



**Un collège de la compagnie de Jésus au XIXe-XXe siècle
: Notre-Dame de Mongré à Villefranche sur Saone
(1851-1951)
Philippe Rocher**

► **To cite this version:**

Philippe Rocher. Un collège de la compagnie de Jésus au XIXe-XXe siècle : Notre-Dame de Mongré à Villefranche sur Saone (1851-1951). Histoire. Université du Maine, 2015. Français. <NNT : 2015LEMA3008>. <tel-01388738>

HAL Id: tel-01388738

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01388738>

Submitted on 27 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de Doctorat

Philippe ROCHER

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université du Maine
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : Sociétés, Cultures, Échanges

Discipline : Histoire

Unité de recherche : CERHIO

Soutenue le 17 décembre 2015
Thèse N° : 9201588B

Un Collège de la Compagnie de Jésus au XIX^e-XX^e siècle

Notre-Dame de Mongré à Villefranche-sur-Saône (1851-1951)

JURY

Rapporteurs :	Jean-François CONDETTE , Professeur d'histoire contemporaine, Université d'Artois Guillaume CUCHET , Maître de Conférences habilité en histoire contemporaine, Université de Lille 3
Examineurs :	Dominique AVON , Professeur d'histoire contemporaine, Université du Maine Philippe BOUTRY , Professeur d'histoire contemporaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne Jean-François CONDETTE , Professeur d'histoire contemporaine, Université d'Artois Guillaume CUCHET , Maître de Conférences habilité en histoire contemporaine, Université de Lille 3
Invité(s) :	Étienne FOUILLOUX , Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Lumière Lyon 2
Directeur de Thèse :	Dominique AVON , Professeur d'histoire contemporaine, Université du Maine

Thèse de Doctorat

Philippe ROCHER

Un Collège de la Compagnie de Jésus au XIXe-XXe siècle : Notre-Dame de Mongré à Villefranche-sur-Saône (1851-1951)

Résumé

Les Jésuites ont dirigé le Collège Notre-Dame de Mongré à Villefranche-sur-Saône (Rhône) de 1851 à 1951. Ouvert avec la loi Falloux, en 1850, l'établissement a permis la scolarisation de jeunes de l'aristocratie nobiliaire et bourgeoise. Le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus a été la méthode d'enseignement. Un catholicisme intransigeant s'est accommodé des exigences du baccalauréat dont la préparation était de plus en plus demandée par les familles. Le Collège a formé à la spiritualité des « trois blancheurs », la Vierge-Marie, le Pape et l'Eucharistie. L'éducation missionnaire s'est portée sur l'Inde et le Proche-Orient, lieux de missions jésuites. Après les épreuves des décrets de 1880, le catholicisme social a fait sentir son influence dans l'enseignement. Les lois de 1901 et 1904 ont provoqué le départ des Jésuites et l'ouverture d'un Collège d'exil à Bollengo (Italie). La place de maîtres laïcs est devenue plus importante. Confisqué par l'État, le Collège a été racheté par l'Association des Anciens Élèves et a rouvert en 1913. Après la guerre 1914-1918, les Jésuites ont repris leur enseignement et cherché à mêler au *Ratio studiorum* le scoutisme et les méthodes actives au nom de la reconquête catholique. Les Jésuites ont voulu faire retour à la tradition de l'ancien Collège. La Congrégation mariale, forme traditionnelle de l'éducation d'une élite religieuse, a été associée à la Croisade eucharistique, l'ACJF et la JEC. L'humanisme chrétien s'est heurté aux effets de la crise économique et sociale de 1929-1932. Après la guerre 1939-1945 pendant laquelle le Collège est devenu un Scolasticat, les Jésuites ont décidé de ne pas reprendre l'enseignement pour se consacrer à d'autres apostolats.

Mots clés

Jésuites ; Compagnie de Jésus ; Collège ; Scolasticat ; Mongré ; Villefranche-sur-Saône ; *Ratio studiorum* ; catholiques ; catholicisme ; Spiritualité ; Élite religieuse ; Enseignement ; Éducation ; Méthodes actives ; humanisme chrétien

Abstract

The Jesuits managed the Notre-Dame middle school of Mongré in Villefranche-sur-Saône (Rhône) from 1851 till 1951. Opened with the law Falloux, in 1850, the establishment allowed the schooling of young people of the nobiliary and bourgeois aristocracy. The *Ratio studiorum* of the Society of Jesus was the teaching method. An inflexible Catholicism adapted requirements of the high school diploma the preparation of which was more and more asked by families. The Middle school trained in the spirituality of « three whiteness », the Virgin Mary, the Pope and the Eucharist. The education missionary concerned to India and the Near East, the places of Jesuit missions. After the events of the decrees of 1880, the social Catholicism made feel its influence in the education. The laws of 1901 and 1904 provoked the departure of the Jesuits and the opening of a Middle school of exile to Bollengo (Italy). The place of laïc teachers became more important. Seized by the State, the Middle school was acquired by the Association of the Alumni and reopened in 1913. After the war 1914-1918, the Jesuits took back their education and tried to mix with the *Ratio studiorum* the scouting and the active methods in the name of the catholic reconquest. The Jesuits wanted to make return for the tradition of the old Middle school. The Marian Congregation, the traditional shape of the education of a religious elite, was associated with the eucharistic Crusade, the ACJF and the JEC. The Christian humanism came up against the economic and social crisis of 1929-1932. After the war 1939-1945 during which the Middle school became Scolasticat, the Jesuits decided not to take back the teaching to dedicate itself to other apostolates.

Key Words

Jésuites ; Compagnie de Jésus ; Collège ; Scolasticat ; Mongré ; Villefranche-sur-Saône ; *Ratio studiorum* ; catholiques ; catholicisme ; Spiritualité ; Élite religieuse ; Enseignement ; Éducation ; Méthodes actives ; humanisme chrétien

**Un Collège de la Compagnie de Jésus
au XIX^e-XX^e siècle**

**Notre-Dame de Mongré
à Villefranche-sur-Saône (1851-1951)**

À la mémoire de Paul Mech, l'hommage d'un amateur d'histoires au Bibliothécaire idéal qui, avec les Maîtres d'hier, a encouragé et servi une « vocation » de lecteur.

Avant-propos

Cela est-il plus utile à connaître que le fait que l'Aventin soit en dehors des murs, à ce que prétendait notre homme, soit parce que la plèbe s'était retirée là, soit parce que Remus n'y avait pas trouvé les auspices favorables, et autres innombrables balivernes farcies de mensonges, ou qui y ressemblent fort ? A supposer en effet que tout cela soit dit de bonne foi, écrit en toute responsabilité, en quoi cela réduira-t-il les erreurs de quiconque ? De qui cela réduira-t-il les passions ? Qui cela rendra-t-il plus vaillant, plus juste, plus noble de caractère ? Notre maître et ami Fabianus disait qu'il se demandait à certains moments si ce n'était pas préférable de n'entreprendre point d'études du tout que de s'enliser dans celles-là. Seuls de tous, ceux qui s'adonnent à la sagesse sont oisifs, seuls ils vivent vraiment ; ils ne se bornent pas à gérer avec une pleine attention leur temps de vie : ils y ajoutent tout le passé ; n'importe laquelle des années qui les ont précédées leur est acquise. Si nous ne sommes pas d'une insigne ingratitude, nous aurons conscience que les fondateurs, universellement célèbres, de sublimes écoles de pensée sont nés pour nous, c'est pour nous qu'ils ont balisé la vie par avance. Vers de splendides révélations, des ténèbres à la lumière exhumées, le labeur pensif d'un autre nous oriente ; aucun des siècles passés ne nous est interdit, nous avons accès à tous et, si notre grandeur d'âme est capable de dépasser l'étroitesse de la veulerie humaine, beaucoup de temps se révèle disponible à notre exploration. [...] Nous pensons, l'on dira ce que qu'on voudra, que se consacrent à leurs vraies obligations ceux qui veulent fréquenter quotidiennement Zénon, Pythagore, Démocrite ainsi que les autres maîtres en sagesse, avoir Aristote et Théophraste pour intimes. Aucun de ces sages ne se refusera, aucun ne congédiera celui qui vient à lui sinon plus heureux, plus ami de soi-même, aucun ne laissera son visiteur le quitter les mains vides ; de nuit comme de jour, tout mortel peut leur donner rendez-vous.

Sénèque, *De la brièveté de la vie*.

En tête de mon premier carnet de notes, on avait déjà inscrit l'annotation "élève inattentif" qui m'accompagna ensuite pendant toutes mes années d'école comme un refrain permanent. J'avais inventé une forme de désintérêt qui ne me reliait à la réalité, comme une araignée, que par un fil invisible. [...] Certes, l'homme est éduqué, mais il se forme lui-même. De là vient aussi que le goût d'apprendre ne se manifeste souvent qu'à l'époque où nous sommes capables de devenir notre propre professeur. Mais l'esprit ne reste jamais oisif, car l'oisiveté et l'esprit s'excluent mutuellement ; et là où il y a esprit, il cherche sa nourriture. Ce qui doit arriver arrive, et plus d'un mauvais élève a appris en trois nuits dans Robinson Crusoé plus que son maître d'école n'aurait osé rêver. C'étaient aussi les livres qui assuraient à mon imagination le soutien d'une solide position de repli. Très tôt j'avais compté sur leur aide pour résister aux assauts du quotidien ; et ils étaient assurément les principaux responsables de mon flegme que le professeur de mathématique qualifiait d'insurmontable, voire d'inexplicable, ce qui, dans sa bouche, voulait beaucoup dire. [...] Particulièrement à l'âge où j'étais encore dépourvu de défenses et contraint de recourir à la résistance passive, les livres m'offraient un rempart magnifique et inexpugnable. [...] Je me sens quand même un devoir de reconnaissance envers tous les gens dont la tâche consiste à écrire l'histoire. Je n'en excepte aucun, et je ne peux rien imaginer que je n'aie eu envie de lire en son temps. [...] Heureux temps, malgré tout, où le Quoi ? était encore plus important que le Comment ? et où la planète se peuplait de figures aventureuses, certes dépourvues de mesure et d'harmonie, dans une confusion folle et sans goût, semblable aux frises des temples péruviens : mais il s'agissait d'êtres et d'actions qui ne tournaient pas autour de l'axe du fonctionnel le plus plat et de l'intérêt général. [...] Nous sommes déjà tenus à la reconnaissance envers nos Pères spirituels par la jouissance que nous éprouvons à pressentir ainsi pour la première fois qu'une loi plus profonde et plus nécessaire règne derrière la matière. Il y a des livres qui ne présentent qu'un seul défaut : que nous ne puissions pas les oublier - les oublier afin de pouvoir y pénétrer une seconde fois, comme dans une contrée magique et totalement inexplorée. Toujours on aime quitter la compagnie des hommes pour se replonger dans la paix des bibliothèques. Là, sous ces « voûtes gothiques » où s'amoncellent dans un ordre strict les volumes de cuir, de toile et de parchemin, le pressentiment que le fondement du monde est spirituel s'empare de nous et nous assure une plus haute sécurité. Un geste nous permet de tirer du registre infini une voix qui nous parle d'une manière plus pure, plus riche et plus claire qu'il n'est possible à l'extérieur. Nous sommes enfouis dans la bienveillance des donateurs. Nous sentons en pleine confiance qu'ici nous ne serons pas frustrés de cette image plus belle du monde que nous conservons si anxieusement dans le retrait de notre cœur. On n'y rira pas de nous comme on rit au-dehors de tous ceux qui n'empruntent pas les chemins habituels. Nous pénétrons dans un cercle supérieur à la supériorité facile et plébéienne de l'ironie. Même le laid revêt une signification, la résistance est salutaire. Quoi d'étonnant si plus d'un a laissé très tôt et pour toujours se refermer sur lui la porte de ces espaces de silence. De ma nuit, salut à vous, mes frères, dans le bonheur de votre solitude nocturne !

Ernst Jünger, *Le cœur aventureux*, 1929.

Emerson dit qu'une bibliothèque est une sorte de cabinet magique. Dans ce cabinet sont tenus enchantés les meilleurs esprits de l'humanité, mais ils attendent notre parole pour sortir de leur mutisme. Il faut que nous ouvrons le livre, alors ils se réveillent. Il dit que nous pouvons compter sur la compagnie des hommes les meilleurs que l'humanité ait produits mais que nous ne les recherchons pas et que nous préférons lire des commentaires, des critiques, plutôt que d'aller à eux.

Jorge-Luis Borges, « Le livre », *Conférences*.

J'ai eu deux passions dans ma vie : la lecture et la bicyclette...

Emil Cioran à Louis Nucéra.

Le voyage que raconte ce petit livre me fut très agréable et bienfaisant. Après un départ quelque peu difficile, je n'ai eu qu'à me féliciter par la suite. Nous sommes tous des voyageurs dans ce que John Bunyan appelle « la solitude de ce monde » ; tous aussi nous voyageons à dos d'âne ; et la meilleure rencontre que nous puissions faire sur notre route est celle d'un fidèle ami. Heureux le voyageur qui en trouve plusieurs ! En réalité c'est à leur recherche que nous courons le monde. Ils sont le but et la récompense de la vie. Grâce à eux nous restons dignes de nous-mêmes et, lorsque nous nous sentons seuls, nous ne sommes que plus proches de l'absent. Tout livre est dans son intimité, une lettre ouverte aux amis de l'auteur. Eux seuls en pénètrent l'esprit. Ils découvrent, insérés à leur intention dans les moindres recoins, des marques d'affection et des témoignages de gratitude. Le public n'est qu'un généreux mécène qui couvre les frais de poste.

Robert-Louis Stevenson à S. Colvin, dédicace au *Voyage avec un âne à travers les Cévennes*, 1879.

Introduction

Comment souffrir que l'histoire puisse s'effacer devant les historiens ?

L'historien n'a rien d'un homme libre. Du passé, il sait seulement ce que ce passé même veut bien lui confier.

Marc Bloch, *La société féodale*.

Ils sont peu nombreux, ce 18 octobre 1851, jour de la rentrée des classes, les nouveaux élèves du collège Sainte-Marie ouvert par les Pères de la Compagnie de Jésus dans leur « villa » de Mongré à Villefranche-sur-Saône. Réunis au pied du perron du château des Bottu de la Barmondière, les frères ou les cousins, plus ou moins complices, dévisagent les inconnus, leurs camarades obligés, peut-être des amis à venir. Certains sont embarrassés, d'autres, plutôt hardis, osent quelques paroles et se risquent aux premiers contacts. Certains devisent et, déjà, nouent leurs premiers liens lorsque le Supérieur, Charles Franchet, et le Préfet des études, Jean-Marie Raffin, donnent le signal aux maîtres et à leurs élèves d'entrer. Quatre professeurs sont préposés aux quatre classes ; celle des plus jeunes dite élémentaire où sera parfait l'enseignement du français et l'apprentissage du latin, deux de grammaire inférieure et une de grammaire médiane pour les plus âgés. Deux pères spirituels vont s'assurer du bien de l'âme de leurs « dirigés ». Les maîtres et les élèves, pensionnaires ou externes regroupés en trois divisions encadrées chacune par un surveillant, auront à se connaître.

À l'automne 1851 débute une histoire. Une rentrée scolaire inaugure toujours l'aventure scolaire de chaque élève et, avec son histoire, la construction de ses souvenirs. Ce premier jour au collège de Mongré marque le début de cent ans de présence scolaire des jésuites près de Villefranche-sur-Saône. À sa manière, il est aussi une étape nouvelle dans l'histoire de la Compagnie de Jésus en France à l'époque contemporaine : celle de son retour officiel à l'enseignement secondaire. L'événement est d'autant plus important qu'il ne s'agit pas d'effacer seulement une interdiction d'enseigner en France douze ans auparavant, mais bien de reprendre un apostolat officiellement interrompu pendant plus de quatre-vingts ans. L'ouverture de 1851 renvoie en effet à l'histoire de l'Ancienne Compagnie. Celle d'avant la décision du Parlement de Paris, en 1762. Proscrite sur le territoire français, la Compagnie de Jésus a été universellement supprimée en 1773 par le Pape. Rétablie en 1814, elle n'a été que tolérée et a repris un enseignement limité. Jusqu'en 1828, les Jésuites ont ainsi assuré la direction de huit « petits séminaires ». Mais cette œuvre d'éducation et d'enseignement a dû cesser lorsque, sous la pression d'une campagne d'opinion de ses opposants libéraux, Charles X a interdit l'enseignement aux congrégations non autorisées. Pour poursuivre son apostolat éducatif et scolaire, les religieux de la Compagnie de Jésus ont été contraints de s'exiler hors de France. La loi de mars 1850, dite loi Falloux, leur permet d'enseigner à nouveau en France. Un siècle et demi plus tard, les lycée, collège et école Notre-Dame de Mongré, couramment appelés Mongré, forment un établissement d'enseignement secondaire

et primaire privé catholique, sous contrat avec l'État, sis à Villefranche-sur-Saône, qui scolarise près de 2 000 élèves de la maternelle à la terminale¹. Interroger la mémoire de cet établissement c'est questionner l'histoire de ce qui fut un collège, soit dans l'acception actuelle du terme un établissement scolaire d'enseignement secondaire, de la sixième à la terminale. En faire l'étude offre matière pour de nombreuses questions après le « quoi ? » et le « comment ? » Quelle a été l'éducation dispensée ? Quel a été l'enseignement pratiqué, selon quelle méthode ? Cette manière d'enseigner n'a-t-elle pas évolué ? L'histoire de l'éducation et de l'enseignement des jésuites commande également de rappeler le « qui » ? Des religieux ont été parmi les principaux acteurs de cette histoire, même s'il y a eu aux côtés de ces hommes des laïcs. Tout un ensemble de personnes, des prêtres, professeurs ou Pères spirituels, des jeunes Jésuites en formation, des « Surveillants », bien sûr des élèves que le collège a instruits et formés, mais également des parents de ces élèves ont en effet donné vie à cet établissement. L'histoire de Mongré demande aussi de dire « où » ? Il s'agit en effet de préciser la place du collège, non seulement dans l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, mais dans l'aire plus large de la région lyonnaise, voire dans le grand Sud-Est du territoire français. Ces questions en suscitent d'autres. La Compagnie de Jésus s'est-elle interrogée sur la pertinence de son apostolat scolaire ? Quoique plus ou moins tranchée avec l'ouverture des collèges, le problème n'a pas pour autant été pleinement résolu pendant des décennies. Comment reprendre l'enseignement, après de longues années d'interruption, alors que les religieux ne possèdent pas une solide pratique dans ce domaine ? Comment faire le lien avec la tradition ancienne de la Compagnie en matière éducative ? Comment, surtout, mettre en œuvre la pédagogie des jésuites, héritée des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, en des temps nouveaux marqués par tant de bouleversements culturels, politiques, économiques et sociaux ? Une histoire du collège de Mongré offre la possibilité de répondre à toutes ces interrogations. Elle aide aussi à dessiner une évolution autour de grandes dates, soit autant d'événements inscrits dans l'histoire de l'Enseignement secondaire en France. Elle s'inscrit également dans l'histoire du catholicisme en France aux XIX^e et XX^e siècles. Face à l'histoire de plus d'un siècle d'un Collège jésuite, avec la multitude des acteurs, l'historien mesure sa limite autant que son désir. Dans « le goût de l'archive », il ne doit pas perdre de vue la réalité de la distance entre le prescrit et le vécu, l'enseigné et le transmis.

« Quand la recherche bute sur l'opacité des documents et que l'archive ne décline plus aussi facilement les pleins et les déliés d'un commode "c'était ainsi puisque c'est écrit", le travail peut vraiment commencer. En cherchant d'abord tout ce que les textes recèlent d'improbable, d'incohérent, mais aussi d'irréductible aux interprétations trop aisées. [...] Quand le document s'anime au point de laisser croire qu'il se suffit à lui-même, survient inévitablement la tentation de ne point se détacher de lui et d'en faire un commentaire immédiat, comme si l'évidence de son énoncé n'avait pas à être réinterrogée. Cela donne de l'écriture de l'histoire, descriptive et plate, incapable de produire autre chose que le reflet (voire le calque) de ce qui fut écrit il y a deux cents ans. Le récit de l'histoire devient une glose ennuyeuse, un commentaire positiviste où les résultats ne sont pas passés au crible de la critique »².

Cette histoire du Collège de Mongré est-elle née d'une bonne distance de l'historien avec les archives, les documents et les témoignages ? Pour en faire le récit, quatre grandes parties se sont imposées. La première couvre la période 1851 à 1879, donc à partir de l'ouverture du collège à la faveur de la loi Falloux et jusqu'à la veille des

¹. Selon son site sur l'Internet : <http://www.mongre.org/>

². Arlette Farge, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, p. 90-91.

décrets de Jules Ferry contre l'enseignement des Jésuites. La seconde traite des années de grandes épreuves subies et traversées par le collège entre 1880 et 1919, soit l'action de la Troisième République contre les Congrégations religieuses, particulièrement les Jésuites, et la Première guerre mondiale. La troisième concerne l'entre-deux guerres, c'est-à-dire, de 1919 à 1940, d'une victoire militaire de la France à l'une de ses plus grandes défaites. La quatrième et dernière partie est une sorte d'épilogue : en 1940, la fermeture du Collège a été pensée comme provisoire. Mongré est devenu un Scolasticat de la Compagnie de Jésus. Après guerre, la décision de ne pas reprendre une activité d'enseignement secondaire a conduit les Jésuites à céder leur place aux Augustins de l'Assomption, les Assomptionnistes. L'année 1950-1951, officiellement celle de ce retrait, ne constitue cependant pas une limite stricte. En 1955, en effet, une certaine mémoire s'attardait encore à croire au possible « retour » des Jésuites à Mongré.

Première partie

*Le Ratio studiorum contre l'esprit du siècle
(1842-1880)*

L'intention bien connue de la bienfaitrice était qu'il y eût une maison d'éducation à Mongré. Cette maison est située à la campagne, au milieu d'une belle propriété, dans un lieu très sain, et grâce aux chemins de fer, elle ne sera bientôt qu'à une demi-heure de distance de Lyon. L'établissement offrira donc aussi tous les avantages d'une ville, sans en avoir les inconvénients, surtout ceux d'une ville aussi distrayante, aussi brumeuse que Lyon. Nous sommes entourés d'un grand nombre de familles excellentes, dont presque tous les chefs ont été nos élèves, nous sont restés très attachés et témoignent le plus grand intérêt pour la prospérité de cette maison.

Jean-Marie Raffin, Préfet des études, au
Préposé général, 30 juin 1852.

Introduction

« L'ignorance la moins pardonnable, et la plus malheureuse qui soit en ce monde, est celle de ne pas savoir mourir. Afin donc que nous sachions ce qu'il nous faut apprendre toute notre vie, il y a cinq choses à remarquer qui peuvent faire une bonne mort. [...] Il n'y a rien qui plaise à Dieu, ni qui soit plus utile à l'homme, qu'un courage assuré, prompt et résolu à la mort, avec une généreuse confiance en Dieu. [...] La seconde, c'est de faire son testament, et payer ses dettes de bonne heure. C'est un abus de ne penser à son testament que lorsque la mort heurte à la porte. Dispose de tes biens tandis que tu as le jugement sain et entier, dit un ancien. Quant aux legs, voici la règle que donne saint Ambroise. Qu'on y aille de bonne foi, et qu'on y apporte une mûre délibération, en un mot, que la prudence soit jointe avec la charité. Il faut aussi que celui qui fait l'aumône mette peine au préalable d'être bien avec Dieu¹. »

Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière a-t-elle reçu ces conseils de son directeur de conscience et confesseur ? Catholique parvenue en 1832 jusqu'aux rives du grand âge, elle ne pouvait pas, riche « dame d'œuvres », négliger les dispositions préalables et nécessaires à sa « Bonne mort ». Elle composa donc un testament pour faire connaître ses intentions. Le 14 avril 1842, elle décida de le modifier pour préciser ce qu'elle espérait voir advenir après sa mort. La donation de sa terre et de son château à Gleizé, près de Villefranche-sur-Saône, devenait une vente à la Compagnie de Jésus. Une intention exprimée dès 1832 n'était pas abandonnée : l'espoir qu'un collège soit un jour ouvert en région lyonnaise². Il restait à s'assurer de la réalisation des intentions de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, morte quatre mois plus tard. Les Catholiques luttèrent en France depuis une dizaine d'années pour avoir possibilité d'ouvrir leurs propres établissements scolaires. Ce droit ayant été accordé en 1833 pour les classes du Primaire, ils le réclamaient dans le Secondaire. Disparu en France depuis 1762, mais rétabli par le Pape en 1814, l'Ordre des Jésuites, traditionnellement enseignant, était concerné. L'antijésuitisme s'était déchaîné durant la Restauration et n'avait qu'un peu faibli. Six ans après le mort de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, cette situation évolue avec l'entrée de la France dans une nouvelle Révolution. Certes, Lyon ne réagit pas comme Paris. Mais Louis-Philippe doit s'effacer devant une nouvelle République. L'événement est une surprise. Dans l'atmosphère d'unanimisme national, mêmes des légitimistes, les Blancs demeurant à part depuis 1830, entrent au Gouvernement. Intense, la vie politique suit un cours heurté mais finalement favorable aux Jésuites. L'un de leurs Collèges ouvre ses

¹. *L'Avant-coureur de l'éternité. Messager de la mort présenté à ceux qui se portent aux malades et aux agonisants*, Lyon, Jacques Canier, 1669, cité par Philippe Martin, *Petite anthologie du bien-mourir*, Paris, La Librairie Vuibert, 2012, p. 125-126. L'ouvrage de 1645 a été traduit en français en 1669 et 1837. Jeremias Drexel, *Le Messager de l'éternité, traduit du latin du P. Jérémie Drexelius par M. l'abbé Théodore Perrin*, Paris, Société reproductive des bons livres, 1837. Jeremias Drexel (1581-1638) est un prédicateur jésuite allemand.

². Le projet de fondation d'un collège de Jésuites dans la région de Lyon date de 1832. L'idée de la réalisation de ce projet en cédant son château et son domaine de Mongré est venue plus tard. Le Provincial François Renault ne traite pas directement avec la bienfaitrice mais délègue ses pouvoirs à son Procureur le Père Cauneille.

portes dans le château de Mongré trois ans plus tard. Louis-Napoléon Bonaparte impose un nouvel Empire. Jusqu'en 1870, le régime fait du dynamisme et de la prospérité économiques l'une des composantes de son pouvoir. L'expansion est antérieure. Elle s'est développée à partir des années 1830, avec des phases plus ou moins favorables¹. Après la crise économique et sociale qui a débouché sur la Révolution et a accompagné la Seconde République, l'expansion française est spectaculaire à partir de 1852. Alors que l'État et le patronat peuvent aller jusqu'à collaborer², la France se modernise. L'activité est forte dans le domaine des Travaux publics. Les chemins de fer créent de nouveaux axes de circulation. En 1855, quatre ans après l'exposition de Londres, l'Exposition universelle de Paris symbolise cette croissance économique grâce à laquelle une nouvelle bourgeoisie peut accéder aux postes de pouvoir. Pour ses enfants, l'enseignement secondaire est la voie vers l'apprentissage des affaires. L'Église catholique est en lutte contre ce siècle. 1848 a été l'année du « printemps des peuples ». Le pouvoir temporel du Pape est menacé par le projet d'une unité de l'Italie. De retour à Rome dont il a été chassé, Pie IX signe en décembre 1864 l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* des « erreurs modernes ». Liberté de conscience, de la presse, démocratie et progrès sont dénoncés. Le monde moderne est condamné. En France, les liens renoués entre les Catholiques et l'Empire, à la faveur des interventions françaises pour défendre les États du Pape, se distendent lorsque le soutien de Napoléon III s'affaiblit. La franc-maçonnerie pallie l'absence de parti républicain et s'impose comme un foyer de résistance et de réflexion³. L'anticléricisme peut s'exprimer librement. Les Catholiques ultramontains dominent l'opinion catholique. La croissance d'un catholicisme intransigeant provoque la lourde défaite des Catholiques libéraux, y compris au sein de la Compagnie de Jésus. Le Collège de Mongré grandit, se développe et fait écho à tout cela. En Beaujolais, il illustre les beaux jours du légitimisme. Le *Ratio studiorum* des Jésuites résiste à l'esprit du siècle. La piété ultramontaine, balance entre vie intérieure et grand spectacle. Même entre ses murs, Mongré n'oublie pas l'Orient méditerranéen et les missions lointaines de la Compagnie de Jésus. Commencée en 1851, mais voulue une dizaine d'années auparavant, l'histoire de Mongré s'inscrit dans l'histoire. De la loi Falloux jusqu'à la lutte des Républicains contre l'enseignement des cléricaux, le Collège vit au rythme de l'histoire de la Compagnie de Jésus. De 1850 à 1880, non loin de « Lyon la brumeuse »⁴, trente années d'histoire de Mongré composent un passé étincelant au souvenir d'une certaine tradition.

¹. Sylvie Aprile, *La révolution inachevée, 1815-1870*, Paris, Belin, 2010, p. 393.

². *Idem*, p. 396.

³. *Idem*, p. 479.

⁴. L'expression est empruntée au roman de Claude Le Marguet, *Myrelingues la Brumeuse ou L'an 1536 à Lion sur le Rosne*, Lyon, C. Le Marguet, 1930. Rabelais a surnommé Lyon « Myrelingues » car il a constaté qu'une multitude de langues y étaient parlées.

Chapitre 1

Montgré avant Mongré

Nous voilà libres enfin d'ouvrir des externats,
des collèges, des pensionnats.

Louis Maillard, Provincial, 3 mars 1850.

Montgré existait avant Mongré. Depuis des siècles, il était un domaine en Beaujolais. Son château était la propriété des Bottu de la Barmondière. Cette famille établie à Montgré fut durement éprouvée par la Révolution. Confrontée au deuil de son père, puis de son frère, le premier victime directe de la Terreur et le second des effets de ce drame, la riche héritière désormais installée à Lyon, a souhaité compenser les conséquences du cataclysme révolutionnaire. Il s'agissait de contribuer à l'éducation des descendants des familles qu'il avait éprouvées. Comment, toutefois, faire de la donation vente de Mongré un Collège jésuite ? L'éducation jésuite a été interrompue en France en 1762 et même si son souvenir est vif dans la mémoire des Lyonnais, l'Université a le monopole de l'enseignement. De surcroît, même rétablie en 1814, la Compagnie de Jésus connaît en France bien des vicissitudes jusqu'en 1830, et même au-delà. Interdits d'enseignement depuis 1828, les Jésuites doivent ouvrir des établissements scolaires hors des frontières pour répondre aux attentes des familles qui leur sont fidèles. À partir de 1830, l'année d'une révolution politique et dynastique, des Catholiques s'enhardissent cependant à réclamer la fin du monopole universitaire et la liberté d'enseignement. Le combat est conduit par Charles de Montalembert et ses amis Catholiques libéraux. Les plus intransigeants voudraient la fin de l'Université. Terme de cette lutte pour l'enseignement secondaire, la loi Falloux permet à Mongré de devenir l'un des nombreux collèges ouverts par les Jésuites à partir de 1850.

Un château en Beaujolais : le Montgré de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière

Dans les premières années du XIX^e siècle, le domaine de Mongré est étroitement lié au souvenir des Bottu de la Barmondière, une famille de la petite noblesse caladoise éprouvée par la Révolution. L'origine de la propriété remonterait au XVI^e siècle, 1580 exactement, lorsque cette terre fut achetée par Pierre Croppet, notaire royal à Villefranche¹. C'est au XVII^e siècle que son arrière petite fille, Marguerite Fiot a épousé Laurent Bottu de la Barmondière. Louis-François Bottu de la Barmondière, leur arrière petit-fils, sera le dernier seigneur de Montgré². Cette famille de bourgeois négociants durs en affaires et âpres au gain vivait à proximité

¹. Francisque Perrut, « Le château de Mongré », *Activités beaujolaises*, n° 7, mai 1964, p. 5-9.

². Selon l'orthographe d'époque.

de la capitale du Beaujolais et comptait parmi les plus grands propriétaires terriens de la région. En juillet 1789, le château des Bottu de la Barmondière a été saccagé par la populace révolutionnaire. On s'est emparé de sacs de blé ou de seigle, on a défoncé des portes, déchiré les tapisseries, cassé les meubles et, surtout, éparpillé et détruit tous les documents qu'il a été possible de saisir sur place. Certains des émeutiers ont toutefois été reconnus et condamnés. Laurent Bottu de la Barmondière a finalement tiré parti de ces événements révolutionnaires pour accroître encore son domaine. En 1791, il s'est ainsi porté acquéreur de nombreuses terres vendues au titre des biens nationaux. D'abord contesté, il a été accusé de conspirer contre la patrie, le peuple et la liberté. Assigné à résidence, puis arrêté, il a été transféré à Lyon le 13 décembre 1793. En pleine Terreur¹, il a été condamné à mort par la Commission révolutionnaire et exécuté, le 28 frimaire an II (18 décembre 1793), sur la place de la Liberté, nouvelle dénomination de la place des Terreaux. Tous ses biens ont été confisqués. Son fils ayant perdu la raison, c'est sa fille, Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, née en 1755, admise comme comtesse chanoinesse au chapitre noble de Joursay-en-Forez en 1781, qui est devenue la dernière héritière de la famille. Elle n'est vraiment devenue riche qu'au lendemain de la Révolution, après avoir repris possession des biens familiaux². Désormais installée à Lyon, elle a été l'une de ces pieuses et riches dames qui soutiennent financièrement, bon nombre d'œuvres du Catholicisme lyonnais. Souvenir de la fortune foncière de sa famille, la légende raconte qu'elle n'a pas à sortir de ses terres lorsqu'elle circule entre Villefranche-sur-Saône et Lyon. Grâce à sa fortune, ses libéralités ont concerné des œuvres variées³. À Gleizé, elle a fait don d'un terrain et a financé, avec la comtesse de Vaurenard et Monsieur Deroche de Longchamp, la construction d'un nouveau lieu de culte pour la paroisse. Terminée en 1822, l'église a été donnée le 16 mars, en même temps que le nouveau presbytère, à la paroisse. En 1840, elle a fait remettre 10 000 francs à l'archevêque de Lyon pour le secours aux inondés après avoir déjà donné 4 000 francs pour les victimes du même dommage à Villefranche-sur-Saône⁴. Madame la chanoinesse Bottu de la Barmondière a aussi été l'une des « Dames protectrices » qui ont soutenu à Lyon une « Maison de la Providence » pour les petites filles abandonnées. Elle a aidé le cardinal Fesch, cédé son hôtel de la rue Boissac aux Religieuses du Sacré-Cœur et contribué à la construction du grand séminaire saint Irénée. Dans la mouvance du catholicisme lyonnais contre-révolutionnaire, Madame Bottu de la Barmondière est liée de près à l'action des Pères de la Foi, particulièrement au Père Pierre Roger⁵, arrivé à Lyon en février 1802 avec le Père Barat⁶. Les tensions étaient alors vives entre les prêtres constitutionnels qui occupaient des charges importantes et les réfractaires. Le Père Roger a donc d'abord œuvré à la réconciliation des prêtres assermentés. Il a également soutenu le séminaire de L'Argentière du cardinal Fesch⁷. Aux laïcs qui souhaitaient participer à

¹. Bruno Benoit, « Terreur », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009.

². Catherine Pellissier, « Thérèse Bottu de la Barmondière », *DMRFC*, t. 6, *Le Lyonnais-Le Beaujolais*.

³. Archives départementales du Rhône, *Fonds famille Fournereau, Succession de Mme Bottu de la Barmondière, 1791- 1855*, 96 J 13, *œuvres, 1824-1850*. Pierre-Claude Fournereau a été le notaire de Thérèse Bottu de la Barmondière. Voir Paul Feuga, « Les bienfaits de Madame de La Barmondière (1755-1842) », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, 2002, XXXII, p. 255-338.

⁴. *L'Ami de la religion et du Roi*, 5 décembre 1840, p. 454.

⁵. Xavier de Montclos, « Pierre Roger », dans *DMRFC*, t. 6, *Le Lyonnais-Le Beaujolais* et Patrice Béghain, « Jésuites », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009.

⁶. Séminariste, Louis Barat (1768-1845) a échappé de peu à la guillotinne. Ordonné prêtre en 1795, il est admis quatre ans plus tard chez les Pères de la Foi. Après avoir enseigné le latin et le grec à sa sœur cadette, Madeleine-Sophie (1799-1865), fondatrice en 1800 avec Joseph Varin de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, les « Dames du Sacré-Cœur », il est professeur à Lyon puis à Belley et vicaire à Villefranche-sur-Saône. Il est devenu jésuite en 1814. Paul Duclos, « Louis Barat (1768-1845) », *DMRFC*, t. 1, *Les Jésuites*.

⁷. Bruno Benoit, « Congrégation des Messieurs de Lyon », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009.

la reconquête catholique de la société¹, il a apporté son concours à la fondation de la Congrégation des Messieurs de Lyon par Benoît Coste². La nouvelle Congrégation s'est inspirée du règlement des congrégations mariales des anciens collèges jésuites, les « Aa ». Placée sous le patronage de l'Immaculée Conception et d'esprit fortement contre-révolutionnaire, elle entend contribuer à la renaissance religieuse, particulièrement par la fondation d'œuvres catholiques. La règle qui prévaut depuis 1817 est celle du secret absolu. Le Père Roger a aussi assuré la reprise en mains de la Congrégation des Demoiselles, créée par l'abbé Linsolas, et a présidé à la fondation de congrégations de Dames, d'artisans et d'ouvriers, toujours dans la tradition congréganiste héritée de l'Ancien Régime. Il a été admis en 1814 dans la Compagnie de Jésus rétablie. De retour à Lyon en 1833, il a repris la direction spirituelle des œuvres à la fondation desquelles il a participé, prêche des retraites et donne des conférences spirituelles. Il fonde une deuxième maison de Nazareth, à la Croix-Rousse, avant de mourir en 1839. Parmi les « Dames protectrices » qui soutiennent une « Maison de la Providence » pour les petites filles abandonnées, Madame Bottu de la Barmondière a été aux côtés de ce Père de la Foi lorsqu'il a tenté, en 1802, d'ouvrir un Collège à Lyon. Les classes ont été organisées dans l'un de ses immeubles, rue des Marronniers³. Fermé après quelques mois de fonctionnement, sur l'ordre du ministre Joseph Fouché, le collège a continué à Belley grâce au soutien du maire et du Sous-Préfet. Malgré cet échec lyonnais, Madame Bottu de la Barmondière n'a pas renoncé à soutenir l'action de la Compagnie de Jésus en faveur de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse. Elle a conservé la résolution d'aider la scolarisation d'enfants de « bonnes familles » éprouvées par la Révolution. En 1832, elle a exprimé le souhait de voir un collège jésuite s'ouvrir à Lyon. Le monopole universitaire ne permettant pas la réalisation de ce projet, elle a proposé d'allouer une quinzaine de bourses d'enseignement pour que de jeunes garçons puissent suivre les classes du collège jésuite de Fribourg ou de celui de Chambéry. Elle a finalement décidé de mettre à la disposition des Jésuites ses biens de Mongré pour que soit ouvert, lorsque la législation le permettrait, un établissement d'enseignement. Les Jésuites ont promis d'accueillir dans cet établissement des collégiens à titre gratuit⁴. Le 14 avril 1842, elle a donc ainsi modifié son testament. « Par acte passé aujourd'hui, j'ai vendu ma terre de Montgré ainsi que mon domaine des Roches ; en conséquence, demeureront comme nuls et non venus les legs d'usufruit ou rentes imposés aux légataires de ces immeubles »⁵. Son confesseur, Félicien de Verna, a été institué légataire universel. Trois jésuites sont devenus propriétaires tontiniers : selon le principe de la tontine, le dernier survivant sera réputé l'unique propriétaire⁶. Le domaine vendu par Madame de la Barmondière est sis à Gleizé, près de Villefranche-sur-Saône, dont la commune forme l'un des faubourgs. Il est constitué de près de quarante hectares. Ce que l'on nomme le château est une gentilhommière, datant du XVI^e siècle, pourvue d'une chapelle qui a été bénie le 10 août 1642. Aux abords directs, une charmille a été plantée selon un

¹. Paul Chopelin, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, L'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey & Ané, 2010, p. 366-372.

². Bruno Benoit, « Benoît Coste », *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009.

³. Auguste Demoment, « Lyon », dans *Les établissements des Jésuites*.

⁴. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône. Collège Notre-Dame de Mongré (1851-1901) », dans *Les établissements des jésuites*.

⁵. *Idem*.

⁶. *Code civil*, article 1044. Article 1044, créé par Loi promulguée le 13 mai 1803, modifiée par Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 - art. 9 *JORF* 24 juin 2006 en vigueur le 1^{er} janvier 2007. « Il y aura lieu à accroissement au profit des légataires dans le cas où le legs sera fait à plusieurs conjointement. Le legs sera réputé fait conjointement lorsqu'il le sera par une seule et même disposition et que le testateur n'aura pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée ». Légifrance. <http://www.legifrance.gouv.fr>

plan en étoile de style classique, peut-être de Le Nôtre¹. De part et d'autre d'une longue allée de marronniers qui relie le château jusqu'aux faubourgs du vieux Villefranche, dans lequel les Bottu de la Barmondière avaient aussi un hôtel particulier, une forêt, un verger, des terres de labours et des prairies sont exploités par une ferme². Morte, Mademoiselle Bottu de la Barmondière a laissé le souvenir d'une riche et généreuse dame d'œuvres.

« Marie-Thérèse-Françoise Bottu de la Barmondière, chanoinesse de Soursay, s'est endormie dans le Seigneur, avec une foi et une espérance angélique, le 20 août 1842, à Lyon, dans son hôtel, d'où jamais le malheureux n'approcha sans espoir ; d'où sortirent tant de bienfaits, d'inépuisables charités. Elle est morte saintement, à l'âge de quatre vingt-sept ans, cette noble femme, qui a disposé, durant cette longue carrière, de neuf à dix millions ; qui a fondé des maisons d'éducation pour les jeunes filles pauvres, des hôpitaux pour les domestiques vieillis dans la fidélité et le service ; qui a largement donné à tant d'hospices, créé des écoles de Sœurs, de Frères ; qui nourrit, vêtit, élève tant d'orphelins, de vieillards ; qui restreignant à 20 000 fr. sa dépense annuelle, versoit le surplus dans le sein des infortunés qui, juste et bonne comme elle avait été généreuse et le fut encore, n'oublia point sa famille. Telle fut cette comtesse de la Barmondière, dont l'esprit droit, juste, ferme, comme la bonté, la charité, resteront à jamais l'honneur de Lyon, sa patrie³. »

Si la Compagnie de Jésus s'est réjoui et a organisé des suffrages à l'intention de Mademoiselle de la Barmondière comme pour une « *insignis bene factrix* »⁴, ce testament a été contesté. Les nouveaux propriétaires ont d'abord été condamnés à une amende de 60 000 francs pour dissimulation du prix de vente⁵. Le contexte était délicat pour la Compagnie, l'antijésuitisme sévissant à l'époque. Ici ou là on a dénoncé, avec l'enseignement des Jésuites, la puissance occulte de la Compagnie⁶. *La Démocratie pacifique*, le journal socialiste de Victor Considérant, a dénoncé la manipulation par les Jésuites de la vieille Madame Bottu de la Barmondière. « On nous rapporte des faits excessivement graves sur un héritage colossal que les RR. PP. d'une grande ville de France auraient spolié, en empêchant une respectable vieille femme moribonde de communiquer avec sa famille⁷ ». La contestation n'a pas été le seul fait de l'opinion. Elle a effet aussi été organisée par la parenté de la donatrice. En 1847, le comte de Roux a réclamé sa part d'héritage aux Jésuites. Il a écrit pour cela à Rome au Préposé général et tenté une sorte de chantage.

« Monsieur le comte de Roux. J'ai reçu une lettre de sa part au sujet de l'héritage de Madame de la Barmondière ; il demande une indemnité ; autrement il menace de la publicité et d'un procès. Le Père Deschamps auquel je l'ai communiquée⁸, m'a fait

¹. André Le Nôtre, ou Le Nôtre, (1613-1700) a été jardinier du roi Louis XIV. La légende souvent rappelée de l'intervention du maître des « jardins à la française » donne plus de cachet à la demeure.

². Francisque Perrut, « Le château de Mongré », p. 7.

³. *L'Ami de la Religion, Journal ecclésiastique et littéraire*, 1^{er} octobre 1842, p. 200.

⁴. « Remarquable bienfaitrice ». Le Préposé général à Louis Maillard, Provincial, 25 novembre 1842, ARSI.

⁵. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône. Collège Notre-Dame de Mongré (1851-1901) », dans *Les établissements des jésuites*, col. 170.

⁶. Michel Leroy, *Le mythe jésuite, de Béranger à Michelet*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, et *Les jésuites et la société française*.

⁷. *La Démocratie pacifique*, mai 1845, cité par Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône. Collège Notre-Dame de Mongré (1851-1901) », dans *Les établissements des jésuites*, col. 170-171. Victor Considérant (1808-1893), fils de Jean-Baptiste, professeur de rhétorique au collège de Salins, bachelier à seize ans. Il prépare Polytechnique au collège de Besançon. Reçu en 1826, il fait à Paris la connaissance de Charles Fourier (1772-1837), fondateur de l'École sociétaire et l'un des pères du « socialisme critico-utopique ». Fouriériste, Victor Considérant est philosophe, économiste, journaliste.

⁸. Nicolas Deschamps (1797-1873), né à Villefranche-sur-Saône, a été professeur de lettres dans les séminaires de Lyon avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus en 1826. Il a été professeur au Collège

connaître combien les prétentions de ce monsieur étaient peu fondées et de plus, que nous n'étions pour rien dans le testament de cette dame¹. »

L'héritier ne s'est pas contenté d'un refus poli. En 1849, il a intenté un procès. Avec un autre héritier, il a allégué que la donation avait été faite à une Société inapte à la recevoir. Depuis 1762, en effet, l'Ordre des Jésuites n'existe plus légalement en France. Par le décret du 3 Messidor an XII (1803-1804), Napoléon Bonaparte a confirmé les dispositions révolutionnaires contre les Congrégations et entériné la proscription des Jésuites par le Parlement de Paris. Décidant la dissolution de toutes les Congrégations non autorisées, il a seulement admis la possibilité de dérogations ou d'une reconnaissance officielle pour les institutions religieuses pouvant se présenter comme « utiles à la religion et à la société ». À propos de Mongré, les deux plaignants ont d'abord obtenu gain de cause. Puis la Cour d'Appel de Lyon a infirmé le premier jugement et confirmé la propriété de Félicien de Verna. L'issue incertaine de la procédure a laissé longtemps planer un doute sur le devenir de la propriété du domaine. Après l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 27 février 1851², la Cour de Cassation a rendu le 17 mai 1852 un avis définitivement favorable aux Pères de la Compagnie de Jésus³. Avec ce jugement, les Jésuites sont confirmés comme les propriétaires du domaine. Mais comme la Compagnie de Jésus n'a pas de statut légal, l'acte de propriété concernera toujours des religieux. Au nom de l'Ordre, les propriétaires successifs de Mongré seront ainsi le Père Jordan, d'abord, puis de Damas, ensuite. En 1852, le soulagement des Jésuites est d'autant plus grand qu'ils ont ouvert un Collège en octobre 1851 dans le vieux château de Mongré.

Mongré et l'éducation jésuite en France

Si modeste soit-il en ses commencements, Mongré s'inscrit dans la suite d'une tradition d'éducation jésuite ancienne en région lyonnaise, car inaugurée une dizaine d'années après le début de l'enseignement de religieux de la Compagnie de Jésus au Collège de Billom. En 1556, l'année de sa mort, Ignace de Loyola a donné son accord pour l'ouverture de l'établissement auvergnat⁴. La Compagnie de Jésus a administré des Collèges à Lyon à partir de 1565, année où le Collège de la Trinité a été confié aux Jésuites⁵. Edmond Auger s'était illustré parmi leurs prédicateurs. Les Lyonnais avaient également apprécié l'action d'Antoine Possevin, particulièrement lors de l'épidémie de peste l'année précédente. La Trinité est donc une exception. Les Jésuites n'en sont pas les fondateurs. Ils ont été rétribués par le Consulat. L'établissement n'en devint pas moins avec les religieux un lieu d'enseignement mais

de Fribourg. Hugues Beylard, « Nicolas Deschamps »DMRFC, t. 1. Voir aussi *Infra*, « Mongré dans la stratégie scolaire jésuite ».

¹. Le Préposé général au Père Jordan, Provincial, 8 décembre 1847, ARSI.

². *Fonds famille Fournereau. Succession de Mme Bottu de la Barmondrière, 1791- 1855*, 96 J 21, *Procès de la Barmondrière (Ruolz et Sainte-Colombe c/ Félicien de Verna, Perrin et autres acquéreurs du domaine de Montgré)*, Archives départementales du Rhône.

³. Cité quelques décennies plus tard, le cas de Mongré sert à souligner l'absence de réponse précise de la Cour de Cassation et, par comparaison avec d'autres cas, les variations dans l'application du Droit lorsque les temps sont moins favorables aux communautés non autorisées : Théodore Tissier, *Traité théorique et pratique des dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique, aux congrégations et communautés religieuses, aux associations syndicales, aux syndicats professionnels, aux pauvres, aux communes, aux départements, aux colonies et à l'État*, Paris, P. Dupont, 1896, t. 1, p. 139-140.

⁴. John W. O'Malley, *Les premiers Jésuites : 1540-1565*, Paris, Desclée de Brouwer, Saint-Laurent (Canada), Bellarmin, 1999.

⁵. Stéphane Van Damme, *Le temple de la sagesse, Savoirs, écriture et sociabilité urbaine, Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 ; Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les Collèges français (XVI^e-XVIII^e siècles), Répertoire, t. 1, France du Midi*, Paris, CNRS-INRP, 1984 ; Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles lettres, 1970 ; Georges Guitton, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV, activités, luttes, suppression (1640-1778)*, Lyon, Procure des RR. PP. Jésuites, 1954.

aussi d'éducation catholique. Bien plus qu'aux seuls élèves, les maîtres s'adressaient ainsi à toute la population de la ville. Professeurs, ils ont en effet été prédicateurs et écrivains, directeurs de Congrégation à l'intérieur et à l'extérieur du Collège, ce dernier servant de base missionnaire¹. L'activité pédagogique de certains des Recteurs n'empêcha pas leurs actions dans le domaine diplomatique. Edmond Auger exerça la fonction de confesseur d'Henri III. La situation des religieux fut cependant moins favorable lorsque, proches de la Ligue, la ville prit le parti du roi Henri IV. Au début de l'année 1595, quelques mois après la tentative d'assassinat du Roi, ils furent expulsés du Collège et de la Ville. Revenus pour enseigner en 1604, leur apostolat scolaire a duré jusqu'en 1764. Dans l'intervalle, un second établissement, Notre-Dame-de-Bon-Secours, appelé aussi le « Petit Collège », a été ouvert en 1630. Au XVII^e siècle, les relations des Jésuites avec la cité lyonnaise étaient très bonnes alors que la Compagnie de Jésus bénéficiait du soutien du Roi dans le royaume de France. Les Jésuites animaient des débats philosophiques et théologiques. Ils alimentaient parfois les polémiques autour de leur enseignement moral, mais ils organisaient dans la ville la mise en scène de l'alliance du pouvoir et de la religion et participaient activement dans toute la région aux missions paroissiales. Retraites spirituelles et culte du Sacré-Cœur, né à Paray-le-Monial, formaient ainsi le second aspect d'un rayonnement à la fois scolaire et éducatif, mais aussi intellectuel et scientifique. Après des années de controverses et le développement des Lumières², la responsabilité d'enseigner à la Trinité fut retirée aux Jésuites en 1762. Louis XV a donné son accord à la décision du Parlement de Paris de supprimer la Compagnie de Jésus en France. Les Oratoriens ont repris la Trinité en 1763 et des prêtres du diocèse le Petit Collège. Interdite en France en 1762, la Compagnie de Jésus a été supprimée par le Pape en 1773. Ses religieux doivent s'exiler sinon se séculariser. Une nouvelle histoire a commencé³. Pendant la Révolution française, ils ont été des prêtres qui ont refusé le « serment »⁴. Parmi ceux qui sont entrés dans l'Ordre peu avant sa suppression, quelques-uns, comme Joseph de Clorivière, ont été particulièrement actifs⁵. Avec Augustin de Barruel, théoricien de la Révolution comme complot⁶, il a été des anciens Jésuites qui ont participé au mouvement millénariste considérant la Révolution comme l'annonce de la fin des temps. D'autres ont appartenus au clergé réfractaire avant de rejoindre les Pères de la Foi fondés en 1797 par Nicolas Paccanari. Ce dernier groupe a absorbé en 1799 la Société du Sacré-Cœur de François de Tournely puis Joseph Varin⁷. À Lyon, Pierre Roger, Père de la Foi, a ouvert en 1801 un éphémère établissement scolaire avec l'aide de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière. Non loin de Lyon, à Sainte-Foy-l'Argentière, les Pères de la Foi ont exercé une activité d'enseignement au sein du petit séminaire qui a fonctionné de 1804 à 1809⁸. Ouvert avec l'accord du cardinal Fesch, les Pères de la Foi, ces « jésuites déguisés » dont Napoléon dissout la corporation le 3 messidor an XII⁹, a accueilli entre 250 à 300 pensionnaires dont « il n'y en avait pas un dixième qui se destinât à l'état ecclésiastique », de l'avis de l'Administration impériale. Les Pères de la foi ont

¹. Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987.

². Dominique Varry, « Bataille de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la compagnie de Jésus », *Histoire et civilisation du livre*, Genève, Droz, 2006, p. 135-168.

³. Robert A. Maryks, Jonathan Wright, eds, *Jesuit survival and restoration. A global history, 1773-1900*, Leiden & Boston, Brill, 2015.

⁴. Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Cerf, 1986.

⁵. Chantal Reynier, *Pierre-Joseph de Clorivière, 1735-1820. Un mystique jésuite contre vents et marées*, Namur et Paris, Lessius, Cerf, 2014.

⁶. Michel Riquet, *Augustin de Barruel, Un jésuite face aux Jacobins francs-maçons (1741-1820)*, Paris, Beauchesne, 1989.

⁷. Hugues Beylard, « Joseph Varin de Solemont (1769-1850) », *DMRFC*, t. 1 .

⁸. Rouvert en 1812, il est fermé en 1906 et est accueilli cette année-là à Mongré. Voir *infra* Deuxième partie.

⁹. René Grevet, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 293.

aussi fondé ou repris des établissements scolaires à Amiens, Saint-Acheul en 1802, et Belley, en 1803. Ces petits séminaires catholiques ne formaient pas uniquement de futurs prêtres et concurrençaient le lycée napoléonien institué au lendemain de l'échec de l'expérience révolutionnaire des Ecoles centrales. Devant le succès de ces écoles ecclésiastiques, le décret de 1811 n'a autorisé qu'une seule école secondaire ecclésiastique par diocèse. Il a imposé à leurs élèves le port de l'habit ecclésiastique et la fréquentation d'un Collège ou d'un Lycée pour y suivre les classes¹. Apparemment rigoureux, ce décret a dans les faits été appliqué avec souplesse. En 1813, le petit séminaire de Saint-Acheul est ainsi devenu, sous la direction des Pères de la Foi, l'un des grands établissements d'enseignement catholique secondaire dans lequel s'applique le plan d'études élaboré par Nicolas Loriguet, précédemment maître au séminaire de Sainte-Foy-l'Argentière. Avec les Pères de la Foi, les Jésuites de la Compagnie de Jésus maintenue en Prusse et en Russie ont formé le premier groupe des religieux de l'Ordre rétabli par la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* du 7 août 1814. La Compagnie de Jésus qui n'avait pas complètement disparu s'est peu à peu reconstituée et ses anciens ou nouveaux membres ont acquis, selon les pays et les groupes auxquels ils appartiennent, les traits de cultures nouvelles depuis 1773². Elle a même déjà connu une restauration partielle sous la protection des Bourbons de Parme et de Naples³. Jésuite de l'Ancienne Compagnie de Jésus qu'il a intégrée en 1751, Joseph Pignatelli a été Supérieur de la Province d'Italie de 1803 à 1811⁴. Le rétablissement de la Compagnie de Jésus par Pie VII a été explicitement motivé par la nécessité de reprendre sa tâche d'enseignement⁵. À l'heure de la restauration des monarchies européennes, malmenées par la vague révolutionnaire, il doit servir un retour à l'Ancien Régime ainsi que l'a lui-même exprimé le cardinal Consalvi : « les princes verront que, en raffermissant la religion, les Jésuites raffermissent du même coup leurs trônes⁶. » De fait, la monarchie de Louis XVIII a entendu procéder en 1814, notamment avec la Charte, à une restauration religieuse qui soit à son service. L'Université impériale a été supprimée pour rendre « la forme et la direction de l'éducation à l'autorité des pères et des mères⁷. L'Ordonnance du 5 octobre a affranchi les petits séminaires de la tutelle de l'État. Après les Cent-Jours, la seconde Restauration a conforté ce projet. Si ce qui a été remis en place par Napoléon I^{er} n'a été que partiellement supprimé, le principe est resté de faire travailler le système scolaire à l'unité morale. L'Église catholique et l'État doivent conjuguer leurs efforts. En février 1821, une Ordonnance a précisé l'objectif de l'enseignement : « la base de l'éducation des collèges, c'est la religion, la monarchie, la légitimité et la charte⁸. » Le retour au pouvoir des ultra-royalistes n'a fait que consolider ces positions. Le poste

¹. *L'avènement de l'école contemporaine*, p. 292-293.

². Paolo Bianchini, dir., *Morte e resurrezione di un Ordine religioso. La strategie culturali e educative della Compagnia di Gesù durante la soppressione (1759-1814)*, Milan, Vita e Pensiero, 2006.

³. Robert A. Maryks, Jonathan Wright, eds, *Jesuit survival and restoration. A global history, 1773-1900*, Leiden & Boston, Brill, 2015.

⁴. Joseph Pignatelli (1737-1811) a cherché dès le début du siècle à restaurer la Compagnie de Jésus. Proche de Ferdinand, duc de Parme, et du roi de Naples, il leur demande d'obtenir du Pape la restauration des Jésuites dans leurs États. Restauré à Parme, en 1804, l'Ordre l'est aussi dans les royaumes de Naples et Sicile. Joseph Pignatelli en est le premier Provincial, nommé par le Préposé général alors en Russie, Gabriel Gruber. Plusieurs collèges peuvent ainsi s'ouvrir à Rome, Tivoli et Orvieto. Avec la mort de Ferdinand et l'invasion des troupes françaises, les Jésuites doivent cependant s'exiler. Joseph Pignatelli a également obtenu la restauration de la Compagnie de Jésus en Sardaigne en 1807. Il n'est cependant pas parvenu à réunir les Pères de la Foi de Nicolas Paccanari et les Pères du Sacré-Cœur de Jésus de Joseph Varin. Unis en 1797 dans un seul groupe dénommé les Pères de la foi, leurs membres rejoignent la Compagnie de Jésus en 1814.

⁵. Ph. Rocher, « Les Jésuites au 19^e siècle : Un Ordre de religieux enseignants ? », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique* (Paris), n° 71, 1998, n° spécial, *Enseignants et société*, p. 69-87.

⁶. Cité par Bernard Hours, « Jésuites », dans Jean-Clément Martin, dir., *Dictionnaire de la contre-révolution XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2011, p. 325.

⁷. Marcel Launay, *L'Église et l'École en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Desclée, 1988, p. 39.

⁸. *Idem*.

de grand Maître de l'Université impériale a été rétabli avec Mgr Frayssinous en 1822, devenu deux ans plus tard le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique malgré l'opposition des Libéraux et des Catholiques ultramontains. Ces derniers, comme Lamennais par exemple, réclamaient en effet l'abolition du monopole de l'État sur l'enseignement. Les évêques avaient un droit de surveillance sur les collèges royaux de leur diocèse. Les professeurs opposés à la religion furent éliminés, spécialement dans les postes de recteurs d'Académie ou de Proviseurs. La Compagnie de Jésus reconstituée, les Jésuites ont repris l'enseignement dans ce contexte. À la suite des Pères de la Foi, ils le font dans les huit petits séminaires dont ils ont obtenu la direction : Saint-Acheul, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon, Sainte-Anne-d'Auray, dès 1814, à Aix-en-Provence en 1821, à Dole en 1823, et à Billom en 1826. À Sainte-Anne d'Auray, les élèves étaient répartis en huit classes, de la 8^{ème} à la rhétorique¹.

« L'enseignement littéraire régnait sans partage. En 1817, le programme des exercices littéraires précédant la distribution solennelle des prix ne mentionnait aucun exercice de mathématiques. Le latin, le grec, la langue française, l'histoire sacrée et profane se partageaient l'essentiel du programme d'études. En cinquième, le programme d'histoire ecclésiastique incluait l'étude de la période la plus récente, comme en témoignent ces questions à peine orientées que l'on posa aux élèves, le 19 août 1817 : "Comment la Philosophie usa-t-elle de l'autorité qu'elle avait usurpée en France ? Quels furent les effets de la constitution prétendue civile du Clergé et du serment qu'elle exigeait ? Quels outrages eut encore à essuyer la Religion de la part de la Philosophie ? Le Concordat fut-il observé fidèlement par Bonaparte ? Comment Bonaparte poursuivit-il son plan de persécution ? Que fit Bonaparte pour diviser le Pape et le Corps épiscopal ? Comment Bonaparte se vengea-t-il du Corps épiscopal ? Comment se termina cette longue oppression ? ²" »

En Seconde, les élèves étaient initiés à la lecture des historiens et devaient pouvoir répondre aux questions suivantes : « De quelle manière on doit étudier l'Histoire ? Quelles connaissances préliminaires elle suppose ? Comment asseoir un jugement solide sur la véracité d'un historien ? » Le cours de géographie facultatif, réservé aux meilleurs, embrassait l'étude de l'Europe et des autres continents : les élèves devaient aussi pouvoir « tracer sur le tableau » les cartes des États de l'Europe voir celles des autres parties du monde³. En 1828, les Jésuites enseignent ainsi à 2 200 élèves. Pour les antijésuites, l'influence de tels maîtres est néfaste. Inhumaine, leur éducation a pour objectif de rendre les élèves apatrides. Face aux succès électoraux des libéraux, le ministre de l'Intérieur de Charles X, Jean-Baptiste Gaye de Martignac, véritable chef du Gouvernement, a cherché à désarmer une opposition de plus en plus critique à l'égard de l'emprise de l'Église catholique en matière scolaire. L'Ordonnance du 16 juin a durci la réglementation sur les petits séminaires afin d'empêcher qu'ils ne soient des collèges déguisés⁴. Le nombre de leurs élèves ne doit pas dépasser 20 000, ce chiffre apparaissant suffisant pour assurer la relève sacerdotale. Ils ne pourront désormais recevoir que des élèves internes qui, après deux années de présence, devront porter la soutane. Dans un esprit d'apaisement, le pape Léon XII a enjoint aux évêques d'accepter, sacrifiant au passage les Jésuites, directement visés par un article de l'Ordonnance. « Nul ne pourra être... chargé soit de la direction, soit de l'enseignement... s'il n'a affirmé par écrit, qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France⁵. » L'enseignement et l'éducation jésuite sont proscrits sur le territoire français. Comment, dès lors, poursuivre l'apostolat

¹. *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, p. 297.

². Cité par René Grevet, *Idem*, p. 297.

³. *Idem*, p. 298.

⁴. Ernest Sevrin, « Les ordonnances de 1828 et Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1930, vol. 16, n° 70, p. 5-22.

⁵. Cité par Marcel Launay, p. 47.

scolaire que réclament les familles ? Hors de France, mais à proximité, deux collèges jésuites ont pu accueillir des élèves. L'un est en territoire espagnol, près de Saint-Sébastien, l'autre a été ouvert en 1827 à Fribourg¹. Venus principalement du petit séminaire de Bordeaux², les Jésuites du Collège du Passage (Pasaia) ont aussi reçus des garçons des alentours de Sainte-Anne-d'Auray et d'autres provinces françaises³. Les premières classes ont débuté le 17 novembre 1828 pour une centaine d'élèves, majoritairement français, divisés en deux divisions espagnole et française. L'existence du Collège ne fut cependant pas longue. Après que les familles espagnoles ont commencé à retirer leurs enfants, au motif du faible soutien des Jésuites à la monarchie, la reine Christine a ordonné sa fermeture en 1834. Henri Ramière, membre de la Congrégation des Saints-Anges dirigée par le Père Jeantier, a dû poursuivre sa scolarité à Fribourg⁴. « Fribourg est par excellence la ville catholique de la Suisse, comme Genève y est, depuis Calvin, la capitale de l'hérésie », écrit Louis Veillot en 1830⁵. Le premier Collège a été fondé en 1582 par Pierre Canisius. Depuis la Révolution française, dans un climat de réveil religieux et de reconquête, le clergé catholique suisse s'est renforcé. Avant les Rédemptoristes, desservant à partir de 1828 de l'église de la Providence à la Neuverville, les Jésuites se sont réinstallés en 1818. Ses méthodes pédagogiques jugées trop libérales, Grégoire Girard, cordelier, a dû quitter la ville pour Lucerne en 1823. La fermeture des petits séminaires jésuites en France a fait bondir les effectifs du nouveau Collège Saint-Michel. Avec environ trois cents cinquante élèves scolarisés chaque année, les études variant entre quatre et sept ans, l'établissement a accueilli environ deux mille élèves en vingt ans. Les Français ont constitué la moitié de l'effectif, les autres étaient Suisses, Allemands, Italiens, des Belges, Espagnols, Anglais et même Américains. Plus de cent cinquante prêtres ont été enseignants ou surveillants dans cet établissement cosmopolite. Parmi les Français, Joseph Barelle, entré dans la Compagnie de Jésus en 1816, a déjà dirigé le petit séminaire d'Aix et fondé celui de Billom. Préfet des études, il a adapté l'enseignement aux exigences du baccalauréat mais aussi inventé les « témoignages mensuels »⁶. Ferdinand Jeantier, de 1828 à 1832 et de 1836 à 1847⁷, a été comme Père spirituel « l'apôtre des petits enfants »⁸, notamment auprès de Joseph-Marie Timon-David⁹, qui, comme d'autres, est resté marqué par ses lectures des *Souvenirs de Saint-Acheul*¹⁰. Entre autres élèves restés

¹. Paul Bailly, « Collèges », dans *Les établissements des Jésuites*, col. 1489. Kathleen Ashe, *The Jesuit Academy (Pensionnat) of Saint Michel in Fribourg, 1827-1847*, Fribourg, Editions universitaires, 1971, « Études et recherches d'histoire contemporaine ».

². *La Compagnie de Jésus en France*, t. 2, p. 46-50.

³. Paul Bailly, « Le Passage », dans *Les établissements des Jésuites*, col. 1103-1111.

⁴. Charles Parra, Paul Galtier, Blaise Romeyer, Paul Dudon, *Le Père Henri Ramière, de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1934, p. 6-8. Henri Ramière (1821-1884), jésuite en 1839, a fondé en 1861 *Le Messager du Cœur de Jésus*. Il a aussi développé l'Apostolat de la Prière à la suite de François-Xavier Gautrelet (1807-1886).

⁵. Louis Veillot, *Les pèlerinages de Suisse*, Paris, Mame, 1896 [1830], p. 31.

⁶. Paul Duclos, « Joseph Barelle (1794-1863) », *DMRFC* 1.

⁷. Paul Duclos, « Ferdinand Jeantier (1799-1878) », *DMRFC*, 1.

⁸. Xavier-Auguste Séjourné, *Un apôtre des petits enfants dans les collèges des jésuites : vie du R. P. Jeantier, de la Compagnie de Jésus, souvenirs de Saint-Acheul, de Fribourg, du Passage, de Turin, de Bruxelles et de Vannes, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de la biographie du Frère Yoon*, Paris et Poitiers, H. Oudin, 1882 (1^{ère} éd. 1880).

⁹. Devenu prêtre, Joseph-Marie Timon-David (1823-1891) a été l'auteur de la *Méthode de direction des œuvres de jeunesse, patronages, cercles*, Marseille, Senés, 1859. Gérard Cholvy, « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1982, vol. 68, n° 181, p. 237-238.

¹⁰. *Souvenirs de Saint-Acheul, etc., ou Vie de quelques jeunes étudiants*, Amiens, Caron-Vitet, 1828. L'ouvrage rédigé par Jean-Nicolas Loriguet a été réédité en 1830 sous le titre *Souvenirs des petits séminaires de Saint-Acheul, Sainte-Anne, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon, Aix, Dole, Billom... Vies de plusieurs jeunes étudiants...* [Paris, Rusand, 1830]. Après une troisième édition en 1836, il a été encore réédité et augmenté en 1859 par Achille Guidée : *Souvenirs de Saint-Acheul et d'autres établissements*

fidèles à la Compagnie de Jésus¹, Henri Mertian², devenu jésuite en 1839, a été rédacteur aux *Études* et le fondateur du Collège de Reims en 1874. Gabriel, comte de Saint-Victor, fils d'une famille beaujolaise de Saint-Victor, n'a lui cessé de défendre, par la presse³, ou par la voie parlementaire, une France monarchiste et catholique⁴. Après la Révolution de Juillet, l'établissement a accueilli en grand nombre les enfants des familles légitimistes réfugiées à Fribourg. En Suisse, le Collège Saint-Michel est ainsi devenu le symbole d'un cléricalisme des plus conservateurs. Même si l'enseignement est jugé trop classique, peu national et insuffisamment orienté vers les sciences et techniques, le Recteur défend en 1834, dans un mémoire, la nécessité de l'apprentissage des langues anciennes⁵. Les libéraux lui ont opposé l'année suivante une Ecole moyenne chargée de susciter une contre-élite. Le Collège a été fermé en 1847, quelques mois avant le « Sonderbund ».

Mongré dans la stratégie scolaire de la Compagnie de Jésus

Nouveau « moment » révolutionnaire, l'année 1830 n'a pas été un épisode favorable pour la Compagnie de Jésus en France, bien au contraire. Les religieux qui attendaient une accalmie dans la tourmente ouverte en 1828 doivent se rendre à l'évidence : il faudra encore patienter. Le lien des Jésuites avec le pouvoir de Charles X a provoqué la détérioration de leur situation. En août 1829, la formation du ministère Polignac a été interprétée comme le signe d'un retour des « Ultras » et des tenants du « parti prêtre ». Loin d'être un signe d'apaisement dans la querelle entre Libéraux et « Ultras », le Nonce a proposé en novembre au gouvernement de rendre aux Jésuites la possibilité d'enseigner⁶. Les attaques contre les Jésuites, loin de s'amoinrir, gagnent alors en intensité. Plus que jamais, l'éducation jésuite est la cible de l'antijésuitisme. Les hommes du gouvernement sont accusés d'être les jouets des Jésuites ; les caricaturistes croquent Charles X comme un des leurs⁷. Ils sont, dit-on aussi, responsables, de la crise économique et de ses effets. Lors de mouvements contre le renchérissement des denrées alimentaires, des manifestants dénoncent ainsi le fait que « le Roi et les Jésuites font monter le prix du blé ». En juillet 1830, pendant les journées révolutionnaires qui sont le théâtre de fureurs anticléricales, les Jésuites sont ainsi la cible des plus exaltés. Certaines de leurs maisons sont saccagées. Le 28 juillet, le noviciat de Montrouge est livré au pillage. Le lendemain, à Saint-Acheul, François-Xavier de Ravignan, l'un des professeurs, est blessé par une volée de pierres alors qu'il tente de raisonner les émeutiers venus envahir les lieux. Ailleurs, à Laval, Bordeaux, Clermont-Ferrand ou Paray-le-Monial, les résidences sont assaillies par des manifestants au cri de « À bas les Jésuites ». À Dôle, la résidence saccagée doit être abandonnée. L'agitation dure plusieurs mois. La psychose assimile tous les Jésuites aux adversaires de la Révolution. À Lyon, l'agitation populaire qui conteste le pouvoir de Charles X vise leur résidence⁸. Les « Trois glorieuses » provoquent

français dirigés par les Pères de la Compagnie de Jésus depuis le mois d'octobre 1814 jusqu'au mois d'avril 1857 ou Vies de plusieurs jeunes étudiants élevés dans ces maisons d'éducation, Paris, C. Douniol.

¹. *Livre d'or des élèves du pensionnat de Fribourg en Suisse. 1827-1847. Nouvelle édition*, Montpellier, L. Grollier père, 1889.

². Hugues Beylard, « Henri Mertian (1821-1901) », *DMRFC*, t. 1.

³. Gabriel de Saint-Victor (1824-1893) a fondé en 1845 *La Gazette de Lyon*, journal légitimiste supprimé par le gouvernement impérial en 1860, avec Prosper Dugas, le père de Joseph Dugas (1843-1877), jésuite.

⁴. Bruno Dumons, « Gabriel de Saint-Victor », *DMRFC*, t. 6.

⁵. *Les jésuites du collège St-Michel à Fribourg en Suisse*, Lausanne, 1834, p. 8.

⁶. Maurice Gontard, « Les jésuites et l'enseignement secondaire en France de la Restauration à la loi Falloux (1814-1850) », *Pædagogica historica*, 1, 1985, p. 116.

⁷. P. Rocher, « Des corbeaux au service d'un complot. La caricature de l'éducation jésuite au XIX^e siècle », dans Dominique Avon, dir., *La caricature face à l'autorité temporelle et spirituelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 35-57.

⁸. Bruno Benoit, « Révolution de 1830 », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009, p. 1126-1127.

l'exil du Souverain. Il a quitté le château de Saint-Cloud et s'est embarqué à Cherbourg pour l'Angleterre¹. La Révolution ouvre une querelle dynastique entre Légitimistes et Orléanistes. La même année débute la campagne des Catholiques pour la liberté d'enseignement. Les Jésuites sont concernés. Rallié à la Révolution et réclamant la pleine application de la Charte, Charles de Montalembert en est l'un des hérauts. Avec Henri Lacordaire², Félicité de Lamennais et Philippe Gerbet³, il lance *L'Avenir* le 16 octobre 1830⁴. Le journal libéral défend la liberté de conscience, la liberté de culte, de la presse et de l'enseignement pour les Catholiques. En décembre, *L'Avenir* fonde l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse pour organiser une campagne de pétitions.

« Un gouvernement maître de l'éducation de la jeunesse pourrait façonner à son gré la foi, les opinions, les mœurs des générations ! Lui donner ce pouvoir, c'est installer le despotisme dans le fond des âmes mêmes. Tout homme, pour qui la liberté n'est pas un vain mot, doit repousser, comme le joug le plus révoltant, ce monopole des intelligences⁵. »

En novembre 1831, Montalembert et Lamennais sont venus à Lyon, secouée par les premières « émeutes du salariat ». Depuis 1830, l'apostolat des Jésuites est à réorganiser. Fort du succès de ses prédications, Étienne Deplace, l'ancien fondateur du Collège du Passage⁶, s'installe en 1832 dans une ville qui a de plus en plus la réputation d'être dangereuse⁷. La campagne de Montalembert et de ses amis pour la liberté de l'enseignement secondaire divise les Catholiques. Les Intransigeants sont circonspects, voire hostiles. L'Épiscopat penchent plutôt du côté des Catholiques libéraux. L'argumentaire est parfois violent. Selon Mgr Clausel de Montals, l'Université fait « un horrible carnage d'âmes » et transforme « les enfants en animaux immondes et en bêtes fauves »⁸. Mgr Affre appelle à la modération, mais les Universitaires se défendent et l'antijésuitisme se déchaîne. En juin 1833, l'article 3 de la loi Guizot édicte que « l'instruction primaire est privée ou publique ». L'éducation jésuite sert de repoussoir lorsqu'il est question de l'enseignement secondaire. Réputée contre-révolutionnaire, elle l'est tellement qu'elle pose même question pour le propre fils de Charles X. L'enjeu est important puisque la formation de l'enfant engage son avenir. Les chances d'une restauration monarchique dépendent d'elle. Le jeune prince pourra-t-il assumer le pouvoir en n'étant pas étranger à son temps ou bien grandira-t-il dans une culture qui l'éloignera de la France ? En avril 1833, le marquis de Foresta s'est concerté à Rome avec les cardinaux Lambruschini, secrétaire

¹. Charles X (1757-1836) réside d'abord en Écosse puis à Prague. Il meurt du choléra à Görz (Nova Gorica en Slovénie). En 1843, le duc de Blacas acquiert pour le compte de la famille royale le château de Frohsdorf, en Autriche, qui a appartenu à la princesse Caroline Bonaparte, princesse Murat. Les derniers descendants des Bourbons s'y installent. En 1851 le petit-fils de Charles X, Henri d'Artois, né en 1820, comte de Chambord, en hérite de sa tante la duchesse d'Angoulême. Prétendant légitimiste au trône de France, « Henri V » a résidé en ce château jusqu'à sa mort en 1883.

². Henri Lacordaire (1802-1861) a étudié le Droit à Dijon. Au sein de la Société d'études, un cercle politique et littéraire de jeunes royalistes, il s'est familiarisé avec l'ultramontanisme de Louis de Bonald, Joseph de Maistre, et Félicité de Lamennais. Formé à Saint-Sulpice, il hésite à entrer dans la Compagnie de Jésus. Ordonné prêtre à Paris en 1827, il a rejoint l'Ordre des Dominicains dix ans plus tard.

³. Félicité Robert de Lamennais (1782-1854), ordonné prêtre en 1816, a publié *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-1823) dans lequel il critique l'Université, et *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1825). Philippe Gerbet (1798-1864), prêtre, professeur à Juilly de 1833 à 1837, a fondé *L'Université catholique*. Il a été évêque de Perpignan de 1854 à 1864.

⁴. Suspendu le 15 novembre 1831, le journal est définitivement supprimé après la publication de l'encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832.

⁵. Marcel Launay, *L'Église et l'école en France : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Desclée, 1988, p. 51.

⁶. Ancien Père de la Foi, il a enseigné dans plusieurs petits séminaires dirigés par les Jésuites. Il est spécialisé dans la prédication. Paul Duclos, « Étienne Deplace » (1768-1846), *DMRFC*, t. 1.

⁷. Gilbert Gardes, *Le voyage de Lyon*, Lyon, Editions Horvath, 1993.

⁸. *L'Église et l'école*, p. 52.

d'État, et Sala. Julien Druilhet est choisi pour assurer l'éducation du Prince. Prêtre clandestin sous la Terreur, entré dans la Compagnie de Jésus en 1814, auteur de l'oraison funèbre du duc de Berry, il a été Recteur du petit séminaire de Saint-Acheul¹. Accompagné d'un autre jésuite, Étienne Deplace, il arrive à Prague en juin pour devenir le précepteur du fils de Charles X. Les Jésuites opèrent sous de faux noms². Bien que la décision soit connue de peu de personnes, elle suscite cependant les passions, y compris dans les rangs légitimistes. Le point de vue de Chateaubriand, consterné, est partagé : « Que dans l'état actuel de la société en France, l'idée de mettre un disciple de Loyola auprès de Henri V fût seulement entrée dans la tête de Charles X, il y avait de quoi désespérer de la race³. » À beaucoup, mêmes favorables à la cause monarchique, la décision apparaît comme une maladresse tant la Compagnie de Jésus est déjà rejetée dans l'opinion française. « Cet appel à un jésuite expose la dynastie à l'accusation d'être inféodée à la frange la plus activiste de l'Église, ce qui risque de ternir encore un peu son image⁴. » Le comte de Montbel doit alors résoudre le problème. Il reconnaît l'erreur commise dans sa correspondance avec Metternich.

« La prévention contre les jésuites s'est réveillée avec une fureur d'explosion. Certainement le choix d'un jésuite pour élever M. le duc de Bordeaux est le plus grand service qu'on ait rendu à la révolution et à l'intrigue [...] On doit, donner au duc de Bordeaux une éducation religieuse, mais on ne doit pas dans le choix des instituteurs choquer mal à propos l'opinion publique et compromettre l'avenir de l'enfant en augmentant les obstacles qui encombrant sa carrière⁵. »

Le choix du général Latour-Maubourg, vétéran des guerres napoléoniennes qui a servi loyalement la monarchie après 1814, « militaire blanchi et mutilé sur les champs de bataille » et « à l'abri des imputations de jésuitisme et d'émigration », constitue selon Montbel « un drapeau respecté par tous les partis ». Revenu en France, Julien Druilhet devient supérieur de la Résidence jésuite de Lyon⁶. Étienne Deplace lui succède de 1839 à 1842⁷. Le Collège du Passage ayant fermé en juillet 1834, un nouvel établissement est ouvert l'année suivante à Brugelette, en Belgique, près d'Ath et de Mons. *L'Ami de la Religion* en annonce ainsi l'ambition :

« Il est destiné à remplacer les établissements supprimés en France par l'ordonnance du 16 juin 1828. Les pères de famille qui regrettent ces établissements trouveront un dédommagement à Brugelette. Déjà un mobilier considérable et une belle bibliothèque y ont été transportés de France. Les maîtres et les professeurs seront Français. La beauté du local rend ce séjour aussi agréable que sain. Le voisinage d'Ath offrira la ressource de maîtres d'agrément. On compte pouvoir recevoir deux cents élèves⁸. »

Les premiers collégiens sont accueillis le 21 octobre⁹. Lors de la cérémonie d'installation, le 29, le professeur d'éloquence, après avoir invoqué l'Esprit saint, et avant la célébration de la messe, a adressé à l'auditoire un discours à partir des paroles de l'apôtre Paul, « *Fundamentum aliud nemo potest ponere* » : tout doit être fondé sur Jésus-Christ, considérant que « le chef de tout homme c'est le Christ, que le

¹. Hugues Beylard, « Julien Druilhet » (1768-1845), *DMRFC*, t. 1.

². Maxence de Damas d'Anlezy, « L'éducation du duc de Bordeaux », *Revue des Deux Mondes*, t. 11, 1902, p. 615-616.

³. *Mémoires d'outre-tombe*, cité par Jean-Paul Bled, *Les lys en exil, ou la seconde mort de l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1992, p. 69.

⁴. *Idem.*

⁵. *Idem.*

⁶. Hugues Beylard, « Julien Druilhet », *DMRFC*, t. 1.

⁷. Paul Duclos, « Étienne Deplace » (1768-1846), *DMRFC*, t. 1.

⁸. *L'Ami de la religion : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, vol. 86, 1835, p. 423.

⁹. *L'Ami de la religion : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, vol. 87, 1835, p. 263

chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu ». Il a ensuite exposé le but de l'établissement et le plan suivi pour l'enseignement et l'éducation de la jeunesse¹. Le 27 juillet les Jésuites ont partagé le territoire français en deux ensembles, avec une Province de Paris et une autre de Lyon². Il est décidé que le Collège de Brugelette restera à la Province dite de Paris ou de France. François Renault, le premier Provincial de Lyon, était déjà Provincial pour toute la France. Il est désormais assisté d'une consulte de membres nommés par le Préposé général le 17 septembre 1836 : Louis Maillard est socius, Charles Balandret³, Julien Druilhet et Jean-Baptiste Gury, maître des premiers novices jésuites⁴, sont consultants⁵. François Guizot fait part à la même époque de son projet d'une loi sur la liberté de l'enseignement secondaire⁶. Le projet de Guizot est longuement discuté à la Chambre en mars 1837. De nouveau, les Jésuites pensent pouvoir rouvrir des Collèges en France⁷. L'espoir est vain : le projet est finalement rejeté. L'année suivante, l'Université cherche même à atteindre Brugelette et Fribourg. Elle vise les Jésuites en exigeant des élèves au moins deux années de présence dans un établissement en France pour être candidats au baccalauréat⁸. L'antijésuitisme s'épanouit dans la longue bataille entre partisans et adversaires de la liberté de l'enseignement. L'article publié en 1842 dans la *Démocratie pacifique* à propos du testament de Mademoiselle Bottu de la Barmondière sert à dénoncer les Jésuites. Le directeur du journal, Victor Considérant, conteste alors ce qu'il nomme « l'éducation d'église », particulièrement facile lorsqu'elle s'applique dans les Collèges qui abuse les enfants.

« Jusqu'à dix ou quinze ans les enfants sont abandonnés aux prêtres (par des parents, la plupart du temps incrédules, philosophes, athées, qui détestent les prêtres) ; ils sont amenés par les prêtres aux environs de la première communion, à une aveugle et stupide créance à tout ce qui plaît à ceux-là de leur dire ; ils portent des scapulaires et des chapelets, des reliques, du bois de la vraie croix ; on les enfonce dans toutes les pratiques de sacristie ; on abuse d'eux, faibles qu'ils sont ; on leur meuble la tête avec des récits de miracles, des lectures absurdes, des contes sur l'enfer et le purgatoire et pour en faire quoi ? - des voltairiens ou des athées, quand leur éducation sera finie (car au sortir du collège, qui croit au Christ, et combien croient à Dieu ou s'en soucient ?) et des vieillards hébétés et stupides, s'ils vont jusqu'à la vieillesse cacochyme des Civilisés, qui fait retomber pathologiquement dans l'enfance, et ramène par correspondance organique, des êtres usés de mal et de débauches, dans les terreurs superstitieuses dont on avait frappé leurs esprits à huit ans. [...] Du reste, ce qu'il faut

¹. *Brugelette : souvenirs de l'enseignement sur les Jésuites par un de leurs élèves Ch. de ****, Toulouse, Regnault et fils, 1879, p. VI.

². *Lettres de Fourvière. 1836-1936*.

³. Charles Balandret (1782-1861) est entré chez les Jésuites à Dünaburg en Russie (actuelle Lettonie) en 1808. Ordonné prêtre l'année suivante, il étudie les mathématiques à Polock (actuelle Biélorussie) en 1810-1811. Prédicateur français à Saint-Petersbourg (1811-1816), prédicateur et professeur de philosophie à Polock (1816-1820), il participe après l'expulsion des Jésuites de Russie aux missions intérieures à Laval de 1820 à 1824. Il enseigne ensuite la théologie à Paris et Dole (1824-1830), la dogmatique au Collège des Jésuites à Brigue, en Valais, où il est Préfet des études (1830-1833). De nouveau en France, il enseigne le droit canon et la morale au Puy et à Laval à partir de 1833. Aumônier, il est Supérieur à Lyon en 1836.

⁴. Ordonné prêtre en 1798, après des études de théologie au séminaire de Besançon, il a été admis chez les Pères du Sacré-Cœur qu'il a suivis dans leurs déplacements. Rentré en France en 1807, il a été professeur de théologie à Soissons, maître des novices à Forcalquier puis à Montrouge jusqu'à la destruction de ce dernier noviciat en 1830. Un temps socius du Provincial de France, puis de Lyon, il devient en 1839 Recteur du noviciat d'Avignon. Hugues Beylard, « Jean-Baptiste Gury (1773-1854) », *DMRFC*, t. 1.

⁵. Le Préposé général, 17 septembre 1836.

⁶. Paul Gerbod, « François Guizot et l'instruction secondaire », dans *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976, p. 65.

⁷. Maurice Gontard, « Les jésuites et l'enseignement secondaire en France de la Restauration à la loi Falloux (1814-1850) », *Paedagogica historica*, 1, 1985, p. 118.

⁸. *Idem.*, p. 120.

remarquer, c'est que cette éducation d'église, cette odeur de sacristie dont on oint les enfants, et qui s'évapore si vite au contact des idées philosophiques du siècle, forment conflit, non seulement avec l'esprit du siècle, mais encore avec l'instruction dogmatique distribuée dans les collèges. [...] Le matin on fait admirer dans les classes les suicides de Caton et de Brutus, le meurtre patriotique de Scevola et beaucoup d'autres actes héroïques ; le soir, à la chapelle, tous ces héros sont des damnés que le diable fait rôtir depuis fort longtemps et qui rôtiront toujours¹. »

Toutes sortes de brochures, libelles, pamphlets et ouvrages circulent. Dans la presse, les romans-feuilletons dénoncent l'influence néfaste des Jésuites. La matière des cours d'Édgar Quinet et Jules Michelet contre les religieux est publiée durant l'été 1843. Pour démontrer que la Compagnie déforme l'histoire de France, *Le Constitutionnel* signale que le Père Loriquet a écrit que « Buonaparte » était lieutenant des troupes de Louis XVIII. L'accusation est fautive, mais Nicolas Loriquet devient le symbole de l'obscurantisme jésuite. Fidèle à son combat, Montalembert publie une brochure intitulée *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*. Il appelle les Catholiques français à s'organiser pour la conquête de la liberté d'enseignement. Sous le pseudonyme de l'abbé Desgarets, le jésuite Nicolas Deschamps dénonce *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois*², l'enseignement universitaire et son immoralité. La brochure envenime la polémique. En mai, interrogé à ce sujet par le ministre des Cultes, le cardinal Maurice de Bonald a regretté la virulence du propos mais l'a situé dans les controverses du moment. « Je n'hésite pas à vous dire, M. le Ministre, que je n'approuve en aucune manière la forme pleine d'acrimonie de cet ouvrage. Ce n'est pas ainsi qu'on défend la vérité. Je n'ai point caché mon sentiment à M. l'abbé Desgarets ». Toutefois, les propos alors tenus par Jules Michelet et Edgar Quinet dans leurs cours au Collège de France « seraient propres à justifier certaines assertions de l'ouvrage dont nous nous plaignons³. » Dans *Le National*, François Génin réplique à Nicolas Deschamps. Il dénonce l'asservissement du clergé et des évêques par les Jésuites et se moque de l'action d'Adrien Nampon pour le rétablissement des statuets de la Vierge aux angles des rues de Lyon. « Pour relever la religion il n'y a rien dont les Jésuites ne soient capables, jusqu'à escalader la nuit les corniches des maisons de Lyon pour y placer des madones de plâtres⁴. » Répétant peu après les attaques contre Saint-Acheul à Amiens, *Le Constitutionnel* fait allusion à la donation de Mongré en évoquant la fortune des Jésuites et la captation d'héritage dont ils sont coutumiers.

« Ils sont une cinquantaine... Que fait là cette sainte et illégale agglomération de gens qui n'ont pas l'honneur d'être citoyens français ? Ce que les Jésuites font partout. Ils s'insinuent ; ils travaillent à dominer le clergé... Votre journal annonçait dans ces

¹. Victor Considerant, *Destinée sociale*, tome III, 1844 (1^{ère} éd. 1834), cité par Michel Vernus, *Victor Considerant 1808-1893. Le cœur et la raison*, Dole, Canevas éditeur, 1993, p. 250-251.

². *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois, ou la Charte et la liberté de l'enseignement*, Lyon, Librairie chrétienne, 1843. L'auteur annoncé, le chanoine Nicolas Desgarets, est en réalité Nicolas Deschamps. Né à Villefranche-sur-Saône, formé dans les séminaires lyonnais, avant son ordination, Nicolas Deschamps est entré en 1826 dans la Compagnie de Jésus. Professeur à Fribourg, il a été prédicateur à Avignon, Marseille et Aix-en-Provence. Écrivain polémique, il a rédigé une vingtaine d'ouvrages et d'articles. Hugues Beylard, « Nicolas Deschamps (1797-1873) », *DMRFC*, t. 1. Nicolas Deschamps a aussi rédigé *La grande moquerie, ou le projet de loi de M. Villemain sur la liberté d'enseignement par l'auteur de "La Charte-vérité, ou le monopole universitaire devant les Chambres" (10 février 1844)*, Lyon, L. Lesne, 1844. Les noms de plume de Nicolas Desgarets ou Des Garets (d'Ars) sont sans doute liés à sa région natale. Une famille Garnier des Garets est propriétaire d'un château à une dizaine de kilomètres de Villefranche-sur-Saône, non loin d'Ars-sur-Formans dont Jean-Marie Vianney est alors le curé. Félix Garnier des Garets a été maire de Villefranche-sur-Saône de 1808 à 1813. Proche de la ville, le quartier du Garet a été rendu célèbre par le photographe et cinéaste Raymond Depardon.

³. Cité par Paul Droulers, *Cattolicesimo sociale nei secoli XIX e XX : saggi di storia e sociologia*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1982, p. 280, note 47.

⁴. Cité par Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. 2, p. 514-515.

derniers temps que, depuis 1830, les Jésuites avaient acquis pour cinq ou six millions de biens fons dans le seul département du Rhône. ; je n'évaluerai pas leurs possessions dans la Somme ; mais elles sont énormes... Ils acquièrent cette fortune en captant les testaments ; mais que sera-ce donc, lorsque après avoir renversé l'Université, ils pourront ouvrir des écoles et abêtir la jeunesse de France ?¹ »

La polémique est à son comble. Douze ans après son voyage avec Lacordaire, Charles de Montalembert retrouve Lyon. La réception au Palais épiscopal contraste avec l'accueil discret de 1831. Le cardinal de Bonald marque ainsi publiquement son soutien au combat de celui qui prend la parole aux côtés de François-Xavier de Ravignan. Le jésuite est désormais célèbre pour sa réponse aux attaques de l'antijésuitisme : *De l'existence et de l'Institut des jésuites*². Les trois hommes sont d'accord sur la nécessité d'organiser un comité d'action composé de prélats et de parlementaires des deux Chambres. Devant l'assemblée lyonnaise, il répète les mots lancés à la Chambre des Pairs.

« Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas (nous, les Catholiques) être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs ; nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés ; nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! »

En signe de reconnaissance, les Catholiques lyonnais offrent au défenseur des libertés religieuses une médaille d'honneur. L'orateur figure d'un côté avec ses armes, de l'autre un lion s'éveille pour défendre la croix. Dans ce climat, comment faire droit à la volonté de Madame de la Barmondière en ouvrant un collège jésuite à Lyon ? Tandis que les mois passent, les Collèges de Fribourg et de Mélan sont fermés en 1847. Celui de Chambéry est aussi affecté par les prémices du « printemps des peuples ». Les Jésuites sont dans l'expectative aux premiers jours de 1848. François Guizot a retiré à Michelet son enseignement au Collège de France. Le geste apparaît comme un désaveu des Libéraux et un signe favorable en direction des Catholiques. Le 25 février, le pays apprend pourtant la chute de Guizot, l'abdication de Louis-Philippe et la régence de la duchesse d'Orléans³. Dans l'après-midi, la Seconde République est proclamée. À Lyon, durant cinq jours, des ouvriers saccagent les ateliers religieux à Lyon et aux alentours. Les ouvriers sont irrités de la concurrence que leur font, à bon marché, les orphelinats. Les Frères des Écoles chrétiennes sont pris à parti, à La Guillotière, à Vaise, à Caluire et à Villefranche. Le geste vise à « condamner les Frères et leurs principe d'éducation ». Il laisse entendre la laïcisation de leurs écoles en cas de changement de pouvoir⁴. Les émeutiers assiègent la résidence jésuite d'Ainay. Présent à Lyon, alors agitée par la Révolution, le commissaire de la République Emmanuel Arago interdit pendant deux mois les Congrégations, particulièrement les Jésuites⁵. Le cardinal de Bonald ne peut quitter le Palais épiscopal que durant quelques jours. La situation à Lyon n'est pas la même qu'à Paris. Dans la Capitale, l'atmosphère est à la liesse et à la concorde entre Républicains et Catholiques. Tout près de Lyon, à la Croix-Rousse, les troubles qui

¹. 8 octobre 1843, cité par Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. 2, p. 515.

². *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, Paris, Poussielge-Rusand, 1844. Quatre éditions ont paru en 1844. Gustave-Xavier de La Croix de Ravignan est entré dans la Compagnie de Jésus en 1822, six mois après son admission au séminaire d'Issy-les-Moulineaux. Prêtre en 1828, il a enseigné la théologie à Saint-Acheul puis à Brigues à partir de 1830. Revenu à Saint-Acheul, il prêche le Carême en 1836. Il a pris la suite de Lacordaire à Notre-Dame de Paris de 1836 à 1847. Hugues Beylard, « Gustave-Xavier de La Croix de Ravignan (1795-1858) », *DMRFC*, t. 1.

³. Bruno Benoit, « Les enjeux politiques de la révolution de 1848 à Lyon », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 16, 1998. URL : <http://rh19.revues.org/127>

⁴. André Latreille, dir., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1988 (1^{ère} éd. 1975), p. 346.

⁵. « Arago Emmanuel », p. 58, et « Jésuites », dans le *Dictionnaire historique de Lyon*, p. 711.

ont déjà eu lieu à l'automne 1847 ont alerté les Catholiques¹. Les œuvres d'éducation et de formation des « providences » et « refuges » pour garçons et filles suscitent l'hostilité. Les travailleurs de la soie leur reprochent une concurrence déloyale avec le travail des jeunes gens. Comme dans toute la France, le clergé lyonnais bénit des arbres de la liberté, mais il ne peut empêcher le développement d'un anticléricalisme populaire. Une foule assaille et saccage le clos des Chartreux à la Croix-Rousse, l'établissement de l'abbé Collet à Caluire et le Refuge Saint-Joseph, à Oullins, où des métiers pour l'apprentissage des enfants sont brisés et brûlés. À la Croix-Rousse, les « Voraces » — des compagnons armés — occupent la maison Saint-Irénée des séminaristes. Les mois qui suivent n'apaisent pas les inquiétudes catholiques. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1848, un projectile incendiaire est jeté contre le château de Mongré où sont cantonnés des Cuirassés de la garnison de Villefranche. Le *Journal de Villefranche* s'en fait l'écho.

« Nous n'avons point dû taire cet événement, il porte avec lui un avertissement utile. Le genre de destruction que nous venons de signaler, nouveau pour nos contrées, annonce la présence d'individus redoutables et étrangers. Nous engageons nos concitoyens à se tenir sur leurs gardes, en exerçant une active surveillance². »

Ce climat d'insécurité et de désordre persistant n'est pas propre à la seule région lyonnaise. Lors des élections d'avril et de septembre 1848, il est pour beaucoup dans la victoire du « parti de l'Ordre ». Quelques mois plus tard, au printemps 1849, des candidats socialistes triomphent malgré tout à la Guillotière. Un nouvel affrontement éclate au mois de juin 1849 à la Croix-Rousse, provoqué par la nouvelle de l'insurrection des amis de Ledru-Rollin à Paris. Avec l'intervention, en juin, de la France à Rome, la « question romaine » a enflammé les parlementaires et provoqué le tollé des « montagnards » républicains. La protestation de Ledru-Rollin à l'Assemblée a été doublée d'un appel à la manifestation. Elle a été un échec. La violence et l'anticléricalisme populaire ambiant suscitent des sentiments d'inquiétude. Ils consacrent la défaite du camp « modéré » au sein de la Compagnie de Jésus. Les Jésuites sont au nombre de mille en France³. Trois cent quarante prêtres exercent un ministère en métropole, cent quarante autres sont missionnaires à l'extérieur, Amérique du Nord, Chine, Algérie, Syrie, Liban, à Madagascar ou à La Réunion. Aux trois cent quarante scolastiques et novices en formation s'ajoutent aussi deux cent quatre-vingts frères coadjuteurs. Depuis 1814, deux courants cohabitent au sein de l'Ordre. Le premier est constitué des « modérés » qui partagent la prudence de Xavier de Ravignan et du Provincial de Paris Rubillon, soutenue par l'assistant Rozaven. Le second regroupe ceux qui préfèrent une ligne plus offensive, comme à Lyon, où l'on veut précipiter les choses dans le domaine de l'enseignement. Nicolas Deschamps est de ce groupe⁴. Les Catholiques ne sont pas les seuls à être troublés. Une partie de leurs adversaires d'hier, les Libéraux, sont inquiets du désordre provoqué par le renversement du régime. Ils sont plus encore effrayés à l'idée des conséquences de l'avènement du suffrage universel et de la promotion de l'instruction primaire. L'un et l'autre risquent d'ouvrir la porte aux contestations de l'ordre social par les socialistes et les communistes. Plus généralement, la bourgeoisie

¹. Jacques Gadille, *Histoire du diocèse de Lyon*, p. 233 ; Ph. Rocher, « Le diocèse de Lyon, XIX^e-XX^e siècles, Une Église entre restauration et *post-chrétienté* », dans B. Delpal, dir., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècles*, vol. 4, *Chrétiens et Sociétés*, Documents et Mémoires, n^o hors série, 2011.

². *Le Censeur, journal de Lyon, politique, industriel et littéraire*, n^o 4238, 11 juillet 1848, p. 3. Texte identique rapporté dans *Le Nouvelliste lyonnais, feuille du département du Rhône* (Lyon), n^o 82, 13 juillet 1848, p. 2.

³. Statistiques de 1814 à 1900 dans Robert Danieluk, *Les Jésuites de la Province de France sous le Second-Empire*, cité.

⁴. Pierre Vallin, « Les jésuites français vers 1848 », dans Guy Bédouelle, dir., *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Paris, Cerf, 1991, p. 311-313.

française attribue les désordres à un défaut d'éducation morale dans les établissements de l'Université. En regard, elle considère désormais l'éducation confessionnelle, particulièrement congréganiste, comme mieux adaptée pour former l'individu aux règles de la société. Même si l'enseignement religieux s'impose désormais dans toutes les écoles, la Compagnie de Jésus est mise au premier plan. Le 18 juin 1849, le comte Falloux dépose un projet de loi sur la liberté de l'enseignement. Il est rejeté par les Républicains, mais aussi par les Catholiques intransigeants qui, comme Louis Veillot, voient là « une monstrueuse alliance des ministres de Satan avec ceux de Jésus-Christ¹. » Le Pape est cependant favorable à une loi, mais certains Catholiques intransigeants continuent à refuser le projet considérant qu'elle ne sert pas la liberté de l'Église. Certains Jésuites sont réticents, voire hostiles. Dans sa lettre au Préposé général Roothaan du 27 juillet, le Supérieur de Nantes juge que cela serait « une très grande faute » qu'on « expiera par des regrets amers et trop tardifs ». Dans la Province de Lyon, au contraire, il est décidé d'ouvrir quelques classes à Mongré en attendant la nouvelle législation. Deux ans auparavant, l'idée d'établir à Mongré la maison du Troisième an de la Province jésuite de Lyon a été écartée. En 1849, l'heure semble venue de profiter du climat politique favorable pour satisfaire au désir exprimé par Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière. Le Provincial de Lyon permet donc que, dès septembre, un prêtre accueille quelques élèves à Mongré. Au Préposé général, il écrit le 21 août que « pour satisfaire au vœu de la donatrice et à l'ardent désir de nos amis de ce pays là, nous voudrions établir un pensionnat de jeunes enfants. Ce serait le germe d'un établissement plus important ». Le 18 septembre, il peut rendre compte qu'à Mongré, « quelques enfants sont réunis, un prêtre leur donne l'éducation, l'établissement est d'une si minime importance que le Ministre l'ignore². » Tout aussi impatient, le Provincial Camille Jordan presse Ses supérieurs. « Nos projets pour l'enseignement pourront-ils se réaliser ? Dieu le sait. Des démarches sont faites pour Mongré et Avignon. Peut-être arrivons-nous trop tard. » Le Père Rozaven, assistant de France, écrit, de Dôle, au Préposé général, le 18 septembre.

« Le projet est-il bon ou mauvais ? Je réponds : le projet n'est pas bon, mais il a du bon ; il est moins mauvais que ce que nous avons ; il remédie à quelque mal, et remédier au mal est un bien. Il peut être reçu et approuvé pour le bien qu'il renferme. Si nous ne pouvons obtenir tout ce que nous demandons et à quoi nous avons droit, est-ce une raison pour refuser ce qu'on nous offre ? Le principe *Tout ou rien* peut avoir son application en certains cas ; mais, généralement parlant, cette application est plus nuisible qu'utile. »

En 1850, la conjonction des conservatismes, catholique et libre-penseur est effective. À l'Assemblée nationale, Adolphe Thiers défend en février les principes généraux d'une loi sur la liberté de l'enseignement secondaire. « Je vais passer aux Jésuites », dit-il. Aux députés qui lui rétorquent, « c'est fait ; vous y êtes passé, aux Jésuites », il répond avec un sourire : « Oui, c'est convenu, je suis un jésuite³. » Le 3 mars, le Provincial Louis Maillard, se félicite déjà auprès du Préposé général des possibilités qu'offrira la législation à venir : « Nous voilà libres enfin d'ouvrir des externats, des collèges, des pensionnats. » La loi dite Falloux votée le 15 mars met fin au monopole de l'Université sur l'enseignement secondaire. Elle donne le signal de l'ouverture de Collèges. La Compagnie de Jésus aura les siens. Les demandes d'ouverture abondent rapidement. Les Supérieurs jésuites se concertent « pour ne rien presser ni

¹. Cité dans *L'Église et l'école*, p. 91.

². *Epistolæ 1003 - 1848-1852, Ex-Assistantia Gallia, provincia Lugdunensis*, ARSI.

³. « Les jésuites et l'enseignement secondaire », p. 124.

précipiter ». Comme l'explique en effet le Provincial Maillard à l'Assistant Philippe de Villefort¹, le 13 avril, la forte demande pose le problème des personnels :

« Comme vous le pressentiez, des établissements nous sont demandés de tous côtés. Une impossibilité absolue en a fait refuser doucement et poliment le plus grand nombre. Où trouver le personnel ? »

Un établissement existe déjà à Avignon où des élèves ont été scolarisés dès le 3 janvier à la demande pressante des familles. De 1850 à 1854, les Jésuites ouvrent au total seize collèges ou petits séminaires² : à Amiens, Vannes, Dôle, Saint-Étienne, Bordeaux, Toulouse, Yzeure, Montauban et Sarlat. Sainte-Affrique a son établissement, de même qu'Alger, en 1851. L'année suivante, c'est au tour de Paris, avec celui de la rue de Vaugirard, et de Metz d'avoir le leur. En 1854, Poitiers est l'héritier de Brugelette. Rue des Postes, à Paris, l'École Sainte-Geneviève s'ouvre spécialement pour la préparation aux Grandes Écoles. S'il n'appartient pas aux demandes du moment, le vœu de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière d'un « collège d'éducation et de formation catholique » peut désormais être exaucé. La mise en œuvre du projet embarrasse toutefois les Jésuites. Le problème n'est pas dans les personnels mais dans sa localisation. Faut-il vraiment l'ouvrir à Mongré ? Plutôt qu'à Villefranche-sur-Saône, le Collège n'aurait-il pas davantage sa place à Lyon ? Les Jésuites sont divisés. Il appartient dès lors au Préposé général de trancher. Comme il faut faire droit au désir de la donatrice lors de sa donation sans trop engager la Compagnie de Jésus dans une œuvre jugée d'autant plus lourde que son avenir est mal assuré, la consigne est que les débuts du nouveau collège doivent être modestes.

« Je regrette d'un côté de voir se former un nouvel établissement dans un moment où il est si difficile de soutenir ceux qui ont été acceptés, mais d'un autre côté les intentions de la bienfaitrice ne nous laissent pas la liberté de ne rien faire à Montgré. Vous pouvez donc commencer l'année prochaine dans le château quelques classes : ne prenez cependant pas des enfants trop jeunes, ni ceux qui n'auraient encore rien appris. Laissons, le plus que nous pouvons, les classes élémentaires à ceux qui s'y consacrent par Institut³. »

Le 10 juin, le Préposé général rappelle cette exigence au Provincial de Lyon.

« J'ai su par le Père assistant que vous aviez reçu la réponse que vous attendiez pour mettre la main à l'œuvre. Je ne voudrais pas cependant qu'on débute-là en grand et avec de grandes dépenses. Un commencement, le temps qui couve demande cela⁴. »

Le 3 août, le Préposé général ne peut que constater l'incapacité de la Compagnie de Jésus à satisfaire toutes les demandes :

« Je suis tout à la fois consolé et peiné du grand nombre de demandes qui vous ont été faites et auxquelles vous n'avez pu répondre que par des refus. Le Père Rubillon¹ a

¹. Philippe de Villefort, né dans l'Aveyron en 1799 dans une famille de vieille noblesse, a fait ses études à Paris et à Saint-Affrique. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1819, il a rejoint la Compagnie de Jésus deux ans plus tard. Enseignant de mathématiques à Saint-Acheul de 1826 à 1828, il est ensuite devenu l'adjoint du maître des novices à Avignon avant d'occuper cette fonction en Suisse et en Savoie. De 1834 à 1866, il est à Rome le substitut de l'assistant de France et un proche du Préposé général. Décédé en 1866, il a exercé, du fait de sa fonction, une grande autorité auprès des Supérieurs jésuites en France. Henri de Gensac et Paul Duclos, « Philippe Isarn de Villefort », *DMRFC*, t. 1.

². Mongré est compris dans ce chiffre. Paul Bailly, « Collèges », dans *Les établissements des Jésuites*, col. 1493.

³. Le Préposé général à Louis Maillard, 13 mai 1850, ARSI.

⁴. Le Préposé général à Louis Maillard, 10 juin 1850, ARSI.

refusé de son côté 22 établissements ; vous en avez refusé trente ; et combien de nouvelles demandes ces refus ont arrêtées ! »

Le 15 août, il confie à Joseph de Jocas son espoir de voir la Compagnie de Jésus profiter du renouveau de son apostolat.

« J'espère que la rentrée des nôtres dans l'enseignement en France sera pour tous les motifs d'un redoublement de zèle et de dévouement, la reconnaissance envers la Bonté divine et le plus sûr moyen d'en obtenir de nouveaux bienfaits². »

La prudence initiale ayant été respectée, le développement de Mongré est décidé au début de 1851. La Province de Lyon aura bien un Collège en Beaujolais. L'Assistant le confirme au Provincial Maillard le 20 juin : « Mongré et Montpellier sont acceptés avec peut-être Toulon avec l'aumônerie des vaisseaux³. » Le 14 novembre, alors que le Collège a déjà été ouvert, Charles Franchet⁴, jusque-là Supérieur à Grenoble, est désigné pour être celui de la nouvelle communauté jésuite attachée au « *Collegium Sancta Mariæ in villa Mongré*⁵. » De nouveau, le Préposé général rappelle les avantages d'un petit nombre pour commencer.

« Il est avantageux que le nombre des élèves soit restreint au commencement, il vous sera plus facile de leur donner une bonne impulsion qu'ils communiqueront ensuite à leur tour à ceux qui viendront les joindre. Vous aviez à Grenoble la main très bonne pour les enfants et les jeunes gens. Cette grâce, vous l'aurez encore plus abondante dans votre fonction présente⁶. »

S'il n'est pas à Lyon, le domaine de Mongré n'est pas éloigné de Lyon. Sur la commune de Gleizé, à l'extrémité Ouest de Villefranche-sur-Saône, il est situé à une trentaine de kilomètres au Nord de Lyon. Sans être à Lyon, le Collège de Mongré peut être le Collège de Lyon. Le nouvel établissement scolaire profite en effet de l'évolution des grands axes de communication. Au milieu du XIX^e siècle, la route principale pour aller de Macon à Lyon se détourne de Belleville, Beaujeu et du col des Écharmeaux. Beaujeu décline, enserrée par les montagnes. Capitale de l'ancien Comté du Beaujolais depuis le XVI^e siècle, sous-préfecture du département du Rhône au lendemain de la Révolution française, Villefranche devient la capitale économique du territoire⁷. Depuis 1840, la cité caladoise abandonne ses anciennes limites et

¹. Ambroise Rubillon du Lattay (1804-1888) est le Provincial de Paris depuis 1845. Entré dans la Compagnie de Jésus vingt ans plus tôt, il a eu la charge du noviciat en même temps que le rectorat de de Saint-Acheul. Il a d'abord contrarié la manœuvre de François Guizot pour obtenir du pape l'interdiction de la Compagnie de Jésus. Il est nommé Assistant en 1851 et demeurera durant vingt-six ans l'un des proches du Préposé général Beckx. Paul Duclos, « Ambroise Rubillon du Lattay », *DMRFC*, t. 1.

². Lettre au Père Joseph de Jocas, 13 août 1850, ARSI.

³. Ambroise Rubillon à Louis Maillard, Provincial, 20 juin 1851, ARSI.

⁴. Le nom de Charles Rion a été évoqué en septembre. « D'après l'avis des consultants, j'ai mis en avant le P. Rion comme Supérieur futur de Mongré. Son titre de bachelier, ses relations avec les premières familles du pays et avec des personnages plus haut placés, son esprit religieux, son caractère bon et grave, la providence qui l'a amené dans nos parages au moment où la question était agitée, l'urgence à cause de la rentrée prochaine des classes. Telles sont les raisons qui ont déterminé ce choix. Bien entendu, il ne sera définitif que lorsque NP l'aura approuvé. L'échec du P. Rion à Bordeaux ne nous a point arrêtés [il a été Supérieur de la Résidence du 30 septembre 1847 au 7 mai 1848, date à laquelle Louis Maillard lui a succédé]. Les circonstances et surtout les dispositions morales du Père sont toutes différentes. Ici il a pris la chose à cœur et il a écrit à M. Champagny [Napoléon Marie de Nompère, comte de Champagny (1806-1872) ?] son ancien élève une lettre admirable de sagacité et de délicatesse pour l'engager à traiter la chose officieusement au Ministère. » (ARSI, Lug 3 I, 15) Sur Charles Franchet voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁵. *Catalogue* de la Province de Lyon, année 1851-1852.

⁶. Le Préposé général au Père Franchet, Supérieur, 14 novembre 1851, ARSI.

⁷. André Latreille, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Privat, 1988 (1^{ère} éd. 1975), p. 414-415.

absorbe ses faubourgs. Sa position géographique est d'autant plus favorable que la vallée de la Saône s'affirme comme la principale voie de communication entre la France du Nord et celle du Midi, entre Paris et Lyon. La ville dispose d'un accès au port qui ouvre à la navigation sur la Saône. Outre le trafic des marchandises, le transport des voyageurs augmente à partir de 1849. Le chemin de fer venu de Paris est arrivé à Chalon en mai 1849. La batellerie assure alors la correspondance jusqu'à Lyon¹. Déjà, cependant, la voie d'eau est concurrencée par le chemin de fer avec la réalisation du dernier tronçon de la ligne entre Paris et Lyon. La « station de Villefranche » est mise en service par la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon (PL) le 10 juillet 1854. Débute ainsi l'exploitation de la section de Chalon Saint-Côme à Lyon Vaise². La gare de la cité caladoise est inaugurée en 1855³. Tout proche, le nouveau Collège de Mongré bénéficie de ce fait d'atouts tout en étant implanté hors de Lyon. Des élèves peuvent aisément venir de cette ville. D'autres ont aussi la possibilité de voyager jusqu'à lui depuis les terres du Massif central, à l'Ouest, les Alpes, à l'Est, le Midi ou le Nord de la France, ou de venir de la Bourgogne, de Paris, voire de plus loin.

Avant d'être un Collège de la Compagnie de Jésus, Mongré a été le domaine d'une riche dame d'œuvres lyonnaise dont la famille est originaire de Villefranche-sur-Saône. Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière a perdu son père, exécuté durant la Terreur révolutionnaire. Né de son vœu, le projet de Collège est marqué dès ses origines par l'empreinte de la Révolution française sur le Catholicisme lyonnais. L'opposition au changement de statut de la religion catholique et aux idéaux des Lumières et de la Révolution est liée à l'espoir d'une restauration religieuse par les œuvres dans un mouvement de piété où la dévotion mariale tient une grande place. Exprimé dès 1832 et inscrit dans l'esprit de la donation faite en 1842 aux Jésuites, le vœu d'un Collège d'éducation catholique ne peut toutefois être réalisé durant les années 1830 et 1840. À Lyon comme ailleurs, l'éducation des Jésuites est dans les mémoires, mais elle est aussi le sujet de vives polémiques et la cible de l'antijésuitisme. Surtout, la possibilité d'une reprise de l'enseignement par les Jésuites dépend d'une évolution de la législation en matière d'enseignement secondaire. La difficulté est augmentée par l'interdiction d'enseigner qui a été signifiée en 1828 aux Jésuites. À partir des années 1830, à la faveur de la lutte des Catholiques libéraux pour la fin du monopole scolaire, le projet d'un Collège dans la Province de Lyon peut toutefois s'esquisser. Il permettrait aux familles les plus fidèles à l'éducation jésuite de ne plus avoir à scolariser leurs garçons dans les Collèges que la Compagnie de Jésus a dû ouvrir hors des frontières, en Suisse à Fribourg et en Belgique à Brugelette. En 1850, il le projet d'un Collège en région lyonnaise peut être réalisé grâce aux possibilités offertes par la loi Falloux. Fidèles au vœu de la bienfaitrice, les Jésuites légitimistes ne peuvent désormais refuser l'ouverture de l'établissement. Plutôt qu'à Lyon, un Collège est ouvert en Beaujolais. Les Jésuites ont décidé de tirer parti du domaine de Mongré. La matrice légitimiste explique que le nouveau Collège de Mongré réunisse en ses murs des élèves et des maîtres se distinguant comme des « Blancs du Midi ».

¹. Jean-Marc Combe, Bernard Escudié, Jacques Payen, *Vapeurs sur le Rhône, histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Paris, CNRS, 1991, p. 395.

². François et Maguy Palau, « 1.22 Chalon (Saint Côme)-Lyon (Vaise) : 10 juillet 1854 », dans *Le Rail en France, Le Second Empire*, t. 1, 1852-1857, Palau, Paris, 1998 (ISBN 2-950-94211-3), p. 79

³. Association pour la promotion de Villefranche, *Regard sur Villefranche-sur-Saône*, Millau (Aveyron), 1986, p. 170-171.

Chapitre 2

Mongré ou les beaux jours du catholicisme légitimiste

Ego vero collegium illud magnopere diligent.

Pie IX¹.

Fondé par des Catholiques légitimistes, le Collège de Mongré est ouvert pour des enfants de familles légitimistes. Il hérite d'une culture religieuse accumulée durant un demi siècle. Au point de départ, il y a la Révolution française et ses suites : elles ont heurté l'Église catholique et ses fidèles en désorganisant le clergé et mettant fin au monopole du catholicisme. Le jugement des Papes a aussi été clair. Toute l'œuvre révolutionnaire a été condamnée par le Saint-Siège. La fin du schisme ouvert par l'Église constitutionnelle n'a pas réduit la fracture entre le Catholicisme et son temps. Durant les premières décennies du XIX^e, l'intransigeance de Rome a conforté les « Blancs » dans leur espoir d'une restauration de la monarchie catholique en France. Plus que toutes les autres régions françaises, le Midi compte nombre de ces familles qui espèrent le retour sur le trône du Prétendant. Confiantes dans les conceptions et les pratiques éducatives des Jésuites, elles font de Mongré une place forte du Midi en Beaujolais. Les pères des nouveaux élèves demeurent reconnaissants de l'éducation qu'ils ont reçue au Collège Saint-Michel de Fribourg. Les maîtres de Mongré professent et enseignent ce qui complète la culture familiale. Sans conteste de 1851 à 1859, voire jusqu'en 1883 au moins², Mongré fait ainsi les beaux jours du Légitimisme catholique. Il entend contribuer à ses succès mais cherche aussi à en exalter autant que faire se peut les revers. Ces derniers alimentent une certaine tendance au regret politique et par contrepoint au discours sur « l'édification ». Attraktif, Mongré rayonne dans toute l'Europe. Son refus du siècle cosmopolite réunit dans ses murs la descendance de tous les vaincus des Lumières, de la Révolution française et du « printemps des peuples ». Au fils de l'aristocratie

¹ . « Quant à moi, ce collège-là, je l'aime de tout mon cœur. »

² . Sans qu'il y ait un lien direct avec les Jésuites, la commune de Gleizé sur laquelle est édifié le Collège de Mongré est aussi celle où se trouve le château de Vaurenard dans lequel, grâce à la comtesse d'Apchier, le baron de Richemont a vécu ses dernières années jusqu'à sa mort le 10 août 1853. Voir « Les Lyonnais et le dossier Louis XVII » dans Gérard Chauvy, *Affaires et mystères de Lyon*, Ecully, Horvath, 1992, p. 49-56, et *La Vérité sur Louis XVII. Souvenirs inédits de la Comtesse d'Apchier, précédés d'une introduction sur Louis XVII par Jean de Bonnefon*, Paris, Dorbon aîné, 1912, 344 p. En 1883, les Légitimistes rappellent que le baron de Richemont mort à Gleizé est un « imposteur ». *La Légitimité, journal historique hebdomadaire, organe de la survivance du roi-martyr*, 4 février 1883, p. 30. Le château passé par mariage au comte d'Apchier date de la fin du XVIII^e siècle. Tout près du mur de la chapelle néo-gothique de Tony Desjardin (1814-1882), décorée de sculptures de Joseph-Fabisch (1812-1886), la comtesse fait d'abord dresser la pierre tombale du baron, enterré au cimetière de Gleizé. Le château est ensuite devenu la propriété d'un neveu, Maurice Falcon de Longevialle (1812-1889). En 1903, son fils Louis (1866-1936 ; M VII 1876 – II 1882) l'a fait réaménager par les architectes lyonnais Marcel (1864-1945) et Paul (1865-1934) Pérouse de Montclos, particulièrement pour le corps de logis principal et de nouveaux décors de styles bellifontain et néo-Louis XVI. La chambre du baron de Richemont est encore conservée.

nobiliaire, elle ajoute cependant ceux d'une haute bourgeoisie née de la Révolution industrielle. Sous la bannière du Pape, Mongré encourage la piété militante qui refera chrétiennes la France et l'Europe et gagnera le monde au Christianisme.

Des Blancs du Midi en Beaujolais

Avec pour origine le projet de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, riche dame d'œuvres éprouvée par la Révolution française, Mongré ressort nettement de la galaxie légitimiste et contre-révolutionnaire. En Beaujolais, près de Lyon, le Catholicisme de Mongré est celui des Lyonnais. Ici, comme dans la Cité du Primat des Gaules depuis 1789, la noblesse légitimiste n'a pas fait son deuil de la Monarchie. En effet, « de la chute de l'Empire à la Deuxième République, le rapport à la Révolution est tissé de silences, de tabous, de réécritures et de résurgences brutales »¹. Le fils de Charles X, Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, a été assassiné en 1820. Dix ans plus tard, Louis-Philippe a succédé à Charles X à l'occasion d'une nouvelle Révolution. Charles X n'a pas été tué, mais il a dû s'exiler. La Monarchie de Juillet installée, le dernier frère de Louis XVI est mort en 1836. Son petit-fils, le duc de Bordeaux, demeure le prétendant à la Couronne. La France de la Contre-Révolution espère. Le comte de Chambord est entré en politique en 1843. Il a convoqué à Londres ses partisans. Avec Châteaubriand, il reçoit ses fidèles : députés et pairs de France, journalistes, délégations, notamment d'ouvriers, et également beaucoup de vieux noms de France. Tous viennent à sa résidence de Belgrave Square. Le prince ne tranche pas entre les différentes tendances du légitimisme. Il réussit ainsi à toutes les rassembler autour de sa personne. Durant la longue campagne pour la liberté de l'enseignement qui a eu lieu en France, certains ont été déçus de la position de Maurice de Bonald, devenu cardinal en 1841². L'archevêque de Lyon a en effet voulu répondre favorablement au désir de rapprochement du Gouvernement avec les Catholiques. Il se fait pourtant entendre dans la campagne contre le monopole universitaire, en recevant Charles de Montalembert et en soutenant le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse³. En 1850, la possibilité d'ouvrir des établissements secondaires catholiques atténue les divergences. L'enseignement catholique sera ce qu'en feront ses maîtres. Eux et leurs élèves sont originaires de deux pôles. Le premier est celui des attaches de la fondatrice, Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, avec son souhait que soient scolarisés les garçons de familles affectées par la Révolution française. Derrière elle, et prolongeant son projet, il y a les Jésuites et la Contre-Révolution. Dans la suite de Pierre Roger, ce sont les nouveaux Jésuites revenus à Lyon et qui donnent vie au Lyon contre-révolutionnaire. « La Révolution a finalement consacré la partition politique de la ville entre, d'une part, une ville catholique, royaliste et conservatrice, concentrée autour des quartiers de Bellecour, d'Ainay et de la colline de Fourvière, et, d'autre part, une ville républicaine, laïque et anticléricale, dont le cœur bat sur les pentes de la Croix-Rousse⁴. » L'esprit des familles des premiers élèves de Mongré n'est pas sur la Grande Côte. Il est plutôt du côté d'Ainay voire des Brotteaux et de sa chapelle dont le frère du Roi est venu poser la première pierre en 1814⁵. Quand la

¹. Emmanuel Fureix, « Une transmission discontinuée. Présences sensibles de la Révolution française, de la Restauration aux années 1830 », dans Sophie Wahnich, dir., *Histoire d'un trésor perdu. La transmission de l'événement révolutionnaire, 1789-2012*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013, p. 150.

². Jacques Gadille, « Maurice de Bonald », *DMRFC*, 6.

³. André Latreille, dir., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1988, p. 722.

⁴. Paul Chopelin, « Lyon », dans Jean-Clément Martin, dir. *Dictionnaire de la contre-révolution. XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2011, p. 353-354.

⁵. En saluant les « illustres martyrs de la royauté », il a conforté la légende d'un siège de la Révolution parisienne contre la ville royaliste. François Laloy, « La chapelle des Brotteaux. Histoire controversée d'un lieu de mémoire », dans Jean Davallon, Philippe Dujardin, Gérard Sabatier, dir., *Politique de la mémoire : commémorer la Révolution*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 134.

population de Lyon s'accroît, une évolution se dessine : le groupe des familles propriétaires de beaucoup de biens est de plus en plus minoritaire. La plus forte croissance des fortunes lyonnaises a lieu avant 1870¹. À ce groupe de propriétaires-rentiers s'agrègent durant le Second Empire les familles qui tirent leurs revenus des professions libérales, du négoce², et des débuts de l'industrie. Cette bourgeoisie lyonnaise qui s'installe dans les châteaux qu'elle fait construire dans le Rhône et départements voisins³, inscrit les noms de ses enfants sur les listes des élèves de Mongré à côté de ceux des garçons de l'aristocratie nobiliaire locale et régionale. Le second pôle dont sont originaires les élèves embrasse une aire plus large que la seule région lyonnaise, celle du grand quart Sud-Est de la France et tout particulièrement son Midi. Même s'il y a un Collège en Avignon, Mongré attire en effet les Blancs du Midi. Ces derniers, de vieilles familles illustres sous l'Ancien Régime, ont vécu les turpitudes de l'Émigration, continué à servir la Royauté, souvent par les armes, ont fait l'expérience de la scolarisation dans les Collèges des Jésuites en exil après 1828, et vivent sur leurs terres⁴. Elles n'ont pas désarmé depuis la défaite des Légitimistes aux élections de 1846. Ils étaient convaincus, bien davantage que les électeurs, de la nécessité d'une défense intransigeante du Catholicisme. Ils ne sont pas parvenus à s'opposer à la proclamation du Second Empire, mais seuls les plus intransigeants ont refusé de rejoindre le parti de l'Ordre qui compte des Orléanistes. Cette mouvance du Légitimisme est particulièrement bien implantée dans l'Ouest, des pays de la Loire jusqu'à la Bretagne, dans le Nord, le Massif central, le Languedoc et la Provence. C'est dans ces régions, où le Légitimisme n'est pas seulement nobiliaire ou « notabiliaire » mais dispose de fortes bases populaires, que Mongré recrute la plus grande part de ses élèves. Avec les maîtres de Mongré, auxquels elles sont souvent liées, leurs familles défendent l'idéologie propre à la Contre-Révolution, en France et en Europe⁵. Elles dénoncent la philosophie des Lumières et le rationalisme. Elles sont opposées à la Révolution et à ses idées et condamnent bien sûr l'héritage révolutionnaire. Elles refusent l'idée d'une autorité dans le peuple, sinon limitée par délégation de la volonté divine. L'un de leurs auteurs favoris, c'est Louis de Bonald. Il a composé en 1796 la *Théorie du pouvoir politique et religieux de la société civile*⁶. Monarchiste et catholique, ce Rouergat est la grande voix des Légitimistes. Il s'attaque à la *Déclaration des droits de l'Homme*, au *Contrat social de Rousseau* et à tout ce que la Révolution française a pu produire de nouveau. Il défend le retour à la royauté et aux principes de l'Église catholique romaine. L'autre auteur de référence, c'est le comte Joseph de Maistre, auteur *Des considérations sur la France*⁷. Il a dû émigrer en 1792 quand les forces armées françaises ont occupé la Savoie. Il a vécu en Russie, où il fréquenté les Jésuites, puis à Turin. Dans sa vision de l'Histoire, la Réforme représente le début d'une décadence aggravée au XVIII^e siècle. Avec ses

¹. *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, p. 695.

². Ce sont celles que méprise Alexandre Dumas. « L'aristocratie lyonnaise, qui est toute composée de commerçants qui ont passé par l'échevinage, n'est pas moins indifférente que la bourgeoisie à tous les efforts que l'esprit humain peut tenter dans un autre but que celui de la perfection du tissage ou de la broderie des étoffes ; si bien que deux librairies suffiraient à approvisionner la seconde capitale du royaume, et qu'un seul grand théâtre est plus que suffisant à sa curiosité », cité par Théodore Grandperret, « Réplique à Alexandre Dumas », *Revue du Lyonnais*, T. VIII, 1838, p. 329.

³. *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, p. 698.

⁴. Bruno Dumons, « Les "Blancs" du Var. Des Pratiques politiques inexplorées (1850-1930) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2011/3, n° HS 7, p. 29-41

⁵. Stéphane Rials, « La Contre-Révolution », Pascal Ory, dir., *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, p. 166-176.

⁶. *Théorie du pouvoir politique et religieux, dans la société civile, démontrée par le raisonnement & par l'histoire*. Par M. de B***, Constance, 1796.

⁷. Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, Londres, 1797.

*Soirées de Saint-Pétersbourg*¹, ouvrage paru au début de la Restauration, il alimente la philosophie politique des milieux légitimistes.

Les maîtres de la contre-Révolution

Non seulement parce qu'ils sont passés par le noviciat d'Avignon, mais surtout parce qu'ils partagent les opinions contre-révolutionnaires des légitimistes, les maîtres de Mongré accueillent volontiers les Blancs de Lyon et du Midi. Avec tout au plus davantage d'éloquence, certains maîtres de Mongré sont les avocats de la Contre-Révolution et de la monarchie légitimiste. Affecté en 1854 à Mongré, Jean-Marie Babaz est d'abord adjoint au Préfet des études, préposé aux externes, directeur de la Congrégation des Saints-Anges et Confesseur des élèves². Il n'enseigne donc pas. Originaire Savoie, il est entré au noviciat des Jésuites de Turin, à Mélan, en 1841. Il a déjà été enseignant au Collège de Chambéry. Scolastique, il a été professeur en classe de grammaire supérieure et modérateur de l'Académie. Il a effectué ses études de théologie à Vals-près-Le-Puy. Après une année à Mongré, il part enseigner l'histoire au petit séminaire de Moulins. Confesseur des élèves, il est également chargé dans cet établissement de la préparation au baccalauréat. Il interrompt cette activité en 1857 pour son Troisième An à Lyon. Il revient à Mongré à la rentrée de 1858. Il partage alors le cours de philosophie avec Auguste Barthet³, ce dernier assurant la partie logique et métaphysique, lui s'attachant à l'éthique. Comme à Moulins, il a la charge de la préparation des élèves au baccalauréat. Après deux ans, le même partage se fait avec François Jaffre⁴, successeur d'Auguste Barthet et modérateur de l'Académie de Philosophie. Lorsque François Jaffre quitte Mongré, en 1867, Jean-Marie Babaz assure la totalité de l'enseignement. Il le fait jusqu'à la fin de l'année scolaire 1873-1874. Jean-Marie Babaz est populaire auprès des Collégiens car il est chargé de les raccompagner dans leurs familles à l'occasion des congés. À Lyon, il n'hésite pas à aider les plus petits à porter leur sac au moment de changer de gare, entre Perrache et Saint-Clair. En octobre 1856, alors qu'il se trouve dans le clos du petit séminaire d'Yzeure, il fait surtout « une rencontre décisive⁵. » Comme pendant sa formation à Vals-près-Le-Puy⁶, il observe avec curiosité des « fils de la Vierge », les longues soies auxquelles certaines araignées sont suspendues, comme au-dessous d'un ballon, et qu'elles laissent derrière elles⁷. Ce n'est qu'après en avoir remarqué un qu'il voit les autres. « Voici l'observation d'un voyageur qui confirme les miennes »,

¹. *Les Soirées de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivis d'un Traité sur les sacrifices*, par M. le C^{te} Joseph de Maistre, Paris, Librairie grecque, latine et française, 1821.

². Jean-Marie Babaz (1822-1883). Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

³. Né à Besançon le 28 août 1822, Auguste Barthet était déjà prêtre lorsqu'il est entré au noviciat d'Avignon le 15 décembre 1852. Profès des quatre vœux le 2 février 1863, il est mort à La Louvesc le 26 juin 1880.

⁴. François Jaffre, né le 26 septembre 1820, est entré dans la Compagnie de Jésus le 21 octobre 1844. François Jaffre est l'auteur d'un Cours de philosophie réédité, jusqu'en 1887, à Lyon et Paris, Delhomme et Briguët. *Cours de philosophie adapté au programme du baccalauréat ès-lettres*, Lons-le-Saunier, impr. de J. Lançon, 4 t. en 1 vol., autographié : I. Introduction. Logique (1873.) 244 p. ; II. Psychologie. Idéologie (1874.) 318 p. ; III. Théodicée. Morale (s. d.) 349 p. ; IV. Histoire de la philosophie (1875.) 128-4 p. Il est aussi l'auteur de : *Éléments de philosophie religieuse, contenant les principales questions des programmes actuels, à l'usage des cours et des écoles professionnelles de jeunes gens*, Lyon, Delhomme et Briguët, 1884, 2 t. en 1 vol. : I. Logique, psychologie, VIII-352 p. ; II. Théodicée, morale, 328 p. Les couvertures et le titre du tome II indiquent : « Les principales questions des programmes actuels et de l'économie politique ». Il a été le confesseur et l'ami de Benoît Poncet, architecte lyonnais (1806-1881) concepteur de son château de Cillery et de l'église de Jassans-Riottier.

⁵. R. P. Babaz, *Le Vol des araignées. La Cave des apiculteurs. Précédés d'une notice biographique par Mme Claudius Lavergne*, Paris, V. Palmé, 1884. (1^{ère} éd., Villefranche, impr. de L. Pinet, 1868), p. 96-97.

⁶. *Idem*, p. 112.

⁷. Pour une présentation générale, voir Christine Rollard et Vincent Tardieu, *Arachna, les voyages d'une femme araignée*, Paris, Belin, Muséum national d'histoire naturelle, 2011.

écrit-il avant de citer le *Journal de Darwin* lors de son voyage sur le Beagle¹. À Mongré, Jean-Marie Babaz associe parfois quelques élèves à son enquête sur le vol de l'araignée. « C'était devenu un amusement pour quelques élèves dont j'étais chargé. Pendant la récréation, ils me cherchaient les araignées convenables ; et quand ils me les apportaient, les mettant sur mon doigt, je les leur faisais monter en l'air, où, après les avoir suivies quelques temps des yeux, ils ne tardaient pas à les perdre de vue². » Piqué d'entomologie, il est aussi réputé pour sa passion des abeilles³, l'apiculture étant à ses yeux la forme aboutie de la sagesse contre les erreurs du siècle :

« L'apiculteur n'est-il pas, de plus, un homme essentiellement religieux, préservé par sa profession même des monstrueuses et absurdes erreurs qui infectent aujourd'hui l'atmosphère, et compromettent jusqu'à la raison publique ? Est-ce lui, par exemple, qu'un imbécile sophiste viendra persuader qu'il n'y a pas de Dieu ; que la matière fait tout, crée par conséquent ces milliers d'abeilles et de fleurs qu'il voit travailler sous ses yeux ? De quel mépris ne chargerait-il pas ses regards indignés pour le recevoir ? Rien qu'à entendre dire qu'il y a par le monde de ces effrontés qui, sans conviction, par pure forfanterie, uniquement pour faire la roue devant leur public, suppriment Dieu, l'âme, tout ce qu'il y a de sacré, ne sent-il pas s'agiter en lui une indignation dont il ne pourra se soulager qu'en les accablant ? Non, ce n'est pas parmi les apiculteurs que se recruteront jamais les athées, si tant est que cette peste vomie par l'enfer doive tarder à être résorbée. Du reste, *Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu*⁴. »

Une telle apiculture, ne répugnant pas au combat malgré la renommée de sagesse de l'apiculteur, ne pouvait que plaire au directeur de *L'Univers*, Louis Veillot⁵.

« Vous avez mis une flèche dans mon carquois. J'avais mes Jésuites martyrs, mes Jésuites théologiens, mes Jésuites mathématiciens, etc, etc ; je tiens mon Jésuite naturaliste et apiculteur. Merci, mon Père ! Mais il faut travailler, et nous donner une série de ces petites bêtes qui font si bien le catéchisme. Ne perdons pas de vue, nos fins, et montrons partout le bon Dieu à cet imbécile monde qui ne veut le voir nulle part. Vos abeilles mèneront bien des gens à confesse, vos araignées en prendront plusieurs dans vos filets. Lancez-les sur la terre avant qu'on vous guillotine ; et quand nos nigauds viendront avec leur couperet, ils seront bien attrapés : les abeilles et les araignées, qu'on ne guillotine pas, prêcheront à votre place⁶. »

Jésuite et professeur, Jean-Marie Babaz pratique le *Ratio studiorum*.

« Son cours, de la durée d'une heure et quart, débutait toujours par une interrogation sur les cours précédents, interrogations qui amenait habituellement une discussion fort animée de part et d'autre entre le professeur et les deux ou trois élèves dont l'esprit d'opposition et aussi l'intelligence plus ouverte aux chocs de la philosophie se prêtaient à ses tournois. Le maître frappait d'estoc et de taille ; et les adversaires promptement à bout d'arguments, lui laissaient le plus souvent la parole pendant la seconde partie du cours. Émerveillés, comme tous les autres éditeurs, ils écoutaient,

¹. *Le Vol des araignées. La Cave des apiculteurs*, p. 97. Le Père Babaz a lu le *Journal* dans son édition anglaise, l'ouvrage n'ayant pas été traduit en français avant le XX^e siècle. Charles Darwin, *Journal of researches into the geology and natural history of the various countries visited by H. M. S. "Beagle" under the command of captain Fitzroy... from 1832 to 1836*, London, H. Colburn, 1840.

². *Idem*, p. 84.

³. Le Père Babaz a publié dans les *Études religieuses, historiques et littéraires* et présenté ses travaux devant l'Académie des sciences, insistant pour le compte rendu sur le double sens des « fils de la Vierge ». Jean-Marie Babaz, *Le Vol des araignées. Araignées en l'air. Fils de la Vierge. Mémoire présenté à l'Académie des sciences, dans la séance du 18 mars 1867*, Paris, J. Alanel, 1867, 16 p.

⁴. *Idem*, p. 273-274. Jean-Marie Babaz adresse ici une lettre Charles Daniel (1818-1893), fondateur et directeur des *Études*.

⁵. Louis Veillot (1813-1883). Pierre Pierrard, *Louis Veillot, Avec un témoignage d'Émile Poulat*, Paris, Beauchesne, 1998.

⁶. *Le Vol des araignées. La Cave des apiculteurs*, Louis Veillot, 13 août 1868, p. 49-50.

muets et vaincus, cette parole incomparablement facile, développant dans la plus brillante improvisation les conceptions d'un esprit audacieux, mais sûr et profond. La hardiesse de la forme ne cédaient en rien à l'apparence parfois étrange des théories ; et sous cet aspect invraisemblable à des étudiants de dix-huit ans, la philosophie apparaissait moins sévère, moins aride, et la vérité éclairait plus aisément les intelligences¹. »

Bien que Préposé à la préparation des élèves au Baccalauréat, le maître juge que cette charge l'empêche de réaliser sa tâche véritable, la rédaction d'un livre intitulé *Homme* et qui serait l'exposé de sa philosophie. « *L'Homme* n'avance pas, il se traîne. Je ne puis pas faire *Homme* et bacheliers en même temps c'est incompatible. Je veux cependant faire *l'Homme*. Obtenez-moi quelques lumières d'en haut, et renvoyez sur moi les rayons que vous ne voulez pas...² » Le livre ne vit pas le jour. La philosophie de ce professeur peut toutefois se deviner tant Jean-Marie Babaz ne fait pas mystère de ses convictions dans lesquelles sont étroitement mêlées Foi et Légitimisme.

« Tout ce qui était beau, noble et bien dit, enthousiasmait le P. Babaz. Quelle joie, brillait dans ses yeux lorsqu'il avait l'occasion de lire une encyclique ou un discours de Pie IX, un manifeste du comte de Chambord ! Au premier moment libre, il rassemblait ses amis, et sa voix émue leur transmettait les paroles du Captif et de l'Exilé³. L'humble religieux tressaillait alors d'espérance ; il baisait les noms de Pie IX et d'Henri V, comme il eût voulu baiser le pied du pontife roi, la main du petit-fils de Saint-Louis⁴. »

Quant à la philosophie proprement dite, elle est celle enseignée par Thomas d'Aquin et elle exclut tout ce qui contrevient à la vérité d'une certaine philosophie catholique.

« Quelle était la doctrine de ce philosophe sorti des traditions actuelles du professorat et dédaignant tous les sentiers battus ? Pour établir ses idées personnelles, il procédait d'abord par élimination. C'était chaque jour des hécatombes de tous les systèmes philosophiques, depuis Platon et les anciens jusqu'à Descartes. Ce dernier avait surtout le privilège d'irriter le P. Babaz au suprême degré, et pas un cours ne se passait sans qu'il ne le grâtifiât d'une volée de bois vert. Après Descartes, ses disciples se partageaient les horizons ; Victor Cousin et ses admirateurs en avaient bonne part⁵. Puis, après avoir guerroyé contre l'erreur et démoli les places ennemies, il recommandait à ses élèves "d'allumer les becs de gaz de leur intelligence", et il leur

¹. *Idem*, p. 21. Il s'agit du témoignage d'Alfred Monin (1856-1934 ; M VII 1864 – P 1873), l'un de ses anciens élèves, devenu Officier après son engagement et sa formation à Saint-Cyr. Démissionnaire en 1879, sous la pression de son épouse afin qu'il seconde son beau-père Albert Tardy, fabricant de faïences à Grigny (Rhône). Sa femme décédée en 1880, consécutivement à sa seconde maternité, il abandonne la faïencerie en 1883 et redevient militaire. Il est d'abord officier d'ordonnance, notamment du général Gouverneur militaire de la Place de Lyon. En 1889, le ministre Freycinet le met en disponibilité pour s'être rendu à Londres auprès du baron Verly, proche du général Boulanger. Le 4 août 1889, *Le Stéphanois, Organe radical de la démocratie de la Loire et de la Haute-Loire*, se plait à rapporter dans ses informations de première page : « M. Alfred Monin, ancien lieutenant de l'armée d'active, camarade, à Saint-Cyr, de M. Le Hérissé [René Le Hérissé (1857-1922), formé à Saint-Cyr, député de la gauche radicale et anticléricale, a été boulangiste, directeur de *La Cocarde*. Antidreyfusard, il a été sénateur de 1913 à 1920], vient d'être mis en disponibilité de ses fonctions d'officier de réserve et d'officier d'ordonnance du général commandant la place de Lyon pour être allé passer quarante-huit heures à Londres et porter ses sympathies au général concussionnaire. » Retourné à la faïencerie, il épouse en 1900 Aline Bataillard. Il est de nouveau capitaine en 1902, affecté à l'État major du 14^{ème} Corps d'armée. Commandant puis Chef de bataillon, pendant la Première guerre mondiale, il est rayé des cadres le 9 septembre 1919.

². *Idem*, p. 17.

³. Le Pape est prisonnier au Vatican depuis le *Risorgimento* et le prétendant vit dans son château d'exil à Frosdorf.

⁴. *Le Vol des araignées. La Cave des apiculteurs*, p. 21.

⁵. Victor Cousin (1792-1867), professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie française, a fondé le renouveau de l'école philosophique française et inspiré les programmes de philosophie des Lycées. Il défend une philosophie spiritualiste et rationaliste, inspirée de la morale kantienne, qui domine et surpasse la religion chrétienne du peuple.

découvrait avec amour l'immuable vérité. Admirateur passionné d'Aristote, de saint Thomas d'Aquin et de la philosophie scolastique, il nous instruisait et nous charmait à la fois par l'éblouissante richesse, l'enthousiasme et l'élévation de sa parole¹. »

En 1870, Jean-Marie Babaz obtient de ses Supérieurs de pouvoir rejoindre l'armée de l'Est qu'il suit dans sa déroute jusqu'en Suisse. De nouveau enseignant à Mongré après « l'année terrible », il part enseigner à Oran en 1873. Il revient à Mongré en 1876-1877 comme professeur de philosophie et d'histoire naturelle, catéchiste des Philosophes et confesseur des élèves. Après encore un séjour à Alger en 1879-1880, il est de retour à Villefranche, mais comme aumônier de Sœurs de Saint-Joseph voisines du Collège. Résidant à Mongré, il meurt le 27 août 1883, « en murmurant une invocation au Sacré-Cœur » dit son biographe. C'était, ajoute-il, « trois jours après celui où tant de royales et patriotiques espérances furent anéanties. La nouvelle de l'immense malheur qui venait de frapper la France fut le dernier bruit du monde qui parvint à notre bon Père². »

Des fils de la noblesse et de la bourgeoisie

Qui étaient les élèves des maîtres de la Contre-Révolution³ ? Après le petit groupe des premiers élèves présents à la rentrée d'octobre 1851, les effectifs du Collège ont rapidement augmenté. L'organisation de Mongré a été complète lorsque les classes de Philosophie ont été constituées en 1855. Le nombre des Collégiens a souvent varié, les Jésuites étant satisfaits lorsque les effectifs évoluent entre deux cents et trois cents élèves chaque année. L'effectif de quatre cents élèves, lorsqu'il a été atteint, a été jugé excessif. Les religieux sont attentifs au nombre des nouveaux, signe de l'attractivité du Collège. Du fait de ces variations d'effectifs, le nombre de Divisions a évolué. Lorsqu'ils ont estimé leur nombre suffisamment important, les Jésuites ont ainsi pu, par exemple, créer une Division des Externes. La croissance des effectifs est sujette aux variations que provoquent les changements politiques. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1872, Mongré accueille tant d'élèves que le Provincial, Sébastien Gaillard, réclame au Préposé général, qui la lui refuse, la possibilité de rouvrir le château afin de pouvoir doubler les classes. En ce début de 1873, il est alors décidé, compte tenu des difficultés qu'occasionne le trop grand nombre d'élèves, jugé responsable de la baisse du niveau des études, de ne plus dépasser le chiffre de 300 pensionnaires. L'époque est cependant aussi celle de la décision de ne pas accepter de nouveaux pensionnaires afin d'aider l'ouverture d'externats, comme à Lyon, et d'assurer leur développement. Momentanément, et contrairement à ce que propose le Provincial de Lyon — ne plus accepter à la rentrée scolaire de 1873 deux sections en 7^e et 6^e —, le Préposé général propose de concilier les points de vue en ayant recours à quelques auxiliaires supplémentaires. En 1874, Joseph Perollaz, successeur d'Édouard de Bouchaud, réclame encore de pouvoir ouvrir des classes au château afin d'accueillir une soixantaine d'élèves supplémentaires qui risquent sans cela d'être refusés. Le Préposé général le refuse pour ne pas contrarier la décision du

¹. *Le Vol des araignées*, p. 25-26.

². *Idem*, p. 67. Le comte de Chambord est mort le 24 août 1883.

³. Il existe une liste imprimée : *Élèves du collège de Notre-Dame de Mongré, Liste générale*, Lyon, 1892. Elle a été établie en 1892 par l'Amicale Anciens Élèves de Mongré. Dans le volume, un *errata* a été ajouté à la liste principale. L'exemplaire consulté comporte de nombreuses mentions manuscrites pour des corrections, précisions et ajouts de noms. Les deux parties sont formées d'une liste des vivants en 1892, et d'une autre pour les anciens élèves décédés. Pour la plupart, les noms sont accompagnés des dates d'entrée et de sortie de Mongré et des classes fréquentées. Il y a parfois la profession et la date et le lieu du décès. Selon ce qui est dit au commencement, l'enquête a duré seize mois et nécessité l'envoi de 5 000 circulaires et 1 700 lettres. L'idée d'un supplément édité tous les deux ou trois ans n'a pas été reprise. Le tableau de répartition donné ci-après a été réalisé à partir de la seule liste des anciens élèves décédés, un « échantillon » dont les noms des élèves décédés pendant leur scolarité, dans ou hors du Collège, ont été retranchés. L'enquête généalogique réalisée grâce à divers outils de référence est bien loin d'être exhaustive. Elle permet cependant de fixer une « impression » réaliste, sinon plausible.

Provincial de ne pas l'accepter en raison d'un manque de religieux pour l'enseignement. Il conseille au nouveau Recteur de diriger les élèves en surnombre vers d'autres Collèges jésuites. Cela dit, bien plus que ses effectifs, l'importance de Mongré tient à la qualité, au sens de rang social, de ses élèves. En ses premières années, Mongré scolarise une aristocratie, d'abord de la noblesse. Les titres nobiliaires des élèves sont nombreux. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la noblesse a retrouvé une place après son effacement contraint durant la Révolution française¹. Les titres abolis en 1790-1791 ont été d'abord rétablis sous l'Empire. Napoléon I^{er} a créé une nouvelle noblesse, réalisant un amalgame entre des nobles de l'Ancien Régime et les élites ralliées à sa personne. Aux anciens titres liés à la propriété foncière, les nouveaux titres sont nés des services rendus dans l'Armée impériale ou d'une rente de l'État. Avec l'une des dispositions de la Charte, la noblesse ancienne a repris ses titres et la nouvelle peut conserver les siens. Alors que le Roi fait des nobles à volonté, un mouvement s'est aussi dessiné à partir de 1830, avec l'emploi par certains de noms de villages ajoutés en guise de particule². De nouveau supprimés en 1848, les titres ont été à nouveau rétablis en 1852. Depuis lors, tous les titres de noblesse sont reconnus et transmissibles aux descendants mâles par ordre de primogéniture.

« Ce qu'on appelle noblesse en France au XIX^e siècle mêle la descendance des nobles d'ancien régime, les anoblis des régimes qui se sont succédés depuis Napoléon I^{er}, des nobles qui ont reçu un titre d'un souverain étranger ou qui l'ont acheté, à la papauté notamment. Cette noblesse fondée sur la titulature et appuyée sur la fortune apparaît comme une distinction honorifique transmissible seulement aux enfants mâles, l'usage, en France, interdisant de donner aux filles un titre, fût-il de courtoisie³. »

Dans les milieux de l'aristocratie ancienne, les nobles d'Empire sont considérés comme des parvenus. Les plus réactionnaires acceptent toutefois la nouvelle noblesse conférée par la Papauté, ainsi après un service dans les Zouaves pontificaux⁴. Le plus souvent, l'ancienneté et l'histoire dans laquelle s'est illustrée une famille sont les principaux arguments pour distinguer les nobles du reste de la masse de la population⁵. Dans certaines régions, ces Nobles exercent une grande influence politique à cause de leur richesse foncière et agissent comme des notables⁶. Après la Révolution de Juillet, de nombreux légitimistes abandonnent le service de l'État par fidélité dynastique⁷. Les Nobles qui ne se sentent plus tenus à servir le Roi prennent alors l'habitude de résider longtemps au milieu de leurs terres. Ils ont ainsi plus de contacts avec le peuple des campagnes. Cela redonne à leur famille le rôle de mentor et de soutien traditionnellement tenu par la petite noblesse et les hobereaux locaux. Les femmes s'occupent des malades et des pauvres, les hommes restent des maîtres de leur domaine mais servent également d'intermédiaires et de conseillers à l'occasion d'événements importants. Les Nobles légitimistes participent de la sorte à la modernisation de l'agriculture, soit directement, soit par l'intermédiaire des

¹. Adeline Daumard, « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », dans *Les Noblesses européennes au XIX^e siècle. Actes du colloque de Rome (21-23 novembre 1985)*, Publications de l'École française de Rome, 1988, p. 81-104. Voir aussi Patrick Clarke de Dromantin, « Noblesse. Identité nobiliaire dans la France du XXI^{ème} siècle » <http://www.anf.asso.fr/Identite-nobiliaire-dans-la-France>

². « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », p. 90.

³. *Idem*, p. 86.

⁴. « Les zouaves pontificaux firent souche de noblesse et, de ce fait, plusieurs honorables familles de province et de la bourgeoisie reçurent des titres et formèrent une sorte de noyau dont le pays et même la société... n'ont eu qu'à se louer. Le fonds du sentiment de la noblesse est élevé et vertueux, il s'appuyait en cette occasion sur la religion et l'espoir de conserver à l'Église des biens sacrés, c'était renouveler une sorte de croisade ». C d'Armaillé, *Quand on savait vivre heureux, 1830-1860* (Paris, 1934, p. 232), cité par Adeline Daumard.

⁵. « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », p. 87.

⁶. *Idem*, p. 91.

⁷. *Idem*, p. 92.

sociétés d'agriculture¹. Ils forment une élite d'exploitants et peu à peu une véritable aristocratie rurale qui tire son ascendant de son action plus que de son ascendance. Ils ont la charge d'œuvres philanthropiques et s'en occupent durant leurs loisirs. Sauf à la campagne, les Nobles ne participent pas directement à la vie économique du pays. Dans ce milieu, il est par exemple mal vu de devenir administrateur de l'une des nouvelles Compagnies de chemin de fer. Le profit acquis dans les affaires est assimilé aux bénéfices tirés de spéculations plus ou moins occultes et malhonnêtes. Alors que la haute Fonction publique est de plus en plus ouverte à la grande bourgeoisie répugnant aussi parfois aux affaires, elle ne se ferme pas aux nobles s'ils acceptent de servir le régime en place. Jusqu'en 1880, la diplomatie reste ainsi l'apanage quasi exclusif de vieilles familles ou de personnes titrées. La Noblesse cultive l'orgueil de la lignée et, pour les meilleurs, le désir d'égaliser ses ancêtres². Ses membres, souvent Conservateurs et de Droite, considèrent que l'ordre est plus important que le progrès. « À la pensée libérale qui croyait pouvoir construire un monde à partir des seules ressources de l'esprit humain, la pensée de droite opposait l'acceptation d'une harmonie préétablie³. » La jeunesse de Mongré appartient à cette noblesse. Les comtes, vicomtes, barons et marquis sont nombreux et ne font pas mystère de leurs titres. Dans le Lyonnais, Guy, marquis de Fenoyl (VI 77 - IV 81) vient de Sainte-Foy-l'Argentière, l'une des anciennes seigneuries acquises les Gayardon, dont la noblesse remonte au XIV^e siècle. Il est élève à Mongré comme René, comte de Fenoyl (VII 77 - III 81). Un plus tard, Hugues (VII 81 - VI 82) et Jacques (VII 81 - VI 82) sont aussi Collégiens à Villefranche-sur-Saône. Très souvent, les familles indiquent deux adresses, l'une en ville, l'autre à la campagne. Raoul de Mazenod (V 51 - P 58⁴) et son frère Albert (V 58 - P 65) sont domiciliés au château de Saint-Marcellin par Sury-le-Comtal (Loire). Ils sont les fils de Félix⁵, comte de Mazenod (1807-1877) époux depuis le 7 mai 1832 de Zoé de Rivérieulx de Varax (1811-1846), né à La Duchère et morte à Saint-Marcellin en Forez. Mongré a aussi scolarisé Maurice Louis Jacques, baron de Veyrac (V 69 - VI 70), domicilié au château de Thiolen par Loudes (Haute-Loire) et place de l'Hôtel de Ville, dans la capitale du Velay, Le Puy. Non loin de là est domicilié le baron Joseph Mailhet (VI 54 - VI 56), dont la famille réside au château de Vachères, Le Monastier près Le Puy. Sa scolarité à Mongré n'a pas été heureuse. Jehan Aupépin de Lamothe-Dreuzy (R 80 - P 82) est né en 1863 à Clermont-Ferrand, capitale du département dans lequel se trouve le château familial de Breuil. Du côté des Alpes, Joseph de Mareschal (VII 87 - VII 88) est le fils de François Clément de Mareschal de Luciane (1843-1917) et de Rose de Ville de Travernay (1855-1931), châtelains à Billième, près de Yenne en Savoie. Les de La Serraz, Pierre (IV 76 - R 80), qui porte le titre de comte, et Otton (III 85 - P 89) ont pour adresse leur château familial près du Bourget-du-Lac. Parmi les de Maillardoz, Henri (VI 61 - R 69), Charles (VII 66 - V 70) et Albert (V 78 - V 80⁶) sont originaires de Fribourg. Dans cette famille de marquis, Henri de Maillardoz (1852-1929) a été, comme Charles, jésuite. Ferdinand et Ernest, Robert, Léon, Olivier, Henri ainsi que Jean-Baptiste Costa de Beauregard, le comte, sont domiciliés à l'Hôtel Costa de Chambéry et à La Ravoire près de Chambéry. Venu du Midi où la noblesse a connu une évolution importante au XVII^e siècle⁷, Edme de Villeneuve Juigné de Lassigny

¹. *Idem*, p. 93.

². *Idem*, p. 88.

³. *Histoire des droites en France*, t. 1, p. 95, cité par Michel Figeac, *Les noblesses en France, Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Colin, 2013, p. 353.

⁴. Il est mort le 12 septembre 1927.

⁵. Le couple a aussi deux filles Antoinette de Mazenod (1833-1915) et Suzanne de Mazenod (1835-1853).

⁶. Ce qui ne témoigne pas d'une scolarité « réussie ».

⁷. Valérie Pietri, « Vraie et fausse noblesse : l'identité nobiliaire provençale à l'épreuve des réformations (1656-1718) », *Cahiers de la Méditerranée*, 66, 2003, p. 79-91.

(VI 65 - P 73¹) est l'un des descendants de la Maison de Villeneuve en Provence². Raoul comte de Demandolx (III 76 - R 80) a pour adresses soit Avignon, soit le château de Demandolx. Guillaume (V 78 - II 82), Marcel (III 75 - R 79) et Régis (III 78 - R82) de Jocas³, sont domiciliés au château Saint-Laurent, près de Marmoiran dans le Vaucluse. Le marquis Charles de Cadolle (R 71 - P 73) vient du château du Bosc, dans l'Hérault. Les Magallon d'Argens ont un château près de Toulon. La carrière de Xavier de Magallon (VI 77 - P 85), marquis de Magallon d'Argens (1866-1956) n'illustre pas à elle seule la culture de son ancien Collège. Elle ne lui est cependant pas complètement étrangère⁴. Mongré accueille aussi des nobles d'autres régions françaises. De Bourgogne, viennent Étienne (VII 77 - P 87⁵) et Paul de Mertenne (V 83 - P 90), domiciliés à Bouin par Laizy, près Autun. La famille du comte Henri de Marguerie (IV 79 - P 86) se partage entre Paris, boulevard de Latour-Maubourg et Saint-Espre, par Remilly, en Lorraine. La famille du comte Alphonse de La Guère (VII 55 - H 63⁶) a elle trois domiciles, l'un rue des Saussayes à Paris, mais les autres à Bourges et au château de Dâmes, près de Saint-Éloy-de-Gy, dans les environs de la capitale du Cher. Originaires de l'Est, Hugues (H 86 - R 87) et Gérard (VI 86 - R 91) de Martimprey de Romécourt sont domiciliés au château de Romécourt, par Maizières près d'Azoudange⁷. La chapelle de leur château a été le lieu de culte de la paroisse jusqu'en 1793. Un des vitraux représente Hugues de Martimprey accompagnant Saint-Louis aux croisades. Depuis 1698, la chapelle castrale sert de sépulture à la famille de Martimprey de Romécourt. La profession militaire, manière de servir de la noblesse, Camille Chauveau de Quercize (VI 64 - P 72) l'a faite sienne. Capitaine au 5^e régiment de chasseurs à cheval, il a été l'officier d'ordonnance du maréchal Canrobert⁸. Prosper Edme Emmanuel de La Follye de Joux (IV 63 - II 66) a

¹. La mention indique l'année et la classe d'entrée et de sortie à Mongré. M VI 65 - P 73 : entré en 6^{ème} en 1865, sorti en 1873 après la Philosophie.

². Edme de Juigné de Lassigny est l'auteur d'une histoire de sa famille. Edme de Juigné de Lassigny, *Histoire de la Maison de Villeneuve en Provence*, Lyon, Alexandre Rey, 1900-1902, t. 1, généalogie, t. 2 et 3, preuves et tables. Un frontispice héraldique. Rééd. en 1990. Il est aussi l'auteur d'une généalogie des Brunet : *Les Brunet de Beaune, en Bourgogne. Bons de Chailly & Cercey, Ctes de Serrigny, Mis d'Evry. Seigneurs de Monthelie, Grand-Champ, Thoisy-le-Désert, Travoisy, Rancy, etc. Généalogie dressée d'après les documents originaux*, Lyon, Paul Legendre, 1895. Eugène Méhu, *Edme de Juigné de Lassigny*, à Beaune, 14 p. Irénée Morel de Voleine, « Notice sur Edme de Juigné de Lassigny, lue à la séance des Bibliophiles lyonnais le 7 février 1913 », *Société des bibliophiles lyonnais*, p. 79-82.

³. Joseph de Jocas (1807-1881), successeur de Pierre Roger à la Congrégation des Messieurs de Lyon, Provincial de Lyon (1852-1857), a été Recteur et maître des novices au noviciat des Jésuites à Avignon. Avec son adjoint, Pie de Blacas, et le scolastique Amédée de Damas, il suscita, à cause de ses attaches avec toutes les familles légitimistes de la région, les passions à Avignon en 1845. *Lettres de Fourvière, 1836-1936*, t. 1, p. 35. Voir aussi *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 134.

⁴. Fils de Jules de Magallon d'Argens (1820-1903), il est devenu un militant nationaliste, proche de Paul Déroulède et d'Édouard Drumont, puis de l'Action française. Il figure parmi les rédacteurs de *L'Action française*, de la *Revue fédéraliste* et de *L'Appel* de Pierre Costantini, ainsi que de l'Agence de presse Inter-France. Xavier de Magallon a aussi été député de l'Hérault de 1919 à 1924. Durant l'Occupation, il a défendu les options collaborationnistes. Laurent Joly, *Les collabos. Treize portraits d'après les archives des Services secrets de Vichy, des Renseignements généraux et de l'épuration*, Paris, Éditions Les Échappés, 2011.

⁵. Louis de Monard, sculpteur (1879-1939) - Etienne de Martenne, peintre (1868-1920) : deux artistes autunois; exposition temporaire, juin - octobre 1973, Musée Rolin, 1973, 42 p.

⁶. Ancien Zouave pontifical, chevalier de Malte et commandeur de Charles III d'Espagne, s'est engagé dans des travaux historiques dont l'histoire des œuvres de Bourges. *La Léproserie de Bourges, d'après M. l'abbé Guidault, compte rendu par M. le C^{te} Alphonse de La Guère*, Caen, H. Delesques, 1895.

⁷. Gérard de Martimprey (1873-1956), jésuite en 1892, novice et scolastique en Orient de 1892 à 1904, prêtre en 1907, est missionnaire au Liban, Supérieur de la Résidence de Saïda puis Jezzine en 1910. Interprète pour la Marine française en 1917-1918, il a été Supérieur de la Faculté de Médecine de l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth, où il a fondé en 1920 l'École dentaire. Recteur et Vice-Chancelier de la Faculté de Médecine, il est affecté durant ses dix dernières années par « les séquelles douloureuses d'un accident de bicyclette ». « Gérard de Martimprey », *Jésuites au Proche-Orient*.

⁸. François Marcellin Certain de Canrobert (1809-1895) a commandé des troupes lors des campagnes du Second-Empire, particulièrement durant les combats de l'Alma, de Magenta, Solférino et Saint-

fait de même. Le fils d'Elphège de La Follye de Joux et de Marguerite de Montille, né le 4 décembre 1850, est entré dans l'Infanterie de Marine le 15 septembre 1870. Sous-Lieutenant le 1^{er} septembre 1871, Lieutenant en 1876, Capitaine en 1879, depuis 1881, en résidence en Cochinchine au 4^{ème} RIMA, est mort en 1902, Chef de Bataillon. Mongré ne limite pas le recrutement de ses élèves à la seule noblesse de France. Creuset de l'élite catholique légitimiste, il réunit de jeunes représentants d'une Europe légitimiste et conservatrice qui a été affectée par les révolutions. Les Suisses ont leurs représentants avec Ferdinand de Roten de Riedmatten (H 64 - P 66¹) et Augustin (IV 83 - P 87)². De la péninsule italienne, où l'Église catholique et la Compagnie de Jésus sont alors malmenées par le mouvement de l'Unité italienne, lui arrivent de nombreux enfants. En 1859, leur importance est remarquée.

« Depuis deux ans, les Italiens affluent à Mongré : cette année, il sont plus de vingt, tous appartiennent à de nobles et puissantes familles. Plusieurs de ces familles nous sont entièrement dévouées et nous en donnent de temps en temps de précieux témoignages. C'est ainsi que dernièrement le père de deux de nos élèves de Turin se trouvant à Rome et ayant obtenu du Souverain Pontife une audience particulière eut la bonté de parler assez longuement à Sa Sainteté du collège où sont élevés ses enfants et de lui demander pour cette maison une bénédiction spéciale, ce que le Souverain Pontife accorda volontiers³. »

Collège de la noblesse légitimiste, souvent de vieille souche, Mongré s'ouvre cependant à la bourgeoisie⁴. Il s'agit d'abord de descendants de l'ancienne bourgeoisie d'Ancien Régime qui n'a pas été gagnée par les idées voltairiennes et l'incroyance⁵. Durant les années 1850-1880, Mongré réunit ainsi une ancienne aristocratie, peut-être en train de se fondre dans la société⁶, plus qu'elle ne forme encore la nouvelle aristocratie du siècle. L'attention portée aux trajectoires professionnelles des anciens élèves de Mongré en témoigne.

Privat. Son père a été officier sous l'Ancien Régime dans l'armée de Condé et émigré en 1791. Le demi-frère de ce fervent bonapartiste, Antoine, a été tué à Fleurus en juin 1815.

¹. Ferdinand de Roten (1847-1923), exalté par les guerres du Second-Empire, est devenu moine trappiste à Tamié le 28 avril 1878. Il quitte le monastère le 27 octobre 1879. Biographie dans Cyrille Michelet, « Ferdinand de Roten (1847-1923) et ses poésies », *Annales valaisannes* (Sion), 2^{ème} série, 47^{ème} année (1972), p. 3-60.

². Dans son journal, Marie de Riedmatten (1862-1924) évoque les liens de la famille avec les Jésuites et les religieuses du Sacré-Cœur de Lyon et parle de l'entrée d'Augustin à Mongré. Marie de Riedmatten, *Journal intime : 1882-1896*, Martigny (Suisse), 1975, p. 136-137. Augustin est le frère de Marie. Ils sont avec les cinq autres sœurs, les petits-enfants d'Austin de Riedmatten, ancien lieutenant-général au service de Naples. Augustin a été professeur de mathématiques au collège de Sion.

³. *Lettres de Fourvière*, décembre 1859. Un exemplaire de l'article a été offert par le Provincial Joseph de Jocas aux élèves de la 1^{ère} Division de Mongré.

⁴. Laurent Coste, *Les bourgeoisies en France, du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

⁵. Xavier de Montclos, « L'ancienne bourgeoisie dans l'histoire religieuse de la France au XIX^{ème} siècle », dans Jean-Dominique Durand et Régis Ladous, dir., *Histoire religieuse, histoire globale, histoire ouverte. Mélanges offerts à Jacques Gadille*, Paris, Beauchesne, 1992, p. 469-480.

⁶. « Il n'y a plus de noblesse, il n'y a plus qu'une aristocratie », selon le mot d'Honoré de Balzac cité par Adeline Daumard.

Trajectoires professionnelles des anciens élèves de Mongré 1851-1892¹

Catégories	Chiffres	%
Elèves de Mongré décédés entre 1851 et 1892	327	
Elèves de Mongré décédés avant 17 ans (dont morts au Collège)	12 (2)	3,6
Professions non identifiées	244	71
Professions indiquées ou identifiées	71	29
Clergé (dont Jésuites)	14 (7)	14
Militaires	22	31
Hommes de Loi	15	21
Médecine et pharmacie	5	7
Commerçants, artisans, courtiers	12	16
Publiciste et architecte	2	2
Employés	5	7
Fonctionnaires autres, (moins ceux de la Justice)	2	2

Le métier d'armes réunit 31 % des anciens élèves dont l'activité est connue en 1892. 21 % sont des hommes de loi. Le clergé, parmi lesquels les Jésuites et les prêtres séculiers, forme un groupe de 14 %, quasiment à égalité avec les commerçants, artisans et courtiers, de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône, soit 16 %. Les professions de Médecine et de pharmacie constituent un ensemble (7 %) au poids identique à celui des employés (7 %). Publicistes et architectes (2 %) et Fonctionnaires (2 %) sont très minoritaires. Sous ces chiffres existent des parcours originaux. Paul Lançon (VII - 63 - P 69) qui s'affiche comme « officier démissionnaire », fidèle à l'Église catholique, est maintenant agent général de la Compagnie la Nationale à Villefranche-sur-Saône. Il y a les Zouaves pontificaux dont certains sont morts au combat. Mongré a aussi eu parmi ses élèves Edmond Demolins, le fondateur de l'École des Roches². De Marseille, Mongré a aussi reçu Auguste-Eugène-César-Marie Bouge (V 64 - H 68), même s'il a suivi une partie de sa scolarité à l'école annexe du lycée Thiers de la cité phocéenne³. Député sous l'étiquette radicale socialiste en 1889, réélu de justesse député de La Belle de Mai, quartier manufacturier et populaire de Marseille, il est devenu un républicain de gouvernement puis un partisan de l'Union nationale en 1919⁴. Mongré a alors « son » maire de Villefranche, en la personne d'Antonin Lassale (V 53 - P 61). Médecin et conseiller général, il a dirigé la cité caladoise de 1896 à 1900. Joseph Gabriel Jogand (M IV 63 -III 65), plus connu sous le nom de Léo Taxil, est sans conteste le plus extravagant⁵. Autre publiciste, Auguste-Jean-Marie Vermorel⁶, est devenu journaliste socialiste. Élu au Conseil de la Commune de Paris, il est blessé à mort en mai 1871 sur les barricades. Beaucoup plus que cette personnalité, extraordinaire dans la

¹. À partir du seul document : *Élèves du collège de Notre-Dame de Mongré, Liste générale*, Lyon, 1892.

². Originaire de Marseille, Edmond Demolins (1852-1907) est le fondateur de l'École des Roches. Nathalie Duval, *L'École des Roches*, Paris, Belin, 2009. Il est aussi connu pour avoir été, comme sociologue, un disciple de Frédéric Le Play, contre-révolutionnaire et corporatiste.

³. En 1860-61. Jacques Delmas, *Livre d'or. Histoire du lycée de Marseille*, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1898, p. 113.

⁴. Auguste-Eugène-César-Marie Bouge (1853-1931) dans *Députés français depuis 1789* <http://www.assemblee-nationale.fr> Il est l'auteur de : *Les instituteurs et les institutrices laïques* (1891) ; *La loi du 19 juillet 1889 et le corps enseignant à Paris et dans les départements* (1891) ; *Violation des droits acquis, La loi reste à faire* (1891) ; *Les conditions du travail et le collectivisme. Lettre préface de Paul Deschanel* (1896).

⁵. Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁶. Auguste-Jean-Marie Vermorel est né à Denicé, tout près de Mongré (1841-1871). À propos de ce ancien élève d'une seule année à Mongré (1852), les rédacteurs de la liste ont tenu à préciser : « Publiciste, membre de la Commune de Paris, mort à Versailles, le 9 juin 1871, à l'âge de 30 ans, réconcilié à Dieu et à l'Église ».

longue liste de ses anciens élèves, la présence grandissante de médecins, d'avocats, de notaires et de courtiers, révèle le rapprochement de Mongré avec une autre bourgeoisie. Le coût des études, particulièrement de l'internat¹, limite toujours son ouverture à la petite bourgeoisie, mais les familles de l'aristocratie nobiliaire ne sont plus les seuls soutiens de Mongré dans les années 1880. En contribuant toutefois à éduquer à partir des valeurs de la noblesse, avec la fidélité due à la mémoire des ancêtres, à leur foi et à leur sens de l'honneur, les Jésuites rapprochent les fils des élites bourgeoises de ceux de la noblesse. Si cette dernière reste prudente quant à l'engagement dans les affaires², le métier des armes est de plus en plus une voie d'excellence. Les Jésuites ne participent plus seulement à l'éducation familiale aristocratique dont le Collège est le prolongement. Il ne s'agit pas seulement de manières de tables ou d'arts d'agrément, comme l'escrime, mais d'une culture commune acquise dans l'enseignement secondaire, avec pour produit une inscription dans une sociabilité aristocratique aux valeurs bourgeoises³. Sens du devoir et patriotisme, pratique religieuse et même engagement dans des œuvres : noblesse et bourgeoisie sont réunies dans une même aristocratie. Avec la mémoire familiale, avec celle d'un rang ou d'un patrimoine, l'apprentissage d'une distinction, visible dans le savoir-vivre, la recherche de l'excellence, hors du seul pouvoir de l'argent, l'enseignement est le lieu de nouvelles stratégies pour les familles des aristocrates et des grands-bourgeois⁴. Hors de la seule foi, la perspective d'une carrière et le souci de la voie pour y parvenir sont déjà, aux beaux jours de la jeunesse légitimiste, les nouveaux motifs du choix de Mongré. Comme la plupart des établissements scolaires de la Compagnie de Jésus, le Collège offre en effet à la fois le cadre de travail et une sociabilité utile pour l'avenir. Chez les époux Jacquier, c'est l'épouse qui a décidé du choix d'un collègue jésuite pour leur fils Charles.

« M. Jacquier avait montré quelque résistance, en exprimant l'avis que le petit séminaire de Semur où lui-même autrefois et tous ses neveux après lui allaient tour à tour s'initier aux humanités, était mieux adapté à la condition de son enfant et plus conforme aux usages et aux traditions de sa famille et de sa petite patrie. Et ce fut Mme Jacquier qui l'emporta dans cette discussion et qui fit pencher la balance en faveur du plus lointain Mongré où son fils devait respirer un air différent et se préparer pour l'avenir un cercle d'amitiés plus étendu que ne lui pouvait offrir le petit séminaire du canton voisin »⁵.

Dans les milieux légitimistes, la réputation du « Château de Mongré » a sans doute compensé sa position géographique et fait du Collège jésuite du Beaujolais le foyer des Blancs du Midi⁶. Mongré a accueilli nombre d'élèves grâce aux recommandations et aux fidélités familiales : avec la circulation des informations en réseaux, les nouveaux élèves prennent la suite des anciens, les fils succédant aux pères, les neveux empruntant la même voie scolaire que les oncles. La culture légitimiste catholique s'est ainsi transmise aux descendants des vieilles familles

¹. Ph. Rocher, « De la scolarisation des enfants de « familles honorables » aux nouveaux externats jésuites : l'apostolat éducatif de la Compagnie de Jésus et le coût des études secondaires (1850-1960) », dans Jean-François Condette, dir., *Le coût des études : modalités, acteurs et implications sociales, XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 398-407.

². « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », p. 98-99.

³. *Idem*, p. 100-101.

⁴. Éric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois : éducation, traditions, valeurs*, Paris, Hachette, 1996

⁵. Pierre Ravier du Magny, *Charles Jacquier. L'Éloquence faite homme (1845-1928)*, Lyon et Paris, Vitte, 1930, p. 12.

⁶. Le premier prospectus mentionne d'abord « le château de Mongré ». Ce n'est qu'après avoir décrit sa position, « à quelques minutes de Villefranche », et la satisfaction de la sollicitation « d'un grand nombre de familles chrétiennes » que le nouveau statut de Mongré est annoncé : « un collège y est fondé ». Prospectus [1851], AFSI.

catholiques du Lyonnais et du Midi affectés par la Révolution française. Les enfants des « petites Vendées » du Var¹, imperméable à la républicanisation amorcée à partir de 1848, n'ont pas trouvé à Mongré une culture étrangère à celle de leurs familles. Dans la petite communauté du Collège, les maîtres jésuites n'ont pas rompu l'homogénéité du groupe. Tout au plus, les jeunes de la Noblesse ont-ils appris à côtoyer des camarades dont les parents bourgeois imaginent les carrières à venir après un véritable parcours de formation. Du creuset mongréen sort ainsi, non seulement l'une des « deux France », mais une Noblesse plus ouverte sur la société et une Bourgeoisie dont l'identité catholique devient l'un des fondements. Maîtres et élèves restent unis, à l'exemple de l'un des maîtres de la Contre-Révolution de Mongré, Régis de Chazournes, qui retrouve ses anciens élèves dans le combat de l'Internationale noire². Arme de la parole, le *Ratio studiorum* a préparé les uns et les autres au combat contre le siècle.

¹. Bruno Dumons, « Les Blancs du Var. Des pratiques politiques inexplorées (1850-1930) », *Revue d'histoire politique*, 2011/3, n° HS 7, p. 29-41.

². Préfet des études à Mongré de 1869 à 1871, Régis de Chazournes (1832-1883) participe au Comité de défense des intérêts de l'Église fondé sous la direction de Mgr Mermillod et à la rédaction de *La Correspondance de Genève*, son organe. *La Compagnie de Jésus en France*, 4, p. 404-405 ; Emiel Lamberts, *The Black International, 1870-1878 : the Holy See and militant catholicism in Europe*, Bruxelles et Rome, Institut historique belge de Rome, 2002.

Chapitre 3

Le Ratio studiorum contre l'esprit du XIX^e siècle

Tout le monde étoit content, et la seule physionomie de ces établissements suffisoit pour montrer que leur fondateur avoit atteint son but, celui de former la jeunesse à la piété en l'initiant aux études sérieuses et lui faisant aimer le travail.

Firmin Pouget, *Biographie du P. Louis Maillard de la Compagnie de Jésus*, 1867, p. 238.

La Compagnie de Jésus dispose depuis 1599 de sa propre méthode d'enseignement : le *Ratio studiorum*. Ce « plan raisonné » des études s'est enrichi aux XVII^e et XVIII^e siècles. La Compagnie de Jésus supprimée, tout un système d'enseignement a été désorganisé. Après l'échec des Écoles centrales révolutionnaires¹, le Lycée impérial a emprunté au *Ratio* certains de ses traits pour créer un grand corps laïque unifié et obéissant à l'Empereur². Rétablis en 1814, les Jésuites tâchent de reprendre, avec leur texte de référence, leur pédagogie, c'est-à-dire aussi une pratique éducative. Entamée dans les petits séminaires entre 1814 et 1828, la restauration des études s'effectue principalement dans les murs des Collèges de Fribourg ou de Brugelette, ce dernier servant de laboratoire pour appliquer le *Ratio* rénové en 1832. Les deux établissements sont toutefois plus proches d'un Collège jésuite « *maximum* », c'est-à-dire avec non pas seulement les classes d'Humanités³, mais la totalité du cursus de formation jésuite, depuis les Classes de Grammaire jusqu'à la Théologie, que d'un établissement d'enseignement secondaire tel qu'il apparaît au XIX^e siècle. Le Collège des Jésuites de Chambéry où ont exercé certains jésuites français, a été aussi une sorte de Collège *maximum*⁴. En 1854, l'installation d'un Scolasticat dans le château de Mongré participe encore de cette relative indifférenciation⁵. Elle est aussi le fruit de l'action du Provincial Joseph de

¹. Pour un bilan de la Révolution française du point de vue scolaire, voir Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III, *De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, 2004 (1^{ère} éd. 1981). Jean Quéniart a traité dans le tome précédent (*De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789* Paris, Perrin, 2003) de l'évolution des Collèges et de leur sociologie au XVIII^e siècle, avec l'apparition d'un enseignement technique et la décadence de l'Université.

². Annie Tschirhart, « De la discipline des collèges de l'Ancien Régime à la discipline napoléonienne : rupture et filiation », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle. Revue internationale*, vol. 37, n° 4, 2004, « L'Éducation, entre droit et discipline », p. 13-33.

³. Gabriel Codina Mir, *Aux sources de la pédagogie jésuite. Le « Modus parisiensis »*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu, 1968 ; Roger Chartier, Dominique Julia, Marie-Madeleine Compère, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1976, p. 147-163 ; Marie-Madeleine Compère, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard, 1985.

⁴. Pierre Vallin, *Les Jésuites à Lyon depuis le rétablissement de la Compagnie en 1814 Les positions idéologiques, et les pratiques de vie apostolique, leurs évolutions sur deux siècles : Esquisse*, inédit [disponible aux AFSI], Lyon, 2013, spéc. p. 75-81.

⁵. *Seminarium in Villa Mongre*, Catalogue, 1854-1855. Le Scolasticat est installé dans le château de Mongré.

Jocas qui imagine Mongré en Collège *maximum*¹. Le château est alors laissé libre par la construction à proximité de nouveaux bâtiments pour les élèves², mais les scolastiques peuvent aussi intervenir dans l'activité du Collège. La mise en œuvre de la pédagogie des Jésuites à Mongré débute dans ce contexte. Comment enseigner les lettres classiques et leur ajouter les sciences et les disciplines nouvelles que sont l'histoire et les langues allemande ou anglaise ? Restaurer le *Ratio studiorum*, c'est réorganiser des « Académies » et leurs « Séances » voire faire du théâtre sans le dire³. Tout cela pose en même temps la question de la manière de le faire et des raisons pour lesquelles il convient de le faire. La Compagnie de Jésus défend le rôle capital du maître dans l'enseignement. Elle a ses exercices et son élite scolaire. Au milieu du XIX^e siècle, le problème majeur est celui de savoir si l'édification doit précéder la préparation au baccalauréat. Les religieux peuvent se diviser. Un apostolat ambitieux et exigeant peut-il se concilier avec une demande des familles ? L'État a son programme. Les Jésuites ont leurs méthodes et font des choix. Ils refusent la « bifurcation » qui fait pencher l'enseignement secondaire vers les sciences et le français. Ils peuvent chercher aussi à compenser leurs concessions en éduquant plus encore chrétiennement voire en inventant de nouvelles formes d'éducation. En combattant le « siècle », ils l'investissent aussi.

Retour au Ratio studiorum

La *Ratio studiorum* rédigée en 1599 a été complétée par des Jésuites, particulièrement Joseph de Jouvancy. L'ensemble de la tradition pédagogique jésuite est résumé par une formule : « *Nunc lege, nunc ora, nunc cum fervore labora, sic erit hora brevis, sic labor ipse levis*⁴. » Au XIX^e siècle, son emploi a donné lieu à certaines interprétations ou adaptations. Sa rénovation par les Jésuites, avant sa promulgation officielle en 1832 par le Préposé général Roothaan⁵, a surtout concerné les parties traitant de l'enseignement supérieur, avec notamment des changements concernant la philosophie et les sciences. Le résultat de l'application de ce nouveau *Ratio studiorum* dans le Collège de Brugelette a toutefois été considéré comme non satisfaisant. Depuis lors, le texte traditionnel de la manière de procéder des Jésuites

¹. « Mongré est trop connu pour que j'en parle. Ce sera naturellement un jour notre *Collegium maximum*. Nous ne montons que d'une classe tous les ans, la Seconde a lieu seulement cette année. J'ai bien composé la maison et de manière à ce que chaque professeur puisse monter d'une classe l'année prochaine. On l'avait un peu traité jusqu'ici en maison peu importante pour le moment. Ajoutons que le bon et excellent P. Franchet, parfait pour de petits enfants, n'aura bientôt plus ce qu'il faut pour un collège complet, qui demande un Recteur complet lui-même, et ce Père ne l'est ni par la science, ni par la capacité du gouvernement proprement dit. Je crois cependant qu'il pourra rester un an ou deux encore, avec le préfet des classes bien capable, attendu que je ne vois personne pour le remplacer. » J. de Jocas au Préposé général, 24 octobre 1853. ARSI, Lugd 4 I, 11.

². Voir en annexes : « Construire un Collège jésuite au XIX^e siècle ».

³. La distinction entre une Séance et du Théâtre existe bien. La première est plus scolaire que le second dont les Jésuites craignent qu'il soit accusé de porter aux mondanités. En 1852, le Préposé général et le Provincial Louis Maillard échangent à propos des pièces de théâtre. Le Provincial de Lyon affirme les limiter. « Je n'en ai toléré que deux par an. Là où elles sont établies. 1^o au Carnaval, sans invitation aucune. 2^o à la fin de l'année, et encore ai-je fait entendre clairement que mieux ce serait, ou une bonne Académie ; ou un bon plaidoyer. En dehors de ces deux époques, je ne sache pas qu'il y ait eu de Pièces dramatiques. Et par conséquent, si l'on s'en plaint, ce doit être par peur. » ARSI, Lug 3, II, 58. Le Préposé général assimile le théâtre à une perte de temps. « Danger d'enflammer l'imagination des élèves, et apparence de réalité que l'on a par rapport à notre enseignement que l'on accuse d'être superficiel et propre à donner aux élèves le goût du luxe, de la dépense, et de développer en eux l'amour des plaisirs. [...] Aussi, mon Père, là où elles ne sont pas encore introduites, il ne faut pas les permettre. Dans les Collèges où on a déjà commencé à jouer ces pièces, à moins qu'il n'y ait une espèce de nécessité qui demande qu'on les tolère, il faudrait les remplacer par quelque autre exercice, des plaidoyers par exemple ». ARSI.

⁴. « Tour à tour prie et lis, travaille avec ardeur, l'heure ainsi sera courte, et léger le labeur. »

⁵. Firmin Pouget, *Biographie du P. Louis Maillard de la Compagnie de Jésus*, Lyon, Félix Girard, 1867, p. 239.

dans l'enseignement et l'éducation est devenu le texte de référence dans les nouveaux Collèges ouverts à l'occasion de la loi Falloux. Dans les faits, le *Ratio studiorum* établit la manière d'organiser les activités d'une classe et de faire travailler l'élève¹. Le maître est l'acteur principal de ce système. Il anime la classe et son enseignement débute à partir de la lecture d'un livre, choisi parmi les grands auteurs latins ou grecs. Selon l'auteur choisi, le maître opère une distinction entre les matières et adapte son commentaire. La leçon commence par une lecture à haute voix dite *prælectio*. Le maître lit et commente en même temps afin de faire comprendre aux élèves le contenu du texte, sa forme, ainsi que sa portée en éclairant le contexte de l'époque et en présentant les personnalités. Lors de la « répétition », l'élève fait partager à haute voix ce qu'il a retenu et compris de l'explication. D'autres élèves interviennent pour compléter cette répétition du propos du maître. Le maître organise ensuite la « concertation ». À un ou des élèves qui défendent un point de vue répondent d'autres élèves qui soutiennent un argumentaire différent. Organisée chaque semaine, la concertation sert à l'assimilation par l'élève et à la vérification de cet apprentissage par le professeur. Durant ces échanges, les élèves prennent des notes et constituent ainsi leur propre corpus d'un savoir sur un texte, un auteur, un sujet ou une période. De la sorte, l'élève effectue le passage de l'oral à l'écrit tout en pratiquant à la fois l'oral et l'écrit. L'élève est ensuite appelé à composer des exercices écrits. Leur correction se fait sur place, soit par le professeur, soit par d'autres élèves. Le travail écrit peut également se faire hors de la classe, particulièrement en étude. Il est alors un travail d'assimilation et de mémorisation en vue de sa restitution lors de la prochaine classe. La récitation de cette leçon sert de base à une nouvelle prélection par le maître. Au fil des semaines, des mois puis de l'année, il appartient au professeur de choisir des textes justement proportionnés à l'âge d'abord mais aussi au niveau de connaissance des élèves auxquels il enseigne. Il lui est aussi donné de punir les élèves dont le travail ne se révèle pas satisfaisant. Si des récompenses sont prévues pour distinguer les meilleurs élèves, les sanctions peuvent porter sur la faiblesse des notes ou les fraudes constatées lors des examens. Dans une perspective d'unité dans un établissement voire dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, le *Ratio studiorum* enjoint aux professeurs d'observer ses dispositions et de se soumettre à l'autorité du Préfet des études. Il appartient à ce dernier, en accord avec le Recteur, de veiller à l'application du *Ratio studiorum*. Dans le principe, tel est ce qui doit inspirer et fonder l'enseignement à Mongré. Dans les faits, les provinciaux peuvent intervenir pour préciser certains points. Entre 1850 et 1877, les provinciaux successifs de la Province de Lyon sont tous intervenus. Après avoir adressé aux établissements un *Cours d'études des collèges et pensionnats de la Province de Lyon*, en 1850, et les *Nouvelles observations touchant les études et les classes*, l'année suivante, Louis Maillard est intervenu sur les lectures, les Académies (1850), les classes et les études (1850 et 1851) et s'est adressé aux jeunes professeurs (1852). Un autre *Cours d'études* pour l'année 1852-1853 a été adressé par Joseph Bon. Joseph de Jocas est intervenu en 1853 sur *Les études et la discipline dans les Collèges*. À la fin de 1860, François-Xavier Gautrelet a signé une encyclique sur l'Instruction religieuse, les Académies et la lecture. S'il s'agit de répondre aux problèmes de l'heure, ces interventions témoignent d'une certaine souplesse dans l'application du *Ratio studiorum*. La législation nouvelle n'affecte pas directement le code pédagogique jésuite. La loi Falloux stipule en effet seulement que tout citoyen français âgé de vingt-cinq ans au moins et jouissant des conditions de capacité et de moralité peut ouvrir un établissement d'enseignement secondaire². Il lui suffit d'en faire la demande écrite au

¹. Adrien Demoustier, « Les Jésuites et l'enseignement à la fin du XVI^e siècle. Les ressorts d'une pédagogie » dans *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, édition bilingue latin-français, présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, traduite par Léone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia, annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère, Paris, Belin, 1997, p. 20-25.

². Le brevet de capacité est délivré par un Jury d'examen.

recteur de l'Académie sur le territoire de laquelle il veut s'établir. L'Université conserve l'exclusivité de la collation des grades et est chargée de l'inspection des nouveaux établissements¹. Les Supérieurs jésuites ne sont pas trop inquiets quant à ce contrôle : le risque est proportionnel au tâtonnement des commencements.

« Toutes les conditions imposées par la loi se résument, ce nous semble en ces 2 mots : légalité dans le fond : *honnêteté* et *délicatesse* dans la forme »². Légalité : C'est-à-dire que les Supérieurs et Préfets des classes fassent une étude spéciale de la loi en question et de ses prescriptions nombreuses. Qu'ils se procurent donc, s'ils ne l'avaient déjà, l'ouvrage de Mgr de Langres sur cette importante matière. Il est intitulé : *Instruction historique et pratique sur la loi d'enseignement*³. Qu'ils lisent surtout attentivement le chapitre 3^e *Des Écoles et de l'Inspection...*⁴ ils y trouveront la clef et l'intelligence du système actuel, et la solution de la plupart des difficultés qui l'entourent. [...] Et ainsi l'expérience et le temps éclairciront sans doute la situation présente, et répandront une lumière désirée sur une voie qui, n'étant pas encore frayée, n'est pas sans dangers réels. Le moyen du reste simple et naturel, d'éviter la plupart de ces dangers, et de dissiper bien des appréhensions [...] c'est un soin extrême de les accueillir et de les traiter avec tous les égards et ménagements que l'urbanité et les convenances prescrivent, c'est de répondre franchement et catégoriquement aux questions spéciales qu'ils peuvent nous adresser ; c'est de leur montrer les classes et locaux qu'ils ont le droit de voir... Ces formes honnêtes, ces procédés délicats ont déjà singulièrement prévenu en notre faveur quelques uns de ces MM. et nous pourrions citer 2 ou 3 Supérieurs qui n'ont qu'à se louer de leurs relations avec eux.⁵

Sauf l'obligation faite au déclarant, les maîtres jésuites ont donc toute latitude pour enseigner selon le *Ratio studiorum*⁶. La difficulté véritable est ailleurs. Même si le vote de la loi n'a pas été une surprise et que la Compagnie de Jésus était favorable à la reprise de l'apostolat scolaire, les Supérieurs doivent composer avec l'effectif des religieux disponibles. Or, certains n'ont pas, ou pas beaucoup, d'expérience dans l'enseignement. C'est pour cela qu'il est décidé de préparer des Jésuites en vue de la tâche à venir. En mars 1850, le Provincial de Lyon affirme avoir pris les dispositions nécessaires.

« Préparer des sujets ; ne rien presser ni précipiter. C'est aussi l'avis de nos Pères de Paris ; donner de bonnes paroles et des espérances à NN. SS. les évêques qui nous pressent déjà d'accepter des établissements ; enfin nous concerter après Pâques, les deux Provinces de Paris et de Lyon, pour agir d'un commun accord, suivant la même ligne, marchant du même pas...⁷ »

¹. La loi établit ainsi la liberté de l'enseignement secondaire et autorise, mais en la limitant, l'aide publique qui peut être allouée aux établissements privés.

². C'est le Provincial qui souligne.

³. *Instruction historique et pratique sur la loi d'Enseignement adressée par Mgr l'évêque de Langres à MM. les curés de son diocèse*, Paris, Jacques Lecoffre et C^{ie}, 1850. L'évêque de Langres est Pierre-Louis Parisis (1795-1866), évêque depuis 1834, précédemment professeur de rhétorique et prêtre du diocèse d'Orléans, également député à l'Assemblée constituante (1848-1849) puis à l'Assemblée législative. Plutôt libéral, il est la voix des évêques français et favorise dans son diocèse l'activité des congrégations. Il a été nommé évêque d'Arras en 1851.

⁴. *Idem*, p. 35 et suiv. L'Inspecteur peut interroger le directeur de Collège sur la moralité, la salubrité et la légalité. Mgr Parisis invite à ne pas répondre aux questions sur la moralité et refuse que les élèves soient interrogés.

⁵. Louis Maillard, « Conduite à tenir avec les Inspecteurs d'Académie. Lyon, 10 janvier 1851 ». « Cette lettre sera lue au réfectoire et inscrite au cahier des Encycliques des Provinciaux », 2 p. lithographiées.

⁶. L'article L. 441-5 de la loi impose au déclarant : être âgé de 25 ans au moins ; fournir une attestation de stage prouvant que le demandeur a assumé les fonctions de professeur ou de surveillant du secondaire pendant une durée minimale de cinq années ; fournir un diplôme du baccalauréat ou de la licence, ou un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire ; préciser l'objet de l'enseignement et fournir le plan des locaux.

⁷. Cité par Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. 3, p. 374.

Toutefois, l'afflux des demandes d'ouverture impose le rythme et les moyens sont vite dépassés. Il faut donc refuser des demandes¹. À Rome, le Préposé général s'inquiète. « Le *Festina lente*² semble avoir été oublié complètement. Peut-être dix ans ne suffiront pas à monter complètement les Collèges qui ont été commencés »³. À Lyon, Louis Maillard demeure enthousiaste quant à l'ouverture prochaine de Mongré. Il est aussi satisfait d'avoir à accueillir une vingtaine de novices, moyen d'assurer à terme l'enseignement⁴. Ces novices ne peuvent toutefois pas être immédiatement affectés dans les Collèges. Le manque d'expérience n'empêche certes pas le talent. Certains des premiers enseignants de Mongré sont de jeunes professeurs. S'il n'enseigne pas, Charles Franchet, Supérieur, est le plus chevronné. Âgé de quarante quatre ans, il était professeur au petit séminaire des Minimes à Lyon avant d'être ordonné prêtre en 1831 et de rejoindre la Compagnie de Jésus en 1834. Sa formation religieuse terminée, il a encore enseigné au Collège de Mélan jusqu'en 1848, date à laquelle il est devenu Supérieur à Grenoble. Préfet des études, Jean-Marie Raffin a le même âge. Entré dans la Compagnie de Jésus à dix-neuf ans, il a prononcé ses grands vœux en 1845 et est devenu Préfet des études au Petit séminaire de Montauban. Durant l'année scolaire 1851-1852, Mongré compte quatre maîtres. Tous enseignent en grammaire. Le plus ancien, François Bouchet, né en 1818 et jésuite depuis 1835, était l'année précédente l'adjoint du préfet des élèves au Séminaire de Mende. Ludovic Richard, vingt-sept ans, entré dans la Compagnie de Jésus en octobre 1844, était en seconde année de théologie morale à Vals-près-Le Puy. Le plus jeune, Ludovic Paulet, a vingt-cinq ans. Jésuite depuis juin 1846, il vient lui aussi du scolasticat où il était en deuxième année de philosophie. Les trois surveillants, François Cazeaux, Elias Bonnet et Achille Ruta, ont entre vingt trois et trente-deux ans. Tous les trois étaient auparavant en théologie à Vals-près-Le Puy, le premier en troisième année, le second en deuxième, le dernier en troisième. Seuls Ludovic Richard et François Cazeaux sont déjà prêtres. Compte tenu de l'urgence, la formation des religieux et l'apprentissage du *Ratio studiorum* se font dans la classe, au milieu des élèves. Non sans difficulté parfois, le Provincial et le Recteur composent chaque année le *status*, c'est-à-dire le corps professoral du Collège en l'adaptant à l'évolution de Mongré. En 1853, lorsqu'Henri de Rochemure arrive au Collège pour enseigner en classe d'Humanités, il a vingt neuf ans, est jésuite depuis dix ans. Déjà prêtre, il vient de terminer ses études de théologie. Cette inexpérience initiale a été compensée par la longue durée de la présence de certains religieux pendant les vingt premières années de Mongré. Quand le rôle du maître est fondamental, la présence durant deux décennies de professeurs comme Maria Futy et Régis Terret forge un savoir faire utile au groupe et impose une tradition. Maria Futy, maître en rhétorique, modérateur aussi de l'Académie, est de surcroît une personnalité originale, son éloquence en chaire étant doublée d'un humour dont la causticité est restée célèbre⁵. « Causeur pétillant et intarissable », il frappe ses contemporains par « fines saillies, ses histoires piquantes et savoureuses qui faisaient la joie de Mgr Cotton et de beaucoup d'autres ». Puissant orateur, « son impeccable logique, sa nerveuse et superbe éloquence émerveillaient et secouaient les plus beaux auditoires de cathédrales ». Professeur et prédicateur, Maria Futy est aussi un confesseur ou

¹. *Idem*, p. 375.

². « Hâte-toi lentement ».

³. *Festina lente* : « hâte-toi lentement ». Cité par André Ravier, *Lettres de Fourvière, 1836-1936*, p. 507.

⁴. Gabriel Arminjon, *Charles Arminjon : ce prêtre qui inspira Thérèse de Lisieux*, Paris, Beauchesne, 1972, p. 61-62. Charles Arminjon (1824-1885), ancien élève de Louis Maillard, est entré dans la Compagnie de Jésus en 1842. Ordonné prêtre en 1849, il a quitté l'Ordre de saint Ignace pour devenir prêtre du diocèse de Chambéry. Prédicateur, chanoine honoraire en 1864, il a été élu deux ans plus tard membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

⁵. « Avec lui, les Pères de Mongré ne s'ennuyaient jamais en récréation, surtout lorsqu'il parlait de sa tante borgne. Elle avait dit lorsqu'il était entré dans la Compagnie : "Jamais je n'aurais crû qu'il fit ça !" Le P. Futy alla à l'enterrement de sa fameuse tante. Au retour, les Pères lui demande comment cela s'est passé. Très bien, elle n'avait qu'un œil à fermer et pas d'esprit à rendre ! »

directeur très apprécié pour sa « délicate bonté. [...] Ses anecdotes et ses traits d'esprit légendaires avaient un but charitable empêcher qu'on ne daubât sur la réputation du prochain. Sa facilité de parole et son entrain naturel ne l'empêchèrent pas de travailler ses sermons avec le plus grand soin¹. » Le principe de l'enseignement et de l'éducation dispensés à Mongré est contenu dans le préambule du *Cours d'études des collèges et pensionnats de la province de Lyon s.j., année scolaire 1851-1852*². Le texte qui a reçu l'approbation du Préposé général définit dans ses premiers termes la nature de ce que propose le Collège de Villefranche-sur-Saône : « Le cours complet d'instruction littéraire comprend la grammaire, les Belles-lettres et les sciences ». Mongré l'affirme au début de 1851 dans le prospectus où il se présente au public et qui annonce « de nouvelles et prochaines constructions³ » :

« Le but qu'on se propose, en consacrant à l'enseignement ce séjour agréable et sain, que le souvenir des vertus et des mérites de M^{me} Bottu de la Barmondrière rendra longtemps vénérable et cher, est de donner aux jeunes gens une instruction et une éducation solidement chrétiennes⁴. »

La méthode utilisée entend à la fois éviter à l'élève la rigueur d'une discipline trop dure — l'une des caractéristiques de l'enseignement jésuite pour les antijésuites⁵ — et assurer la formation chrétienne de l'enfant au-delà d'une seule pratique imposée par la contrainte.

« Prévenir les fautes pour n'avoir pas à les punir, gagner la confiance par le dévouement, agir sur le cœur par la foi, par la conscience et par tous les motifs qui réveillent les sentiments élevés : telle sera la méthode constamment suivie par les maîtres⁶. »

Avant tout littéraire, l'enseignement dispensé à Mongré conduit au baccalauréat.

« L'enseignement littéraire et scientifique [...] doit s'étendre graduellement et embrasser toutes les connaissances exigées pour le baccalauréat ès-lettres et les écoles spéciales⁷. Il comprendra tous les cours jusqu'à la philosophie et la physique inclusivement⁸. »

Les sciences, comme il est prévu dans le *Ratio studiorum* rénové en 1832, ne sont donc présentes qu'au terme du cursus scolaire. Dans un souci de continuité, un élève n'est admis au cours de grammaire, la 6^{ème}, qu'après avoir suivi avec succès le cours primaire ou préparatoire. « Tout élève, pour être admis, doit savoir lire et écrire couramment sous dictée⁹. » Le Provincial laisse les Supérieurs locaux apprécier s'il

¹. *Lettres de Fourvière, 1836-1936*, « La prédication ordinaire », p. 323.

². *Collèges institués depuis 1850*, ARSI, Lug 3 II 65, 1003 index H.

³. Cette annonce « de nouvelles et prochaines constructions », pour « donner à cet établissement le développement dont [le Collège] est susceptible », révèle le projet d'édifier le premier établissement scolaire de la Province jésuite de Lyon. De Lyon, mais pas à Lyon, il est conçu dans l'esprit des Collèges ouverts en exil. Voir annexe.

⁴. Prospectus [début 1851].

⁵. « Parmi les attributs du Jésuite, soupçonné de régicide, il y a le poignard ; pour l'éducateur, il y a le fouet ». La chanson de Béranger illustre ce stéréotype : « C'est nous qui fessons, Et qui refessons Les jolis petits, les jolis garçons. » Michel Leroy, *Le mythe jésuite. De Béranger à Michelet*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 159. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de « correcteur » au Collège, ni qu'il ne soit pas prévu de contraindre « de force ceux qui refusent les coups ». « Règle du Préfet des études inférieures, 288-289 », *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études*, p. 144.

⁶. Prospectus [début 1851].

⁷. Le baccalauréat ès-lettres a été institué le 17 mars 1808. L'arrêté du 14 juillet 1840 institue en plus de l'oral, l'épreuve écrite de version latine. Le décret du 30 août 1852 institue un baccalauréat ès sciences. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

⁸. Prospectus [début 1851].

⁹. *Idem*.

convient d'annexer à ce cours les leçons qui font l'objet d'un enseignement spécial. Dès sa première année, Mongré a sa classe élémentaire. Conformément à la tradition éducative de la Compagnie de Jésus, elle n'est pas assurée par des Jésuites. Un « auxiliaire » accomplit cette tâche¹. Le Cours de « grammaire », de la 6^{ème} à la 3^{ème}, dure régulièrement quatre ans, celui des « Belles-lettres », c'est-à-dire les classes d'« Humanités » et de « Rhétorique », et des « sciences », deux ans. En même temps qu'il précise l'organisation de ses classes, Mongré dessine l'objet de l'enseignement qu'il dispense : l'apprentissage des langues classiques, particulièrement le latin, aboutit à celui de l'expression écrite et orale. Le cursus depuis la classe élémentaire sert à aborder une philosophie déjà empreinte de théologie catholique.

« La désignation usitée des classes, par les nombres ordinaux troisième, quatrième, etc ne répond qu'imparfaitement aux divisions des cours de grammaire dans ce programme, le point de départ n'étant pas le même. L'enseignement du collège de Mongré ne connaît ni septième, ni huitième ; mais au-dessous des classes de grammaire, il admet un cours préparatoire aux classes de latin, appelé *classe élémentaire*². »

Le passage d'un niveau de classe à un autre est soumis à l'acquisition des connaissances. Refaire la même année d'étude peut être le choix de l'élève mais il est aussi fonction de la décision des maîtres. « La durée de chacun de ces cours peut se prolonger pour l'élève qui désire se fortifier dans ses études, et pour celui à qui le défaut de succès ne permettrait pas de suivre un cours supérieur. » Le principe est traduit dans le « programme des études » de Mongré. Il n'y a pas de passage sans un examen pour constater le niveau de l'élève. Le règlement est formel :

« Les élèves de la maison et les nouveaux qui se présentent, ne sont admis, au commencement d'une année, dans la classe à laquelle ils aspirent, qu'autant qu'ils ont satisfait dans un examen sérieux au programme de la classe inférieure. À la fin de l'année, les élèves jugés dignes de cet honneur, sont admis à un examen public devant leurs condisciples, leurs parents et les personnes invités ou qui désirent y assister³. »

Avant toutes les autres matières, l'instruction religieuse tient chez les Jésuites la première place ainsi que l'affirme le *Cours d'études* de la Province de Lyon.

« Notre instruction étant essentiellement religieuse, l'enseignement de la religion, dans toutes les classes, marche de concert avec celui des connaissances humaines⁴. »

En 1855, plus proche de cette formulation, le prospectus de Mongré le déclare à l'intention des familles.

« L'enseignement du Collège de Notre Dame de Mongré embrasse totalité des matières. Notre instruction étant essentiellement religieuse, l'enseignement de la religion, dans toutes les classes, marche de concert avec celui des connaissances humaines⁵. »

¹. « D. Auxiliarius., Doc. elem. », Catalogue.

². Collège N-D de Mongré dirigé par Les Pères de la Compagnie de Jésus, Rentrée des classes le 15 octobre 1856, *Éphémérides de l'année scolaire 1856-1857 et programme des études*, Villefranche, typ. et lith. Léon Pinet, 1856, non paginé. Cette division des classes est celle qu'indiquent les *Catalogues* de la Compagnie de Jésus.

³. Cette terminologie est toutefois utilisée pour l'instruction religieuse. Collège N-D de Mongré dirigé par Les Pères de la Compagnie de Jésus, Rentrée des classes le 15 octobre 1856, *Éphémérides de l'année scolaire 1856-1857 et programme des études*, Villefranche, typ. et lith. Léon Pinet, 1856, non paginé, sauf pour le programme des études, jusqu'à la p. 15.

⁴. *Cours d'études des collèges et pensionnats de la province de Lyon s.j., année scolaire 1851-1852.*

⁵. *Cours d'études des collèges et pensionnats de la province de Lyon s.j., année scolaire 1851-1852.*

L'ambition régénératrice du programme d'éducation et d'enseignement jésuite est de la sorte explicitement affirmée.

« L'expérience démontre, tous les jours, que l'enseignement exerce une influence décisive sur les destinées des jeunes générations et sur l'avenir des sociétés elles-mêmes : il les régénère, s'il a pour base l'alliance de la religion et de la science ; il peut en être le fléau, si, borné à la culture de l'esprit, il abandonne le cœur aux vices de la nature et aux inspirations de l'impiété¹. »

Dans les faits, le catéchisme a lieu le dimanche, après les vêpres à 13 h 30. Dans le programme des études, l'Instruction religieuse a aussi son programme propre. Il est structuré en six cours, depuis la classe Élémentaire jusqu'aux classes de Philosophie. Dans les années antérieures, les élèves travaillent à partir du *Catéchisme* de Lyon², ou du « Catéchisme » de Bougeant en Humanités³, selon un découpage progressif⁴. Le catéchisme assimilé, un enseignement d'apologétique est spécialement composé pour la Rhétorique et la Philosophie.

Programme d'Instruction religieuse (dans le *Programme des études* 1856-1857)

<i>Cours supérieur</i>	<i>Rhétorique et Philosophie</i>	<i>Programme</i>
Cours supérieur	Rhétorique et Philosophie	Première année : de la vraie religion Deuxième année : de la véritable Église de J-C. Troisième année : études apologétiques sur l'histoire de l'Église
Deuxième cours	Humanités	Catéchisme du P. Bougeant (partie historique)
Troisième cours	Cours supérieur de Grammaire	Catéchisme de Lyon, cinquième partie (Fêtes) Explications sur la liturgie
Quatrième cours	Cours moyen	Catéchisme de Lyon : quatrième partie (de la Grâce, des Sacrements, de la Prière)
Cinquième cours	Cours inférieur 1 ^{er} ordre	Catéchisme de Lyon, troisième partie (des Commandements de Dieu et de l'Église)
Sixième cours	Cours inférieur 2 ^{ème} ordre	Catéchisme de Lyon, deuxième partie (Symbole)
Septième cours	Classe élémentaire	Catéchisme de Lyon, première partie (petit catéchisme)

En 1855, lorsque toutes les classes sont organisées à Mongré, le cours complet s'étend des classes de grammaire jusqu'à la philosophie. En Classe élémentaire, où il est fait usage d'une petite grammaire française, les exercices consistent en un apprentissage de la lecture, de l'analyse et la récitation à partir de recueils en prose et en vers. Les

¹. Prospectus [1855].

². *Catéchisme imprimé par l'ordre de S.E. Monseigneur le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, pour être seul enseigné dans son diocèse*, Lyon, J. B. Pélagaud et C^{ie}, 1814. Ce catéchisme a été réédité jusqu'en 1884. *L'utilisation du nouveau Catéchisme, en 1886, a été commandée en 1888 par Mgr Caverot. Lettre pastorale annonçant le nouveau Catéchisme du diocèse de Lyon*, Lyon, Vitte et : Perrussel, 1888.

³. Il s'agit du jésuite Guillaume-Hyacinthe Bougeant (1690-1743), *Exposition de la doctrine chrétienne, par demandes et par réponses, divisée en trois catéchismes, l'historique, le dogmatique, et le pratique*, Paris, 1741. Une nouvelle édition a paru, à Paris, chez Sagnier, en 1844. L'ouvrage a été réédité en 1873 et 1874 par le jésuite Auguste Carayon (1813-1874).

⁴. Il est inspiré du *Ratio studiorum*, tel qu'il était pratiqué dans l'Ancienne Compagnie. *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, p. 162.

petits collégiens doivent aussi s'exercer à l'orthographe et à la calligraphie. Après le congé de Pâques, il est prévu d'aborder les premières notions de latin ainsi que les premières règles de la syntaxe latine. En Cours moyen et Cours inférieur de Grammaire, les élèves abordent les préceptes et l'explication des auteurs. Ils font usage de deux grammaires, celle latine d'Alvarez¹, l'autre grecque de Jacobi Gretseri². L'explication des auteurs se fait en Cours inférieur à partir d'un recueil de lettres de Cicéron. Les élèves ont, dans leurs devoirs, à réaliser des thèmes et des versions latines, des analyses grammaticales et des exercices d'application sur les trois grammaires, française, latine et grecque. L'auteur français à étudier est Jean de La Fontaine. Le *Cours d'études* de la Province de Lyon espère que des manuels scolaires adaptés seront prochainement disponibles. Dans la perspective d'avoir « notre collection de classiques : il ne conviendrait pas de faire, pour le présent, ample provision de livres », recommandent les Supérieurs. Après les Classes de Grammaire viennent les Belles-lettres dont l'objet est très important dans le cursus de l'enseignement jésuite.

« L'objet principal de ce cours qui suppose la connaissance approfondie des trois langues [française, latine et grecque], est de former les élèves à la critique littéraire et à la composition. Il comprend les humanités et la rhétorique. »

Aboutissement de l'enseignement dispensé au Collège, la Philosophie est le temps de la préparation du baccalauréat. En 1856, François Jomand, scolastique au château, a commencé à intervenir au Collège comme lecteur de physique et de mathématiques³. Mongré ne prépare en effet plus seulement au baccalauréat ès-lettres mais aussi à celui ès sciences.

¹. La première grammaire d'Alvarez date de 1572. L'ouvrage a été très souvent réédité. Emmanuel Alvarez, *Éléments de la grammaire latine, à l'usage des commençants*, Lyon ; Paris, Le Clère, 1861. Alain Choppin, *Les manuels scolaires en France de 1789 à nos jours. 3, Les manuels de latin*, Paris, INRP, 1988.

². Il s'agit de la grammaire du jésuite allemand Jacob Gretser (1562-1625), grand controversiste au temps de la Réforme luthérienne et défenseur d'Aristote : *Rudimenta linguae Graecæ / ex primo libro Institutionum Jacobi Gretseri, Societatis Jesu, pro infima, & pro media schola grammatices, ad usum Collegii Neapolitani S.J, Patavii, Ex typographia Seminarii, apud Joannem Manfrè, 1741*. Il a été auparavant l'auteur de deux manuels de latin et de grec : *Nomenclator latinogræcus. In gratiam tyronum græcæ linguæ collectus. A Jacobo Gretsero societatis Jesu, Romæ, apud Aloysium Zannettum, ann. Dom. M. DC (1600). Superiorum permissu ; Institutionum linguæ græcæ liber primus - tertius, Ingolstadii, ex typ. D. Sartorii, 1602, 5^{ème} éd.*

³. *Catalogue, 1854-1855*.

Mongré : Programme de la Classe de Philosophie

1 ^{ère} année	<i>Ex logica</i>	<i>Ex metaphysica</i>	<i>Sciences physiques et mathématiques</i>
	<i>Logica generalis seu dialectica - Logica specialis seu de certitudine</i> (Étude sur la logique de Port-Royal, le discours de la méthode de Descartes, le <i>noveum organum</i> de Bacon)	<i>Ontologiæ principia</i> <i>Cosmologia</i> <i>Psychologia</i> <i>Theologia naturalis</i> (Études le traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, de Bossuet, le traité de l'existence de Dieu, de Fénelon, le <i>de officiis</i> de Cicéron)	Mathématiques élémentaires Révision de l'enseignement scientifique donné durant le cours de lettres — Les quatre derniers livres de Géométrie Notions de Trigonométrie rectiligne Physique expérimentale Histoire naturelle (premières notions)
<i>Préparation au baccalauréat ès-sciences</i>			
	Exercices journaliers de traduction orale sur les auteurs grecs et latins Exercices de traduction écrite Compositions françaises — Compositions latines		

2 ^{ème} année	<i>Ex ethica</i>	<i>Sciences physiques et mathématiques</i>
	<i>De fine hominis — De moralitate actionum humanarum</i> <i>De Lege naturali — De Officiis</i> <i>Principia de jure publico</i> Histoire de la philosophie	Mathématiques Cosmographie Physique et Chimie Histoire naturelle (complément du cours des sciences)
<i>Préparation au baccalauréat ès-sciences</i>		

Dans le *Ratio studiorum* classique, les « sciences » sont absentes. Seules les mathématiques sont mentionnées. Les scolastiques les abordent en deuxième année de Philosophie, sous la conduite d'un professeur expérimenté. Le maître de philosophie doit en effet avoir non seulement achevé le cycle de théologie mais l'avoir répété en deux ans, « pour que leurs connaissances puissent être plus sûres et servent mieux la théologie »¹. La précaution par rapport aux possibles dommages de la science sur la foi est redoublée : « On devra écarter sans hésitation de la charge d'enseigner ceux qui seraient portés aux nouveautés, ou auraient trop de liberté d'esprit »². Au XIX^e siècle, à Mongré, il faut bien s'accommoder dans la perspective

¹. [22] Qualités des professeurs de philosophie, p. 77.

². *Idem*, p. 77-78.

du Baccalauréat. En première année de Philosophie, les élèves ont donc après la religion, des « conférences sur les matières traitées dans le catéchisme philosophique », et en guise de philosophie une « histoire abrégée de la philosophie, logique métaphysique ». Quant aux mathématiques, « on répète l'algèbre et la géométrie, trigonométrie ». En seconde année, toujours après la religion, ici l'apologétique avec les « solutions des principales difficultés qu'on fait contre la religion », les candidats au baccalauréat reviennent sur les cours de l'année précédente en éthique et morale. L'enseignement proprement dit de sciences porte sur les mathématiques, la physique générale et la physique spécialisée. Avec cette concession faite aux sciences, Mongré doit s'équiper de locaux adaptés : des laboratoires de physique et de chimie et un amphithéâtre¹. Les sciences s'ajoutent aux enseignements que les Jésuites nomment « accessoires », l'histoire, la géographie et les langues vivantes. Mongré tire argument de cet équipement pour vanter la qualité de son enseignement en vue du baccalauréat.

« Le cours des lettres est de six ans. Il embrasse la grammaire, la littérature et la rhétorique. Parallèlement à cette étude qui est l'objet principal du cours de lettres, se placent des leçons d'histoire de géographie, d'arithmétique et l'enseignement des éléments d'algèbre et de géométrie. Le cours des sciences est de deux ans. Il comprend la philosophie, les mathématiques supérieures, la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, des collections de minéralogie, de géologie, de conchyliologie, de zoologie et un vaste herbier offrent aux élèves le moyen d'étudier avec autant d'intérêt que de fruit les sciences physiques et l'histoire naturelle. Le cours des lettres et le cours des sciences sont dirigés de manière à donner une connaissance exacte et complète de tout ce qui est exigé par les programmes du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences². »

L'enseignement de l'histoire et des mathématiques commence deux semaines après la rentrée³. Les langues étrangères sont enseignées, mais elles ne sont qu'une concession à la préparation de l'examen du baccalauréat.

« L'allemand et l'anglais, au choix des parents, font partie du cours des sciences. Dans les classes inférieures, ces leçons ne s'accordent que sur la demande et aux frais des familles⁴. »

Ces leçons qui ont lieu à Mongré les mardi, jeudi et samedi pendant l'étude de la fin de matinée débutent au début de novembre et se terminent fin juillet. Elles n'ont guère plus de prestige que les arts d'agrément, dessin, musique ou escrime, qui participent des usages d'une aristocratie noble ou bourgeoise.

« On donne aussi aux élèves, sur la demande et au compte des parents, des leçons de dessin, de musique, etc. On évite cependant de consacrer un temps trop considérable aux arts d'agrément, qui pourraient nuire aux études plus sérieuses et arrêter les progrès des élèves⁵. »

Le dessin est un sujet détaillé dans le *Coutumier de Brugelette*, signe de la place plus importante que lui accorde le Collège d'exil en Belgique. Des « questeurs de dessin » sont chargés des fournitures et de l'ordre des salles où sont données les leçons suivies de Compositions. Les leçons d'escrime sont données tous les deux jours pendant un quart d'heure entre dix heures et quatorze heures, moins le temps du dîner. Un Prix d'escrime est décerné avant le Carnaval. L'activité n'est pas destinée à

¹. Plans de laboratoires et d'un amphithéâtre de physique et de chimie. AFSI, Fonds Prat.

². Prospectus [années 1860 ?], AFSI, Fonds Prat NC 7 1243.

³. *Éphémérides de l'année scolaire 1856-57 et programmes des études*.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*.

tous et concerne surtout les fils des familles de l'élite sociale. « Comme le nombre des élèves qui prennent les leçons d'escrime est nécessairement restreint, on admet de préférence les élèves des classes supérieures » prévient le *Coutumier*.¹ Le même document détaille les attributions des maîtres de musique dont les leçons particulières, tous les deux jours, sont données sous la direction d'un maître de musique jésuite. L'enseignement et l'éducation sont assurés par trois catégories de maîtres aux fonctions bien déterminées. Le Recteur, assisté de Consultants membres de la Communauté, le Préfet des études et les Pères spirituels ainsi que les Directeurs de la Congrégation, dont les groupes sont adaptés à l'âge des élèves, sont tous des prêtres. Un second groupe est formé des maîtres (*magistri*) proprement dit dont l'activité principale est d'enseigner (*docere*). Certains assurent aussi la tâche de modérateur (*moderatum*) de l'« Académie ». Tous ne sont pas prêtres, certains pouvant être encore des scolastiques. Il en est de même pour les surveillants (*præferti*) dont le rôle est d'encadrer les Divisions pour les activités des élèves hors du temps de classe. Si les Jésuites de Mongré suivent les dispositions du *Ratio studiorum*, la Division est empruntée au seul *Coutumier* de Brugelette. Dans le cadre d'un Pensionnat, les élèves du Collège sont partagés en quatre Divisions, l'une des Grands, la seconde des Moyens, la troisième des Petits et la dernière des Externes, peu nombreux et à « l'ordre du jour² » différent de celui des Pensionnaires. L'appartenance à une Division est fonction de la maturité de l'enfant. Sont dits Grands, les élèves de Philosophie et de Rhétorique ; Moyens ceux d'Humanités et de Troisième ou Quatrième ; Petits ceux de Quatrième, Cinquième et Sixième. Un Surveillant, le « second », assure la tâche de l'encadrement de la vie de l'élève au Collège durant ses différents déplacements, au dortoir, au réfectoire ou pendant les jeux et les promenades³. Le « premier » Surveillant assure la tâche importante de la direction des nombreuses études. À Mongré, comme dans l'enseignement secondaire de l'époque, « la classe est subordonnée à l'étude »⁴. L'enseignement étant avant tout littéraire, le Provincial Louis Maillard recommande de constituer une bibliothèque des Professeurs⁵, grâce à laquelle il sera possible de lire les *Manuels* de Judde et Jouvancy réédités par Achille Guidée⁶. Louis Maillard recommande le plan de lectures de Louis Debussi⁷. Il en fait adresser un exemplaire à chaque établissement

¹. « Escrime », *Coutumier*, p. 32.

². L'emploi du temps.

³. Au fil des années, ce poste tenu par un autre scolastique jésuite, peut-être tenu par un séminariste, puis par un étudiant laïc.

⁴. Antoine Prost, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, « La vie scolaire. L'internat, la classe et l'étude », p. 151.

⁵. *Lettre du RP Provincial Louis Maillard aux Maisons et Collèges de la Province, Classes et Études, Avis de Circonstance*, 10 octobre 1850, « Bibliothèque des Professeurs », dans *Lettres choisies des RR. PP. Provinciaux de Lyon, Suivies de nombreux Extraits des lettres omises*, AMDG, 1877, p. 29-30.

⁶. Achille Guidée (1792-1866), jésuite depuis 1814 après des études chez les Pères de la foi, a été préfet des classes à Saint-Acheul puis Recteur de scolasticat. Il a organisé le collège de Brugelette et celui de La Providence à Amiens. Hugues Beylard, « Achille Guidée », *DMRFC*, 1. Il a préparé la réédition de Joseph Jouvency (1643-1719), *Josephi Juvencii à Societate Jesu Ratio discendi et docendi*, ou *Manuel des jeunes professeurs qui enseignent les humanités*, Avignon, 1834, et de Claude Judde (1661-1735), *Instruction pour les jeunes professeurs qui enseignent les humanités, suivie de deux exhortations, l'une sur l'obligation, et l'autre sur la manière d'étudier*, par le P. Judde, Avignon, Seguin aîné, 1834.

⁷. Idem, p. 30. Louis Debussi (1788-1822), élève d'un ancien jésuite hébergé par ses parents durant la Révolution, a étudié à l'École centrale d'Amiens. Auditeur du cours de philosophie à Saint-Sulpice, il s'attache ensuite au Collège de Montdidier avant de rejoindre Saint-Acheul en 1814. Renonçant aux erreurs du jansénisme sous l'influence de la dévotion au Sacré-Cœur, il enseigne, devenu jésuite, en Humanités et Rhétorique. Fondateur et Directeur de la Congrégation mariale, il est emporté par la maladie avant d'avoir pu terminer la préparation de l'édition de ses ouvrages. « Notice sur M. Louis Debussi, mort au petit séminaire de Saint-Acheul », dans *Nouveau mois de Marie*, 1828, p. XIII-XXIV. Après sa mort ont été publiés, la matière de son expérience de professeur, un *Plan de lectures classiques, adressé en forme de lettre à un jeune élève par son ancien précepteur*, édité par le P. Ach. Guidée, Amiens, impr. de Lédien-Canda, 1827, et de son expérience spirituelle, *Nouvelles Visites au Saint-Sacrement ou Effusions de coeur à Jésus-Christ et à la Sainte-Vierge*, Amiens, Caron-Vitet, 1826 et *Nouveau mois de Marie*,

« Qu'un Supérieur, qu'un Préfet des classes dirige les lectures publiques et les lectures d'après ce plan, et il sera lui-même étonné, après deux ou trois ans, de l'ensemble des connaissances qui seront venues se ranger comme naturellement et avec netteté dans la mémoire des jeunes qu'ils sont appelés à diriger¹. »

Tous les élèves doivent apprendre les règles de grammaire, retenir les leçons du maître, lire et rédiger des devoirs. En début d'années, des Prix sont remis pour ceux réalisés pendant les vacances². L'attribution de notes pour les différents exercices, en classe ou lors des examens, donne lieu chaque mois à une proclamation « publique et solennelle » au cours de laquelle sont annoncées les places d'excellence, de diligence, les notes du mois et les témoignages³. Les premières compositions débutent à la fin de novembre, avec l'histoire et les langues vivantes. Celles d'Instruction religieuse et d'orthographe ont lieu en décembre. Les notes sont communiquées aux familles avec la lettre que l'élève doit adresser chaque semaine à sa famille. À côté de cette scolarité ordinaire, le Collège dispose d'une institution où s'affirme et s'affiche l'excellence scolaire : l'Académie. La tradition est ancienne puisque la première est née au Collège romain en 1569⁴. Le *Ratio studiorum* l'a consacrée trente ans plus tard.

« Sous ce nom d'académie, nous entendons une réunion de gens studieux, choisis parmi tous les étudiants, rassemblés sous la présidence d'un préfet pris parmi les Nôtres, et se donnant pour fin de pratiquer certains exercices particuliers relevant des études⁵. »

Dans l'Ancienne Compagnie, il existait deux groupes d'académiciens, l'un de rhétoriciens et d'humanistes, l'autre formé par des philosophes et des théologiens. Les exercices avaient lieu durant les jours de congé en présence d'un Père, désigné par le Recteur⁶, sous la direction d'un élève élu pour trois mois⁷, le *Rector Academiæ*⁸. Ce président était entouré de deux conseillers, ou consultants, et d'un secrétaire⁹. Quoique en principe indépendante des autorités de la Congrégation mariale et dotée d'une direction autonome, l'Académie recrutait toutefois bien souvent parmi les seuls Congréganistes.

« De ce nombre font partie tous ceux qui appartiennent à la congrégation de la Sainte Vierge, par le fait même qu'ils y sont admis, et les religieux qui fréquentent nos classes, s'il s'en trouve¹⁰. »

Cette précaution tient peut-être à la réserve d'Antonio Possevin¹¹, prudent à l'égard d'une intelligence qui, sans la vertu, risque de produire « des fruits d'orgueil »¹².

ou Suite de lectures touchantes sur les mystères de la vie de la Très Sainte-Vierge et de méditations sur les principales vérités du salut, Amiens, Caron-Vitet, 1845, 9^e éd.

¹. *Idem*.

². *Éphémérides*, 1856-1857.

³. *Idem*. Les « témoignages » sont attribués aux élèves qui ont obtenus dans leurs notes mensuelles des « très-bien » ou « presque très-bien ».

⁴. François de Dainville, *Les Jésuites et l'éducation de la société française*. t. 1, *La naissance de l'humanisme moderne*, Paris, Beauchesne, 1940, p. 307.

⁵. *Ratio studiorum*. *Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, « Règles de l'Académie [481] Ce qu'est une académie », p. 204.

⁶. *Idem*, « Règles de l'Académie [484] Responsables de l'académie », p. 204.

⁷. L'élection des « magistrats » se fait au suffrage secret de la majorité des académiciens, tous les trois ou quatre mois.

⁸. *Idem*, p. 308.

⁹. *Idem*, « Règles de l'Académie [487] Magistrats », p. 205.

¹⁰. *Ratio studiorum*. *Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, « Règles de l'Académie [482] Qui faut-il y admettre ? », p. 204.

¹¹. Ph. Rocher, « Antoine Possevin (1534-1611) », *DHECEF*.

¹². Possevin, cité par François de Dainville.

Également Congréganiste, l'Académicien peut être un modèle pour tous les autres élèves du Collège.

« Il faut que les académiciens l'emportent sur tous les autres élèves, par la vertu chrétienne et la piété, la diligence dans les études et l'observance des règlements scolaires, et qu'ils donnent un bon exemple¹. »

L'Académie fonctionne ainsi à Mongré. Il en existe toutefois une pour chaque niveau. Les académies sont ouvertes à la fin d'octobre. En 1856, celle des Philosophes a pour modérateur Jean-Baptiste Biron. Henri Rochette est son adjoint. Martin Durand, professeur de rhétorique, modère l'Académie des Humanistes et des Rhétoriciens, tandis qu'Émile Martaux a la charge de celles des Grammairiens. Aidé par Jean-Baptiste Delanne, Joseph Cursillat, professeur en Classe élémentaire, intervient auprès de la quatrième Division qui se réunit au château. En participant à la constitution de l'élite du Collège, des Jésuites forment aussi d'autres Jésuites. Hors de ses réunions du jeudi, l'Académie propose des Séances plus solennelles, en principe au moins deux fois pendant l'année scolaire. Elles ont lieu autour des fêtes de Noël et de Pâques, mais aussi parfois en juillet et août. Elles sont données en l'honneur du Recteur, lors de sa fête, mais peuvent également être réunies lors de la visite du Provincial ou d'un évêque². Dès 1850, c'est le Provincial qui a vivement recommandé la création de ces « assemblées littéraires qui sont d'un si grand secours aux élèves que le talent et l'application mettent au dessus du niveau de leur classe, et qui jettent tant d'éclat sur tout établissement où elles se tiennent avec intelligence ». Les sujets les plus divers, et pas seulement littéraires, peuvent y être abordés. En juillet 1856, le Collège de Mongré est au centre d'une Séance d'Académie offerte au cardinal de Bonald. Sous le titre, « Le collège N-D de Mongré. Avant, pendant, après », il s'agit là d'un plaidoyer *pro domo* pour l'histoire et la valeur de la formation du Collège dont les bâtiments ont été achevés quelques mois plus tôt³. Après l'intervention des Présidents des Académies de rhétorique et de grammaire, la Séance est une évocation emplie de métaphores. Mongré est « le navire lancé sur les flots » qu'il est possible de voir « de la terre et du ciel. » La vie au Collège est idéalisée. Composition française, vers français, dialogues latin, correspondance, servent à désigner la scolarité d'un élève, le « rêve d'un enfant » qui, après « les ennuis des premiers jours de collège », découvre « la Congrégation » et « l'Académie ». Bien sûr, il y a « l'enfant qui lutte contre lui-même », mais combien est grande « la joie du succès ». Après des strophes grecques et des vers latins pour dire la nature des exercices scolaires, des morceaux oratoires servent à désigner ce que peut-être l'après collège pour un élève : Il y a des métiers mais aussi des vocations : le négociant, le soldat, le magistrat et le missionnaire. Afin d'être plus explicite, le Président de l'Académie a composé sous forme de scènes et de récits, un panorama des activités d'anciens élèves issus de l'aristocratie : « le négociant chrétien au milieu de ses ouvriers », « le magistrat dans une émeute populaire », « le général sur le champ de bataille », « le missionnaire martyr ». Hors du champ seulement littéraire, mais cela est très rare, une Séance peut aussi servir à clore l'exposition du mois de Marie, ainsi en juin 1857. Séance originale, des exercices sur les sciences physiques sont alors offerts « à la Très Sainte Vierge par les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année de philosophie ». Il est question en Physique de l'« équilibre des liquides et des gaz », d'« acoustique et chaleur » et de « magnétisme et électricité », au travers de quelques démonstrations commentées. Le plus souvent, les Séances permettent avant tout d'exalter les auteurs du Grand siècle, mais aussi du siècle suivant,

¹. *Idem*, « Règles de l'Académie [483] Qualités des académiciens », p. 204.

². Antoine Sengler, quatre vingt cinq programmes. *Souvenirs d'Académie, Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France, de 1815 à 1878*, Lille et Paris, Lefort, 1879, p. 503-556.

³. Le cardinal est venu bénir la maison.

programmes obligent, comme lors du concours de déclamation du 22 février 1857 : à des fables de La Fontaine et de Florian, succèdent des narrations contes de Ducerceau et Voltaire (*La famine à Paris*)¹, de Racine, Boileau, ou, dans le genre tragique, de Racine, Corneille et Ducis, et de la comédie avec Molière. Les vies des saints ont aussi leur part, avec François de Sales ou Jeanne d'Arc. Certains événements politiques font aussi écho, lorsqu'il s'agit par exemple de défendre l'Église en la personne de son Souverain, avec une réunion consacrée au Zouave pontifical, ou à Pie VII à Lyon, en 1868 et 1877. En 1869, l'année de son jubilé, Pie IX est la matière d'une Séance musicale et littéraire. Au terme de « l'année terrible » que vient de traverser le pays, « Les espérances de la France » composent la Séance donnée le 21 décembre 1871. La culture contre-révolutionnaire transparaît dans un sujet sur l'Église de Lyon, victime de la Révolution. Des sujets concernent plus directement la Compagnie de Jésus, avec l'une des missions de la Province de Lyon (« De l'Inde à Mongré », 1867), ou au travers de son fondateur et de l'une de ses « motions » (« la fin de l'homme », 1874). Des séances sont aussi consacrées aux pèlerinages en vogue, avec La Salette, Lourdes, Fourvières, voire Notre-Dame des Marais (1875), servent à parfaire l'apprentissage des études et tout autant à légitimer la pédagogie en usage à Mongré.

Les Académies de Mongré aux XIX ^{ème} siècle d'après Antoine Sengler ²				
Grammaire	Belles-Lettres et Grammaire	Rhétorique et Humanités	Rhétorique	Rhétorique et Grammaire
La Vierge Marie (6 mai 1852)	Saint Charles Borromée (4 novembre 1853)	Installation d'un tableau d'honneur, A leurs mères, Les élèves du collège de Mongré, 10 janvier 1855	Séance classique, historique et littéraire sur le discours <i>Pro Lege manilia</i> , 2 décembre 1855	Saint François de Sales ou les derniers jours de la vie d'un saint, 29 janvier 1857
Christianisme et barbarie ou Attila dans les Gaules (28 mars 1853)	Ch. Franchet) Les BB. martyrs Jean de Britto et André Bobola, sj (8 mai 1854)	Villiers de l'Isle-Adam ou la prise de Rhodes, 22 février 1857	Mithridate Procès de Pison, 28 décembre 1856	
Le faux ou le vrai Baudoin, Chronique du XIII ^e siècle (17 août 1853)	Exposition de travaux littéraires offerts à la TS Vierge, mai 1865	Concours de déclamation, 23 février 1857		
Saint François de Sales et sa mère, 29 janvier 1855	Saint François de Sales ou les luttes et les victoires d'un jeune saint, 4 février 1856			
Lépante ou Notre-Dame Auxiliatrice (24 mai 1855)	L'éloquence et l'histoire, janvier 1856			
<i>Media grammaticae classis Concertatio</i> mars 1856				
Les études grammaticales et la grammaire d'Alvarez 26 juillet 1857				
Au RP Gautrelet, prov.				

¹. La précision sert à lever toute équivoque quant au traitement d'un auteur condamné par l'Église catholique et dénoncé par les Jésuites. Ph. Rocher, « Voltaire et les Jésuites (1860-1990) », *Cahiers Voltaire*, 11, 2012, « Débat. Voltaire à l'école (III). Coordonné par Alain Sandrier et Béatrice Ferrier », p. 182-186.

². Antoine Sengler, *Souvenirs d'académie. Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus, en France, de 1815 à 1878*, Paris, J. Lefort, 1879.

En 1879, à l'heure de vives critiques contre l'éducation jésuite, Antoine Sengler a réuni les programmes des Séances données à Mongré dans le recueil dont il entend faire une sorte d'apologétique pédagogique jésuite.

« Les Académies servent à développer les deux éléments indispensables de toute éducation complète : l'émulation, pour donner de l'essor aux études ; les plus nobles sentiments du cœur, pour aider à la formation morale. [...] Voilà bien l'éducation chrétienne par l'enseignement classique ; voilà comment le jeune chrétien apprend à dérober aux littératures païennes leurs inspirations et leurs formes les plus parfaites, pour orner le temple du vrai Dieu, comme disait saint Jérôme, des dépouilles de l'Égypte¹. »

Cet exposé des sujets des Séances d'Académie, à Mongré et ailleurs, ne dit rien des récents débats internes à la Compagnie de Jésus au sujet de la méthode d'enseignement à appliquer pour la formation du jeune chrétien.

L'édification avant le baccalauréat² ?

Restaurer la pédagogie jésuite selon les principes et la méthode du *Ratio studiorum* nécessite un effort d'adaptation. Au *Coutumier de Brugelette*, les Collèges ouverts à partir de 1850 empruntent « son ordre du jour, plus en harmonie avec ce que les circonstances présentes demandent aujourd'hui de nous »³. Tout en recommandant d'en faire le fondement de l'éducation et de l'enseignement dans les Collèges, le Provincial Maillard préconise d'observer davantage « l'esprit » que « la lettre » du *Ratio studiorum* de 1832.

« Le *Ratio* (édition de 1832) doit être notre point de départ et comme le cercle dans lequel doit se mouvoir notre Enseignement. Que chacun mette à s'en approcher le plus possible, son soin et son application. C'est en le suivant que nos devanciers ont obtenu, dans la carrière où nous entrons aujourd'hui, des succès si reconnus. S'il est quelques points où il n'est guère possible d'observer la lettre, qu'on prenne au moins l'esprit de ces admirables prescriptions⁴. »

Successeur de Louis Maillard comme Provincial de Lyon, Joseph de Jocas a été l'un des fondateurs du Collège d'Avignon, avant même le vote de la loi Falloux⁵. Légitimiste proche des familles légitimistes⁶, il n'est pas enclin à transiger à propos de l'application du *Ratio studiorum*⁷.

¹. *Idem*, p. VI-VII.

². « Édifier est le grand but. [...] Points d'états d'âme, la morale catholique est sûre d'elle-même. Dieu y est garant de l'ordre, de la hiérarchie. La morale trouve en lui une base qui ne vacille pas, et elle a raison contre tous (protestants, philosophes, épris laïcs). L'époque de la Renaissance et du classicisme est décidément révolue, où les jésuites entreprenaient de former des chrétiens en s'appuyant sur les auteurs profanes, développaient une pédagogie de l'admiration et repoussaient une morale ennemie du monde. Le catholicisme qui nous occupe stigmatise la mollesse, la lâcheté, la dégénérescence... Il récuse l'hésitation, le doute. La condamnation du changement, de la Révolution, de la Liberté, va jusqu'à l'intransigeance et la croisade. "L'Église rétablit toujours ce qui doit rester debout", lit-on, en 1862, dans la revue des jésuites [H. Mertian, « Les gloires de Pie IX en 1862 », *Études*, 1863, t. 2, p. 7]. Inspirée de Pie IX, la déclaration sonne comme une revanche sur toutes les adversités. » Stéphane Michaud, « La "grande affectation de morale" ou le XIX^e siècle et ses peurs : la pédagogie de l'Église », dans Stéphane Michaud, Jean-Paul Burdy, Nadine Besse, dir., *L'édification : morales et cultures au XIX^e siècle*, Paris, Ed. Créaphis, 1993, p. 26-27.

³. *Lettre du RP Provincial Louis Maillard aux Maisons et Collèges de la Province, Classes et Études, Avis de Circonstance*, 10 octobre 1850, « *Coutumier de Brugelette* », dans *Lettres choisies des RR. PP. Provinciaux de Lyon, Suivies de nombreux Extraits des lettres omises*, AMDG, 1877, p. 28.

⁴. *Idem*, p. 29.

⁵. « Les Pères Provinciaux. Joseph de Jocas, 1852-1857 », *Lettre de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 35-36.

⁶. Bruno Dumons, *Les Jésuites à Lyon*, 2005, p. 134-135.

⁷. Deux ans auparavant, la Compagnie de Jésus s'est mobilisée contre les attaques de Mgr Gaume dénonçant dans *Le ver rongeur* l'emploi dans l'enseignement des « auteurs païens ». Les Jésuites sont

« Nos Recteurs, nos Préfets de classes et nos Professeurs n'ignorent pas que le *Ratio studiorum* de la Compagnie doit être leur règle. Les Professeurs des Classes de Grammaire et de Belles-Lettres doivent y joindre le *Ratio* du Père Jouvancy ; ce petit livre fait autorité chez nous : il fut d'abord intitulé : *Magistris scholarum inferiorum s.J. De ratione discendi et docendi ex. Decr. Congregationis Generalis XIV. Ce titre dit tout. C'est donc de ces deux ouvrages surtout que découleront les observations que nous allons faire, et les prescriptions que nous croyons devoir imposer*¹. »

Pour justifier les décisions qu'il impose, Joseph de Jocas avance le constat d'une connaissance insuffisante par les élèves, mêmes des hautes classes, du Catéchisme et leur ignorance des prières du matin et du soir. La consigne est radicale.

« En conséquence dans les classes inférieures, jusqu'à la cinquième inclusivement, on fera apprendre et réciter tous les jours le catéchisme du diocèse. On le fera également apprendre et réciter ; au moins deux fois par semaine, dans les autres classes de Grammaire jusqu'à ce qu'il soit bien constaté qu'il suffit, dans les unes et dans les autres, de s'en tenir à la 4^{ème} Règle commune des Professeurs[...] Quant aux Prières du Matin et du Soir, il faut, à tout prix, s'assurer que nos Élèves les savent par cœur ; ce qui ne sera pas difficile si on les leur fait réciter à tour de rôle, soir et matin dans les Études. [...] Puisque dans nos prospectus, nous mettons et avec raison, l'enseignement de la Religion au premier rang, ne négligeons rien pour que nos Élèves, au sortir de nos maisons, n'entrent dans le monde que chrétiens solides et parfaitement solides². »

Sur la méthode, le Provincial est aussi affirmatif.

« Le *Ratio studiorum* de la Compagnie n'est point assez mis en pratique ; et, cependant, c'est par là, et uniquement par là que nous parviendrons à former de bons élèves. [...] Parmi nos Professeurs, il en est plusieurs qui ne saisissent point le côté pratique du *Ratio studiorum*, c'est-à-dire qu'ils n'en savent pas faire usage. Il est vrai que cela est un peu difficile, surtout quand on commence. Mais la XIV^e Congrégation générale y a pourvu par son Décret, en voulant qu'on fit un livre qui en fut le commentaire et nous servir de Manuel à tous. De là le *Ratio* du P. Jouvancy. [...] Si nos jeunes Professeurs relisaient souvent et avec soin ce petit livre du P. Jouvancy, l'application du *Ratio studiorum* n'aurait aucune difficulté pour eux. Si par exemple, on développait l'auteur à expliquer d'après les admirables modèles qu'en donne le P. Jouvancy pour chaque classe, on s'instruirait beaucoup soi-même et nos Élèves deviendraient forts. Voilà pourquoi il nous est pénible de dire que non seulement plusieurs de nos jeunes Professeurs ne connaissent pas les méthodes de la Compagnie, mais encore qu'ils mettent peu de zèle à s'en instruire et à s'y conformer. Tous ont besoin qu'on les presse de se prêter plus souvent et avec plus de grâce à divers exercices propres à exciter l'ardeur des élèves et recommandés par le *Ratio studiorum* ; telles sont les concertations, les provocations de classe à classe, les exercices de classe faits au réfectoire, les devoirs lus ou affichés publiquement, etc, etc. Les Préfets de classe ne doivent pas oublier

ici restés fidèles à l'usage dans l'enseignement des auteurs classiques dans une version expurgée. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 25-37. Daniel Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de monseigneur Gaume (1802-1879)*, Paris, Cerf, 1995. Pierre-Antoine Fabre, « Dépouilles d'Égypte. L'expurgation des auteurs latins dans les collèges jésuites », dans Luce Giard, dir., *Les jésuites à la Renaissance : système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 55-76.

¹. Lettre du RP Provincial de Jocas, *Provincial de Lyon sur les études et la discipline des Collèges*, 17 octobre 1853, « Coutumier de Brugelette », dans *Lettres choisies des RR. PP. Provinciaux de Lyon, Suivies de nombreux Extraits des lettres omises*, AMDG, 1877, p. 39.

². « On enseignera la doctrine chrétienne dans les classes, surtout dans les classes de grammaire, mais aussi dans les autres, si besoin est, le vendredi et le samedi, et on la fera réciter de mémoire, à moins peut-être, qu'en certains lieux et pour les nouveaux élèves, on ne juge bon de la faire réciter plus souvent. » *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, « Règles commune aux professeurs des classes inférieures », p. 152.

qu'ils ont autorité pour cela, et que les Professeurs dépendent d'eux dans la conduite de leurs classes. »

Demandant la multiplication des exercices publics devant la Maison réunie, l'oral étant une manière de parler en public avec plus d'assurance, le Provincial précise qu'il convient de faire travailler toutes les classes avec des narrations, des thèmes, des versions, des dialogues. Joseph de Jocas exige de rétablir le parler latin dans les classes à partir de la Cinquième. S'appuyant sur la règle du *Ratio* et les exercices prescrits par Joseph de Jouvancy qui imposent, notamment en Seconde et Rhétorique, l'explication de la grammaire en latin, le Provincial réclame que les jeunes Professeurs tendent à s'exprimer en latin dans leurs cours. Les Grammaires d'Alvarez et de Gretser doivent toujours être utilisées. « L'enseignement de la Philosophie doit se faire en latin ; celui des Mathématiques et de la Physique doit se faire en latin. S'il se présente des élèves qui soient incapables d'entendre le latin, il ne faut pas les admettre. » Joseph de Jocas entend être intransigeant en étant fidèle aux règles de la Compagnie de Jésus.

« Nous recommandons aux Recteurs et aux Préfets des classes d'être inexorables sur ce point. La dernière Congrégation générale a renouvelé toutes les prescriptions de l'Institut à cet égard. Les élèves qui ne seraient point capables de comprendre suffisamment le latin pour suivre les cours tels que la Compagnie les veut, devront être ajournés ou adressés ailleurs. Ce serait une illusion qui deviendrait bientôt funeste à nos Études ou à nous-mêmes, de croire que, pour faire quelque bien à ceux qui ne peuvent se plier à nos méthodes, il fallût faire plier ces méthodes elles-mêmes¹. »

Citant Joseph de Maistre, le Provincial considère qu'il n'est pas nécessaire de désigner un Professeur d'histoire. « L'Histoire est dans les livres, celui qui veut savoir n'a qu'à la lire ; car il ne peut s'agir ici d'un enseignement de l'Histoire »², ajoute-t-il en citant encore de Maistre. Puisqu'un enseignement de l'Histoire ne peut que reposer sur des principes de Politique, de Morale et de Théologie, Joseph de Jocas commande que chaque Professeur explique son auteur selon la méthode de Jouvancy. Il conseille aussi de faire lire de l'Histoire au réfectoire, que les Concertations s'attachent aux points d'histoire chez les auteurs classiques et « qu'on leur inspire le goût du vrai, qu'on les dégoûte des Romains³. » Lecteur dubitatif à Rome de cette lettre encyclique à la Province de Lyon, l'assistant Ambroise Rubillon interroge en retour Joseph de Jocas sur la possibilité d'une telle position.

« Votre encyclique sur les études me paraît bien, propre à former de bons élèves et de bons professeurs mais pouvez-vous maintenir en pratique la résolution de ne préparer les bacheliers qu'en deuxième année de philosophie contre le caprice, la bourse des parents et les limites d'âge pour les écoles du gouvernement ?⁴ »

Ancien professeur au Collège Saint-Michel de Fribourg, Joseph de Jocas intervient sur un sujet dont les implications ne sont pas strictement religieuses mais d'abord pédagogiques. Sur le principe d'un enseignement dominé par la religion avec le latin

¹. *Idem*, p. 45.

². *Idem*, p. 46.

³. *Idem*. L'histoire connaît durant le XIX^e siècle un profond renouvellement. Toutefois, la passion politique et parfois antijésuite va de pair avec l'effort de rigueur méthodologique. Voir Sophie-Anne Leterrier, *Le XIX^e siècle historien. Anthologie raisonnée*, Paris, Belin, 1997. L'événement révolutionnaire a aussi bouleversé la littérature française et les valeurs traditionnellement attachées au roman. Ses nouveaux auteurs. Mona Ozouf, *Les aveux du roman. Le XIX^e siècle entre Ancien Régime et Révolution*, Paris, Gallimard, 2004 (1^{ère} éd. 2001). La lutte contre les « mauvais romans » sera l'un des combats des censeurs catholiques à partir de la fin du siècle. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *et alii*, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris, BPI-Centre Pompidou, Fayard, 2000 (1^{ère} éd. 1989).

⁴. Ambroise Rubillon à Joseph de Jocas, Provincial, 14 novembre 1853, ARSI.

à son service, Mongré s'approprié la volonté du Provincial. C'est là sans doute le motif de l'évolution du texte de son prospectus entre 1851 et 1855¹. Il ne s'agit plus seulement pour Mongré « de donner aux jeunes gens une instruction et une éducation solidement chrétiennes² », mais avec ses maîtres d'apprendre à la jeunesse « à sanctifier la science par la religion, et à servir la religion par la science³. » La fidélité aux consignes de Joseph de Jocas peut aussi expliquer le texte d'une version encore postérieure du prospectus.

« La religion préside à la direction générale des études et à tout le développement de l'éducation ; elle est encore, plusieurs fois la semaine, l'objet spécial d'instructions familières pour les enfants, et d'instructions plus solides pour les classes supérieures⁴. ».

Certes, la position de Joseph de Jocas est conforme à l'enseignement des Jésuites aux XVI^e et XVII^e siècles, d'abord orienté vers les humanités chrétiennes. L'existence de ces humanités, latines et grecques, mais surtout latines, n'excluaient cependant pas la présence d'autres « disciplines »⁵, voire de sciences⁶. Ces Collèges n'étaient toutefois pas des établissements d'enseignement secondaire au sens d'un niveau d'études entre les classes primaires et celles de l'Université ou des Grandes Écoles comme au XIX^e siècle. Bien qu'ayant contribué à l'ouverture du Collège d'Avignon, Joseph de Jocas fait partie des Jésuites les plus intransigeants qui auraient préféré que les Collèges jésuites ne soient pas liés aux programmes de l'État. Les établissements ouverts, il considère que l'application stricte du *Ratio studiorum* n'est pas discutable. Cette intransigeance que Mongré entend partager avec le Provincial lui vaut d'évoluer entre le refus et l'adaptation, en fait l'accommodation aux exigences du baccalauréat. Mongré se situe ainsi dans la querelle de l'enseignement du latin avec ou sans la grammaire d'Alvarez⁷. Depuis le début du siècle, parmi les deux principales grammaires utilisées, l'une est dite de Lhomond, l'autre d'Alvarez. La première, de Charles François Lhomond⁸, *Éléments de la grammaire latine*, date de 1780. Elle a déjà connu une multitude de rééditions lorsqu'elle est reprise au début du XIX^e siècle, aussi bien par un Père de la Foi, Jean-Nicolas Lorique⁹, que par les Lycées¹⁰. Hachette la reprend ensuite à partir de 1843¹¹. L'autre grammaire a été rédigée par le

¹. Sur l'intérêt des prospectus, tracts ou petites brochures, les « ephemera », Philippe Martin, dir., *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Beauchesne, 2012.

². Prospectus, sd, Lyon, imp. Perisse, [1851 ?], 3 p.

³. Prospectus, sd, Lyon, imp. J-B. Pélagaud [1855 ?], 3 p. Citation p. 1. Fonds Prat, NC 22, 1172.

⁴. Prospectus, sd, Villefranche, Imp. et Lith. Léon Pinet, 3 p. Citation p. 1. Fonds Prat, NC 7, 1243.

⁵. Les disciplines n'existent pas en tant que telles dans les Collèges jésuites de l'Ancienne Compagnie.

⁶. François de Dainville, *L'éducation des jésuites : XVI^e-XVIII^e siècles*, textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère, Paris, Éd. de Minuit, 1991 ; Luce Giard, dir., *Les jésuites à la Renaissance : système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1995 ; Antonella Romano, *La contre-réforme mathématique : constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance, 1540-1640*, Rome, École française de Rome, Paris, de Boccard, 1999.

⁷. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 2, p.

⁸. Charles François Lhomond (1727-1794) a été ordonné prêtre après des études de théologie en Sorbonne. Principal au Collège d'Inville, puis régent au collège du Cardinal-Lemoine, il est aussi l'auteur des *Éléments de la grammaire française* (Paris, Colas, 1780).

⁹. Jean-Nicolas Lorique, *Éléments de la grammaire latine de Lhomond, revue et mise dans un ordre plus conforme aux principes de la langue française*, Lyon, Rusand, 1807. Cette édition a été rééditée à Lyon, chez Pélagaud et Lesne en 1839.

¹⁰. Charles-Constant Le Tellier, *Grammaire latine de Lhomond, revue, corrigée et augmentée*, Paris, Le Prieur, 1810 (5^e éd.).

¹¹. *Éléments de la grammaire latine*, par M. Lhomond, Paris, L. Hachette, 1843 (2^e éd.). Alain Choppin, *Les Manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*. 3. *Les manuels de latin*, Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1988. Voir aussi Bernard Colombat, « Les manuels de grammaire latine des origines à la Révolution : constantes et mutations », *Histoire de l'éducation*, 1997, vol. 74, n° 74, p. 89-114.

jésuite portugais Emmanuel Alvarez au XVI^e siècle¹. Elle s'est depuis longtemps répandue en France, bien que peu adaptée au lectorat francophone², et a été officiellement adoptée par la Compagnie de Jésus qui enjoint dans le *Ratio studiorum* de la prescrire aux professeurs :

« Le Provincial fera en sorte que nos maîtres utilisent la *Grammaire* d'Emmanuel. Si l'on juge bon en certains lieux, d'utiliser une méthode plus détaillée qui reste à la portée des enfants, on adoptera la grammaire romaine ou on prendra soin d'en faire composer une semblable, après avoir consulté le supérieur général, mais en sauvegardant, cependant, la substance et les qualités de toutes les règles d'Emmanuel³. »

Obéissant à l'injonction de Joseph de Jocas, Mongré n'hésite pas à proclamer en 1857 son attachement à la méthode de l'enseignement du latin en latin⁴. Lors d'une Séance d'Académie, le sujet traité est un véritable plaidoyer : « Les études grammaticales et la grammaire d'Alvarez ». Parmi les exercices figure de quoi rassurer des parents possiblement inquiets : « Lettre d'un enfant à sa mère, après quelques craintes que lui inspirait pour son fils la grammaire latine d'Alvarez. » Quelles pouvaient être les conséquences du choix du Provincial sur la préparation au baccalauréat ? La querelle prend de l'ampleur parmi les Jésuites à partir de 1860 alors que les Supérieurs font le constat de résultats peu satisfaisants des élèves au baccalauréat. Lazare Reynaud, juriste de formation, Provincial depuis 1861, « toujours avec cette modération, cette égalité de l'âme »⁵, réagit à partir des mauvais résultats aux examens du baccalauréat. La dernière réforme de l'examen n'est selon lui pas seule en cause. Les petits séminaires où, certes, les « habitudes pieuses » favorisent le travail n'ont en effet pas été affectés. Aussi le Provincial s'interroge-t-il :

« Pouvons-nous dire que le travail est chez nous ce qu'il devrait être ? Ne serait-il pas entravé par les habitudes trop libérales de notre part et imprudemment adoptées ? La piété est sans doute cultivée dans nos maisons, mais a-t-elle la prépondérance qu'elle devrait obtenir sur des moyens qui flattent davantage le goût des élèves⁶ ? »

Une certaine culture religieuse dans laquelle le savoir scolaire tient une grande place est donc à encourager. Car Lazare Reynaud a une explication. « C'est le choix et la mesure des divertissements ou des distractions offerts à la jeunesse qui me paraît être la pierre de touche de notre prudence et discrétion en matière d'éducation. » Les divertissements permettent aux esprits de se détendre. « Mais si les jeux, les spectacles ou les congés deviennent une préoccupation notable pour les enfants, si de longues heures à l'avance sont consacrées à les préparer, si les impressions reçues doivent se maintenir pendant de longues journées ensuite, le moyen vient contrarier la fin au lieu de l'aider, il se substitue par conséquent à elle. » Partisan d'un ascétisme scolaire, le Provincial vise autant les congés accordés trop facilement aux familles que les jeux introduits par les Surveillants dans les Divisions. Il appelle les

¹. La première édition, à Lisbonne, date de 1572. Il existe une édition imprimée à Toulouse vingt ans plus tard. Emmanuelis Alvari, *de Institutione grammatica libri tres ex magnis illis quos cum commentariis edidit, excerpti. Ortographiae Aldi Manutii gompendiolum*, Tolosae, ex typ. sub signo nominis Jesu, 1593.

². Carole Gascard, « Les Commentateurs de Despautère : Présentation d'une bibliographie des manuels de grammaire latine au XVII^e siècle », *Histoire de l'éducation*, 1997, vol. 74, n° 74, p. 216.

³. *Ratio studiorum*, *Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, « Règles du Provincial, 46 », p. 83.

⁴. Sur cette querelle, voir *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 475-483.

⁵ Lazare Reynaud (1811-1875), jésuite depuis 1837, Provincial de 1861 à 1867, a été Supérieur de la Maison des *Études* lorsqu'elles étaient à Lyon-Fourvière.

⁶. « Aux Recteurs et aux Préfets des Collèges de la Province. 28 octobre 1866 », AFSI, Fonds Prat NC 508.

Supérieurs à exhorter les Professeur à faire leur devoir. « Quelques professeurs, explique-t-il aussi, ont peu de goût pour les connaissances accessoires dont ils sont néanmoins chargés. » Or, « le siècle actuel leur attribue de l'importance ». La querelle des Grammaires n'a pas été non plus utile. « Peut-être aurions-nous mieux employé notre temps à étudier celles que nous avons entre les mains qu'à disputer sur elles. Mais le parti est pris de relâcher quelque chose de cette rigueur. » Les Académies ont aussi leur part dans la moindre efficacité de la pédagogie jésuite en regard du baccalauréat. « Primitivement les devoirs latins en faisaient le fond, les devoirs français n'y étaient introduits que pour l'agrément. Aujourd'hui, ce serait presque l'inverse qui serait vrai, ou plutôt les devoirs français tendraient à tout envahir au détriment des fortes études. » La troisième observation de Lazare Reynaud porte sur l'enseignement de la philosophie, critiquée après les échecs aux examens.

« Le malentendu viendrait-il de ce qu'il y aurait une manière de s'exprimer sur les matières philosophiques dans l'université et une autre chez nous ? Il vaudrait la peine de s'en informer. Car alors, sans abandonner le moins du monde des principes dont nous ne sommes pas les maîtres, parce qu'ils expriment la vérité, nous introduirions dans la terminologie toutes les modifications compatibles avec l'exactitude de la doctrine. Tout au moins instruirions-nous nos élèves des exigences de la position, et nous les mettrions à même de satisfaire. »

Pour finir, le Provincial risque une solution afin d'éviter à l'avenir des échecs qui ternissent l'image de l'éducation jésuite :

« Supposons le moment des examens arrivé. Faut-il laisser une pleine liberté à nos jeunes-gens de se présenter comme ils le préféreront ? Ou bien n'est-il pas plus utile d'exercer une salutaire influence sur leurs délibérations ? »

Trois ans plus tard, lorsque le Provincial Sébastien Gaillard intervient à nouveau au sujet des études dans les Collèges, notamment sur les « accessoires » auxquels les élèves ne s'intéressent pas assez. Il demande de laisser plus de temps aux Philosophes pour se préparer au baccalauréat. L'examen a vaincu l'intransigeance scolaire jésuite. Si dix ans plus tôt Mongré s'enorgueillissait des bons résultats de ses élèves dans un « concours général » organisé au sein de la Compagnie de Jésus¹, les résultats pouvaient témoigner de la valeur de certains de ses élèves, particulièrement en classe de rhétorique, et de l'homogénéité de ses classes.

Concours général entre les établissements de la Province de Lyon (avril 1859)

Classes	Places obtenues par les participants						
	1	2	6	7	10	21	28
Rhét	1	2	6	7	10	21	28
Hum	4	10	11	17	18	19	27
3 ^{ème}	12	13	17	18	24	30	31
4 ^{ème}	4	5	6	8	10	23	25
5 ^{ème}	2	6	7	13	18	20	
6 ^{ème}	8	18					

En 1870, conformément aux instructions des Supérieurs, l'enseignement du latin en latin est encore pratiqué à Mongré, mais difficilement. Certains professeurs peinent en effet pour suivre à la lettre cette prescription. À propos de son expérience de Professeur de Grammaire à Mongré en 1870-1871², Jules Romette raconte que,

¹. AFSI, Fonds Prat 29 599

². Jules Romette, *Dix-huit années de scolasticat et de régence dans diverses maisons de la Compagnie de Jésus en France, en Angleterre et en Belgique, Mémoires véridiques*, Paris, Charles Amat, 1901.

comme professeur, il s'était attiré, en même temps que le soutien du Préfet des études Régis de Chazournes, l'inimitié de ses collègues¹.

« Le *Ratio studiorum* de la Compagnie y avait été mis en honneur. Les classes s'y faisaient en latin selon l'antique méthode. Deux maîtres, chargés de l'œuvre de restauration y enseignaient, l'un les humanités², l'autre la rhétorique³. Ce dernier, homme très érudit, avait rédigé une instruction sur la matière. Cette instruction, imprimée et publiée en petite brochure par ordre du Père Provincial, avait été envoyée dans les collèges. Les professeurs étaient priés de s'en bien pénétrer et de s'y conformer. Le principal portait sur l'explication des auteurs que le Ratio appelle Prélection ou Explanation. [...] Tel était donc le système que, dans son zèle pour les traditions de la Compagnie, le Père Provincial⁴, sous l'inspiration d'amis et conseillers, venait de rétablir. Ce n'était pas une innovation mais presque une résurrection. Une telle entreprise ne pouvait guère être du goût de la plupart des professeurs qui ignoraient cette méthode et avaient été formés autrement. Ils ouvraient donc de grands yeux devant ces imberbes, frais émoulus du juvénat, qui avaient la prétention d'en faire usage, même avec l'appui et l'encouragement des supérieurs. Je tentais la chose quand même, tout imbu que j'étais des doctrines et des pratiques que j'en apportais. Le Préfet des classes, un des rares partisans du système, m'approuva et me soutint. Je me mis donc à enseigner en latin et obligeai mes élèves à répondre en latin. De là à une réputation de pédant il n'y avait pas loin. Mais à la fin on constata un résultat. À force d'entendre le professeur s'exprimer en cette langue, mes écoliers se la rendirent familière. Ils expliquaient et composaient ; ils traduisaient en latin le grec et le français avec une toute autre aisance que leurs collègues des autres classes non exercées de cette matière⁵. »

Édifiant, Mongré ? Son Préfet des études, Henri Rochette, considérant les résultats des élèves au baccalauréat, sait qu'il faut aussi être réaliste. Lors de la session de 1877, il compte que dix Philosophes ont été reçus et dix refusés, dix-sept Rhétoriciens ont été reçus et dix-huit refusés. L'année précédente, note-il encore, cinq Philosophes avaient été reçus et huit avaient été refusés ; dix-huit Rhétoriciens avaient été reçus et neuf refusés, soit, en tout, vingt trois bacheliers sur quarante. « En somme, tous les élèves qui méritaient d'être reçus l'ont été. Les examinateurs se sont montrés bons juges⁶. »

« *Le repos de votre imagination et la joie de votre cœur* »

En complément de l'enseignement, essentiellement littéraire, l'éducation du corps est de tradition dans la Compagnie de Jésus et cela depuis le XVI^e siècle. Avant d'être le fondateur d'un Ordre religieux, Ignace de Loyola a été un gentilhomme que ne rebutaient pas les exercices physiques. « Jusqu'à la vingt-sixième année de sa vie, il fut un homme adonné aux vanités du monde et [que] principalement il se complaisait à l'exercice des armes avec un grand et vain désir d'y gagner de

¹. Jules Romette, né en 1847, jésuite à partir de 1866, est le neveu d'Hilaire Lamy, né en 1811, frère coadjuteur à Mongré jusqu'en 1870. Il semble avoir quitté la Compagnie de Jésus en 1890.

². Victor Curie, né le 17 septembre 1835 à Séligney (Jura) est entré dans la Compagnie de Jésus le 31 octobre 1855. Profès le 15 août 1874, il est mort à Aix-en-Provence le 28 novembre 1882.

³. Louis (Aloisius) Sénepin (1836-1906), jésuite à partir de 1851, a été professeur d'Écriture Sainte dans les Scolasticats d'Aix et de Mold, puis à Beyrouth. Il est l'auteur de : *De divinis Scripturis earumque interpretatione brevis institutio*, Lyon, Delhomme et Briguët, 1893.

⁴. Sébastien Gaillard (1819-1882) est entré à vingt-deux ans, après des études de Droit, au noviciat d'Avignon dont le directeur était Joseph de Jocas. Il s'est beaucoup impliqué à la formation des Juvénistes. Très attaché à l'enseignement du catéchisme, il est aussi le promoteur des retraites des Philosophes avant leur départ du Collège et, avec Victor Drevon des prières publiques ainsi que du pèlerinage de Paray-le-Monial. *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 42-44.

⁵. *Idem*, p. 52.

⁶. *Diaire*, 1877.

l'honneur¹. » Fort de sa propre expérience de conversion, il est resté prudent quant aux mortifications excessives. Il a souvent rappelé aux Jésuites la nécessité du soin des corps. En 1552, il a écrit à Sébastien Roméi, envoyé à Burgos, de considérer trois choses : lui-même, l'autre comme le prochain, le chef et le corps de la Compagnie. À son correspondant, il commande : « Pour le corps, avez soin par obéissance, de rester sain et fort, et prenez les moyens pour cela »². À Gaspard Barzée, il explique en 1554 qu'il y a un risque d'être trop dur avec les autres en étant trop dur avec soi.

« Il y a deux inconvénients à se traiter si mal. Le premier est que vous ne pourrez, sans miracle, continuer dans les saints ministères où vous êtes occupé ; vous prendrez au contraire le plus court chemin vers la mort, ou vous vous rendrez tellement malade que vous ne pourrez plus continuer ces travaux. Quelle que soit la solution, ce serait empêcher grandement le service de Dieu et l'aide aux âmes, travail où vous pourriez, si vous étiez en santé, vous employer pendant de nombreuses années. L'autre inconvénient est que, étant si dur avec vous même, vous pourriez facilement arriver à l'être trop avec ceux dont vous avez la charge. N'y eût-il d'autre influence que celle de l'exemple, vous risqueriez de faire se hâter démesurément quelques-uns, surtout les meilleurs³. »

Dans « les aventure du corps », l'éducation jésuite constitue une « révolution »⁴. Pour son enseignement, la Compagnie de Jésus a prévu la classe le matin et l'après-midi, chacune interrompue par une pause. La journée comporte aussi deux récréations, la première d'une heure après le dîner, l'autre de trois quarts d'heures après le souper. Dans leur règlement à destination des élèves de leurs Collèges, les Jésuites ont également introduit un jour de congé hebdomadaire. L'initiative n'est pas laissée aux élèves qui restent sous la surveillance vigilante des Régents. Les amusements, avec les jeux de dames ou d'échecs sont interdits, mais les jeux d'exercices sont en revanche encouragés et organisés⁵. Ils ont pour but de favoriser le développement des forces physiques. Les éducateurs ne participent pas eux-mêmes aux jeux. Ils s'assurent toutefois qu'ils ne dépassent pas la mesure, avec notamment certaines gesticulations inappropriées. Les Jésuites sont enfin les premiers pratiquants du « naturisme excursionniste », une éducation physique élémentaire dont « la marche constitue le morceau de résistance »⁶. Les premiers Jésuites du XIX^e siècle ont prolongé les principes et les formes de cette éducation. Dans le *Coutumier de Brugelette*⁷, le corps apparaît plus précisément dans le commentaire des règles communes avec ce qui touche à l'hygiène (bains, bains de pieds, barbe) et à la santé (dentiste, infirmerie, médecin, mort, pansements, tisane), l'alimentation (carême, réfectoire), l'habillement (blouses, costumier, linge, lingerie, trousseau), le confort (dortoir, poêles), l'exercice physique (balle, barques, escrime, jeux, prix de jeu, montagnes russes, maison de campagne, natation, patins, promenade, récréations, vacances). Du point de vue de l'hygiène, la barbe se fait après le dîner. Il est prévu

¹. Ignace de Loyola, « Récit », dans Ignace de Loyola, *Écrits*, traduit et présentés sous la direction de Maurice Giuliani, Paris, Desclée de Brouwer, Montréal, Bellarmin, 1991, Collection Christus. Textes, 76, p. 1019.

². « À Sébastien Roméi, 8 octobre 1552 », *Idem*, p. 821.

³. « À Gaspard Barzée, 24 février 1554 », *Idem*, p. 872. Gaspard Barzée ne reçut pas la lettre, mort prématurément, le 18 octobre 1553, des suites de son zèle excessif.

⁴. Jacques Thibault, « La révolution jésuite, sa nouveauté et ses limites », dans Jacques Thibault, *Les Aventures du corps dans la pédagogie française : étude historique et critique*, Paris, Vrin, 1977, p. 185-189.

⁵. François de Dainville, « L'exercice physique dans les collèges de l'Ancien Régime », dans François de Dainville, *L'Éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 518-525.

⁶. René Suaudeau, cité par Jacques Thibault, *Idem*, p. 186. René Suaudeau est l'auteur de *La Psychologie expérimentale en éducation physique ; âge physique, qualités physiques, valeur physique*, thèse pour le doctorat, université de Clermont-Ferrand. Faculté des lettres et sciences humaines, Paris, Sirey, 1941, 167 p.

⁷. *Coutumier du Pensionnat de Brugelette JHS*, sd, 94 p., lithographié ; *Collegium Brugelettense et Convictus, Regulæ Præfecti Convictus*, sd., 14 p. lithographié ; *Ordo scholarum 1849-1850*, 6 p., lithographié.

deux bains hebdomadaires, voire trois selon les cas, pour les élèves. Chacun ne pourra excéder trois quarts d'heure. Un bain de pied est obligatoire au moins tous les deux mois. Concernant la santé, l'établissement dispose d'une infirmerie où sont renouvelés les pansements. Lorsqu'un élève meurt au Collège, il faut s'être assuré qu'il a reçu les sacrements. La cérémonie des funérailles aura lieu selon les dispositions du coutumier des religieux jésuites. L'alimentation concerne plusieurs sujets. Lors du Carême, le Mercredi des Cendres, les élèves ne vont pas au réfectoire. Ceux qui le souhaitent reçoivent un petit pain comme au goûter. En tout temps, la consommation de bonbons, même en petite quantité, est soumise à l'agrément du Préfet. Toute autre espèce de comestible reçue sans autorisation est distribuée aux pauvres. Il est interdit aux élèves d'acheter des produits alimentaires lors des promenades. Au réfectoire, le repas débute par un bénédicité. Sauf autorisation de parler, il est pris en silence. Des lecteurs assurent le service de la lecture. Chaque semaine quatre élèves sont désignés, deux pour le dîner et deux pour le souper. Il n'y a pas d'exception au régime commun, sauf pour les élèves tenus au jeûne, les punis par exemple. Les menus sont différenciés selon que les jours sont « ordinaires », de « grand congé », ou de « fêtes de 2^e classe » et « 1^{ère} classe ». Lorsque les religieux prennent leur repas avec les élèves, du vin est servi à tous. Il en est aussi servi pour le dîner des enfants de chœur et des musiciens. Le jour de l'Épiphanie, un gâteau et une bouteille de vin pour dix sont servis. Après le dîner, un autre gâteau et un café sont apportés aux enfants qui ont eu la fève. Du vin et une tasse de chocolat sont servis au repas qui suit la messe de minuit. À côté de leur travail scolaire, les élèves doivent se livrer à des exercices physiques, notamment pendant les récréations. Un élève n'a pas l'autorisation « de s'asseoir, de quitter son gilet, de sortir de la maison sans cravate, sans casquette ou sans chapeau ». L'une des règles communes rappelle les anciennes prescriptions. Les jeux de main et de hasard sont interdits. Il est défendu de jouer de l'argent. La questure doit toujours être pourvue à temps de tout ce qui permet aux élèves de jouer¹. Les jeux doivent être variés. Il n'est pas possible d'introduire un jeu nouveau sans permission. L'interdiction est formelle pour les jeux dangereux. L'hiver est le temps des montagnes russes². Plusieurs sont dressées afin de ne pas permettre aux divisions de se mélanger. Seuls des domestiques sont autorisés à les préparer, sauf pendant les récréations. Des traîneaux et des patins sont aussi distribués aux élèves. Le froid oblige les surveillants à la vigilance. « La santé des élèves demande que ceux qui ne patinent pas ne restent pas longtemps sur la glace, et que personne au retour de la promenade ne soit exposé à se refroidir. » La gymnastique fait l'objet de leçons. Ces dernières doivent être données hors du temps des récréations. Les élèves sont alors divisés en différentes sections, mais sans mélange de Divisions. Pendant la leçon, l'élève doit rester à la place qui lui a été assignée et ne se servir que des instruments permis. La gymnastique peut faire l'objet de séances publiques. À cette occasion, chaque gymnaste reçoit un verre de vin et un pain beurré ou un biscuit. Un Prix est remis dans les derniers jours de l'année scolaire à l'élève qui s'est le plus distingué. Des leçons d'escrime peuvent être données le matin, en aucun cas pendant le dîner. La promenade générale est un exercice obligé, mais des élèves peuvent en être soustraits, pour raison de santé par exemple. La promenade libre est volontaire. « Chaque division est conduite séparément en promenade par ses deux surveillants d'études et de récréation, si la promenade est générale ; et seulement par le surveillant de récréation, si elle est

¹. La questure est un service d'intendance qui a pour fonction de mettre à disposition tout ce qui est nécessaire à l'éducation, à l'enseignement et aux divertissements : fournitures scolaires, jeux, mais aussi douceurs comme le chocolat. Dans les charges qui leur sont proposées, des élèves peuvent ainsi être « questeurs » et, tout particulièrement « questeurs des jeux », c'est-à-dire chargés de sortir et ranger les jeux.

². Sur les jeux d'hiver, la promenade, la natation et la gymnastique, voir en annexes le cahier iconographique.

libre. Dans ce cas, le surveillant d'étude est chargé de ceux qui restent¹. » Le mauvais temps, ainsi la pluie, n'empêche pas la promenade d'avoir lieu. De même qu'ils changent de chaussures au retour de la promenade en hiver, les élèves changent de blouses s'ils ont été « surpris par le mauvais temps ». Concernant encore la détente, le règlement prévoit que « chaque semaine, les élèves ont un grand congé, et de temps en temps on leur procure quelque divertissement extraordinaire. » Les jours de grand congé, les élèves se rendent à la maison de campagne du Collège. L'usage de son billard est règlementé². Tous les élèves, sauf motifs graves, sont tenus d'aller pendant leurs vacances dans leurs familles. Si des élèves doivent rester au Collège, ils passent alors les quinze premiers jours au moins hors de la maison, c'est-à-dire dans la maison de campagne. Quant à ceux qui restent pendant les vacances, ils ne doivent pas être laissés seuls, même en petit nombre. Au fil des jours, des semaines et des années, les diaires des Préfets des études de Mongré relèvent la conformité ou l'écart, motivé, à l'égard de ces prescriptions. L'essai de faire jouer ensemble les élèves de différentes Divisions se révèle par exemple être un échec. La décision est prise de les séparer à nouveau³. Le vin a parfois des effets non désirés. Le tabac s'invite également parmi les élèves contre l'avis des maîtres. Le plus souvent, l'inscription « *de more* »⁴ révèle la répétition de l'ordonnance exacte des mouvements. Le but est alors atteint.

« La fin que l'on se propose dans cette maison est de former les jeunes gens qui l'habitent aux sciences, aux bonnes mœurs et à la piété. On ne peut atteindre ce but si important sans ordre et sans méthode : il est donc essentiel d'établir des Règles pour déterminer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, pour fixer d'une manière uniforme la nature et la suite des Exercices qui doivent partager les différentes heures de la journée et remplir utilement le cours de l'année scolaire. Tous les motifs, la Religion, la raison, les plus chers intérêts des Élèves, se réunissent pour les engager à l'observation d'une Règle, qui ne leur est imposés que dans la vue d'assurer leur progrès dans les lettres et dans la vertu⁵. »

En ces premières années du siècle, le *Coutumier* ne contient pas, à l'égard du corps, de grandes préventions, craintes ou condamnations. Seul perce la méfiance, sinon la prudence, pour « les lieux », c'est-à-dire les endroits où, au-delà de la nécessité physiologique, l'élève peut aller pour se livrer à certains plaisirs ou rencontrer autrui. Le *Coutumier* alerte les Surveillants pour qu'ils soient très attentifs à la « cour des lieux », surtout lorsque le soir tombe, et qu'ils soient « difficiles » quant aux demandes des élèves pour aller, durant la nuit, aux « lieux » qui sont près des dortoirs. L'intimité ne se partage pas, ou ne doit pas se partager. « L'immoralité »⁶, ces « saletés »⁷ entre élèves ? Elles sont implicitement condamnées. Elles existent cependant. « L'agitation insolite du Père, le frôlement de ses jambes » ? Quel élève, pareil à Sébastien Roch, s'en est inquiété ? « Cette main courait sur son corps, d'abord effleurante et timide, ensuite impatiente et hardie⁸. » *Coutumier* et *Diaire* ne disent

¹. *Idem*, p. 62.

². Sur le billard, voir *Infra*.

³. « 19 février 1855. Jeux communs aux divisions posent problèmes. Décision de les séparer ». *Diaire*, AFSI, QMon 13

⁴. « Selon la coutume ».

⁵. *Collegium Brugelettense et Convictus, Règlement des Élèves*, p. 10.

⁶. *Collège de Mongré, prospectus* [1851].

⁷. Octave Mirbeau, *Sébastien Roch. Roman de mœurs*, Paris, G. Charpentier, 1890, p. 125.

⁸. *Idem*, p. 183. Ni au XIX^e, ni au XX^e siècle, il n'y pas trace dans les archives de Mongré de plainte, sinon d'un soupçon de l'indélicatesse d'un religieux pour cela déplacé ou « envoyé aux Missions ». La dénonciation de cette faute et surtout son opprobre ne viendront il est vrai que plus tard, dans les dernières décennies du siècle. En 1901, Jules Romette reconnaît cependant avoir été impressionné par l'air, les manières et le son de la voix de l'un de ses élèves. « — Est-ce que j'aurais une flèche au cœur ? — Je le crains ! » Il s'empêche toutefois de succomber : « Je prends mon cœur à deux mains : il est sacrifié ! Moi seul j'aurai eu mon secret ! — Au demeurant, à quoi pensais-je ? Suis-je né si favorisé ?

rien. Un certain corps est absent au Collège. La vie de l'individu est dans le groupe, sa classe et sa Division. Le corps est enfermé. « L'uniforme est de règle les jours de dimanche, de fête, d'exercice public et de sortie ». Le trousseau est ainsi constitué : « redingote bleu de roi, avec collet de velours noir ; pantalon bleu pour l'hiver, blanc pour l'été ; gilet blanc ; cravate de soie noire. » Le prospectus précise : « afin d'éviter la variété, on désire que tout ce qui tient à l'uniforme soit exactement pareil au modèle qu'on trouvera chez les fournisseurs de l'Établissement »¹. À Mongré, « les vestes, de quelque forme qu'elles soient, ne sont tolérées que pour les enfants de dix ans et au dessous »². Le trousseau et les couleurs évoluent. En 1855, tunique et pantalon bleu forment, avec la casquette et la cravate de soie noire, l'uniforme. L'uniforme pour l'été est constitué d'une blouse de coutil gris, d'un pantalon de la même étoffe et d'un pantalon gris³. Quelles sont les couleurs du Collège ? Les Jésuites sont en noir. Il en est ainsi depuis le XVI^e siècle, quand il fallait se vêtir de noir en signe de pénitence⁴. L'uniformité est le principe général. Si l'individu peut-être singulier du point de vue spirituel, il ne peut l'être dans le groupe. Sauf lorsqu'il est autorisé à circuler seul dans le Collège, muni d'un *admittatur*, dûment signé du Préfet des études, le collégien ne se déplace qu'au milieu des rangs. La discipline est rigoureuse. Le règlement est clair. Les enfants sont admis au Collège avec un certificat de baptême et contre un témoignage de bonne conduite. « L'irrégion, l'immoralité, l'insubordination sont des cas d'exclusion »⁵. Seules les familles sont ménagées. « Jamais cependant on n'emploiera cette mesure extrême, sans prendre en même temps les précautions propres à ménager l'honneur des familles »⁶. Le 22 novembre 1856, « deux élèves sont mis à la porte ». Le 27 décembre, « deux élèves sont renvoyés pour démonstrations politiques, un troisième pour insubordination et paresse ». Deux religieux les accompagnent le lendemain dans leur famille, l'un à Lyon, l'autre à Roanne. Le 30 décembre, Antoine Jourdan, le Recteur, accompagne lui même un enfant renvoyé pour insubordination. Le 1^{er} janvier, quarante élèves restent au Collège. Deux sont retenus. « Le soir, le Recteur rend l'un des retenus à sa famille pour ne plus le recevoir. » Le Collège est un milieu clos, fermé, dont on peut s'échapper, au risque toutefois d'être repris. Dix jours avant Noël 1856, « deux enfants de la Troisième Division s'échappent. On les retrouve le soir »⁷. Peut-être

Ai-je jamais inspiré une affection tendre à quelqu'un ? — Laissons ces puérités. Pourtant, j'ai observé que nos enfants se prennent à ces jeux. Qu'est-ce qu'ils appellent fiç... ? Que signifie cette expression usitée parmi eux : faire des briqu... ? Et ces billets que certains cherchent à se communiquer ? *Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos !* Un œil mystérieux fascine mes agneaux ? Chut ! Je comprends : il faut que ma vigilance les préserve ; et, pour bien m'acquitter, et être cuirassé moi-même, *faut ben que j'voi un peu le côté comique !* » Jules Romette, *Dix-huit années de scolasticat et de régence dans diverses maisons de la Compagnie de Jésus en France, en Angleterre et en Belgique, Mémoires véridiques*, Paris, Charles Amat, 1901, p. 183-184. L'expression a peut-être à voir avec l'amitié et son intimité telle qu'Aristote la définit : Ludovic Dugas, *L'Amitié antique d'après les mœurs populaires et les théories des philosophes*, Paris, Félix Alcan, 1894, 201. Sur la pédophilie, voir Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire de la pédophilie*, Paris, Fayard, 2014. Jean Aurenche (1903-1992), élève des Jésuites de Jersey a raconté comment un surveillant de dortoir l'avait rejoint une nuit pour essayer de le « tâter ». L'ayant reconnu, quelques années plus tard, dans le Recteur du collège parisien où il était scolarisé, il fut renvoyé. Jean Aurenche, *La suite à l'écran. Entretiens*, recueillis par Anne et Alain Riou, Bertrand Tavernier, et al., Lyon, Institut Lumière, Arles, Actes Sud, 1993, p. 19-20.

¹. Sur les usages de l'uniforme à l'École, sur le modèle militaire, voir Francis-Henri Courroy, *Apprendre en uniforme. Vêtements officiels, insignes et attributs symboliques portés par les collégiens, les lycéens, les étudiants et leurs maîtres aux XIX^e et XX^e siècles*, Haroué, G. Louis, 2007, spécialement « L'enseignement privé », p. 33-40.

². *Collège de Mongré, près Villefranche (Rhône)*, 1851, p. 3.

³. *Collège de Notre-Dame de Mongré, dirigé par les PP. de la Compagnie de Jésus*, 1855, p. 3. AFSI, fonds Prat NC 22.

⁴. Michel Pastoureau, *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, Éd. Points, 2011, p. 157.

⁵. *Collège de Mongré*, prospectus [1851].

⁶. *Idem*.

⁷. 27 décembre 1856. AFSI QMon 13.

s'agit-il de ceux qui « sont renvoyés » le 14 janvier¹. La contrainte des corps participe de la pensée du corps, avec ses croyances et l'invention de formes nouvelles d'expression corporelle. L'ambivalence du corps, c'est le corps discipliné, face aux mauvaises passions, et autant exalté que sublimé dans le combat chevaleresque dont la forme la plus haute est spirituelle. Mongré, dès la Classe élémentaire contribue à l'éducation corporelle de l'enfant. Des religieux sont un substitut de la Mère². Le Collège est attentif aux manières de table, à l'hygiène, aux postures³. Avec la jeunesse et l'adolescence se découvrent la vigueur et la force. Du point de vue de l'éducateur, les exercices physiques sont nécessaires. Dans l'éducation jésuite, la promenade doit être imposée à tous. Le Beaujolais a ses chemins à proximité de Mongré. La gymnastique est d'abord un choix. Elle est à l'honneur à Brugelette, à côté de l'escrime, l'activité physique propre à la noblesse. Mongré n'a pas pu ne pas l'étendre à tous dès lors qu'elle a été imposée par les programmes officiels. Les exercices des gymnastes ont succédé aux leçons particulières⁴. Les Jeux sont imposés par les éducateurs Jésuites. Pour ces derniers, un élève doit jouer. Il appartient donc au Surveillant de récréation dont c'est l'une des tâches principales, de faire jouer les élèves. Né de la nécessité du défoulement, le jeu doit avoir une valeur éducative. Il socialise et endure. Si le jeu instruit, il peut aussi divertir, mais il s'agit là d'événements exceptionnels. En février 1856, Mongré organise une course aux ânes du Grand congé de Mardi Gras.

« Dans les Divisions on s'est occupé séparément de divers jeux qui pouvaient intéresser les Enfants. La course aux ânes n'a pas réussi parce qu'on avait amené des ânes qui n'étaient pas taillés. Les Prix des Jeux ; Poulets, omelettes, gâteaux de Savoie, bonbons (3 kilogr.) étaient fournis par la maison. 3 h Goûter. 4 chapelet, Salut, Récréation. 5 h 30 Séance de Prestidigitateur⁵. »

Le jeu unit aussi. La réunion de tous les élèves empêche les conversations secrètes durant lesquelles peuvent se nouer les amitiés troubles et efféminées, voire les passions ou relations coupables que la faiblesse de la chair est toujours trop prompte à allumer. À Mongré, dans chaque cour de Division, il y a toutes sortes de jeux : échasses, courses de chars qui rappellent opportunément les exploits des héros de l'Antiquité, montagnes russes l'hiver, ou course au drapeau. Expert en surveillance, Charles Nadaillac a rédigé le manuel, théorique et pratique, qui fait référence dans ce domaine : *Les jeux au collège*⁶.

« Je m'explique, nous désirons par le jeu général voir tous les élèves d'une même cour (c'est-à-dire 100 à 120) se passionner pour un même jeu, luttant avec ardeur les uns contre les autres, suivant avec intérêt les péripéties du jeu, applaudissant aux actions d'éclat, aux coups biens donnés, s'entraînant ainsi aux luttes qui forment l'homme jusque dans ses jeux, dirigeant vers ce qui est beau, noble, vaillant, loyal, toutes les attitudes de son corps et toutes les ressources de son intelligence⁷. »

¹. 14 janvier 1857, *Idem*.

². Au XX^e siècle, des religieuses ont à Mongré la charge des plus jeunes enfants, de la lingerie et de l'infirmerie.

³. Comme ailleurs, la situation du corps évolue à Mongré dans la deuxième moitié du siècle. Georges Vigarello, *Le Corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, J.-P. Delarge, 1978, et, du même, *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Paris, Seuil, 1987.

⁴. Jacques Defrance, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes, 1770-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Paris, AFRAPS, 1987, « Mobilisations et mouvements », p. 53 et suiv.

⁵. *Diaire*, AFSI QMon 13. Le texte est retranscrit sans correction.

⁶. Charles de Nadaillac et Joseph Rousseau, *Les jeux de collèges*, Paris, Delalain et fils, 1875.

⁷. « Mes souvenirs », archives Rousseau, inédit [AFSI].

À Mongré, les Jeux sont une institution. En fin d'année scolaire, le jour de la fête des Anciens élèves, la Fête des Jeux est une démonstration de force, la preuve vivante d'une éducation complète et virile. L'exercice physique ne se pratique pas entre les seuls murs du Collège. S'il existe un au-delà des murs de Mongré, il s'ouvre au moment des sorties. S'il y a la promenade, le pèlerinage est aussi une occasion de sortie, tout comme les voyages entre le Collège et la résidence familiale. Tous ces déplacements sont strictement encadrés. Les Collégiens ne voyagent en effet pas seuls. Le Préfet des études délègue dans les gares des religieux pour ramener ou raccompagner les élèves. La Surveillance du Collège sur les mœurs des élèves s'étend ainsi à l'extérieur. Dans cet univers exclusivement masculin, où les maîtres religieux ont fait vœu de continence, le parloir est la seule entrée possible pour une femme, uniquement une Mère d'élève. Dans cet univers de l'absence féminine, du déni du désir, quelle est l'image de cette autre pouvant susciter le désir ? Peut-être celle de l'éblouissement provoquée par une jeune fille tout juste croisée, sinon celle d'une créature fantasmée ou d'une « fille de Rêve »¹. Sublimée, il y a bien sûr l'unique Dame qu'à Mongré on appelle Notre-Dame. Hors de ses murs, elles peuvent lorsque Mongré s'ouvre aux excursions vers la montagne, loin des seuls monts du Beaujolais. Leur principal artisan, professeur à Mongré durant vingt ans, Régis Terret emprunte aux modes du temps. De la Suisse, a-t-il emprunté à Töpffer ou au Père Girard ? A-t-il aussi fait retour à certaines expériences pédagogiques de l'Ancienne Compagnie ? Ses voyages pédagogiques ressemblent en tout cas à ce que ses contemporains ou ses devanciers ont imaginé et pratiqué en matière d'excursion. Affecté par des problèmes oculaires, Rodolphe Töpffer², ami de Xavier de Maistre³, est devenu sans grande conviction enseignant de latin et de grec à Genève dans la pension du pasteur Heyer. Il organise là pour les pensionnaires ses premières excursions. Il continue à le faire pour les élèves de « la place Maurice », l'institution qu'il a fondée et dirige. À ses pensionnaires, il propose une « course d'école » une ou deux fois par an. Esprit facétieux, il accompagne le récit de ses excursions de croquis et de dessins. Une première fois réunis dans un album autographié, il en fait ensuite la matière d'un ouvrage, les *Voyages en zigzag*⁴, édité à Paris en 1844, prolongé avec les *Nouveaux voyages en zig-zag*⁵. Jean Girard, devenu Grégoire Girard en religion comme franciscain et le Père Girard en éducation⁶, est un pédagogue enseignant à

¹. Alain Corbin, *Les filles de Rêve*, Paris, Fayard, 2014.

². Rodolphe Töpffer (1799-1846), pédagogue à Genève, est considéré comme le premier auteur de bande dessinée. *Töpffer, l'invention de la bande dessinée*, textes réunis et présentés par Thierry Groensteen et Benoît Peeters, Paris, Hermann, 1994.

³. Xavier de Maistre (1763-1852), frère de Joseph de Maistre, écrivain et peintre, général du tsar Alexandre I^{er}, est l'auteur en 1794 du *Voyage autour de ma chambre*, récit de son incarcération dans la citadelle de Turin suite à un duel. Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre*, chronologie, présentation, notes, dossier, bibliographie par Florence Lotterie, Paris, Flammarion, 2003.

⁴. Rodolphe Töpffer, *Voyages en zigzag, ou Excursions d'un pensionnat en vacances dans les cantons suisses et sur le revers italien des Alpes, illustrés d'après des dessins de l'auteur et ornés de 15 grands dessins par M. Calame*, Paris, J.-J. Dubochet, 1844.

⁵. Rodolphe Töpffer, *Nouveaux voyages en zig-zag à la Grande-Chartreuse, autour du Mont-Blanc, précédés d'une notice par Sainte-Beuve*, Paris, V. Lecou, 1844.

⁶. Jean Girard (1765-1850), ancien élève du Collège Saint-Michel de Fribourg, est devenu franciscain sous le nom de Grégoire Girard. Surnommé le Père Girard, il est un pédagogue partisan de l'enseignement mutuel. Il s'est aussi intéressé aux questions d'éducation physique. Dénoncé par les Jésuites, il a lu Joseph de Jouvancy mais considère que les Jésuites donnent trop de place au savoir intellectuel dans leur formation. Il est entre autres, l'auteur d'un ouvrage plusieurs fois réédité : *De l'enseignement régulier de la langue maternelle dans les écoles et les familles* (Paris, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1844, 2^e éd.). Charles Delagrave a repris *De l'enseignement régulier de la langue maternelle* (Paris, Delagrave et C^{ie}, 1873, 4^e éd.). Jean-Christophe Guers, *L'œuvre pédagogique et philosophique du Père Grégoire Girard (1765-1850) : Une théologie éducative progressiste*, Mémoire de Master 1 de Sciences de l'Éducation, Grenoble, université Pierre Mendès-France Grenoble 2, 2012, 93 p.

Fribourg. Convaincu de la valeur éducative des exercices physiques¹, admirateur de la nature, il considère qu'il est possible d'apprécier à travers elle les beautés de la Création et d'atteindre ainsi le Créateur. Lors d'un discours de distribution des Prix, en 1822, il parle « de l'animal que l'enfant caresse, de l'insecte qui bourdonne à ses oreilles, de la plante qui charme ses yeux, du ruisseau qui coule au bout du jardin, de la colline qui borne l'horizon »². Du côté de ses devanciers, le professeur d'histoire Régis Terret a-t-il aussi pris connaissance des « Voyages scolaires » pratiqués au Collège jésuite de La Flèche, au XVII^e siècle³ ? Sinon, s'est-t-il intéressé à l'expérience semblable au sein de l'École centrale de l'Eure pendant la Révolution française⁴ ? François Rever⁵, est d'abord curé d'une paroisse normande avant la Révolution française. Il est ensuite bibliothécaire puis directeur de l'École centrale de l'Eure à Evreux en 1796. Archéologue et historien, intéressé par les sciences et techniques, il est aussi un pédagogue qui considère l'École, doublée d'un pensionnat, comme « vaste laboratoire expérimental ». Avec lui, les élèves ont parcouru le département pour chercher les différents monuments, comprendre leur histoire, les dessiner, examiner la nature des sols, recueillir des plantes rares et consignent dans un journal toutes leurs observations. Le compte rendu d'un tel « voyage », du 2 au 21 septembre 1800, compose le *Voyage des élèves du pensionnat de l'École centrale de l'Eure, dans la partie occidentale du Département, pendant les vacances de l'an huit*. En 1862, Régis Terret organise son propre voyage et accompagne durant l'été une excursion pour les élèves de Mongré restés au Collège. La montagne, aux heures des débuts de l'alpinisme, n'est plus seulement le domaine de l'agro-pastoralisme ou l'espace disputé des luttes politiques et militaires, mais tout à la fois le terrain de l'effort et le lieu symbolique où sont unies les fortes dimensions de l'ascension et de la transcendance⁶. Régis Terret et les Collégiens de Mongré ont renouvelé l'expérience et ont parcouru l'Europe : d'abord en Suisse et en Lombardie en 1862, ensuite au Tyrol en Vénétie en 1863, puis en Espagne en 1865, de nouveau au Tyrol et en Bavière par les Grisons en 1867. Ils excursionnent aussi autour du Mont-Blanc et du Mont-Rose en 1870 et en Autriche par le Mont-Viso en 1872. Régis Terret fait le récit de ces périples⁷. Il s'agit bien de séjours de vacances proposés par Mongré aux élèves qui ne rentrent pas dans leurs familles. Le profit de ces sorties au grand air, hors-les-murs du Collège, est immense. Il est possible d'admirer les merveilles d'un monde créé par Dieu⁸, où,

¹. Marie-Thérèse Weber, « Grégoire Girard (1765–1850) et le "projet d'éducation publique pour la République helvétique" », 1700, *Bulletin d'information de la ville de Fribourg*, n° 170, décembre 2000, p. 9-10.

². Il est devenu en 1843, le président de la Société d'histoire naturelle de Fribourg.

³. Camille Rochemonteix (1834-1923), Préfet des études puis Recteur au Mans (1870-1872 et 1874-1881) relate l'expérience quelques années plus tard. Camille Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, 1889, t. IV, p. 414-434. L'auteur fait état du récit, en 1699, de voyages scolaires à Pâques et à la fin de l'année des pensionnaires du collège de La Flèche sous la conduite de Pères jésuites : « Voiage de Richelieu et de Bretagne ».

⁴. Dominique Julia, « Un voyage pédagogique sous la Révolution : les vacances des pensionnaires de l'École centrale de l'Eure en l'an VIII », *RFHL, Le Livre d'enfance et de jeunesse en France*, n° 82-83, 1994, 1, p. 61-92.

⁵. François Rever (1753-1828), *François Rever, un honnête homme en Révolution*, exposition de juillet à octobre 1989 au Musée d'Évreux, Évreux, imp. Martin, 1989, 48 p. Léon Dubreuil, *François Rever 1753-1828*, Paris, Champion, 1924.

⁶. Christian Sorrel, « Une nouvelle montagne sacrée ? Catholicisme, tourisme et sports d'hiver en Savoie au XX^e siècle », dans Serge Brunet, Dominique Julia, Nicole Lemaître, dir., *Montagnes sacrées d'Europe*, actes du colloque « Religion et montagnes » (Tarbes, 30 mai-2 juin 2002), Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 367-379 ; Susanne Berthier-Foglar et François Bertrand, dir., *La montagne : pouvoirs et conflits de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Chambéry, Université de Savoie, 2011.

⁷. Régis Terret, *Mes élèves en Suisse : Vacances en 1862*, Villefranche, Impr. L. Pinet, 1862, 576 p

⁸. La contemplation de Dieu au travers de sa Création est une perspective répandue depuis le XVIII^e siècle, notamment au travers livre à grand succès de l'abbé Pluche (1688-1761), *Spectacle de la nature*, manière d'apologétique et vulgarisation des sciences. *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, Paris, Veuve Estienne, 1732-1750. L'ouvrage a été jusqu'en 1879. Françoise Gevrey, Julie

Lui, la Vierge et les Bons Anges, gardiens de l'âme de chacun, sont toujours présents et protecteurs dans leurs actions. Ces excursions sont une nouvelle forme d'exercice physique et de contemplation priante devant le monde.

« Il ne me reste plus qu'à vous féliciter de votre bonne conduite et qu'à vous souhaiter de recueillir de ce voyage les avantages réels qui y sont attachés, je veux dire la santé du corps, le développement de votre intelligence, le repos de votre imagination et la joie du cœur. Remerciez vos excellents parents qui vous ont donné les moyens d'acquérir ces biens précieux et n'oubliez pas non plus de remercier aussi votre bon ange qui vous a préservés de bien des dangers, la Sainte Vierge dont la bénédiction vous a accompagné, Dieu, enfin qui s'est manifesté à vous dans ses œuvres incomparables¹. »

Occupation des élèves, concession à leur corps, mais aussi plaisir de la marche, désir d'aventure et peut-être esprit de conquête, au moins des cimes, les voyages de Régis Terret sont aussi un entre-deux. Ils sont de ce plaisir d'aristocrates que devient alors l'excursionnisme cultivé, où les femmes se font une place², et qui satisfait par sa modération des Jésuites au statut viril incertain³, ici actifs et contemplatifs.

Texte normatif de l'éducation jésuite, traitant de l'esprit et de la forme, le *Ratio studiorum* de 1599 est appliqué à Mongré à partir des commentaires auxquels s'ajoute le *Coutumier de Brugelette*. Il fixe la place centrale du maître et sa relation à l'élève en vue de la transmission. Alors que l'enseignement secondaire n'émerge vraiment que dans les années 1830⁴, Mongré s'imagine comme un futur *Collegium maximum*. Religieux par vocation, Mongré incline d'abord vers l'édification mais se développe en cherchant à concilier l'édification et la préparation au baccalauréat. Dans le souvenir des fêtes somptueuses des Collèges de l'Ancien Régime⁵, notamment grâce à Claude-François Ménéstrier⁶, et des critiques qu'elles ont suscitées, les Jésuites de la Nouvelle Compagnie entendent empêcher les Séances d'Académie de déborder de leur cadre en glissant vers le théâtre. S'il est souvent question de fête au Collège, Mongré, comme les Jésuites de son temps et leurs devanciers, s'interroge sur le statut de la fête. Les maîtres de Mongré ont-ils craint, comme Antoine Sengler, la disparition de l'Académie avec l'éducation qu'elle dispense ?

« Aussi ne pouvons-nous assez déplorer à cet égard les funestes effets du double baccalauréat littéraire, dont la préoccupation fiévreuse a envahi nos belles classes d'Humanités. En présence de programme, qui écrasent les mémoires les plus robustes, en paralysant les facultés maîtresses, quelle place garderont les Académies ? Mais nous

Boch, Jean-Louis Haquette, dir., *Écrire la nature au XVIII^e siècle . Autour de l'abbé Pluche*, Paris, PUPS, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.

¹. *Voyage*, 1862.

². Catherine Louveau, « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23, 2006, p. 119-143.

³. Paul Airiau, « La formation sacerdotale en France au XIX^e », *Archives de sciences sociales des religions*, 133, 2006, p. 27-44 ; Paul Airiau, « Le prêtre catholique : une virilité problématique et incertaine (1775-1914) », dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, dir., *Histoire de la virilité*, 2, *Le triomphe de la virilité : le XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2011.

⁴. Philippe Savoie, *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public*, Lyon, ENS éditions, 2013, « L'enseignement secondaire, une construction historique », p. 24-29.

⁵. Rosa De marco, *Le langage des fêtes jésuites dans les pays de langue française de la Ratio studiorum de 1586 jusqu'à la fin du généralat de Muzio Vitelleschi (1645)*, thèse de doctorat d'histoire de l'art, université de Dijon, 2014.

⁶. Gérard Sabatier, dir., *Claude-François Ménéstrier, Les jésuites et le monde des images*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.

redoublerons d'efforts pour sauvegarder leur salutaire influence, jusqu'au jour d'une réforme vraiment éclairée¹. »

À Mongré, le baccalauréat n'a pas fait disparaître l'Académie ni fait renoncer à l'édification. Il a cependant vaincu l'intransigeance scolaire.

¹. Antoine Sengler, *Souvenirs d'académie. Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus*, p. VI.

Chapitre 4

« Lutter toujours »

La piété ultramontaine entre l'intime et le grand spectacle

D'aussi sages qu'Édouard on en peut rencontrer, mais d'une pareille égalité d'humeur il n'y en a pas.

Édouard de Bouchaud, Recteur, à propos d'Édouard Fine (1847-1927).

L'enseignement des Jésuites est aussi une éducation religieuse. Les deux étant étroitement liés dans l'esprit des pédagogues chrétiens, l'éducation religieuse prend des formes diverses. La plupart sont héritées de la tradition éducative de la Compagnie de Jésus. Inscrites dans cette histoire, elles participent aussi d'un cercle plus large, celui de l'Église catholique toute entière, avec sa foi, ses pratiques et ses rites, ses variations selon les lieux et les époques¹. À Mongré, comme ailleurs, mais avec une intensité particulière, l'éducation chrétienne concerne des niveaux différents. Il y a d'abord les exercices collectifs imposés à tous. Le Collège constitue pour cela un cadre avec ses normes et les temps de son calendrier propre. Il est aussi pour chaque élève le lieu d'une pratique possiblement plus personnelle. S'exercer au religieux, chaque jour et pendant toute l'année dans un cadre fermé, n'empêche pas d'extérioriser la foi lors des fêtes et des pèlerinages. S'exercer au religieux n'est-ce pas cependant déjà se faire religieux ? Au XIX^e siècle, la piété mongréenne s'organise avec ferveur autour des « trois blancheurs » : Marie est première. Dans une époque où les pouvoirs de la Papauté sont contestés par les mouvements d'affirmation nationale, la montée des idéologies politiques ou les valeurs qui accompagnent l'avènement d'une société économique et technique nouvelle, la Papauté est l'autorité centrale d'un ultramontanisme farouche et combatif. L'homme en blanc qui marche vers son infailibilité doctrinale est contemporain d'une autre blancheur en cours d'élévation : l'hostie. Pour faire communier plus souvent le Collégien lors de la messe, mais aussi pour enraciner le respect de l'eucharistie, un profond mouvement se développe au sein de la Compagnie de Jésus depuis le début du XIX^e siècle. Si de tout cœur le Mongréen aspire à être un enfant de Marie, celle qui oblige mais aussi protège, Mongré emprunte la voie du liguorisme et de la Communion fréquente. Toutefois, s'exercer au religieux dans le mépris du monde c'est, ensemble et au fond de soi, lutter toujours.

¹. Institution au sein de la Compagnie de Jésus, le Collège de Mongré prend aussi place dans l'Église catholique avec tout ce qu'elle est : ensemble de croyances, de pratiques et de rites, culture, organisation hiérarchisée, entreprise de diffusion de biens symboliques, puissance financière, institution internationale. Sur cet essai de définition, voir Émile Poulat, *L'Église, c'est un monde, L'ecclésiosphère*, Paris, Cerf, 1986.

S'exercer au religieux

La vie au Collège se déroule dans un cadre horaire très précis. Les « Éphémérides » distribués à chaque élève servent à le rappeler. À Mongré, comme dans les autres Collèges de la Province de Lyon, ils sont inspirés du *Coutumier* de Brugelette. Dans les années 1850 et 1860, été comme hiver¹, le lever est pour tous à cinq heures, même les jeudi et dimanche². Un jour de classe, il est suivi par la prière du matin à cinq heures et quart suivi d'une lecture de piété. Une étude commence à cinq heures trente cinq. La messe est célébrée à sept heures. Un déjeuner précède la récréation. La matinée est constituée d'une classe de huit heures à dix heures trente. L'étude débute quinze minutes après. De douze heures à treize heures trente, les élèves dînent et ont une récréation. Après une étude de trois quarts d'heure, la classe reprend à quatorze heures quarante cinq. Le goûter marque la pause de seize heures trente suivie d'une courte récréation. Deux dizaines de chapelet sont récitées à dix sept heures. Les collégiens sont encore en étude jusqu'à dix neuf heures quinze. Après un quart d'heure de lecture spirituelle, le dîner est servi à dix neuf heures trente. Une prière précède le coucher. Durant l'été, du 1^{er} mai à la fin de l'année, seule la récréation du soir est prolongée ou raccourcie selon la durée du jour. Le jeudi est le jour de congé hebdomadaire. Après le lever à cinq heures, la lecture et l'étude, la messe précède le déjeuner et la récréation. La matinée est consacrée à l'étude, entrecoupée d'une récréation de quarante cinq minutes. Les élèves vont au dortoir à onze heures cinquante, dînent à douze heures, sont en récréation ou au parloir. La promenade débute à treize heures trente et dure jusqu'au goûter de seize heures trente. Les deux dizaines de chapelet sont récitées à dix sept heures avant une étude et un temps de lecture. Le souper est à dix neuf heures trente. Cet ordre est modifié en été pour l'après-midi. Le goûter est à quinze heures trente et la promenade ensuite. La lecture spirituelle se fait avant la prière du soir. Le dimanche, la messe suit la prière commencée à cinq heures vingt. Ceux qui souhaitent communier peuvent alors le faire³. Après une étude à cinq heures quarante, le déjeuner à cinq heures et demie et une récréation, la messe commence à huit heures. Elle est suivie d'une instruction, le catéchisme. Les élèves sont en étude jusqu'à onze heures trente, avant une récréation de vingt minutes et la possibilité de se rendre au dortoir. L'après-midi débute avec une récréation ou un parloir après le dîner de douze heures. Les vêpres ont lieu à treize heures trente, avant la promenade que vient clore le goûter de seize heures trente, le reste étant à respecter comme durant les autres jours. Pendant l'été, les deux dizaines de chapelet sont récitées après les vêpres. Dans ce temps réglé, les exercices religieux durent une heure environ, les

¹. Le Collège pratique l'habituelle partition entre les horaires d'été et d'hiver qui correspond au respect des heures solaires. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il participe du système dans lequel coexistent l'heure locale (solaire) et l'heure de la gare, alignée sur le temps moyen de Paris, donné comme référence en tant que Capitale. Le développement des communications, particulièrement des chemins de fer, a finalement changé cette situation, l'heure étant fixée à partir d'un méridien de référence. Lucien Baillaud, « Les chemins de fer et l'heure légale », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 35, 2006, p. 25-40. Pour partie dépendant des transports ferroviaires, Mongré s'est adapté rapidement au nouveau système : les horaires des trains, annexés aux *Éphémérides*, sont en bonne place dans le *Diaire* du Préfet des études.

². *Collège N.D. de Mongré dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, Rentrée des classes le 12 octobre 1858, Éphémérides de l'année scolaire 1858-1859*, Villefranche, imp. et lith. Léon Pinet, 1858, p. 3-4.

³. « Les jours de communion, un des surveillants est chargé de présider à cet exercice, surtout afin que les élèves se présentent avec ordre. Au signal donné, ils s'avancent sur deux lignes dans le sanctuaire, et vont s'agenouiller sur les degrés en occupant d'abord les places du milieu. C'est toujours à la messe de 5^{1/2} que se rendent les élèves qui désirent communier ; les autres restent à l'étude, à l'exception du jour de la clôture de la Retraite et de la 1^{ère} Communion. Pour l'action de grâces on reste jusqu'au *Sanctus* de la messe suivante, pendant laquelle on récite les prières prescrites pour gagner les Indulgences. Ce n'est qu'aux fêtes de 1^{ère} classe que l'on chante des Cantiques pendant la messe de Communion, et ce sont les Nôtres qui chantent ». *Coutumier de Brugelette*, « Communion », p. 19.

classes quatre heures quarante cinq, les études trois heures et les récréations une heure quarante cinq. Mongré est une petite paroisse, avec son clergé et ses fidèles. Les prêtres jésuites ont reçu de l'archevêque de Lyon le droit de célébrer et d'administrer les sacrements¹. Les religieux ont, « en tout temps » :

- 1° le pouvoir de confesser, « même les religieuses² » et d'absoudre de tous les cas qui sont, ou pourraient être même spécialement réservés
- 2° Le pouvoir de dispenser de toutes les irrégularités occultes
- 3° d'absoudre des censures *a jure* attachées à ces cas réservés
- 4° de rendre aux époux *jus amissum petendi debitum*
- 5° de commuer les vœux non réservés au Souverain Pontife
- 6° d'entendre les confessions, sans qu'il soit besoin du consentement des curés, pour ceux qui n'ont pas fait leurs pâques
- 7° de faire servir la communion faite dans l'église de la maison, pour la communion paschale, quand la chose paraîtra utile et convenable ; de même et dans les mêmes circonstances, pour la communion faite à la prison, ou dans d'autres cas, par les malades ou les prisonniers qui habitent ces établissements
- 8° de dispenser de la loi de l'abstinence, quand la chose paraîtra utile, et convenable, *tantum intra tribunal pœnitentia, sed tamen etiam non impertita absolutio*.

Des mentions manuscrites sur le document ajoutent que cette autorisation est valable « en temps de station, de mission, ou de retraite ». Les pouvoirs sont dispensés aux Supérieurs qui les communiquent à tous les Pères de la Compagnie de Jésus, même lorsqu'ils sont seulement de passage dans le diocèse. Accordés lors de chaque entrée en fonction d'un nouveau Recteur, les permissions doivent être renouvelées après chaque nomination d'un Supérieur.

Autorisation donner la bénédiction du Saint-Sacrement

- 1° jour de célébration des bienheureux de la Compagnie de Jésus
- 2° jour où congrégations célèbrent leurs fêtes mensuelles.
- 3° jours de solennité que l'on ne peut prévoir d'avance
- 4° avec l'assentiment des curés dans églises où élèves jours de grandes promenades.

Le Recteur a aussi le droit de concéder aux prêtres ces pouvoirs dans des églises où il n'y a pas d'aumôniers afin de pouvoir administrer les sacrements aux malades, en un mot d'exercer dans ces chapelles des fonctions d'aumôniers. La piété qui doit être le premier souci du Recteur est d'abord assurée par la pratique religieuse au sein du Collège. Levés à 5 heures, les élèves assistent tous les jours à la « Sainte messe » à 7 heures avant de déjeuner³. Ils peuvent ainsi communier. Une grand'messe est célébrée les dimanches et jours de fête. En décembre 1859, une « nouvelle méthode » est essayée « pour faciliter l'audition de la messe » le dimanche. « De l'offertoire jusqu'aux ablutions exclusivement, un élève fait à haute voix les prières »⁴. Mongré accorde beaucoup d'importance au faste de la liturgie. Célébrée d'abord dans la chapelle du château, puis dans la salle des exercices lorsque les bâtiments du Collège sont en construction, elle l'est dans la grande chapelle après sa consécration en décembre 1867⁵. Un religieux est préposé à la liturgie. L'orgue inauguré au début de 1870 est tenu par le maître de chapelle. Des chœurs d'élèves sont accompagnés du chant des élèves et de musiciens. La sélection des chanteurs solistes est faite par le

¹. *Liber continens*. Le document porte la signature, en juin 1854, du cardinal de Bonald. Il s'agit d'un accord donné aux Jésuites pour exercer leurs ministères dans le diocèse de Lyon. Archives du Lycée Notre-Dame de Mongré.

². Les Pères jésuites interviennent auprès des Petites Sœurs des Pauvres, dont le couvent est non loin du Collège, mais aussi des Sœurs de Saint-Joseph, installées à Villefranche-sur-Saône, dont certaines religieuses interviendront ensuite à Mongré.

³. *Éphémérides*. Philippe Martin, *Histoire de la messe, Le théâtre divin*, Paris, CNRS éd., 2013, p. 293-302.

⁴. *Diaire*, 11 décembre 1859.

⁵. Voir en annexes le cahier iconographique.

maître de chapelle dès la rentrée. Ils doivent pouvoir entonner, d'ou leur surnom d'« entonnoirs », depuis le chœur alors que le maître qui les dirige est à l'orgue à la tribune. Comme marque de reconnaissance, ils bénéficient de récompenses, dont des sorties particulières et certaines gourmandises. L'année scolaire débute par une Messe du Saint-Esprit avec le chant du *Veni creator*. Elle se termine par une messe d'action de grâces le dernier jour, avant la distribution des Prix suivie par un « *Te Deum* solennel »¹. Lors des grandes solennités, en mai par exemple, des fournisseurs apportent les nombreuses fleurs qui sont disposées dans la chapelle. Les cérémonies extraordinaires, comme les messes de funérailles réunissent aussi le Collège à la chapelle, directement accessible depuis l'atrium et l'entrée principale des bâtiments. Des messes, sinon certains exercices, comme le Jeudi Saint où est interprété le *Stabat Mater*², peuvent avoir lieu dans la chapelle domestique, plus petite et située au premier étage. La chapelle du château de Mongré reste utilisée pour certaines cérémonies. Le 8 décembre 1860, elle offre une position de repli alors que le vent empêche l'illumination désormais traditionnelle. Elle est l'abri, après le souper, pour le chant des cantiques et les prières. Les intentions de certaines messes concernent parfois très directement la vie du Collège. La messe du lundi 27 octobre 1856 est célébrée contre l'incendie. Celle du mercredi suivant l'est contre les maladies contagieuses qui frappent souvent le Collège. L'annonce est faite à chaque fois aux élèves. Lors des grandes fêtes, la liturgie se déploie depuis les cours dans le parc de Mongré en de grandes processions. Mongré n'a ainsi pas à investir un autre espace que le sien pour étendre les limites du sacré³. Comme le vendredi 21 novembre 1856, jour de fête de la Présentation de la Vierge, un Salut peut avoir lieu après la Messe. La chapelle est en effet le lieu ordinaire des Saluts⁴. Indissociable de la messe, et de fait obligatoire pour pouvoir communier, la Confession appartient aux rites obligés. Ignace de Loyola, d'abord, et les premiers Jésuites ensuite ont encouragé sa pratique fréquente. Les *Exercices* demandent une confession de huit jours en huit jours⁵. La Compagnie de Jésus commande à ses religieux une confession hebdomadaire. C'est aussi la norme prescrite à Mongré. Les élèves qui arrivent au Collège à la rentrée doivent s'être confessés durant le congé estival. Le 15 octobre 1856, la rentrée est perturbée car certains ne l'ont pas fait ou ne peuvent assurer l'avoir fait.

« La rentrée n'est pas exacte. Beaucoup sont en retard. Les élèves n'ont pas apporté des billets de confession. Le P. Recteur n'en a pas été content, et il a recommandé de le noter pour qu'on en fît la recommandation aux prochaines vacances⁶. »

S'ils ont à attester de leurs confessions pendant leur absence du Collège, les élèves ont recours à Mongré cette année-là aux Pères Pierre Faton, Théophile Richard, Jean-Baptiste Biron et Martin Durand. Les Pères spirituels peuvent l'être aussi, comme Charles Franchet en 1857. Également directeur de la Congrégation des Saints-Anges et de Saint-Louis-de-Gonzague, il n'appartient pas, comme tous les Pères spirituels, de la catégorie des maîtres. Pour leur confession qui a lieu chaque samedi, les élèves ont le choix de leur confesseur. Au début de novembre, les élèves entrent en retraite. En 1856, ils le font le samedi 5 après la fête de tous les saints, fête de 2^{ème} classe, les

¹. *Éphémérides*.

². *Diaire*, 1859.

³. Paul d'Hollander, dir., *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle, actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001. Voir en annexes le cahier iconographique.

⁴. Voir *infra*, « les trois blancheurs. L'hostie ».

⁵. Ignace de Loyola, *Écrits, traduits et présentés sous la direction de Maurice Giuliani*, Paris, Desclée de Brouwer ; Montréal, Bellarmin, 1991, p. 59. Au XIX^{ème} siècle, Jan Philip Roothaan (1785-1853), Préposé général (1829-1853), a été le promoteur du renouvellement de l'étude et de la pratique des Exercices. Joseph de Guibert, *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus, esquisse historique*, Roma, Institutum historicum S.J., 1953, p. 537-541.

⁶. *Diaire*, 15 octobre 1856.

vêpres du jour et les vêpres des morts le lendemain dimanche, et la commémoration des Morts le lundi 3. La retraite dure jusqu'au mercredi suivant. « On n'accorde point de sortie, et l'on ne reçoit aucune visite », annoncent par avance les *Éphémérides*. Les Jésuites n'ont pas inventé la retraite, mais Ignace de Loyola en a fait une méthode qu'il décrit dans la vingtième annotation de ses *Exercices spirituels*.

« [...] Celui qui est plus libre d'affaires et qui désire obtenir le fruit spirituel le plus grand possible, [...] fera, selon ce qui arrive communément, d'autant plus de progrès dans la vie spirituelle qu'il sera davantage retiré de tous ses amis et connaissances et de toute préoccupation de choses humaines ; par exemple, s'il passe de son domicile antérieur dans une maison ou dans quelque chambre plus à l'écart, d'où il soit libre de sortir sans crainte pour entendre la messe du matin ou l'office des vêpres quand il lui plaira, sans être arrêté par aucun familier¹. »

C'est depuis les premières Maisons et les Collèges que les retraites fermées se sont développées au XVII^e siècle, jusqu'à devenir l'un des principaux ministères de la Compagnie de Jésus². Adaptée des *Exercices spirituels*, la retraite des élèves de Mongré a son règlement. Dans un climat de piété mariale, il s'agit d'inciter à la méditation et à la confession.

« 5 h 3/4 lever, prière (on recueille les billets de confession), méditation à la chapelle, Sainte Messe.
6 h 30 déjeuner en silence, récréation pendant 20 mn. Office de la Sainte Vierge en étude. Temps libre.
9 h Deux dizaines de chapelet. Cantique. Instruction. (Réflexion en silence pendant 5 mn). Temps libre.
10 h 30 Récréation.
10 h 3/4 Lecture spirituelle. Temps libre (confessions).
11 h 3/4 Examen de conscience dans les études.
12 h Diner. Visite au Saint Sacrement (on chante *Ô salutaris hostia*). On récite les litanies de la Sainte Vierge et un *memorare*. Récréation.
13 h 3/4 Office de la Sainte Vierge dans les études. Temps libre.
14 h 30 Une dizaine de chapelet. Chant du *Miserere*. Conférence. (5 mn de réflexion). Temps libre (confession).
16 h 1/4 Goûter. Récréation.
17 h Deux dizaines de chapelet. Cantique. Instruction. Salut. Temps libre (confessions).
7h 1/2 Souper. Prière. Coucher³. »

« L'examen de conscience » n'est pas un exercice né avec les Jésuites. Les Pères de l'Église, comme Jean Chrysostome et Bernard de Clairvaux l'ont déjà recommandé. Après qu'Ignace de Loyola l'ait inscrit dans les *Constitutions*, les Jésuites le pratiquent deux fois par jour. Aux retraitants, ils conseillent comme dans les *Exercices* de ne pas chercher à aborder d'emblée tous leurs défauts mais de se concentrer sur l'un d'entre eux avant de passer à l'examen d'un autre⁴. En 1856, la clôture de la Retraite a lieu le jour de la Saint Stanislas Kotska. La fête de 1^{ère} classe rappelle la vie du jeune novice polonais, mort au commencement de sa vocation religieuse alors que sa famille s'opposait à sa vocation. Selon le calendrier, comme en 1864 par exemple, la Retraite peut avoir lieu après le 13 novembre, jour de la fête du Saint⁵. Participant d'un mouvement général, Mongré vénère aussi des reliques de Saint-Victorin. Rappel de la Rome des martyrs et marque de l'ultramontanisme

¹. *Exercices spirituels, la vingtième* [annotation], dans Ignace de Loyola, *Écrits*, p. 60.

². *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus, esquisse historique*, p. 292-297.

³. Règlement de la retraite, 15 septembre 1865. AFSI, Fonds Prat 7 1129.

⁴. « *Exercices spirituels. Examen particulier et quotidien. Il comprend trois temps qui permettent de se disposer et de s'examiner deux fois* », dans Ignace de Loyola, *Écrits*, p. 65-66.

⁵. Sa statue occupe l'une des deux cours de Mongré, l'autre ayant en son centre celle de saint Louis de Gonzague, inaugurée en 1891.

catholique dominant, elles sont arrivées au Collège depuis le « grand marché des reliques des martyrs romains »¹. Arrivées l'année précédente, elles sont solennellement transférées le 7 mars 1854 dans la salle d'exercice qui fait alors fonction de chapelle provisoire. Durant les trois jours qui suivent est organisé un *triduum* en l'honneur des nouveaux bienheureux Jean de Britto et André Babola, jésuites et martyrs². Ce qui illustre davantage encore la piété de tous les Collégiens de Mongré, ce sont toutefois les pèlerinages, alors très en vogue, notamment parmi les Catholiques monarchistes³. Celui d'Ars, non loin de Mongré, permet d'aller à la rencontre de son curé, Jean-Marie Vianney⁴. Le 22 mai 1857, le Collège a loué un omnibus. Les quinze retraits qui viennent de préparer durant cinq jours leur Première communion se joignent aux autres élèves qui vont aussi à Ars. Au repas de Midi, ils prennent leur repas avec le reste de la Communauté⁵. Bien plus qu'à Ars, le pèlerinage qui marque les imaginations et constitue presque à lui seul l'expression de la piété de Mongré, c'est le pèlerinage à Paray-le-Monial. En novembre 1871, le Préposé général a exhorté les Provinciaux Jésuites à s'unir pour consacrer toute la Société au divin cœur de Jésus. En décembre 1873, il commande aux Jésuites de s'appliquer « à exciter la dévotion au Sacré-Cœur et à la souscription pour l'église de Montmartre⁶. » Le Père Gautrelet a renchéri⁷. En mai, Mongré était dans la cité pèlerine, désormais très fréquentée⁸. Du fait de l'importance de l'événement, le récit de ce péril est repris en un ouvrage vendu au profit de la construction d'une maison de retraites à Paray-le-Monial⁹. Les journées du pèlerinage étant fixées du 1^{er} juin au 5 septembre, les pèlerins de Mongré sont arrivés le 9 juillet, après ceux d'Avignon chantant en « provençau rouman ». Retardés, les Caladois qui devaient arriver vers dix heures ne sont parvenus à Paray qu'à midi. Gagnés par la faim, ils n'en édifient pas moins par leur ferveur.

« Malgré l'heure avancée, les prêtres n'ont point renoncé à dire leur messe, les simples fidèles à faire la sainte communion. De tous les élèves du collège de Mongré, quarante ou cinquante venus en pèlerinage, aucun n'a voulu rompre le jeûne et perdre ainsi sa part au festin eucharistique »¹⁰, relate l'auteur du récit.

Après la procession qui a suivi et dans laquelle Villefranche comptait 1 200 pèlerins, le prédicateur a détaillé les raisons du pèlerinage à Paray : « pleurer pour expier nos fautes, prier pour réclamer la grâce, glorifier le Sacré-Cœur¹¹. » Avant le départ, le Recteur de Mongré, Édouard du Bouchaud, a réuni à dix-sept heures au pied de l'autel les cinquante enfants de Mongré qu'il accompagnait. Il leur a parlé de l'amour et de la fidélité que leurs cœurs devraient garder à tout jamais au divin cœur de Jésus. « Des larmes et des frémissements d'un saint enthousiasme furent la réponse à

¹. Philippe Boutry, « Les saints des catacombes, Itinéraires français d'une piété ultramontaine (1800-1881) », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 91, 1979, 2, p. 875-930.

². *Nouvelles de Mongré, août-septembre*, octobre 1931, p. 26.

³. Bruno Maes, « Les pèlerinages de 1873, préparation d'une restauration monarchique ? », dans Paul d'Hollander, dir., *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle, actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001, p. 285-296 ; Sylvain Milbach, « 1873, année des pèlerinages », dans Catherine Vincent, dir., *Identités pèlerines, actes du colloque de Rouen, 15-16 mai 2002*, Rouen, Éditions universitaires de Rouen, 2004, p. 77-91

⁴. Philippe Boutry et Michel Cinquin, *Deux pèlerinages au XIX^e siècle : Ars et Paray-le-Monial*, Paris, Beauchesne, 1980. Voir en annexes le cahier iconographique.

⁵. *Diaire*, 1857.

⁶. Décembre 1873, ARSI.

⁷. François-Xavier Gautrelet, *Le Salut de la France par le Sacré-Cœur de Jésus, pèlerinage à Paray-le-Monial*, Lyon, E. Briday, 1873.

⁸. *Deux pèlerinages au XIX^e siècle. Ars et Paray-le-Monial*.

⁹. *Le pèlerinage du Sacré-Cœur en 1873, Histoire et documents*, Moulins, C. des Rosiers, Paris, Albanel, 1873, 495 p.

¹⁰. *Idem*, p. 315.

¹¹. *Idem*, p. 317.

cette éloquente improvisation »¹, rapporte encore le chroniqueur. Paray-le-Monial est alors le haut lieu de l'intransigeance des Jésuites. Les religieux y font construire leur maison du Troisième an. C'est là que Victor Drevon, l'organisateur depuis quelques années déjà de la communion réparatrice en regard des péchés que la France doit expier, rédige des prières officielles « pour la France meurtrie et humiliée » et qu'il prépare le pèlerinage national auquel participent des députés². En 1874, Mongré est de nouveau à Paray-le-Monial. Le 1^{er} juillet, à 3 h15, le Collège se forme en colonnes³. Tout au long du parcours en train, de Villefranche à Paray, via Cluny, les élèves chantent des hymnes et égrènent les prières du chapelet. À Paray, après la messe au sanctuaire de la Visitation, il y a Instruction et Communion générale. Le déjeuner est pris à 10 h. Puis « les élèves vont en par petites bandes acheter des objets de dévotion. » La procession a lieu l'après-midi depuis l'église paroissiale. Régis de Chazournes prononce le sermon, le Recteur la consécration de la maison au Sacré-Cœur. Après avoir dîné à 16 h, les élèves et leurs maîtres reprennent le chemin de Mongré. Arrivés à Villefranche à 21 h, ils rentrent au Collège et forment encore une procession « devant la maison avec des lanternes vénitiennes. » Après un *Magnificat* et une prière à la chapelle, ainsi qu'une collation, ils peuvent enfin aller se coucher à 10 h30. Tout au long de la journée, grâce à « un programme autographié » remis à chacun, les élèves ont pu prier et chanter.

« Debout ! Croisés de la patrie
 Abjurons l'erreur d'aujourd'hui
 L'Église dans le deuil nous crie :
 Dieu le veut ! revenez à lui⁴. »

Dans le cantique *Pitié, mon Dieu*, les pèlerins de Mongré aussi repris :

« Dieu de clémence,
 O Dieu vainqueur
 Sauvez Rome et la France
 Au Nom du Sacré-Cœur⁵. »

En 1875, la Séance littéraire du 30 mai permet à toutes les classes de rendre hommage à la Sainte Vierge, mais aussi de faire connaître l'importance et la valeur des pèlerinages. L'un des Académiciens se plaît ainsi à citer les paroles de Pie IX. « Il faut aimer beaucoup les pèlerinages, en nous rappelant que nous sommes tous des pèlerins sur la terre⁶. » Les exercices littéraires, en latin ou en français, terminés par la *Marche turque* de Mozart, ont été l'occasion d'un vibrant plaidoyer pour les pèlerinages consacrés par les prières de l'Église. Le récit des souvenirs de La Salette, de Lourdes, au travers d'une amplification française intitulée « La France à Lourdes », mais aussi du « Vœu des Lyonnais à Notre-Dame de Fourvières en 1870 » et de Notre-Dame des Marais, à Villefranche, a été conclu par un mot d'ordre : « Que votre vie soit un pèlerinage en l'honneur de Marie ». Le nouveau pèlerinage à Paray-le-Monial, le 10 juin, n'a fait que renouveler le désir de réinscrire le sacré chrétien dans un monde qui voudrait l'ignorer ou le chasser. La procession aux flambeaux des Collégiens de Mongré permet de répéter à l'unisson le refrain du cantique « Vierge, Notre Espérance » :

¹. *Idem*.

². *Deux pèlerinages au XIXe siècle, Ars et Paray-le-Monial*.

³. « Collège N.-D. de Mongré. Pèlerinage à Paray-le-Monial le 1^{er} juillet 1874. Programme », *Diaire*, 1874.

⁴. *Diaire*, 1874.

⁵. *Idem*.

⁶. « Collège N.-D. de Mongré », AFSI, Fonds Prat NC 7.

« Vierge notre Espérance,
Étends sur nous ton bras,
Sauve, sauve, sauve la France,
Ne l'abandonne pas¹. »

Mongré ou les « trois blancheurs² »

La religion mongréenne s'organise autour des trois blancheurs du catholicisme du XIX^e siècle : la Vierge Marie, le Pape³, et l'Eucharistie. Dès son origine, le Collège de Mongré a associé son nom à celui de Marie. Le *Catalogue* de la Province jésuite de Lyon mentionne ainsi le *Collegium S. Mariæ in Villa Mongré* dès 1851-1852. En 1858-1859, le titre évolue avec celui de *Collegium Mongrense S. Mariæ et convictus*⁴. En 1855, le prospectus de présentation titre non plus « Collège de Mongré », mais « Collège Notre-Dame de Mongré »⁵. Cette évolution traduit l'affirmation par Mongré de son attachement à la dévotion mariale. La Vierge a eu un rôle dans la conversion d'Ignace de Loyola venue au pied de la Vierge de Montserrat. Le Pèlerin, ainsi qu'il se désigne, a eu une grande dévotion pour Marie. Après lui, la Compagnie de Jésus a encouragé les pèlerinages aux sanctuaires mariaux. Ses novices doivent durant leur probation faire durant un mois un pèlerinage vers un sanctuaire marial. Le Préposé général Aquaviva a adressé en 1586 une lettre encyclique sur le culte spécial que la Compagnie de Jésus devait avoir pour « la très sainte Vierge Marie »⁶. Pierre Canisius a réfuté les attaques des Protestants contre le culte de la Vierge⁷. Participant à l'extension de la dévotion mariale de l'époque moderne, les Jésuites ont aussi contribué à mêler piété et érudition dans le relevé du maillage des lieux de pèlerinages. Ils ont ainsi inscrit chacun des lieux dans un nouvel espace de catholicité et diffusé les multiples figures de la Vierge⁸. En 1848, le Préposé général Roothaan a complété sa précédente lettre consacrée au culte du Sacré-Cœur de Jésus, « refus contre les calamités qui nous pressent de toutes parts », par une exhortation à montrer le désir des Jésuites d'étendre le « culte pieux » du « cœur très pieux de Marie, image parfaite de celui de Jésus »⁹. Le lien de Mongré et à travers lui de la Compagnie de Jésus, ne dépend donc pas uniquement de l'« explosion mariale » manifeste à partir du milieu du XIX^e siècle. Présente dans les « Exercices spirituels », sa dévotion dans la Compagnie de Jésus est contemporaine des débuts de l'Ordre. Elle est le fondement des Congrégations mariales. Marie, la Vierge, la Mère de Dieu, la Reine du Ciel, Notre-

¹. *Idem.*

². Émile Poulat, *La galaxie Jésus. Un Évangile et des Églises, deux millénaires d'expansion chrétienne*, Paris, Éditions de l'Atelier-les Éditions ouvrières, 1994, p. 117.

³. Bernard Horaist, *La dévotion au Pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX, 1846-1878*, collection de l'École française de Rome, 212, 1995.

⁴. *École libre N-D de Mongré* en 1882-1883.

⁵. Avec l'adjonction de « dirigé par les PP. de la Compagnie de Jésus ».

⁶. Claude Aquaviva, « Du culte singulier dont la Compagnie fait profession d'honorer la sainte Vierge », dans *Lettres choisies des généraux aux Pères et aux Frères de la Compagnie de Jésus*, t.1, Lyon, Imprimerie catholique, 1878, p. 104-107.

⁷. Pierre Canisius (1521-1597) est l'auteur *De Maria, Virgine incomparabili et Dei Genitrice sacrosancta, libri quinque. Atque hic secundus liber est Commentariorum de Verbi Dei corruptelis, adversus novos et veteres sectariorum errores, nunc primum editus*, Ingolstadii, excudebat D. Sartorius, 1577. Il a aussi rédigé un catéchisme, plusieurs fois réédité au XIX^{ème} siècle après avoir été traduit en français. *Le grand catéchisme de Canisius, ou Précis de la doctrine chrétienne par le R. P. Pierre Canisius, ouvrage traduit pour la première fois en entier par M. l'abbé A.-C. Peltier*, Paris, L. Vivès, 1856-1858, 7 vol. Le chanoine Adolphe-Charles Peltier est l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie théologique* de Jacques Paul Migne.

⁸. L'œuvre est patente avec le travail d'édition scientifique de l'*Atlas Marianus* du jésuite Wilhelm Gumpfenberg (1909-1975), débuté en 2009. Voir <http://www.mariatlas.net/>

⁹. « Lettres du TRP Roothaan aux Pères et Frères de la Compagnie de Jésus, Sur la dévotion au Cœur immaculé de Marie. 24 juin 1848 », dans *Lettres choisies des généraux aux Pères et aux Frères de la Compagnie de Jésus*, t.2, Lyon, Imprimerie catholique, 1878, p. 174-177.

Dame : la multiplicité des appellations révèle une immense popularité¹. Alors que Marie est associée à la dévotion au Sacré-Cœur, jusqu'au « Saint Cœur de Marie »², des Jésuites apportent leur contribution propre en publiant des traités de théologie mariale. Jean-Pierre Jeanjacquot, par exemple, professeur à Vals-près-le-Puy, moraliste liguorien, alimente cette mariologie lorsqu'il publie, en 1868, ses *Simplex explications sur la coopération de la Très-Sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption et sur sa qualité de Mère des chrétiens*³. Étroitement lié à la spiritualité de son temps, Mongré se place donc sous l'invocation de Marie en épousant les combats que l'Église catholique entend alors mener en enrôlant la Vierge sous son étendard. Le 12 décembre 1854, « on proclame au réfectoire la dépêche annonçant que le Souverain Pontife a défini comme article de foi la Conception Immaculée de la Très Sainte Vierge. Amnistie pour toutes les punitions⁴. » La mention laconique du *Diaire* du Préfet donne seulement à imaginer le soulagement et la joie des fautifs. Quelques semaines plus tard, le 25 février, le Recteur lit à la messe la bulle du Pape sur l'Immaculée Conception. La Vierge est très présente dans le calendrier des fêtes de Mongré : en 1856-1857, le 8 décembre, avec l'Immaculée Conception que célèbrent particulièrement les Lyonnais, avec l'illumination de la ville⁵ ; Notre-Dame de Bon-Secours, fête patronale du Collège, le 24 mai, et l'Assomption, le 15 août, sont des fêtes de « 1^{ère} classe ». Ces jours-là, le lever se fait à la même heure qu'à l'ordinaire, mais il est possible de communier durant la messe de 5 h 45. La Sainte Messe est suivie du déjeuner et d'une récréation. L'après-midi, il y a vêpres et promenade, un goûter et un Salut. D'autres fêtes où le règlement du jour reste ordinaire sont inscrites au calendrier pour rappeler la vie de la Vierge ou les formes de sa dévotion : Présentation de la Sainte Vierge, le 21 novembre, Purification, le 2 février, Annonciation, 25 mars, Notre-Dame des Sept Douleurs, le 30 avril, Visitation et Notre-Dame du Mont-Carmel⁶, les 1^{er} et 16 juillet. La Vierge est aussi spécialement honorée par une neuvaine de l'Immaculée Conception ouverte le 29 novembre en guise de préparation de la fête du 8 décembre. Autre événement de grande ampleur au Collège, le « Mois de Marie » s'ouvre le 30 avril. Jusqu'au 16 mai, les « exercices » du mois, des prières et invocations, ont lieu chaque jour. Originaire d'Italie où il s'est développé grâce aux Jésuites le Mois est volontairement placé au printemps pour contrecarrer l'éveil des désirs charnels par l'imitation de Marie. Il est l'occasion d'un labeur mi-spirituel mi-scolaire où les élèves rivalisent pour rendre hommage à Marie dans différents écrits soigneusement calligraphiés : narration ou poésie, thèmes ou versions, en français, grec et latin. En 1855, Victor de Valence, élève de grammaire

¹. Sylvie Barnay, *La Vierge. Femme au visage divin*, Paris, Gallimard, 2000.

². Titre du livre de Jean-Vincent Bainvel (1858-1937), *Le Saint Cœur de Marie. Vie intime de la sainte Vierge*, Paris, Beauchesne, 1918, complément de son précédent ouvrage : *La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, Doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1906.

³. Jean-Pierre Jeanjacquot, *Simplex explications sur la co-opération de la Très-Sainte Vierge à l'oeuvre de la Rédemption et sur sa qualité de Mère des chrétiens*, Paris, J. Albanel, 1868. Jean-Pierre Jeanjacquot (1804-1891) a été séminariste au grand séminaire de Besançon. Disciple de Félicité de Lamennais jusqu'en 1832, il est entré dix ans plus tard au noviciat jésuite d'Avignon. D'abord missionnaire à la résidence de Dole (1844-1846), il est professeur de morale au scolasticat de Vals-près-Le Puy (1847-1848), puis supérieur (1848-1867) et professeur (1848-1880) de théologie dogmatique et pastorale puis de théologie morale au grand séminaire de Montauban.

⁴. *Diaire*, AFSI, QMon 13.

⁵. La première illumination a eu lieu le 8 décembre 1852, à l'occasion de l'inauguration de la statue de la Vierge réalisée par Fabisch au sommet de la basilique de Fourvière. Jérôme Caviglia, *Histoire du 8 décembre. Des origines à la séparation de l'Église et de l'État*, Châtillon-sur-Chalaronne, Éditions la Taillanderie, 2004.

⁶. Le 16 juillet 1251, Simon Stock, carme anglais, voit dans une illumination la Vierge qui lui dit : « Recevez, mon fils bien-aimé, ce scapulaire pour mon Ordre, c'est le signe particulier de ma faveur, que j'ai obtenu pour toi et pour mes fils du Mont-Carmel. Celui qui meurt revêtu de cet habit sera préservé du feu éternel ».

inférieure¹, rédige une lettre à sa mère pour lui rapporter le récit, par Charles Rion, directeur de la Congrégation et professeur d'histoire, de l'intervention protectrice de la Vierge quand des élèves de Fribourg étaient menacés par une forte tempête. Le Protestantisme des Anglais de passage les a privés de la protection surnaturelle.

« Ma Chère Maman, Je vais vous donner les détails d'une histoire que le RP Riom nous à raconté Quelques élèves de Fribourg partirent sous la direction d'un Père Espagnol pour aller en Italie en passant par la Suisse, c'était au commencement du mois de septembre et ce passage commençait à être dangereux à cause des tourmentes qui s'élèvent fréquemment pendant l'hiver dans ces montagnes. Etant arrivé à N. D. de la Gorge qui est situé sur un revers, le Père y dit sa messe et ils prirent des renseignements : on leur dit qu'ils pouvaient passer, que le passage n'était pas encore très dangereux et que Deux Anglais étaient partis avec leur gouverneur quelques temps auparavant, Le temps était assez beau, et il n'y avait au ciel que quelques petits nuages. Mais dès qu'ils eurent commencés à monter la montagne surnommée le col du Bonhomme ; il se forma une tempête les nuages s'amoncelèrent avec une rapidité effrayante : et bien plus une tourmente s'éleva, la neige était au dessus d'eux, à coté et même dessous, la tourmente soulevait la neige avec tant de violence qu'elle les aveuglait. Mais il y avait deux dangers à craindre : le premier c'est qu'ils s'égarassent et le second qu'ils ne tombassent dans des précipices. Le guide était pal de frayeur et il dit au Père qu'il n'avait jamais vù de pareilles tourmentes. Tout à coup un cri se fait entendre, un des jeunes gens venait de glisser et roula dans un précipice. Le Père se précipita et l'en retire. Alors le Père et les élèves éffrayés récitent en l'honneur de la S^{te} Vierge et la supplient de les sauver. Aussitôt la tourmente s'apaise. Ils continuent leur route sans accidents et étant arrivé à un chalet, ils veulent savoir si les Anglais sont aussi passé par là et demandent si on a vut passer quelques temps auparavant des voyageurs car comme les Anglais sont protestants ils ne s'étaient pas arrêtés à la chapelle et étaient partis à peu près une heure avant le père. Mais quelques jours après ils apprirent que les Anglais s'étaient égarés et que le cadet qui avait 18 ans ayant glissé étaient tombés et que son frère aîné et son gouverneur malgré tous leurs efforts n'avaient pu l'en tirer et qu'il y était resté. Le RP Riom nous a dit qu'un tableau qui représente le momen ou l'on ramène l'élève du précipice est placé au collège de Fribourg en mémoire de cette protection visible de la S^{te} Vierge². »

Parmi les devoirs du Mois de Marie, il y a aussi des dictées. L'un d'elles, « L'Ave Maria du chevalier », illustre l'influence du modèle chevaleresque et d'un Moyen-âge merveilleux. La Vierge est la Dame et le chevalier, ici ignorant, est récompensé *post-mortem* pour sa piété naïve et inconsciente. « L'Ave Maria », comme un sacrement, agit *ex-opere operato* et miraculeusement³.

« Un vaillant et noble chevalier après avoir combattu pour Dieu et notre-Dame dans les guerres-saintes d'outre-mer, était revenu déposer son armure à la porte d'un monastère et sollicitait l'honneur de combattre désormais dans les rangs de la milice sacrée. En ces temps-là, noblesse et science ne s'alliaient pas toujours. Aussi les moines voulurent-ils instruire le nouveau religieux. Un docte et bon vieillard lui fut donné pour maître, et remplit avec zèle ce pieux devoir. Mais le disciple après les plus constants efforts, ne put retenir de toutes ses leçons que les deux mots latins : "Ave Maria". Dans son ignorance naïve il leur trouvait un charme indicible et des sens merveilleux. Il s'accoutuma à les redire avec un plaisir toujours nouveau de sorte que le reste de sa vie se passa à méditer ces douces paroles. Quelques années après il

¹. Il s'agit de la classe de 5^{ème}. Victor de Valence (VII 1852 - P 1860) est le père d'Olivier (P 1890 - P 1891), Louis (R 1890 - R 1891) et Bernard (IV 1890 - M III). Sur Victor de Valence, voir *infra* 2^{ème} partie.

². Le texte a été transcrit sans les corrections apportées au devoir. Toutes les erreurs n'ont pas été corrigées. « N.D. de Mongré, Exposition de devoirs, mai 1855 ». AFSI, QMon 24.

³. L'époque est au renouveau du culte marial et du commencement d'une série d'apparitions et de miracles liés à la Vierge Marie. Philippe Boutry, « Les mutations des croyances », dans Jacques Le Goff et René Rémond, dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 3, Philippe Joutard, dir., *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine : XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 494.

s'endormit en paix dans le Seigneur, et fut enterré dans le cimetière du couvent. Le lendemain on vit que de son tombeau s'était élevé un lis d'une blancheur éclatante. Sur chacune de ses fleurs, étaient écrits en lettres d'or ces deux mots : "Ave Maria". Tous les religieux accoururent pour contempler cette merveille, on ouvrit le tombeau et l'on vit que le lis avait sa racine dans la bouche même du bon chevalier qui avait prononcé tant de fois ces paroles de bénédiction¹. »

Destinée à récompenser cette intense activité du mois de Marie par une détente, la journée du 2 juin est le « Grand congé de la Sainte Vierge ». La piété mariale favorise l'émulation. En mai 1857, après le souper, Charles Franchet fait ainsi lecture de travaux du Mois de Marie dans l'église pour toutes les Divisions tandis que le Recteur Antoine Jourdan se charge de l'exercice au château. Marie ne domine pas seulement le temps de Mongré. Elle est au sommet du travail scolaire du Collège. L'élite des élèves de Mongré appartient en effet à la Congrégation mariale, centre et sommet de la vie du collège. La Congrégation de Mongré est l'héritière des groupes d'élèves constitués en Italie au XVI^e siècle. La première a été fondée en 1563 par Jean Leunis. Le Préposé général Claude Aquaviva ayant approuvé le principe de cette réunion d'étudiants pour des prières et la pratique des sacrements, la *Primaria* a été instituée en 1578 au Collège romain². Toutes les nouvelles sodalités fondées ensuite ont dû lui être affiliées. Des groupes ont existé en France avant même la rédaction du *Ratio studiorum*. Ce dernier recommande de les multiplier. Après un rapide développement, au XVII^e siècle, les Congrégations mariales ont été affectées par les vicissitudes de la Compagnie de Jésus au siècle des Lumières. De nouvelles Congrégations mariales ont accompagné la reprise de l'activité enseignante des Jésuites à partir de 1814. Mongré, comme les autres Collèges ouverts à partir de 1850, n'institue pas immédiatement une Congrégation mariale. C'est le 2 février 1852 que se réunit la Congrégation de la Bienheureuse Marie Reine des Anges. Antoine Gagnière est son directeur mais le Vice-Recteur, Charles Franchet est invité : il est « un spécialiste des Congrégations et le compositeur d'un Directoire connu³. » l'année de son début. Émile Dalloz, Père spirituel de la communauté jésuite et des élèves, est en 1853 le premier directeur de la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie. Lorsque Charles Rion lui succède l'année suivante, il prend la direction de la Congrégation saint Louis de Gonzague⁴. Chaque Congrégation est liée à une Division. Celle de la Reine des Anges réunit des élèves de la Division des Petits. Comme les pensionnaires et les externes ne doivent pas être mêlés, Jean-Baptiste dirige en 1854-1855 la Congrégation des Externes. Cela ne dure pas. Les élèves concernés ne sont pas assez nombreux et il est difficile d'en retrancher les meilleurs. Les élèves ne sont en effet pas tous congréganistes. Loin s'en faut. Seuls les élèves qui obtiennent de bons résultats scolaires et qui ont une attitude irréprochable au Collège peuvent aspirer à en être membre. Vie religieuse et excellence scolaire sont si étroitement liées que les Congréganistes sont aussi membres de l'Académie. Le *Ratio studiorum* l'édicte clairement. « De ce nombre font partie tous ceux qui appartiennent à la congrégation de la Sainte Vierge, par le fait même qu'ils y sont admis, et les religieux qui fréquentent nos classes, s'il s'en trouve⁵. » Sous l'autorité de son directeur⁶, la Congrégation a sa hiérarchie interne, élue, avec Préfet, Assistants et

¹. Le texte a été transcrit tel quel. La copie porte sur l'en-tête les noms de Victor de Valence et d'Émile Piégay. *Idem*.

². Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987.

³. Charles Franchet, *Directoire des congrégations dans les collèges, conseils pratiques*, Lyon, Briday, 1875, 143 p. Le livret a été encore réédité en 1895 et 1923.

⁴. La première Congrégation érigée canoniquement à Mongré l'a été le 2 août 1855 sous le titre de l'Immaculée Conception.

⁵. *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, « Règles de l'Académie, [482] Qui faut-il y admettre ? », p. 204.

⁶. Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

Secrétaires¹, ses règles de fonctionnement, son jour de réunion, le dimanche après-midi, et sa chapelle, ses activités aussi, surtout caritatives. Une fois acquise, l'appartenance à ce petit groupe d'élèves réunis pour pratiquer la piété mariale est, sauf cas extrême et rare, définitive. Elle se prolonge bien après la sortie du Collège. Le Congréganiste consacré à la Vierge demeure un Enfant de Marie toute sa vie². À la fin de l'année scolaire 1874, les Philosophes qui quittent le Collège inscrivent leurs résolutions sur une cédule placée dans des cœurs de vermeil. Ces cœurs liés les uns aux autres, tel un collier, sont disposés autour du cou de la statue de Notre-Dame de Mongré qui est portée lors des processions³. Les effectifs de la Congrégation sont variables, fonction de l'époque, du nombre des élèves, de l'exigence du directeur et des capacités des élèves à intégrer le groupe⁴. Être Préfet de la Congrégation ne conduit pas nécessairement à une vocation religieuse. Le Congréganiste occupe cependant souvent des positions dans lesquelles la dimension religieuse est fondamentale. La Congrégation n'est pas seulement une association de prière ou de pratique de la Communion eucharistique. Ses membres agissent aussi dans des actions de Charité. En 1856, par exemple, année de terribles inondations et alors que les vivres ont considérablement renchéri, les salaires diminués et que la misère s'est beaucoup accrue, les Congréganistes ouvrent une souscription parmi les élèves. Certains expriment le souhait d'ajouter la valeur de leurs Prix de fin d'année à la Collecte. Après discussion, il est décidé que les lauréats plusieurs fois couronnés choisiront la récompense à laquelle ils attachent le plus d'importance. Les Grands qui sont congréganistes réalisent aussi une enquête et s'entendent avec les Sœurs de Saint-Charles pour secourir à Lyon les plus nécessiteux. Comme d'autres congréganistes les imitent, la somme de 600 fr est réunie. Renouvelées en 1859, de telles quêtes produisent 1 100 fr. Les Congréganistes de Première Division font le catéchisme aux pauvres chaque dimanche, les servent lors du repas du Jeudi Saint et leur lavent les pieds. Cette œuvre religieuse, digne de mémoire⁵, réjouit les Congréganistes, fiers de rapporter que l'un de ces pauvres, un vieillard nécessiteux, a entendu tous les jours la messe à l'approche du baccalauréat et a prié pour le succès de ses bienfaiteurs⁶. Le secours des pauvres fait partie des œuvres de zèle hors de la Division. Dans son *Directoire*, Charles Franchet indique les « travaux » auxquels doit se livrer le Congréganiste. Outre les visites au Directeur de la Congrégation, la méditation et la fréquentation des sacrements, la participation à des neuvaines et *triduum*, la dévotion au mois de saint Joseph, de Marie et du Sacré-Cœur, l'attention aux élèves qui ne sont pas de la Congrégation, l'application à être un modèle de régularité, de travail et d'entrain dans les jeux, le Congréganiste fera aussi le catéchisme⁷. L'auteur décrit aussi la réussite de la Congrégation après le Collège.

¹. En janvier 1861, après l'élection la Congrégation se compose d'un Préfet, de deux assistants, cinq conseillers dont deux secrétaires, deux trésoriers, deux sacristains, deux lecteurs, deux chantres, deux acolythes, deux portiers, deux chefs de rang. AFSI, Fonds Prat 7 1157.

². L'acte de consécration « type » est le suivant : « Sainte Marie, Mère de Dieu et toujours vierge, moi., je vous choisis aujourd'hui pour ma Souveraine, ma patronne et mon avocate ; je prends la ferme et invariable résolution de ne jamais vous abandonner, de ne jamais rien dire ni faire qui vous déplaît, et de ne jamais permettre que ceux qui dépendront de moi blessent en rien l'honneur qui vous est dû. Je vous en conjure donc, recevez-moi pour toujours à votre service, assistez-moi dans toutes mes actions et ne m'abandonnez pas à l'heure de la la mort. Ainsi soit-il. »

³. La statue aura son autel durant l'exil du Collège de Mongré à Yzeure. Voir *Infra*, 2^{ème} partie, et le cahier iconographique.

⁴. Voir annexes, « Effectifs des Congréganistes de Mongré, 1855-1885 ».

⁵. Elle est encore rapportée en 1931. Louis Badet, « Archives de famille », *Nouvelles de Mongré*, août, septembre, octobre 1931, p. 28-29.

⁶. *Idem*.

⁷. *Directoire des Congrégations de la sainte Vierge dans les collèges à l'usage des congréganistes. Conseils pratiques. Extraits du Directoire du Rév. P. Charles Franchet, S.J, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1923.* Dans cette réédition préparée par Louis Badet, le Père a ajouté aux devoirs des Congréganistes « l'action comme zélés de la Croisade eucharistique ».

« Si dans nos collèges et dans les autres établissements chrétiens d'éducation, la Congrégation a réalisé son programme, les jeunes gens qui ont terminé leurs études sentiront le besoin de se grouper d'abord pour se conserver, ensuite pour continuer la vie de famille dont la Congrégation leur a fait goûter le bonheur¹. »

Cet apprentissage de la vie au sein de la Congrégation sert au combat du Congréganiste dans le monde.

« Aujourd'hui que la lutte est générale, les deux camps bien tranchés et toujours en présence l'un de l'autre, le Congréganiste doit être formé pour cette guerre, et apprendre à lutter dès son enfance à *lutter* toujours pour acquérir sur ceux qui l'entourent l'influence qu'il devra plus tard exercer dans le monde. Le jeune homme ne peut plus se contenter aujourd'hui d'être sage pour lui-même ; il faut qu'il soit un *apôtre* s'il ne veut pas devenir un ennemi de Dieu, un transfuge². »

Avec Marie, le Pape, porteur d'une soutane blanche, est l'une des trois blancheurs des Catholiques du XIX^{ème} siècle. Pour les Ultramontains, le Pape c'est Rome, c'est-à-dire l'autorité suprême du catholicisme. En France, toutefois, le Prince c'est Napoléon III. Or, quelques incidents fâcheux survenus dans des Collèges de la Province de Lyon provoquent une suspicion sur la loyauté des Jésuites à l'égard du Pouvoir. En 1853, l'attitude de deux élèves du Collège Saint-Michel à Saint-Étienne provoque la fermeture de l'établissement. Le buste en plâtre d'un marchand ambulant est tombé à terre. Peut-être qu'un élève l'a foulé au pied. L'affaire en serait peut-être restée là si un maître d'écriture un peu plus tard congédié n'avait rapporté qu'il s'agissait du mépris d'un élève et de son établissement à l'égard de l'Empereur. Après un décret impérial en décembre, le Collège est fermé au début de 1854³. Ses élèves trouvent à Mongré un nouvel établissement. À l'égard de l'Empereur, Mongré marque sa déférence. La rentrée d'octobre 1855 est différée « en réjouissance de la prise de Sébastopol », ainsi que l'écrit le Recteur aux familles⁴. Ce sont huit jours de vacances supplémentaires pour les élèves. En mars 1856, la sortie des élèves est prolongée en l'honneur de la naissance, le 16, de Louis-Napoléon Bonaparte. Depuis Rome, quatre mois plus tard, le Préposé général interroge pourtant le Provincial de Lyon. Pendant son séjour à Paris, le cardinal légat a été informé que « des propos inconvenants ont été tenus sur le Prince impérial dans un de nos Collèges. » Le Supérieur général aimerait croire qu'il ne s'agit pas de Jésuites « mais de quelque élève, qui aura répété sans malice et par étourderie des propos racontés au dehors. » Il demande le châtiment du coupable mais s'interroge aussi : un jésuite n'aurait-il pas été imprudent ? Il rappelle les recommandations anciennes et demande qu'on lui fasse connaître le nom du religieux qui s'écarterait de son devoir de religieux. Le *Coutumier* de Brugelette le prévoit dans la douzième de ses règles générales : « Toute manifestation politique de nature à troubler la paix du Collège est absolument interdite ». Le prospectus de Mongré n'est pas aussi explicite. Le 27 décembre deux élèves sont renvoyés pour « démonstrations politiques ». Le 4 janvier 1857, le Provincial rend compte au Préposé général de ce qu'il a fait après cet incident. Le Père de Jocas explique au Préposé général ce qui s'est passé à Mongré.

« Un enfant a collé contre une porte un profil de l'empereur, trouvé dans un bonbon du jour de l'an (rébus), et un autre a craché dessus. Averti du fait, je suis immédiatement parti pour Mongré et les deux enfants (de 13 et 14 ans) ont été expulsés sur le champ. Le Recteur d'Académie, auquel j'ai fait mon rapport, a trouvé d'abord le châtiment un peu sévère... Le cardinal de Lyon prévenu aussi m'a bien dit que ce n'était rien. Je l'ai prié cependant d'écrire au ministre, et il a trouvé prudent de le faire.

¹. *Idem*, p. 100-101.

². *Idem*, p. 9.

³. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 3, p. 403-404.

⁴. *Diaire*.

Enfin j'ai envoyé immédiatement le Père Périé à Paris pour voir, avec le Père Studer et le Père de Ravignan¹, ce qu'il y avait à faire encore. Je crois qu'à Mongré personne des Nôtres n'est en faute, que l'on fait tout ce que l'on peut pour prévenir de semblables accidents, que la répression a été prompte et exemplaire. Mais quelle difficulté avec des enfants dont les parents sont eux-mêmes si imprudents, si outrés en ce genre ! »

L'affaire n'a pas connu d'autre suite, mais la prudence reste de mise. En janvier 1858, le Préposé général a transmis aux Supérieurs jésuites la prescription du Pape d'organiser des prières en faveur de l'Empereur. Le 14, le révolutionnaire Felice Orsini a tenté de l'assassiner l'estimant traître à la cause de l'Unité italienne. L'année suivante, la guerre de la France contre l'Autriche a abouti à la naissance d'un Royaume d'Italie. Le Pontife est menacé de perdre ses États si le mouvement pour l'Unité italienne se poursuit. Les Catholiques sont inquiets de voir le Royaume de Piémont-Sardaigne s'agrandir dans les années qui suivent. Durant l'année 1866, Mongré organise des collectes pour le Denier de Saint-Pierre². Quand la lutte devient militaire, le premier soutien des Catholiques au Pape peut consister en un combat sous l'uniforme, avec l'engagement dans l'armée du Pape, les Zouaves pontificaux³. Le Pontife publie le 19 janvier 1860 l'encyclique *Nullis certe verbis* pour condamner « les attentats sacrilèges commis contre la souveraineté de l'Église romaine »⁴. Quelques semaines plus tard, des familles étaient prêtes à offrir leur fils. D'autres exprimaient publiquement leurs regrets de ne pouvoir offrir leurs enfants. Mgr Dupanloup recommandait au Pape le comte de Legge qui offrait le service de ses deux fils. Des jeunes gens prenaient parfois l'initiative, comme Henri Denave, de Lyon, le 17 février. En mars 1860, le Pape lançait un appel aux volontaires du monde catholique. Les combats contre les troupes de Garibaldi ne furent toutefois pas favorables aux Zouaves pontificaux commandés par le général Lamoricière. Le 18 septembre, la bataille de Castelfidardo est une défaite. Malgré ce désastre, de jeunes catholiques sont toujours prêts à se mobiliser. Au début de 1861, des volontaires offrent encore leur service. Des Zouaves s'affichent alors comme les défenseurs du pouvoir temporel du Pape et se revendiquent du lien de la France avec l'Église romaine. En novembre 1866, dans *L'Univers*, Louis Veuillot explique que sauver le Pape c'est risquer le martyre et que le combat des Zouaves est une manière de rachat, un geste d'ordre mystique. Des Collèges congréganistes entretiennent cet esprit de générosité chez leurs élèves en présentant les Zouaves comme de nouveaux Croisés⁵. Charles de Buttet a été le seul ancien de Mongré à combattre dans les Zouaves à Castelfidardo⁶. Cette bataille a décidé d'autres anciens à rejoindre les troupes pontificales Laurent Bouvier, Gaston de Bonrepos, Joannès Groboz et Henri des

¹. François-Xavier de Ravignan (1795-1858) a été prédicateur à Notre-Dame. Il prêche à Paris les retraites pascales de 1850 et 1851. Habitué aux publics mondains, il prêche en 1855 le Carême aux Tuileries. Frédéric Studer (1801-1875) a été professeur et Préfet des études à Brugelette. Fondateur des collèges de la rue de Vaugirard et de Sainte-Geneviève dans la Capitale, il est le Provincial de Paris. Notices par Hugues Beylard et Paul Duclos dans *DMRFC*, t. 1.

². *Litteræ annuæ Collegii Mongrensis a 1^a Octobris 1867 ad 1^{em} Octobris 1868*.

³. Jean Guenel, *La dernière guerre du pape. Les Zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège : 1860-1870*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

⁴. François Jankowiak, *La curie romaine de Pie IX à Pie X. Le gouvernement central de l'Église et la fin des États pontificaux (1846-1914)*, Rome, École française de Rome, Paris, de Boccard, 2007, spéc. p. 331-398.

⁵. Bernard Horaist, *La dévotion au pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX, 1846-1878*, collection de l'École française de Rome, 212, 1995, p. 53-58.

⁶. En 1932, un ancien élève qui préfère garder l'anonymat raconte à Louis Badet, rédacteur des « Archives de famille » dans les *Nouvelles de Mongré*, les raisons pour lesquelles il a jadis voulu devenir Zouave pontifical. C'est lui qui cite Charles Buttet et d'autres noms d'anciens élèves du Collège. Louis Badet, « Archives de famille », *Nouvelles de Mongré*, janvier-février, 1932, p. 172-179. Charles de Buttet (IV 1853 - IV 1854). La liste générale des anciens élèves de Mongré établie en 1892 le dit propriétaire, résidant au château de Belmont près de Pont-de-Beauvoisin.

Garets¹. Le recteur du Collège, Édouard de Bouchaud, demeure prudent et conseille plutôt de ne pas partir à ceux qui l'interroge. En juillet, il l'écrit à la mère d'un candidat au départ :

« Il faut laisser à la vérité le temps de se faire jour ; il faut prier aussi. X...² donne dans une belle illusion ; mais c'est une illusion. Nous avons ici quelques jeunes gens qui se montent la tête les uns les autres. L'apparence d'un certain bien séduit leur imagination et les empêche d'aller au fond des choses, d'apprécier, comme ils le devraient des conseils dictés par le sentiment de leurs vrais intérêts. Je crois qu'il faut obtenir de X... qu'il n'agisse pas avec une grande précipitation. C'est toujours quelque chose de gagner un peu de temps³. »

Consulté lui aussi, Régis Terret ne désapprouve pas immédiatement la démarche, mais il demeure également prudent.

« Votre lettre m'a causé le plus vif plaisir, parce que j'ai une preuve de plus que vous agissez avec sagesse. Voir le *pour* et le *contre*, les peser et se déterminer avec calme, c'est la bonne méthode pour agir sans regret. Saint Ignace nous la recommande. Il ajoute : pour la sanctifier et la rendre méritoire pour le salut et aussi plus sûre, de prier Dieu avant et après. Votre lettre reçue, je suis donc allé à la chapelle de la Congrégation de la Sainte Vierge, où est conservé le saint Sacrement à cause des travaux de peinture exécutés à l'église. J'ai prié Notre-Dame, invoqué le Saint-Esprit, récité un Ave à notre bonne Mère, afin que ce que je devais vous répondre ne fût que l'écho de la volonté divine⁴. »

De son côté, Maria Futy répond quelques mois plus tard à la mère de X... en lui faisant part de l'entretien qu'il a eu avec son fils. Il abonde dans le sens du refus opposé par la famille.

« J'ai longuement parlé à X... de son projet comme d'une chose fort sérieuse, où il fallait se défier d'un enthousiasme irréfléchi ; je n'ai rien fait pour le dissuader. Je me suis contenté de l'exhorter à prier et à prier encore. Dernièrement enfin, j'ai cru pouvoir et devoir lui dire que Dieu ne lui demandait pas encore ce sacrifice. Il est préparé à une réponse négative de votre part⁵. »

La prudence des maîtres quant à l'engagement de leurs élèves dans les Zouaves pontificaux n'empêche pas la présentation admirative aux élèves du « testament » de Gaston de Bonrepos.

« Cher Père, Cher Mère, Chers Sœurs et Frères, Si je meurs, je mourrai Zouave pontifical, et j'aurai le bonheur d'être mis au nombre des Martyrs qui sont morts pour Sa Sainteté Pie IX, et pour la Religion chrétienne que j'ai toujours servie. Si je meurs, vous partagerez tout ce que je possède et vous prierez pour moi, et si je suis mis au nombre des élus, à mon tour, je prierai Dieu pour vous. Je vous demande pardon de tout ce que j'ai pu faire qui vous ait déplu. Priez souvent pour moi. Votre enfant qui a toujours aimé et servi Dieu et sa famille⁶. »

¹. Laurent Bouvier a été élève durant quatre ans (III 1856 - P 1860), Joannès Groboz durant un an seulement (VI - 1856 - VI 1856). Gaston de Bonrepos (1840-1875) n'a également passé qu'une année à Mongré (1851). Il a été, comme son cousin Alphonse de Surigny (1854), d'abord élève à Yzeure. Le comte Henri des Garets de Garnier (V 1852 - III 1854).

². Le nom n'est volontairement pas cité dans les *Nouvelles*.

³. Édouard de Bouchaud, 19 juillet 1866, cité dans *Nouvelles de Mongré*, p. 173.

⁴. L'extrait cité par les *Nouvelles* ne mentionne pas explicitement la réponse semble-t-il plutôt défavorable.

⁵. Maria Futy, 22 mars 1867, cité dans les *Nouvelles de Mongré*, p. 174.

⁶. *Litteræ annuæ Collegii Mongrensis a 1^a Octobris 1867 ad 1^{em} Octobris 1868*.

Elle n'empêche pas non plus un enseignement dans lequel l'épopée du Zouave est donnée en modèle. La Séance d'Académie du 5 juillet, offerte à Mgr de Langalerie, évêque de Belley, montre le sacrifice d'un Zouave pontifical au travers d'un ensemble d'exercices littéraires, depuis le discours, l'ode, l'amplification, la poésie et le chant jusqu'aux dialogues en latin et en français¹. Après le prologue par Joseph Rambaud, Humbert de Chaponay fait des motifs du départ son discours. Gabriel Flachaire a intitulé son ode « Je suis trop jeune pour m'enrôler ». Alphonse Robert se livre à une amplification à partir d'« une balle offerte à Marie ». Lucine Charrat réalise le même exercice pour « À quoi bon ce sang versé ? » Après le chant du « testament d'un zouave mourant », par Émile Bergeron, et un dialogue latin par Gabriel et Régis Flachaire sur « le second engagement », Joseph Rambaud, Édouard Pontal et Georges Barret dialoguent sur « les auxiliaires de zouaves ». Augustin Blanchet est l'auteur de l'épilogue : « le soldat chrétien ». Cette Académie, le dimanche 5 juillet, solennité de saint Pierre et saint Paul, et fête de 2^{ème} classe², rappelle d'autant les combats contemporains en faveur du successeur de Pierre, qu'elle a pour origine le livre du jésuite italien Antonio Bresciani³, *Le Zouave pontifical*, publié en 1862⁴. L'ouvrage raconte les dernières heures d'Arthur Guillaumin à la bataille de Castelfidardo. Bien qu'incontestablement fidèles au Pape, les maîtres Jésuites de Mongré n'encouragent donc pas ouvertement leurs élèves à s'enrôler dans les Zouaves. S'ils soutiennent le combat pour la défense du pouvoir temporel du Souverain Pontife, ils ne peuvent en effet pas donner prise au reproche sur leur opposition à la politique italienne de Napoléon III. Ce dernier est en effet déjà irrité par les protestations des Catholiques français à propos de la situation faite au Pape⁵. Ils ne souhaitent pas davantage contrarier les familles prudentes quant à l'engagement de leur fils. Surtout, le risque des conséquences d'un blâme même indirect du Pouvoir sur le Collège reste ce que veulent éviter le Recteur et les Maîtres de Mongré. Depuis la Curie généralice, le Préposé général Beckx commande en effet aux Supérieurs jésuites français d'être très prudents et de « veiller rigoureusement à ce qu'aucun de leurs subordonnés ne se permette quoi que ce soit qui puisse exciter les esprits déjà trop montés contre la Compagnie et attirer sur elle de grands maux⁶. » En octobre 1867, comme des Garibaldiens se sont introduits dans les États pontificaux, des Lyonnais s'engagent collectivement⁷, mais il s'agit d'abord d'un entraînement qui est le fait de l'appartenance à des familles ou à un réseau d'amis⁸. D'anciens élèves de Mongré sont bien de ceux-là. Fernand Combette, récemment sorti de Mongré⁹, étudiant en Droit à Paris, est revenu en octobre au Collège où il a

¹. Antoine Sengler, *Souvenirs d'académie. Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus, en France, de 1815 à 1878*, Paris, J. Lefort, 1879, p. 539.

². *Éphémérides*.

³. Antonio Bresciani, (1798-1862), né dans le Tyrol du Sud (Italie), a été Recteur du collège de Turin et rédacteur de la revue *Civiltà Cattolica*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages.

⁴. Antonio Bresciani, *Le Zouave pontifical*, Paris, Leipzig, Tournai, H. Casterman, 1862.

⁵. François Caron, *Histoire de France, t. 5. La France des patriotes. De 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1992, p. 112.

⁶. Cité dans *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 298. Il s'agit de prévenir des fermetures de Collèges, comme celle qui a eu lieu à Saint-Étienne.

⁷. Gérard Thermeau, « Sauver Rome et la France : la destinée de trois Zouaves pontificaux », *Entretiens* (Université de Saint-Étienne), n° 2, 2002, p. 145.

⁸. Simon Sarlin, *Le légitimisme en armes. Histoire d'une mobilisation internationale contre l'Unité italienne*, Paris, de Boccard, Rome, École française de Rome, 2013, p. 21. Cette influence est sans doute la plus déterminante, supérieure à celle de l'influence de l'éducation reçue dans les collèges jésuites, sauf peut-être dans les établissements jésuites de Bretagne. Laurent Gruaz, *Les officiers français des Zouaves Pontificaux. Histoire et devenir entre XIX^e et XX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Jean-Moulin Lyon 3, 2014 ; Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne : 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992 ; Jean Guenel, *La Dernière guerre du pape. Les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège (1860-1870)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

⁹. Fernand Combette (H 1863 - P 1866), devenu avocat, est en 1892 directeur d'une agence d'assurance à Châlon-sur-Saône. Il est décédé le 20 février 1928.

rencontré le Préfet des études, Joseph Perrollaz. Comme ce dernier lui a indiqué que Louis et Joseph de Fraix¹, de Saint-Chamond, étaient « très enclins à se rendre à Rome [il espère] pouvoir les entraîner². » Joseph de Fraix, encore collégien³, s'est déjà enrôlé⁴. Le 3 novembre 1867, la bataille de Mentana, dans laquelle des troupes françaises et les Zouaves pontificaux sont alliés, est une victoire. Un an plus tard, à Lyon, où l'ancien lieutenant-colonel des Zouaves pontificaux Louis de Becdelièvre est de passage, les Jésuites honorent la mémoire de ceux qui sont morts au combat.

« Parmi les cérémonies qui ont eu lieu, ces derniers temps dans l'église de notre résidence de Lyon, il en est une qui nous semble mériter une mention particulière. Nous voulons parler du service funèbre qui a été offert le mardi 3 novembre, jour anniversaire de la victoire de Mentana, en faveur des âmes des soldats morts pour la défense du Saint-Siège. L'enceinte assez vaste de la nouvelle église était toute entière remplie d'hommes. La plupart anciens membres de l'armée pontificale dont s'honorent le Forez et le Lyonnais, entouraient l'illustre héros de Castelfidardo, M. le comte de Becdelièvre⁵. On remarquait à côté d'eux, plusieurs jeunes volontaires en congé, faisant partie des corps actuels des Zouaves pontificaux ou de la Légion d'Antibes⁶. Parmi ces nobles et vaillants jeunes gens qui ont tenu ou tiennent encore l'épée pour soutenir les droits du Saint Père, se trouvaient un assez grand nombre d'anciens élèves de nos collègues, surtout de Mongré. Cette assemblée comptait encore d'autres défenseurs de l'Église, c'étaient MM. Paul Sauzet et V. de Laprade qui par leurs écrits ont proclamé bien haut les droits et célébré les triomphes de la Papauté⁷. À leurs côtés avaient pris place plusieurs catholiques dévoués qui s'occupent activement de l'organisation du denier de Saint Pierre et du recrutement de l'armée pontificale. Tous les assistants étaient venus certainement pour témoigner en faveur de la cause de l'Église et prier pour les âmes de ceux qui lui ont si généreusement rendu le témoignage du sang. La messe de *Requiem* a été chantée avec beaucoup de solennité. À l'Évangile, un de nos Pères est monté en chaire pour adresser la parole à cette religieuse et imposante assemblée. En un tableau plein de vie et de grandeur, il a retracé l'histoire de l'éternelle lutte du bien contre le mal. À la péroraison, Pie IX, l'auditoire, l'anniversaire qu'on célébrait, le catafalque debout près du tabernacle ont inspiré à l'orateur un dernier et beau mouvement qui a fortement ému l'assistance. Après le sermon, on a fait au profit du Denier de Saint Pierre, une quête abondante. Les pièces de l'absoute ont mis fin à cette pieuse et touchante cérémonie⁸. »

Malgré ce soutien public de Jésuites aux anciens combattants de Castelfidardo et Mentana, les maîtres de Mongré ont-ils respecté les consignes de prudence du

¹. Le comte Louis Fraix de Figon (1858 V - P 1865), fils d'Adolphe Fraix de Figon (1808-1896), a succédé à son père à la tête de l'école libre qu'il a fondé à Raucoules (Haute-Loire) en 1869.

². Fernand Combette, cité dans les *Nouvelles de Mongré*, p. 175.

³. Joseph Fraix de Figon (VI 1860 - P 1868) est né en 1849 et est mort en 1934.

⁴. Fernand Combette, cité dans les *Nouvelles de Mongré*, p. 175.

⁵. Louis-Alphonse de Becdelièvre (1826-1871) est un ancien de Saint-Cyr. Capitaine démissionnaire en 1858, il est entré au service du Saint-Siège en juin 1860. Laurent Gruaz, *Les officiers français des Zouaves Pontificaux. Histoire et devenir entre XIX^e et XX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Jean-Moulin Lyon 3, 2014. L'année de sa venue à Lyon, il a publié *Souvenirs de l'armée pontificale*, Paris, Lecoffre fils, 1867.

⁶. Il s'agit du corps de volontaires formé en 1866 avec l'accord de Napoléon III pour la défense de Pie IX. André Pierre Staub, *La légion d'Antibes*, Abbeville, C. Paillart, 1894.

⁷. Victor de Laprade (1813-1883) est un opposant à l'Empire et un catholique libéral proche de Montalembert. Il est encore royaliste en 1871 lorsqu'il est élu député du Rhône. En 1873, il se détache du légitimisme en écrivant que « le comte de Chambord est un crétin, il a assassiné la France ». Catherine Pellissier, « Victor de Laprade », *DMRFC*, 6. Jean-Pierre dit Paul Sauzet (1809-1876) est un avocat qui s'est illustré lors du procès des ministres de Charles X. Député en 1834, ministre de la Justice d'Adolphe Thiers en 1836, président de la Chambre en 1839, il est resté député jusqu'en 1848. Christian Croisille, *Répertoire de la correspondance de Lamartine*, Clermont-Ferrand, Centre de recherches révolutionnaires et romantiques de l'Université Blaise-Pascal, Saint-Genouph, 1997, p. 174.

⁸. *Lettres de Fourvière*, décembre 1868, p. 54.

Préposé général concernant l'enrôlement de leurs élèves dans la guerre du Pape ? Soixante ans plus tard, un ancien mongréen a livré le récit de son expérience.

« Vous voulez bien me demander ce qui a motivé l'élan de la jeunesse pour secourir le Pape. Il m'est bien difficile de vous répondre en ce qui concerne les engagements du début de 1860, avant Castelfidardo. Vous trouverez des renseignements sur ce point dans un livre qui est peut-être encore dans la bibliothèque de Mongré : *Les Martyrs de Castelfidardo*, par le Marquis de Ségur¹. Pie IX demanda à Lamoricière de venir organiser son armée. "Le Pape me demande, il faut obéir", répondit Lamoricière à l'envoyé de Pie IX, et il partit. Son exemple fut contagieux et ce fut le point de départ de la vocation de ceux qui devaient être les Zouaves Pontificaux. Un seul Mongréen, Charles de Buttet, a pris part à la bataille de Castelfidardo. Cette bataille fut le signal du départ de Gaston de Bonrepos, Laurent Bouvie, Henri des Garets, etc... Un autre départ eut lieu en 1867, avant ou après Mentana. (C'est vers ce moment-là, en 1865 et 1866, que j'eus le désir de partir.) Ce désir nous était inspiré par la lecture du livre précité et par la magnifique oraison funèbre de Mgr Pie, qu'on nous lisait en rhétorique. Le Père Futy nous donna pour sujet de discours français cette oraison funèbre à faire. Les Pères ne nous incitaient nullement d'ailleurs à partir ; et pour vous en donner la preuve, je vous envoie quelques extraits de lettres à moi-même et à ma mère des Pères de Bouchaud, Terret et Futy. Tous les trois se rangeaient à l'avis de mes parents qui s'opposaient à mon départ. Je n'ai pas retrouvé de lettres du Père Perrollaz dans le même sens. Voilà, mon Père, tout ce que je peux vous dire pour répondre à votre question. Je pourrais ajouter peut-être que les débats des Chambres, dont l'écho arrivait jusqu'à nous, dont on nous lisait *peut-être* des passages, étaient aussi un excitant pour nous (discours de Keller, Chesnelong, etc...)² »

Mongré défenseur de la Papauté ou Mongré patriote ? Le 19 juillet 1870, la France a déclaré la guerre à la Prusse. La Prusse a l'avantage dans les combats. Le 18 août, Metz est encerclée. Dans la presse anticléricale lyonnaise, Mongré est visé par les railleries contre son manque de patriotisme.

« Si nous éprouvons une certaine fierté à faire résonner nos millions en présence du désarroi financier de nos ennemis, ce n'est pas en revanche sans un sentiment de tristesse que nous constatons le ralentissement visible des souscriptions au profit des victimes de la guerre, juste au moment où on en a le plus grand besoin. Seulement deux millions ont été réunis pour toute la France. Le Rhône n'a pas dépassé les 400 000 fr. C'est l'occasion de faire une petite réparation d'honneur aux RP jésuites. Dans notre dernier n°, nous avons critiqué assez vivement la parcimonie de ces religieux dont le patriotisme se serait borné à une souscription de 300 fr. et à l'offre de douze lits pour les blessés. Nous recevons à ce sujet deux lettres de rectification, desquelles il résulte que les 300 fr. et les douze lits en question ne constituent que l'offrande de la maison des Jésuites de Lyon, tandis que la maison de Villefranche a mis à la disposition des blessés les 600 lits de l'établissement de Mongré, tandis que les maisons de Metz et de Vaugirard, etc... ont affecté également tous leurs locaux au soulagement et aux soins à donner à nos braves troupiers. Voilà donc le patriotisme des Jésuites un peu réhabilité : nous le reconnaissons d'autant plus volontiers, que nous avons trop rarement l'occasion de vanter la générosité de ces Révérends Pères³. »

Mongré accueille une ambulance où cinq prêtres du Collège sont aumôniers. La France découvre qu'une guerre nouvelle a commencé⁴. L'héroïsme de la cavalerie ne suffit pas face au feu des canons. La Garde mobile a été mise en activité le 17 juillet. L'appel de la classe 1870 a lieu alors que la mobilisation de la Garde mobile n'est pas achevée dans nombre de départements. Parmi les bataillons des quartiers populaires

¹. Anatole-Henri-Philippe de Ségur, *Les Martyrs de Castelfidardo*, Paris, A. Bray, 1861.

². Louis Badet, « Archives de famille », *Nouvelles de Mongré*, janvier, février, 1932, p. 172-173.

³. *Mascarade, journal politique*, n° 82, 28 août 1870, p. 2.

⁴. Stéphane Audouin-Rouzeau, 1870 La France dans la guerre, Paris, Armand Colin, 1989.

de Lyon, le 2^e se révolte fin août et ses hommes parcourent les rues du camp de Sathonay avec un drapeau rouge aux cris de Vive la République ! Le 4 septembre la République est proclamée à Paris. À Lyon, la Préfecture est envahie¹. Un Comité de Salut public se constitue demandant l'armement de la population et la proclamation de la République. Le Préfet, des magistrats, des prêtres et des religieux parmi lesquels des Jésuites de la rue Sainte-Hélène, sont arrêtés et emprisonnés à la prison Saint-Joseph². Paul-Armand Challamel-Lacour est envoyé par gouvernement parisien de Défense nationale. Une Légion de volontaires se forme pour aller renforcer les armées de l'Est. Début décembre, 1 500 hommes de la Légion alsacienne viennent s'installer à Mongré, transformé en caserne³. Une troupe de 4 000 soldats occupe le Collège et le domaine de Mongré. Jusqu'à la fin de janvier, Mongré subit d'importantes dégradations. La France a formé trois armées, du Nord, de la Loire, de l'Est. Comme les troupes de Bazaine ont capitulé à Metz, le 27 octobre, la II^e armée prussienne peut se porter au-devant de la première armée de la Loire du général d'Aurelle de Paladines. Celui-ci est d'abord vainqueur des Bavares à Coulmiers, à l'ouest d'Orléans, le 9 novembre. Il est cependant ensuite battu, le 2 décembre, à Loigny, près de Patay, et encore le 8 décembre près d'Orléans. L'armée allemande attaque alors la deuxième armée de la Loire confiée au général Chanzy. La défaite des Français a lieu le 11 janvier au Mans. Parmi les combattants de Patay, il y a d'anciens élèves de Mongré, auparavant Zouaves pontificaux. À l'Est, Jean-Marie Babaz a rejoint l'armée du général Bourbaki. Après une victoire à Villersexel, l'armée de l'Est échoue dans sa tentative de libérer Belfort assiégée : son offensive est stoppée à Héricourt et Montbéliard. Encerclée par l'ennemi, des négociations avec le général suisse Hans Herzog permettent à ses soldats de se réfugier en Suisse. De durs combats ont lieu au défilé de la Cluse, près de Pontarlier. Des généraux, dont Crémer et Pallu de la Barrière, ainsi que l'amiral Penhoat réussissent à passer le Jura enneigé avec plusieurs milliers d'hommes. Des batailles ont aussi lieu près de Dijon. De trois, les deux dernières sont conduites par l'Armée des Vosges, une armée composée de volontaires étrangers venus se mettre au service de la République. Garibaldi et ses chemises rouges sont, bien plus que des révolutionnaires anticléricaux, des Français organisés dans des Corps de francs-tireurs. Le 28 janvier 1871 est signé un armistice. Ces combats prennent rang à Mongré d'épopée et de légendes. Mongré conserve aussi la mémoire de l'occupation destructrice de ses locaux⁴. Surtout, elle se souvient de ses anciens élèves tombés durant les combats. En un même corps héroïque, Mongré assimile les soldats de la guerre du Pape en Italie aux morts en terre de France, les uns et les autres ayant fait le sacrifice de leur vie dans le combat de la Foi et du Patriotisme. En cette année 1871, la catastrophe subie par la France ouvre un temps nouveau dans l'histoire du culte du Sacré-Cœur et, avec lui, du culte eucharistique. À la fin de cette « année terrible » marquée par l'épisode tragique de la Commune de Paris, une souscription est organisée par des Catholiques pour la construction d'une église dédiée au culte du Sacré-Cœur, meilleur remède pour guérir la France de tous ses maux⁵. À Paray-le-Monial, le jésuite Victor Drevon peut

¹. André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard, Pierre Cayez, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007.

². Louis Andrieux, *La Commune à Lyon en 1870 et 1871*, Paris, Perrin, 1906, p. 31.

³. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », dans *Les Établissements des Jésuites en France*. Auguste Demoment écrit que des soldats sont venus loger dans le château de Mongré. Certains ont voulu entrer au collège aux cris de « Vive la Commune ! À bas le colonel ! »

⁴. Dans le livre de Frédéric Rouvier, une gravure montre un soldat en train de percer avec sa baïonnette la toile installée au sommet de l'escalier d'honneur. Au fil du temps, les vandales de la Légion alsacienne sont assimilés aux Prussiens. Voir *Infra*, 4^{ème} partie, et le cahier iconographique. Frédéric Rouvier, *Devant l'ennemi ; avec une lettre de M. le comte Albert de Mun*, Paris, V. Retaux et fils, 1893. Frédéric Rouvier a été Recteur de Mongré. Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁵. Michel Cinquin, « Paray-le-Monial », dans Philippe Boutry et Michel Cinquin, *Deux pèlerinages au XIX^e siècle : Ars et Paray-le-Monial*, Paris, Beauchesne, 1980, p. 181.

développer l'Association de la Communion réparatrice qu'il a fondée en 1854¹. Elle unit les dévotions au Corps et au Cœur du Christ. En novembre 1875, le RP Argand, l'un des promoteurs du Sacré-Cœur de Montmartre², est venu pour prêcher la retraite des élèves, mais Mongré regrette de le voir rappelé auprès d'un mourant à Paris. Il faut pallier l'absence. « Le RP Recteur dit la messe de Communion et le Père André Samuel prêche bien »³. Depuis ses débuts, Mongré a honoré l'Eucharistie, l'une des « trois blancheurs » vues dans un songe par Jean Bosco en mai 1862⁴. En promenade, comme le Jeudi Saint de 1855, les Divisions sont allées visiter les « reposoirs », mais pas ceux de la ville. Cette faveur est réservée aux seuls Congréganistes⁵. Pour tous les élèves, l'eucharistie est au centre de la messe célébrée quotidiennement. En plus de la grand'messe chantée du dimanche, avec diacres et sous-diacres, le calendrier liturgique offre aussi l'occasion de célébrations solennelles. Depuis le Concile de Trente, la messe est à la fois un mémorial et un sacrifice⁶. Constituée de rites, de prières et d'une prédication, elle est aussi l'occasion de la Communion. Ainsi que l'explique un manuel Congrégation mariale du XVIII^e siècle, « la messe est un sacrifice par lequel Jésus-Christ, continuant celui de sa Mort, offre à Dieu pour nous, par les mains du Prêtre sur nos autels, son Corps & son Sang⁷. » Depuis le XVII^e siècle, et bien que la Compagnie de Jésus ait promu l'assistance à la messe dans ses Collèges, Congrégation mariales et missions populaires⁸, nombre de croyants ne communient pas lors de la messe, ne se considérant pas, sous l'influence du jansénisme, comme en état de grâce et suffisamment détaché d'eux-mêmes⁹. Il est aussi d'autres conditions, particulièrement d'âge, pour pouvoir communier. Un enfant doit en effet avoir été déjà admis à la Communion¹⁰. Comme la Première Communion s'effectue entre douze et quatorze ans, elle a lieu au Collège¹¹. Parmi les conditions d'admission à Mongré figurent d'ailleurs trois questions relatives à la situation religieuse de l'enfant¹² : la date de son baptême, a-t-il fait sa Première communion, a-t-il été confirmé ? La première Communion met fin à la « Communion de l'âme » d'un baptisé qui assistait jusque là seulement à la messe. Elle fait suite à trois années d'un catéchisme spécial. Rite de passage très important, elle donne lieu à une grande cérémonie. En mai 1855, le cardinal de Bonald est reçu à l'occasion de la Communion et Confirmation. Le Recteur invite la famille de celui qui a été reconnu capable de

¹. Paul Duclos, « Victor Drevon (1820-1880) », *DMRFC*, 1 ; Patrick Lequet, « Sarachaga y Lobanoff », dans Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire, dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. 10, Jean-Pierre Chantoin, dir., *Les marges du christianisme*, Paris, Beauchesne, 2001.

². Gustave Argand (1828-1892), ancien Recteur du Collège Vaugirard à Paris, a aussi été celui de Poitiers. En 1870, il a organisé l'accueil des anciens Volontaires de l'Ouest, anciens Zouaves pontificaux. Il est aussi le conseiller d'Alexandre Legentil et soutient son Vœu d'une église dédiée au Sacré-Cœur. Jacques Benoist, *Le Sacré-Coeur de Montmartre. 1. Spiritualité, art et politique, 1870-1923*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 76-77.

³. *Diaire*, 14 novembre 1875.

⁴. Francis Desramaut, *Don Bosco en son temps : 1815-1888*, Torino, Società editrice internazionale ; Paris, Éd. Don Bosco, 1996.

⁵. « 6 h 30, Grand messe. Communion Paschale. Procession au reposoir. Toutes les divisions s'y rendent en ordre, sur deux lignes. Au retour, on psalmodie les vêpres. Déjeuner pendant lequel on garde le silence, aussi bien que les deux jours suivants. [...] Dîner. Récréation. Promenade. Les divisions sont allées visiter les reposoirs, mais non ceux de Villefranche. Cette faveur a été réservée aux Congréganistes », *Diaire*, 5 avril 1855.

⁶. Philippe Martin, *Histoire de la messe, Le théâtre divin*, Paris, CNRS éd., 2013, p. 11.

⁷. *Idem*, p. 67.

⁸. Joseph de Guibert, *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus, esquisse historique*, Roma, Institutum historicum S.J., 1953, p. 557.

⁹. *Idem*, p. 76.

¹⁰. Jean Delumeau, dir., *La Première communion. Quatre siècles d'histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1987.

¹¹. Voir en annexes le récit qu'en fait Gabriel Jogand, alias Léo Taxil.

¹². Questionnaire adressé aux parents par le P. Recteur, sd. AFSI, Fonds Prat NC 1123

faire sa Communion¹. Après une Retraite au château, l'enfant peut recevoir l'hostie consacrée. Le costume est de rigueur, Mongré s'assurant de l'uniformité avec le port par tous les Communians de la veste, du gilet et du pantalon, de la cravate et des gants. Le cierge est également fourni. La veille de cette fête de l'Ascension, entre 17 h et 19 h, les parents ont été autorisés à venir voir leurs enfants. Le lendemain matin, à 7 h, est célébrée la messe de première Communion à laquelle les parents sont invités à communier. Au début de l'après-midi a lieu le renouvellement des Promesses du baptême. Pour préserver l'atmosphère de prière, cinq minutes seulement sont accordées aux parents après la messe tandis qu'il n'y a pas de sortie du Collège. Une autre messe, « d'action de grâces », a lieu le lendemain matin. La sortie ce jour là est exclusivement accordée aux premiers Communians et, le cas échéant, à leurs frères. Elle est limitée par l'obligation du retour au Collège à 19 h. À Mongré, comme dans les Collèges de la Province de Lyon, une messe particulière permet durant l'année aux élèves de « faire la Sainte Communion »². « Il n'est pas besoin, précise le *Règlement*, de leur faire observer que les moments qui suivent une si grande action doivent être consacrés au recueillement et à la prière, comme ceux qui précèdent, ni de rien statuer sur la manière dont il convient de se rendre à cette Messe et d'en revenir après l'action de grâces³. » Avant la première Communion, et en dehors de la messe où il peut communier, l'hostie consacrée n'est accessible au Collégien qu'à travers le Salut au Saint-Sacrement. Ce Salut permet de réunir tous les élèves, même ceux qui ne communient pas. Véritable célébration liturgique, le Salut donne à écouter des psaumes, des invocations et des chants. Il se conclut par l'adoration de l'hostie consacrée et la bénédiction des élèves par le prêtre avec l'ostensoir⁴. Hors de ces temps, nombreux à Mongré, le Saint-Sacrement est exposé dans la chapelle à l'adoration de tous sur un ostensoir. L'adoration est elle-même un temps avec des chants, des lectures et un moment de silence.

« Les élèves sont invités à ne laisser passer aucun jour sans faire quelque visite particulière à N.S.⁵ et à la très-sainte Vierge. Pour peu qu'ils aient de foi, ils sentiront tout le prix de cette pieuse pratique. On les autorise en conséquence à entrer dans l'Église, lorsqu'on va du réfectoire au lieu de la récréation, ainsi qu'après les classes, lorsque la disposition du lieu le permet. Ces visites toutefois ne doivent pas être longues et ne doivent avoir pour but, en ce moment, que de ranimer leur ferveur et les disposer à sanctifier les exercices qui vont suivre⁶. »

En tout temps, les maîtres, qui assurent auprès des élèves « les fonctions d'ange gardien visible »⁷, ont à montrer l'exemple en se livrant aux « Industries pour inspirer la piété aux enfants ».

« Visiter le Saint sacrement avant et après les classes ; faire dévotement les prières de la classe ; faire avec piété le signe de la croix à l'heure au son de l'heure, au commencement de chaque exercice ; s'adresser fréquemment à la sainte Vierge et aux bons anges des écoliers ; [...] s'assurer que les élèves se confessent, donner des avis nécessaires à ceux qui se négligent sous ce rapport ; exhorter à la fréquentation des sacrements, ceux en particulier dont la moralité est moins rassurante ; faire de fréquents éloges des bonnes mœurs, indiquer les moyens de vivre dans l'innocence ; [...] mettre la piété en honneur, en louant ceux qui se comportent bien, les

¹. *Diaire*.

². *Règlement des Collèges et pensionnats de la Province de Lyon S.J.*, « Dispositions particulières », p. 17.

³. *Idem*.

⁴. Bernard Berthod, Élisabeth Hardouin-Fugier, *Dictionnaire des arts liturgiques, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, les Éditions de l'Amateur, 1996, p. 404-405.

⁵. « Notre Seigneur ».

⁶. *Règlement des Collèges et pensionnats de la Province de Lyon S.J.*, p. 17.

⁷. *Règlement des Collèges et pensionnats de la Province de Lyon S.J.*, « Quelques avis à ceux qui sont chargés d'élever la jeunesse », p. 53.

encourageant, et dissimulant leurs fautes, s'ils s'oublient, tant qu'on peut le faire sans paraître injuste¹. »

Liguorisme et communion fréquente au Collège

Un demi-siècle avant les premières classes à Mongré, la France religieuse est encore marquée par le rigorisme², particulièrement en matière de Confession, ce qui constitue un obstacle à la Communion. Sans parler des prêtres réfractaires restés fidèles au rigorisme³, la plupart des prêtres n'accordent qu'avec « crainte et tremblement » l'absolution⁴. Une telle inquiétude n'était pas de nature à encourager la Communion fréquente, une pratique à laquelle la Compagnie de Jésus a été quasiment liée depuis ses origines⁵. L'Ordre rétabli, ses nouveaux religieux ont participé à la diffusion de l'antithèse du rigorisme, la morale liguorienne. Le développement de ce courant est sensible dans les ouvrages imprimés par François Seguin, éditeur à Avignon. Véritable combat contre les doctrines et les usages rigoristes qui ont cours en France depuis la fin du XVII^e siècle, l'impression d'hagiographies, d'œuvres spirituelles, de livres liturgiques et de manuels scolaires et d'œuvres d'origine italienne, sous la direction des Jésuites, alimente la diffusion de la morale liguorienne. L'activité de traduction du jésuite Pierre-Charles-Marie Leblanc, ancien membre des Pères du Sacré-Cœur⁶, participe de cette action⁷. Ainsi peut paraître en 1827 l'*Instruction sur les préceptes du Décalogue et sur les sacrements* d'Alphonse de Liguori⁸, dix ans après un *Abrégé* de Leblanc lui-même⁹. Convaincu par la morale liguorienne lors de son séjour à Rome au printemps 1830, auteur deux ans plus tard d'une *Théologie morale*¹⁰, l'abbé Gousset est l'artisan de sa diffusion dans le Clergé¹¹. Elle est enseignée dans les séminaires à partir du milieu des années 1840¹², et dans la Compagnie de Jésus par Jean-Baptiste Gury, professeur de théologie morale à Vals-près-Le-Puy depuis 1834¹³. Jules Payan, l'ancien Supérieur de La Louvesc, où sont reçus les pèlerins venus vénérer les reliques de saint Régis, et du grand séminaire de Montauban¹⁴, fait de même au Scolasticat installé dans la Villa

¹. *Idem*, p. 55-57.

². Jean-Louis Quantin, *Le rigorisme chrétien*, Paris, Cerf, 2001.

³. Claude Langlois, « La difficile conjoncture liguorienne de 1832 », dans Joseph Doré et Christoph Theobald, dir., *Penser la foi : recherches en théologie aujourd'hui. Mélanges offerts à Joseph Moingt*, Paris, Cerf, 1993, p. 645-661.

⁴. Jean Guerber, *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne, L'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Rome, Università Gregoriana Editrice, 1973.

⁵. Joseph de Guibert, *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus, esquisse historique*, Roma, Institutum historicum S.J., 1953, p. 367-379.

⁶. Pierre-Charles-Marie Leblanc (1794-1851) est de retour en France en 1801 après des études cléricales. Professeur dans les établissements des Pères de la Foi, à Amiens et en Belgique. Admis dans la Compagnie de Jésus en 1814, il enseigne à Turin. *Idem*, p. 148, note 55.

⁷. *Idem*, p. 144-170.

⁸. *Instruction sur les préceptes du Décalogue et sur les sacrements, par le B. Alphonse de Liguori, traduit de l'italien sur l'édition de Bassano, 1768*, Avignon, Séguin aîné, 1827.

⁹. Pierre-Charles-Marie Leblanc, *Association au Sacré Cœur de Jésus, Abrégé de ce qu'il faut savoir, croire et pratiquer pour être sauvé*, Toulouse, impr. de Caunes, 1817.

¹⁰. Thomas Gousset, *Justification de la théologie morale du B. Alphonse-Marie de Liguori*, Besançon, Outhenin-Chalandre fils, 1832.

¹¹. Gaston Bordet, « Jalons pour une étude de l'ultramontanisme, Religieuses et prêtres francs-comtois à Rome au XIX^e siècle (1789-1870) », dans *Les fondations nationales dans la Rome pontificale*, École française de Rome, n° 52, 1981, p. 767-819.

¹². Jean Guerber, *Idem*, p. 170.

¹³. Jean-Pierre Gury (1801-1866), jésuite depuis 1824, ordonné prêtre en 1831, a effectué ses études de théologie au Collège romain. Hugues Beylard, « Jean-Pierre Gury », *DMRFC*, t. 1. Les principes liguoriens figurent dans sa théologie morale. Jean-Pierre Gury, *Compendium theologiae moralis*, Lugduni, Parisiis, apud Perisse fratres, 1850, 2 vol.

¹⁴. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 3, p. 117-505.

Mongré¹, de 1854 à 1856, où il est à la fois Recteur et professeur de théologie morale². Sans doute les confesseurs des cinq premières années de Mongré sont-ils de la même sensibilité. En 1851, Ludovic Richard³, unique confesseur, suffit à tous les élèves, peu nombreux, même s'ils ont atteint l'âge de raison⁴. Ont été ensuite confesseurs : Antoine Gagnière, Pierre Delenne⁵, Charles Rion⁶, et Émile Dalloz⁷. Tous jeunes, sauf Charles Rion, leur parcours de formation a débuté dans les années 1840. L'Apostolat de la Prière, fondée en 1844 au scolasticat de Vals-près-le-Puy est contemporaine. L'association a été formée par François-Xavier Gautrelet, professeur de philosophie depuis 1841, avec de jeunes religieux. Elle a pour but d'unir les fidèles en faveur d'une prière apostolique⁸. Elle prolonge l'action eucharistique et la dévotion Sacré-Cœur, l'une et l'autre traditionnelles dans la Compagnie de Jésus⁹. François-Xavier Gautrelet a publié plusieurs brochures pour faire connaître son œuvre. Après le *Traité de l'état religieux*¹⁰, *l'Apostolat de la Prière* est le recueil pratique de ses idées¹¹. Si l'idée d'une prière apostolique n'est pas nouvelle, la volonté d'associer à cette prière la masse des fidèles en concentrant la prière sur des demandes particulières est, en revanche, une nouveauté¹². Pour encourager la dévotion au Sacré-Cœur, François-Xavier Gautrelet publie aussi, en 1848, un *Manuel de dévotion au Sacré-Cœur*¹³. Dans l'ouvrage sont proposés des « Moyens d'acquérir et de conserver une tendre dévotion au Sacré-Cœur ». Avec l'union des prières des fidèles à celles du Sacré-Cœur, François-Xavier Gautrelet recommande de chercher « dans la fréquentation des Sacrements, surtout dans celui de l'Eucharistie, à allumer le feu sacré que le Sauveur est venu apporter sur la terre »¹⁴. Recteur de Vals-près-Le Puy depuis 1852, François-Xavier Gautrelet devient Instructeur du Troisième An à Lyon-Fourvière en 1855. En 1860, il trouve en la personne d'Henri Ramière le continuateur de son Apostolat de la Prière¹⁵.

« Dans les quinze premières années de son existence, de 1846 à 1861, *l'Association de l'Apostolat*, bénie et encouragée dès le début par Pie IX, favorablement accueillie par les personnes les plus recommandables, ne fut cependant répandue que dans un certain nombre de communautés religieuses, qui, non contentes d'en embrasser la pratique, se firent les propagatrices de l'idée dont elle était l'expression et la formule. Elle se soutenait, mais ne progressait guère, et l'on put même craindre un instant pour elle le sort de tant d'autres œuvres de ce genre, qui, après avoir jeté un éclat passager, disparaissent bientôt et s'éteignent dans l'oubli. Que manquait-il donc à cette

¹. *Seminarium in Villa Mongre*, Catalogue, 1854-1855. Le Scolasticat est installé dans le château de Mongré.

². *Catalogue*, 1853 à 1856. Jules Payan, né en 1811, est entré dans la Compagnie de Jésus en octobre 1835. Son frère, Auguste, né en 1813, a rejoint le noviciat en 1836. Il a prononcé ses quatre vœux en 1852. Les frères Payan ont été des condisciples de François-Xavier Gautrelet au noviciat d'Avignon.

³. Ludovic Richard est né en 1824. Il est jésuite depuis 1844.

⁴. Michel Lagrée, « La confession dans les visites pastorales et les statuts synodaux bretons aux XIX^e et XX^e siècles », dans Groupe de La Bussière, *Pratiques de la confession : des Pères du désert à Vatican II. Quinze études d'histoire*, Paris, Éditions du Cerf, 1983, spéc. « Un nouveau climat : l'invention de l'enfance », p. 245-251.

⁵. Antoine Gagnière, né en 1822 est jésuite depuis 1842, Pierre Delenne, né en 1814, est entré dans la Compagnie de Jésus en 1848.

⁶. Charles Rion (1798-1874), entré dans la Compagnie de Jésus en 1838, profès des quatre vœux en 1849, a exercé ce ministère à Mongré durant dix-neuf ans.

⁷. Émile Dalloz, né en 1822, est jésuite depuis 1844.

⁸. *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus*, p. 496-499.

⁹. *Idem*, p. 496.

¹⁰. François-Xavier Gautrelet, *Traité de l'état religieux ou Notions théologiques sur la nature de cet état et les devoirs qu'il impose*, Lyon, Périsse frères, 1846, 2 vol.

¹¹. François-Xavier Gautrelet, *L'Apostolat de la prière A. M. D. G.*, Paris, Perisse frères, 1846.

¹². *La Spiritualité de la Compagnie de Jésus*, p. 497.

¹³. François-Xavier Gautrelet, *Manuel de la dévotion au Sacré-Cœur*, Nancy, Vagner, 1848.

¹⁴. *Idem*, p. 591.

¹⁵. Le siège de l'Apostolat de la Prière est transféré à Toulouse en 1869.

association pour prendre un plus large développement ? Il lui manquait une *démonstration* plus complète de la vérité qui lui sert de fondement et doit en faire comprendre la portée ; il lui manquait une *organisation* plus pratique et plus forte ; il lui manquait enfin une *direction* plus vigoureuse et plus suivie. Le Révérend Père Ramière, par son zèle actif et persévérant et par l'excellent ouvrage qui, sous le titre de *L'Apostolat de la Prière*, renferme une expression solide et lumineuse de la doctrine catholique sur la nature et la puissance de la prière, a parfaitement pourvu à tous ces besoins »¹.

Même si les Jésuites de la Province de Paris ne partagent pas les considérations philosophico-théologiques de leurs confrères du Midi², ces différends n'empêchent pas les Jésuites de Mongré de recevoir Joseph Félix en 1855. Le prédicateur parisien est bien connu des religieux³, est l'un des représentants des « Pères de Paris »⁴. Ancien enseignant à Brugelette, puis d'Amiens, il est depuis deux ans le successeur d'Henri Lacordaire et de François-Xavier de Ravignan à Notre-Dame de Paris. En son honneur, après qu'il ait célébré la messe et adressé quelques mots aux élèves, les Collégiens bénéficient d'une promenade⁵. Le Collège applique l'une des prescriptions de François-Xavier Gautrelet⁶. Chaque premier vendredi du mois est « consacré au Sacré-Cœur »⁷. François-Xavier Gautrelet l'a détaillé dans son *Manuel* : lors du Salut au Saint-Sacrement, après des antiennes et une prière, est récité un acte d'amende honorable.

« O Cœur de Jésus ! prosternés humblement aux pieds des saints Autels, et pénétré de la plus vive douleur à la vue des outrages qui vous ont été faits chaque jour dans l'adorable Sacrement de votre amour, nous venons vous faire amende honorable de tant de profanations et de sacrilèges. [...] Dieu de toutes les grâces ! nous vous offrons nos cœurs, ils reviennent à vous dans la ferme résolution de vous aimer préférablement aux biens de la terre ; accordez-nous votre sainte bénédiction répandez-là sur nos entreprises et sur nos actions ; soyez notre soutien, notre consolation dans les peines de cette vie, afin qu'après vous avoir aimé dans ce monde, nous puissions vous glorifier dans le ciel⁸. »

Si cette tradition s'installe peu à peu à Mongré, seuls les *Éphémérides* imprimés à partir de 1864 portent une précision quant à ce Salut spécifique⁹. La nouvelle ferveur eucharistique suscite d'autres initiatives nouvelles. En mars 1860 est ainsi reconduite pour la seconde année la pratique en l'honneur de Saint-Joseph. Des élèves représentants chaque Division communient alors chaque jour¹⁰. Nommé Provincial

¹. François-Xavier Gautrelet, *L'Apostolat de la Prière*, cité par Charles Parra dans Charles Parra, Paul Galtier, Blaise Romeyer, Paul Dudon, *Le P. Henri Ramière : de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1934, p. 70-71.

². Pierre Vallin, « La Nouvelle Compagnie », *Les Jésuites : spiritualité et activités, jalons d'une histoire*, Paris, Beauchesne ; Rome, Centrum Ignatianum, 1974, p. 178-183.

³. Paul Duclos, « Joseph Félix (1810-1891) », *DMRFC*, t. 1.

⁴. Pierre Vallin, « La Nouvelle Compagnie », p. 186. Joseph Félix, *Le Progrès par le christianisme, conférences de Notre-Dame de Paris*, Paris, A. Le Clère, 1858-1872, 15 vol. 1856-1863 et 1865-1871 dont, en 1868 : *Le Progrès par la religion*, en 1869 : *Le Progrès par l'Église*, en 1870 : *Le Progrès par l'autorité de l'Église*, et, en 1871, *De la Maternité de l'Église*.

⁵. *Diaire*, 1855.

⁶. *Diaire*, 1855. Le « premier vendredi du mois » fait l'objet d'une brochure détaillée en 1860. François-Xavier Gautrelet, *Le premier vendredi de chaque mois sanctifié par la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, Lyon, Périsse, 1860.

⁷. Collège Notre-Dame de Mongré dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, Rentrée des classes le 12 octobre 1858, *Éphémérides de l'année scolaire 1858-59*, Villefranche, typ. et lith. Léon Pinet, 1858.

⁸. *Manuel de la dévotion au Sacré-Cœur*, p. 174-175.

⁹. « On récite deux dizaines de chapelet en entrant à la chapelle ; on fera de même le long de l'année ».

¹⁰. *Diaire*, mars 1860. Alphonse de Liguori recommande cette pratique quotidienne lors des neuvaines en l'honneur de Saint-Joseph, en ajoutant une demi-heure ou une heure d'oraison. Alphonse de Liguori, *Œuvres complètes*, t. 26, Paris, Parent-Desbarres, 1837 p. 450.

de Lyon, François-Xavier Gautrelet appelle les Jésuites à redoubler d'effort pour l'éducation religieuse des élèves et obtenir que la Compagnie de Jésus retrouve la puissance qu'il était la sienne avant la Révolution¹.

« Si rien ne vient entraver sa marche progressive, la Compagnie reprendra peu à peu cette position honorable qu'elle occupa jadis dans l'enseignement et que nous pourrons pour la Gloire de Dieu et de notre Mère la Sainte Église, exercer encore, en faveur de la jeunesse, cet heureux ascendant que donnent la science et la vertu, et dont nos Pères firent jadis un si sain et si glorieux usage. Il dépend de nous de hâter cet heureux moment, et de reconquérir bientôt cette puissance morale, fruit d'une science large et profonde, d'un enseignement parfaitement combiné, dans tous ses degrés, et plus encore d'un dévouement sans bornes que la charité et le zèle seuls peuvent inspirer². »

S'adressant à chaque religieux, il ne manque pas de préciser à l'intention des Pères spirituels :

« Que dirons-nous maintenant du Père spirituel, de son action sur ce qu'il y a de plus intime en l'homme, c'est-à-dire sa conscience : de l'influence qu'il doit exercer par la direction et les conseils, comme par le moyen du sacrement de Pénitence ? Évidemment, c'est de lui immédiatement, c'est de son cœur que doit découler cet esprit chrétien qu'il donne aux élèves comme l'aliment de leur âme et le Pain qui le fait grandir. »

Un « vent nouveau » s'apprête à souffler sur Mongré.

« *Ego vero collegium illud magnopere diligent* ». La phrase de circonstance de Pie IX, recueillie par l'un des élèves, s'adresse bien au représentant d'un auditoire conquis. Mongré est un établissement religieux qui forme au catholicisme du Souverain Pontife. L'ambition de ses maîtres est d'abord de contribuer d'abord à la formation chrétienne des élèves. Depuis la pratique collective jusqu'à la piété la plus intime, il s'agit d'exercer le Collégien au religieux. Le Collège de Mongré n'est-il pas conçu à partir du modèle de la Communauté religieuse³ ? « L'enseignement secondaire » ne diffère pas ici du petit séminaire dans lequel des Jésuites enseignent aussi. Dans le Collège ou le petit séminaire, il s'agit toujours de « couler » l'élève dans le creuset d'un catholicisme qui épouse, pourtant contre le siècle, les grandes dévotions du moment. S'exercer au religieux, ce n'est pas seulement participer à la prière au début de la classe ou, dans le cadre réglé des *Éphémérides*, se plier à tous les « exercices » religieux du Collège. Ce n'est pas non plus seulement rendre compte de l'intimité de sa piété au Père spirituel mais aussi communier lors des pèlerinages aux formes nouvelles d'une « religion à grand spectacle ». Être Collégien à Mongré, c'est apprendre la fidélité aux « trois blancheurs », donc à Marie, au Pape et à l'Hostie consacrée. Suivre Marie, heure par heure, au jour le jour et au fil des mois, peut permettre d'accéder à l'élite du Collège, la Congrégation mariale. Suivre le Pape, maître du dogme de l'Immaculée Conception et souverain d'États menacés par les revendications nationales italiennes, conduit à un soutien indéfectible au Chef de la Papauté. Parfois jusqu'à choisir de sacrifier sa vie dans les rangs des Zouaves pontificaux. Suivre ses maîtres et « adorer » comme eux le Saint-Sacrement et le Sacré-Cœur, engage également le Collégien de Mongré dans une Communion eucharistique nouvelle, aussi fréquente que passionnée, changeant les cœurs mais

¹. François-Xavier Gautrelet, « Lettre encyclique aux Recteurs et aux Préfets des Classes de nos Collèges. De l'obligation de donner à nos élèves une éducation chrétienne, solide et complète », 15 décembre 1860.

². *Idem*.

³. Olivier Faure et Bernard Delpal, dir., *Religion et enfermements : XVII^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 19.

commandant de « lutter toujours », si nécessaire contre son temps, pour étendre toujours le christianisme.

Chapitre 5

Mongré vers les missions lointaines et l'Orient

Orient, noble contrée,
Du sang français terre enivrée
Et de celui du Dieu sauveur,
Toujours pour ta défense,
L'or, le sang de la France !
O pays de mon Dieu ! du moins à toi mon
cœur !

Mon cœur en Orient (romance)

Le choix d'enseigner et d'éduquer n'a pas manqué d'inquiéter les Jésuites qui voyaient dans un Collège une entrave à l'activité missionnaire de la Compagnie de Jésus. L'Ancienne Compagnie distinguait Station, Résidence et Collège¹, les unes pour conserver à la Mission sa souplesse, l'autre pour établir, au premier sens du terme, le corps des Jésuites. En 1858, le projet d'ouvrir à Poitiers un nouveau Collège constitue un risque pour les Résidences existantes, jusqu'à faire ressurgir le dilemme déjà exposé au moment de la loi Falloux.

« Pour maintenir nos résidences, il y avait un moyen, ne pas prendre de Collège, c'eût été peut-être du goût de ceux qui ont tant crié contre la loi Falloux : tout ou rien ! mais tel ne fut pas le goût de SPPG², ni le mien, ni le vôtre non plus, mon bon père si j'ai bonne mémoire nous avons tous pensé que nous devons profiter de la loi, que nous devons cependant sur le nouveau terrain nous avancer à pas lents, pour toutes sortes de raisons, ne fusse que pour ne pas ruiner nos résidences ; vous vous en souvenez mon RP, Poitiers a trouvé que nous n'allions pas assez vite. Mais si nos Collèges sont détruits, que ferons-nous sans résidences en présence de ces corps de missionnaires diocésains qui surgissent partout ? Il me paraît qu'en 1828 et avant il y avait beaucoup de corps de missionnaires diocésains qui se sont dissous. La Rochelle, Bordeaux... les ont vu disparaître. Si les Collèges sont supprimés, l'embarras sera grand mais c'est la divine providence qui nous a lancés dans cette voie, soyons-y des serviteurs fidèles, et si Dieu la ferme devant nous, nous pouvons compter sur lui, au moins *hoc preposita est spes mea sinu meo*³. »

Avec la croissance de ses effectifs, la Compagnie de Jésus a pu dépasser cette alternative. Depuis 1850, la Mission, intérieure ou extérieure, et le Collège vont désormais de pair. Ils ne sont pas étrangers l'un à l'autre car depuis les origines, le Collège est l'un des établissements d'un Ordre religieux missionnaire. Comme œuvre scolaire, il vise à une formation chrétienne qui prend des formes diverses. Si l'Instruction religieuse entend tenir la première place, il est tourné vers l'expansion

¹. Voir les définitions dans le *Petit dictionnaire mongrénien*.

². Sa Paternité le Préposé général.

³. Ambroise Rubillon au Père [Georges] Rousseau de Laval, 21 août 1858, ARSI.

du Catholicisme en étant « missionnaire ». Cet intérêt est cependant particulièrement orienté. Toutes ses activités, même celles d'enseignement, font en effet écho au développement des missions dans lesquelles est engagée la Compagnie de Jésus. De la sorte, le Collège est ouvert sur l'extérieur. À Villefranche-sur-Saône, Mongré est d'abord, comme l'étaient les établissements de l'Ancienne Compagnie, une base pour les ministères donnés aux alentours. Plus encore cependant, Mongré est ouvert sur les missions lointaines grâce à certains de ses religieux qui ont été missionnaires ou aspirent à le devenir alors que l'attrait pour la mission aux confins demeure grand. Miroir de la géopolitique de la Compagnie de Jésus, l'apostolat missionnaire jésuite s'insère dans le cadre des missions catholiques. Ces dernières établissent une convergence entre des Catholiques aux sensibilités diverses. À Lyon, cité habituée aux échanges économiques internationaux, les Catholiques libéraux comme Édouard Aynard et Auguste Isaac s'intéressent au Canal de Suez¹, mais ils ne mêlent pas religion et affaires. Ils entretiennent néanmoins des relations avec les milieux missionnaires². De leur côté, si les Catholiques intransigeants dédaignent les affaires, ils participent en revanche pleinement à l'effort missionnaire de l'Église catholique. Les uns et les autres contribuent à l'effort de la capitale des missions où les Jésuites occupent une place importante. Collège de la Compagnie de Jésus, Mongré participe au développement de ses missions. Source de financement, il a sa place dans les réseaux missionnaires, tant à l'échelle locale, nationale qu'internationale. Il contribue également à faire vivre les réseaux missionnaires. Plus encore que vers l'Extrême-Orient, même si le passage de Mgr Canoz a marqué son histoire, Mongré regarde surtout vers l'Orient méditerranéen.

Les missions nouvelles au Collège

Les difficultés des Jésuites en France, particulièrement autour de la Révolution de 1830, ont renforcé au sein de la Compagnie de Jésus son inclinaison pour l'apostolat hors de France. Ce nouvel attrait est conforté par l'appel à la Mission que lance le Préposé général Roothaan le 3 décembre 1833. La reprise de l'action vers le lointain concerne les continents asiatique, africain et nord-américain. Les Jésuites répondent d'abord à la demande de Mgr Flaget, évêque de Bardstown, et créent la mission de la Nouvelle-Orléans. L'Algérie fait l'objet de leur mobilisation en 1840. Évoquée dès 1837, la mission du Maduré est relancée en 1843, la même année que celle de Syrie. Madagascar devient une nouvelle mission en 1844. Les activités sont partagées entre les deux provinces jésuites de France. S'il se défend contre le siècle, Mongré n'est pas fermé au Monde et à l'évolution des Missions de la Compagnie de Jésus. Mongré est une base missionnaire, en premier lieu et comme cela se pratiquait dans l'Ancienne Compagnie. Ses religieux participent à des œuvres extérieures à l'établissement. Éducateur, le jésuite est aussi un prédicateur. Quelques décennies auparavant, des Jésuites ont été très actifs dans les Missions intérieures de la Restauration. De 1859 à 1880, certains religieux ont la charge de missions à l'extérieur, en plus de leurs activités dans l'établissement³. Ainsi, s'il occupe de 1858 à 1860 la fonction de Ministre et de catéchiste des Frères et des domestiques, Jean-Baptiste Belot est également directeur d'une Congrégation de jeunes militaires⁴. Être Ministre ne conduit donc pas cet arabisant à s'occuper seulement de l'administration courante de l'établissement. Régis Terret est aussi directeur de 1859 à 1864 d'une Congrégation de la « Bonne Mort », un ministère auquel les Jésuites sont depuis

¹. Gérard Fontaines, *La culture du voyage à Lyon de 1820 à 1930*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003, p. 99. Bernard Comte, « Édouard Aynard (1837-1913) » ; Christian Ponson, « Auguste Isaac (1849-1938) », *DMRFC*, t. 6.

². Simone Blazy, Claude Prudhomme, Laurick Zerbin et Roland Mourer, *De Fourvière au bout du monde : le rayonnement du catholicisme lyonnais au XIX^e siècle*, Lyon, Musée Gadagne, 1996, p. 18.

³. D'après les mentions qui figurent sur les *Catalogues* annuels de la Province de Lyon.

⁴. Le *Catalogue* de l'année 1859-1860 indique : « *Direct. sod. juv. opif.* ».

longtemps attachés¹. Professeur d'histoire, un enseignement qui pèse peu il est vrai dans l'emploi du temps des élèves, il est pourtant organiste, catéchiste des domestiques et adjoint du Préfet de l'internat. Jean-Baptiste Belot et Régis Terret n'ont certes pas eu de successeurs dans leurs fonctions. Il en est allé différemment pour la Confrérie des Mères chrétiennes, une œuvre nouvelle qui entend faire participer les femmes dans la famille et depuis la famille à la rechristianisation de la société². L'Archiconfrérie des Mères chrétiennes à laquelle elle est rattachée a été fondée en 1850. Son directeur, Théodore Ratisbonne³, est le frère du fondateur de la congrégation de Notre-Dame de Sion. La confrérie locale dirigée par des religieux de Mongré. Le Recteur Édouard de Bouchaud a été le premier directeur après avoir été, peut-être, son fondateur en 1859. Il exerçait la même fonction lorsqu'il était à Bagnères de Bigorre. S'il s'interrompt en 1865, Benoît Samuel, ministre, infirmier, bibliothécaire et confesseur des élèves, prend sa suite trois ans plus tard. Charles de Damas lui succède en 1871, ajoutant à toutes les fonctions qu'il a reprises la direction de la Congrégation mariale du Collège. Devenu Recteur en septembre 1873, Joseph Perrollaz occupe la charge durant deux années. Après Pierre Lagrange de 1875 à 1878, Ludovic Deschamps, lui aussi Recteur, dirige la Congrégation des Mères chrétiennes de 1874 à 1880. L'année des décrets, la mention de la Congrégation disparaît et ne sera pas rétablie. Cette contribution somme toute modeste à une action hors du milieu scolaire prolonge et approfondit à sa manière les Missions intérieures. Le Collège de Mongré participe au renouvellement de l'apostolat traditionnel et s'engage dans le nouveau mouvement pour les Missions extérieures. L'idée sous-jacente est celle du lien particulier entre catholicité française et peuples colonisés. Les Papes soutiennent cette idée et encouragent les initiatives. Au XIX^e siècle, la France devient l'une des grandes nations missionnaires, son rayonnement culturel servant l'avancée de l'évangélisation. La vitalité de l'Église catholique lyonnaise en ce domaine irrigue l'éducation missionnaire des élèves de Mongré : prières et messes, mais aussi visites, causeries, échanges de correspondances contribuent à former l'image d'une mission nécessaire voire indispensable. Des populations sont encore à convertir de par le Monde à un catholicisme qui dépasse leurs religions. Dès le début de l'année scolaire 1856-1857 sont désignés les premiers collecteurs de la contribution financière des élèves à l'œuvre lyonnaise de la Propagation de la Foi⁴. En 1862, la lecture des *Souvenirs de l'Œuvre des écoles d'Orient* s'ajoute à celles des *Annales de la Propagation de la Foi*. De tels échanges donnent naissance à un imaginaire. Ils peuvent laisser un souvenir durable, ainsi pour Barthélémy Reverdy, élève de 1855 à 1858⁵. Recteur de 1855 à 1857, Antoine

¹. « L'art des arts, celui qui domine tous les autres, c'est l'art de bien mourir », ainsi que l'écrit en 1864 le jésuite belge Auguste Gilliodts pour introduire son petit traité sur la question. *Congrégation de la bonne mort érigée dans les églises de la Compagny de Jésus en Belgique*, Gand, C. Poelman, 1864 (4^{ème} éd.).

². Théodore Ratisbonne (1802-1884) est directeur, Louise Josson, présidente. Il est l'auteur d'un *Manuel de la mère chrétienne*, Paris, Olmer, 1859. Edith Humann de Chazelle, en religion la Mère Madeleine Louise de Notre-Dame de Sion, *L'archiconfrérie des Mères chrétiennes et sa fondatrice, Mme Josson de Bilhem, en religion Mère Marie Christina de Sion (1803-1883)*, Paris, Éditions, Spes, 1938. Azzurra Tafuro, « "Anche le donne devono essere soldati" Cattolice contro la "rivoluzione trionfante" ("Women must soldiers too". Catholic women against the "triumphant revolution". This essay focuses on the Archiconfrérie des Mères Chrétiennes) », *Passato e Presente* (Florence), 2014, fascicolo 92, p. 31-54. Azzurra Tafuro prépare un doctorat d'histoire sur l'Archiconfrérie des Mères chrétiennes.

³. Juif converti, Alphonse Ratisbonne (1814-1884) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1842 après une retraite sous la direction de François-Xavier de Ravignan. Il en est sorti en 1852 pour se consacrer avec son frère Théodore à la Congrégation Notre-Dame-de-Sion. Paul Duclos, « Alphonse Ratisbonne », *DMRFC*, t. 1. *Les Jésuites en France*, t. 2, p. 414-421.

⁴. Richard Drevet, *Laïques de France et missions catholiques au XIX^{ème} : l'Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, thèse de doctorat d'histoire, université Lumière-Lyon 2, 2002, 626 p.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, août-septembre, octobre 1931, p. 32. Barthélémy Reverdy, décédé en 1924, a fait partager ses souvenirs à François Charmot au travers du questionnaire adressé aux Anciens dans les *Nouvelles* de novembre 1923.

Jourdan, est sur le point de partir pour l'Amérique : en juillet 1857, le Provincial vient présenter Édouard Bouchaud, son successeur, et préside la cérémonie d'adieux des élèves¹. Le Père Jourdan reviendra de la Mission où il a contracté la fièvre jaune en ayant perdu une partie de la vue². Barthélémy Reverdy se souviendra aussi de Maria Futy, jeune jésuite alors en première année de philosophie et surveillant d'étude et de récréation des Moyens. Il arrive d'Afrique où il a été en contact avec le maréchal Pelissier et a « mangé à sa table de la chair de fauves », c'est-à-dire... du lion.

« Ce bon père avait des allures assez rudes, du fait d'avoir professé dans un pensionnat au delà des mers. En étude, il se couvrait la tête d'une sorte de capuchon de lampe percé de mille trous, ce qui lui facilitait la surveillance des élèves. En récréation, ses gestes étaient un peu vifs, ce qui ne l'empêchait pas d'être très apprécié³. »

L'originalité du missionnaire est peut-être plus grande encore chez Amédée de Damas⁴. Ministre, Préfet de l'internat et des externes, préfet de l'infirmerie et Consulteur à Mongré en 1856, il arrive de Syrie. « Il circule partout la tête découverte, même dans Villefranche, où on le rencontrait le chapeau sous le bras. Il reposait la nuit, disait-on, sur une peau de fauve⁵. »

L'Extrême-Orient à Mongré

Grand corps de missionnaires, la Compagnie de Jésus est présente jusqu'aux confins du monde. Parmi les établissements de cet Ordre, Mongré ne peut rester étranger à ses activités apostoliques, même les plus lointaines. En ses premières années, Mongré regarde donc vers l'Asie, l'une des missions les plus lointaines des Jésuites de la Province de France. Lors d'un événement unique, c'est même l'Extrême-Orient qui, avec le Maduré, s'invite à Mongré. Le Collège n'existait pas encore lorsque le pape Grégoire XVI a commandé au Préposé général Roothaan d'envoyer des religieux en Inde⁶. La demande du Pontife a été l'occasion pour la Compagnie de Jésus de renouer avec son histoire. Une tradition missionnaire lie en effet les Jésuites au Sud de l'Inde. Elle est ancienne puisqu'elle remonte à l'action de François Xavier et des premiers missionnaires qui ont emprunté la voie qu'il a ouverte. Certains sont morts en martyrs. Au XVII^e siècle, la Mission a prospéré avec Roberto de Nobili et Jean de Britto. La suite a été racontée, non sans chercher à exalter l'action des Jésuites, dans les *Lettres édifiantes*⁷. L'histoire s'est cependant terminée de manière moins glorieuse. Expulsés par le pouvoir portugais en 1759, les Jésuites portugais ont été pour partie remplacés par des prêtres des Missions étrangères de Paris. Au XIX^e siècle, la nouvelle mission ne peut-être évoquée que comme un chapitre qui commence à s'écrire. La mission du Maduré⁸, d'abord confiée

¹. *Diaire*, AFSI.

². *Nouvelles de Mongré*, août, septembre, octobre 1931, p. 31.

³. *Nouvelles de Mongré*, août, septembre, octobre 1931, p. 32.

⁴. Henri Jalabert et Paul Duclos, « Amédée de Damas (1821-1903) », *DMRFC*, t. 1. Voir aussi et surtout Chantal Verdeil, *La mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie : 1830-1864*, Paris, les Indes savantes, impr. 2011

⁵. *Idem*, p. 31.

⁶. *Lettres de Fourvière, 1836-1936*, p. 69.

⁷. *Lettres édifiantes et curieuses des Jésuites de l'Inde au dix-huitième siècle*, présentées par Isabelle et Jean-Louis Vissière, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000.

⁸. Elle s'étend à tout l'actuel État du Tamil Nadu au Sud de l'Inde. Après la fondation en 1886, du diocèse de Tiruchirapalli, d'autres ont été ensuite organisés : celui de Tuticorin, en 1923, puis de Madurai, en 1938. En 1952, la mission a cessé de dépendre des jésuites français. Le Préposé général Janssens ayant décidé son autonomie, elle devient la Province jésuite du Maduré. *Lettres édifiantes et curieuses de la nouvelle mission du Maduré, éditées par le P.J. Bertrand de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré*, Paris, Lyon, Toulouse, Pélagaud & Privat, 1865, 2 vol.

aux Jésuites de France, est dévolue en 1836 à la Province de Lyon¹. L'année suivante, quatre jésuites, Joseph Bertrand, Alexandre Martin, Louis Garnier et Louis du Ranquet, sont arrivés sur place². Peu édifiante, l'opposition des prêtres locaux, indo-portugais, et le recours devant les tribunaux, ne mérite sans doute pas d'être racontée aux Collégiens de Mongré. L'intensification des efforts de la Compagnie de Jésus à partir de 1843, à l'instigation de Louis Maillard, Provincial de Lyon, l'année même de « l'appel aux braves pour les Missions étrangères » du Préposé général peut en revanche leur être présentée. En 1844 a eu lieu la fondation du Collège de Négapatam³. Huit ans après, la Province de Lyon perd la Mission du Maduré. Le nouveau partage, des territoires et des responsabilités apostoliques, entre les Jésuites français donne aux religieux de la nouvelle province de Toulouse autorité sur la Mission. Sacré évêque en 1847, Mgr Canoz est aussi supérieur de la Mission. Les décisions prises en France n'ont pas seulement concernés la répartition des tâches à propos du Maduré. En 1850, certains Jésuites se sont interrogés sur l'incidence de l'ouverture des Collèges sur l'action missionnaire de la Province de Lyon .

« Les Collèges que nous allons reprendre en France ne tariront pas la source des vocations pour le Maduré, je crois au contraire que parmi les novices qu'ils nous fourniront en plus grand nombre que nous ne les recrutons maintenant à l'aide de nos résidences, et de leurs ministères, plusieurs sont attirés par le désir de se consacrer à une mission si belle et si laborieuse ; il sera néanmoins difficile de vous fournir de nombreuses recrues en premières années surtout, ou l'on devra faire face à tant de nouveaux établissements⁴. »

Pour que le Collège ne soit pas que le lieu d'un apostolat scolaire absorbant mais aussi le vivier de vocations missionnaires, il faut qu'il se fasse l'écho de l'activité missionnaire des Jésuites. Le 16 octobre 1859, Ludovic St-Cyr, des missionnaires du Maduré⁵, est venu prêcher à Mongré en faveur de la Mission. La quête a rapporté 144 francs⁶. En visite à Mongré en 1867, Mgr Canoz est un témoin de premier plan. Issu d'un milieu modeste, cet admirateur de saint François-Xavier est entré dans la Compagnie de Jésus en 1824 après ses études au Collège des jésuites de Dôle⁷. Surveillant au Collège de Fribourg de 1832 à 1836, il s'est embarqué à Bordeaux en 1839 pour le Maduré avec cinq autres jésuites. Sur place, comme le font les missionnaires, il a changé de nom pour un autre, tamoul. Il est ainsi devenu Saveriar ou Xavier⁸. Après quatre mois à Trichinopoly pour s'acclimater et apprendre la langue locale, il a commencé par diriger la construction d'une église bâtie grâce aux aumônes de la Propagation de la Foi. Mgr Canoz est tombé malade et a manqué en mourir. Deux de ses compagnons sont morts. Depuis qu'il a été nommé vicaire apostolique, en 1847, Mgr Canoz n'est revenu en Europe qu'une seule fois, en 1851. Il

¹. Yannick Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise : 1815-1962. De Pauline Jaricot à Jules Monchanin*, Paris, Cerf, 2001, p. 273-274 et 284-285.

². Mgr Alexis Canoz, *de la Compagnie de Jésus, Premier évêque de Trichinopoly (1805-1888)*, Paris, Retaux-Bray, 1891, p. 40.

³. Après la fondation en 1886, du diocèse de Tiruchirapalli, d'autres sont ensuite organisés : celui de Tuticorin, en 1923, puis de Madurai, en 1938. En 1952, la mission cesse de dépendre des jésuites français. Le Préposé général Janssens décide son autonomie. La mission devient la Province jésuite du Maduré. *Lettres édifiantes et curieuses de la nouvelle mission du Maduré, éditées par le P.J. Bertrand de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré*, Paris, Lyon, Toulouse, Pélagaud & Privat, 1865, 2 vol. 464 et 480 p.

⁴. Le Préposé général à Mgr Canoz, 20 août 1850, ARSI.

⁵. Ludovic St-Cyr, né en 1813 est entré dans la Compagnie de Jésus en 1834. Après avoir prononcé son quatrième vœu en 1851, il a été inscrit en 1853 dans la Province de Toulouse et attaché à la Mission du Maduré. *Catalogue de la Province de Lyon, 1853*, et William Strickland, *The Jesuit in India, addressed to all who are interested in the foreign missions*, Dublin, G.Bellew, 1852, p. 101.

⁶. *Diaire*, 1859-1960.

⁷. Auguste Demoment, « Alexis Canoz (1805-1888) », *DMRFC*, t. 1.

⁸. Mgr Alexis Canoz, *de la Compagnie de Jésus*, p. 49.

s'est d'abord rendu à Rome avant d'entreprendre une tournée en France, en Angleterre et en Hollande dans le but de récolter des fonds « pour subvenir aux besoins du Maduré¹. » De retour au Maduré, il a dû faire face à de graves difficultés en 1863. Certes, le diocèse qu'il administre bénéficie toujours de l'aide de l'Œuvre de la Propagation de la foi², notamment pour l'Œuvre de la Sainte-Enfance, des orphelinats d'enfants de parents « idolâtres ». Malgré l'action du Père Bossan pour sauver les petits enfants³, des accusations de vol d'enfants ont été portées contre des catéchistes. Un schisme s'est aussi ouvert. La paix ramenée, de nouvelles difficultés ont surgi en 1866⁴. Mgr Canoz a dû mettre en interdit la chapelle en construction par des « chrétiens révoltés » contre les missionnaires catholiques. Chargé de tels soucis, le Vicaire apostolique du Maduré est à Mongré en 1867 à l'occasion de son deuxième voyage en Europe. Invité à se rendre à Rome pour le dix-huitième centenaire du martyr de Pierre et Paul⁵, il a participé à la fête en juin. Il a offert au Pontife l'aumône de sa mission et s'est entretenu avec les autres Vicaires apostoliques de l'Inde. Il a aussi prévu d'effectuer une retraite à Loyola, de faire un arrêt à Sellières, son village natal dans le Jura, de se rendre à Toulouse, Paris, Dôle et Lyon⁶. Le 3 décembre, Mgr Canoz consacre la chapelle de Mongré⁷. Sa présence est saluée par un « exercice littéraire » de l'élite du Collège⁸. Un « prologue » permet d'abord à Augustin Blanchet de fixer le sujet : « De l'Inde à Mongré ». Narration poétique, discours, thèmes et version, poésie déclamée se succèdent avec les interventions d'Alphonse Robert, de Joseph Rambaud, Régis et Marcel Flachaire, Paul Cartier, Alphonse de Ginestous, Léon d'Astros, Prosper de l'Isle et Paul Arcis. La première partie s'ouvre sur la narration poétique d'une rencontre : « le vieil Indien et l'ange de Mongré ». Vient ensuite le discours du chef Indien qui s'oppose au départ de l'évêque. Avant un thème sur l'entretien de Pie IX avec l'évêque, le voyage de ce dernier vers l'Europe fait l'objet d'une narration. Elle traite des relations de l'évêque du Maduré avec la population indigène. La deuxième partie de l'exercice débute par un thème sur « l'origine de la consécration des églises ». Une version présente ensuite l'histoire de l'église de Mongré. Une autre expose le symbolisme de la dédicace d'une église. Une récitation latine sert à révéler la dédicace du temps des Macchabées. Le dialogue de deux élèves permet la synthèse, expliquant ce qu'est une consécration d'église. Le « serment sur l'autel consacré » est une poésie déclamée. Preuve de la légitimité de la mission, un chant illustre la satisfaction d'un jeune indien qui soupire après le retour de l'évêque. L'épilogue, « Le Sacré-Cœur et l'église de Mongré » est encore une poésie déclamée. Après cette séance, Mgr Canoz a quitté Mongré pour Marseille où il s'est embarqué le 19 décembre pour le Maduré⁹.

Mongré et l'Orient méditerranéen

De toutes les Missions, la Mission de Syrie¹⁰, dépendante de la Province de Lyon, est celle à laquelle le Collège de Mongré est le plus étroitement lié. Comme la Mission du Maduré, elle permet aux maîtres de rappeler le souvenir d'un passé

¹. *Idem*, p. 137.

². *Idem*, p. 246.

³. *Idem*, p. 248.

⁴. *Idem*, p. 256.

⁵. *Idem*, p. 257.

⁶. *Idem*, p. 259.

⁷. *Idem*, p. 539.

⁸. Antoine Sengler, *Souvenirs d'académie. Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus, en France, de 1815 à 1878*, Paris, J. Lefort, 1879, p. 539.

⁹. Mgr Alexis Canoz, *de la Compagnie de Jésus*, p. 259.

¹⁰. Chantal Verdeil, *La Mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie (1830-1864)*, Paris, Les Indes savantes, 2011.

missionnaire : celui des anciennes missions du Levant¹. Comme l'évangélisation qui participe de la mission ordinaire de l'Église, elle est habitée au XIX^e siècle par « l'orientalisme » qui accompagne l'Europe et l'Occident depuis l'Expédition de Bonaparte en Égypte, la colonisation de l'Algérie, le percement du Canal de Suez et le Protectorat français sur le Levant². L'Orient unit en effet l'histoire de l'Antiquité et de troubles sentiments qui exaltent les sens. Le chrétien participe de cet attrait en cherchant les origines de son Dieu. Le mythe de la Croisade médiévale est aussi tout près de se renouveler dans de nouveaux pèlerinages en Terre Sainte³. Des Catholiques réagissent alors aux changements d'influences religieuses induits par les conflits contemporains. Dès 1855, le jésuite Jean-Xavier Gagarin, Augustin Cauchy et Charles Lenormant ont réfléchi aux conséquences de la guerre de Crimée sur l'influence de l'orthodoxie ainsi qu'aux possibles évolutions dans les territoires contrôlés par l'Empire Turc⁴. Ils ont ainsi l'idée d'une œuvre qui soutiendrait le développement d'écoles catholiques en Orient⁵. L'instruction qui serait dispensée permettrait le retour des « Chrétiens schismatiques » à l'Unité romaine⁶. La reconnaissance en 1856 par le Sultan de l'égalité des droits civils entre Chrétiens d'Orient et Musulmans a conforté leur projet et décidé sa mise en œuvre⁷. Sur la proposition de François-Xavier de Ravignan, Charles Martial Lavigerie devient en 1857 le directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient. Avec Jean-Xavier Gagarin, il imagine la reconquête de l'Orient grâce à des missionnaires spécialement formés à la culture de l'Orient et qui pratiqueraient le rite de la nation où ils seraient apôtres⁸. Le programme de l'Œuvre fait très vite écho à Mongré. Ministre au Collège, en 1856-1857, Amédée de Damas est aussi Préfet du Pensionnat et des externes. Il est également Consulteur. Son frère, Charles de Damas, occupe la même fonction en 1860-1866 puis encore de 1872 à 1873. Amédée de Damas est Procureur de la mission de Syrie depuis 1859, lorsqu'il fait paraître, en 1864, une brochure sur l'activité de l'Œuvre des Écoles d'Orient⁹. Fils du ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII, devenu ensuite gouverneur du duc de Bordeaux, il a été élevé en même temps que le

¹. Sami Kuri, éd, *Monumenta Proximi-Orientis. III, Palestine, Liban, Syrie, Mésopotamie : 1583-1623*, Roma, Institutum historicum Societatis Iesu, 1994, « *Monumenta missionum Societatis Iesu. Monumenta Proximi-Orientis* » ; *Lettres édifiantes et curieuses des jésuites du Levant*, choisies et présentées par Isabelle et Jean-Louis Vissière, Paris, Éd. Desjonquières, 2004.

². Il se perpétue au XX^e siècle avec les imaginaires portés par un certain colonialisme des années 1920 et 1930 *L'orientalisme en Europe : de Delacroix à Matisse*, Paris, RMN-Grand Palais et Marseille, Ville de Marseille, 2011 ; Abdelkader Benali, *Le Cinéma colonial au Maghreb, L'imaginaire en trompe-l'œil*, Paris, Cerf, 1998, « 7^e art ». Daniel Rivet, « L'âge d'or de l'orientalisme », *L'Histoire*, n° 108, février 1988, p. 8-16 et « Le rêve oriental de Napoléon III », *L'Histoire*, n° 140, janvier 1991, p. 34-35 ; Edward W. Said, *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Éd. Points, 2013 (1^{ère} éd. 1978).

³. Particulièrement lors des pèlerinages assomptionnistes à Jérusalem dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Bertrand Lamure, *Les pèlerinages catholiques français en Terre Sainte au XIX^e siècle : du pèlerin romantique au retour des croisés*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon 2, 2006, 503 p.

⁴. Hugues Beylard, « Jean-Xavier Gagarin (1814-1882) », *DMRFC*, 1. Augustin Cauchy (1789-1857), ancien Congréganiste, est proche des Jésuites dont il soutient les activités. Fervent catholique et légitimiste, mathématicien et Académicien, il dispose de relations étendues.

⁵. Hervé Legrand et Giuseppe Maria Croce, dir., *L'Œuvre d'Orient : solidarités anciennes et nouveaux défis*, Paris, Cerf, 2010.

⁶. La dénomination englobe les Chrétiens de Russie, des Balkans et du Moyen-Orient, séparés de Rome depuis le Schisme de 1054 et dont les rites diffèrent des rites latins de l'Église catholique romaine.

⁷. Xavier de Montclos, *Lavigerie, le Saint-Siège et l'Église : de l'avènement de Pie IX à l'avènement de Léon XIII, 1846-1878*, Paris, E. de Boccard, 1965, p. 143. Catherine Mayeur-Jaouen, « Les chrétiens d'Orient au XIX^e siècle : un renouveau lourd de menaces », dans Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri *et al.*, dir, *Histoire du christianisme des origines à nos jours*. T. XI, Jacques Gadille, dir., *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995, p. 803.

⁸. *Lavigerie, le Saint-Siège et l'Église*, p. 535.

⁹. Extraits des *Annales de l'Œuvre des Écoles d'Orient* dans Amédée de Damas, *Le séminaire oriental de Ghazir au Mont-Liban pour la formation d'un clergé indigène en faveur de tous les rites orientaux*, Paris, Belin, 1864.

comte de Chambord. Tirant parti de ses relations, il sollicite durant ses voyages les donateurs dont il a besoin pour financer la Mission de Syrie¹. L'Œuvre s'établit à Mongré en 1857², l'année de sa confirmation par Pie IX. Au Collège, l'Œuvre a sa loterie. Elle succède à la loterie destinée aux pauvres. La vogue est à ce jeu de hasard. Toutefois, l'idée d'en organiser une au profit de l'Œuvre a pu être reprise de la loterie du Collège de Fribourg³. Une partie des 1 730 F recueillis lors de la nouvelle fête est affectée au soin des pauvres (330 F). En 1858, les pauvres qui ont participé à la retraite de la paroisse viennent encore dîner au Collège. Les religieuses du couvent proche ont préparé le nécessaire. Les élèves ajoutent le vin et les desserts dont ils se sont privés plusieurs jours durant. Les parents et des personnalités extérieures au Collège ont été conviés. La première loterie pour l'Œuvre a recueilli 800 F. Dans la suite, les élèves du Collège contribuent chaque année à « l'entretien ou à la fondation d'écoles chrétiennes dans les contrées orientales », pour aider à la « régénération des populations infidèles ou schismatiques ». En janvier 1859, la loterie produit un montant de 3000 F. Cette année-là, avec l'assentiment du Préfet du Rhône, une loterie est encore destinée aux pauvres. Elle est la dernière. Désormais, la loterie est uniquement destinée à l'Œuvre. Des objets d'Orient sont demandés aux missionnaires pour constituer les prix. C'est ainsi que parviennent au Collège des branches de vieux cèdres du Liban, « cueillies sur les lieux par un missionnaire », une petite idole de fer, style égyptien, un encrier que les Arabes portent à la ceinture comme preuve de leur science, des médailles du Bas-Empire trouvées près de Ghazir, des heures de congrégation en arabe imprimées au Collège de Ghazir, un narghilé, la correspondance des jeunes de Ghazir. La loterie est annoncée à la chaire du réfectoire. Des élèves sont chargés de la vente des billets. La loterie est connue dans tout le département. Des billets sont vendus dans d'autres établissements scolaires, mais principalement auprès des parents et des familles. Une prime est accordée à toute personne qui donnera un lot. Des gravures éditées par l'Œuvre sont distribuées. Parmi les lots venus de France et de Syrie figurent deux inscriptions cunéiformes, extraites d'un fragment de corniche en marbre ramassé par Père Guirnaud dans des ruines à Antioche⁴, vestiges précieux puisque du temps de Saint-Paul⁵. Il y a aussi une figurine en terre donnée par le consul anglais d'Antioche, une croix antique, issue encore des ruines d'Antioche, donnée par l'épouse du Consul français, des fragments de médaillons antiques, une pipe persane. Pour augmenter le nombre des participants lors du tirage, un concert est organisé. Amédée de Damas adresse lui aussi des lots : un magnifique tapis de Turquie et, lot

¹. Chantal Verdeil, *La Mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie*.

². *Souvenir de l'Œuvre des Écoles d'Orient à Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1862. Le premier rapport de 1857 est précédé d'une introduction explicative sur l'origine de l'Œuvre dans l'établissement.

³. Alors que les loteries se sont multipliées en France depuis le Premier Empire, l'idée d'une loterie à Mongré est peut-être empruntée à l'initiative de Ferdinand Jeantier (1799-1878) au Collège de Fribourg. La loterie en faveur de la Sainte-Enfance est aussi le moyen d'exiger des efforts des enfants. « Au retour des vacances, aux jours de sortie, aux visites de parents, on se faisait une joie de lui apporter quelques lots, dus au travail d'une mère, d'une sœur, ou le prix du grand nombre de billets qu'on avait placés. [...] Plus d'un lot ainsi apporté par un enfant paresseux ou indocile fut impitoyablement refusé jusqu'à amendement véritable. D'autres étaient accueillis avec d'autant plus de reconnaissance que la conduite de l'élève était plus parfaite, son travail plus sérieux. Il fallait ensuite organiser des séries, nommer des chefs de série, disposer les lots dans un ordre qui variait d'un jour à l'autre, inscrire les noms des donateurs : toutes opérations qui demandaient avec le P. Jeantier de fréquentes entrevues. Les âmes y gagnaient toujours quelque chose et les enfants Chinois n'y perdaient pas. » Xavier-Auguste Séjourné, *Un apôtre des petits enfants dans les collèges des Jésuites. Vie du RP Jeantier de la Compagnie de Jésus*, Paris, H. Oudin, 1882, p. 176-177.

⁴. Joseph Guirnaud (1821-1884), jésuite en 1843, est professeur au Séminaire-Collège de Ghazir (1853-1863 et 1865-1874). Accusé en France d'attentat à la pudeur sur une fillette à laquelle il a proposé une image dans la rue, il est emprisonné. Il revient en Orient en 1882. Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient, Notices biographiques*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1987.

⁵. C'est peut être dans le cadre de tels échanges qu'est parvenue à Mongré la momie. Voir en annexes, « la momie de Mongré ».

d'honneur, un tableau à l'huile : une *Mater dolorosa* venant de Rome. En 1869 parvient au Collège une statue de Notre-Dame d'Orient dérobée à une famille chrétienne par un Druse¹ lors des massacres de 1860. Ayant abjuré, ce Druse aurait remis la statuette à Jean-Baptiste Laborde, missionnaire en Syrie, qui l'a transmise à Mongré par l'intermédiaire du Provincial Gautrelet, Visiteur de la mission de Syrie. Pour le donateur de la statue, les amendes honorables des élèves de Mongré dédommageront la Vierge des outrages qu'elle a reçus. Avec tout ce qu'il recueille, Mongré emplit une « Salle Notre-Dame d'Orient », décorée de photographies et d'une statue en cèdre de la sainte Vierge envoyée du Liban. La photographie d'un séminariste de Ghazir est également affichée en étude pour marquer symboliquement sa place parmi les élèves de Mongré. En retour, un Père missionnaire en Syrie a été chargé d'apporter au Père Guirnaud à Ghazir les photographies des Mongréens et de deux statuettes de saint Joseph. Enfin, du blé du Liban est planté à Mongré : ses épis orientaux serviront à décorer la statue de Notre-Dame d'Orient. L'actualité tragique du Moyen-Orient rappelle au Collège le caractère urgent de sa mobilisation. De mai à juillet 1860, des milliers de Chrétiens du Liban et de Damas sont massacrés par les Druses. Nombreux sont alors les réfugiés. La nécessité d'une restauration des droits des Chrétiens apparaît d'autant plus grande aux soutiens de l'Œuvre. La réorganisation politique du pays est jugée comme la manière d'éviter le retour d'une telle tragédie². Le Gouvernement français a pris l'initiative de cette action. Au mois de juillet, le jour de la Distribution des Prix, un missionnaire de Ghazir vient à Mongré. Il invite les élèves à demander dans leur prière la conversion complète d'un schismatique arménien. De tels événements confortent au Collège l'efficacité du système de l'adoption de « protégés » de Syrie. Ces derniers sont des candidats au sacerdoce. Les dons serviront à leur entretien dans les écoles orientales. En 1857, Mongré s'est proposé pour accueillir des convertis, soit des schismatiques de retour au patriarcat maronite, soit des Arméniens d'Adana, sinon des Musulmans. La première Division choisit le fils du Cheik. La deuxième préfère un jeune Arménien. Hélas, le fils du Cheik renoncera un peu plus tard à devenir prêtre.

« Pauvre enfant ! habitué à respirer l'air pur de ses montagnes, habitué aux courses de chevaux et aux fantasias, il dépérissait au milieu des études, comme une jeune gazelle que l'on chercherait à apprivoiser. »

Une nouvelle élection permet de choisir un nouveau boursier. Les jeunes gens sont choisis dans tous les rites orientaux et destinés pour la plupart au sacerdoce.

« Le petit arabe sera notre protégé. Lorsqu'il sera sage, nous l'encouragerons ; s'il ne l'est pas nous le gronderons tout doucement. Il prononcera notre nom en arabe, et, missionnaire reconnaissant, dans toutes les contrées qu'il visitera, il se rappellera la charité de ceux qui lui ont procuré une éducation chrétienne. Oui, sur le mont Liban, à Bethléem, le nom des élèves de Mongré se retrouvera dans sa prière. »

Selon le principe de l'émulation, les élèves de la troisième Division veulent avoir comme leurs camarades de la première Division, leur protégé. Garabed Aslanian vient à Mongré. Le temps de l'étude est alors mis à profit pour une causerie sur les missions. Le 21 mai 1863, Mgr Michel Alexandrian, patriarche arménien de Jérusalem, célèbre à Mongré une Messe dans le rite oriental. L'après-midi, un prêtre arménien de Ghazir a relaté les progrès de la foi et les obstacles rencontrés, le manque d'écoles et d'églises. Il a aussi décrit les Arméniens : « ces gens grossiers, l'œil et le cœur fixés seulement sur ce qui est matériel, préfèrent rester dans le

¹. « Druse » s'écrit aujourd'hui « Druze ».

². Xavier de Montclos, *Lavignerie, le Saint-Siège et l'Église : de l'avènement de Pie IX à l'avènement de Léon XIII, 1846-1878*, Paris, E. de Boccard, 1965, p. 143.

schisme, parce qu'il les reçoit dans de belles églises, plutôt que de rentrer dans l'unité catholique, qui n'a que de chétifs asiles à leur offrir pour prier et s'instruire. » Une menace sur les missions a été signalée :

« D'un autre côté, les protestants travaillent activement à gagner ces schismatiques à leur secte. L'argent, on le sait, ne leur manque pas. Heureusement qu'en blasphémant contre la sainte Vierge, ils détruisent d'une main ce qu'ils cherchent à élever de l'autre. »

Cette conversation suscite une offrande spontanée de 100 francs pour les écoles du Liban. La conclusion est que le protestantisme met à profit l'ignorance pour étendre l'hérésie. « Il faut devancer les ministres là où ils n'ont pas établi encore leurs maîtres, et leur disputer le terrain là où ils ont fait déjà des conquêtes ». La loterie pour l'Œuvre des Écoles d'Orient est interrompue de 1871 à 1872. En 1874, le Provincial propose aux élèves de Mongré rien de moins qu'un pèlerinage en Terre sainte. Les rapports annuels de l'Œuvre sont édités en 1875. L'activité a pris fin, mais Mongré a répondu à l'appel du missionnaire dont Amédée de Damas a répercuté la voix :

« Nos missionnaires élèvent bien haut la bannière du Christ ; que l'Europe fasse un sublime effort, qu'elle multiplie ses missionnaires et ses aumônes, qu'elle revendique ses droits incontestables, et Jérusalem quittera ses habits de deuil, et les échos de Sion répéteront de nouveau les saints cantiques, et la tige de David refleurira, et la terre trop longtemps infidèle, redeviendra la Terre sainte »¹.

Nouvel objet de l'attention des Mongréens, l'Islam est au cœur du questionnement. Sera-t-il vaincu et les « Mahométans » convertis ? Cela pourrait advenir sans le recours à la force, selon les paroles d'un chant en 1860. La générosité et la bonté du missionnaire ont été à elles seules les plus fortes.

« Mais qu'ai-je vu ? Mes yeux n'y peuvent croire : Sans dégainer le glaive du croisé, La charité remporte la victoire ; Contre son cœur le croissant s'est brisé ».

Peut-être difficilement perceptible au fil des journées scolaires, la géopolitique de la Compagnie de Jésus est cependant observable au regard des années 1850 à 1870 dans l'œuvre du Collège de Mongré. L'établissement n'est pas un isolé du mouvement missionnaire catholique, particulièrement lyonnais, et du renouvellement des Missions jésuites. De la sorte, loin d'être replié sur son seul espace, le Collège assimile la nouveauté. Mongré innove même en contribuant à la circulation des échanges au sein des réseaux missionnaires. Il n'est pas étranger à la rumeur du siècle et aux désirs d'expansion dans le vaste monde. Ses maîtres sont engagés au dehors dans des œuvres. Ils accueillent volontiers des prédicateurs, le Collège servant de halte aux Jésuites missionnaires de passage pour vanter leurs actions. L'écho des questions de politique étrangère est d'autant plus puissant qu'il concerne les affaires du Souverain de la Papauté. Il saisit sans doute plus encore les imaginations juvéniles lorsqu'il est question de porter la voix du catholicisme en Extrême-Orient. Il résonne plus longtemps avec l'évocation des luttes dans l'Orient méditerranéen. Au-delà de la seule contribution à l'économie missionnaire des Jésuites, Mongré forge ainsi l'idée d'un autre combat dans lequel se mêlent Foi et patriotisme. Peut-être Mongré ouvre-t-il à une affection nouvelle pour cet autre qu'est l'enfant des confins, celui qui est si différent même s'il bénéficie en son lointain pays de la protection de la communauté universelle des Jésuites. Le Mongréen ne s'identifie peut-être pas à l'adolescent du séminaire de Ghazir que Mongré a

¹ . R. P. de Damas, *En Orient, Voyage en Galilée*, Paris, Putois-Cretté, Libraire éditeur, 1867, p. 242.

« adopté », mais il apprend et se forme avec l'autre, grâce à l'autre. En cet autre « voyage »¹, vers le pays de Dieu, il est question d'or et de sang, aussi de cœur, avant que les luttes en France ne détournent de cet ailleurs. Les années 1880 et 1890 ramènent en effet le Collège vers les polémiques franco-françaises et les maîtres se font davantage professeurs dans le nouveau combat des deux France qui est aussi celui de deux Écoles antagonistes.

¹. Même s'il emprunte inévitablement à la mystique du Voyage et qu'il a pu guider des Mongréens comme Laurent Laporte, sur le Nil en 1864 (voir *Infra*), il est loin des mots du voyage des *Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire (1821-1867), non enseignés aux Mongréens :

« Pour l'enfant, amoureux de cartes et d'estampes,
L'univers est égal à son vaste appétit.
Ah ! que le monde est grand à la clarté des lampes !
Aux yeux du souvenir que le monde est petit !

Un matin nous partons, le cerveau plein de flamme,
Le cœur gros de rancune et de désirs amers,
Et nous allons, suivant le rythme de la lame,
Berçant notre infini sur le fini des mers. [...]

Ô Mort, vieux capitaine, il est temps ! levons l'ancre !
Ce pays nous ennuie, ô Mort ! Appareillons !
Si le ciel et la mer sont noirs comme de l'encre,
Nos cœurs que tu connais sont remplis de rayons ! »

Conclusion

Ouvert en octobre 1851, Mongré est né d'un événement, la loi Falloux, et d'un double héritage, celui de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière, et de l'éducation jésuite. La possibilité donnée aux Congrégations d'administrer des Collèges a assuré la prospérité de l'éducation et de l'enseignement jésuites, même si le Second Empire s'est finalement montré moins favorable que la Seconde République. Riche dame d'œuvres, Madame Bottu de la Barmondière a offert aux Jésuites dont elle était proche les moyens matériels pour un apostolat scolaire réalisé dans l'esprit d'un certain catholicisme lyonnais, contre-révolutionnaire et fortement opposé au Siècle et à ses valeurs. Quarante ans après son rétablissement, la Compagnie de Jésus a repris à Mongré un apostolat jésuite avec le projet d'appliquer le *Ratio studiorum*, modèle éducatif traditionnel propre à la Compagnie de Jésus. Les élèves de l'aristocratie nobiliaire et bourgeoise se sont appliqués à assimiler un programme correspondant aux attentes de leurs familles. En dépit pourtant de la volonté proclamée des éducateurs de rester fidèles au *Ratio studiorum*, l'adaptation de l'enseignement aux exigences des programmes scolaires officiels a constitué une concession à l'esprit du temps. Le modèle classique du Collège d'Ancien Régime a ainsi connu une première crise : après le développement du Collège et la forte croissance de ses effectifs de 1851 à 1860, les appels répétés à la règle de l'Instruction chrétienne témoigne d'une mise en cause d'un système pédagogique par le contenu, la finalité des programmes et par un baccalauréat de plus en plus présent à partir de 1860. Dans les derniers mois du Second Empire, de lourdes menaces se sont accumulées. Le régime décrit depuis l'ouverture de la « question romaine » ne protège pas Mongré des attaques de ses opposants les plus virulents. La décennie 1870-1880 va rendre plus explicites les risques et les défis auxquels est confronté Mongré. L'avancée de la modernité, politique et sociale, culturelle et religieuse également, s'illustre par une première alerte, suivie d'une illusion car la réalité de la France a changé. En 1869, dans *l'Excommunié*, le libre-penseur Karl Brunner réitère certains stéréotypes de l'antijésuitisme mais désigne précisément les Jésuites, à Lyon et Mongré, comme les tenants d'un cléricalisme dont la France devrait se défaire¹. À Lyon, il y a d'abord « le grand hôtel des PP. jésuites, sis dans la rue Sainte-Hélène, n° 12 et 14, par 2° 29' longit. E.. 45° 46' latit. N. ». La précision de l'objectif rend nécessaire la description de ses abords. Au nord, « le monastère des pauvres sœurs Clarisses de l'Étroite Observance (qui font construire une église superbe). Au nord-Est, par la caserne des gendarmes, ex-couvent de la Visitation, où saint François de Sales rendit le dernier soupir ». Au nord-ouest, « le couvent de la communauté de Bon-Secours ». Au sud-est, « l'école des frères. Au nord, à quelques pas dans la rue Boissac, se trouve le couvent du Sacré-Coeur de Jésus, pensionnat de l'aristocratie lyonnaise ». Ce système jésuite est à la mesure du rendement qu'il entend obtenir, détruisant toute humanité pour mieux asservir les sujets qu'il domine, l'hypocrisie habituelle des religieux servant au « décervelage ».

«Quelques mots sur chacun de ces établissements me paraissent nécessaires pour bien mettre en relief la situation heureuse choisie par les PP. jésuites pour la construction de leur usine. [...] Les Sœurs de Bon-Secours gardent les malades à raison de deux francs par jour, on les nourrit par dessus le marché [...] Cette association purement industrielle, puisque ses membres ne soignent point ceux qui ne peuvent pas payer, marche très-bien depuis que M. de Serres et les PP. jésuites la dirigent ; les règles de

¹. *L'Excommunié, organe de la libre-pensée révolutionnaire*, Lyon, n° 25, 9 octobre 1869, p. 3.

saint Ignace y font merveille, comme partout où elles ont pu implanter leur *perinde ac cadaver*, cet horrible dogme de l'obéissance passive, qui réduit l'être humain à l'état de machine inconsciente, obéissant aveuglément au supérieur. Les PP. jésuites sont les directeurs ordinaires de la communauté, ils y prêchent les retraites et ils y attisent le feu sacré de la foi ; aussi tous les jours, à n'importe quelle heure, les voit-on aller de chez eux à la maison des bonnes sœurs : il n'y a que la rue à traverser ; aussi ça se passe en famille : on ne quitte pas ses pantoufles, on laisse la soutane flotter négligemment entr'ouverte, sans ceinture... et le petit bonnet carré est posé crânement sur l'occiput. Enfin, c'est attendrissant ! Heureuses sœurs ! heureux pères ! Les frères ignorantins gîtent au sud-est : leur immeuble est adossé au jardin de l'hôtel des PP. jésuites, tout au fond d'un [sic] impasse : ils sont très bien cachés. Que dirais-je que vous ne sachiez déjà ? Qu'ils sont un peu beaucoup jésuites mais jésuites du pauvre ? Que leur institut est une maille du grand filet clérical ! Arrivons au Sacré-Cœur de la rue Boissac, le pensionnat aristocratique où les religieuses, armées d'une simple lettre d'obéissance, éduquent la fine fleur des pois sociaux. On y apprend l'*Histoire moderne* (quand on l'y apprend) sur le célèbre ouvrage du jésuite Loriguet ; on étudie l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer, et la *Vie de Jésus-Christ*, par le P. de Ligny, deux ouvrages d'une haute moralité ! C'est la grande fabrique de mères catholiques *ultramontaines*, amalgamées d'après le procédé jésuitique, ne séparant pas plus le trône de l'autel, que l'autel du pouvoir temporel. Les bons pères jésuites, seuls, ont accès dans le pensionnat, pour confesser, enseigner, diriger ces jeunes âmes, pour les prémunir contre les dangers du monde, pour mener à Jésus celles qui s'y croient appelées et se ménager pour plus tard celles qui préféreront la route *impériale* du mariage : car lorsqu'ils tiennent une âme, ils la serrent bien, et la pauvre est vouée au jésuite directeur jusqu'à la fin de son corps. Epouses, elles procréeront de *jolis petits* pour alimenter les nombreuses écoles jésuitiques de Mongré, d'Avignon, de la rue des Postes, etc ; etc ; jeune graine de zouaves pontificaux ! Je me résume : Les PP. jésuites sont dans la rue Sainte-Hélène au milieu de leurs possessions, entourés d'une grande partie de leurs fidèles et protégés par les gendarmes. Ils sont le centre de vie et d'action du troupeau que je vous ai dépeint ; chez eux, tous ces êtres humains viennent prendre le mot d'ordre, viennent soulager leurs âmes et retremper leur énergie. Ils sont le cerveau qui pense, et les autres, les membres qui agissent. Nous avons établi la situation géographique de l'hôtel des PP. jésuites, nous continuerons par l'histoire de sa fondation d'après des documents authentiques ».

Très précisément désignés par leurs adversaires, les établissements jésuites vont subir les effets du chaos politique dans lequel la France s'abîme à partir de 1870. Mongré subit l'épreuve de l'occupation et du saccage quelques mois plus tard. L'épreuve de cette « terrible » année 1870-1871 est surmontée. Mieux même, l'Ordre moral, de 1873 à 1877, est une nouvelle époque favorable au Collège. Même si les cortèges des Mongréens invoquent le Sacré-Cœur à Paray-le-Monial, la plainte dissimule un triomphe. Celui d'une éducation jésuite restaurée. Avec elle, la régénération morale du pays est en marche face à l'adversité désormais identifiée. Le Mal est social. Les Catholiques sont désormais « exilés dans leur patrie »¹. En 1879, les contempteurs des Jésuites sont aux commandes la République. Après que Jules Ferry ait enjoint par décret à la Compagnie de Jésus de cesser d'enseigner, *L'Univers illustré* se plaît à défier le pouvoir en affichant en première page le portrait du « RP Beeckx général de la Compagnie de Jésus »². Sur une double page intérieure, le journal de Louis Veuillot présente en images « les principaux établissements de la Compagnie de Jésus ». Le « Collège de Notre-Dame de Mongré à Villefranche-sur-Saône » est cité le premier, avant même, à Paris, le Collège de l'Immaculée Conception de Vaugirard, la chapelle de la rue de Sèvres, l'École Sainte-Genève, l'École Saint-Ignace rue de Madrid, le noviciat de Saint-Acheul, près d'Amiens, hier encore l'épouvantail de l'antijésuitisme, et... l'église du Gesu à Rome. Le texte

¹. Michel Lagrée, « Exilés dans leur patrie (1880-1920) », dans François Lebrun, dir. *Histoire des catholiques en France, du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1985 (1^{ère} éd. 1980), p. 407 et suiv.

². *L'Univers*, 10 avril 1880.

d'accompagnement de ces gravures consacrées « à la célèbre Compagnie de Jésus, sur laquelle de récentes discussions politiques et un décret de dissolution ont attiré très vivement l'attention publique », est signé par le journaliste Henri Vernoy. Plus qu'une défense de la Compagnie de Jésus, ce dossier offre involontairement des armes aux adversaires des Jésuites. « Peu de personnes savent au juste l'époque à laquelle remonte l'institution de cette société, la plus puissante de toutes les associations religieuses, qui datent, soit, comme elle-même, de la Renaissance, ou qui, comme plusieurs autres, remontent même au moyen âge. » En 1534, un ancien officier espagnol, « réfugié en France à la suite de contrariétés éprouvées dans sa patrie, à cause de son ardente foi religieuse », réunit six de ses amis. L'ordre était fondé¹. Premier établissement en France, sinon de province, Mongré pourrait être une cible. Le rayonnement du Collège est-il si grand en France ? L'image de Mongré est-elle donc si forte ? Mongré, avec son grand parc et ses bâtiments imposants, est assurément l'un des établissements lyonnais parmi les plus réputés. Loin de le desservir, sa situation au Nord de Lyon, à la campagne, cadre idéal au point de vue de l'hygiène scolaire, paraît idéale. Quelques semaines avant la rentrée d'octobre 1880, Victor Cambon, ingénieur des Arts et manufactures, classe Mongré parmi les établissements où les conditions d'éducation et d'enseignement sont les meilleures pour un enfant. Pour le bien choisir, les parents doivent considérer un établissement scolaire en s'interrogeant pour savoir d'abord si l'enfant « sera bien nourri, s'il respirera un air pur, s'il aura de vastes espaces pour prendre ses ébats, si enfin son corps pourra se développer en même temps que son intelligence [...]. Je ne veux envisager ici, écrit-il, que les grandes maisons d'éducation établies dans des bâtiments spéciaux, munies d'un personnel enseignant complet, recevant un grand nombre d'élèves internes et leur faisant parcourir toute la gamme des études classiques, depuis la neuvième jusqu'au baccalauréat ». En la matière, la Cité des Gaules est plus favorisée que la Capitale car les établissements scolaires de Lyon et de ses environs « sont matériellement bien installés, quelques-uns en dedans de nos murs, la plupart dans les campagnes voisines, bien mieux partagées en cela que les pensionnats de Paris qui presque tous sont dans l'intérieur de la ville ».

« À un kilomètre de Villefranche, au pied des montagnes du Beaujolais dans de grands terrains, fruit d'un legs considérable, les Jésuites ont construit en 1854 le superbe collège de Montgré. L'établissement à la forme d'un rectangle évidé de deux grandes cours de 1 300 mètres chacune, avec portiques tout autour, séparées par la chapelle. En dehors de ce rectangle s'étendent quatre cours de récréation symétriques correspondant aux quatre divisions ; les bâtiments ont un rez-de-chaussée et deux étages, chaque étage à 6 m d'élévation, c'est dire quelle parfaite aération il comporte. Plus de 400 élèves peuvent trouver place dans l'établissement. Presque tout y est à admirer : largeur des vues d'ensemble, aménagements complets, soins des détails, étude des meilleures conditions d'hygiéniques. Une seule observation est nécessaire pourtant au sujet des dortoirs : les Jésuites ont l'habitude constante de diviser les dortoirs en autant de compartiments que de lits. Cette habitude, excellente peut-être au point de vue de l'hygiène, malgré le cube considérable d'air réservé à chaque lit, l'air circule mal, la propreté est plus difficile à obtenir dans les coins obscurs formés par ces nombreuses cloisons. Comme annexe du collège, les Jésuites ont, à quelques pas, le vieux château de Montgré qui peut contenir un certain nombre d'élèves ; de plus, ils possèdent sur les bords de la Saône, à quatre kilomètres de leur établissement, une propriété qui est un but de promenades fréquentes pour leurs élèves². »

L'indifférence aux menaces qui pèsent sur l'éducation jésuite peut surprendre. La rentrée scolaire n'aura pas lieu à Mongré pour les Jésuites. La République des Républicains applique en effet avec fermeté les décrets signés par Jules Ferry au

¹. *Idem*, p. 230,

². Victor Cambon, « Des établissements d'enseignement secondaire, au point de vue hygiénique à Lyon et dans le Rhône », *Lyon scientifique et industriel*, 2^{ème} année, n° 5, 1^{er} août 1880, p. 143-150.

printemps. Un temps d'épreuves commence, signant la fin de l'âge classique de Mongré, celui du temps heureux d'une certaine tradition mongrénienne. Le Collège jésuite s'apprête à céder le pas à l'École libre.

Deuxième partie

*Le temps des épreuves : Mongré et la « modernité »
(1880-1919)*

Je reste bien inquiet en nous voyant si peu aimés.

Paul Dromard, Recteur, au Préposé général, 1^{er} octobre 1890.

Introduction

Avec les premiers revers des armées françaises et la fin du Second Empire, les années 1870 ont mal commencées pour la Compagnie de Jésus. Occupé par une troupe de Mobiles¹, Mongré est victime d'importantes dégradations². Au lendemain de « l'année terrible » marquée par la défaite de la France et la Commune de Paris, Mongré a été restauré. Une fois encore, il a été question d'une application exigeante du *Ratio studiorum*. Au climat d'un Catholicisme affronté à son époque des années 1860 a succédé une brève embellie pour les Conservateurs catholiques. Elle a provoqué une nouvelle efflorescence de Collèges jésuites et l'afflux du nombre des novices³. L'École apostolique d'Albéric de Foresta était un succès. En 1873, le Recteur Édouard de Bouchaud s'est dit prêt à en accueillir une seconde à Mongré⁴. L'éducation jésuite est cependant toujours l'objet de vives critiques. Dans cette atmosphère politique de plus en plus tendue, les Supérieurs jésuites s'estiment contraints d'envisager un possible retrait des religieux hors de France. Aussi ont-ils commencé, dès 1876, à s'enquérir des moyens de répondre légalement à des « persécutions » et à faire l'acquisition de résidences à l'étranger⁵. Dès lors, la virulente campagne contre les Jésuites durant l'année 1879 provoque, non une surprise, mais un débat interne pour savoir s'il faut — et comment — protéger les Collèges. Les décrets signés en mars 1880 constituent la première des grandes épreuves auxquelles doit s'affronter Mongré, menacé de disparition. Visée par l'anticléricalisme, l'éducation jésuite est devenue le contre-modèle des fondateurs d'une nouvelle École républicaine. Ses opposants dénoncent toujours la violence de ses châtiments⁶. Quand Mongré cherche à se reconstituer, le Catholicisme est travaillé par différents courants. À côté du traditionaliste émerge un courant catholique social. Leur lutte ressurgit à la fin du siècle avec le mouvement de l'Action Française qui se structure pendant l'affaire Dreyfus. Après le « Toast d'Alger » du cardinal Lavigerie, signal du Ralliement, *Rerum novarum* marque le début d'une nouvelle évolution. Dans son discours à Saint-Étienne, en décembre 1892, Henri Bazire, de l'ACJF se tourne vers le terrain social. Le temps n'est plus seulement à l'affrontement entre laïques et catholiques, mais aux lézardes dans l'intransigeance catholique, causées par les différences de conceptions entre les Jésuites. À Lyon, vingt ans après l'Externat Saint-Joseph, l'Externat de la Trinité ouvre ses portes en 1893. « L'esprit nouveau » est à la Chambre l'année suivante. Le nouveau gouvernement accentue le conservatisme social et la répression de l'extrême gauche. En décembre 1894 débute la première « affaire Dreyfus ». L'arrêt de la politique anticléricale en 1897 profite aux opposants de la République. Des Catholiques conservateurs mènent le combat idéologique. Les effectifs de Mongré sont en baisse. Le Collège est pris dans l'affrontement des « deux France » et des « deux jeunesses ». Mongré n'est cependant pas encore au bout de ses épreuves. De 1901 à 1904, la loi interdit en effet l'enseignement aux Jésuites qui ne sont plus tolérés sur le territoire français. Mongré sans les Jésuites ? La Compagnie de Jésus connaît de nouveau

¹. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », dans *Les établissements*. Jules Romette, *Dix-huit années de scolasticat et de régence dans diverses maisons de la Compagnie de Jésus en France, en Angleterre et en Belgique*, Mémoires véridiques, Paris, Charles Amat, 1901, p. 94-100.

². Rapports. AFSI, QMon 10.

³. Plus de soixante en 1873 pour la seule Province de Lyon. *Lettres de Fourvière*, 1936, I, p. 176.

⁴. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 547.

⁵. *Idem*, p. 618-620.

⁶. Jean-Claude Caron, *À l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1999, p. 94-99.

l'expérience de l'exil. Avec cette nouvelle grande épreuve, elle ouvre encore des Collèges d'exil. Mongré se prolonge dans l'un d'entre eux, à Bollengo, en Italie. « Dispersé », Mongré est fermé à Villefranche-sur-Saône, puis vendu. Racheté, il doit faire face, de 1914 à 1919, à la guerre qui bouleverse le monde et affaiblit la Compagnie de Jésus. Mongré a résisté et survécu à toutes ces grandes épreuves. Il est encore vivant, mais ses nouveaux maîtres sont laïcs.

Chapitre 1

Christo in adolescentibus sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis (1880-1889)

Le P. Cros vint nous prêcher le retour à l'ancien usage de la communion fréquente et quotidienne... Il sut nous convaincre. Ce qui se passa à Mongré m'est présent et doit être dit. Un vent de ferveur eucharistique, et de révolution morale correspondante. [...] Ce fut un beau temps pour Mongré et ce fut un épisode de ma vie.

Victor Poucel, *Mystique de la terre*, t. IV, *Ma genèse*, 1942.

« Tout a été dit pour ou contre les jésuites, tous les arguments contradictoires ont été rabâchés et remâchés à satiété, et nous ne voyons pas l'utilité, encore moins l'agrément, de prolonger ces discussions éternelles. Il faut une solution, et la plus prompte sera la meilleure. On affirme de toutes parts que le gouvernement se serait arrêté au parti que voici :

- Expulsion des jésuites de nationalité étrangère ;
- Fermeture de leurs établissements et de leurs maisons d'enseignement dans un délai de trois ou six mois ;
- Dépôt des statuts de toutes les autres Congrégations non autorisées, auxquelles il sera répondu *oui* ou *non*, après un examen. »

Dans *La Renaissance, Journal politique* »¹, Jacques Barbier réclame l'application de la nouvelle législation sur les Congrégations. Le premier des deux décrets signés le 29 mars 1880 par Jules Ferry laisse trois mois à la Compagnie de Jésus pour se dissoudre et fermer ses établissements en France. Le Gouvernement entend bien demeurer ferme face aux dangers que représente la Compagnie de Jésus². L'État rejette cet Ordre qui donne un enseignement dont les « doctrines » s'opposent aux « lois » de la République. Partisan de l'apaisement, Léon XIII accepte le « sacrifice » des Jésuites pour sauver la Paix entre l'Église catholique et la République³. Par l'intermédiaire du Nonce à Paris, il cherche à convaincre les Catholiques français de la nécessité d'un compromis. Cette année-là, les *Provinciales* de Pascal sont inscrites au Baccalauréat⁴. Les Jésuites de Mongré doivent se soumettre et quitter le Collège

¹. Jacques Barbier dans *La Renaissance, Journal politique*, 28 mars 1880, p. 1. Le directeur de ce journal, Jules Coste (1840-1910), devenu après son mariage Labaume-Coste, a aussi dirigé *Le Journal de Guignol*.

². Yves Marchasson, *La Diplomatie romaine et la République française. À la recherche d'une conciliation, 1879-1880*, Paris, Beauchesne, 1974, p. 161-166.

³. Pierre Chevallier, *La séparation de l'Église et de l'école : Jules Ferry et Léon XIII*, Paris, Fayard, 1981.

⁴. Jean-Louis Quantin, « Pascal, la République et l'Église : les *Provinciales* pour les classes et devant l'Index (1881-1886) », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 126/1, 2014.

avant la prochaine rentrée scolaire. La nouvelle École libre qui succède au Collège de Mongré n'a pourtant pas d'autre objet que de poursuivre un enseignement chrétien. Le Recteur jésuite en inscrit comme le programme, signe de résistance, sur le fronton de l'établissement : *Christo in adolescentibus sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis*. Le chansonnier lyonnais Étienne Darnet, n'aura ainsi pas le dernier mot. Ses vers, « vendus au profit des écoles laïques », font écho à l'antijésuitisme contemporain :

La haine qu'un jésuite enseigne à ses élèves
Infiltre dans leur sang les plus funestes sèves,
Elle scinde en deux camps l'esprit des nations
Et pousse ainsi le monde aux révolutions.
Il est temps ! plus que temps, d'y mettre enfin un terme,
De détruire à jamais cette lèpre, ce germe,
Ces foyers de discorde et de corruptions
Qu'on appelle couvent et congrégations.
N'attendons pas trop tard pour délivrer la France
De ce phylloxéra qui cause sa souffrance¹,
Qui la ronge à grand train, de ce maudit fléau
Qui commence si bas et qui monte si haut.
Donc, sus à l'ennemi ! chassons hors de nos frontières
Tous les nids de hiboux, toutes les jésuitières.
En avant ! Citoyens ! nos armes sont nos lois.
On est toujours vainqueur quand on défend ses droits.
En avant ! et crions d'une voix mâle et forte :
Toute la bande noire, à la porte ! À la porte !²

L'exil... à proximité

La République des Républicains en cours d'installation, l'Éducation et l'Enseignement sont visés par les réformateurs désireux de rétablir le monopole universitaire et de reprendre aux Catholiques ce que les précédents régimes leur avaient accordé. C'est ainsi que doit être retiré à l'Enseignement supérieur libre, reconnu depuis la loi de 1875, la collation des grades. Défenseur du projet, Jules Ferry soutient un projet de loi dans lequel le septième article est ainsi libellé : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une Congrégation religieuse non autorisée »³. Pour les Congrégations religieuses, particulièrement masculines dont le statut n'a pas été clairement fixé au lendemain de la Restauration, la menace est réelle. L'attaque est surtout précise dans son objectif, visant l'enseignement des Jésuites. De 1861 à 1877, le nombre des communautés non reconnues par la loi et donc non autorisées a considérablement augmenté. Or, les Collèges des jésuites apparaissent comme les principaux bénéficiaires de cette évolution. Les Jésuites ne constituent que l'une des cent quarante Congrégations d'hommes en France. Mais avec leurs vingt-neuf Collèges d'enseignement secondaire, ils encadrent près de onze mille élèves, soit 55 %, des garçons scolarisés dans « l'Enseignement libre »⁴. C'est cette jeunesse que lui disputent les Républicains aux heures d'un regain d'antijésuitisme dans la France

¹. Quelques mois auparavant, lors d'un banquet, Jules Ferry a comparé les Jésuites au phylloxera, le parasite qui affecte alors gravement les vignes françaises. René Rémond, *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985.

². Étienne Darnet, *À la porte les Jésuites ! Décrets du 29 mars 1880. Petit poème*, Lyon, imprimerie A. Pastel, 1880, 4 p.

³. Louis Capéran, *Histoire contemporaine de la laïcité française, 1, La crise du seize mai et la revanche républicaine*, Paris, Librairie Marcel Rivière et C^{ie}, 1957, « La bataille de l'article 7 », p. 167.

⁴. John W. Padberg, *Colleges in controversy. The jesuit schools in France from revival to suppression, 1815-1880*, Cambridge Mass (USA), Harvard University Press, 1969.

des « anti » de la fin du siècle¹. En juillet 1879, face aux Sénateurs, Jules Ferry a bien précisé la ligne de partage entre opposants et adversaires de son projet, c'est-à-dire « entre l'esprit théocratique et l'esprit laïque ». Il a aussi convié dans son combat, « tous ceux qui croient que nous avons de grands devoirs vis-à-vis des générations futures et que le premier de ces devoirs, c'est d'arracher aux contempteurs de la société moderne, de l'ordre social et politique dans lequel nous vivons, l'âme de la jeunesse². » Le 23 avril, lors d'un banquet, il n'a pas caché que la Compagnie est bien visée par l'article 7. Une Congrégation « prohibée par toute notre histoire ». « Oui, c'est à elle que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française ! » La raison en est selon lui qu'il faut prévenir la formation de deux jeunesses antagonistes. Celle « ardente, partie en guerre contre la société moderne », et la jeunesse à qui la République aura appris à révéler « 1789 comme une délivrance et la société moderne comme un idéal ».

« Voyez vous, dans un prochain avenir, ces deux camps opposés l'un à l'autre dans toutes les voies de l'activité, dans tous les ordres de fonctions, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'industrie, dans toute la vie civile ?³ »

Paul Bert applaudit le projet qui reprend son initiative de 1879 et rappelle l'exhortation de Gambetta : « le cléricalisme, voilà l'ennemi !⁴ » Il cite aussi Leibniz lors des débats entamés le 16 juin à la Chambre pour résumer l'esprit de la loi qui devait selon lui conjurer « la guerre civile dans les esprits » :

« La liberté n'est pas due à ceux qui ne veulent s'en servir que pour enseigner à haïr et à renverser toutes les libertés. La tolérance elle-même n'est pas due aux intolérants⁵. »

À la tribune de la Chambre, Jules Ferry précise le reproche fait aux Congréganistes et plus spécialement aux Jésuites : leurs élèves ne reçoivent pas un enseignement conforme à la Constitution et aux lois, mais « une direction politique périlleuse pour nos institutions et hostile au principe même de ce qu'on appelle la société moderne, fille de 1789⁶ ». Le ministre de l'Instruction publique argumente en mentionnant les leçons de Lucien Brun sur la prééminence du pouvoir spirituel⁷. Il avance aussi des extraits de citations empruntés aux auteurs d'histoire tels que les avaient rapportés les Inspecteurs de l'Instruction publique lors de leurs visites dans les Collèges jésuites. Le ministre emprunte à *L'histoire de France* du Père Loriguet et aux réviseurs

¹. Jean Beaubérot et Valentine Zuber, *Une haine oubliée, l'antiprotestantisme avant le pacte laïque (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000.

². *Histoire contemporaine de la laïcité française*, p. 198.

³. *Idem*, p. 172.

⁴. *Idem*, p. 179.

⁵. *Idem*, p. 180.

⁶. Cité par Jacqueline Lalouette, « La République contre les Congrégations ou les raisons d'une "lutte à outrance" », *Les congrégations religieuses et la société française d'un siècle à l'autre*, actes du colloque des 17-18 octobre 2003, Maison de la chimie, Paris, Éditions Don Bosco, 2004, p. 51.

⁷. Lucien Brun (1822-1898), ancien élève du Collège Saint-Michel de Fribourg, puis du Lycée de Lyon, a été avocat et bâtonnier. Conseiller politique du comte de Chambord, il a fondé avec le jésuite Jules Sambin l'Association des Jurisconsultes catholiques et la *Revue catholique des Institutions et du Droit* qui a pour but de « reconstruire l'édifice social compromis par la Révolution ». Christian. Ponson, « Lucien Brun », *DMRFC*, 6. Il est sénateur inamovible de 1877 à 1898. Gersende Le Jariel, *Lucien Brun ou le légitimisme absolu (1822-1898)*, thèse de doctorat de lettres, université Jean-Moulin Lyon 3, 2001, 2 vol. Ses fils ont tous été élèves des Jésuites : Emmanuel (1856-1942) à Mongré (64 VI - P 73), Lucien (1858-1907) à l'Externat Saint-Joseph, Joseph (1868-1929) à Cantorbéry après le petit séminaire de Lyon, Henry (1873-1912). Bruno Dumons et Catherine Pellissier, « Famille Lucien-Brun », *DMRFC*, 6. Catherine Fillon, « La *Revue catholique des institutions et du droit*, le combat contre-révolutionnaire d'une société de gens de robe (1873-1906) », dans Hervé Leuwers, Jean-Paul Barrière et Bernard Lefebvre, dir., *Élites et sociabilité au XIX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS, 2001, p. 199-218.

de son manuel, le Père Gazeau et l'abbé Courval¹, ou encore à Charles Barthélemy, et à un ouvrage de Chantrel, rédacteur à *l'Univers*.

« La Compagnie de Jésus, dans l'exposition de l'histoire moderne, vilipende et flétrit ce que nous respectons, maudit ce que nous bénissons, déteste ce que nous aimons, aime ce que nous détestons². »

La Compagnie de Jésus est inquiète depuis plusieurs mois quant à l'avenir de ses établissements scolaires. Pour les sauvegarder, elle refuse la possibilité de les placer sous l'autorité directe des évêques. Interrogé sur ce point par le Provincial de Paris, l'Assistant de France a été catégorique, parlant au nom du Préposé général.

« Pour devenir pratique cette mesure exigerait une dispense papale. Demandée par notre paternité [le Préposé général], ou avec son consentement, cette dispense serait peut-être accordée par le saint Père : il ne répondrait pas comme Clément XIII dans un cas analogue : *aut sint sunt aut non sint*. Mais il ne paraît pas expédient de faire cette demande : jamais la Compagnie ne l'a fait. Ce serait un précédent dangereux en France. Plus dangereux en Angleterre où les Évêques veulent nous réduire à cet état et sont en instance pour l'obtenir de Rome ; dangereux à la reprise du concile du Vatican. Cette mesure serait inefficace pour sauver nos collèges contre l'article 7 de la loi Ferry. Tous les moyens seront pris pour nous exclure. Tous les échos de la presse crieraient à la restriction mentale ! ... et s'efforceraient de nous démolir dans l'opinion publique et non sans succès. La conscience de plusieurs des nôtres se refuserait à dire beaucoup plus » jusqu'à « prêter serment qu'ils ne sont plus jésuites ; qu'ils ne relèvent plus du Père général. »

La position de l'Assistant est sans appel. Une telle mesure est inutile, « répugnante à la conscience des nôtres ; nous exposant au déshonneur et à la risée ; dangereuse en France, ailleurs, demain au concile général. Nous pouvons dire que nous confessons, prêchons enseignons, ... sous et par l'autorité de l'ordinaire, que nous ne pouvons rester en son diocèse sans son autorisation³. » Le Provincial de Lyon, Ambroise Monnot⁴, se rend à Rome en janvier 1880 pour exposer au Pape le point de vue de la Compagnie⁵. L'Assistant le charge de faire connaître la décision du Pape aux trois autres Provinciaux.

« Mieux que personne, vous pouvez exprimer la pensée et le désir du Saint-Père : de cette manière, moins de lettres sur ce sujet seront confiées à la poste ; plus tôt Notre Père sera en mesure de donner la pensée de la Compagnie sur point. Ne serait-il pas utile d'interroger un juriste capable et sûr, par exemple Monsieur Lucien-Brun, à Lyon ou à Paris ?⁶ »

¹. Christian Sorrel, *La République contre les congrégations, Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003, p. 51.

². *Discours et opinions de Jules Ferry*, p. 326, cité par Jacqueline Lalouette, *Idem*, p. 52.

³. L'Assistant de France au Provincial de Paris, Henri Chambellan, 28 septembre 1879, ARSI.

⁴. *La diplomatie romaine et la République française*, p. 157-158. Ambroise Monnot connaît Rome et est rompu au « gouvernement » de la Province et aux négociations difficiles. Né à Lyon en 1831, il a rejoint le noviciat des Jésuites à Dôle en 1846. Procureur de la Province de Lyon avant son Troisième An à Rome, en 1862, il est Supérieur de la Mission de Syrie en 1869 et comme tel l'un des fondateurs de l'université jésuite à Beyrouth. Après deux ans de prospection en Amérique pour financer la Mission, il revient à Lyon comme Supérieur de la Résidence et du Collège, avant d'être désigné comme Provincial en 1877, charge qu'il a occupée jusqu'en 1883. Il redevient ensuite Procureur de la Province avant de diriger la Congrégation des Messieurs de Lyon. Il est mort en 1898. *Lettres de Fourvière*, 1936, I, p. 51-52. Bernard Delpal, « L'Imprimerie catholique et la Bibliothèque orientale à Beyrouth », *Les Jésuites à Lyon*, 2005, p. 161-172.

⁵. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 651-652.

⁶. L'Assistant de France, à Ambroise Monnot, Provincial de Lyon, 25 janvier 1880, ARSI.

Dans son mémoire de défense de la Compagnie de Jésus, il soutient que le projet contre les Jésuites est en fait une attaque contre toute l'Église catholique. Vouloir séparer l'Ordre de saint Ignace du reste de l'Institution en demandant à ses religieux de se sacrifier serait inutile. Ambroise Monnot affirme avoir la promesse formelle du Pape qu'il ne consentirait pas à sacrifier les Jésuites. Le Pape souhaiterait que la Compagnie conserve ses Collèges en adoptant le plan proposé par Mgr de Montpellier¹, et à la condition que le Préposé général, ses Assistants et les Provinciaux soient d'accords. Une consultation devait être également organisée dans la Compagnie sur ce sujet. Pendant ce temps, en France, le projet de loi ayant été repoussé par le Sénat, le Gouvernement promulgue en mars deux décrets contre les Congrégations religieuses². En avril, Émmanuel Mourier, ancien Provincial de Paris, ne reçoit pas à Rome l'accueil qu'il escomptait. Le Pape juge désormais qu'il est préférable d'ordonner aux Jésuites de quitter leurs Maisons. Il impose de ne pas protester publiquement. Des Catholiques organisent des réunions à Paris pour unir le sort des Jésuites aux autres Congrégations religieuses et envisager une réponse commune. Les Jésuites parisiens de la rue de Sèvres, et manœuvres du Collège Sainte-Croix du Mans sont représentés³. Mgr Gzaki, nonce à Paris, ne parvient pas à imposer la conciliation voulue par Léon XIII. De son côté, l'Apostolat de la Prière publie l'appel du chanoine Hamet en faveur d'une « croisade des enfants pour la défense de l'éducation chrétienne » dans lequel se dessinent les enjeux de la lutte.

« Ce sont des millions d'âmes qu'il faut soustraire au meurtre moral ». Les lois de Jules Ferry et de Paul Bert ont pour projet de ruiner la foi, de jeter les jeunes générations par l'anarchie intellectuelle dans l'anarchie morale. »

Pour l'auteur, la Maçonnerie qui dirige la manœuvre n'a rien à proposer pour remplacer ce qu'elle détruit.

« Comme Mahomet, ils veulent supprimer l'Évangile, mais ils n'ont, pour remplacer l'Évangile, aucun Coran, aucune doctrine, aucune foi. Leur religion est le pur néant, l'absolue incrédulité, le doute universel et par conséquent, c'est l'absence de tout motif rationnel pour sacrifier les jouissances égoïstes à la sainteté du devoir, en d'autres termes, c'est la destruction de toute morale individuelle et de tout ordre social. Voilà le but où tendent les promoteurs de l'entreprise qui, sous le nom menteur d'enseignement laïque et obligatoire, n'est pas autre chose, en réalité, que l'enseignement obligatoire de l'athlétisme⁴... »

La presse lyonnaise anticléricale raille la mobilisation de familles en faveur de Mongré⁵.

« Les hostilités ont commencé. Un certain nombre de pères de famille, de notre région, viennent de signer, une déclaration solennelle, par laquelle ils s'engagent à supporter tous les frais de procès des Jésuites de Mongré par Villefranche⁶. Déjà l'organe du

¹. En 1875, l'évêque de Liège, l'ultramontain Mgr de Montpellier (1807-1879), a accueilli dans son diocèse des religieux chassés d'Allemagne par le « Kulturkampf ». Mongré a de son côté accueilli le Père Charles Fuchs (1839-1880), né à Cologne, frère d'un député au Landtag prussien. Après avoir participé au conflit franco-prussien au sein d'une ambulance, ce jésuite s'est d'abord exilé aux Pays-Bas. De 1875 à 1878, avant de séjourner à Aix-en-Provence, il est professeur de langue allemande et confesseur des élèves et de la communauté jésuite. Devenu missionnaire au Zambèze, il a succombé à une maladie. *Les Missions catholiques, Bulletin hebdomadaire de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*, (Lyon), 18 juin 1880, p. 299-300.

². Camille de Rochemonteix, *Les Congrégations religieuses non reconnues en France, 1789-1881*, t. 2, Le Caire, 1901.

³. *Idem*, p. 64.

⁴. *Le Messager du Sacré-Cœur de Jésus*, avril 1880.

⁵. *La Renaissance, journal politique*, Lyon, 16 mai 1880, p. 2.

⁶. Aucun document sur cette déclaration n'a pu être retrouvé.

cléricalisme lyonnais, nous avait prévenu que le jour où le gouvernement porterait la main sur les établissements congréganistes, il trouverait derrière les murailles des bataillons de pères de famille disposés à une résistance acharnée. On se ferait sauter plutôt que de se rendre. Quelques bonnes âmes avaient pu s'effrayer de cette menace de guerre civile et de ces massacres en perspective. Elles doivent se rassurer aujourd'hui. Il ne s'agit que d'une résistance par ministère d'avoué, et les projectiles meurtriers seront remplacés par du papier timbré, qui ne provoque pas d'effusion de sang. Aussi l'ultimatum des pères de famille de Mongré nous laisse froid, et il est probable que ces menaces de procédure ne produiront pas une impression beaucoup plus profonde sur le gouvernement. Nous nous attendions à des actes d'héroïsme, à des sommations de Léonidas¹, tout se réduit à des sommations d'huissier ! »

L'antijésuitisme connaît l'une de ses fortes poussées. Le 8 mai, dans *La Revue politique et littéraire*, Édouard de Pressensé publie « L'ultramontanisme et l'État ». Il décrit avec force détails le péril de l'éducation jésuite. Leur centre est à Rome, au Collège romain où s'élabore leur doctrine à la fois religieuse et politique. C'est de là que partent à destination de tous les collèges du monde entier le même enseignement dispensé à tous leurs élèves avec seulement, ici ou là, quelques adaptations.

« Rien n'est plus dérisoire que de prétendre, comme on le faisait récemment au Sénat, dans la discussion sur l'article 7, que les jésuites ne s'occupent pas de politique et qu'ils sont indifférents à la diversité des formes gouvernementales. C'est le contraire qui est vrai : ils n'ont pas eu de nos jours une seule préoccupation religieuse qui n'ait été en même temps une préoccupation politique, puisque leur grand objectif est d'assurer le pouvoir de l'Église catholique sur la société civile. La civilisation chrétienne, telle qu'ils l'entendent et la réclament dans leur journal, est la négation même de l'État laïque avec toutes ses conséquences. Il en résulte que les maîtres du Collège romain, les membres de la Congrégation de la *Civiltà cattolica*, ont été les promoteurs et les organisateurs par excellence de la contre-révolution dans le monde entier et très spécialement en France. Tous leurs établissements d'instruction publique ne peuvent être que des succursales du Collège romain : la forme de leur enseignement se modifie selon qu'il s'adresse à de futurs officiers ou à de futurs missionnaires, mais il est le même en substance. Il est permis de supposer que la négation du droit moderne doit prendre un accent plus net alors qu'elle est dégagée du lourd attirail théologique. On peut en juger par les discours tels que ceux de M. le comte de Mun : qu'il ait été élevé ou non dans un de leurs établissements, il est certainement sorti au moins d'une de leurs annexes, car il nous a donné dans une langue colorée, ardente, la traduction courante du catéchisme social du Collège romain. Le *Syllabus* est le thème même des enseignements de ces maîtres de la jeunesse qu'on dit si bienfaisants. N'oublions pas que c'est dans ce même Collège qu'ont été instruits les vicaires apostoliques auxquels pour la première fois a été donné, au concile du Vatican, un droit de vote égal à celui des évêques réguliers. Ils ont formé le centre du concile, le noyau de la majorité compacte et intolérante qui a empêché la liberté de la discussion, étouffé toute voix opposante et enlevé le vote de l'infaillibilité avec une précipitation scandaleuse². »

Le 26 juin, interrogé par le député Étienne Lamy, Jules Ferry désigne le danger : « Où est le péril ? Il est dans les Jésuites... » Hors de l'hémicycle de la Chambre des députés, des Comités de Catholiques s'organisent, l'un de parlementaires, l'autre de Jurisconsultes et un de « souscription » pour venir en aide aux Religieux³. Les évêques n'interviennent guère. Ceux qui sont tentés d'intervenir à propos de la

¹. Allusion à la bataille des Thermopyles, dans la Grèce classique, où les troupes spartiates du roi Léonidas se sacrifièrent héroïquement.

². Édouard de Pressensé, « L'ultramontanisme et l'État », *La Revue politique et littéraire*, 8 mai 1880, p. 1059.

³. Camille de Rochemonteix, *Les Congrégations religieuses non reconnues en France, 1789-1881*, t. 2, Le Caire, 1901, p. 23-24.

nouvelle législation s'exposent à des appels comme d'abus¹. La riposte des Conservateurs, la plupart légitimistes, s'opère sur le terrain juridique, avec d'abord une large consultation dirigée par le bâtonnier Rousse et qu'approuvent deux mille avocats². Ses résultats composent le *Mémoire pour la défense des Congrégations religieuses*³. Revenu de ses illusions romaines, Ambroise Monnot adresse fin juin ses consignes aux Jésuites de la Province quant à l'application du décret. Elles entendent ne rien oublier. Le principe est que l'interdiction d'enseigner signifiée à la Compagnie de Jésus ne doit pas entraver la marche de ses établissements scolaires. Pour commencer, il convient d'éloigner les soupçons et ne pas laisser penser que rien n'a changé dans l'administration de l'établissement. Un nouveau directeur, dit « civil » car il est un laïc, succède au Recteur. Le personnel jésuite est diminué, mais sans que les principaux postes — dont l'enseignement de la philosophie et de la rhétorique — soient dévolus à des étrangers. Les effectifs des élèves sont eux aussi réduits, afin de conserver un encadrement efficace par un petit nombre de Jésuites. Tous les signes d'une vie religieuse en communauté doivent disparaître. L'évêque est sollicité pour incardiner les religieux prêtres. Les Jésuites conserveront leurs Collèges, même si une Société civile devient désormais l'autorité dont dépend le directeur civil.

« Il faut, si c'est possible, avoir un chef légal étranger, ecclésiastique ou laïque. S'il n'avait pas encore déposé les pièces nécessaires pour obtenir l'autorisation de diriger l'École libre de..., établissement d'instruction secondaire, il devrait le faire immédiatement. L'ancien chef légal conserve son titre et ses droits jusqu'à l'acceptation officielle de son successeur. Nous nous réservons expressément le choix et la composition du personnel; nous prenons sur nous toute la responsabilité matérielle et morale, la direction de la discipline, de l'enseignement et de l'éducation. Le recteur actuel ne devra pas rester au collège. Voici le personnel des nôtres qu'il paraît nécessaire de conserver pour assurer la marche régulière du collège :

1° Préfet des études et de la discipline (le Sous-Préfet, ou celui qui est *ad manum praefecti*, pourrait être un étranger).

2° Il est à désirer que tous nos pensionnaires dans nos collèges ne forment que trois divisions. Chaque division doit avoir un des nôtres comme premier surveillant, et dans nos pensionnats ces surveillants doivent loger dans le collège.

3° Sauf le cas où nous aurions à notre disposition un sujet étranger exceptionnellement doué, le professeur de philosophie, de rhétorique, de seconde et de troisième, seront pris parmi les nôtres.

Les auxiliaires, s'ils en sont vraiment capables, pourront être chargés des classes inférieures, sous la direction du Préfet.

Nos professeurs logeraient et prendraient leurs repas, sauf peut-être le café du maint, en dehors du collège. Il y aurait à examiner s'il ne serait pas mieux que ceux qui restent au collège prissent leur repas avec les élèves ou dans leur réfectoire, ce qui légalement ne constitue pas un acte de communauté.

Il conviendrait de réserver le plus possible aux professeurs étrangers, laïques ou ecclésiastiques, l'enseignement des accessoires : mathématiques et sciences, histoire et géographie, langues étrangères, ... L'enseignement dans les classes inférieures de latin, la surveillance en second des trois divisions, la surveillance des externes, de l'infirmerie, de la musique et des arts d'agrément.

On demanderait à Monseigneur [l'évêque] la nomination de trois des nôtres comme aumôniers, savoir : un premier aumônier et deux seconds. Ces aumôniers ne logeraient

¹. Les interventions épiscopales ont surtout eu lieu après l'instauration de la gratuité de l'Enseignement primaire en 1882. Brigitte Basdevant-Gaudemet, « École publique, école privée. L'épiscopat devant le Conseil d'État en 1883 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1988, vol. 74, n° 193, p. 245-259.

². Camille de Rochemonteix, *Les Congrégations religieuses non reconnues en France, 1789-1881*, t. 2, Le Caire, 1901, p. 30.

³. *Mémoire pour la défense des congrégations religieuses : suivi de notices sur les instituts visés par les décrets du 29 mars*, Paris, Poussielgue frères, 1880.

pas au collège et seraient chargés de certains catéchismes, des instructions, des Congrégations, des confessions, de la préparation à la première Communion, ...

Tous nos scolastiques devraient obtenir sinon un *exeat* au moins une permission de l'Évêque du diocèse où ils sont inscrits comme élèves ecclésiastiques et être acceptés par l'Évêque du diocèse où ils seront. On demandera également à l'Évêque de reconnaître les nôtres qui sont prêtres, comme appartenant à son diocèse, soit comme professeurs, soit comme aumôniers, soit à un autre titre.

Le Procureur doit être un des nôtres, il peut avoir un second et un frère comme commis aux écritures. Un des trois pourrait rester au collège.

On fera disparaître immédiatement des prospectus, bulletin, ..., tout ce qui signale la Compagnie de Jésus. On se procurera un cahier neuf pour y inscrire la liste du personnel à présenter à l'inspecteur de l'Académie. Si on demandait l'ancien, on répondra que les Jésuites ont emporté ou détruit leurs archives.

Il y aurait avantage à ce que les enfants se déshabituassent pour un temps à donner aux nôtres le titre de père.

Pour éviter l'apposition des scellés le 30 août, le chef légal doit entrer en fonction le 15 août et écrire de concert avec le Préfet aux familles. Dès le 25 août, ceux des nôtres qui n'occupent pas le collège doivent loger dans une chambre isolée et éviter les contacts trop fréquents avec les familles. Les repas pourront être pris dans une pension ou un hôtel pourvu que cela puisse se faire dans une chambre séparée »¹.

Comme des expulsions de religieux ont eu lieu en France, le plus souvent dans les Résidences², certaines ayant été particulièrement retentissantes, comme à Paris³, le Provincial de Lyon prévoit jusqu'à la procédure à appliquer en cas d'expulsion.

« Si une expulsion devait avoir lieu, il conviendra d'en adresser le récit au Provincial. Les Supérieurs resteront les Supérieurs de ceux qui, même dispersés, étaient attachés jusque-là à leur autorité. Ils rendront visite à leurs inférieurs et ces derniers feront de même. Si possible, on organisera une réunion hebdomadaire. Chaque jésuite devra rendre compte de ses dépenses et les prêtres pourront célébrer vingt messes par mois. À tous, le Provincial recommande la discrétion quand aux mesures prises pour sauvegarder les maisons et les collègues⁴. »

Fin juillet, le Provincial commande la prudence et surtout de ne pas polémiquer lors de la Distribution des Prix. Il doit simplement s'agir d'informer les familles de ce qu'elles auront désormais à faire dans leurs relations avec le Collège.

« Nous préférerions qu'il n'y eut pas de discours proprement dit à cause de la difficulté de faire un discours intéressant sans toucher aux questions qui irritent et passionnent justement les familles. Si on fait un discours, nous désirons qu'il soit court et qu'il ne roule pas sur les luttes actuelles et afin de ne négliger aucune des mesures que la prudence nous impose, nous voulons que ce discours soit préalablement lu aux consultants qui nous transmettraient leurs observations s'il y avait lieu. Après la distribution des prix, le RP recteur, ou celui qui aura fait la proclamation, annoncera aux familles que toutes les mesures ont été prises pour la rentrée de l'École qui aura lieu le ... octobre sous une nouvelle direction. Toutes les familles seront avisées et à partir du 15 août, on devra s'adresser exclusivement pour toutes les demandes à la nouvelle direction qui s'efforcera de maintenir les traditions, les méthodes d'enseignement et d'éducation qui ont fait jusqu'ici l'honneur et la prospérité de

¹. « Note relative aux modifications que doivent subir nos collègues. Note confidentielle », sans date [fin juin 1880 ?]. AFSI, Fonds Prat, vol. 3, 813.

². Camille de Rochemonteix, *Les Congrégations religieuses non reconnues en France, 1789-1881*, t. 2, Le Caire, 1901, p. 123-148.

³. Elles le sont d'autant plus qu'elles ont été organisées. Voir Jérôme Grévy, « La mise en scène des expulsions des congrégations non autorisées, dans Paul d'Hollander, dir., *L'Église dans la rue, Les cérémonies extérieures du culte en France au XIXe siècle : actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001, p. 155-168.

⁴. « Aux Supérieurs », 28 juin 1880. AFSI, Fonds Prat, vol. 3, 817.

l'école. Nous comptons sur la confiance et le dévouement des familles pour que la nouvelle organisation puisse traverser heureusement les difficultés de l'heure présente. Tel est à peu près le thème à développer brièvement sans aucune plainte ni récrimination et sans entrer dans le détail des circonstances. Pour être sûr de ne laisser échapper aucune parole qui puisse être mal interprétée, cette annonce sera écrite, soumise à la consulte et lue à haute voix. On évitera de la faire suivre des regrets qui porteraient l'auditoire à s'apitoyer sur notre sort. Le calme, la dignité dans le sacrifice, telle doit être la note que nous devons garder avec le plus grand soin¹. »

Avec le soutien de la Consulte du Collège, Ludovic Descamps, Recteur de Mongré depuis deux ans, ne respecte pas la consigne. Alors qu'il y a affluence au Collège en ce début du mois d'août, il prononce un discours offensif en n'hésitant pas à dénoncer l'Éducation sans Dieu : celle qui ne forme pas le Chrétien et n'apprend pas l'amour des parents ; celle aussi qui ne forme pas davantage le Citoyen dévoué au pays. « On a été enchanté », note le Ministre du Collège dans son diaire². Fin août, comme on s'interroge encore dans la Compagnie sur la manière de procéder à cette passation de responsabilités entre les jésuites et la direction laïque, le Provincial intervient à nouveau. Le Supérieur doit veiller au maintien des conditions et des actes de la vie religieuse. Sont concernés, la célébration des messes et leur rétribution, le logement, et l'esprit de pauvreté. La tenue vestimentaire des Jésuites dispersés devra être semblable à celle des prêtres séculiers³. Pour répondre aux demandes des religieux de pouvoir continuer à s'informer des événements politiques et juridiques, le Provincial n'autorise, outre le maintien des abonnements aux journaux habituellement reçus, qu'un « petit journal catholique à cinq centimes »⁴. Un abonnement à une revue — les *Études* ? — ou à un grand journal catholique n'interviendra que dans des cas rares et pour des raisons importantes. La prescription est impérative.

« Il est absolument défendu de faire apporter des journaux par les élèves qui viennent en classe au collège. Il est entendu que les frères jésuites, les coadjuteurs temporels, seront désormais des employés de la société civile, ou du conseil d'administration, qui régira le collège. De même, il faudra établir un contrat en bonne et due forme entre chaque professeur et la société civile⁵. »

Mongré dispose déjà de cette capacité. Depuis 1877, en effet, la « Société civile de l'École libre de Mongré » est la propriété de Jésuites de la Province de Lyon.

« Cette Société a pour objet de continuer et de développer l'exploitation de l'établissement d'instruction connu à Villefranche-sur-Saône sous le nom de "Collège de Mongré", ainsi que l'exploitation des dépendances du dit Collège et même de tous autres bâtiments ou propriétés rurales ou urbaines qui pourraient être apportées à la dite Société ou acquises par elle, dans la suite, comme maisons de campagne ou accessoires du dit Collège ; enfin l'exploitation de tous autres établissements que la dite Société pourra fonder conformément aux lois du quinze mars mil huit cent cinquante, cinq décembre mil huit cent soixante quatorze, dix sept juin et douze juillet mil huit

¹. RP A. Monnot, « Aux Supérieurs », 23 juillet 1880. AFSI, Fonds Prat, volume 3, 819.

². Diaire du ministre. AFSI, QMon 17, mardi 3 août 1880.

³. Selon la volonté de leur fondateur, Ignace de Loyola, les Jésuites ne portent pas de vêtement distinctif. Ils sont vêtus d'une soutane longue sans le col plat avec rabat noir bordé de blanc des ecclésiastiques. Le port de ce col peut les faire ressembler à des prêtres séculiers.

⁴. *La Croix*, mensuelle jusqu'en 1883, est vendue par abonnement au prix de 12 francs annuels.

⁵. « Quelques avis à l'occasion de la dispersion du personnel de nos collèges », sans date [fin août 1880 ?]. AFSI, Fonds Prat, vol. 3, 825. Les Sociétés civiles ont été constituées durant l'été. Camille de Rochemonteix, *Les Congrégations religieuses non reconnues en France, 1789-1881*, t. 2, Le Caire, 1901, p. 306.

cent soixante quinze, et de toutes autres qui pourraient être en vigueur pendant la durée de la Société¹. »

Société non commerciale, la Société civile a son siège à Mongré. Huit jésuites en sont les actionnaires : Henri Dumas, Président, Léon Javaux, Trésorier, et Henri Rochette, Secrétaire², forment son Conseil d'administration. Sa création est peut-être autant due à une précaution prise après les dégâts occasionnés au Collège en 1870 qu'au souci des religieux de prévenir les difficultés susceptibles de se produire dans une période funeste. La Société s'avère en tout cas bien utile en 1880. En effet, quelques semaines après la rentrée d'octobre, les précautions prises ne suffisent pas à éloigner les soupçons sur la présence de Jésuites au Collège. Le nouveau Directeur apparaît comme un simple « homme de paille » sans aucune autorité sur le personnel du Collège. Face à des situations à la fois embarrassantes pour le nouveau directeur mais aussi et surtout susceptibles de laisser supposer que les Jésuites sont encore aux commandes, le Provincial intervient. Dans sa note, il fixe de nouvelles règles d'organisation pour le fonctionnement d'un établissement scolaire de la Compagnie de Jésus dans lequel les Jésuites doivent vraiment collaborer avec la nouvelle direction. D'abord, écrit le Provincial, pour assurer l'autorité du nouveau chef d'établissement, « il faudrait que le chef légal fut considéré pratiquement comme le vrai Supérieur de la maison ». Au quotidien, il faut donc que le Préfet des études rencontre, une fois par mois au moins, le Directeur. De leur côté, les Professeurs, Surveillants et Aumôniers lui devront les égards dus à un chef hiérarchique. Le Directeur devra être tenu au courant des notes, des accidents et sera en mesure de donner les permissions qui auparavant étaient réservées au Recteur. Interlocuteur de l'Administration, c'est lui qui doit correspondre avec l'Inspecteur d'Académie. Il doit avoir le droit de nommer et de révoquer le personnel et, pour cela, être le signataire des contrats avec les professeurs. Pour répondre au grief de reconstitution de Congrégation non autorisée, le Provincial prescrit de diminuer le nombre des religieux qui figuraient jusque-là sur les listes des personnels.

« Il faut au contraire augmenter le personnel étranger, ecclésiastique ou laïque, et à cet effet, il convient de faire figurer sur les listes présentées à l'Académie les professeurs de dessin, de musique, d'escrime, de gymnastique, etc. Quand la Providence nous permettra de rencontrer un bon professeur ecclésiastique ou laïque, capable de remplacer un des nôtres, il ne faut pas craindre de l'accepter après avoir pris toutes les informations sous le rapport de la capacité, du caractère et de la moralité, sauf à lui accorder une rétribution largement en rapport avec son travail. À cet effet, nous

¹. « Article deuxième », Société civile de l'École libre N-D. de Mongré, *Statuts*, Lyon, 1877, Imprimerie catholique, p. 4. Archives du Lycée Notre-Dame de Mongré.

². Le 5 avril 1877, jour de la formation de la Société, étaient aussi sociétaires les Pères Pierre Lagrange, Henri du Ranquet, Amédée Damas et les scolastiques Alban Martel et Georges Triboulez. Les 200 actions, d'une valeur de 5 000 francs chacune, ont été réparties en fonction du nombre de fois où l'apportant a fourni 5 000 francs :

<i>Fonds social de la S^{te} civile de l'École libre N-D de Mongré</i> (avec les noms des actionnaires et leur profession ou fonction déclarées)	
Amédée de Damas aumônier militaire	50
Henri Dumas professeur à la Faculté libre de Droit de Lyon	100
Henri [Chardon] du Ranquet prêtre	24
Léon Javaux prêtre	6
Pierre Lagrange prêtre, à Mongré	6
Henri Rochette prêtre et chef d'Institution	6
Alban Martel professeur	4
Georges Triboulez professeur	4
Total du nombre des actions	200
Montant du capital (en francs)	1 000 000

devons témoigner la plus grande gratitude aux Évêques qui nous ont procuré et peuvent nous procurer encore d'excellents auxiliaires. »

Le Provincial prescrit enfin d'enlever aux Frères coadjuteurs ce qui les rapprocherait d'une association religieuse.

« C'est pourquoi la diversité des couleurs et de la forme dans les vêtements est autorisée, tout en nous maintenant de préférence dans les tons un peu foncés. La barbe qui est autorisée pour les Frères coadjuteurs ne l'est pas pour les prêtres et les scolastiques attendu que les ecclésiastiques ne la portent pas¹. »

Une nouvelle École libre à Mongré

En acceptant de faire une véritable place au Directeur civil, mais aussi aux « Auxiliaires », Mongré amorce une mue et devient une nouvelle École libre. Ce changement de physionomie a toutefois pris une année dans un climat de relations tendues entre le Collège des Jésuites et l'Académie de Lyon. L'Administration de l'État a contribué à ce changement. Établissement réputé, Mongré est en effet sous surveillance. Le 15 juillet 1880, l'Inspecteur d'Académie rend compte au Recteur de la situation de Mongré :

« Je m'empresse de vous informer que les démarches pour faire passer l'Établissement de Mongré entre les mains d'un chef d'institution laïque viennent d'être faites. C'est un professeur libre de mathématiques de Lyon qui prendra la direction de cette maison. Son dossier est à peu près complet ».

Sans doute le Provincial de Lyon et le Recteur de Mongré ont-ils choisi ensemble le nouveau directeur. Le *status* est désormais fonction des directives de l'Administration académique. Le 9 août, le Ministère interroge le Recteur d'Académie au sujet des listes de Déclarations d'ouverture. Dans le cas d'un ancien établissement de la Compagnie de Jésus, le Ministère veut connaître les noms, le nombre et la résidence des maîtres pendant l'année écoulée. Les Inspecteurs doivent visiter les locaux. Le 14 août, rendant compte au Recteur, l'Inspecteur se justifie d'avoir approuvé l'ouverture de Mongré.

« Le département du Rhône ne possédait que deux institutions d'enseignement secondaire dirigés par les Jésuites, celle de Mongré, près de Villefranche, et l'Externat de la rue Sainte-Hélène, impasse Cathelin, à Lyon. Ces deux établissements vont être remis à des laïques par la Congrégation et évacués par les religieux, avant la fin du mois d'août courant. J'ai reçu, le 15 juillet dernier, de Monsieur Chambert, ancien chef d'Institution secondaire à Lyon, qui n'a jamais appartenu, au moins ouvertement, à la Compagnie de Jésus, une déclaration d'ouverture d'établissement d'enseignement secondaire, avec pensionnat, à Mongré². Monsieur Chambert m'a fourni à l'appui de sa déclaration toutes les pièces exigées par la loi, savoir :

- 1° Une lettre de l'Inspecteur d'Académie du Rhône servant à établir qu'il a obtenu en 1862 du Conseil de l'Instruction publique de ce département un certificat de stage ;
- 2° Un diplôme de bachelier es-lettres et un diplôme de licencié en sciences mathématiques ;
- 3° Les plans des bâtiments de Mongré ;
- 4° L'extrait de son acte de naissance ;
- 5° Le programme de son enseignement.

Conformément à la loi et n'ayant aucun motif pour le lui refuser, je lui ai délivré un récépissé de ces pièces. J'ai, en outre, à la date du 20 juillet, prévenu Monsieur le Préfet

¹. « Note adressée aux Recteurs et Préfets des études », 13 novembre 1880. AFSI, Fonds Prat, vol. 3, 837.

². Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

du Rhône et Monsieur le Procureur de la République de Villefranche de la déclaration de Monsieur Chambert. Le dossier de cette affaire est régulier ; ni Monsieur le Préfet, ni Monsieur le Procureur de la République n'ont manifesté l'intention de s'opposer à ce que l'établissement déclaré soit ouvert ; je n'ai de mon côté aucune raison de faire opposition. En sorte que Monsieur Chambert sera légalement en possession de l'institution des jésuites de Mongré depuis le 15 août, soit dès demain. J'ai visité avant hier, 12 août, sous la conduite de Monsieur Chambert et de Monsieur Rénier¹, directeur depuis deux ans, tout le bâtiment de Mongré. Je l'ai trouvé dans le même état où je l'avais vu, il y a quelques mois, lors de ma visite ordinaire du Collège.

Quoique soupçonneux, l'Inspecteur d'Académie sait en réalité peu de chose sur la situation exacte de Mongré. Soit le discours de la Distribution des Prix n'a pas eu beaucoup de publicité, soit l'Inspecteur n'a pas eu connaissance de son contenu. Le représentant de l'Administration rectorale est ainsi réduit à de nombreuses conjectures et à écouter les rumeurs.

« De l'entretien que j'ai eu avec Monsieur Chambert et des renseignements que j'ai pris à Villefranche, il résulte que l'immeuble de Mongré, avec les dépendances et son aménagement, sauf la bibliothèque pour laquelle il a été fait quelques réserves dont j'ignore la nature, a été loué à Monsieur Chambert ou, plus probablement, à une association civile, dont Monsieur Chambert est le représentant ou le gérant responsable ; que Monsieur Chambert compte venir en prendre possession bientôt et s'y installer avec sa famille ; et que l'acte relatif à la cession de l'établissement et à sa location a été fait sous seing privé. L'ouverture de l'établissement a été annoncée officiellement pour le 5 octobre, le jour de la distribution des prix. Je n'ai pu rien savoir de plus des discours qui ont été prononcés à l'occasion de cette cérémonie. En définitive, il est à présumer que Monsieur Chambert sera ostensiblement le directeur de la maison, mais qu'il aura à ses côtés un conseil d'administration composé de quelques-uns des membres de l'association civile formée en vue d'exploiter l'établissement pour le compte des jésuites et que ceux-ci, qui peut-être composeront en majorité ce conseil², en conserveront la direction effective. On croit généralement à Villefranche que les anciens professeurs, ou d'autres jésuites venus d'ailleurs, resteront chargés de l'enseignement, qu'ils résideront en ville isolément et en apparence indépendants les uns des autres et qu'ils ne viendront à Mongré qu'aux heures de classe. Les surveillances internes seront confiées, comme elles l'étaient déjà, à des frères des écoles chrétiennes et l'école primaire à des sœurs³. Vous trouverez annexés à mon rapport la copie de la déclaration de Monsieur Chambert et la liste nominative du personnel enseignant au mois de mai dernier ».

Les Jésuites ont-ils semblé composé deux *status* durant l'été 1880. Dans le premier, sous le Rectorat de Ludovic Descamps, six Jésuites, contre dix-sept l'année précédente, enseignent à la rentrée : Philippe Lefebvre a en charge la Philosophie et

¹. Il s'agit en fait d'Arthur Rénier, jésuite professeur en Rhétorique depuis treize ans, et Préfet des études pour les religieux.

². L'Inspecteur n'a pas eu connaissance du contenu des *Statuts* de la Société civile de l'École libre Notre-Dame de Mongré.

³. Sur la liste des personnels du Collège en 1879 qu'il adresse au Ministère, le Recteur mentionne MM. Brunal, Peyrachon et Carrayron comme étant des « frères des écoles chrétiennes ». Henri Peyrachon est en fait un scolastique jésuite qui enseigne les Mathématiques. Le *Catalogue* de la Compagnie de Jésus indique qu'il s'agit de Frères du Sacré-Cœur, Congrégation de spiritualité ignatienne fondée à Lyon par André Coindre (1787-1826) pour l'instruction des jeunes. Jean-Pierre Ribaut, « André Coindre » et « Frères du Sacré-Cœur », dans Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic, *et al.*, dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Éditions Don Bosco, 2010. Si le *Catalogue* ne l'indique pas, les religieuses qui interviennent à Mongré sont des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon dont une Maison est installée à Villefranche-sur-Saône. Issue de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph fondée en 1650 par le jésuite Jean-Pierre Médaille (1610-1669), la Congrégation se consacre à l'instruction et à l'éducation des tout-petits ; elle intervient aussi dans les petits-séminaires. Thérèse Vacher, « Saint-Joseph de Lyon », dans *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne*.

l'histoire, Henri Rochette la physique, la chimie et les mathématiques, Théophile Descourvières et Émile Rétif, la langue allemande, Pierre Mestre enseigne en Rhétorique tandis que Georges Chemel est professeur en Grammaire supérieure. Paul Dromard est Préfet des études. Deux scolastiques, Louis Chervoillot, aussi modérateur de l'Académie de Grammaire, et Joseph Dupoux, enseignent respectivement en Grammaire supérieure et Grammaire médiane. Trois autres, Amédée Moussard, Joseph Fayollet et Joseph Rousseau, sont Surveillants de Division et professeur de mathématiques, d'histoire et de langue anglaise. Une douzaine d'auxiliaires sont désormais enseignants ou surveillants. Tous les aumôniers de Congrégations sont jésuites. Dans le second *status*, Henri Rochette devient Recteur¹, Préfet des études et Préfet de l'internat (*convictus*). Cinq autres religieux sont à ses côtés, mais deux seulement enseignent. Pierre Bartet dirige l'unique Congrégation. Onze Frères coadjuteurs sont affectés au Collège. En octobre, malgré la prudence vis-à-vis de l'Administration la situation est découverte. Le Ministère a demandé au Recteur de dépêcher des Inspecteurs pour qu'ils visitent les « les établissements d'enseignement secondaire dirigés l'an dernier par les P. Jésuites. » Un nouvel Inspecteur venu de Mâcon², Monsieur Gautier, s'est rendu à Mongré. Le Recteur d'Académie, Émile Charles³, s'empresse de signaler au Ministre un « fait d'une haute gravité ». Parmi les trente deux personnes recensées à Mongré se trouvent quelques-uns des maîtres employés l'an dernier et « quelques autres venus de la maison de Lyon ; [...] il y en a en somme plus de 20 qui sont franchement déclarés appartenir au clergé régulier. »

« Monsieur le directeur n'a pas voulu s'expliquer nettement sur cette qualification et il n'a pas nié pourtant qu'elle put s'appliquer à des jésuites. Il s'est borné à invoquer l'autorité du conseil de direction, les protestations juridiques contre les décrets, les démonstrations des magistrats, et le rapport préliminaire du 29 mars résumant les droits des membres de l'ordre dès qu'ils sont isolés. »

Le Recteur rapporte la menace voilée du Directeur de Mongré.

« Il n'a pas craint d'ajouter que les pères de famille auraient à se demander, dans le cas où cette situation serait jugée irrégulière, s'ils n'auraient pas le droit de repousser la force par la force. »

Le Recteur résume ce qu'il considère comme le détournement de la loi et laisse sous-entendre qu'il y aurait matière à une intervention plus ferme.

« En somme, Monsieur Chambert, directeur actuel, absent de la maison le matin, ne paraît être d'après ses propres déclarations qu'un prête-nom ; les maîtres sont en très

¹. Le *Catalogue* de 1884-1885 indique qu'il est Supérieur de Mongré depuis le 15 août 1881, ce qui sous-entend que Ludovic Deschamps est resté Recteur jusqu'à cette date.

². Depuis 1854, le Rectorat de l'Académie de Lyon a autorité sur le département de la Saône-et-Loire.

³. Émile Charles (1825-1897) a été Recteur de l'Académie de Lyon pendant une longue période, de 1878 à 1893, manière d'exercer en notable le pouvoir délégué par le Ministère. Il a été auparavant professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand et Recteur à Clermont-Ferrand et Montpellier. Il a demandé à être déchargé de son poste d'enseignant pour raison de santé en déclarant vouloir obtenir un poste administratif. Jean-François Condette, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, tome III, *Le recteur, l'école, la nation : entre réalités scolaires locales et politiques éducatives nationales*, Lyon, Service d'histoire de l'éducation, Institut national de recherche pédagogique, 2009, p. 478. Jean-François Condette, « "Traîtres fatigués" ou élites administratives ? Une recherche en cours sur les recteurs d'académie de 1809 à 1940 », *Histoire de l'éducation*, 97, 2003, p. 37-77. Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1876-1897) et de la Société de géographie de Lyon (1886), Émile Charles a publié plusieurs manuels de philosophie. Une notice biographique d'Émile Charles a paru dans le *Bulletin de l'Université de Lyon*, fascicule II, janvier-février 1897. Notice par Martine François et Amélie Le Pendeven, Institut de France, pour le CTHS : <http://cths.fr/an/prosopo.php?id=112436#>

grande majorité, sinon professeurs déjà anciens dans la maison, comme [illisible] un inspecteur, au moins des pères jésuites ; enfin les surveillants résidant dans l'institution appartiennent à la société. Les décrets n'ont presque rien changé à l'organisation de Mongré, il ne m'appartient pas de conclure¹. »

Au début de l'année 1881, alors que de nouvelles dispositions fiscales visent depuis peu les Congrégations², le Ministère précise aux Recteurs d'Académie les modalités de la surveillance qu'ils doivent exercer sur les anciens Collèges jésuites. Le 26 janvier, Jules Ferry fait part de ses consignes à partir des « affaires » autour des Collèges Saint-Joseph de Lille, de Saint-Joseph de Poitiers, de Notre-Dame de Mont-Roland à Dôle et de la Providence d'Amiens. La reconstitution de la Compagnie de Jésus dans un établissement peut seule être considérée comme « un manquement aux lois de l'État, une faute grave contre la discipline qui tombe sous le coup de l'article 68 de la loi du 15 mars 1850. » À ce délit principal peut être rattaché le fait de n'être qu'un prête-nom. La reconstitution frauduleuse de la Congrégation dissoute est constituée lorsque les Jésuites sont rentrés dans l'établissement « non pour y exercer des droits individuels, mais pour y poursuivre l'action commune, le but commun. Les précautions prises pour éluder la loi, et, par exemple, le fait d'avoir mis fin à l'habitation commune, et d'avoir ménagé aux membres de la Congrégation prohibée des domiciles séparés, n'a pu prévaloir contre l'évidence des tribunaux de discipline. La Congrégation n'est pas dissoute, ses membres ne sont pas dispersés, la loi n'est pas obéie, quand les religieux enseignants demeurent liés par leurs vœux, réunis et associés pour enseigner, faisant, au lendemain de la dissolution, la même chose qu'ils faisaient la veille. » Fort de ces principes, le Ministre demande donc aux Recteurs de faire rechercher par les Inspecteurs si la loi est détournée.

« Toutes les fois qu'une société légalement dissoute vous paraîtra effectivement reconstituée, quelque soit d'ailleurs le nombre de ses membres, vous devez poursuivre le Directeur légal de la maison devant le Conseil académique. Le seul fait d'avoir reconstitué, sous prétexte d'éducation, une agrégation interdite par la loi, suffit à motiver la condamnation, sans même qu'il soit besoin de viser le grief de Prête-nom, qui est y implicitement compris. Dans la pratique, vous aurez à rechercher quel est en réalité le rôle du directeur légal et notamment s'il a fait effort pour maintenir ou ressaisir l'autorité inhérente à ses fonctions. Toutes les fois qu'il vous paraîtra qu'il a sérieusement tenté de rentrer dans la loi, qu'il a l'intention d'éliminer de la maison l'élément étranger ou absorbant, vous aurez à lui adresser préalablement un avertissement sévère et à lui impartir un délai pour s'exécuter. S'il ne tient pas compte de vos injonctions, ou s'il paraît dominé à tel point par la situation qu'il a acceptée ou subie, qu'il ne puisse de lui-même s'en dégager, vous le déférerez au Conseil académique. À plus forte raison, devrez-vous saisir sans délai le Conseil académique toutes les fois qu'il vous paraîtra évident qu'une société illégale s'est non seulement reconstituée dans un établissement secondaire, mais qu'il y exerce toute l'autorité et ne laisse au directeur que le rôle de prête-nom ou d'homme de paille, en gardant pour elle la direction morale et intellectuelle. Dans ces conditions, les tempéraments sont hors

¹. Académie de Lyon, réponse à la dépêche en date du 9 octobre, Lyon le 25 octobre 1880. AFSI, « Collèges de Mongré et Saint-Étienne. Exécution des décrets. 1880-1882 ».

². La nouvelle législation est aussi fiscale. Avec la loi du 28 décembre 1880, les congrégations religieuses sont tenues de payer un impôt sur le revenu et une taxe d'accroissement. Cette disposition sera remplacée par une taxe annuelle par la loi du 6 avril 1895. Ces impôts sont dûs au titre des biens dont les congrégations sont propriétaires ou dont elles ont la jouissance. C'est à ce titre que le service des Domaines établit les relevés des Congrégations et des biens occupés et qu'il peut mener des enquêtes. Il émet aussi un avis en matière de succession pour les Congrégations non autorisées qui sollicitent un accroissement de leurs biens au décès du propriétaire ou d'un des occupants. La discussion parlementaire autour de ces dispositions ainsi que les modalités de leur application alimentent les controverses à la fois politiques et religieuses durant les deux dernières décennies du siècle.

de saison, et les délinquants doivent être énergiquement rappelés au respect de la loi¹. »

Fort des consignes du Ministre, l'Inspecteur effectue une visite à Mongré les 8 et 9 février. Il constate que des changements importants dans le personnel ont eu lieu depuis octobre. Le 11 février, il peut ainsi adresser au Recteur la liste des mouvements.

« Monsieur Dromard, Préfet des études, Supérieur de la maison avant le mois d'août, autorisé par Monsieur le Préfet à rester auprès de Monsieur Chambert pour le mettre en relation avec les familles des anciens élèves, a quitté Villefranche et n'a pas été remplacé. »

<i>Mouvements de personnel à Mongré</i> (d'après la liste adressée au Recteur par l'Inspecteur d'Académie)	
1879-1880	1880-1881
Monsieur Poizat qui avait été inscrit comme sous-Préfet des études	Remplit aujourd'hui les fonctions de Préfet.
Monsieur Petit, professeur d'humanités est parti vers le milieu d'octobre	et a été remplacé par Monsieur Eyeraud, né à Gap le 2 août 1827
Monsieur Roux, chargé de la 1 ^{ère} division [illisible], parti vers le commencement de décembre,	est remplacé par Monsieur Prat Antoine, né à Arles le 3 janvier 1856.
Monsieur André, professeur de 6 ^{ème}	Remplacé à la fin de novembre par Monsieur Caire Auguste, né à Pertuis (Vaucluse) le 15 mars 1848
Monsieur Luizet, professeur de sciences,	Remplacé à la fin de novembre par Monsieur Badier Jean-Joseph ?, né à Saint-Romain d'Albon (Drôme) le 5 avril 1850
Monsieur Chenavaz ² , professeur d'histoire a quitté l'établissement le 3 décembre	Remplacé par Monsieur Fayolle Joseph ³ , né au Puy le 11 mai 1855
Monsieur Ducamps ⁴ , premier aumônier, s'est retiré le 28 octobre, son emploi a été supprimé	
Monsieur Charrat, Préfet de discipline, parti le 30 septembre	Remplacé par Monsieur Brousse Gilbert, né à Ravel (Puy-de-Dôme) le 25 avril 1841 ; chargé aussi d'une classe élémentaire
	Monsieur Couprie Marie-Rambon, né à Villefranche le 20 septembre 1847, professeur adjoint de philosophie
	Ville Pierre-Marie, né à Lyon le 13 février 1854, répétiteur pour la classe de Rhétorique
	Paraud Francis, né à Valence le 15 octobre 1850, surveillant
	Didier Jean, né à Arles, le 7 mai 1858, surveillant
	Barbarin Louis, né à Lyon le 30 mai 1845, professeur d'anglais (également professeur à Sainte-Hélène)
	Monsieur Major John, né en Angleterre, professeur d'anglais, en instance pour obtenir l'autorisation d'enseigner en France
	Walter Désiré, né à Mackwiller (Alsace), le 15 avril 1861, n'ayant pas opté pour la nationalité française, trop jeune pour demander la naturalisation, maître de chapelle

Sur la situation globale des personnels de Mongré, le fonctionnaire dresse d'abord un bilan : « tandis que huit personnes quittaient la maison, treize autres y étaient introduites, ce qui y porte de trente à trente six le nombre des maîtres et professeurs ». En comparaison, les changements ont été moins nombreux dans le Collège de Lyon.

¹. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Jules Ferry à Monsieur le Recteur, « Confidentielle », 26 janvier 1881. AFSI.

². Le P. Candide Chenevaz.

³. Le Scolastique Joseph Fayolle est également Préfet de Division.

⁴. Il s'agit du Recteur Ludovic Deschamps.

« Je dois ajouter que, à Lyon aussi bien qu'à Villefranche, les directeurs paraissent résider d'une manière régulière et assidue dans l'établissement. Monsieur Chambert de Mongré m'a donné l'assurance qu'il habitait maintenant dans la maison même et qu'il y couchait ; s'il fait ou s'il a fait quelquefois le voyage de Lyon, ce n'est qu'accidentellement et, comme il peut le dire pour s'excuser, dans l'intérêt de son institution. »

Si la loi paraît sur ce point respecté, un certain agacement affleure toutefois et l'idée de réprimer un délit s'exprime au terme de la lettre.

« De ce qui a été constaté en octobre dernier et de ce que je viens de consigner plus haut, il résulte que dans l'état actuel les deux institutions de Mongré et de la rue Sainte-Hélène à Lyon ont encore, avec un directeur laïque et un certain nombre de maîtres et de professeurs laïques ou séculiers, une partie de leur personnel appartenant à la Compagnie de Jésus ; on peut même remarquer que ce sont les chaires les plus élevées et les fonctions les plus importantes qui sont confiées à cette Compagnie. Ne peut-on pas voir en cela la reconstitution des agrégations religieuses dissoutes le 31 juillet dernier à la suite des décrets du 29 mars, et ne serait-on pas en droit de poursuivre devant le conseil académique MM. Chambert et Fournier pour avoir prêté les mains à cette violation de la loi ? Si on s'en rapporte à la jurisprudence établie par le conseil supérieur, la réponse à cette question n'est pas douteuse ; il est sans contredit que, chaque jour, une dizaine ou une quinzaine de pères jésuites sont réunis, soit à Mongré soit dans le local de la rue Sainte-Hélène, pour y coopérer à une œuvre commune, et que, placés dans les classes et remplissant les fonctions les plus essentielles, ils impriment à ces établissements le caractère que les décrets du 29 mars avaient pour but de leur enlever. Cependant, eu égard à ce fait que les directeurs se déclarent disposés à recruter leur personnel dans un autre milieu au fur et à mesure que cela leur sera possible, et en considération de ce que, jusqu'à un certain point, ils paraissent poursuivre dans cette voie, je serais porté à donner le conseil de continuer à exercer une surveillance continue sur ces maisons et d'attendre qu'il se produise de nouveaux arguments contre elles avant de commencer l'action devant le conseil académique ».

Respectueux de l'ordre donné par Jules Ferry, l'Inspecteur est retourné à Mongré.

« Conformément à vos instructions, je me suis rendu auprès de Monsieur Fournier, directeur de l'Institution de la rue Sainte-Hélène à Lyon et de Monsieur Chambert, directeur de celle de Mongré, près Villefranche. Je les ai invités, en votre nom, à renoncer aux services des pères jésuites. Je l'ai fait à peu près en ces termes : "Monsieur le recteur pense qu'il vous a laissé tout le temps nécessaire pour composer le personnel de votre établissement de professeurs et de maîtres choisis en dehors de la Congrégation religieuse qui en avait la direction, avant vous. Il me charge, après vous avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir laisser se prolonger plus longtemps la situation que vous vous êtes faites, de vous vous inviter à renoncer définitivement et réellement aux services des pères jésuites. Il espère que vous voudrez bien accomplir cette réforme avant la rentrée des vacances de Pâques. Il y aurait lieu de vous poursuivre si, à cette époque, vous aviez conservé dans le personnel placé sous vos ordres, des membres de la Compagnie de Jésus. La communication que je vous fais est officielle. Je vous prie de vous considérer comme bien et dûment averti". Monsieur Fournier et Chambert n'ont opposé aucune protestation à l'espèce de mise en demeure que je leurs signifiais. Ils se sont contentés de faire ressortir la difficulté qu'ils allaient éprouver pour trouver, au milieu de l'année scolaire, des professeurs et des maîtres nouveaux. Monsieur Fournier voudrait qu'on lui permette au moins de conserver jusqu'aux grandes vacances les professeurs chargés dans les classes supérieures de la préparation aux examens. Je n'ai rien répondu aux observations qu'il me présentait à ce sujet. En somme, ces Messieurs sont maintenant prévenus. S'ils sont sincères, on peut croire qu'ils vont faire quelques efforts pour se soumettre à l'injonction qu'ils ont reçue. Cependant, comme il est certain qu'ils ne sont pas absolument libres de diriger leur établissement à leur gré, il est à craindre que leurs efforts n'aboutissent qu'à

chercher à tromper l'administration. Il y aura donc lieu de les surveiller de près. J'ai appris à Villefranche que Messieurs les jésuites ne se sont pas dispersés en réalité. Il ne vivent plus, il est vrai, à Mongré, où ils ne viennent que pour les heures de classe, mais on a loué pour eux, dans le voisinage, une maison dans laquelle ils habitent et où ils prennent en commun leurs repas, qu'on leur apporte tout préparé de la cuisine de Mongré. L'administration civile ne pourrait-elle pas voir là la reconstitution d'une Congrégation non autorisée ! »

Confirmée par un courrier du 1^{er} mars, l'injonction du Recteur reçoit une réponse de Pierre Chambert le 14. Le Directeur réitère la promesse faite à l'Inspecteur de tenir compte de l'avis du Recteur. Il affirme l'avoir d'ailleurs déjà fait en obtenant le concours de cinq nouveaux maîtres : l'un d'eux est déjà entré en fonction, les autres ne tarderont pas à être installés. Le Directeur explique qu'après la mise en relation, de vive voix ou par écrit, avec un certain nombre de professeurs et ses démarches aboutiront certainement avant la rentrée de Pâques. Il termine son courrier par une forte affirmation de son désir de se conformer à la loi.

« Veuillez croire, Monsieur le Recteur, que je poursuis le travail de reconstitution du personnel, dans l'établissement que je dirige, avec un désir sincère de satisfaire à toutes les exigences de la loi. Ainsi, j'en ai la confiance, les bonnes relations que j'ai entretenues, pendant vingt ans, avec l'autorité académique ne seront pas troublées. Je n'épargne rien pour m'assurer cet avantage et j'ose espérer que personne ne me refusera ce témoignage ».

Le 16 mars, Pierre Chambert fait suite à l'entretien du Recteur avec des Parents d'élèves du Collège au sujet des professeurs de Mongré.

« Conformément au désir que m'expriment les pères de familles qui ont eu l'honneur d'aller vous voir hier, je prends l'engagement de ne conserver dans mon institution à la date du 1^{er} mai, que deux anciens membres de la Compagnie de Jésus, professeurs ou surveillants chargés de la préparation au baccalauréat¹. »

De part et d'autre, des concessions semblent se faire jour. Le 19 mars, le Ministre adresse ainsi une circulaire. La presse s'est faite l'écho, de même que le Sénat, d'un malentendu de la part des Inspecteurs qui « n'ont pas tous bien compris la portée de mon instruction confidentielle du 26 janvier dernier. » Jules Ferry précise qu'est seule visée la reconstitution d'une société légalement dissoute et qu'il n'appartient pas aux Inspecteurs de « déclarer a priori qu'une Congrégation leur paraît reconstituée dans telles conditions déterminées : leur rôle se borne à constater l'infraction aux règlements, quand elle est nettement établie. » Sans doute rassuré sur ce point, le Ministère agréé le 19 mars les conclusions du rapport adressé deux jours avant par le Recteur. À propos d'un compromis avec la Direction des anciens Collèges jésuites de Lyon, le Ministère commande la prudence en ne dépassant pas le stade d'une promesse orale.

« Il importe de ne prendre aucun engagement écrit qui puisse être opposé par d'autres chefs d'établissement. Le Ministre entend rester juge de l'opportunité des concessions et de la tolérance dans chaque cas particulier. Messieurs les Inspecteurs d'Académie auront donc à mander les directeurs des institutions de Mongré et de Saint-Michel et à leur déclarer que, prenant acte de leurs déclarations écrites et de leurs promesses, vous consentez à ne provoquer aucune poursuite avant la fin de l'année scolaire. Quant au

¹. Pierre Chambert au Recteur, 16 mai 1881. Les Archives départementales du Rhône conservent des dossiers aux cotes 6 V 83 à 88 des documents sur « l'application des décrets du 29 mars 1880 » : circulaires et instructions ministérielles, expulsion de religieux étrangers, dissolution et dispersion des Jésuites, surveillance des congrégations dissoutes, enquêtes sur la situation des Congrégations dissoutes et sur leurs tentatives de reconstitution, etc.

directeur de Saint-Étienne, après une nouvelle mise en demeure et un délai aussi court que vous le jugerez convenable, vous pourrez le déférer au conseil académique. »

La décision du Ministère est prise en avril.

« Vous pouvez autoriser verbalement Monsieur le directeur de l'école de Mongré à garder provisoirement, jusqu'aux vacances, quatre professeurs appartenant à la Société de Jésus. Mais, ainsi que je vous l'ai fait connaître par ma dépêche télégraphique du 21 avril courant la tolérance ne saurait aller au-delà¹. »

Il semble que le Directeur de Mongré se soit adressé directement au Ministère. C'est en tout cas ce que paraît déplorer l'Inspecteur d'Académie dans son courrier au Recteur du 25 mai. Le Ministère n'en commande pas moins le Rectorat d'agir pour que la loi soit respectée à Villefranche-sur-Saône. En novembre 1881, alors que le Directeur de Mongré est désormais le Père Henri Rochette, le Ministère réclame ainsi le départ de Théophile Descourvières, toujours sur la liste des professeurs malgré la promesse faite au printemps.

« Je vous prie d'inviter le directeur actuel, le père Rochette, à se mettre en règle avec la loi, à bref délai², comme son prédécesseur avait promis de le faire, sous peine d'être cité devant le conseil académique. Vous voudrez bien m'informer de la suite de cette affaire³. ».

Des négociations reprennent entre les deux parties. Le Recteur demande à l'Inspecteur de faire observer au Directeur qu'il n'a pas tenu son engagement de ne conserver pour la rentrée 1881 aucun membre de la Société de Jésus dans son personnel. Le Ministre a lui-même ordonné d'inviter le Directeur à se mettre en règle avec la loi. En retour d'un nouvel accord, le Recteur qui semble ignorer que le Père Rochette, jésuite, a aussi le Père Marcellin Merle est aussi enseignant de Rhétorique au Collège, se dit prêt à accorder un délai supplémentaire.

« Je serais disposé, si sa réponse est affirmative, à lui accorder un délai, jusqu'au 1^{er} janvier 1882⁴.

De son côté, le Directeur tergiverse⁵.

« Le Père Rochette a été désorienté de l'ordre qu'il recevait ; il m'a demandé huit jours pour réfléchir et je n'ai pas cru pouvoir lui refuser ce délai. Mais il paraît que l'ordre verbal ne lui suffit pas, je viens de recevoir de lui la lettre suivante :

"Vous ne serez pas étonné que, vu la gravité des communications que vous m'avez faites ce matin, je sois obligé de me rendre un compte précis des ordres de Monsieur le Ministre. Il exigerait, si je ne me trompe, qu'aucun membre ayant appartenu à la Compagnie de Jésus n'usât de son bon droit d'enseigner dans l'établissement que je dirige. Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur, de vouloir bien me dire, si tel est bien en effet l'ordre que vous m'avez transmis, car je ne voudrais pas, sur une supposition émanant de ma part, déterminer les mesures au sujet desquelles vous m'avez demandé une réponse avant huit jours, n'engager les démarches que je pense avoir à faire vis-à-vis de Monsieur le Ministre."

Avant de répondre au père Rochette, j'ai tenu à vous demander vos instructions. Voici le texte de la réponse que je me proposerais de lui faire si vous voulez bien

¹. Le Ministère au Recteur d'Académie, 26 avril 1881.

². C'est le Recteur d'Académie qui souligne.

³. Le Recteur d'Académie à l'Inspecteur, 7 novembre 1881.

⁴. Le Recteur d'Académie à l'Inspecteur, 21 novembre 1881.

⁵. L'Inspecteur d'Académie au Recteur d'Académie, 26 novembre 1881.

l'approuver : Je ne puis que répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans votre cabinet le 21 novembre. "Vous êtes invité à remplacer au plus tôt par un maître, soit laïque, soit ecclésiastique appartenant au clergé séculier ou à un ordre religieux autorisé, le père Descourvières qui fait, comme vous, partie de la Compagnie de Jésus". Je ne ferai rien sans vos ordres ».

Henri Rochette cherche à gagner du temps. Pour cela, il écrit au Recteur d'Académie le 1^{er} décembre, suite à la visite de l'Inspecteur à Mongré. Le Père Théophile Descourvières est au centre du litige.

« Il m'a demandé si je me regardais comme lié par les engagements qu'aurait pris, paraît-il, à l'égard de la Compagnie de Jésus, mon prédécesseur, Monsieur Chambert. Sur ma réponse négative, Monsieur l'Inspecteur m'a dit que, quelle que fût ma manière de voir à ce sujet, il me transmettait de votre part les ordres de Monsieur le Ministre, et que j'eusse avant le 1^{er} janvier prochaine à prendre mes mesures pour que Monsieur l'abbé Descourvières ne figurât plus dans le personnel de Mongré¹. Monsieur l'inspecteur m'a demandé une réponse avant huit jours. Vous ne serez pas étonné, Monsieur le Recteur, que je ne puisse exprimer mon intention de me conformer à de pareils ordres, sans le connaître d'une manière plus précise. Monsieur l'abbé Descourvières n'est, à ma connaissance, sous le coup d'aucune des incapacités prévues par la loi ; s'il en était autrement je vous prierais de vouloir bien m'éclairer sur ce point. Du reste, puisque son exclusion est nominative, rien dans l'ordre qui m'a été transmis ne m'empêche de le remplacer par un autre membre de la Compagnie de Jésus². Peut-être que l'ordre de Monsieur le Ministre ne me laisse pas cette liberté et qu'il a pour but d'interdire à tout membre de la Compagnie de Jésus d'user de son droit d'enseigner dans l'établissement que je dirige ? Monsieur l'inspecteur à qui j'ai écrit le 25 novembre, m'a répondu hier seulement que les instructions qu'il a reçues de vous ne lui permettaient pas de rien ajouter à l'avis qu'il m'a donné ; je dois donc recourir à vous, Monsieur le Recteur, et puisque, d'après ce que m'a dit Monsieur l'Inspecteur, vous êtes chargé de me transmettre un ordre de Monsieur le Ministre, je ne peux supposer que vous m'en refusiez la formule précise. Je vous demanderai donc d'avoir la bonté de me dire :

1° Si l'opposition faite à la présence de Monsieur l'abbé Descourvières, comme professeur à Mongré, lui est absolument personnelle.

2° Si au contraire l'ordre de Monsieur le Ministre m'interdit d'employer avec moi dans l'enseignement même un seul membre ayant appartenu à la Compagnie de Jésus. »

Le 6 décembre, Henri Rochette fait part au Recteur d'Académie de son refus de se conformer à l'engagement pris par Pierre Chambert au motif qu'il n'en a pas vu le texte qui, d'ailleurs, n'engageait pas ses successeurs. Pendant ce temps, les Supérieurs de la Compagnie de Jésus cherchent à pérenniser la situation qui s'est installée dans ses Collèges du fait des directives gouvernementales.

¹. Encore scolastique, Théophile Descourvières a semble-t-il une bonne maîtrise de la langue allemande, N Descourvières, né le 7 avril 1848 à Goux-les-Usiers (Doubs), il est entré dans la Compagnie de Jésus le 1^{er} octobre 1867. Après le jувénat à Lons-le-Saulnier, il entame sa première année de philosophie à Vals-près-Le Puy en 1870-1871, mais il est aussitôt après Surveillant à Dôle. De 1876 à 1878 il suit des études de philosophie en Autriche. Débutant la théologie à Aix, il devient l'année suivante Préfet de Division et enseignant en langue allemande à Mongré. Il reste au Collège jusqu'en 1882 et part ensuite à Mold, au Pays de Galles, pour ses études de théologie au terme desquelles il effectue son Troisième an en Angleterre. Il revient à Mongré en 1888, l'année de son quatrième Vœu. Il devient alors, et jusqu'en 1897, l'adjoint du Préfet de l'Internat, le bibliothécaire des élèves, et le Directeur de la Congrégation des Saints-Anges et de l'Enfant-Jésus. Il est aussi professeur de langue allemande. De 1897 à 1899, il est Ministre, directeur de la Congrégation, chargé de la préparation de Première Communion. Ministre de 1899 à 1902, il est présent lors du départ des religieux de Mongré. Supérieur à La Louvesc, il accueille les premières élèves de Bollengo. Il est mort à Sainte-Foy-les-Lyon le 8 octobre 1916.

². En 1882-1883, le Père Alexis Pion lui succède avec les mêmes attributions. Il semble que ce soit d'abord pour sa capacité à enseigner la langue allemande que Théophile Descourvières a été maintenu par ses Supérieurs à Mongré, malgré l'avis de l'Inspecteur.

« Les jésuites sont deux au plus et sont ou chefs d'institution, ou professeurs ou surveillants. Ceux qui remplissent les fonctions de confesseurs, directeurs de Congrégation, s'intituleront aumôniers, sous la juridiction de l'ordinaire qu'il serait bon de prévenir et avec lequel on devrait s'entendre pour être parfaitement en règle. On peut désigner deux aumôniers et même trois si l'importance du personnel le comporte. [...] Il sera bon de dresser une liste des prêtres et des scolastiques pour la soumettre à l'ordinaire, la faire approuver et même la faire inscrire sur l'*Ordo* du diocèse en omettant le titre de père ou de frère pour prendre celui des ecclésiastiques ordinaires. On pourrait au besoin en laisser un double¹. »

Théophile Descourvières n'est plus à Mongré à la rentrée de 1882. Toutefois, selon les indications du *Catalogue*, six jésuites enseignent encore au Collège : Alexis Rion, la langue allemande, Marcellin Merle en Rhétorique, Pierre Charrier, en Philosophie, Firmin Péliissié, Scolastique, en classe Élémentaire. Le Père François Comtet et le scolastique Louis Perroy sont répétiteurs. Il y a neuf jésuites prêtres à Mongré en 1884-1885 et quatre scolastiques. L'épreuve des « décrets » est désormais surmontée. Après avoir été d'abord chicaneuse, l'Administration a renoncé à la recherche d'une éventuelle reconstitution de la communauté religieuse du Collège. La « tolérance » du Ministère permet à Mongré de poursuivre son enseignement. Elle tient peut-être aussi à l'action de Parents d'élèves auprès du Ministère de l'Instruction publique. Le 15 août 1881, Henri Rochette, ancien professeur de physique, chimie et mathématiques, est devenu Recteur et Préfet des études du « *collegium dispersum mongrense* ». Successeur de Monsieur Chambert, il est désormais le Directeur légal du Collège, fonction qu'il occupera jusqu'en 1889. Interlocuteur officiel de l'Académie de Lyon, il ne dissimule pas sa qualité de jésuite, puisqu'il fait suivre la signature de ses courriers par un « s.j. » bien lisible. Jésuite, il n'enseigne certes pas. Dans son épreuve de force avec l'Académie, Mongré a donc remporté la partie et fait triompher l'Enseignement libre. Mongré est en effet devenu un Collège dans lequel enseignent des Jésuites. « L'école libre Notre-Dame de Mongré » a bien pour mission principale d'enseigner et une communauté religieuse revient s'installer dans ses murs. Le 23 août 1889, le Père Dromard devient « Supérieur ». Jusqu'en 1895, il est successivement Préfet des études et Directeur. À sa suite, Monsieur Lepaître est le Directeur civil. Frédéric Rouvier lui a succédé. Il est le dernier jésuite à assumer cette responsabilité de 1895 à 1898. Depuis Monsieur Bonnet de 1898 à 1900², Mongré aura ensuite toujours un laïc comme Directeur.

Christo in adolescentibus

Assuré de pouvoir poursuivre son enseignement, Mongré compte désormais nombre d'auxiliaires aux côtés de ses professeurs jésuites. Sous l'autorité de Jules Ferry, la politique de laïcisation des écoles françaises se poursuit. Le sujet est d'importance. « Grave, parce que symbolique »³, la question du crucifix dans les écoles obtient une solution pragmatique : la circulaire du 2 novembre 1882 adressée aux Préfets, et non aux Recteurs d'Académie, demande de ne pas mettre d'emblèmes religieux dans les locaux neufs ou rénovés ; et, dans les autres cas, de suivre le vœu des populations. L'initiative, alors que le Gouvernement entend installer durablement la laïcité, déchire à nouveau la France. C'est dans ce contexte qu'en novembre 1883, le Recteur de Mongré entend réaffirmer publiquement la valeur de

¹. « À l'occasion du recensement général de la population française », sans date [1881 ? un recensement national a lieu cette année là], AFSI, fonds Prat, vol. 3, 843.

². Si toutefois ce « M. Bonnet » n'est pas le « Père » Camille Bonnet, professeur de philosophie de 1897 à 1901. Sébastien Charléty, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900*, Paris, A. Picard et fils, 1901.

³. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, p. 202.

l'enseignement chrétien de Mongré. Pour bien marquer ce programme, Henri Rochette fait installer une plaque sur le fronton du Collège qui résume « tout le labeur et tout le but de l'éducation qu'il prétendait donner¹. » La sculpture qui représente la Vierge Marie au milieu d'enfants est accompagnée de la mention « *Christo in adolescentibus sub invocatione BMV : Au Christ caché dans les jeunes gens, Sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie.* » Mongré s'offre l'occasion de la première grande fête scolaire depuis les décrets. Le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, est venu honorer de sa présence la pose de la plaque. Une grande solennité commémore ce jour-là le quatrième centenaire de la Bulle de Sixte IV sur la Conception de la Vierge². L'événement concerne en premier lieu les Congrégations du Collège³. Durant toute la journée, les Congréganistes de chaque division portent ostensiblement leurs insignes. À la fin de la séance littéraire qui lui a été offerte, le cardinal Caverot ajoute à l'émotion en s'adressant, debout, aux élèves :

« Mes chers enfants, vous venez de me rappeler de chers et ineffaçables souvenirs. Voilà plus de cinquante ans que je suis consacré au service de Dieu. Près de ma fin, savez-vous ce qui me donne le plus de sécurité ? Ce ne sont pas mes dignités qui me font trembler..., c'est mon titre de congréganiste, d'enfant de Marie... Je dois vous le dire, mes chers enfants, depuis que je suis congréganiste, tous les jours je récite une fois, quand ce n'est pas deux, ma formule de consécration... Tout à l'heure, réunis aux pieds de la Sainte Vierge, vous allez tous, enfants de Marie, renouveler votre consécration. Eh bien ! moi qui suis ici le doyen des Congréganistes, je veux la renouveler publiquement avec vous⁴. »

Henri Rochette incarne presque à lui seul l'ouverture d'une nouvelle période dans l'histoire du Collège⁵, un « moment » de Mongré⁶. Durant la décennie de son Rectorat, l'agrégation des traits de son action avec le contexte religieux et politique s'opère dans le cadre de l'établissement jésuite. Henri Rochette est Recteur et Préfet des études. Après une période troublée qui a vu l'intervention de nouveaux personnels étrangers à la Compagnie de Jésus, il s'attache à reconstituer l'unité du corps des maîtres. Sa personnalité, sa culture et ses conceptions éducatives constituent une part importante de ce « moment Rochette ». Ayant pris ses fonctions avec l'épreuve des décrets, Henri Rochette considère que Mongré a été affaibli et qu'il doit être restauré.

« Sans doute on avait pu franchir le premier mauvais pas qui avait suivi les décrets : les dévouements n'avaient pas manqué. Le collège avait été confié à un laïque zélé⁷, instruit, très au courant de la pédagogie, animé des meilleures intentions ; il avait sauvé la maison pendant un an, mais malgré cette sage autorité, le vaisseau allait à la dérive⁸. »

¹. Louis Perroy, *Un religieux. Le père Henri Rochette, de la Compagnie de Jésus, 1834-1906*, Lyon, A. Michel éditeur, 1907, p. 44.

². À la suite de Louis Perroy, Auguste Demoment écrit que la solennité a trait au quatrième centenaire de la fondation des congrégations de la Sainte-Vierge. « Villefranche-sur-Saône », dans *Les Établissements*. La première congrégation mariale au Collège romain date de 1563, après les premières en Italie dans les années 1540. Plus sûrement, le 4 septembre 1483 est la date de la publication par Sixte IV de la seconde version de *Grave nimis*, sa Bulle sur la Conception de la Vierge.

³. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône ».

⁴. Louis Perroy, *Un religieux. Le père Henri Rochette*, p. 43-44.

⁵. Pierre Henri Rochette de Lempdes (1834-1906), voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁶. Un espace de temps limité dans une durée totale, ici le « moment Rochette », qui marque un « tournant historique » avec un avant et un après.

⁷. Pierre Chambert.

⁸. Louis Perroy, *Un religieux. Le père Henri Rochette, de la Compagnie de Jésus*, p. 35. L'opinion du biographe est aussi celle d'un contemporain proche d'Henri Rochette. Louis Perroy enseigne en Grammaire de 1879 à 1880. Scolastique, il est encore à Mongré de 1880 à 1881 alors qu'Henri Rochette enseigne la physique, la chimie et les mathématiques aux Philosophes. Il est à Mongré, de 1882 à 1888, pour des tâches diverses, dont celle de modérateur de l'Académie.

Le biographe du Recteur, de ses contemporains, a vu dans le Père Rochette, sinon l'homme providentiel, l'homme de « la Providence ».

« Le Père Rochette était l'homme que la Providence avait préparé pour remettre toutes choses en état. Concentrant le pouvoir entre ses mains, le premier à donner l'exemple d'une vigilance et d'un travail opiniâtre, il eut bientôt rétabli la discipline et ramené la confiance. Aussi bien, cette situation anormale dans la Compagnie, allait à merveille à sa tournure d'esprit. Nature forte, autoritaire et consciente de sa force et de son autorité, il devait pour être lui pleinement ne pas se sentir gêné par l'entourage. La dualité du pouvoir, le consulat à deux, n'allait pas à cette main ferme : il fallait qu'il fût tout. Dans la circonstance, l'événement donna raison aux supérieurs qui l'avaient choisi. Le rectorat du Père Rochette restera l'un des plus féconds et des mieux remplis de l'histoire de Mongré. Cependant, comme tous les êtres supérieurs, le Père Rochette a été fort discuté. Son loyalisme, sa droiture, la fermeté de son amitié, lui firent des enthousiastes ; à côté, il y avait forcément la contre-partie¹. »

La discussion des décisions du Recteur ne s'est produite que dans les dernières années du Rectorat. Elle débute avec l'arrivée de Scolastiques que l'expérience de l'application des décrets à Mongré n'unit plus directement au Supérieur de la Communauté. Le Recteur est aussi, par nature et de par sa fonction, un homme d'ordre, fermement attaché à la discipline et à l'obéissance.

« Il est hors de doute que sa conception de l'éducation était restée antique ; elle était tout entière et uniquement fondée sur l'autorité. Et il n'était pas de ceux qui expliquent leur autorité, la proposent et la font accepter : il l'imposait. La règle, le devoir étaient les mots favoris de ses instructions. Malaisément cet éducateur pardonnait au manquement à l'autorité : devant une indiscipline on le trouvait inflexible. Chose étrange, pour des manquements plus graves en eux-mêmes, parce qu'ils touchaient l'intime et la vie de l'âme, l'homme d'autorité s'effaçait subitement devant le prêtre : il était alors tendre pour les pêcheurs, excusait volontiers, même quand il était obligé de sévir gravement, parlant de l'entraînement de la tentation et de la facilité des chutes. Mais pour l'extérieur, il fallait que tout marchât à l'œil et au règlement². »

L'effort du Père Rochette n'est pas isolé. L'Enseignement libre et particulièrement les Collèges jésuites, quelque peu malmenés par l'application des décrets, se concentrent sur ce retour à la discipline. Dans son volume, *La discipline dans quelques écoles libres : manuel pratique du surveillant*, le Père Barbier³, donne pour cela en 1884 nombre d'indications très précises à ceux qui, ecclésiastiques, auront à faire vivre l'esprit des Collèges et à en maintenir les usages⁴. La réaffirmation de la dimension religieuse de l'enseignement réactive à Mongré quelques interrogations sur la place dans les études des « accessoires » par rapport aux Lettres classiques. Le 1^{er} septembre 1885, Marcellin Merle tient à adresser au Préposé général son constat sur la baisse du

¹. *Idem*, p. 35-36.

². *Idem*, p. 36-37.

³. Emmanuel Barbier (1851-1925), originaire de Poitiers, est entré dans la Compagnie de Jésus en 1869. Il a connu les conséquences des décrets alors qu'il était scolastique au Collège de la rue de Vaugirard à Paris. Prêtre en 1882, il devient après ses études de théologie à Jersey le recteur de Collège à Paris puis à Poitiers. Aumônier de la Jeunesse catholique, il est un opposant farouche de la démocratie et du libéralisme. Il quitte la Compagnie de Jésus en 1905 et obtient d'être incardiné dans le diocèse de Poitiers. Paul Duclos, « Emmanuel Barbier », *DMRFC*, 1. *Allocutions de Collèges. Mon crime* (Paris, Poussielgue, 1901) est à la fois une manière d'exposer l'œuvre scolaire jésuite et une critique de son évolution au tournant du siècle, tentée par moins de discipline.

⁴. Emmanuel Barbier, *La discipline dans quelques écoles libres. Manuel pratique du surveillant*, Paris, V. Palmé ; Bruxelles, Société belge de librairie ; Genève, H. Trembley, 1888 (2^e éd., revue et augmentée), VI-221 p. La troisième édition, parue chez Poussielgue en 1897, dans la collection de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, élargit son lectorat. Elle est intitulée *La discipline dans les écoles secondaires libres. Manuel pratique du surveillant*.

niveau des études¹. À Mongré, à la différence de ce qui, selon lui, se fait ailleurs, l'histoire et la géographie ont gagné une trop grande place et les examens n'ont plus celle qui était la leur.

« Les études littéraires sont à peu près ruinées ici. Nos élèves ne savent plus le latin ; ils en ignorent les principes les plus élémentaires ; le grec ne sera plus bientôt qu'un souvenir ; quant au français, on n'obtient ni la correction ni l'orthographe. Ainsi aux examens les échecs succèdent aux échecs et ils vont continuer, si on n'y rapporte un remède prompt et sérieux. »

Le professeur de Rhétorique a son explication. Successeur dans cette chaire de Pierre Mestre², Eugène Durin, Antoine Travers et Arthur Rénier, il enseigne depuis vingt ans. Il juge que Mongré ne respecte pas suffisamment le règlement de la Province. « On a sacrifié l'essentiel à l'accessoire. » Alors que dans les autres établissements les « accessoires » se donnent à la seconde heure de la classe, « puisque ces matières ne s'apprennent pas mot à mot », ils sont dispensés à la première à Mongré. Comme les élèves utilisent les études pour travailler les « accessoires », ils n'apportent en classe ni devoir ni leçon. Cette nouveauté avait été réclamée à la fin de l'année scolaire précédente, mais le Père Merle explique qu'il a pu obtenir un aménagement avec une étude entre ses deux classes. Selon lui, les études manquent à Mongré où des classes sont organisées le jeudi matin. Un enseignement d'histoire et de géographie est donné deux fois par semaine en Grammaire. Mongré n'organise pas assez d'examens publics qui excitent l'émulation ou le propose dans la seule classe alors que les autres Collèges de la Province réunissent des échanges entre deux classes qui s'affrontent publiquement. Mongré a aussi renoncé à la solennité des compositions de prix³. Les journées sont en fait trop courtes, débutant à huit heures seulement et se terminant à six heures et demie. « Plus rien qui frappe les enfants : ce sont des compositions ordinaires. » Dans les causes de la baisse du niveau des études, le Père Mestre désigne aussi la médiocrité des lectures.

« Dans la Province, on favorise la lecture ; dans ce but on met à la disposition des élèves des ouvrages qui se recommandent par l'intérêt du fond et l'élégance de la forme, ici on a enlevé des bibliothèques les livres intéressants pour les remplacer par d'arides résumés d'histoire et des ouvrages de sciences, toute lecture est même interdite dans la Division des Petits, où se trouvent cependant les élèves de la Quatrième. »

L'appréciation du Professeur de Rhétorique sur l'adaptation du *Ratio studiorum* est un peu sévère. Mongré sort en effet d'années de désorganisation et il lui faut bien toujours composer avec le Baccalauréat. Plus encore, il s'agit de répondre aux attaques des adversaires de la Compagnie de Jésus sur le manque de patriotisme des Jésuites⁴. Sur les lectures, à l'heure d'une foi catholique qui s'affiche en retour plus virile, son constat d'un changement n'est pas dénué de fondement. Revenu le 14 mars 1881 du noviciat de Sidmouth, car il supporte mal le climat de l'Angleterre, Antonin Eymieu est d'abord second Surveillant en 3^{ème} division⁵. De retour en France

¹. Marcellin Merle au Préposé général, 1^{er} septembre 1885. ARSI, Lugd 1010 XXIX, 1.

². Pierre Mestre a enseigné en Rhétorique de 1873-1874. Il est l'auteur de : *Analyses des auteurs français prescrits pour le premier examen du baccalauréat ès lettres*, 8^e éd., Lyon, Delhomme et Brigueat, 1884, 2 vol.

³. Il s'agit des compositions dont les résultats sont pris en compte pour l'attribution des Prix.

⁴. La « réponse jésuite » se fait au travers de nombreux ouvrages, sorte d'apologétique de l'éducation jésuite : *Souvenirs d'académie. Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus, en France, de 1815 à 1878*, d'Antoine Sengler (Paris, J. Lefort, 1879), Charles Daniel (1818-1893), *Les jésuites instituteurs de la jeunesse française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris (V. Palmé, 1880) ; *Élèves des jésuites. Souvenirs des collèges de la Compagnie de Jésus en France, 1850-1880* (Paris, V. Palmé, 1882, 2 vol.), par Jean-Baptiste Didierjean.

⁵. Hugues Beylard, « Antonin Eymieu », *DMRFC*, t. 1.

après un nouveau séjour en Angleterre de novembre 1883 à Pâques 1884, il prononce ses Vœux à Mongré le 8 décembre. Premier Surveillant de la troisième Division, il est, pendant le dernier trimestre de l'année scolaire 1885-1886, professeur d'histoire d'une section de 5^{ème}. Dans ses petits carnets, il consigne les plans des Séances académiques, des descriptions de jeux et fêtes. Le 24 avril, un Samedi saint, il organise dans la cour de récréation une « fête militaire avec assaut et tournoi¹. » Au réfectoire, les « lectures de table » pour les élèves témoignent de l'atmosphère où se mêlent de plus en plus étroitement à Mongré, la piété catholique et l'exaltation de l'héroïsme missionnaire ou militaire². De 1882 à 1886, *Les Sermons sur la Passion* de Bourdaloue accompagnent la Semaine Sainte. Henri IV, Richelieu et Louis XIV sont les grands personnages de l'Ancien Régime chers aux familles légitimistes. La Révolution française par Amédée Gabourd permet de faire entendre son récit :

« Dans cette grande lutte engagée entre la démocratie et le trône, j'honorerai les rois et j'aimerai le peuple ; et je flétrirai toute tyrannie, soit qu'elle descende d'en haut, soit qu'elle remonte des basses régions. Je ne serai pas de ceux qui cherchent à creuser un abîme entre la religion et la liberté, comme si Dieu aimait à être honoré par des cœurs esclaves. »

Avant d'en venir aux événements funestes, l'auteur se plaît aussi à rapporter le banquet des gardes du Roi.

« Leur présence, leur enthousiasme, l'aspect des lieux, ces uniformes éclatants, ces tribunes et ces galeries garnies de dames somptueusement parées, les sons de la musique militaire, le souvenir douloureux des périls qui menaçaient la famille royale, tout concourait à exalter le sentiment monarchique, à provoquer les éclats d'une fidélité qu'on disait éteinte, à faire fermenter le dévouement chevaleresque et les transports de l'antique loyauté³. »

L'Histoire des Français dans l'Inde du lieutenant-colonel Malleson fait écho aux missions jésuites. À partir de 1887 et le *Discours sur la loi militaire* d'Albert de Mun, ardent défenseur de la loi des trois ans, les récits des campagnes militaires se multiplient. Ainsi les *Récits algériens* du capitaine Perret⁴, ou celui de la *Conquête d'Alger* par Camille Rousset⁵. À l'ouvrage sur *Les Chevaliers de Malte*⁶, succèdent les *Récits militaires, Le siège de Paris* du baron et général Ambert⁷. Foi et patriotisme se lient davantage encore à partir de 1890. En 1891-1892, *Les Conseils aux jeunes gens* du

¹. Joseph Ferchat, *Le père Eymieu*, Paris, Perrin, 1936, p. 22.

². Notre-Dame de Mongré, *Lectures du réfectoire ; Lectures de piété du matin ; Lectures de piété du soir ; Retraites. Lectures en étude ; Retraites. Lectures de table ; Catalogue de la bibliothèque réservée pour les lectures publiques*, [1882-1899], cahier manuscrit, 144 p. (Archives de Ph. Rocher).

³. Amédée Gabourd, *Histoire de la révolution et de l'Empire*, Paris, Lecoffre, 1846-1851, p. 263. D'origine grenobloise, Amédée Gabourd (1809-1867), journaliste et essayiste, est un républicain anticlérical repent. Condamné pour délit de presse contre Louis-Philippe, il se convertit en prison en lisant la Bible et sous l'influence de l'abbé Gerbet. Ses nombreux ouvrages sont goûtés par les monarchistes et catholiques ultramontains. Indications biographiques et bibliographiques dans Fernand Letessier, « Autour d'une conversation de Lamennais (décembre 1833) », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1966, vol. 1, n° 3, p. 340-361.

⁴. Émile Perret, *Récits algériens. Les Français en Afrique 1848-1886*, Paris, Bloud et Barral, s. d., 2 vol. L'auteur est un ancien capitaine de Zouaves.

⁵. Camille Rousset, *La conquête d'Alger*, Paris, Plon, 1879.

⁶. En l'absence de précisions, il pourrait s'agir de : René Aubert de Vertot, (1655-1735), *Histoire des Chevaliers de Malte*, d'après l'abbé de Vertot. 2^e éd., Tours : A. Mame, 1885 (14^e éd.), «Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, 2^e série ».

⁷. Joachim Ambert, *Récits militaires. Le siège de Paris, 1870-1871*, Paris, Bloud, s.d.

Père Olivaint¹, martyr de la Commune, précèdent la *Vie de l'amiral Courbet*, d'Émile Ganneron, le *Compte rendu du pèlerinage de la jeunesse catholique à Rome*, de Rival, ou, du même, le *Drame contemporain*². Les Collégiens de la première Division entendent aussi *Les Souvenirs des Zouaves pontificaux*, de Kerguenec³, *Les miracles de Lourdes*, de Henri Lasserre⁴. L'année suivante, les élèves dînent en écoutant la lecture de *Nos places perdues d'Alsace-Lorraine*⁵. À Mongré, la décennie 1880-1890 constitue cependant aussi un moment important pour la piété eucharistique. Des élèves s'engagent dans la Communion fréquente. Le Père Cros trouve au Collège un milieu réceptif à l'action qu'il mène depuis plusieurs années. Mongré est en effet de ces établissements où s'expérimentent des formes nouvelles d'apostolat imaginées ailleurs. La visite du Père Cros fait entrer à Mongré ce qu'il a dessiné vingt ans plus tôt. En janvier 1865, des élèves d'un pensionnat de Layrac (Lot-et-Garonne) et de Bordeaux, parmi lesquels des collégiens de Tivoli, s'étaient groupés afin de prier avec des intentions particulières. « Il s'agissait de sauver le pape Pie IX dont les États étaient menacés par la Révolution italienne »⁶. Solidaires des Zouave pontificaux, les enfants entendaient alors lutter avec les armes à leur portée : « le silence, la prière, le sacrifice, la communion ». Son maître d'œuvre, Léonard Cros, a trouvé à Toulouse un appui solide en la personne du Père Henri Ramière, attaché à la récente œuvre de l'Apostolat de la prière⁷. Au travers d'articles pour le *Messenger du Cœur de Jésus*, le Père Cros fait connaître l'initiative. Il en fixe les statuts et les diffuse dans *La Milice du Pape*, brochure plusieurs fois rééditée⁸. Un enfant s'engage sur l'honneur à offrir chaque jour à Dieu pour le triomphe de la cause du Pape une heure de silence ou une heure de travail au moins. Il s'engage également à passer chaque jour une récréation parfaite (après la récitation de l'*Ave*, il joue pendant la majeure partie de la récréation et évite les mauvaises conversations) et à communier chaque dimanche pour le Pape. Après l'emploi de vocables comme « Les croisés du Pape » ou « Les zouaves du silence », le Père Cros a finalement opté pour la dénomination de « Milice du Pape »⁹. Pie IX a accordé en 1869 des indulgences à l'œuvre que le Père Cros travaille à étendre. Il explique sa pensée dans les pages du bulletin de la « Milice du Pape », le *Petit Messenger du Cœur de Marie*, où ses « lettres à un jeune soldat du Pape » paraissent durant trois années. « N'oubliez pas surtout, que la communion très fréquente est l'âme de notre armée. Sans elle, il n'y aurait que des cadavres », déclare-t-il dans l'une des dernières lettres, en juillet 1870. L'assistant Ambroise Rubillon loue ce zèle mais s'interroge sur ses méthodes. « La simplicité dans les œuvres de piété est toujours fort désirable », lui écrit-il. « Promouvoir le dévouement au Saint-Père et la fréquentation des sacrements, bien... Quant à la supplication, ces décorations à des jeunes gens de seize... ans, je ne sais. Pour la « Milice du Pape »¹⁰, ne peut-on pas faire cela sans indulgences, sans faveurs

¹. Pierre Olivaint, *Aux jeunes gens, conseils*, Paris, A. Taffin-Lefort, 1880 (16^e éd.). Paul Duclos, « Pierre Olivaint », *DMRFC*, t. 1, et Ph. Rocher, « Pierre Olivaint », dans Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic, et al., dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Éditions Don Bosco, 2010.

². Rival, *Le Drame contemporain, ou la Guerre maçonnique*, Paris, Bloud et Barral, 1891.

³. *Souvenirs des zouaves pontificaux*, recueillis par François Le Chauff de Kerguenec, Poitiers, Oudin et J. Leday, 1890-1891.

⁴. Henri Lasserre, *Lourdes et ses miracles*, Caen, impr. de F. Le Blanc-Hardel, 1874.

⁵. Marcel Poullin, *Nos places perdues en Alsace-Lorraine. Tableau de la guerre : Strasbourg, La Petite-Pierre, Schlestadt, Lichtemberg, Neuf-Brisach, Bitche*, Paris, Bloud et Barral, 1890.

⁶. Albert Bessières, *Le livre de la Croisade eucharistique*, Toulouse, AP, Paris, Maison Bleue, 1922, p. 348.

⁷. Charles Parra, Paul Galtier, Blaise Romeyer, Paul Dudon, *Le P. Henri Ramière, de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1934, p. 92

⁸. Léonard Cros, *La Milice du Pape*, 11^e édition, 1887, cité par Albert Bessières, *Le livre de la Croisade eucharistique*, p. 352-354.

⁹. *Le livre de la Croisade eucharistique*, p. 348.

¹⁰. *Idem*, p. 352. Encore vivante en 1887, la « Milice du Pape » a disparu à la fin du siècle.

extraordinaires ?¹» Pour encourager la communion fréquente des enfants, le Père Cros a organisé des « Ligues de communion ». Prédicateur itinérant, il s'appuie sur l'autorité d'Alphonse de Liguori ou de saint Thomas d'Aquin pour assurer que « la communion est, non pas la récompense de la vertu acquise, mais le remède des passions et des infirmités de l'âme en même temps que l'aliment de la vie surnaturelle. Les enfants ont les mêmes droits que les autres fils de Dieu. » Des élèves du Collège de Dôle font en 1886 des promesses de Communion fréquente. Accusé de « nouveauté », cité au tribunal de *l'Index*, le Père Cros doit d'abord battre en retraite en 1887². Reprenant son apostolat, le Père Cros vient à Mongré deux ans plus tard. Louis Badet et Victor Poucel sont parmi les premiers adeptes de la Communion fréquente.

« Avec Victor Poucel, Louis Badet et une petite bande d'humanistes décidèrent d'aller crânement réciter, à la récréation du matin, un *Ave Maria* au pied de la Vierge de la première division. Ce même groupe était à la communion quotidienne que le père Cros venait de remettre en honneur à Mongré et, l'année suivante, ce qui était une rareté devint presque la règle³. »

Victor Poucel a relaté l'événement dans les souvenirs de ses trois années à Mongré⁴.

« Entre plusieurs choses que je pourrais dire, notons les effets remarquables produits au passage d'un jésuite toulousain, le Père Cros. Le Père Cros vint nous prêcher le retour à l'ancien usage de la communion fréquente et quotidienne... Il sut nous convaincre. Ce qui se passa alors à Mongré m'est présent et doit être dit. Un vent de ferveur eucharistique, et une révolution morale correspondante. On vit dans les étendues de la première division quelques fumées s'élever ça et là, de livres brûlés, qui auparavant couraient. Un parfum d'honnêteté et de loyauté s'attachait à toutes ces jeunes âmes saines qui, chaque matin, se levaient ensemble pour aller goûter leur nourriture céleste. Ce fut un beau temps pour Mongré et ce fut un épisode de ma vie⁵. »

Le « moment Rochette » prend fin au début de l'année 1889. En janvier, dans un courrier au Préposé général, le Recteur déplore qu'on ne travaille pas assez à Mongré à l'avancement dans la perfection⁶. Il rapporte que les jeunes Pères parlent trop librement et sans respect. La Communauté se déchire : les Pères les plus âgés sont un peu susceptibles et ne veulent pas être contredits. Le Scolastique Henri Bremond, professeur en classe d'Humanités est-il de ceux-là⁷ ? Débutant comme enseignant à Mongré, il quitte le Collège l'année suivante. Au vrai, la vie commune souffre de l'état « des santés », mais aussi de la présence d'auxiliaires. Henri Rochette considère qu'on néglige trop ces derniers... pourtant nécessaires. Il quitte Mongré en août pour

¹. Ambroise Rubillon à Léonard Cros, s. d. [1873 ?]. ARSI, copies des lettres des Pères Assistants de France, t. 5, 1872-1882.

². *Le livre de la Croisade eucharistique*, p. 355.

³. B. S., « Le père Louis Badet, 1873-1933 », Lyon, Imprimerie du *Nouvelliste*, p. 5.

⁴. Entré au noviciat jésuite de Ghazir (Liban) en 1890, il doit être soigné en Suisse pour dépression. Prêtre en 1906, il enseigne jusqu'en 1930 dans les Collèges tout en étant un collaborateur des *Études*. Resté en Avignon, il continue à écrire et compose plusieurs ouvrages, les uns de spiritualité, les autres de souvenirs (Victor Poucel, *Mystique de la terre*, Paris, 1937-1940, 2 vol.) Paul Duclos et Auguste Demoment, « Victor Poucel (1872-1953) », *DMRFC*, t. 1. Originaire de Marseille, Victor Poucel a été élève à Mongré (1887 I - 90 P) avec ses deux frères Henri-Benjamin et Joseph Poucel.

⁵. Victor Poucel, *Ma genèse*, Le Puy, éditions Mappus, 1942, p. 72-82.

⁶. Henri Rochette au Préposé général, 15 janvier 1889. ARSI, Lugd 1010 XXIX, 3.

⁷. Henri Bremond revient à Mongré, désormais prêtre, en 1894. Il occupe pendant deux ans la chaire d'Humanités. Il a pu alors transmettre son goût pour les auteurs contemporains, particulièrement anglais. Hélène Quinemant, « Henri Bremond et les éducateurs anglais du 19^e siècle », dans *Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, Actes du 95^e congrès national des Sociétés savantes, Reims, 1970, Paris, Bibliothèque nationale, 1974, p. 227-236 ; Ph. Rocher, « Henri Bremond », dans Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic, et al., dir., *DHECEF*, 2010.

prendre la direction du Collège de Moulins-Yzeure, un établissement de moindre rang. Choix d'utiliser ailleurs son expérience ou indice d'une faiblesse à Mongré ? Ce qui fonctionnait encore à Villefranche-sur-Saône n'opère plus dans l'établissement de l'Allier. Il doit désormais affronter une défiance des parents d'élèves. Sans lui, Mongré conserve son lustre.

Attendue depuis plusieurs mois, l'épreuve ouverte par les décrets de 1880 n'a pas mortellement touché le Collège de Mongré. La Compagnie de Jésus est cependant isolée et doit surtout se résoudre à réorganiser son activité. Elle est la première Congrégation directement attaquée par le gouvernement républicain. « Le temps de Jules Ferry » débute avec les premières dispositions contre les Jésuites¹. Interdite par la loi, la Compagnie de Jésus doit disparaître et abandonner ses établissements d'enseignement. Mongré est sous la surveillance de plus en plus étroite de l'Administration rectorale. Le Recteur d'Académie et les Inspecteurs sont pressés par le Ministère d'empêcher la reconstitution de l'Ordre des Jésuites. La Compagnie de Jésus qui n'entend pas renoncer à l'enseignement confie Mongré à un Directeur civil. Si l'Administration insiste d'abord pour que les enseignants jésuites quittent le Collège, elle patiente aussi jusqu'à obtenir leur remplacement par des « auxiliaires », ecclésiastiques du diocèse ou laïcs. La résistance des Jésuites s'organise à partir de la Société civile de l'École libre Notre-Dame de Mongré constituée par les religieux en 1877. Ancien Directeur d'une Institution lyonnaise, Pierre Chambert partage certes l'intransigeance des Jésuites, mais il a aussi une forte expérience de l'enseignement. Il tempore donc face à l'Administration et dirige l'agrégation des auxiliaires au sein du Collège alors que des Jésuites enseignent encore. Il s'efface lorsque la direction revient dès 1881 à Henri Rochette. La dissociation entre la communauté religieuse et le corps enseignant s'est toutefois opérée à Mongré. De 1880 à 1889, le « moment Rochette » se produit dans une nouvelle École libre. Pour Mongré, c'est le temps de la restauration. En 1883, au temps de la laïcisation des Écoles en France, la pose de la plaque sur le fronton du Collège en constitue l'événement par excellence, béni par le cardinal Caverot. La mémoire mongréenne reconnaîtra là un nouvel âge d'or.

« Tout cet ensemble formait un site agréable, d'une salubrité exceptionnelle, d'un calme religieux. Tel était le décor extérieur de Mongré. À l'intérieur régnait en même temps le premier élément de toute beauté, *tranquillitas ordinis* : cette tranquille et ferme discipline, dont pour lui comme pour les autres, était si fortement épris le Père Rochette². »

Des résultats exceptionnels au Baccalauréat justifient l'idée qu'une solide formation chrétienne est compatible avec la pleine réussite aux examens publics.

« Dès l'année 1883, un succès inouï vint couronner les examens : tous les élèves, sauf un furent reçus ; on y vit tout de suite un résultat. Les nouvelles recrues affluèrent, la maison augmenta, et il fallut bientôt créer une quatrième division³. »

L'année de la mort du comte de Chambord et de Jean-Marie Babaz, l'un de ses plus fidèles à Mongré, le Catholicisme intransigeant peut encore s'imposer avec une forte discipline. La Communion fréquente et l'exaltation de l'épopée des Zouaves, pour le Pape et dans les combats de 1870-1871, illustrent l'alliance de la Foi et du Patriotisme.

¹. Louis-Henri Parias, dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III, Françoise Mayeur, dir., *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, G.-V. Labat, 1981, p. 523 et suiv.

². Louis Perroy, *Un religieux. Le père Henri Rochette, de la Compagnie de Jésus, 1834-1906*, Lyon, A. Michel éditeur, 1907, p. 40-41.

³. *Idem*, p. 41.

Les premières lézardes de ce Mongré intransigeant et triomphant apparaissent l'année du Centenaire de la Révolution. Uni dans l'épreuve, Mongré commence en effet à sentir l'effet de l'écart entre des générations qui n'ont pas la même appréciation sur l'attitude à tenir face à la modernité, qu'elle soit pédagogique ou éducative. Henri Rochette est le dernier représentant de l'intransigeance catholique à pouvoir imposer le Catholicisme intransigeant à Mongré. L'appel au Salut de la France au nom du Sacré-Cœur dissimule d'autres combats, internes au Catholicisme, à partir de 1890. Mongré n'est plus tout entier dressé contre « l'esprit du siècle ». Des Jésuites sont prêts à certaines concessions.

Chapitre 2

Cœur de Jésus, sauvez la France ! (1890-1900)

On veut actuellement tout américaniser, et, sans tenir compte des observations ou des protestations des Supérieurs, on semble viser à amuser les élèves, à leur rendre la vie douce, sans se préoccuper suffisamment de la vraie formation qui doit faire des hommes et des chrétiens solides.

Joseph Ducoin, Recteur de Mongré, 1898.

« Cœur de Jésus, sauvez la France ! » Depuis 1870, la voix de Mongré s'est ajoutée à d'autres pour cette imploration devenue commune dans le Catholicisme. Le Collège la répète fortement à partir de 1890. Quelques semaines après la commémoration républicaine du centenaire de la Révolution française, Paul Dromard est devenu le nouveau recteur de Mongré. La décennie qui s'ouvre marque aussi l'avènement de changements importants au sein du Catholicisme, souvent liés à l'évolution politique française. Après le « Toast d'Alger », Léon XIII confirme avec le « Ralliement » sa volonté d'apaiser les relations des Catholiques avec la République. Dix ans après l'isolement de la Compagnie de Jésus autour des décrets de Jules Ferry, ce choix provoque de vifs remous au sein de la Compagnie de Jésus. Raoul de Scoraille, royaliste convaincu, dénonce même le « Ralliement ». Joseph Burnichon le considère comme une manœuvre de la Maçonnerie, fille des Lumières et de la Révolution, à l'instar de la législation laïque de la Troisième République¹. En 1894, Eugène Spuller désigne l'apaisement du pouvoir politique en parlant de l'« esprit nouveau ». De fait, la lutte contre les Congrégations cesse en 1896-1897. Un regain d'intransigeance catholique précède pourtant l'Affaire Dreyfus qui éclate en 1898. Avant même que ne se ravivent les conflits religieux, Mongré défend fermement la pratique du *Ratio studiorum*. Dans un mouvement général de formation au sein des Congrégations religieuses qui aboutit à une professionnalisation de l'enseignement, les vocations religieuses sont à la baisse dans tout le pays. À Mongré, Frédéric Rouvier devient Recteur de Mongré en août 1893, Joseph Ducoin lui succède quatre ans plus tard. C'est durant le Rectorat de ce dernier, d'août 1897 à août 1900, que « l'Affaire Dreyfus » entraîne la scission des républicains modérés. Rejetés dans l'opposition par la constitution du « Bloc des gauches » autour du progressiste Waldeck-Rousseau, les partisans de « l'esprit nouveau » seront à l'origine, en 1903, de la Fédération républicaine, le premier parti politique de la Droite républicaine. La société française divisée, le Catholicisme est partagé. Intransigeance ou accommodation ? Piété patriotique ou apostolat social catholique ? Depuis *Rerum novarum*, en 1891, un mouvement de fond innove le monde catholique. Le Catholicisme doit-il être « social » ? Rendu « orphelin » par la mort du comte de

¹. *Les jésuites et la société française*, 2001, p. 83-84.

Chambord, Albert de Mun étend l'Œuvre des Cercles catholiques¹, qu'il a fondée en 1871, en soutenant un nouveau mouvement. Un Catholicisme patriotique et « social » s'organise avec la naissance en 1886 de l'Association catholique de la jeunesse française². Aux heures d'une évolution du Catholicisme, Mongré hésite au tournant du siècle à l'intersection de deux voies, l'une vers la poursuite de l'apostolat social traditionnel, l'autre vers le nouveau « Catholicisme social ».

Cœur de Jésus, sauvez la France !

Devenu Recteur de Mongré le 23 août 1889, Paul Dromard en a déjà été l'éphémère Préfet des études en 1880³. Recteur du Collège de Saint-Étienne, il a accompli le cursus de ses prédécesseurs⁴. « Cœur de Jésus, sauvez la France ! » Mongré, comme les autres Collèges de la Compagnie de Jésus, réitère cette imploration en réaffirmant le lien de la France avec la foi catholique. La dévotion de Mongré au Sacré-Cœur s'exprime encore publiquement durant les deux premières années du rectorat du Père Dromard. Le 6 juin 1890, l'évêque de Belley, Mgr Luçon⁵, est venu au Collège pour la Confirmation des élèves et conférer le Sacerdoce à un Père du Collège. C'est à lui que revient l'honneur d'annoncer le prochain pèlerinage de Mongré à Paray-le-Monial⁶. L'auteur du compte rendu, Louis Badet, rapporte que Mgr Luçon, compatriote de Stofflet⁷, et comme lui Vendéen⁸, a cru retrouver parmi les Mongréens des Chrétiens vendéens. Aussi ajouta-t-il pour finir : « Dieu soit loué, il y a encore des cœurs vendéens ailleurs qu'en Vendée ! » Dès lendemain, les Collégiens ont préparé de beaux chants de la Vendée en l'honneur du Sacré-Cœur. Le 21 juin, Paul Dromard est à la tête du pèlerinage de Mongré à Paray-le-Monial. Louis Badet, alors élève en Rhétorique, est parmi les pèlerins⁹. « La France chrétienne » célèbre la Bienheureuse Marguerite Marie Alacoque¹⁰, deux siècles avec « les confidences du Sacré-Cœur »¹¹. Mongré entend rester fidèle au pape Pie IX et aux évêques qui ont répété sa consigne : « la dévotion au Sacré-Cœur doit être le Salut du Monde ». « L'Église et la Société n'ont d'espérance que dans le Sacré-Cœur »¹². Au commencement de ses « souvenirs », le pèlerin anonyme qui rédige la

¹. Philippe Levillain, *Albert de Mun : Catholicisme français et Catholicisme romain, du "Syllabus" au ralliement*, Rome, École française de Rome, Paris, de Boccard, 1983.

². Charles Molette, « Les origines de l'ACJF », dans *L'ACJF : une création originale*, colloque public organisé par les Facultés de théologie et de philosophie du Centre Sèvres, Paris, 20-21 novembre 1987, Paris, Médiasèvres, 1988, p. 11.

³. Paul Dromard est né à Besançon le 18 novembre 1843. Élèves des Jésuites du Collège de Dôle, il est entré dans la Compagnie de Jésus le 16 septembre 1863. Profès le 8 septembre 1882, il a été Recteur des Collèges de Saint-Étienne et de Mongré puis Supérieur de la Résidence de Clermont-Ferrand lorsqu'il devient Père spirituel à Beyrouth en 1903. Directeur de l'Internat Saint-Luc pour les étudiants en Médecine, il est *operarius* et Pères spirituel au Collège du Caire à partir de 1914. Paul Dromard est mort au Caire le 15 février 1920. « Paul Dromard », dans *Jésuites au Proche-Orient*, 1987.

⁴. Édouard de Bouchaud et Henri Rochette ont été Recteurs du Collège Saint-Michel avant de devenir Recteurs de Mongré. Charles Franchet, premier Supérieur de Mongré, a été ensuite Recteur de Saint-Michel, établissement de moindre importance comparé à celui de Villefranche-sur-Saône.

⁵. Originaire du Maine-et-Loire, Louis Joseph Luçon (1842-1930) a étudié au séminaire d'Angers puis à Rome où Mgr Freppel l'a recommandé. D'abord curé de La Jubaudière et de Cholet, il est évêque de Belley de 1887 à 1906. Il est devenu archevêque de Reims en 1906 et cardinal l'année suivante.

⁶. *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*, A.M.D.G., Trévoux, 1892, « Aux élèves de Notre-Dame de Mongré », p. 5. L'ouvrage réunit deux brochures : J.H.S., *Le Collège de Mongré à Paray-le-Monial, 21 juin 1890*, *Souvenirs d'un pèlerin*, A.M.D.G., et J.H.S., *Le Centenaire de St Louis de Gonzague à Notre-Dame de Mongré, 1591-21 juin 1891*, *Lettre à un élève absent*, A.M.D.G.

⁷. Jean-Nicolas Stofflet (1753-1796) est mort fusillé à Angers pour avoir été l'un des chefs militaires du soulèvement de la Vendée.

⁸. Jean-Nicolas Stofflet est né en Lorraine.

⁹. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

¹⁰. *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*.

¹¹. *Idem*.

¹². *Idem*, p. 11.

brochure déduit de tels enseignements la tâche qui incombe aux maîtres de Mongré. « Rien donc de plus important pour ceux qui forment des enfants à devenir des hommes capables de travailler à la restauration religieuse et sociale, que d'éveiller dans leurs jeunes âmes la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus »¹. Les Mongréens sont déjà venus à Paray-le-Monial. « Déjà, le 1^{er} juillet 1874, Mongré avait eu ce bonheur. Le souvenir en est vivant encore »². Le chroniqueur de 1890 souligne que Saint Louis de Gonzague peut être appelé l'apôtre du Sacré-Cœur, aussi sa fête convenait-elle admirablement pour ce pèlerinage³. Levés à 3 heures, les Mongréens ont affrété un train spécial qui a roulé « vers le pays du Sacré-Cœur ». Le voyage a été entrecoupé « de prières, de cantiques et d'amicales causeries ». À l'approche de Paray, les enfants de chœur ont revêtu leur soutane rouge et leur surplis, les Congréganistes ont pris leur médaille, tous les Collégiens ont voulu « que le scapulaire du Sacré-Cœur, fixé sur leur poitrine dès le départ, soit en parfaite évidence. » Les Mongréens ont investi l'espace de la ville, le traversant en procession depuis la gare.

« Chaque division porte au milieu de ses rangs la bannière de sa Congrégation ; elle a réuni ses meilleures voix autour de cette pieuse image ; le groupe ainsi formé entonne les couplets des mystères joyeux et récite le chapelet, tandis que le reste de la division répond. Quatre chapelets distincts se disent ainsi, mêlés de chants, de distance en distance. La riche bannière du Collège, aux couleurs de la Sainte Vierge, par son inscription : "COLLEGIUM MONGRENSE", annonce qui nous sommes et précède les enfants de chœurs et les professeurs en surplis. Pour saluer cet étendard, en s'engageant dans les rues de la ville, on chante :

De nos ennemis menaçants
Entendez-vous les cris de guerre ?
Chrétiens, levons notre bannière,
Et près d'elle serrons nos rangs !

Si nos cœurs viennent à faiblir,
Nous regarderons l'oriflamme :
Sa vue embrasera notre âme
Du feu qui fait vaincre ou mourir⁴. »

Pour marquer son attachement particulier au Sacré-Cœur, véritable Amour mystique, Mongré expose en fin de procession le symbole de son union totale au Cœur de Jésus.

« C'est un cœur de vermeil porté triomphalement sur un coussin de velours rouge. Il contient les noms des maîtres et des enfants de Mongré, écrits de leur main. Ce cœur étincelant symbolise le Cœur embrasé de Jésus. C'est en lui que Mongré vient se placer, pour n'être plus qu'un avec ce Cœur divin⁵. »

Un an plus tard, Saint Louis de Gonzague est le héros d'un autre centenaire⁶. Au début de l'année, le Pape a publié une lettre sur le saint à l'approche du troisième centenaire de sa mort. Mongré organise comme au Temps pascal un *triduum* autour

¹. *Idem*.

². *Idem*, p. 12.

³. *Idem*, p. 13. Louis de Gonzague (1568-1591), scolastique jésuite, est mort à Rome au service des pestiférés. Fêté le 21 juin, le jésuite Jean Croiset (1656-1738) en fait un « véritable et parfait dévot du Sacré Cœur de Jésus ». *La Dévotion au Sacré-Cœur de N.-S. Jésus-Christ, par un P. de la Compagnie de Jésus [Jean Croiset]*. 3^e édition augmentée d'un abrégé de la vie de la sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation de Ste Marie, Lyon, H. Molin, 1694-1696, 2 vol.

⁴. *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*, p. 14-15.

⁵. *Idem*, p. 15.

⁶. *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré, Le Centenaire de Saint Louis de Gonzague à Notre-Dame de Mongré, 1591-21 juin 1891*, p. 37-109.

de sa fête, célébrée le 21 juin. L'éloquence de Mgr Rozier, prédicateur célèbre¹, constitue un modèle pour les Collégiens. Le premier des trois jours, il prêche à la chapelle durant une heure. Il parle d'abord longuement de l'obéissance de Louis de Gonzague.

« Les héros de l'obéissance arrivent à l'immolation de leur jugement : c'est le sommet de la générosité. Cette obéissance consiste non pas à croire le supérieur infaillible, mais à lui obéir comme s'il était infaillible². »

Le second sermon, le vendredi a porté sur le travail comme vertu. Mgr Rozier a opposé le Saint, « jeune homme travailleur » au « jeune homme désœuvré. » Il a désigné le type du second parmi les contemporains.

« Quels coups de pinceaux vigoureux dans les portraits de ces dandys modernes, qui traînent sans une oisiveté élégante une existence lâche et sans but !³ »

Avant de quitter la chaire, il a lancé un mot d'ordre aux Collégiens en rapprochant Louis de Gonzague et Jeanne d'Arc pour leur attachement au travail.

« "Sur la maison où Jeanne d'Arc naquit, au-dessus de la porte que franchit si souvent la vierge guerrière, on lit ces mots : "Vie labeur". Gravez cela au fond de votre cœur et au fronton de votre vie, et en avant !"⁴ »

Pour l'auditoire nourri de culture classique, l'orateur a évoqué l'histoire de l'empereur Septime Sévère à l'heure de sa mort. Tout près d'expirer, il donne encore au tribun venu l'interroger son dernier mot d'ordre aux légions.

« Le César souleva lentement ses paupières sur lesquelles la mort pesait déjà ; dans une suprême éclaircie, il reconnut le tribun, et sa bouche expirante trouva encore assez d'énergie pour lui balbutier : *Laboremus*, Travaillons !⁵ »

Le lien a été ainsi fait avec la statue de saint Louis de Gonzague qui orne la chapelle.

¹. Mgr Rozier est réputé pour son éloquence. « Il me reste à dire quelques mots d'un prédicateur qui compte autant de triomphes oratoires qu'il a prononcé de sermons, en province d'abord, puis à Paris, où il a conquis rapidement une place enviée. Mgr Rozier, protonotaire apostolique, racontera à Notre-Dame-des-Champs la "première année du ministère public de Jésus-Christ" en suivant mot pour mot le texte évangélique, en s'aidant des travaux les plus récents de l'exégèse moderne, des commentaires des Pères de l'Église, et aussi des souvenirs personnels de ses voyages en Orient. Les paroissiens de Notre-Dame-des-Champs sont privilégiés cette année. Nul mieux que Mgr Rozier n'a le secret de charmer en instruisant. Sa phrase est poétique, mais elle recèle toujours une idée juste, souvent neuve. Très original, il exerce sur ses auditeurs un irrésistible attrait, une action puissante pour le bien. N'est-ce pas à l'issue d'un de ses plus récents discours sur la "plénitude de l'humanité dans le Christ", prononcé à Saint-Roch, que M. l'abbé de Bonnis se jeta au cou du prédicateur, déclarant qu'il ne trouvait pas de termes pour lui exprimer son admiration et sa reconnaissance. » (*Le Gaulois*, 7 mars 1897). Les sermons, allocutions ou panégyriques de Mgr Rozier ont été publiés. Personnalité célèbre, son portrait figure dans « l'album Mariani », le catalogue édité par le marchand de vin Angelo Mariani. Mgr Rozier a été directeur de l'Œuvre de l'Adoption, pour le secours des enfants orphelins. Mgr Rozier, *Saint Martin de Tours. Saint Vincent de Paul. Le Bienheureux Perboyre. Saint Pierre Claver. Saint Jean Berkmans. Saint Alphonse Rodriguez. Saint Charles Borromée. Saint François d'Assise. Saint Louis de Gonzague. Le Bienheureux J.-B. de La Salle. Saint Maurice, Panégyriques prononcés par Mgr Rozier*, Lyon, E. Vitte, 1893 ; *Saint Quentin : le prêtre de demain : discours prononcé le 26 octobre 1905 dans la Basilique de Saint-Quentin*, Lyon, E. Vitte, 1905 ; *Vive la France !* Paris, A. Roblot, 1915 ; *Les Morts vivants*, Paris, J. Gabalda, 1918.

². *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*, p. 43.

³. *Idem*, p. 45.

⁴. *Idem*, p. 47.

⁵. *Idem*, p. 48.

« Laissez-moi, en finissant, écarter mon regard de ce lit impérial pour l'arrêter sur ce jeune Saint qu'un artiste, votre maître, a représenté debout dans sa soutane noire, irradié dans des gloires et emporté dans les frémissements d'ailes des anges qui lui font cortège. Je le regarde là, debout, dominant l'autel, dominant cette chaire, vous dominant tous, et il me semble l'entendre jeter sous la voûte ce mot de sa vie : *Laboremus*, Travaillons¹. »

Le samedi, le prédicateur a cédé la place au cardinal Foulon, Primat des Gaules². Le prélat est assis sur le trône installé au pied de la statue de la Vierge. Il fait venir auprès de lui les Collégiens et après quelques mots, leur donne sa bénédiction. Le dimanche est le grand jour de la fête. Le témoin des fêtes décrit la surprise provoquée par la sonnerie des cloches. Elles réveillent la légende de Mongré, désormais pleinement restauré après les heures sombres des décrets de 1880 et de l'expulsion des Pères.

« Vive est la surprise. Ces cloches, jamais les élèves de la génération présente ne les avaient entendues. Une légende disait bien qu'il y avait tout là-haut, blottis dans le campanile, de gais oiseaux, dont le ramage annonçait autrefois les grandes joies de Mongré. Mais depuis la tristesse de l'expulsion, gentils oiseaux s'étaient endormis, et plus n'avaient chanté. Et voici que dans la cage aérienne, ils s'éveillent, ils chantent à cœur joie, et à leurs accents tous les cœurs bondissent. La première surprise fait très vite place à l'émotion. De bien des yeux coulent pressées les larmes du saisissement et du bonheur. On attendait depuis si longtemps ce jour, qui ne reviendra que dans un siècle ; on s'y était si ardemment et si pieusement préparé ; vers lui avaient convergé, avec tant d'élan, tous les efforts de l'année ! Aussi, dans le sommeil qui précéda, avait-on rêvé du paradis ; et beaucoup, à la voix inattendue des carillons, crurent comme l'écrivait un petit sixième : "entendre une troupe d'anges, s'abattant vers Mongré, pour lui redire, sur leurs cithares d'or, l'hymne qu'ils chantaient autour du trône de saint Louis dans les Cieux"³. »

Le cardinal, assisté de son grand vicaire et du Père Recteur, célèbre la Sainte Messe « et donne tous la sainte Communion. "Avec quelle angélique piété tous vos enfants ont communié, dit Monseigneur en sortant, c'est admirable, j'en suis ému et ravi⁴. » Au commencement de la cérémonie, le cardinal est entré dans la chapelle avec sa *cappa magna*

« Un magnifique trône couronné de pourpre et d'hermine lui a été dressé aux pieds de la statue de la Très Sainte Vierge ; le cortège se met en face, de l'autre côté du chœur, sur une estrade placée aux pieds de Saint Joseph. L'église est vraiment belle. Tout est semé de lis et de verdure. De longues guirlandes vertes, montent en serpentant aux corniches et se relient de colonne en colonne. Au pied de chacune de ces colonnes, s'étalent en superbes massifs, des palmiers nains, avec des touffes de lis symboliques. Ça et là de grandes palmes encadrent d'autres bouquets de lis. Le fond de l'abside est couvert par une grandiose image de saint Louis de Gonzague, heureuse inspiration de M. Barriot, notre maître de dessin. Tous admirent cette belle œuvre. Elle mesure quatre mètres d'élévation. Saint Louis, un lis à la main, sourit, du milieu des anges, à ceux qui le regardent et semble les inviter à partager sa gloire. Les anges le couronnent avec des fleurs du paradis. Tout, dans ce tableau, est rempli de fraîcheur et de lumière. Un cadre à fond d'or, semé de palmes et de lis, rehausse la peinture⁵. »

¹. *Idem*, p. 48-49.

². Joseph-Alfred Foulon (1823-1893), ancien professeur d'Humanités et de Rhétorique, puis Supérieur du petit séminaire de Notre-Dame des Champs, avant d'être évêque à Nancy puis archevêque Besançon. Il est évêque de Lyon depuis 1887 et cardinal depuis 1889.

³. *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*, p. 50-51.

⁴. *Idem*, p. 51-52.

⁵. *Idem*, p. 52-53.

Monseigneur Rozier chante la messe. La chorale des élèves exécute la messe de Sainte Cécile de Gounod. Vers dix heures trente débute la cérémonie de Confirmation de cinquante élèves. À midi, sous le préau de la deuxième Division, un banquet réuni 500 convives, parmi lesquels le clergé de la paroisse, les Confirmés et les Anciens élèves. Charles Jacquier, au dessert, prend la parole. Le Président de l'Amicale des Anciens élèves remercie d'abord le Cardinal qui a auparavant participé à la prière nationale à Montmartre et a célébré saint Bernard à Dijon. Charles Jacquier appelle l'assistance, et les élèves en particulier, à travailler pour préparer des jours meilleurs et à défendre les libertés menacées.

« Je ne sais ce que sera l'avenir, mais ce que je sais bien, c'est qu'il se lève, d'un bout de la France à l'autre, une jeunesse éprise de lutte, de justice et de liberté ; c'est que, expulsés de la plupart des carrières, nous voyons vos camarades se faire une carrière de travailler à préparer des jours meilleurs, à la résurrection de leur pays, à la défense de nos libertés menacées. C'est la grande espérance de l'heure présente. Suivez ces nobles exemples, mes jeunes amis. Serez-vous vainqueurs ou vaincus ? Je ne veux pas le savoir ; ce qui importe à un soldat, ce n'est pas de battre ou d'être battu, c'est de se battre. Ce n'est pas de triompher, c'est de lutter. La victoire, c'est Dieu qui la donne ; ce que nous avons à donner, nous, c'est notre temps, c'est notre cœur, et c'est, s'il le faut, notre sang. Le sang, en effet, c'est la grande semence, c'est lui qui fait lever la moisson et empourpre le lis¹. »

Il rappelle le quatorzième centenaire du baptême de Clovis à venir.

« Je vous y donne rendez-vous. En attendant, préparez-vous à devenir des hommes, et en avant pour l'Église et pour la Patrie : *Vivat Christus qui diligit Francos !*²»

L'après-midi de ce dimanche de fête est occupé d'abord par une Séance de l'Académie littéraire consacrée à saint Louis de Gonzague. Les Académiciens interprètent la pièce composée par le jésuite Victor Delaporte³. À l'entracte, il est procédé à la distribution des récompenses pour les travaux que les élèves ont réalisés depuis cinq mois. Un tableau sert à afficher les mentions très bien des élèves. Une vie illustrée de saint Louis de Gonzague est distribuée aux élèves ayant obtenus tous les témoignages. L'intermède terminé, l'abbé Chérion⁴, directeur de la Maîtrise de Moulins fait entendre sa Cantate. Émus par la représentation, quelques élèves entonnent le refrain repris par les trois cent cinquante élèves :

« Nous voulons croire, agir et vivre
Et lutter pour le Dieu vivant ;
Aux combats que l'enfer nous livre
Nous voulons te suivre. En avant ! »

¹. *Idem*, p. 57.

². « Gloire au Christ qui guida les Francs ». *Idem*, p. 57-58.

³. *Troisième centenaire de St Louis de Gonzague*. . *Louis de Gonzague, drame historique en 1 acte et en vers par le R. P. Delaporte*, Messenger du Cœur de Jésus, 39 p. Victor Delaporte (1846-1910), entré dans la Compagnie de Jésus en 1866, a enseigné à Paris et Poitiers avant de devenir rédacteur aux *Études* en 1887. Docteur ès lettres, il est l'auteur en 1894 d'une réponse à la polémique provoquée par l'abbé Gaume, *Les classiques païens et chrétiens*. Critique littéraire, et poète, il fustige le « libéralisme » dans la ligne de Louis Veuillot et compose abondamment pour le théâtre scolaire des pièces chrétiennes et patriotiques. Paul Duclos, « Victor Delaporte », *DMRFC*, t. 1. *La Revanche de Jeanne d'Arc (17 juin 1434), drame historique en 4 actes, en vers*, Paris, V. Retaux et fils, 1892 ; *La Revanche de Jeanne d'Arc, drame historique, en quatre actes, en vers*, musique du Père Gondard, partition chant et piano, Paris, Pérégalli et Parvy fils, 1893 ; *Louis XVII, drame en 3 tableaux, en vers*, Lille, Desclée, De Brouwer et C^{ie}, 1893.

⁴. Auguste Chérion (1854-1904) a été nommé Maître de Chapelle de la Madeleine, à Paris, en 1896. Outre sa *Messe de Sainte Cécile* pour chœur mixte et orgue, il est, entre autres, le compositeur de : *Hymne au Sacré-Coeur à deux voix égales, musique de A. Chérion*, Paris, A. Quinzard, 1899 ; *Aux Soldats morts pour la France ! Stances, poésie de B. Vidard, musique de Auguste Chérion*, Paris, Labonde, 1901.

Après la lecture du panégyrique de saint Louis de Gonzague et un repas pris par quelques Anciens avec le cardinal et les Pères du Collège, débute la dernière cérémonie de la journée. Les cloîtres sont illuminés et la statue installée dans la cour reçoit la bénédiction du cardinal. La veille du *Triduum* une prière à saint Louis a été lue au pied des autels. Signée de quatre cents noms d'élèves et de pères, elle est scellée dans le plomb et placée dans le pied de la statue. La procession précédée des reliques et de l'image de saint Louis portées par un groupe d'enfants de chœur, compte trois anciens élèves. MM. Jacquier, de Borde et Mignot portent la bannière du Collège¹. Pour clore le récit des trois jours de fêtes à Mongré, l'auteur tient à préciser qu'elles n'ont pas donné lieu seulement à « de l'éclat » au Collège mais que la piété les a longuement préparées. Depuis janvier, une invocation de saint Louis à Marie a été récitée chaque soir. Une prière au saint suivait aussi le Chapelet. La neuvaine de la Première Communion, en juin, fut aussi adressée au saint. Pendant celle qui précéda le *Triduum*, des élèves, surtout les Grands, commencèrent une série de communions quotidiennes qui devinrent générales pendant le *Triduum*. Un grand mouvement de prières animait tout le Collège.

« Chaque jour, une classe entière prenait part d'office à cette croisade pieuse et communiait autour de ses maîtres². »

La piété à grand spectacle de Mongré atteint ici l'un de ses sommets. C'est dans ce contexte de combat politico-religieux, où le reproche fait à la Compagnie de son manque de patriotisme entraîne une surenchère jésuite, que les maîtres de Mongré rappellent l'héroïsme des anciens Mongréens. Le 2 décembre 1892, Mongré institue la fête de Patay. L'événement rappelle la bataille, le 2 décembre 1870, de Loigny lors de la Guerre franco-prussienne de 1870-1871. Vingt ans après, le souvenir des trahisons et des sacrifices consentis lors du conflit et de « l'Année terrible » perdure³. À Mongré, Patay sert à commémorer le sacrifice des Zouaves pontificaux morts dans la dernière guerre du Pape, mais aussi celui des Catholiques devenus combattants dans l'armée de la Loire. En novembre 1870, au Nord-Ouest d'Orléans, face à un ennemi inférieur en nombre, les troupes du général Chanzy ont remporté un premier succès⁴. Mais l'inexpérience de du Corps français se fait sentir lors de la contre-attaque de l'armée du grand duc de Mecklembourg. Au début de l'après-midi, à Loigny, près de Patay, les troupes françaises fléchissent. La brigade du général de Sonis tente une charge pour rétablir la situation⁵. En son sein, les anciens Zouaves pontificaux, organisés sous le nom de Légion des volontaires de l'Ouest et dirigés par le colonel de Charette⁶, sont groupés derrière l'étendard sur lequel figure l'inscription « Cœur de Jésus, sauvez la France ». Malgré cet héroïsme, Loigny est enlevé en fin d'après midi par les Prussiens. Deux tiers des effectifs sont perdus. L'échec est grandement lié au manque de formation et à la dissémination des troupes françaises. L'aile droite et l'aile gauche sont battues séparément. L'armée française, désorganisée, est incapable de reprendre offensive⁷. Le sacrifice des Zouaves de la Légion de l'Ouest demeure cependant l'exemple d'une bataille héroïque, un modèle

¹. Mongré a compté plusieurs de Borde : Antoine, Francis, Paul, René, Pierre et Paul, tous élèves entre 1854 et 1891. Ivan de Borde (V 54 - H 58) est Conseiller général du Jura. Mongré a scolarisé Émile, Louis et Marcel Mignot.

². *Deux Centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré*, p. 100.

³. Jean-François Lecaillon, *Le souvenir de 1870, Histoire d'une mémoire*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 2011, « 1892-1901 : Se souvenir pour "rendre vie" », p. 105-131.

⁴. Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870 : la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, « L'élan brisé (novembre 1870-janvier 1871) », p. 233-260.

⁵. Gaston de Sonis (1825-1887) a reçu le commandement du 17^e corps de la 2^{ème} Armée de la Loire.

⁶. Athanase Charles Marie de Charette, baron de La Contrie (1832-1911) s'est distingué dans la défense des États du Pape à la tête des Zouaves pontificaux.

⁷. *Le souvenir de 1870, Histoire d'une mémoire*, p. 237.

de scène de guerre¹. La mémoire de l'année 1870-1871 comprend alors aussi celle de l'année terrible. Elle est autant entretenue par des militaires que par des ecclésiastiques. Parmi ces derniers, figure le jésuite Édouard Prampain². L'époque est à la transmission, l'idée d'une revanche commençant à se faire jour, mais par autre génération que celle qui a perdu 1870. À Mongré, Patay est aussi associé au souvenir de Jeanne d'Arc, héroïne elle aussi d'une bataille à Patay, le 18 juin 1429. Depuis 1870 et la recherche de héros nationaux³, Jeanne d'Arc est devenue l'objet d'une dispute entre les deux camps républicain et catholique⁴. En mai 1884, Joseph Fabre, parlementaire républicain et laïque, a proposé d'instituer une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc⁵. L'héroïne de Domrémy incarne en effet selon lui « l'unique religion qui ne comporte pas d'athées : la religion de la patrie ». Du côté des Catholiques, *La Croix* du 3 juillet 1884 acquiesce et annonce que ce serait là une bonne occasion de « faire tomber la fête des assassins », c'est-à-dire le 14 juillet⁶. Quand Jeanne d'Arc devient l'incarnation exemplaire des héros chrétiens que la foi et le patriotisme ont suscités⁷, Mongré l'ajoute aux martyrs, confesseurs de la Foi et saints de la Compagnie de Jésus. L'idée d'organiser le 2 décembre une fête de Division pour commémorer la bataille de Patay de 1870 appartient au Surveillant, Charles Grogner, ancien élève du Collège de 1869 à 1874⁸. Sa prise de parole devant les Congréganistes, le 8 décembre 1896, impressionne Pierre Teilhard de Chardin⁹.

« Notre surveillant, le Père Ch. Grogner [...] nous a adressé un discours plein d'originalité et pourtant bien de circonstance. Le meilleur moyen de montrer notre amour à la Sainte Vierge, [...], est de travailler à devenir des hommes de devoir, des chrétiens. Ainsi, lorsque nous serons sortis de ce collège, nous pourrions travailler utilement à ramener la France dans la voie que Dieu lui a tracée, à la rendre de nouveau chrétienne. Ce sera rendre à Marie un des plus beaux fleurons de sa couronne, car comme le dit si bien le vieil adage "*Regnum Galliaë, regnum Mariaë*".¹⁰ »

¹. *Idem*, p. 109.

². Jean-François Lecaillon écrit (p. 91) « Pamprain », y compris dans la bibliographie. Édouard Prampain, professeur au collège de Vaugirard, se défend de faire de la politique et parle dans son journal uniquement de ses collègues et élèves. Édouard Prampain, *Souvenirs de Vaugirard pendant le siège et la Commune 1870-1871*, Paris, Société anonyme de publication périodique, 1887. Les Jésuites français ont un souvenir particulier de la Commune en raison des Jésuites, dont le Père Olivaint, qui ont été alors fusillés.

³. Paul Gerbod, « L'éthique héroïque en France (1870-1914) », *Revue historique*, n° 544, octobre-décembre 1982, p. 409-422.

⁴. Jean-Noël Janneny, « Jeanne d'Arc à tous vents », *Le Monde*, 29 juillet 1987, p. 2 ; Christian Amalvi, *Les héros de l'histoire de France*, Toulouse, Privat, 2001.

⁵. Rosemonde Sanson, « La fête de Jeanne d'Arc en 1894. Controverse et célébration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1973, p. 444-463.

⁶. La proposition n'est votée par le Sénat que le 8 juin 1894.

⁷. « L'éthique héroïque en France (1870-1914) », p. 415.

⁸. Les *Nouvelles de Mongré* (mars-avril 1929, p. 34) indiquent la date du 2 décembre 1890. Il s'agit plus vraisemblablement du 2 décembre 1892. Charles Grogner (1855-1929) est un ancien élève des Collèges jésuites d'Avignon et de Mongré (IV 69 - P 74). Bachelier, il étudie le Droit jusqu'à la Licence avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus le 27 novembre 1880. Ordonné prêtre, Charles Grogner a retrouvé Mongré de 1890 à 1892, comme Préfet de Division et professeur de langue anglaise. De nouveau à Mongré de 1894 à 1898, il est encore Préfet de Division lorsqu'il prononce son quatrième vœu le 2 février 1895. De 1897, il est Préfet de l'Internat et chargé de la santé des élèves. Catéchiste, il est aussi membre de la Consulte du Recteur Joseph Ducoin. Il est affecté ensuite à des ministères divers dans les Résidences de Besançon, Clermont-Ferrand et Lyon, particulièrement auprès de l'Union catholique, des cheminots. AFSI.

⁹. Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) est arrivé à Mongré en avril 1892 (IV 92 - P 97). Il fait sa Première Communion le 26 mai et est admis l'année suivante dans la Congrégation de Saint-Louis de Gonzague. Henri Bremond a été son professeur en Humanités. En Rhétorique, il prononce le 8 décembre 1895 son acte de consécration à la Sainte Vierge dans la Congrégation de l'Immaculée Conception.

¹⁰. « Le Royaume de France est le royaume de Marie ». Cité par Claude Cuénot, *Pierre Teilhard de Chardin, les grandes étapes de son évolution*, Paris, Plon, 1958, p. 17.

Un mois auparavant, le 8 novembre, jour de la fête de saint Jean Berchmans, le professeur de philosophie a tiré partie de l'occasion pour montrer « comment par des vertus humble, et par le simple accomplissement des devoirs de tous les jours, on peut arriver à la sainteté, aussi bien que par le martyre et par les miracles¹. »

Défense et pratique du Ratio studiorum

L'appel à sauver la France au nom du Sacré-Cœur a son origine dans une éducation où Dieu et Patrie sont liés à une certaine pédagogie. Manière de préparer l'engagement des Catholiques dans la Société, le *Ratio studiorum* ne doit pas seulement être défendu contre les critiques universitaires, mais rigoureusement appliqué par les auxiliaires dont les Jésuites sont désormais obligés de s'entourer. Bien qu'indispensables, ces auxiliaires sont loin de donner satisfaction.

« La croix la plus lourde est la compagnie de nos auxiliaires. Elle pèse à tous. Il faut la subir. Ces messieurs sont moins bien depuis qu'ils ne prennent plus leur repas avec nous². »

À la rentrée de 1893, alors que Mongré accueille 351 pensionnaires et 20 externes, ils sont 21, logeant et vivant au Collège. « C'est une grosse complication », confie le Recteur au Préposé général. Il n'est toutefois pas possible de faire autrement car il a fallu dédoubler les classes et le Provincial n'a pas assez de Pères pour pourvoir tous les postes³. Un retour à l'ordre est aussi rendu nécessaire par la réforme des programmes scolaires. À Mongré, une restauration de la discipline et du bon niveau des études a débuté à partir de 1889-1890⁴. Il s'agit de poursuivre le combat ouvert depuis 1873, l'année de la protestation d'Antoine Sengler contre le projet de réforme de Jules Simon. Le Père Sengler avait alors demandé le maintien de la composition latine et défendu les lettres classiques, spécialement le latin⁵. Les Républicains au pouvoir, la nouvelle réforme du baccalauréat ne prévoit plus de composition latine. Depuis 1880, les programmes font en effet un peu plus de place aux sciences et cette évolution se fait au détriment du latin. Le discours latin n'est plus exigé lors du

¹. *Idem*.

². Paul Dromard au Préposé général, 30 décembre 1890. ARSI, Lugd 1010, XXIX, 8.

³. Frédéric Rouvier au Préposé général, 12 octobre 1893. ARSI, Lugd 1010, XXIX 10.

⁴. Le durcissement de la discipline, généralement, rigoureuse, tient parfois à quelques religieux en recherche d'une trop grande perfection. De l'exigence et de la raideur du scolastique Albert Valensin, les élèves « gardent un mauvais souvenir », selon ce que lui rapporte le Recteur. Professeur de Lettres en Humanités et modérateur de l'Académie littéraire, le jeune religieux essaie de tempérer sa rigueur auprès de ses élèves, mais il en vient parfois à détester le collège tant est flagrante sa difficulté à considérer les élèves pour ce qu'ils sont : encore des enfants auxquels ne peuvent s'appliquer ses rudes exigences personnelles. « (1895) Examen particulier : amabilité extérieure et douceur. Omnia omnibus fac tus sum. Je suis trop raide, trop exigeant peut-être avec les élèves, trop barre de fer. Être plus souple, plus doux, plus aimable. Agir paternellement, ne pas réprimander si fort, si sèchement, si froidement. Que l'esprit religieux s'échappe de tous mes actes ! (1896) Je m'oublie parfois à ne pas assez traiter les élèves comme des enfants de 15 ans qu'il faut prendre comme ils sont : paresseux, légers, ignorants de ce qui est un devoir, générosité, ou, du moins, l'oubliant trop vite. Je suis trop raide, je manque de souplesse. Je ne me fais pas assez tout à tous. Devant la paresse de plusieurs, il n'y a rien à faire. [...] Mongré. Découragement profond avec les élèves. Aigreur contre eux, énervement. Sentiment intime de dégoût, voyant que je n'aboutissais à rien. Horreur du collège. A duré deux jours à l'état de crise aiguë. Est tombée soudain le samedi. Je dois y apprendre : 1° A ne rien changer pendant la désolation. 2° Être plus intérieur. Ne rien manifester au-dehors avec les élèves. Ne pas faire montre de ma facilité de parole surtout. Mais parole réservée, ne cherchant pas les mots à effet ». *La Vie intérieure d'un jésuite, journal spirituel du P. Albert Valensin (1873-1944). Introduction du P. Auguste Valensin*, Paris, Éditions Mouton, 1953, p. 62-63.

⁵. Pour la défense du latin, Jean-Vincent Bainvel publie alors « Du latin comme instrument de formation intellectuelle » (*Études*, mai 1891). Sa défense du *Ratio studiorum* et de la culture classique compose la matière de ses *Causeries pédagogiques* (Paris, Poussielgue, 1898).

Concours général. La méthode expérimentale, l'explication de textes, la dissertation et la version sont désormais privilégiées. C'est le plan choisi par l'élève qui l'emporte sur le style, la critique qui prend le pas sur la rhétorique¹. S'il faut bien toujours céder à la nouvelle pédagogie dans le cadre de l'examen, il n'est pas question pour les maîtres jésuites de renoncer aux dispositions et aux objectifs du *Ratio studiorum*. 1880-1900 pour l'enseignement de l'État. En 1893, une nouvelle équipe dirige les études à Mongré. Après un rectorat de deux ans à Saint-Étienne, de 1889-1891, Frédéric Rouvier devient le Recteur de Mongré. Formé au Droit avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus, il a d'abord été affecté à Paris pour assurer la défense de l'Ordre lors des luttes autour des décrets. Il est l'auteur, sous pseudonyme, de publications offensives, contre la République et la Franc-maçonnerie, et d'ouvrages d'apologétique jésuite, particulièrement sur les Martyrs canadiens et saints jésuites². Jusque-là professeur d'Humanités à Lyon, au Collège de la rue Sainte-Hélène, Joseph Ducoin est Préfet des études. Âgé de trente trois ans, il a déjà été répétiteur au Collège en 1884-1885, puis professeur de langue allemande jusqu'en 1888. Ancien adjoint du Père Dromard lorsqu'il était à la fois Recteur et Préfet des études, François-Xavier Passard a désormais en charge la bibliothèque de Mongré, le Catéchisme des Frères et la rédaction de l'histoire de la maison pour les *Lettres annuelles*.³ Préfet des études l'année précédente, le Père Passard rédige désormais un manuel pour l'application du *Ratio studiorum*. L'ouvrage, dont la seconde édition paraît en 1896⁴, est à la fois une lecture du *Ratio studiorum* et un exposé sur la manière dont il se pratique à Mongré. Destiné à la collection de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne⁵, *La pratique du Ratio* mentionne l'approbation officielle du Provincial de Lyon, Pierre Roulleau, lui-même ancien professeur à Mongré et très attaché à la règle des études dans les scolasticats de la Compagnie de Jésus⁶. *Le Ratio studiorum*, selon ses mots, n'est « ni un traité, ni une théorie de l'éducation ». Prenant la suite du Père de Rochemonteix, pour qui le *Ratio studiorum* fut « le guide le plus parfait du pédagogue chrétien », François-Xavier Passard entend défendre la méthode jésuite.

« S'il est loué par les uns, il est violemment attaqué par les autres. Au moment où tout le monde se plaint de l'affaiblissement des études et en rejette la faute sur la

¹. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, p. 246-257-260.

². Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

³. Les *Lettres annuelles* sont rédigées dans chaque établissement de la Compagnie de Jésus pour être adressées à la Curie généralice à qui elles relatent dans le détail l'activité des religieux. Les plus célèbres sont celles des missionnaires, publiées à des fins apologétiques.

⁴. François-Xavier Passard, *La pratique du "ratio studiorum" pour les collèges, Nouvelle édition*, Paris, C. Poussielgue, 1896.

⁵. L'Alliance, organisme fédérateur de l'Enseignement libre à partir de 1871, publie la revue *L'Enseignement chrétien* et des ouvrages spécialisés. Il peut s'agir de recueil de textes, d'homélies, de traductions, de véritables manuels dans toutes les disciplines, littérature, philosophie, géographie, géométrie et langues vivantes ou éléments d'histoire naturelle, mais également des ouvrages de conseils pratiques : M. Courval, *Manuel de l'étudiant chrétien en vacances*, Paris, Poussielgue frères, 1878 (2^e éd.) ; E. Ragon, *Devoirs de vacances*, Paris-Auteuil, 1886-1899 ; *Petit office de la T.-S. Vierge Marie suivi du petit office de l'immaculée conception*, Paris, Poussielgue frères, 1886 ; *La Morale pratique, ouvrage classique rédigé conformément aux programmes suivants : 1^o enseignement secondaire spécial, 4^e année ; 2^o écoles primaires supérieures ; 3^o écoles normales primaires ; 4^o enseignement secondaire des jeunes filles*, par M. l'abbé Drioux, Paris, Poussielgue, 1888 ; Emmanuel Barbier, *La Discipline dans quelques écoles libres : manuel pratique du surveillant*, Paris, Poussielgue, 1897 (la 1^{ère} éd. a paru à Paris chez V. Palmé en 1888. Tout en rééditant Loriquet et Lhomond, ses publications sont de plus en plus liées aux programmes officiels à partir de 1880. L'Alliance est devenue en 1925 un Syndicat de défense des intérêts professionnels de l'Enseignement libre. Bernard Plonger, « Cent ans d'Alliance des maisons d'éducation chrétienne (1871-1971) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1972, vol. 58, n^o 161, p. 291-330.

⁶. Recteur du Scolasticat de Mold, il a laissé le souvenir d'une certaine sévérité dans l'application des Règles de la Compagnie de Jésus. Albert Condamin, « Pierre Roulleau 1889-1895 », *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 56.

multiplicité des changements de programmes, on fait au *Ratio* le singulier reproche de n'avoir pas changé depuis des siècles. C'est une petite erreur, car, en 1832, on apporta au règlement de 1603 quelques modifications jugées nécessaires au temps présent¹. Mais à supposer que le *Ratio* soit resté ce qu'il était [et nous avons sans peine que (sauf quelques points de détail, il n'a guère changé], dira-t-on que cette obstination dans l'immuabilité est un défaut pire que les perpétuelles et journalières transformations de l'enseignement moderne² ? »

Il l'expose aussi afin d'en répandre la pratique parmi les auxiliaires employés dans les Collèges depuis les décrets.

« L'ouvrage que nous publions a été commandé *par obéissance*. On sait que les fameux décrets de 1880 nous ont forcés d'abandonner les collèges où nous enseignions. Des prêtres nombreux et zélés, des laïcs non moins dévoués se sont offerts pour continuer notre œuvre, et maintenant les traditions de notre enseignement. C'est surtout pour eux, et en quelque sorte à leur demande, que ce travail a été entrepris³. »

Pour composer son ouvrage, le Père Passard s'est appuyé sur le *de Ratione discendi et docendi* de Joseph de Jouvençy et, moins que sur son expérience personnelle, sur « des notes prises, pendant une assez longue carrière, sur la manière d'enseigner de nos meilleurs professeurs⁴. » Recommandant d'abord l'application du *Ratio studiorum*, le Père Passard explique comment limiter la part de la préparation au Baccalauréat dans le cursus du Collège.

« Malheureusement aujourd'hui, le programme de la rhétorique n'est le plus souvent que celui du baccalauréat. Quel que chargé et compliqué que soit ce dernier, les élèves n'auront pas grand'peine à le préparer en rhétorique, s'ils ont été exactement formés selon la méthode et les règles du *Ratio*, que nous venons d'expliquer. Nous supposons évidemment qu'après les examens de fin d'année, on a fait répéter les classes mal faites et qu'on n'a laissé monter à la classe supérieure que les enfants capables d'en profiter. Ceci est un point capital pour maintenir à la hauteur voulue le niveau des études dans une maison⁵. »

Au vrai, la Communauté jésuite est elle-même divisée. Profitant du fait que les auxiliaires prennent leur repas dans un réfectoire qui leur est propre, Frédéric Rouvier donne à lire dans le réfectoire « des Nôtres » la lecture des règles et des pénitences⁶. Nommé Recteur en août 1897, Joseph Ducoin est très vite en désaccord avec le Père Charles Grogner, nommé Préfet du Pensionnat en 1898 pour le seconder. Succédant à Frédéric Rouvier dont il a été l'adjoint, il est parfois tenté par le découragement face à l'ampleur de la tâche et à la difficulté d'obtenir la collaboration de tous les religieux.

« Il ne me reste plus qu'à demander la bénédiction de votre paternité pour ce collège que je me sens incapable de bien diriger ; car je vois beaucoup de choses qui nous empêchent de faire tout le bien que nous pourrions, si nous avions plus d'esprit surnaturel, et en présence desquelles ma bonne volonté reste impuissante »⁷.

¹. François-Xavier Passard prend pour référence l'édition en 1603 du *Ratio studiorum* approuvé par la cinquième Congrégation générale de la Compagnie de Jésus.

². François-Xavier Passard, *La pratique du "ratio studiorum" pour les collèges, Nouvelle édition*, Paris, Poussielgue, 1896, p. VI.

³. *Idem*, p. VII-VIII.

⁴. *Idem*, p. IX.

⁵. *Idem*, p. 200-201.

⁶. Frédéric Rouvier au Préposé général, 12 octobre 1892. ARSI, Lugd 1010 XXIX 10.

⁷. Joseph Ducoin, Recteur, au Préposé général, 6 janvier 1898. ARSI, Lugd 1010 XXIX-22.

Le Recteur est à la peine car la Communauté jésuite n'est pas unie comme il le faudrait. Mieux aidé, il tâche de ne pas désespérer.

« L'année dernière, il m'a été impossible de supprimer certains abus, d'où résultait pour les élèves un grand manque de temps. Mieux secondé actuellement par le préfet de discipline et les surveillants, j'espère que nous arriverons à un résultat plus satisfaisant ».

Attribuant les échecs au Baccalauréat au relâchement de la discipline, il a réagi contre une insubordination du Préfet de discipline et de certains Surveillants.

« J'ai eu beau protester, il a fallu en venir au changement du Père Préfet et des Surveillants. Grâce à Dieu, les Pères de l'actuelle communauté sont de bonne volonté et se montrent dociles et unis entre eux¹. »

Secondé désormais par le Père Alfred Fournier, Préfet de discipline, le Père Ducoin entend pouvoir restaurer ce qui doit l'être. Il faut d'abord améliorer « les succès aux examens du baccalauréat très modestes ». Notamment « grâce à la faiblesse des classes inférieures enseignées, faute de Pères, par des auxiliaires ; grâce aussi aux trop nombreuses concessions faites aux élèves, le travail a laissé à désirer et le succès s'en est ressenti. »

« On veut actuellement tout américaniser, et, sans tenir compte des observations ou des protestations des supérieurs, on semble viser à amuser les élèves, à leur rendre la vie douce, sans se préoccuper suffisamment de la vraie formation qui doit faire des hommes et des chrétiens solides. La discipline s'est sensiblement relâchée malgré moi, grâce à quelques-uns des nôtres qui s'inquiétaient fort peu de mes ordres et de ma direction. Ils vont nous quitter, j'espère que le nouveau personnel du collège, plus docile que l'ancien, me permettra de donner une forte impulsion aux études et à la discipline. Ce qui nous manque le plus, ce sont des pères et des pères sérieusement formés. Nous entendons fréquemment nos jeunes gens soutenir et mettre en pratique les théories les plus étonnantes sur l'obéissance et la pauvreté. Plusieurs pères graves croient que dans les noviciats et les scolasticats, on se montre un peu trop faible. Il en résulte que, dans les pensionnats, certains des nôtres s'imaginent que tout leur est dû et permis. »

Ce que dénonce le Recteur, et avec lui d'autres Pères, c'est une certaine influence anglaise sur certains jeunes Pères, parmi lesquels le Préfet de discipline Charles Grogner. Pire qu'à « l'anglomanie », ces derniers ont succombé à « l'américanisme » alors en vogue dans la pensée religieuse et qui est une forme d'accommodation². Quelques jésuites, comme Henri Bremond, cèdent à cette modernité pédagogique. Elle a été accentuée lors de sa formation en Angleterre, où il a découvert de plus près la pensée et la pratique des éducateurs anglais, Edward Thring à Uppingham et Thomas Arnold à Rugby. Servi par sa connaissance de l'anglais, il a pu participer à des expériences de catéchisation et lire les textes de Tennyson, Georges Eliot et John-Henry Newman. Il est dès lors convaincu qu'une bonne éducation de l'enfant revient à développer son intelligence autant que sa vie morale. Il n'hésite ainsi pas à donner à lire à ses élèves, en vue de « cultiver leur goût », les textes d'auteurs

¹. Joseph Ducoin, Recteur, au Préposé général, 31 octobre 1898, Lugd 1010 XXIX-25, ARSI.

². Léon XIII dénonce cette pente dans sa lettre au cardinal Gibbons en janvier 1899. « Les opinions nouvelles dont nous parlons reposent en somme sur ce principe : afin de ramener plus facilement à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Église doit s'adapter davantage à la civilisation d'une époque adulte, et relâchant son ancienne rigueur, faire quelques concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations. Et cela doit s'entendre, à ce que pensent plusieurs, non seulement de la règle de vie, mais encore des doctrines où est le contenu de la foi. » Pierre Colin, *L'audace et le soupçon : la crise moderniste dans le Catholicisme français, 1893-1914*, Malakoff, Desclée de Brouwer, 1997, p. 101-104.

contemporains, Pierre Loti et Anatole France. « Excitateur », le professeur se doit pour lui de développer chez l'enfant un « programme d'admiration¹. » La dénonciation de « l'américanisme », c'est le refus de la réforme du système éducatif français qu'envisage l'École de la Science sociale d'Édouard Demolins, l'auteur de *À quoi tient la supériorité des anglo-saxons*². Il s'agit de l'opposition à la « mode anglaise » dans l'éducation et la défense du *Ratio studiorum* traditionnel. Emmanuel Barbier polémique au même moment sur ce sujet lors de ses discours de remises de prix ou de cérémonies au collège Saint-Joseph de Poitiers³.

« On fait à notre jeunesse deux grands reproches. [...] Elle manque de vigueur physique et de vigueur morale ; il paraît qu'elle s'exalte le cerveau et s'étiôle le corps ; vous n'auriez pas de muscles, mes enfants, et vous ne seriez pas moins dépourvus de personnalité, de caractère et d'initiative. Aussi vous envoie-t-on à l'école chez les Anglo-Saxons de l'un et l'autre hémisphère. Chez eux, l'habitude des sports athlétiques donne à l'enfant de l'audace et du sang-froid ; un régime de grande liberté favorise en lui au plus degré l'esprit d'indépendance et de combativité. Il est armé pour la vie ; et le gaillard — comme chacun peut voir — saura jouer des coudes et faire sa trouée. D'où il résulte clairement que le jeune Français lui est très inférieur ».

Émmanuel Barbier refuse de croire que « le problème de la perfectibilité humaine se réduit à une question de biceps ». Il entend démontrer que si l'enseignement d'État n'a découvert que depuis dix ans, « les jeux de barres, de balle et de ballons [...] et que les jeux « qu'on importe chez nous sous des noms britanniques de foot-ball, de lawn-tennis, ... sont d'origine française ». Le Père Barbier s'appuie sur Joseph Burnichon, chroniqueur des questions scolaires dans les *Études*. Pour l'auteur de *La discipline dans les écoles secondaires libres*, « l'enseignement chrétien n'a jamais oublié ces salutaires et fortifiants exercices ». Maniant l'ironie, il moque « les explorateurs en pays d'éducation qui nous ont rapporté ces jeux de chez les Anglo-Saxons [et qui] n'ont pas entrevu qu'ils étaient en train de découvrir l'Amérique ». Même si certaines difficultés de l'année 1898 ont été surmontées, le Recteur de Mongré doit encore affronter des problèmes qui demeurent. Il y a toujours la contre-éducation qu'opèrent les familles à l'égard de leurs enfants.

« Nous faisons notre possible pour relever le niveau des études, mais c'est vraiment difficile, grâce à l'éducation molle que nos élèves reçoivent dans leurs familles, grâce aussi au manque de maîtres capables et dévoués. Parmi les nôtres qui sont d'ailleurs fort peu nombreux, il en est plusieurs qui sont loin d'avoir le dévouement et la docilité pour faire le bien. La discipline va bien dans les deux divisions supérieures où les surveillants sont consciencieux »⁴.

Hélas, il y a aussi toujours une indiscipline dans la Communauté. Il n'est pas non plus aisé de se faire obéir des plus âgés.

« Malgré toute ma bonne volonté et celle du père ministre [le Père Théophile Descourvières], je renonce à la vie commune en récréation. Nous avons tant de vieillards, d'invalides et d'originaux, que je me demande parfois où est la communauté

¹. Hélène Quineman, « Henri Bremond et les éducateurs anglais du 19^{ème} siècle », dans *Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, actes du 95^{ème} congrès national des Sociétés savantes, Reims, 1970, Bibliothèque nationale, 1974, p. 227-236.

². Édouard Demolins, *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, Paris, Firmin-Didot, 1897. Le texte a d'abord paru dans *La Science sociale*. L'ouvrage a été réédité en 1998, avec l'ajout d'un point d'interrogation dans le titre. Edmond Demolins, *À quoi tient la supériorité des anglo-saxons ?* Paris, Anthropos, 1998. Il est l'un des fondateurs de l'École des Roches. Nathalie Duval, *L'école des Roches*, Paris, Belin, 2009.

³. Emmanuel Barbier, *L'Initiative au collège*, Paris, Poussielgue, 1899, « Collection Alliance des maisons d'éducation chrétienne », 62 p.

⁴. Joseph Ducoin au Préposé général, sans date (avril 1899 ?). ARSI, Lugd XXIX-26.

pendant la récréation. Il règne cependant assez d'union entre la plupart des nôtres qui vivent dans de bons termes avec les supérieurs. La piété des élèves est satisfaisante, le travail semble meilleur dans les deux divisions où la discipline est ferme¹. »

Au début de l'année scolaire 1899-1900, si Joseph Ducoin se dit « satisfait de [son] personnel » alors que « les auxiliaires paraissent bien disposés », le climat passé l'affecte encore et il espère une année plus tranquille.

« Deux ou trois des nôtres ont causé des soucis l'année dernière par leurs allures peu religieuses. Ils ont été remplacés par deux pères animés de la meilleure volonté. J'espère que les quatre divisions bien dirigées marcheront comme nous le désirons. Quelques vieillards et infirmes sont difficiles à soumettre à la vie commune, même dans les choses très faciles. Je souffre de cela, mais n'y puis absolument rien. Le reste de la communauté est à son affaire pour le moment². »

Lorsqu'il n'était encore que Préfet des études, le Père Ducoin avait vu sa santé tellement affectée, au commencement de l'été 1897, que le Provincial l'avait envoyé se reposer à Moulins³. Recteur, il est encore victime, au printemps 1899, de l'une de ces épidémies qui frappent régulièrement le Collège et dont il met du temps à se relever. Il a encore été malade durant près de quatre mois pendant l'hiver 1900. À peine rétabli, il peut annoncer au Préposé général le retour à la normale au Collège.

« J'en suis d'autant plus heureux que j'ai un Préfet de discipline [Albert Fournier] peu habile dans ses fonctions qui me seconde fort médiocrement »⁴.

Éprouvé par le poids de ses responsabilités, le Père Ducoin sort de charge au mois d'août. Le Père Louis Perroy lui succède.

Vocations religieuses

Le devenir des élèves a toujours été l'une des préoccupations des maîtres jésuites, à Mongré comme ailleurs. La question des vocations religieuses, particulièrement des vocations jésuites, toujours délicate, a fait l'objet de recommandations de la part des Supérieurs de la Compagnie de Jésus.

« Quand ils les entretiendront de sujets spirituels, qu'ils ne paraissent point pousser à la vie religieuse, mais qu'ils parlent de la vertu et des intérêts éternels, cherchant seulement à enseigner les devoirs du chrétien et l'amour de la perfection... Spécialement à l'égard des élève studieux et montrant un réel désir de la vie parfaite, il faut se garder d'une expansion indiscrete et ne point leur parler de la Compagnie⁵. »

Si le précepte vaut encore au sein de la Compagnie de Jésus dans les dernières années du XIX^e siècle, il doit s'entendre, pour les Jésuites, dans la situation de la France au regard de sa population. Bien loin des idées malthusiennes, étrangères aux milieux catholiques, le pays associe désormais le déclin économique à un ralentissement démographique. La population de la France augmente certes encore, mais moins vite que celles de l'Angleterre et de l'Allemagne⁶. En 1895, analysant les

¹. Joseph Ducoin au Préposé général, sans date (avril 1899 ?). ARSI, Lugd XXIX-27.

². Joseph Ducoin au préposé général, sans date (fin 1899 ?). ARSI, Lugd 1010 XXIX-26.

³. Frédéric Rouvier au Préposé général, 11 juillet 1897. ARSI, Lugd 1010 XXIX-19.

⁴. Joseph Ducoin au Préposé général, sans date (début 1900 ?), ARSI, Lugd 12 XXV-1.

⁵. Cité par François de Dainville, *Les Jésuites et l'éducation de la société française. La naissance de l'humanisme moderne*, Paris, Beauchesne, 1940, p. 360.

⁶. Georges Garrier, « Les faits démographiques », dans Pierre Léon, dir., *Histoire économique et sociale du monde*, t. 4, Georges Garrier, dir., *La domination du capitalisme, 1840-1914*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 46-47.

chiffres des statistiques de recensements, les *Études*, dans une série de cinq articles, désignent le danger. La faiblesse de la fécondité et le vieillissement de la population française diminuent l'importance de la France dans le monde à l'heure des conquêtes coloniales et provoquent l'infériorité numérique de l'Armée française¹. En milieu ecclésiastique, l'évolution de la composition du clergé a été constatée depuis le milieu du siècle. S'ils sont nommés par le Gouvernement et donc choisis avec attention, les évêques appartiennent surtout aux milieux aisés fidèles à l'Église, mais ne sont plus majoritairement issus de la noblesse². De toute façon, noblesse et haute bourgeoisie ne donnent plus leurs enfants à l'Église³. Au niveau des prêtres, la part des curés d'origine paysanne ne cesse d'augmenter et la proportion des vocations originaires des villes diminue⁴. La bourgeoisie ne s'ouvre pas à la cléricature⁵. Le recrutement sacerdotal est important dans le Massif Central de même que dans une partie du Sud-Ouest. En revanche, les diocèses urbanisés, comme Lyon, Montpellier et Aix-Marseille, donnent moins de vocations que par le passé⁶. Dans le diocèse de Lyon⁷, après une hausse continue de 1851 à 1875, le nombre des ordinations a spectaculairement diminué ensuite, le quinquennat 1881-1885 ayant compté 189 ordinations contre 328 en 1871-1875. Les chiffres ont un peu remonté dans les décennies suivantes, mais sans jamais atteindre le niveau de 1876-1880. La baisse des vocations religieuses est générale et ne touche pas que le clergé séculier. Depuis 1860, les effectifs des Congrégations enseignantes stagnent⁸. La Compagnie de Jésus connaît le même sort. Si depuis 1850 ses effectifs ont augmenté, passant de 1 209 à 2 203 en 1860 et jusqu'à 3 100 en 1880⁹. Entre 1880 et 1900, les effectifs ont cependant stagnés voire légèrement diminués, avec 3 086 jésuites en 1900, soit vingt quatre religieux de moins qu'en 1850. Bien plus qu'une sécularisation de ses membres, rançons de l'application des décrets, la stagnation des effectifs de la Compagnie de Jésus entraîne son vieillissement alors que son renouvellement est moindre. L'évolution du nombre des entrées au noviciat en témoigne, tout au moins dans la Province de Lyon, tandis que l'effectif global se maintient entre 700 et 800, Pères, Scolastiques et Frères Coadjuteurs¹⁰. Après plus de 80 novices reçus en 1851, le chiffre est divisé par deux l'année suivante. Entre 1860 et 1870, les entrées varient entre 30 et 40. Le temps de « l'Ordre moral » constitue un « pic » avec 70 novices. Mais il fait suite à deux années, 1869 et 1870 où les entrées sont tombées à 30 et 20 novices. Les années 1880 ne permettent pas de dépasser les 30 nouveaux religieux reçus chaque année. La remontée autour de 1890 est suivie d'une courbe qui oscille entre 25 et 35 novices. Face à cela, les Jésuites s'intéressent au rapport entre l'éducation de leurs Collèges et les vocations. En 1896, le sujet est à l'ordre du jour de

¹. Paul Fortin, « Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France », *Études*, 15 mars, 15 avril, 15 juin, 14 août et 15 octobre 1895.

². Claude Langlois, « Permanence, renouveau et affrontements (1830-1880) », dans François Lebrun, dir., *Histoire des catholiques en France : du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1985, p. 323.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*, p. 337.

⁵. *Idem*, p. 339.

⁶. *Idem*, p. 345-346.

⁷. « Les ordinations à Lyon », dans Bernard Delpal, Claude Prud'homme, Christian Sorrel, dir., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français : XIX^e-XX^e siècles. Bourgogne, Franche-Comté et Lyonnais, Savoie et Dauphiné, Grand Midi et Algérie*, Lyon, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, LARHRA, UMR 5190, 2011, Collection : Chrétiens et sociétés. Documents et mémoires. Hors-série ; 1, p. 260.

⁸. André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire : les catholiques français et l'école, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2003, p. 23.

⁹. Chiffres dans DMRFC, t. 1. Pour 1880, Édouard Pontal avance 2 464 jésuites répartis dans soixante-six établissements, dont 624 dans les Missions hors de France, soit 2 240 jésuites en métropole. Édouard Pontal, *Les congrégations religieuses en France : leurs œuvres et leurs services*, précédé d'une introduction par Émile Keller, Paris, Poussielgue frères, 1880.

¹⁰. Même quelque peu imprécis, les deux graphiques de l'état de la Province et du nombre des novices dans les *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 175-176, restent une source très intéressante.

la dix-neuvième Assemblée générale de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne. Joseph Delbrel¹, jésuite de la Province de Toulouse, se fait le rapporteur des travaux². Les congressistes ont débattu autour des plaintes sur l'absence de vocations dans les classes dirigeantes, la noblesse et la bourgeoisie. Au-delà de l'espoir de voir un renouveau des vocations à cause de carrières libérales désormais accessibles au plus grand nombre, ce qui pourrait ramener nobles et bourgeois vers la carrière ecclésiastique, il a été convenu que l'enseignement des Collèges n'était pas assez chrétien.

« Nos professeurs, quoique prêtres à peu près tous, donnent un enseignement plutôt neutre, autant dire païen. Ils s'y montrent très forts, érudits, fins lettrés, mais nullement apôtres. Ils ne se sont pas contentés de demander à l'université des grades, ce qui est excellent ; ils ont emprunté sa façon de comprendre l'enseignement, son genre, son esprit, son âme essentiellement laïque, dans le sens actuel de ce mot³. »

Sans enseignement chrétien, il ne peut y avoir d'esprit surnaturel dans un Collège et encore moins de vocations. La peur étant de faire passer l'établissement pour un petit séminaire, ses maîtres finissent par le faire ressembler à un Lycée. L'heure est d'autant plus grave, qu' « il faudrait pourtant des prêtres pour nos œuvres ouvrières qui seules peuvent arracher la démocratie à la Révolution, et pour nos missions étrangères qui s'étendent avec nos conquêtes »⁴. Alors qu'un manque de prêtres commence à se faire sentir dans les campagnes, il est urgent d'organiser les conditions d'un accroissement des vocations, Dieu intervenant pour conforter ce qui a été préparé.

« Pour recruter l'armée catholique nécessaire à tous ces postes, formons dans nos collèges des âmes pures, fières et dévouées ; préparons le terrain à la divine et mystérieuse semence ; développons-la avec persévérance et délicatesse. Dieu fera le reste⁵. »

Le livre est écrit par le Père Delbrel, avant tout pour les maîtres.

« Ceux qui l'auront lu ne se sentiront pas seulement plus désireux de faire épanouir autour d'eux des fleurs exquises qui orneront un jour l'autel, ils auront, grâce aux conseils précieux de l'auteur, l'art expérimental de cette culture idéale et difficile. Sans violenter les caractères ni les tendances, ils sauront guider les aspirations généreuses et au besoin les faire naître⁶. »

Mongré a déjà mené son enquête en s'intéressant au devenir de ses élèves après la classe de Philosophie. La carrière religieuse ou ecclésiastique n'est pas première. Les choix sont avant tout professionnels. La « vocation » qui l'emporte, et de loin, est militaire ou industrielle et commerciale. Tout au plus l'accroissement du nombre des vocations jésuites peut-il aussi augmenter le nombre des candidats à la carrière ecclésiastique.

¹. Joseph Delbrel (1856-1927), issu du Grand séminaire d'Agen, a rejoint la Compagnie de Jésus en 1878. Formé dans le scolasticat d'exil d'Uclès (Espagne), il enseigne d'abord à Madrid, puis à Montpellier et à Sarlat. En résidence à Pau à partir de 1897, il se consacre dès lors à la question des vocations sacerdotales. Il fonde avec deux autres prêtres la revue *Le Recrutement sacerdotal* en 1901. Il prêche, participe à des congrès, et rédige plusieurs ouvrages sur le problème. Henri de Gensac, « Joseph Delbrel », *DMRFC*, 1. Joseph Delbrel, *Pour repeupler nos séminaires*, Paris, Lethielleux, 1907.

². Joseph Delbrel, *Des Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*, Paris, Poussielgue, 1897, « Alliance des maisons d'éducation chrétienne ».

³. *Des Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*, p. 48.

⁴. *Idem*.

⁵. *Des Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*, compte rendu par Henri Chérot, *Études*, 5 avril 1897, p. 122.

⁶. *Idem*.

<i>Devenir des élèves de Philosophie des Promotions 1892-93 et 1893-94¹</i>				
Orientations	1892-93 (26 élèves)		1893-94 (32 élèves)	
	<i>Lettres</i>	2	7,6 %	2
<i>Droit</i>	4	15,38 %	4	12,5 %
<i>Médecine</i>	5	19,23 %	5	15,6 %
<i>Industrie, commerce, banque</i>	4	15,38 %	10	31,25 %
<i>Armée</i>	7	26,92 %	6	18,75 %
<i>Religieux de la Compagnie de Jésus</i>	2	7,6 %	4	12,5 %
<i>Autres ecclésiastiques</i>	1	3,84 %	2	6,25 %
<i>Inconnue</i>	1	3,84 %		

L'enquête, même si son champ est limité à deux années, montre que la part des vocations reste limitée. Elle illustre aussi le fait qu'il n'y a pas un lien direct, encore moins automatique, entre une scolarité dans un Collège jésuite et une vocation religieuse dans la Compagnie de Jésus. Rapportée au nombre d'élèves, l'année 1893-1894 est exceptionnelle, ne serait-ce que par rapport à l'année précédente : quatre vocations jésuites et deux ecclésiastiques. Si le succès de Mongré auprès des familles est toujours grand à la fin du XIX^e siècle, les parents d'élèves ne considèrent pas l'éducation des Jésuites comme une préparation au séminaire ou au noviciat. Plus généralement, une vocation pouvant avoir des origines diverses, elle ne résulte pas forcément de la scolarisation au Collège et ne se décide pas seulement en classe de Philosophie. Les parents peuvent être un premier frein. En 1890, le Recteur de Mongré signale au Préposé général l'opposition très nette de parents à la vocation de leurs enfants.

« Le 21 juin, fête de Saint Louis de Gonzague a été le jour choisi. Nous l'avons passé à Paray-le-Monial. Je voudrais savoir redire à Votre Paternité les émotions pieuses de tous ces enfants. Les vocations s'annoncent. Elles trouvent hélas ! une bien désastreuse opposition dans les familles. Ces attentes sont toujours fatales². »

En octobre, plus confiant, Paul Dromard rapporte au Préposé général que des vocations se dessinent.

« Notre Seigneur nous console en nous prenant quelques enfants à son service. Un bon jeune homme part pour le noviciat, un autre le suivra bientôt, un troisième entre au séminaire. On entrevoit plusieurs vocations sérieuses³. »

Cette année-là, la Compagnie de Jésus n'enregistre qu'une seule vocation : celle de Victor Poucel. L'année suivante, cependant, il y en aura trois. Nombreuses sont les familles qui demandent à leurs enfants une année de réflexion supplémentaire. L'entrée au noviciat n'est donc ainsi pas immédiate après le baccalauréat. Il en a été ainsi pour Charles Grogner ou Pierre Teilhard de Chardin. Dans le cas d'Édouard Fine, il souhaitait rejoindre la Compagnie de Jésus dès la classe d'Humanités. Une mesure sur une longue période permet de relativiser le nombre des vocations qui

¹. AFSI, Qmon 131.

². Paul Dromard au Préposé général, 7 juillet 1890. ARSI, Lugd 1010 XXIX, 6. Les « attentes » correspondent aux demandes faites par les familles à leurs fils de ne pas entrer au noviciat dès la sortie du Collège.

³. Paul Dromard au Préposé général, 1^{er} octobre 1890. ARSI, Lugd 1010 XXIX, 7.

concernent d'anciens élèves de Mongré. Comparées aux chiffres des vocations enregistrées dans la Province, les vocations monggréennes dans la Compagnie de Jésus peuvent paraître peu nombreuses. Depuis les années 1870, Lyon, Avignon, Marseille et Dôle ont leurs Collèges. La part des Monggréens dans l'effectif des jeunes Jésuites a donc reculé¹. En cinquante-quatre ans, près de soixante anciens élèves sont devenus jésuites Huit autres sont devenus religieux, trente prêtres séculiers, dont un nombre élevé dans la Compagnie de Saint-Sulpice l'élite intellectuelle du clergé. En moyenne, Mongré a donné presque deux vocations religieuses ou sacerdotales chaque année. Comment se détermine une vocation² ? De l'éducation religieuse ? Du modèle que représentent les religieux ? De la « direction » qu'exerce un Père spirituel ? Joseph Delbrel a désigné tous « les recruteurs de prêtres » :

« Ces curés et ces vicaires, ces professeurs ou directeurs spirituels de collèges ecclésiastiques, ces aumôniers de pensionnats religieux de garçons, ces aumôniers ou directeurs de patronages, de colonies de vacances, de cercles d'études, de conférences d'étudiants³. »

Au vrai, ce sont eux « qui, dans la foule des jeunes chrétiens auprès desquels s'exerce leur ministère, en prélèvent volontiers quelques-uns, une élite, pour les conduire plus haut que la simple vie chrétienne, jusqu'au sacerdoce et à l'apostolat⁴. » Au quotidien, Mongré a sans doute eu ses « recruteurs de prêtres », plus ou moins habiles dans leur ministère, agissant plus ou moins sur l'affirmation d'une vocation. Parmi les confesseurs et directeurs de la Congrégation mariale, Henri de Maillardoz a laissé le souvenir d'une influence profonde sur les Collégiens. Presque aveugle, avec des périodes de cécité totale à cause d'un décollement de la rétine, il a assuré son ministère à Mongré de 1889 à 1892⁵. Un lien direct entre son ministère et les vocations a été établi au moment de sa mort.

« À une époque où l'on discutait encore l'opportunité de la communion quotidienne pour les simples fidèles, et surtout pour les enfants, il en fut le partisan convaincu et le fit fleurir partout où il passa, avec le plus grand succès. À Mongré, de 1890 à 1893, ce fut une véritable révolution dans la vie intérieure du collège, si bien qu'en une année l'esprit des élèves changea totalement : il régnait en particulier une union familiale entre eux, et avec leurs maîtres, et une charité qui, si elles ont parfois été atteintes,

¹. Voir en annexes, « Vocations du Collège Notre-Dame de Mongré ».

². La théologie de la vocation n'est pas encore précisément fixée et uniforme. Parmi les différents courants, l'École de Saint-Sulpice soutient par exemple la vocation comme la participation à un plan général de Dieu sur le monde et l'acceptation d'un devoir d'état et le choix d'un état de vie. Un prêtre non appelé par Dieu est cependant mauvais pour l'Église. La marque certaine de la vocation est l'attrait pour le sacerdoce. La tâche des directeurs est de déterminer si le sujet est appelé par Dieu et s'il éprouve bien un attrait intérieur. Professeur dans un séminaire, l'abbé Lahitton (1868-1940) regrette que des sujets médiocres soient admis au séminaire. Chez ces « médiocrités pieuses », « bien vite l'ange tombe, et la bête reste. » Son livre, *La Vocation sacerdotale, traité théorique et pratique à l'usage des séminaires et des recruteurs de prêtres* (Paris, Lethielleux, 1909), fait l'objet de recensions dans les *Études* ou le *Recrutement sacerdotal* et d'une mise au point de Pierre Bouvier (*Notion traditionnelle de la vocation sacerdotale : lettre à un supérieur de grand séminaire*, Paris, Lethielleux, 1911), mais il suscite aussi la polémique jusqu'à être déféré à l'*Index*. Dans la suite, la doctrine de la vocation s'est précisée avec l'invitation à tenir compte dans la vocation aussi bien des dispositions intérieures du sujet que de l'appel de l'Église. Raymond Darricau, « Un débat sur la vocation au début du XX^e siècle : l'affaire Lahitton (1909-1912) », dans *La Vocation religieuse et sacerdotale en France : XVII^e-XIX^e siècles*, 2^e Rencontre d'histoire religieuse, Fontevraud, 9 octobre 1978, organisée par l'Université d'Angers, U.E.R. des lettres et sciences humaines, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, Angers, Université d'Angers, 1979, p. 65-77. Gérard Lefevre, « Un débat sur la vocation sacerdotale. La querelle Lahitton-Branchereau (1909-1912) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116-3, 2009, p. 63-78.

³. Joseph Delbrel, *A-t-il la vocation ?* Toulouse, Apostolat de la Prière, 1925, p. V. Voir *Infra* et annexes.

⁴. *Idem*.

⁵. Henri de Maillardoz (Macon, 1852-Lyon, 1929). Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », dans *Les établissements des Jésuites*, col. 180.

n'ont jamais été dépassées. De nombreuses vocations, soit à l'état ecclésiastique, soit à la vie religieuse, fleurirent entre ses mains : chose remarquable, ces vocations ont toutes tenu. Il avait un don tout particulier pour diriger les Congrégations de la Sainte Vierge¹. »

Une grande rigueur dans l'atmosphère spirituelle peut-elle assurer l'émergence de vocations ? En 1893, Frédéric Rouvier tente de discipliner des Collégiens dont l'enthousiasme à l'égard de l'Eucharistie n'est pas à la hauteur de leur comportement.

« La grave question de la communion fréquente, je pourrais dire *quotidienne*², auxquelles le Père Cros, prédicateur de la retraite de l'an dernier, a poussé avec tant de véhémence, reste en suspens. Dans ma première allocution aux élèves, j'ai tâché de leur parler de manière à leur recommander la communion tout en leur laissant la liberté pleine et absolue et en leur faisant bien comprendre qu'il ne fallait pas s'approcher de la Sainte Table par routine ou par respect humain, mais bien par amour et en y apportant les dispositions requises par la dignité d'un aussi auguste sacrement³. »

Cinq ans plus tard, le Père Ducoin, devenu Recteur, regarde toujours avec circonspection certaines communions fréquentes qui sont selon lui imméritées dès lors que les élèves sont en état de péché.

« Les élèves ont assez bon esprit, ont une certaine piété qui me paraît consister un peu trop dans des pratiques extérieures, des fêtes de Congrégation multipliées, des communions fréquentes, et pas assez dans l'esprit de devoir et l'effort pour se vaincre. J'ai vu des élèves aller communier après s'être fait punir pour dissipation ou paresse prolongée pendant toute l'étude qui précédait la sainte Communion. J'ai bien dit aux nôtres et aux élèves ce que je pensais à ce sujet, mais je n'ai pas obtenu d'amélioration sensible⁴. »

Il n'y a en tout cas pas de vocations cette année-là et plus largement à la fin du siècle. Alors que les retraites de fin d'études existent déjà au Collège, le mouvement des « retraites fermées » se développe à la fin du XIX^e siècle. La maison de campagne de Jassans de plus en plus utilisée pour des retraites autres que scolaires⁵, Mongré fait l'acquisition en 1896, près d'Anse, des Pothières⁶.

« Cœur de Jésus, sauvez la France ! » Mongré n'a pas seulement supplié. Uni dans la « défense religieuse », contre la République dominée par la Franc-maçonnerie, Mongré proteste de son patriotisme et ambitionne de contribuer à ramener la France dans l'obéissance à Dieu. Pour y parvenir, Mongré défend, avec la Vierge Marie et le Sacré-Cœur, la pratique du *Ratio studiorum*. Des non jésuites participent même désormais à l'œuvre commune en l'appliquant — ce dont François-Xavier Passard se réjouit — lorsque les religieux de la Compagnie de Jésus sont contraints de céder la place.

¹. « Le R.P. Henri de Maillardoz », Association amicale, *Compte rendu des Assemblées générales tenues à Lyon, les 26 février 1928, et 3 mars 1929*, Lyon, 1929, p. 67.

². C'est Frédéric Rouvier qui souligne.

³. Frédéric Rouvier au Préposé général, 12 octobre 1893. ARSI, Lug 1010, XXIX 10.

⁴. Joseph Ducoin au Préposé général, 11 août 1898. ARSI, Lugd 1010 XXIX-23.

⁵. Certaines des réunions se tiennent à Mongré. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », col. 178.

⁶. « Les Pothières » est devenue l'une des premières maisons de la Communauté du Chemin Neuf. Elle est aujourd'hui un Centre International de Formation (cycle A) pendant les mois de septembre à décembre de chaque année. La Maison permet d'accueillir particulièrement des familles qui souhaitent suivre cette formation. La « Maison Cana, Les Pothières » est aujourd'hui le lieu du secrétariat de la Mission Cana pour la France et une Maison de retraites spirituelles, en particulier destinées aux couples.

« Grâce à Dieu, nous avons eu la joie de rencontrer souvent et nous connaissons bon nombre de prêtres fort instruits, de laïcs éminents, qui ont blanchi dans l'enseignement et n'hésitent pas à abandonner leurs *idées* et leurs *habitudes* pour suivre la règle de ceux qu'ils remplacent¹. »

Une différence de méthode, plus que de principe, désunit cependant les maîtres de Mongré. La fidélité au Catholicisme intransigeant empêche-t-elle d'emprunter la voie du Catholicisme social ? Les Jésuites de la Province de Lyon se sont pliés à l'injonction du Ralliement. Édouard Fine, ancien de Mongré², commande comme Provincial de 1895 à 1900, la fidélité à Rome. Marius Bouillon, son successeur, un autre ancien de Mongré³, encourage les initiatives des Jésuites en faveur du Catholicisme social. D'aucuns cherchent alors à défendre les Collèges « contre le reproche fréquent : vous n'inspirez pas à vos élèves l'amour du pauvre, car ils ne le manifestent guère »⁴. Les familles, lyonnaises notamment, ont-elles de nouvelles attentes ? Elles ont à choisir entre des établissements « libéraux », comme à Oullins avec les Dominicains, ou à Lyon, chez les Chartreux, et des Collèges jésuites réputés « intransigeants », ainsi à Lyon et à Mongré⁵. « L'École secondaire libre » des Jésuites de Villefranche-sur-Saône est-elle d'ailleurs si différente des autres ? Dans son guide, Henry Vuibert l'inscrit dans sa liste des établissements « qui donnent l'enseignement classique complet et qu'on peut assimiler à ce point de vue à des lycées⁶. » Les vocations religieuses s'imposent moins souvent qu'auparavant alors que commencent à se développer les retraites fermées lors desquelles se font les « élections » et les choix de carrières. Entre les familles et les maîtres de leurs enfants, les attentes divergent. Les dernières années du siècle s'éclairent avec la fin de la « grande dépression », à l'œuvre de 1873 à 1896. Que sera le nouveau siècle ? Le temps de nouvelles épreuves pour Mongré, lorsque la République entame un nouveau combat contre les Congrégations religieuses.

¹. François-Xavier Passard, *La pratique du "Ratio studiorum" pour les collèges*, Nouvelle édition, Paris, Poussielgue, 1896, p. X.

². Édouard Fine (1847-1927), originaire de Marseille, huitième enfant d'une famille de dix, a été à Mongré (VI 57 - R 64) « un élève appliqué, consciencieux, d'une bonne moyenne en tout. » Après avoir été Provincial, Édouard Fine a été durant vingt trois ans Assistant du Préposé général. Albert Condamin, « Le P. Édouard Fine (1895-1900) », dans *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 58-62.

³. Marius Bouillon (1846-1922) est né à Marcilly d'Azergues, entre Lyon et Mongré. Là, (VII 55 - R 62) il n'a quitté la classe de Rhétorique que pour entrer au noviciat des Jésuites à Lons-le-Saunier. D'abord professeur en Grammaire et Humanités au Collège de Saint-Étienne, Marius Bouillon a été Préfet des études et Recteur, après ses études de philosophie et de théologie à Vals-près-Le Puy et Aix-en-Provence, à Dôle. Attaché aux Collèges et à la formation scientifique des Jésuites, il œuvra pour ouvrir de nouveaux établissements à l'étranger à partir de 1904. Albert Condamin, « Le P. Marius Bouillon (1900-1906) », dans *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 63-66.

⁴. Auguste Belanger, *Les jésuites et les humbles*, Paris, Lecoffre, 1901.

⁵. Voir Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, « Le déroulement de la carrière », p. 261-277.

⁶. H.[enry] Vuibert, *Annuaire de la jeunesse pour l'année 1893*, Paris, Nony et C^{ie}, 1893, p. 216. Le guide du libraire parisien précise encore : « l'enseignement donné dans tous ces établissements [dont, dans le Rhône, l'Institution des Chartreux et l'Institution des Minimes, à Lyon ; l'École Saint-Thomas d'Aquin, à Oullins ; l'Institution Notre-Dame de Mongré, à Villefranche] ne diffère pas, dans ses grandes lignes, de l'enseignement officiel ; comme celui-ci, il conduit aux baccalauréats » (p. 219).

Chapitre 3

Mongré dispersum (1901–1913)

Nous tâchons d'avoir, dans la mesure du possible les exercices de communauté. Tous les nôtres prennent très courageusement l'épreuve — ce malgré les allées et venues très pénibles car c'est l'hiver. La plus religieuse gaieté, la plus aimable concorde règne entre tous. Sous ce rapport nous éprouvons la vérité du *Beati qui persecutionem*.

Louis Perroy au Préposé général, 26 février 1902.

Pierre Waldeck-Rousseau est un adversaire des nationalistes antidreyfusards, mais le sacrifice de l'innocence du capitaine Dreyfus peut être le prix à payer pour assurer la défense de la République. Son action a deux versants principaux. Symbolisée par la statue parisienne du « Triomphe de la République » et le banquet des maires de France lors de l'exposition universelle de 1900, sa politique sociale de « Défense républicaine » consiste à aider les moins favorisés et les plus faibles, gage de l'attachement du plus grand nombre à la démocratie. « L'anticléricalisme d'État » (René Rémond) qu'il soutient vise d'autre part certaines Congrégations, particulièrement les Assomptionnistes, qui n'ont pas désarmé face aux Républicains et qui contribuent par leur enseignement à diviser la France.

« ... dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent, sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront, si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre. Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes -, l'une de plus en plus démocratique, emportée par le large courant de la Révolution, et l'autre, de plus en plus imbue de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du XVIII^e siècle - et destinées un jour à se heurter. Or, un fait pareil ne s'explique pas par le libre jeu des opinions ; il suppose un *substratum* d'influences jadis plus cachées et aujourd'hui plus visibles, un pouvoir qui n'est même plus occulte, et la constitution dans l'État d'une puissance rivale. C'est là une situation intolérable et que toutes les mesures administratives ont été impuissantes à faire cesser. Tout effort sera vain aussi

longtemps qu'une législation rationnelle efficace n'aura pas été substituée à une législation à la fois illogique, arbitraire et inopérante »¹.

Dans ce discours prononcé à Toulouse le 28 octobre 1900, Pierre Waldeck-Rousseau fustige le danger que constitue l'éducation de deux jeunes femmes françaises possiblement antagonistes. En supprimant la législation répressive sur les groupements de plus de vingt personnes, la loi du 1er juillet 1901 autorise la liberté d'association². Elle s'attaque aussi « à l'une des conséquences les plus visibles de l'affaire Dreyfus, à savoir : la propagande antidreyfusarde des Congrégations religieuses et l'engagement soutenu de parlementaires catholiques contre la justice due à Dreyfus »³. La nouvelle législation enjoint en effet aux Congrégations religieuses de demander leur reconnaissance officielle. Elle doit servir à supprimer les Jésuites. Mongré, comme les autres Collèges de la Compagnie de Jésus en France, est ainsi atteint par la mesure obligeant les religieux à se disperser. Pendant douze années, il connaît de fortes turbulences. Au plus fort des épreuves, « Mongré *dispersum* » n'est plus à Mongré, ou « dans » Mongré.

Collegium Mongrense dispersum (1901-1907)

En 1901, la menace de nouvelles dispositions légales pèse sur la Compagnie de Jésus. Lors des débats, des députés soutiennent les Jésuites et, plus généralement, les Congréganistes. À Paris, le 15 janvier, le débat autour du projet de loi sur les associations s'ouvre à la Chambre. À Lyon, Jeanne Lestra rédige le 23 janvier une protestation. Proche d'Antonin Eymieu, l'épouse d'Antoine Lestra, ancien élève des Jésuites de l'Externat Saint-Joseph, a l'approbation du cardinal Coullié. Le texte est distribué dans toute la France à partir du 31 janvier. Le 18 mars, Hyacinthe de Gailhard-Bancel, ancien élève de Mongré devenu député de l'Ardèche⁴, intervient en faveur des Jésuites à la Chambre⁵. Le Provincial de Lyon, Marius Bouillon, lui adresse une lettre de remerciements quelques semaines plus tard. En avril, le Préposé général des Jésuites confie à l'un des Pères : « Il est certain que le gouvernement français a essayé par son ambassadeur d'amener le Pape à supprimer la Compagnie en France ». L'épisode des décrets vingt ans plus tôt semble devoir se répéter. Quelle que soit la chaleur des soutiens à son égard, la Compagnie est de nouveau au cœur de la crise. En conséquence, les Jésuites redoublent leurs prières. Les religieux de Lyon forment des vœux à Fourvière. Le 6 mai, à Paray-le-Monial, a lieu la consécration de l'Assistance de France au Sacré-Cœur. Cette offrande, déjà faite en 1875 et renouvelée par la suite, a pour but de demander la protection divine de la Compagnie de Jésus. Le Recteur de Mongré est parmi les personnalités remarquées lors de ce pèlerinage auquel *La Croix* fait écho⁶. Le 15 juin, la pétition lancée par Jeanne Lestra qui a réuni 600 000 signatures est portée au Sénat par le sénateur lyonnais Antonin Gourju. Le débat parlementaire se termine cependant par l'adoption de la loi par le Sénat le 22 et la Chambre le 28. Le 29 juin, Léon XIII s'adresse aux Supérieurs des Ordres religieux.

¹. Discours de Pierre Waldeck-Rousseau à Toulouse, 28 octobre 1900, cité par Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, Belin, 2010, « Histoire de France », p. 427.

². *La République imaginée*, p. 424.

³. *Idem*, p. 424-425.

⁴. Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1849-1936), ancien de Mongré (VI 60 - P 67) est député de l'Ardèche de 1899 à 1910 et de 1912 à 1924, membre de l'Action libérale populaire, fondée par Jacques Piou et Albert de Mun. Royaliste élu pour la « défense religieuse », il est plus proche des catholiques sociaux d'Albert de Mun que des catholiques-libéraux de Jacques Piou. Non confessionnelle, l'Action libérale populaire défend le Catholicisme et l'Église catholique.

⁵. Hyacinthe de Gailhard-Bancel, *Les Jésuites, témoignage d'un ancien élève. Discours prononcé à la Chambre des Députés*, le 18 mars 1901.

⁶. *La Croix*, 4 juin 1901.

« Nous réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique... et au droit absolu que l'Église a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité ».

Le Pontife laisse toutefois aux Congrégations la liberté de demander ou non l'autorisation que réclame le Gouvernement. L'année scolaire est sur le point de s'achever lorsque la République légifère contre les Congrégations¹. La loi promulguée le 1^{er} juillet soumet les Congrégations à un régime d'exception² :

« Aucune Congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement. Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'État. La dissolution de la Congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres (art. 13). »

La Compagnie de Jésus est directement visée par les articles 14 et 16.

Les membres d'une Congrégation non autorisée sont interdits d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement (art. 14). Toute Congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite (art. 16). »

Le 26 juillet, les quatre Provinciaux jésuites de France font connaître publiquement leur refus de demander une autorisation.

« Cette loi d'exception nous blesse profondément dans nos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et, en nous frappant, elle viole en nous les droits imprescriptibles de l'Église. [...] La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas avant dans cette guerre qui se poursuit contre l'Église. C'est l'Église qui est attaquée dans ses Congrégations, et c'est elle que les Congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Église elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander. [...] C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. À une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand regret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises dans les missions des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de Celui qui a dit : "Priez pour ceux qui vous persécutent." Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente³. »

L'Assistant Edouard Fine a recommandé la mesure dans les termes de la déclaration. Il appelle les religieux jésuites à vivre l'épreuve qui s'ouvre dans l'esprit d'un martyr accordé par la Providence⁴. Le 29 septembre, un appel aux Mères de famille catholiques de France marque la fondation d'une ligue placée sous le patronage du Sacré-Cœur et de Jeanne d'Arc : la Ligue des Femmes Françaises (LFF). Le Père

¹. Christian Sorrel, *La République contre les congrégations, Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003. Voir aussi, Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand, dir., *Le grand exil des congrégations françaises, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005.

². Auguste Rivet, favorable aux intérêts catholiques, écrit en 1943 : « Le but avoué du législateur étant bien moins de donner la liberté d'association d'une façon générale que de soumettre les Congrégations à un régime draconien de police, la loi de 1901 va régler leur formation, leur fonctionnement, leur dissolution, la condition de leurs membres, le sort de leurs biens ». *Traité des congrégations religieuses, 1789-1943*, Paris, Spes, 1944, p. 29.

³. *Les Jésuites et la société française*, 2001, p. 89. Le texte de la « Déclaration des provinciaux de la Compagnie de Jésus en France » figure en tête des *Études*, t. 80, octobre 1901.

⁴. *Les Jésuites et la société française*, p. 88.

Antonin Eymieu est l'influent conseiller de Jeanne Lestra et de la comtesse de Saint-Laurent¹.

« Son but est de soutenir, aux élections prochaines, avec notre influence, avec notre argent, avec nos sacrifices, les comités et les candidats qui s'engageront à défendre la propriété, la patrie et la liberté. Femmes, nous avons le cœur plein de pitié pour la misère des foules et nous voulons qu'on protège les faibles ; mais nous savons qu'on les trompe, qu'on les fait souffrir et qu'on les pervertit avec des chimères : Nous réprouvons le socialisme. Françaises, nous aimons la France. Il faut qu'elle vive et que son destin ne soit pas confié à ceux qui maudissent la patrie : Nous réclamons des Français pour gouverner la France, et nous réprouvons l'internationalisme. Par dessus tout, nous réprouvons les sectaires. Mères, nous prétendons que nos enfants sont à nous, et non pas aux députés et aux ministres, et que c'est à nous de les élever, de veiller sur leur enfance et leur jeunesse, de choisir leurs maîtres et de former leurs âmes : pour cette tâche sainte — qui est la nôtre — nous réclamons la liberté². »

Les Jésuites quittent Mongré. La Distribution des Prix est présidée par le Père Perroy. Ému, il y fait ses adieux, mais n'entend pas céder au découragement. Serrant les mains des administrateurs de la Société civile de Mongré qui l'entourent, il leur dit : « Notre rôle est momentanément suspendu... Pour combien de temps ? Dieu seul le sait ! Vous allez nous suppléer ! Nous avons confiance en vous, nos anciens élèves. ! Avec l'aide de Dieu vous sauverez Mongré et vous en continuerez l'œuvre !³ » Enfin, le jour du départ, Jules Viailly, avoué près de la Cour d'appel de Lyon et représentant des Anciens élèves, est présent.

« Le matin, à onze heures, je trouvais réunis dans l'atrium le Père Louis Perroy, les PP. Bossan, Froment, Peyrachon et Descourvières. Le P. Paraque était déjà parti s'installer chez les Petites Sœurs des Pauvres. Le cortège attristé franchit la porte et descendit silencieusement les marches du perron : le Père Louis Perroy marchait en tête ; à cinquante mètres de la façade il se retourna, puis, esquissant un large signe de croix, il bénit la maison. L'instant fut solennel et impressionnant dans sa simplicité. Aux Rousses (près de Villefranche) un déjeuner avait été préparé et ma femme et moi avons eu l'honneur de recevoir à notre table ces religieux expulsés de chez eux par la plus inique des lois. Dans la soirée, chacun s'en fut prendre possession des lieux où il devait résider. »

Un autre ancien élève, administrateur de la Société civile immobilière du Domaine de Mongré, Irénée Roux de Bézieux⁴, s'installe dans une chambre au Collège où il vit parmi les professeurs⁵. Louis Perroy devient le Supérieur d'une communauté de Pères en diaspora quoique toujours, selon le *Catalogue* de la Compagnie de Jésus, liée à Mongré. La Police ne manque pas de venir au Collège s'assurer du respect de la loi ainsi que se plaît à le rapporter le *Bulletin des Congrégations*⁶. Au commissaire qui soupçonne la présence de Jésuites parmi le personnel, il est répondu qu'il n'y en a aucun. L'enquêteur rétorque :

¹. Christian Ponson et Anne Cova, « Marie Adeline Octavie Bolot d'Ancier, comtesse Henry Thomas de Saint-Laurent (1845-1940) », Claudie Brunel, « Jeanne Lestra (1864-1951) » *DMRFC*, t. 6. Bruno Dumons, *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2006.

². L'appel paraît dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* du 29 novembre 1901. La Ligue est soutenue par l'archevêché de Lyon.

³. Rapporté par Louis de Longevialle dans sa notice nécrologique du Père Perroy.

⁴. Irénée Roux de Bézieux (1861-1928 ; M VI 1872 - R 1880), avocat près la Cour d'Appel, a été maire de Limonest.

⁵. L. L. [Louis de Longevialle], « Irénée Roux de Bézieux », dans Association amicale, *Compte rendu des Assemblées générales tenues à Lyon, les 26 février 1928 et 3 mars 1929, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1929, p. 78-79. Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », dans *Les Établissements des Jésuites*, col. 188-189.

⁶. *Bulletin des congrégations*, Paris, Maison de la Bonne presse, 20 octobre 1901, p. 727.

« - J'ai pourtant remarqué, parmi les surveillants, des figures que j'avais vues l'année dernière.
- C'est exact, lui répondent les professeurs, une partie de notre personnel était déjà à Mongré ».

Dans le souvenir de 1880, le Père Perroy a organisé une année scolaire particulière. Les Jésuites étant proscrits sur le territoire français, il agit depuis l'Italie, hors de portée des autorités judiciaires françaises. Installé à Turin, il intervient auprès de tel ou tel interlocuteur. En février 1902, il rédige un courrier de quatre pages car les lettres et les journaux déjà parvenus à Rome ont difficilement donné « la note exacte ». Il décrit des Jésuites strictement surveillés et l'objet d'une véritable persécution. La plus grande prudence est donc de mise. Dans sa correspondance, les noms des « amis » ne sont pas cités, les lieux remplacés par des lettres, puis, très vite, l'usage du latin est plus encore sensé préserver la confidentialité des échanges entre la France et Rome.

« Nous sommes cinq aux environs de Mongré, chacun dans une maison séparée. Le père Paranque, Père spirituel, loge chez les Petites-Sœurs des Pauvres, le Père Froment, l'an dernier Père spirituel des élèves, est en location (D). Le Père Bossan chez un de nos amis, avoué (C), le Père Descouvrières (B) en location. Je loge à la maison A avec un frère et un autre père absent pour le moment à cause de sa santé. C'est dans cette maison A que nous avons la chapelle et que les autres prêtres viennent dire la messe. Excepté le Père Paranque qui la dit chez les Petites-Sœurs. Nous pouvons tous nous réunir pour les repas et les récréations. Nous tâchons d'avoir, dans la mesure du possible, les exercices de la communauté. Tous les nôtres prennent très courageusement l'épreuve ; ce malgré les allées et venues très pénibles par l'hiver. La plus religieuse gaieté, la plus aimable concorde règne entre tous. Sous ce rapport, nous éprouvons la vérité du *Beati qui persecutionem*. Cinq frères sont restés au collège : dont l'un avec un bail à son nom ; les autres en divers emplois. Nous ne pouvons évidemment pénétrer au collège. Depuis le mois de septembre, pas un de nous n'y a mis les pieds. Nous ne pouvons même recevoir à nos domiciles des visites du personnel de Mongré, tellement de tous côtés, nous sommes filés et traqués par la police. Il y a, dans tous les chemins qui nous entourent, un service presque habituel de policiers déguisés qui rôdent... cherchant à savoir s'il s'établit entre nous et Mongré des communications. Ces derniers jours, des amis particuliers venus de Lyon nous annonçaient comme imminentes des perquisitions dans le genre de celles de Marseille. Je les ai attendues toute une journée : nous avons vu des agents rôder autour de nous, l'un d'eux est même entré, demandant au domestique « où étaient les pères ? » Mais rien ne s'est produit. Comme les Pères Froment, Descouvrières et moi devons-nous absenter pour des ministères... nous n'avons pas cru devoir suspendre nos départs... et à l'heure qu'il est... il ne reste plus que le Père Paranque chez les Petites-Sœurs et le Père Bossan dans la maison (C). Rien ne s'est encore produit que je sache ».

Même à distance, le Père Perroy reste cependant attentif à la marche de Mongré.

« Nous avons la chance d'avoir un bon personnel dévoué et généralement habile. Dès l'année dernière, afin de supprimer les difficultés véritables, j'avais diminué considérablement le nombre des élèves, réduisant le personnel de quatre à trois divisions, et faisant disparaître tous les élèves difficiles. Grâce à cette mesure, l'ordre et le bon esprit règnent à peu près à Mongré : je dois même dire que jusqu'à présent les enfants ont semblé comprendre la situation... et se font un point d'honneur que leur collège marche bien. Mais on ne peut se dissimuler que ce ne soit une situation d'expédients... Nous ne pourrions aller jusqu'à la fin de l'année..., mais pourrait-on continuer au-delà ? »

De leur côté, les autorités judiciaires surveillent de près le Collège et vérifient le statut réel des prêtres présents à Mongré. Afin de maintenir quelques-uns des leurs sans tomber sous le coup de la loi qui interdit l'appartenance à une Congrégation

religieuse non autorisée, les Jésuites ont sollicité des évêques afin qu'ils déclarent les religieux comme des prêtres diocésains. Le Père Perroy explique au Préposé général ce qui s'est passé pour Mongré.

« On a d'abord cherché à savoir si les Pères étaient suffisamment dispersés. Sur ce point, la diversité de nos locations nous mettait en règle. On a ensuite épié nos démarches quand à une communication avec le collègue. Le Procureur de la République a écrit au cardinal si nous étions dûment sécularisés, comme le prescrit la directive ministérielle. »

Le 27 janvier 1902, le Procureur du Tribunal de Villefranche-sur-Saône s'est renseigné auprès de l'Archevêque de Lyon du statut de ces religieux hier encore enseignants ou éducateurs.

« Monseigneur, J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir bien me faire connaître la situation des professeurs et surveillants du collège de Mongré, ci-après désignés, au point de vue ecclésiastique¹.

Également interrogé, l'Évêque de Saint-Flour, dont ressort le religieux, a fait connaître le 2 février les conditions dans lesquelles il accordera, en lien avec dernières circulaires ministérielles, le *celebret* au Père Froment². Le 12 février, le cardinal répond au Procureur à propos de la situation des professeurs et surveillants de Mongré en s'appuyant sur la lettre de Michel Bouteyre lui fournissant les renseignements nécessaires. Le prélat de l'Église lyonnaise ne fait pas difficulté et couvre les Jésuites de sa protection. Pour chacun, il contresigne le *celebret* de leur diocèse d'origine. Au Préposé général, le Père Perroy confie son regret que tous les évêques n'adoptent pas une semblable attitude. L'évêque de Saint-Flour, par exemple, se distingue en conditionnant l'attribution au Père Froment du *celebret* contre sa sécularisation. « Les conditions imposées par l'évêque de Saint-Flour sont inacceptables et... pas acceptées », écrit-il. « Même le cardinal de Lyon est douloureusement surpris ». Pour preuve, Louis Perroy joint copie de la lettre à son courrier, « pour que [le Préposé général] sache en quels termes on propose, en somme une défection, à ses enfants »³. L'évêque de Saint-Flour ne cédant pas, la lettre du Père Perroy au cardinal Coullié, le 12 mars, dissimule mal agacement voire exaspération. Devant l'intransigeance de l'évêque, il demande un peu plus tard à l'archevêque lyonnais d'intégrer le Père Froment à son diocèse⁴. Décrivant ses rapports avec la Société civile qui administre Mongré, le Père Perroy évoque des « messieurs très dévoués, surtout le vice-président, Monsieur de Longevialle et l'administrateur, Monsieur Roux de Bézieux. Mais il est clair que sur ce terrain la bataille n'est pas engagée. On nous a dit, que très spécialement, Mongré a le don d'irriter nos ennemis, et il ne serait pas impossible que la lutte avec le liquidateur s'engageât pour nous », écrit-il encore. Il ajoute : « Dans le fond, ce que nous voulons soutenir, c'est encore plus la liberté que nos propres biens ». Le Père Perroy est le Supérieur d'une petite communauté. Les Pères Bossan, Descourvières et Pascal se sont installés aux Rousses quartier de Villefranche-sur-Saône au Nord-Est du Collège. En costume civil sur une bicyclette, un jeune homme rôde souvent aux abords de Mongré. Certains reconnaissent en lui un religieux de la Compagnie de

¹. Lettre du Père Perroy au cardinal Coullié, février 1902, Archives diocésaines de Lyon.

². Avec le *celebret*, l'autorité ecclésiastique atteste qu'un prêtre peut célébrer la messe dans le diocèse. Il sert ici implicitement à prouver que le prêtre dépend du diocèse et non plus de l'ordre religieux dont il était membre.

³. Lettre du Père Perroy au préposé général, 26 février 1902, Lugd 12, XXV-2, ARSI.

⁴. Lettre du Père Perroy au cardinal Coullié, non datée, archives diocésaines de Lyon. Le Père Hyppolite Froment demeure inscrit au *Catalogue* en 1901-1902. Confesseur des Jésuites, il exerce des ministères divers et est consultant de la petite communauté composée de six Pères et cinq Frères.

Jésus. « Moi, j'ai reconnu sans peine un Jésuite dans ce cycliste mystérieux »¹, dira l'ancien élève Gabriel Piguet². Autant que faire se peut, les Pères dispersés tentent de maintenir la vie communautaire jésuite. Si les Pères Jésuites ont quitté le Collège, Mongré a pu demeurer ouvert. L'établissement fonctionne grâce au concours d'un nouveau personnel. Michel Bouteyre est directeur, Monsieur Bernardini, sous-directeur et Préfet des études. Monsieur Pasquier est Préfet de discipline. Aux côtés de ces trois laïcs, l'abbé Lambert est économiste et ministre, l'abbé Chenevaz est aumônier, et l'abbé Serve est professeur de philosophie. Ils forment le Conseil qui administre désormais Mongré. L'abbé Moulin est Sous-Préfet. L'abbé Chenevaz est chargé des bibliothèques de Division ouvertes le 13 octobre. L'enseignement est ainsi majoritairement assuré par les auxiliaires, ecclésiastiques et laïcs.

Les enseignants de Mongré *dispersum* en 1901
Classes Maîtres

Philosophie	abbé Serve
Rhétorique	abbé Bernard
Humanités	M. Chabert
3 ^{ème}	M. Gasse (ou Gane ?)
4 ^{ème}	M. Mondésert
5 ^{ème}	abbé Plantin
6 ^{ème}	M. Marchand
7 ^{ème}	M. Faure
Histoire et Géographie	abbé Chevalier
Mathématiques	M. Vallet
1 ^{ère} Division	abbés Ollier et Robic
2 ^{ème} Division	abbés Millot et Loubier
3 ^{ème} Division	abbés Melot et Vocanson

L'effectif des élèves est réduit, la quatrième Division étant supprimée. Le Collège reçoit 181 élèves : 76 sont inscrits en 1^{ère} Division, mais 66 sont présents à la rentrée ; 55 sont prévus en 2^{ème} Division et 53 se présentent. 65 devaient venir en 3^{ème} Division, 62 ont finalement fait la rentrée des classes. Soumis à l'épreuve de la loi de juillet 1901 et engagés dans la lutte, les Jésuites espèrent un changement de la conjoncture politique française avec les élections législatives au printemps 1902. La campagne est marquée par l'affrontement de deux camps rivaux. Albert Le Roy fait par exemple reproche à Hyacinthe de Gailhard-Bancel sa défense des Jésuites : « M. de Gailhard-Bancel [...], dans un moment de franchise, s'est écrié [...] en prenant la défense des Jésuites : "Nous, leurs anciens élèves, nous sommes Jésuites par le cœur, Jésuites par notre fidélité à leurs enseignements..." Ce jésuite ne peut être qu'un réactionnaire impénitent³. » À l'approche du vote du 27 avril, le Préposé général ordonne la célébration de huit messes par chaque Père pour un résultat favorable, c'est-à-dire qui dégagerait une nouvelle majorité moins encline à la lutte anti congréganiste. Las, au sortir des élections, le camp des opposants aux Congrégations, loin de s'être

¹. Voir le cahier iconographique.

². Gabriel Piguet (1887-1952) est devenu élève de Cinquième à Mongré en octobre 1898. Après son année de rhétorique en 1902-1903, il est entré au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre en 1910, il est intronisé évêque de Clermont-Ferrand en mars 1934. Fervent pétainiste, plus encore que maréchaliste, il est arrêté en 1944, emprisonné puis déporté. Libéré en mai 1945, il a laissé un récit de ces épreuves : Gabriel Piguet, *Prison et déportation, témoignage d'un évêque français*, Paris, Éditions Spes, 1947, 191 p. (rééd. Dijon, l'Échelle de Jacob, 2009, 202 p.). Un livre et un documentaire abordent la complexité de ce parcours : Martin Randanne et Marc-Alexis Roquejoffre, *Monseigneur Piguet, un évêque discuté*, Clermont-Ferrand, M. Randanne & M.-A. Roquejoffre, 2000 ; Barcha Bauer, auteur et réalisateur et Marc-Alexis Roquejoffre, auteur, *Monseigneur Piguet. Pétainiste, déporté et juste*, Paris, les Productions de la lanterne, 2008, DVD, 52 min.

³. « Candidat du congrès républicain : Albert Le Roy. Aux électeurs républicains du Canton de Tournon », *Journal de Tournon*, 19 avril 1902.

amoindri, a encore grossi. La victoire du « Bloc des Gauches » porte au pouvoir Émile Combes, allié avec les socialistes de Jean Jaurès. Dans son premier discours au Parlement, Émile Combes déclare la guerre au « péril clérical »¹. En face, les Catholiques manifestent. Loin de céder, le Gouvernement saisit le Conseil d'État du cas des évêques protestataires. Le Préposé général des Jésuites ne peut que tristement soupirer :

« Dieu sait ce qui est le meilleur. Que sa sainte volonté soit faite ; c'est la perte de nos Collèges et de nos maisons en France. Mais ce que je crains le plus, c'est le dommage spirituel auquel nos Pères dispersés en France vont être exposés »².

Proscrits, des Jésuites commencent à quitter le territoire français. Dès juin, des religieux français s'installent au Collège de Monaco. Dans la Principauté, ils supplantent les Jésuites d'Italie qui avaient ouvert l'établissement scolaire en mai 1870, dans le contexte d'hostilité de l'Église catholique à l'égard du nouveau royaume d'Italie de Victor-Emmanuel II. Depuis 1898, quelques Pères de la Province de Lyon les avaient rejoints. Monaco constitue la nouvelle terre de refuge pour les Jésuites éducateurs. En France, même appliquée avec rigueur quant aux demandes d'autorisation, la loi de 1901 ne prévoit pas de sanctions pénales. Aussi le Gouvernement doit-il procéder par voie administrative contre les hors-la-loi récalcitrants³. Le 27 juin, un premier décret prononce la fermeture de plus d'une centaine d'écoles fondées par des particuliers depuis juillet 1901 et dans lesquelles enseignent des membres de Congrégations. Des décrets, à partir du 25 juillet, prononcent de nouvelles fermetures. Les Jésuites observent l'évolution de la législation à l'égard des Congrégations autorisées ou qui souhaitent demander à l'être. Un décret, pris en Conseil des ministres le 25 juillet 1902 en application de l'article 13 de la loi du 1^{er} juillet 1901, a prononcé la fermeture de l'établissement non autorisé formé à Lyon, rue des Farges, par la Congrégation autorisée des Sœurs de Saint-Charles. Le Préfet du Rhône, par arrêté du 26 juillet, a prescrit l'évacuation immédiate de l'établissement et l'apposition de scellés sur les portes et fenêtres. Le même jour, le commissaire de police notifie l'arrêté à la Supérieure, fait évacuer l'immeuble par les Sœurs, et, après leur départ, appose les scellés. En réaction, la Société immobilière de Saint-Just, agissant comme propriétaire de l'immeuble, assigne le Préfet du Rhône devant le Président du Tribunal civil⁴. Les plaignants obtiennent d'abord gain de cause. Le 13 août, en effet, la première chambre de la Cour de Lyon déclare illégale l'atteinte au droit de propriété et enjoint la levée immédiate des scellés sur l'établissement des Sœurs de Saint-Charles. Le Préfet élève cependant aussitôt le conflit⁵. Plus généralement, dans le courant du mois d'août, le Ministère fait procéder dans toute la France à l'expulsion des Congréganistes. La Force armée intervient de concert avec la Force publique et des scellés sont apposés, y compris sur des immeubles appartenant à des personnes qui sont sans attaches congréganistes⁶. 3 000 écoles sont ainsi fermées. En décembre, le résultat du recours intenté par le Préfet du Rhône laisse peu d'espoir aux Catholiques de triompher dans leur contre-offensive sur le terrain de la procédure judiciaire. Le commissaire du gouvernement Romieu a affirmé en effet dans ses conclusions que la décision de l'Administration ne peut rester lettre morte, aussi doit-elle pouvoir utiliser la force si

¹. Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, Belin, 2010, « Histoire de France », p. 444.

². Peter Chandlery, *Le TRP Louis Martin*, p. XCVI. ARSI.

³. Auguste Rivet, *Traité des congrégations religieuses. 1789-1943*, Vanves, Action populaire ; Paris, Éditions SPES, 1944, p. 30.

⁴. Le Tribunal civil (ou Tribunal d'arrondissement) est devenu le tribunal de grande instance avec la réforme judiciaire de 1958.

⁵. Auguste Rivet, *Traité des congrégations religieuses*, p. 32.

⁶. *Idem*, p. 31.

elle ne dispose pas de la contrainte indirecte que constitue la sanction¹. Au même moment, pour donner une légalité à la pratique des scellés et aussi permettre des poursuites correctionnelles, le Gouvernement légifère. Avec la loi du 4 décembre, il est ainsi stipulé qu'est frappé d'amende ou de prison « quiconque ouvrirait sans autorisation un établissement scolaire congréganiste », et « toute personne qui après une ordonnance de fermeture continuerait les activités de l'établissement, ou en favoriserait l'organisation ou le fonctionnement ». Mandaté par le Tribunal civil de Première instance de la Seine, désigné comme compétent en ces affaires, l'Administrateur judiciaire Victor Ménage agit alors en qualité d'administrateur séquestre et liquidateur judiciaire des Congrégations non autorisées. Dans sa tâche qui porte sur l'ensemble du territoire français, il se heurte à l'opposition des religieux et religieuses conseillés par les juristes du Comité de jurisconsultes des Congrégations religieuses². Les recours se multiplient. Mongré obtient ainsi gain de cause : lors de l'audience des référés du 27 octobre 1902, sous la présidence de Monsieur Vermorel³, le Tribunal civil de Trévoux interdit au mandataire de Monsieur Ménage de pénétrer dans la maison de campagne pour y apposer des scellés au motif qu'il n'est pas prouvé qu'elle soit la propriété des Jésuites⁴. L'évolution de la législation n'est cependant pas favorable aux religieux. Entre mars et juin 1903, à la demande du Président du Conseil Émile Combes, la Chambre rejette massivement les demandes d'autorisation déposées par les Congrégations dans le cadre de la loi de 1901. Le refus des autorisations ouvre la possibilité d'expulser les Congrégations non autorisées des immeubles qu'elles occupent. Les Jésuites sont immédiatement visés. Le 20 mars, à 8 heures, maître Trillat, avoué à Lyon et mandataire de Monsieur Ménage, est venu à Mongré accompagné de Monsieur Collomb, Juge de paix de Villefranche⁵. Ils se présentent à l'École libre de Mongré pour procéder à l'inventaire de ses biens. Monsieur Bouteyre, le directeur leur déclare que la Société civile, propriétaire du Collège, se refuse à toute mesure de ce genre. Maître Trillat en réfère immédiatement au Président du tribunal. Seul est alors autorisé un inventaire sommaire, sans apposition de scellés⁶. Le Collège peut ainsi continuer à fonctionner. Mongré est encore affecté quelques mois plus tard par la loi du 7 juillet 1904. Dans son article 1^{er} le texte stipule :

« L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux Congrégations. Les Congrégations autorisées à titre de Congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans. Il en sera de même des Congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient, en fait, exclusivement voués à

¹. L'arrêt est devenu la jurisprudence en matière d'exécution forcée des décisions administratives. Marceau Long, Prosper Weil, Guy Braibant, *et al.*, *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Dalloz, 19^{ème} éd., 2013 (1^{ère} éd. 1956).

². Christian Sorrel, *Le grand exil des congrégations religieuses*, p. 77.

³. Jean Antoine Marie Vermorel, né le 21 février 1853 à Villefranche-sur-Saône, a d'abord été Juge, puis Juge d'instruction à Villefranche-sur-Saône et Roanne de 1892 à 1893. Président du Tribunal civil de Trévoux à compter du 3 juin 1893, il est Juge à Lyon à partir de mai 1903 jusqu'au 25 novembre 1907, date de sa démission. Source : Jean-Claude Farcy, Rosine Fry, *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles*, Centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne / CNRS), 2010.

⁴. « Attendu qu'il n'est nullement établi que l'immeuble dans lequel Ménage voulait pénétrer pour faire apposer les scellés ait été détenu au moment de la promulgation de la loi de 1901 par la Compagnie de Jésus ; que cette condition est cependant indispensable pour autoriser des mesures conservatoires. » *Bulletin des Congrégations*, 16 novembre 1902, « Jurisprudence », p. 956. Victor Ménage a édité les documents relatifs aux liquidations dont il avait la charge : *Loi du 1^{er} juillet 1901, loi du 7 juillet 1904. Liquidation des biens des congrégations dissoutes. Recueil de jurisprudence*, Paris, 1903-1905, 4 vol.

⁵. Les Juges de paix, supprimés en 1958, avaient pour principale mission de régler les litiges de la vie quotidienne par une démarche conciliatrice : petites affaires personnelles et mobilières, conflits bénins entre particuliers, contraventions de simple police.

⁶. *Bulletin des congrégations*, 26 avril 1903, « Les inventaires. Jésuites », p. 400.

l'enseignement à la date du 1^{er} janvier 1903. Les Congrégations qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être, à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts. »

Avec ce texte, plus de deux mille écoles sont ainsi fermées et des dizaines de milliers de religieux sont confrontés à un dilemme : choisir entre l'abandon de l'état régulier et l'exil. Certains, à l'appel des évêques, se sécularisent pour assurer la survie de leurs œuvres, mais beaucoup choisissent la fidélité à leur vocation et donc l'exil, de préférence le plus près possible de la France dans l'espoir d'un retour possible, mais aussi parfois loin de l'Europe¹. La loi de Séparation des Églises et de l'État, en décembre 1905, si elle ne concerne pas directement les établissements scolaires des Jésuites, augmente les tensions religieuses en France. Les inventaires des biens des Églises provoquent durant l'année 1906 des troubles parfois vifs, mais le plus souvent limités à certaines régions, quelques rares incidents ayant lieu à Lyon². Les Anciens de Mongré, parmi lesquels Charles Jacquier ou Dominique Giuliani avec *Le Réveil du Beaujolais*³, ont toutefois été aux avant-postes de la protestation. La politique républicaine à l'égard des Congrégations religieuses a d'autres conséquences. Elle provoque la crise de l'École congréganiste, contestée jusque dans les rangs catholiques au travers d'une large réflexion sur la possibilité de sa sécularisation⁴. La situation des établissements des Congrégations religieuses paraît en effet aux yeux de bon nombre comme compromise au sein l'Enseignement libre. La parade face à la législation donne aussi naissance à une organisation nouvelle qui est également l'avènement d'une certaine conception de l'Église : les écoles primaires et les établissements secondaires seraient tous dévolus aux diocèses⁵. L'Archevêque de Lyon en fait la proposition au Provincial de Lyon, ce à quoi la Curie jésuite demande de répondre par un refus poli. Soucieuse de défendre autant qu'il est possible son acquis, la Compagnie de Jésus entend utiliser l'argument financier pour dissuader les autorités ecclésiastiques de s'approprier ses Collèges. Selon elle, la crise ne vise d'ailleurs pas les seules Congrégations, mais l'Église elle-même. La crise ne sera donc surmontée que par la transformation des établissements, non en institutions ecclésiastiques, mais en collèges laïques catholiques, y compris en diminuant le nombre des professeurs ecclésiastiques. Une fois la crise terminée, la Compagnie reprendrait son apostolat scolaire à partir de tels établissements, l'enseignement lui étant alors rétrocédé par les maîtres laïcs.

« J'ai examiné attentivement la proposition faite par le cardinal archevêque de Lyon et l'exposé des motifs pour et contre l'acceptation, par vous en consulte. Je partage tout à fait votre manière de voir : accepter la proposition c'est, à plus d'un point de vue, nous exposer gravement à perdre nos collèges. Or, suivant les directions que je vous ai précédemment données, nous devons faire tous nos efforts pour les maintenir et les garder nôtres. Ce n'est que dans le cas, où, par suite de la mauvaise constitution de quelques-

¹. Guy Laperrière, *Les congrégations religieuses. De la France au Québec 1880-1914*, Sainte-Foy, Presses de l'université de Laval, 1996-2013, t. 1, *Premières bourrasques 1880-1900* ; t. 2, *Au plus fort de la tourmente, 1901-1904* ; t. 3, *Vers des eaux plus calmes, 1905-1914*.

². Jean-Marie Mayeur, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires (février-mars 1906) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6, 1966, p. 1259-1272. Jacques Gadille, dir., *Le diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983, « Histoire des diocèses de France », p. 261.

³. Jean-Pierre Chantin, « La loi de 1905 en Beaujolais : une séparation apaisée ? » et Bruno Dumons, « Les catholiques lyonnais face à la Séparation (1905-1907) », dans Michel Woronoff, dir., *La Séparation en province*, Tours, Éditions CLD, 2005, p. 139-152 et 171-179.

⁴. André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire, Les catholiques français et l'école*, Paris, Cerf, 2003 (1^{ère} éd. 1990).

⁵. *Idem*.

uns d'entre eux, de sa situation financière, du difficile recrutement des élèves nous perdriens l'espoir de le soutenir, ou de le défendre contre les revendications du gouvernement qu'il y aurait lieu de traiter avec l'autorité diocésaine pour le lui céder. Ajoutons le cas où nous serions bien aises de profiter des circonstances pour nous défaire d'un collègue qui ne nous donnerait pas satisfaction. Mais, en dehors de là, faisons tous nos efforts pour maintenir nos collèges dans la crise actuelle et nous réserver d'y rentrer dans un avenir meilleur. La difficulté est de faire accepter votre réponse au cardinal sans le froisser. Il faut y employer toute votre industrie, à cause des graves conséquences qui pourraient résulter de son mécontentement, ainsi que vous vous en rendez parfaitement compte : votre note le prouve ».

Le Préposé général recommande de ne pas utiliser un autre argument que celui déjà avancé : la transformation proposée face à hostilité du Gouvernement manifeste que ce n'est pas l'enseignement congréganiste que les sectaires veulent détruire, mais tout l'enseignement clérical. Ils n'ont fait que commencer par les Congrégations. Depuis Rome, les autorités jésuites conseillent d'agir pour éviter que le prélat lyonnais ne prenne contact directement avec les administrateurs des Sociétés propriétaires des établissements.

« Dès lors, la voie dans laquelle il va falloir entrer ce n'est pas celle de la transformation des collèges congréganistes en collèges ecclésiastiques mais en collèges laïques catholiques. Là sera demain le dernier terrain de défense de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Or, dans nos collèges il y a déjà actuellement un certain nombre de professeurs laïques, c'est à en augmenter le nombre qu'il faut viser en diminuant de plus en plus celui des ecclésiastiques. C'est fâcheux sans doute, mais c'est une nécessité. Agir autrement ce serait aller contre les intérêts de l'Église, contre ceux du diocèse, contre ceux de l'archevêque, contre ceux de la Compagnie : contre les intérêts de l'Église, parce que la transformation de nos collèges en collèges ecclésiastiques en compromettrait l'existence et par suite compromettrait la formation chrétienne de bon nombre d'enfants et de jeunes gens ; les intérêts du diocèse, parce que après avoir fait de grands sacrifices d'hommes pour constituer un personnel à ces collèges, le diocèse les verrait périr entre ses mains ; les intérêts de l'archevêque de Lyon, parce que sur lui retomberait tout le poids de la lutte imminente pour les défendre contre la malveillance du gouvernement ; les intérêts de la Compagnie, parce qu'elle espère pouvoir sauver ses collèges en les laïcisant de plus en plus, et y rentrer un jour ; tandis qu'en suivant une marche opposée, elle a les craintes les plus fondées de les perdre irrévocablement. Développez de votre mieux cet argument. Si vous voyez qu'il ne suffit pas, ajoutez que le projet comporte de graves questions d'intérêts pécuniaires, qui seraient à régler entre les sociétés civiles et le diocèse. Évidemment, si la Compagnie abandonne la direction de ses collèges, elle ne peut en nulle façon en garder la responsabilité financière. On ne peut équitablement le lui demander : on le peut d'autant moins que plus lourdes sont de jour en jour les charges que fait peser sur elle l'entretien de tant de religieux arrachés à leurs occupations normales. Appliqués à l'enseignement, à la prédication, aux confessions, ils y trouvaient leurs moyens d'existence. Mais menacée comme elle est de se voir interdire les ministères spirituels, si de plus elle doit renoncer à toute action sur les collèges, il lui faudra forcément retirer de France un grand nombre de Pères qu'y n'y auront plus rien à faire et à pourvoir à leur entretien ailleurs. Comment y suffira-t-elle, elle ne le sait ; mais à coup sûr elle ne pourra pas en même temps soutenir matériellement les collèges. Puis, si malgré tout, le cardinal voulait aller de l'avant et traite la question auprès des sociétés

civiles, il faudrait agir auprès de celles-ci, leur exposer votre sentiment et essayer de les convaincre qu'on les entraîne dans une fausse voie. Mais cela sera délicat »¹.

Si la Compagnie refuse le secours du cardinal de Lyon, l'issue de la crise apparaît cependant lointaine dès lors que la politique anti congréganiste du Gouvernement se durcit. Le 18 mars 1903, le gouvernement Combes fait ainsi savoir qu'il refuse l'autorisation à toutes les Congrégations d'hommes. Dans la suite, le Préfet du Rhône notifie le 3 avril au Frère Théophile le rejet de la demande d'autorisation des Frères maristes dont l'Institution doit se dissoudre dans les trois mois. Son personnel se trouve face à trois solutions possibilités : soit une sécularisation complète, avec rupture avec leur Congrégation ; soit une sécularisation fictive qui fait que, dans ce cas, les religieux revêtent l'habit civil et cessent de vivre en communauté mais continuent d'être secrètement reliés à la Congrégation ; soit enfin un départ massif à l'étranger². Dans leur grande majorité, les Pères de la Compagnie refusent la première solution. Il reste cependant que la seconde devient sans cesse plus difficile à vivre et que la troisième s'impose, provisoirement pense-t-on. En effet, le gouvernement ne relâche pas sa pression. Le 11 avril, une circulaire du ministère interdit la prédication dans les églises paroissiales des membres des Congrégations dissoutes. Le 29 avril a lieu l'expulsion des moines de la Grande Chartreuse. Dans toute la France, de telles expulsions provoquent un mouvement de protestation, mais la faiblesse de leur ampleur encourage le gouvernement à poursuivre son action³. À Villefranche-sur-Saône, le 6 mai, Mongré est l'objet d'un signalement au procureur de la République par le commissaire. Bien informée, la police est désormais prête à intervenir⁴.

« Concernant la prétendue Congrégation dissoute des Jésuites, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit. Depuis quelques jours de nombreux Jésuites paraissent être revenus dans la localité ou les environs et d'après des renseignements que j'ai pu recueillir d'une façon assez difficile, il paraîtrait qu'il y a actuellement six à sept Pères Jésuites ayant occupé antérieurement des fonctions importantes au collège de Mongré. Voici les noms et les domiciles de ceux dont on m'a signalé la présence.

1° Baussand, chez M. Viailly, avoué à Gleizé.

2° Froment, maison Lapalu à Gleizé.

3° Perrachon, maison Gayot à Gleizé.

4° Descourvieres, maison Gayot à Gleizé.

5° Royonnet, asile des Petites Sœurs des Pauvres.

Il m'a été dit également qu'il y a quelques semaines, on avait vu dans Mongré habillé en civil un des Pères les plus remuants le Père Mauroy, dans tous les cas il a reçu et il reçoit peut-être encore de la correspondance à Mongré. Il est de notoriété publique que tous ces Jésuites se réunissent fréquemment dans la maison Gayot soit pour y prendre leur repas en commun soit pour y dire la messe dans une petite chapelle édiflée par eux. Tous ces immeubles sont à proximité de Mongré et pour s'y rendre ils passent par l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres sous prétexte d'aller voir leur collègue et de là ils pénètrent dans le clos de Mongré par une petite porte qui se trouve au fond du clos des Petites Sœurs des Pauvres. À la suite d'une de nos précédents rapports, une instruction avait été ouverte je crois, contre le Père Froment,

¹. Lettre du Préposé général au Père Marius Bouillon, 10 juillet 1902, Saint Leonard on Sea, ARSI.

². André Lanfrey, *Marcellin Champagnat et les Frères maristes, Instituteurs congréganistes au XIX^e siècle*, éditions Don Bosco, « collection sciences de l'éducation », 1999, p. 299.

³. Christian Sorrel, *La République contre les congrégations, Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003.

⁴. Dossier « Congrégations 1901-1904 », Archives départementales du Rhône.

lequel avait jugé prudent de déguerpir sans même attendre la notification d'un mandat de comparution. J'affirme à nouveau, ainsi que je l'ai déjà fait connaître que ce Père Jésuite a prêché une mission ou retraite aux vieillards des Petites Sœurs des Pauvres et dit la messe dans la chapelle de cet établissement, chapelle qui est ouverte au public. On dit également qu'un autre Père Jésuite connu sous le nom de Père Procureur se rendrait fréquemment dans cette chapelle pour y confesser certaines bonnes âmes de ses clientes et l'on m'a même conté ce détail que la femme d'un honorable négociant en denrées coloniales de la rue Nationale à Villefranche serait restée en extase devant lui derrière la grille du confessionnal pendant une heure dix minutes montre en main. Je dois dire que le frère Rudolphe aumônier des Petites Sœurs des Pauvres rend fréquemment visite à tous ces Pères Jésuites et paraît être entremetteur dans tous les cas il reçoit une volumineuse correspondance. Pour terminer il est de mon devoir de vous faire connaître que la population républicaine de Villefranche se demande ce qu'il y a de changé à Mongré. Comme par le passé elle voit les élèves sortir en ville accompagnés par des ecclésiastiques habillés en Jésuites et comme par le passé elle voit se promener dans la ville des Pères Jésuites en compagnie de réactionnaires les plus militants »¹.

Les Jésuites ne portent pas d'habit spécifique et sont, comme les ecclésiastiques, vêtus d'une soutane. Sauf le col à rabat peut les différencier. L'antijésuitisme confond toutefois prêtres séculiers et religieux de la Compagnie de Jésus. L'allusion aux « réactionnaires les plus militants » sert à désigner des Anciens élèves qui soutiennent l'établissement. Alors que l'année scolaire se termine, le Pouvoir parisien n'entend pas rester sans réagir face aux Collèges congréganistes qui fonctionnent encore : les textes réglementaires se multiplient. Le 27 juin, un décret supprime une centaine d'écoles non autorisées depuis le 1^{er} juillet 1901. Le 10 juillet, une circulaire aux Préfets ordonne la fermeture, dans un délai de huit jours, des établissements non autorisés avant le 1^{er} juillet 1901 et pour lesquels environ 2 500 Congrégations n'ont pas déposé de demande de régularisation. Un décret paraît le 25 juillet pour la dissolution de 61 écoles ; un autre, le 1^{er} août, prévoit la dissolution de 237 autres. Pour parachever cette lutte anti congréganiste par voie judiciaire, une loi détaille en décembre les sanctions pénales contre ceux qui coopèrent à l'ouverture ou au maintien d'établissements non autorisés. Dans un tel climat, le Père Louis Perroy a le sentiment que « la persécution » se renforce et vise particulièrement l'établissement scolaire des Jésuites à Villefranche-sur-Saône. « De tous nos Collèges de France, Mongré a eu le don d'attirer la préférence de nos ennemis », écrit-il en 1904 au Préposé général². Selon lui, les Jésuites ont à vivre des épreuves que les religieux doivent supporter dans le souvenir des souffrances du Christ. Il se dit « confus d'être devant les juges comme un témoin de Dieu devant juger de la Terre », et « heureux de souffrir quelques inconvénients pour Jésus-Christ ». Dans son courrier, il explique comment les Jésuites de la communauté sont l'objet d'interrogatoires. La référence à l'interrogatoire du Christ est implicite.

« Je vous ai fait parvenir par le Père Tournier le texte des trois interrogatoires que j'ai déjà subi. J'en ai déjà subi un quatrième vers la fin de novembre.

On m'y demandait :

- Avez-vous été relevé de vos vœux ?
- N'ai pas répondu à semblable question.
- Quels étaient vos moyens de vivre avant la loi de 1901 ?

¹. Dossier « Congrégations 1901-1904 », Archives départementales du Rhône.

². La notoriété nationale de Mongré et les événements consécutifs aux décrets de 1880 peuvent expliquer cette attention particulière dont le Père Perroy a justement conscience.

- J'émergeais au budget de Mongré comme les autres employés.
- Quelles sont vos ressources financières actuelles ?
- De ce que rapportent ouvrages publiés, ministères sacerdotaux, secours de ma famille.

Les propriétaires des immeubles loués ont dû comparaître. Le président administrateur de la société civile. Le nouveau directeur laïc de Mongré. L'économe. »

Le Père Perroy rapporte encore ce qui s'est passé. Une nouvelle perquisition, la deuxième, a eu lieu Mongré. Les livres de comptes ont notamment été enlevés et confiés à un expert de Lyon « pour prouver que je dirigeais le Collège et que nous reformions une communauté. » Le Juge d'instruction lui a déclaré qu'il n'a pas encore de preuve « que j'entrais à Mongré mais qu'il en trouverait. Jusqu'à présent, il n'a que le faux témoignage d'un cantonnier qui croit l'avoir vu entrer. » Le Père Perroy dit n'avoir « pas mis les pieds au Collège » depuis le 29 septembre 1901, « jour où j'ai définitivement quitté Mongré¹. » Deux perquisitions ont aussi eu lieu à son domicile. Il affirme que c'est le Juge d'instruction qui surveille en personne Mongré en rôdant vers le couvent des Petites-Sœurs des Pauvres, où deux perquisitions ont eu lieu, « pour tenter de nous surprendre. » Dans l'enclos contigu aux Petites-Sœurs des Pauvres, le magistrat a cherché à voir s'il n'y avait pas une porte secrète. Chez l'aumônier [le frère Rudolphe], soumis lui aussi à une perquisition, on a cherché des correspondances. Au total, l'affaire pendante depuis le 17 mai 1903, concerne vingt témoins, l'expertise de la comptabilité et quatre interrogatoires. Même maintenu à distance, le Père Perroy est amené à rencontrer le Directeur de Mongré pour pouvoir rendre compte à son Supérieur à Rome du fonctionnement de l'établissement. La situation n'est pas encore catastrophique, mais les perspectives sont sombres du fait de la faiblesse du nombre des élèves. Ce que le Père Perroy interprète comme un manque de soutien de la part des familles ne tardera pas selon lui à affecter les finances et à mettre en péril le Collège.

« Comme esprit et discipline, le Collège va encore convenablement : nous ne pouvons guère espérer mieux. Mais les familles ne soutiennent pas l'œuvre : nous périrons de ce chef. Mongré compte actuellement 120 élèves. Il n'a pas encore dû emprunter et a pu jusqu'à présent se suffire : mais évidemment, il ne pourra durer longtemps ainsi. Nous résisterons quand même jusqu'au dernier soupir ».

Quelle que soit la résistance opposée par les Jésuites, notamment lors des interrogatoires et lorsqu'ils parviennent à ne rien donner à voir durant les perquisitions, le « climat » de l'année 1904 est hostile. Victimes de dénonciations, leur situation est difficile. La confiscation de leur patrimoine augmente leurs épreuves. Une grande partie de la bibliothèque, quoique transportée hors du Collège entre juin et octobre 1901, est ainsi saisie par la Justice.

« Une partie des livres de notre bibliothèque (environ 8 000 volumes) sont tombés entre les mains du liquidateur. Les livres étaient chez un de nos amis : il y a eu une trahison. Avec les gendarmes et des agents, la maison de campagne où étaient les livres a été cernée. Des scellés ont été apposés sur la maison puis un inventaire volume par volume des livres a été dressé ». L'affaire plaidée à Paris a été perdue. On a fait appel. La chose en est là. Les livres avaient été transportés hors du collège en partie avant juillet 1901, en

¹. C'est son frère Henry qui assure la liaison.

partie avant octobre 1901. N'importe, tout ce qui a appartenu aux jésuites, serait-ce il y a dix et vingt ans, tombe sous le coup de la loi¹. »

Une partie seulement a pu être préservée. « Le Juge de Villefranche croit que toute notre bibliothèque était en cet endroit. Peut-être grâce à cette persuasion du juge pourrons nous sauver ce qui est dispersé », conclut le Père Perroy qui s'affirme toujours « heureux de porter un peu la croix du Christ »². En cet été 1904, le Père Perroy reçoit sans surprise la loi du 7 juillet qui interdit l'enseignement en France à toute Congrégation. La législation nouvelle stipule que toutes les écoles congréganistes devront être fermées dans un délai de dix ans. Le 28, le procès des Pères de Mongré se tient devant le Tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône. L'instance est saisie du délit de « non dispersion et de reconstitution de la Congrégation » des Jésuites. Elle condamne sept religieux, les Pères Louis Perroy, Joseph Pascal, Joseph Bossan, Henri Peyrachon, Théophile Descouvrieres et Hippolyte Froment, à une amende de 300 francs. Le Père Ferdinand Paraque n'est condamné qu'à payer 16 francs. De leur côté, Monsieur Gayot et son fils Philippe, notaire à Trévoux, poursuivis comme complices pour avoir loué des maisons aux accusés, sont acquittés³. Avant même le vote de la loi de juillet 1904, l'archevêque de Lyon a protesté contre la situation faite aux Congréganistes⁴. Malgré la protestation de quatre cardinaux français contre la loi du 24 novembre excluant les membres des Congrégations autorisées de la direction des établissements scolaires, tous les gouvernements qui se succèdent jusqu'en 1914 poursuivent la politique d'Émile Combes et continuent à fermer les établissements congréganistes. Depuis 1902, l'archevêque de Lyon a mobilisé les familles catholiques. Édouard Aynard préside un comité lyonnais de la liberté de l'enseignement et les établissements s'associent tandis que se tiennent des congrès⁵. Les membres et principaux animateurs des nouveaux mouvements, comme la « Ligue de la liberté de l'Enseignement » qui publie *L'Enseignement libre*, sont plutôt des Catholiques de sensibilité libérale, ainsi Jean Bornet et Augustin Crétonin⁶. En septembre 1904, un comité se charge de la défense des écoles catholiques devant les tribunaux⁷. L'année suivante, l'archevêque condamne la Séparation, mais refuse aussi les oppositions violentes à la loi, conseillant la réserve lors de la procédure des inventaires⁸. Au travers de l'attitude de ses maîtres, Mongré demeure à l'écart des changements à l'œuvre dans la cité lyonnaise et campe sur des positions scolaires de « défense religieuse ». Le 13 décembre 1906, le petit séminaire de L'Argentière, l'établissement fondé par le cardinal Fesch dans les Monts du Lyonnais, doit fermer. Les autorités n'ont concédé que de pouvoir terminer le trimestre⁹. Après que le Père Perroy ait reçu son directeur : ses élèves sont accueillis à Mongré le 3 janvier 1907. Leurs classes peuvent ainsi reprendre. Après quelques mois, le petit séminaire rouvre en octobre à Oullins,

¹. Louis Perroy au Préposé général, Torino, 5 juin 1904, Lugd 12 XXV 3, ARSI.

². Les livres confisqués ont été vendus aux enchères publiques le 14 avril 1913. *Catalogue de livres anciens modernes, curieux et rares provenant d'une bibliothèque, Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Philosophie, Sciences, etc., vente aux enchères publiques*, Lyon 1913, 62 p. [700 références]. Archives départementales du Rhône, fonds Léon Galle, D 673. Sur les bibliothèques jésuites, Ph. Rocher, *Curieuses et instructives... Les bibliothèques jésuites, XVI^e-XXI^e siècles (Autour de la journée d'études Paul Mech, jésuite et bibliothécaire)*, à paraître.

³. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1904, p. 287.

⁴. Jacques Gadille, dir. *Le diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 261.

⁵. *Idem*, p. 260-261.

⁶. Jean Bornet est un « fabricant » en soierie, Augustin Crétonin un avocat. Le premier adopte une attitude novatrice sur l'École à l'occasion de l'interdiction des Congrégations. Le second, secrétaire de Charles Jacquier, admire son patron sans toutefois partager ses choix qu'il juge « archaïques ». André Lanfrey, « Jean Bornet » ; Roger Voog, « Augustin Crétonin », *DMRFC, Lyon-Le Lyonnais*.

⁷. Jacques Gadille, dir., *Le diocèse de Lyon*, p. 261.

⁸. *Idem*.

⁹. J. E., « Nécrologie. M. le Chanoine André Leistenschneider, Ancien Supérieur du Petit Séminaire de l'Argentière », *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 25 novembre 1925-5 juin 1927, p. 57-64.

plus près de Lyon, dans les locaux de l'École Saint-Thomas d'Aquin¹. Les Jésuites, comme les dizaines de milliers de religieux partis pour la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni ou le Canada et les États-Unis, ont quitté la France². Mongré survit grâce au dévouement d'une quinzaine de professeurs, laïcs ou « auxiliaires » ecclésiastiques. Quelques Jésuites restent pour la Compagnie de Jésus officiellement affectés au Collège de Villefranche-sur-Saône. Après le départ en 1907 de Louis Perroy pour Bollengo, son frère Henry conserve ainsi avec Joseph Bossan, Procureur, la charge d'administrer Mongré depuis Lyon. Henry Perroy devient aumônier³. Les cinq Frères coadjuteurs constituent sur place l'essentiel de la communauté jésuite. L'année suivante, Henri de Maillardoz rejoint Henri Perroy et Joseph Bossan à Mongré désormais sous l'autorité du Supérieur du Collège Saint-Joseph de Lyon. Le premier est confesseur de la communauté tandis que le second est directeur de la Congrégation mariale et confesseur des élèves. Malade en Angleterre, Henry Perroy est venu terminer sa théologie en région lyonnaise. Il sait nourrir ses prédications du dimanche « avec les mots qui faisaient choc ». L'arrivée de ce jésuite au Collège est le signe que la Compagnie de Jésus n'abandonne pas Mongré. Les effectifs qui ont continuellement baissé depuis 1901 remontent désormais. « Les familles reprirent confiance, les élèves affluèrent. Des vocations mêmes furent le fruit de ce renouveau moral et spirituel », a plus tard écrit le Père Chamussy⁴.

Les élèves de Mongré. Effectifs (1901-1910) ⁵										
Dates	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Effectifs	195	164	140	93	79	81	107	149	156	163

Durant l'été 1909, les Pères Antoine Foujols et Louis Badet⁶, revenus du Proche-Orient⁷, succèdent à Henry Perroy et Henri de Maillardoz. Le premier devient pendant un an le Supérieur des huit religieux de la communauté qu'il contribue à réorganiser⁸. Il est aussi Père spirituel et directeur de la Congrégation mariale des « grands ». Louis Badet est directeur de la Congrégation des « Saints-Anges » et Père spirituel. En 1910-1911, la communauté des Jésuites de Mongré repasse sous l'autorité d'un Supérieur lyonnais. Un ancien élève de Mongré, Eugène Hains, arrive

¹. *Idem*, p. 63.

². Patrick Cabanel, Jean-Dominique Durand, dir., *Le grand exil des congrégations religieuses françaises. 1901-1914, actes du colloque international de Lyon, Université Jean-Moulin Lyon III, 12-13 juin 2003*, Paris, Cerf, 2005.

³. Joseph Capucin, cité, n'appartient pas à la Compagnie de Jésus.

⁴. *Le père Henry Perroy de la Compagnie de Jésus, 1872-1962*, sl, sd, p. 7.

⁵. Source : Auguste Demoment, « Villefranche-sur-Saône », texte inédit pour *Les établissements des Jésuites en France* (AFSI).

⁶. Louis Badet (1873-1933) a été novice et juvéniste à Ghazir (1891-1895) sous la direction d'Antoine Foujols. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁷. Antoine Foujols (1850-1931) a séjourné à en Égypte, comme Vice-Recteur du Collège du Caire de 1884 à 1898, puis directeur du séminaire copte (1884-1890). Doué d'un « charisme de sympathie » (Jacques Pignal, s.j.), vice-recteur et maître des novice à Ghazir (1890-1895), il a aussi été Recteur du Collège d'Alexandrie (1895-1898). Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient, Notices biographiques*. Revenu en France, il a été un temps en charge du « Troisième an » à Paray-le-Monial ce qui a renforcé la force du souvenir qu'il a laissé : « Religieux d'une grande perfection et d'un extrême attachement à toutes les prescriptions de son Institut, il a laissé, à tout ceux qui l'ont connu, l'exemple d'un homme mort à lui-même, d'une charité très délicate et d'une exceptionnelle humilité. Ces vertus, jointes à une grande affabilité, à un talent peu commun, l'ont fait apprécier, non seulement dans la Compagnie, comme P. Maître, Recteur, Instructeur, P. Spirituel, mais aussi d'un grand nombre de personnes du dehors, surtout en Orient. [...] Vice-Recteur du Collège et Directeur spirituel du Séminaire copte, il eut un tel succès et s'acquitt d'une telle sympathie, que des membres influents du clergé de ce rite le demandèrent à Rome pour occuper une haute dignité dans leur hiérarchie. Le Père n'avait alors que trente-cinq ans. » *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 182-183.

⁸. Il est nommé Recteur de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, mais doit quitter le pays après quatre ans du fait la guerre.

avec le scolastique Bernard de Malglaive¹. Mongré ne peut vivre que grâce à la fidélité de certaines familles qui lui confient leurs enfants. La connaissance d'un parent, frère, oncle ou cousin jésuite, et la fidélité de ses anciens élèves à l'égard de la Compagnie de Jésus ouvrent les portes du Collège aux jeunes garçons. Sur le conseil de leur cousin le Père Badet, les parents de Jules Monchanin placent leur fils à Mongré. Du fait du petit nombre d'élèves, l'ambiance est presque familiale, mais l'enfant fragile ne supporte pas la discipline austère et les brimades de ses camarades. Entré le 5 octobre, il quitte définitivement Mongré le 8 novembre². Maurice de Lubac, ancien élève fidèle à ses anciens maîtres, confie ses fils aux Jésuites. En 1881, il a été condamné pour un acte de violence commis lors de mouvements en faveur des religieux expulsés³. Son père, Jules de Lubac, a démissionné alors qu'il était Sous-Préfet, protestant ainsi contre les décrets sur les Congrégations. Devenu employé de banque, Maurice de Lubac a dû exercer loin de Lyon. C'est pour cela qu'Henri de Lubac est né à Cambrai en 1896. Revenu à Lyon, le domicile familial est proche de celui du Père Henri Rochette, Supérieur du Collège de la Trinité. Maurice de Lubac fait porter par son fils le courrier destiné à l'ancien Recteur de Mongré. D'abord élève des Sœurs de Saint-Joseph puis des Frères des Écoles chrétiennes à Bourg-en-Bresse et Lyon, Henri a aussi côtoyé de près d'autres Jésuites. Il est en effet inscrit en 1905 à l'Externat Saint-Joseph, rue Sainte-Hélène, en classe de Sixième. C'est le Père Joseph-Michel Bent, Père spirituel des Moyens et des Petits, qui le prépare à sa Première communion en 1906⁴. Parmi les religieux de la Compagnie de Jésus qui encouragent la « Communion fréquente », voire quotidienne, ce jésuite est à Lyon un infatigable apôtre de la « Communion précoce » selon les prescriptions de Pie X⁵. En 1909, Henri est inscrit comme pensionnaire en classe d'Humanités à Mongré. Ses frères Paul et Xavier sont eux aussi élèves du Collège. Henri s'exerce aux versions ainsi qu'aux thèmes latins et grecs. La composition d'instruction religieuse précède les autres compositions. Bon élève, il participe aux travaux de l'Académie. Le dimanche, après la messe, il répète encore la pièce de « l'Avocat Patelin » en vue de la séance théâtrale du dimanche après-midi

¹. Fils de Louis Maurice de Malglaive, Saint-Cyrien (1860-1862), officier d'état-major proche de Mac-Mahon, démissionnaire en 1873, conseiller général à Alger, et de Louise Claudine Valentine Olivier, ancien élève de Mongré (1896-1899), Bernard de Malglaive (1885-1914), sous-lieutenant au 1^{er} régiment de Zouaves, est mort le 28 octobre 1914 des suites de ses blessures.

². Jacques G. Petit, *La Jeunesse de Monchanin (1895-1925), mystique et intelligence critique*, Paris, Beauchesne, 1983.

³. Georges Chantraine, *Henri de Lubac. Tome I, De la naissance à la démobilisation, 1896-1919*, Paris, Cerf, 2007, p. 57-58. Voir *infra*.

⁴. Joseph Michel-Bent est né à Avignon le 4 octobre 1862. Entré dans la Compagnie de Jésus en janvier 1880, profès des « quatre vœux » le 15 août 1898, il est mort à Mongré le 15 janvier 1932. Dès sa retraite préparatoire au sacerdoce, il note cette résolution dans son journal intime : « Je demanderai souvent à Notre-Seigneur la grâce d'aimer toujours le ministère des petits-enfants et de mériter de leur faire du bien. »

⁵. Pie X encourage la Communion fréquente par le décret *Sacra tridentina synodus* du 20 décembre 1905. Cette décision conforte un large mouvement eucharistique auquel ont largement participé les Jésuites ainsi qu'ils le revendiquent et que portent depuis la fin du XIX^e siècle les Congrès eucharistiques et les Ligues du Sacré-Cœur. Paul Dudon, *Pour la communion fréquente et quotidienne. Le Premier livre d'un jésuite sur la question (1557), le décret "Sacra Tridentina Synodus" (1905)*, Paris, Beauchesne, 1910. « Un zèle admirable, heureusement servi par un tact discret et une persévérante patience, lui permit d'amener à la Sainte-Hostie, dès un âge très tendre, plus de trois mille enfants de la haute société lyonnaise. Ce mouvement remarquable, créée par le P. Michel, contribua plus qu'on ne saurait dire à refouler, dans les milieux catholiques de la ville, des préjugés invétérés, et lents à disparaître, sur l'âge de la première communion » (François Talon, s.j., *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 203). De son côté, Henry Perroy se passionne pour la « cause » du jeune Guy de Fontgalland (1913-1925), élève de Saint-Louis de Gonzague à Paris, dont la foi enfantine s'inspire de Thérèse de Lisieux et s'accomplit dans la Communion telle que l'encourage la Croisade eucharistique. Henry Perroy, *La Mission d'un enfant, Guy de Fontgalland*, préface de René Bazin, Paris et Lyon, Vitte, 1929, et *Votre ami Guy*, Paris et Lyon, Vitte, 1929.

suisant¹. Quelques maîtres laïcs l'impressionnent plus que d'autres. Monsieur Bernardini, que les élèves surnomment « Pilon » car il a perdu une jambe durant la guerre de 1870, l'éveille à la poésie de Lamartine². Durant la Rhétorique, Henri de Lubac découvre un nouveau professeur, particulièrement exigeant, Claude Mondésert³.

« Il nous a recommandé de travailler, de travailler beaucoup, pendant toute l'année ; c'est à cette seule condition, nous a-t-il dit, que nous serions ses amis. Puis il nous a lu un article de Paquet, sur la décadence de la langue française, due, d'après cet auteur, surtout au relâchement dans l'étude du latin et aux programmes encyclopédiques des lycées⁴. »

Le professeur est fidèle à la pratique du *Ratio studiorum* avec sa *prælectio* des auteurs.

« Monsieur Mondésert nous lira beaucoup : à toutes les classes, une grande partie sera réservée à la lecture des auteurs ; il nous dictera aussi des notes de littérature et nous fera écrire le résumé de toutes nos leçons⁵. »

Il a aussi recours à *l'Histoire de la littérature française au XVII^e siècle* du jésuite Georges Longhaye qu'il emprunte à l'élève pour en lire des passages aux élèves⁶. Les notes obtenues par Henri de Lubac sont une confirmation de sa « sévérité »⁷. Quelques divertissements nouveaux ont trouvé place à Mongré. Les jours de pluie, « le premier surveillant des grands »⁸, « Monsieur de Malglaive », donne des conférences « avec projections »⁹, dont une sur « l'histoire de Notre-Dame de Fourvières¹⁰. » Même si les Jésuites continuent à préférer la gymnastique et les jeux, l'hiver n'allant jamais sans patinage ou « montagnes russes », le football s'introduit aussi et commence à passionner les Collégiens. Les parties s'organisent entre équipes distinctes. « Nous avons depuis deux ou trois jours, pour le jeu de foot-ball, des "polos" et des maillots, et nous jouons avec acharnement¹¹. » Contrairement certains de ses camarades, Henri de Lubac ne pratique pas l'escrime¹², mais, comme les élèves il utilise à la belle saison

¹. Il s'agit du classique du théâtre comique médiéval : *La Farce de maître Pierre Pathelin*. Le travail sur la pièce a dû débiter en janvier. Henri de Lubac à sa mère, 19 janvier et 16 mai 1910. Georges Chantraine, *Henri de Lubac. Tome I, De la naissance à la démobilisation, 1896-1919*, Paris, Cerf, 2007, p. 87. Voir aussi le cahier iconographique.

². *Idem*, p. 80-81.

³. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen* et le cahier iconographique.

⁴. Henri de Lubac à ses parents, 6 octobre 1910. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 93.

⁵. *Idem*.

⁶. Georges Longhaye, *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*, Paris, V. Retaux et fils,, 1895-1896, 4 vol. Ph. Rocher, « Georges Longhaye », dans Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic et al., dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, 2^e éd., Paris, Éditions Don Bosco, 2010.

⁷. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 94.

⁸. Chaque « division » compte deux surveillants, tant est lourde la tâche d'encadrement des élèves. Le plus souvent, le « premier surveillant » est un jésuite alors que le second est un laïc, étudiant ou non.

⁹. Sans doute s'agit-il d'images « fixes » plutôt que du cinématographe, le « format réduit », notamment avec le « Pathé-Baby » n'est apparu qu'après la Première guerre mondiale. Ph. Rocher, « L'enseignement par l'image : l'invention d'un autre patrimoine cinématographique », dans François Condette, Marguerite Figeac-Monthus, dir., *Sur les traces du passé de l'éducation... Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, 2014, p. 45-53, et « Face à "une forme et une force d'éducation populaire formidable" : l'apostolat cinématographique des jésuites français (1919-1939) », dans *Jeunesse, éducation et religion au XX^e siècle. En mémoire à Alain-René Michel*, textes réunis par Philippe Guignet et Jean-François Chanet, *Revue du Nord*, hors série, collection histoire, n° 23, 2009, p. 63-86.

¹⁰. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 87.

¹¹. Henri de Lubac à sa mère, 19 janvier 1910, *Idem*.

¹². *Idem*, p. 87.

la « piscine » de Mongré où chacun peut « entrer entièrement¹. » Il goûte aussi la bicyclette qu'il aimerait utiliser lors de ses promenades². Malgré ces quelques innovations, le Collège perpétue surtout les habitudes de l'éducation jésuite. Le 21 mai 1910, sur le modèle de la fête du Recteur, Henri de Lubac et ses camarades célèbrent en classe la fête du directeur, Monsieur Bouteyre³. Ce dernier reçoit, en plus d'un bouquet de fleurs, un compliment lu par Henri de Lubac. Le soir, au nom de tous les élèves réunis en salle de théâtre, le Préfet de la Congrégation des Grands lit un compliment à l'intention du Père Foujols, recteur officieux de Mongré. Un mois plus tard, ce dernier vient exhorter les membres du conseil de la Congrégation. Quel souvenir les élèves en gardent-ils ? Le temps ayant passé, Henri de Lubac a plaidé la bienveillance à l'égard des exhortations et sermons à destination des Collégiens :

« Dans la cour de récréation, au sortir de la chapelle, un enfant se moquait du sermon qu'il venait de subir. Pauvre sermon, comme tant d'autres. Voulant dire quelque chose de Dieu, le prédicateur avait abreuvé son jeune auditoire d'un flot mêlé de formules abstraites et dévotes, produisant sur ceux dont l'esprit n'était point assoupi l'effet le plus ridicule. Le surveillant, qui était un homme de Dieu, appela le moqueur et, plutôt que de le rabrouer, lui demanda doucement : "Avez-vous jamais songé qu'il n'y a rien de plus difficile que de partir d'un tel sujet ?" L'enfant n'était point sot. Il réfléchit et cet incident fut pour lui comme la première prise de conscience du mystère du double mystère de l'homme et de Dieu. Pour être différentes de tant de sermons, les pensées qui suivent en paraîtront peut-être guères moins ridicules⁴. »

Les Congréganistes dont Henri de Lubac est l'un des membres, ont droit à des récompenses supplémentaires⁵. Le Père Foujols profite d'une promenade pour accompagner les membres du Conseil à une séance de Guignol organisée par des anciens élèves dans le cadre d'un patronage. Trois jours plus tard, le religieux dirige le pèlerinage de la Congrégation au Mont Brouilly que domine une petite chapelle célèbre en Beaujolais⁶. Le même mois, selon la tradition mongréenne, un pèlerinage a aussi eu lieu à Paray-le-Monial. Le départ de Villefranche-sur-Saône a lieu à 4 h. Dès leur arrivée à 5 h 15, les élèves se groupent pour la procession jusqu'à la cathédrale où ils entendent la messe. Après le petit-déjeuner à 8 h, une promenade, la visite du musée et des chapelles, la vénération de la bienheureuse Marguerite-Marie a lieu à 12 h 30. Le déjeuner pris, les boutiques visitées, le salut et la consécration précèdent une goûter et une récréation⁷. Au fil des jours, dans l'enceinte du Collège, les élèves se confient à un Père spirituel, fonction que les Jésuites délèguent moins facilement aux ecclésiastiques. Certains religieux font montre dans

¹. *Idem*, p. 86.

². *Idem*. Sur les Catholiques, la bicyclette et le vélo : Ph. Rocher, « Valeurs du sport catholique, valeurs catholiques du sport, l'Église catholique et le vélo », *Le Mouvement social*, n° 192, juillet-septembre 2000, p. 65-97.

³. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 73.

⁴. Henri de Lubac, *De la connaissance de Dieu, 1945-1948*, éditions du *Témoignage chrétien*, 1946, p. 9. Expérience personnelle ou témoignage ? Les premières pages du texte d'Henri de Lubac datent de 1917 et feraient suite à un échange avec un normalien se destinant à l'enseignement primaire.

⁵. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 75.

⁶. *Idem*. Colline culminant à près de 500 m, à une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône, le Mont Brouilly est un lieu ancien de religiosité et de dévotion. Au XIX^e siècle, une chapelle est édifée et consacrée à son sommet sous le vocable « Notre-Dame de Brouilly ». Au plus fort de la crise viticole, provoquée ici par l'oïdium, la Vierge est invoquée pour protéger les vignes. Érigée sur la commune de Saint-Lager, l'édifice est surmonté d'une « Vierge aux raisins ». Le pèlerinage annuel a lieu le 8 septembre. Antoine-Marie Rousset, *La chapelle de Notre-Dame-de-Brouilly en Beaujolais, ou notes et documents relatifs à sa fondation*, Lyon, 1856 ; *La Chapelle de Notre-Dame de Brouilly*, Villefranche, Editions du Cuvier, 1934.

⁷. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 74.

ce ministère d'une grande autorité. Henri de Lubac est ainsi durablement marqué par l'influence du Père Hains. Pour tous les élèves, l'année au Collège est rythmée par les nombreuses fêtes religieuses. Chaque jour, les Collégiens participent à deux « instructions, une méditation à la chapelle pendant une demi-heure, la lecture de *l'Imitation de Jésus-Christ*, la récitation du chapelet, le salut au Saint-Sacrement¹. Tous les vendredis pendant le Carême, les élèves participent à un Chemin de croix. Cette atmosphère priante du Collège se fonde sur l'encouragement à la Communion fréquente étendue depuis la fin du siècle dernier par le Père Cros avec le soutien de l'Apostolat de la prière. Le jésuite belge Jules Lintelo travaille alors à prolonger le mouvement². De 1906 à 1914, il sillonne la France pour de véritables « randonnées apostoliques »³. « Il évangélisa le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, donnant constamment des retraites et des *triduum*s eucharistiques, dans les collèges, les séminaires, les pensionnats et les communautés, les paroisses de villes et de campagne », relate son biographe pour lequel il a prêché la vraie doctrine de la Communion : « régime normal, nourriture quotidienne, moyen et non pas récompense de vertu ». Le Père Lintelo fait halte dans les villes de Reims, Tours, Angers, Lille, Roubaix, Saint-Omer, Nantes, Bordeaux, Lyon, Metz ou Strasbourg et donne une conférence à Moulins en 1910. Il est à Paris pour répondre à l'opposition de certains prêtres opposés au décret de Pie X. Son passage à Evreux le satisfait : « J'ai trouvé ici un Collège excellent ; rare oasis dans un pays indifférent. Il y a des espérances dans les races eucharistiques qui montent »⁴. En 1912, il est en Angleterre, à Canterbury, pour convaincre les Pères et les jeunes religieux du scolasticat des trois provinces jésuites françaises de Paris, Lyon et Champagne⁵. En août 1914, pressé par la guerre, le Père Albert Bessières doit quitter Charleroi et regagner la France⁶. Il est de retour d'une visite au Père Lintelo, malade, dont il entend désormais faire fructifier l'héritage⁷. De même, le Père Lechien⁸, autre disciple du jésuite belge, conclut désormais chacun de ses ministères, qu'il s'agisse de mission, retraite ou *triduum*, par la fondation d'une ligue eucharistique. En octobre 1913, l'une de ces ligues, constituées en référence aux pratiques du Catholicisme post tridentin et à son esprit de défense de la foi catholique⁹, voit le jour au collège Saint-Cyr de Nevers¹⁰. Née dans le sillage de ces ligues, *La croisade eucharistique des enfants* est constituée au

¹. École libre Notre-Dame de Mongré, *Éphémérides de l'année scolaire 1910-1911*, cité par Georges Chantraine, *Idem*, p. 91.

². Jules Lintelo, né à Gand le 11 décembre 1862, entré dans la Province belge de la Compagnie de Jésus en septembre 1880, est mort à Bruxelles le 30 juin 1919.

³. Jules Severin, *Vie du père Lintelo, de la Compagnie de Jésus, apôtre de la communion quotidienne, membre du bureau des congrès eucharistiques*, Bruxelles, Librairie de l'Action catholique, Toulouse, Apostolat de la prière, 1921, p. 142.

⁴. *Idem*, p. 147.

⁵. *Idem*, p. 148.

⁶. Albert Bessières, né à Saint-Vincent (Lot) le 2 février 1877 a rejoint la Compagnie de Jésus le 11 septembre 1901 après de premières études ecclésiastiques au Grand séminaire de Cahors. Ordonné prêtre en 1910 à Enghien (Belgique), il est un temps affecté à Limoges puis à Toulouse. Aumônier divisionnaire durant la guerre, il est profès des « quatre vœux » en mars 1918. En novembre 1915, il dirige le groupe de prière né à l'Institution Saint-Séurin de Bordeaux un an auparavant et qui a été baptisé la « Croisade des Enfants ». En janvier 1916, il lance dans le *Messenger du Cœur de Jésus* un appel en faveur de l'extension de cette « Croisade ». Prolongement de cette initiative, la Croisade eucharistique est ensuite liée à l'Apostolat de la Prière. Orateur, mais surtout auteur prolifique, Albert Bessières est mort à Bordeaux le 10 novembre 1952. Sources : *Catalogus defunctorum in renata Societate Iesu ab. a. 1814 ad a. 1970* ; « Albert Bessières », notice nécrologique, 1952, AFSI ; Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre, témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf, 2008, p. 215-216.

⁷. *Vie du père Lintelo*, p. 141.

⁸. Jules Lechien (1844-1914), né dans le Hainaut, jésuite de la Province de Belgique à partir de 1880, a été actif auprès de l'Association des Patrons catholiques.

⁹. Bruno Dumons, « Au nom de la France et du Sacré-Cœur, Catholicisme intransigeant et stratégies missionnaires, Nobles et bourgeoises de la Ligue des Femmes Françaises (1901-1914) », *Les missions intérieures du XVI^e au XX^e siècle (France, Italie, Suisse)*, colloque de Chambéry, mars 1999, p. 389-402.

¹⁰. Albert Bessières, *Idem*, p. 3, note 1.

sein de l'Apostolat de la Prière comme une branche spécifique pour la jeunesse, sous la direction du Père Bessières¹. La politique de fermeté contre les Congrégations n'empêche donc pas les religieux d'innover en matière de Communion fréquente, même si la nouvelle pratique s'inscrit dans une perspective intransigeante de « défense religieuse ». Ils le font toutefois à Mongré ou à Lyon dans une perspective d'intransigeance face à une société qui s'émancipe du Catholicisme. La piété eucharistique insiste sur l'indispensable confession et l'intervention nécessaire d'un Père spirituel². Elle participe aussi de la « défense religieuse ». Le renouvellement des formes du Catholicisme militant se manifeste autrement à Bollengo, l'un des Collèges d'exil des Jésuites. Sans renoncer d'abord à la « défense religieuse », de jeunes religieux commencent à rompre avec l'intransigeance en cherchant un mode d'action qui éviterait d'exclure le christianisme de son époque³. Reliant Bollengo et Yzeure, Mongré tire parti de ces deux expériences.

Mongré à Bollengo (1907-1920) et Yzeure (1911-1913)

Le 25 octobre 1906, Georges Clemenceau, ministre de l'Intérieur, est devenu Président du Conseil. Le gouvernement qu'il dirige entend mettre en œuvre les lois laïques et défendre l'ordre républicain contre les mouvements sociaux. Les tensions entre l'Église catholique et la République augmentent. Le 20 novembre, les inventaires des biens du clergé prennent fin. La loi de Séparation des Églises et de l'État, condamnée par le Pape au début de l'année, s'applique à compter du 11 décembre 1906. Le lendemain, Georges Clemenceau fait expulser l'auditeur de la nonciature à Paris⁴, nouvel incident grave après la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican en 1904. Deux semaines plus tard, la loi du 2 janvier 1907 dispose que les biens des Églises non attribués aux Catholiques constitués en associations, ou non compris dans des contrats entre autorités laïques et religieuses, seront repris par l'État et les communes. Le clergé s'oppose en effet au principe même d'associations culturelles. Un apaisement de la situation faite aux Congrégations n'apparaît dès lors pas envisageable. Les Jésuites doivent admettre qu'ils ne pourront pas reprendre leurs activités d'éducation et d'enseignement en France avant longtemps. Pour répondre à l'attente des familles qui demandent un enseignement assuré par ses religieux, la Compagnie de Jésus choisit d'ouvrir hors de France des Collèges destinés à des élèves français. La hiérarchie jésuite s'exécute avec prudence. Si la Compagnie de Jésus se résout à ouvrir des Collèges à l'étranger, elle ne veut toutefois pas perdre ses établissements sur le territoire français. Aussi le principe est-il de ne fonder qu'un Collège pour chacune des Provinces de l'Assistance de France. Les Supérieurs jésuites n'offrent cependant pas la même résistance à la pression des familles. La Province de Champagne administre quatre Collèges en Belgique, dont Le Tuquet-Mouscron ; celle de France deux au Royaume-Uni, dont Jersey. La Province de Toulouse ouvre le sien à Hernani, en Espagne. Les Jésuites lyonnais ouvrent le leur à Bollengo, près d'Ivrea dans la province de Turin. Ancien supérieur de Mongré, Louis Perroy devient Recteur de ce nouveau Collège d'exil dénommé Saint-Louis de Gonzague. Il a dû prospecter pendant quelques temps pour trouver le bâtiment qui loué pour cinq ans à partir de juillet 1907⁵.

¹. Ludovic Laloux, « Aux origines de la croisade eucharistique : un soutien aux poilus lors de la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 3/2005, n° 219, p. 45-51.

². Dans son décret, Pie X recommande l'intervention d'un confesseur et recommande à ce dernier de ne pas priver de la communion fréquente et quotidienne une personne qui est en état de grâce et veut communier avec une intention droite.

³. *Les jésuites et la société française*, « Les nouveaux apologistes », p. 101 et suiv.

⁴. Jacqueline Lalouette, *L'État et les cultes 1789-1905-2005*, Paris, La Découverte « Repères », 2005, p. 71-88.

⁵. *Idem*, p. 131-132.

« Le château du village, ancienne demeure du chevalier Nigra, situé à l'extrémité d'une des ramifications de la Serra d'Ivrée, avait paru réunir des conditions favorables à l'établissement d'un collège : isolement dans la campagne, proximité relative de la ville, excellent climat, site admirable, bâtiments suffisants pour recevoir dès le début un nombre important d'habitants, et susceptible d'être facilement agrandis¹. »

En juillet 1909, le Collège compte 45 élèves. Finalement, le château est acheté. 70 élèves garçons sont reçus à la rentrée suivante. En 1910, avec la construction d'un nouveau bâtiment et l'arrivée d'une vingtaine d'élèves du Collège de Monaco, abandonné sous la contrainte par les Jésuites², l'établissement atteint l'effectif de 110 collégiens qu'encadrent une dizaine de religieux. Alfred Mulsant succède comme Recteur à Louis Perroy. De son ouverture en 1907 jusqu'à sa fermeture en juillet 1919, le Collège accueille environ 400 garçons, essentiellement venus du Sud-Est de la France. 41 sont devenus religieux, dont 29 Jésuites, beaucoup ont embrassé des carrières militaires, médicales, commerciales ou universitaires³. Du fait de son isolement et du fort encadrement des collégiens par les religieux⁴, le Collège établit des liens plus solides entre maîtres et élèves⁵. Il renouvelle l'éducation « d'âme à âme » des « Collèges d'exil » de la première moitié du XIX^e siècle, telle que décrite par Georges Guitton.

« Les liens de confiance et d'amitié sont partout nécessaires ; mais dans les collèges d'exil, où l'on avait à compenser l'éloignement du foyer familial et à faire l'unité entre jeunes gens accourus des provinces de françaises les plus disparates, l'obligation de resserrer ces liens s'imposait plus qu'ailleurs⁶. »

Du point de vue des Jésuites, le Collège de Bollengo offre aussi l'occasion de faire jour à une nouvelle orientation éducative. Anciens et nouveaux professeurs se succèdent ; les seconds inventent au-delà des frontières la méthode et l'outil en vue d'une reconquête chrétienne de la France. Au sein même de la Compagnie de Jésus, des religieux tâchent en effet d'instituer les formes d'un tournant social de l'Ordre pour atteindre un nouveau public. Depuis 1903, l'Action populaire des Jésuites de

¹. Alfred Mulsant et Jacques Perrin-Beaussier, « Bollengo », dans *Les établissements des Jésuites*.

². Est-ce le résultat d'une pression des autorités françaises, mécontentes de voir des Jésuites français enseigner non loin de la France ? Le souverain de la Principauté souhaite peut-être aussi contrebalancer l'influence des établissements religieux qui se sont installés depuis 1860 (Dames de Saint Maur, Frères des Écoles chrétiennes). Quoi qu'il en soit, la décision est prise de séculariser le principal établissement d'enseignement secondaire pour garçons. Les Jésuites français quittent Monaco en juillet 1910. Le 25 septembre, un lycée ouvre ses portes sur le modèle des lycées français.

³. Parmi ses anciens élèves les plus illustres, Georges Bidault (1899-1983) est le fils d'un directeur d'assurances. Orphelin de sa mère en 1901, il est arrivé à Bollengo en 1909. Son père réalise le vœu de sa mère d'une solide éducation secondaire. Georges Bidault a été admis en 6^e et il est sorti bachelier après la Philosophie en 1915-1916, marqué par l'éducation de ses maîtres. Bon élève, même s'il révèle une personnalité originale, il devient professeur agrégé d'histoire, avant d'être journaliste et de s'engager avec passion dans la politique. Militant ACJF, il est démocrate-chrétien et s'oppose aux maurrassiens de l'Action française.

⁴. Patrick Cabanel, « Le grand exil des congrégations enseignantes au début du XX^e siècle, L'exemple des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Église de France*, janvier-juin 1995, p. 207-217, repris dans Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline dir., *L'enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 1995.

⁵. Témoignage du Père Louis Doutreleau à l'auteur, juillet 1992.

⁶. Georges Guitton compare la situation nouvelle avec celle du Pensionnat des Jésuites hors de France après 1828. « Sous ce rapport, il y avait une certaine ressemblance entre Marneffe et l'ancien collège que les Jésuites dirigèrent à Fribourg (Suisse) durant le second quart du XIX^e siècle. Dans la biographie du R.P. Barrelle, qui fut une des physionomies marquantes de cette maison, l'on retrouverait sans peine bien des manifestations marquantes de cet esprit de famille qui était si cher au père Lenoir ». Georges Guitton, *Un « preneur d'âmes », Louis Lenoir, aumônier des Marsouins, 1914-1917*, Paris, de Gigord, 1922, p. 29, note 1.

Champagne, fondée et dirigée par les Pères Henri Leroy et Gustave Desbuquois, cherche à s'affirmer dans l'Église catholique malgré de vives critiques et l'hostilité d'adversaires résolus¹. Le premier annuaire almanach de l'Action populaire a paru en 1904. L'œuvre jésuite de Reims s'inscrit dans une mouvance où s'expriment nombre de laïcs : outre les noms célèbres de Georges Goyau ou d'Albert de Mun il y a aussi les amis de Marc Sangnier, les animateurs des « Semaines sociales », émanation de la « Chronique sociale » lyonnaise, des Catholiques sociaux et des Démocrates chrétiens. L'Action populaire entend, selon sa formule, aider les prêtres et les laïcs qui agissent. Bénéficiant de l'approbation de certains évêques, elle intervient lors de conférences dans les séminaires ou auprès de prêtres et de laïcs militants. L'Action populaire combat toutefois sur deux fronts. Le premier est établi face aux attaques de la modernité économique et sociale contre l'Église catholique en butte à l'anticléricalisme d'État. Le second, non moins redoutable, est ouvert par les intégristes catholiques qui lui reprochent, comme aux partisans du mouvement catholique social en France et en Europe, son « modernisme social »². Résistant à ces attaques dont certaines sont issues des plus Conservateurs parmi les Jésuites³, l'Action populaire encourage le développement de l'ACJF. Dès les débuts de l'Association catholique de la jeunesse française, des Jésuites ont d'ailleurs participé à sa croissance et soutenu ses activités⁴. Officiellement fondée en 1886, dans la suite des décrets de Jules Ferry, elle s'est développée dans le contexte intransigeant, lorsque les Catholiques sont majoritairement patriotes et nationalistes, ultramontains et souvent antisémites. Les premiers cercles d'étude de l'ACJF sont aussi contemporains des patronages⁵. Dans la Province de Lyon, le Catholicisme social s'est d'abord organisé autour de Saint-Étienne. Léon Harmel⁶, a ainsi noué de premiers contacts avec des élèves du Collège Saint-Michel en 1885⁷. Le premier « Cercle ACJF », ou « Conférence du Sacré-Cœur », s'est réuni dans l'établissement trois ans plus tard. Il s'est officiellement affilié à l'ACJF en janvier 1892, huit mois après la tenue du congrès de l'organisation à Lyon. En regard de la croissance de l'ACJF ou des œuvres, la Congrégation connaît une crise. D'aucuns tentent de

¹. Paul Droulers, *Le Père Desbuquois et l'Action populaire. Politique sociale et christianisme*, Paris, les Éditions ouvrières ; Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1969-1981, 2 vol.

². Voir le compte rendu du première tome de l'ouvrage du Père Droulers : Michel Launay, « Politique sociale et christianisme », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXI, octobre-décembre 1974, p. 623-630.

³. Certains ont participé à la formation de Gustave Desbuquois. Paul Droulers, *Le Père Desbuquois et l'Action populaire, Le Père Desbuquois et l'Action populaire*, t. 1, *Débuts. Syndicalisme et intégristes (1903-1918)*, Paris, les éditions ouvrières, 1969, p. 35.

⁴. Charles Molette, *L'Association catholique de la jeunesse française, 1886-1907, Une prise de conscience du laïc catholique*, Paris, Armand Colin, 1968, spécialement « L'ACJF, mouvement d'Église » et « L'ACJF, Rome et la Compagnie de Jésus dans les premières années du XX^e siècle », p. 450-472.

⁵. Gérard Cholvy, dir., *Le Patronage, ghetto ou vivier ?* Paris, Nouvelle Cité, 1988 ; *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, actes du colloque de Brest, 24, 25, et 26 septembre 1998, réunis par Gérard Cholvy et Yvon Tranvouez, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-UPRESA 6038 du CNRS ; Université de Bretagne occidentale, Faculté des lettres Victor Sagalen, 1999.

⁶. Héritier d'une entreprise textile installée au Val-des-Bois à Warmeriville, non loin de Reims, catholique marqué par la spiritualité franciscaine, Léon Harmel (1829-1915) dépasse le paternalisme chrétien et institue des Conseils d'usine en 1883 pour permettre aux ouvriers de s'exprimer. En visite à Rome en 1887, il dirige avec Albert de Mun un pèlerinage d'industriels imaginé par Mgr Langénieux (1824-1905), archevêque de Reims et récemment promu cardinal. Proche de Léon XIII dont il partage les orientations sociales, il soutient et tâche d'appliquer les recommandations inscrites dans l'encyclique *Rerum novarum*, texte fondateur de la « doctrine sociale » catholique. Pierre Trimouille, *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914). Fécondité d'une expérience sociale*, Lyon, Centre d'histoire du Catholicisme, 1974.

⁷. Brigitte Waché, « Les lendemains de *Rerum novarum* dans la Loire », dans Jean-Dominique Durand et al., *Cent ans de Catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de "Rerum novarum"*, actes du colloque de Lyon, 18-19 janvier 1991, Paris, les Éditions ouvrières, 1992, p. 66.

relancer l'institution au cœur du Collège jésuite¹. La Congrégation est le sujet d'une réunion en 1904 au scolasticat d'Enghien, à l'occasion cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Deux religieux de la Province de Lyon, les Pères Emonet et Faivre d'Arcier figurent parmi la trentaine de congressistes. Outre le bilan de la situation présente, il est question des rapports de la Congrégation avec les autres œuvres qui dépendent ou non d'elle : « Saint-Vincent de Paul, Saint-François Régis, Bonne-Mort, Saint-Sacrement, œuvres de jeunesse, comme l'ACJF par exemple »². Les années qui suivent n'inversent pas la tendance. En 1912, lorsque l'association se réunit à Lyon, elle entend recruter de jeunes militants dans les Collèges. L'initiative est l'objet de débats dans les rangs catholiques, ainsi que l'attestent les pages de *L'Enseignement chrétien*, le périodique de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne. En 1913, le jésuite Jean-Marie Derély (1883-1957), intervenant aussi à propos des vocations sacerdotales ou religieuses³, répond au reproche de « spécialiser » le chrétien des Collèges avec l'ACJF alors que l'enseignement scolaire catholique doit former des « chrétiens sans étiquette ». De plus en plus de Jésuites pensent que la difficile réception de l'enseignement social romain commande l'extension des « Cercles d'étude », précisément dans les Collèges. Si les promoteurs de l'Association considèrent que l'œuvre est d'abord destinée à la jeunesse sortie des établissements scolaires, ils jugent qu'elle se développera d'autant mieux après être entrée à l'École⁴. Contrairement à ce qui se passe à Mongré en 1909-1910 où Louis Badet reste fidèle à la Congrégation, lieu central pour la formation de l'élite pieuse des élèves, l'ACJF trouve un écho favorable à Bollengo, véritable laboratoire pour les « nouveaux apologistes » jésuites⁵, parmi lesquels le professeur de philosophie, Victor Fontoyfont⁶. Le 20 octobre 1912, le Collège Saint-Louis-de-Gonzague reçoit la visite d'un prédicateur jésuite venu prêcher la retraite du début de l'année scolaire. Gaspard Mouterde⁷, aumônier de l'ACJF de Lyon, présente aux élèves assemblés en salle d'études le programme de l'association. L'un d'entre eux a fait le récit de cette rencontre en empruntant à la relation des origines de la Compagnie de Jésus.

« À la récréation suivante (10 H), les philosophes se concertent : ils veulent fonder un groupe à Bollengo, chez les Grands [...]. On s'y formerait pour plus tard, on s'y habituerait à la parole en s'essayant à de petites conférences [...]. L'après-midi, promenade au-dessus de Chiaverano : les philosophes groupés aux derniers rangs exposent leurs premières idées... On s'arrête à la petite chapelle et c'est là que se fonde le groupe de Bollengo ». Le Préfet de

¹. Ph. Rocher, « La Congrégation mariale au cœur de l'excellence scolaire. Les congrégations mariales et leur rôle dans les collèges au XIX^e siècle », *La spiritualité jésuite de Loyola à aujourd'hui*, journées d'études organisées par le Conseil scientifique de la Collection jésuite des Fontaines, avec le concours de l'équipe RELIGIONS Sociétés Et Acculturation (RESEA) du Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA UMR 5190), Bibliothèque municipale de Lyon-Part-Dieu, 23-24 octobre 2014, actes à paraître.

². *Les congrégations de la Sainte-Vierge, Congrégations post-scolaires d'hommes et de jeunes gens*, actes du congrès de directeurs, réuni au scolasticat d'Enghien les 5, 6 et 7 septembre 1904, « à l'usage exclusif des Nôtres », Tournai, Casterman, p. 9.

³. AFSJ, fonds collèges, U-Lyon 32.

⁴. En dépit de certaines résistances parmi les professeurs de l'Enseignement secondaire, l'ACJF investit largement les Collèges après la Première guerre mondiale. Alain Brélivet, *La formation religieuse dans les grands collèges catholiques (Bretagne, 1920-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁵. *Les jésuites et la société française*, 2001, p. 101 et suiv.

⁶. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁷. Gaspard Mouterde (1874-1920) est un ancien élève de Mongré (VII 83 – M 1892). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1892, il est de retour à Lyon après un séjour au Proche-Orient. Résident dans le « *Collegium Lugdunense dispersum* », c'est-à-dire la communauté du Collège Saint-Joseph installée quai Tilsitt, il est directeur d'une Congrégation mariale, aussi directeur de l'ACJF et modérateur du « Cercle Joseph de Maistre ». Il est le demi-frère de René (1880-1961) et le cousin de Paul et Jean, tous trois jésuites. *Catalogue de la Province de Lyon ; Jésuites au Proche-Orient*.

Congrégation « fait sur la demande de l'un d'entre-nous une courte prière et l'on commence à causer : on désire fonder un groupe... les Pères semblent favorables... on verra ce soir le Père Mouterde... vite, on commence à ébaucher les premiers statuts, en suivant les trois points du programme »¹.

Le soir venu, l'enthousiasme des élèves n'est pas découragé. Le Père Mouterde fait appeler les élèves qui ont demandé à lui parler. Au cours de cette entrevue, « longtemps on cause des conditions spéciales » dans lesquelles se trouvent les élèves, astreints à la résidence au collège et limités dans leurs moyens d'agir. Mais fort heureusement pour les apprentis militants, « le Père Fontoynont avait, paraît-il, justement l'intention de fonder, pour sa classe, un cercle d'études. Pourquoi ne l'affilierait-on pas à l'ACJF ? Il ne manque plus que l'approbation du R.P Recteur le Père Mulsant [...] qui ne la refusera pas », les élèves en sont « bien sûrs »². Dès le lendemain, les élèves s'organisent pour « établir un roulement pour la Communion perpétuelle »³. Quelques jours plus tard, le Recteur de retour à Bollengo « approuve », « félicite » et « encourage » l'initiative prise par les élèves. Parmi les premiers problèmes posés au nouveau groupe, il y a celui, important et difficile, de la « rédaction définitive des statuts ». Il convient ainsi d'apporter des réponses à plusieurs questions. « Question de l'aumônier... question du Président futur du groupe et du Préfet de Congrégation... » Une autre interrogation occupe le groupe : « la Congrégation doit-elle être l'antichambre nécessaire du groupe⁴ ? » Des questions sont vite trouvées. Les statuts stipulent que « les membres [du groupe d'études] sont recrutés exclusivement parmi les philosophes faisant partie de la Congrégation (article 2), que le Président et le secrétaire seront élus par les membres (article 4) » et que « le Professeur de philosophie est d'office aumônier du groupe (article 5) »⁵. Ainsi organisé avec l'autorisation du Recteur, le groupe peut commencer à fonctionner en s'assurant du concours du professeur de philosophie Victor Fontoynont, officiellement « nommé par le R.P Recteur »⁶. La première séance du groupe a lieu le dimanche 27 octobre. De passage au Collège, le Provincial Claude Chanteur assigne son mot d'ordre à la « Jeunesse catholique »⁷ : « être une élite qui se distingue par sa soumission aux volontés de Rome ; viser à être plus tard et dès aujourd'hui des Catholiques intégraux »⁸. Victor Fontoynont demeure le maître du choix des sujets abordés lors des réunions. Dès la première séance, l'aumônier a présenté l'orientation générale qu'il souhaite donner aux travaux.

« Il [...] montre la nécessité de l'étude de [la] religion, des questions philosophiques et sociales dans les cercles d'études catholiques sous la direction d'un prêtre compétent » à des élèves qui auront « ainsi la force [de s'] opposer, quand besoin sera, aux adversaires formés dans les cercles d'études socialistes ou antireligieux »⁹.

¹. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, octobre 1912 », AFSI, « Fonds Bollengo ».

². *Idem*.

³. « Origines 1912, lundi 21 octobre 1912 ». L'expression de « Catholiques intégraux » n'est pas sans rappeler le « Catholicisme intégral » revendiqué par les Intégristes apparus lors de la « Crise moderniste » ;

⁴. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo ».

⁵. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, "statuts" ».

⁶. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, dimanche 27 octobre 1912 ».

⁷. Claude Chanteur (1865-1949) a d'abord été séminariste avant de rejoindre la Compagnie de Jésus en 1897. Il est Provincial de Lyon de 1912 à 1918 et sera Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, particulièrement durant la Seconde guerre mondiale où son opposition aux Britanniques et à la France libre lui vaut d'être expulsé du Liban 1942.

⁸. « Comptes rendus de l'A.C.J.F Bollengo, messe du 18 février 1913 célébrée par le RP Provincial ».

⁹. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, dimanche 27 octobre 1912 ».

La « Question sociale » est abordée lors de la séance du 10 novembre 1912, puis lors des réunions suivantes toujours d'un point de vue historique, mais en constante référence à l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII et en gardant présente à l'esprit l'idée fondamentale : « en tout, se laisser guider par des idées religieuses »¹. Il est beaucoup question de l'École. Le sujet occupe plusieurs séances². Le 22 janvier 1914 sont évoquées les lois parues depuis le 2 juillet 1913 « sur la fréquentation scolaire en France », « qui favorisent malheureusement surtout l'école laïque, obligeant les parents [...] à envoyer leurs enfant à une école que peut-être ils réprouvent ». Le 19 février, un élève fait l'historique de l'école laïque, montrant d'abord ses origines puis décrivant « les conséquences désastreuses de [son] implantation ». Le thème de la Patrie et du patriotisme est l'objet d'une seule séance, le dimanche 27 avril 1913. Les débats autour des questions sociales et scolaires vont de pair avec une insistance marquée pour la pratique religieuse et plus particulièrement la Communion fréquente. Déjà pratiquée au commencement des activités de l'ACJF à Bollengo, elle est réorganisée à partir du 2 mars 1913. Désormais, « chaque membre est averti par billet, la veille de son jour de communion ». L'année suivante, le Père Fontoynt informe les membres du groupe des dispositions de « la circulaire du Comité général de Paris, assignant [au] groupe les dates du 22 février et du 22 mai pour la communion perpétuelle »³. Conformément au programme « Piété, étude, action » de l'ACJF, le groupe de Bollengo suit donc aussi l'évolution de l'association sous la présidence de Pierre Gerlier : « la communion fréquente se répand et la communion mensuelle devient la règle »⁴, à l'heure même d'un « patriotisme intensément vécu par les militants »⁵. Sans Victor Fontoynt, absent pour cause de mobilisation dans l'Armée française, le cercle connaît une orientation sinon différente⁶, en tout cas un dynamisme moindre. Le groupe d'études cesse tout d'abord de fonctionner jusqu'au 7 mars 1915, date à laquelle, à l'initiative du Père Louis Jalabert⁷, professeur de Rhétorique, il se reforme. Quelques réunions ont lieu jusqu'en juin 1915. Elles portent désormais sur la seule ACJF. Le Père en rappelle la nécessité. Une seule séance, le 16 mai, est consacrée à la « Question sociale ». Les réunions des 2 mai et 20 juin traitent respectivement des « plaisirs convenables en temps de guerre » et de « l'existence de Dieu ». Sont en fait d'abord rappelées l'exigence de l'apostolat, au dedans comme au dehors du collège, et la nécessité de l'organisation de la « communion fréquente ». Du fait de la guerre, le Collège est plus isolé et le lien créé par les publications de l'ACJF se distend, « aucun organe de la JC n'étant reçu régulièrement »⁸. L'année suivante, l'activité du groupe se réduit encore et semble à ce point inopportune que la suppression du Cercle est envisagée en 1917. Une Consulte du Collège réunie en présence du Provincial discute alors, entre autres sujets, du « maintien ou [de] la suppression de la jeunesse catholique ». L'on aborde le point de vue théorique. « Vaut-il mieux la seule Congrégation ou une jeunesse catholique à côté de la Congrégation ? » Le Provincial, Claude Chanteur, propose « de ne faire aucune réunion ». Parce que l'on estime que « les élèves ont perdu beaucoup de temps, [qu'] ils sont en retard, de capacité moyenne, les Pères [étant] déjà bien chargés, on décide de maintenir l'institution quitte à faire de rares réunions »⁹. Née de l'action du Père Fontoynt, la dynamique du groupe est ainsi

¹. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, réunion du 1er février 1913 ».

². « Séances des 15 avril et 11 mai 1913, 22 janvier et 19 février 1914 ».

³. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, séance du 22 janvier 1914 ».

⁴. Yves-Marie Hilaire, « L'Association Catholique de la Jeunesse Française, les étapes d'une histoire (1886-1956) », *Revue du Nord*, tome LXVI, n° 261-262, avril-septembre 1984, p. 903-916.

⁵. *Idem*, p. 909.

⁶. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, séance du 7 mars 1915 ».

⁷. Lois Jalabert (1877-1943) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1895. Il poursuit ses travaux d'érudition, est pendant quelques semaines professeur de Rhétorique après avoir terminé son « Troisième an », avant de devenir administrateur des *Études*, fonction qu'il a assumé de 1916 à 1941.

⁸. « Comptes rendus de l'ACJF à Bollengo, séance du 20 juin 1915 ».

⁹. « Consulte du 1er février 1917 » dans « Bollengo, consultes 1915-1920 ».

interrompue. L'ouverture du Collège de Bollengo n'a pas empêché Mongré de continuer à accueillir des élèves. Année après année, les difficultés ne cessent cependant pas d'augmenter. L'avenir du Collège est même d'autant plus incertain qu'aux procédures judiciaires s'ajoutent les effets croissants de l'anticléricalisme gouvernemental. Alors que Mongré doit être saisi, de possibles héritiers du domaine ont tenté de contester en Justice cette appropriation par l'État. En 1909, un procès devant la juridiction administrative clôt une longue période de procédures. Près de trois-cents plaignants s'opposent au liquidateur Victor Ménage¹. Les demandeurs déboutés, l'État doit encore préciser un aspect important de la mise en œuvre de la législation anti congréganiste : si la liquidation des Congrégations religieuses non autorisées a d'abord été exécutée par des liquidateurs nommés par le Tribunal civil, suite à l'affaire Duez², une loi ordonne de confier ces fonctions, à partir du 29 mars 1910, au directeur général des domaines. Ce dernier est désormais chargé de la mise sous séquestre et de l'administration des biens jusqu'à leur liquidation. Au printemps 1911, l'ultime recours des héritiers est repoussé³. La décision de Justice rend effective la confiscation du Collège et de ses terrains. Le 8 août, l'année scolaire terminée, le liquidateur, Monsieur Senes, vient prendre possession du Collège au nom de l'État⁴. Le directeur Michel Bouteyre est présent, accompagné de Jean Pasquier et des familles Gormand et Bassan. Après une dernière messe dans la chapelle, le plus précieux, dont les reliques de saint Victorin⁵, est mis à l'abri chez Jules Gormand à qui il revient de remettre les clefs de Mongré au liquidateur⁶. Confisqué, Mongré devient une propriété des Domaines. Sous le titre « La spoliation », *La Croix* rapporte l'émotion fervente et l'esprit combattif des derniers Mongréens présents.

« Le célèbre Collège de Mongré, ancien établissement des Jésuites dans le diocèse de Lyon, aux portes de Villefranche, vient d'être spolié par arrêté de Justice. Les anciens élèves se sont réunis une dernière fois dans leur vieux Collège où ils ont entendu la messe et assisté à un banquet à l'issue duquel M. A. Poidebard⁷, Vice-Doyen de la Faculté catholique de Droit de Lyon, M^e

¹. *Collège de Mongré, Jugement du tribunal civil de la Seine relatif au collège de Mongré et à la liquidation de la Société de Jésus*. 13 janvier 1909, Maulde, Doumenc et Cie, 1909. Voir aussi Auguste Demoment, *Un Grand inventeur : le comte de Chardonnet (1839-1924)*, Paris, la Colombe, Éditions du Vieux-Colombier, 1953, p. 211-212.

². Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert, dir., *Justice, politique et République : de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe ; Paris, IHTP-CNRS, 2002, p. 142-143.

³. Cour d'appel de Paris (première Chambre), *Audience du 8 mars 1911. Affaire : La Société civile de Mongré. Plaidoirie de M. Fernand Berton pour les héritiers du sang*, Paris, 1911. In-8°, 40 p.

⁴. Biens des congrégations et des établissements ecclésiastiques, application de la loi du 9 décembre 1905, B-0039834/1 : Jésuites (Seine), établissements de Mongré, Villefranche-sur-Saône (Rhône) à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) - 1910-1931.

⁵. Le Commissaire de Police a rendu compte de ce qui n'a pu être saisi à Mongré. « Monsieur le Procureur de la République, J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après certains renseignements que j'ai pu recueillir on aurait fait sortir du collège de Mongré quelques jours avant l'arrivée du liquidateur, de nombreuses caisses très lourdes contenant paraît-il ce qu'il y avait de plus précieux. Les caisses seraient actuellement dans les deux propriétés de Monsieur Roche-Ulic l'une à Pommiers, lieu de Buisante et l'autre à Marey. » Rapport, s.l. s.d., AFSI.

⁶. Jules Gormand (M VII 1868 – P 1875) est notaire à Villefranche-sur-Saône. Il est le frère de Louis (M. VII 69 – P 78) et le père d'Henry (1892-1963).

⁷. Après sa première scolarité à La Mulatière, Alexandre Poidebard a été élève à Mongré (IV 1858 – R 1862) où, Congréganiste de la Sainte-Vierge, il s'est lié d'une « amitié fraternelle » avec Charles Jacquier. Auteur en 1869 d'une thèse de Droit sur le prêt à intérêt, il est capitaine des Mobiles du Rhône lors de la bataille de Belfort pendant la guerre de 1870. Devenu Professeur de Droit civil à la Faculté catholique de Lyon, il est fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand en 1892. Il en a été ensuite Commandeur. Actif au sein de la *Revue catholique des Institutions et du Droit* qui doit selon lui « devenir le manuel pratique des Juriconsultes catholiques », il dénonce comme confédéré les méfaits de la Révolution française, particulièrement ceux de la Terreur à Lyon. Administrateur du *Nouvelliste* à partir de 1908, il est vice-président de son Conseil d'administration. Membre de

Régis Flachaire de Roustan¹, M^e Arcis², les ont exhortés à se trouver au premier rang de la bataille pour l'Église et la patrie »³.

Le Frère Henri Barbey réside désormais seul au Collège⁴. La prochaine rentrée scolaire de Mongré n'aura donc pas lieu à Mongré, mais à Yzeure, dans l'Allier. Mongré devient le « *Collegium Mongrense dispersum Sanctæ Mariæ (ad tempus in urbe Molinensi)* »⁵. Mongré est « dispersé » à Moulins-Yzeure qui compte deux maisons distinctes, la Résidence et le Collège, mais sous l'autorité d'un même Supérieur. En 1901, le Collège de Bellevue a été dévolu à une Société civile et une équipe de professeurs ecclésiastiques et laïcs a assuré l'éducation et l'enseignement. En 1902, il a dû être liquidé par décision de Justice, mais un recours devant le tribunal de la Seine, en 1909, confirmé l'année suivante en appel, a donné raison à la Société Civile. En 1903, toutefois, l'établissement a été fermé faute d'élèves en nombre suffisant. Les bâtiments étant disponibles, Mongré chassé de Villefranche-sur-Saône devient l'« École libre Notre-Dame de Bellevue ». Sous la direction de Michel Bouteyre⁶, avec Jean Pasquier comme Préfet des études, les Pères Eugène Hains et Louis Badet sont respectivement ministre et directeur de la Congrégation des Saints-Anges. Des Frères coadjuteurs les accompagnent⁷. En 1912, Louis Deschamps succède au Père Hains et un scolastique, Jean Duchamp⁸, devient surveillant. Jean Mouterde enseigne le grec à l'unique élève d'Humanités⁹. L'établissement scolarise d'abord 137 élèves dont 32 nouveaux¹⁰. L'année suivante, il compte 146 collégiens parmi lesquels 42 nouveaux. Cent familles ont choisi d'envoyer un ou plusieurs de leurs fils à Yzeure. L'Ain, la Saône-et-Loire, la Loire et l'Ardèche ont leurs représentants. Quelques garçons viennent du Jura, des Bouches-du-Rhône, du Var, du Puy-de-Dôme, ou de la Meuse, mais trois groupes principaux s'imposent. Celui des élèves originaires de Villefranche-sur-Saône et de ses environs, une trentaine, est le plus important. Le groupe des Lyonnais compte une quinzaine d'élèves. Le troisième est composé d'une douzaine de « locaux », de Moulins et de l'Allier, dont les de la Chevasnerie. Les noms qui dominent finalement sont ceux des Forissier, de Longevialle, Gormand, de

l'Académie de Lyon, il en est le secrétaire. Propriétaire de vignobles à Régnié, près de Beaujeu, il est maire de sa commune. Les processions religieuses se font dans son jardin. Paul Ravier du Magny, « Alexandre Poidebard (1844-1925) », Lyon, *Bulletin des Facultés catholiques de Lyon*, juillet 1924 – juin 1925, p. 32-40 ; « M Alexandre Poidebard », *Nouvelles de Mongré*, mai 1925, p. 19

¹. D'une famille originaire de la Drôme, il a été élève à Mongré de 1864 à 1870. Devenu avocat après des études de Droit à la faculté catholique de Lyon, il appartient à la Congrégation des Messieurs de Lyon à partir de 1876 et en devient le Préfet de 1909 à 1911. Membre du Conseil de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de la Société civile des Facultés catholiques de Lyon, très actif dans la défense religieuse, il participe à la fondation de la Ligue des Femmes Françaises, aux rencontres lyonnaises de la Ligue de résistance des Catholiques. Il reçoit Charles Maurras à Lyon en mai 1911 et décembre 1913 et devient en 1913 Président régional de l'Action française. Christian Ponson, « Régis Flachaire de Roustan », *DMRFC, Lyon*.

². Paul Arcis (1850-1917 ; M R 1866 – P 1868), originaire de Valence, avocat au barreau de Lyon, bâtonnier, a été rédacteur en chef aux premières années du *Nouvelliste*. Candidat en 1876 à la députation dans la circonscription de Givors, d'abord conseiller municipal de Meyzieu dans la minorité, il a été maire de cette ville de 1904 à 1917.

³. *La Croix*, 7 juillet 1911, p. 2.

⁴. François Varillon, « Le frère Henri Barbey », *Nouvelles de Mongré*, n° 5, mai, juin, juillet 1934, p. 205-207. Durant cette époque, il n'a pas adressé de courriers aux autorités jésuites à Rome.

⁵. *Catalogue* de la Province de Lyon, année 1911-1912.

⁶. Jean Gautherot, « Yzeure », dans *Les établissements des Jésuites*.

⁷. Le *Catalogue* en indique quatre, dont Henri Barbey résidant seul à Mongré à partir de 1901.

⁸. Jean Duchamp (1887-1958) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1897. De 1930 à 1937, il a été affecté à l'Action populaire de Vanves au secrétariat de la DRAC.

⁹. Selon la description de Louis Deschamps en 1913. Cousin de Gaspard Mouterde, Jean Mouterde (1876-1954), entré dans la Compagnie de Jésus en 1897, est à Bellevue de 1913 à 1914 après son « Troisième an » à Toulouse. Répétiteur et Confesseur des élèves, il est l'adjoint du Père spirituel et du Procureur.

¹⁰. *Élèves de l'École libre secondaire Notre-Dame de Bellevue, Année scolaire 1911-12*, Moulins, 1911.

Lubac, Piffaut, de Soras, Truchis et Vignon. Georges, Humbert et Victor Pasquier, de même que Claude Mondésert, ont leur père parmi les enseignants. Les premières impressions d'Henri de Lubac, entré en classe de Philosophie, sont excellentes.

« Le collège est très bien situé, et très bien construit : avec une grande terrasse par devant, un parc qui descend jusqu'au chemin de fer, il a l'aspect d'un château et bien qu'inachevé, il est très grand ; la chapelle, grande, large, claire, est jolie : beaucoup la préfèrent à celle de Mongré¹. »

Il ne mentionne pas l'un des principaux symboles de la translation de Mongré à Yzeure : « l'autel de la Vierge de Mongré »². Cet autel surmonté de la Vierge à l'enfant, « Notre-Dame de Mongré » entourée des « cœurs de vermeil » des Congréganistes, n'est peut-être pas dans la grande chapelle, mais dans une chapelle de congrégation³. Malgré la qualité du cadre, Henri de Lubac est un peu inquiet quant au rythme scolaire : « bien qu'on soit très bien à Bellevue, il est certain que cette vie monotone est un peu dépourvue de distraction⁴. » La retraite de début d'année a été prêchée par le Père « Guipon »⁵. Henri de Lubac remercie sa mère d'avoir prié pour lui. Le Père Hains profite de ce courrier pour ajouter son propre commentaire : « Je suis *content* d'Henri ; il va bien et son année sera bonne. Il ne sait pas encore qu'il est conseiller à la Congrégation⁶. » La situation du Collège, plus loin de Lyon que Mongré, ne facilite pas les visites des parents des trois frères de Lubac⁷. Paul et Xavier sont alors en classe d'Humanités et de Cinquième. Henri de Lubac apprécie davantage sa scolarité à Bellevue, jugeant que Mongré pratiquait le « chauffage », c'est-à-dire une forme de « bachotage »⁸.

« L'impression qui s'en dégage est une impression de paix : ce n'est plus ce chauffage, cet entonnoir perpétuel de l'année dernière ; on travaille, mais sans précipitation, avec plus de calme, on peut mieux disposer de son temps comme on veut : c'est certainement plus agréable. Quant aux professeurs, on ne pourrait tomber mieux : c'est parfait, tous très intéressants, pas sévères, pas trop exigeants, donnant le goût de ce qu'ils font apprendre⁹. »

Loin de l'admiration des premiers jours, Henri de Lubac n'a pas conservé la bienveillance de l'apprenti philosophe.

« On n'avait pu trouver, *in extremis*, comme professeur de philosophie, qu'un ancien missionnaire de la Martinique, retiré à Moulins ; l'abbé M[onvoisin] ne

¹. Henri de Lubac à sa mère, 5 octobre 1911 [le lendemain de la rentrée scolaire], cité par Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, t. 1, *De la naissance à la démobilisation (1896-1919)*, Paris, Cerf, 2007, p. 97.

². Voir en annexe le cahier iconographique.

³. Peut-être Henri de Lubac décrit-il l'aspect général de la chapelle avant l'installation de « l'autel de la Vierge de Mongré ». Voir l'illustration en annexes.

⁴. Henri de Lubac à sa sœur Marie, 15 octobre 1911, *Idem*, p. 98.

⁵. Né et mort dans l'Allier, Lucien Guipon (1880-1928) est devenu jésuite en 1882. Il a été recteur du Collège de la Sainte-Famille au Caire, de 1919 à 1922.

⁶. C'est Eugène Hains qui souligne le mot « content » dans la lettre d'Henri de Lubac à sa mère, le 15 octobre. *Idem*, p. 100.

⁷. Henri de Lubac à sa mère, 15 octobre 1911 et 26 octobre 1911, *Idem*. Moulins est à deux-cent kilomètres de Lyon.

⁸. Les termes de « chauffage » et de « bachotage » sont quasiment apparus en même temps, le premier est attesté en 1899, le second en 1892. Le « chauffage » est l'action d'encourager quelqu'un pour un résultat positif, un succès. Édouard Estaunié utilise le mot avec ce sens dans *Le Ferment* (1899) : « Après les classes, le bachot ; après le bachot, deux ans de chauffage ; enfin le concours ». Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

⁹. Henri de Lubac à sa mère, 30 octobre 1911, *Idem*, p. 98.

devait guère être philosophe ; il nous dictait, dans de petits carnets, des résumés qu'il avait fait sans doute d'après quelque manuel¹. »

Devenu jésuite, il a aussi critiqué le manuel dont l'auteur Charles Lahr était jésuite et professeur au Collège de Dijon². Il a de même jugé de façon négative l'enseignement de Monsieur Mazet, son professeur de sciences, « un honnête frère sécularisé ». Henri de Lubac et ses cinq camarades de classe s'amuse de cet enseignant « primaire » qu'ils « chahutent doucement »³. N'a-t-il pas une fois lancé ? « De Lubac, au tableau, ou à la porte ! J vous donne pas le choix⁴. » La retraite de fin d'études a lieu à La Barollière⁵. Le Père Jamin est prédicateur⁶. Pour les épreuves du baccalauréat, Henri de Lubac a beaucoup cité Kant dans sa dissertation, un philosophe qu'il sait « très coté dans les milieux universitaires »⁷, mais qui est contesté dans l'enseignement secondaire catholique. Comme ses camarades, il est convoqué à Clermont-Ferrand aux épreuves orales.

Mongré menacé, Mongré sauvé

La procédure entamée consécutivement à la loi du 1^{er} juillet 1901 trouve à Mongré un épilogue durant l'été 1913. En vertu de la loi, toute Congrégation religieuse non autorisée dispose d'un délai de trois mois pour obtenir une autorisation, sans quoi elle devait être dissoute. La liquidation est effectuée par des liquidateurs nommés par jugement du Tribunal civil duquel dépend la « maison mère ». La loi du 29 mars 1910 confie ces fonctions au Directeur général des Domaines qui est chargé du séquestre, de l'administration et de la liquidation des biens. Le service des Domaines établit un relevé détaillé des biens immobiliers et mobiliers des Congrégations en vue de leur liquidation ou de leur réattribution. Les biens non attribués à l'issue d'un délai fixé par la loi sont placés sous séquestre par arrêté préfectoral⁸. Leur conservation et leur gestion sont confiées à l'administration

¹. Henri de Lubac, *Mémoire sur l'occasion de mes écrits*, cité par Georges Chantraine, *Idem*, p. 99.

². Charles Lahr (1841-1919), *Cours de philosophie, suivi de notions d'histoire de la philosophie, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres*, Paris, J. Briguët, 1901, 2 vol. Ce manuel plusieurs fois réédité, fut très utilisé dans les Collèges jésuites. Après guerre, l'éditeur Beauchesne a publié le *Manuel de philosophie* du même auteur.

³. La liste des élèves imprimée avant la rentrée indique onze noms, mais il y a aussi les Philosophes de l'année précédente dont les résultats au baccalauréat sont incertains. Ces derniers étant admis, les nouveaux Philosophes ne seront que six.

⁴. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 99.

⁵. Près de Saint-Paul-en-Jarez, la maison sur un ancien domaine seigneurial a été acquise en 1893 par la « Société des Retraites de Lyon » dans le but d'offrir à des hommes d'œuvres et hommes d'affaires le cadre approprié pour quelques jours de méditation. Un contrat permet à la Compagnie de Jésus d'utiliser la propriété pour que soient donnés les « Exercices spirituels ». En 1894, « Notre-Dame de la Barollière » est placée sous la direction du Père Louis Descamps (1841-1919). « Barollière (Notre-Dame de) », dans *Les établissements des Jésuites*. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁶. Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 102. Fernand Jamin (1865-1942), jésuite depuis 1887, a été ordonné prêtre en 1904. Familier des prédications de retraite et des pèlerinages d'étudiants, il s'est engagé comme aumônier volontaire en 1914. Blessé, titulaire de plusieurs citations militaires, décoré de la Légion d'Honneur, le texte de l'une de ses conférences a été publié dans les *Études*, « L'Âme française. Souvenirs de guerre », (1920), puis édité en brochure. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage : *Conseils aux jeunes gens de France après la victoire*, Paris, Perrin, 1921 (2^{ème} éd.). Ce traité de morale rédigé durant la guerre détaille les principaux devoirs des jeunes gens au sortir du collège. Maurice Barrès, dans *Les diverses familles spirituelles de France*, mentionne le Père Jamin : c'est dans ses bras qu'est mort l'aumônier juif Abraham Bloch à qui un blessé avait juste avant demandé un crucifix. À Lyon, Fernand Jamin a fondé et dirigé jusqu'à la fin des années trente le Cercle des Étudiants en médecine, complété ensuite par la Maison des Étudiants catholiques (MEC) du Père Roulet.

⁷. Henri de Lubac à sa mère, juillet 1912, Georges Chantraine, *Henri de Lubac*, p. 102.

⁸. Le Préfet Charles Lutaud (1855-1921), nommé gouverneur général de l'Algérie, est remplacé, le 22 mars 1911 par Victor Rault. Ce fonctionnaire a eu un rôle plutôt modérateur dans les affaires religieuses lorsqu'il était précédemment Préfet d'Ille-et-Villaine. Jean-Marie Le Mer, *L'anticalicisme à travers les classes politique et administrative d'Ille-et-Vilaine (1879-1914)*, D.E.A. d'Histoire du droit, 2004,

des Domaines. Si dans un délai de deux ans, à compter de la promulgation de la loi de 1905, ces biens n'ont pas été affectés ni attribués au profit d'établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, le service des Domaines procède à leur estimation et à leur liquidation¹.

Alors que Mongré a dû quitter Villefranche-sur-Saône et s'exiler à Bellevue-Yzeure, près de Moulins, il reste en Beaujolais au centre de l'affrontement contemporain des « deux Frances », l'une républicaine et laïque, l'autre catholique et... monggréenne. Le Collège est en effet l'objet de l'attention de la municipalité, du Département du Rhône et de Ministères à Paris, à la fois alliés et concurrents. Les âpres négociations à son sujet sont suivies de très près par les Monggréens. Lors de sa séance du 20 mai, le Conseil général décide ainsi de renvoyer à une Commission spéciale la question de l'utilisation, après liquidation, du Collège de Mongré². En décembre, son Président, Paul Cazeneuve³, fait savoir que la Commission envisage l'acquisition de la propriété par le département pour y installer une école régionale d'enseignement technique et professionnelle. Par une dépêche le 14 février 1912, le Ministère de l'Intérieur, Théodore Steeg⁴, commande alors de procéder, plutôt qu'à une aliénation par adjudication, moins intéressante, à une expropriation pour cause d'utilité publique. Le prix de vente serait alors fixé amiablement après une expertise où seraient représentés le Ministère de l'Intérieur, l'administration des Domaines et le Département. Selon l'expertise de l'architecte Germain Bouilhères⁵, la valeur de la propriété de Mongré peut-être estimée à 787 331 francs⁶. Outre une déclaration

Université de Rennes I, p. 61-62. La « mise sous séquestre » est la mesure conservatoire à caractère provisoire permettant de mettre « sous main de justice » une somme d'argent, un bien meuble ou un bien immeuble pour le rendre momentanément indisponible jusqu'à ce que, ou bien intervienne une transaction entre les parties, ou bien jusqu'à ce que soit rendue une décision de justice. « Séquestre » désigne aussi bien une personne qu'une institution juridique. Le « séquestre » est la personne auquel un Tribunal confie le soin d'assurer la garde et l'administration d'un bien.

¹. Centre des Archives économiques et financières (77176 Savigny-le-Temple), « Fiscalité, Domaines, Gestion domaniale des biens ecclésiastiques ».

². Conseil général du Rhône, *Rapports et délibérations*, Lyon, 1912, p. 228-230.

³. Pharmacien de formation, professeur de chimie organique à la Faculté de médecine de Lyon à partir de 1882, Paul Cazeneuve (1852-1934) est devenu conseiller général du canton de La Guillotière en 1894. Il préside le Conseil général du Rhône de 1901 à 1920. Député du Rhône de 1902 à 1909, il est notamment intervenu sur la Séparation des Églises et de l'État. Il a été Sénateur de 1909 à 1920. *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2009. Jean Jolly, dir., *Dictionnaire des parlementaires français*. 3, [Cabanis-Cuvinot], *Notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1963. « Paul Cazeneuve », [en ligne] http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/cazeneuve_paul1143r3.html.

⁴. Réfractaire à l'enseignement clérical de son précepteur comme à celui des Jésuites, Joseph Caillaux (1863-1944), devenu une grande figure du Parti radical, est Président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes de juin 1911 à janvier 1912. Opposé à la politique d'Émile Combes qu'il juge trop anticléricale et qu'il a contribué à renverser, il s'est cependant prononcé en faveur de la suppression de l'enseignement congréganiste et de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Son successeur, Théodore Steeg (1868-1950), fils du pasteur Jules Steeg (1836-1898), député siégeant dans le groupe des radicaux-socialistes, spécialiste des questions scolaires et éducatives, a été ministre de l'Intérieur du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913 dans le gouvernement présidé par le républicain laïque mais modéré Raymond Poincaré. « Députés français depuis 1789 », <http://www.assemblee-nationale.fr/>

⁵. Germain Bouilhères (1861-1919) a été architecte divisionnaire du Département. Outre ses interventions pour les hospices d'Alix et de l'Argentière, il a notamment conçu, en 1894, le pavillon de la Tunisie à l'exposition universelle de Lyon et le vélodrome du Parc de la Tête d'Or. Dans la ville au travers de son cabinet, il a dessiné d'importants bâtiments, pour l'enseignement, comme les Écoles normales et les Écoles techniques de la Martinière, ou à vocation industrielle.

⁶. Environ 235 727 euros en 2015 (1 franc 1912 pour 3, 34 € en 2015, source : *Le Particulier* « Valeur des francs en euros » (<http://www.leparticulier.fr>), à partir des indications de l'INSEE). Ce calcul tient compte de l'évolution du pouvoir d'achat du fait de l'inflation mais pas de celle de la valeur du bien. En 1910, un manœuvre de la région parisienne touche environ 3,30 francs par jour (environ 0,98 €) pour dix heures de travail quotidien (environ 1 030 francs annuels, soit 308 € en 2015). Jean-Marie Chanut, Jean Heffer, Jacques Mairesse, Gilles Postel-Vinay, « Les disparités de salaires en France au XIX^e siècle », dans *Histoire & Mesure*, Paris, CNRS, 1995, vol. 10, n° 3-4, p. 381-409.

d'utilité publique, un emprunt de 790 000 francs, amortissable en trente ans, servirait donc à couvrir l'opération. La décision contrecarre la manœuvre qu'a tentée Jules Gormand auprès de la municipalité de Villefranche-sur-Saône, désireuse d'acquérir le domaine de Mongré pour installer une maison de retraite ou un hôpital. Le notaire caladois a proposé à la Ville une mise en vente au prix de 300 000 francs, ce qui permettrait le rachat du domaine par les Anciens Élèves. En contrepartie, des parcelles de terrain seraient cédées, dont une à la Ville¹. La destination des bâtiments et du domaine de Mongré n'est pas encore fixée au début de l'année 1913. Le centre ville compte alors encore beaucoup d'usines et certaines d'entre elles seraient intéressées, si elles ne les convoitaient pas déjà, par les terrains de Mongré². De son côté, la municipalité souhaite étendre la cité plus à l'Ouest. Le Morgon étant canalisé³, elle ferait notamment édifier un nouvel hôtel de ville⁴. Le projet de céder une parcelle de Mongré avantagerait donc l'économie locale et le développement de l'urbanisme. Source de bénéfices pour le commerce, le Collège rouvrirait dans ses murs, à la grande satisfaction de ses Anciens élèves. Au nom de ces derniers, Louis de Longevialle expose par un courrier officiel leur proposition : contre une mise à prix de 300 00 francs, la municipalité recevrait les terrains de Mongré en bordure du boulevard Gambetta sur une profondeur de 35 mètres, la totalité du Pré Morgon, dont la valeur est estimée à 100 000 francs, ainsi que le terrain nécessaire pour la rectification de la rue Paul Bert. La mise à prix suggérée par maître Gormand est acceptée par le Maire, sous réserve de l'assentiment du Préfet. Celui l'approuve en exprimant sa satisfaction pour ce règlement à l'amiable. Le Père Henry Perroy se met alors en quête auprès des Anciens élèves des 3 à 400 000 francs pour racheter le domaine. Contre toute attente, l'annonce est toutefois faite début avril d'une mise à prix à 650 000 francs. Le prix avant enchère est proche de la valeur estimée par l'expert du Conseil général. Les défenseurs de Mongré imaginent sans peine que le Préfet du département sait qu'aucun acheteur ne pourra régler une telle somme⁵, et qu'il désire en réalité voir le domaine de Mongré divisé en dix-huit lots⁶. Maître Gormand n'est pas dupe : contrairement à ce qu'assure le Préfet le montant de la mise à prix ne sera pas baissé au moment des enchères. Mongré risque donc d'être démantelé. La construction de bâtiments à proximité directe, hôpital ou hospice, empêcherait la reprise de l'enseignement dans les bâtiments de l'ancien Collège des Jésuites. Il convient dès lors de très vite réagir. En moins de deux semaines, la vente ayant lieu le 15 avril, les Anciens élèves doivent donc réunir 300 000 francs supplémentaires. Dans l'urgence, les tractations s'accroissent, le « réseau mongréen » s'active. Le Provincial des Jésuites, Claudius Chanteur, autorise le Père Perroy à prospecter où il le peut pour trouver de nouveaux fonds. Le Père Perroy et Jules

¹. Deux auteurs relatent l'histoire du rachat de Mongré : Auguste Demoment, dans son histoire inédite de Mongré pour *Les établissements des Jésuites en France* et Jean Vivien, ancien élève, auteur du *Centenaire de Notre-Dame de Mongré, Livre d'or édité par l'association des Anciens Élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Villefranche-sur-Saône, s.d [1951], « Histoire du rachat de Mongré », p. 21-24.

². Ont été évoquées des démarches entreprises auprès des Domaines par la Société anonyme des Blanchiments et Teinture. Cette dernière est cependant installée plus près de la Saône, près du quartier de Frans.

³. Le Morgon coule au Sud du domaine de Mongré et traverse Villefranche-sur-Saône d'Ouest en Est jusqu'à la Saône.

⁴. Le nouveau Hôtel de ville a été inauguré en 1928. À proximité immédiate, le Marché couvert a été ouvert quatre ans plus tard.

⁵. 700 00 francs équivalent à environ 252 707,58 € de 2015.

⁶. Du Préfet, selon lui « d'accord avec les loges, on le savait », Auguste Demoment cite le propos qu'il aurait tenu : « Il y a trois établissements que les Congrégations ne reprendront jamais : la Ferrandière, la rue de Sèze et Mongré. » Rue de la Ferrandière, à Villeurbanne, les Dames du Sacré-Cœur avaient depuis le début du XIX^e siècle un domaine où elles tenaient une école pour jeunes filles. Les religieuses doivent le quitter en 1907 et sont expropriées. Le domaine saisi est vendu en 1913 à une Société immobilière et démembré en 1920. Les bâtiments ont été rasés en 1950. Le Collège des Jésuites de la rue de Sèze, lui aussi saisi, est devenu une mairie d'arrondissement de Lyon.

Gormand sollicite Louis Neyron¹, industriel de premier plan en région lyonnaise². Le 15 avril, son apport permet d'atteindre la somme demandée pour le rachat. La chandelle éteinte, le domaine est racheté. Les fonds avancés par Louis Neyron, il reste à attendre le versement des souscriptions obtenues suite aux démarches du Père Perroy. Comme il est possible de renchérir jusqu'au 24, maître Gormand dissuade les éventuels acheteurs, parmi lesquels l'industriel caladois Victor Vermorel³. Ce dernier est pourtant un homme puissant. Il n'a pas seulement fait fructifier l'héritage de son père en inventant un pulvérisateur capable de traiter les maladies de la vigne⁴. Personnalité de premier plan du monde viticole, il est entré en politique comme conseiller municipal puis Maire de Liergues, près de Villefranche-sur-Saône. Élu conseiller général⁵, il est devenu Vice-Président de l'assemblée départementale. Au niveau national, il siège depuis 1909 au Sénat dans le groupe de la Gauche démocratique⁶. A-t-il voulu participer à l'action laïque contre Mongré ? N'a-t-il pas mesuré la portée politique de son projet d'acquisition ? Il se laisse en tout cas convaincre par Jules Gormand⁷. Dix jours après la vente, les familles Gormand et Neyron se retrouvent à Mongré pour une messe célébrée par le Père Perroy « devant un crucifix de fiancée prêté par une fille de Monsieur Neyron et fixé sur une fleur de Magnolia⁸. » Si Mongré a échappé à son démantèlement en plusieurs lots, il est

¹. Jean Vivien mentionne seul la démarche d'Henry Perroy et de Jules Gormand auprès du Provincial Claudius Chanteur. Celui-ci répondit ne rien pouvoir avancer mais les laissa libres de prospecter comme ils le voudraient. C'est alors que les deux hommes seraient allés solliciter Louis Neyron.

². Louis Neyron (1856-1917) est né à Nantua dans une famille de notaires de l'Ain. Après des études de Droit, il s'oriente vers l'industrie textile et investit en 1884 avec un médecin et ami dans la société des vêtements du « Docteur Rasurel » (devenue Lejaby en 1930). Plusieurs docteurs travaillent alors sur les propriétés hygiéniques de la « flanelle de laine » [Shaun Cole, *L'histoire des sous-vêtements masculins*, New York ; Paris, Parkstone international, 2010, p. 53]. L'entreprise fabrique un fil de laine d'Australie associé à la « ouate de tourbe » de Hollande. Le fil est tricoté à la machine pour donner un tissu de maille. Dans ce matériau novateur, isolant, antiseptique et souple, il va d'abord créer des draps, couvertures puis une gamme de sous-vêtements « hygiéniques », popularisée par l'affichiste Francisco Nicolas Tamagno (1851-1933), qui connaît un grand succès (notamment avec l'adoption par l'Armée française de ce type de sous-vêtement pour homme). Il a épousé en 1882 Eugénie du Louvat de Champollon (1860-1886) de laquelle il a une fille Marie. Veuf, il se remarie en 1887 avec la sœur de son épouse défunte, Marie Félicie (1870-1962). Le couple donne naissance à quatre enfants : Jeanne (1889-1956), épouse de Jean Pouzet, industriel ; Marguerite (1894-1978), épouse d'Henry Gormand ; Pierre (1896-1974), resté célibataire ; Jacques (1913-1940), époux de Raymonde Gindre. Voir la notice « Henry Gormand » dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

³. Victor Vermorel (1848-1927) a été élève au lycée impérial de Bourg-en-Bresse. Son père, mécanicien à Villefranche-sur-Saône l'en retire pour l'intégrer dans son atelier et l'envoie se former à l'apprentissage de la mécanique durant quatre mois en Allemagne. Il devient franc-maçon en 1871, l'année où son cousin Auguste Vermorel est mortellement blessé lors de la répression de la Commune de Paris. Victor Vermorel affiche sa sympathie pour cette dernière et soutient Léon Gambetta lors de la crise de 1876 et 1877.

⁴. Successeur de son père à la tête de l'atelier familial de fabrication de matériels agricoles, il adapte un ventilateur au « tarare », une machine utilisée pour le vannage, et invente le premier pulvérisateur contre les maladies cryptogamiques des végétaux, notamment la vigne. De vingt deux en 1870, l'atelier compte cinq cents personnes en 1904. L'usine Vermorel construit non seulement le premier pressoir continu, des lieuses, des machines à battre, des alambics et des sécheurs de fruits, mais aussi des automobiles (les plus rapides participent aux courses du Mont-Ventoux), des avions et la première bicyclette à cadre. *Regard sur Villefranche-sur-Saône*, p. 200.

⁵. Il est l'élu du canton de Villefranche-sur-Saône de 1907 à 1919. Abel Besançon est son successeur de 1919 à 1925.

⁶. « Victor Vermorel », <http://www.senat.fr/>

⁷. Jean Vivien ne cite pas le nom de ce « gros industriel » et écrit : « Monsieur Gormand, par une démarche extrêmement habile et audacieuse, le décida à renoncer. » Le Père Demoment explique que Jules Gormand a conseillé à Victor Vermorel de s'adresser à Louis Neyron avant de surenchérir. Ce dernier n'aurait répondu négativement que 48 heures avant la fin des enchères et c'est pour cela que Victor Vermorel n'aurait pas surenchéri. Peut-être ce dernier n'a-t-il aussi pas voulu entrer en concurrence avec l'industriel lyonnais.

⁸. Idem, p. 23. Peut-être s'agissait-il du crucifix de Marguerite Neyron.

encore menacé par le projet de sa transformation en ... caserne¹. Selon l'idée du Préfet², l'Armée logerait dans ses murs un bataillon de 720 hommes. Dans la Capitale, les Mongréens ont toujours leurs défenseurs. Promu général de division, Édouard de Castelnau a été appelé en août 1911 à l'État-major par le généralissime Joseph Joffre. Héritier d'une famille de vieille noblesse, monarchiste et profondément catholique, il a choisi la carrière des armes après des études chez les Pères Jésuites auxquels il demeure très attaché³. Informé du projet d'expropriation de Mongré pour installer la troupe dans ses murs, il alerte le Père Perroy et l'appelle à Paris⁴. Pour faire échouer ce projet, il faut selon lui exiger le casernement non d'un bataillon, mais stratégiquement d'un régiment⁵. Les capacités de Mongré n'étant alors pas suffisantes, il faudrait que la municipalité de Villefranche-sur-Saône fasse de grandes dépenses, notamment pour l'aménagement d'un grand terrain de manœuvres. Le général de Castelnau et le Père Perroy se rendent chez Albert de Mun pour mettre en œuvre cette stratégie tandis que dans la cité caladoise Jules Gormand manœuvre le Conseil municipal. Le général de Castelnau et Albert de Mun s'activent auprès des élus de la Chambre. Cette dernière vote négativement. À Villefranche-sur-Saône, la question de l'avenir de Mongré déclenche un vif débat. La polémique enfle rapidement et débouche sur une véritable crise municipale dont le Maire, le docteur Abel Besançon⁶, fait finalement les frais. Le premier magistrat défend le projet d'acquisition du domaine de Mongré et l'installation de l'armée. Le vote d'un budget conséquent est prévu. Les réseaux rivaux s'activent. Si le projet du Ministère de la Guerre participe du réarmement de la France, avec notamment la loi qui porte la durée du service militaire à trois ans, le « camp laïque » verrait également sans déplaisir disparaître le Collège du « camp catholique »⁷. Au contraire, la réouverture du Collège est défendue par *Le Réveil du Beaujolais* au travers d'une série d'articles démontrant l'intérêt financier pour la Ville et ses habitants d'avoir un établissement d'enseignement plutôt qu'une caserne. Désavoué par le Conseil municipal, le docteur Besançon démissionne, non sans reprocher à ses conseillers « leur incurie, leur aveuglement, leur fanatisme clérical, leur attitude humiliée devant les suggestions de la Congrégation »⁸. Les journaux républicains et anticléricaux, comme *Lyon* et *Le Progrès*, ou conservateurs, comme *Le Réveil du Beaujolais*, s'affrontent. Le journal caladois écrit tenir « simplement à mettre [ses] lecteurs au courant de la campagne d'injures et d'intimidation qui se dessine ». Dans « une comédie politique [...] à l'horizon local », les responsables sont clairement désignés : « sous prétexte de défendre des intérêts que la loge a sacrifié à ses haines – et cela sera démontré de

¹. « Histoire du rachat de Mongré », dans *Centenaire de Notre-Dame de Mongré. Livre d'or édité par l'Association des Anciens élèves du collège Notre-Dame de Mongré*, p. 21-23. La brochure rapporte que la ville de Villefranche-sur-Saône aurait eu pour projet, en accord avec le Département, d'en faire soit une maison de retraite, soit un hôpital. Il y a sans doute confusion avec le projet de vente des terres en 1941.

². C'est Auguste Demoment qui l'avance : « Il agit auprès du Ministre de la Guerre pour que le collège soit affecté à la troupe. »

³. Il « se considéra toujours comme un élève des Jésuites. "C'est en effet vers l'âge de cinq ans que ma famille, désespérant de me ranger à sa loi domestique, confia ma jeune turbulence à vos [les Jésuites] bons soins. J'ai donc été votre élève dès l'aube de ma vie ; je me flatte de l'être resté jusqu'au soir où je suis parvenu [...]. À la suite de leur père et pour continuer la chaîne d'amitié, mes sept fils ont passé par vos collèges". » Cité par Corinne Bonafoux-Verrax, *À la droite de Dieu, La Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004, p. 95.

⁴. Selon l'affirmation de Jean Vivien qui diffère de celle du Père Demoment pour qui c'est le Père Perroy, informé du projet préfectoral, qui se rend à Paris, « au Ministère ». A-t-il lui négocié seul ?

⁵. « Le dossier a été préparé par la Préfecture en vue d'un seul bataillon. Le chef d'État-major de l'Armée fait savoir qu'un bataillon détaché à Villefranche retarderait la mobilisation du régiment de 24 heures », écrit Auguste Demoment sans citer nommément le général de Castelnau.

⁶. Abel Besançon (1855-1943), né à Lyon, docteur en médecine, est maire depuis 1908. Il l'a été de nouveau de 1919 à 1925.

⁷. Claude Langlois, « Catholiques et laïques », *Les lieux de mémoire*.

⁸. Cité par *Le Réveil du Beaujolais*, 6 juin 1913.

façon saisissante – on amorce un battage qui ne trompera personne »¹. S'il comprend que *Le Progrès* ait exulté en rapportant le propos du Maire lors de la séance du Conseil, « Vous avez voulu les jésuites, vous les aurez ! », il avoue aussi comprendre « la tristesse des nombreux catholiques qui s'imaginaient encore que M. Besançon était un homme très tolérant, incapable du moindre esprit sectaire. Son "apostrophe lapidaire" les a définitivement édifiés ! » Selon lui, l'écho de « l'affaire de Mongré » dans certains journaux est une déformation de la réalité. Pour preuve, il cite le *Petit parisien* qui a rapporté la démission du Maire.

« Le docteur Besançon, maire de Villefranche-sur-Saône, a donné sa démission motivée par les faits suivants. Au moment où le vaste domaine de Mongré, qui, avant la séparation, appartenait aux jésuites, était à vendre, le maire demanda au conseil municipal l'autorisation de faire le nécessaire pour que la ville achetât ce domaine. Le conseil, en majorité réactionnaire et catholique militant, repoussa cette demande. À l'heure actuelle, il est question d'envoyer un bataillon tenir garnison à Villefranche, et, comme la ville ne dispose d'aucun bâtiment, le conseil vient de voter, pour construire une caserne, des sommes plus importantes qu'il n'en aurait fallu pour acheter le domaine de Mongré, où l'on aurait pu facilement loger un régiment. Le maire l'a fait remarquer au conseil, puis il a donné sa démission². »

« Et voilà comment on écrit l'histoire ! », conclut, ulcéré, *Le Réveil du Beaujolais*. Au terme de mois de tractations et de polémiques, la municipalité de Villefranche-sur-Saône ne peut finalement acquérir le Collège de Mongré ni même obtenir l'aménagement d'un casernement sur le domaine. En se portant acquéreur, Louis Neyron est devenu Président du Conseil d'administration d'une nouvelle société, la Société anonyme immobilière du domaine de Mongré. Cette dernière a commencé à se constituer le 12 avril, quelques jours avant la vente. Elle réunit sept Lyonnais, dont quatre industriels, Louis Neyron, Joseph Veyrat, Léon Janoray, Auguste Noguié-Viennois, deux propriétaires, Victor Plassonet et Jean Pouzet, et le manufacturier Joannès Bellon³. Le 3 juillet 1913, la Société civile immobilière de Mongré devient une Société anonyme dont les statuts déposés aux études de deux notaires, l'un à Villefranche, chez maître Gormand, l'autre à Lyon chez maître Charrat, réglementent la gestion du Collège dans le cadre de la loi de juillet 1867. Le 28 juillet, une autre société est fondée : la Société anonyme d'enseignement libre de l'École libre Notre-Dame de Mongré. Organisée par Emmanuel Lucien Brun, Louis Falcon de Longevialle et Benoît Mulsant, elle assure « l'exploitation d'établissement d'enseignement libre et effectue toutes opérations se rapportant à cet objet notamment la fondation et l'organisation d'établissements d'enseignement, la location, l'acquisition et la construction de immeubles à ces établissements. » Unique locataire de la Société anonyme immobilière, elle assure la gestion du Collège et pour cela fixe le montant des pensions, les perçoit, paye les Professeurs, le personnel de service. Avec cette organisation, les Pères Jésuites, si leur proscription était levée, ne s'occuperaient plus que de l'instruction et de l'éducation religieuse »⁴. Pour l'heure, la réouverture de Mongré est en vue. Le 10 août, *La Croix de la Drôme* peut ainsi annoncer en première page le retour de Mongré à Villefranche-sur-Saône⁵. En

¹. *Le Réveil du Beaujolais*, 6 juin 1913.

². Cité par *Le Réveil du Beaujolais*, 6 juin 1913.

³. Ces administrateurs ne sont pas directement liés par un passé commun à Mongré.

⁴. « Société d'Enseignement libre du collège de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 23-24.

⁵. *La Croix de la Drôme* est diffusée dans une région où Mongré recrute traditionnellement. L'encadré ressemble davantage à une « réclame » pour reconstituer des effectifs scolaires qu'à une information journalistique sur l'établissement après deux années d'exil à Bellevue-Yzeure. « Nous avons le plaisir de d'annoncer la réouverture au mois d'octobre prochain de l'école libre de N.-D. de Mongré. Mongré a depuis longtemps acquis une notoriété et une réputation méritées. Il a su toujours étroitement unir l'éducation religieuse et morale qui forme les caractères et l'enseignement

novembre, Emmanuel Lucien-Brun et Louis Neyron signent le bail concernant le Collège de Mongré¹. L'article 2 stipule :

« Elle [Société d'enseignement] utilisera les bâtiments loués comme établissements d'enseignement sans pouvoir changer cette affectation ni la destination des lieux. Exceptionnellement la société locataire est autorisée à mettre à la disposition de la Croix Rouge, partie des locaux pour l'installation d'un hôpital de blessés militaires². »

Durant les trois premières années de ce bail de quinze ans³, le paiement du loyer annuel de 29 000 francs peut être aménagé en fonction du nombre d'élèves scolarisés à Mongré. Cette dernière clause est directement liée à la situation difficile dans laquelle se trouve le Collège de Mongré. Après deux années d'exil à Bellevue-Yzeure, la rentrée scolaire de Mongré a certes pu se faire à Mongré. Bellevue qui avait rouvert grâce à Mongré doit maintenant fonctionner sans Mongré. Le nombre de ses élèves est toutefois réduit. « Cette année nous n'avons que 44 élèves de la 7^e à la 3^e plus un élèves d'humanités », écrit Louis Deschamps, Ministre et Préfet des élèves à Bellevue.

« Le Collège de Mongré a repris naturellement tous les siens, ne laissant à Bellevue que 30 [élèves] de la région. Il y a eu 14 nouveaux, dont 2 seulement sont de Moulins. Rien d'étonnant à ce que la ville n'ait pas donné plus cette année, car l'année dernière les personnes qui avaient vu d'un mauvais œil la réouverture de Bellevue ont dit et redit que notre collège ne survivrait pas au départ de Mongré. Malgré tout, l'avenir semble assuré. Tous les jours, sur 28 pensionnaires, 18 à 25 pratiquent la communion fréquente »⁴.

Mongré a été sauvé. Il est à relever. La nouvelle année scolaire débute pour 160 élèves dont, note encourageante, 63 nouveaux⁵. Les Collégiens sont répartis en trois Divisions. Il y a une grande disparité dans les effectifs de chaque classe : celle de Philosophie compte 13 élèves, la Rhétorique 23, les Humanistes sont 9, il n'y a que 4 élèves en Troisième, 6 en Quatrième. Grossies par les « nouveaux », les classes de Cinquième, Sixième et Septième ont respectivement 13, 18 et 19 élèves. La Huitième n'a que 4 garçons. Le Père Jean Costa de Beauregard, Supérieur des Jésuites affectés au Collège, est officiellement aumônier. Consulteur, le Père Badet, directeur de la Congrégation mariale, est le confesseur et le catéchiste de l'établissement. Le

scientifique et littéraire qui forme les intelligences. Il a vu sortir de ses murs une foule de jeunes gens dont beaucoup ont conquis des situations brillantes. Le passé est le garant de l'avenir comme il en sera le modèle. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. le directeur du Collège de Mongré par Villefranche-sur-Saône (Rhône). »

¹. Les conseils d'administration des deux sociétés se sont réunis les 15 et 23 octobre pour mandater leur président respectif. Le bail est enregistré à Lyon le 29 novembre 1913.

². Archives du Lycée Notre-Dame de Mongré. « Dans sa séance du 6 septembre 1913, le Conseil de la Société d'Enseignement de Mongré se faisait un honneur de mettre gratuitement à la disposition du Comité de la S.B.M., en cas de guerre, les locaux nécessaires à un hôpital de vingt-cinq lits. Quelques mois plus tard, le Collège joignait à ce premier engagement celui de fournir le matériel obligatoire en lits, meubles, etc. » *Livre d'or des Anciens élèves du Collège de N.-D. de Mongré pendant la guerre de 1914-1918*, Villefranche-sur-Saône, 1921, p. 183.

³. « Le présent bail est fait pour une durée de quinze années qui ont commencé à courir le 1^{er} septembre mil neuf cent treize, pour expirer le trente un août mil neuf cent vingt huit. Il se continuera de plein droit par tacite reconduction d'année en année aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait une année à l'avance fait connaître son intention de le faire cesser définitivement. »

⁴. Louis Deschamps, 26 décembre 1913, ARSI, Lugd 1012 XXII.

⁵. *Élèves de l'École libre Notre-Dame de Mongré, Villefranche (France), Année scolaire 1913-1914*, Trévoux, 1913. La liste imprimée est sujette à des variations après la rentrée effective. L'exemplaire consulté comporte une mise à jour manuscrite.

scolastique Jean Duchamp est surveillant. Trois frères coadjuteurs assurent une partie des tâches matérielles. Comme le Père Joseph Bossan, Procureur, Henry Perroy est aussi Consultant, mais il réside à Lyon. Si la situation paraît rétablie, une nouvelle épreuve s'annonce pour le Collège. L'été 1914 est marqué par des événements qui touchent Mongré de très près. À partir de la fin juin, une mécanique se met en marche et les tensions internationales débouchent sur des déclarations de guerre entre États. L'Autriche-Hongrie est en guerre avec la Serbie, l'Allemagne avec la Russie. Début août, la France, alliée de la Russie, décrète la mobilisation générale. À Mongré, Michel Bouteyre meurt le 14 août. En vue d'une nouvelle année scolaire, le prix de la pension est fixé en septembre à 600 francs pour le premier semestre. La réorganisation de l'enseignement est décrite dans un nouveau plan d'études.

À partir de 1901, Mongré connaît des difficultés d'une ampleur sans précédent. Jamais les événements historiques n'avaient autant affectés le Collège. Les lois de 1901 et de 1904 ne dispersent en effet pas seulement les Jésuites. Elles les éloignent durablement de Villefranche-sur-Saône. De fait, beaucoup de religieux s'installent à l'étranger, contribuant à l'internationalisation des Congrégations. À la demande de familles, la Compagnie de Jésus accepte d'ouvrir des établissements scolaires au-delà des frontières. L'ouverture de celui de la Province jésuite de Lyon à Bollengo n'est pas sans avoir une forte incidence sur les effectifs de Mongré. Les nouveaux maîtres qui ont succédé aux Jésuites tâchent de maintenir l'enseignement tel qu'il était pratiqué par les religieux. Si la Communion fréquente poursuit son développement, Mongré conserve les formes traditionnelles de la vie religieuse du Collège. Un Père jésuite assure la fonction d'aumônier auprès de la Congrégation mariale. Aux congrès de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, cette institution traditionnelle est contestée par une minorité qui voudrait lui préférer des cercles d'étude, sinon les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. L'innovation intéresse davantage les Jésuites de Bollengo. Pour Mongré, l'urgence est de toute façon ailleurs. L'épreuve ouverte en 1901 devient même plus douloureuse à cause de la saisie par l'État du domaine reçu de Madame de la Barmondière. Mongré doit quitter Villefranche-sur-Saône et s'exiler à Yzeure. Grâce à l'intervention de ses anciens élèves qui organisent son rachat en 1913, le Collège peut toutefois rouvrir sous le couvert d'une Société Immobilière renouvelée et d'une nouvelle Société d'Enseignement. De la sorte, Mongré n'appartient désormais plus aux Jésuites. Dans la Société civile immobilière, ils n'ont en effet plus qu'une petite part du capital. En théorie, des professeurs et des éducateurs de la Compagnie de Jésus peuvent encore intervenir dans l'enseignement. Pour l'heure, Mongré a de nouveaux maîtres.

Chapitre 4

Les nouveaux maîtres de Mongré (1880-1914)

Partout où je passe dans mon diocèse de Lyon,
je trouve un mongréen, vrai chrétien.

Pierre-Hector Coullié (1829-1912).

On prétend proscrire les Jésuites. On ne les
proscrira pas. Quand le dernier jésuite aura été
expulsé de France, il y en aura encore, il y en
aura cent mille ; nous, leurs anciens élèves,
nous serons là. Nous défendrons leur doctrine
et leur devise sera toujours la nôtre *religion et
patrie !*

Hyacinthe de Gailhard Bancel, 18 mars 1901.

À partir de 1901, le changement à l'œuvre depuis 1880 s'est accentué. Les enseignants non jésuites ne sont pas seulement plus nombreux, l'éducation jésuite a ses nouveaux maîtres. Ecclésiastiques et maîtres laïcs, aux côtés de quelques Jésuites apparemment sécularisés, ne sont les seuls à donner vie à Mongré. Les anciens élèves dirigent désormais le Collège de Mongré alors que s'opère la sécularisation forcée des établissements congréganistes, conséquence de la politique anticléricale de la République. Les conséquences de l'interdiction des Jésuites ne portent pas seulement sur le contenu de l'enseignement mais concernent aussi les modalités d'une certaine éducation : tandis que les élèves sont moins nombreux, le coût du traitement des nouveaux maîtres affecte l'équilibre du budget de l'établissement. Hérauts du Catholicisme mongréen, les anciens élèves ne doivent pas seulement défendre leur ancien établissement, mais aussi défendre une éducation jésuite largement dénigrée depuis la fin du siècle dernier. Fortement mobilisée, l'Amicale des anciens élèves contribue aux activités de la Société civile immobilière propriétaire de Mongré et s'engage en faveur du programme d'enseignement du Collège. Ce faisant, elle acquiert une place importante au sein du Catholicisme lyonnais, au risque de fermer Mongré sur des garçons de quelques familles catholiques lyonnaises et de le lier à une certaine tendance du Catholicisme français.

Nouveaux éducateurs et enseignants

À partir des dernières décennies du XIX^e siècle, l'évolution de la conjoncture politique et sociale française a provoqué d'importants changements au sein du Collège de Mongré, particulièrement pour ce qui a trait à ses personnels. Ces transformations ont d'abord pour origine la lutte de la République contre les Congrégations et l'interdiction de l'enseignement aux Jésuites en 1880. Nécessité faisant loi, particulièrement au regard de... la loi, Mongré doit accueillir de nouveaux maîtres laïcs, non seulement pour l'enseignement mais aussi pour la direction du Collège. En cela, il subit une première sécularisation, même si les nouveaux enseignants peuvent être des ecclésiastiques. Mongré ne peut plus être l'institution éducative de seuls religieux. Cette première dépossession des Jésuites de leur Collège ne peut toutefois pas s'opérer sans qu'il faille d'abord surmonter le problème du recrutement des nouveaux professeurs. La question concerne l'ensemble de l'enseignement secondaire catholique¹. Elle est abordée au congrès de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne en 1892. L'appel à des maîtres laïcs est dans l'absolu plutôt une mauvaise chose.

« Dans l'embarras où l'on est quelquefois, peut-on avoir recours aux maîtres laïques ? Le moins possible. Quelque recommandables que soient souvent ces maîtres, leur mélange avec les maîtres ecclésiastiques présente presque toujours des inconvénients, et il est préférable de n'en avoir aucun »².

Un tel point de vue est partagé par le Recteur de Mongré. « La croix la plus lourde est la compagnie de nos auxiliaires », confie-t-il au Préposé général. « Elle pèse à tous. Il faut la subir »³. Une faille s'est ouverte dans un corps d'enseignants qui se voulait jusque-là homogène, sinon uni. La présence de non jésuites parmi les maîtres n'est pourtant pas nouvelle. Depuis l'ouverture du Collège de Mongré, quelques « auxiliaires » ont été employés pour l'enseignement, surtout dans les « basses classes », et la surveillance. Dans ce dernier cas, si le « second surveillant » est un ecclésiastique ou un laïc, le premier a toujours été un scolastique, c'est-à-dire un jésuite en formation. Après les décrets de 1880, la situation change. Mongré s'appuie dorénavant sur une douzaine d'auxiliaires, enseignants ou surveillants. Bon nombre sont encore des prêtres ou des séminaristes en formation. Une quinzaine d'années plus tard, il n'en est plus de même : les maîtres laïcs sont plus nombreux. Le maintien de l'unité professorale s'avère malaisée et les autorités de la Compagnie sont les premières à devoir l'affronter. En tout temps, constituer le *status* est un exercice délicat pour le Provincial. Il doit chercher à placer les hommes aux fonctions dans lesquelles ils seront les plus efficaces. Il lui faut souvent composer avec les religieux disponibles. Or, dans les années 1890, le *status* est d'autant plus difficile que les effectifs jésuites ne sont pas suffisants. Rien que pour les Collèges, la croissance des « forces » n'est pas en rapport avec l'augmentation de la tâche à accomplir. L'augmentation du nombre des élèves à Mongré nécessite un encadrement que la Compagnie de Jésus n'est plus en mesure de fournir. Faute de religieux, le Recteur doit donc se résoudre, en accord avec le Provincial, à faire davantage appel aux auxiliaires, clercs et désormais laïcs. Si l'unité de la communauté enseignante est mise en cause par la cohabitation entre Jésuites et non jésuites, le préjudice est aussi financier. En 1897, le Recteur de Mongré, Joseph Ducoin, s'en désole car le recours

¹. Louis Segondy, « La formation des professeurs de l'enseignement secondaire catholique entre 1880 et 1914 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, janvier-juin 1995, p. 145-168, repris dans un volume aux éditions du Cerf, 1995.

². *Idem*, p. 147.

³. Le Recteur Dromard au Préposé général, 30 décembre 1890, Lugd 1010 XXIX-8, ARSI.

aux laïcs coûte cher alors même que leurs compétences sont discutables. Les familles, d'ailleurs, sont aussi réticentes.

« Grâce à Dieu, les Pères de l'actuelle communauté ont de la bonne volonté et se montre dociles et unis entre eux. Malheureusement, ils sont très peu nombreux. Aussi, le recrutement et la direction du personnel deviennent-ils de plus en plus difficiles. À défaut de prêtres, j'ai été obligé de prendre une dizaine de laïques : ce qui ne plaît guère aux familles des élèves. Toutes nos classes étant doublées, nous n'avons pas plus de Pères que les autres Collèges où les classes ne sont pas doublées. De plus, Villefranche est une très petite ville, sans ressources pour les professeurs étrangers qui préfèrent avec raison les grandes villes. On voudrait que Mongré, qui est le principal pensionnat de notre province, soutînt sa bonne réputation. Nous aurons beau cumuler les fonctions et nous fatiguer, nous ne réussirons que médiocrement, tant que le nombre des Pères ne sera pas plus considérable. Comme Préfet des études, je fais tout mon possible pour former et stimuler les professeurs que je paie cher ; il est difficile de changer des hommes qui n'ont guère de dévouement. Quand on les remplace par d'autres, on ne trouve pas mieux. Notre œuvre devient donc très difficile ; sans compter que les parents gâtent les enfants, et au lieu de nous aider, gênent notre action. Avec la grâce de Dieu, nous continuerons à nous dévouer »¹.

Plus encore que les ecclésiastiques, les auxiliaires laïcs occupent donc une place mineure au Collège, seulement concédée du fait des circonstances. Nécessité légale, un laïc assure la « direction civile » du Collège, c'est-à-dire face à l'administration académique, au Procureur du tribunal ou à la Municipalité. Directeur en titre en 1880, Monsieur Chambert a été choisi à cause de ses titres universitaires, en conformité avec les compétences réclamées par la loi. Il est aussi un homme de confiance. Bachelier ès-lettres et licencié en sciences mathématiques, il est titulaire d'une attestation signée de l'Inspecteur d'Académie du Rhône selon laquelle il a obtenu en 1862 du Conseil de l'Instruction publique de ce département un certificat de stage. Il a de surcroît été chef d'Institution secondaire à Lyon. En août 1880, il peut donc présenter, dans les délais de rigueur, une déclaration d'ouverture à Mongré d'un établissement d'enseignement avec pensionnat. Sa situation au sein du Collège est toutefois délicate, d'abord vis-à-vis de l'administration. Exposé en première ligne, pressé de questions par l'Inspecteur d'Académie, certains de ses propos, sans doute maladroits, donnent à penser qu'il n'est en réalité qu'un prêtre-nom. Le Recteur de l'Académie n'a alors pas de peine à demander le retrait des religieux enseignants. Sa situation n'est pas plus assurée en regard des personnels de Mongré. S'il peut en effet diriger les « auxiliaires », il n'a pas pleine autorité sur le corps professoral jésuite. Mongré se distingue-t-il des autres Collèges en la matière ? C'est à tous les réticents que le Provincial de Lyon rappelle leurs devoirs à l'égard des nouveaux directeurs civils. De fait, Monsieur Chambert se retire en août 1881 au profit du Père Rochette. Un tel retrait, après une seule année de direction, donne à penser que sa nomination n'a été qu'un expédient face à une situation réclamant une décision rapide. Mongré a déclaré ensuite d'autres directeurs laïcs, mais toujours selon deux formes : soit le directeur occupe la fonction sans avoir réellement d'autorité, soit il sert l'institution jésuite et s'impose par son charisme propre². Monsieur Lepaître est de la première catégorie. Il n'a pas laissé de traces dans les mémoires, non plus que dans les archives, et n'a joué que le rôle « d'homme de paille ». À un degré moindre dans la hiérarchie scolaire, les auxiliaires sont des ecclésiastiques ou des laïcs recrutés pour pallier un déficit d'enseignants. Au

¹. Le Recteur Ducoin au Préposé général, 31 octobre 1898, Lugd 1010 XXIX-25, ARSI.

². Monsieur Pasquier et plus encore Monsieur Mondésert illustrent cette seconde catégorie.

commencement de leur emploi en grand nombre, le Recteur de Mongré doit se résigner. Il s'agit d'un pis-aller. En janvier 1898, le Père Ducoin argue de leur médiocrité pour réclamer à ses Supérieurs davantage de religieux au Collège. La distance par rapport à Lyon s'avère un problème pour recruter des personnels de qualité.

« Les évêques ne nous donnent que des sujets fort médiocres ; on ne trouve pas de laïques qui offrent les garanties suffisantes ou veulent habiter une petite ville comme la nôtre ; enfin, Mongré qui est le pensionnat le plus important de la province est cependant celui qui a le moins de Pères¹. Toutes nos classes sont doublées ; et sur dix-huit professeurs, nous n'avons que quatre des nôtres, tandis qu'ailleurs où les classes ne sont pas doublées, on en a le même nombre, sinon plus. On nous dit que Mongré est riche et peut facilement payer ses professeurs étrangers ; mais encore faudrait-il en trouver. Ce qui est très difficile dans les grandes villes devient impossible à Villefranche. J'entends dire autour de moi que nous avons trop de collèges, vu notre petit nombre. J'avoue franchement à votre paternité que la réputation de Mongré baisse de plus en plus malgré tous nos efforts ; or, je n'espère pas pouvoir la relever, tant que les nôtres seront si peu nombreux »².

Mongré hors d'un grand centre urbain et peinant à recruter des auxiliaires, ses élèves pâtiraient de la piètre qualité des professeurs. En août, le Recteur insiste sur ce point et juge les « succès aux examens du baccalauréat très modestes ».

« Grâce à la faiblesse des classes inférieures enseignées, faute de Pères, par des auxiliaires, grâce aussi au trop nombreuses concessions faites aux élèves, le travail a laissé beaucoup à désirer et le succès s'en est ressenti »³.

Son pessimisme se nuance l'année suivante avec le constat de la bonne volonté et du dévouement des maîtres. Aussi, lorsqu'il écrit au Préposé général, il dit être « satisfait de [son] personnel » et précise : « les auxiliaires paraissent bien disposés »⁴. Au vrai, les Jésuites n'échappent pas à l'une des grandes tendances de la période ouverte en 1880. Le Père d'Alzon se distingue nettement lorsqu'il fait des enseignants laïcs l'axe de son œuvre scolaire⁵. Dans leur ensemble, les responsables d'établissements catholiques manifestent un véritable rejet à l'égard des maîtres laïcs. Cette attitude évolue toutefois après 1901. La politique gouvernementale crée en effet un mouvement en leur faveur. En voulant dissoudre les Congrégations, interdire l'enseignement aux Congréganistes et contraindre les religieux à l'exil sinon à la sécularisation, la République française suscite en premier lieu une sécularisation fictive, limitée au for externe. Plus profondément, elle conduit les Évêques à vouloir prendre en charge l'enseignement catholique de leur diocèse en créant pour cela un

¹. Seul le Collège de Dole a des caractéristiques proches : en 1878, il compte 426 élèves dont 297 pensionnaires. Ces derniers sont encore 274, mais ses effectifs sont si variables qu'avec 80 pensionnaires en 1887, la fermeture est envisagée. Le Collège franc-comtois n'a pas la notoriété ni la réputation de Mongré. Sur le Collège de Dole, Bernard de Vregille, « Dole », dans *Les établissements des Jésuites et Aloysius (Louis) Rosette, La Compagnie de Jésus à Dôle après son rétablissement, un siècle de labeur, 1823-1920*, Paris, Picard, 1945. Le Père Rosette a été Recteur de cet établissement dénommé École libre N.D. de Mont-Roland.

². Lettre du Père Ducoin au Préposé général, 6 janvier 1898, Lugd 1010-XXIX-22, ARSI.

³. Lettre du Père Ducoin au Préposé général, 11 août 1898, Lugd 1010-XXIX-23, ARSI.

⁴. Lettre du Père Ducoin au Préposé général, sans date (1899 ?), Lugd 1010-XXIX-27, ARSI.

⁵. Emmanuel d'Alzon (1810-1880, prêtre du diocèse de Nîmes, a fondé les Augustins de l'Assomption, ou Assomptionnistes, à partir du Collège de l'Assomption qu'il a dirigé à partir de 1844 et pour lequel il a obtenu le concours de professeurs qualifiés, dont deux universitaires. Jean-Paul Perrier-Muzet, « Emmanuel d'Alzon », dans Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic, *et al.*, dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Éditions Don Bosco, 2010.

corps diocésain d'enseignants, notamment d'instituteurs et d'institutrices. Bien qu'affaiblies, les Congrégations forment la base de ce nouvel enseignement catholique mais des organisations tâchent de prolonger leur action en recueillant leur héritage¹. La plus ancienne, Société générale d'Éducation et d'Enseignement (SGEE) royaliste, est formée de notables et d'aristocrates. Très cléricale, elle est alliée aux Instituts catholiques et projette depuis presque trois décennies de fonder une véritable université catholique organisée en trois niveaux, supérieur, secondaire et primaire. De son côté, l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, fondée en 1871², défend une éducation cléricale, classique et élitiste contre l'Université d'État. Attachée à l'immuabilité des principes, elle entend maintenir une chrétienté résistant à la modernité. Son pédagogue de référence est le prêtre et son institution idéale, le séminaire. La pédagogie qu'elle promeut veut servir la transmission de valeurs chrétiennes. Toutes les matières scolaires sont mises à contribution. L'Alliance publie la *Revue de l'enseignement chrétien* et, avec l'éditeur de Gigord, une collection de manuels scolaires dont beaucoup sont signés par des auteurs jésuites. Dès le début du XX^e siècle, ses congrès traitent des questions de la compétence et de la motivation des prêtres enseignants. Être prêtre ne suffit plus³. En 1909, l'interrogation porte sur l'emploi et le statut des laïcs dès lors que de nombreux collèges utilisent des étudiants. Fondée en 1902 à Lyon, la Ligue de la Liberté de l'Enseignement est au contraire libérale et non confessionnelle. L'un de ses membres éminents, Jean Bornet, préconise aussitôt « l'école libre de demain » : elle serait fondée sur des associations de pères de famille fédérées dans chaque région. La question de l'identité du nouveau pédagogue chrétien est posée. Même les religieux sécularisés seraient remplacés par des laïcs⁴. C'est dans ce nouveau contexte que Mongré choisit en 1901 son nouveau directeur civil. Encore une fois, les Jésuites sont contraints à la dispersion. Michel Bouteyre a sans aucun doute plus de « consistance » que ses prédécesseurs. Âgé, il a fait carrière à l'Institution des Chartreux, établissement lyonnais de grande renommée. L'importance de l'événement, tandis que les Jésuites doivent véritablement s'effacer, l'empêche d'être le « fantoche » qu'a pu être l'un de ses prédécesseurs. Les témoignages exprimés lors de sa disparition en août 1917 l'attestent. Pour lui rendre l'hommage qu'il mérite, la communauté de Mongré l'ensevelit alors dans le caveau des Pères jésuites du Collège. Sans le savoir, ni le vouloir, il a incarné le passage à Mongré de l'École congréganiste à l'École catholique, via une sécularisation d'une partie de ses personnels. Son successeur, Claude Mondésert, n'est pas non plus un « homme lige ». Enseignant, il est entré à Mongré en 1898, à vingt-quatre ans, après son service militaire et des études à l'université de Lyon. Il est devenu au fil des années et au travers des épreuves, un homme de confiance, tant pour ses compétences professionnelles que pour sa fidélité au Collège⁵. D'autres figures émergent du groupe des professeurs laïcs et gagnent, à la mesure de leur autorité et de leur fidélité, l'estime des Jésuites en devenant des piliers du Collège. Stanislas Bernardini est de ceux-là. Ce Strasbourgeois d'origine, grand blessé de la guerre de 1870, a largement passé la cinquantaine lorsqu'il entre à Mongré, la même année que Jean Pasquier. Alors que ce dernier, comme Claude Mondésert, a constitué une grande famille, le professeur d'Humanités est toutefois demeuré célibataire. En 1901, il occupe les fonctions de sous-directeur et de Préfet des études. Décédé au Collège en novembre 1918, il a figuré pendant vingt ans sur les photographies de toutes les promotions de philosophes. En 1912, il pose ainsi encore, à soixante-quinze ans, vieillard à la moustache et aux cheveux blanchis, avec

¹. André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2003 (1^{ère} éd. 1990), p. 340.

². Bernard Plonger, « Cent ans d'Alliance des maisons d'éducation chrétienne (1871-1971) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, Vol. 58, n° 161, 1972, p. 291-330.

³. André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire*, p. 347.

⁴. *Idem*, p. 342 et suiv.

⁵. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

les élèves, dont Henri de Lubac qu'il a impressionné. Jean Pasquier, en 1894, avait vingt-six ans lorsqu'il est devenu Surveillant. Il est ensuite devenu professeur d'allemand d'histoire et de géographie. Comme tous les professeurs laïcs, il a la charge des cours « accessoires ». L'enseignement scientifique, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, ainsi dénommés sont en effet dévolus aux non jésuites. Les Pères se réservent l'enseignement des humanités, avec la priorité au latin et au grec, la philosophie et, bien sûr, l'enseignement religieux. Les Pères et les Scolastiques gardent donc les hautes classes. Ce partage des tâches a été défini en 1880 : les auxiliaires, « même laïcs », peuvent assurer « l'enseignement dans les classes inférieures de latin, la surveillance en second des trois Divisions, la surveillance des externes, de l'infirmerie, de la musique et des arts d'agrément »¹. Particulièrement dévoué parmi les maîtres laïcs, Jean Pasquier acquiert encore plus de responsabilités avec la grave crise du tournant du siècle. En 1901, il occupe le poste de Préfet de discipline². En 1881, lorsqu'ils recrutent Désiré Walter, les Jésuites n'imaginaient pas la carrière à venir de leur nouvel organiste. Son prédécesseur, Émile Lehmann, est mort l'année précédente³. Originaire d'Alsace, Désiré Walter a occupé comme maître de chapelle un rôle de premier plan à Mongré jusqu'en 1940. Si de tels professeurs, quoique laïcs, ont été les plus solides soutiens de Mongré, c'est qu'ils ont parfaitement assimilé l'esprit et la méthode pédagogique de la Compagnie de la Compagnie de Jésus. Dans cette pratique, il y a le respect des consignes, directives, remarques et conseils, donnés au professeur à ses débuts puis durant toutes ses années à Mongré. Avant même les premiers Collèges ouverts avec la loi Falloux, de premières directives avaient été réunies sous le titre : *Des auxiliaires employés à l'œuvre de nos collèges, règlement*⁴. L'unité pédagogique est le résultat escompté. La situation est bien différente à partir de 1880. Même s'ils ont pu réinvestir leurs Collèges, les Jésuites entendent renforcer leur méthode pédagogique et s'assurent pour cela que leurs nombreux auxiliaires suivent leur manière de procéder⁵. La rédaction d'un véritable manuel est alors décidée. À Mongré le Père Dromard, nouveau Recteur et Préfet des études est aidé par le Père Passard. D'adjoint, ce dernier devient pleinement Préfet des études en 1892 et est chargé, entre autres ministères, de rédiger la *Pratique du Ratio studiorum pour les collèges*⁶. Le livre est destiné aux non jésuites n'ayant pas reçu dans leur formation l'esprit et la forme de la méthode éducative propre à la Compagnie de Jésus. À partir de 1901, les Jésuites font encore plus de place aux maîtres laïcs. Ces nouveaux maîtres sont les seuls à rester. Auparavant, les maîtres jésuites se succédaient, mais l'ensemble du corps s'assurait d'une certaine continuité. Désormais, des laïcs portent la tradition du Collège. Les Jésuites exclus de Mongré, l'esprit du Collège est davantage défendu par ces dépositaires de son intransigeance et de son conservatisme religieux. L'éducation transmise aux élèves est aussi la leur.

¹. « Note 1880 », Fonds Prat, vol. 3, AFSI.

². Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

³. *Nouvelles de Mongré*, n° 3, Pâques 1937, p. 149. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. *Des auxiliaires employés à l'œuvre de nos collèges, règlement*, Toulouse, 1844. Fonds Prat, vol. 3, 903, AFSI.

⁵. Les Jésuites entendent eux-mêmes demeurer fidèles au « nuestro modo de proceder » des premiers Compagnons d'Ignace de Loyola.

⁶. François-Xavier Passard, *La pratique du Ratio studiorum pour les collèges*, nouvelle édition, Poussielgue, 1896, XIV-240 p.

Les hérauts du Catholicisme mongréen

Depuis l'origine de la Compagnie de Jésus, le lien entre les Jésuites et leurs anciens élèves a souvent été fort, parfois complexe¹, toujours durable. Sans doute sa force tient elle au projet de la Compagnie de Jésus de former complètement les élèves de ses Collèges. L'enseignement des lettres, la maîtrise de la rhétorique, l'ouverture au monde et l'éducation religieuse ont pour but de former des chrétiens capables d'agir dans leur époque. Exception faite des anciens élèves devenus religieux de l'Ordre d'Ignace de Loyola, il y a parmi les hommes formés dans les établissements jésuites, ceux qui demeurent reconnaissants voire admiratifs, ceux qui sont hostiles, ceux qui ne marquent aucune passion particulière et tous ceux qui composent avec une infinité de nuances entre ces trois attitudes. Les Mongréens participent de ces groupes. Nombre d'entre eux expriment leur fidélité, non seulement en revenant au Collège, mais par un engagement au nom du Catholicisme intransigeant de leurs anciens maîtres. Au milieu du XIX^e siècle, la poursuite d'études supérieures oblige des anciens élèves de Mongré à suivre un enseignement à Paris. Lyon ne possède en effet pas de facultés universitaires². Les études de Droit se suivent donc à Paris³. Le sentiment de l'éloignement de Lyon renforce le désir de se réunir et de manifester son appartenance à son ancien établissement. La première initiative pour fédérer les fidélités naît d'un tel désir. Une dizaine d'années après l'ouverture de Mongré, les étudiants parisiens qui forment la première génération de Mongréens manifestent leur volonté de faire corps. Est-ce à l'imitation de la génération des anciens élèves des Jésuites de Fribourg qui organisent leur banquet annuel depuis 1852⁴ ? En 1864, un premier repas a été pris en commun au Grand-Hôtel, « auprès de l'Opéra »⁵, loin du Quartier latin mais aussi du « religieux » sixième arrondissement. Le nouvel établissement, symbole de la modernité parisienne du Second Empire⁶, a déçu les convives. Quelque peu choisi par précipitation, il n'était pas équipé avec ce que de jeunes bourgeois lyonnais s'habituent à trouver dans les salles de jeux du Collège et d'un salon bourgeois : un billard et un piano, l'un et l'autre à la mode⁷.

« L'an passé nous avions auprès de l'opéra,
Choisi le Grand-Hôtel, croyant faire merveille,
On critiqua ce choix, par, il est vrai, la veille,
Mais dès le lendemain, disant avec raison
Que billard et piano manquaient à la maison. »

¹. Le « Jésuite de robe courte », c'est-à-dire un laïc très proche de la Compagnie de Jésus, devient une acception ironique ou négative au début du XIX^e siècle et l'une des figures de l'antijésuitisme.

². Bruno Benoît, « Université », *Dictionnaire historique de Lyon*. Les Facultés catholique sont instituées en 1875. Suivront en 1877, celles des Lettres et sciences, avant celle de Théologie l'année suivante.

³. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁴. Ce banquet du souvenir, appelé « *Reminiscere* » du premier mot de l'*Introït* de la messe dominicale, aurait pris modèle sur les banquets républicains des années précédentes. Sa date est fixée au deuxième dimanche de Carême. Bruno Dumons, « Exils jésuites, réseaux romains et mémoires "blanches". La naissance d'une fraternité politique au collège Saint-Michel de Fribourg (1827-1847) », *Schweizerische Zeitschrift für Religions und Kulturgeschichte*, 2012, p. 57-70. Voir aussi Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, « La vie associative », p. 430-441.

⁵. Il peut s'agir du Grand Hôtel, ouvert le 30 juin 1862 boulevard des Capucines (dénomination de la voie à partir de 1865), construit en 1861-1862 dans le IX^e arrondissement par l'architecte Alfred Armand (1805-1888).

⁶. Alexandre Tessier, *Le Grand Hôtel. L'invention du luxe hôtelier, 1862-1972*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Tours, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 2012.

⁷. Le billard, particulièrement « à la française », se développe depuis le milieu du XIX^e siècle, après un essor parisien du jeu à partir de 1790. Le piano connaît une histoire parallèle avec un développement à partir du piano-forte depuis la fin du XVIII^e siècle.

Dans la Capitale où la restauration gastronomique devient une spécialité française¹, un restaurant qui dispose de « ces deux grandes puissances / Qui pourrons vous donner toutes les jouissances », a été choisi l'année suivante. Le 11 janvier 1865, le « banquet » parisien réunit « tous ceux qui dans Mongré furent instruits ensemble »². De jeunes et moins jeunes anciens sont présents : Auguste Vermorel³, Georges de Douglas⁴, Frank Jerphanion⁵, Charles Jacquier⁶, Jean Tavernier⁷, Antony Montagne⁸, « les deux » Poidebard, Alexandre et Antoine⁹, Olchesky¹⁰, Tavernot¹¹, Destezet¹², Théophile Offant¹³. Même absent au banquet, Étienne Gautier est celui qui en a eu l'idée¹⁴. Dans son compte rendu, l'auteur, Georges de Chamberet¹⁵, cite les noms des camarades qui n'ont pu être présents à la réunion mais la soutiennent : Chenevaz,

¹. Les restaurants sont partagés entre ceux « où l'on dîne » et ceux « où l'on mange ». Sans doute les « Mongréens » ont-ils choisi l'un des premiers. Jean-Robert Pitte, *Gastronomie française. Histoire et géographie d'une passion*, Paris, Fayard, 1991 ; Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, dir., *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996.

². Georges de Chamberet, *11 janvier 1865. Banquet des anciens élèves de Mongré à Paris*, 1865, 3 p., lithographié [Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, YE-40082].

³. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. Sorti de Mongré en 1854, formé à Saint-Cyr, Georges-Louis Archambaud, vicomte de Douglas est mort en 1870 des suites de ses blessures reçues à la bataille de Saint-Privat. Biographie par le jésuite Prosper Leboucq, *Le Vicomte Georges Douglas, lieutenant au 2^e chasseurs à pied, blessé de 4 coups de feu le 18 août 1870, à Saint-Privat, mort le 25 à Montigny-La-Grange*, Lyon, 1881, X-115 p.

⁵. Frank de Jerphanion (1844-1900 ; M IV 1857 - P 1862) fils du baron Jules de Jerphanion (1807-1894) et de Gabrielle Louise de Cholier de Cibeins (1811-1871) a été conseiller général du Rhône. Il est le père du jésuite Guillaume de Jerphanion (1877-1948 ; M VI 1886 - H 1891), archéologue, épigraphiste, géographe et photographe.

⁶. Charles Jacquier (1845-1928 ; M VI 1855 - P 1863).

⁷. Jean Tavernier (1847-1918 ; M VII 1856 - P 1863), avocat et bâtonnier, est le frère d'Henri (1850-1932 ; M VI 1859 - P 1867), polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, membre puis président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, président de la Société de géographie de Lyon, et de René Jean Jacques Hippolyte Tavernier (1854-1932 ; M V 1864 - P 1870), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, inspecteur général de l'Hydraulique agricole, dont l'œuvre a conduit à la création, en 1933, de la Compagnie Nationale du Rhône (Willi Hager, *Hydrauliciens in Europe 1800-2000*, vol. 2, Hoboken, CRC Press, 2014, p. 1027). Ce dernier est le père de Léon François Gabriel Tavernier (1882-1929), ingénieur de l'École centrale lyonnaise pour l'Industrie et le Commerce (aujourd'hui École centrale de Lyon), formé aux États-Unis, directeur d'une filature en Italie puis à Tarare, et grand-père de René Tavernier (1915-1989), directeur de la revue *Confluences*, père de Bertrand Tavernier (né en 1941), cinéaste.

⁸. Antony Montagne (M IV 1855 - P 1863) a été directeur d'assurances et membre de *La Diana*, Société archéologique et historique du Forez, à Montbrison.

⁹. Alexandre Poidebard (M IV 1858 - R 1862), avocat et professeur de Droit à la Faculté catholique de Lyon, est mort en 1925. William Poidebard (1845-1902 ; M H 1860 - P 1864) ; Antoine Poidebard (M IV 1856 - R 1862).

¹⁰. Le nom est aussi orthographié Olszewski (M V 1855). Mentionné comme décédé dans la liste générale des élèves.

¹¹. Baron Roger de Tavernost (M V 1859 - H 1863), château près de Montmerle, Officier au 8^e Lanciers.

¹². S'agit-il de Just Foriel-Destezet (1845-1896 ; M IV 1858 - P 1864), ou de Joseph (M VII 1861 - IV 1867) ? Le premier, père de Paul (1869-1925 ; M VI 1880 - P 1886, lieutenant au 75^e Régiment d'Infanterie), d'Henri M V 1882 - P 1889, ingénieur de l'École des Mines), de Louis (1874-1944 ; M VI 1885 - II 1889, ensuite élève au collège des Jésuites de Saint-Étienne, comme son frère Joseph (M V 1887 - IV 1889), a été élu en 1886 Conseiller général du canton de Saint-Félicien en Ardèche. Les Foriel ont obtenu en 1861 le droit d'ajouter Estezet à leur nom. Ils sont originaires de Bozas (ou Boze, dans le canton de Saint-Félicien, celui dont Xavier Vallat est l'élu en 1919) et de Colombier-le-Jeune (dans l'actuel canton de Tournon-sur-Rhône).

¹³. Théophile Offant (M VI 1851 - P 1862), originaire de Die, a été avocat.

¹⁴. Sans doute Étienne Gautier (M V 1854 - H 1857).

¹⁵. Né en 1839, le comte Georges Tyrbas de Chamberet (IV 51 - P 56) a été conseiller référendaire à la Cour des comptes. Marié en 1865 avec Elisabeth-Marie Labbé (1845-1916), père de huit enfants, Croix de l'Ordre de saint Sylvestre et de l'Ordre de Ferdinand III, mort en 1892, il a laissé un petit ouvrage : Georges de Chamberet, *La Parfaite vie de sainte Colette, la petite ancelle de N. S., d'après le manuscrit inédit de Pierre de Vaux*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1887, 88 p.

Guillot et Passerat, devenus prêtres¹, Douglas², en formation à Saint-Cyr, Glavenas³, Ruolz⁴ et d'Autume⁵, dans leur famille, ou Dugas⁶, Laporte⁷ et Lefoin⁸, en voyage. Les étudiants à Paris, surtout, ont donc choisi de se réunir. La conclusion de Georges Chamberet est sans équivoque : « C'est qu'avec vous je me trouve à Mon gré ». Au motif de faire vivre « l'amitié » s'ajoute la volonté de faire corps dans cette nouvelle sociabilité mongréenne. Le Catholicisme n'est-il pas à l'heure de devoir résister à l'adversité ? L'Europe des Nations et la « Question romaine », avec la situation faite au Pape, occupent les imaginations. À Paris, une atmosphère nouvelle se crée. Une opposition républicaine s'affirme tandis que le monde ouvrier trouve à s'exprimer dans le droit nouveau de se coaliser et de se mettre en grève. Dans l'actualité religieuse, la publication par Pie IX de l'encyclique *Quanta cura* et d'un *Syllabus errorum* atteste d'un refus du libéralisme moderne, du laïcisme, de la liberté de conscience et des doctrines socialiste ou communiste. L'archive n'a pas laissé trace du contenu des conversations, mais les engagements des convives peuvent laisser toutefois deviner leurs préoccupations à l'époque où les associations d'anciens élèves commencent à voir le jour⁹. L'Association amicale des anciens élèves de Mongré est fondée trois ans plus tard dans l'esprit de la réunion parisienne. L'institutionnalisation du groupe, en 1868, participe d'un temps où, selon ses membres, le Second Empire libéral ne protège pas la Papauté et tolère une forme de dissolution de l'ordre social. Des Catholiques se mobilisent déjà par l'entremise de Congrès¹⁰. Officiellement, l'Amicale des Anciens élèves est d'abord une nouvelle sociabilité mongréenne de l'après Collège. Dans certains établissements jésuites, l'origine de l'Amicale des anciens élèves est à chercher dans la Congrégation

¹. Candide Chenevaz (1840-1895), entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1863, profès en février 1878, a été aumônier à Marseille ; Victor Guillot, prêtre du diocèse de Lyon (?), est mort le 10 août 1877, à 39 ans ; Hector-Auguste Passerat, (M H 1855 – P 1857) a été aumônier à Bourg-en-Bresse.

². Georges Douglas, officier au 2^{ème} régiment de Chasseurs à pied, est mort en 1870 des suites de blessures reçues à Gravelotte. Prosper Leboucq, *Le vicomte Georges Douglas, lieutenant au 2^{ème} chasseurs à pied, blessé de quatre coups de feu le 18 août 1870, à Saint-Privat, mort le 25 à Montigny-la-Grange*, Lyon, 1881, 114 p. Prosper-Xavier Leboucq (1828-1905), prêtre, un temps vicaire à la cathédrale de Séz, a été missionnaire en Chine où il a été actif aux côtés des Jésuites. Il a publié des articles dans les *Études* et les *Annales de la Propagation de la Foi*. Mgr Caverot l'affecte en 1883 dans la paroisse de Vernaison.

³. Le baron Hippolyte Glavenas.

⁴. Le marquis Léon Ruol-Montchal (M VII 1852 – IV 1857).

⁵. Le marquis Valbert Masson d'Autume (M V 1855 – P 1861), officier, a démissionné en 1873.

⁶. Laurent Dugas de la Boissonny (1841-1922 ; M V 1851 – R 1858).

⁷. Laurent Laporte (1843-1922 ; M VI 1852 – P 1861) est l'auteur d'un récit de sa randonnée sur le Nil en 1864 avec trois amis grâce à laquelle il a découvert *in situ* les vestiges de l'Égypte ancienne (Laurent Laporte, *L'Égypte à la voile*, Paris, Hachette, 1870). Il est le fils de Claude Laporte (1787-1852) et Lucie Louise Lée Enfantin (1816-1859), petit-fils d'Antoine Laporte, négociant en toilerie. Étudiant en Droit à Paris, il est devenu juge suppléant au Tribunal de la Seine et enfin conseiller à la Cour d'appel. Ayant demandé par écrit une mise en liberté général Récamier, père de sa belle-fille, défenseur de l'église de Saint-Thomas d'Aquin lors des Inventaires en 1905, il est blâmé officiellement [M. B. (Maurice de Boissieu), « Laurent Laporte », *Association amicale*, 1923, p. 55-58]. Il a épousé en 1866 Marie Ozanam (1845-1912), la fille de Frédéric Ozanam, l'un des fondateurs de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Il a siégé à partir de 1914 au conseil général de la Société. Son unique fils, Frédéric, né en 1868, a épousé en 1896 Marguerite Récamier, fille du général Max Récamier. Le père de Frédéric Ozanam est revenu de Milan pour exercer comme médecin à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Son fils a été l'élève de l'abbé Noiroit au Collège royal de Lyon. Gérard Cholvy, *Frédéric Ozanam, l'engagement d'un intellectuel catholique au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2003.

⁸. Non identifié.

⁹. Marcel Launay, « Défense et illustration de l'enseignement secondaire catholique dans l'Ouest, Les associations d'anciens élèves à la fin du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, janvier-juin 1995, p. 183-196. Quelques lycées, la plupart parisiens, ont suscité des Amicales d'anciens élèves dès la Restauration. La plupart naissent toutefois à partir de la fin des années 1860.

¹⁰. Ph. Rocher, « Les catholiques français en congrès pour l'École libre et l'enseignement chrétien », dans Claude Langlois et Christian Sorrel, éd., *Le Catholicisme en congrès, actes de la table ronde organisée par l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses) et l'Université de Savoie (laboratoire Langages, Littératures, Sociétés)*, Paris, Institut européen en sciences des religions, septembre 2005, *Chrétiens et Sociétés*, Documents et Mémoires n° 8, 2009, p. 117-135.

mariale¹. Ce n'est pas le cas à Mongré. Comme les confréries charitables du passé², la nouvelle association organise des actions de solidarité entre ses membres. En effet, si son objet déclaré est d'abord « d'établir entre les anciens élèves un centre de relations amicales³ », son second but est « de venir en aide à tous les anciens camarades faisant ou non partie de l'Association, à leurs veuves et à leurs enfants⁴. » L'association groupe *a priori* les élèves qui ont passé au moins six mois au Collège. Tous n'adhèrent pas. Les anciens élèves ne sont donc pas tous les élèves et pour chacun l'adhésion est un choix. Les effectifs augmentent rapidement. À la fin de 1868, neuf anciens élèves ont souscrit des cotisations de 150 francs, vingt-huit ont réglé les 10 francs annuels⁵. En 1870, l'Association compte 173 membres. Les adhérents acquittent, ou bien définitivement une somme forfaitaire, ou bien la cotisation annuelle. Les premiers souscripteurs, selon la liste établie après l'assemblée générale de 1870, de la « somme inaliénable de 150 francs » sont une quinzaine. Georges Chamberet et Joseph Rambaud en font partie. Le revenu des souscriptions capitalisées sert seul à la distribution des secours aux membres. L'Association reçoit aussi des dons⁶. Les adhérents de 1870 n'ont pas tous fait connaître leur profession. Nombreux sont ceux qui résident en leur château, ce qui, outre la mention des titres nobiliaires, révèle leur appartenance à l'aristocratie terrienne. Trente sont étudiants en droit, exercent le métier d'avocat, comme Charles Jacquier, ou celui de magistrat, comme Georges Chamberet. Vingt sont négociants, principalement à Lyon. Quatre anciens élèves sont ecclésiastiques et trois sont médecins ou pharmaciens, tandis qu'il n'y a que deux militaires, deux banquiers, deux architectes et deux ingénieurs. Les Parisiens sont nombreux, à cause pour les uns de leurs attaches résidentielles, mais aussi en raison des études qu'ils suivent dans la Capitale. L'Association est d'ailleurs née « parisienne ». Après un premier Comité « de Paris »⁷, les Lyonnais constituent quasiment à eux seuls le comité de neuf membres qui dirige l'Association⁸. Le Président doit cependant être Lyonnais ainsi que le sous-entend l'article 4 des Statuts : « Le siège de l'Association est fixé, à Lyon, chez le président en exercice⁹. » C'est ce comité, réuni au moins deux fois l'an, qui examine les demandes de secours formulées, soit auprès du Recteur de Mongré, soit auprès du Président de l'amicale. En janvier 1894, avec le passage du temps qui a éclairci les rangs, le Comité

¹. Au Collège d'Amiens, le Père Achille Guidée n'agréa d'abord pas la demande d'un groupe d'anciens élèves. Après une première année d'activité en 1857-1858, la Congrégation des Anciens élèves est toutefois érigée « canoniquement » le 23 janvier 1859 par le Provincial Fessard. Gaston de Becquincourt, « Amiens. Collège de la Providence (1850-1901) », dans *Les établissements des Jésuites en France*, col. 230-231.

². La Congrégation mariale des Jésuites s'est développée à partir de ces Confréries dans lesquelles Ignace de voulait pas que les religieux de l'Ordre s'engagent au détriment de leur zèle apostolique.

³. « Statuts (délibérés et adoptés dans l'Assemblée générale du 31 juillet 1868), article 2, 1^o », dans Association amicale, Villefranche-sur-Saône, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1870, p. 33.

⁴. *Idem*, 2^o.

⁵. « Exercice 1868 », dans Association amicale, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1870, p. 9. L'assemblée générale qui a eu lieu à Mongré le 31 juillet 1868 a fixé le nouveau siège de l'association : « Aujourd'hui, notre Association naît décidément à la vie, et il faut avouer que le lieu de son berceau est bien choisi ; il convenait que Mongré fût sa patrie et que le passé se rencontrât ainsi avec l'avenir sous l'aile du souvenir et de l'amitié. Longtemps appelée de nos vœux, étudiée depuis près de deux ans, l'idée qui nous rassemble a mûri : chacun de vous la partage, et votre présence ici m'est un gage de prospérité. Il ne nous reste plus qu'à la consacrer par le baptême d'un vote solennel. » Charles Jacquier, AG, 31 juillet 1868, dans *Association amicale*, 1869, p. 3.

⁶. Le Recteur du Collège fait un don dès 1868.

⁷. Charles Jacquier l'explique lors de l'Assemblée générale de 1869. « Dans quelques instants vous aurez à renouveler votre Comité. Celui de Paris a rempli la tâche que vous lui aviez confiée. C'est à Lyon désormais qu'il aura son siège. » *Idem*.

⁸. Les statuts prévoient neuf membres « au moins. »

⁹. « Statuts. Article 4 », dans Association amicale, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1929, p. 85.

décide que deux messes seront célébrées à la mémoire des défunts de l'association¹. Des treize membres du Comité, industriels et juristes, élus lors de l'assemblée générale d'avril 1869, deux ne résident pas à Lyon : Maurice de Boissieu réside à Saint-Chamond et Adolphe Méhu est Caladois². Lucien Picard est Président³, Charles Jacquier, Vice-Président, Alexandre Poidebard, secrétaire, et Joseph Biétrix⁴, Trésorier. Lucien Picard étant absent lors de cette seconde assemblée générale, c'est Charles Jacquier qui a pris la parole⁵. Devant les nombreux participants, il décrit les buts de l'association : « le passé revit au souffle de l'amitié. » Après un rappel du nécessaire règlement des cotisations et de la recherche de nouveaux adhérents, il insiste sur le devoir de solidarité entre les membres. Le souci du camarade en difficulté est selon lui d'autant plus important que l'époque est difficile. Les problèmes peuvent cependant n'être pas que financiers.

« Pourquoi, en luttant contre les préoccupations matérielles que font surgir les douloureuses incertitudes de l'avenir, ne songerions-nous pas aussi à prévenir les dangers bien autrement sérieux qui nous menacent ? Il est inutile de se le dissimuler, nous vivons dans un temps où les plus confiants s'inquiètent : de toutes parts la société s'ébranle ; aux convulsions qui l'agitent, on peut deviner qu'un mal profond la travaille⁶. »

¹. « Le Comité, dans une réunion du 18 janvier 1894, a décidé que deux messes seraient célébrées dans le plus bref délai possible pour le repos de l'âme de chaque membre de l'Association décédé. » *Idem*, « Statuts », p. 84.

². Maurice de Boissieu (1844-1933 ; M R 1860 – P 1863), membre de la Société de la Diana, érudit spécialiste de l'histoire de Saint-Chamond, généalogiste, a publié une dizaine d'articles ou de brochures, dont *Le monument religieux des Brotteaux, historique ; Liste des victimes du siège de Lyon en 1793, rapport présenté à la commission du Monument religieux des Brotteaux par M. Maurice de Boissieu, son président*, Lyon, M. Audin et C^{ie}, 1925. Robert Poidebard, *Maurice de Boissieu. Sa vie et ses œuvres 1844-1933*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1934. Adolphe Méhu (1840-1881 ; M 1855 V), pharmacien à Villefranche-sur-Saône à la suite de son père, a été botaniste, professeur à l'École normale de la ville dont il a constitué l'herbier. Il a été membre-fondateur de la Société géographique de Lyon et membre de la Société botanique ainsi que de la Société linnéenne de Lyon. Marius Audin, « Notice sur la vie et les travaux de Adolphe Méhu (1840-1881) », *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, 1904. P. Ronot, H. Maire, C. Bange, J. Collonge, C. Granger, C. Macqueron, « Les herbiers de la Société Linnéenne de Lyon. Leur intérêt pour la formation et la recherche », *Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon*, 2003, 72 (5), p. 173-177.

³. Né à Coigny, près de Villefranche-sur-Saône, Lucien Picard (1838-1918 ; M III 1852 – P 1857), fils d'un propriétaire terrien décédé alors qu'il a quatre ans, a été élève de la nouvelle École centrale de Lyon après sa scolarité à Mongré. Il est aussi président de l'association des anciens élèves de École centrale. Lucien Picard débute sa carrière dans la fabrique de son cousin, Augustin Guinon (1817-1895), dont l'activité concerne la chimie appliquée au textile. En 1870, il seconde son frère, ingénieur, pour la défense de la ville de Lyon. Il est responsable de l'achat de ravitaillement et d'armements. Dans l'usine de Saint-Fons, il met au point la fabrication industrielle de la mélinite, mise au point par Eugène Turpin (1848-1927), notamment utilisée pour remplacer la poudre noire dans les obus. Membre de la Garde nationale, il participe à l'expulsion des émeutiers qui ont retenus le Préfet et le Maire. Il organise à titre gracieux la fabrication d'explosifs pour les poudreries de l'État. En 1884, lui et sa famille quitte Lyon pour s'installer dans sa propriété à Vénissieux, au mas des Minguettes. Il n'en devient pas moins, la même année, conseiller municipal de Coigny. Réélu jusqu'en 1912, l'année de son élection comme Maire, il est souvent absent pendant les séances du conseil. Il est Président du Syndicat industriel et commercial des industries chimiques du Rhône à partir de 1900 et constamment réélu. Au début de la Première guerre mondiale, ses liens avec des industriels allemands suscitent rumeurs et controverses. L'usine Picard est réquisitionnée. Dans la paroisse de Saint-Fons, il est membre du Conseil de fabrique à partir de 1869. Son rôle de secrétaire l'amène à affronter l'hostilité de propriétaires et d'élus locaux, opposants au financement de la fabrique et des écoles congréganistes. « Le Cinquantenaire industriel de notre ami L. Picard », *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'École centrale lyonnaise*, n° 82, février 1911, p. 17-18 ; Robert-Arnaud Coffin, « Lucien Picard », *Bulletin municipal de Coigny*, mars 1991.

⁴. Joseph Biétrix du Villars (1836-1893 ; M P 1854 – P 1855), négociant en produits chimiques, est mort le 17 mars 1893.

⁵. « Le banquet de Lyon », dans Association amicale, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1870, p. 3.

⁶. *Idem*, p. 6.

Face à ce danger, Charles Jacquier appelle, dans un discours martial pétri de références antiques, à une mobilisation des membres. L'Association peut selon lui devenir une nouvelle école de formation du caractère.

« Je ne voudrais pas noircir le tableau, mais quoi qu'il en soit des détails, l'ensemble mérite d'attirer soigneusement notre attention. Eh bien ! je vous le demande, pour des hommes de cœur qu'y a-t-il à faire ? Est-ce en se retirant du combat qu'on gagne la victoire ? Non ; on ne réussira même pas toujours à éviter le danger qui sait bien retrouver ceux qui le fuient. Ce qu'il y a à faire, il y a à se préparer à la lutte par la lutte, il y a à décupler son activité par le travail, il y a plus que jamais l'indolence et l'apathie à vaincre. Et le moyen de les vaincre, c'est l'effort. *Contraria contraiis curantur*¹. Rappelez-vous les athlètes des jeux olympiques : que de sueurs versées avant de descendre dans l'arène ! Imitons-les donc, et puisque nous vivons en des jours de combats, prenons l'habitude du champ de bataille ; apprenons à nous unir ! L'association est une occasion toute naturelle d'exercer notre activité et de développer progressivement dans notre âme cette énergie et cette initiative que font avec la droiture ce qu'on appelle un caractère. Attachons-nous y fermement. »

Conscient de l'écueil, Charles Jacquier n'entend toutefois pas engager l'Association sur le terrain politique.

« Je n'entends point dire, vous le pensez bien, que nous devons modifier notre but et introduire la politique où seule doit régner l'amitié. Elles sont, le plus souvent, trop ennemies l'une de l'autre pour que je puisse m'arrêter à une semblable pensée. J'ai voulu seulement indiquer comment, en nous habituant à l'action et en fécondant nos efforts par l'union, l'Association peut avoir une véritable portée sociale et dépasser ainsi le but spécial qu'elle se propose d'atteindre. »

L'éloquent avocat légitimiste ne veut croire avec l'Association qu'à « un autel » pour « la flamme » des « affections de collègue ». « Désormais le passé est sauvé : oui, sauvé avec ses aimables souvenirs et ses poétiques reflets, sauvé avec ses charmes et sa mystérieuse puissance. » Depuis les premières années de Mongré, la fête du Recteur était l'occasion de réunir quelques anciens élèves. Après la fondation de l'Association, la rencontre annuelle des Anciens élèves aura lieu ce jour-là. L'expression de la fidélité des anciens de Mongré peut ainsi coïncider avec la promesse de fidélité à la Vierge des Philosophes s'apprêtant à quitter le Collège. La présence des Anciens trouble parfois l'ordre scolaire. En juillet 1875, les Philosophes portent en procession leurs cœurs de vermeil au pied de la Sainte Vierge avant de se placer en demi-cercle autour de l'autel. Après quelques mots, le Recteur bénit les symboles de l'attachement filial à Marie. Le Préfet des études relate l'événement dans son *diacre*². Il regrette qu'après le repas de midi les Anciens aient circulé dans le Collège en fumant au lieu d'être aux vêpres. Aussi suggère-t-il qu'à l'avenir les Anciens soient réunis dans la chapelle. Lors du concert, en raison de leur autonomie à l'égard des surveillants, il recommande de ne pas les mêler aux élèves et de placer leurs chaises auprès de celle du Recteur. Après leur souper dans le réfectoire, le Préfet note qu'il y a eu un « embarras » après la représentation théâtrale donnée dans la salle des exercices : au moment du coucher des Anciens dans le dortoir, on a réalisé le nombre insuffisant des lits préparés pour eux. Depuis 1874, les Anciens

¹. La formule est de Galien pour la Médecine : « Les contraires se guérissent par les contraires. »

². *Diacre*, dimanche 4 juillet 1875.

participent à leur manière aux activités éducatives de leurs maîtres. Ils ont en effet remis le premier des « Prix de l'Association amicale » lors du grand événement qui clôt avec éclat l'année scolaire : devant le parterre des parents, les maîtres distribuent les honneurs à leurs élèves en présence de hautes personnalités. Le 4 août 1875¹, la Distribution des Prix est présidée par le Provincial des Jésuites, en présence du curé et du maire de Villefranche-sur-Saône, du Sous-Préfet et du Président du Tribunal, ainsi que du Père de Bouchaud². Tandis que le Recteur « a prononcé un discours sur le Devoir », le Préfet des études annonce le « Prix d'honneur. » Joseph Rambaud prend alors la parole comme « représentant de la Société amicale. » Après avoir rendu compte des résultats du concours, il annonce que Charles Lavenir est le lauréat de la Palme. Le Philosophe a composé sur le sujet proposé par l'Association en accord avec les Pères du Collège. Fidèles à leurs maîtres, les Anciens élèves organisent ce concours comme leur contribution à la pédagogie de l'excellence jésuite et une manière de la pérenniser³. La remise du Prix ajoute aux honneurs reçus par les meilleurs élèves lors de la Distribution. L'appréciation des Anciens élèves sur la composition récompensée est à la fois le complément de l'éducation reçue au Collège et l'adoubement d'un « bon élève ». Après la retraite de fin d'études, le Prix de l'Amicale devient avec le Banquet l'une des trois marques de l'entrée dans la vie adulte. Si l'Association est représentée à Mongré lors de la Distribution des Prix, les Anciens élèves se réunissent aussi à d'autres moments dans l'année. En 1879, outre l'assemblée générale annuelle, trois banquets sont organisés à Marseille, Lyon et Paris. Le 10 janvier, au banquet de Marseille, Alfred Fine⁴, qui le préside, propose un toast combatif avec l'argumentaire jésuite selon lequel la cause de la Compagnie de Jésus est aussi celle de la liberté d'enseignement.

« Au dessert, M. Fine dit que, cette année surtout, nos vœux doivent se porter vers nos anciens maîtres, menacés par les projets de loi de M. Ferry ; il s'attache principalement à venger les Jésuites du reproche de n'être pas Français, ce qui est facile à démontre par un simple parallèle entre leur conduite et celle de leurs accusateurs pendant notre dernière guerre. Il termine en invitant ses amis à unir leurs vœux à ceux qu'il forme pour le maintien des Pères à la tête de nos écoles libres, de ces écoles où on apprendre à servir à la fois son pays et son Dieu⁵. »

À Lyon, le 22 janvier⁶, le banquet a réuni une centaine de convives. Joseph Chenevaz⁷, « président du Comité du banquet », annonce une quête pour les Petites Sœurs des Pauvres, « le Comité voulant ainsi que la fête de l'amitié fût en même temps celle de la charité. » Après les conversations de table, Raoul de Bellescize prononce au dessert « quelques paroles toutes d'actualité et remplies de spirituelles allusions⁸. » Après lui, Charles Jacquier porte un toast aux maîtres et montre « leur cause se confondant avec la cause de la liberté, qu'allaient atteindre tous les coups dirigés contre eux⁹. » Faisant allusion à la menace qui pèse sur eux, l'orateur affirme

¹. *Diaire*, dimanche 4 août 1875.

². Déjà affaibli, Édouard de Bouchaud meurt à Mongré le 26 décembre 1875.

³. Ph. Rocher, « *Désormais le passé est sauvé...* Souvenir et soutien des maîtres : l'Association amicale des Anciens élèves de l'École libre N-D. de Mongré », dans Véronique Castagnet-Lars, dir., *Les « associations » d'écoliers, d'élève et d'étudiants, de l'Antiquité à nos jours : apprendre en marge de l'institution scolaire et agir dans la cité ?*, journées d'études les 13 octobre 2015 et 7 juin 2016.

⁴. Alfred Fine (1849-1916 ; M VI 1895 – P 1867), a été avoué à Marseille. Il est le frère d'Edouard Fine (1847-1927 ; M VI 1859 – P 1864), Provincial de Lyon puis assistant du Préposé général.

⁵. Association amicale, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1880, p. 17.

⁶. Le banquet lyonnais est fixé au quatrième jeudi de janvier.

⁷ Joseph Chenevaz (1850-1889 ; M 1860 – P 1868), avocat à la Cour d'Appel de Lyon, a été l'un des fondateurs du *Nouvelliste de Lyon*, et a dirigé le *Nouvelliste de Bordeaux* et le *Soleil du Midi* à Marseille.

⁸. Association amicale, *Compte rendu, Bulletin, Statuts, Notices, Liste des souscripteurs*, Lyon, 1880, p. 17.

⁹. *Idem*, p. 18.

que le dévouement des Anciens élèves grandirait « avec les attaques dont ils seraient l'objet, et que s'ils devaient jamais être exilés du pays dont ils sont les citoyens dévoués, ils ne le seraient jamais du cœur de leurs élèves¹. » Le banquet de Paris, au café Riche le 29 février, sous la présidence de Georges Chamberet, a réuni 28 anciens élèves. Au dessert, le président du Comité lit un poème de sa composition dont les allusions annoncent le toast porté par Edouard Pontal² : « À Mongré ! à sa prospérité s'il doit vivre ! à sa résurrection prochaine s'il doit mourir ! » L'auteur du compte rendu de la réunion ajoute : « s'inspirant des circonstances présentes, il envoya à nos maîtres les souvenirs affectueux des Mongréens présents. » Edouard Pontal poursuit en affirmant que ni la persécution, ni les calomnies ne décourageront les anciens élèves des Jésuites. Ces derniers se constitueront au contraire leurs témoins et les défendront « par la parole et par l'exemple », leur cause étant celle de la liberté elle-même. En 1880, les décrets de Jules Ferry ouvrent un nouveau champ d'action pour les Anciens élèves. Pour eux, il ne s'agit en effet plus seulement de distribuer des secours aux membres de l'Amicale ou de rechercher une « situation »³, mais de se mobiliser pour défendre les Jésuites. L'exécution des décrets du 30 mars, avec le « crochetage » de Résidences et de Collèges jésuites, particulièrement à Paris rue de Sèvres, déchaîne en effet les passions. Le 30 juin, respectant la consigne de leurs Conseils juridiques, les Jésuites n'opposent aucune résistance, cèdent à la force, se réservant d'en appeler aux tribunaux⁴. Le jour d'avant, « des amis dévoués », certains sénateurs ou députés, ont participé à la veillée de prière, « nuit de tristesse et de deuil⁵. » Le jour de l'intervention de la Police, le procureur Louis Andrieux est accompagné de journalistes⁶. Le sénateur Chesnelong et le baron de Ravignan⁷, président du conseil d'administration de la Société civile propriétaire, sont présents⁸. Tous les religieux sont expulsés des chapelles et des cellules, y compris le très vieux Père Hus, impotent, qui oblige la Police à le porter pour le faire sortir de sa chambre⁹. Une foule de sympathisants, massée à la porte crie « Vivent les Jésuites ! Vivent la

¹. *Idem*. Voir Jérôme Grévy, « La mise en scène des expulsions des congrégations non autorisées, dans Paul d'Hollander, dir., *L'Église dans la rue, Les cérémonies extérieures du culte en France au XIXe siècle : actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges*, Limoges, PULIM, 2001, p. 155-168.

². Edouard Pontal (1851-1930 ; M H 1866 – P 1870), secrétaire de la Conférence Olivaint (1874-1875), puis secrétaire général de la Société d'éducation et d'enseignement, a été un apologiste de la Compagnie de Jésus et un défenseur des Congrégations. Éditeur des *Mémoires* du marquis de Sourches, Paris, Hachette, 1882-1893 (13 vol.), il est l'auteur de *L'Université et les jésuites. Deux procès en cour de Parlement au XVIe siècle. Étude historique*, Paris, Éditions Baltenweck, 1877, 83 p. ; *Les congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services*, précédé d'une introduction par Émile Keller, Paris, Poussielgue frères, 1880 ; *Un grand catholique, Louis Veillot*, Bordeaux, 1926, 324 p.

³. Dans le sens qu'il a à l'époque, le mot « situation » est un « emploi rémunéré, stable, et généralement bien considéré ». Au regard des Anciens élèves, la « situation » est aussi une manière de tenir son rang dans la société afin d'être en position d'exercer sur elle une action. « Position, rang, importance qu'occupe une personne dans la société. Situation sociale ; situation bien établie, bien assise ; une haute situation. » Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL).

⁴. *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 659.

⁵. *Idem*.

⁶. Louis Andrieux (1862-1931) est natif de Trévoux. Après avoir étudié le Droit à Paris, il s'établit comme avocat à Lyon. Emprisonné pour délit d'opinion, il est élu par acclamation membre du Comité de Salut public. Nommé procureur de la République à Lyon, il est Conseiller général du Rhône en 1875 puis député l'année suivante et encore en 1877, 1879 et 1881. Nommé Préfet de Police en mars 1879, objet de vives critiques, il a démissionné en juillet 1881. *La France judiciaire* (Paris), 4 mars 1931, p. VI.

⁷. Charles Chesnelong (1820-1899), l'un des chefs du parti légitimiste, défenseur du pouvoir du Pape dans la « Question romaine », soutien de la construction du Sacré-Cœur de Montmartre, député en 1872, pèlerin à Paray-le-Monial l'année suivante, Sénateur à vie en 1876, a été un défenseur des Cercles catholiques et de la liberté de l'Enseignement supérieur. Monarchiste, Gustave de Ravignan (1829-1891), neveu du Père de Ravignan, sénateur en 1876, réélu en 1879, a combattu l'article 7 et toutes les dispositions sur les Congrégations.

⁸. *La Compagnie de Jésus en France*, p. 660.

⁹. *Idem*, p. 664-665.

liberté ! À bas la canaille ! À bas les Décrets ¹ ! » Un manifestant dit à un agent : « Les Jésuites sont plus faciles à arrêter que les communards !² » Un autre, ouvrier, dit aussi : « Je ne suis pas clérical, je ne vais jamais à la messe ; mais c'est trop fort de chasser les Jésuites, quand on fait rentrer les communards »³. L'expulsion des religieux est popularisée par la presse illustrée. En avril, après la publication des décrets, *L'Illustration* a déjà publié une enquête sur les Jésuites parisiens⁴. En juillet, *Le Monde illustré* met en images le scandale⁵. La presse catholique ou conservatrice insiste généralement sur l'injustice de la mesure et la persécution dont les Jésuites sont victimes. En province, de graves violences ont lieu quelques mois après. Deux personnes sont blessées à Nantes ; un homicide se produit à Lyon⁶. Dans la cité lyonnaise, en novembre, au moment de l'expulsion de religieux Capucins, une échauffourée lors d'un attroupement dans le quartier des Brotteaux se solde en effet par un mort. A-t-il eu lieu lors d'un « mouvement de rue » ou dans un commencement de « manifestation » sur la voie publique⁷ ? Les journaux publient très vite l'information et, selon l'opinion qu'ils défendent, ils donnent leur explication du drame. *Le Républicain de la Loire* du 4 novembre le relate sous le titre « Assassinat ».

« Depuis huit jours, plusieurs jeunes gens passaient la nuit dans les couvents. On les traitait bien ces braves enfants qui voulaient être là pour protester les premiers au nom de la jeunesse. Et hier matin lorsqu'on a expulsé les Pères, ils étaient au premier rang, offraient leurs bras et bravaient la foule, les accompagnaient la tête haute. Mais au fond de cette bravacherie il y avait des vapeurs d'alcool. On provoquait sur la route les gens d'opinion contraire qui criaient : Vive la loi ! À l'angle de l'avenue de Saxe et du cours Morand, plusieurs de ces forcenés parisiens passaient en bandes criant : Vive les Pères ! À bas les décrets ! C'est alors que l'un des manifestants tirant une épée d'une canne en a frappé à deux reprises le malheureux. Cela a été un signal, une bagarre s'en est suivie, les cléricaux étaient tous armés de casse tête et de coups de poings américains. La police est arrivée à ce moment et cinq des perturbateurs ont été saisis et entraînés au poste, les autres ont pris la fuite. Mais, nous l'avons dit, il y a eu assassinat. La victime est le nommé Pierre Cros, âgé de 21 ans, menuisier, demeurant rue Cuvier, 51. Il a été mousse dans la marine de l'État, pendant environ deux ans. Il a eu le poumon droit traversé à une profondeur de six centimètres. Quatre individus, parmi lesquels se trouve le meurtrier, ont été arrêtés. Ces personnages se composent d'un étudiant, d'un employé de commerce, d'un mécanicien et d'un lieutenant de la marine marchande. Sur l'ordre de M. Marignan, procureur

¹. *Idem*, p. 666.

². La loi d'amnistie des « Communards », en débat depuis plusieurs années, est votée le 11 juillet 1880.

³. *Idem*.

⁴. « Les établissements des Jésuites à Paris », *L'Illustration*, 10 avril 1880.

⁵. *Le Monde illustré*, 10 Juillet 1880, p. 17. La « gravure » montre, rue de Sèvres, au milieu d'une foule compacte, avec adultes et enfants, où dominent hauts de forme et chapeaux melon, un jésuite qui bénit des hommes et des femmes, les mains jointes, à genoux dans la rue. Sur la presse et son rapport au spectaculaire, dont le fait-divers criminel : Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle époque*, Paris, Fayard, 1995.

⁶. D'autres violences ont lieu quelques années plus tard, en 1886, à Châteauvillain, dans l'Isère. Une ouvrière textile est mortellement blessée par un gendarme alors qu'elle est dans un groupe qui veut interdire l'accès à une chapelle dans une usine dont les propriétaires sont Lyonnais. *Le Nouvelliste de Lyon* fait d'Henriette Bonnevie une martyre. Jérôme Rojon, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914)*, thèse de doctorat d'histoire, université Lumière-Lyon 2, 2007, « L'affaire de Châteauvillain ».

⁷. En France, les Conservateurs et la Droite ne s'approprient vraiment la manifestation qu'au lendemain de la Première guerre mondiale. Danielle Tartakowsky, *Les manifestations de rue en France (1918-1968)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997 ; *Les Droites et la rue, Histoire d'une ambivalence, de 1880 à nos jours*, Paris, éditions de La Découverte, 2014.

de la République, Cros a été transporté, à une heure, à l'Hôtel Dieu. Malgré les soins qui lui ont été donnés, il y a succombé à trois heures un quart¹. »

Dans *Le Petit Parisien*, en première page, son directeur, Jean Frollo², convoque les Jacques Clément et Ravaillac de l'antijésuitisme pour dénoncer le passage de la comédie à la tragédie et l'usage d'une canne-épée par un « tas d'assassins ».

« Les momeries ordinaires avaient eu lieu : portes closes, moines encellulées, supérieurs fulminant des excommunications, et les cris et les gestes furibonds des Eliacins³ de l'endroit, et les larmes dévotes de quelques magistrats démissionnaires, serrant les "pauvres Pères" sur leurs poitrines désolées. Accolade touchante de la toge et du froc ! C'est comme cela que les clowns s'embrassent dans les cirques. Mais, jusque-là, ce n'était que la parade habituelle ; et peut importait : les gardiens de la paix et la gendarmerie avaient fait circuler les saltimbanques qui opéraient, sans autorisation, sur la voie publique. Mais, vers onze heures, une bande de jeunes gens des cercles catholiques, — de fort jolis messieurs armés de revolvers, de casse-têtes, de couteaux à virole et de cannes à épée, — apparut sur le cours Morland en criant ces cris bêtes et sales : « À bas la République ! tas de gredins ! tas de cochons ! tas de mufles ! » Des armes de « grinche⁴ » venaient au secours du goupillon et de l'encensoir ! L'argot des halles réclamait en faveur de la lithurgie [sic] ! »

Un jeune homme, Claudius Cros, aurait peut-être alors crié « Vivent les Décrets. » Selon l'éditorialiste, il n'aurait ainsi fait que crier « vive la Loi ! » face à des jeunes catholiques qui n'entendent pas la respecter et assassinent par obéissance au Pape et à Jésus-Christ.

« Mais les amis des Jésuites ne l'entendent pas ainsi ! La loi ! Qu'est-ce que c'est que cela ? Voulez-vous bien nous laisser tranquilles avec la Loi ! Est-ce que nous obéissons au gouvernement, nous ? Nous obéissons au pape ! Nous avons Dieu le Père pour chef de cabinet, avec Jésus-Christ pour sous-secrétaire d'État ! Et ces bons jeunes gens se sont rués sur Claudius Cros, tirant leur épée, non du fourreau, mais de la canne ! »

Claudius Cros décédé, Frollo livre son analyse.

« L'assassinat de Claudius Gros est un sanglant avertissement : il prouve une fois de plus l'irréconciliable haine, la frénétique colère du cléricalisme contre la République. Celui qui a frappé n'est pas un seul homme, il est légion ! Ce sont les curés rebelle qui lui ont insufflé son infâme démence ; ce sont les évêques en révolte contre la société moderne qui lui ont fourni l'arme ; les cardinaux l'ont rendu fou en lui montrant leur robe rouge, comme les toreros agitent les lambeaux écarlates pour exaspérer le taureau ; et c'est le pape qui lui a dit : Va, pour l'Église et pour Rome ! — oui, le pape, avec ses lettres et ses bulles, le pape, qui, d'après certaines feuilles catholiques, prémédite de nous excommunier tous en bloc, de mettre en "interdit" la France républicaine ! ».

¹. *Le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire*, Journal politique paraissant tous les jours, 4 novembre 1880.

². Le pseudonyme de Charles-Ange Laisant (1841-1920). Polytechnicien, militaire puis député, il est directeur du *Petit Parisien* à partir de 1879.

³. Dans *Athalie*, la tragédie de Jean Racine, Éliacin est le nom donné à Joas, petit-fils d'Athalie, persécutrice des Juifs. Il possède d'avoir la double légitimité de pouvoir être roi et d'être élevé dans la vraie foi en Dieu.

⁴. De l'argot « grinches », voleurs.

Catégorique, ce fait-divers illustre la nécessité de la séparation radicale entre l'État et l'Église catholique.

« Il s'agit de la lutte d'Eux tous contre Nous tous. [...] Puisqu'ils font usage de leur arme ancienne, le poignard, usons de notre arme nouvelle, la loi ! Quand le jury aura fait son œuvre, que le Parlement, que le Pays fassent la leur ! Que l'État n'est plus rien de commun avec l'Église, qui vole et assassine les citoyens ! Et si ce qui reste en France de marquis et de vidames¹ tient absolument à avoir des prêtres et des moines, qu'ils les payent ! Ce n'est pas la première fois que des "grands seigneurs" auront entretenu à leurs frais des bouffons et des sbires ! »

Derrière l'ironie de l'attaque anticléricale, Frolo désigne au moins une réalité : la présence dans le quartier des Brotteaux d'un « cercle » de Catholiques opposants farouches à la République au nom de l'idée monarchique. Des membres du Comité royaliste lyonnais, Lucien Brun, Laurent Paul Brac de la Perrière et Noël Le Mire, sont en effet connus pour participer aux activités des « ouvriers royalistes » de Lyon². Le 16 novembre, c'est au tour de Léo Taxil, dans son titre *L'anti-clérical*, d'exploiter l'affaire sous le titre provocateur de « La religion du crime ». Le rédacteur et directeur du journal apporte de nombreux détails pour justifier son assertion.

« Plus que n'importe quelle religion, le Catholicisme peut s'appeler "la Religion du crime". C'est pour lui un titre qu'il serait superflu de lui contester. Si on avait pu douter encore, on serait forcé aujourd'hui de se rendre à l'évidence. L'exécrable assassinat commis à Lyon est une nouvelle preuve de la scélératesse des cléricaux. Un jeune homme, satisfait de voir enfin exécuter une des lois existantes, crie dans la rue "Vivent les décrets !" Aussitôt, une tourbe d'élèves des jésuites se précipite sur lui, l'entourne, et l'un d'eux le frappe de plusieurs coups d'épée. Quelques heures après, le malheureux mourait. »

Connaissant les Jésuites et la région lyonnaise, il identifie les motivations des jeunes hommes et l'éducation homicide dispensée par l'établissement scolaire dont ils sont issus.

« L'assassin se nomme M. de Lubac³ ; il est le fils d'un Sous-Préfet de l'ordre moral et a été élevé chez les jésuites de Mongré (collège de Villefranche-sur-

¹. Dans un fief ecclésiastique, le vidame était l'officier chargé d'exercer les pouvoirs temporels.

². Christian Ponson, « Lucien Brun » et Élisabeth Hardouin-Fugier, « Laurent-Paul Brac de la Perrière », *DMRFC, Lyon*. Noël Le Mire (1814-1890), ancien élève des Jésuites du Collège Saint-Michel de Fribourg, négociant en orfèvrerie religieuse, est l'auteur des *Lettres sur l'Italie. Souvenirs du 8 décembre 1854 à Rome*, Lyon et Paris, 1855 [Des lettres et relations de la fête de l'Immaculée Conception à Rome]. Il a aussi publié des articles dans *La Gazette de Lyon*. En 1883, au moment de la mort du comte de Chambord, il est consulté les Ouvriers royalistes pour savoir ce qu'il convenait de faire après « la mort du Roi ». Sa lettre est publiée dans le journal lyonnais *L'Éclair* : « Le Roi est mort... la France agonise sous les étreintes brutales des malfaiteurs dont la classe dite intelligente a lâchement accepté le joug. Elle agonise, mais elle vite encore, nous lui devons avant tout notre dévouement sans mesure. Sur ce terrain, vous nous trouverez toujours avec vous. *Les desseins de Dieu sont impénétrables*, parole du Roi sur son lit de mort, Dieu nous inspirera. Vive la France ! » (*L'Éclair. Journal catholique politique et littéraire*, 1^{er} septembre 1883, p. 1.) L'année suivante, après qu'il soit allé avec Lucien Brun déposer une bannière sur le tombeau du comte de Chambord, à Goritz, et converser avec le comte de Paris, il reçoit le témoignage de reconnaissance du Cercle des ouvriers royalistes de Lyon, présidé par M. Eglizeaud, avec une bannière portant la devise lyonnaise « *Lion ly meillor. Datum est desuper* » et « À M. Noël Le Mire, les ouvriers catholiques royalistes de Lyon. » Charles Jacquier a clôt la réunion par un discours.

³. Maurice de Lubac (1860-1936 ; M IV 1872 – P 1878).

Saône). Personnellement, je ne suis pas étonné de ce crime. Comme M. de Lubac, je suis élève des jésuites, et c'est précisément au même collège de Mongré que j'ai fait une partie de mes études. Or, je me souviens bien qu'à Mongré l'assassinat politique était officiellement exalté, et, pour ainsi dire professé par les révérends pères. Combien de fois ai-je entendu proposer comme modèles les scélérats que l'histoire nous montre armés d'un couteau ou frappant traîtreusement les adversaires de la religion ! Comment voulez-vous qu'un tel enseignement ne fasse pas des assassins de ceux qui se le laissent imposer ? Au-dessus du coupable de Lubac, il y a des infâmes gredins, cent fois plus coupables que lui. Ces gredins, ce sont les professeurs d'assassinat. Quoi ! pendant de longues années on a toléré, en pleine France, ces écoles du crime ! Et aujourd'hui que la République est imposée aux cléricaux par l'immense majorité des électeurs, le gouvernement qui représente le sentiment national se contente de fermer les jésuitières et de disperser les jésuites ! ... Quelle sottise ! »

Léo Taxil a la solution. Il en demande l'application, en usant du bestiaire anticlérical¹, dans une véritable campagne prophylactique².

« Voyons, lorsque le paysan découvre dans son jardin un nid de vipères, est-ce qu'il se contente de disperser les reptiles ? Non, il écrase ces animaux malfaisants et il anéantit leur habitat infect. C'est ainsi que la prudence commandait d'agir. On n'a pas su prendre des mesures énergiques. Au lieu d'exterminer sans pitié les vipères cléricales, on les a jetées sur le territoire. Leur dispersion ne leur a pas enlevé leur venin ; elles sont tout aussi dangereuses qu'auparavant. Les reptiles loyoleux s'agitent en tous sens, furieux d'avoir été mis hors de leurs repaires ; nous voyons autour de nous comme un frétillement de monstres. Malheur à qui rencontre sur ses pas un de ces animaux venimeux ! [...] Quelle honte que nous en soyons toujours aux hésitations pour combattre l'hydre du cléricisme ! »

La charge de l'ancien élève de Mongré contre l'éducation de ses anciens maîtres est féroce. La mort de Claudius Cros a ouvert « l'affaire Cros-de Lubac ». Pendant plusieurs années, elle sert d'argument à la presse républicaine et anticléricale pour s'opposer non seulement à l'éducation jésuite mais au cléricisme en désignant le Collège de Mongré. Durant les trois mois de l'enquête, la presse conservatrice, comme *Le Salut public*³, a cherché à disculper les prévenus et à rejeter la faute du désordre sur un groupe de « vauriens » réunis par la Préfecture. C'est dans ce groupe que serait le meurtrier de la victime, un ouvrier catholique. *Le Journal de l'Ain* reprend ainsi à son compte ce qu'a écrit *La Décentralisation*, détaillant lui aussi « le grave accident » et insistant sur l'agression dont a été victime et s'est défendu le groupe des jeunes catholiques.

« Quelques jeunes gens revenaient du couvent des Capucins, où ils étaient allés se joindre aux hommes résolus qui servaient d'escorte aux victimes de la foi et les protégeaient contre les vauriens, assemblés par la préfecture pour huer et invectiver les religieux. MM. Maurice de Lubac et Stéphane Gourdiat se trouvaient au milieu de ces jeunes gens. Tout à coup le groupe ami se voit entouré par deux cents voyous ; il est assailli à coup de bâton, de poing et de

¹. L'article est précédé du dessin d'une araignée sur sa toile, symbole de l'influence patiemment construite par les Jésuites au travers de leurs réseaux.

². Ph. Rocher, « Des corbeaux au service d'un complot. La caricature de l'éducation jésuite au XIX^e siècle », dans Dominique Avon, dir., *La Caricature au risque des autorités politiques et religieuses*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2010, p. 35-57.

³. *Le Salut public. Journal de Lyon, politique, commercial et littéraire*, a paru de 1848 à 1944.

pied ; on le poussait à la hauteur de la rue de Sèze. M. de Lubac reçoit sur la nuque un violent coup de poing ; il se retourne et assène sur la tête d'un de ses agresseurs un coup de canne. Cette canne était une canne à épée, la violence du coup fait sortir de la canne la lame qui est projetée au loin ; qui l'a ramassée et rejetée ? (*Le Salut public* pense qu'elle a été ramassée par un voyou qui s'en serait servi pour frapper un ouvrier en cercueils, Pierre-Claudius Cros, âgé de vingt ans, que l'on dit catholique, ami des expulsés, et fils du marguillier de St Pothin. Monsieur de Lubac est qui, avec M. Sourdiat, s'était réfugié dans un magasin de nouveautés du cours Morand, est poursuivi ; des agents saisissent les deux jeunes gens, et les conduisent à la pharmacie où agonisait le jeune Cros. M. de Lubac est confronté avec lui, et le blessé déclare qu'il ne le reconnaît pas pour celui qui l'a frappé ; que dans tous les cas il a été frappé par un homme très-grand et brun ; or M. de Lubac est petit et blond. Conduit ensuite au commissariat de police de la rue de Sully, M. de Lubac se trouva en présence de M. Marignan, procureur de la République, qui, averti, était accouru, accompagné de M. Bulot, substitut, et de M. Gattet, greffier. M. Marignan a procédé à l'interrogatoire. MM. de Lubac et Gourdiat ont raconté les choses telles que nous venons de les décrire ; ils ont été maintenus en état d'arrestation. Plusieurs jeunes gens arrêtés également ont été relâchés. Plusieurs témoins venus au commissariat ont déclaré qu'ils n'avaient pas vu M. de Lubac dégainer ni frapper avec la lame ; ils l'ont seulement vu frapper avec la pomme de la canne. Si la lame est sortie de son fourreau, c'est, ont-ils dit par l'effet du contrecoup. M. de Lubac a déclaré qu'il était en cas de légitime défense, et, en effet, il porte sur la figure et sur la tête plusieurs blessures. M. de Lubac est à la prison Saint-Paul. Claudius Cros est mort mercredi dans l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu. M. Lubac père n'avait pas encore pu voir son fils jeudi à trois heures. *Le Petit lyonnais* voudrait organiser aux funérailles de Cros une manifestation républicaine. C'est insensé !¹ »

Au début de 1881, l'auteur de l'homicide n'a pas été identifié. *La Renaissance*, le regrette et dénonce un traitement de faveur appliqué à Maurice de Lubac, étrangement libéré sans caution et ne faisant pas l'objet d'un renvoi aux Assises par la Chambre d'accusation. La Chambre des mises en accusation de la Cour de Lyon a en effet rendu une décision favorable au prévenu : il ne passera pas en Cour d'assises comme le demandait Procureur général, mais sera simplement traduit devant le Tribunal correctionnel où il aura à répondre du délit de « coups et blessures portés au sieur Rollet² », un autre blessé dans l'échauffourée, et de port d'armes prohibées. *Amer*, le journal de Jules Coste-Labaume considère que l'affaire révèle la partialité de la Justice en raison des Juges qui la composent.

« La seule conclusion à tirer de tout ceci, c'est que les soupçons aussi fâcheux ne se produiraient pas si nos Cours et nos Tribunaux étaient composés de magistrats républicains. Un argument de plus en faveur de la réforme de la magistrature³. »

En 1882, *Le Progrès* et *Le Progrès de la Loire et de la Haute-Loire* se souviennent de « la triste mort du jeune Claudius Cros qui fut tué lors de l'expulsion des Capucins aux Brotteaux. » Pour l'un et l'autre journal, « l'opinion publique désignait comme l'auteur de cette mort le sieur de Lubac, qui, avec ses amis, manifestait contre l'exécution des décrets du gouvernement. » *Le Progrès de la Loire* rappelle

¹. *Le Journal de l'Ain*, 5 novembre 1880, p. 3.

². Georges Chantraine écrit « Rollat ».

³. *La Renaissance, journal politique*, Lyon, directeur Jules Coste-Labaume (1840-1910), 13 février 1881.

l'ordonnance de non-lieu sur la question du meurtre et le renvoi de Maurice de Lubac devant le tribunal correctionnel pour port d'armes prohibées. La famille Cros ayant toutefois intenté un procès à la famille de Lubac, le Tribunal a rendu un jugement condamnant de Lubac fils et père, comme civilement responsable, à payer à la famille Cros la somme de 500 francs à titre de dommages et intérêts¹. » Quelques jours plus tard, *Le Républicain du Rhône* rapporte lui aussi les développements de « l'affaire Cros, de Lubac »². Condamné à six jours de prison et à une amende de seize francs, Maurice de Lubac a interjeté appel. Il a obtenu que sa condamnation soit réduite à seize francs d'amende. De son côté, la famille Cros réclame désormais 25 000 francs de dommages et intérêts. Lors de l'audience qui examine la responsabilité de Maurice de Lubac dans la mort de Claudius Cros, maître Tavernier, l'avocat de la famille Cros, plaide le port par de Lubac d'une arme prohibée qui a tué Claudius Cros. L'avocat des de Lubac, maître Genton, réfute cette responsabilité en raison de l'absence « de corrélation directe entre le fait reproché et l'accident arrivé. » À sa demande, l'affaire est renvoyée. Elle reviendra à quinzaine pour les conclusions du substitut Escot. *Le Télégramme* qui traite également de l'affaire conforte pour sa part plus encore le sentiment de l'argutie juridique pour disculper de Lubac. Il précise en effet que le substitut Escot a ouvert les débats par une déclaration où il désigne l'origine de la décision d'innocenter Maurice de Lubac.

« Le parquet, fermement convaincu de sa culpabilité, dans le meurtre de Claudius Cros, avait déféré M. de Lubac à la juridiction criminelle ; mais la chambre des mises en accusations, par un arrêt, qui n'a été accepté que sous réserve par l'opinion publique a déclaré qu'il n'y avait pas charge suffisante contre le prévenu. Le parquet a dû s'incliner devant la chose jugée. Mais le procès civil est en dehors de l'affaire criminelle³. »

Le jugement ayant condamné de Lubac fils et père à 500 francs, la famille fait appel, son avocat plaidant une réparation insuffisante du préjudice causé. Lors de la nouvelle audience, bien que maître Genton ait de nouveau plaidé la non responsabilité de Maurice de Lubac, l'avocat général Block décide l'augmentation des dommages et intérêts. De la sorte, ainsi que l'annonce *Le Républicain de la Loire et de la Haute-Loire*, la Cour « reconnaissant le principe de la responsabilité, a réformé le jugement de première instance quant à l'application de la peine et a élevé la somme des dommages et intérêt de 500 à 1 000 francs⁴. » La famille de Lubac conserve dans ses papiers les « extraits des actes judiciaires » tandis que Jules de Lubac, le père de Maurice, s'enorgueillit de la condamnation, lui qui avait démissionné, alors qu'il était Sous-Préfet, pour protester contre les décrets⁵. Compte tenu de l'écho de l'affaire, la Banque de France que veut intégrer Maurice de Lubac lui refuse un poste à Lyon. Maurice de Lubac doit aller travailler à Lille, puis Cambrai. Le souvenir de l'affaire « Cros-Lubac » demeure en effet durable à Lyon. En 1885, *L'Ancien Guignol*⁶, dirigé par Georges Letellier, raille en première page la demande du *Nouvelliste* que soit retrouvé l'auteur de l'homicide des Brotteaux. Titré « Un crime impuni », l'article signé Gnafron décrit comment « une bande de jeunes bien pensants se rua sur l'ouvrier Cros et l'assassina — par derrière. » Le journal satirique poursuit en

¹. *Le Progrès de la Loire et de la Haute-Loire*, 20 janvier 1883.

². *Le Républicain du Rhône, Journal politique quotidien*, 26 janvier 1882, p. 3.

³. *Le Télégramme, Journal quotidien, républicain, indépendant* (Lyon, rédacteur en chef : Forest-Fleury), 10 février 1882, p. 3.

⁴. Georges Chantraine, *Henri de Lubac, T. I, De la naissance à la démobilisation (1896-1919)*, Paris, Cerf, 2007, p. 58. Georges Chantraine ne rappelle que la mort d'un manifestant au Brotteaux en mars 1880 et l'implication de Maurice de Lubac dans la bagarre où il blessa M. Rollat et conclut « l'affaire de Lubac » avec la condamnation à 16 francs.

⁵. *Idem*, p. 58.

⁶. *L'Ancien Guignol, Journal Hebdomadaire, Politique, Satirique, Littéraire et Illustré*, 4 avril 1885.

expliquant : « on arrêta un M. de Lubac qui fut reconnu innocent, bien entendu, mais ce meurtre ne peut rester impuni. » Ironique, *L'Ancien Guignol* loue la demande du *Nouvelliste*. « Par amour de la vérité, il ne recule devant rien et sans doute qu'il jetterait sur les bancs de la Cour d'assises, si besoin en était, le premier de Lubac venu. » Gnafron conclut en soupirant : « Mais, hélas, le *Nouvelliste*, le sait mieux que nous, les assassins les plus introuvables sont encore ceux que ne veut pas trouver. » Cité au commencement de l'affaire, avant le début des démêlés judiciaires de Maurice de Lubac, Mongré n'est mis en cause directement que par Léo Taxil. Son Association d'anciens élèves n'est pas même mentionnée dans la presse. Il reste que le lien entre le suspect de l'homicide et les Jésuites a été immédiatement fait par les plus anticléricaux des journalistes. Plus grave, l'opinion selon laquelle Maurice de Lubac a usé de toutes les possibilités de la procédure s'ajoute au sentiment d'une mansuétude inhabituelle des magistrats ayant eu à traiter le dossier. Le soupçon d'une partialité de ces derniers en raison de leur convictions religieuses et peu républicaines conforte l'idée d'une influence des Jésuites : non seulement sur leurs anciens élèves, mais aussi sur la Justice au travers de juristes qui leurs sont fidèles. Consciente ou non de cette « image » de la Compagnie de Jésus dans l'opinion, l'Amicale des anciens élèves de Mongré s'est effectivement mobilisée autour des événements de 1880. Plusieurs de ses membres dispensent des conseils juridiques aux Jésuites. Ils sont également actifs au sein de la Société civile du collège Notre-Dame de Mongré. Certains anciens élèves acquièrent une autorité nouvelle à la faveur des événements. Soutien de l'éducation jésuite, l'Association est bien présente dans la vie du Collège. Charles Jacquier préside ainsi à plusieurs reprises la Distribution des Prix. En juillet 1897, le Père Rouvier rétablit, pour la fête du Recteur, le banquet des Anciens « supprimé après les décrets ». Les troubles des années 1880 peuvent paraître loin.

« Depuis longtemps, on réclamait le rétablissement. Après avoir pris l'avis du Provincial et des consultants, on a fait droit à ce désir. Les anciens sont venus nombreux, ils étaient près de deux cents. La réunion était empreinte de la plus grande cordialité. Ces Messieurs en ont profité pour proclamer hautement leur reconnaissance profonde et leur dévouement à la Compagnie »¹.

Quels liens entretenir entre les Jésuites et la sociabilité mongréenne des Anciens élèves ? À l'époque du renouveau des retraites, les religieux cherchent à prolonger hors du Collège la Congrégation mariale.

« Nous avons réussi à établir une retraite pour les anciens élèves à Jassans en septembre. Une vingtaine pour la première fois. Nous venons aussi de fonder une Congrégation pour ces mêmes anciens élèves : la première réunion en comptait dix »².

Les anciens élèves vont avoir de nouvelles occasions de témoigner de leur fidélité. À partir de 1901, leur éloquence est mise au service de la « défense religieuse ». Hyacinthe de Gailhard Bancel se fait comme député le défenseur à la Chambre de la cause jésuite. Si elle est fâcheuse pour les Congrégations, la loi de 1901 offre au moins l'occasion d'adapter les statuts de l'Association. Sa déclaration est faite le 19 mars 1903 à la Préfecture du Rhône. L'association est légalement constituée sous le titre de « l'Association amicale des anciens élèves de l'École libre de Notre-Dame de

¹. Lettre du Père Rouvier au Préposé général, 11 juillet 1897, Lugd 1010 XXIX-19, ARSI.

². Lettre du Père Ducoin au Préposé général, 6 janvier 1898, Lugd1010 XXIX-22, ARSI.

Mongré¹. » En groupant les hommes d'un certain Catholicisme, elle témoigne du fait que, par contraste, le Collège de Mongré n'est pas le creuset d'une jeunesse d'une seule pièce. En effet, si l'Association des anciens élèves compte en grande majorité des Catholiques intransigeants, Mongré a aussi scolarisé des élèves aux « carrières » singulières. 1880 et 1901 divisent les anciens élèves. La « défense religieuse » d'abord, le « Ralliement » et le « Catholicisme social », ensuite, puis la Séparation, offrent aux Catholiques des voies nouvelles : stricte fidélité ou évolution vers le « Catholicisme social » et l'idée démocratique. « L'Empreinte ? » Le roman à succès qu'Edouard Estaunié a publié en 1896 peut-il servir à caractériser l'éducation reçue chez les « bons pères » de Mongré² ? Trois personnalités démontrent qu'il y a eu parmi les élèves de Mongré des figures singulières et peut-être pas marginales. Auguste Vermorel³ mérite-t-il de figurer comme « marginal » parmi les anciens élèves de Mongré ? Dans la liste établie en 1892⁴, plus particulièrement celle des « élèves décédés », les auteurs signalent qu'il a été « publiciste » et « membre de la Commune de Paris ». Ils ne manquent cependant pas de préciser qu'il est mort « réconcilié à Dieu et à l'Église⁵. » Le combat parisien du jeune caladois a-t-il effacé l'affection de cet ancien élève égaré dans les combats politiques du siècle à l'égard de ses anciens maîtres ? Dans ses mémoires, le Père Jullien a dit tenir de l'intéressé lui-même le motif de son combat révolutionnaire : un effet de mode. Auguste Vermorel, « l'élève de Mongré, devenu journaliste communard et impie, mort repentant dans une prison de Paris entre les bras du Père de Régnon qu'il avait appelé », aurait succombé à cet entraînement et à l'envie de faire carrière. Présent lors de la première réunion parisienne des Anciens élèves, il aurait bien voulu être des autres rencontres à Mongré.

« J'avais refusé de l'inviter à la réunion annuelle des anciens élèves de Mongré. Il vint s'en plaindre au P. Babaz, son ancien professeur de philosophie.

« Pourquoi vous êtes-vous lancé dans cette presse révolutionnaire et impie ?
- Père, je me sentais quelque talent pour le journalisme militant ; et là, il faut se faire un nom ou végéter misérablement. J'ai jugé que j'arriverais plus sûrement et plus vite dans la mauvaise presse que dans la bonne⁶. »

Marginal lui aussi ? Inscrit dans la « liste des omis de la liste générale », Gabriel Jogand⁷, « publiciste parisien », est-il vrai de la sorte quelque peu mis à part. N'est-il est alors le très anticlérical Léo Taxil ? Revenu à des sentiments moins acrimonieux, il confiera le souvenir affectueux de ses années à Mongré, loin des accusations portées lors de « l'affaire Cros-de Lubac »⁸. Autrement marginal, Edmond Demolins⁹ ? Son nom apparaît bien dans la « liste générale » avec sa fonction de directeur de la *Science sociale*. Après ses études à Mongré, il est arrivé à Paris où il est devenu membre actif de la Société d'Économie Sociale et l'auteur de plusieurs ouvrages dont le plus

¹. *Recueil des actes administratifs, Rhône, Préfecture*, Préfecture du Rhône, 1904, 30 p. Sollicitée par la Préfecture du Rhône au début de 1881, l'Amicale a été officiellement autorisée le 13 octobre. Les statuts modifiés furent adoptés lors de l'assemblée générale du 26 janvier 1882.

². Sur Édouard Estaunié (1862-1942) et sa critique de l'éducation jésuite : Corinne Bonafoux, « Un roman antijésuite ? *L'Empreinte* d'Edouard Estaunié », dans Étienne Fouilloux et Frédéric Gugelot, dir., *Jésuites et littérature (XIX-XX^e siècles)* Lyon, *Chrétiens et sociétés*, Documents et mémoires n° 13, 2011, p. 115-138.

³. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. A.M.D.G., *Élèves du Collège Notre-Dame de Mongré. 1851-1892. Liste générale*, Lyon, 1892.

⁵. *Idem*, p. 168.

⁶. Michel Jullien, « Quelques souvenirs d'un étudiant jésuite », *Études*, avril 1911, p. 344.

⁷. Gabriel Jogand-Pagès, (1854-1907) dit Léo Taxil. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁸. Voir en annexe, le cahier iconographique.

⁹. Edmond Demolins (1852-1907 ; M VI 1864 - 1874). Annick Ohayon, Dominique Ottavi, Antoine Savoye, éd., *L'éducation nouvelle, histoire, présence et devenir*, Berne, Peter Lang, 2007 (1^{ère} éd. 2004).

fameux, publié en 1897, est *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* Ce livre est l'aboutissement de sa réflexion sur la nécessité de moderniser le système d'enseignement français en s'appuyant sur l'initiative privée dite « particulariste » opposée au pouvoir « communautaire » étatique. Son *Éducation nouvelle, L'École des Roches*, est ensuite un manifeste pour une pédagogie originale dont au moins quelques lignes ont de quoi décevoir et agacer ses anciens maîtres. N'explique-t-il pas déduire de son expérience personnelle le fait que l'éducation jésuite est « un anachronisme effronté ?¹ » Il est vrai que cette création de l'« École nouvelle » n'est pas une réponse pédagogique à une question pédagogique, mais bel et bien une réponse pédagogique à la question du moment : comment former un homme capable d'initiative ? Alors que se diffuse *L'Empreinte*, les questions sur l'éducation atteignent l'éducation jésuite dont la valeur et l'efficacité sont mises en doute. Les Collèges de jésuites pratiquent-ils vraiment la pédagogie jésuite et parviennent-ils à réaliser le projet d'éducation des Jésuites ? Dans les *Études*, le Père Tampé tente de répondre aux attaques contre « notre éducation française et catholique ».

« Ce sont les collègues qu'on s'accorde à incriminer, comme si tout le mal venait de leurs fausses méthodes. Pourquoi une discipline si étroite, nous dit-on, qui comprime l'enfant sous un joug insupportable, enlevant à ses facultés natives leur jeu naturel, leur élan spontané, leur fantaisie primesautière ? Pourquoi une vie si différente de la vie à venir, où les maîtres tiennent leur élève dans une tutelle continue, le faisant agir comme un instrument sous leur impulsion perpétuelle et vouloir par leur volonté plutôt que par la sienne, sans qu'il ait jamais occasion de se décider par lui-même, de poser des actes propres, de poursuivre un but personnel ? Pourquoi enfin une piété si factice, tout entière fondée sur le sentiment surtout développée par la pompe du culte extérieur et ne s'appuyant guère que sur les habitudes du milieu — une piété qui tombe à la première attaque, dès que l'influence change, ou, si elle dure davantage, "ne nous fournit que des communians, quand nous demandons des hommes" ? Le résultat indéniable de tout le système est un manque d'initiative absolu chez la génération ainsi formée. Il y a près de cinquante ans que l'éducation secondaire est libre en France, et qu'a-t-elle produit ? De bons chrétiens peut-être, mais pas un homme d'action puissante². »

Wilfrid Tampé entend aussi répondre aux critiques qui viennent des rangs catholiques. Le premier de ces reproches porte sur le manque d'initiative laissée aux élèves au regard des méthodes éducatives étrangères, notamment en pays anglo-saxons où les Jésuites ont pu observer les pratiques souvent données en modèle.

« J'ai visité, dans les voyages à l'étranger que nous ont procurés les décrets de 1880, nombre de collèges anglais et allemands, non pas en touriste qui passe et griffonne quelques notes après deux ou trois interrogations, mais dans des séjours prolongés ; j'ai passé un peu plus tard, quatre années entières dans les collèges italiens et espagnols, soit comme professeur, soit comme surveillant. L'antagonisme des deux systèmes me semblait à première vue bien accusé, et les manières bien différentes. Les principes pourtant étaient toujours les mêmes, et je ne tardais pas à reconnaître que l'éducation catholique avait su trouver partout la mesure de liberté qui convenait le mieux à chaque genre d'enfants. Si j'étais chauvin, j'ajouterais qu'à égale distance des deux

¹. *Éducation nouvelle, L'École des Roches*, p. 254-255. Sur l'établissement fondé par Edouard Demolins : Nathalie Duval, *L'École des Roches*, Belin, Paris, Belin, 2009, Collection « Histoire de l'éducation ».

². Wilfrid Tampé, s.j., « Le développement de l'initiative au collège », *Études*, LXXVI, 1898, p. 433.

extrêmes, nous devons nous croire en France le plus près possible du juste milieu idéal. »

Le Père Tampé réagit également à l'accusation selon laquelle l'éducation des Jésuites n'aboutirait pas à former les défenseurs dont le Catholicisme a besoin. Selon lui, les Collèges ne sauraient en être tenus pour seuls responsables dès lors qu'il appartient à l'enseignement supérieur de couronner une formation complète.

« Exiger que nous vous livrions dès seize ou dix-huit ans un chevalier armé de pied en cap pour la défense de l'Église ou un joueur prêt à descendre dans l'arène pour toutes les luttes politiques et sociales, et une folie ridicule. Nous ne prétendons vous présenter qu'un enfant bien préparé par sa formation première à devenir un homme plus tard, — le cœur plein de bons désirs et d'enthousiasme juvénile pour le bien, — la volonté déjà habituée à se débrouiller dans la vie et à agir par elle-même. À l'éducation supérieure des Universités de parfaire l'œuvre sans la détruire, et de nous mener, si elle le peut, à de plus grandes initiatives et à des vertus plus achevées. S'il y a une réforme à faire, c'est là qu'il faudrait être maître de la tenter ; car c'est alors que s'ouvre pour le jeune homme la période de formation décisive, celle qui de dix-huit à vingt-trois ans doit lui donner sa valeur complète et son orientation définitive. D'où viennent les déviations et les chutes, que nous sommes parfois obligés de reconnaître et de déplorer chez nos anciens élèves ? Des milieux universitaires corrompus et incroyants, que vous les condamnez à traverser, après le collège, sans soutien et comme désarmés. Rendez à l'Église la pleine liberté de l'enseignement supérieur. Elle saura y achever sa mission, avec autant d'énergie et d'éclat qu'elle l'a commencée dans l'enseignement secondaire ; elle saura, en face des dangers nouveaux, trouver les remèdes les mieux appropriés aux situations les plus difficiles, et devant les besoins toujours croissants devenir source encore plus féconde d'initiative et d'élan¹. »

Hors de sa caricature, l'éducation jésuite est alors très diversement décrite ou mise en scène dans les autobiographies et les écritures de fiction². Un ancien élève de Mongré l'illustre dans un livre qui mêle un peu des deux genres. En 1904, *La Seconde faute* de Henri de Hennezel peut être aux yeux de certains une critique de Mongré par un Catholique lyonnais³. Dans les *Études*, Léonce de Grandmaison est mécontent de reconnaître le Collège dans ce roman qui dépeint le parcours de formation d'un jeune homme entre le Beaujolais et la cité des Gaules.

« Élève de Mongré — qu'on appelle ici le collège de La Claire — Marc Hersent, après les premiers orages de jeunesse, retourne à son collège et fait, sous la direction de son ancien professeur de philosophie, le P. Courtois, les exercices spirituels de saint Ignace. Dans le vieux château délabré des La Barmondrière, dans le lugubre parc dessiné, dit-on par Le Nôtre, Marc Hersent retrouve le sérieux de la vie, il en sort retrempe, et, dans la débâcle des mœurs, si, plus tard, il garde la foi, il le devra à cette retraite. Mais il tombe dans un milieu lyonnais, que l'auteur n'aime pas. Sa mère, Mme Hersent, est une pieuse grimacière dont le veuvage est absorbé par des œuvres qu'on appelle bonnes. Son confesseur, l'abbé Séraigne, est une

¹. *Idem*, p. 458-459.

². Ph. Rocher, « Scènes et mises en scène de l'éducation jésuite au XIX^e siècle », dans Josiane Morel et Thierry Poyet, dir., *Images et scènes d'École dans le texte romanesque et autobiographique des XVIII^e et XIX^e siècles*, colloque de l'ÉSPÉ, 27-28 janvier 2016.

³. Henri de Hennezel, *La Seconde faute*, Paris, Stock, 1904.

caricature de prêtre doucereux, bénisseur optimiste et niais. Un ami qu'on impose à Marc, l'excellent Joannès Lavolée, est un bon garçon bien sot, bien ingénu. Dans ce milieu, Marc étouffe, on l'achève en le précipitant dans un mariage ridicule. Il s'en évade par l'adultère. De cette lamentable histoire, on pourrait dégager cette morale : Mères de familles, votre première dévotion consiste à élever vos enfants... prêtres, ne tenez pas d'agences matrimoniales, n'ayez point dans vos tiroirs ces portraits pour arrangement nuptial, d'une dissemblance garantie... Jeunes gens, ne vous laissez pas marier sottement, choisissez la compagne de votre vie, préparez-vous, par une jeunesse pure, à une heureuse union. Mais il est à craindre que la lecture de ce roman n'inspire aussi d'autres réflexions ; on jugera les mères pieuses et les veuves dévotes sur la caricature de Mme Hersent ; les confesseurs accueillants seront tous des abbé Séraigne ; les jeunes filles élevées au couvent deviendront de petites oies bien niaises, sur le type de Blandine ; les élèves des Jésuites, tous des viveurs : *ab uno*. Il y a, presque à profusion, de jolis tableaux : souvenirs de Lyon avec une épigramme explicative. Toutefois, il ne faut abuser de rien ; trop c'est trop ; M. Taupin de Cuire n'est pas un portrait, c'est une charge, et l'abbé Séraigne est trop uniformément prudhommesque : tout, jusqu'à sa manière de se moucher, dépasse la bonne mesure¹. »

Les Jésuites ne sont pas directement visés. Au vrai, Henri de Hennezel critique avant tout un certain Catholicisme lyonnais. Le neveu du catholique libéral Edouard Aynard ne prend pas directement ses distances à l'égard du Catholicisme intransigeant des Jésuites, mais dessine, au travers d'un amour adultère que ne parvient pas à vaincre une retraite avec ses « Exercices spirituels », l'incapacité d'une certaine bourgeoisie catholique lyonnaise à trouver sa place dans une époque en train de changer². L'éducation jésuite n'est pas un moule uniforme. Elle est de toute façon nuancée par la sensibilité personnelle des élèves, leur origine familiale et leur milieu social. Elle est enfin prolongée ou au contraire renouvelée par la formation et les expériences professionnelles postérieures. Les rencontres, les camaraderies, les alliances matrimoniales et les réactions aux événements de l'époque, participent aussi de ce qui peut faire évoluer le Mongréen. Nombre d'anciens élèves, s'ils ne se situent personnellement pas entre « Calixte » et « Guignol »³, n'en sont pas moins avant tout des Lyonnais.

Mongréens et... Lyonnais

Les Anciens élèves de Mongré s'insèrent dans une culture lyonnaise où ils participent d'un ensemble de réseaux. Le premier est religieux et participe de groupes et d'œuvres catholiques. Des Mongréens sont en effet actifs dans une sociabilité lyonnaise cléricale organisée depuis le début du XIX^e siècle autour de la prédication et de la confession. À Lyon, ce ministère jésuite traditionnel a été restauré par le Père Roger⁴. La première attache entre confesseur et pénitent, directeur de conscience et dirigé⁵, se noue à Mongré. Elle se prolonge et se perpétue

¹. L. G. [Léonce de Grandmaison], « Notes bibliographiques », *Études*, p. 453.

². *Idem*. Voir aussi Bernard Poche, *Lyon tel qu'il s'écrit. Romanciers et essayistes lyonnais 1860-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 55-59.

³. *Calixte ou L'introduction à la vie lyonnaise* publié en 1925 par Jean Dufourt, un ancien élève des Jésuites de l'Externat Saint-Joseph de Lyon révèle le côté peu avenant de la bourgeoisie catholique lyonnaise. *Guignol*, créé en 1808 par le marionnettiste Laurent Mourguet (1769-1844) a été d'abord populaire auprès d'un public adulte pour l'impertinence de ses propos exaltant le parler Lyonnais dans un registre comique inspiré de la *commedia dell'arte*. Voir Paul Fournel, *Le Guignol lyonnais classique (1808-1878)*, thèse de 3^{ème} cycle de Théâtre, Université Paris X, 1972.

⁴. François Talon, « Confesseurs et directeurs », dans *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 198-201.

⁵. Caroline Muller consacre sa thèse d'histoire à « La direction de conscience au XIX^e siècle », sous la direction de Bruno Dumons dans le cadre de l'École doctorale de Lyon.

après le Collège avec des religieux influents. Même après trente ou cinquante ans, la marque de leur ministère demeure ainsi dans les mémoires. Il peut être ravivé par l'activité de Jésuites à Lyon ou en région. Mort en 1895, Pierre Bartet a auparavant été scolastique au Collège de Mongré de 1863 à 1865, puis professeur de mathématiques de 1880 à 1889. Directeur de la Congrégation de la Vierge Marie, des Saints Anges, et confesseur, il a été un Père spirituel très apprécié des élèves à qui il a transmis une intense dévotion à la Vierge¹. Autre défunt de 1895, Antonin Travers a été professeur en Rhétorique et préparateur au Baccalauréat de 1873 à 1876, mais il a été aussi très apprécié des enfants pour ses retraites de Première communion. Alfred (1857-1922) et Pierre Charrier², l'un comme scolastique, surveillant et professeur d'histoire en 1880-1881, l'autre comme professeur de philosophie et confesseur de 1882 à 1884, ont également laissé un souvenir vivace. Valéry Siveton, décédé en 1934 à 89 ans, était à Mongré de 1892 à 1900, comme directeur de Congrégation. Jeune abbé, il a été directeur spirituel au Collège ecclésiastique de Montbrison. Envoyé se reposer en Algérie, il en est revenu pour devenir auxiliaire à Marseille. C'est là qu'il a demandé son admission dans la Compagnie de Jésus. Père spirituel à Mongré après ses années de formation, il a exercé une influence très profonde sur les élèves. Il a ensuite donné de nombreuses retraites. À Paray-le-Monial dans les dernières années de sa vie, il demeure un conseiller écouté et parle à ses interlocuteurs de « la Présence de Dieu ». Il y a également les deux frères Michel-Bent³. Joseph (1862-1932) a d'abord été surveillant puis professeur de langue anglaise de 1889 à 1891⁴. Ensuite à Lyon, à l'Externat Saint-Joseph, il est Père spirituel des Moyens et Petits et se dévoue fort de la directive de Pie X, pour la Communion précoce des jeunes enfants, un ministère qu'il s'est donné de longue date⁵. François, né en 1863, a été enseignant de mathématiques, physique et sciences naturelles de 1890 à 1892. Après un séjour de près de vingt ans en Egypte, il revient à Mongré en 1925 comme confesseur, Père spirituel, catéchiste et professeur de mathématiques. Il meurt à Villefranche-sur-Saône en 1933. Louis Perroy, venu à Mongré comme scolastique en 1879-1880, a été professeur de grammaire, avant d'être répétiteur de 1881 à 1888. Recteur de Mongré de 1900 à 1907, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, les uns de spiritualité, dont des écrits sur la piété mariale et une biographie du Père Paggio⁶, les autres étant soit des pièces dramatiques, soit des poésies. Une mystique mêlant Catholicisme intransigeant et patriotisme domine l'ensemble⁷. Comme l'ensemble des religieux de la Province de Lyon, ces Jésuites partagent et

¹. François Talon, « Confesseurs et directeurs », p. 181.

². Il est l'auteur d'une biographie spirituelle : Pierre Charrier, *Histoire du vénérable père Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus*, Lyon, 1894, 2 vol.

³. *Idem*, p. 203. F. 1932, p. 275.

⁴. *Idem*, p. 203.

⁵. Au cours de sa retraite préparatoire au sacerdoce, en 1880, il a inscrit cette mission dans son journal intime. « Je demanderai souvent à Notre-Seigneur la grâce d'aimer toujours le ministère des petits enfants et de mériter de leur faire du bien ». Cité par François Talon, *Lettres de Fourvière*, p. 203-204.

⁶. Louis Perroy (1858-1925), *Le P. Paggio de la Compagnie de Jésus. 1854-1900*, Moulins, 1900. Les deux hommes ont vécu en même temps à Moulins. Entré déjà prêtre dans la Compagnie de Jésus en 1884, Hippolyte Paggio a été un ardent zélateur du culte du Sacré-Cœur : « Pourvu que le Cœur de Jésus règne, qu'importe notre peine ! » Il a fondé à Moulins une Congrégation du Sacré-Cœur et combattu le travail du dimanche, mais il s'est aussi attiré certaines suspicions, notamment de ses Supérieurs. Il est mort peu après son Troisième an effectué à Angers en 1899. Louis Coignet, « Le culte et les œuvres du Sacré-Cœur », *Lettres de Fourvière*, 1936, p. 265-267.

⁷. Louis Perroy, *Pastel effacé, 2 actes en prose*, Moulins, Crépin-Leblond, 1901 ; *Jeanne d'Arc, poème dramatique*, Paris, Téqui, 1909 ; *Le Drapeau de la France : une grande idée en marche*, Lyon, E. Vitte, 1917 ; *Le Tragique quotidien, Pensées, drames, nouvelle*, Paris, Lethielleux, 1919 ; *Antigone, 3 actes en vers d'après la tragédie de Sophocle*, Paris, Lethielleux, 1922 ; *Le père Claude de La Colombière, de la Compagnie de Jésus (1641-1682)*, Paris, Lethielleux, 1923. Auguste Demoment, « Louis Perroy », *Dictionnaire de spiritualité, ascétique et mystique*, t. XII, Paris, Beauchesne, 1983-1984.

transmettent une spiritualité dont les traits sont propres aux « Pères du Midi »¹. Loin d'une ouverture aux idées modernes des « Pères de Paris », d'ailleurs fortement tempérée par les événements de 1871, la production spirituelle de ces Jésuites lyonnais s'est concentrée sur le Sacré-Cœur, l'esprit et les modalités de son culte, et les personnalités qui l'ont encouragé, au premier rang desquelles Claude de La Colombière (1641-1682) et Jean Croiset (1656-1738)². Les éducateurs et prédicateurs lyonnais évoluent aussi dans l'environnement créé depuis 1814 par les Pères François-Xavier Ronsin, Joseph Barelle et François-Xavier Gautrelet, ce dernier orientant dans leurs œuvres Albéric de Foresta, Victor Drevon, Henri Ramière, Jean Lyonnard et Paul Ginhac³. Des Jésuites imprégnés de cette spiritualité sont actifs au sein de la Congrégation des Messieurs de Lyon sans qu'elle leur soit soumise. Les Anciens de Mongré ont un rôle important dans cette institution d'esprit contre-révolutionnaire, née en 1802⁴, qui s'est beaucoup développée sous la Restauration, avec l'appui de Benoît Coste, l'un de ses fondateurs. Sa composition est élitiste et l'appartenance de ses membres est gardée secrète. Sauf démission, elle dure toute la vie. Un serment lie les nouveaux membres aux anciens. Un Préfet est élu ou réélu chaque année. Se succèdent à ce poste : Joannès Blanchon (1819-1897), fondateur de l'hebdomadaire *L'Écho de Fourvière*, Charles Jacquier (1845-1928), porte-parole du Légitimisme catholique qui considère le comte de Chambord comme le « dernier espoir d'un règne chrétien », Régis Flachaire de Roustan (1853-1936)⁵, orléaniste et chef local de l'Action française, Louis Gindre⁶ et Fernand Saint-Olive⁷. L'institution, marquée par un Catholicisme intransigeant doublé d'un conservatisme politique teinté de monarchisme, dispose d'un pouvoir réel. Les laïcs qui composent ses sections sont en effet très influents dans l'action sociale au sein de la Cité,

¹. Pierre Vallin, « La nouvelle Compagnie en France », dans *Les Jésuites. Spiritualité et activités, jalons d'une histoire*, Paris, Beauchesne ; Rome, Centrum Ignatianum, 1974, p. 187-188.

². Il faut ajouter à ses deux noms, même si sa notoriété et son succès éditorial sont moindres, Joseph de Gallifet (1663-1749), l'auteur de *L'Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ avec le Mémoire qu'a laissé de sa Vie la V. M. Marguerite Alacoque*, Avignon, 1733.

³. Henri de Gensac et Paul Duclos, « Paul Ginhac », *DMRFC*, 1. Voir aussi Bernadette Truchet, « Le Père Ginhac et Mère Marie de Jésus fondatrice de la congrégation des Sœurs de Marie-Réparatrice », dans Étienne Fouilloux et Philippe Martin, dir., *Y a-t-il une spiritualité jésuite (XVI^e-XXI^e siècles) ?*, journées d'études organisées par le Conseil scientifique de la Collection jésuite des Fontaines, avec le concours de l'équipe RELIGIONS SOCIÉTÉS ET ACCULTURATION (RESEA) du Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA UMR 5190), Bibliothèque municipale de Lyon - Part-Dieu, 23-24 octobre 2014, actes à paraître.

⁴. Bruno Benoît, « Congrégation des Messieurs de Lyon », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, 2009, p. 330.

⁵. Régis Flachaire de Roustan (1853-1936 ; M 1864 – P 1870), fils d'un avocat de Montélimar, Théodore Flachaire, autorisé par décret en 1875 à s'appeler Flachaire de Roustan. Élève à Mongré, il est ensuite l'un des premiers étudiants à bénéficier des cours de la Faculté catholique de droit. Admis dès 1876 à la Congrégation au début de sa carrière d'avocat, il est un ferme partisan de la « défense religieuse » : il signe en 1906 l'appel du « Comité catholique de défense » et est présent en 1911 lors de l'expulsion des petites sœurs de l'Assomption. Préfet de la Congrégation des Messieurs de 1909 à 1911, en 1911, président de l'Association des anciens élèves de Mongré (son frère Gabriel est président en 1903 et 1909). Présent au congrès de la Ligue des femmes françaises en 1907, il est membre du Conseil central de la Propagation de la foi, de la Société civile des Facultés catholiques à partir de 1909. De 1905 à 1914, il est souvent présenté comme délégué régional du duc d'Orléans dans le Sud-Est. En 1907, il annonce au congrès national de l'Action française qu'il envisage la création d'un groupe à Lyon. Deux fois, en 1911 et 1913, il accueille Charles Maurras à Lyon. Président régional de l'Action française, il est élu bâtonnier en 1913. Christian Ponson, « Régis Flachaire de Roustan », *DMRFC*, 6.

⁶. Louis Gindre, né en 1868 (M V 1879 – IV 1881) est le frère de Charles (M III 1879 – H 1881), mort en 1934.

⁷. Fernand Saint-Olive (1855-1912), employé dans la Banque, a eu deux fils élèves à Mongré : Pierre (1882-1970 ; M 1896 – P 1899) et Jacques (1892-1971 ; M 1905 – R 1910). Actif au sein des Conférences Saint-Vincent-de-Paul, il est le frère aîné de Charles (1858-1938 ; M 1866 – V 1870), ancien élève de l'École supérieure de commerce et de tissage de Lyon (promotion 1879), a dirigé la « Maison Saint-Olive, Cambefort et C^{ie}, banquiers à Lyon ». Voir « Laïcat bourgeois et apostolat social », dans Jean-Dominique Durand, dir., *Cent ans de Catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes: la postérité de "Rerum novarum"*, Actes du colloque de Lyon, 18-19 janvier 1991, Paris, les Éditions ouvrières, 1992.

notamment au sein des œuvres catholiques lyonnaises. Ses membres se réunissent à l'occasion de conseils, d'assemblées générales ou de fêtes mariales. La Congrégation des Messieurs oriente des activités caritatives et finance un militantisme tourné contre la pauvreté qu'elle juge être la cause de l'irrégion. Ses réunions sont souvent animées par des Jésuites, mais elles accueillent aussi des prêtres, voire les archevêques, comme en 1900 Mgr Coullié. Son influence et son poids économique et social culminent au tournant du XIX^e siècle puis décline à partir de 1914. Le réseau des anciens élèves de Mongré peut aussi parfois fonctionner de façon informelle et conjoncturelle. Il en est ainsi durant les dernières années du pontificat de Pie IX, lorsque les Catholiques sont exhortés à restaurer la « patrie pontificale ». De Régis de Chazournes, leur ancien Préfet des études au Collège, d'anciens élèves de Mongré obtiennent alors qu'il collabore à *La Correspondance de Genève*, le journal publié par « l'Internationale noire » installée à Genève¹. Il s'agit là d'une véritable Contre-Révolution catholique d'autant plus intransigeante que la situation politique européenne est en train de changer. Quelques années plus tard, dans la presse encore, mais pour un lectorat lyonnais, d'anciens élèves de Mongré contribuent à la fondation en 1879 du quotidien *Le Nouvelliste de Lyon*². L'initiative revient aussi à des membres de la Congrégation des Messieurs et de l'Association catholique des patrons de Lyon. Les souscripteurs comptent ainsi parmi les grands noms de l'aristocratie et de la bourgeoisie, avec des soyeux, des professions libérales, de riches commerçants, et des industriels. La plupart de ces notables sont sans influence politique à Lyon, dominée par le Radicalisme, mais ils pèsent dans la vie économique locale et régionale et ont parfois des mandats électifs dans les campagnes du Lyonnais. Parmi eux, Joseph Rambaud a combattu dans les troupes de Volontaires qui ont accueilli d'anciens Zouaves pontificaux³. Propriétaire terrien, actionnaire et administrateur de compagnies minières et industrielles, maire de Vaugneray, il est professeur de Droit romain, puis d'économie politique, aux Facultés catholiques de Lyon⁴. Membre de la Congrégation des Messieurs quand triomphe la République, Joseph Rambaud conserve au journal sa ligne éditoriale. *Le Nouvelliste de Lyon* est clairement un journal de « défense religieuse ». Se définissant comme « populaire, honnête et chrétien », il vise à combattre l'influence de la presse anticléricale, la sécularisation et l'irrégion. Opposé au socialisme et à l'intervention de l'État dans l'économie, il se démarque des Catholiques sociaux favorables à la résolution de la « Question sociale » et choisit le parti antidreyfusard. Plusieurs anciens de Mongré animent également la « sociabilité du barreau lyonnais » dans le sens de la « défense religieuse »⁵. À la suite de leur père, homme politique et juriste, Lucien, Emmanuel, Joseph et Henry embrassent tous une carrière dans le Droit : tous les quatre sont avocats. Tandis que Lucien Brun (1822-1898) a fait ses études au Collège des Jésuites de Fribourg, ses deux fils aînés ont d'abord étudié à Mongré avant d'entreprendre des études de Droit aux Facultés catholiques de Lyon. Les quatre frères sont intéressés par les questions sociales mais les modalités de leur engagement différent. L'aîné, Emmanuel (1856-1942), est présent dans les œuvres financières comme la Société civile des Facultés catholiques, le Comité des écoles catholiques qu'il préside, et la Commission de Fourvière. Il est réservé à l'égard du

¹. Emiel Lamberts, *The Black International. L'Internationale noire (1870-1878)*, Louvain, Leuven University Press, 2002.

². Louis de Vaucelles, *"Le Nouvelliste de Lyon": et la défense religieuse (1879-1889)*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1971.

Louis Barjon, *Le Combat de Pierre Teilhard de Chardin*, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 312 p.

³. Voir le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. Bernard Comte, « Joseph Rambaud », dans *DMRFC*, 6.

⁵. Catherine Pellissier, « La sociabilité du barreau lyonnais du milieu du XIX^e siècle à 1914 », dans Hervé Leuwers, Jean-Paul Barrière et Bernard Lefebvre, dir., *Élites et sociabilité au XIX^e siècle, Héritages, identités*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest »), n° 27, 2001, p. 107-125.

Catholicisme social et critique les « utopies sociales » des Jésuites de l'Action populaire. Son épouse est l'amie de la comtesse de Saint-Laurent, présidente de la Ligue des femmes françaises qu'influence le Père Eymieu¹. Leur fils Jean est devenu jésuite. Lucien (1858-1907) a lui été membre du Conseil central de la Propagation de la foi et, de 1901 à 1907, maire de Curis². Joseph (1860-1929) qui le remplace après sa mort en 1912 a fait ses études au petit séminaire Saint-Jean. Directeur de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*³, il est président du Comité lyonnais des Cercles catholiques d'ouvriers et des œuvres qui lui sont rattachés. Membre du Comité de défense catholique créé en 1907, il participe aux activités de la Ligue des femmes françaises⁴. Il milite cependant de 1907 à 1912 à l'Union nationale, aux côtés de Victor Berne et Marius Gonin, et est entre 1907 et 1912 des membres du comité régional de l'Action libéral populaire. Comme Joseph, Henry (1866-1912) n'a pas fait ses études à Mongré et est docteur en Droit. Ancien élève du Collège Saint-Joseph, il est membre de l'Association catholique des patrons de Lyon et recommande la lecture des livres affirmant les « vérités sociales » contre les « erreurs démocratiques ». Si dans la famille Lucien-Brun les études à Mongré ou au Collège Saint-Joseph peuvent distinguer les frères et leur sensibilité sociale et politique, le fait d'avoir étudié à Mongré n'empêche cependant pas l'ouverture au courant nouveau du Catholicisme. Charles Boucaud et Jean Terrel, par exemple, ont été des membres actifs de la *Chronique sociale de Lyon*. Bien qu'ayant été tous les deux formés comme les hommes de la « cause hiérarchique »⁵, ils n'en sont pas moins devenus des hommes de la « cause démocratique ». Charles Boucaud (1878-1944 ; M 1887 – P 1895), fils de l'avocat Gilbert Boucaud (1845-1919), est admis en 1902, après sa thèse de Droit, dans le Comité de direction de l'Amicale des Anciens élèves de Mongré dont Charles Jacquier est alors président⁶. Lors du banquet annuel, il côtoie ses amis de la *Chronique sociale*, et anciens de Mongré, Jean Terrel (M 1865 – P 1873), Henri Franchet (M 1889 – P 1895) et Xavier Rimaud (M 1873 – P 1878), mais aussi Régis Flachaire de Roustan (M 1864 – P 1870) et Louis de Longevialle (M 1877 – IV 1880). Conférencier de la *Chronique sociale*, il est à partir de 1907 professeur aux facultés catholiques de Lyon où enseignent Joseph Rambaud (M H 1866 – P 1869), Charles Jacquier (M 1855 – P 1863) et Pierre Ravier du Magny⁷. Si le « Catholicisme social » peut diviser les anciens élèves de Mongré, balançant entre « Catholicisme intransigeant » et « Catholicisme intégral », leurs choix entre des œuvres différentes tiennent à des modes de pensée et à des pratiques professionnelles différents⁸. Pensant traduire plus directement leurs convictions religieuses en engagements politiques, certains Mongréens, souvent aussi Congréganistes, demeurent plus proches des Monarchistes que des Républicains. Si Mongré est le creuset dans lequel ont été formés nombre de fondateurs d'œuvres catholiques lyonnaises, les établissements jésuites lyonnais apparaissent à la fin du XIX^e siècle comme le lieu dans lequel

¹. Bruno Dumons, *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2006.

². Curis est devenue « Curis-au-Mont-d'Or » en 1955.

³. Catherine Fillon, « La *Revue catholique des institutions et du droit*, le combat contre-révolutionnaire d'une société de gens de robe (1873-1906) », dans Hervé Leuwers, Jean-Paul Barrière et Bernard Lefebvre, dir., *Élites et sociabilité au XIX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest »), n° 27, 2001, p. 199-218.

⁴. Christian Ponson, *Les Catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979, p. 201.

⁵. *Idem.*

⁶. *Idem.*, p. 172.

⁷. Ancien élève de l'Externat Saint-Joseph, Pierre Ravier du Magny (1868-1947), d'abord membre de l'ACJF et président de la Conférence Joseph de Maistre, voué à la défense de l'Église et de l'enseignement confessionnel, participant actif aux congrès des juristes catholiques, il abandonne l'Action libérale populaire pour rejoindre le comité royaliste de Lyon et l'Action française. Bruno Dumons, « Pierre Ravier du Magny », *DMRFC*, 6.

⁸. Christian Ponson, *Les Catholiques lyonnais et la Chronique sociale*, « Les hommes d'œuvres : tendances et comportements », p. 199-213.

s'enseigne un Catholicisme moins intransigeant que par le passé. Il reste que le pensionnat de Mongré n'est pas, comme la Trinité lyonnaise de jadis et les externats jésuites ouverts à partir des années 1870, un Collège ouvert sur un espace urbain¹. Quasiment à la campagne, même s'il est tout près de Villefranche-sur-Saône dont il influence l'économie², Mongré est en fait éloigné de Lyon avec tout ce que la grande ville occasionne comme évolutions et changements. Même si la sociologie des élèves n'est pas la même dans chaque établissement jésuite, ce qui peut encore davantage faire varier « l'esprit » de leur Catholicisme, c'est l'intensité de la socialisation qu'ils opèrent³. Les Collèges jésuites lient toujours étroitement la classe et l'étude. Ils sont tous organisés dans une perspective d'éducation morale. Loin des dangers de la ville⁴, par sa position géographique et sa nature de pensionnat, Mongré imprime toutefois une plus forte marque sur ses élèves. Ses maîtres et professeurs, à la différence de ceux de la cité lyonnaise, diversifient peut-être aussi moins leurs activités extérieures au Collège. Alors que son rayonnement a dépassé les limites de la seule région lyonnaise voire du Sud-Est de la France, ses anciens élèves qui participent de la sociabilité lyonnaise se distinguent des autres élèves formés dans les établissements scolaires lyonnais⁵. « Modelé » par l'enseignement des Jésuites⁶, le Mongréen de l'Amicale des Anciens élèves est bien connu et identifié dans les réseaux de la Cité, car très actif au sein de certains groupes lyonnais. Cet état de fait n'est pas sans conséquences. Jusqu'à la veille de la Première guerre mondiale, Mongré se ferme aussi sur un certain Catholicisme du Beaujolais et du Lyonnais.

À partir des années 1880, les associations d'anciens élèves de l'Enseignement libre qui se sont multipliées depuis vingt ans ont un rôle à jouer aux heures difficiles des décrets, même si ce n'était pas initialement leur but⁷. Quoi qu'ils en disent, les Mongréens qui adhèrent à l'Amicale des Anciens élèves participent d'une certaine forme de politisation des étudiants catholiques⁸. Après les premiers banquets, les premières tempêtes de 1880 sont l'occasion pour ces laïcs fidèles de veiller l'existence de leur ancien Collège. Les maîtres laïcs apparaissent alors au premier plan : Michel Bouteyre prend la direction officielle du Collège, Claude Mondésert le

¹. Stéphane Van Damme, « Sociabilité et culture urbaines. Le rôle du collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », *Histoire de l'éducation*, 90, 2001, p. 79-100.

². Le *Catalogue* de la Compagnie de Jésus entérine cette inscription dans la ville avec la mention : « *Collegium Mongrense sanctæ Mariæ*. École libre ND de Mongré, Villefranche (Rhône) » ou « *Collegium Mongrense sanctæ Mariæ, ad Villamfrancam* ». Bien plus que la hausse du nombre de ses externes, il pèse dans l'économie locale, avec ses fournisseurs, l'un des arguments avancés lors de la fermeture consécutive à la confiscation.

³. Au sens où l'École « socialise » pour inculquer une morale. Émile Durkheim, *L'Éducation morale*, Paris, PUF, 1992 (1^{ère} éd. 1925).

⁴. Le Lycée n'exclue pas cette dimension. « Si nous demandons que les internats soient placés hors des villes, c'est, entre autres raisons, dans une visée de préservation morale. Nous voudrions que, d'accord avec nous, le seuil des lycées fût protégé contre les émotions du dehors par la sagesse des familles et la sollicitude publique. » Cité par Françoise Mayeur, « L'enseignement secondaire », Louis-Henri Parias, dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 3, *De la révolution à l'école républicaine*, Paris, G.-V. Latat, 1981, p. 453 et suiv.

⁵. Du point de vue de son rapport à Villefranche-sur-Saône, c'est-à-dire d'un lien « Ville-École » tel que l'a étudié Marianne Thivend en partant de la « base » plus que du « sommet » de la politique éducative ministérielle, Mongré a bien une histoire caladoise. Il reste cependant ouvert sur la cité lyonnaise et l'est davantage encore à partir de la fin du XIX^e siècle. Marianne Thivend, « L'École et la ville. Lyon (1870-1914) », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, 3-4, 1999, p. 27-41.

⁶. Pierre-Yves Saunier, *Lyon au XIX^e siècle : les espaces d'une cité*, thèse de doctorat d'histoire, université Lyon 2, 1992, (5 vol.), p. 1029. HAL archives ouvertes [en ligne] Pierre-Yves Saunier, *Lyon au XIX^e siècle : les espaces d'une cité*. History. Université Lumière - Lyon II, 1992. French. <tel-00008880>

⁷. Marcel Launay, « Défense et illustration de l'enseignement secondaire catholique dans l'Ouest », p. 183-196.

⁸. Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p. 11-33.

remplace après sa mort le 13 août 1917 ; Stanislas Bernardini est Préfet des études, Jean Pasquier assume la charge de Préfet de discipline et de sous-directeur de 1901 à 1919. Corps de religieux, la Compagnie de Jésus ne peut plus agir, tout particulièrement depuis 1900, sans l'actif soutien des laïcs. Réunis en association, les Anciens élèves, souvent Parents d'élèves, sont aussi les nouveaux maîtres de Mongré au travers de la Société civile immobilière et de la Société d'enseignement. Les maîtres de l'enseignement ne sont aussi plus exclusivement des religieux : les Jésuites doivent s'appuyer sur des auxiliaires ecclésiastiques et laïcs. Avec ce recours obligé aux auxiliaires, les laïcs deviennent pendant les grandes épreuves de 1901 puis 1904 les nouveaux maîtres de Mongré. Alors que les Mongréens sont toujours très actifs dans les œuvres lyonnaises, le renouvellement du Catholicisme se manifeste à Lyon dans les Cercles de jeunes liés à l'ACJF. Après l'épreuve de la guerre et de ses bouleversements, Mongré doit renoncer à une partie de son intransigeance sauf à être isolé au sein du Catholicisme lyonnais en voie d'émergence.

Chapitre 5

Mongré dans la guerre (1914 -1919)

J'espère [...] que notre jeunesse trouvera son profit spirituel dans cette épreuve.

Édouard Fine, assistant, à Claudius Chanteur, Provincial¹, 28 août 1914.

Pour la Compagnie de Jésus, 1914 devait être l'occasion de célébrer, certes sans triomphalisme, le Centenaire du rétablissement de la Compagnie de Jésus. Dans plusieurs lettres circulaires, le Préposé général a pour cela invité à la rénovation spirituelle intérieure, à l'action de grâce et à une fidélité profonde au Pape dans l'esprit traditionnel de la Compagnie de Jésus. Il a encouragé l'acceptation avec foi des « persécutions ». L'événement devait être marqué par la publication d'un ouvrage historique sur l'histoire de la Compagnie de Jésus en France. Le livre a vu le jour, rédigé par Joseph Burnichon avec l'aide d'Édouard Fine². Entre commémoration et commémoration, la célébration du Centenaire tourne court. L'Europe bascule dans la guerre. L'Église catholique et la Compagnie de Jésus perdent leurs plus hauts représentants. Le pape Pie X disparaît le 20 août et le Préposé général Franz Xavier Wernz est mort la veille³. Le jésuite allemand a désigné Édouard Fine, l'un de ses assistants, comme Vicaire général. Une Congrégation générale doit élire un nouveau Supérieur. Édouard Fine s'interroge sur le sens et les conséquences des événements.

« Le bon Dieu a une manière d'agir à lui : à l'heure d'une guerre comme on n'en a jamais vue, prendre le pape à l'Église et le Père Général à la Compagnie, c'est déconcertant. Jamais nous n'avons plus été dans les mains de la Providence. Mais on y est bien. J'espère comme vous le dites, que notre jeunesse trouvera son profit spirituel dans cette épreuve⁴. »

¹. Claudius Chanteur (1865-1949), d'abord séminariste à Grenoble, est entré dans la Compagnie de Jésus en 1888. Professeur et Préfet au Collège d'Alexandrie (1903-1905), il est ensuite Supérieur de la Résidence de Grenoble (1910-1912). Provincial de Lyon (1912-1918), il est sollicité par l'Université de Lyon pour fonder avec l'Université Saint-Joseph des Écoles de droit et d'ingénieurs à Beyrouth. Il a été successivement Supérieur de la Mission (1918-1921 et 1927-1933), Recteur de l'Université Saint-Joseph (1921-1927), Supérieur et Chancelier de la Faculté de Médecine de Beyrouth (1927-1942). « Claudius Chanteur », dans *Jésuites au Proche-Orient*.

². *La Compagnie de Jésus en France*.

³. Franz Xaver Wernz, né le 4 décembre 1842 à Rottweil (Wurtemberg (Allemagne) et décédé le 19 août 1914 à Rome, était un jésuite allemand, juriste et canoniste de grand renom et recteur de l'université grégorienne. En 1906 il est élu 25e supérieur général de la Compagnie de Jésus. Il le fut jusqu'à sa mort en 1914.

⁴. Édouard Fine à Claudius Chanteur, Provincial de Lyon, Frascati (Rome), 28 août 1914. ARSI, vol. IX, 1905-1921.

Que deviendront les collèves ? Comme les autres, Mongré entre dans la guerre. Il se mobilise très vite. « Si le consensus des sociétés de guerre fut si efficace, et finalement si durable malgré souffrances endurées, c'est parce que à la racine il fut porté avant tout par une mobilisation largement spontanée¹. » Quelles ont donc été les mobilisations mongréennes ? Mongré entre dans la guerre avec toute sa force religieuse et patriotique. Si Mongré n'est pas mort et il a pu commencer à vivre une année scolaire « normale » après le rachat du domaine par les Anciens élèves. Entré dans la guerre, Mongré connaît une nouvelle grande épreuve. La mort guerrière frappe de nombreux Mongréens. Le temps de guerre l'affaiblit aussi. À la faveur de « l'Union sacrée », Mongré obtient cependant la présence de quelques Jésuites supplémentaires. Vivant, Mongré doit vivre un long deuil.

Mobilisations mongréennes

« Cette année, les élèves de Notre-Dame de Mongré ont spontanément et à l'unanimité renoncé à leurs livres de prix en faveur des Mutilés et des Orphelins de la guerre. Messieurs Maurice Barrès et Charles Jacquier ont fait à leur offrande le meilleur accueil. En remplacement des volumes, un diplôme a été remis aux lauréats, mentionnant leurs diverses nominations »².

Pendant la Distribution des Prix de l'été 1914, les rumeurs guerrières gagnent en intensité. Le 23 juillet, après le premier ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, l'inquiétude gagne Villefranche-sur-Saône. À partir du 27, les guichets des banques sont assaillis. Le 31 juillet, la convocation des territoriaux se fait par un appel individuel. À la gare, des patrouilles commencent à circuler le long des voies³. Le 1^{er} août, à 16 heures, le décret de mobilisation générale arrive à la gendarmerie. Il prend effet le lendemain, jour de son affichage. Les Français soumis aux obligations militaires doivent avoir rejoint leurs régiments deux jours plus tard. Des familles caladoises proposent déjà aide et assistance, notamment pour l'expédition de fournitures aux soldats. L'âge et les charges de famille sont en principe autant de causes d'exemption pour la mobilisation. Dans son discours du 4 août, le Président de la République appelle à l'union nationale.

« Dans la guerre qui s'engage, la France [...] sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée, et qui sont aujourd'hui fraternellement rassemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique. »

Le début du conflit sonne l'heure de la fin officielle de la proscription des Jésuites en France depuis dix ans. Le ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, suspend l'application du carnet B servant à surveiller les suspects. Le lendemain, il enjoint aux Préfets de suspendre les décrets et arrêtés consécutifs aux lois de 1901 et 1904 contre les Congrégations non autorisées. Il favorise ainsi le retour des religieux en France qui peuvent revêtir l'uniforme français et se joindre au combat contre les Empires centraux. La proscription suspendue, les Jésuites peuvent être un peu plus nombreux à Mongré. Un Père, deux Scolastiques et un Frère coadjuteur rejoignent la communauté. L'appel sous les drapeaux ne permet toutefois pas d'ajouter de nouveaux maîtres ou surveillants. Nommé Supérieur le 15 août 1913, Jean Costa de Beauregard dirige maintenant la communauté de dix religieux, trois Pères, trois Scolastiques et quatre Frères coadjuteurs. Joseph Bossan, Procureur, vit encore au sein de la communauté jésuite lyonnaise. Le Supérieur est aumônier de la

¹. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, Retrouver la Guerre*, Gallimard, 2000, p. 131.

². *Distribution des prix*, Mongré, juillet 1914.

³. Francisque Perrut, « Villefranche pendant les premières années de la guerre de 1914-1918 », *Chroniques du pays beaujolais*, n° 25, Académie de Villefranche, 2002, p. 17-24.

Congrégation de la Vierge Marié et confesseur des élèves. Le Père Badet, Ministre, est aumônier de la Congrégation et catéchiste. Bénéficiant de l'apaisement du conflit entre la République et les Congrégations, quatre jésuites, un prêtre et trois scolastiques, sont ensuite venus renforcer le corps enseignant du Collège. Henri Costa de Beauregard est professeur de Rhétorique et consultant. Joseph Guitton et Paul Lancoud sont surveillants, Antoine Henry, professeur de Grammaire médiane. Sans compter les frères coadjuteurs, les prêtres et scolastiques jésuites n'ont jamais été aussi nombreux à Mongré depuis 1901. La mobilisation du Professeur Claude Mondésert crée cependant un grand vide. Il ne sera rendu à la vie civile, comme père de famille nombreuse, qu'au début de 1917. En 1915, Henri Costa de Beauregard est mobilisé à son tour comme infirmier militaire. Joseph Guitton, Surveillant, endosse lui aussi l'uniforme pour servir dans l'Infirmerie. Le Père René Dorveaux succède au Père de Beauregard. Le Père Gilbert Billaud est Surveillant jusqu'à la fin de la guerre. La moyenne d'âge des religieux du Collège augmente. Elle diminue en 1917 avec l'arrivée de deux Scolastiques supplémentaires tandis que l'effectif demeure stable : de dix Jésuites en 1915, la communauté du Collège passe à neuf membres en 1916, huit en 1917, et douze en 1918. La mobilisation a ses vertus : quand les plus jeunes maîtres jésuites entrent au contact des autres combattants, les plus âgés assument les tâches éducatives au Collège. Entre les deux générations circulent les bulletins de nouvelles internes à la Compagnie de Jésus¹. En hausse depuis 1909, date du premier retour de quelques Jésuites au Collège, le nombre des élèves augmente. Durant cette année scolaire 1914-1915, le chiffre des 170 collégiens est atteint. Les élèves sont toujours réunis en trois Divisions. La Première groupe les huit Philosophes et les vingt huit Rhétoriciens. Les classes de Philosophie et de Huitième sont les moins nombreuses. La Deuxième compte cinquante huit élèves, des Humanistes, 3^e, 4^e et 5^e. La Troisième, la plus nombreuse avec soixante seize élèves, réunit des 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e. Un peu plus d'une centaine de familles ont fait le choix de Mongré pour un ou plusieurs de leurs garçons : les Pasquier et Tassin, cinq ; Forissier, Hugues, Léridon, Du Peloux, Sabran, de Soras (de Lyon) et Tardy, trois ; Badet, Ballofet, Barjon, De Chaignon, Combet, Desgeorge, Desmarquet, Dupré-Latour, Ferrand, Gauthier, D'Hennezel, De Longevialle, De Mainenant, Mondésert, De Ravinel, Reyniès, de Saint-Exupéry, de Soras (de Beaune), Tallon, du Verne, Vincent et Vignon, deux. Hors des liens de cousinage, trente familles sur les cent vingt deux, soit un quart, apportent avec leurs enfants plus de 40 % de l'effectif du Collège. Considérant les familles alliées, trente neuf, soit près d'un tiers, constituent avec leurs enfants plus de la moitié du total des élèves. Parmi les nouveaux inscrits, avec son frère François en 4^e, Antoine de Saint-Exupéry s'adapte mal à la vie de l'établissement. Élève en classe d'Humanités, il quitte le Collège au terme du premier trimestre. Au regard de l'origine géographique des élèves, le rayonnement de Mongré a baissé par rapport à ce qu'il était au XIX^e siècle. C'est de Villefranche-sur-Saône, d'une part, de Lyon et le Rhône pour une autre part, que sont maintenant originaires les élèves. La guerre ne donne pas une nouvelle faveur à l'internat. La pension peut certes aider les familles dispersées par les mobilisations, mais les circulations sont rendues moins faciles avec les transports de soldats et les mouvements de troupes. Presque un tiers des familles de collégiens sont domiciliées à Villefranche-sur-Saône et alentours, en Beaujolais ou dans le tout proche département de l'Ain. Un quart des collégiens ont une adresse familiale à Lyon ou dans ses environs. Le Rhône, l'Ain, la Loire, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche sont les départements d'origine de la plupart des élèves. La Bourgogne forme un contingent d'une vingtaine d'élèves. Quelques unités, de Paris et région parisienne, du Midi, de Savoie, de l'Ouest, un garçon du Valais suisse. Mongré participe à sa manière au conflit. Les activités d'enseignement se déroulent dans la seule aile occidentale du Collège. L'autre aile est occupée par une unité de soins aux

¹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf, 2008, p. 318-333.

blessés de la guerre. Les grands bâtiments de Mongré offrant un vaste espace équipé de dortoirs, sanitaires, cuisines et réfectoire, l'installation de cet hôpital militaire se avait été prévu avant la guerre. Le conflit ouvert, le Collège devient l'Hôpital auxiliaire (HA) n° 7 de Villefranche-sur-Saône avec l'aide de la Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM). D'une capacité de 200 lits, il fonctionne du 2 août 1914 au 18 janvier 1919. Mongré est de cette manière aussi « dans » la guerre.

Mongré dans la guerre

Même loin du Front et des zones d'occupation allemande, comme à Lille¹, Mongré ne peut être épargné par le conflit. La nouvelle économie de guerre a des incidences sur la scolarité. Le 24 septembre 1914, le Conseil d'administration décide que le prix du premier semestre de scolarité est porté à 600 francs. Conséquence de la hausse générale des prix pendant le conflit, les prix auront doublé pour l'Internat des Grands le 25 juillet 1917.

Le Prix de la pension à Mongré en 1914			
Jusqu'à la 4 ^e	Internat 1100	De la 3 ^e à la philo.	Internat 1200
	Demi-pens. 550		Demi-pens. 600
	Externat 350		Externat 400

Le renchérissement des frais de scolarité atteint directement les parents d'élèves. Pour favoriser les familles nombreuses, une réduction de 100 francs est consentie. Il en effet nécessaire d'aider les familles à maintenir leur choix d'une scolarité à Mongré pour leurs enfants. Au fil des années, la crise économique, liée à l'effort de guerre², affecte la vie quotidienne du Collège. L'économe de Mongré doit sans cesse ajuster le coût de la scolarité à l'évolution des prix. Mongré prévient : « si difficulté, la note additionnelle ne dépassera pas 50 francs ». L'économie française s'essouffle. La baisse de la production industrielle s'accompagne d'une baisse de production dans l'agriculture. Le rationnement de la population conduit à un système de cartes pour le sucre, le pain, la viande ou les pommes de terre. La ferme de Mongré permet d'éviter certains problèmes de ravitaillement. L'humanité souffre. En 1917, « l'année de la fatigue des peuples » (Pierre Renouvin), alors que les maladies affectent gravement des populations européennes affaiblies : les élèves sont encore vaccinés pour prévenir la propagation des épidémies. Reportée, la rentrée des classes n'a finalement lieu qu'après Noël. En mars 1918, il est décidé le rachat des livres scolaires par le Collège et leur revente avec un rabais à la rentrée suivante. Le 26 juillet, la Société d'enseignement décide de relever à nouveau le prix de la pension. Sans que le montant soit encore fixé, elle en prévoit la hausse de 20, 25 ou 30 %. Le 28 septembre, alors que la guerre se prolonge, l'Académie de Lyon décide encore une fois le report de la rentrée au 14 octobre. Signe des temps, l'ajournement est annoncé dans le *Bulletin des armées de la République*³. Le 11 octobre, l'Académie remet encore la rentrée, désormais fixée au 4 novembre. Compte tenu de la désorganisation de l'enseignement, le Collège de Mongré met alors en place un système de cours par correspondance. L'organisation des cours est aussi affectée par les mobilisations successives des professeurs. La convocation militaire contribue à fixer la liste des enseignants disponibles. Préfet des études, Jean Pasquier recompose autant de fois

¹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre*, p. 290-295. Pendant le bombardement de Lille, le Collège Saint-Joseph est atteint par une douzaine d'obus. Sur la situation des lycées lillois pendant le conflit, voir Jean-François Condette, « Étudier et enseigner dans les facultés et les lycées lillois sous l'occupation allemande (1914-1918) », *Revue du Nord* 1/2014 (n° 404-405), p. 207-239.

². Marc Ferro, *La Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Gallimard, 1990, « Baisse de la production, disette », p. 213.

³. *Bulletin des armées de la République*, n° 29, 19 septembre 1914.

que nécessaire l'équipe éducative¹. Dans l'esprit de tous, le retour des Jésuites, même peu nombreux permet un retour à l'esprit et aux méthodes du *Ratio studiorum*. Le nouveau plan d'études l'affirme clairement. Les lettres classiques sont à l'honneur. La réforme de 1902 n'a de toute façon pas convaincu les Jésuites. Le débat ouvert par l'enquête parlementaire de 1913 sur les effets de la réforme les a confortés dans leur soutien aux langues classiques contre l'enseignement moderne². Henri Caye, dans son « bulletin de l'enseignement et de l'éducation » des *Études*, exprime une ferme opposition à la Sorbonne, à son esprit et à des décisions. Résolument hostile aux Juifs et Francs-maçons trop présents dans le Gouvernement, il est favorable à la suppression de « la section B, insignifiante et inutile »³. À Mongré, les lettres restent à l'honneur. Édouard des Places⁴, originaire de Bourgogne, peut ainsi être profondément influencé par les cours de Rhétorique du Père Henri Costa de Beauregard⁵, et par ceux de grec que dispense Jean Costa de Beauregard⁶. La concentration sur l'enseignement secondaire ainsi que le primat du latin et le grec, base des humanités chrétiennes, sont réaffirmés. Le 25 juillet 1917, le conseil d'administration décide de supprimer la classe de 7^e et de ne plus accepter que des enfants ayant neuf ans révolus. Les maîtres ont choisi. « Nous renonçons également à préparer les candidats au baccalauréat latin-langues (série B) dont la formation nous paraît nettement inférieure à celle que donnent le grec ou les sciences »⁷. Dans l'atmosphère morose de l'époque, il est également décidé que les distractions des jours gras seront supprimées. Comment la guerre est-elle vécue « à hauteur d'enfant »⁸ ? Elle est sans doute, pour partie au moins, le reflet du discours des maîtres. Qu'en disent les élèves ? L'une et l'autre parole témoignent de ce qui se dit au Collège pendant le conflit, à quoi s'ajoute ce qui s'exprime au sein de la société française. Patriotisme et religion, étroitement liés, influencent profondément maîtres et élèves. Tous partagent officiellement la même foi et sont d'accord avec les mots du clergé : le vieux pays chrétien traversera l'épreuve. « La France ne peut périr : elle manquerait au monde dont elle est l'exquise parure, à l'Église dont elle est l'infatigable apôtre, à Dieu dont elle est le généreux chevalier »⁹. Comme nombre de prédicateurs jésuites, Henry Perroy ne doute pas de la victoire. La guerre est l'épreuve qui fait réapparaître les vertus de résignation, de dévouement et de

¹. Durant l'année 1917-1918, le Père René Mouterde (1880-1961) vient l'aider en qualité d'adjoint au Préfet. Prêtre depuis 1911, il délaisse momentanément sa charge de Chancelier de l'École de Droit de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth. Enseignant de langue anglaise à Mongré, cet ancien élève du Collège Saint-Joseph à Lyon est un savant épigraphiste qui a publié, avec le Père Louis Jalabert, le *Corpus* des inscriptions grecques et latines de Syrie et du Liban. Directeur des *Mélanges de l'Université Saint-Joseph* (1921-1960), il a aussi publié des articles dans *Machreq* et a collaboré aux travaux des Pères Antoine Poidebard et Sébastien Rozenville. *Jésuites au Proche-Orient*.

². Henri Caye, « Bulletin de l'enseignement et de l'éducation. La querelle des humanités », *Études*, t. 135, 20 mai 1913, p. 507-531.

³. *Idem*, p. 513.

⁴. Édouard Des Places (1900-2000), d'abord élève au collège des Jésuites de Montpellier, a dit avoir été « conquis » à Villefranche sur Saône par les cours de rhétorique d'Henri Costa de Beauregard et de grec de son frère Jean à qui il attribuait aussi sa vocation religieuse. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁵. Henri Costa de Beauregard (1876-1940), né dans une famille noble installée près de Chambéry, est entré dans la Compagnie de Jésus en décembre 1894 après ses études à Mongré (M 1884 – P 1894). De 1909 à 1911, il a été professeur de philosophie au Collège du Caire.

⁶. Frère cadet d'Henri, Jean-Baptiste Costa de Beauregard (1877-1947), ancien de Mongré (M 1888 – P 1895) a rejoint le noviciat des Jésuites en octobre 1895. Scolastique, il est professeur d'Humanités puis de Rhétorique à Alexandrie, de 1904 à 1906, Recteur du scolasticat de théologie de 1919 à 1924, ensuite Provincial de Lyon (1924-1930), Recteur de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth (1930-1936) et Maître des novices (1936-1942).

⁷. Prospectus du collège, 25 juillet 1917, Fonds Prat, AFSI.

⁸. Sur cette question, voir Manon Pignot, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande guerre*, Paris, Seuil, 2012.

⁹. Jacques Becker et Annette Becker, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1988, « L'Église réintégrée dans la nation », p. 44.

charité¹. Dieu qui voit souffrir et mourir des milliers d'âmes chrétiennes héroïques sauvera la France². Le sang est nécessaire pour racheter la France³. Mongré se peuple de militaires à l'occasion d'une visite des permissionnaires. Louis Barjon⁴, le jeune condisciple d'Antoine de Saint-Éxupéry, observe avec d'autant plus admiration leur venue qu'elle n'est pas seulement l'écho des communiqués de guerre rapporté par les maîtres mais la possibilité de rencontres avec de valeureux soldats.

« Nos jeunes imaginations s'exaltaient à la vue des glorieux aînés qui, en uniforme, nous rendaient visite, durant leurs brèves permissions, où nous attendions anxieux au réfectoire la lecture des derniers communiqués⁵. »

Il y a alors pour tous les Mongréens les représentations de la guerre répandues par le Collège, mais aussi au travers des livres et des périodiques, avec leurs images, et des jeux. Il appartient aux Collégiens, comme à la jeunesse française, de se mobiliser. Les Mongréens doivent être exemplaires, travailleurs et consciencieux. Ils doivent aussi être prêts à sacrifier une partie de leur argent pour aider des œuvres. Le Mongréen, comme les élèves de France, doit faire de la guerre une action sur lui-même. Son sacrifice s'accomplit dans un effort intellectuel, moral et affectif, spirituel aussi. Avant le sacrifice de sa vie, rapproché du sacrifice chrétien salvateur, la victoire de la France exige du Mongréen de tels sacrifices. À la fin de l'année scolaire 1914-1915, le Prix d'honneur de l'Amicale des anciens élèves est décerné à Alfred de Soras⁶. Le jeune philosophe a composé à partir d'une citation d'Ollé-Laprune. « Le renoncement, le sacrifice, la mort sont les moyens de vie, procurant la vie par la suppression de l'obstacle à une vie plus haute et plus pleine »⁷. Une telle réflexion quant au sacrifice vient au moment de la « rumeur infâme ». Elle accuse les Catholiques de voir la guerre comme un châtement de la République française et de vouloir en tirer parti pour augmenter l'influence et les profits de l'Église catholique. La guerre, répondent les Catholiques, si elle est la rançon à payer par la France pour la Séparation et l'interdiction des Congrégations religieuses, n'empêche pas de croire en la victoire du pays⁸. Autre manière de répliquer, Léonce de Grandmaison participe aux *Nouvelles religieuses* du Bureau catholique de presse où il proclame « le loyalisme des Catholiques français »⁹. Sous la direction de leurs maîtres, les élèves entendent affirmer leur soutien en redoublant de prières. Prolongeant l'initiative prise ailleurs, le Père Badet accueille au sein du Collège la nouvelle « Croisade eucharistique », née en 1915 de la « Croisade des enfants »¹⁰. Cette communauté de prière pour protéger les combattants du Front est alors développée en France par le jésuite bordelais Albert Bessières, fort du soutien du

¹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre*, p. 166.

². *Idem*.

³. *Idem*, p. 169.

⁴. Louis Barjon (1901-1986 ; M 1914 – P 1918), devenu jésuite, a enseigné au juvénat d'Yzeure. Fidèle de Claudel et de Pierre Teilhard de Chardin, il a été chroniqueur littéraire aux *Études*, et professeur de littérature contemporaine à l'Institut catholique de Paris.

⁵. Louis Barjon, « L'homme qui conquiert sa vérité. Fidélité de Saint-Exupéry », *Études*, février 1945, p. 145-146.

⁶. Alfred de Soras (1899-1966 ; M 1908 - P 1915), entré dans la Compagnie de Jésus en 1917, a été affecté à l'Action populaire. Sur sa conception de la guerre, voir Ph. Rocher, « Refuser la guerre au temps de la guerre froide : Un chrétien peut-il être objecteur de conscience ? de Pierre Lorson (S.J.) », dans Jacqueline Lalouette et Séverine Blenner-Michel, dir., *Servir Dieu en temps de guerre. Guerre et clergés à l'époque contemporaine (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 249-264.

⁷. *Distribution des prix*, Mongré, 17 juillet 1915.

⁸. Jacques Becker et Annette Becker, *La France en guerre, 1914-1918. La grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1988, « Les soucis de l'Église », p. 109. Voir aussi René Rémond, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992, p. 228-235.

⁹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre*, p. 381.

¹⁰. Albert Bessières, *La Croisade des enfants*, Paris, Beauchesne, 1917. Jacques Becker et Annette Becker, *La France en guerre*, p. 133-134.

cardinal Andrieu, par l'intermédiaire du *Messenger du cœur de Jésus*. Si la victoire militaire de la France est à l'ordre du jour, le projet de servir « l'avenir chrétien de la France » est en réalité antérieur au conflit et a été exprimé publiquement à Lourdes en 1914¹. Face à la persistance de la lutte de la République contre les Congrégations, il a alors été décidé d'aider la restauration chrétienne de la France par l'introduction de l'Apostolat de la prière dans les Collèges. Un article sur ce sujet avait déjà paru dans le numéro d'octobre 1912 du *Trait d'Union* : « L'Apostolat de la prière dans les collèges. Pourquoi et comment l'organiser ? »² Dans son organe officiel, le *Messenger du Sacré-Cœur*, l'Apostolat militait depuis trois ans déjà pour cette introduction, exposant les avantages et réfutant les objections. Après un article en 1909, « L'Apostolat de la prière dans les écoles (quelques détails sur le fonctionnement de l'AP dans certains établissements) »³, et un texte en janvier 1911, « l'AP dans les collèges et les écoles (l'objection de la Congrégation, de l'élite, ...) »⁴, un *Manuel de l'AP pour les collèges* a paru en 1912⁵. En janvier 1914, le *Trait d'Union* est encore revenu sur le sujet⁶. Le conflit engagé, la diffusion de l'initiative bordelaise s'offre comme l'occasion d'introduire l'Apostolat de la prière dans les Collèges au travers de la Croisade eucharistique des enfants : à chaque établissement d'avoir ses promoteurs. Pour Mongré, c'est le Père Badet. Le règlement de la « Croisade des enfants » fixe le but du groupe, sa structure hiérarchique et les actions à mener par les enfants. L'article 1 est sans ambiguïté. « La « Croisade des enfants » est une mobilisation de la prière des enfants pour la victoire de la France, le salut éternel de ceux qui meurent pour elle, la restauration chrétienne de la patrie libérée »⁷. Pour être admis à devenir les « soldats » de « l'armée de la prière », les enfants doivent s'engager « à offrir quotidiennement leur journée au Sacré-Cœur, à toutes ses intentions, et particulièrement pour le Salut de la France, pour la paix « de la justice et du droit ». Selon leur rang dans l'organisation, ils doivent s'astreindre, « en plus », à la « communion hebdomadaire ou tout au moins mensuelle, sinon à la « communion fréquente (trois ou quatre fois par semaine) voire à la « communion quotidienne. » En outre, l'obligation est, « pour tous », une « offrande obligatoire de la journée au Sacré-Cœur, prières et sacrifices, selon la mesure de grâce et de courage ». L'article 3 ajoute : « Le tout, pour la victoire, l'avenir chrétien de la France, le salut des combattants ; mais plus spécialement pour le triomphe de nos armes dans le secteur que chaque « croisé » se sera choisi sur notre front, ou le front des Alliés, et dont il aura assumé la responsabilité. Il est aussi excellent d'afficher, en classe, la carte du front, avec le nom des secteurs et celui de leurs titulaires ». L'article 8 stipule enfin que « la croisade des enfants est confiée au patronage de Marie, Reine de la France, et des saints protecteurs de notre patrie, plus particulièrement à celui de notre grande héroïne nationale : Jeanne d'Arc »⁸. Un *Bulletin de la Croisade* servait jusque-là de publication d'information. En janvier 1917, l'Apostolat de la prière lance *Hostia*, le bulletin officiel de la Croisade eucharistique⁹. Alors que la guerre a atteint des sommets dans l'horreur et que les morts ont été nombreux, il ne peut être question de douter de la protection sollicitée auprès du Sacré-Cœur. Le Provincial de Lyon le rappelle dans une lettre adressée aux Jésuites de sa Province.

¹. Albert Bessières, *Petit manuel de la croisade eucharistique des enfants, approuvée et bénie par Sa Sainteté Benoît XV et Sa Sainteté Pie XI*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1925, 31 p.

². *Trait d'Union*, n° 8, octobre 1912, p. 191. Sur le *Trait d'Union*, voir *infra* 2^{ème} partie.

³. *Le Messenger du Sacré-Cœur*, t. 84, novembre 1909, p. 664.

⁴. *Le Messenger du Sacré-Cœur*, t. 86, janvier 1911, p. 30.

⁵. *Le Messenger du Sacré-Cœur*, t. 87, octobre 1912, p. 611.

⁶. *Trait d'Union*, n° 1, janvier 1914, p. 26-27.

⁷. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre*, p. 266.

⁸. Extrait du *Messenger du Cœur de Jésus*, juin 1916, p. 374-377 [cité par Marie-Claude Flageat, p. 206]

⁹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre*, p. 267.

« Au mois d'août 1914, au début de la grande guerre que personne ne prévoyait si longue, je vous demandais de faire avec moi un vœu au Sacré-Cœur, pour obtenir de sa miséricorde que tous nos Religieux mobilisés revinssent sains et saufs. Notre demande n'a pas été exaucée dans les termes où elle était formulée. [...] Est-ce une raison de diminuer notre confiance dans le Sacré-Cœur et de restreindre envers lui les témoignages de notre piété filiale ? ¹ »

Mongré apporte depuis le début de la guerre son soutien aux combattants. Des familles contribuent à l'assistance aux soldats. Un Comité d'accueil pour prisonniers civils libérés par les Allemands s'est constitué le 13 avril 1915. Surtout, la partie des bâtiments de Mongré où étaient installés les portiques pour l'éducation physique est devenue la cour de « l'Hôpital auxiliaire n° 7 ». Ce dernier est placé sous la responsabilité de la Société française de secours aux blessés militaires, rattachée à la Croix-Rouge². Son comité d'organisation est composé de personnalités bien connues des Mongréens : le lieutenant-colonel de Talancé³, Jules Viailly, Louis Besson et Benoît Mulsant. La comptabilité est confiée à Monsieur Puvilland, l'économiste du Collège. Le secrétariat administratif est entre les mains de l'ancien élève Louis de Longevialle⁴. Aux côtés des infirmières, Madame Walter a la responsabilité de la pharmacie. De 25 prévus initialement, le nombre de lits passe rapidement à 50, puis de 100 à 125, et enfin à 200 en juin 1918⁵. Le 27 septembre, un premier convoi achemine en effet 101 blessés à Mongré. D'anciennes salles de classe, où demeurent le tableau noir et la statuette religieuse, deviennent salles d'opération⁶, de soins ou de détente⁷. Outre l'activité des personnels hospitaliers, les allées et venues des familles des militaires et l'engagement des personnels du Collège rendent la guerre très proche⁸. Le premier décès d'un blessé a lieu le 6 octobre. Une cérémonie a lieu dans la chapelle du Collège où l'office funèbre est célébré par l'abbé Favier, aumônier de l'hôpital. Les chants de circonstance sont interprétés par les élèves sous la direction de Désiré Walter. Après la cérémonie, des personnalités et de nombreuses délégations des écoles accompagnent le cercueil au cimetière. Le même cérémonial a

¹. Claudius Chanteur, « Mes Révérends Pères et mes bien chers Frères », Paray-le-Monial, 27 avril 1917, 2 p. imp. AFSI.

². Francisque Perrut, « Villefranche pendant les premières années de la guerre de 1914-1918 », *Chroniques du pays beaujolais*, n° 25, Académie de Villefranche, p. 20 (avec des illustrations, notamment des médecins et du corps d'infirmières). En 1879, la scission de la Société de Secours aux Blessés Militaires (SSBM) a donné naissance à l'Association des Dames de France (ADF), par le docteur Duchaussoy, d'obédience catholique. En 1881, l'Union des Femmes de France (UFF) de Madame Koechlin-Schwartz et Monsieur Douglas-Hogg, plutôt protestante, a vu le jour à partir de l'ADF. Les trois sociétés ont fusionné le 7 août 1940 pour instituer la Croix-Rouge française.

³. Louis Lemau de Talancé de Sirvinges (1848-1914), saint-cyrien promotion « de Suez » (1868-1870) est le descendant d'une famille établie en Beaujolais à Denicé.

⁴. Louis Falcon de Longevialle (1866-1936 ; M 1877 – IV 1880), diplômé en Droit des Facultés catholiques de Lyon dont il est devenu le Président de l'Association des amis, a été administrateur de la Société civile Notre-Dame de Mongré, Vice-Président du Conseil général de la Lozère, Président du Comité royaliste du Beaujolais, ligueur d'Action française et Président de l'Académie des sciences arts et belles-lettres de Lyon. Opposant en 1880 à l'expulsion des Congrégations religieuses, il a connu la prison. Il est le père de Maurice Falcon de Longevialle (1895-1961 ; M 1906 – P 1914). Il est l'auteur de *La Chapelle du château de Mongré et sa prébende (1641-1789)*, Villefranche-sur-Saône, 1902 [extrait du *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, janvier-mars 1902].

⁵. D'après la plaque apposée après la guerre dans la cour, l'hôpital a soigné 2 437 soldats. Mongré n'est pas le seul établissement scolaire de l'Enseignement libre à accueillir un hôpital militaire. Ceux de Lyon sont principalement sollicités, comme le Collège des Dominicains à Oullins, avec 447 lits et l'Externat Saint-Joseph, rue Sainte-Hélène à Lyon, avec 380 lits. La majorité des établissements scolaires, confessionnels ou privés, compte cependant entre cent et cent cinquante lits. Statistique dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 4 octobre 1918, p. 310-311.

⁶. Voir en annexes le cahier iconographique.

⁷. *Idem*.

⁸. Francisque Perrut, « Villefranche pendant les premières années de la guerre de 1914-1918 », p. 22.

lieu pour les cinq décès suivants. Après quelques mois, la guerre s'avère plus longue que prévu. Vingt et un militaires sont décédés à Mongré durant la guerre¹. Avec l'hôpital militaire arborant les couleurs tricolores lors des cérémonies de remise de décorations, Mongré est pavoisé comme il ne l'avait jamais été. Si le 1^{er} novembre 1915, le gouverneur militaire de Lyon arrête qu'il n'y aura plus aucune représentation, aucune conférence, aucun concert ou manifestation sans l'autorisation militaire, une représentation théâtrale est toutefois donnée à Mongré sur des tréteaux dans l'une des cours extérieures. Fin janvier 1916, une matinée où se produisent des artistes lyonnais et caladois est aussi donnée au profit des œuvres de secours. Elle est organisée dans la cour intérieure dévolue à l'hôpital². Tandis que Désiré Walter est au piano, elle est composée d'extraits d'opérettes, d'un concert par la fanfare scolaire et des deux derniers actes de *Werther*³, dont les notes funèbres et rédemptrices s'accordent avec les deuils contemporains⁴. Lors de la clôture, *La Marseillaise* résonne comme une réponse à la « rumeur infâme »⁵. Dans l'établissement scolaire pavoisé aux couleurs du drapeau national de la République française⁶, *La Brabançonne* est une protestation contre la barbarie allemande⁷. Hymne national belge, le chant a connu plusieurs variantes. Dans le texte de 1860, le premier couplet est ainsi composé :

« Après des siècles d'esclavage,
Le Belge sortant du tombeau,
A reconquis par son courage,
Son nom, ses droits et son drapeau.
Et ta main souveraine et fière,
Désormais peuple indompté,
Grava sur ta vieille bannière:
Le Roi, la Loi, la Liberté ! »

Le 16 juillet 1919, la solennelle Distribution des Prix est présidée par le célèbre général Pierre Cherfils⁸. Militaire au caractère affirmé, ancien combattant de 1870-

¹. *Idem*.

². Voir en annexes le cahier iconographique.

³. Inspiré du roman de Goethe, *Les Souffrances du jeune Werther*, ce drame lyrique de quatre actes et cinq tableaux a été mis en musique par Jules Massenet (1842-1912) sur un livret d'Édouard Blau, Paul Milliet et Georges Hartmann.

⁴. Au moment de Noël, le jeune poète Werther est mortellement blessé. Alors que Charlotte lui avoue son amour, il entend des enfants entonner des chants de Noël et voit là sa rédemption. Werther expire alors après avoir demandé à Charlotte de le pleurer sur sa tombe.

⁵. Quelques semaines plus tard, le cardinal Sevin, archevêque de Lyon, réfute dans sa *Lettre pastorale* de carême l'accusation faite aux catholiques d'étouffer le patriotisme, de tuer le courage et de profiter de la situation pour étendre leur influence. « Le clergé a-t-il renoncé à rechristianiser la société française. Il ne le peut, nous le disons bien haut. Mais la question n'est pas là. Elle consiste tout entière à savoir si, comme on nous en accuse, nous avons projeté de nous servir de l'Allemagne en vue de faire abroger nos lois antichrétiennes et de refaire de notre patrie une société catholique. Or, pareille idée n'est venue à l'idée de personne parmi nous ». Il donne en exemple le patriotisme des Congrégations religieuses, parmi lesquelles les Jésuites. Texte dans *La Croix de la Drôme*, 10 mars 1916. Dans une autre lettre pastorale reprise par plusieurs évêques français, il a demandé aux fidèles catholiques de payer l'impôt sur le revenu.

⁶. *Idem*, p. 24 (avec illustration : concert de bienfaisance à l'hôpital de Mongré : pour l'occasion, l'une des cours est pavoisée, notamment avec les lettres « RF »).

⁷. Est-ce parce que des soldats belges se trouvent parmi les blessés soignés à Mongré ? Est-ce sinon pour rappeler les malheurs subis par la nation alliée de la France ? L'agression subie par la Belgique est, aux yeux de certains, une preuve de la barbarie allemande qui doit inciter la Papauté à prendre parti pour la France et ses alliés [Jacques Fontana, *Les catholiques français pendant la Grande guerre*, Paris, Cerf, 1990, p. 185-192].

⁸. Pierre Joseph Cherfils (1849-1933), notice [en ligne] sur le site de François Amelineau : <http://www.ecole-superieure-de-guerre.fr/-prof-cherfils.html> Des garçons du Collège sont apparentés à sa famille.

1871¹, professeur à l'École supérieure de guerre, théoricien de la cavalerie devenu favorable à l'emploi de l'aviation dès 1912², chroniqueur dans *L'Écho de Paris*, disert dans d'autres journaux³, ses propos nationalistes et militaristes⁴, parfois pompeux⁵, ont participé du « bourrage de crâne » ouvertement brocardé par ses adversaires de *L'Élan* dans leur « florilège cherfilial »⁶. Le Prix d'honneur est décerné à Rémy de Ravinel⁷, rédacteur de la meilleure dissertation sur le sujet « Expliquer et commenter ce mot de Bossuet : " L'autorité est une servitude " ». La guerre est terminée depuis huit mois, mais le grand deuil a à peine commencé.

Vivre le deuil

La France victorieuse, Frédéric Rouvier fixe la geste héroïque des Catholiques et désigne les signes du renouveau religieux engendré par le conflit. Dans les pages de *En ligne*, il rappelle le retour en France des religieux exilés et dépeint le réveil catholique dans l'Armée et le rôle tenu par chaque fidèle de l'Église, depuis le prêtre combattant jusqu'aux évêques, en passant par les infirmiers, les brancardiers et les

¹. Pierre Cherfils, *Essai sur l'emploi de la cavalerie, leçons vécues de la guerre de 1870 et faites en 1895 à l'École supérieure de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1898-1899.

². Pierre Cherfils, « Les millions de l'aviation. De leur emploi », *Pour l'Armée*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1913, p. 179 et 185-186. L'article a d'abord paru dans *L'Écho de Paris* du 23 mars 1912. Voir Dimitry Queloz, « La pensée militaire aérienne en France avant la Première guerre mondiale », *Revue Militaire Suisse*, 151, 2006, p. 5. Le général Cherfils a préfacé le livre d'Albert Bessières, *Cavaliers de France. La cavalerie. Dans la bataille de Noyon, dans la 2e Marne, dans la bataille de Champagne, dans la poursuite et l'occupation*, Paris, Perrin, 1920.

³. Pendant le conflit, d'anciens militaires sont invités en tant qu'experts à analyser la guerre. Chaque quotidien a le sien. Tous affirment que la France est en train de remporter la guerre. Sans informations précises ni possibilité d'en dire trop du fait de la censure, ils tiennent des propos vagues. Dans *L'Écho de Paris*, le général Cherfils accrédite les thèses officielles françaises dans lesquelles, lorsque les Français reculent, il s'agit d'une retraite stratégique. Quand les Allemands passent à l'offensive, c'est en vain car ils sont déjà épuisés. Antoine Flandrin, « En 1914, la presse accepte la censure parce que la France participe à l'effort de guerre », *Le Monde.fr* 18 juillet 2014.

⁴. « Le pacifisme conduit à l'antimilitarisme, l'antimilitarisme à l'antipatriotisme et ce dernier au néant, où s'effondrerait la patrie. A un poison aussi mortel, il faut appliquer un antidote. L'antidote du pacifisme, c'est le militarisme, c'est-à-dire le culte de respect, de confiance et d'honneur dont il faut entourer l'armée. Méditons la prophétique parole du philosophe : "Quand un peuple montre pour la guerre une horreur coupable, Dieu le change en un peuple femme et lui envoie un vainqueur qui le viole". Ne devenons pas le peuple femelle que l'on viole. Restons le peuple mâle capable d'attaquer pour mieux se défendre, le peuple de nos seize siècles d'histoire; gardons les vertus guerrières qui ont fait la France et qui peuvent seules la maintenir terrible et respectée. On ne respecte que les forts. » Marseille, 17 décembre 1914.

⁵. « Le colonel était un soldat. Le cas inverse est plus rare. », *L'Écho de Paris*, 28 décembre 1914. « Tous les alliés balkaniques du roi de Prusse sont annihilés par celui dont le prestige, à l'inverse du soleil, se couche à l'Orient », *Le Gaulois*, 26 février 1916.

⁶. « En Macédoine, nous sommes déjà deux armées alliées, sans compter les Serbes. Quand il y aura une armée russe et une armée italienne, ça fera cinq. » « On a le cœur serré devant la vision de la victoire éclatante qui serait aujourd'hui la nôtre, si les trois marteaux anglo-français, russe et italien frappaient à la fois sur l'enclume serbe, pour faire voler en morceaux les armées germano-bulgares. » *L'Élan*, revue artistique « Dada », a paru de mai 1915 à décembre 1916 sous la direction d'Amédée Ozenfant (1886-1966). Dans *La vie et rien d'autre* (1989), Bertrand Tavernier fait s'insurger le commandant Dellaplane, interprété par Philippe Noiret, contre le « crétinisme galonné ». Il cite le général Cherfils : « La guerre, avec ses allures dévastatrices, n'a que l'apparence de la destruction ».

⁷. Rémy de Ravinel (1901-1990 ; M 1913 – P 1919), fils du baron François de Ravinel (1867-1944), Saint-Cyrien, maire de Nossoncourt et conseiller général de Meurthe et Moselle (1915-1925), est devenu jésuite. Il a été professeur de l'histoire de l'Église au théologat de Fourvière puis professeur de latin avant de devenir aumônier d'un Collège de religieuses à Clermont-Ferrand. Il a publié un ouvrage sur l'un de ses ancêtres (*Diacre et martyr. Le bienheureux Antoine de Ravinel (1769-1792)*, Moulins, 1950) et participé à la traduction de l'œuvre de saint Anselme (1033-1109) : *Le grammairien ; De la vérité ; La liberté du choix ; La chute du diable*, traduit sous la direction de Michel Corbin, S.J. ; introduction, traduction et notes par Alain Galonnier, Michel Corbin, S.J., et Rémy de Ravinel, S.J., d'après le texte latin établi par Dom François Schmitt, Paris, Cerf, 1986.

aumôniers¹. *La Croix* trouve là « des récits émouvants qui arrachent des larmes et qui édifient », ainsi qu'un « antidote à la rumeur infâme »². Au-delà de cette apologétique, l'enfant et l'adolescent ont fait avec la guerre plus profondément, l'expérience du deuil. Un père ou un oncle tués, une mémoire familiale est née autour de leur souvenir. Cette histoire personnelle de la guerre, vue au travers de la figure héroïsée prend la forme d'une dévotion qui, si elle est partagée devient un deuil collectif. Même en l'absence d'un deuil personnel et intime, le Collégien ne peut échapper à l'expérience du deuil collectif. Dans cette peine partagée, l'assistance aux familles affectées par la perte d'un proche s'est très vite organisée. Au-delà du deuil intime et familial, comment venir en aide aux nouveaux orphelins ? Comment faire en sorte qu'un Collégien ne soit pas empêché de poursuivre sa scolarité à cause de la mort de son père ? Il y a d'abord les « secours » distribués aux familles par les Anciens élèves. Il y a aussi l'Œuvre Saint-Louis de Gonzague, dans le Conseil de laquelle agissent d'Anciens élèves comme Charles Jacquier. La première forme de l'Œuvre a vu le jour en 1915. Son but est d'offrir une éducation chrétienne aux orphelins de guerre dans le diocèse de Lyon. Charles Jacquier est sollicité pour une nouvelle fondation, à la fois plus générale et étendue dans tous les diocèses du Sud-Est, mais aussi plus spécialisée, puisqu'elle serait réservée aux enfants que leur père, s'il était resté vivant, aurait fait éduquer dans l'enseignement secondaire³. Selon ses statuts, « elle a, comme son nom l'indique, un caractère nettement catholique ». Avant que n'apparaisse le Pupille de la Nation⁴, « l'Œuvre saint Louis de Gonzague pour l'Éducation secondaire libre des Orphelins de la Guerre » est l'une des œuvres de bienfaisance nées de la guerre. Instituée avec l'approbation du cardinal Sevin, elle est encouragée par son successeur, le cardinal Maurin, et honorée par une lettre et une bénédiction de Benoît XV. L'aide reçue dans ce deuil intime et familial, avec lequel le Collégien doit grandir, participe d'un deuil collectif vécu par des enfants témoins. Pendant la guerre, l'Amicale des Anciens élèves a dressé au fil des jours la liste des Mongréens morts pour la Patrie. Cette litanie des morts s'égrène d'abord à l'occasion de cérémonies dans l'église d'Ainay où les Anciens prient pour les glorieux défunts en insistant sur la force de leur don. Le Comité des Anciens prend soin d'insérer dans son livret annuel la liste des Anciens élèves tués dans l'année. Après la guerre, alors que les Jésuites dressent eux-mêmes leur nécrologe⁵ et publient des hagiographies de leurs héros⁶, cette mémoire est organisée entre les murs du Collège. Pour ce deuil scolaire, le jour des défunts a été choisi. Il a d'abord été prévu que les noms des défunts, comme ceux des Zouaves pontificaux, seraient inscrits sur une plaque installée dans la chapelle. Il y a finalement plusieurs plaques fixées au mur de l'atrium⁷. Bien visibles, de part d'autre de l'entrée dans la chapelle, elles rappellent les noms des disparus, anciens maîtres ou anciens élèves de Mongré et marquent la valeur de l'éducation religieuse et patriotique dispensée par les Jésuites.

¹. Frédéric Rouvier, *En ligne. L'Église de France pendant la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Perrin, 1919.

². *La Croix*, « Notes bibliographiques », jeudi 23 octobre 1919. Voir aussi Xavier Boniface, *Histoire religieuse de la Grande guerre*, Paris, Fayard, 2014.

³. Pierre Ravier du Magny, *Charles Jacquier. L'éloquence faite homme (1845-1928)*, Lyon, Vitte, 1930, p. 239. Ravier du Magny cite Aloysius Rosette, *Les orphelins de la guerre. Œuvre de saint Louis de Gonzague pour l'éducation secondaire libre des orphelins de la guerre*, Lyon, 1928 : « Une réunion du comité devait se tenir chez lui le jour même où nous avons eu la douleur d'assister à ses funérailles ». Il semble confondre la première et la deuxième œuvre. Si le cardinal Sevin (1852-1916) est à l'origine de l'œuvre fondée en 1915, il n'a pas connu la seconde, élargie au Sud-Est de la France en 1926.

⁴. Jusqu'à la loi du 29 juillet 1917 qui institue « l'adoption » par la communauté nationale des fils et filles des « Morts pour la France », c'est le monde associatif qui agit en faveur des orphelins de guerre. Olivier Faron, *Les enfants du deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la Première guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, La Découverte, 2001.

⁵. 1914-1919. *Les Jésuites morts pour la France*, Tours, Mame, 1921.

⁶. Georges Guitton, *Un "preneur" d'âmes. Homines eris capiens (S. Luc, V)*, Louis Lenoir, aumônier des marsouins 1914-1917, Tours, Mame ; Paris, de Gigord, 1922. Cet ouvrage de l'ancien professeur d'Humanités du Collège de Mongré (1899-1901) a connu plusieurs rééditions jusqu'en 1936.

⁷. Voir en annexe, le cahier iconographique.

Chacune des plaques de marbre blanc est entourée d'un cadre en bois sur lequel sont sculptées les palmes du martyre. Sur la première plaque figurent en tête de liste deux maîtres jésuites, Albert Fournier et Paul Franville¹. Bernard de Malglaive manque dans ce premier groupe. Il est présent dans le second sans mention de son appartenance à la Compagnie de Jésus. Dans le second groupe, l'ordre alphabétique mêle les Anciens élèves qu'ils soient religieux, prêtres, séminaristes ou laïcs. Parmi les cent soixante-quatorze noms gravés en noir², précédés d'un *In Pace* en lettres d'or, un « R.P. » et un « Abbé » signalent Melchior Gautier et Antoine Faysse, en fait scolastique et séminariste³. Dans cette liste, la répétition de certains noms illustrent l'importance des pertes dans certaines familles : après Paul en 1915, Théodore et Jacques Billioud sont tués en 1916, Jean et Louis Bocard en 1914 et 1916, Marcel et René Boisson en 1917 et 1918, Paul et Roger de La Chapelle en 1915 et 1916, Xavier et Pierre de la Chevasnerie en 1916 et 1918, Jean et Gabriel Forissier en 1914 et 1916, Louis et Albert Falcon de Longevialle les 14 et 16 mai 1915, Gonzague et Olivier Teilhard de Chardin en 1914 et 1918, Bernard et Jacques de Vregille en 1914 et 1917. L'hécatombe concerne aussi la Compagnie de Jésus : Guy Neyrand, scolastique jésuite, mort en captivité à l'automne 1914, était le frère de Charles Neyrand, également scolastique, mort le 1^{er} août 1916. L'un et l'autre sont mentionnés comme « R.P. » et leur patronyme est suivi des lettres « S.J. ». Louis Berne les célèbre tout particulièrement dans un petit volume⁴. Inscrits comme jésuites, Xavier Roiron, tué le

¹. Ancien Préfet de discipline à Mongré de 1898 à 1900, Albert Fournier (4 février 1864-10 juin 1915) a rejoint la Compagnie de Jésus le 23 septembre 1887. Jésuite profès depuis 1904, il était aumônier volontaire et brancardier divisionnaire à la 51^{ème} Division. Paul Franville (1890-1916), ancien séminariste du diocèse d'Autun, surveillant de la 3^{ème} division à Mongré en 1910-1911, devenu scolastique de la Compagnie de Jésus le 15 novembre 1911, a d'abord été brancardier au 167^{ème} Régiment d'Infanterie avant de devenir, à sa demande, combattant. Sergent, il était mitrailleur au 122^{ème} Régiment d'infanterie lorsqu'il a été grièvement blessé le 8 août 1916 près de Douaumont à Verdun. Porté disparu, il n'a été officiellement déclaré « Mort pour la France » que le 13 juillet 1921.

². Les auteurs du *Livre d'or* le reconnaissant au début du volume. « Il y a certainement des lacunes à ce *Livre d'or* : un certain nombre d'Anciens Élèves qui devraient y figurer ont été omis ; plusieurs notices sont incomplètes. Le Comité de rédaction s'en excuse. Il croit cependant avoir fait tout ce qui était possible pour recueillir les renseignements les plus complets : il a écrit beaucoup de lettres personnelles ; il a envoyé plusieurs lettres circulaires ; il a fait paraître des avis soit dans le *Bulletin de l'Association* soit dans les journaux de la région du Sud-Est et de Paris ; il a pensé qu'il ne pouvait retarder plus longtemps cette publication ». [*Livre d'or*, p. VI] La liste a été complétée après la pose des plaques en novembre 1920 : quatre noms ont été ajoutés au bas de la première plaque, dont ceux de Martial Morel, sans mention de son état d'ecclésiastique, et d'Alexandre De Vialet, (M 1884 – R 1892). Ce dernier, caporal infirmier, est né le 23 octobre 1875. Devenu jésuite le 29 septembre 1894, profès en février 1913, il est mort à Salonique le 15 octobre 1918 des suites de la grippe. Neuf autres noms pour « 1914-1918 » seront aussi été ajoutés sur la plaque des « Morts pour la France » de la guerre 1939-1945. Sur cette plaque des morts des « Morts pour la France » en Indochine et Afrique du Nord, figure par erreur le nom de Michel Collod, encore bien vivant en 2015.

³. Melchior Gautier, né le 6 septembre 1889, devenu jésuite le 16 octobre 1908, était soldat de seconde classe et brancardier-infirmier au 13^{ème} Régiment d'infanterie lorsqu'il a été tué le 15 février 1917 dans la Marne par un éclat d'obus reçu à la tête. Séminariste, Antoine Faysse, né à Bourg-de-Péage le 22 août 1884 et tué le 17 juin 1915 dans le Pas-de-Calais, était Lieutenant de réserve incorporé au 159^e Régiment d'infanterie.

⁴. Louis Berne, s.j., *Deux Morts de la guerre. Guy Neyrand, S.J., 1888-1914. Charles Neyrand, S.J., 1890-1916*, Lyon, M. Audin, 1921. Louis Berne (1889-1949), devenu novice jésuite le 3 novembre 1907 et prêtre profès en 1927, a été le condisciple du second, Charles, né en 1890 et entré au noviciat le 17 novembre 1907. Guy Neyrand, né le 22 mai 1888, devenu novice le 12 novembre 1905, est mort le 7 octobre 1914. Louis Berne insiste sur la primauté de l'éducation familiale, particulièrement du père, ancien militaire, sur celle du collège. « Un trait qu'il importe de noter, c'est que ce deux écoliers, très attachés à leur collège — eussent-ils, autrement, été des Mongréens ? — , ne firent cependant jamais figure de collégiens... au sens fâcheux du mot. Leur famille les avait pris trop à fond. À Mongré ils continuèrent de lui appartenir très entièrement. Même à Mongré, d'ailleurs, leur éducation continuait d'être dirigée, très entièrement par leur père... avec quelle intelligence et chrétienne largeur de vue ! [...] Un jour, nous est-il dit, le préfet des études reçoit la visite de M. Neyrand. Est-on content de ses fils ? Le préfet les trouve un peu légers, un peu espiègles. « Pour cela, lui est-il répondu, pour cela, M. le Préfet, c'est votre affaire. Débrouillez vous pour le règlement. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit :

29 septembre 1915, était profès depuis février, mais Henri Martin de La Rouvière n'était encore que scolastique¹. Il en est de même pour Henri Vimal du Monteil et Bernard de Vregille, eux aussi scolastiques². Mort des suites de la grippe en octobre 1918, Alexandre de Vialet avait prononcé ses grands vœux en février 1913. La mémoire des disparus est plus précisément et largement recueillie dans le *Livre d'or des Anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré pendant la guerre de 1914-1918*³. Édité en 1921, il fait mémoire dans sa première partie des anciens maîtres et élèves morts pour la Patrie en rapportant leurs actions et les circonstances de leur disparition. Les morts ont conservé un visage puisque la quasi-totalité des notices est précédée d'une photographie du défunt. Le volume contient aussi un texte de Louis de Longevialle extrait du *Bulletin des Anciens élèves*. « L'hôpital de Mongré » présente les principaux acteurs de la mobilisation dans l'hôpital auxiliaire n° 7⁴. Aux côtés des membres du Comité local de la Société de Secours aux Blessés militaires, dirigé par le colonel de Talancé et Jules Viailly, un Comité de Dames présidé par la comtesse de Colbert et la générale Isnard, participe aux soins dispensés par le corps des infirmières dirigé par le docteur Héron et l'infirmière Madame de Lonchamp. À ce texte s'ajoute une notice consacrée à Victor de Valence, ancien élève des premières années de Mongré et Secrétaire général de la Société française de secours aux blessés militaires, décédé en décembre 1919⁵. Dans la seconde partie du *Livre d'or* figurent les noms des anciens maîtres et élèves « cités à l'Ordre du jour »⁶. Parmi les anciens maîtres, deux laïques sont aux côtés de six jésuites. Dans les rangs des deux cents huit anciens élèves qui se sont illustrés, cinq étaient jésuites et trois abbés. Les citations donnent à voir les « vertus » des anciens élèves « cités ». Pierre Teilhard de Chardin, par exemple, est cité à l'ordre de l'Armée comme « modèle de bravoure, d'abnégation et de sang-froid ».

« Du 13 au 19 août 1916, a dirigé les équipes de brancardiers sur un terrain bombardé par l'artillerie et battu par les mitrailleuses. Le 18 août, est allé chercher le corps d'un officier tué et l'a ramené dans nos lignes⁷. »

au point de vue moral, comment vont mes enfants ? — Sous ce rapport, assure le préfet, tout va bien. » Le visiteur, alors, de se déclarer satisfait. » (p. 7-8).

¹. Orthographié à tort « Henri Martin de Larouvière » dans le *Livre d'or*. Né le 2 avril 1883 à Marseille, Henri Martin de la Rouvière (M 1895 – P 1900) est devenu jésuite le 19 septembre 1900, Il a été tué en Belgique le 19 décembre 1914.

². Henri Vimal du Monteil (M 1899 – 4^{ème} 1902), né en 1889, est entré dans la Compagnie de Jésus le 29 septembre 1908. Sergent-major dans l'Infanterie, il est blessé à Verdun d'abord en juillet 1916 puis en avril 1917. Devenu Sous-lieutenant aviateur, il a été tué « dans une rencontre d'aéroplanes à 2 000 mètres d'altitude » le 17 mars 1918 au-dessus de Saint-Hilaire-au-Temple (Marne). Bernard de Vregille (M 1902 – 6^{ème} 1904), né le 7 juillet 1892, est devenu jésuite le 31 octobre 1910. Caporal faisant fonction d'agent de liaison, il est mort après avoir été frappé par un éclat d'obus le 28 novembre 1914.

³. *Livre d'or des Anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré pendant la guerre de 1914-1918*, Villefranche, 1921. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁴. *Livre d'or*, p. 183-185.

⁵. *Idem*, p. 186-189. Victor de Valence de Minardièrre (1843-1919 ; M 1852- P 1860), docteur en Droit (*Du régime Provincial en droit romain. De l'Administration départementale en droit français ; précédée d'une étude historique sur l'organisation administrative des provinces dans l'Ancien régime*), était souscripteur perpétuel de l'Association amicale des anciens élèves. Marié le 5 avril 1869 avec Marie de Marbot, née le 6 novembre 1848, il a perdu son épouse le 4 mai 1897 dans l'incendie du Bazar de la Charité.

⁶. La « citation à l'ordre du jour » signale un acte de bravoure, d'obéissance ou de sacrifice, qui a valeur d'exemple et est pour cela « cité » dans le texte d'un communiqué, des états de service et du livret militaire. Individuelle ou collective, elle peut être à l'ordre du Régiment, de la Division, du Corps d'armée, de l'Armée et même du Grand quartier général. Voir Marie-Anne Paveau, « Citations à l'ordre et croix de guerre. Fonction des sanctions positives dans la guerre de 1914-1918 », dans Rémy Cazals, Emmanuelle Picard, Denis Rolland, *La Grande Guerre. Pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 247-257.

⁷. *Idem*, p. 289.

Les « vertus » surabondent chez Louis de Boulaye, ancien élève de Mongré, entre 1887 et 1892, puis de Saint-Cyr. Dans ses huit citations, dont quatre à l'ordre de la Division et quatre autres pour moitié à celui du Corps d'armée et de l'Armée, son zèle, son intelligence et son courage ou sa bravoure s'ajoutent à son énergie à conduire les troupes en tant qu'officier¹. Dans certaines, comme pour Paul de Beaurepaire², elles font affleurer les principes chrétiens inculqués par l'éducation jésuite avec sa visée de l'excellence.

« Chef de bataillon de tout premier ordre, s'est acquis par son élévation morale et son esprit de devoir, l'estime unanime de ses chefs, le respect et l'admiration de tous ses subordonnés. Commande un bataillon de première ligne depuis quatorze mois ; s'est dépensé sans compter avec méthode et égalité d'humeur, surtout dans les circonstances difficiles. A laissé les traces heureuses de son passage dans les troupes qu'il a commandées³. »

Les plus jeunes ont exalté les « vertus » au péril de leur vie dans des actions de sauvetage de leurs camarades. Paul Berthier a ainsi « donné, dans la période du 16 au 28 avril 1917, un bel exemple de courage et de dévouement en se portant, sous de violents feux d'artillerie, dans les endroits les plus exposés, pour recueillir les blessés⁴. » La valeur humaine n'est toutefois pas le fait de la seule jeunesse. Elle demeure chez les plus anciens, à l'instar de Jean Terrel.

« Ayant repris volontairement du service à 60 ans et demandé à venir sur le front, a commandé la section de munitions de ce groupe depuis sa formation. S'est toujours montré plein de zèle et de dévouement, payant de sa personne sans souci de la fatigue et du danger⁵. »

Précédant le texte cette citation, le début de la notice précise que Jean Terrel est resté « au front jusqu'en octobre 1917 malgré son âge et cinq fils mobilisés, dont l'un a été tué » et qu'il a été fait Chevalier de la Légion d'honneur le 27 avril 1915. Récompenses et souffrances, décorations et blessures, donnent plus de poids à l'héroïsme du Mongréen combattant. Dans la notice de Jacques de Vregille (M 1898 - 1900) tous les éléments composent une conduite modèle : l'ancien élève a été honoré du titre de Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Saint-Georges de Russie. Il a été trois fois blessé avant de mourir des suites de ses blessures le 2 juillet 1917. Il a obtenu cinq citations à l'ordre de l'Armée dans lesquelles figurent non seulement des observations sur la « belle attitude au feu », la « plus haute conception du devoir », lui qui s'est « particulièrement distingué aux combats », mais aussi les mots de « courage », « sang froid », « vaillance » et « entrain ». Mieux

¹. *Idem*, p. 207-209.

². Le *Livre d'or* indique que Paul de Beaurepaire, né en 1877 (M 1887 – P 1892) avait été « Commandant au 133^e Régiment d'infanterie territoriale. L'infanterie territoriale regroupait des hommes de plus de trente ans considérés comme encore capables de se battre, mais insuffisamment entraînés ou inexpérimentés. Ils étaient en principe cantonnés dans la défense des frontières et la tenue des places fortes. Composé de trois bataillons, intégrés dans la 157^e Division d'Infanterie, le 133^e RIT a cependant été engagé en première ligne, comme d'autres troupes territoriales, à cause des fortes pertes du début de la guerre.

³. *Idem*, p. 201.

⁴. Paul Berthier (M 1905 – P 1914) était cavalier au 8^{ème} Cuirassiers.

⁵. *Livre d'or*, p. 289-290. Jean Terrel (1857-1932 ; M 1865 – P 1873), docteur en Droit à Paris, il est avocat au barreau de Lyon. Membre de l'ACJF, il s'est lié d'amitié avec Victor Berne et Marius Gonin. Collaborateur de la *Chronique sociale*, il est membre de la commission générale des Semaines sociales. Proche du Sillon, il polémiqua avec *Le Nouvelliste*. Démobilisé en 1917 comme capitaine d'artillerie, il est titulaire de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur. Roger Voog, « Jean Terrel », *DMRFC*, 6.

encore, sa notice sur deux pages se clôt sur un extrait d'une lettre à sa famille avant l'attaque du 16 avril 1917 où il confie son acceptation du sacrifice chrétien de sa vie.

« Le plus beau de mes rêves est réalisé : j'ai franchi le grand pas et j'ai rejoint dans l'éternité mes camarades morts au champ d'honneur. Au revoir, là-haut !¹ »

Florilège de morceaux de vies liant engagement chrétien et action patriotique, le *Livre d'or* sur papier glacé témoigne au total d'un effort patriotique de Mongré et s'offre comme une réponse à l'accusation du manque de patriotisme des Catholiques. Ce reflet du grand œuvre de la famille mongréenne s'ouvre sur un poème de Louis Perroy « aux anciens élèves de Mongré morts pour la France ». Il dit à la fois ce qu'a été l'âme de ceux qui ont donné leur vie, invite les plus jeunes à s'inspirer de leur valeur, et conclut sur la force d'un christianisme forgé entre les murs du Collège de Mongré.

« Un peu partout, mêlés à la terre de France,
Dans les bois, aux vallons sous les épais labours,
On a jeté leurs corps : et, depuis de longs jours,
Ils dorment leur sommeil bercé par l'Espérance.

On ignora souvent les lieux où tout à tour
Ils ont versé leur sang et caché leur souffrance :
Il suffit que le sol ait reçu la semence,
Le temps fera germer ce qu'a donné l'amour.

Amis, qui les avez connus, qu'il vous souvienne
En relisant leurs noms de réveiller ces morts,
Et retrempez la vôtre à leur valeur chrétienne.

Vous qui, venus après, ignorez leur image,
Songez qu'ils ont semé quand ils avaient votre âge :
C'est la Foi qu'on apprend ici qui fait les Forts². »

Ouvert par une photographie plongeant sur la cour vide au centre de laquelle est postée la statue de saint Stanislas Kotska, le clocher de la chapelle domine une façade éclairée par le soleil tandis qu'au bas à droite de l'image, l'ombre s'arrête dans une marque rectiligne au pied de la statue. Bandeaux et culs-de-lampe, selon le style du bois gravé, ont été dessinés par Philippe Burnot, ancien élève et artiste³. Sous le titre⁴, un cercle comme un œil-de-bœuf, ouvre sur une tombe surmontée d'une croix portant la cocarde tricolore. Du lointain irradie la lumière du soleil. L'image annonce l'insistance du livre sur la mort et le deuil, relevés par l'Espérance chrétienne. Dans sa préface Charles Jacquier, le président de l'Amicale des anciens élèves, s'adresse à ses « chers camarades » pour évoquer un « mémorial », un « livre d'or en vérité ; palmarès et martyrologe au même titre » où sont « les meilleurs d'entre les nôtres⁵. » Il le reconnaît humblement : ceux qui ont enrichi « notre patrimoine d'honneur » et par lesquels « brille au front de notre cher collègue une auréole de gloire⁶ » étaient au front.

¹. *Idem*, p. 180-181.

². *Idem*, p. V.

³. Voir sa contribution graphique aux *Nouvelles de Mongré*.

⁴. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁵. *Livre d'or*, p. VII.

⁶. *Idem*.

« Le livre qui vous est offert, ce sont nos camarades qui l'ont écrit, pour beaucoup, de leur sang ; ce sont leurs exploits qui en illustrent les pages. Nous n'avons fait, nous de l'arrière, qui de loin les avons suivis dans l'ardente fournaise, qu'en classer les feuillets qu'à Mongré la main d'un des nôtres jour par jour pieusement recueillait¹ ».

Le *Livre d'or* est pour cette raison un livre quasiment liturgique, voire sacré, qui scelle, par son contenu même, un nouveau rite.

« De tels livres n'ont besoin ni qu'on les commente, ni qu'on les explique ; on se recueille en les ouvrant et, comme un missel saint, après les avoir lus, on en baise les pages à travers lesquelles passent, encens et lumière, des parfums d'autel et des rayons d'immortalité². »

Charles Jacquier unit tous les combattants, qu'ils soient les morts glorieux ou les vivants témoins, grâce à Dieu, de la victoire. « Trois cent quatre-vingt-onze noms y rayonnent, les maîtres précédant ceux dont ils furent les éducateurs »³. Il y a comme en avant les « cent soixante-quinze » qui ont fait « au pays le sacrifice suprême », et la seconde partie où « s'alignent, comme en une parade d'honneur, ceux également dignes de notre hommage, mais à qui plus heureux Dieu a réservé la joie, après avoir été eux aussi les ouvriers de la victoire, d'en être les témoins, nobles victimes qui, sur leurs glorieuses poitrines, pour plusieurs sur leurs corps mutilés ou auréolés de nobles citations portent croix, médailles ou rubans, les insignes de leur vaillance⁴. » Ces hommes dont ils convient d'être fier ont selon lui suivi l'exemple des aînés de la précédente guerre.

« Comme leurs aînés de 1870, dont au marbre de la chapelle bien des fois ils ont lu l'œuvre, le combat les a trouvés prêts. Mais grandis sous une meilleure étoile, au lieu de la lourde défaite, ils ont vu se lever la revanche un demi-siècle attendue et sur les drapeaux rajeunis par d'incomparables lauriers passer le soleil de l'apothéose libératrice⁵. »

De la sorte, ils ont aussi honoré l'éducation reçue à Mongré de leurs vieux maîtres jésuites, disparus sous le poids des ans.

« Ainsi, par eux, dans la gigantesque mêlée avec sa part de sacrifices Mongré a eu sa part de gloire : de la Marne à la Somme, de l'Aisne à l'Yser, par eux à tous ces noms d'épopée que l'histoire redira avec respect, le sien sera mêlé, et j'aime à penser qu'à l'ombre du vieux château près duquel reposent leurs chères dépouilles, les maîtres qui les firent ce qu'ils furent, au récit de leurs exploits ont tressailli d'orgueil et béni Dieu de faire ainsi reflourir leurs tombes⁶. »

Pour l'avocat lyonnais, il s'agit également de perpétuer leur mémoire pour imposer la revanche sur les épreuves subies par le Collège de Mongré et à travers lui par les Jésuites depuis quarante ans.

« Cette mémoire nous les anciens, qui ne pouvant partager leurs luttes en avons avec émotion suivi l'effort et avons battu des mains à leurs succès,

¹. *Idem*.

². *Idem*.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*, p. VIII.

⁵. *Idem*, p. VIII-IX.

⁶. *Idem*, p. IX.

nous la garderons comme au régiment, le combat achevé, les vétérans gardent le drapeau que des mains plus jeunes ont âprement défendu et nous remercions le Ciel d'avoir suscité à notre collègue, pour nous le rendre si cela est possible plus cher, de tels dévouements. Nos maîtres avec nous se réjouiront, et mieux que tous ils en auront le droit. Car c'est de leurs œuvres et de leurs exemples que sont nés ces héros ; c'est à leur mesure qu'ils ont façonné leurs âmes. Maîtres révéérés et aimés, qu'on accusait de faire deux Frances et qui pour bien montrer qu'ils n'en connaissaient qu'une, après nous avoir appris à l'aimer et à la servir, pour tous les chemins de l'exil sont revenus à l'heure du danger reprendre sur les champs de bataille, que tant d'autres illustrèrent, l'enseignement qu'ils avaient commencé dans la paix¹.

Cette mémoire s'impose, selon Charles Jacquier, aux « camarades d'aujourd'hui et de demain » qui devront garder « à leur vaillance un culte religieux et fervent. » En effet, c'est dans le souvenir de ces héros modernes qu'ils pourront grandir en développant les valeurs de l'effort et du sacrifice. Devenu grâce à ses morts glorieux « l'asile sacré » où ils ont été formés, Mongré, hier injustement attaqué, est désormais protégé de « l'injustice ». Devant lui, même ses adversaires auront à s'incliner.

« En attendant qu'un nouvel Homère en des vers immortels chante leur épopée, elles en demeureront les strophes commémoratives. Lisez-les ; mieux que cela, faites-les passer dans votre vie. Plus heureux que nous, vous n'aurez pas besoin pour stimuler vos enthousiasmes naissants, de demander à la Grèce ou à Rome des noms de héros, ni des souvenirs de gloire. Verdun sonne plus haut que Troie. Miltiade, Alcibiade, Scipion, Léonidas, dont nous rêvions dans le recul des siècles, dans ce livre même, dans notre propre histoire, sous des noms plus émouvants et plus proches, vous en retrouverez l'éclat et parce qu'ils furent des nôtres, à la joie de les honorer vous joindrez l'ambition de les suivre. Oui, Mongréens d'aujourd'hui et de demain, soyez dignes de ceux d'hier. Ce qu'ils ont fait, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il le fallait, préparez-vous à le refaire. Apprenez d'eux, mieux que du poète, que c'est chose grande et douce que de s'immoler pour son pays ; que seul l'effort grandit, que le sacrifice est rédempteur, qu'il est, pour tout dire, des morts qui valent mieux que la vie. [...] Et si quelque jour, oublieux des services rendus et du sang généreusement versé, l'injustice pour la fermer venait une seconde fois frapper à la porte de notre cher Mongré, qu'en lisant sur les tables qui en ornent le parvis et en perpétuent le souvenir les noms de ceux qu'honore ce recueil, elle s'arrête et s'incline devant cet asile sacré où, par centaines, se formèrent les héros qui sauvèrent la patrie et moururent pour elle². »

Avec l'entrée en guerre de la France, Mongré se mobilise. Il y a d'abord ses maîtres que la République appelle sous les drapeaux. À leur place, les élèves entendent aussi soutenir l'effort des soldats partis combattre. Après les premiers mois de combats meurtriers, ils tâchent de partager un peu de la souffrance commune. Outre de petits sacrifices dans le quotidien scolaire, leurs prières rejoignent celles qu'encourage à partir du milieu de la guerre la « Croisade eucharistique ». La rumeur des combats ne leur parvient pas seulement par l'observation sur la carte géographique des mouvements de troupes ou par le récit de permissionnaires. Elle est accompagnée des nouvelles de la mort qui frappe les familles. Les conséquences de la guerre sont aussi visibles au travers de l'activité de

¹. *Idem.*

². *Idem*, p. X.

l'hôpital de secours aux blessés dans les bâtiments de Mongré. Il convient quelquefois d'accompagner les funérailles des soldats. Personnels et familles sont aussi mobilisés pour soutenir l'assistance aux soldats et recueillir l'argent nécessaire. Les cérémonies militaires et les spectacles de bienfaisance imposent aux élèves certaines images de la guerre. Ces dernières sont différentes, car plus visibles, de celles qu'amènent insidieusement les nouvelles épreuves du Collège, affecté par les difficultés de fonctionnement et grevé par les problèmes financiers. Alors que se vivent les deuils, la question se pose du sens à donner à la grande épreuve. Il y a bien le discours apologétique sur l'héroïsme des Catholiques et leur contribution à la victoire militaire. Répétée par les Anciens élèves, l'affirmation porte aussi sur la guerre qui serait l'occasion d'incarner la foi patriotique reçue au Collège. Ce faisant, le « témoignage » héroïque des anciens collégiens tués servirait à solder l'antagonisme contre l'éducation jésuite, leur exaltation des valeurs mongréennes éteignant les critiques. Leur patriotisme et leur courage, découlant de leurs vertus chrétiennes, obligerait les nouveaux Collégiens à s'en souvenir pour en témoigner eux aussi à leur tour.

Conclusion

Du printemps 1880 jusqu'à l'automne 1919, Mongré a connu un temps de dures épreuves. Les premières à cause des décrets signés par Jules Ferry. L'antijésuitisme ne se contente plus alors des accusations contre les Jésuites. S'attaquant à leurs établissements scolaires, il atteint directement le Collège de Mongré. Mongré n'a toutefois pas connu de violences. Sommé de renoncer à ses maîtres jésuites, il a opéré une mue : Collège de Jésuites, il est d'abord devenu un Collège avec des maîtres jésuites. La décennie de restauration qui a suivi a permis de réaffirmer le caractère chrétien de l'établissement. Réactivant sa propre tradition, Mongré a en effet retrouvé le chemin de Paray-le-Monial et réaffirmé avec sa dévotion au Sacré-Cœur sa place dans la lutte du Catholicisme contre le Siècle. Pour exalter le soldat chrétien, Mongré a cependant aussi entrepris de défendre l'unité de son éducation et de son enseignement. Pour cela, il a proposé avec sa pratique du *Ratio studiorum* de poursuivre le combat avec dorénavant l'indispensable concours de ses auxiliaires. Plus encore, le front jésuite s'est désuni et deux tactiques ont commencé à se faire face, l'une toujours intransigeante, l'autre plus ouverte au « Catholicisme social ». Malgré ses efforts pour établir un enseignement avant tout chrétien, les vocations religieuses ne se sont pas multipliées. C'est sur ce désir des familles de voir leurs enfants réussir dans les carrières professionnelles que Mongré a connu une nouvelle épreuve au seuil d'un nouveau siècle. Lorsque la République attaque encore les Congrégations. Il ne s'agit néanmoins pas seulement d'interdire l'enseignement aux Jésuites mais bien d'interdire complètement la Compagnie de Jésus. Un temps surveillé à distance par quelques Jésuites plus ou moins discrets, Mongré doit être laissé à des maîtres ecclésiastiques et laïcs. Réduit au petit nombre, une partie de Mongré survit tandis qu'une autre partie de Mongré s'exile en Italie, à Bollengo. Mongré, dispersé, est aussi déchiré. En 1911, Mongré n'est même plus dans Mongré, obligé de quitter Villefranche-sur-Saône pour Moulins. Parmi les nouveaux maîtres de Mongré, les Anciens Élèves parviennent cependant à sauver le Collège de leurs jeunes années en obtenant de le racheter. Sauvé, Mongré passe sous une tutelle dont il n'est pas à même encore d'imaginer la portée et les conséquences. Si Mongré peut rentrer à Mongré en 1913, il ne peut plus désormais fonctionner sans l'intervention de maîtres laïcs de premier plan. Mongré divisé, les religieux de la Province de Lyon expérimentent entre les murs de Bollengo la matière d'un Catholicisme qui s'affirme pendant la guerre. La puissance du Collège jésuite en Beaujolais se mesure dans l'influence à Lyon de ses anciens élèves, groupés en Amicale des Anciens élèves. Nombre d'entre eux sont devenus les hérauts d'un Catholicisme mongréen moins univoque : à côté du *Nouvelliste* et des membres de la Congrégation des Messieurs se sont aussi affirmés les fondateurs de la *Chronique sociale*. Beaucoup d'anciens élèves empruntent aussi une autre de ces deux voies. L'époque est à la critique de l'éducation des Jésuites, au travers la sociologie, avec Émile Durkheim¹, mais plus largement de l'évocation romanesque². Sous la plume de

¹. Émile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, PUF, 1969 (1^{ère} éd. 1938). Voir Ph. Rocher, « École, morale et société. Les Jésuites français gagnés par la sociologie scolaire (1902-1971) » dans Olivier Chatelan, Denis Pelletier, Jean-Philippe Warren, dir., « Voir clair pour agir efficacement ». *La sociologie catholique aux XIX^e et XX^e siècles*, LARHRA, Université Concordia, Lyon, 26 juin 2015.

². Ph. Rocher, « Scènes et mises en scène de l'éducation jésuite au XIX^e siècle », dans Thierry Poyet et Josiane Morel, dir., *Images et scènes d'École dans le texte romanesque et autobiographique des XVIII^e et XIX^e siècles*, colloque de l'ÉSPE Clermont-Auvergne, Chamalières, 27-28 janvier 2016.

l'un de ses anciens élèves, Mongré se laisse deviner dans un roman. Le vieux domaine de Madame Bottu de la Barmondière paraît si loin du Lyon moderne... En 1914, Mongré est entré dans la guerre. Une fois de plus, la violence guerrière touche Mongré de très près. Ce n'est plus l'invasion des troupes, comme en 1870, mais la participation au soin des blessés. Outre l'accueil d'un hôpital militaire, Mongré mobilise ses maîtres et ses élèves au nom du patriotisme. L'épreuve, pour les maîtres et les anciens élèves, a souvent le prix du sang. Avec pour modèle le sacrifice de Patay, des Mongréens paient de leur vie l'héroïsme auquel ils sont prêts à succomber. Dans le deuil de ses martyrs, Mongré ignore qu'il touche avec l'armistice à la fin d'un temps d'épreuves. Rejoignant la cohorte des morts, Michel Bouteyre est décédé le 14 août 1918, Monsieur Bernardini, le vieux maître du jeune Henri de Lubac, le 9 novembre. Depuis le 13 septembre 1917, Claude Mondésert est le nouveau directeur légal. En 1919, « Bollengo », l'autre Mongré restée en exil, peut retrouver Mongré. Le XIX^e siècle, celui des âges d'or des Pères de Bouchaud et Rochette et des facéties de Léo Taxil¹, est terminé. Une École nouvelle s'avance. Le nouveau rêve d'un grand Mongré peut triompher.

¹. Massimo Introvigne, *Enquête sur le satanisme, satanistes et antisatanistes du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Dévry, 1997, p. 143-208, cité par Jean Beaubérot et Valentine Zuber, *Une haine oubliée, l'antiprotestantisme avant le pacte laïque (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 215-219.

Troisième partie
Reconquête éducative
et crise de l'humanisme chrétien

C'est le Collège le plus important de la Province.

Rapport sur les Résidences et les Collèges au Préposé général, 1921-1922.

Introduction

L'armistice et la victoire de la France précèdent le temps du deuil suivant l'hécatombe. « Il faut apprendre à vivre avec les morts et entamer une lente démobilisation »¹. Les défunts et les blessés figurent dans le bilan de la guerre. Pour le collège de Mongré s'ouvre aussi une situation nouvelle. Les Jésuites ont été nombreux parmi les religieux mobilisés en 1914 à la faveur de l'Union sacrée. Le conflit terminé, ils sont de retour en France et, sinon acceptés au moins tolérés. Au vrai, l'heure est donc pour Mongré à un bilan de près de quarante années d'épreuves depuis les décrets Ferry. Le collège a tenu les positions de la "défense religieuse" catholique. Une époque nouvelle s'annonce. La violence de la guerre a ébranlé la philosophie humaniste et son primat de l'homme. Le débat ouvert à la fin du siècle sur la méthode de formation intellectuelle à partir des humanités classiques, loin d'être clos, retrouve une vive actualité. Or, diminuer, voire contester la place de ces humanités dans l'enseignement secondaire, c'est attaquer le modèle de formation littéraire gréco-latin des Jésuites, hérité de la Renaissance, transmis par des générations de religieux et repris par les Jésuites du XIX^e siècle. Mongré doit se situer par rapport aux réformes scolaires. Mongré doit aussi vivre, s'affronter ou sinon s'adapter, dans un monde totalement transformé par la Première guerre mondiale. L'évolution concerne les relations internationales, la politique, l'économie et la culture. Le bolchévisme désormais au pouvoir en Russie suscite espoirs et craintes en France. L'économie du temps de paix n'est plus celle du temps de guerre. Une forte croissance accompagne un temps de transformations importantes dans l'industrie et le commerce. Les conséquences de la réadaptation touchent l'ensemble de la population et Mongré n'est pas épargné. L'électricité et l'automobile se répandent plus rapidement. L'économie des années 1930 sera moins florissante. Durant une vingtaine d'années, l'écho des totalitarismes grandissants, fascisme et nazisme, résonne aussi au collège. Le Front populaire, dont les conséquences touchent l'industrie caladoise, ne peut être non plus tenu aux portes de Mongré. Avec les « années folles », de nouvelles formes de culture populaire ont atteint les masses : les sports, avec le cyclisme principalement, le cinéma et la radio. Le catholicisme est aussi en effervescence, avec le développement de l'Action catholique spécialisée et le nouvel essor des missions étrangères, la crise de l'Action française qui suscite un trouble profond au sein de l'Église. De 1919 à 1939, les Recteurs de Mongré doivent d'abord réorganiser et ensuite tâcher de maintenir le haut niveau des études. Il faut aussi que Mongré prenne sa place dans le mouvement de reconquête catholique et qu'il apporte sa contribution dans le débat sur les humanités et l'humanisme chrétien. Fidèle aux directives du pontife romain, Mongré entend renouveler sa manière d'habiter une chrétienté aux dimensions du monde. À l'initiative de son préfet des études, de François Charmot, entouré de professeurs de valeur et soutenu par les supérieurs de la Province de Lyon, Mongré s'impose comme le laboratoire éducatif des Jésuites français. Cependant, malgré l'ambition du projet et l'ardeur des efforts pour le réaliser, l'humanisme chrétien mongréen est affecté par la crise de l'enseignement secondaire et de celui, plus spécifique, de l'enseignement jésuite. D'une guerre à l'autre, de 1919 à 1939, Mongré a été une utopie.

¹. Bruno Cabanes, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Christophe Prochasson, dir., *Sortir de la Grande guerre. Le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, p. 27.

Chapitre 1

« *L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*¹ » (1919-1932)

Toute une histoire nous domine, qui nous protège et nous fait vivre.

François Charmot².

Après le temps des épreuves et, surtout, les deux premières décennies du siècle, il est nécessaire pour Mongré de sortir de la guerre et de reconstituer le corps des maîtres du Collège. Il s'agit de redonner toute sa vigueur à l'éducation et à l'enseignement des Jésuites. Déplorant la baisse du niveau des études, la Compagnie de Jésus mobilise ses éducateurs à Mongré. L'objectif est d'assurer la réussite des élèves au baccalauréat et, tout autant voire avant tout, de donner une solide formation chrétienne aux élèves. Les nouveaux éducateurs ont pour mission de restaurer l'enseignement jésuite. Face aux nouveautés dans le domaine éducatif et pédagogique, il leur faut décider de refuser ou de composer. S'il n'est pas possible d'être conservateurs, puisque l'institution scolaire a été considérablement affectée, le choix d'être novateurs ne s'impose pas d'emblée. Le retour au *Ratio studiorum* est conçu comme un somme d'efforts pour aider à la réussite au baccalauréat des élèves sans renoncer à l'enseignement religieux. Il pose comme principe l'attachement de la Compagnie de Jésus à un humanisme chrétien constitué au travers d'un enseignement des lettres latines et grecques. Au XX^e siècle, les humanités, même indissociablement mêlées à un enseignement chrétien, peuvent-elles pourtant suffire à former l'homme complet ? La modernité de la fin du siècle a porté le développement du Sport, souvent lié dans l'esprit de ses promoteurs à la virilité. Mongré doit-il et peut-il lui faire une place ? Les images animées du cinématographe posent aussi question aux éducateurs et pédagogues. Si elles ne sont pas bénéfiques aux enfants et aux adolescents, comment un collège peut-il en protéger ses élèves ? Sinon, comment en faire bon usage dans le cadre pédagogique jésuite ? La nouvelle pléiade d'éducateurs chrétiens, religieux et laïcs, doit résoudre ces problèmes nouveaux. Elle doit permettre le retour au *Ratio studiorum* et favoriser des humanités auxquelles doit être liée la formation chrétienne. Au seuil des années 1920, Mongré succombe sans déplaisir au charme de Rome et d'Athènes, sans toutefois négliger ses devoirs à l'égard du « génie français ».

Une nouvelle pléiade de maîtres et d'éducateurs

La Compagnie de Jésus a été durement éprouvée par la guerre¹. Il lui faut abandonner le projet de créer une quatrième province jésuite. Ses effectifs ne sont

¹. D'après le titre de l'ouvrage de François Charmot, *L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*.

². *Directoire, Recueil des Coutumes et Règlements intéressant les Maîtres*, Mongré, 1923

plus ceux de 1914. Soldats ou aumôniers, les religieux ne sont pas immédiatement démobilisés après l'Armistice². Il faut donc attendre quelques mois pour qu'ils fassent leur retour à Villefranche-sur-Saône. L'École libre Notre-Dame de Mongré est officiellement dirigée par Jean Pasquier, le directeur laïc. Des jésuites reviennent en nombre à Mongré durant l'été 1919. Il s'agit d'une génération de religieux, non seulement formés dans les scolasticats de l'exil, mais aussi actifs dans les établissements établis à l'étranger. En août, le Collège de Bollengo a été fermé. Ses anciens maîtres, d'abord, puis un bon nombre de ses élèves arrivent à Mongré³. Ils augmentent les effectifs des Jésuites et des collégiens du collège caladois. Plus qu'une continuité, le renfort de jésuites marque un renouvellement dans l'apostolat d'éducation. La prudence reste toutefois de mise. Si le décret Malvy d'août 1914 a en effet mis entre parenthèse la lutte de la République contre les congréganistes, la Compagnie de Jésus, comme les autres ordres religieux, n'a pas d'existence légale en France. Signe d'une situation provisoire, un Supérieur — et non un recteur — a été nommé par le Provincial. Jusque là Recteur de Bollengo, Alfred Mulsant devient supérieur de Mongré. Rompu au ministère scolaire, il est issu d'une famille solidement implantée en pays caladois. Lorsque les ministères de la Compagnie se multiplient, il quitte cependant Mongré durant l'été 1922 pour organiser les débuts de la maison des Retraites du Châtelard, à Francheville. Le titre de recteur est accordé le 15 août 1922 au Père Antoine Tissot. Bien moins à l'aise que son prédécesseur dans la fonction de supérieur d'un collège, l'acclimatation est difficile. Malgré son sens de l'humour, il ne se plaît guère à la tête de ce grand établissement qu'il considère comme une véritable « prison ». Ce sentiment, ajouté aux bons contacts qu'il entretient avec ses subordonnés, accentue sa tendance à les laisser prendre l'initiative éducative. Le nouveau Préfet des études, François Charmot, est un ancien maître de Bollengo. Il ajoute d'abord à sa charge celle de Ministre de la communauté jésuite de Mongré, soit six Pères, autant de Scolastiques parmi lesquels Simon Jacquet et quatre Frères coadjuteurs. Il a déjà une solide expérience d'éducateur. Né en 1881 à Thonon dans une famille de la petite bourgeoisie solidement catholique, son père, Gustave Charmot, avocat et bâtonnier, et son oncle Félix sont deux anciens élèves de Mongré. François Charmot a été l'élève du collège jésuite de Dôle avant de rejoindre le noviciat à Aix-en-Provence en novembre 1899. Durant ses deux années d'études littéraires au Juvénat de Jersey de 1900 à 1902, couronnées par l'obtention de la licence ès lettres, il a été profondément marqué par l'enseignement littéraire de Georges Longhaye. Après quatre années de philosophie, il a été Régent, en 1906, au Collège de Monaco comme professeur de « Grammaire inférieure » (6^{ème}). Musicien, il a aussi enseigné le violon. À Bollengo, En Italie près d'Ivrea, il a eu la charge de la classe de « grammaire médiane » (5^{ème}) en même temps que Préfet de chœur, c'est-à-dire de liturgie. Après avoir encore enseigné en classe de « grammaire supérieure » (3^{ème}) durant l'année scolaire 1908-1909, il a rejoint Hastings pour suivre quatre années de théologie. Condisciple de Pierre Teilhard de Chardin, c'est au cours de sa formation théologique qu'il a été influencé, comme d'autres Jésuites de sa génération, par la philosophie de Maurice Blondel⁴. François Charmot a aussi été marqué par Léonce de Grandmaison. Le « divin Léonce » ainsi que se plaisent à le surnommer certains de ses contemporains a été professeur d'apologétique à Jersey avant sa nomination à la tête des *Études*, revue dans laquelle

¹. Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre : témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf, 2008.

². Bruno Cabanes, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande guerre », p. 28.

³. « Départ du wagon à destination de Mongré [...] expédition qui comporte : 80 matelas et oreillers, 100 paires de draps, 200 couvertures, 30 lits et sommiers en fer, 20 caisses de livres (boutique et bibliothèques des professeurs), le meuble du parloir, l'horloge de la sacristie ». *Diaire de Bollengo*, 3 septembre 1919. AFSI, Fonds Bollengo.

⁴. À Hastings, François Charmot est en troisième année de théologie lorsqu'Auguste Valensin, l'un des proches de Maurice Blondel, est en quatrième année.

il a plaidé la recherche intellectuelle comme la meilleure des armes contre le modernisme¹. Réformé militaire pour cause de grave scoliose, professeur de philosophie à l'université Saint-Joseph de Beyrouth en 1913, François Charmot a été épargné par les combats de la guerre. À la différence de certains de ses confrères, comme Pierre Teilhard de Chardin et Paul Doncœur, avec lequel il a partagé sa troisième année d'études philosophiques², il n'a donc pas vécu la forte expérience du conflit³. Après son Troisième an à Canterbury en 1914-1915, sous la direction de René de Maumigny⁴, François Charmot a retrouvé Bollengo jusqu'en 1919. Il a été Professeur, successivement de Rhétorique puis de Philosophie, et Préfet des études. En 1920, lorsqu'Edmond de la Boulaye lui succède comme ministre, François Charmot se consacre pleinement à la tâche de Préfet des études. Victor Fontoynt, condisciple et ami, devient professeur de philosophie au collège de la rue Sainte-Hélène après sa démobilisation le 9 mars 1919. Il a participé aux opérations de guerre dans les Balkans où il a été blessé. Lui aussi ancien professeur à Bollengo, faute d'avoir été autorisé à enseigner dans un scolasticat de la Compagnie, c'est une personnalité au fort ascendant. Il marque les scolastiques en régence à Mongré par la qualité de ses échanges. Henri de Lubac, adjoint du préfet des études en 1923-1924, et François Varillon, professeur de rhétorique en 1931-1932, bénéficient de la conversation de ce véritable « Socrate chrétien ». Avec François Charmot, il contribue à la réorganisation des études. Le groupe des Jésuites nouvellement nommés au Collège est d'autant plus actif qu'il forme la Consulte appelée à conseiller le Père Recteur. Longtemps consultant, le père Badet ne l'est plus après leur arrivée au Collège. L'entente qui règne au sein de la petite équipe est renforcée par l'action du Scolastique Emmanuel Court, adjoint du préfet des études de 1921 à 1923. Elle rend plus efficace la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques.

Aux côtés des Jésuites figurent les auxiliaires, abbés ou professeurs laïcs. Claude Mondésert est de ces Professeurs qui sont tenus en grande estime par les Pères pour sa grande valeur et son érudition. François Charmot et Victor Fontoynt admirent et louent son dévouement à l'œuvre scolaire jésuite⁵. Jean Pasquier, ancien préfet des études pendant les années d'épreuves, professeur de langue allemande et enseignant d'histoire et de géographie, est aussi des laïcs qui comptent beaucoup au collège. Les relations d'estime et d'amitié s'entretiennent d'autant plus facilement que les familles Mondésert et Pasquier sont logés au château, tout près du Collège. Elles appartiennent à la sociabilité des religieux qu'ils reçoivent les jours de fêtes, de congés, ou le dimanche après-midi. La petite société mongréenne est également composée de Professeurs, laïcs et ecclésiastiques, dont l'estime par les Jésuites est variable, à la hauteur de leur service du collège. Il y a toujours Désiré Walter. Avec l'abbé Jussot, grand érudit réputé pour la négligence de sa tenue vestimentaire, il y a aussi de nombreux professeurs, plus ou moins fidèles au Collège et qui sont parfois remplacés lorsqu'une autre « place » est trouvée ailleurs : Messieurs Rozier, Bertrand, Michel (en remplacement de M. Vérillaud « qui nous a quittés »), Bonnet, Crantin, Ollier, Vuillermoz, Nicollet (« en remplacement de M. Durand parti »), Baguet, Faverge et la Sœur Rose⁶. En plus de ces professeurs laïcs, le Collège recrute

¹. Jacques Guillet, « Courants théologiques dans la Compagnie de Jésus en France (1930-1939) » ; Pierre Clavel, « De Newman à Teilhard : une piste de recherche, Ore Place à l'arrivée de Teilhard en 1908 », *Études Newmaniennes*, n° 8, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 244-255.

². En 195-1906, François Charmot est dans la même classe que Paul Doncœur, François Datin, Auguste Décisier et Antoine Dieuzayde.

³. Lettre de Pierre Teilhard de Chardin à Victor Fontoynt 15 mars 1916, citée par Claude Cuénot, *Teilhard de Chardin*, Paris, Seuil, « Écrivains de toujours », 1962, p. 27 ; Paul Doncœur, *Cadets*, 1924, p. 16.

⁴. Auguste Hamon, *Un maître de la Vie mystique, Le père René de Maumigny de la Compagnie de Jésus*, Paris, Beauchesne, 1921.

⁵. François Charmot dédicace à Claude Mondésert, « *benevolentissimo et humanismo viro* », son ouvrage *L'humanisme et l'humain, Psychologie individuelle et sociale*, Paris, Spes, 1934.

⁶. *Nouvelles*, n° 1, 1921, p. 4.

des Surveillants, suppléants des Scolastiques chargés des Divisions. En 1921, Monsieur Besse est l'adjoint en 1^{ère} division de Paul Lancoud. Monsieur Bonhour supplée Emmanuel Court dans la Seconde. Monsieur Raquin fait de même avec Joseph Devillard en 3^{ème} division et Monsieur Genet assiste André Touvet dans la quatrième. Jeunes ecclésiastiques en formation ou laïcs salariés, beaucoup sont encore des étudiants. Conscient de la diversité au sein d'un groupe constitué de religieux, Pères et Scolastiques, d'Ecclésiastiques et de Séminaristes, de laïcs, tous avec des âges et des expériences différentes, le Préfet des études cherche à coordonner les efforts pédagogiques¹. Après les années pendant lesquelles les auxiliaires ont fait leur entrée au Collège ce qui a nuit à l'unité du groupe, le but est de rétablir, par delà les différences, une nouvelle communauté agissant selon une direction commune.

« Le bon ordre du collège demande que professeurs et surveillants suivent pour la méthode, la distribution du temps, et toute la conduite de leur classe et de leur division, la direction qui leur sera marquée. C'est la condition sine qua non de l'efficacité de nos efforts, de la paix intérieure et de la bénédiction divine². »

L'unité du groupe débute avec le repas pris en commun. Elle justifie la remise du courrier par le Supérieur aux personnels du Collège³. Elle doit être le fait d'une culture religieuse commune. Soucieux de la formation religieuse de ces non religieux, François Charmot propose de renouer avec la pratique antérieure d'une prédication spécifique.

« C'est une tradition ancienne – interrompue depuis quelques années à peine – de prêcher à tous les professeurs et surveillants une retraite de trois jours au début de l'année : il y a là un moyen excellent de nous préparer à ce grand ministère d'éducateurs chrétiens, que nous avons tous à remplir, et d'orienter en commun nos bons desirs. Le collège fera son possible pour organiser ce petit triduum d'ouverture à l'époque la plus opportune et pour en offrir le bénéfice à toute la maison ».

La pratique religieuse des Professeurs et des Surveillants est un moyen de cohésion, mais aussi d'éducation des élèves puisque les éducateurs sont leurs « modèles ».

« Aux jours de fête, il est désireux que les maîtres remplissent leurs devoirs religieux, devant les élèves, leur donnant ainsi le bon exemple (*Ratio*). Les élèves sont particulièrement sensibles à l'édification qui leur vient des laïcs⁴. »

Confiant dans la force de la foi pour l'éducation des élèves, François Charmot exhorte les Professeurs et les Surveillants à rayonner.

« Ayons nous-mêmes cet enthousiasme des jeunes qui croient au bien et qui se livrent tout entiers au bon combat. Joubert a dit une parole d'or que nous devrions répéter, aussi bien pour la formation intellectuelle que pour la formation morale : comme un axiome en Éducation : « Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques⁵. »

L'unité du groupe vise également à faire entendre une même parole dans les relations avec les parents.

¹. *Directoire*, « Unité et méthode », p. 3.

². *Idem*.

³. *Idem*.

⁴. « Vie spirituelle pour les Professeurs et Surveillants », *Idem*, p. 15.

⁵. *Idem*, p. 22.

Retour au Ratio studiorum et humanités chrétiennes

Les épreuves ont considérablement désorganisé l'enseignement scolaire des Jésuites. De nouveau à la tête de Collèges, la Compagnie de Jésus constate la baisse du niveau des études, particulièrement au regard des exigences du *Ratio studiorum*. Les maîtres doivent donc reprendre la tâche d'éducation et d'enseignement au plus près des principes et de la méthode du code pédagogique des Jésuites. Préfet des études, François Charmot a pour mission de faire appliquer le *Ratio studiorum* à Mongré. Moyen d'en assurer l'application et, par là, l'efficacité, il informe les Parents d'élèves de ce retour à la méthode. La publication qu'édite le Collège à partir de 1921 sert à cela. *Les Nouvelles du Collège et des Anciens* le font au travers d'articles sur les activités des enfants mais aussi de textes plus théoriques évoquant l'application à Mongré de directives pédagogiques. En informant les Parents, le bulletin informe aussi les Anciens élèves, ainsi à même d'apprécier le maintien de la tradition et la formation de leurs enfants selon des méthodes inchangées.

« Ce n'est pas une Revue que nous inaugurons aujourd'hui ; nous n'avons pas cette prétention. Nous voulons seulement resserrer davantage les liens qui unissent les familles avec leurs enfants, les Anciens avec les Anciens et leurs Cadets. »

En affirmant que les *Nouvelles* prendront la forme d'une « correspondance », le préfet des études fait de la publication une « vitrine » de l'établissement. L'idée d'un tel bulletin est peut-être reprise à l'éphémère bulletin *Notre Collège Saint-Joseph de Sarlat*, lui-même inspiré des publications des Collèges anglais¹. Elle n'est pas non plus étrangère aux « *Lettres* » éditées dans les scolasticats jésuites depuis la fin du siècle dernier, elles mêmes inspirées des *Relations* de l'ancienne Compagnie de Jésus².

« Cette correspondance sera rédigée de la façon la plus simple et la plus brève, sans aucun apprêt littéraire, comme il convient à une lettre. Toutes les nouvelles n'intéresseront pas tout le monde, certains détails plairont plus à l'un qu'à l'autre, certaines allusions ne seront comprises que des initiés, certaines innovations exciteront surtout la curiosité des Anciens. Nous croyons cependant qu'il sera agréable à tous ceux qui ont connu Mongré, qu'on leur parle toujours un peu de leur cher collège, et des événements qui forment la trame de sa vie ordinaire. Ils ne verront pas sans plaisir les bonnes traditions d'autrefois se perpétuer, et revivre, chaque année plus vivace, l'esprit de Mongré. La lecture de ce menus faits quotidiens de division — peut-être banale pour d'autres — aura pour les Mongréens la poésie du Souvenir »³.

À partir du numéro de janvier 1922, l'édition de la quinzaine de pages devient mensuelle. L'impression ne se fait plus grâce à l'imprimeur lyonnais Bosc, mais sur les presses du *Réveil du Beaujolais*, publication dont le directeur est un proche de Mongré⁴. La forme des *Nouvelles* est fixée dès le départ. Chaque livraison est composée d'une partie consacrée aux informations sur la vie au collège, ses résultats

¹. Stonyhurst College, collège jésuite dans le Lancashire, en Angleterre, a édité *Stonyhurst magazine* à partir de 1881. Dans le Nord du pays, les Jésuites anglais administrent aussi Mount St Mary's College, à Spinkhill, au Nord de Renishaw dans le Derbyshire, depuis 1842. Wimbledon College a été fondé au Sud de Londres, en 1892, St Ignatius College l'a été deux ans plus tard à Stamford Hill, au Nord Est de la capitale anglaise.

². En 1900, *Entr' Collèges* signale dans son n° 3 la parution de *Notre collège, bulletin du collège à Sarlat*, en 1899. *Notre collège* est le bulletin trimestriel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Saint-Joseph qui, dispersée après 1880, a été rétablie en 1897 par Paul Genestout (1852-1927), recteur. Le n° 1 a paru en 1899-1900, le n° 4 durant l'année scolaire 1901-1902.

³. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1 et 2, novembre 1921, p. 3.

⁴. Le directeur de cet hebdomadaire nationaliste, antidreyfusard et anti radical, Dominique Giuliani (1870-1926), dirige aussi *Le Sud-Est. Le Réveil du Beaujolais : journal de l'arrondissement de Villefranche*, a paru de 1896 à 1944, avec une suspension entre le 31 juillet 1914 et le 7 avril 1920. Voir les notices « Giuliani » du *Petit dictionnaire mongréen*.

d'examens, congés, fêtes, d'une autre composée d'articles de fond en lien avec la pédagogie et l'éducation, avant une autre destinée aux familles et anciens élèves. Il n'y a pas que des annonces de fiançailles, mariages ou décès. Les renseignements la poursuite des études supérieures ou les carrières sont autant d'informations sur les débouchés du Collège. L'entraide jusque là uniquement proposée par l'Amicale des Anciens élèves trouve dans les *Nouvelles* un espace supplémentaire pour s'exprimer. La présence des Anciens élèves dans la communauté autour du Collège s'exprime dès le deuxième numéro, lorsque la couverture s'enrichit de la contribution graphique d'un ancien élève, Philippe Brunot¹. Cet apport esthétique donne plus de valeur à la publication. En novembre, les *Nouvelles* ont relevé l'intérêt suscité par l'exposition d'une gravure sur bois intitulée « Saints de pierre » au Salon d'Automne lyonnais. La Mairie de Lyon en a fait l'acquisition². Surtout, la nouvelle présentation des *Nouvelles* situe le Collège dans une tradition que la référence à la culture médiévale magnifie. En milieu catholique, l'esthétique médiévale est en vogue depuis le XIX^e siècle. Elle exprime la nostalgie d'un Moyen âge antérieur à toutes les révolutions, et avant elle la Réforme, lorsque l'Europe vivait unie sous l'autorité de la Papauté³. Une certaine tradition artistique lyonnaise exalte aussi dans le poème marial des traits d'une chrétienté médiévale idéalisée⁴. Selon les mots de François Charmot, Philippe Brunot « vient de donner un attrait de plus à notre bulletin. [...] Les armes de Mongré et sa devise s'y détachent avec une fière allure un peu médiévale. Du casque à cinq barreaux des "Bottu de la Barmondière" s'échappe un panache de feuilles de chardon, découpées et jetées en spirales, comme on en voit dans les ornements de la façade de "Notre-Dame des Marais", à Villefranche⁵. » Après le récit des nombreuses fêtes qui ponctuent les premiers mois de l'année scolaire, les *Nouvelles* décrivent le travail des élèves. La première grande étape se clôt avec l'examen de Noël. « L'examen indique d'autant mieux quel fut pendant le 1^{er} trimestre le travail de la classe, que l'écrit comprend les compositions des deux derniers mos et que l'oral se passe en plusieurs parties, avec différents professeurs, dans un temps assez considérable. Le Préfet des Études fait en effet passer lui-même à tous les élèves, les grammaires latine et grecque (morphologie et syntaxe) et le vocabulaire latin et grec. Les professeurs examinateurs interrogent uniquement sur les auteurs français, latins et grecs, et ont ainsi le temps de retourner en tous sens le candidat. En même temps que la tête émergeait, la queue stimulée par la menace de

¹. Voir la notice du *Petit dictionnaire mongréen*.

². *Nouvelles du Collège et des Anciens*, automne 1921, p. 14.

³. Jean Pirotte, « Reconquérir la société : l'attrait du modèle de chrétienté médiévale dans la pensée catholique (fin du 19^e - début du 20^e siècle) », dans Françoise Rosart et Guy Zelis, dir., *Le monde catholique et la question sociale (1891-1950)*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1992, p. 29-46. L'imaginaire influence la spiritualité, la littérature, l'architecture, mais aussi en éducation le scoutisme et, plus largement le sport ou la bande dessinée. Laurence Van Ypersele et Anne-Dolorès Marcélis, dir., *Rêves de chrétienté, réalités du monde. Imaginaires catholiques, Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999*, Paris, les Éd. du Cerf, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2001 ; Philippe Delisle, *Spirou, Tintin et Cie, une littérature catholique ? années 1930-années 1980*, Paris, Éditions Karthala, 2010, p. 95-98.

⁴. Il s'agit d'un essai de synthèse entre l'art médiéval et des traditions de l'art antique. *Les Peintres de l'âme : art lyonnais du XIX^{ème} siècle*, Lyon, Musée des beaux-arts, 1981. Élisabeth Hardouin-Fugier, *Voir, revoir Fourvière*, Lyon, É. Hardouin-Fugier, 1988. Philippe Dufieux, *Le mythe de la primatie des Gaules : Pierre Bossan (1814-1888) et l'architecture religieuse en Lyonnais au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004. Sur le développement de l'influence des artistes lyonnais François Marius Granet, Pierre Révoil et Fleury Richard, dits « Troubadours », sur la représentation de l'histoire du Moyen Âge, Béatrice de Chancel-Bardelot, Christian Corvisier, Jean-François Luneau, et al., *L'invention du passé*, t. 1, *Gothique, mon amour, 1802-1830*, Malakoff, Hazan, Bourg-en-Bresse, Monastère royal de Brou, 2014 et Stephen Bann et Stéphane Paccoud, *L'invention du passé*, t. 2, *Histoires de cœur et d'épée en Europe 1802-1850*, Malakoff, Hazan, 2014.

⁵. *Nouvelles*, janvier 1922, p. 3. Philippe Brunot apportera d'autres contributions aux *Nouvelles* : 1930 : 5 dessins (4 bandeaux, 1 cul-de-lampe) 1931 : 5 culs-de-lampe, 1 bandeau Haslach-le-Bas, 1 bandeau Château de Mongré, 1 bandeau Mongré vu d'avion, 1 bandeau et 1 cul-de-lampe (Mission).

⁵. *Nouvelles*, février 1922, p. 5-6.

sanctions qui avaient si bien joué l'an passé, s'est relevée un peu, sans donner encore satisfaction. Nous laissons les noms des collés dans l'ombre¹. » En effet, François Charmot n'indique dans les *Nouvelles* que les mentions très bien et bien. Pour stimuler encore le travail des collégiens, il a proposé au début de janvier aux élèves un « grand concours », individuel et entre sections. La compétition qui doit se dérouler à Pâques est destinée aux classes de 5^e, 4^e et 3^e. La matière du concours consiste d'abord en la maîtrise de 613 mots latins de racine totalement différente, avec les temps primitifs de chaque verbe irrégulier, à partir des Breal et Bailly². Les collégiens doivent ensuite se livrer à une « "prélection" (traduction, analyse des formes et règles de syntaxe) » de 140 lignes de grec de Xénophon et à la récitation de 455 mots grecs environ avec les temps primitifs des verbes irréguliers (à partir du *Vocabulaire* Fontoynt). Il leur faut enfin réciter tous les exemples latins et grecs de la moitié de la syntaxe (la « *Syntaxe* Charmot ») avec l'explication de la règle appliquée dans l'exemple. Le programme de grec est seulement simplifié pour les 5^e. L'organisateur indique : « On peut passer ces certificats dans l'ordre qu'on veut avec le préfet des études. Une série de récompenses graduées est accordée à tout élève qui ne fera pas plus de trois fautes. » Le succès a dépassé les espérances : « Malgré la grippe, huit jours après la proposition trois élèves de 4^e A récitent déjà leurs 613 mots latins, le premier sans une seule faute, le second avec une, le troisième avec trois. Le 15 janvier, un 4^e B parvient à la récitation avec seulement deux fautes. » François Charmot tient encore à préciser : « Le Préfet garantit qu'il leur a demandé beaucoup de mots, les plus difficiles, et qu'il a fait son possible pour les "coller". Beaucoup d'autres de toute classe, sont à la veille de passer à leur tour. Il faut du temps, car rien n'a été vu au premier trimestre (sauf un peu de grec). Mais il faut beaucoup moins de temps qu'on aurait pu le penser, si prodigieuse est la mémoire des enfants, quand il y a l'émulation dans la classe³. » L'idée de ce concours est liée aux réformes successives à propos du Concours général et des débats autour de l'émulation. Dans les *Nouvelles*, François Charmot recommande d'ailleurs aux parents la lecture de Julien Bezard qu'il cite longuement. Le professeur au lycée Hoche est adepte de l'École nouvelle sans toutefois renoncer aux procédés classiques d'apprentissage du latin⁴.

« Heureux âge ! Séduction du jeu, sous toutes ses formes, et puissance de l'émulation ! Nous avons eu en 1890 et depuis, des pédagogues pour proposer sérieusement de proposer de supprimer les concours... Le bon sens des familles et surtout des élèves empêcha ce principe d'exercer tous ses ravages. L'émulation n'en subit pas moins une diminution de prestige dont nous avons beaucoup souffert. On ne méconnaît pas impunément les exigences de la nature, et la guerre aux concours, couronnée en 1904 par la suppression du concours général, n'a été que trop bien conduite depuis la réforme de 1890 jusqu'à ces dernières années. Quoi qu'il en soit, nos petits élèves n'ont pas attendu les projets de restauration du concours général pour porter le plus vif intérêt à l'innocent jeu de massacre organisé par M. Weil sous le nom de concours⁵. Avec ou sans "honneur", il excite toujours la plus vive curiosité, et il ne faudrait pas

¹. *Nouvelles*, février 1922, p. 5-6.

². Michel Bréal & Anatole Bailly, *Les Mots latins*, Paris, Hachette, 1881, et Michel Bréal & Anatole Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*, Paris, Hachette, 1885.

³. *Idem*, p. 6-7.

⁴. Julien Bezard a observé l'enseignement de ses collègues de latin pour mettre au point sa méthode d'enseignement. *Comment apprendre le latin à nos fils*, Paris, Vuibert, 1914. Michaël Devaux, « La méthode de latin de Julien Bezard : des principes à la pratique (1914-1934) », *Recherches & éducations*, 4, mars 2011 [En ligne] URL : <http://rechercheseducations.revues.org/786>

⁵. En 6^e, les « concours » d'Armand Weil « opposent, comme au temps glorieux des Jésuites, les Romains aux Carthaginois » (Michaël Devaux) : « en thème ou version, les élèves doivent traduire, phrase par phrase, et leur temps est chronométré. Celui qui commet une faute est éliminé. Plusieurs tours sont nécessaires pour déterminer les deux/trois vainqueurs qui remportent des heures d'exemption. » Armand Weil (né en 1875) est l'auteur, avec Émile Chénin, de : *Le français de nos enfants*, Paris, Didier, 1911, et *Contes et récits du XIX^e siècle*, Paris, Larousse, 1913.

que l'élève chargé du contrôle s'avisât d'épargner un maladroit. Il serait vite rappelé à l'ordre par les joueurs¹. »

Pour rétablir l'autorité du *Ratio studiorum*, François Charmot a d'abord rédigé des « Plans d'études ». Leurs textes mûris à la lumière de l'expérience forment, en 1923, le *Directoire, Recueil des Coutumes et Règlements intéressant les Maîtres*². Ce document, comme un manuel à l'usage des professeurs et des surveillants, a pour objectif de mettre en pratique le *Ratio studiorum* dans le cadre particulier de Mongré. En établissant un pont entre le passé, assimilé à la tradition du Collège, et le présent, le *Directoire* actualise une méthode d'éducation qui veut être entendue comme immuable, marque d'une sagesse acquise au fil des temps. Dans ses cinq parties, le « Règlement concernant les Études » est le plus détaillé car sans doute le plus important pour son auteur³. Après les dispositions concernant les classes et l'apprentissage des leçons, viennent les directives à propos du catéchisme, des grammaires, syntaxes et vocabulaires, des exercices oraux, de la correction des devoirs et de la prélection. Relativement aux examens, François Charmot cite François-Xavier Passard et distingue ceux propres au collège de ceux qui servent de préparation au Baccalauréat⁴. Le *Directoire* est de la sorte le gardien d'une double tradition : à la fois du *Ratio studiorum* et de la « manière de procéder » propre au collège de Mongré. Dans sa préface, il rappelle que l'histoire « mongréenne » aurait pu prendre fin avec les épreuves des deux dernières décennies, mais « grâce à une spéciale protection de la Providence, Mongré, [comme] après chaque coup qui devait lui donner la mort [a repris] une nouvelle vigueur ». « Providentielle », l'histoire de Mongré a été et doit demeurer patriote et catholique.

« Ainsi, l'amour de la France, le dévouement au Pape, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et à l'Immaculée Conception, ont été et restent gravés, comme sur les murs du collège, au plus profond de l'âme Mongréenne ».

La richesse de son passé et cette protection providentielle obligent Mongré. Elles lui font obligation de se maintenir au niveau de l'illustre histoire mongréenne :

« Ainsi donc, toute une histoire nous domine, qui nous protège et nous fait vivre. Pendant cette longue période d'efforts, pour le Christ dans les adolescents, sous la protection de la *B.V.M.*⁵, des trésors se sont accumulés : ils constituent le dépôt des Traditions de Mongré, que les élèves eux-mêmes ont toujours regardé comme sacré. En remontant à la source où nos pères ont puisé sans cesse, c'est-à-dire le *Ratio studiorum*, nous avons essayé de suivre le cours des progrès réalisés par eux, et de recueillir dans ce *Directoire*, quelques-uns des usages, des méthodes, des industries, des plans, des conseils qu'ils nous ont légués et qui nous sont parvenus à travers les persécutions : *Colligite fragmenta ne pereant*⁶. Ce *Directoire* renferme donc un Héritage. Heureux serons-nous, en l'exploitant, de faire revivre le passé dans le présent pour l'éclosion de l'avenir. »

L'œuvre du Père Charmot est louée à Rome comme un modèle. La Congrégation générale de la Compagnie conseille certes la souplesse dans l'adaptation du code pédagogique jésuite, mais elle n'en recommande pas moins l'application du *Ratio studiorum*. Fidèle au *Ratio*, François Charmot plaide donc pour le primat du Maître, particulièrement dans l'enseignement littéraire avec la prélection des auteurs.

¹. *Comment apprendre le latin*, p. 64, cité par François Charmot, *Idem*, p. 7-8.

². IHS, École libre N.-D. de Mongré, *Directoire, Recueil des Coutumes et Règlements intéressant les Maîtres, Christo in Adolescentibus Sub invocatione B^x Mariæ Virginis*, sd (1923), Trévoux, 110 p.

³. *Idem*, p. 23-82.

⁴. *La pratique du Ratio studiorum*, p. 205-211 ; *Directoire*, p. 53-54.

⁵. Traduction de la devise inscrite au fronton du Collège.

⁶. François Charmot cite l'évangile de Jean, chapitre 6 : « Recueillez les morceaux qui sont restés, pour qu'ils ne se perdent pas. »

« C'est le point culminant de la classe. Il faut que les enfants aient l'impression que c'est un moment solennel, une heure privilégiée. Toute concertation cesse, tout concours est fini. Le plus grand silence doit régner. Chacun prend son livre d'explication (français, latin ou grec) et doit se mettre à son maximum d'attention. Pas un crayon, pas une plume dans les mains. *Auribus arrectis* ! Une tenue énergique ! Ceci fait, le professeur commence son explication. Cette explication doit être un modèle. Le Maître enseigne ex professo et donne son maximum. Le plan qu'il doit suivre et qui est exposé dans les *Méthodes* lui fournit l'occasion de donner le meilleur de sa science, de sa culture générale, de son expérience ; c'est à ce moment, pendant cette demi heure ou cette heure qu'il forme l'esprit de ses élèves, qu'il l'ouvre, qu'il l'élargit, qu'il lui apprend mille choses, qu'il lui donne proprement la culture classique. Les prélections faites par des hommes de valeur, ont non seulement du charme pour les enfants, mais une vertu extraordinaire pour les éveiller à la vie de l'esprit et les nourrir de la meilleure sève antique¹. »

La prélection par le Professeur est d'autant plus importante que les études font une très grande place aux humanités latines et grecques. L'apprentissage par l'élève de la morphologie, puis de la syntaxe, au travers du livre, de la conversation, de la traduction et de l'analyse des textes, est conditionnée par un travail de mémorisation. Lors de chaque prélection, les élèves doivent recueillir les propos du Maître dans un cahier spécial. Ils pourront ainsi le répéter lors de la classe suivante. François Charmot insiste beaucoup sur la mémorisation, regrettant que la culture de l'élève contemporain soit moins classique qu'elle ne l'était autrefois.

« Il est regrettable que la mémoire des enfants soit beaucoup moins meublée de textes classiques qu'elle ne l'était autrefois². »

Dans le soin de la langue française et de la culture littéraire classique, le Professeur est selon François Charmot secondé par le Surveillant. Selon les prescriptions du *Ratio*, c'est au Préfet des études de veiller à l'organisation des études, de donner les autorisations nécessaires, et de sanctionner en donnant les punitions. Il doit aussi encourager l'activité des Maîtres. Le rôle des Professeurs et des Surveillants est capital. Pour évoquer leur nécessaire charisme, le Père Charmot cite Joseph Joubert qui « a dit une parole d'or que nous devrions répéter, aussi bien pour la formation intellectuelle que pour la formation morale, comme un axiome en Éducation : "Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques"³. » Pour le Préfet des études, les Maîtres enseignent le respect de l'autorité et de l'obéissance. Collaborateur et relais du professeur, notamment en raison de son rôle dans l'étude, le surveillant a toutefois une responsabilité qu'il est le seul à assumer : l'éducation extérieure des élèves. Grâce en effet à son rôle dans la Division, il assure le contrôle du comportement de l'élève, depuis son hygiène jusqu'à sa tenue et sa manière de se comporter en société. François Charmot considère qu'il y a dans cette fonction non pas de simples tâches de surveillance, plutôt ingrates, mais une forme d'éducation morale et religieuse du jeune homme qui est aussi une manière de sanctification du Surveillant⁴. En ces temps nouveaux, les Lettres sont loin d'occuper pleinement l'esprit des Collégiens. Les maîtres ont à contrer une difficulté nouvelle.

« En récréation, nous avons repris le jeu de foot-ball. C'est toujours le roi des jeux. Deux équipes doublées s'entraînent méthodiquement pour les matchs futurs. Un autre

¹. *Directoire*, p. 37.

². « Leçons de mémoire : les textes », p. 30.

³. *Idem*, p. 22.

⁴. Un petit manuel du Surveillant, composé au milieu des années 1940 par de jeunes scolastiques, parmi lesquels Jean Sainclair, résume le sens et les modalités de son action. *Ma Division, Préface par le R.P. François Charmot, Ad usum Nostrorum tantum*, Le Puy, imp. Jeanne d'Arc, s.d., 184 p. Il est directement inspiré des conceptions de François Charmot qui l'a préfacé. Voir en annexe le texte de sa préface.

jeu de foot-ball mitigé joué avec deux ballons et... un entrain endiablé cependant que Notre-Dame sourit sous sa tonnelle de vigne vierge que l'automne commence à dépouiller¹. »

François Charmot sait qu'il lui faut composer : faute de pouvoir endiguer l'essor de la nouvelle culture sportive, Mongré doit répondre aux attentes pédagogiques alors même que le sport scolaire vient d'être institutionnalisé par le ministre Léon Bérard. François Charmot reste réservé à l'égard des sports et ne traite que des jeux dans son *Directoire*². Concernant les exercices physiques, les Surveillants ont selon lui à veiller à ce que soit conservée la mesure. Si le football est toléré, il s'agit d'une concession faite par le Préfet des études. Il importe en effet d'abord de respecter la tradition pédagogique jésuite.

« Le surveillant doit travailler pour ses jeux : quand ils sont bien préparés, avec des règles précises, variés suivant les saisons, ils sont d'un intérêt extraordinaire et très formateurs. Les cours et les terrains ne manquent pas à Mongré, pour tous les jeux traditionnels de France, y compris le foot-ball. Il faut organiser les jeux, de façon que tous jouent, chacun selon ses forces : rien n'est mauvais comme la station immobile de l'enfant trop faible qui regarde les autres, surtout en hiver. Tout en encourageant les concours avec d'autres équipes, il faut éviter les efforts violents excessifs : mieux vaut ne pas avoir de "championnat"³ !! »

Pour empêcher la diffusion de la culture des nouvelles idoles sportives, il est décidé en 1924 d'interdire l'entrée à Mongré et dans tous les Collèges jésuites de France des magazines sportifs. Le Collège a bien son « Maître d'armes et de gymnastique » en la personne de Monsieur Perrachon, entré à Mongré en 1913, mais la gymnastique scolaire ne suffit plus à contenter les élèves⁴. Le succès du sport va en effet croissant : le tennis et le football ont déjà gagné Mongré pendant les années de la guerre. En

¹. Collège de Mongré, *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 10. En 2007, des étudiants ukrainiens ont promu le « Footdoubleball », football avec deux ballons. Les règles sont les mêmes qu'au football, mais les 22 joueurs divisés en deux équipes ont deux ballons au lieu d'un pour marquer des buts dans le camp adverse. « Lorsqu'un but est marqué par un ballon, l'arbitre le ramène au centre du terrain et attend que le second ballon sorte du terrain ou qu'il soit dans les mains d'un gardien avant de donner le coup d'envoi ». Les buts sont beaucoup plus nombreux. *Sportfootmagazine.be* 3 octobre 2011.

². « Les Jeux », *Directoire*, p. 88.

³. *Idem*.

⁴. En février 1903, l'École Sainte-Genève s'enorgueillit d'être le premier collège français à essayer la gymnastique suédoise, sort de contribution à une forme de « darwinisme social ». Auparavant, les exercices physiques se réduisaient à quelques leçons facultatives d'équitation et d'escrime, la natation quand la température permet de prendre bains en rivière. Cette gymnastique est jugée plus pédagogique parce qu'elle s'applique d'une façon plus normale aux enfants dont la croissance n'est pas achevée qu'aux grandes personnes pour lesquelles elle ne peut être qu'une gymnastique d'entretien ou une gymnastique médicale. « Son but étant de développer harmonieusement le corps humain, elle doit être la base de toute l'éducation physique dont la gymnastique française, un peu spécialisée, suivant les carrières auxquelles on se destine, deviendra alors, à bon droit, le couronnement. La réforme de la gymnastique dans notre pays est partout orientée maintenant dans le même sens. Écoles ou régiments, partout les mouvements nouveaux d'assouplissement sont presque tous imités des mouvements suédois. L'orientation est bonne, mais si la réforme ne doit pas aller plus loin, et si d'autre part elle est trop exclusive, on s'apercevra bientôt qu'elle ne donne point les résultats promis, et le succès de la gymnastique vraiment rationnelle pourra, par suite d'une double erreur, être compromis pour longtemps en France. Il faut, pour l'assurer, d'une part, mettre en pratique la méthode suédoise tout entière dans les écoles ; et, d'autre part, ne pas abandonner tout à fait la gymnastique française dans les régiments. Nous ne devons pas oublier, en effet, qu'une fois le développement normal acquis pour l'ensemble du corps humain, il faut donner à tel ou tel système particulier, la supériorité que nécessitent les différentes professions, et qu'en même temps il faut développer chez l'homme, les qualités de hardiesse, d'endurance, d'émulation qui pourront lui assurer le triomphe dans la défensive et dans l'offensive de la lutte pour la vie ». Société Anonyme des Écoles Préparatoires, *École Sainte-Genève, 1854-1904*, 18, rue Lhomond, Ancienne rue des Postes, Paris 5^{ème}, Paris, 1905, p. 130.

1922, l'abbé Camille Genin, étudiant en théologie au séminaire français de Rome, rapporte qu'il partage avec le RP Joseph Neyrand le souvenir de leurs « parties de tennis et de foot-ball homériques...¹ » Depuis le début du siècle, le succès du ballon rond a provoqué la multiplication des clubs français. Avec la réduction du champ d'action de l'enseignement congréganiste, le football a connu un nouveau développement au travers de la Fédération de Gymnastique Sportive des Patronages de France (FGSPF) fondée en 1898. Sous l'impulsion du docteur Paul Michaux, un ancien de la Conférence Olivaint, Charles Simon et Henri Delaunay², elle a regroupé les clubs sportifs mis en place au sein des patronages catholiques et a choisi de faire du football le sport de référence³. Le Cinéma, en plein essor n'affecte pas directement l'enseignement du Collège : à cause des nécessaires appareils de projection, il est principalement le fait des salles paroissiales ou des patronages. Au mieux, il sert à animer les récréations des jours de fête. Le 28 avril 1920, Mongré se déplace jusqu'à la salle de la Paroisse Notre-Dame pour assister à la projection du film *Jeanne d'Arc*. Satisfait, le Recteur du collège note dans son journal que la « séance [a été] très intéressante, pour les Rhétoriciens [et] les Philosophes ». Il considère toutefois que ce loisir sera vite compensé lorsque les élèves « retrouveront le temps perdu par la promenade de demain jeudi ». Soucieux de mesurer la faveur dont jouit dans les établissements scolaire le cinéma éducateur les rédacteurs du *Trait d'Union* enquêtent. Les résultats sont publiés dans le numéro d'octobre 1925 sous le titre ambitieux de « L'enseignement par les projections lumineuses ». De l'aveu du rapporteur, « vu le nombre des réponses, cet enseignement [est] à un stade extraordinairement embryonnaire » dans les collèges jésuites, même si « l'image [est] très appréciée » des élèves, notamment pour leur « éducation esthétique ». L'auteur de l'article conclut que le coût d'une installation pour projeter des films, avec l'achat ou la location d'appareils et de films (« au minimum 0,50 F le mètre »), reste dissuasif. Cela, à moins d'organiser des « séances payantes récréatives ou instructives où [seraient] invités les parents » pour couvrir « les frais de cet enseignement nouveau ». A Mongré, où est rédigé le *Trait d'Union*, l'application de l'image animée à l'enseignement est tentée le 22 décembre 1925. Le film scientifique *Les mystères du ciel* est jugé « peu intéressant » par le Recteur⁴, mais ce dernier relève qu'il a permis de recueillir de chacun des élèves du Collège la somme de 2 francs⁵. Il

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 3, janvier 1922, p. 15.

². Charles Simon (1882-1915) a été Secrétaire général de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France et de l'Union internationale des œuvres catholiques d'éducation physique. Henri Delaunay (1883-1955) lui succède après sa mort durant la guerre et fonde en 1919, avec Jules Rimet, la Fédération française de football.

³. Michel Lagrée, *Les Origines de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, 1898-1914 : du catholicisme social au mouvement de jeunesse*, maîtrise d'histoire, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 1969, et *Religion et cultures en Bretagne : 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992 ; Fabien Groeninger, *Sport, religion et nation. La Fédération des patronages de France d'une guerre mondiale à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; Laurence Munoz, *Une histoire du sport catholique. La Fédération sportive et culturelle de France 1898-2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁴. *Les mystères du ciel*, réalisé en 1919 par Louis Forest (1872-1933), comporte des séquences de dessin animé auxquelles a collaboré Marius O'Galop (Marius Rossillon 1867-1946). Film de vulgarisation scientifique pouvant servir dans l'enseignement, *Les mystères du ciel* contient cinq parties. Produit par Serge Sandberg (1879-1981), le film est présenté en « exclusivité absolue » au Cirque d'Hiver de Paris où il rencontre un grand succès. Camille Flammarion le présente à la Société astronomique de France. « Un film unique & fabuleux, réalisation nouvelle au Cinéma, *Les mystères du ciel*, ses drames, ses légendes, sa science », dit la publicité : *Le journal du Ciné-Club, Hebdomadaire Cingégraphique*, vendredi 8 octobre 1920, p. 15.

⁵. *Diaire* de Mongré. Pour les Collèges qui veulent multiplier les projections, le *Trait d'Union* publie des listes de films « Pathé-Baby » dont les « films pouvant être montrés à tous » et ceux qui « ne sont pas conseillés ». La décence, la politesse et les dialogues sont les principaux critères. *La boîte à cigares* est proscrit à cause des « danseuses », *Le rêve de Serpentin* est condamné pour la « tenue indécente des Muses », *Charlot et le mari jaloux* est déconseillé, « surtout à cause des paroles », et *Nage sous l'eau* d'office disqualifié parce qu'il présente une « embrassade de deux nageurs sous l'eau ». D'un autre point de vue moral, *Néné* est interdit parce qu'il y est question de suicide, ou de la « qualité propre »

est cependant des films qui peuvent compléter l'enseignement littéraire. En 1928, une projection de *La Terre qui meurt*, au Royal Cinéma, offre l'occasion de voir l'adaptation du célèbre roman de René Bazin¹.

Un autre concurrent des lectures scolaires est également apparu avec la bande dessinée. Au seuil des années 1920, influencée par le cinéma, elle ouvre la voie à une nouvelle culture de l'image. Les pédagogues ont d'abord résisté à l'apparition ces histoires mises en images, jugeant qu'elles contrevenaient à la mission d'éducation de l'édition pour la jeunesse². *Les Pieds nickelés* de Louis Forton sont apparus en 1908 dans *L'Épatant* des frères Offenstadt, l'une des publications dénoncées par les Catholiques, au premier rang desquels l'abbé Bethléem³, mais avec aussi le jésuite Léonce de Grandmaison⁴. En 1911, dans *L'Éducateur moderne*, le pédagogue Roger Cousinet légitime la valeur éducative des images des illustrés⁵. À partir de 1925, Alain Saint-Ogan dessine *Zig et Puce* dans *Le Dimanche illustré*, supplément hebdomadaire pour la jeunesse du « journal illustré quotidien » *L'Excelsior*. La presse confessionnelle, particulièrement catholique et même conservatrice, s'empare du

du sujet. Un film, même comique, peut également être « bête, « stupide » ou « grotesque ». Pour prémunir les élèves de ce qu'ils ne doivent pas voir, des coupes peuvent être pratiquées. Sinon, comme dans le film sur l'Acropole d'Athènes, les maîtres doivent-ils s'attendre à « quelques statues » et donc à quelques-unes des nudités réprouvées. Comme autre moyen de lutte, les rédacteurs du *Trait d'Union* encouragent en 1926 leurs lecteurs à « écrire à Pathé pour protester » contre les mauvais films présents dans leur catalogue. Après « un grand nombre d'admonestations, il commencera à devenir sérieux ». Mieux encore que cette action, ce qui serait utile, c'est que les éducateurs catholiques s'adressent aux bons producteurs : en mai 1926 le *Trait d'Union* signale la possibilité de commander les films de la maison Thuquet, « tous [étant] vérifiés à l'avance par un prêtre du diocèse de Paris ».

¹. « 19 mars. Lundi St Joseph. À 13,30 au Royal Cinéma *La Terre qui meurt* (chaque élève 2 fr. professeurs gratis). » *Diaire du Préfet des études*, QMon 15. *La Terre qui meurt* (N&B, muet, 1926), scénario et réalisation de Jean Choux, produit par Etoile Film, est la première adaptation cinématographique du roman éponyme publié en 1899. L'œuvre a inspiré un opéra en 1913.

². Annie Renonciat, « Imagiers de l'enfance », dans Thierry Groensteen, dir., *Maîtres de la bande dessinée européenne*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Seuil, 2000, p. 36-47.

³. Louis Bethléem (1869-1940) est le rédacteur, à partir de 1904, d'une liste de « bons » et « mauvais » livres, les *Romans à lire et romans à proscrire*, puis de *Romans-revue*, devenue en 1919 la *Revue des lectures* à laquelle a collaboré le jésuite Alphonse de Parvillez. Il a été aussi l'un des porte-paroles de la Fédération nationale catholique. Jean-Yves Mollier, *La Mise au pas des écrivains. L'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2014.

⁴. Sous le pseudonyme de Louis des Brandes, le père de Grandmaison rend compte de deux ouvrages parus sous le même titre, *Les Illustrés pour enfants*, l'un d'André Balsen, l'autre d'Alphonse de Parvillez. Il distingue les « ineptes et parfois infâmes publications de la firme d'origine bavaroise Offenstadt, plusieurs fois condamnés par les tribunaux : *le Cri-cri*, *l'Épatant*, *l'Intrépide*, *le Petit illustré*, *Fillette*, *la Vie de Garnison* » et les « excellents périodiques de la Bonne Presse Noël, *Étoile noéliste*, *Écho du Noël* » ou, de Gautier-Languereau, *la Semaine de Suzette*. Le Père de Parvillez est selon lui « plus généreux pour le *Pêle Mêle* [mais il] dénonce, avec une force égale, les nocives publications Offenstadt. » *Études*, 5 mars 1920, p. 629-630. Joseph Dassonville, de l'Action populaire, tire argument de la nocivité de ces illustrés pour appeler à une nouvelle législation. « Tout un art — si l'on peut donner ce nom à des œuvres dépourvues d'idéal et de noblesse — est appliqué à cette tâche de provoquer les instincts les plus grossiers, sinon même de faire l'éducation du vice. [...] Au-dessous de ces productions, si l'on considère le métier de l'imprimeur, ni plus haut, ni plus bas, s'il s'agit de leur valeur vraie, les illustrés mondains ou populaires, les chromos pour enfants ou pour militaires dont l'officine du naturalisé Offenstadt était la pourvoyeuse. » Joseph Dassonville, « Pour la défense de la morale publique, Ses ennemis et ses défenseurs, La loi qui s'impose », *Études*, 20 avril 1920, p. 200. La législation de juillet 1949 doit beaucoup aux contempteurs catholiques de la presse illustrée, même s'ils furent loin d'être les seuls à s'insurger. En 1938, Georges Charenzol dénonce dans *Ce que lisent vos enfants*, « *Guy l'Éclair* est une histoire à héros déculottés et à héroïnes dépoitraillées [...]. Ainsi, si dans notre pays, on laisse librement les trusts étrangers conquérir le monopole des publications enfantines, c'est pour que ces journaux versent dans la cervelle malléable des enfants la pornographie la plus basse, le goût du meurtre et des exploits de gangster ». Philippe Videlier, « Un rêve américain », *Les maîtres de la bande dessinée européenne*, p. 22. Thierry Crépin, « Haro sur le gangster ! » *La moralisation de la presse enfantine, 1934-1954*, Paris, CNRS éditions, 2001.

⁵. Roger Cousinet « Les lectures pour les enfants », *L'Éducateur moderne*, avril et juillet 1911, cité par Annie Renonciat, p. 47.

pouvoir de ces nouvelles images¹. *Cœurs vaillants*, l'hebdomadaire de l'Union des Œuvres, paraît en 1929, l'année de la naissance de Tintin. L'illustré prend la suite de *L'Ami des enfants*, *l'Éducation à l'école et dans la famille*, publié par un comité d'enseignants de l'École libre. Après avoir illustré le roman *Le Triomphe de l'Aigle Rouge*, Hergé livre en octobre 1930 les premières aventures de Tintin et Milou dans *Cœurs vaillants*². La même année, Alphonse de Parvillez, critique littéraire aux *Études*, recommande la lecture de « ce joli journal, très varié, très amusant, et qui sait à merveille unir à l'intérêt et à l'entrain indispensables le soin de laisser à ses petits lecteurs de saines et généreuses impressions³. » Après *Tintin et Milou au pays des Soviets*, la publication de *Tintin au Congo* débute en mars 1932, celle de *Tintin en Amérique* en avril de l'année suivante. Précédé par les *Aventures de Quick et Jo* (*Cœurs vaillants* préfère « Jo » à « Flupke ») en *Amérique*, les premières vignettes de *Tintin en Extrême-Orient* sont publiées le 16 septembre 1934. *Cœurs vaillants* a obtenu des éditions Casterman de pouvoir publier lui-même un millier d'albums de *Tintin et Milou en Amérique*⁴. Tintin est un reporter loin des exigences professionnelles, mais disponible pour des aventures jusqu'aux confins du monde. Il devient l'un des nouveaux héros de la jeunesse. Bien que très apprécié par les enfants et adolescents, les Jésuites ne goûtent guère ses aventures. *Les Cigares du Pharaon*, « suite des aventures du jeune reporter Tintin, sont un peu trop extraordinaires ; les invraisemblances tiennent lieu d'idées », écrit en 1935 Jean Rimaud, davantage intéressé par le scoutisme et les récits et publications que suscite ce mouvement. Il ajoute : « Nous préférons résolument les fables de Benjamin Rabier, dont l'invraisemblance s'accorde avec un certain naturel des sentiments »⁵. De son côté, Alphonse de Parvillez signale que l'Apostolat de la prière édite désormais un *Almanach du Croisé* 1936 qui est « plein de jeux, d'histoires, de devinettes, de dessins, de verve et d'ardeur⁶. »

Le charme de Rome et d'Athènes et le « génie » littéraire français

Au lendemain de la guerre, Mongré réaffirme sa faveur pour la culture grecque. Cette passion participe d'un mouvement amorcé un demi-siècle auparavant dans la société française et sensible au sein de la Compagnie de Jésus. Depuis la fascination des romantiques la guerre de libération des Grecs contre les Ottomans⁷,

¹. Luc Courtois propose deux explications : la tradition de l'image de dévotion chez les éditeurs catholiques et l'idéal de reconquête chrétienne qui marque l'Action catholique de l'entre-deux guerres. Luc Courtois, « Les catholiques francophones belges et la bande dessinée : un apport majeur », dans Jean Pirotte et Guy Zelis, dir., *Pour une histoire du monde catholique au 20^{ème} siècle Wallonie-Bruxelles, Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, Archives du monde catholique Église-Wallonie, 2003, p. 519-520. Sur le lien entre prédication et image voir aussi Isabelle Saint-Martin, *Voir, savoir, croire, Catéchismes et pédagogie par l'image au XIX^e siècle*, Paris Honoré Champion, 2003.

². Hergé prolongera sa collaboration jusqu'en 1949. « *Cœurs vaillants & Co* », dans Patrick Gaumer, *La BD*, Paris, Larousse/VUEF, 2002, p. 178.

³. Alphonse de Parvillez, « Revue des livres », *Études*, 20 janvier 1930, p. 256.

⁴. Les *Aventures de Tintin reporter du "Petit vingtième" en Amérique* ont paru à Bruxelles aux Editions du "Petit vingtième" en 1932. Les *aventures de Tintin et Milou en Amérique*, « collection des albums *Cœurs-vaillants* », ont été éditées à Paris par OgéO, les éditions de *Cœurs vaillants*, l'une le 15 juin 1934, l'autre en 1938 [la seconde édition figure au catalogue de la Bibliothèque nationale de France].

⁵. Jean Rimaud, « Livres d'étrennes », 5 décembre 1935, p. 716

⁶. Alphonse de Parvillez, « Les lettres, beaux livres de vacances : romans, voyages, histoire », *Études*, 20 juillet 1935, p. 260. Le Père de Parvillez a signalé l'année précédente la parution de l'*Almanach du Croisé*, « où Céline Lhotte, Victor Poucel, V. Marmouillon et bien d'autres leur prodigent récits, poésies, variétés, concours, avec un entrain, une verve, un sens de la psychologie enfantine et de l'esprit chrétien qu'il faut louer hautement ». Alphonse de Parvillez, « Les lettres, livres de vacances », *Études*, 20 août p. 525.

⁷. Hervé Mazurel, *Vertiges de la guerre. Byron, Les Philhellènes et le mirage grec*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

l'hellénisme n'a cessé de se développer au cours du XIX^e siècle¹. L'essor de l'archéologie l'a accompagné. En 1846 est née l'École française d'Athènes, première de ce genre d'institutions sur le sol grec. La curiosité scientifique et le travail méthodique sur les sites ont fait naître une compétition entre les archéologues, pas toujours étrangère à la concurrence des nationalismes. Après les fouilles d'Olympie par les Allemands entre 1875 et 1881, les Français qui avaient commencé dès 1872 à Délos ont entamé la « grande fouille » de Delphes en 1882. Le Parlement français a voté une importante subvention extraordinaire pour racheter les habitations des occupants du petit village de Kastri et l'ouverture du chantier sous la direction du directeur de l'École française d'Athènes, Théodore Homolle. Les recherches ont apporté des résultats considérables, notamment aux épigraphistes qui ont parfois découvert une centaine d'inscriptions chaque jour. Un premier musée a été ouvert à Delphes en 1902. Sur place, le « Trésor des Athéniens » a été reconstitué en 1905-1906. Après les Américains à Corinthe en 1895 et les Anglais à Sparte en 1907, les Français ont entrepris des fouilles à Thasos en 1914, un chantier qu'ils ont repris entre 1921 et 1923. Les Catholiques ne sont pas restés étrangers au mouvement. Anglophile, l'ancien élève des Jésuites Pierre de Coubertin magnifie les vertus du sport moderne en lui inventant une généalogie antique. Il devient le père de l'olympisme contemporain en organisant à Athènes en 1896 de nouveaux Jeux olympiques. Il le fait cependant surtout pour encourager le développement des exercices physiques et le sport dans les établissements scolaires français². Venu à Athènes comme journaliste³, Charles Maurras est cependant plus intéressé par l'Acropole que par les compétitions sportives⁴. Au commencement du siècle, Henri Bremond a fait un séjour à Athènes. Il devait remplacer l'un de ses confrères qui, empêché, avait prévu de donner une conférence de Carême sur le thème de « l'influence des idées grecques dans le développement du dogme chrétien »⁵. Dans la capitale grecque, il s'est rendu au Parthénon où il a rencontré Maurice Barrès. La relation de son choc amoureux a été publiée dans *Le mois littéraire et pittoresque*, sous le titre « L'analyse d'un charme », en 1902. Le texte a paru en 1905 dans un recueil d'articles intitulé *Le charme d'Athènes*⁶. Réédité en 1924, l'ouvrage paraît encore sous

¹. Roland et Françoise Étienne, *La Grèce antique, Archéologie d'une découverte*, Gallimard, 1998 (1^{ère} éd. 1990) ; Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Pascal Payen, dir., *Retrouver, imaginer, utiliser l'Antiquité*, Toulouse, Privat, 2001. Sophie Basch, *Le mirage grec : la Grèce moderne devant l'opinion française depuis la création de l'École d'Athènes jusqu'à la guerre civile grecque (1846-1946)*, Paris, Hatier, 1995. Les résultats des fouilles archéologiques qui ont débuté à Athènes à la fin du XIX^e siècle sont suivis de près par l'École française d'Athènes et diffusés en France au travers des pages de la *Gazette archéologique* et de la *Gazette des Beaux-Arts*. Les fouilles se sont poursuivies en 1930 grâce à une loi sur la propriété des terrains et aux subsides de la Fondation Rockefeller. Robert Flacelière, « La Grèce d'hier, L'aventure de l'archéologie », *Grèce*, Paris, Hachette Guides bleus, 1985, p. 133-134.

². Françoise Étienne et Roland Étienne, « Les Jeux Olympiques de 1896 : réflexions sur une renaissance », *Études balkaniques*, 11, 2004, p. 33-60.

³. « Puisque me voici à Athènes, à l'occasion des Jeux olympiques, je vous dois tout d'abord une chronique de ces Jeux. Je ne vous dirai donc qu'un mot de tout le reste, de ce ciel et de cette terre, le plus profond, le plus vénérable du monde. » Le natif de la Provence est si troublé d'être au plus près du berceau de la culture européenne qu'il hésite. Mais la tentation est la plus forte. « Le Parthénon brillait sur la colline sainte, au milieu des autres débris. J'ai fait le tour de l'Acropole, mais je n'ai pas osé franchir la grille de la porte Beulé. Ceci se passait avant-hier. Et j'ai recommencé, hier, la même tentative, sans réussir à vaincre cette timidité. Mon courage se brise à l'approche de la merveille. J'y pense tout le jour, et il me semble que je n'y ai point assez pensé pour le goûter et le comprendre dignement. Je pressens un état de grâce, de ferveur, d'exaltation secrète, où je ne désespère pas d'atteindre, d'ici peu ; ce jour-là seulement, je passerai les Propylées. » Publiées en 1901 en recueil, les lettres de Charles Maurras ont été reprises en 1927 dans un recueil de texte et rééditées en 2004. Charles Maurras, *Lettres des Jeux olympiques, La ville moderne*, Paris, Flammarion, 2004.

⁴. Michael Sutton, *Charles Maurras et les catholiques français (1890-1914). Nationalisme et Positivisme*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 38.

⁵. André Blanchet, « Le voyage en Grèce de l'abbé Bremond », *Revue des Deux Mondes*, février 1971, p. 353-360.

⁶. Henri Bremond, *Le Charme d'Athènes*, Paris, Sansot, 1905.

le même titre l'année suivante, mais avec l'ajout de textes d'André et Jean Bremond¹. André Bremond, frère d'Henri², a publié en 1914 *La piété grecque*³. Philosophe, il intervient ainsi dans la polémique autour de ceux qui, dans l'Antiquité grecque, pourraient préfigurer le christianisme, particulièrement Socrate et Platon⁴. Utilisant l'analyse littéraire traditionnelle, pareille à celle de Jules Girard⁵, il refuse les nouvelles méthodes développées par les universitaires contemporains. Comme ces derniers ne cherchent pas la Vérité, il les tient à la suite de Renan pour des adversaires laïques du christianisme. Depuis la fin du siècle et les premières réformes scolaires qui ont visé à réduire la part des langues classiques dans les programmes, les craintes quant à l'amointrissement du modèle de formation humaine issu de l'Antiquité grecque se sont exprimées dans les milieux universitaires et intellectuels, pas seulement catholiques. Or, au sortir de la guerre, de l'avis des spécialistes et de certains politiques, la connaissance des langues classiques est déficiente. En réaction, Léon Bérard⁶, ministre de l'Instruction publique, décide donc de supprimer dans l'enseignement secondaire le système créé en 1902, caractérisé par la mise en place d'une filière secondaire « moderne ». En contrepartie, il unifie le premier cycle des études secondaires et institue le latin obligatoire dès la sixième. À la Chambre, les radicaux, parmi lesquels Edouard Herriot, sont hostiles. Le projet est cependant adopté. Il a reçu le soutien de la droite, nationaliste et maurrassienne, qui voit dans le latin la base de la formation classique⁷. À la veille de la guerre, les Jésuites ont déjà commencé à renouveler leurs « classiques scolaires ». Les raisons de rédiger des manuels d'enseignement rejoignent alors pour partie celles qui ont généralement cours dans l'édition scolaire⁸. L'objectif de rendre uniforme l'enseignement est la première d'entre elles. La seconde tient à la réserve des Jésuites à l'égard du manuel scolaire. Le *Ratio studiorum* de 1599 mentionne seulement le manuel d'Alvarez⁹. En effet, le savoir et le savoir-faire du maître sont supposés suffisants pour dispenser l'enseignement dans les Collèges. C'est aux maîtres qu'il appartient de développer en exercices pratiques l'enseignement codifié par le *Ratio studiorum*. Au fil du temps, l'identité enseignante des Jésuites s'est cependant de plus en plus prononcée¹⁰, et il a fallu, comme avec

¹. Henri, Jean et André Bremond, *Le Charme d'Athènes et autres essais*, Paris, Bloud et Gay, 1925.

². Henri Bremond (1865-1933) est le deuxième garçon d'une fratrie de quatre frères, Émile étant le fils aîné. Henri et ses deux frères cadets, Jean (1869-1962) et André (1872-1949), ont été jésuites.

³. André Bremond, *La Piété grecque*, Paris, Bloud et C^{ie}, 1914.

⁴. José Antonio Dabdab Trabulsi ; éd. par Evelyne Geny, *Religion grecque et politique française au XIX^e siècle. Dionysos et Marianne*, Paris, l'Harmattan, 1998, spécialement « André Bremond et la polémique chrétienne : Socrate et Platon annonciateurs du Christ », p. 76-78.

⁵. Jules Girard (1825-1902), professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris, a notamment publié : *Le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique* (1868). Biographie et bibliographie par Noël Valois, « Notice sur la vie et les travaux de M. Jules Girard », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1902, vol. 46, n° 6, p. 674-711.

⁶. Léon Bérard (1876-1960), avocat et député de « concentration républicaine », proche de Louis Barthou, est ministre de l'Instruction publique, d'abord en 1919, puis de 1921 à 1924. Sénateur, il vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940. De novembre 1940 à août 1944, il est ambassadeur du régime de Vichy auprès du Saint-Siège.

⁷. Léon Daudet, *Défense des humanités gréco-latines : discours prononcé à la Chambre des députés, le 27 juin 1922*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1922.

⁸. Alain Choppin, « Introduction », et « L'histoire des manuels scolaires. Un bilan bibliométrique de la recherche française », *Histoire de l'éducation*, n° 58, mai 1993, « Manuels scolaires, États et sociétés, XIX^e-XX^e siècles », p. 5-7 et p. 165-185.

⁹. La règle 46 du Provincial de la *Ratio studiorum* de 1599 recommande d'utiliser la « Grammaire d'Emmanuel », c'est-à-dire le *De Institutione grammatica libri tres*, d'Emmanuel Alvarez (1526-1582). *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Belin, 1997, p. 83.

¹⁰. Stéphane Van Damme, « Devenir enseignant de collège au XVII^e siècle. Itinéraires et expériences de formation des professeurs et régents jésuites de la province de Lyon », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* (Paris), n° 71, 1998, p. 37-54. Éléments de problématiques dans le même numéro : Stéphane Van Damme, « Enseignants et société (XIII^e-XIX^e siècle). Problèmes posés par la construction

celui du Père de Jouvancy, établir des traités d'enseignement¹. Au début du XIX^e siècle, le Père Jean-Nicolas Loriquez, l'un des « restaurateurs » de la Compagnie de Jésus et de son enseignement, a été l'auteur de très nombreux manuels scolaires pour différentes disciplines : grammaire latine, française, histoire, histoire sainte, géographie, mathématiques et sciences². Dans la seconde moitié du siècle, après la floraison des Collèges nés de la loi Falloux, la rédaction de manuels scolaires par des Jésuites a été de plus en plus fréquente, notamment pour les disciplines scientifiques et le latin ou le grec. La nécessité se fait impérative lorsqu'il s'agit de maintenir la qualité de l'enseignement pour qu'il demeure à la fois « classique » et « chrétien ». Depuis la fin du XIX^e siècle, les éditeurs produisent des manuels à partir des programmes scolaires officiels. Or, après l'arrivée au pouvoir des Républicains laïques, cette pratique provoque deux crises, voire deux « guerres », l'une en 1882, l'autre en 1909. Dans l'un et l'autre cas, des manuels d'Instruction civique et morale ont été mis à l'*Index*³. Les pédagogues catholiques n'ont bien sûr pas utilisé ces manuels. Le problème n'en est pas moins posé pour les autres disciplines. Si les pédagogues jésuites usent malgré tout de certains ouvrages, c'est souvent car il n'existe pas de manuels « catholiques » équivalents. Ils restent d'ailleurs prudents à l'égard de l'emploi du manuel scolaire. Le Père Bainvel exprime un point de vue général et largement partagé à la fin du XIX^e siècle. Le professeur « s'en servira comme d'un instrument utile, et il gardera pour lui-même la place qui lui revient, la première⁴. » La prudence, voire la méfiance, doit donc être de rigueur ainsi que l'explique Henri Caye, rédacteur aux *Études*.

« C'est notre enseignement quotidien, notre attitude, notre ton qui préparent insensiblement le choix des étudiants de demain ; le recours constant et injustifié aux éditions de manuels qui portent l'estampille officielle, une sorte d'enclin involontaire qui souligne le nom des savants en cour, la pensée du baccalauréat et l'ombre des examinateurs pesant sur tout l'enseignement et toute la vie, le dédain ou le silence à l'égard des Facultés libres, voilà ce qui pourrait suffire à jeter nos élèves hors de la bonne voie, pour le temps de leurs études, pour toute leur vie terrestre et peut-être pour au delà⁵. »

Comme nombre d'établissements de l'Enseignement libre, Mongré ne peut qu'utiliser les manuels scolaires existants, même s'ils ne donnent pas pleinement satisfaction. C'est particulièrement vrai pour le français, le latin et le grec. Avant guerre, Léon Debeauvais a composé un *Mémento de syntaxe latine, Modes et temps*

des identités professionnelles » ; Jacques Verger, « Jalons pour une histoire de la condition enseignante », p. 5-12 et 89-95.

¹. Joseph de Jouvancy (1643-1719), professeur à Caen puis au Collège Louis-le-Grand, est l'auteur en 1725 d'un *Ratio discendi et docendi*, une manière pour le maître jésuite d'apprendre et d'enseigner. Ph. Rocher, « Joseph de Jouvancy », dans le *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne*.

². Jean-Nicolas Loriquez avait une prédilection pour l'enseignement des mathématiques et des sciences. Il a été l'auteur d'un plan d'études et l'un des conseillers, à Rome, pour la réforme du *Ratio studiorum*. Hugues Beylard, « Jean-Nicolas Loriquez », *DMRFC*, 1 ; Ph. Rocher, « Jean-Nicolas Loriquez », *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne*.

³. Alain Choppin, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992, p. 40. Les articles de Joseph Burnichon dans les *Études* contre les manuels de Paul Bert, Gabriel Compayré, Henry Gréville et Jules Steeg, en ce qu'ils « violent la neutralité de l'école » avec notamment leur défense de la doctrine du mariage civil ou leur critique du miracle, ont fait l'objet d'une publication en brochure : *Les manuels d'éducation civile et morale et la condamnation de l'Index*, Marseille, 1883. La 10^e édition paraît la même année à Lyon chez Vitte et Perrussel.

⁴. Jean-Vincent Bainvel, *Causeries pédagogiques*, Paris, Poussielgue, 1898, p. 32. Jean-Vincent Bainvel (1858-1937) a d'abord été professeur dans les scolasticats de la Compagnie de Jésus avant d'enseigner la théologie fondamentale à l'Institut catholique de Paris de 1900 à 1926.

⁵. Henri Caye, « Bulletin de l'Enseignement et de l'Éducation », *Études*, 20 mai 1913, p. 528. Henri Caye s'attaque à la tyrannique « nouvelle Sorbonne » et défend les Facultés libres.

latins¹. Pour l'enseignement du latin et du grec, les professeurs de Mongré entendent affirmer leur manière propre d'enseigner. Désireux de renouveler l'antique grammaire d'Alvarez, Antoine Sengler a publié durant la deuxième moitié du XIX^e siècle un grand nombre d'ouvrages, depuis une grammaire latine jusqu'aux manuels d'exercices pour l'apprentissage du latin². Plus de dix fois rééditée, la grammaire de Sengler a été refondue avant guerre par Louis Debeauvais³. En 1914 a paru le *Manuel des études grecques et latines* appelé à faire date. Son auteur, Louis Laurand, a soutenu en 1907 un doctorat intitulé *Études sur le style des discours de Cicéron*⁴. Professeur, son manuel est le fruit de son enseignement⁵. Depuis plusieurs années, les Jésuites jugent déficiente la connaissance du latin et du grec. Ce dommage apparaît d'autant plus grave qu'il contrarie la formation des recrues de la Compagnie de Jésus. En 1913, la congrégation provinciale de Lyon l'a déploré et a considéré que la cause était à chercher dans la préparation au baccalauréat qui contredit l'enseignement prescrit dans le *Ratio studiorum*. Loin d'avoir été résolu, le problème s'est aggravé avec la guerre. Les jeunes jésuites mobilisés n'ont pu en effet se consacrer au travail intellectuel et poursuivre leur vie religieuse. Réunie en 1920, la congrégation provinciale de Lyon recommande encore de réagir contre l'altération du niveau d'études des jeunes clercs⁶. La formation des jeunes jésuites est compromise par la maîtrise imparfaite du latin, mais aussi par leur manque « d'esprit religieux » et leur « indocilité ». Les Supérieurs s'en plaignent au Père Émile Thibaut. Le jésuite belge est alors « Visiteur » des provinces jésuites de France⁷. Le péril est d'autant plus grand que les autorités romaines de la Compagnie cherchent à apurer les scolasticats français de tout ce qui, de près ou de loin, peut ressembler au « modernisme » honni⁸. À Mongré, où les études classiques ont toujours été à l'honneur, la section « lettres classiques » a été préférée en 1914⁹. Elle le doit à l'action de « Monsieur Mondésert ». La guerre terminée, la défense des lettres classiques a reçu le renfort des jésuites Théolier, Charmot et Fontoynt. Natif de Paris, Louis Théolier a été un élève au Collège jésuite de Saint-Étienne où il a été profondément influencé par le

¹. Léon Debeauvais (1869-1953), ancien élève de la Providence d'Amiens est entré dans la Compagnie de Jésus à Canterbury en 1888. Professeur en Rhétorique supérieure, il est d'abord chargé de refondre la *Grammaire grecque* du jésuite Antoine Sengler. Spécialiste de Cicéron, il obtient un doctorat en 1907. En 1913, il est l'auteur d'un *Mémento de syntaxe latine, Modes et temps latins*. Il signe en 1930 un *Cours de latin* repris par le Père André Noché, en 1955. Hugues Beylard, « Léon Debeauvais », *DMRFC*, 1.

². Hugues Beylard, « Antoine Sengler (1835-1887) », *DMRFC* 1.

³. Hugues Beylard, « Louis Debeauvais (1869-1953) », *DMRFC* 1. Il est lui-même l'auteur, en 1913, d'un *Mémento de syntaxe latin : modes et temps en latin*, et, en 1932, d'un *Cours de latin*, qui sera revu par André Noché, lui aussi auteur de guides de mots latins ainsi que d'une adaptation, avec Eugène Delpierre, du livre *The Vocation of Aloysius Gonzaga* de Cyril Martindale : *Saint Louis de Gonzague et la Renaissance italienne, 1568-1591*, Le Puy, X. Mappus, 1945.

⁴. Paul Duclos, « Louis Laurand (1873-1941) », *DMRFC* 1.

⁵. « L'origine de mes ouvrages ? Souvent je les ai composés sans le savoir. Lorsqu'en octobre 1896, je commençais à enseigner le grec et le latin, je ne me doutais pas que je commençais, en même temps, à préparer un Manuel des études grecques et latines ». Louis Laurand, *Pour mieux comprendre l'Antiquité classique. Histoire et méthode historique, Pédagogie, Linguistique*, Paris, Picard, 1936, « Préface », p. 9-13, reprise d'un article : *Les Humanités. Classes de lettres*, novembre 1936, p. 88-91. Le *Manuel* a été refondu en 1955 par Antoine Lauras, né en 1917, jésuite depuis 1934, latiniste et helléniste.

⁶. « Congrégation provinciale de Lyon, *Postulata VIII* », Paray-le-Monial, août 1920, dans *Acta congregationum provincialium*, t. 15, ARSI.

⁷. Émile Thibaut, jésuite belge, est désigné officiellement en octobre 1920 pour être le « Visiteur » des provinces de l'Assistance de France. Sa mission a duré quatre années. En 1925, terme de son mandat, il résume la gravité du problème : la médiocrité des scolastiques en latin « influe sur les études philosophiques et théologiques ». Lettre de W. Ledóchowski au provincial Gény, 16 mai 1925 [*Ex-Assistantia Gallia*, « *Registri Provincia Campaniæ* », IV, ARSI].

⁸. Włodzimierz (ou Vladimir), Ledóchowski, « Instruction pour le P. Émile Thibaut, visiteur de la province de France », dans « *Registri Provincia Franciæ* », 1919, X, p. 122-127, ARSI. Sur le « modernisme », voir Pierre Colin, *L'audace et le soupçon, La crise du modernisme dans le catholicisme français, 1893-1914*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 ; Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

⁹. Voir *supra*.

professeur Henri Bremond¹. Entré dans la Compagnie en 1899, il a été successivement affecté à Beyrouth et Dôle. Feryent latiniste, spécialiste de littérature et de poésie, il signe en juillet 1922, dans les *Études*, un vibrant plaidoyer en faveur de l'enseignement des lettres gréco-latines : « L'éternelle Antiquité ». Il est un enseignant singulier. Souffrant de troubles psychologiques, il n'enseigne en effet pas régulièrement². Préfet des études, François Charmot a porté beaucoup d'attention au *Manuel des études grecques et latines* de Laurand³. En 1922, contre le défaut de méthode qu'il observe chez les élèves, il réunit les conseils des professeurs dans un petit opuscule intitulé *Méthodes, Explication d'auteur latin (ou grec), version latine, dissertation française, explication d'auteurs français, la lecture*⁴.

« La plupart des élèves, - sinon tous - ne savent pas utiliser ce qu'ils ont appris dans leurs classes. À l'oral, ils disent peu ou mal ou rien ; à l'écrit, ils perdent du temps et s'égarer, parce qu'ils manquent non pas de science mais simplement, pour mettre cette science à profit, une méthode facile et sûre, qui leur soit passée en habitude par l'exercice. Cet ouvrage répond à ce besoin essentiel. Un peu partout, vous reconnaîtrez les conseils de vos professeurs, plus particulièrement de M. Mondésert auquel vous devrez autant qu'à moi les services que vous rendra ce petit livre. Il ne vous sera utile cependant que si vous l'assimilez, en pratiquant cette méthode - toujours la même chaque année. Il importe peu qu'il en existe de meilleures, pourvu qu'on sache utiliser celle que l'on a choisie. C'est une grande erreur de mépriser une méthode sous prétexte qu'elle contient des procédés puérils ; si elle mène au résultat désirable, il est indifférent qu'elle fasse faire des petits pas d'enfants, surtout à des enfants. Ne vous contentez pas de lire ce livre ; pratiquez le, c'est-à-dire ayez le sous les yeux en travaillant et astreignez-vous à suivre chaque conseil dans l'ordre marqué. La plupart des erreurs que vous commettrez seront dues, comme par le passé, à votre défaut de méthode. Dieu veuille que je réussisse à vous les faire éviter !⁵ »

Adeptes des langues classiques, François Charmot lit avec beaucoup d'attention *Pour la réforme classique de l'enseignement secondaire*⁶, le livre du ministre Bérard⁷. À demi-mot, il exprime son soutien à la réforme et à ses principes. Le cycle unique est un moyen d'éviter une orientation trop précoce. « On ne connaît une vocation que par expérience ; on ne la "présume" pas. Tel, qu'on aurait envoyé de force au moderne sur une "vocation présumée", se révélera en faisant du latin et du grec, un excellent élève classique ; quel tort on lui aurait fait, en lui imposant une orientation définitive avant d'avoir reconnu ses aptitudes !⁸ » François Charmot est d'accord avec la mesure car elle est « le seul moyen de former une élite, l'élite ne se distingue pas par un signe du ciel ou d'après une aveugle ambition ; elle ne peut se dégager que d'une multitude ayant fait sérieusement les mêmes études dans les mêmes conditions pendant plusieurs années⁹. » Grâce à la généralisation des études classiques, le Préfet des études de Mongré estime qu'une élite formée par le latin et le grec ne sera pas coupée du reste de la société.

« Pour exercer le rôle d'une tête dans un pays, de chef, de principe qui donne l'impulsion à la pensée et à l'action nationale, il faut absolument que ce pays, dans sa

¹. « Louis Théolier (1882-1959) », *Courriers*, Lyon, juin 1959, p. 6-9.

². En 1928, il rejoint François Charmot devenu un an auparavant Préfet des études au juvénat d'Yzeure. Professeur, il a la permission de ses supérieurs de ne faire cours que lorsqu'il le peut, de fixer lui-même la durée de ses leçons et de ne traiter que la question qui l'intéresse.

³. Un exemplaire copieusement annoté de la main de François Charmot en témoigne [archives de l'auteur].

⁴. François Charmot, *Méthodes, Explication d'auteur latin (ou grec), version latine, dissertation française, explication d'auteurs français, la lecture*, Trévoux, sd [1922], 46 p.

⁵. *Idem*, p. 3-4.

⁶. Léon Bérard, *Pour la réforme classique de l'enseignement secondaire*, Paris, Armand Colin, 1923.

⁷. « La nouvelle organisation des études. Dans les établissements d'enseignement secondaire (décret du 3 mai 1923) », *Nouvelles du collège et des Anciens*, 1^{er} décembre 1923, p. 36-40.

⁸. *Idem*, p. 38.

⁹. *Idem*, p. 39.

plus grande partie, reste par ses études antérieures, si élémentaires qu'elles soient, en *continuité* avec l'élite, qu'il garde tout au moins le *contact* avec elle. Donc à moins qu'on ne dise que la langue latine et grecque sont étrangères à la civilisation latine et grecque, il est nécessaire que la généralité des français [sic] soient soumis à une formation classique initiale pour devenir aptes à recevoir les bonnes influences de l'élite. Si la multitude n'entend pas plus le latin et le grec que l'hébreu et le sanscrit, ceux qui auront reçu la formation latine et grecque ne deviendront jamais l'élite des français [sic] — non pas faute de tête, mais faute de corps uni à la tête — ils ne le seront pas plus que les hébraïsants ou autres philologues : on les rangera parmi les savants à côté d'autres savants, mais on ne les mettra pas à la tête de tous¹. »

Très attaché à la formation d'une élite, François Charmot considère que les études de sciences et de français, sans le latin et le grec, préparent « des hommes d'une égale valeur »². Sur les motifs de l'enseignement du latin et du grec, il partage le choix gouvernemental. L'enseignement du français par le français a « complètement échoué. » Le latin est donc nécessaire dans l'enseignement secondaire pour l'explication « vraiment scientifique, méthodique du français »³. Suivant Léon Bérard, François Charmot estime que l'apprentissage des langues classiques éloigne l'élève de la formation trop utilitariste donnée par le français et les sciences. « Parce que c'est une erreur en éducation de chercher à donner d'abord des connaissances d'utilité pratique plutôt qu'à former l'esprit⁴. » Or, comme François Charmot se plaint encore à le relever, toujours selon les mots du ministre, le but des études classiques est justement la formation de l'esprit. Il « n'est point de donner à l'esprit de l'élégance avec une certain agrément superficiel. C'est à la solidité, à la mesure du jugement qu'elles importent, car l'éducation humaniste tend essentiellement à favoriser le développement de l'esprit d'analyse, la vigueur, la précision et la clarté du raisonnement⁵. » Même si le décret de Léon Bérard est abrogé en juin 1925 par le ministre Anatole de Monzie, à l'heure des débats autour de l'enseignement moderne et de l'École unique, Mongré demeure fidèle aux langues classiques. En plus du latin, Mongré fait aussi une place particulière au grec. François Charmot reçoit sur ce point l'aide de Victor Fontoynt. L'apprentissage du grec n'est pas nouveau au Collège. En Victor Fontoynt, l'hellénisme trouve toutefois l'un de ses serviteurs les plus passionnés. Originaire de l'Allier, fils de notaire comme François Charmot, ancien comme lui de Bollengo, Victor Fontoynt a été l'élève des Jésuites du Collège de Bellevue à Moulins. Il est entré au noviciat de la Compagnie à Aix-en-Provence en 1897. La Provence et la civilisation méditerranéenne l'ont fait succomber. Comme un fruit heureux du malheur, l'expérience de la guerre a plus encore nourri cette passion. Mobilisé dès le début du conflit, infirmier dévoué puis agent de liaison courageux, le Père Fontoynt a participé aux combats menés sur les théâtres d'opération orientaux. C'est là qu'il a été blessé, perdant deux doigts d'une main. Il a aussi été gravement atteint par la maladie. La campagne militaire lui a cependant permis d'entrer en contact avec la réalité de l'Orthodoxie. Au travers de cette dernière, vivant témoignage des fondements du christianisme, il a été convaincu de la nécessité pour le Christianisme d'un retour à ses racines et aux « Pères de l'Église » en un temps où le thomisme prétend à l'exclusivité⁶. Professeur de philosophie fortement imprégné de culture grecque, Victor Fontoynt pense son enseignement à la manière de Socrate. Si une partie de ses cours est reproduite sous la forme de « notes privées » imprimées de 1923 à 1925, réunies en un recueil en

¹. *Idem*, p. 40.

². *Nouvelles du collège et des Anciens*, 1^{er} février 1924, p. 73.

³. *Idem*, p. 74.

⁴. *Nouvelles du collège et des Anciens*, 1^{er} février 1924, p. 75.

⁵. *Idem*, p. 76.

⁶. Étienne Fouilloux, *La collection "Sources chrétiennes". Éditer les Pères de l'Église au XX^e siècle, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Cerf, 2011.

1927¹, il entend bien qu'une philosophie se transmette d'abord dans une conversation.

« Le fait que ces notes soient imprimées ne doit donc pas faire illusion : instrument de travail strictement personnel, elles supposent le commentaire, les simplifications et compléments, et la méthode de leur auteur. D'ailleurs on ne se forme à penser, comme à parler, qu'en pensant avec quelqu'un, non en interrogeant, tout seul, une lettre morte »².

Aux élèves lassés de l'apprentissage du grec, le Père Fontoynton veut faire découvrir l'immense richesse de la culture grecque. Une culture dans laquelle l'humanisme des poètes autant que la philosophie des penseurs sont à entendre dans leur étroite parenté avec le Christianisme. Comme pour indiquer la voie vers ce programme, il rédige en 1921 à l'intention des élèves de Mongré une *Introduction à la prose attique*. L'ouvrage, témoignage de sa vision de la Grèce, est un véritable manuel pour apprendre le grec mais aussi se familiariser, selon Victor Fontoynton, avec une sagesse antique, quoique toujours jeune, qui enseigne, avec la joie, la foi en l'homme.

« Ce petit livre ne serait pas né, si l'on ne vous était attaché, - à vous qui ne trouvez ennuyeuse la langue des anciens Grecs que parce que vous leur ressemblez : comme eux, aimables et attentifs à tout ce qui est aimable, mais craignant comme eux à l'excès l'effort qui ne paie pas assez vite [voir p. 64 les vers de Thognis]. Si vous le faites pourtant cet effort auquel vous invite ce petit livre, vous serez étonnés de voir que "se débrouiller" dans un texte grec, c'était si simple ! Et, un jour, derrière le texte vaincu et qui semblera tomber comme un mur, vous découvrirez la jeunesse d'Athènes dans les belles histoires qu'elle nous a laissées. En attendant, puissiez-vous trouver au cours de ces pages maintes remarques curieuses qui éveilleront votre esprit, et même, dans les coins, de quoi rire. Et maintenant, recevez, avec l' "À Dieu" chrétien, le vieux salut, où le plus gai des peuples après le nôtre, a mis, dans les syllabes mêmes qui désignent la grâce, un souhait de joie : [...] soyez joyeux ! »³

Professeur de philosophie et jésuite, le Père Fontoynton ne veut pas limiter son appel à la double identité de la Grèce des Romantiques : héritière de la langue et de la culture grecques et porteuse de liberté. Il entend faire apprendre à travers la langue grecque, l'affinité du chrétien avec une culture qui préfigure le Christianisme. Pour Victor Fontoynton, la religion chrétienne coïncide par son aspiration à l'universalité avec la propension à l'universel de l'humanisme grec. Le Christianisme, à ses origines, a pu ainsi grandir à partir de l'humanisme que portait en elle la « jeunesse d'Athènes ». Tirant cette leçon du passé, le Christianisme du vingtième siècle ne pourrait-il donc pas profiter de ce legs de la Grèce ? Une fois encore au travers de la redécouverte de la « joie » suscitée par les textes du « plus gai des peuples après le nôtre », voie d'accès à l'universel qui doit être la marque vraie de la catholicité de l'Église. Au terme de son manuel, le Père Fontoynton décrit ce commerce fécond du « génie grec » avec le Christianisme en citant, comme Pierre Rousselot dans son chapitre sur « la religion chrétienne » pour *Christus*⁴, Saint Paul dans son propos aux Philippiens.

¹. Victor Fontoynton, *Notes de philosophie*, Mongré, recueil en août 1927 (?) de fascicules imprimés avec la mention « notes privées », dont « l'impression dut cesser en 1925 » [« Préface »]. L'ensemble forme 686 pages annotées de la main de Victor Fontoynton, encadrées par une "Préface" et une table des matières dactylographiées et ronéotées [archives de l'auteur].

². *Idem*.

³. « Aux élèves de Mongré », V. Fontoynton, licencié ès lettres, 18 octobre 1921, fête de St Luc, *Vocabulaire grec, Introduction à la prose attique* par Victor Fontoynton, SJ, Mongré, sd, IV 98 p.

⁴. Joseph Huby, dir., *Christus, manuel d'histoire des religions*, 1911 (6^e éd., 1934). Sur Pierre Rousselot et sa place dans la théologie contemporaine, voir Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006 (1^{ère} éd. 1998).

« L'Église, à qui rien d'humain n'est étranger parce que son esprit est catholique, c'est-à-dire universel a toujours eu une secrète sympathie pour "l'humanisme" au sens le plus élevé du mot, et par suite pour les lettres grecques. C'est notre bien que nous y prenons, car tout ce qui est bon et vrai est à nous, pourvu qu'à travers tout nous cherchions Jésus-Christ. C'est le conseil de Saint Paul, israélite, entre les israélites et cependant touché par l'idéal humain des Grecs »¹.

Après l'avoir redit dans la seconde édition, en 1923, il le réaffirme plus fortement encore en 1930 mais en insistant sur la valeur de l'humanisme grec et en précisant combien est fausse l'apparente contradiction entre culture grecque et christianisme. Puisque le second, dans son aspiration à l'universalité, trouve dans la première un humanisme qu'il accomplit mais grâce auquel il s'humanise aussi et atteint par là sa plénitude.

« L'esprit grec en effet est parent, malgré ses limites, de tout ce qui est universel comme de tout ce qui est humain (dans l'esprit grec on peut puiser l'esprit même de la science, sans cesser d'être "humain"). C'est pourquoi, bien qu'il en paraisse à plus d'un point la négation, le christianisme l'a toujours aimé, l'obligeant à un "renoncement" qui le libère de ses étroitesse [sauf chez Socrate et Platon] : de ce qui le gêne encore pour être totalement universel et réaliste. Lui qui assimile tout l'humain n'a jamais rencontré plus riche humanité² ».

Bien que fréquentant des auteurs païens, Victor Fontoynont n'entend pas, dans ses cours de philosophie ouverts sur la vie réelle et directement liés à la vie spirituelle chrétienne, s'écarter de l'orthodoxie catholique et du thomisme officiel.

« Ce cours voulait avoir les caractères suivants : 1° Être en liaison avec la formation humaniste, la vie, la vie religieuse. 2° Donner le sens du réel : l'année de philosophie peut donner avec une égale efficacité l'esprit réaliste ou le verbalisme abstrait. 3° Être systématique, et dans un sens thomiste bien que partant des questions et du vocabulaire modernes, et de l'analyse des faits : sans "système" on n'étirent que du vague et le système d'où l'on part dans l'enseignement doit présenter des garanties³ ».

Aussi enseigne-t-il⁴, par un mariage de la raison issue du monde grec et de la foi catholique dans un esprit de large ouverture, que « la merveille du V^e siècle grec », ce sont « les fleurs qui s'ouvrent par "explosion", tout d'un coup ». Parce que

« Socrate ramène la question à son vrai point de départ : "Gnôthi sauton". L'important n'est plus de connaître le monde, mais moi-même. Toute la pratique, toute la morale suppose cette connaissance... Socrate, qui n'est pas un spéculatif, ne songe directement qu'à cela, mais montrer qu'à partir de là se posent nécessairement, et se posaient pour lui *les grands problèmes* : l'âme, Dieu. La philosophie aussi bien spéculative que pratique a son point de départ. Admirable providence : après Socrate, Platon ; après Platon, Aristote, pour que s'achève en trois temps l'éclosion de la pensée philosophico-scientifique⁵ ».

¹. Victor Fontoynont, *Vocabulaire grec sur textes, Introduction à la prose et au génie Attiques*, Lyon, Imprimerie J. Marlhens, 2^{ème} éd., 1923, p. 110.

². Victor Fontoynont, *Vocabulaire grec, commenté et sur texte*, Mongré, Villefranche-sur-Saône, 1930, p. 147-148.

³. Compte rendu du cours dans les *Nouvelles de Mongré*, p. 222-223. Victor Fontoynont, *Notes de philosophie*, « préface », Mongré, [août 1927 ?].

⁴. Voir en annexe, le cahier iconographique avec la photographie du Père Fontoynont dans sa classe.

⁵. Victor Fontoynont, « Introduction à la philosophie », Mongré, fascicule imprimé en juin 1925, dans *Notes de philosophie*, [août 1927 ?], p. 3-4.

Pour Victor Fontoynt, appuyant son argumentation sur celle de Sully-Prudhomme¹, l'Antiquité c'est donc bien la synthèse réussie du « génie grec » et du Christianisme, soit l'harmonie entre « la raison et la foi » que marque selon lui « l'époque patristique ».

« Dans le problème du tout, nous avons distingué avec Socrate le problème de ma destinée : Que suis-je en présence de ce monde qu'étudiaient les "Sopho" ? où vais-je ? Que faire de ma vie ? **Impuissance de la religion antique** en face de ce problème. [...] **Impuissance de la pensée purement rationnelle** qui a essayé d'y suppléer [...]. Résultat : course au plaisir. [...] **Le grand fait nouveau** et la grande espérance : le **Christianisme**. [...] Dès lors, la raison qui a triomphé de la pensée mythologique et enfantine n'est plus seule : Question : Foi révélée et Raison purement humaine : comment vivront ensemble ces deux forces ? [...] *Dès qu'on sort de l'ère des martyrs...* le christianisme se sert de la pensée antique pour bien comprendre et mettre en ordre scientifique sa foi : c'est la **Théologie patristique** (Déjà Origène au temps des persécutions, puis Saint-Athanase et les deux Saints Grégoire ; en occident, Saint-Augustin)² ».

Par la force de sa personnalité, son humour aussi, et surtout l'ampleur de sa vision du Christianisme, Victor Fontoynt exerce sur ses élèves une grande influence. Depuis ses premières années d'enseignement à Bollengo, il a la réputation d'être un maître qui conjugue harmonieusement son enseignement de philosophie avec la foi chrétienne. Ses élèves à Villefranche-sur-Saône, Claude Mondésert³, ou Henri Dubarle⁴, en ont conservé le souvenir.

« Rarement professeur exerça sur ses élèves une influence plus libératrice, parce que plus intérieure. Son enseignement de la philosophie était l'apprentissage d'une discipline d'esprit : sur les qualités de rigueur, de précision et de logique, il ne transigeait pas, admirateur sans idolâtrie, de la clarté grecque et cartésienne, héritage dont il savait le prix. Mais son enseignement était surtout l'apprentissage d'une sagesse. Il éveillait à la vraie réflexion. Un problème ne l'intéressait que replacé dans l'histoire de la pensée humaine et dans son rapport à l'homme et à sa destinée. [...] Soucieux « d'inspirer l'horreur du superficiel, son enseignement faisait, en toute occasion pressentir les approches du religieux ». Il enseignait à ses élèves que « la grande règle est d'aimer la Vérité plus que soi-même, c'est-à-dire plus que son excellence propre » et que « cela implique courage, loyauté, humilité d'esprit⁵. »

Le *Vocabulaire grec* se mémorise dans le cadre du « Concours mongréen ». En décembre 1922, une dizaine d'élèves, dont Camille Pasquier et Henri Dubarle, se sont distingués en ayant récité « tout le vocabulaire grec Fontoynt »⁶. La « méthode Fontoynt » exprimée dans les pages du *Vocabulaire* dépasse rapidement

¹. René-François-Armand Prudhomme (1839-1907), dit Sully-Prudhomme, poète, a été membre de l'Académie française, où il a été élu en 1881, et a reçu, le premier, le Prix Nobel de littérature en 1901. Lié au Parnasse, intéressé par les sujets scientifiques et philosophiques, mais aussi esthétiques et philosophiques, abordant la religiosité au travers de l'œuvre de Blaise Pascal, il est également féru de culture classique. Il a été l'un des premiers partisans du capitaine Dreyfus. Voir « Victor Fontoynt » dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

². *Idem*, p. 4-5 [Les soulèvements du Père Fontoynt dans son texte ont été respectés].

³. Claude Mondésert (1906-1990), fils de « Monsieur Mondésert », est devenu jésuite. Co-fondateur, avec Jean Daniélou et Henri de Lubac, de la collection « Sources chrétiennes », il l'a dirigée pendant près de quatre décennies. Il a été maître de recherche au CNRS et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

⁴. Henri (en religion André-Marie) Dubarle (1910-2002 ; M 1921 – P 1926), dominicain, a été professeur au Saulchoir. Il est le frère de Louis (en religion Dominique) Dubarle (1907-1987 ; M 1917 — 1921), dominicain en 1926, spécialisé en sciences physiques et en philosophie des sciences, professeur au Saulchoir, expert au concile Vatican II et doyen de la faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris de 1967 à 1973. Il est aussi le frère de Pierre (1909-1944), Officier de carrière « Mort pour la France ».

⁵. Donatien Mollat, « Le Père Victor Fontoynt », *Messager du Cœur de Jésus*, 1959, p. 401.

⁶. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} décembre 1922, p. 11.

les murs de Mongré pour se répandre en France. Après avoir trouvé place dans le catalogue de l'éditeur Picard¹, déjà éditeur du *Manuel* de Louis Laurand², le *Vocabulaire* suscite l'intérêt d'hellénistes des lycées d'État et reçoit ainsi comme une consécration des milieux universitaires. Il passe aussi les frontières et contribue au rayonnement des Jésuites français auprès de leurs confrères québécois³. Le succès du *Vocabulaire grec* conduit son auteur à imaginer un ouvrage équivalent pour la langue latine⁴. Tout autant que pour le grec, le manuel est fondé sur le principe de « faire passer l'esprit avec la lettre ». Pour Victor Fontoynt, le latin n'est pas une langue morte mais la langue vivante du christianisme, particulièrement grâce à l'usage du latin dans la liturgie des offices religieux catholiques. Comme Louis Laurand l'auteur du *Manuel des études grecques et latines*, Victor Fontoynt entend défendre le « latin d'Église » décrié parmi les latinistes au motif qu'il ne permettrait pas la composition de thèmes et de versions dignes d'intérêt. Il entend aussi faire reconnaître la place éminente du latin dans la culture catholique. En cela, il participe selon Victor Fontoynt du même esprit que le livre de François Charmot, *La Teste bien faite*, « ouvrage sur la formation de l'intelligence et sur les humanités telles qu'un chrétien doit les comprendre »⁵. Parce que les fidèles, au préjudice de leur foi, auraient tort de répéter des mots latins sans les comprendre à l'occasion de leurs prières lors des cérémonies religieuses.

« Le latin n'est pas purement langue morte. Il ne survit pas seulement dans le français qui le prolonge. Une partie du latin authentique vit encore ; une autre est toute prête à revivre : textes hier proverbiaux en France ou encore incorporés dans la langue ; beaux textes caractéristiques sans cesse cités par nos auteurs ; et, pour nous chrétiens, plus encore, textes liturgiques : textes chantés, textes "priés" par nous, et qu'il est ridicule, - prétendus latinistes -, de redire sans les comprendre, et sans que nous devienne familier, sans que nous aide le latin qui est en eux⁶. »

Achévé à la fin de l'année 1931 avec le concours du professeur Claude Mondésert⁷, le *Vocabulaire latin, sur textes liturgiques et citations courantes*, connaît une faveur bien moins grande que celle attachée au *Vocabulaire grec*.

¹. Fondées par le bibliophile Alphonse Picard en 1869, les éditions « Alphonse Picard » puis « A. Picard et fils » (Auguste, fils d'Alphonse, est archiviste-paléographe), sont spécialisées dans la publication de manuels (*Manuels des Sciences auxiliaires de l'Histoire* et *Manuels d'Archéologie et d'Histoire de l'art* en 1892) et d'ouvrages d'érudition en archéologie, architecture et histoire de l'art, particulièrement de l'Antiquité. Liées aux travaux de l'École nationale des Chartes et de l'Académie des Inscriptions et des Belles lettres, mais aussi aux publications du Musée pédagogique, elles sont rapidement réputées dans les milieux universitaires.

². Paul Duclos, « Louis Laurand (1873-1941) », *DMRFC*, 1.

³. « "Comme méthode d'enseignement secondaire, je ne connais rien qui approche davantage de la perfection que le Vocabulaire Grec de Victor Fontoynt." Ainsi parle le P. Charmot dans son volume *La Teste bien Faite*. Il n'est pas question, je crois bien, de mettre en doute la bonne foi ou la compétence de ce pédagogue. Son autorité européenne et ses lumineux écrits sur l'humanisme nous garantissent la valeur de son jugement » Wilfrid Gariépy, « La méthode Fontoynt », *L'Entr'aide*, (Montréal, Québec), n° 5, L'Immaculée Conception 1938-1939, p. 256. Sur les relations entre Jésuites français et québécois : Ph. Rocher, « Jésuites français et québécois. Regards croisés : Se "voir", se rêver, se détacher », dans Jean-Pierre Bardet et René Durocher, dir., *Français et Québécois : le regard de l'autre, Colloque du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise*, Paris, 7-8-9 octobre 1999, inédit.

⁴. Victor Fontoynt, *Vocabulaire latin sur textes liturgiques et citations courantes, Christo in adolescentibus, sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis*, chez l'auteur à Notre-Dame de Mongré, Villefranche-sur-Saône, 1932, VII-197 p.

⁵. Victor Fontoynt, *Vocabulaire latin, sur textes liturgiques et citations courantes, Christo in adolescentibus, sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis*, chez l'auteur Notre-Dame de Mongré, Villefranche-sur-Saône, 1932, bibliographie.

⁶. *Idem*, « introduction ».

⁷. « Parmi ceux qui nous ont aidé de leurs conseils et de leur collaboration, nous devons un merci spécial à M. Mondésert, professeur de Première. La partie grammaticale de ce livre a bénéficié des trésors pratiques de sa longue expérience et de sa révision attentive ». *Ibidem*, remerciements.

Si la plainte sur la faiblesse du niveau du français s'est répandue en France depuis le début du siècle, la médiocre maîtrise de la langue est vue à Mongré comme une plaie contre laquelle il est urgent de réagir. François Charmot rédige pour son *Directoire* un chapitre particulier sur la défense de la langue française¹. Il cite l'abbé lyonnais Claude-Marie Vincent, pourfendeur après Émile Faguet d'une décadence de la langue française causée par la réforme de l'enseignement secondaire en 1902 à laquelle a participé Gustave Lanson².

« Ce que vous venez d'apprendre au Collège ! disait Doumic³, le 23 juillet 1909 à la distribution des prix de Stanislas, — vous venez y apprendre à être des Français. Pour être dans toute l'acception du terme, un Français, ne croyez pas en effet qu'il suffise d'être né en France, d'une famille française. Non. Et ce serait trop facile. Mais il faut encore une préparation et une éducation. Cela s'apprend d'abord en apprenant la langue »⁴.

Pour la « défense de la langue française », François Charmot commande dans son *Directoire* d'« empêcher les enfants de s'habituer à mal parler leur langue. »

« Le professeur, quel qu'il soit (latin, histoire, mathématiques) et le surveillant, autant que le professeur et les parents, corrigeront impitoyablement le jargon écolier, l'argot, et surtout les propriétés de termes, les faux sens, les expressions incorrectes (V. g. Préférer que — voyons voir, prenez voir — partir à Lyon — causer à quelqu'un — demander à ce que — je m'en rappelle — réussir une fête — la fête a été réussie — sans que je ne le sache — tâcher que — tâchez moyen — menez moi s-y, etc...) les fautes d'orthographe elles-mêmes qu'il rencontreront sur les lèvres des élèves et dans leurs copies. Tâche négative très importante, sans laquelle les meilleurs [sic] leçons [restent] stériles. Elle est d'ailleurs aussi importante pour l'éducation que pour l'instruction. Voilà pourquoi elle regarde tout le monde solidairement⁵. »

Selon le Préfet des études, la langue française a une grande importance. Son apprentissage est commencé à partir des langues latine et grecque. Elle est toutefois goûtée surtout au travers auteurs classiques du XVII^e siècle chrétien voire dévot. Il suit en cela l'exemple du Père Longhaye pour qui la langue française est à l'image du « génie français »⁶. L'enseignement du français tire aussi parti de l'émulation, dans et hors de la classe. À côté des concours organisés ponctuellement au Collège, les séances d'Académie réunissent régulièrement l'élite des élèves. Le 13 novembre

¹. *Directoire*, « Note spéciale sur l'enseignement du français », p. 76-82.

². Gustave Lanson (1857-1934), professeur de littérature française à la Sorbonne, a aussi été l'un des membres de la Commission de rénovation des programmes qui a préparé la réforme des études, avec, en 1902, la création de la section moderne faisant plus de place aux sciences. Martine Jey, « Gustave Lanson et la réforme de 1902. Défense d'une réforme, compromis et décalage », <http://www.fabula.org> ; Bruno Belhoste, « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XX^e siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes », *Revue d'histoire des sciences*, 1990, vol. 43, n° 43-4, p. 371-400.

³. René Doumic (1860-1937), normalien et agrégé de lettres, a été professeur de rhétorique au Collège Stanislas avant d'être reçu, en 1909, à l'Académie française. Il a été le directeur de la *Revue des deux Mondes* à partir de 1916.

⁴. Claude-Marie Vincent, *Le Péril de la langue française, dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes*, Paris, de Gigord, 1910. L'abbé Vincent était maître de conférences aux Facultés catholiques de Lyon et grand admirateur de la langue française des XVI^e et XVII^e siècles.

⁵. *Directoire*, p. 76-77.

⁶. Georges Longhaye (1839-1920), jésuite depuis 1857, influent professeur de rhétorique au scolasticat en Angleterre jusqu'en 1914, est l'auteur de *Théorie des belles-lettres. L'âme et les choses dans la parole*, Paris, Retaux-Bray, 1885. Hugues Beylard, « Georges Longhaye », *DMRFC*, 1. Voir aussi Ph. Rocher, « Georges Longhaye », dans *DHECEF*, 2010.

1921 a ainsi lieu la première réunion de l'Académie en Humanités. Humbert Pasquier¹, son président, reçoit d'abord solennellement sa distinction.

« On a passé au cou du président le large ruban de moire rouge auquel était suspendue la grande médaille en or représentant d'un côté l'image du patron de l'Académie, Saint François de Sales, et de l'autre les palmes avec ces mots gravés : *Pro vero, bono et pulchro. Academia Humanistarum in collegio BMV Mongré.* »

Après la réception par les six autres académiciens de leur insigne et de leur « beau diplôme », il revient à Monsieur Mondésert d'ouvrir « la série des travaux de son Académie par une lecture de choix et par la préparation des séances suivantes ». François Charmot a pris soin d'expliquer ce que sont les « Académies ». Liée à « l'émulation », son « règlement fixé par le *Ratio* sera affiché dans la Salle d'Académie.

« Les premiers de la classe forment un groupe d'étude appelé l'*Académie*. L'Académie est dans chaque classe ce qu'est le foyer solaire dans la nature, c'est-à-dire ce qui l'éclaire, ce qui la ranime, la fait vivre et progresser. Si une classe languit ou meurt, c'est à l'Académie qu'il faut s'en prendre². »

Sous la direction de leur Professeur ou du Préfet des études, les Académiciens ont à faire des travaux supplémentaires.

« Les Académiciens prépareront en particulier de petites thèses orales ou écrites qui leur donneront droit si elles sont acceptées puis passées honorablement à des certificats appelés brevets d'Académie. Comme exemples de thèses à soutenir, on peut citer : une forte récitation grecque, latine ou française, une étude personnelle de textes, une traduction à livre ouvert, une belle conférence, une classe ou une série de classes bien faites, un discours improvisé, une discussion bien menée³. »

Un tel savoir est hiérarchisé. Les langues classiques sont au sommet quand les « sciences » n'ont qu'une place fort modeste, et encore sous la contrainte des programmes officiels. L'évolution de ces derniers, avec l'introduction de davantage de sciences en 1925, provoque une vive réaction de défense. En 1927, lorsqu'il évoque « la vie littéraire à Mongré », le Préfet des études affirme hautement combien Mongré résiste, au nom de la tradition littéraire jésuite, à tout ce qui pourrait affadir la qualité de l'enseignement des lettres.

« Les programmes et les méthodes de l'Université pèsent trop sur notre enseignement pour que notre liberté ne soit fort réduite de promouvoir une formation plus libre, plus allègre, et pour tout dire plus humaine, telle que celle qui nous a donné Corneille, Bossuet, Voltaire, Lamartine... formation dont l'Université elle-même resta dépendante dans une large mesure jusque vers 1880. C'est à cette époque, en effet, que l'on peut constater la mort des vieilles méthodes humanistes. Les sciences et les langues modernes réclament leur place. Des méthodes dites "scientifiques" viennent adultérer l'enseignement proprement littéraire. D'un mot, la grammaire et la critique, de *moyens* tendent à devenir *fin*. On peut voir là, à coup sûr, entre bien d'autres raisons, un des motifs de la désaffection des jeunes générations pour la culture désintéressée de l'esprit. Les derniers règlements officiels du Grand Maître de l'Université nous écartent de plus en plus du vrai chemin. Très brièvement, nous voudrions faire connaître aux parents les principes de cette éducation en partie disparue, que nous aimerions, dans la mesure du possible, restituer à Mongré,

¹. L'un des fils de Jean Pasquier.

². *Directoire*, 4, p. 66.

³. *Idem*.

persuadés que nous sommes qu'elle contient les vraies sources de cet intérêt joyeux et vivant sans lequel tout travail est ennuyeux et stérile¹. »

François Charmot mentionne d'abord le principe qui est « l'âme du *Ratio studiorum* » : l'enseignement littéraire (grec, latin, français) qui « est *vie, joie et jeu*. » Le second principe, c'est la pratique de « l'émulation ».

« La classe divisée en deux camps, émule à émule, chaque étape de l'enseignement figuré comme un match ou une guerre. Aucune explication ne vaudra le tableau brossé par un des grands éducateurs dont nous avons le portrait dans notre galerie de Mongré, le Père Jouvancy². "Nos règles ont observé avec beaucoup de sagesse et de vérité (*perquam sapienter ac vere*) que les progrès des enfants sont plus assurés par le sentiment et l'honneur que par la crainte des châtements... C'est pourquoi, l'application unique d'un maître clairvoyant (*in id unice incumbere debet*) sera de conduire sa classe par ces deux moteurs accouplés (*duabus machinis*) : la gloire (*laude*) ou le déshonneur (*vituperio*).³ »

Le Père Charmot résume les conditions d'une « *éducation littéraire vivante* » par le jeu et le combat amorçant ce jeu. Il fournit aussi l'explication de la difficile restauration de cette méthode.

« 1° L'émulation transportée du domaine de l'esprit dans tous les autres domaines y fait des merveilles. La vie moderne se présente comme une lutte, "la lutte pour la vie". Sans être darwiniste, il est étrange que l'on abandonne dans l'éducation ce qui est le ressort même de la vie. Tandis que tout fermente autour d'elles, les études tombent inertes.

2° L'Université nous enchaînant à ses programmes dispersés et encyclopédiques, la tendance naturelle est de donner à l'élève le maximum de "trucs" et de notions qui lui permettront de couvrir tant bien que mal, au moins par la mémoire, le champ du programme. L'ancienne méthode visait avant tout à une *formation*, la "matière" y étaient entièrement soumise. Invinciblement, on en est venu, au sens le plus matériel du mot à ne vouloir assurer qu'une *instruction*. Ce qui est proprement le principe de l'éducation primaire. On sait que les grandes revues sont pleines de récriminations contre cette "*primarisation*" de l'enseignement secondaire⁴. »

Le problème s'imposerait plus à l'Enseignement libre qu'à l'Enseignement d'État, puisque ce dernier ne viserait pas « à assurer un maximum de bacheliers », ses professeurs étant libres de choisir les auteurs et leurs textes à étudier⁵. Au contraire, l'Enseignement libre étant « soucieux d'assurer le maximum de succès, juste satisfaction donnée aux familles », les « vrais éducateurs » donnent un « cours *encyclopédique de tous les auteurs portés au programme*⁶. » Les bacheliers n'étant cependant pas des hommes cultivés, « nous ne devons pas viser à avoir plus de bacheliers que d'hommes véritablement cultivés. » Face à cette question « proprement pédagogique », c'est-à-dire celle de la formation de l'intelligence⁷, François Charmot affirme qu'il importe de dépasser « l'ennui » imposé à l'élève. Loin du travail qui

¹. François Charmot, « La vie littéraire à Mongré », *Les Nouvelles de Mongré*, juillet 1927, p. 1.

². Joseph de Jouvancy (1643-1719) est l'auteur en 1692 du *De ratione discendi et docendi*, inspiré du *Protreptico ad magistros scholarum inferiorum* du jésuite François Sacchini. Cette « raison des études » qui insiste sur l'action du maître pour l'apprentissage actif des élèves complète et prolonge la *Ratio studiorum* de 1599. Ph. Rocher, « Joseph Jouvancy », *DHECEF*, 2010.

³. *Idem*, p. 3.

⁴. *Idem*, p. 5.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*, p. 6.

⁷. François Charmot a fait de ce sujet la matière de son premier grand ouvrage : « *La Teste bien faite* », *Études sur la formation de l'intelligence*, Paris, Éditions Spes, 1931.

« n'a plus qu'un caractère pénitentiel », il faut revenir à ce qu'il était « avant le péché originel : la loi joyeuse de l'homme ».

« *Operari in paradiso...* Les grands éducateurs des siècles classiques ont voulu précisément que la classe fût le "jardin des Muses", que tous ces petits baptisés vivent au milieu des poètes et des orateurs et des historiens comme dans un Eden, un paradis terrestre où ils jouiraient de sentir monter et de développer en eux les plus nobles sèves¹. »

Alors que selon une grande revue, le travail des « collèges modernes universitaires » constitue « la *Dictature de l'ennui* », le Préfet des études dévoile le programme du Collège jésuite : « nous voudrions, à Mongré, petit à petit, restaurer les *organes de la vie et du combat*². » Grec, latin et français, jusqu'à l'excellence, participent d'une culture littéraire que doit cependant dominer la foi catholique. Dans le premier des cent cinquante deux articles de son *Directoire de Mongré*, François Charmot rappelle le « but apostolique » du Collège en citant les mots de la règle du *Ratio* et *La Pratique du Ratio* du Père Passard.

« Dans les fonctions qui leur sont confiées, MM. les professeurs et surveillants doivent avant tout faire œuvre d'apostolat et former de vrais chrétiens. Tout leur enseignement sera pénétré de l'esprit de l'Église et du souci de l'âme des enfants. Que leurs paroles, les maximes qu'ils professent, leur tenue, leur conduite montrent aux élèves l'estime qu'ils font du service et de l'honneur Dieu³. »

S'il est un rappel de la méthode du *Ratio studiorum* pour la formation du chrétien, le *Directoire*, précisément « *Recueil des Coutumes et Règlements intéressant les Maîtres* », doit s'entendre comme le maintien de la tradition mongréenne. Dans sa préface, où sont retracées les grandes lignes de l'histoire de Mongré de 1851 jusqu'aux jours de 1921 où « grâce à une spéciale protection de la Providence, Mongré, [comme] après chaque coup qui devait lui donner la mort [a repris] une nouvelle vigueur », le Père Charmot insiste ainsi sur le poids du Catholicisme dans la pédagogie mongréenne.

« Ainsi, l'amour de la France, le dévouement au Pape, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et à l'Immaculée Conception, ont été et restent gravés, comme sur les murs du collège, au plus profond de l'âme Mongréenne ».

Ce qui l'amène à écrire en conclusion de sa préface :

« Ainsi donc, toute une histoire nous domine, qui nous protège et nous fait vivre. Pendant cette longue période d'efforts, pour le Christ dans les adolescents, sous la protection de la B.V.M., des trésors se sont accumulés : ils constituent le dépôt des Traditions de Mongré, que les élèves eux-mêmes ont toujours regardé comme sacré. En remontant à la source où nos pères ont puisé sans cesse, c'est-à-dire le *Ratio studiorum*, nous avons essayé de suivre le cours des progrès réalisés par eux, et de recueillir dans ce *Directoire*, quelques-uns des usages, des méthodes, des industries, des plans, des conseils qu'ils nous ont légués et qui nous sont parvenus à travers les persécutions : *Colligite fragmenta ne pereant*. Ce *Directoire* renferme donc un Héritage. Heureux serons nous, en l'exploitant, de faire revivre le passé dans le présent pour l'éclosion de l'avenir⁴. »

¹. *Idem*, p. 6-7.

². *Idem*, p. 7.

³. *Directoire*, 1, p. 1.

⁴. *Idem*, « Préface », p. III.

Il désigne comme des « traditions » les récentes initiatives qu'il a parfois lui-même contribué à créer. Dans les « organisations de l'élite »¹, sans même parler de la Congrégation, l'Apostolat de la Prière est antérieure à son arrivée au Collège, où il est l'un des fondateurs des « Cadets ».

La nouvelle « pléiade de maîtres » à Mongré au lendemain de la guerre a d'abord pour objectif de restaurer le niveau des études au Collège. Préfet des études, François Charmot a la responsabilité de cette réorganisation de l'enseignement. Tous les maîtres, qu'ils soient religieux ou laïcs, doivent contribuer à cet effort. Les surveillants complètent l'enseignement des professeurs par l'éducation des élèves. François Charmot tâche d'adapter le *Ratio studiorum* aux conditions nouvelles en profitant de l'esprit des réformes gouvernementales. Le souhait est aussi de maintenir la tradition mongréenne des humanités chrétiennes. Il peut s'appuyer, notamment pour le latin et le grec, sur des professeurs de talent. Dans le courant favorable aux langues classiques, « le charme de Rome et d'Athènes », avec un génie littéraire où la langue française est dominée par le latin, Victor Fontoynt enseigne « en Socrate » une philosophie grecque qui ouvre sur le Christianisme. Tirant parti des expériences nouvelles en éducation, François Charmot vise au-delà de cette culture littéraire à faire émerger une « élite catholique dans la jeunesse française ».

¹. *Idem*, p. 16-22.

Chapitre 2

« Une élite catholique dans la jeunesse française »

J'ai dit à votre nouveau Recteur et à chacun de vos surveillants qu'ils pouvaient compter sur vous, les yeux fermés. Ils se sont fait l'idée, avant de vous connaître, d'après l'idéal tracé dans votre carnet et d'après l'espoir que j'ai fait naître en leur cœur, que vous seriez dès le début une force : une force conquérante et disciplinée, qui par sa seule présence, "maintiendrait" le bon esprit, l'ordre, le travail, le zèle. Ils croient que grâce à vous, tout doit partir et marcher à la française. Les Mongréens ne veulent pas donner de déception : or cela dépend surtout des *Cadets*.

François Charmot¹

À Mongré, le bon niveau de la culture littéraire n'est pas séparé d'une certaine ambition éducative. Si François Charmot s'accorde peut-être avec le programme ministériel concernant l'enseignement des lettres classiques, il ne veut rien concéder lorsqu'il s'agit de la formation religieuse des élèves. La mémoire des glorieux anciens l'interdit. Mongré est vivant quand ils ont sacrifié leur vie. Dans la lettre et l'esprit du *Ratio studiorum*, les humanités doivent être chrétiennes sinon christianisées. Le but de l'enseignement, c'est de parvenir à l'humanisme chrétien. L'humanisme s'est renouvelé depuis la fin du siècle. Une part de modernité, avec le sport, peut contribuer à la formation de l'enfant. Suivant la tradition éducative de la Compagnie de Jésus, François Charmot emprunte aussi à l'époque avec son projet de faire émerger une élite catholique parmi les Collégiens. S'il est des formes traditionnelles dans la formation religieuse, il est aussi possible d'emprunter à la modernité pour faire pièce à ses effets. La nécessité est pressante alors que le catholicisme se sent menacé par le Cartel des gauches et sa politique. Dressé face à l'adversité, Mongré met en avant son élite et célèbre la force de sa tradition. L'année jubilaire 1925-1926 est comme l'occasion d'un triomphe en proclamant la nouvelle devise du Collège : « le Gré de Dieu, Mongré ».

« Pour nous ils sont vivants »

La guerre a tué des hommes jeunes : morts au combat, de blessures ou de maladies, décédés en captivité ou disparus, un tiers des mobilisés avait entre vingt et vingt sept ans². Les classes d'âge 1910 à 1913 représentent plus d'un tiers des victimes du seul été 1914. La mortalité a aussi été très importante à l'été et l'automne 1918, à

¹. François Charmot, *Nouvelles des Cadets*, sd. [1927 ?], p. 3.

². René Rémond, *Histoire de France. 6, Le siècle dernier. De 1918 à 2002*, Paris, Fayard, 2003, p. 23.

cause de la contre-offensive française et de la « grippe espagnole »¹. L'ordre des générations est inversé. Les plus âgés font le deuil de plus jeunes. Pendant la guerre, les procédures de préparation au deuil et les rites de séparation qui accompagnaient les derniers moments du défunt ont été supprimées. Les familles ont dû s'accommoder de l'absence des corps restés sur les champs de bataille. Le rapatriement des dépouilles ne commence qu'à la fin de 1920². L'inhumation d'un « Soldat inconnu », le 11 novembre 1920³, est une réponse au désarroi des familles. Lors des cérémonies d'hommage, le maire lit d'abord la liste des morts de la Commune. Pour chaque nom, selon un rituel emprunté à l'Armée, un écolier ou un ancien combattant répond : « mort pour la France ou mort au champ d'honneur⁴. » L'après guerre est au Grand deuil qui a suivi « l'allégresse de la victoire ». « La pensée des morts est partout et constamment présente dans la France des années 1920 et suivantes⁵. » Le souvenir de la guerre s'impose dans une société transformée. La paix signée, l'Europe est traversée par les crises économiques et sociales, déchirée par les tensions internationales. La guerre a bouleversé le champ politique et le syndicalisme. En novembre 1919, une majorité de Bloc national a gagné la Chambre. Elle est composée de la droite conservatrice, avec la Fédération républicaine, l'Alliance démocratique, l'Action libérale, et des partis de la droite radicale dans la suite d'une campagne autour de l'Union nationale et contre la « menace du bolchévisme ». Elle entend poursuivre dans la voie de l'Union sacrée, incarnée par Georges Clemenceau. Ce dernier échoue cependant à l'élection présidentielle. Dix mois plus tard, après de nouvelles élections législatives, une chambre « bleu horizon » dirige la politique française. Le conflit entre l'Église catholique et la République française tend à s'apaiser. En mars 1920, la canonisation de Jeanne d'Arc est célébrée à Rome comme patronne de la France. Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France reprennent et sont officiellement rétablies au début de 1921. Dans la « communauté en deuil⁶ » qu'est alors la France, Mongré sort affecté par la guerre et fait retour sur son passé. Dans la succession de malheurs ouverte à partir de 1880, la guerre fait figure de grande épreuve ? Quelles leçons en tirer. La « Grande guerre », avec l'hécatombe de ses victimes militaires et civiles, n'a-t-elle pas été une forme de châtement pour les fautes passées ? Certains catholiques le pensent. Expiatrice, ne peut-elle en définitive être la source d'une régénération voire d'une rédemption⁷ ? Le sacrifice pour la Patrie et la Foi ne fait pas oublier les combats d'avant-guerre entre laïques et catholiques. La tradition mongréenne avait déjà ses morts glorieux. Avec les Zouaves pontificaux tués dans la guerre du Pape sont tombés les morts de 1870-1871. Au culte de ces héros, véritables martyrs, s'ajoute celui des morts de la guerre. Dans leur souvenir, une nouvelle génération de jeunes Catholiques doit être prête à s'engager dans les nouveaux combats de la foi. Cette jeunesse ne sera parmi les nouveaux défenseurs du Catholicisme que si elle maintient son rang, et si comme à Mongré les jeunes hommes cultivent à la fois la vertu et l'âme virile des futurs chefs. Faut-il faire une place à la douleur ? En Chrétien, il ne s'agit pas de céder à la déploration. Dans la soumission à la volonté divine, il faut avoir foi en la Résurrection. « *Imitation Christi* », la souffrance du soldat est celle du Christ⁸. Le sacrifice des « grands aînés » pour la Patrie est une leçon d'énergie, particulièrement pour les Collégiens. Composé par le Surveillant Simon

¹. Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004 (rééd. 2014), p. 32-33.

². *Idem*, p. 35.

³. *Idem*, p. 35-36 ; Rémi Dalisson, *11 novembre : du souvenir à la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2013.

⁴. Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée*, p. 33.

⁵. René Rémond, *Histoire de France. 6, Le siècle dernier*, *Idem*.

⁶. Jay Winter, *Sites of Memory, Sites of Mourning. The Great War in European Cultural History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, cité par Bruno Cabanes, p. 33.

⁷. Xavier Boniface, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 232 et suiv.

⁸. Stéphane Audouin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre 1914-1918*, Paris, éditions Noesis, 2001, p. 107.

Jacquet, *l'Hymne aux anciens de Mongré morts pour la France* dit tout cela. En novembre 1920, ce chant est interprété à l'unisson et en chœur par les élèves lors d'une cérémonie en hommage aux Morts de 1914-1918 dans l'atrium.

(Unisson)

« Pour nous ils sont vivants, les morts de la Patrie,
Tous ceux que nous aimions, et qui nous ont quittés ;
Au jour du grand devoir, ils ont donné leur vie,
Mais s'ils ont disparu, leurs cœurs nous sont restés.

(Grands)

Leur âme parmi nous, flotte encor fraternelle,
Nos morts sont là, toujours en la chère maison,
Et la voix des anciens, sans cesse nous rappelle,
Avec le sang versé, l'immortelle leçon ;

(Petits)

Car ils ne dorment pas, sous la table de pierre,
Où nous avons gravé leur pieux dévouement ;

(Unisson)

Ils vivent nos aînés. Et leur âme si fière,
Vient réclamer de nous un solennel serment.

Pour nous ils sont vivants, les morts de la Patrie,
Tous ceux que nous aimions, et qui nous ont quittés ;
Au jour du grand devoir, ils ont donné leur vie,
Mais s'ils ont disparu, leurs cœurs nous sont restés.

Lorsqu'ils ont tout donné, dans la lutte suprême,
Et qu'ils ont vu sans peur, la mort près d'eux surgir,
Ils rêvaient que leurs fils un jour feraient de même,
Que pour la France et Dieu nous saurions tous mourir.

(Grands)

Nous sommes les cadets de cette ardente race,
À l'appel des héros, nous ne pouvons faillir ;
Et si nous promettons de marcher sur leur trace,
C'est que la voix du sang nous fait tressaillir.

(Petits)

Car ils ne dorment pas, sous la table de pierre,
Où nous avons gravé leur pieux dévouement ;

(Tous)

Ils vivent nos aînés. Et leur âme si fière,
Vient réclamer de nous un solennel serment.

Pour nous ils sont vivants, les morts de la Patrie,
Tous ceux que nous aimions, et qui nous ont quittés ;
Au jour du grand devoir, ils ont donné leur vie,
Mais s'ils ont disparu, leurs cœurs nous sont restés ».

Une autre composition conforte l'émotion sacrée en mêlant plus étroitement la louange à Dieu et la mort dans la guerre. *Hosanna !* est le chant des soldats chrétiens morts en martyrs.

« Hosanna ! Gloire à Toi !
Dieu des Martyrs, ô notre Roi !
Hosanna ! Gloire à Toi ! Gloire à Toi !
Nos soldats en ton Nom, ont mis leur espérance ;
Près de Toi, maintenant ils ont la récompense
Que tu promis à l'humble foi.
Hosanna ! Gloire à Toi !
Dieu des Martyrs, ô notre Roi !
Hosanna ! Gloire à Toi ! Gloire à Toi !

(Grands)

Ils sont morts, en silence,
Sans regrets, sans un cri,
Dans la tranchée, à l'ambulance,
Dans les plaines au sol meurtri.
Mais l'Aube de la Délivrance,
À leurs regards, enfin, a lui :
Après la lutte et la souffrance
Ils sont « au repos » aujourd'hui.

Hosanna ! Gloire à Toi !
Dieu des Martyrs, ô notre Roi !
Hosanna ! Gloire à Toi ! Gloire à Toi !

(Petits)

Dans ta pure Lumière,
Ils règnent triomphants.
Que du ciel leur prière
Protège leurs enfants ;
Que leur sang féconde notre âme ;
Que leur exemple nous enflamme ;
Que nous soyons dignes des preux ;
Que de nos pères la mémoire
Entraîne les fils à la gloire,
Après Eux.

Hosanna ! Gloire à Toi !
Dieu des Martyrs, ô notre Roi !
Hosanna ! Gloire à Toi ! Gloire à Toi !
Nos soldats en ton Nom, ont mis leur espérance ;
Près de Toi, maintenant ils ont la récompense
Que tu promis à l'humble foi.
Hosanna ! Gloire à Toi !
Dieu des Martyrs, ô notre Roi !
Hosanna ! Gloire à Toi ! Gloire à Toi ! »

Ces nouvelles compositions s'inscrivent dans le renouveau du chant à Mongré. L'ouvrage de François Charmot, le *Manuel des chants religieux en usage à N.-D. de Mongré* est un recueil de chants, certains pour la chapelle où officie Désiré Walter, d'autres pour galvaniser les jeunes Mongréens appelés à être fidèles aux défenseurs de la foi. Leur esprit offensif est exalté dans *L'Étendard de Mongré*.

« Malgré l'enfer, malgré la haine,
Le Mongréen au cœur fervent,
Va le front haut, l'âme sereine,
Droit au combat, bannière au vent.

(Refrain)

Vierge Sainte, oui, sans crainte,
Nous marcherons aux Saints combats ;
O ma Mère, sans forfaire,
Nous te suivrons jusqu'au trépas !
O ma Mère, sans forfaire,
Nous te suivrons jusqu'au trépas !¹ »

Le souvenir des morts commande aux jeunes Mongréens d'être « les cadets de cette ardente race ». Nouvelle chevalerie du « Dieu des Martyrs, notre Roi » au temps du Christ-Roi, les « cadets » ont le devoir de suivre l'exemple glorieux des aînés. Devant le Collège assemblé, comme lors de la fête de Toussaint 1920, ils en font le serment.

« Des Anciens de Mongré tombés pour la France
Nous acceptons avec un fier amour
Nous les Cadets de la même famille,
Le lourd héritage de Foi et d'Honneur
Qu' Ils nous ont légué par leur mort.
Nous recueillons fraternellement,
Le sang héroïque qu' Ils ont versé,
Pour le faire revivre en nos cœurs.
Sur leur holocauste nous jurons de ne pas déchoir,
De marcher droit sur leurs traces,
Nous jurons de ne pas briser
La glorieuse chaîne de nos traditions :
Au service de Dieu et de la Patrie
Sous l'égide de Notre-Dame
Nous maintiendrons les vertus de Mongré
Loyauté, Charité, Sacrifice,
Fidélité au devoir jusqu'au bout.
Nous le jurons tous, à nos Grands Aînés.
Que par Eux, avec Eux
Dieu nous fasse la grâce
De toujours tenir ce serment ! »

La Toussaint 1920, « fête inoubliable dont le caractère tout à la fois religieux et militaire a beaucoup impressionné élèves et nombreux parents présents », ainsi que le rapporte le Père Charmot. Comment rappeler plus encore le souvenir des morts et les devoirs envers leur sacrifice ? Dans l'atrium de Mongré, les noms des Morts pour la France sont inscrits sur des plaques. Dans une acception large du sacrifice, le Préfet des études annonce qu'il a fallu procéder à des ajouts :

« Capitaine Michel Villiers, 19 avril 1917. Lieutenant pilote Paul Reverchon, 29 septembre 1918. Antoine Valette, automobiliste au 316^e AL, 5 novembre 1920. Edouard Chaix-Bryan, 8 décembre 1920. Ces trois derniers sont morts des suites de leurs blessures ou d'une maladie contractée à la guerre. Un tableau provisoire sera bientôt exposé sous le péristyle ; il contiendra : 1° les noms de onze Mongréens, morts pour la France en 1870-1871; 2° Les noms de huit autres, morts au service de la France dans les

¹. « L'Étendard de Mongré », Marche. L. Boisset, p. 297, *Manuel des chants religieux en usage à N.-D. de Mongré*, préface de François Charmot, 7 octobre 1920, V-328 p.

Colonies ; 3° Les noms des cinq anciens ci-dessus nommés, qui portent à 179 le chiffre de nos morts de la grande guerre¹. »

Comme les lycées et les grandes Écoles², Mongré a son *Livre d'or*. Il est en vente à l'Économat, au prix de 18 francs.

« Les familles de nos Élèves et nos Anciens tiendront à avoir chez eux ce palmarès glorieux, où figurent 175 Mongréens morts pour la Patrie, et 210 soldats ou officiers survivants décorés pour faits de guerre. On y trouvera la plupart des portraits de ceux qui sont tombés au champ d'honneur avec une courte notice, ainsi que le texte de toutes leurs citations³. »

Les *Nouvelles* complètent l'ouvrage.

« Michel Villiers (M 1889-1895), tué le 19 avril 1917, en tête de sa compagnie qu'il cherchait à maintenir dans l'ordre, sur un terrain effroyablement battu, pour tourner des mitrailleuses ennemies. Son nom n'a pu figurer ni au *Livre d'Or*, ni sur les plaques commémoratives à l'entrée de la Chapelle, car nous n'avions appris que d'une façon incertaine qu'il était tombé dans la Somme et nous n'avions pas pu retrouver l'adresse de sa famille⁴. »

Des Mongréens ont déjà participé à des cérémonies commémoratives. Le 9 octobre, à Anse, lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la France, Jean Vacher (M 1896-1900), capitaine de réserve, a prononcé un discours⁵. Le 2 novembre, jour des défunts⁶, des élèves sont allés prier au cimetière et à la petite chapelle mortuaire au milieu du parc de Mongré : « là dorment en paix les anciens pères du collège et un ami dévoué M. Bouteyre, ancien directeur⁷. » Mongré, toutefois, veut faire davantage, en formant une nouvelle chevalerie⁸. Le 3 novembre 1920 a été le jour d'une cérémonie dans l'atrium. Pour inaugurer les plaques commémoratives, il y a eu défilé, chants, drapeaux et bénédiction. Tous les élèves ont juré « de ne pas déchoir, de marcher droit », sur les traces des anciens de Mongré afin de ne pas « briser la glorieuse chaîne de nos traditions » et de maintenir « les vertus de Mongré, Loyauté, Charité, Sacrifice ».

« Aux Anciens de Mongré tombés pour la France
Nous acceptons avec un fier amour
Nous, les Cadets de la même famille,
Le lourd héritage de Foi et d'Honneur
Qu'ils nous ont légué par leur mort.
Nous recueillons fraternellement,
Le sang héroïque qu'ils ont versé,
Pour le faire revivre en nos cœurs.
Sur leur holocauste nous jurons de ne pas déchoir,
De marcher droit sur leur traces,
Nous jurons de ne pas briser

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 2, novembre 1921, p. 19.

². Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée*, p. 33.

³. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 14.

⁴. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 14. Le nom sera ajouté sur la plaque des morts de 1939-1945.

⁵. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 14.

⁶. Le 11 novembre devient officiellement le jour du souvenir en 1922.

⁷. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 2, novembre 1921, p. 6.

⁸. Sur l'imagerie médiévale de la reconquête catholique, voir Laurence Van Ypersèle et Anne-Dolorès Marcélis, dir., *Rêves de chrétienté, réalités du monde. Imaginaires catholiques, actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999*, Paris, les Éditions du Cerf ; Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, Faculté de philosophie, 2001 (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres. Transversalités ; 2).

La glorieuse chaîne de nos traditions :
 Au service de Dieu et de la Patrie
 Sous l'égide de Notre-Dame
 Nous maintiendrons les vertus de Mongré
 Loyauté, Charité, Sacrifice,
 Fidélité au devoir jusqu'au bout.
 Nous le jurons tous, à nos Grands Aînés.
 Que par Eux, qu'avec Eux
 Dieu nous fasse la grâce
 De toujours tenir ce serment !¹ »

L'opportunité de prolonger cet événement s'offre quelques mois plus tard avec la visite du Père Jacques Sevin au Collège. L'aumônier des tous nouveaux Scouts catholiques effectue une tournée dans les Collèges jésuites pour faire connaître le nouveau mouvement². Il donne une conférence à Mongré durant les vacances de Pâques 1921. Devant un parterre de Pères jésuites venus des Collèges de Marseille, Lyon, Dôle et Saint-Étienne, le conférencier cherche à convaincre ses auditeurs de la possibilité d'adopter le Scoutisme catholique. Le scoutisme, institué en 1907 par l'Anglais Robert Baden-Powell (1857-1941), a déjà connu des adaptations en France depuis 1911³. Sauf rares exceptions, les réactions en milieu catholique ont cependant été défavorables voire hostiles. En 1913, dans les *Études*, le Père Henri Caye a livré le résultat d'une enquête internationale sur la réception du nouveau « mouvement ». Il a aussi dressé la liste des principaux griefs contre les « Boy-scouts » et le « scouting »⁴. Cette année-là, Jacques Sevin s'est déjà intéressé au scoutisme. Après en avoir observé la pratique en Angleterre, il l'a expérimenté durant la guerre en Belgique en dirigeant une troupe de scouts. Il a aussi rédigé un ouvrage pour présenter son adaptation de la méthode scout aux principes catholiques. À la recherche de soutiens, Jacques Sevin a rencontré le Père Desbuquois à la fin de l'année 1919. Le directeur de l'Action populaire a saisi l'intérêt du projet et décidé de soutenir son maître d'œuvre⁵. Il lui fait rencontrer le chanoine Antoine-Louis Cornette quelques jours plus tard. Ce dernier a fondé avec Paul Coze et Édouard de Macedo une troupe sous le nom de « Entraîneurs catholiques de France ». En janvier 1921, le cardinal Dubois, archevêque de Paris, a donné son accord à la fondation des Scouts de France. La conférence du Père Sevin participe de la diffusion du Scoutisme dans la Compagnie de Jésus. Du fait de la méfiance que suscite encore le mouvement, elle est suivie d'une longue discussion au terme de laquelle il ressort qu'il est, « pour le moment, [...] peu sage de tenter l'expérience ». Cependant, certains Pères pensent judicieux d'utiliser le Scoutisme. Quelques jours après, le Recteur Alfred Mulsant réunit les Pères spirituels et les Surveillants pour leur annoncer la naissance des « Cadets de Mongré ». L'idée est de transformer le « code » scout pour le « catholiciser ». Ceci afin « de former une élite qui obéirait à un

¹. [François Charmot] *L'Avant-Garde des Cadets, Mongré*, p. 6.

². Jacques Sevin, *Le Scoutisme, étude documentaire et applications*. Préface de M. Georges Goyau, Paris, L'Action populaire, 1922. La 2^{ème} édition a paru aux éditions Spes, fondées à l'initiative des Jésuites de l'Action populaire. Ph. Rocher, « Une reconquête éducative catholique par le livre : les éditions SPES (1922-1960) », dans Jean-François Condette, éd., *Éducation, religion, laïcité (XVI^e-XX^e s.), Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, CEGES – Lille 3, 2010, p. 479-507.

³. Historique des débuts du scoutisme catholique dans Christian Guérin, *L'utopie Scouts de France. Histoire d'une identité collective, catholique et sociale, 1920-1995*, Paris, Fayard, 1997. Sur le « versant » protestant, voir Arnaud Baubérot, *L'invention d'un scoutisme chrétien. Les Éclaireurs unionistes de 1911 à 1921*, Paris, les Bergers et les mages, 1997.

⁴. Henri Caye, « Les "Boys-scouts" et le "scouting" », *Études*, 20 février et 5 mars 1913, p. 451-472 et p. 646-658.

⁵. Paul Droulers, *Le Père Desbuquois et l'Action populaire. Politique sociale et christianisme, 2, Dans la gestation d'un monde nouveau. 1919-1946*, Paris, les Éditions ouvrières ; Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1981, p. 246.

"code" surnaturalisé, soutenue par un "serment" et une discipline modelée sur celle des scouts, fortifiée et entraînée par le souvenir et les exemples des anciens Mongréens »¹. Ce choix n'a pas fait l'unanimité, mais une majorité s'est dégagée. Alfred Mulsant et François Charmot, à l'origine du projet, ont emporté la décision. Simon Jacquet, Surveillant, est d'accord avec eux. Louis Badet, lui, n'a pas été convaincu. Il demeurera même longtemps sceptique.

« Un peu après les vacances de Pâques 1921, le RP Alfred Mulsant, Recteur de Mongré, réunit dans sa chambre les Pères spirituels et les Pères Surveillants pour leur faire une proposition extraordinaire. Parlant des sacrifices de nos morts de la guerre, et particulièrement des exemples d'héroïsme laissés par les Aînés de Mongré à leurs Cadets, il fait ressortir que bientôt, si l'on n'y prend garde, les nouvelles générations risquent d'oublier ces exemples et de ne pas en cueillir les fruits. D'autre part, il constate que l'organisation de l'élite dans nos collèges par le moyen des Congrégations de la Sainte-Vierge, ne donne plus depuis longtemps déjà les résultats qu'elles avaient donnés autrefois. Il en conclut que nous ne pouvons pas laisser perdre le fruit de la victoire obtenue par tant de sacrifices, il faut envisager la formation d'une élite sur d'autres bases que celles des Congrégations, qui ont le tort, à ses yeux, d'être des chapelles fermées, peu ou pas organisées pour l'action². »

Selon le Père Badet, le Père Mulsant a terminé « en se promettant des résultats rapidement tangibles, soit pour le bon esprit de la Maison, soit pour l'activité dévouée des meilleurs élèves, soit pour les vocations³. » Dans son compte rendu, François Charmot ne rapporte pas cela et se contente de marquer la filiation des Cadets.

« Le "code" scout fut transformé et catholicisé [et] [...] le serment prêté déjà par tous les élèves devant le monument aux morts [fut] adopté [comme devant être] prononcé par le nouveau Cadet au jour de la réception » et « l'organisation des groupements [fut] établie nettement inspirée du scoutisme ».

À propos de *L'Avant-Garde des Cadets*, la notice imprimée qui donne l'explication de toute l'organisation, il avoue d'ailleurs que « cette notice n'a pas donné aux scouts la part qui leur revient par crainte d'effrayer beaucoup de personnes qui n'apprécient, ni n'aiment le scoutisme ». À l'automne, il fait le compte des prières spéciales et des bonnes œuvres qui ont été offertes pour les âmes du Purgatoire depuis la rentrée scolaire dans chaque Division⁴. Pendant leur neuvaine, les « Moyens » ont été particulièrement actifs.

« Chaque soir, en sortant d'étude, ceux qui y avaient pensé, déposaient discrètement dans la boîte un billet non signé contenant les bonnes œuvres offertes pour le repos de l'âme de ceux qui ont tout sacrifié pour que la France fût plus belle. Communions, dizaines de chapelets, sacrifices, heures de travail sérieux, s'alignaient en une comptabilité hâtivement dressée pendant les dernières minutes de l'étude. Ont été inscrits : 505 communions, 500 chapelet, 2 000 sacrifices et plus de 1 000 heures de travail. »

Pour le Préfet des études, « ces chiffres ne surprendront pas ceux qui savent combien la piété pour les défunts touche le cœur des enfants⁵. » L'atmosphère du Collège a en effet changé à la faveur de l'apparition des « Cadets ». Ils débutent leur activité dans

¹. *Diaire de Mongré*, avril 1921, AFSI, QMon 18.

². Rapport du P. Louis Badet, P. spirituel des Petits, « Les Cadets de Mongré (1921-1928) », QMon 84, AFSI. Le Père Badet rédige ce rapport alors que le Père François Charmot n'est plus Préfet des études à Mongré et qu'il a rejoint le Juvénat à Yzeure.

³. *Idem*. Voir *Infra*, chapitre 15, « Des vocations à Mongré ».

⁴. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, novembre 1921, p. 4.

⁵. *Idem*, p. 5.

la deuxième Division, formée de 101 élèves, parmi lesquels deux classes de Troisièmes, quelques rares quatrièmes et la majorité des Humanistes.

« À cette troupe qui dès les premiers jours avait bonne apparence, il fallait un état-major actif et alerte. Les Cadets formés anciens moyens élirent le dernier soir de la retraite comme major du deuxième bataillon André Chanfray et comme chefs de patrouilles : Jacques Racine, Pierre Thouvard, André de Buttet, Charles Roulet, sous le commandement desquels 24 cadets furent répartis en 5 patrouilles à effectif restreint provisoirement¹.

Suscitant un nouveau dynamisme, l'institution des Cadets a transformé la physionomie du Collège.

« L'intérieur de la salle d'étude a reçu des décorations nouvelles : la statue de Jeanne d'Arc de Besqueut² patronne des cadets ; le portrait, rehaussé d'un beau cadre doré à feuille de chêne, de nos quatre grands maréchaux³ — deux belles gravures de la guerre — et plusieurs petits tableaux dont celui de Jésus adolescent d'Hofmann⁴ au bas duquel est inscrite la résolution collective de la division des moyens prise le dernier jour de la retraite ; "Rien de médiocre, coûte que coûte". Nos statues habituelles sont ornées de fleurs artificielles et illuminées de candélabres électriques. Le grand portail de la cour de récréation est surmonté du blason de la division des moyens : "d'azur au chef d'or chevronné de même au lion d'or marchant en pointe, cantonné de gueule au glaive d'argent", avec la devise si bien symbolisée par le glaive "Vouloir !" ⁵ »

Les « Cadets » ont leur insigne, semblable au blason du Collège. Le Père Badet s'attribue l'origine de leur devise.

« Les Pères réunis [...] cherchèrent une devise à leur donner : "Le Gré de Dieu mon gré", proposée par le P. L. Badet fut adoptée⁶. Puis on choisit un mot d'ordre pour chaque division. : chez les Grands, "Servir", chez les Moyens "Vouloir", chez les Petits "Grandir", chez les tout-Petits "Obéir"⁷. »

La gradation des « mots d'ordre » accompagne l'évolution de l'enfant et exprime aussi l'objectif éducatif. Inspirée du scoutisme catholique en train de s'établir, la nouvelle « expérience de formation morale » s'insère dans le cadre des institutions du Collège. « L'Avant-Garde des Cadets existe dans les quatre divisions. Chacune d'elle a sa devise inscrite sur son fanion. [...] Le fanion représente les armes de Mongré. » Chaque Division est organisée sur le même modèle avec un Major qui est le chef des Cadets de sa Division. Un bataillon comprend des patrouilles composées de sept ou huit Cadets, chacune dirigée par un lieutenant ou chef de patrouille. Le Major des Grands préside la Cour d'Honneur qui réunit tous les Majors, statue sur

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 10.

². Sur l'œuvre du frère jésuite, voir le catalogue de l'exposition au Musée Crozatier, Le Puy-en-Velay, 15 novembre 1996-31 mars 1997 : *Frère André Besqueut, SJ, sculpteur, 1850-1942*, catalogue par François-Xavier Amprimoz, Le Puy-en-Velay, Musée Crozatier, 1998.

³. Qui sont ces quatre maréchaux ? Sûrement Foch, Joffre et Pétain : Foch et Joffre reçurent leur bâton de maréchal respectivement en août et décembre 1916, Pétain en décembre 1918. Le quatrième ? Franchet d'Espérey, Lyautey et Fayolle ont été distingués en février 1921. Gallieni et Maunoury ont été élevés à titre posthume, le premier en mai 1921 et le second en 1929. Peut-être Mongré honore-t-il Hubert Lyautey, ancien de l'École Sainte-Geneviève, membre du comité de patronage des Éclaireuses éclaireurs de France en 1911 (il sera président d'honneur des Scouts de France en 1929), académicien et ministre de la Guerre pendant le conflit. Il pourrait sinon s'agir de Louis Franchet d'Espérey, ancien élève des Jésuites et commandement en chef des armées alliées à Salonique.

⁴. Heinrich Hofmann (1824-1911) est un peintre allemand célèbre pour ses représentations du Christ.

⁵. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, *Idem*, p. 10.

⁶. « Rapport du P. Louis Badet, P. spirituel des Petits, Les Cadets de Mongré (1921-1928) », QMon 84, AFSI. Dans son rapport, le Père Badet parle de lui à la troisième personne.

⁷. *Idem*.

les admissions et « admonitions » éventuelles, c'est-à-dire les blâmes adressés aux Cadets. Selon les fondateurs, l'organisation des Cadets est conforme aux dispositions du *Ratio studiorum* :

« L'organisation des Cadets [...] exposée ici, d'allure militaire est un essai conforme au *Ratio studiorum* (cf l'organisation militaire des centurions, décurions, etc) : bien plus, elle n'en est que l'application... Nous voyons qu'elle réussit à Mongré à faire revivre le *Ratio*... Cependant, ce qui se fait dans les divisions des Grands et des Moyens ne peut être pratiqué de la même façon chez les Petits : il faut l'adapter à leur âge. Etant peu nombreux, il sera par exemple impossible de les grouper en patrouilles. Trop jeunes, pour faire d'utiles admonitions, ils laisseront ce soin à leurs Maîtres¹. »

Le « Code d'honneur » présenté lors de la réunion fondatrice des Cadets est composé de douze articles. Leur liste est inscrite dans le livret de *L'Avant-Garde*. Chacun est détaillé et commenté. Ils concernent quatre niveaux de formation. D'abord, « le Cadet accomplit son travail de chaque jour ». Il s'agit de réaliser son devoir d'état d'élève. « Le Cadet n'est pas loyal à demi ; personne n'aura jamais à lui reprocher d'avoir trompé dans les devoirs de son état ». En second lieu, celui de sa Division, il a aussi, « dans ses paroles et dans ses actes », [...] de la tenue ». Ses amitiés sont « viriles et franches ». Il « montre les qualités françaises ; initiative et discipline. » Ces deux valeurs ont été réactivées à la faveur de la guerre², et aussitôt appliquées à l'éducation³. « Le Cadet est bon pour tous ses camarades, meilleur encore pour les nouveaux, et ne passe pas un jour sans rendre service. » Au niveau de l'établissement, certains articles du Code sont directement attachés à la formation chrétienne dispensée. Respectueux de la tradition de Mongré, le Cadet est fidèle « à ses traditions de Communion fréquente » et « tient à honneur de servir Notre-Dame. » De même, il « garde toujours l'esprit de Patay, la dévotion au Sacré-Cœur et l'amour du Pape. » Enfin, chantant et priant pour exprimer « l'élan de sa foi », il cherche tout ce qui lui permettra, « un jour », de se « rendre plus utile à son pays et à l'Église. » Le deuxième article est le plus novateur. « Surveillé ou non, le Cadet a toujours pour guide sa conscience et Dieu. » dans son commentaire, il est expliqué qu'il « s'agit ici, de cette chose capitale que l'on appelle la formation de la

¹. *L'Avant-Garde des Cadets, Mongré*, p. 30, note 1.

². Expliquant que le Père Lenoir s'inspirait dès l'avant-guerre de ces valeurs dans sa tâche d'éducateur, le Père Guitton cite son compte rendu de l'ouvrage du commandant Grasset, *Préceptes et Jugements du maréchal Foch. Extraits de ses œuvres, précédés d'une Étude sur la vie militaire du Maréchal* (1919) : « il ne faudra pas moins développer, chez les sous-ordres, la "discipline intelligente et active, ou plutôt initiative, deuxième condition, pour conserver le droit d'agir dans le sens voulu." » Georges Guitton, « Initiative et discipline d'après le Maréchal Foch », *Études*, 5 octobre 1919, p. 77-84 et Georges Guitton, *Un "preneur" d'âmes. Homines eris capiens (S. Luc, V), Louis Lenoir, aumônier des marsouins 1914-1917*, Tours, Mame ; Paris, de Gigord, 1922, p. 30. La référence est fautive : l'article a été publié en 1919 et non en 1917. Georges Guitton affirme aussi la fidélité de Louis Lenoir à l'obéissance telle que l'a explicitée Ignace de Loyola : « se borner à exécuter les ordres est une obéissance infime et très imparfaite qui n'est même pas digne du nom de cette vertu. Mais il faut nous élever à ce second degré, qui fait de la volonté du supérieur la nôtre ; il faut nous harmoniser si bien avec lui que ses ordres ne soient pas seulement effectivement exécutés, mais encore affectueusement consentis. » C'est Georges Guitton qui souligne. *Idem*, p. 30.

³. La référence à Foch, « un général bien français, en dépit de son nom », est explicite dès 1915 dans *Comment enseigner, Bulletin pratique de pédagogie secondaire*, édité à Lyon pour un public familial et féminin. « Être discipliné ne veut pas dire se taire, s'abstenir, faire seulement ce que l'on croit pouvoir entreprendre sans se compromettre ; ce n'est pas pratiquer l'art d'éviter les responsabilités. C'est au contraire agir dans le sens des ordres reçus, et pour cela, trouver dans son esprit les moyens de les réaliser, dans son caractère l'énergie d'assumer les risques qu'en comporte l'exécution. [...] Initiative et discipline, patience et courage, souplesse d'esprit et grandeur d'âme, belle humeur et fermeté stoïque, prudence avertie et générosité instinctive : il est bon que tous ces contrastes se concilient dans la vie calme de la paix, comme dans la mêlée ardente de la guerre, car la vie sociale et même intime, elle aussi, est une lutte, et son succès une victoire. » « Pédagogie du temps de guerre, l'âme française », p. 75 et 83-84.

conscience¹. » Voulant être un homme de conscience, le Cadet sera fidèle au devoir. « À son égard, la surveillance tendra à s'effacer devant l'autorité de Dieu et la voix de la Conscience². » Plus pratiquement, les commentaires servent à préciser que « les Cadets doivent arriver par leur travail, à être les premiers de la classe³. » L'équilibre est à trouver entre initiative et discipline. La discipline a besoin de « l'initiative des volontés », mais comme « l'initiative individuelle ne supprime pas les cadres », elle impose la discipline. Le jeu et le sport servent à les mettre en pratique.

« On ne lui demande pas d'être un fort sportman, mais de mettre, à la française, toute son attention et toutes ses ressources, à accomplir la tâche que lui a confié son chef de camp. Le jeu est une école d'endurance, d'énergie, de coup d'œil, de sang froid ; et quand on met de l'initiative et de la discipline, il est une excellente école de caractère. "C'est à eux (aux jeux), a-t-on dit, que les peuples sportifs doivent une partie des vertus qu'ils déploient dans l'action"⁴. »

Comme les Scouts, les Cadets doivent accomplir « le rite de la promesse ». François Charmot explique « qu'il est entouré d'une certaine solennité sans aucun appareil cependant, ni aucun panache⁵. » Le Préfet des études le justifie par la nécessité de rendre visible la promesse. Rappelant l'histoire d'Ignace de Loyola à Montserrat, la cérémonie évoque aussi un combat à venir. Elle s'institutionnalise à partir de la cérémonie d'inauguration des plaques de novembre 1920. Elle a la forme d'un rite d'entrée dans un ordre militaire. Main droite levée, au milieu des Cadets groupés autour de leurs fanions, l'aspirant ressemble au chevalier adoubé⁶. Il est aussi le catéchumène auquel le baptême ouvre le sanctuaire.

« La promesse est précédée d'une veillée d'armes de dix minutes environ à la Chapelle. La promesse est faite dans l'atrium, face à la Chapelle ouverte, devant les plaques commémoratives des Aînés morts pour la France, en présence du Bataillon et des Majors des quatre divisions, accompagnés de leur fanion (les aspirants peuvent être invités). Lorsque le groupement des bataillons est fait, le Major va chercher à la Chapelle l'aspirant, et à haute voix il relit le Code d'Honneur puis il lui dit :

"- Si tu es décidé à tenir fidèlement tous les articles de cette loi, approche et fais ta promesse."

L'aspirant fait alors un pas en avant et la main droite levée, il dit :

"- Avec la Grâce de Dieu, en face de nos Aînés modèles et témoins, je m'engage à maintenir la tradition de Mongré et je promets d'être fidèle au Code d'Honneur des Cadets."

Cette brève cérémonie se termine par le *Magnificat*⁷. »

Dès la réunion préparatoire, le Père Badet « fut seul à émettre une difficulté au sujet des frottements possibles entre les Congrégations existantes et le nouveau groupement, craignant, disait-il, que peu à peu les Congrégations perdissent de leur faveur et fussent supplantées par les Cadets⁸. » Même si le Père Badet affirme que son objection n'a pas été entendue, les promoteurs des Cadets ont cherché à légitimer leur création en rassurant sur le risque d'une concurrence de la Congrégation. L'article X du « Code d'Honneur » qui porte sur le service de Notre-Dame est sans ambiguïté.

¹. *L'Avant-Garde des Cadets, Mongré*, p. 17.

². *Idem*, p. 18.

³. *Idem*, p. 13.

⁴. *Idem*, p. 22-23.

⁵. *Idem*, p. 35.

⁶. Jean Flori, *La chevalerie*, Paris, Éditions Gisserot, 1998, p. 30. Sur la notion de « geste » au Moyen-Âge, dont l'adoubement participe, Jean-Claude Schmitt, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990, « Bibliothèque des Histoires ».

⁷. *L'Avant-Garde des Cadets, Mongré*, p. 35-36.

⁸. « Rapport du P. Louis Badet ».

« Le Cadet est donc congréganiste ou tend à le devenir ; il le sera nécessairement, s'il est fidèle au Code. Et s'il n'est point fidèle au Code, il cessera vite d'être Cadet. Et inversement un Congréganiste doit, sinon être Cadet, du moins pratiquer avec une certaine perfection, le Code d'Honneur¹. »

Pour établir plus sûrement le lien entre les deux institutions, la règle est que « le Père spirituel de la division est à la fois directeur de la Congrégation et des Cadets². » L'institution nouvelle se déclare comme au service de la tradition mongrénienne.

« Les Zouaves pontificaux, après avoir donné leur sang pour la défense des droits du Saint-Siège, mirent leur épée au service de la France. Parmi eux, des Anciens de Mongré, doublement volontaires, soldats du Pape et soldats de la France, tombèrent à Patay, sous la bannière du Sacré-Cœur. De cette glorieuse défaite et de sa belle revanche en 1914, la Division des Grands commémore le souvenir chaque année par une fête qui lui est à cœur. Les Cadets maintiendront cette tradition³. »

En l'honneur du Sacré-Cœur, les Cadets font aussi « l'heure sainte, devant le Saint-Sacrement exposé », chaque premier vendredi du mois. Chaque mois, ils distribuent en Division les feuilles de l'Apostolat de la Prière, les Petits étant fidèles à la « Croisade des Enfants »⁴. Loin de diviser, l'institution des Cadets récapitule au contraire le projet de formation mongrénien.

« Le but est de former le français, le chrétien de valeur. L'Idéal est si séduisant pour les cœurs bien nés. Quand il est présenté par les Grands Anciens, qui sont morts pour lui et en le réalisant, il devient irrésistible. Au fond de l'âme, qui a compris tout ce que cela veut dire, naît une grande ambition, une grande émulation. Coûte que coûte, à tout prix, on se compromet d'abord pour ne plus reculer, et on va de l'avant sans s'inquiéter du reste, pour la France et pour l'Église⁵. »

Lorsqu'il détaille « l'organisation spirituelle » à Mongré, François Charmot explique la vitalité du Collège par l'activité des Cadets. École de formation intérieure et extérieure, « l'Avant Garde des Cadets » permet selon lui la naissance de l'élite attendue par les Catholiques français.

« Il faut une élite dans l'Église de France. Mais il ne suffit pas de le dire, il est nécessaire de la former, en commençant par exemple par hausser le niveau des études dans les collèges catholiques⁶. »

Elle dynamise en effet les institutions scolaires traditionnelles et tout particulièrement la Congrégation mariale.

« Il est nécessaire de dégager peu à peu cette élite par des méthodes de sélection propres à faire fructifier éminemment la grâce. Les Cadets sont donc une école de chefs dans la Congrégation⁷. »

L'innovation a désormais sa place. Le Service pour les Élèves défunts donne lieu à une cérémonie qui a son rituel propre.

¹. *L'Avant-Garde des Cadets, Mongré*, p. 26-27.

². *Idem*, p. 28.

³. *Idem*, p. 25-26.

⁴. *Idem*, p. 26.

⁵. *Idem*, p. 29.

⁶. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} décembre 1922, p. 5.

⁷. *Idem*.

« O a chanté la Grand'Messe des Morts avec diacre et sous-diacre, suivie de l'absoute autour du catafalque. La Chapelle était ornée de tentures noires, et de nombreux écussons, ou étaient inscrits les noms de tous les Anciens élèves défunts. M. Walter a fait chanter au Chœur la Messe des Morts en plain-chant, le *Dies irae*, le *Requiem*, le et l'Absolve en quatre parties et un *Pie Jesu* en solo. Il a joué à l'orgue de magnifiques passages de son œuvre composée sur un motif du *Stabat* Mongréen et dédié aux Mères des Anciens tombés au champ d'honneur. Après l'absoute, tous les élèves sont sortis par la grande porte dans le péristyle en face des plaques des Morts de la guerre : ils ont chanté de nouveau le traditionnel hymne aux morts, de Février (paroles du P. Jacquet) "Pour nous, ils sont vivants, les morts de la Patrie". Cette cérémonie très brève est précédée de quelques paroles chaleureuses de l'Aumônier, pour rappeler les belles et graves leçons que le sang de nos héros a inscrites en nos âmes¹. »

L'actualité hors les murs du Collège n'est pas oubliée. En avril 1925, les Cadets s'entendent par exemple signifier qu' « on ne peut-être à la fois Action française et Jeunesse catholique, [puisqu'] ils se contredisent » ou qu' « il ne faut pas être catégorique » et qu' « on peut préférer l'un de ces régimes » (républicain, bonapartiste et royaliste) « sans pour cela trouver les autres insupportables et vouloir les renverser »².

Tradition et innovation : Congrégation mariale et ACJF à Mongré

Dans ses « quelques mots sur l'organisation spirituelle, intellectuelle et sportive du Collège », publiés dans les *Nouvelles*, François Charmot a traité de la nouvelle situation faite à la Congrégation mariale. Les discussions autour de cette dernière ont repris au lendemain de la guerre. Vingt ans après les premiers débats, la Congrégation est en crise³. Un congrès a eu lieu en 1904⁴, et les autorités romaines sont officiellement intervenues le 8 décembre 1910. Un nouveau congrès a encore eu lieu à Rome en mai 1922. Pour lui faire suite, le Préposé général Ledochowski s'adresse le 16 juillet aux Provinciaux de la Compagnie de Jésus.

« En certains endroits, [les congrégations de la Sainte Vierge] végètent et sont peu nombreuses, surtout les Congrégations d'hommes. Si nous recherchons les causes de cette rareté et de cette langueur, nous en trouverons de toutes sortes, mais deux en particulier. La première dans l'ordre d'importance comme dans l'ordre logique, c'est que plusieurs de nos Supérieurs et directeurs n'ont pas pénétré la puissance et la nature des congrégations : ils ne comprennent pas assez, il semblent même ignorer leur fin propre, l'esprit qui les anime, la manière de les diriger. Par suite, maints directeurs mènent les associations mariales comme des confréries ordinaires, et n'exigent des associés que des prières pieuses en commun, sans se demander par ailleurs s'ils pratiquent les vraies vertus et s'adonnent aux œuvres de l'apostolat. D'autres tombent dans l'erreur opposée. Ils poussent bien les associés à toutes les œuvres de l'apostolat ; mais ils ne s'occupent guère de ce qui est l'âme de ces œuvres, de ce qui donne force et efficacité, je veux dire la piété et la vie intérieure qui doivent s'unir à tous les efforts extérieurs, si nous ne voulons pas les voir inutiles et sans fruits. [...] L'autre raison pour laquelle les groupements d'hommes sont rares et sans vie est d'un caractère différent. Il y a tant d'associations de femmes, de jeunes filles, d'enfants de tout âge et

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} décembre 1922, p. 9-10.

². « Cadets (Première Division) comptes rendus 1923-1929 », QMon 80, AFSI.

³. Ph. Rocher, « La Congrégation mariale au cœur de l'excellence scolaire. Les congrégations mariales et leur rôle dans les collèges au XIX^e siècle », *La spiritualité jésuite de Loyola à aujourd'hui*, journées d'études organisées par le Conseil scientifique de la Collection jésuite des Fontaines, avec le concours de l'équipe Religions Sociétés Et Acculturation (RESEA) du Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes (LARHRA UMR 5190), Bibliothèque municipale de Lyon-Part-Dieu, 23-24 octobre 2014, actes à paraître.

⁴. *Les congrégations de la Sainte Vierge, Congrégations post-scolaires d'hommes et de jeunes gens*, actes du congrès de directeurs, réuni au scolasticat d'Enghien les 5, 6 et 7 septembre 1904, « à l'usage exclusif des Nôtres », Tournai, Casterman.

de toute condition, nos Pères se consacrent si entièrement à leur direction, que beaucoup pensent à tort que les Congrégations de la Sainte Vierge sont faites pour former à la vie chrétienne des femmes plutôt que des hommes : leur amour-propre craint qu'on ne les compare aux femmes, et ils refusent d'entrer dans les Congrégations¹. »

Le Père Ledochowski commande aux Jésuites de bien connaître les Congrégations et aux Provinciaux de choisir « leurs meilleurs sujets pour les fonctions de directeur de Congrégation, et qu'après les avoir choisis ils ne les y soustraient pas facilement ni sans raison sérieuse². » Sans citer ces consignes du Préposé général, François Charmot cherche à restaurer la place de la Congrégation en renouvelant les formes de la piété qu'elle encourage. Le Préfet des études résume d'abord ce qu'est son organisation.

« Les élèves dont la piété est la plus fervente et plus active, peuvent entrer dans la Congrégation de la Sainte Vierge. Il existe une Congrégation par division : celle des Grands est érigée sous le titre de "l'Immaculée Conception", — celle des Moyens sous le titre de "Saint Louis de Gonzague", — celle des Petits sous celui de "Notre Dames des Anges", — celle des Tout Petits sous celui de "l'Enfant Jésus". Chaque semaine, les Congréganistes ont une messe spéciale dans leur chapelle, et une réunion le soir avec prières et allocution du Directeur³. »

François Charmot n'hésite pas à désigner les faiblesses de la Congrégation, parmi lesquelles domine un élitisme qui ne serait qu'apparent.

« La Congrégation, accessible à tous, n'est cependant ouverte qu'à un nombre restreint de bonnes volontés ferventes : elle est instituée pour donner une formation religieuse plus complète à ceux qui se montrent susceptibles de la recevoir ; elle est fermée à toutes les médiocrités, qu'elles soient telles en réalité ou qu'elles se conduisent comme telles apparemment. Aussi, le nombre des Congréganistes a-t-il dépassé rarement le tiers de la division : le plus souvent, il ne l'atteint pas. La Congrégation est donc une élite spirituelle, recrutée selon les apparences sociales : elle ne revendique pas l'honneur d'être composée de parfaits, mais seulement de ceux qui veulent et peuvent le devenir. Les élèves qui ne seraient pas capables d'y entrer, ont cependant la consolation de faire partie soit des organisations sportives, s'ils sont doués pour exercer leur influence plus tard par ces moyens là, soit des cercles d'études, si — à défaut de volonté suffisamment forte pour le bien — ils ont une intelligence plus développée⁴. »

François Charmot rappelle que depuis les débuts de Mongré, la Congrégation mariale a été le « grand moyen de perfection et d'action apostolique ». Il prévient toutefois qu'il ne saurait désormais être question d'en rester à cette seule institution.

« Mais la Congrégation parce qu'elle est source et foyer ne doit rester ni stationnaire ni inféconde : elle appelle des œuvres. Elle doit — si elle est fervente — faire sortir de son sein, non seulement des âmes intérieures, des agneaux blancs de la bergerie du Seigneur, — ce qui est déjà digne de la Cour de Marie — mais avec ceux là, et plus nombreux encore, des Chefs, des Apôtres militants. Or, pour faire émerger ces Chefs et ces Apôtres de ce milieu favorable de la Congrégation nous avons créé l'Institution des Cadets. Il faut une élite dans l'Église de France. [...] Il ne suffit pas d'attendre qu'il y ait déjà une élite pour constituer la Congrégation ni de dire aux Congréganistes qu'ils doivent être une élite, il est nécessaire de dégager peu à peu cette élite par des

¹. « Lettre du TRP Ledóchowski, Général de la Compagnie de Jésus sur les Congrégations de la Sainte Vierge », 16 juillet 1922, dans *Lettres de Jersey*, 1923, vol. XXXVII, n^{elle} série, t. IV, p. 23-24.

². *Idem*.

³. *Idem*, p. 4.

⁴. *Idem*, p. 5.

méthodes de sélection propres à faire fructifier éminemment la grâce. Les Cadets sont donc une école de chefs dans la Congrégation. C'est l'honneur de la Congrégation d'avoir beaucoup de Cadets, et c'est un signe de sa fécondité de pouvoir en produire. Les Congréganistes qui n'arrivent pas à être Cadets, — ou bien ne sont pas à leur place dans la Congrégation comme le "*Servum inutilem*" de la parabole des talents, ou bien rachètent leur insuffisance du côté de l'action par une remarquable disposition pour la vertu cachée et la vie intérieure¹. »

Selon lui, le contraste entre une Congrégation composée uniquement de Congréganistes et une Congrégation avec des Congréganistes *Cadets* est frappant. L'avantage reste sans conteste à la seconde.

« Aussi, une Congrégation où la majorité a fait la promesse des Cadets, est une Congrégation en pleine prospérité ; la ferveur a produit tous ses fruits, et des fruits de sève vigoureuse. [...] L'initiative du cœur répond au précepte et rend la discipline profondément humaine et formatrice. De plus, à cause des Cadets, la Congrégation n'est pas une Congrégation indéterminée, amorphe, qui serait aussi bien et aussi peu faite pour les hommes que pour les femmes, pour les enfants que pour les vieillards, mais une Congrégation bien caractérisée de jeunes gens dans un collège et même dans tel collège. Disons encore que la Congrégation ne risque pas ainsi d'être un asile de timides, ou bien une réunion hebdomadaire et privée en petite chapelle où la piété serait pratiquée pour elle-même, à côté et séparée de l'action, mais elle est un Cénacle où les langues de feu descendues sur les fronts, font sortir de chez soi et de soi, agir et parler en public, sans crainte et sans mollesse. Enfin un lien vivant s'établit dès l'enfance entre la Congrégation et la Jeunesse catholique, par cette institution supplémentaire des Cadets qui est en même temps qu'une règle de perfection une Avant Garde organisée². »

Le point de vue du Père Charmot atteste d'une question nouvelle : la Congrégation ne peut-elle plus se suffire à elle-même ? Institution traditionnelle de l'élite spirituelle dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, toute nouvelle organisation pour former une élite est de fait, soit son alliée, soit sa concurrente. François Charmot est beaucoup moins disert sur l'Apostolat de la Prière. Dans les quelques lignes qu'il lui consacre dans sa présentation de « l'organisation spirituelle » de Mongré affleure son idée d'une nouvelle œuvre qui n'est pas destinée à l'élite. Réservée de surcroît aux plus jeunes, elle n'est en effet pas liée directement à la Congrégation mariale.

« Tous les élèves qui le désirent peuvent faire partie de l'Apostolat de la prière, et chez les petits, de la "Croisade des enfants" qui est rattachée à l'Apostolat de la prière. Cette formation de l'esprit apostolique est indispensable : aucun chrétien ne saurait se désintéresser du salut des âmes, sans erreur et sans faute. L'Apostolat de la prière envoie aux élèves sa petite feuille mensuelle et les nombreux "Croisés" des "Petits" envoient la somme de leurs offrandes de prières et de sacrifices, recueillies par les "zélateurs". Les divisions sont abonnées au *Messenger du Cœur de Jésus*³. »

François Charmot laisse à tous les élèves sans distinction « l'Apostolat de la Prière ». L'œuvre animée par Louis Badet n'ambitionne pourtant pas moins que les Cadets de participer au renouveau chrétien de la France. Le Père Badet, Père spirituel, la tient pour seconde par rapport à la Congrégation mariale et c'est dans cet esprit qu'il la développée. Fin 1919, l'année où le Pape a encouragé l'œuvre⁴, des élèves de deux Divisions rivalisent déjà de zèle pour entendre la messe, communier, s'appliquer à

¹. *Idem*.

². *Idem*.

³. *Idem*, p. 3-4.

⁴. Le 30 novembre 1919, dans l'encyclique *Maximum illud*, Benoît XV a fait l'éloge de l'Apostolat de la Prière : « Nous recommandons vivement l'Apostolat de la Prière à tous les fidèles sans exception, souhaitant qu'aucun n'omette d'en faire partie. »

prier ou à bien travailler. Sous la conduite du Père Badet, leur Père spirituel, ces Collégiens s'essayaient aussi à des sacrifices et à des actes de vertu. Ils collectent enfin de quoi régler les honoraires de messes célébrées « pour la France ». Sollicité par le Père Bessières, le Père Badet explique en février 1920 comment la Croisade eucharistique est organisée à Mongré. Le conflit est terminé, mais la prière des élèves n'est pas moins nécessaire dans la perspective définie par le général de Castelnau au lendemain de l'armistice.

« La France a vaincu, la France est sauvée. Merci, Seigneur ! Mais tout n'est pas fini, tout commence. Il nous faut encore la *restauration chrétienne de la France*. Une seconde victoire est nécessaire »¹.

Le Père Badet tient déjà un compte détaillé des actions de ses élèves. Sa lettre et ses chiffres peuvent ainsi servir à Albert Bessières pour présenter « l'organisation d'un grand pensionnat de garçons » dans *Le livre de la Croisade eucharistique*².

« Selon votre désir, je vous envoie les résultats de décembre et de janvier. Ils renchérissent sur les précédents et c'est un signe que la croisade opère un grand bien dans ces jeunes âmes. Pour exciter leur zèle, je me suis entendu avec le père surveillant des grands de l'an passé [le père Gilbert Billaud, surveillant durant toute la durée de la guerre], un fervent de l'Apostolat de la prière, qui cette année est tout entier aux missions. Il m'a envoyé un programme et nos enfants savent en quelle ville ou village il prêche chaque mois : ils se font ses petits pourvoyeurs de grâces par leurs prières, leurs communions et leurs sacrifices. Sans se détourner de l'intention générale de la Croisade, qui la conversion de la France, ils l'appliquent à travailler plus spécialement sur le champ d'apostolat du père B. Ils se sont mis à offrir aussi des messes pour la France. Ce mois-ci, les Croisés de la 2^e division en ont offert 5, plus un honoraire incomplet ; les Croisés de la 3^e division en ont offert 6, plus un honoraire. Bref, tous ces efforts généreux attirent sur leurs divisions les bénédictions du Ciel. Il y règne beaucoup de bon esprit et d'entrain. »

En mars, les Croisés ont déjà leur « trésor ».

	Décembre 1919	Janvier 1920	Février 1920	Mars 1920
Messes entendues	2238	2573	3176	2882
Communions	1905	2077	2362	2414
Prières bien faites	1317	4049	4397	4755
Leçons et devoirs	2167	2633	3267	2771
Sacrifices et actes de vertu	2952	2776	3149	2975
	10579	14208	16351	15797

Au sortir de la guerre, pendant laquelle elle a mobilisé des élèves³, la Croisade défend le projet intransigeant de restauration chrétienne de la France. Albert Bessières résume cette ambition dans le *Petit manuel de la croisade eucharistique des enfants*. Il rappelle le vœu de Lourdes avant-guerre.

« Suivant le vœu émis au congrès eucharistique de Lourdes, en juillet 1914, la Croisade eucharistique des enfants a pour but d'obtenir par la communion et la prière des enfants la restauration chrétienne de la patrie et du monde dans l'eucharistie ; la

¹. Albert Bessières, *Petit manuel de la croisade eucharistique*, p. 23.

². *Idem*, p. 82-83. Le Père Badet permet aussi à Albert Bessières d'illustrer son propos puisqu'une photographie des « Croisés du collège de Mongré » figure à la page 83 de l'ouvrage.

³. Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants (1914-1918)*, Armand Colin, 1993 ; *L'enfant de l'ennemi*, 1995.

reconnaissance officielle des Droits de Jésus-Christ sur les nations, conformément au désir exprimé par le Sacré-Cœur à Paray-le-Monial¹ ».

Quand le Père Badet dirige l'Apostolat de la Prière, Mongré s'oriente aussi volontiers vers une autre innovation : l'ACJF. La consigne vient des hautes autorités jésuites. En 1920, le Préposé général écrit :

« Plusieurs s'étonnent avec raison que l'apport [des collèges] aux groupements de la Jeunesse catholique soit presque insignifiant. Il ne s'agit pas, sans doute, d'établir tout de suite et nécessairement dans chaque collège un groupe de l'association, mais on étudierait, par exemple, comment les congrégations mariales qui doivent toujours rester l'association la plus importante de nos collèges, peuvent préparer plus efficacement les futurs membres de ces groupes, ou même on examinerait s'il est possible de constituer ces éléments préparatoires appelés Avant-gardes »².

Mongré ne saurait se dérober. Les Pères du Collège obtempèrent, même si cette orientation correspond à leurs convictions personnelles. Pour ne pas menacer la suprématie traditionnelle de la Congrégation et lui enlever les meilleures forces, François Charmot rappelle le lien étroit à établir entre les Congréganistes et les dirigeants du Cercle d'étude.

« Les Congréganistes cependant, en raison de la sagesse qui s'ajoute à leurs capacités intellectuelles, ont seuls le droit de diriger comme président et secrétaire les cercles d'Étude : il est dans l'ordre que tout ce qui est destiné à former le chrétien, soit sous la direction et l'influence de la grâce³. »

Il le précise dans son *Directoire* à l'intention des Maîtres.

« Les élèves qui sont à la tête de leur classe, peuvent entrer dans "les cercles d'Études de Jeunesse Catholique" que nous appelons aussi "Académies". Ces cercles d'Étude existent dans toutes les classes à partir de la quatrième, et sont en relation suivie avec la Jeunesse Catholique de Lyon. Nous en parlerons plus en détail à propos de l'organisation intellectuelle ; ils trouvent ici leur place comme préparations d'Avant Garde à l'Association catholique de la Jeunesse française. Ils sont un moyen de former une élite⁴. »

En liant le Cercle d'étude à l'Académie, institution traditionnelle du Collège jésuite, le Préfet des études unit l'ancien et le moderne. Dans la dynamique nouvelle, les Cadets servent aussi de propédeutique au Cercle. « Un lien vivant, écrit le Père Charmot dans son *Directoire*, s'établit entre la Congrégation et la Jeunesse catholique, par cette institution supplémentaire des Cadets qui est en même temps qu'une règle de perfection une Avant Garde d'ACJF⁵. » À Mongré, les Cercles ne sont en effet pas destinés à toutes les classes. Le seul groupe est celui des Grands. Il est fondé et dirigé par Victor Fontoynt pour les élèves de Philosophie. Fort des consignes du Préposé général, il bénéficie du soutien du Provincial de Lyon, Aloysisus Chauvin, de nouveau Supérieur de la Province⁶. La pénurie en hommes aptes aux fonctions de gouvernement au lendemain de la Grande guerre n'est pas la seule explication. Il est loin de l'écoute trop complaisante par Claudius Chanteur⁷, son prédécesseur, des contempteurs lyonnais de l'Action populaire. Fort de ce soutien, le Père Fontoynt

¹. Albert Bessières, *Petit manuel de la croisade eucharistique des enfants, approuvée et bénie par Sa Sainteté Benoît XV et Sa Sainteté Pie XI*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1925, 31 p.

². Préposé général au RP Émile Thibaut, Visiteur, 20 mai 1920 [ARSI].

³. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, décembre 1922, p. 4-5.

⁴. *Directoire, Recueil des Coutumes et Règlements intéressant les Maîtres*, Mongré, 1923, p. 16.

⁵. *Idem*, p. 21.

⁶. Provincial depuis le 17 septembre 1918, il a déjà exercé cette charge de 1906 à 1912.

⁷. Henri Jalabert, « Claudius Chanteur », *DMRFC*, 1.

peut fonder à Mongré un Cercle d'étude comme celui de Bollengo. Après un essai durant l'année scolaire 1919-1920, le Cercle ne commence à fonctionner qu'à l'automne 1920. Un an plus tard, quelques anciens Rhétoriciens, désormais Philosophes, forment le nouveau groupe. Des anciens, comme Jean Camus ou Victor Pasquier, l'un des fils de Jean Pasquier, reviennent alors donner des conférences pour le Cercle. Plusieurs membres sont des anciens de Bollengo. Pour la « 3^{ème} année » du Cercle, René Mollaret, Jean Drujon, Paul Perrin-Beaussier, Jean de Pirey et Henri Duquaire, publient *L'Action de Demain*¹. Le titre n'est pas sans rappeler le nom de « l'Action populaire », mais se rapproche aussi du titre de la thèse de Maurice Blondel, *L'Action*², dont la philosophie inspire les militants de l'Action catholique³. Lors de sa première séance solennelle, le Philosophe Claude Mondésert a fait une conférence sur Montalembert⁴. Les pages de la « revue philosophique » témoignent de l'orientation de l'ACJF, passée « progressivement [...] de la défense religieuse pour les libertés à l'engagement civique »⁵. Le 18 octobre des statuts sont officiellement édictés. L'article 1 précise qu' « un groupe d'Étude, affilié à l'ACJF fonctionne au collège Notre-Dame de Mongré »⁶. Le règlement précise bien que c'est « en tant que "groupe d'étude" que la jeunesse catholique a sa place distincte dans l'organisme du collège »⁷. Pour les deux autres points du programme de l'ACJF, « piété » et « action », ils « s'exercent au sein de la Congrégation »⁸. À Mongré, comme pour tout groupe de jeunes gens souhaitant s'affilier à l'ACJF⁹, les membres doivent être capables, grâce à leur « niveau intellectuel » d'animer et de participer à des débats¹⁰. L'article 2 stipule que ne peuvent être dirigeants que des membres de la Congrégation. « Le Président doit faire partie du Conseil de Congrégation, et les autres charges ne peuvent être remplies que par des congréganistes ». Le 18 octobre 1921, jour de l'assemblée constitutive, René Mollaret et Albert Helly sont élus respectivement président et secrétaire-trésorier aux côtés de Victor Fontoyntot aumônier. Sont aussi présents, Claude Mondésert, Jacques Besançon, Jacques de Collasson et Pierre Deshaires, soit un cercle de six élèves sur les vingt-neuf que compte la classe de Philosophie¹¹. Il est cependant entendu que les effectifs croîtront avec la fin « de l'absence de ceux [...] qui [...] reviendront [...] en novembre », une fois la première partie du baccalauréat enfin acquise¹². Parmi les « novembristes » de retour au Collège, Jean Drujon, Henri Duquaire et Paul Perrin-Beaussier sont admis lors de la réunion du 21 novembre¹³. Le 10 février 1922, Jean de Pirey et Joannes Fornas sont également reçus. Les comptes rendus des séances du cercle rapportent

¹. *L'Action de demain*, « 3^{ème} année, numéro de rentrée, octobre 1921, *Revue des Philosophes et du groupe de Jeunesse Catholique*, publiée sous la direction du bureau du cercle d'Études », AFSI, Q MON 83.

². Maurice Blondel (1861-1949), est l'auteur de *L'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, Paris, Félix Alcan, 1893.

³. Jean-Hugues Soret, *Philosophies de l'Action catholique. Blondel-Maritain*, Paris, Cerf, 2007. Victor Fontoyntot et François Charmot, même si ce dernier est plus orienté vers la spiritualité, sont de la génération des « Jésuites blondéliens » guidée par Auguste Valensin (1879-1953). Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006 (1^{ère} éd. 1998), p. 179.

⁴. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, n° 1, octobre 1921, p. 12.

⁵. Jean-Marie Mayeur, « Le développement de l'ACJF, d'Henri Bazire à Charles Flory (1889-1926), *L'ACJF, une création originale*, « Travaux et Conférences du Centre Sèvres, n° 14 », 1988, p. 24.

⁶. « Statuts du groupe », dans le registre des comptes rendus de la « Jeunesse catholique à Mongré 1921-1928 », QMon 82, AFSI.

⁷. *Idem*, art. 4.

⁸. *Idem*.

⁹. Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France (1871-1914)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, p. 9.

¹⁰. Jim Kennedy, « L'Association Catholique de la Jeunesse Française dans le diocèse de Lille (1905-1930) », *Revue du Nord*, janvier 1971, p. 87-99.

¹¹. *Idem*, « Statuts du groupe », art. 3.

¹². *Idem*, « Compte rendu de la réunion du 18 octobre 1921 », *Idem*.

¹³. *Idem*.

aussi la présence, le 31 octobre, de Jean Rolland, d'Édouard Pila le 6 janvier ou de Just Liger-Belair le 15 janvier. Le groupe parvient ainsi à rassembler presque la moitié des élèves de Philosophie. Cette relative ouverture n'empêche pas une certaine sévérité dans le recrutement ou le maintien de la qualité de membre. L'obligation est signifiée à Jean Pirey d'obtenir « des places de diligence suffisamment bonnes » s'il veut continuer à participer aux réunions¹. La méthode permet de conserver « le prestige de la Congrégation »². De la sorte, les mêmes bons élèves sont dans toutes les organisations d'élite du Collège. René Mollaret, président de l'ACJF, déjà membre du conseil de la Congrégation, est aussi l'un des « lieutenants » des « Cadets ». Le second lieutenant est Pierre Deshaires tandis que le « major » de l'organisation est Jacques Besançon³. Les réunions sont autant d'apprentissage et d'entraînement à la prise de parole, utile pour former de futurs militants. Le groupe reçoit des personnalités extérieures. Georges Guitton, conférencier de l'Action Populaire, est invité à venir parler à Mongré en 1921. Il n'est d'ailleurs pas sans attaches avec Mongré puisqu'il a été professeur d'Humanités au Collège de 1897 à 1901, alors qu'il était Scolastique. À Villefranche-sur-Saône comme dans ses haltes lors de sa tournée de conférences en France et Suisse romande, Georges Guitton reconnaît en janvier 1922 n'avoir eu à constater la plupart du temps que « les sympathies qui nous entourent et l'absence de préventions. [...] Presque partout j'ai reçu l'accueil le plus cordial »⁴. Le groupe d'étude des Philosophes de Mongré ne limite pas ses travaux à la seule « question sociale », *stricto sensu*, mais ouvre aussi ses membres à la pluralité des opinions politiques et rappelle la « primauté du spirituel⁵ » face aux visées « politiques » d'un certain courant nationaliste, particulièrement celui de Charles Maurras. Il est un lien avec l'Enseignement supérieur et les milieux étudiants lyonnais. Des étudiants, jeunes anciens de Mongré, reviennent au Collège pour informer des transformations à l'œuvre dans la jeunesse étudiante catholique lyonnaise.

« Le 22 novembre, nous avons eu la visite de H. Guyot et de J. Montel qui ont eu la bonne idée de venir nous donner des nouvelles de la séance d'inauguration de "la Maison des étudiants" dirigée par le Père Roulet à Lyon, et des Mongréens qui font partie de l'ACJF »⁶.

La MEC, Maison des étudiants catholiques⁷, est née du développement de l'ACJF à Lyon. Le Père Albert Valensin en est à l'origine. Jean Roulet prend sa suite après son retour en 1919 des armées où il a été aumônier. La MEC s'est installée dans l'ancien hôtel de la Chanson, 4, rue Montesquieu, non loin des Facultés d'État. L'inauguration, le 19 novembre 1921, réunit des personnalités du catholicisme lyonnais, dont Mgr Lavallée, recteur des facultés catholiques, et Charles Jacquier, ancien bâtonnier et doyen de la Faculté catholique de droit. Le professeur André Latreille s'est excusé, mais Georges Bidault, ancien élève du Collège de Bollengo et du Père Fontoynt, représente l'ACJF. La MEC a pour fonction d'être, à proximité des Facultés, une maison réservée à tous les étudiants catholiques, quelque soit la Faculté ou l'École supérieure à laquelle ils sont inscrits. Elle assure des bibliothèques

¹. *Idem*

². Les excellents résultats scolaires des élèves assurent le « prestige » de la Congrégation, œuvre phare du Collège jésuite. Joseph Rousseau, *Simple notes sur les congrégations de la Sainte Vierge dans les collèges*, Marneffe, 1908.

³. *Nouvelles de Mongré*, n° 1, novembre 1921.

⁴. Paul Droulers, *Politique sociale et christianisme, le Père Desbuquois et l'Action Populaire*, t. 2, 1919-1946, Paris, Editions Ouvrières, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1981, p. 29.

⁵. Emprunt au titre de l'ouvrage de Jacques Maritain, *Primauté du spirituel*, Paris, Plon et Nourrit, 1927.

⁶. *Nouvelles de Mongré*, n° 2, 1921, p. 14.

⁷. Installée quai Claude Bernard, l'actuelle dénomination du « Centre Laennec » de Lyon, « Le Cha », rappelle le diminutif attribué au Père André Charignon (1901-1991), successeur des Pères Jean Roulet (1871-1965) et Édouard Margot (1892-1967).

et des salles de travail spéciales, mais aussi des divertissements et des conférences dont certaines spécialement réservées aux questions religieuses¹, ainsi qu'un restaurant. Le travail des étudiants se fait dans des salles particulières aux dénominations évocatrices : « Joseph de Maistre » pour les littéraires, « Pasteur » pour les scientifiques, et « Albert de Mun » pour les questions sociales.

Le Jubilé d'un nouvel humanisme mongréen

« Restauré » depuis 1919, Mongré réaffirme la force de son éducation à la faveur des événements religieux et politiques des années 1920. Désireux de rappeler la force de sa tradition, le Collège fait retour sur son passé. En 1923, son Préfet des études adresse un questionnaire vingt-cinq questions à tous les Anciens, Pères et élèves, de 1852 à 1923.

« Nous demandons aux Anciens, Pères et élèves, de vouloir bien, par amour pour leur vieux Mongré, nous écrire en réponse ici posées, tout ce qu'ils se rappelleraient de leur temps d'écolier, afin de nous aider à raconter aux générations de la victoire l'histoire intime du collège, à remettre en honneur jusque dans leurs détails les belles et chères coutumes de nos pères, qui sans cela risqueraient de se perdre, à faire plonger de plus en plus les racines rajeunies du Mongré d'après guerre, dans les traditions fécondes du passé. Cette enquête servira à écrire plus tard une histoire plus complète de Mongré, d'après les souvenirs des témoins et en attendant l'achèvement de ce long travail, à rédiger de suite un volume contenant les usages et règlements traditionnels du collège qui sera mis entre les mains des élèves et de leurs familles². »

La Compagnie de Jésus bénéficie alors de reconnaissances officielles, notamment à cause de l'importance de ses effectifs et de la force de sa tradition spirituelle. Pie XI a une sympathie pour l'Ordre : ancien bibliothécaire, il a d'abord exercé auprès du jésuite Franz Ehrle, Préfet de la Bibliothèque vaticane avant de lui succéder en 1914. Depuis son élection comme Pape, des Jésuites sont nombreux dans son entourage et à la Curie. En juillet 1922, affirmant l'actualité de l'apostolat jésuite, le Pape a institué le fondateur des Jésuites en patron des « Exercices spirituels ».

« Nous même, persuadé que les maux de notre époque viennent surtout de ce que personne "ne réfléchit dans son cœur (Jér. XII, 11)", convaincu que les Exercices spirituels faits selon la méthode de S. Ignace ont grande efficacité pour venir à bout des difficultés très ardues avec lesquelles est aux prises un peu partout la société contemporaine, ayant constaté quelle riche moisson de vertus, autrefois comme aujourd'hui, font mûrir les saintes retraites, non seulement parmi les familles religieuses et les prêtres séculiers, mais parmi les laïques et même — ce qui mérite d'être souligné surtout à notre époque — parmi les ouvriers, Nous souhaitons extrêmement que l'usage des Exercices spirituels s'étende plus largement de jour en jour, que se multiplient et prospèrent ces maisons pieuses où, durant un mois, huit jours ou, faute de mieux, pendant un temps moindre encore, on vient se retirer et se mettre, en quelque sorte, à l'école de la perfection chrétienne³. »

¹. Compte rendu de l'inauguration dans la *Semaine religieuse de Lyon*, 28 novembre 1919, p. 9-10. Sur l'ACJF à Lyon, voir Pierre Vallin, « Les Jésuites à Lyon et la question sociale », dans *Jésuites à Lyon*, p. 182. C'est à la MEC que François Varillon, ancien élève de l'Externat Sainte-Marie des Pères Maristes, a rencontré les Pères Jean Rouillet et Prosper Monier (1886-1977) qui sont à l'origine de sa vocation jésuite. François Varillon, *Beauté du monde et souffrance des hommes. Entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, le Centurion, 1980 (l'ouvrage a été réédité en 2005).

². L'enquête doit servir à prolonger le *Directoire* déjà rédigé par le Père Charmot. Elle a permis de préparer les « noces de diamant » de Mongré en 1925-1926. Le volume sur l'histoire du Collège n'a pas vu le jour, mais sans doute les chroniques du Père Badet dans les *Nouvelles* auraient-elles pu être ses premières pages.

³. « Constitution apostolique proclamant S. Ignace patron des Exercices spirituels », dans *Lettres de Jersey*, vol. XXXVII, N^{elle} série, t. IV, Wetteren, 1922, p. 12-13.

La commémoration du troisième centenaire de la canonisation d'Ignace de Loyola et de François-Xavier est aussi l'occasion d'encourager l'apostolat de la Compagnie de Jésus.

« L'un, par un bienfait divin, a été donné comme auxiliaire à l'Eglise du Christ, au moment où elle inaugurerait une nouvelle période de son existence, période de lutte et de dangers ; l'autre en répandant la lumière de l'Evangile avec zèle et intrépidité, se montra orné de tant et de si grands dons de l'Esprit Saint, qu'il pouvait paraître l'héritier de la puissance et du zèle qui mirent hors de pair les Apôtres. Or, les temps périlleux où Ignace vint en aide à l'Eglise n'ont point encore pris fin, car de cette racine ont surgi presque tous nos maux, et c'est aujourd'hui si jamais qu'à l'Evangile du Christ est ouverte *une porte large et manifeste* (1 Cor, 16), à quoi surtout furent consacrés les labeurs de Xavier. Il nous a donc paru bon, cher fils, non seulement pour le bien de votre Société mais pour le bien commun, de vous envoyer cette lettre d'éloges sur votre fondateur et le plus grand de vos fils ; il est de très grande importance que par les institutions de l'un le nom chrétien devienne de plus en plus florissant et que, sous les auspices de l'autre, sa propagation reprenne toute sa vigueur¹. »

Pie XI redit la valeur des « Exercices spirituels ».

« Nous l'avons déjà dit, il ne manque pas d'autres méthodes de faire les Exercices, il est certain cependant que celle d'Ignace y excelle et que, surtout à cause de l'espoir plus assuré qu'elle donne d'avantages solides et durables, elle est l'objet d'une plus large approbation du Siège apostolique. Cet instrument de sainteté, si la plupart des fidèles l'emploient avec diligence, nous donne la confiance que, bientôt, la passion d'une liberté intempérante réfrénée et la notion comme l'accomplissement du devoir rétabli, la société humaine pourra enfin jouir du bienfait de la paix². »

Au début de 1923, il décrète la béatification de Robert Bellarmine³. Un siècle après son rétablissement, la Compagnie de Jésus apparaît comme puissante et influente. En France, même si ses religieux demeurent prudents⁴, elle n'est pas loin de son « apogée »⁵. Cependant, les cinq années pendant lesquelles le Gouvernement et le Vatican avaient cherché la pacification des relations entre l'État et l'Église catholique s'achèvent. Le dernier acte intervient au début de 1924, avec l'accord de Pie XI pour

¹. « Lettre apostolique de S.S. le pape Pie XI au RP. Wladimir Ledochowski, lors du troisième centenaire de la canonisation d'Ignace de Loyola et de François-Xavier », 3 décembre 1922, *Idem*, p. 3-4.

². *Idem*, p. 8. En 1929, dans son encyclique *Mens nostra*, Pie XI recommande la pratique des « Exercices spirituels » et appelle à leur extension : « Nous vous recommandons une pratique dont Nous attendons des avantages précieux et sans nombre pour le peuple chrétien. Nous voulons parler de l'usage des « Exercices Spirituels ». Qu'il se répande dans l'un et l'autre clergé ! Qu'il se propage aussi chaque jour davantage dans la foule des laïques : tel est Notre vœu le plus ardent. [...] C'est le code le plus sage et le plus universel du gouvernement des âmes dans la voie du salut et de la perfection, une source intarissable de la piété la plus haute et la plus solide, un puissant stimulant et une directive avisée pour se réformer soi-même et atteindre les sommets de la vie spirituelle. »

³. Le procès de béatification avait débuté en 1621, mais il fut ajourné et n'a été repris qu'en 1920. « Le Vénérable Serviteur de Dieu, Robert Bellarmine, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, de la Compagnie de Jésus, est proclamé Bienheureux », dans *Lettres de Jersey*, n° 2, Wetteren, Noël, 1923, p. 315-322.

⁴. Dans les documents imprimés à destination du public, il est question d'abbé et non de Père, voire de Monsieur pour un religieux. Ainsi, dans les *Nouvelles du Collège* d'octobre 1921 tous les professeurs sont désignés sous le vocable de « M.M. » alors qu'il n'est fait mention que du « Supérieur » pour évoquer le Recteur. En janvier 1922, les Philosophes font le récit de leur congé à Chenelette « en compagnie de leur cher professeur, M. Fontoyonot, et de leur premier surveillant qu'ils avaient invité, M. Lancoux [sic] ». Paul Lancoud est scolastique jésuite.

⁵. Paul Duclos, *DMRFC*, 1, p. 10. Voir aussi Luce Piétri, André Vauchez, Jean-Marie Mayeur et Marc Venard, dir., *Histoire du christianisme*, 12, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Desclée, Fayard, 1990, « Lignes de force », p. 202.

la création d'associations diocésaines dans la suite de la loi de Séparation. La rupture intervient six mois plus tard avec l'annonce par Edouard Herriot, nouveau chef du gouvernement, d'un projet d'expulsion des membres des Congrégations, de suppression de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège et d'application de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat en Alsace et en Moselle¹. Dans le tollé catholique, la Fédération nationale catholique (FNC)² naît fin juin. La Ligue des Droits du Religieux Ancien combattant (DRAC) est fondée le 2 août. Après une première protestation de l'abbé Bergey, le jésuite Paul Doncœur fait savoir dans *La Croix* qu'il s'associe à l'action de la DRAC³. L'ACJF mobilise ses comités tandis que le général de Castelnau, conseillé par le Père Bessières, préconise de fédérer toutes les ligues catholiques contre le projet gouvernemental. En octobre, le Père Doncœur publie une lettre ouverte à Édouard Herriot : « Pour l'honneur de la France, nous ne partirons pas ». À la même époque, un document secret est adressé aux Supérieurs des communautés jésuites. Il comporte un rappel des principaux textes de loi, ceux de 1850 et 1901, des dispositions à adopter face à l'Administration et à la Justice ainsi que des « directions dont s'inspireront ceux qui seraient interrogés ou poursuivis⁴. » À Mongré, la cérémonie du 3 novembre est l'occasion de faire écho aux événements. Le Recteur, le Père Antoine Tissot, prononce dans l'atrium, devant les élèves rassemblés devant les plaques des Morts, un discours très offensif. Après le temps de la prière pour leurs aînés défunts, il affirme que les jeunes Mongréens ont un devoir à remplir. Dans la suite de leurs valeureux devanciers, combattants au nom de la foi, ils doivent redoubler de patriotisme.

« Tous les morts ont droit à notre respect, à notre sympathie, à nos prières. Mais ceux qui sont là, dont les noms sont gravés sur ces marbres, ont droit à un hommage spécial. Ce sont nos morts, nos héros, nos martyrs. Et Mongré qui s'émeut toujours pour tout ce qui est grand et fier, vient se recueillir devant ces plaques glorieuses : près de leurs âmes à nous, préparées par la prière, viennent pour se souvenir, pour se reconforter, pour chanter. Oh ! oui souvenons-nous ; souvenons-nous toujours. Ce serait un crime d'oublier de pareils sacrifices, il ne faut pas que les années qui passent une à une fassent peu à peu la nuit autour de nos héros : non ! mais que toujours fidèle veille en nous la flamme du souvenir. Souvenons-nous aujourd'hui plus encore qu'autrefois, aujourd'hui que de mauvais Français oublient et veulent le mal de la France, veulent la

¹. *Idem*, « Traditions et expériences françaises », p. 463.

². Corinne Bonafoux-Verrax, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004.

³. Dominique Avon, *Paul Doncœur, SJ (1880-1961), Un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, 2001, p. 137 et suiv.

⁴. « La résistance, même matérielle (passive) est décidée en principe et se fera si besoin ; mais ne pas prendre pour de la fermeté ce qui serait maladresse et forfanterie. Ainsi nulle part on ne refusera de recevoir l'enquêteur (dûment qualifié). Par contre, si un groupe quelconque était invité à se dissoudre de lui-même, il n'en fera rien. On voudrait nous étouffer, on voudrait surtout que nous nous étouffions nous-mêmes, tout en laissant croire que la paix religieuse et l'union sacrée ne soient point troublées : c'est cela qu'il faut éviter à tout prix. [...] Dans les Collèges, se donner comme Prêtre libre (séminariste) autorisé par l'Évêque (plutôt diocèse d'origine) à faire de l'enseignement. [...] Quand le directeur est marié et père de famille, il a intérêt à conserver (voire à se faire adresser) des enveloppes avec l'inscription « Le Rév. P. de la Société de J. » Minimales détails mais qui montrent quel cas il faut faire de la « notoriété publique ». [...] Déposer chez quelque personne de confiance les objets les plus sujets à caution (*Acta romana* ; coutumiers, livres de comptabilité ...). Éviter soigneusement tout déménagement susceptible d'attirer l'attention. [...] Si dans un autre stade de la défense, il y avait lieu à résistance, les mutilés et les décorés de la guerre seraient naturellement à mettre en évidence... Mais nous n'en sommes pas là. [...] » Les douze pages dactylographiées paraissent être antérieures au mois d'août. Il mentionne en effet « les Sociétés d'Anciens Combattants » mais précise : « Il n'a pas paru à propos de constituer des Sociétés d'Anciens Combattants Congréganistes ». Le rédacteur, sinon l'un des auteurs des directives, pourrait être Jean Bremond (1869-1962, le frère d'André, 1872-1949, et d'Henri, 1882-1905), en lien avec le « Comité de défense de Paris ». « Congréganistes dans les établissements d'enseignement secondaire libre » ; « Directions dont s'inspireront ceux qui seraient interrogés et poursuivis » ; « Anciens combattants » ; « Enquêtes, perquisitions, etc. » ; « Collèges » ; « Finances » ; « Registre du Personnel et *Curriculum vitae* », 12 p. dactyl., s.d., non signées. AFSI.

diviser, la défigurer, la mutiler, cette France si belle, si bonne pour laquelle ils se sont sacrifiés. Eux, nos morts, ils ont aimé la France, et parce qu'ils savaient que tous biens leur étaient venus de Dieu par elle, oui, tous bien : leur vie d'homme, leur âme claire et droite, leur cœur tendre et ardent et fort, leur vaillance, leur générosité, leur joyeux entrain : les bleus du ciel surtout, leur foi profonde, leur religion divine, ils lui avaient donné toutes leurs affections. Se sentant par tout [sic] eux-mêmes, corps et âme, idéal et aspiration, ambition et valeur, se sentant en toute vérité l'œuvre de la France, ils l'aimaient comme nous aimons nos mères, parce que nous leur devons tout. Ils aimaient la France parce que la France dans leurs esprits était inséparable de Dieu et du Christ. La France c'était pour eux l'épée du Christ, le peuple debout dès qu'il y a à défendre le droit, la justice, ou une faiblesse à protéger ; le soutien fidèle et dévoué de l'Eglise du Christ, du Vicaire du Christ : la France c'était le flambeau du Christ, la nation missionnaire et conquérante portant jusqu'au bout du monde, fût-ce sur un fleuve de sang, la lumière divine ; la France pour eux c'était la terre des Saints, le jardin des âmes, le parterre qui fait pousser les plus belles fleurs de sainteté, un Paradis, le royaume premier né du Christ. Aussi l'aimèrent-ils un peu comme Dieu, de tout leur cœur, de toutes leurs forces pardessus [sic] toutes choses. Et aussi donnèrent-ils à la France et par elle à Dieu tout leur être. Oui, souvenons-nous de leur sacrifice total au jour du grand devoir : séparations douloureuses, larmes versées ou celles, plus amères, qu'ils durent refouler au plus intime de leur cœur, tous leurs espoirs humains, espoirs si légitimes, si radieux de vie pleine et longue, d'amour, de bonheur ; leur foyer, celui qu'ils avaient fondé déjà et tant chéri, ou celui que leur cœur bâtissait en désirs, leur famille, leur mère, leur épouse, leurs petits enfants, tout petits et si faibles, tout ce qui gonfle le cœur, tout ce qu'on aime et d'un amour infini, tout, ils offrirent tout à Dieu, à la France en un douloureux, en un généreux offertoire ! « Vive la France » ce fut le cri (la dernière prière), de tant de nos héros. « Je suis blessé à mort, mais vive la France quand même ! » s'écrie le Commandant Delpech de Frayssinet. « En avant pour la France » crie le Commandant Dubarle qui tomba, dit sa Citation, « en faisant le geste du chef dont il avait toute la grandeur d'âme. » Oui ! Vive la France ! disaient-ils ou pensaient en tombant. Et leurs âmes souriaient de joie, d'une immense espérance, parce que, au delà de l'horizon douloureux et leur passion et de leur mort, ils voyaient monter l'aurore : ils l'appelaient de leurs vœux, ils la hâtaient, il l'assuraient par tout leur sang et en mourant, ils avaient confiance que bientôt se lèverait une France victorieuse, une France meilleure, plus belle, une France qui ferait encore les gestes de Dieu dans le monde, une France qui se retrouverait en continuant sa vocation divine de fille aînée de l'Eglise. Et ils sont morts calmes, rassurés dans cette foi, regardant et saluant de loin la résurrection de la France. O morts ! O grands morts ! nous vous remercions. O morts ! O chers morts ! nous vous bénissons ; O morts, nous vous comprenons. Comme vous, tous, nous devons aimer la France et la servir. Oui c'est pour tous un devoir absolu, c'est l'ordre de Dieu, c'est la volonté, la dernière volonté sacrée de nos héros mourants ; comme eux nous croirons en la France ; jamais nous ne serons des découragés : quoi qu'il puisse arriver, quand tout semblerait fini, quand tout effort semblerait inutile, quand elle semblerait morte, nous croirons en elle : car elle porte au front le signe de la Résurrection. Comme eux, nous serions la France ; et servir, cela voudra dire — comme ils l'ont si noblement montré — se donner, s'oublier, se sacrifier tant qu'il le faudra : sans quoi on ne mériterait pas le beau nom de Français¹. »

Trois semaines après, le Recteur reprend la parole lors de la « fête de Patay » à laquelle assistent également des Anciens.

« Les Grands de Mongré, réunis pour commémorer le jour glorieux de Patay, sentant douloureusement que la France a besoin de vrais Français, jurent de la servir et de se préparer des cœurs grands, généreux, pleins du Christ². »

¹. « 3 novembre – La fête des morts », *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} décembre 1924, p. 21-22.

². *Nouvelles du Collège et des Anciens*, janvier 1925, p. 32.

Alors que Mongré durcit le ton et réaffirme son intransigeance en jurant de son patriotisme, la France catholique se mobilise et des manifestations sont organisées dans tout le pays. Après La Roche-sur-Yon, en présence du général de Castelnau, en octobre, Toulouse, les protestataires manifestent dans le Sud-Ouest, à Rodez, Pau, Montauban et Mende, puis dans l'Est et le Nord, à Vesoul, et Lille en novembre. Lyon s'agite en décembre. Profitant de sa « tournée » en région lyonnaise, Paul Doncœur vient à Mongré le 17 décembre. Il prend la parole devant l'ensemble des élèves, avant de présider une réunion extraordinaire des Cadets de chaque division qu'accompagnent les Pères Charmot, de Lumley et Fontoyfont. Dans sa causerie, le Père Doncœur évoque la « France entre les mains des jeunes et les Cadets qui ramèneront à la religion notre douce patrie ». Dans son compte rendu, le rédacteur des *Nouvelles* ne dissimule pas son admiration pour l'ancien aumônier de la Grande guerre et conférencier de la DRAC.

« Nous ne dirons presque rien de la visite du Père Doncœur à Mongré. Ceux qui ont lu sa fameuse lettre à M. Herriot — et c'est toute la France - ceux qui l'ont entendu à Lyon le 15 et le 16 décembre - et ce sont des milliers d'hommes, — savent bien qu'on ne peut pas donner à de simples lecteurs un écho de cette voix éloquente. Nous regardons comme une faveur de grand prix, comme une grâce du Bon Dieu, d'avoir possédé un jour cet homme qui, après avoir été pendant la guerre un héros de la patrie, est devenu aujourd'hui un héros de la défense de l'Église, dans notre pays. Les Cadets se rappelleront toujours le long entretien familial du 17 au soir où il leur a donné ses consignes, ses projets, ses paroles d'amitié de tous les "Cadets de France", sa bénédiction, et sa plus paternelle tendresse. Et, tous les Mongréens garderont gravés au fond du cœur les traits de son visage énergique, son geste de commandement, l'empreinte et presque la morsure de sa voix d'acier, coupante comme du métal aiguisé. Ils n'oublieront jamais les émotions que leur a données cette forte éloquence où passait toute la souffrance patriotique de la guerre et les magnifiques révoltes de la foi chrétienne persécutée. Après la réunion générale de tous les élèves à la salle du théâtre, le 18 à 10 h 1/4 du matin, le P. Doncœur a bien voulu visiter les Grands dans leur salle de récréation où chacun a pu lui serrer la main et causer simplement avec lui. Le soir, les philosophes et quelques rhétoriciens étaient invités à la manifestation religieuse qui avait lieu à la salle Notre-Dame, à Villefranche. Le P. Doncœur y prononça de nouveau un très vibrant discours et maître Jacquier, de Lyon, fit une magnifique conférence. Cette journée du 18 décembre fut donc une journée d'enthousiasme. Espérons que les âmes, montées très haut, ne retomberont pas trop vite à terre, entre les mailles des convoitises journalières : amour du bien être multiforme, susceptibilités égoïstes, avec lesquelles les généreux désirs de dévouement à la patrie et à l'Église semblent souvent vivre en paix. Nous avons une grâce de plus pour les combattre et les corriger »¹.

Le mouvement d'opinion suscité par les manifestations autour du projet du Gouvernement connaît un épisode tragique le 9 février 1925 à Marseille. Deux personnes sont mortellement blessées. L'appel du Maire à la contre-manifestation d'un « Front républicain » a provoqué des heurts entre manifestants opposés. Louis Vian a succombé aux coups de revolver tirés par un italien antifasciste et

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} janvier 1925, p. 35-36. Pierre Bouchard s'est souvenu de la projection à Mongré d'un des films produits et réalisés par la DRAC. L'un d'entre eux entend montrer la valeur de l'Enseignement libre. Il a été tourné au Collège des Jésuites de Saint-Clément à Reims, là où le futur maréchal Foch a fait ses études. À Mongré, le film muet est projeté avec un accompagnement musical composé par Désiré Walter. Avec le petit orchestre qu'il crée pour la circonstance, il a ensuite assuré l'accompagnement du film lors de sa diffusion dans les établissements de l'Enseignement libre de la région lyonnaise. Pierre Bouchard, « Un musicien de province : Désiré Walter », Communication à l'Académie de Villefranche-sur-Saône en Beaujolais le 12 mai 1984, *Bulletin* 1983-1984, *Académie de Villefranche-en-Beaujolais*, 1985.

communiste, Ricardo Caretti. Éphraïm Ville est mort de graves blessures reçues à la tête. Plus de cent personnes ont été blessées, parmi lesquelles des religieux de la DRAC et un curé marseillais. Tandis que *Le Gaulois* rapporte le propos d'un député sur « les manifestations de guerre civile », *La Croix* titre en première page sur les « Morts pour la France » et les « Premiers martyrs de la guerre religieuse »¹. À Mongré, voulant rapporter « une partie du programme de vie spirituelle que nous offrons à nos petits Mongréens », François Charmot résume et commente dans les *Nouvelles* de mars les sermons donnés par le Recteur Antoine Tissot lors de la messe dominicale.

« Les événements qui passent sont parfois pleins de grandes leçons qu'il faut cueillir au passage. À Marseille le sang venait de couler pour la bonne cause. Ne fallait-il pas dire à ces hommes de demain : "Soyez forts" ? C'est la fréquente recommandation de l'Écriture : c'est, en ce moment, l'ardent souhait de la France, de l'Église, de tous ceux qui voient ce souhait de la France, de l'Église, de tous ceux qui voient ce que sera demain... Être fort, c'est être un peu comme notre Jeanne d'Arc : elle a *vu* ; elle est *allée*... quand même. — La force ne s'improvisant pas, il faut se préparer à être forts, — en se donnant de claires et chaudes convictions, — en s'imposant une vie énergique (sports, discipline, travail, tenue, lutte intime, piété), — en demandant, par une prière insistante à Dieu, la force : "D'un cœur faible, d'une jeunesse sans ambition, sans idéal... de la peur du sacrifice..., de la vanité... de l'amour exagéré de l'argent (de l'attache excessive au bien-être, délivrez-moi, Seigneur (*libera nos, Domine*). Mais comme vos saints... comme vos apôtres et vos missionnaires.. ; comme vos martyrs... comme Blandine, Tharcisius ou les petits martyrs de l'Ougandha²... comme nos héros de France, comme Jean du Plessis³... comme Marie... un peu comme vous, et par vous ô Jésus, par votre Esprit, par votre cœur, par votre Eucharistie, quoi qu'il arrive, jusqu'au bout, je le veux, je le demande, Seigneur, faites que je sois fort"⁴. »

Face à l'urgence de la tâche, François Charmot publie à partir de février 1925 une série d'articles dans les *Nouvelles* sous le titre « La vie spirituelle »⁵. Appelant les Parents à la collaboration, le Préfet des études recommande la lecture de *Cadets* du Père Donœur, car « ils y verront ce que l'Église et la France sont en droit d'attendre des jeunes générations d'après guerre, et quelle sorte d'éducation on doit leur donner, si l'on ne veut pas que le pays périsse, avec son patrimoine, avec son idéal, avec sa foi⁶. » Le Préfet des études explique la nécessité de former une « piété virile ».

« Il peut se faire qu'une âme déjà formée et mise à l'abri de tout danger par les conditions de son existence, n'ait pas besoin, pour trouver Dieu, de donner à sa piété l'armature d'une éducation forte ; mais, quand il s'agit de préparer des âmes d'enfants à vivre "au milieu des loups", selon une parole de l'Évangile, dont personne ne conteste aujourd'hui la vérité, et à vaincre toute la barbarie de ce monde par la puissance spirituelle de la foi, il est évident qu'il ne faut pas se contenter de donner aux enfants des douceurs et des "sucreries", mais les tremper comme l'acier. Il faut que l'éducation de la piété soit comme un bain d'énergie⁷. »

¹. *Le Gaulois*, 12 février 1925, p. 2, et *La Croix*, 12 février 1925.

². Voir *Infra*, le chapitre suivant.

³. Le comte Jean du Plessis de Grenédan, ancien élève du Collège jésuite de la rue de Vaugirard, à Paris, est mort le 22 décembre 1923 dans l'accident du dirigeable « Dixmude » dont il était le commandant et qui s'est abîmé en Méditerranée de retour de Tunisie. Son corps fut retrouvé trois jours plus tard par des pêcheurs. Un chapelet, quelques médailles, une image de saint Christophe et une relique de sainte Marguerite-Marie du Sacré-Cœur furent trouvés dans ses vêtements. Joachim du Plessis de Grenédan, *La vie héroïque de Jean du Plessis, Commandant du "Dixmude" 1892-1923*, Paris, Plon, 1924.

⁴. *Nouvelles*, mars 1925, p. 4.

⁵. Les *Nouvelles* publient une série d'articles dans les numéros de février à juillet 1925.

⁶. Les *Nouvelles de Mongré*, février 1925, « La vie spirituelle », p. 5.

⁷. Les *Nouvelles de Mongré*, mars 1925, p. 1-2.

Les tensions à l'œuvre dans la société française enflamment sinon inquiètent les plus jeunes élèves de Mongré. Le 16 mai, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, certains auraient voulu placer au sommet du clocher du Collège « un de ces immenses drapeaux français qui auraient encouragé la Calade à manifester avec plus d'enthousiasme, son patriotisme et sa dévotion. » Le soir, il faut rassurer les inquiets au sujet de l'impossibilité de faire accompagner la retraite aux flambeaux dans le parc par la fanfare la « Jeune garde » de Villefranche-sur-Saône. Trop de ses membres ont été requis par le service militaire.

« Certaines imaginations d'enfants, promptes à chercher des explications extraordinaires, ont cru qu'il y avait péril communiste et qu'on craignait la bataille aux flambeaux. C'est ainsi que les raisons les plus simples échappent aux collégiens ; ils ne savent pas encore que la vie ne suit pas toujours la loi tragique et incohérente du cinéma¹. »

Sûr de sa force et fier de son passé, Mongré célèbre son éducation et son enseignement au travers de ses maîtres et de ses élèves. En décembre 1923, l'anniversaire des vingt-cinq ans de « M. le Directeur à Mongré » a donné lieu à une fête. L'annonce évoquait seulement une « séance classique » donnée le soir « pour clôturer la fête de famille »². Mais après la petite Académie des Humanistes qui a eu lieu la veille, le dimanche est marqué par une succession d'hommages de tout le Collège au Professeur de latin et de grec. Après la messe de communion, la messe solennelle avec chant d'élèves et cantique et la bénédiction du Saint-Sacrement, avec chant du *Panis Angelicus* de César Franck, le Directeur a reçu les vœux de tout le personnel enseignant. Étaient présents le Père Henri Costa de Beauregard et, en soutane, les deux fils aînés du maître. Lors des toasts, les remerciements concernent « tout un long passé de dévouement à la cause de Mongré ». Ils louent « le gardien de l'héritage et du berceau de Mongré, l'Éducateur laborieux et pénétrant des esprits et des caractères, et le Père d'une de ces familles exemplaires qui sont l'armature de la France et l'honneur de Mongré³. » Le Recteur l'a aussi félicité et remercié au nom de tous ceux « qui ont encore leur cœur à Mongré [...] celui qui leur a laissé une empreinte virile, une formation délicate, un bel exemple de vie noble et généreuse, et pour lequel ils ont conservé une estime et une affection peu communes⁴. » Un an plus tard, la fête de sainte Cécile permet de célébrer les quarante quatre années de Désiré Walter à Mongré. Les *Nouvelles* publient la poésie composée par Louis Théolier pour l'occasion⁵. Quelques jours plus tard, le baptême du dixième enfant de Claude Mondésert est l'occasion d'une petite fête de félicitation des élèves de Rhétorique à leur maître. Un élève fait lecture d'une prose rythmée du Père Théolier.

« Pour comprendre le sens des allusions qui y sont faites, il est nécessaire de se rappeler les circonstances du baptême : le matin même, le P. Doncœur parlant aux élèves de M. Mondésert le leur présentant dans un langage magnifique. »

L'explication du contexte de la *Berceuse de Feu* n'est pas de trop pour les lecteurs des *Nouvelles*, même si la venue à Mongré du Père Doncœur et ses états de services sont connus.

Tu naquis sous le signe des batailles.
L'Eau de France, qui te fait du Christ, a jailli d'une fontaine de sang,
Le sang qui dort aux sources du pays, de la Marne, de Charleroi et de Verdun

¹. *Les Nouvelles de Mongré*, juin 1925, p. 7-8.

². *Nouvelles du Collège et des Anciens*, décembre 1923, p. 41.

³. L'auteur de l'article précise en note que les familles Pasquier et Mondésert comptent chacune neuf enfants.

⁴. *Les Nouvelles du Collège et des Anciens*, janvier 1925, p. 62-65.

⁵. *Les Nouvelles du Collège et des Anciens*, décembre 1924, p. 24-25.

Le sang des millions de Morts pour que la France vive !

Petit enfant, les jours sont morts des berceuses paisibles !
Heureuses les mères dont les Rêves tranquilles chantaient sur les berceaux
Comme les alouettes sur les épis et les bleuets !

Le matin de ton baptême, à toi, petit Dixième,
La berceuse qui te fut chantée
C'est le coup de clairon du Héraut du Devoir...
Ton père qui sonne le rappel de tes frères de Mongré
Autour du Chef et de l'Apôtre,
C'est l'hymne de fer, d'amour et de sang du Revenant de Verdun
Du Prêtre
Qui tire la cloche de tocsin pour la Bataille des Âmes !

Comme à la Bienheureuse qui naquit dans l'incendie de sa maison
Et qui disait : « Je suis née dans le Feu et du Feu ».
Et qui porta le Feu aux quatre angles du Monde...
Ta robe de baptême est cette grande voix d'or et de flammes
Qui brûlait, le matin, le cœur de tes Aînés
Pour le grand Duel qui surgira demain
Des Enfants de la Nuit et des Fils de Lumière !
Et je vois ton berceau, comme une barque frêle
Vers le ciel emporté, dans un grand vent de flammes
Sur un torrent de Feu et de Foi invincibles !¹ »

Si les temps sont au combat pour les Catholiques, où sont les alliés et les adversaires ? À qui peuvent s'attacher de jeunes Collégiens passionnément catholiques ? Monarchistes ou... bonapartistes alors qu'a été célébré le premier centenaire de la mort de Napoléon I^{er} ² ? Les Cadets s'entendent signifier qu'on ne peut-être à la fois Action française et Jeunesse catholique ³. L'important, toutefois, c'est de lutter. Les *Nouvelles* le rappellent en juin lorsqu'elles expliquent « l'institution de la Rénovation des vœux de baptême » et le sens du Sacrement. « Le Confirmé se rappelle qu'il est soldat, qu'il est sacré chevalier, que la lutte est proche, que les ennemis sont nombreux — et il va jurer de bien se battre, de faire honneur à sa vocation, de ne jamais trahir son serment⁴. » Pour désigner des modèles, le Recteur propose aux Anciens élèves réunis pour leur banquet « un beau projet [...] qu'il faut absolument mettre à exécution, cette année même, avant que les chers souvenirs du vieux Mongré, et spécialement de nos glorieux morts de la guerre, se soient trop éloignés de nos mémoires. » Il s'agit d'attacher à certains Prix donnés aux élèves en fin d'année le nom d'un Ancien illustre. De la sorte, les noms des « Grands morts » tombés au champ d'honneur seraient célébrés et leur sacrifice considéré comme un enseignement.

« Ce sacrifice exemplaire doit être pour tous leurs cadets une leçon à méditer et à apprendre par cœur, un modèle à suivre et à reproduire au jour le jour dans leur vie, un héritage à recueillir et à faire fructifier au centuple, une noblesse qui oblige et qui engage l'honneur. [...] Le palmarès qui serait à la fois le palmarès des Aînés qui ont remporté la palme du martyr, et celui des Cadets qui remportent chaque année la palme du devoir quotidien, rappellerait sans cesse, de la façon la plus vive, la sainte émulation qui entraîne les plus jeunes à marcher sur la race des Aînés ; ce palmarès annuel deviendrait un palmarès de l'ascension morale, où serait cités à l'ordre les

¹. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, janvier 1925, p. 41-42.

². Natalie Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Seuil, 1999, p. 156.

³. « Cadets (1^{ère} et 2^{ème} divisions), Comptes rendus 1923-1929 et 1922-1927 », avril 1925, AFSI, QMon 80 et 81. Voir *Supra* et le « patriotisme » dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. *Les Nouvelles de Mongré*, juin 1925, p. 11.

morts et les vivants, ceux qui sont arrivés au sommet et ceux qui montent encore en leur prenant la main. Les morts sembleraient revenir dans leur cher collège et couronner des lauriers de leur propre victoire ceux qui ont ambitionné cette pure gloire et qui l'ont méritée par leurs persévérants efforts. Et la récompense donnée par ces mains invisibles ne serait pas seulement un plaisir, mais un réconfort moral, un encouragement et comme un fraternel appel à les rejoindre aux sommets. À Mongré la tradition est vivante, comme elle l'est bien rarement dans un collège. Au nom de la tradition, tous les cœurs de Mongré se mettent en marche. La tradition, c'est le clairon de Mongré. Mais la voix sonore qui vit au fond des âmes n'est pas fictive — elle n'est pas même anonyme ; c'est la voix des Anciens Maîtres qui ont prêché le devoir et celle des anciens élèves, qui ont réalisé dans leur vie l'idéal enseigné — c'est la voix des vertus réelles, des sacrifices réels, des exemples réels de ceux qui nous ont précédés¹. »

La lutte commence sur le plan moral. Est-elle pour autant seulement spirituelle ? Les combattants doivent savoir qui sont leurs adversaires. L'opposition au communisme n'a pas besoin d'être explicitée. La Fédération nationale catholique du général de Castelnau juge alors le communisme diabolique². La Russie soviétique est un monde infernal, les partis communistes sont des colonnes démoniaques envoyées par le Malin pour pervertir l'univers³. Citant une parole du Père Donœur au Collège, « Vous êtes nés sous un signe tragique », Louis Théolier désigne des ennemis bien français : les descendants des Lumières partisans de la République laïque.

« À nos yeux n'a pas encore lui :
Sous la grande Arche de la Gloire,
En vain ton sang sacrifié,
Tant que bâtards de notre terre,
Les impurs enfants de Voltaire,
Plus ennemis que l'Ennemi,
Oseront leur Croisade infâme,
Il n'est point un fils de la Flamme,
Qui puisse, reniant son âme,
Près d'elle rester endormi ! ...

Donc, surgissez, ô vous les Chastes,
O vous les Forts, vous les Aimants,
Vous écrirez de plus beaux fastes
Que les vainqueurs de l'Allemand !
Après la mort, après la haine,
Par vous, nos villes et nos plaines,
Sous une Aube de roses pleine,
Ressusciteront sous la Croix
Et sous la belle Arche azurée,
Dans la paix divine assurée,
Enfin, la Grande Ombre Sacrée
Sourira au matin pour la première fois ! ...⁴ »

La référence à la tradition appelle l'histoire. En cette année sainte de l'Église catholique romaine, décrétée par Pie XI, les *Nouvelles* annoncent en août 1925 « les noces de Diamant de Mongré ».

« Et, sans doute, il conviendra de les célébrer par des fêtes aussi solennelles que le comportent les exigences du travail et les "malheurs des temps". Nous avons pensé que

¹. *Les Nouvelles de Mongré*, juillet 1925, p. 10-11.

². Jean-Jacques Becker, Serge Berstein, Pierre-Marc Renaudeau, *Histoire de l'anticommunisme*. 1, 1917-1940, Paris, Olivier Orban, 1987, p. 119.

³. *Idem*.

⁴. Louis Théolier, « *Signum sanguinis*, Ode », *Les Nouvelles de Mongré*, juillet 1925, p. 14-21.

la meilleure manière de célébrer Mongré était d'inviter les élèves à chanter eux-mêmes leur Collège. »

Outre des « Jeux floraux », deux concours, l'un de poésie, l'autre d'éloquence sont institués. Xavier de Magallon, Prix d'honneur 1884 et ancien député de l'Hérault, présidera le premier. Lucien Romier fera de même pour le second.

« Xavier de Magallon, fidèle aux traditions de Mongré, a magnifiquement défendu le Pape et l'Église au Parlement (discussion sur l'Ambassade au Vatican, 1920)¹. Le nom de M. Lucien Romier est aujourd'hui universellement connu². Historien remarqué par ses ouvrages sur le XVI^e siècle, l'ancien directeur de la *Journée industrielle* et le directeur actuel du *Figaro*, est une des *notoriétés* de l'heure présente. Ses articles quotidiens, si sensés, si documentés, si lucides, souvent si pénétrants, sont cités chaque jour par des centaines de journaux³. »

Pour encourager d'éventuels participants aux concours, les *Nouvelles* font part de leurs remarques et conseils. Les travaux devront être exclusivement personnels.

« Poésie ou prose, le sujet et le genre sont libres. Cela doit vous mettre à l'aise. Quelques indications de sujets possibles : *L'esprit de Mongré...* Sa devise : Le gré de Dieu, mon gré ; « Ses grands morts : 1870, Patay, Loigny, la Grande guerre (cf *Livre d'or*), « les Congrégations », Les Cadets. Certaines grandes journées émouvantes : le 2 novembre, la visite du P. Donœur etc, », « l'esprit d'honneur, de fraternité, de devoir, de piété chevaleresque, etc. *La vie de Mongré* : la chapelle : les grandes fêtes religieuses, musique, 8 décembre, Patay, la fête du Sacré-Cœur, la vie des Divisions : fête des jeux, tableaux pittoresques de la vie scolaire, classes, théâtre, Académies, belles impressions de révélation littéraire ou morale », « description évocatrice et lyrique du parc, des bâtiments, des cours, etc, etc⁴. »

En novembre, les *Nouvelles* recommandent « vivement la lecture aux parents de nos élèves » d'un « petit ouvrage » car « il est tout entier Mongréen ».

« On y expose ce qui se fait d'excellent à Mongré et ce que l'on voudrait encore y faire pour la formation morale des enfants. Sans doute c'est avec une confiance aveugle que les familles déposent entre nos mains religieuses ce qu'elles ont de plus cher au monde, sachant que nous mettrons tout notre dévouement et toute notre expérience à faire fructifier ce trésor. [...] Ce livre expose avec force et clarté l'idéal et le côté pratique de notre œuvre⁵. »

¹. Le marquis Xavier de Magallon d'Argens (1866-1956 ; M VI 1877 – P 1885), avocat, a été engagé volontaire durant la guerre. Proche de Charles Maurras, il est candidat à la députation en 1919. Député de 1919 à 1924, il siège aux côtés de Léon Daudet et adhère au groupe des indépendants. Son intervention au sujet de l'Ambassade du Vatican lui vaut d'apparaître en couverture du *Pèlerin* daté du 7 mars 1920. Monarchiste et antisémite, il est parmi les partisans de l'Action française avec Hyacinthe de Gaillard Bancel et Xavier Vallat. Poète et publiciste, contributeur à *L'Ode triomphale en l'honneur de la troisième Rome et du Duce, protecteur des moissons, des cités et des arts latins*, de Pierre Pascal (Paris, Le Trident, 1934), il a aussi été l'auteur de *La Veillée du Maréchal* (Clermont-Ferrand, F. Sorlot, 1941), un long poème à la gloire de Philippe Pétain. Rédacteur pour l'agence *Inter-France* de l'Action française, orateur pendant l'Occupation de la « Ligue française d'épuration », son activité collaborationniste lui vaut d'être emprisonné à la Libération. Il est toutefois libéré sans jugement en raison de son âge. Michel Leymarie et Jacques Prévotat, éd, *L'Action française, Culture, société, politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 245. Assemblée nationale, *Base de données des députés français depuis 1789*, www.assemblee-nationale.fr Laurent Joly, *Les Collabos, Treize portraits d'après les archives des services secrets de Vichy, des Renseignements généraux et de l'Épuration*, Paris, éditions Les Échappés, 2011, p. 96-99.

². Voir la quatrième partie. Lucien Romier (1885-1944) a été l'un des proches du maréchal Pétain à Vichy.

³. *Les Nouvelles de Mongré*, août 1925, p. 3- 4.

⁴. *Idem*, p. 6.

⁵. *Les Nouvelles de Mongré*, novembre 1925, p. 1.

Avec les pages d'*Une élite dans la jeunesse française*, François Charmot veut faire connaître plus largement ses Cadets¹. Le Père Donceur préface l'ouvrage avec un texte en forme de lettre aux Mongréens. Il explique d'abord comment il a aimé les Cadets après les avoir rencontrés.

« C'est pour avoir, vous en souvient-il, vu votre cercle un soir se serrer autour de moi, et vos yeux se planter tout droit dans les miens, tandis que nous échangeions vos rêves de jeunesse et nos volontés de triomphe, que je vous ai connus et aimés. »

Ses mots sont forts et directs. Ils attaquent sans détour un comportement que le jésuite dénonce chez certains de ses contemporains.

« Vous êtes nés au lendemain de la guerre du sang de vos frères aînés et votre premier titre est votre ascendance. Mais chez vous, la noblesse d'origine ne tient pas lieu de valeur personnelle ; elle exige seulement des héritiers un effort considérable pour ne point forfaire. Chez vous, le culte des morts a refusé d'être l'hypocrite commémoration qui cache sous les gestes oratoires l'abandon réel et le reniement. »

Par contraste, les Mongréens sont volontaires et fidèles à leurs glorieux aînés.

« Vous avez voulu que votre monument aux morts fût vivant, c'est-à-dire que vous avez voulu être vous-mêmes leur monument de gloire, et devant les grandes tables de marbre, vous avez juré d'être les continuateurs, les Cadets fidèles. De là vous avez tiré votre Code d'honneur ; je sais que ce serment vous est sacré et que vous vous préparez durement à recueillir de vos mains d'enfants les plus lourdes tâches. Comment dans votre vie de collégiens — si facilement vulgaire chez des enfants de votre âge — vous avez transposé les vertus héroïques des aînés, c'est tout ce qu'explique ce livre. Je souhaite ardemment que d'autres familles spirituelles nous avouent, comme vous le faites ici, leur rêve de jeunesse. Il est temps que votre génération nous émeuve du cri de fierté qui frémit déjà en vos cœurs. Il est temps qu'elle entraîne nos propres timidités et nos propres doutes. Et nous les aînés, qui n'avons pas été jugés dignes de mourir, mais qui du moins vous transmettons le souvenir des camarades héroïques, nous tremblons de joie, quand nous retournant vers leurs tombes, nous pouvons lui crier que le rythme qui bat la terre où ils dorment est celui d'une *génération qui monte* et que bientôt nous allons pouvoir leur lancer le "rompez les rangs" qu'ils attendent, car voici, dans l'allégresse, la relève de leurs Cadets. »

Dans les *Nouvelles*, François Charmot complète la préface qui, selon lui, « montre bien que ce livre vient à son heure, et ce qu'il peut avoir d'opportun. Il s'adresse à toutes les familles qui désirent voir leurs enfants devenir des hommes de caractère et entrer dans les rangs de ceux qui, plus tard, forts de leur éducation première, auront la foi et l'énergie qui sauveront la France². » Quelques semaines après l'ouverture de la nouvelle année scolaire, Pie XI donne encore plus de force au programme éducatif mongréen : avec son encyclique *Quas Primas*, il institue la fête du Christ-Roi³. La consécration au Sacré-Cœur aura désormais lieu le jour de cette fête⁴. La dévotion à l'amour de Jésus et l'encouragement à la communion eucharistique ont leurs propres voies. Avec une « doctrine sociale de l'Église » en voie d'élaboration, le Pontife explique que la société moderne peut-être acceptée à condition d'être amendée et corrigée de ses injustices dans le respect des principes de la morale et de la religion. Outre ces principes constamment réaffirmés et cette « doctrine sociale » en

¹. François Charmot *Une élite dans la jeunesse française. Une expérience de formation morale, préface du R.P. Donceur*, Paris, Éditions Spes, 1925.

². *Nouvelles de Mongré*, novembre 1925, p. 2-3.

³. La lettre encyclique de Pie XI est datée du 11 décembre 1925. Texte sur <http://w2.vatican.va/>

⁴. « Sacré-Cœur », *Dictionnaire de spiritualité*, col. 1037-1038.

maturation, les Catholiques disposent maintenant d'instances de réflexion et de mouvements de jeunesse qui évoluent dans le paysage du « catholicisme social »¹. Pie XI réitère sa condamnation de la sécularisation et son appel à la mobilisation catholique.

« Dans la première Encyclique qu'au début de Notre Pontificat Nous adressions aux évêques du monde entier², Nous recherchions la cause intime des calamités contre lesquelles, sous Nos yeux, se débat, accablé, le genre humain. Or, il Nous en souvient, Nous proclamions ouvertement deux choses : l'une, que ce débordement de maux sur l'univers provenait de ce que la plupart des hommes avaient écarté Jésus-Christ et sa loi très sainte des habitudes de leur vie individuelle aussi bien que de leur vie familiale et de leur vie publique ; l'autre, que jamais ne pourrait luire une ferme espérance de paix durable entre les peuples tant que les individus et les nations refuseraient de reconnaître et de proclamer la souveraineté de Notre Sauveur. [...] Voici d'abord l'Exposition des Missions, qui a produit sur l'esprit et sur le cœur des hommes une si profonde impression. On y a vu les travaux entrepris sans relâche par l'Eglise pour étendre le royaume de son Epoux chaque jour davantage sur tous les continents, dans toutes les îles, même celles qui sont perdues au milieu de l'océan ; on y a vu les nombreux pays que de vaillants et invincibles missionnaires ont conquis au catholicisme au prix de leurs sueurs et de leur sang ; on y a vu enfin les immenses territoires qui sont encore à soumettre à la douce et salutaire domination de notre Roi³. »

Mongré a été éprouvé par l'anticléricalisme de la République. Mongré a été menacé de mort. Les Mongréens ont été héroïques dans la Grande guerre. Après tout cela, Mongré est sauvé au lendemain des manifestations provoquées par le projet du Cartel. Sous la bannière du Christ-Roi, Mongré peut revendiquer la force de sa tradition et la valeur de sa formation. Le Collège peut s'abandonner au « rêve de chrétienté⁴. » Depuis *Æterni patris*, en 1879, l'Église catholique dispose avec le thomisme d'un « bastion théorique »⁵. En mars, Mongré fête saint Thomas. Le Père Fontoynton célèbre une messe spéciale en demandant « de rendre grâce à Dieu de la lumière admirable qu'il a donné à saint Thomas ». À la communion, le Père Charmot s'attache à « rendre avec beaucoup d'expression un hymne de saint Thomas traduit en français⁶. » Un peu plus tard, le Préfet des études et le Père Costa de Beauregard rejoignent le Père Fontoynton dans sa classe de Philosophie. Les élèves ont dressé une vitrine avec quelques images de « la figure du théologien tenant placidement ouvert le livre de la Vérité ». Près de la chaire, sur une table, une « énorme Somme théologique » est placée sur une table.

« Le Père Fontoynton nous fait une délicieuse esquisse de la vie de notre saint patron et fait jaillir l'impression qui en doit résulter : sérénité admirable du caractère qui a permis dans le système le plus cohérent et sans préjudice pour la solidité de la pensée la synthèse des vérités les plus opposées et les plus diverses d'origine⁷. »

¹. Philippe Lécivain, « La formation sociale dans les séminaires à la Belle-époque », dans Denis Maugenest, dir., *Le mouvement social catholique en France au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 1990, p. 121.

². Pie XI, Lettre encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922.

³. Lettre encyclique *Quas Primas*, *Idem*.

⁴. Laurence Van Ypersele et Anne-Dolorès Marcélis, dir., *Rêves de chrétienté, réalités du monde : imaginaires catholiques*, Paris, Cerf ; Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2001 ; Yvon Tranvouez, *Catholiques d'abord : approches du mouvement catholique en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Editions Ouvrières, 1988.

⁵. Yvon Tranvouez, *Catholiques d'abord. Approches du mouvement catholique en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions ouvrières, 1988, p. 237.

⁶. « La fête de saint Thomas », *Les Nouvelles de Mongré*, avril 1926, p. 8.

⁷. *Idem*, p. 9.

Paul Donccœur enflamme d'autant plus Mongré qu'il vient dire à ses Maîtres et à ses élèves combien il admire le Collège¹. Il les appelle encore une fois au combat pour la restauration chrétienne de la France.

« Je pense souvent à Mongré. J'en parle souvent. J'en ai plein la bouche... Quand j'en parle, on ouvre de grands yeux tout ronds : "Qu'est-ce donc que ce collège de Mongré ? Alors, je réponds : C'est un collège magnifique... Quand j'en reviens, j'emporte le réconfort d'une promesse. Car on voit là des Jeunes ! de ceux sur lesquels nous comptons..." [...] Mes fils, je suis sûr que vous portez de grands rêves... Dieu vous donne une magnifique occasion de les vivre. C'est l'heure de faire de très belles choses... On ne peut plus compter sur les vieux... Ils ont fait l'expérience de leurs défauts, ils voient trop les obstacles : nous avons besoin de bonnes volontés audacieuses et confiantes... L'audace est naturelle à la jeunesse. Confiance en soi, intrépidité qui dévore l'obstacle... Eh bien, il faut appliquer cette audace puissamment... Est-ce que vous osez être déjà des audacieux pour pouvoir l'être plus tard ? Vous faites déjà de belles choses. Vous aurez à en faire de très grandes et très vite. Que se passe-t-il en effet ? Partout la jeunesse fait la force des partis politiques ou sociaux, jeunesses communistes, jeunesses royalistes, jeunesses catholiques... Donc mes fils, vous allez vous trouver dans de très grandes difficultés. Vous serez ou une jeunesse égoïste, "vieux", "bourgeoise"... ou une jeunesse courageuse, audacieuse qui a le goût du combat et de l'apostolat. Dans le premier cas vous serez bousculés, couchés par terre entre les lignes, on vous marchera dessus... eussiez-vous la fortune, la considération, vous serez écrasés. Place pour ceux qui sont résolument facteurs de révolution... ou facteurs d'ordre et de défense, et qui auront le courage de mener au combat les forces saines du pays. Pas de place aux médiocres, aux égoïstes... Quelle place y a-t-il entre l'enclume et le marteau, sinon au fer qu'on forge pour la résistance ? Laissez donc dans votre cœur entrer les grandes audaces pour amorcer les grands courages pour les grands rôles... Et les choses vont aller avec une très grande rapidité. Ayons grande confiance que ce sera pour le triomphe du bien... La France catholique se reprend... Pas de dimanche jusqu'à décembre où je ne sois appelé à parler dans de grandes réunions. Tout cela vous montre que nous prenons conscience de notre force. Nos adversaires n'ont plus la même audace... À mesure que vous entrerez dans le combat, vous y apporterez tout votre courage. Ce courage vous le manifesterez dès maintenant dans vos efforts journaliers, efforts de travail, de discipline... Vous bannirez le respect humain², vous saurez vous poser contre quiconque ose vous braver. Vous apprendrez à conduire, et non pas à être conduits. Vous vous formerez aux affirmations nettes, au courage de penser nettement votre programme catholique... Voilà où est le remède à tous les problèmes... Déjà nous avons la joie de voir que nous imposons à nos adversaires le respect et même la sympathie... Enfin, disent-ils, ils osent choisir, parler, affirmer, décider. »

François Charmot, sans doute l'auteur du compte rendu, rapporte l'anecdote selon laquelle le Père Donccœur est capable de convaincre, même un adversaire parmi les plus virulents. La fraternité née à Verdun entre anciens soldats permet de dépasser les oppositions. Le tribun jésuite la présente comme une manière d'apostolat efficace. « Cela vous prouve, mes fils, que nous pourrions très bien les "avoir" tous, si nous savions passer au milieu d'eux, catégoriques, aimables, rayonnants de foi... » Une autre anecdote avec des « intellectuels de boulevards, la plupart anarchistes », est une manière de preuve.

« C'est un symptôme, continue le Père. Si nous avons le courage de bien parler de notre foi, nous vaincrons. Trop longtemps nos adversaires n'ont eu affaire qu'à des catholiques timides, sans cœur, sans foi, sans noblesse... Il faut penser fortement, intelligemment notre foi... Enfin, il faut agir. Que notre belle attitude de chrétiens soit

¹. « Le Père Donccœur à Mongré (lundi 19 avril) », dans *Les Nouvelles de Mongré*, mai 1926, p. 6.

². Philippe Boutry, « Le respect humain », dans *"Alla Signorina". Mélanges offerts à Noëlle de La Blanchardière*, Rome, École française de Rome, 1995, Collection de l'École française de Rome 204, p. 23-49.

comme un sillage de lumière à travers la veulerie des autres et qui entrainera des foules derrière nous qui marcheront, à notre pas, à notre rythme... [...] Mes fils, il faudrait que partout où vous passerez, dans les villes, dans les facultés... il faudrait que vous passiez si beaux qu'on se pose la question : D'où vient tant de pureté, tant de fraîcheur, tant de fraternité, tant d'audace ? et on réponde : "Ce sont de jeunes chrétiens qui ont fait la découverte de toutes les splendeurs de leur foi, qui ont découvert N.-S. Ami, Roi, Maître... Soyez une jeunesse palpitante. Emboitez le pas derrière les Apôtres, les jeunes Martyrs de notre France, les Symphorien d'Autun¹... derrière les grands constructeurs, François d'Assise, Ignace de Loyola... Alors vous serez à la mesure *des grands devoirs et des grandes responsabilités* : Vous aurez à refaire chrétienne une France athée, vous aurez à traverser ce mur de paganisme qui depuis 200 ans s'épaissit autour de l'âme française, cet avilissement du cœur et de la pensée. N.-S. passe devant vous à l'avant-garde. Ayez courage ! on passera ! N.S est devant vous avec sa croix, et se demande s'il est suivi... Pendant la guerre, c'était la grande angoisse des chefs bondissant du parapet pour l'attaque, de savoir s'ils seraient suivis. Quand le chef avait pris le cœur de ses hommes, tous bondissaient derrière lui... Mes fils, l'exemple des aînés pèse sur vous. Et ce n'est pas seulement le combat pour quelques mètres de terrain, c'est le grand combat où toute la tradition de la France, où toute sa raison d'être est en jeu. N.-S. passe et vous demande de le suivre, de mettre ses pas dans ses pas jusqu'à la victoire... Vous n'avez pas le droit d'hésiter. Courbons-nous donc sur les pas du Seigneur qui passe, sans perdre une seule de ses traces sanglantes... On ne s'arrête pas. Pas d'espace entre vous et nous ! pas d'espace entre nous et lui ! Vous suivrez ! vous aurez la Victoire ! Car Jésus-Christ vaincra... Et comme ce sera beau, cette France reconquise par la Jeunesse ! ... "² »

Les *Nouvelles* font état de l'émotion suscitée par l'ancien aumônier dont l'éloquence use de métaphores empruntées à la culture guerrière.

« Des applaudissements sans fin le saluent et le remercient. Bien des yeux sont mouillés. Notre compte rendu où nous avons voulu moins analyser que citer mot à mot quelques phrases-formules n'a exprimé que bien pâlement cette parole pleine de foi et de flamme, pleine de simplicité et de mouvements grandioses, pleine à la fois d'esprit et de cœur, et surtout de cette vibration continue d'une âme passionnée d'amour pour le Chef N.S. J.-C.³ »

En cette époque d'exaltation du Chef, les Catholiques ont le leur avec le Christ. Après le souper, les Cadets des quatre Divisions peuvent s'entretenir avec le Père Doncœur.

« Ce fut la causerie toute cordiale où domina la gaieté. C'est une idée chère au Père Doncœur que la piété du jeune chrétien doit être allègre et joyeuse. Il s'occupe de créer un recueil de chansons de route ou de récréation, où tout soit beau, frais, gai, stimulant... Lui-même avec une charmante simplicité en fredonna plusieurs... On fit monter sur une chaise le petit Serge Pilenko pour nous donner un spécimen de

¹. Natif d'Augustodunum (Autun) vers 159 et martyrisé aux alentours de 178 alors que Marc-Aurèle persécute les Chrétiens, Symphorien est le fils d'une des grandes familles de la Cité. Il est encore adolescent lorsqu'il refuse de rendre hommage à Cybèle. Flagellé, il persiste dans son refus et renonce aux honneurs qui lui sont encore promis s'il accepte d'apostasier. Au magistrat, il répond : « Un juge se déshonore lorsqu'il se sert du pouvoir que la justice a mis entre ses mains pour tendre des pièges à l'innocence. Nos richesses, nos honneurs, nous les attendons du Christ ; nous savons que le temps ne pourra les corrompre. Vous, au contraire, avec vos richesses, le démon vous retient dans ses filets : le désir de biens périssables vous dévore de soucis continuels. Pour nous, nos biens ne sont pas de ce monde, l'adversité ne nous enlève donc rien. Vos joies sont de courte durée et semblables à un morceau de glace qui se dissout au premier rayon de soleil. Vos plaisirs passent aussi rapidement que le temps ; seul, notre Dieu peut donner un bonheur sans fin. » Alors qu'il a été condamné à mort par décapitation, sa mère, Augusta, l'exhorte avant son supplice à rester fidèle à la foi chrétienne. A. Laurent, *Saint-Symphorien, martyr*, Lille et Paris, Lefort, 1867.

². « Le Père Doncœur à Mongré (lundi 19 avril) », *Idem*, p. 8-9.

³. *Idem*, p. 9.

chanson russe... On rit beaucoup. La gaieté est une vertu du jeune soldat... Les Cadets ressortirent enthousiasmés. Le P. Doncœur qui ne partait qu'après minuit se laissa manger jusqu'au bout, et ses fidèles routiers d'Alsace l'accompagnèrent à la gare. Grande et belle et bonne journée que bien des Mongréens, dans bien des années ressusciteront du fond de leur cœur avec le meilleur d'eux-mêmes¹. »

En 1926, François Charmot fait écho aux débats autour de la place de la Congrégation mariale. « On s'inquiète de l'atonie qui règne dans les congrégations². » Dans bien des Collèges, il existe en effet à côté de la Congrégation, réunion de piété, des organisations plus directement dirigées vers l'action. Dans son article du *Trait d'Union*, il fait état d'une récente réunion de Préfets sur le sujet. Il y a eu parmi les questions celle des avantages et des inconvénients des nouveaux groupements : scouts, cadets, volontaires... « Que devient la congrégation traditionnelle en face de ces nouveaux groupements ? » Un « ami » d'un « Collège du Sud-Ouest » a clairement posé le problème :

« Dans les collèges, une question devient de plus en plus actuelle à mesure que les œuvres s'organisent et intensifient leur rendement. Tels l'ACJF, les scouts, les conférences Saint-Vincent de Paul, les Académies, etc. Tout cela émanant autrefois de la congrégation, s'est rendu indépendant et autonome. Que reste-t-il donc à la congrégation ? Un rôle de plus en plus effacé ».

Pour leur principal promoteur, les Cadets de Mongré sont une réponse. La publication de l'ouvrage du Père Charmot, *Une élite dans la jeunesse française, une expérience de formation morale*, avec la préface du Père Doncœur, est une manière d'amplifier le succès de cette expérience locale. N'y a-t-il pas une unité de formation entre les Mongréens d'hier et d'aujourd'hui ? La carrière d'un Mongréen atteste souvent de la valeur du Collège. En 1926, durant la messe célébrée par Père de La Boulaye pour le repos de l'âme des camarades défunts, Louis de Longevialle évoque la vie de trois Anciens. Joseph de Soras, disparu à 53 ans, était marié, père de neuf enfants. Sorti de Mongré en 1889, il a préparé rue des Postes son entrée à Saint-Cyr. Devenu Chef d'escadrons des Spahis, il est mort au Maroc « au cours d'un déplacement en service commandé ». Louis de Farconnet, à Mongré de 1857 à 1865, est lui aussi passé par la rue des Postes avant d'entrer à Saint-Cyr. Officier de cavalerie formé à Saumur, il a été blessé à Sedan lors de la campagne de 1870. Fait prisonnier, il a participé à son retour de captivité à l'expédition d'Algérie qui a réprimé l'insurrection arabe. Démissionnaire, il s'est installé d'abord dans la Drôme avant de demander son admission, quelques années plus tard, au monastère de la Grande Chartreuse. En religion Dom Pacôme, il a été chargé de construire le monastère Saint Hugh's, en Angleterre, dont il a été le Procureur jusqu'en novembre 1925. Gabriel Chauvinc, élève de Mongré de 1869 à 1873, est décédé à Saint-Péray à 69 ans. Propriétaire agriculteur, il est resté célibataire.

« Il usait de sa liberté plus grande et de ses loisirs pour se dévouer d'une façon, qui semble avoir été vraiment exceptionnelle, aux œuvres religieuses et sociales. Il était membre du Conseil paroissial de Saint-Peray et du Comité des Écoles libres. »

Au nom de l'Amicale des Anciens Élèves, Louis de Longevialle relie les trois vies d'homme et de chrétien formés à Mongré.

« Quels nouveaux et magnifiques exemples des précieux résultats de la formation mongréenne, nous donnent, mes chers camarades, ces trois derniers de nos morts : ce

¹. *Idem*, p. 9-10.

². Fr. C. [François Charmot], « La vie spirituelle : Congrégations de la Sainte Vierge », *Trait d'Union*, n° 5, mai 1926, p. 93-101.

religieux, vieilli au service de Dieu, dans les austérités de la Chartreuse, cet officier mort pour la France, cet homme du monde dévoué à toutes les œuvres du bien ! Voilà ceux que forment les maîtres qu'on veut chasser et les collègues qu'on veut fermer. »

Dans son rapport sur le Prix d'Honneur décerné par l'Amicale lors de la cérémonie de distribution des Prix, Régis Rambaud — le fils du fondateur et directeur du *Nouvelliste* — saisit lui aussi l'occasion de manifester la sollicitude et la reconnaissance des Anciens élèves « envers cette incomparable formation intellectuelle, dont les premiers Pères de la Compagnie de Jésus ont tracé les règles et les méthodes, plus tard reprises par l'Université de France, sans que pendant près d'un siècle celle-ci ait cru nécessaire d'y modifier quoi que ce soit, si ce n'est, hélas ! l'esprit religieux qui les animait et les fécondait. » Selon lui, la Distribution des Prix marque l'achèvement d'un cycle dans de longues études. Pour le rapporteur, la scolarité à Mongré donne les « éléments de la culture générale sans laquelle il n'y a guère d'hommes vraiment supérieurs dans la vie. Ces années d'étude, précise-t-il, « vous permettront de figurer dans cette élite dont l'influence n'est pas toujours immédiatement apparente dans l'histoire des sociétés, mais qui, cependant, par la puissance féconde de l'exemple, par le rayonnement d'une intelligence plus souple et plus développée, joue toujours le rôle de conducteur d'hommes et entraîne les foules derrière elle. »

« Le collègue et l'enseignement secondaire, vous le constaterez mieux plus tard, vous aurez préparés à être des hommes utiles. C'est l'un des buts que nos parents et nos maîtres nous proposent en ces premières années de la vie, parce que, si le travail est parfois, souvent même une nécessité, il est plus encore et toujours une obligation, quel que soit le rang dans lequel la Providence nous a placés. L'homme doit gagner son pain à la sueur de son front, alors même qu'il a sur terre, vis-à-vis de ses semblables, un rôle à remplir. Mais il a surtout vis-à-vis de lui-même un autre devoir et, créé par Dieu, il doit se préparer à aller le rejoindre un jour au ciel. Faire de vous des hommes possédant la foi et la pratique religieuse, pour faire de vous des saints, tel est bien le but essentiel de vos parents et de vos maîtres, et c'est à cette tâche que vos aînés ont désiré s'associer, en témoignant qu'ils attribuaient à des saines et solides études philosophiques, la première place et la plus importante dans la formation des élites catholiques de demain. Devenir des saints ! Vous aurez à lutter contre les entraînements des sens ; vous aurez à vous mettre en garde aussi contre les erreurs de la raison, si souvent origine et prélude des faiblesses et des erreurs des sens. Pour vous prémunir contre les premiers, vos maîtres se seront appliqués à former en vous le caractère et la volonté ; ils vous ont appris à demander à Dieu une piété solide et éclairée, les grâces nécessaires. Contre les erreurs de la raison ils vous ont fortifiés par l'étude ; ils vous ont appris à penser, à réfléchir et à juger. C'est là le rôle essentiel d'une philosophie qui ne doit pas se borner à meubler l'intelligence et à l'assouplir, mais qui, au cours d'une existence entière, vous armera contre les sophismes trop répandus et, appuyée sur les vérités de la révélation et de la foi, vous préservera de l'erreur¹.

Le Prix d'Honneur des Anciens élèves attribué à Henri Dubarle², c'est un ancien élève, le Père Victor Poucel qui prononce en cette fête du Jubilé de Mongré le discours sur la force de l'éducation de Mongré.

« Nulle part sur le sol français, ne craignons pas de le dire, ne se constaterait une meilleure transformation de la matière en force. Avec son organisme puissant, Mongré

¹. *Idem*, p. 14.

². Henri Dubarle (1910-2002), en religion André-Marie Dubarle, dominicain, a été Professeur de théologie morale au Saulchoir de Paris. Auteur de plusieurs ouvrages de théologie, particulièrement le *Péché originel*, spécialisé dans l'étude du *Testimonium flavianum* et du suaire de Turin. Il est le frère de Louis Dubarle (1907-1987), en religion Dominique, lui aussi dominicain, directeur des éditions du Cerf et professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris (1945-1973).

atteint les ressorts les plus délicats de l'âme, réalise un chef-d'œuvre spirituel. Ne parlons pas ici de ses succès scolaires, d'une réputation d'intelligence à laquelle aujourd'hui il ne veut pas penser. Sa gloire, ô morts bien aimés, nos camarades, sa gloire, chers anciens vivants, chers enfants ses écoliers, sa gloire est en vous. Bien que le terme ait été profané je dois l'employer ici, c'est celui d'empreinte. Mongré se glorifie de son empreinte. Et nous, nous n'avons pas précisément à en rougir ; car l'empreinte de Mongré se définit d'un mot : elle est l'exaltation du caractère. [...] Laissez-moi la satisfaction de saluer dans le Mongréen d'aujourd'hui un effort magnifique par ses progrès vers l'idéal qui éclaire ses anciens. — On a parlé de "mystique mongréenne". — Il y a là une idée qui me ravit et je serais tenté d'y donner libre cours, lorsque je vois quelle valeur prend, à côté ou plutôt au milieu même des vertus essentielles du chrétien, cette religion de l'honneur qui anime vos *cadets*. Un souffle de chevalerie passe dans vos rangs, quelque chose de l'enthousiasme des Croisades. Dans ce Mongré fait de traditions, où de père en fils trois et quatre générations se sont remplacées, nos aspirations d'autrefois tendaient à ce suprême épanouissement. Plus que jamais surtout s'affirme un esprit de corps, dont le symbole émouvant est l'accord de vos voix dans cette chapelle. [...] Vous semblez maintenir au-dessus de la terre et l'apporter jusqu'à nous cet esprit de Mongré toujours un, toujours tendu vers des développements plus larges, plus hauts. Ah ! ouvrons-nous à cet esprit tant qu'il nous est donné de le respirer. Elargissons nos poitrines, camarades ! [...] Le Collège lui-même nous invite tous, lorsqu'il nous montre, au premier étage, la Galerie de ses Palmarès, et que là, empruntant mille touches, il s'adresse à chacun de nous : [...] "Mongréen, sois donc semblable à tes anciens et meilleur qu'eux, afin que je sois encore Mongré. Exerce ton cœur à se dépasser lui-même. Ramasse le flambeau et porte-le plus loin, car c'est ma vie, ma vie ardente que tu tiens entre tes doigts. Ecris sur le fronton de ton âme la devise que tu as lue dès le premier jour sur mon front à moi : *Christo in adolescentibus*". — Ce jour-là, dans le trouble de l'obscur nouveauté où s'agitait ton inquiétude, c'était lui le Christ, que je semais dans ton cœur adolescent. Il a levé et grandi avec toi entre ces murailles bénies. Fais-le croître encore, le Christ infini ! Garde-le, aime-le, sers-le, ou renonce à te dire Mongréen ! Je suis la forme que la grâce de Dieu a prise pour t'apparaître. Je suis le visage le plus rapproché, de ta patrie, de l'Église. Je suis quelque chose même de ta famille de chair, uni à toi dans les profondeurs, inséparables de toi. Je suis le gré de Dieu, éternel et immuable, identifié gracieusement avec ton vouloir passager. — Que ce jour resserre l'étreinte ! Que la joie de ta reconnaissance s'achève dans celle de la fidélité !¹ »

La Grande guerre donne plus de vigueur au culte des héros de Mongré. Avec ceux des précédents combats, où foi et patrie étaient déjà mêlées, les morts demeurent vivants pour appeler à la régénération de la France par l'élite dont le Catholicisme a besoin. Entre tradition et innovation, et tandis que Louis Badet développe la Croisade eucharistique, François Charmot anime les Cadets et Victor Fontoynt dirigent un cercle d'étude de l'ACJF, particulièrement lié aux travaux de l'Action populaire. Ces nouveautés mettent en question la Congrégation mariale. Dans le sillage des événements politiques, les années 1924 à 1926 sont marquées par un durcissement des positions et un regain d'intransigeance. Mongré affirme et proclame sa forte identité. Ancien élève, le Père Poucel peut lancer : « Que serais-tu maintenant, cher Mongré, sans l'obstination qui t'a fait vaincre et demeurer toi-même². » Quand la proclamation du Christ-Roi se conjugue à la réaffirmation de la dévotion au Sacré Cœur et que la piété mariale est défendue par les autorités de la Compagnie de Jésus, Mongré triomphe en s'offrant comme le terrain d'expérimentation des renouvellements du catholicisme : outre l'action catholique par le scoutisme des Cadets et la réflexion catholique par le Cercle d'étude de l'ACJF,

¹. Le discours, prononcé lors de la messe solennelle des Anciens, le 6 juin, a été publié dans les *Nouvelles* de Mongré, juin 1926, p. 1-8.

². Discours à la messe des Anciens élèves le 6 juin 1926.

le nouveau Mongrén traverse la crise de l'Action française et s'élève par... la « bicyclette catholique »¹. L'ascension des cols est une ascension spirituelle avec ses étapes religieuses. Avant la rentrée scolaire de 1931, dix-huit élèves se joignent le 21 septembre aux Pères Bonnet-Eymard et Daniel pour parcourir à bicyclette la région montagneuse du Dauphiné, depuis le lac d'Aiguebelette à Grenoble, en passant par Lépin, les Échelles, Saint-Laurent-du-Pont, Voreppe et Saint-Egrève. Ce peloton prend ensuite la route de Grenoble vers La Salette par Pont-de-Claix, Vif, Saint-Georges-de-Commiers, La Mure, Entraigues. De La Salette il revient ensuite par le Gorgas, La Mure, Pierre-Châtel et le lac de Laffrey². L'accommodation avec la modernité est possible lorsque ses outils servent le projet catholique intransigeant. En novembre, les « yeux attentifs » des élèves d'Humanités peuvent ainsi voir les ruines de Pompéi³. Un autre des leurs fit également « défiler sur l'écran l'armée grecque et ses guerriers. » Lors de cette « Conférence avec Projections », le conférencier « tira de ce spectacle quelques comparaisons très justes avec l'armement romain ». Le Professeur, le Père Treppoz⁴, intervint le dernier pour expliquer « l'ordre de marche ou de bataille de l'armée grecque ». Dans son compte rendu, l'élève Julien Eymard exprime la reconnaissance de tous « envers celui qui s'efforce par ses industries de nous rendre le travail intéressant et agréable⁵. » Loin de se limiter aux seuls murs du Collège, l'utopie mongréenne que ne menace pas encore la crise économique et sociale est aussi d'étendre la chrétienté aux dimensions du monde. Le renouveau missionnaire contemporain fait écho à Mongré en s'inscrivant dans la tradition de son soutien à l'apostolat missionnaire des Jésuites de la Province de Lyon.

¹. Ph. Rocher, « Valeurs du sport catholique, valeurs catholiques du sport. L'Église catholique et le vélo », *Le Mouvement Social* 3/2000 (n°192), p. 65-98.

². *Nouvelles de Mongré*, août, septembre, octobre 1931, p. 23. En juillet 1934, lors de la « fête des jeux », après des « assauts d'escrime ou de sabre, courses d'obstacles, à la chandelle ou au sac, [...] un carrousel de bicyclettes termina brillamment la fête. » *Nouvelles de Mongré*, juillet 1934, extrait repris dans Association amicale des anciens élèves de l'École libre de N.-D. de Mongré, Villefranche-sur-Saône, *Compte rendu...*, Lyon, 1935, p. 32.

³. *Nouvelles de Mongré*, novembre, décembre 1931, p. 72-73.

⁴. René Treppoz (1896-1971), jésuite en 1914, Surveillant à Mongré de 1923 à 1924, il est de 1928 à 1930 au Caire, comme Surveillant, professeur de Philosophie pour le baccalauréat égyptien et professeur de 3^e. Revenu à Mongré en 1931 comme Professeur d'Humanités et de Rhétorique, puis de Philosophie de 1939 à 1940, il enseigne ensuite aux Collèges d'Avignon et de Dôle.

⁵. *Idem*, p. 73. Sur l'histoire de l'usage des « vues animées » et du cinéma à l'École, voir Ph. Rocher, « L'enseignement par l'image : l'invention d'un autre patrimoine cinématographique », dans Jean-François Condette et Marguerite Figeac-Monthus, dir., *Sur les traces du passé de l'éducation... Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, MSH d'Aquitaine, Pessac, 2014, p. 45-54.

Chapitre 3

Habiter une chrétienté aux dimensions du monde (1919-1939)

Le Père, avec force gestes, nous rappela nos devoirs : « Prie - communie — sacrifie-toi — sois apôtre ! » Nous serons contents de voir revenir le Père Perroy, parce qu'il joue ce qu'il dit.

Paul Gwinner, Jean-Paul Bruyas, Maurice Thivollet, Paul Fraz dans les *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937.

Une reconquête catholique ? Au lendemain de la guerre, le nouvel effort des Catholiques concerne les terres lointaines. Le renouveau doit aussi être celui de la mission. Pie XI s'affirme comme le pape des missions. Il sacre plusieurs évêques originaires de Chine, du Japon, de l'Inde et d'Afrique. Il organise aussi l'Exposition Universelle Missionnaire Forte de son succès en 1925, elle devient permanente en 1927 avec la création du Musée Missionnaire Ethnologique du Vatican qui présente notamment les religions et cultures du monde. La même année, le Pontife décide que François-Xavier (1506-1552) est le saint Patron de toutes les missions catholiques. Mongré entend bien prendre sa part dans l'œuvre missionnaire. Si la connaissance de la culture grecque peut aider le Christianisme à s'ouvrir au monde, ainsi que l'enseigne Victor Fontoynt, l'appel à la mission lancé par le Pape oblige les apôtres du christianisme à imaginer une chrétienté aux dimensions du monde. Construire cette nouvelle chrétienté passe inévitablement par une éducation missionnaire renouvelée et le soutien à la mission jésuite dans les lointains.

S'engager avec le « pape des missions »

Dans les premiers mois du pontificat de Pie XI, le Collège de Mongré adresse au Pape l'expression de sa fidélité. Les auteurs de la lettre au Vatican veulent manifester une fidélité en rappelant la bénédiction pontificale obtenue par le Collège en 1865. Au sortir de la guerre, les Mongréens entendent également s'associer à l'œuvre de reconquête catholique.

« Très Saint Père,
Le Collège de Mongré, près de Lyon, qui a toujours fait profession d'un spécial amour pour le Pape - qui a donné à l'Église un nombre considérable de Zouaves Pontificaux - dont Pie IX disait un jour "*Illud Collegium sumopere diligo*", ajoutant qu'il souhaitait que ses 300 élèves d'alors (ils sont maintenant près de 400) ressemblent aux 300 soldats de Gédéon, est heureux de mettre à nouveau aux pieds et au service de Votre Sainteté son

indéfectible fidélité et son entier dévouement, et sollicite d'Elle humblement pour ses Maîtres et tout son personnel, pour ses élèves et leurs familles la faveur d'une Bénédiction Apostolique. »

La demande est honorée par une réponse du Pape à la fin de l'année 1923¹. Élu l'année précédente, Achille Ratti a la réputation d'un érudit doublé d'un homme d'action en raison de son goût pour la pratique du sport alpin. Sa première encyclique, *Ubi arcano Dei consilio*, datée du 23 décembre 1922, a constitué un programme.

« La tâche qui s'impose avant toute autre, c'est la pacification des esprits. Il y a bien peu à attendre d'une paix artificielle et extérieure qui règle et commande les rapports réciproques des hommes comme ferait un code de politesse ; ce qu'il faut, c'est une paix qui pénètre les cœurs, les apaise et les ouvre peu à peu à des sentiments réciproques de charité fraternelle. Une telle paix ne saurait être que la paix du Christ [...] car il fut le premier à dire aux hommes : Vous êtes tous des frères (Matth. XXIII, 8). [...] Le retour de la paix chrétienne est impossible hors de ce règne : la paix du Christ par le règne du Christ². »

Trois années après, l'encyclique sur la royauté sociale de Jésus-Christ du 11 décembre 1925 mesure le chemin parcouru et désigne à nouveau l'importance de la tâche à accomplir.

« Tout ce qui est survenu, tout ce qui s'est fait au cours de l'Année sainte, digne vraiment d'une éternelle mémoire, n'a-t-il pas contribué puissamment à l'honneur et à la gloire du Fondateur de l'Eglise, de sa souveraineté et de sa royauté suprême ? Voici d'abord l'Exposition des Missions, qui a produit sur l'esprit et sur le cœur des hommes une si profonde impression. On y a vu les travaux entrepris sans relâche par l'Église pour étendre le royaume de son Epoux chaque jour davantage sur tous les continents, dans toutes les îles, même celles qui sont perdues au milieu de l'océan ; on y a vu les nombreux pays que de vaillants et invincibles missionnaires ont conquis au catholicisme au prix de leurs sueurs et de leur sang ; on y a vu enfin les immenses territoires qui sont encore à soumettre à la douce et salutaire domination de notre Roi. »

À la demande des autorités romaines, l'Œuvre de la Propagation de la Foi a quitté Lyon l'année de son centenaire, en 1922, pour s'installer à Rome³. Le cardinal Maurin, archevêque et Primat des Gaules, a exprimé la peine des Lyonnais de voir l'Œuvre quitter la cité lyonnaise, mais il a bien voulu consentir au sacrifice : « une transformation qui n'ira pas sans imposer quelque sacrifice à notre amour-propre national, mais que nous accepterons avec résignation et même joyeusement, s'il doit en résulter pour elle un plus grand bien...⁴ » Répondant à l'appel venu du centre de la catholicité pour relancer la mission catholique hors des frontières européennes, l'archevêque de Lyon ne peut méconnaître la dimension internationale du catholicisme lyonnais. Étant intervenu sur les droits de la France en Syrie et en Palestine, il connaît l'ancienneté de la tradition missionnaire dans le diocèse de Lyon⁵. Pour les Catholiques lyonnais, il existe un lien particulier entre la catholicité française et celle des peuples colonisés, même si cette dernière est encore émergente. Depuis plus d'un siècle, l'utopie missionnaire cimente un projet commun de

¹. « *Ex actibus Vaticanis*, die 27 novembris 1923 *Pius pp XI, pertibenter in Domino.* » Archives du Lycée de Mongré.

². « Lettre encyclique *Ubi arcano dei consilio*, du Souverain Pontife Pie XI, De la Paix du Christ dans le règne de Dieu », texte sur <http://w2.vatican.va>

³. Yannick Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise, 1815-1962 : de Pauline Jaricot à Jules Monchanin*, Paris, Cerf, 2001, p. 30.

⁴. Cité par Jacques Gadille, *Histoire du diocèse de Lyon*, p. 291.

⁵. Yannick Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise*.

reconquête, la mission entendue au sens large étant sous l'influence du Catholicisme social doublée d'une préoccupation pour l'humanité des « Indigènes ». Mongré restauré entend bien répondre à l'appel du « pape des missions » dès lors qu'il est adressé à toute l'Église catholique et qu'il est l'occasion de rappeler la « catholicité » de cette dernière. Il y a toujours les lectures au réfectoire, les conférences les prières et messes, ainsi que la quête hebdomadaire pour la Propagation de la Foi¹. Les *Annales de la Propagation de la Foi* et les *Missions catholiques*, le « bulletin hebdomadaire de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, sont aussi mises à la disposition des élèves dans toutes les Divisions. Les Collégiens peuvent y lire le résultat de leur générosité. Les éducateurs entendent toutefois mobiliser autrement les élèves en renouvelant les usages. Le nombre des articles publiés sur le sujet dans le *Trait d'Union*, rédigé à Mongré, témoigne de cette préoccupation nouvelle : « Clergé indigène » (1926), « Conversion des infidèles » (1927), « Islam et christianisme », « Marie et vocation missionnaire », « Missions », « La vie pénible du missionnaire », « Missionnaires protestants » (1929), « Aumônes pour les Missions », « Auxiliaires laïques dans les missions », « Écoles catholiques des missions », « Missions de l'Océanie », « Missions des régions boréales », « Évangélisation des nègres » (1930)². Alors que le cinématographe, gagne l'enseignement, les projections lumineuses servent la grande cause. Le 14 décembre 1922, le Père Lassornery, des Pères blancs, donne au Collège une conférence « avec projection sur les Missions des Pères Blancs ». De l'avis des maîtres, le succès est indéniable.

« Intéressant ; élèves écoutent bien et se tiennent bien, malgré la longueur, plus de deux heures. À un entr'acte, quête parmi les élèves par les préfets et les assistants (380,00 F.)³ ».

L'effort missionnaire connaît un fort développement après que Pie XI ait décrété en 1926 une « Journée missionnaire mondiale », fixée à l'avant dernier dimanche du mois d'octobre. Elle est « célébrée le même jour dans tous les diocèses, dans toutes les paroisses et dans tous les Instituts du monde catholique... et pour demander l'obole pour les Missions » (S. Congrégation des Rites, 14 avril 1926). Mongré organise l'événement dès l'année suivante. Au Collège, où une fête est toujours un moment important, la « Fête des missions » revêt un caractère spectaculaire. Tout le Collège est mobilisé. L'attention est ainsi détournée des querelles autour de la condamnation de l'*Action française* en décembre 1926⁴. La fête décentre le catholicisme mongréen du seul territoire français et souligne opportunément l'obéissance au Pape, chef de la catholicité. Mongré organise sa fête « en union avec l'Église entière, et conformément aux volontés du Pape. » Les maîtres répètent la déclaration de Pie XI : « À la pensée qu'il y encore un milliard de païens, notre cœur est sans repos. » Dans les pages des *Nouvelles*, l'événement est relaté comme le début d'une offensive conduite par le Pape.

« Le Collège de Mongré ne veut pas rester sourd à l'appel de son chef et il a tenu à y répondre cette année avec plus de générosité encore que de coutume. La fête solennelle des Missions, célébrée pour la première fois en novembre 1927, a été le point de départ de cette offensive⁵. »

La fête est préparée par une neuvaine à l'intention de la Propagation de la Foi.

¹. *Directoire de Mongré*, p. 16.

². Le sujet n'est pas abordé dans les numéros antérieurs à 1914.

³. *Diaire*, 1922-23, Q MON 18.

⁴. L'*Action française* est solennellement condamnée par le pape au cours de l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926. La mise à l'Index est décrétée par le Saint-Office le 29.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, n° 4, février 1928, p. 68-72.

« Des lectures, en outre, nous dévoilèrent la grande misère morale des païens et tout le bien que, dès maintenant et toujours, nous pouvions et devons leur faire par la simple prière. C'est ainsi que nous entrâmes parfaitement dans cet esprit missionnaire que le Pape voudrait voir s'implanter dans l'âme de tout chrétien qui mérite ce nom. »

Les première, troisième et quatrième Divisions sont mobilisées. La première et la troisième ont « adopté » chacune cinq missionnaires, particulièrement des anciens élèves du Collège. Certains peuvent l'être par l'une et l'autre Divisions. La quatrième Division en a adopté quatre. Une mise en scène doit donner plus de réalisme à l'apostolat missionnaire. À la sortie de la grand-messe chantée, trois élèves aux visages rouges, jaunes et noirs « s'approchent et nous tendent la main d'un air pitoyable ; avec les cœurs, les porte-monnaie s'ouvrent très grands », rapporte le *Diaire*. « Un Nègre, un Peau-Rouge et une Musulmane, sortis chatoyants et bronzés de l'Officine du Père de Gevigney, évoluaient, sans trop de timidité, sous le péristyle, les cloîtres et traînaient leurs robes jusqu'en cour¹. » Ces « sauvages » sont des élèves de 3^{ème}. Dans la cour de récréation, la vente de chocolat, gâteaux et bonbons servent encore à collecter de l'argent. Le chroniqueur des *Nouvelles* ne dissimule pas les qualités propres aux élèves de la quatrième Division.

« Les "tout-petits" savent quêter : ils y furent même industriels par la suite, n'est-ce pas Roulet ? Ils savent donner aussi, et, France de la "semaine", ou généreuses aumônes venues des parents, ils ont déjà offert environ 750 fr. pour constituer la *Bourse d'un séminariste à Beyrouth* : c'est 2 800 fr. qu'il faudra réunir, mais nous avons promis au P. Klein que le Collège fournirait la pension du premier séminariste du Hauran-Djebel Druse qu'il enverrait au Séminaire Saint François-Xavier, et nous y arriverons. Le P. Klein², de la Mission de Syrie, c'est là que vont d'abord nos regards et nos offrandes, comme de juste ; là aussi que vont nos prières et nos sacrifices³. »

En retour, les missionnaires font connaître leur apostolat. Le Père de Boissieu raconte. L'usage de la bicyclette donne un tour familier au récit, celui-ci ne manque pas de rappeler l'urgence du baptême et le but de la mission : convertir.

« Le repas de midi terminé, je cours avec mes confrères à l'arsenal de bicyclettes. Chacun enfourche l'engin et nous voilà hors de la grille qui sert de clôture à notre modeste cour de récréation. Nous dégringolons à toute vitesse les pentes de la vieille colline de Brysa et nous voilà dans la plaine. À notre gauche, se trouve l'amphithéâtre où le sang chrétien a coulé non moins abondant qu'à Rome. Que d'exemples nous donneront pendant ces quatre années les martyrs carthaginois ! Continuons notre route à travers cactus et roseaux, dans un sentier qui n'a rien des avenues de Mongré, certes. Il faut même, par endroits, ramener le menton au niveau du guidon, car les vieux oliviers pourraient bien nous jouer le même tour que celui qui retint Absalom par les cheveux⁴. [...] Nous déposons nos bicyclettes chez un brave arabe bien connu des scolastiques. Il est absent mais sa femme nous reçoit. Peut-être nous attendait-elle ? car elle nous montre deux de ses enfants dont l'un a des plaies sur le dessus de la tête. Le chef du groupe ouvre la caisse-pharmacie que tient l'un de nous. Il sort un flacon et verse dans un bout de papier le contenu et remet le tout à la maman, tout en donnant quelques bonbons aux enfants... Il y a ici des baptêmes à faire partout, baptêmes d'enfants bien entendu. C'est le seul précieux résultat que l'on puisse retirer

¹. *Idem*, p. 69.

². Jules Klein (1894-1980), originaire d'Alsace, ancien élève de l'École apostolique de la Province de Champagne entré dans la Compagnie de Jésus en 1911, est directeur des écoles du Haurân et du Djebel-Druze. Il est devenu Supérieur de la Résidence en 1933, puis responsable du *biennium* des scolastiques étudiants en arabe de 1935 à 1937, date à laquelle il devient maître des novices. Henri Jalabert, dir., *Jésuites au Proche-Orient*.

³. *Idem*, p. 70.

⁴. Dans le 2^{ème} Livre de Samuel, Absalom, troisième fils de David, roi d'Israël, fut tué lors d'une bataille après s'être pris les cheveux dans les branches d'un chêne.

immédiatement de ces tournées. La mortalité infantile atteint des proportions effrayantes... Dès que les signes de la maladie sont reconnus, même chez un enfant de quatre ou cinq ans, on procède à l'administration du Baptême. Pendant les dernières grandes vacances, les scolastiques ont fait ainsi plus de deux cents baptêmes. On les fait à tour de rôle. Certains en ont dix à leur actif... Chaque fois qu'il en est fait un, ceux du groupe ont à réciter un Te Deum et un Magnificat pour remercier la Providence et pour attirer en même temps sur le nouveau baptisé des grâces abondantes. Un autre but de cet apostolat par la charité, c'est de détruire dans les esprits de ces musulmans plus ou moins fanatiques cette idée, ce préjugé : que la religion musulmane est la seule véritable. En voyant des chrétiens faire le bien autour d'eux, ils finiront peu à peu par croire à la supériorité de la religion chrétienne...¹ »

La fête donne aussi lieu à une conférence avec projections du Père Vickaert, missionnaire dans la région du lac Tanganyika. Très applaudi, le Père blanc a présenté les différents aspects du problème de l'évangélisation, avant de montrer l'efficacité de l'œuvre des missionnaires.

« Dans la première partie, nous vîmes les tristes effets de l'idolâtrie, de la sorcellerie, de l'anthropophagie, de la polygamie, de l'esclavage, et aussi des famines qui parfois sévissent terribles dans ces pays. Une immense compassion nous envahit alors, envers ces pauvres noirs. C'était le moment de faire la quête. Après cet entr'acte, vint la deuxième partie, plus consolante : l'Afrique chrétienne, l'œuvre des missionnaires. Ces nouvelles projections nous firent comprendre tout l'héroïsme dont font preuve ces religieux, en quittant famille et patrie, pour aller, au risque de leur vie, porter la « Bonne Nouvelle » à de pauvres sauvages ; mais elles nous firent admirer aussi les transformations étonnantes opérées par ces apôtres chez les indigènes. La séance fut terminée par le récit du martyre des douze enfants nègres que le Pape a déjà béatifiés². »

Le tableau de l'efficacité de la mission incite surtout à ne pas relâcher les efforts afin d'étendre toujours davantage le règne du christianisme.

« Nous y apprîmes cette grande leçon, qu'à tout chrétien incombe le devoir de charité très strict de participer à l'œuvre de la propagation de la Foi, par la prière et par le soutien moral et pécuniaire des Missions, afin que le Christ soit vraiment et universellement dans les âmes, le Christ-Roi. »

Hors de ce temps de fête renouvelé chaque année, des missionnaires de terrain correspondent avec les élèves par l'intermédiaire de leurs maîtres. Ils peuvent ainsi informer les Mongréens des difficultés de leur apostolat et, outre des prières, obtenir grâce à eux de quoi financer leurs activités. Le soutien peut être plus grand lorsque le lien avec le Collège est fort, notamment si le missionnaire est un ancien élève. C'est le cas du Père Irénée Delore, capucin, qui écrit à Mongré au printemps 1929 depuis l'Éthiopie³.

« Vous l'avez bien compris, nous avons besoin avant tout, pour le salut des missions des Somalis, de messes, de communions, de visites, de sacrifices. Cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas un besoin urgent de secours matériels ! Loin de moi cette pensée : avec la perte du change des francs en thalers, ce seraient des millions qu'il

¹. *Idem*, p. 71.

². Les douze compagnons de Charles Lwanga, âgés de treize à trente ans, ont été martyrisés au Buganda (l'actuel Ouganda) en 1886. Ils ont été béatifiés par la brève *In Africam Quisnam*, de Benoît XV le 6 juin 1920. Mbagu Tuzindé, Bruno Serunkerma, Jacques Buzabaliawo, Kizito, Ambroise Kibuka, Mgagga, Gyavira, Achille Kiwanuka, Adolphe Ludigo Mkasa, Mukasa Kiriwawanvu, Anatole Kiriggwajjo et Luc Banabakintu étaient pages ou gardes du roi Mwangi. Égorgés ou jetés vifs dans un feu car fermement attachés à la foi catholique, ils ont été canonisés par Paul VI en 1964.

³. Irénée Delore est capucin, religieux de la famille franciscaine. Il a été élève à Mongré de 1885 à 1888.

nous faudrait actuellement ; d'abord parce que c'est la sécheresse, la famine dans tout le pays ; toute nourriture est hors de prix ou introuvable, même celle qu'on ne donne pas aux animaux en temps ordinaire¹. »

De tels mots touchent les élèves. En août, dans la liste des aumônes que dresse l'Œuvre de la propagation de la foi, « l'École libre Notre-Dame de Mongré » apparaît pour la somme de 40 francs attribués au RP Irénée Delore².

Construire une chrétienté aux dimensions du monde

Dans l'esprit des maîtres et dans ce qu'ils veulent transmettre à leurs élèves, la mission catholique vise à faire coïncider l'Église avec les limites du monde civilisé. De la sorte, les missionnaires sont fidèles à l'idée de la vocation universelle de la France qui légitime son œuvre de civilisation. Des Jésuites, dont le Belge Pierre Charles, venu donner une conférence à Mongré en 1928³, approfondissent alors la « missiologie »⁴. Au regard des missionnaires catholiques français, le sujet de la mission demeure la conversion des musulmans⁵. Cependant, au seuil des années trente, l'effort semble se relâcher. Après un essor durant les années vingt, le tassement des vocations est très sensible dans la décennie suivante⁶. Le recrutement de nouveaux missionnaires s'avère urgent. Un nouvel effort d'éducation missionnaire est nécessaire. En 1930, le Pape ravive le glorieux souvenir des Jésuites morts en martyrs au Canada⁷. L'événement coïncide avec le centenaire des missions jésuites en Syrie⁸. Communauté de prière toujours vigilante, le Collège de Mongré est attentif à toutes les initiatives qui concernent les missions. Le 20 septembre 1931, vingt six Mongréens partent pour Paris, accompagnés par les Pères Emmanuel Court, et Maraux, le Professeur Gauthier et Louis Costaz, Surveillant⁹, afin d'assister au premier Congrès national de la Ligue Missionnaire des Écoles (LME). Les élèves en profitent pour visiter l'Exposition coloniale de Vincennes et apprécier les beautés de la capitale¹⁰. « Événement de l'année » pour *Le Temps*¹, l'exposition coloniale

¹. *Nouvelles de Mongré*, n° 5, mai-juin 1929.

². *Les Missions catholiques, Bulletin hebdomadaire de l'Œuvre de la propagation de la foi*, Lyon, Œuvre de la propagation de la foi, 1^{er} août 1929, p. 360. La contribution est d'importance : les rémunérations annuelles d'un instituteur et d'un professeur de faculté sont alors respectivement de 18 et 70 francs. Source : *Annuaire Statistique de la France - Résumé rétrospectif 1966*, INSEE, 1966, p. 438.

³. « 18 mars. Dim. Passage du RP Charles (Prov. Belg.) Prof. Théol. Louvain. À la place du Catéchisme, très belle conférence sur les Missions. » *Diaire du Préfet des études*, QMon 15 AFSI.

⁴. Les *Études* rendent compte des « Semaines de missiologie » organisées à Louvain depuis 1923. Le jésuite Pierre Charles plaide pour l'adaptation dans la méthode missionnaire et l'abandon des préjugés raciaux. Il demeure toutefois fidèle à une ecclésiologie catholique qui exclut les autres confessions chrétiennes. Jean Pirotte, « D'une missiologie "confessante" à une missiologie "distanciée" ? Les études missiologiques en Belgique au XX^e siècle », *Histoire, monde et cultures religieuses*, 2007/1 (n°1), Paris, Éditions Karthala, p. 51-62.

⁵. « Le problème de la conversion des musulmans est un des plus angoissants qu'on rencontre en "missiologie". Est-il bien exact que le musulman soit inconvertissable et avons-nous le droit de conclure du fait à une sorte de principe général ? » Alexandre Brou, « Bulletin des missions. Les Indes néerlandaises », *Études*, 5 mars 1926, p. 611.

⁶. Yannick Essertel, *L'aventure missionnaire lyonnaise, 1815-1962 : de Pauline Jaricot à Jules Monchanin*, Paris, Cerf, 2001.

⁷. Le 29 juin 1930, Pie XI canonise les « martyrs canadiens » qu'il a béatifiés cinq ans auparavant : Jean de Brébeuf, Noël Chabanel, Antoine Daniel, Charles Garnier, René Goupil, Isaac Jogues, Jean de La Lande, Gabriel Lalemant. René Goupil était frère, les autres prêtres de la Compagnie de Jésus. Jean de La Lande s'était « donné » pour le service des missionnaires jésuites.

⁸. En 1936, le Père Chanteur écrit : « La "primauté du spirituel" ne s'imposera que par des moyens adaptés. En s'adaptant, en s'insinuant dans toute la vie du pays, la Mission maintiendra sa consigne et poursuivra sa tâche de lumière et d'action. » Claude Chanteur, « La Mission de Syrie », *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1. p. 91.

⁹. Il enseigne aussi les sciences naturelles.

¹⁰. *Nouvelles de Mongré*, août-septembre, octobre 1931, p. 22.

s'étend sur plus de cent hectares. Véritable « ville improvisée » de « 400 000 âmes », elle comporte un musée qui sera la mémoire de l'exposition et un zoo avec ses bêtes sauvages². Une large place est faite à l'esthétique, au folklore et aux arts décoratifs. Des « Cahiers du Centenaire » ont été édités pour les enfants des Écoles au titre de l'Instruction publique³. Dans un discours le cardinal Verdier a vanté « le puissant génie colonial de notre chère France⁴. » Avec l'exposition, chaque pays tient à présenter une certaine image de son action coloniale. La France souligne les réalisations de la « politique indigène », les progrès économiques dus à la colonisation. L'exposition exploite le discours sur « la plus grande France ». Les Mongréens peuvent apprécier le pavillon dans lequel les missions catholiques et protestantes sont côte à côte⁵. Le Congrès de la Ligue Missionnaire des Écoles se tient dans le pavillon des Forces d'Outremer, c'est-à-dire des armées coloniales dont l'installation impressionne les élèves⁶. La LME a été fondée l'année précédente au Collège Saint-Joseph à Lille, d'une initiative des Congréganistes de la Sainte Vierge dirigés par le Père Milliez⁷. Elle vise à faire connaître l'apostolat des missionnaires dans le milieu scolaire⁸. Un an auparavant, Mgr Boucher, président de l'Œuvre de la

¹. 6 janvier 1931, cité par Jacques Thobie, Gilbert Meynier, Catherine Coquery-Vidrovitch, Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale, 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 215.

². Ce zoo contribue au succès de l'exposition car les animaux sont en semi-liberté, seulement entourés d'une fosse. Conçu par Carl Hagenbeck et ses deux fils Lonrez et Heinrich à titre provisoire, il est fermé en 1932 et rouvert en juin 1934 à Vincennes grâce à Achille Urbain. Thierry Borrel et Philippe Jaussaud, « Le fondateur oublié du zoo de Vincennes », *La Recherche* n° 467, septembre 2012, p. 76. Maryvonne Leclerc-Cassan, Dominique Pinon, Isabelle Warmoes, *Le parc zoologique de Paris, Des origines à la rénovation*, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, Somogy éditions d'art, 2014.

³. Catherine Hodeir et Michel Pierre, 1931 *La mémoire du siècle. L'exposition coloniale*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 31.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*, « La croix des missions », p. 52-59.

⁶. « Ici, nos trois couleurs sont élevées à 82 mètres de hauteur sur une tour de bronze qui supporte en même temps un phare. À l'intérieur sont groupés les bustes des grands coloniaux militaires, et leurs noms sont inscrits sur les murs : synonymes de ténacité, noms d'hommes qui ont brisé les volontés contraires à la France et à l'humanité. Les numéros des régiments qui ont contribué à la pacification des peuples sur tous les continents sont gravés dans le marbre. [...] Une salle spéciale, à côté du monument, contient tout le détail des travaux de l'armée coloniale et de ses services. Travaux et services qui ne sont pas exclusivement militaires, puisque l'officier, et même le sous-officier, furent souvent bâtisseurs, juges, instructeurs et éducateurs. L'aviation, qui est l'arme de demain, à la fois force de police et de secours, y trouve une place toute particulière. Quant au service de santé, il mérite une mention toute particulière. Ses médecins ne connaissent ni amis, ni adversaires : inlassablement, ils se sont penchés sur la souffrance humaine : ils ont puissamment contribué par leur ardeur et leur science désintéressée à la dérouté des sorciers malfaisant, cupides et redoutables. » *À Paris en 1931. Exposition coloniale internationale, Guide officiel, Texte de A. [André] Demaison*, Paris, éditions Mayeux, [1931], « Forces d'outremer », p. 83.

⁷. Ursmar Milliez (1885-1955), ancien élève du Collège Saint-Joseph de Lille, a été formé à partir de 1903 dans les scolasticats et collèges jésuites d'exil. Réformé pour faiblesse cardiaque, il peut terminer ses études de théologie à Enghien et être ordonné en 1916. Revenu au Collège de Lille, il est ministre, Père spirituel et directeur de la Congrégation des Moyens puis des Grands. Après l'appel lancé par Pie XI, il guide les élèves vers l'action missionnaire. Sur le modèle de l'œuvre et de la revue belge *Pro apostolis*, il crée en 1928 la Ligue missionnaire des Écoles dont le bulletin s'intitule *Connaître*. Après deux ans à Strasbourg auprès des étudiants catholiques, le Père Milliez est affecté à Paris où il se consacre exclusivement au secrétariat et au bulletin de la Ligue. Avec le soutien de Mgr Boucher, il oriente les lecteurs de *Connaître* vers l'étude des arts et des cultures d'Asie et d'Afrique tout en suivant l'éveil d'un art sacré indigène. De retour à Paris en 1941, après un séjour à Montpellier où il s'était réfugié, il devient secrétaire de l'Œuvre de Saint-Pierre et membre du Conseil supérieur de la Propagation de la Foi [notice nécrologique, AFSI].

⁸. Ligue Missionnaire des Écoles, *Qu'est-ce que la Ligue Missionnaire des Écoles ? Son origine, son extension, son esprit, son organisation, son activité*, L.M.E. École Saint-Joseph, 1930, 15 p. « La Ligue Missionnaire des Écoles. Rapport de Charles Platel », *La Croix*, 20 novembre 1931, p. La Ligue s'est très vite répandue dans les établissements de la Compagnie de Jésus, notamment au Canada : Joseph-Papin Archambault, *Une Croisade apostolique : la Ligue missionnaire des écoles*, Montréal, Editions du Messager du Sacré-Coeur, [1932 ?], 12 p. Ligue missionnaire des étudiants, *La Valeur éducative des*

propagation de la Foi avait fondé à Paris la Ligue missionnaire des Étudiants de France¹. Les élèves de Mongré retrouvent ceux de Lille, Amiens, Dôle, Bordeaux et Toulouse. De petits séminaires ont aussi envoyé leurs représentants. La rencontre a permis de rencontrer des membres de la Jeunesse étudiante française et belge. Deux causeries présentent l'état actuel des missions et l'aide pouvant être apportée aux missionnaires par les jeunes catholiques. Au nom du Collège, Maurice Passot expose ce que font les Mongréens : fêtes missionnaires, tombola et vente, collection de timbres, correspondances avec des missionnaires, ligue de communions². Une allocution du Père Dubois, missionnaire à Madagascar, apporte des idées nouvelles pour améliorer le « rendement » des actions. Un banquet avec des toasts de joie et de succès clôt la rencontre. Les Mongréens visitent ensuite le Pavillon du Congo belge, le Jardin zoologique, et le Pavillon permanent des Colonies³. Le lendemain, les Mongréens visitent Paris sous la direction du Père Duchamp, secrétaire de la DRAC. Parmi « les trésors d'art ou d'histoire de la capitale », ils voient Montmartre, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le Panthéon et l'Arc de Triomphe, ainsi que le Louvre et les Invalides. Le soir, ils remercient le Père Milliez pour son accueil et chacun lui promet « d'élargir son cœur de chrétien aux dimensions du monde racheté par Jésus-Christ⁴. » Quelques semaines plus tard, les Mongréens innovent lors de la fête des missions. Pour Gonzague de Monts, élève de Philosophie qui rend compte des festivités, la fête a d'abord un « double éclat », car l'année 1931 est celle du centenaire de la Mission des Jésuites Français en Syrie et du cinquantième dans la Compagnie de Jésus du Père François Michel⁵. Tandis qu'un minaret a été installé dans la cour, un plan sous le péristyle détaille les emplacements des stands et des salles à visiter⁶. Un élève, « déguisé en arabe », oriente les visiteurs. Au « Bazar Mauresque, arrangé par la troisième Division sous la direction du Père Daniel », on trouve « des paniers en rafia, des cendriers, des plateaux et des mortiers en cuivre, avec des arabesques. » La salle de Syrie, « arrangée par la première Division sous la direction du Père Bonnet-Eymard », donne à voir « des divans avec des narghilés et des tables à café ; aux murs des tentures et des armes arabes damasquinées. » Les Grands tiennent un stand de libraire où sont vendues des images, la Vierge de Bikfaya, et des livres comme *Missionnaires de vingt ans* et *Syrie, Proche-Orient*⁷, qui ont eu beaucoup de succès. Le stand de l'École apostolique fait face à « une chapelle de missionnaire au toit de paille, avec au milieu un autel en planches », et sur le mur à une carte du monde avec les pays où sont répartis les anciens de l'École. La « salle générale de l'Exposition, salle sobre mais arrangée avec goût par la division des Grands » est une salle « documentaire. » Au centre, dans des vitrines, sont présentés « de vieux livres reliés en peau sur les Missions des Jésuites en Chine, au Japon, au Paraguay. De

missions : premier congrès de la Ligue missionnaire des étudiants, 25, 26, 27 septembre 1942, X^e anniversaire de la L.M.E., Montréal, Secrétariat de la L.M.E., [1942 ?].

¹. Jules Monchanin, Edouard Duperray, Jacques Gadille, *Théologie et spiritualité missionnaires*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 18, note 6.

². *Nouvelles de Mongré*, novembre – décembre 1931, « Échos du Congrès National de Ligue missionnaire des Écoles », p. 94.

³. *Idem*. Inauguré en 1931 pour l'Exposition, le Musée permanent des Colonies a été rebaptisé Musée de la France d'outre-mer en 1935. Il est devenu en 1960 le Musée des Arts africains et océaniques (Maao), et, trente plus tard, le Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie.

⁴. *Nouvelles de Mongré*, novembre – décembre 1931, p. 95.

⁵. *Les Nouvelles de la Mongré*, novembre – décembre 1931, « Fête du Christ-Roi. Journée des Missions », p. 96. Voir *infra*.

⁶. *Les Nouvelles de la Mongré*, novembre – décembre 1931, « Visite de l'Exposition Missionnaire », p. 97.

⁷. *Jésuites missionnaires. Syrie, Proche-Orient*, par Henri Charles, S.J. Préface de Mgr d'Herbigny, évêque d'Illion, Paris, Beauchesne, 1929, 116 p. avec gravures et carte. Henri Charles (1900-1978), ancien élève de Bollengo, jésuite en 1918, a séjourné à Beyrouth et Bikfaya de 1920 à 1925. Prêtre en 1932, il collabore à *En Terre d'Islam* et se lie avec de orientalistes et islamologues, dont Louis Massignon. De 1948 à 1953, il a été chargé de construire le collège de Jamhour. Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient*.

chaque côté des statistiques des Jésuites martyrs béatifiés ou canonisés, et des Écoles, des Hôpitaux, des Universités tenus par les Jésuites. »

« Une carte de la Syrie et [...] une mappemonde avec les contrées où sont répartis les Jésuites des principales nationalités. Au mur des tableaux, de grandes peintures à l'huile des Jésuites missionnaires, les plus connus. Ici Barzée, compagnon de François-Xavier, là le Père Ryllo, puis le fils du sultan du Maroc, des Ministres chinois, des astronomes et enfin le Père Anchieta qui approchait les fauves et disait, paraît-il, son bréviaire au fond des eaux entre autres nombreux miracles. Enfin la grande figure du Pape des Missions, Sa Sainteté Pie XI se dresse face à l'entrée semblant renouveler aux visiteurs les directives de l'action missionnaire. En passant dans la cour Saint Stanislas, on arrive dans la salle d'Arménie et d'Égypte arrangée par les Moyens sous la direction du Père Cozon¹. »

Avec l'Exposition missionnaire, Mongré a changé de physionomie. Le Collège s'est aussi installé dans un paysage sonore extraordinaire.

« La foule circule dense au milieu des salles. Les élèves aussi mêlent leurs voix aux cris des marchands ambulants. De nombreux élèves de troisième division en effet, costumés en arabes et en chinois vendent des produits d'Orient et des confiseries indigènes : noix de coco, grenades, cacahuètes, loukoums... Ils vous accrochent par le bras pour liquider leurs produits en se disputant entre eux à qui vous vendra nougats ou sucreries. [...] Sous le préau de quatrième division, et, pour finir, un tableau de la prière musulmane. Le muezzin lance à tous les échos son chant qui est pour une petite troupe d'arabes le signal des ablutions rituelles et des prostrations. Délicieuse saynète qui fut un succès pour les petits et leur surveillant le Père Costaz. »

« Monsieur Gauthier » est là pour faire respecter le buffet où l'on vend u champagne, des boissons chaudes et des gâteaux. Plus solennellement, le souvenir des croisades de jadis est illustré par un défilé.

« Vers quatre heures, sous les cloîtres la foule se presse pour voir le cortège. Saint Louis, suivi de croisés défile dignement entre deux rangées serrées d'élèves qui lui livrent passage avec peine. Puis une sorte d'allégorie : un missionnaire passe suivi de représentants de toutes les races montrant bien la "catholicité" des Missions. »

Jacques Grosjat, un élève d'Humanités, résume à la fois le sens et l'importance de la fête.

« Nous avons tous mieux compris après une telle fête que nos journées pouvaient avoir une grande valeur lorsque, offertes pour les païens, les Musulmans, ou les fétichistes, elles aident certainement les missionnaires dans leur tâche ardue. N'oublions pas que ce sont nos frères, rachetés comme nous par le même sang du même Jésus-Christ². »

La journée se termine par une séance de cinéma avec la projection d'un film sur la Syrie réalisé par les Jésuites de la Province de Lyon³. Même s'il ne peut s'agir de

¹. *Idem*, p. 98-99. Voir dans le cahier iconographique « La momie de Mongré. »

². *Idem*, p. 101.

³. Des Jésuites réalisent à cette époque des films pour faire connaître leurs missions et recueillir des dons. Le film des Jésuites de Lyon sur la Syrie n'est pas connu. En 1935, le jésuite Pierre Lhande apparaît dans *L'Inde sacrée, au pays de Civa, de Vichnou et de Brahma*, un reportage cinématographique où il intervient comme présentateur. Ce documentaire montre un missionnaire français marchant sur les pas de Saint François-Xavier, fondateur de la mission de Madura, de Goa au cap Comorin. Ce film de 95 min en noir et blanc, réalisé par le Père Van Spreeken. Joseph Van Spreeken (1892-1968) fait alors partie d'un petit groupe de Jésuites hollandais actifs à Madagascar. Affecté au service cinématographique des missions, il a réalisé *Les foules blanches de l'Île Rouge, Vie ardente au Pays hova, Aventure d'Ikely, À travers le Betsilé, Rakoto au cœur fort. Pierre Lhande, L'Inde sacrée, Grandeur et pitié*

l'égaliser, l'exposition participe de la vogue des événements comme l'exposition coloniale internationale à Paris et l'exposition missionnaire qui a eu lieu à Rome en 1925 pendant l'année jubilaire. Dans les Jardins du Vatican, une vingtaine de pavillons avaient été spécialement construits pour présenter, grâce à la contribution des congrégations missionnaires une multitude d'objets témoignant de l'art et de la culture des peuples évangélisés par les Européens. L'Église catholique a ainsi entendu exalter une activité missionnaire soutenue par tous ses fidèles¹. Sur le terrain, face aux Indigènes, l'unité des Européens est pourtant loin d'être réelle. Certes, lors d'une représentation d'une pièce de théâtre, organisée par le Comité de DRAC, les Mongréens ont redit avec éloquence ce qui fait la grandeur de la France.

« Les Jeunes affirment leur foi dans les destinées immortelles de la France. Émus et outrés d'entendre dire par quelques Français découragés ou des étrangers ignorants que la France est un pays qui semble bien fini, les Jeunes affirment leur confiance dans l'avenir de leur patrie. »

« En dehors de toute préoccupation politique », les Mongréens fondent cette confiance « sur la vocation chrétienne et humanitaire de la France, prouvée par notre merveilleuse histoire ; sur le spectacle d'une activité religieuse, patriotique et sociale qui seraient [sic] inexplicables chez un peuple mourant », et « sur leur propre résolution d'être des constructeurs d'avenir ». Les Mongréens n'ont pas emporté le prix. La fermeté de leurs convictions contrasterait-elle avec un certain désenchantement ? Depuis quelques années ont émergé du monde colonial des contestations de la colonisation. En Indochine et au Maghreb s'est par exemple fait jour un anticolonialisme indigène. En 1930, Ho Chi Minh a créé le Parti communiste indochinois qui réclame le départ des Français. Le Front populaire et Léon Blum au pouvoir en juin 1936 provoquent d'intenses débats en proposant d'octroyer des droits civiques élargis à certaines catégories de Musulmans d'Algérie qui, électeurs et éligibles aux législatives, pourraient accéder à tous les emplois publics. L'écho de telles controverses atteint Mongré et jusqu'aux représentations théâtrales. La DRAC ne donne pas seulement lieu à une compétition pour conquérir une coupe sportive ou gagner prix d'éloquence. En 1937, le Comité propose aussi du théâtre. *Escale aux tropiques*, du pasteur de l'Église réformée de France Louis Brunet et du critique théâtral Pierre Dumaine², est un drame d'aventures en trois actes. Il s'agit bien de théâtre catholique. *La Croix* l'a signalé après le succès de la pièce en province : « Le théâtre catholique vient de s'enrichir d'une pièce appelée sans aucun doute à obtenir un succès mérité et durable³. » Comme œuvre du théâtre catholique, selon la définition de Pierre Dumaine, la pièce « sert à faire passer les valeurs chrétiennes dans le drame. » Elle « est, en effet, en même temps que très vivante et fort heureusement construite, profondément humaine et bienfaisante et d'une mise en

d'un monde, Paris, Plon, 1934, p. 254. *L'Inde sacrée* illustre le début d'une collaboration entre religieux missionnaires et professionnels du cinéma, telle qu'elle s'opère au tournant des années trente [Émilie Gangnat, Annie Lenoble-Bart et Jean-François Zorn, dir., *Mission et cinéma. Films missionnaires et Missionnaires au cinéma*, Paris, Karthala, 2013]. Il a été produit par René Delacroix, Aloysius Vachet et Fiat Film, et distribué en 1935, puis en 1936 dans une version plus courte. Le 24 juin 1937, au cinéma *Normandy* de Rouen, la soirée spéciale, « sous la présidence de S. E. Monseigneur Petit de Julleville », est organisée au profit de la mission catholique française de Shangai [Olivier Poupion, *Histoire du cinéma à Rouen* <http://rouentographe.pagesperso-orange.fr/Annees-1930.htm>]. Le film a été restauré par le Service des archives du film français (AFF) et projeté lors des « Rendez-vous de l'histoire » de Blois en octobre 2005.

¹. Laurick Zerbini, « L'exposition vaticane de 1925 : l'affirmation de la politique missionnaire de Pie XI », dans Laura Pettinaroli, éd., *Le gouvernement pontifical sous Pie XI. Pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome), 2013, p. 649-672.

². Pierre Dumaine et Louis Brunet, *Escale aux tropiques, Drame d'aventures en 3 actes*, Paris, Vaubaillon, 1938 (2^{ème} éd. 1942.).

³. *La Croix*, 2 mars 1937.

scène facile¹. » Les Mongréens ont apprécié cette œuvre destinée à glorifier « le rôle bienfaisant du missionnaire ». *Escale aux Tropiques* montre un groupe d'Européens attendant le bateau sur un fleuve des Tropiques. Ils sont cernés par les Pygmées². Les *Nouvelles de Mongré* résument l'action et la leçon de la pièce : le vieux Soubal, qui connaît les mœurs des indigènes, comprend qu'ils ont décidé de s'emparer de quelqu'un du groupe. S'agit-il du jeune colonial, de sa femme ou de leur l'enfant ? « Leurs superstitions réclameraient-elles l'enfant lui-même ? Guettent-ils au contraire cette Anglaise maniaque, qui suit le groupe par goût du « véquiou », ou de Soubal lui-même ? » Le serviteur de ce dernier est un personnage étrange, surnommé Tsé-Tsé, qui intrigue sournoisement pour semer la défiance parmi les Européens. Les Pygmées cherchaient Tsé-Tsé. Le jeune Européen a blessé Soubal d'un coup de feu. Ce dernier meurt réconforté par le missionnaire, un de ses anciens camarades, après avoir pardonné à son meurtrier, et même à Tsé-Tsé, le vrai coupable. Les Mongréens jugent que la pièce gagnerait à voir disparaître le rôle de l'Anglaise. Elle a en effet impressionné durablement les plus jeunes élèves alors que les personnages principaux sont Soubal et Tsé-Tsé. Sur le fond, les Mongréens ont pu juger que la fourberie de Tsé-Tsé, « triste génie du mensonge », s'explique par le fait qu'il « ne bénéficie pas, comme nous, de générations de christianisme ». Le missionnaire montre d'ailleurs à Soubal « qu'il faut avoir plus de pitié que de mépris, de cette vraie pitié qui pardonne et qui secourt ». Soubal était-il blasé, misanthrope, ou insensible et brutal ? « Pourtant, le missionnaire qui le retrouve l'appelle le "bon Soubal". Sous des dehors déconcertants et bourrus, il est exempt du plus féroce des vices, l'égoïsme. » Le résumé, un peu confus³, et les explications de l'éducateur anonyme signataire de l'article compensent l'ambiguïté de la pièce.

« L'histoire du diamant noir⁴, enfin, nous révèle la souffrance qui rongait ce pauvre cœur, et l'évocation de ses exploits militaires par son ancien camarade le missionnaire, nous font deviner en lui bien des traits de ces obscurs héros, comme il en meurt encore aux frontières de la civilisation⁵. »

Une ombre est en effet projetée sur les Européens et leur attitude à l'égard des indigènes⁶. Il appartient au missionnaire de le rappeler à Soubal :

¹. *Idem*.

². Les auteurs de la pièce remercient « le RP Trille [sic] pour la part de documentation » empruntée « à son remarquable ouvrage sur *Les Pygmées de la Forêt équatoriale*. » L'ouvrage d'Henri Trilles (1866-1949), missionnaire du Saint-Esprit, *Les Pygmées de la forêt équatoriale: cours professé à l'Institut catholique de Paris*, Paris, Bloud & Gay, 1932, a été publié avec une préface du jésuite Henry Pinard de la Boullaye et une introduction du RP Wilhelm Schmidt, directeur du Musée pontifical du Latran. Les deux religieux comptent parmi les spécialistes de l'histoire des religions dans les premières années de la « sociologie catholique » avec son essai de ne pas séparer morale et religion à partir de l'exemple des sociétés primitives. Ph. Rocher, « École, morale et société. Les Jésuites français gagnés par la sociologie scolaire (1902-1971) », dans Olivier Chatelan, Denis Pelletier, Jean-Philippe Warren, dir., *Voir clair pour agir efficacement. La sociologie catholique aux XIX^e et XX^e siècles*, colloque international, Lyon, 26 Juin 2015, actes à paraître.

³. Dans la pièce de Pierre Dumaine et Louis Brunet, Soubal a été mortellement blessé par Tsé-Tsé. Le jeune européen avait auparavant menacé de tuer Soubal, le croyant responsable de l'enlèvement de son fils, mais il avait blessé le missionnaire qui s'était interposé.

⁴. Soubal, l'aventurier, avait aimé une femme. Morte de la fièvre, il lui avait promis un diamant qu'il sculpta tout de même après sa disparition.

⁵. « La pièce de la DRAC, *Escale aux Tropiques* », *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 136.

⁶. L'ombre sur l'action des Européens est présente dans la presse enfantine chrétienne, même si son expression n'est pas le fait d'une volonté première. Seule l'action du missionnaire est digne d'admiration et donc par l'éducation d'imitation. « Si donc *Tintin au Congo* devait susciter des vocations coloniales, selon le directeur du *Vingtième siècle*, c'est plutôt raté car tous les personnages du monde colonial blanc sont des méchants, soit falots (le Commissaire), soit salauds (Tom, Gibbons), soit éphémères et extérieurs à la situation (les journalistes, l'aviateur), sauf le missionnaire, figure du bon père blanc dont Milou dira, quand il fait visiter la mission à Tintin : "quels as ces missionnaires !" Le missionnaire ne fait pas partie du monde colonial au même titre que les autres, il vit et œuvre en

« - Soubal, vous m'avez compris tout à l'heure quand je parlais de cette haine qui vous opposait, là, tous les deux, deux blancs, deux frères... Mais les noirs ou... les macaques¹, comme vous dites, sont aussi vos frères.

- Ça, non !
- Si ! Et vous l'auriez éprouvé, croyez-moi, si vous aviez commencé par les traiter en frères. Mais vous avez débarqué dans ce pays avec une âme de dompteur, une âme de chasseur de bêtes, et non pas l'âme d'un colonisateur chrétien !
- Je ne suis pas curé, moi !
- Et je ne vous aurais pas demandé de l'être ! Mais il eût suffi que vous viviez en vrai colonial, il eût suffi que vous restiez toujours un homme...
- Moi, pas un homme ? Je n'ai jamais peur de rien !
- Le courage ne suffit pas à rendre humain. Les bêtes aussi sont courageuses. Et la force de n'avoir pas peur est moins forte que celle de commander à son propre cœur. Il faut moins de courage pour imposer la crainte que pour semer l'amour !
- L'amour ! ... l'amour... pour cette bande de sauvages ?
- Ne les accablez pas, Soubal ! ... On n'a pas le droit d'en vouloir à ces sauvages de ce qu'ils ne connaissent pas une civilisation qu'on ne daigne pas leur transmettre !² »

Si le soupçon peut s'insinuer sur la valeur des Européens, l'idée de la supériorité des valeurs européennes ne doit pas être atteinte. Il n'est pas question à Mongré d'enseigner le doute en matière de Mission. Auprès des plus jeunes Mongréens, le Père Badet ne manquait pas de promouvoir l'Apostolat de la Prière et d'encourager le soutien aux missions. Brutalement disparu, le Père Bernard lui a succédé. Père spirituel et directeur de la Congrégation de l'Enfant Jésus et des saints Anges, il a le nouveau titre de « promoteur des missions ». Issu d'une modeste famille d'agriculteurs de l'Ain, il n'a toutefois pas la connaissance du Proche-Orient du Père Badet. Durant la guerre, il a combattu sur le Rhin et jusqu'en Turquie. Entré au grand séminaire de Belley après sa démobilisation, il a été ordonné prêtre en décembre 1927. Le Père Albert Valensin lui a fait découvrir la Compagnie de Jésus lors d'une retraite³. Devenu jésuite en août 1929, il a été affecté à Mongré à la rentrée de 1933, après ses études littéraires et philosophiques à Yzeure et Vals-près-le-Puy. Son rôle est plutôt discret. En 1936, Auguste Demoment⁴, lui aussi prêtre séculier avant de devenir jésuite, se voit confier la charge de promouvoir les missions. Tous les maîtres inscrivent le zèle des élèves dans le cadre de Sections missionnaires. L'année scolaire débute par une relance de l'engagement en faveur de la mission. Lors de la fête des missions du 18 octobre, Antoine Henry, Père spirituel⁵, a

Afrique et y demeure. [...] Si donc vocations coloniales à susciter il y a, dans *Tintin au Congo*, ce serait plutôt des vocations missionnaires, car l'excellence du missionnaire contraste avec la médiocrité des autres Blancs. Ainsi, sous cet angle du regard porté sur les Blancs, *Tintin au Congo* a quelques accents anticolonialistes. » Jean-François Zorn, « *Le Petit Messager des Missions Évangéliques*. Une presse enfantine à l'époque de Tintin au Congo », dans Thierry Crépin et Françoise Hache-Bissette, dir., *Les Presses enfantines chrétiennes au XX^e siècle*, Arras, Artois Presses Université, 2008, p. 146.

¹. Tsé-Tsé, métis, est appelé macaque par Soubal qui le frappe avec sa cravache. Soubal appelle les Pygmées les « bêtes puantes ».

². Pierre Dumaine et Louis Brunet, *Escale aux tropiques, Drame d'aventures en 3 actes*, Paris, C. Vaubaillon, 1938, p. 111-112.

³. Guy Canat de Chizy, « P. Albert Bernard 1899-1988 », *Compagnie*, n° 226, mars 1989, p. 57-58.

⁴. Déjà prêtre avant son entrée dans la Compagnie de Jésus, Auguste Demoment (1902-1987) est arrivé à Mongré à la rentrée scolaire de 1936. Il est directeur de la Congrégation de saint Louis de Gonzague et de l'Enfant-Jésus, catéchiste des élèves et confesseur de la communauté jésuite. À partir d'octobre 1938, il est aussi directeur de la Croisade eucharistique. Après avoir été affecté au Collège d'Alger, il a été pendant plus de trente ans archiviste de la Province de Lyon.

⁵. Antoine Henry (1893-1954), est entré dans la Compagnie de Jésus en novembre 1911. Profès en 1929, il enseigne à Mongré depuis 1931, d'abord l'anglais et l'histoire. Devenu professeur de grammaire supérieure, il est devenu directeur de la Congrégation des saints Anges à la rentrée de 1936.

convoqué les plus jeunes congréganistes de la III^e division pour leur faire une annonce.

« Mes chers enfants, je vous ai appelés les sept pour vous faire part d'un petit changement. La Congrégation des Saints-Anges est transformée en Croisade eucharistique. La Croisade apprend à devenir congréganiste chez les Moyens et les Grands. J'ai consulté le cahier de notes ; je sais que vous jouez bien en récréation. Je vous ai choisis comme apôtres. Vous devez donner l'exemple en tout...¹ »

La nouvelle exigence a d'abord pour effet de diminuer l'effectif du groupe. « Trois semaines après... nouvelle réunion. Mais, hélas ! sur sept, quatre seulement ont tenu !!! » Pour certains élèves, en effet, les résultats scolaires ont été moins bons. Forts des encouragements de leur Père spirituel, les quatre persévèrent toutefois. La réussite promise est acquise. Leur zèle attire d'autres Collégiens. Quelques mois plus tard, les quatre sont devenus « une vingtaine de croisés bien décidés à être l'élite de la division. » Une nouvelle organisation est mise en place. Les apôtres se réunissent tous les huit jours. La réunion permet de discuter des admissions, de poursuivre la formation, notamment avec le commentaire du livre *Face à la vie* du Père Plus², et de choisir la consigne à transmettre chaque jeudi à la section que dirige un « apôtre ». Le Père Henri Perroy est venu de Lyon expliquer « le sens profond » de la journée au Sacré-Cœur.

« C'est cela, nous dit-il, l'essentiel de la Croisade. J'ai mis dix-huit ans pour le comprendre. (Ce qui nous semble bien long). Le Père, avec force gestes, nous rappela nos devoirs : "Prie — communie — sacrifie-toi — sois apôtre !" Nous serons contents de voir revenir le Père Perroy, parce qu'il joue ce qu'il dit⁴. »

Dans la deuxième Division, la « section missionnaire » de la Congrégation de Saint-Louis de Gonzague compte quatre chefs de section qui ont chacun leur aire géographique : Jacques Allard, l'Europe et l'Océanie ; Paul Bourbon, l'Afrique, Jean Ducruet⁵, l'Asie, Jean Gheorghiu. Directeur de la Congrégation, le Père Demoment stimule l'ardeur missionnaire des Congréganistes. « Tout congréganiste doit être apôtre, et, pour cela, travailler d'abord à transformer son âme avec l'aide de la Sainte

¹. « III^e division. Croisade eucharistique », *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 120.

². Raoul Plus (1882-1958), ancien élève du Collège de Boulogne-sur-Mer, a été formé à Gemert (Pays-Bas) où il a eu pour Père spirituel Germain Foch. Aumônier volontaire durant la guerre, il rédige alors son premier livre, *Dieu en nous* (1921). Enseignant à l'ICAM de Lille, il est aussi aumônier des Facultés catholiques. Durant l'entre-deux guerres, il est, avec les Pères Bessières et Marmoiton, l'un des grands auteurs de l'Apostolat de la Prière. Ses ouvrages autour des thèmes eucharistiques ou de dévotion à Marie mettent des notions de théologie à la portée du grand public. *Face à la vie* est, avec *Le Christ dans nos frères*, son ouvrage qui a connu le plus grand succès. Réédité jusqu'en 1951, il comprend, en deux « séries » : Grandeurs baptismales. La Force d'âme. Vertus nécessaires ; Devoirs d'état. Apostolat. Les Questions d'avenir. Fêtes et dévotions. Raoul Plus, *Aux jeunes gens. Face à la vie*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1926, 2 vol. Hugues Beylard, « Raoul Plus », *DMRFC*, 1.

³. Le Père Perroy a répété la devise du « Croisé ». La Croisade eucharistique s'est organisée au sein de l'Apostolat de la Prière à partir de 1917. Elle a été reconnue en 1932 par le Préposé général Ledochowski comme association primaire issue de l'Apostolat de la Prière.

⁴. *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 120. Henry Perroy, affecté à la résidence de Lyon depuis 1911, est prédicateur et directeur spirituel. Il intervient auprès de l'Association des Veuves de guerre, la Croisade eucharistique et sa branche féminine, les « Cadettes du Christ ». Tenant d'une spiritualité centrée sur l'Eucharistie, le Sacré-Cœur et la piété mariale, son apostolat s'inspire de l'esprit et des méthodes de l'Apostolat de la prière.

⁵. Jean Ducruet (1922-2010) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1942. Envoyé au Liban en 1960, il soutient quatre ans plus tard une thèse de doctorat en sciences économiques (*Les capitaux européens au Proche-Orient*, Université de Paris 1964). Il a fondé la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université Saint-Joseph (USJ) et sa revue *Proche-Orient études économiques (POEE)*. Au début des années 1970, il a aussi fondé, avec l'Institut français du pétrole, le Centre de recherches économiques de cette Faculté. Professeur, Recteur (1975-1995), il a aussi présidé l'Hôtel-Dieu de France (1984-2001) de Beyrouth et le Centre d'éthique de l'USJ.

Vierge ». Préfet de la Congrégation, Roland Ducret sait que l'objectif n'est pas encore atteint :

« Malheureusement, nous sommes encore loin de réaliser l'idéal entrevu. Notre groupe n'est pas assez vivant. Dans les réunions hebdomadaires, trop nombreux sont ceux qui n'osent pas prendre la parole¹. »

Le dimanche soir, vingt-deux élèves attendent leur « cher directeur. » Après une courte prière et des remarques sur la marche de l'œuvre, il écoute la « voix hésitante » du Préfet et président de la section missionnaire Roland Ducret. « De ton sérieux ou plaisant, avec ou sans cartoscope², la causerie doit toujours exciter notre amour pour les missions. » Le mot d'ordre de chaque mois est rappelé par les chefs de section. Le zèle missionnaire demande aussi le versement de l'obole pour les frais de l'œuvre. Les soixante et onze francs réunis ont permis l'achat de livres et l'envoi d'une petite somme au RP Léon Guinard, missionnaire à Régina-Approuague en Guyane française. Des membres ont proposé durant l'année des conférences où la prise de parole s'allie à la maîtrise du tableau ou de l'écran. Roland Ducret a traité du Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ et fait défiler « toutes sortes de gens, depuis les princes jusqu'aux petits Chinois », traduisant concrètement, « sur l'écran, cette idée de la grande famille chrétienne. » Jacques Allard a parlé du Communisme dans les missions, non sans auparavant s'arrêter sur « la propagation de cette erreur dans certains milieux scolaires de France », révélant combien les Mongréens étaient « ignorants de l'activité de nos adversaires. » La voix de Paul Fontoynt a vibré en évoquant « Bourjade, aviateur et missionnaire³. » Yves Sabran traite du Congrès eucharistique de Manille. L'intervention de personnes extérieures à l'établissement impressionne les élèves. Les souvenirs en sont plus durables. Il arrive toutefois que les efforts des éducateurs n'aboutissent pas exactement au résultat escompté. Ainsi, le 7 mars 1937, lorsque les « apôtres » assistent à une conférence accompagnée de projections par le Père d'Autume, missionnaire en Arménie pendant vingt-cinq ans⁴. Il a aussi été surveillant à Mongré. Interrogés le lendemain par leur Père spirituel, d'aucuns ne se souviennent que de l'apparence du conférencier ou de l'anecdote et de la présence d'animaux.

« Le père d'Authume [sic] a une grande barbe blanche, une figure allongée et il est d'une très grande douceur — dans sa conférence, j'ai aimé l'histoire des dix mille francs pour le clocher — un petit âne qui conduit les chameaux — le daghbé ! le daghbé !⁵ — le krack des Chevaliers - les habits et la figure énergique des gens du pays — il y a dans ces pays-là des systèmes primitifs pour machiner l'huile et le blé - on grimpe dans des cavernes avec d'immenses échelles en temps d'invasion — pour finir, l'histoire de la Sainte Vierge qui reçoit les "approuvés" du petit Jésus⁶. »

¹. *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 110.

². Le cartoscope est l'ancêtre du rétroprojecteur. Il peut être classé dans la catégorie des appareils de « pré-cinéma » pour l'enseignement.

³. Léon Bourjade (1889-1924) était pendant la guerre artilleur avant d'être recruté dans l'aviation. Réputé pour ses combats aériens victorieux, il est entré après guerre au séminaire des Pères du Sacré-Cœur et a été, de 1921 jusqu'à ses derniers jours, missionnaire en Papouasie. Un ouvrage hagiographique a paru quelques années après sa mort : Édouard Peyriller, *Le Pilote de sainte Thérèse. Bourjade des Pères du Sacré-Coeur d'Issoudun, aviateur de guerre et missionnaire. Officier de la Légion d'honneur. Seize citations, vingt-huit victoires. Mort à la mission de Port-Léon (Papouasie)*, Paris, Plon, 1930. Le volume comprend dix photographies hors texte.

⁴. Étienne d'Autume (1861-1945) a passé vingt-six ans en Arménie et à Constantinople. Depuis son retour à Lyon en 1931, il assume la charge de Procureur des Missions du Proche-Orient.

⁵. L'oiseau, en langue kurde.

⁶. *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 121.

La prière des élèves ne manque pas. « Nous prions bien pour le Père d'Autume ! », écrivent les rapporteurs¹. Le conférencier a présenté dans ce qui ressemble à une leçon de géographie en images, l'histoire de la Mission d'Arménie, fondée en 1881 à la demande de Léon XIII, lui-même sollicité par le Patriarche arménien catholique, Stéphan Bedros X Azarian, et plusieurs évêques. Il a décrit la responsabilité des Jésuites de la province de Lyon sur un territoire qui s'étend de l'Arménie à l'Égypte², avec six postes à Amassia, Adana, Merzifon, Tokat, Sivas et Césarée de Cappadoce. Il n'a pas oublié la collaboration des Sœurs Oblates de l'Assomption de Nîmes et de Saint-Joseph de Lyon pour les Écoles. Il n'a en revanche sans doute pas voulu heurter les élèves avec la description des événements tragiques consécutifs à la guerre : le massacre des Arméniens à partir de 1915³. En 1925, dans une série de lettres publiées par les *Missions catholiques* de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, un jésuite avait décrit l'accueil consécutif au drame des réfugiés en Syrie⁴. Les Mongréens qui lisent *Jésuites missionnaires* l'apprendront sous la plume du Père d'Autume dans le numéro de mars 1939⁵. Quelques jours après sa conférence à Mongré, les exercices de piété des Croisés reprennent avec un *triduum* eucharistique, une manière de préparer la journée du 10 mars, jour de la réception solennelle des Croisés, veille de la saint Ignace.

« Après cinq mois d'épreuve, la Croisade va être installée. La Section missionnaire des Moyens, les Conseils de Congrégations assistent à la cérémonie. Le RP Recteur préside. Avant la messe, les Croisés, puis les apôtres lisent au pied de l'autel leur consécration. [...] Dans son sermon, le RP recteur nous parla de la coopération que nous avons avec Jésus-Christ pour la rédemption du monde »⁶.

Mission et vocation jésuites dans les lointains

Depuis le début des années trente, la Compagnie de Jésus entend promouvoir ses missions car les vocations sont à la baisse. Bien loin de la situation d'avant la guerre, le nombre des missionnaires s'est élevé entre 1920 et 1925 mais il a ensuite lentement diminué jusqu'en 1930. Les grandes années paraissent loin : le chiffre des missionnaires, un peu supérieur à 150, est identique à celui de 1850⁷. Il est urgent de réagir. Les colonies s'affichent sur les murs de la classe. En 1930, l'édition de cartes murales des missions de la Compagnie de Jésus sert à fixer l'attention des élèves⁸.

¹. *Idem*, p. 121. L'article est signé par Paul Gwinner, président, Jean-Paul Bruyas, vice-président, Maurice Thivollet, secrétaire, et Paul Praz, trésorier.

². Bernard Delpal, « L'Imprimerie catholique et la Bibliothèque orientale à Beyrouth », dans *Les Jésuites à Lyon*, p. 162.

³. Le récit de la tragédie a été consigné dans les *Lettres de Fourvière*. « Le Cinquantenaire de la Mission d'Arménie 1881-1931 », *Lettres de Fourvière*, Province de Lyon, troisième série, n° 5, novembre 1932, p. 189-217.

⁴. *Missions catholiques*, 21 et 28 août 1925, p. 426-428. En 1936, dans les *Lettres de Fourvière*, le Père Pignal a rappelé la terrible réalité. « Nous savons comment, en 1915, fut décrétée la mort du peuple arménien. Chaque gouverneur de Province put, à sa guise, choisir les moyens d'extermination. Au massacre pur et simple on préféra, le plus souvent, l'usure lente, la mort par épuisement. Poussés en immenses troupeaux dans la montagne ou le désert, plus d'un million de Chrétiens succombèrent ainsi à la faim, à la soif. Il y eut aussi des exécutions massives. » Jacques Pignal, « La Mission d'Arménie 1881 », *Lettres de Fourvière, Province de Lyon*, 1936, vol. I, p. 139-156.

⁵. Étienne d'Autume est l'auteur d'un article dans *Jésuites missionnaires*, n° 3, mars 1939 : « Les massacres de 1915 », p. 78-82.

⁶. *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 122.

⁷. *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 1, p. 168-169.

⁸. « Cartes murales des missions de la Compagnie de Jésus », *Trait d'Union*, 1930, p. 376. Parmi beaucoup d'autres Congrégations, la Compagnie de Jésus a produit des cartes des terres de mission qui lui ont été confiées. Jean-Michel Vasquez, *Une cartographie missionnaire. L'Afrique de l'exploration à l'appropriation, au nom du Christ et de la science (1870-années 1930)*, thèse de doctorat d'histoire de l'Université Lumière-Lyon 2, 2007, p. 72-74. L'Exposition coloniale internationale a été l'occasion d'un bilan de la cartographie coloniale par Edouard de Martonne, frère cadet d'Emmanuel. Edouard de

Ces cartes complètent celles des « Collections coloniales scolaires » produites en 1921¹. Le récit par les missionnaires de leurs activités est une autre manière de publicité. Les missions dépendantes de la Province de Lyon sont les premières concernées. Dans *Missionnaires de vingt ans*², coédité avec la « Procure des missions de Syrie », installée à Lyon Montée Saint-Barthélemy, des scolastiques racontent leur régence en Syrie et au Liban³. Ils expliquent leurs commencements dans la mission et laissent entendre qu'elle doit être poursuivie. Publié à l'occasion du Centenaire de la Mission, l'ouvrage porte en couverture un « bois » de Philippe Brunot et est illustré par un grand nombre de photographies réalisées par des Jésuites⁴. Le texte témoigne d'un désir d'innover.

« L'action religieuse requiert, si elle veut avoir prise sur des créatures de chair, des concours matériels. Un certain mieux-être est un facteur indispensable de l'évolution morale. L'homme mécontent de son sort est le premier à susciter des troubles ; le sans-logis, l'affamé n'est pas disposé à écouter sagement la parole de Dieu. Le missionnaire devra donc d'abord faire œuvre de civilisation. A lui de diminuer la somme des misères corporelles, de soigner les malades, d'augmenter les ressources matérielles, de faire la classe, de relever le niveau de la vie. Si on ne se soucie pas de la vie matérielle d'un simple, on lui fera difficilement croire qu'on l'aime en vérité. Le Christ multipliait les poissons et les pains, guérissait les boiteux, les aveugles, les sourds. »

La grandeur de la mission de « l'Ancienne Compagnie », avec les « Réductions du Paraguay », est aussi convoquée. « Pourquoi n'utiliserait-on pas une méthode analogue auprès des Bédouins de Syrie ? Cette méthode des Réductions, adaptée au désert syrien, pourrait se résumer d'un mot : sédentarisation. Condition de mieux être, la sédentarisation est en effet condition nécessaire de l'élévation des Bédouins à une vie plus civilisée et plus religieuse⁵. » L'Islam est l'adversaire. Il sera dépassé par la culture universitaire diffusée depuis Beyrouth par l'université Saint-Joseph. La réussite est proche.

« L'heure semble bientôt venue des grandes moissons. [...] À l'Université de Beyrouth il ne suffira plus désormais de projeter sa grande ombre sur l'Islam afin de le voir lentement dépérir. Déjà ses orientalistes de toutes nuances, depuis l'archéologue jusqu'au linguiste, lui attirent l'attention de l'Europe et la considération du monde musulman. Si elle consent à développer sa presse — reine de l'avenir — qui portera, là

Martonne, « La cartographie à l'exposition coloniale de Vincennes », *Annales de Géographie*, 1931, n° 227, p. 449-478.

¹. « Cartes murales. Collections coloniales scolaires », *Trait d'Union*, 1921, p. 48. Ces cartes en couleurs sont éditées par l'Office colonial scolaire, une institution fondée en 1899, avec pour but d'exalter l'imagination des enfants et de les aider à mémoriser des informations géographiques, historiques, démographiques et économiques sur les pays colonisés. Archives nationales d'Outre-mer, collection des affiches, sous-série 9Fi. L'éditeur Charles Delagrave et les éditions Armand Colin, spécialisés dans l'édition d'ouvrages et de matériels scolaires, sont alors aussi des éditeurs de cartes murales « à l'usage des écoles ».

². *Missionnaires de vingt ans, préface de son Éminence le cardinal Maurin, Primat des Gaules*, Paris, Dillen, 1931.

³. Il s'agit parfois d'une réédition, ainsi pour Emmanuel Fellert, « Sous les tentes noires d'Ismaël », déjà paru dans *En terre d'Islam*, n° 39, 1930, p. 260-277 et 403-407.

⁴. Le livre est publié dans la collection « les beaux livres illustrés sur les missions ». Ce sont ces photographies qu'apprécie tout particulièrement *La Croix* dans son édition du 30 octobre 1931, p. 4. Elle juge que « la lecture de ce recueil — où figurent même des poésies — est aussi instructive qu'agréable. Elle nous apprend à connaître l'âme musulmane (et même schismatique), à laquelle les missionnaires de vingt ans s'efforcent, avec un dévouement et une ardeur dignes d'admiration, d'apporter les lumières de la foi chrétienne. Si ces jeunes apôtres, encore inexpérimentés, rencontrent dans leur tâche d'incessantes difficultés, leur persévérance leur fait aussi obtenir d'heureux résultats. » De même que *Syrie-Proche-Orient* d'Henri Charles et les fascicules de *Jésuites en Syrie (1831-1931)*, il est proposé parmi les « livres pour distributions de prix », avec 35 % de réduction pour 10 exemplaires achetés. Il est vendu 6 fr. 50. *Jésuites missionnaires*, mai 1936, p. 31.

⁵. *Idem*, p. 217-218.

où le missionnaire n'atteint pas, ses informations d'abord, puis ses idées, et enfin sa lumière, l'Université de Beyrouth, demain, peut régner sur dix peuples¹. »

Mongré, où le livre est recommandé², soutient la Mission de Syrie. En octobre 1931, l'Exposition missionnaire a suscité un engouement extraordinaire³, notamment en raison du « Centenaire de la Mission des Jésuites Français en Syrie⁴. » Sous la direction du Père Louis Badet et du scolastique Henri Daniel⁵, des élèves de la « section missionnaire de III^e Division » ont longuement préparé l'événement qui a lui-même augmenté le nombre des membres de la section. « Depuis plusieurs années, cette section existe, mais elle a repris avec un nouvel élan : les années passées, elle comptait une quinzaine de membres ; celle-ci, le nombre en est doublé⁶. » D'abord intrigué, Roger Criner, élève de Cinquième, a rejoint le groupe. Il décrit pour *Les Nouvelles* le contenu de la salle lors de l'Exposition, mélange hétéroclite d'objets évoquant les Missions jésuites, depuis celles de Syrie et d'Égypte, mais aussi celles de Chine.

« L'ingéniosité du Père Daniel lui a donné son aspect particulier : sur les murs vert-d'eau se détachent, en frise et en champ, des scènes au pochoir ; en bas, des Egyptiens et, tout à fait en haut, le voyage d'un mandarin chinois en palanquin. En entrant on a devant soi les fenêtres, et, à sa droite, le "Musée missionnaire" peuplé d'objets hétéroclites⁷ ; en bas de la vitrine se trouvent de bizarres animaux empaillés ; le deuxième rayon contient des objets étrusques et égyptiens ; le troisième, des bibelots chinois, des choses fantasmagoriques, et celui du dessus, le triomphe du christianisme : on voit une croix qui est une précieuse relique venue de Jérusalem. Au-dessus du meuble un vase égyptien en céramique et un tam-tam dit "daraboukka", que l'on prend aisément pour un alcarazas renversé⁸ ; plus haut, accroché au mur, un jeune alligator empaillé. La salle, qui est très longue, est éclairée par deux lanternes japonaises, avec, entre elles, une lampe juive. Sur une étagère se trouvent des livres

¹. Paul Coron, « Cent ans de mission 1831-1931 », *Idem*, p. 37. Paul Coron (1903-1982) a étudié l'arabe à Bikfaya de 1925 à 1927. Surveillant ensuite à Beyrouth (1927-1928), puis au Caire (1930-1932) où il enseigne aussi la littérature, il est à Beyrouth de 1936 à 1938 comme sous-directeur puis directeur de l'Imprimerie catholique et du quotidien *al-Bachir*. Revenu à Beyrouth après la guerre, il fonde en France les « Éditions arabes » et ensuite une « Association Lyon-Liban » pendant la guerre du Liban. Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient*.

². « Dès leurs vingt ans, dès qu'ils savent assez de grammaire arabe, de jeunes missionnaires se penchent sur les âmes des petits Syriens, quelques-uns tout récemment convertis ; ils causent avec le petit musulman qui essaie de les convertir à l'Islam. Des cèdres du Liban à Palmyre, de Galilée à Jérusalem, ils parcourent la terre d'Orient si belle. Ils rêvent enfin aux grandes réalisations qui réclament leurs vies en ce Proche-Orient, carrefour des trois continents. Telles sont, pleines de mouvement, d'émotion, de beauté et d'amour, les premières expériences de ces missionnaires de vingt ans. » *Nouvelles de Mongré*, mai – juin – juillet 1931, p. 47.

³. Voir *supra*.

⁴. C'est le titre de l'article publié dans *Les Nouvelles de Mongré*, janvier – février 1932, p. 147.

⁵. Désigné comme « Père », Henri Daniel est surveillant de la 3^e Division. À Mongré de 1929 à 1932, il est professeur de sciences naturelles et catéchiste des élèves. Né à Hyères en 1902, Henri Daniel est entré dans la Compagnie de Jésus le 7 novembre 1921. Il est mort noyé le 15 juillet 1938 au lac d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence).

⁶. *Idem*, p. 149.

⁷. Ce « Musée missionnaire » s'apparente au « Musée scolaire » selon la définition de Ferdinand Buisson dans la 2^e édition (1911) de son *Dictionnaire de pédagogie* : « L'expression de musée scolaire pourrait s'appliquer aux collections de toute nature formées par le maître en vue de son enseignement. Mais ce terme est pris généralement dans un sens plus restreint ; il désigne surtout les objets usuels dont l'instituteur fait usage dans le procédé d'enseignement connu sous le nom de *leçons de choses*. Un musée scolaire est donc une collection d'objets, les uns naturels, les autres fabriqués, destinés à donner aux enfants des idées nettes, exactes, sur tout ce qui les entoure. » Depuis la fin du XIX^e siècle, la « leçon de choses » est au centre de la pédagogie, principalement pour l'enseignement des sciences pour lequel est elle considérée comme un gage d'objectivité. Une notice lui est consacrée dans le *Dictionnaire* de Ferdinand Buisson. Pierre Kahn, *La leçon de choses, Naissance de l'enseignement des sciences à l'école primaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

⁸. Une cruche.

ayant rapport aux missions, tels que la vie du RP de Foucauld, *Missionnaire* [sic] *de vingt ans*, et d'autres livres du même genre. Sur les tables sont des revues : Croisade eucharistique, *Jeunesse et Missions*¹, en Syrie et au Liban... Un Christ préside, à gauche, et, en face, un Égyptien semble le contempler, car il est à la même hauteur. »

Le « petit crocodile » a été envoyé par le RP de Gevigney², missionnaire à Tanarive, qui correspond avec ses deux neveux Jean et Gabriel de Gevigney. L'année précédente, il a « brillamment achalandé une petite loterie exposée au grand parloir. » La section missionnaire de 3^e Division lui a adressé la somme de 2 400 fr³. Au même moment, la réunion en l'honneur du Père François Michel permet de louer à travers lui l'œuvre des missionnaires jésuites⁴. André Sournies le désigne comme « un ouvrier du Christ-Roi⁵. » « Vos vingt ans de Mission, mon Révérend Père, vous classent parmi les plus ardents missionnaires de notre Patrie. » Après cette adresse « vivement applaudie », une petite saynète illustre la valeur de son action : elle met en scène une conversation entre anciens convertis du Père Michel. Prolongeant l'hommage, le Père Pruvot traite dans sa conférence de la Mission de Syrie, en rappelant ses principales étapes et, surtout, « la fondation de l'Université de Beyrouth, ce phare de la Méditerranée, suivant le mot de Barrès⁶. » Ému, le Père Michel a remercié les participants, fut chaleureusement applaudi, et a donné aux élèves, gage supplémentaire de leur enthousiasme, un jour supplémentaire de vacances à Noël. Le 17 décembre, « le Groupement missionnaire des Grands » de Mongré s'est rendu à Lyon où est fêté le Centenaire de la Mission des Jésuites français en Syrie. La Mairie a prêté un local du salon de peinture, quai de Bondy, pour que les Jésuites puissent installer une exposition. Ce jeudi après-midi, des

¹. Le mensuel *Jeunesse et missions*, publié d'abord entre 1927 et septembre 1939, est édité par la Ligue missionnaire des Écoles. Un an plus tard, le Père Miniez est venu présenter son bulletin lors du Congrès missionnaire de Lyon. Le titre a reparu après guerre.

². Natif de Besançon, Bernard Durand de Gevigney (1890-1977) est devenu novice jésuite en 1908. Après ses deux années de juvénat, il porte déjà l'uniforme lorsqu'éclate la guerre. Il est fait prisonnier après avoir été gravement blessé pendant les combats. Rapatrié en France en 1917, il a perdu l'usage complet de son bras droit. Ordonné prêtre en 1922, il enseigne en Collège jusqu'à son départ comme missionnaire à Madagascar. De nouveau aumônier durant la Seconde guerre mondiale, son « maréchalisme » lui est reproché à Madagascar. Parti en Syrie en 1943, il rejoint les troupes du général Leclerc qui deviendront la 2^e DB. Il effectue avec elle la campagne de France et est de nouveau blessé en novembre 1944. De retour à Madagascar, où il est témoin de l'insurrection de 1947, il est ensuite affecté à La Réunion, l'Île Maurice, Madagascar et de nouveau La Réunion. Bernard de Vregille, Jacques Tiersonnier, *Bernard de Gevigney SJ 1890-1977*, 2003, 48 p.

³. Roger Criner, « La Section Missionnaire de III^e Division », *Nouvelles de Mongré*, janvier – février 1932, p. 150.

⁴. François Michel-Bent, né en 1863, est mort à Mongré le 3 février 1933. Il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1881 et a vécu durant vingt années dans les missions, d'abord en Égypte, au Caire et à Alexandrie, comme professeur de mathématiques et Père spirituel. De 1925 à 1928 puis de nouveau de 1929 à 1931, il est professeur de mathématiques à Mongré. Il est encore admoniteur et confesseur, de 1931 jusqu'à sa mort. Son frère aîné, Joseph Michel-Bent (1862-1932) qui venait régulièrement lui rendre visite est aussi mort à Mongré le 14 janvier 1932. Le Collège a organisé au milieu d'« une foule recueillie de parents d'amis et de maîtres » des funérailles à l'ancien Surveillant de Mongré qui a « conduit près de 10 000 [petits enfants] à la Sainte Table » : tandis que le Père Jacquemont célèbre la messe de Requiem, le Provincial Christophe de Bonneville prononce l'absoute. Une délégation d'élèves de l'Externat Saint-Joseph et de l'Externat est venue sous la conduite du Père Galtier. Les Pères Chamussy et Journoud ont aussi rejoint le cortège qui a conduit le Père pour son inhumation dans le caveau du Collège. *Nouvelles de Mongré*, janvier – février 1932, p. 144-146.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, novembre – décembre 1931, p. 96.

⁶. Victor Pruvot (1900-1969), originaire de Marseille, élève du Collège de Bollengo, est devenu jésuite en 1917. Régent à Beyrouth, de 1921 à 1924, il étudie l'arabe à Bifkaya (1924-1925) avant d'être ordonné prêtre en 1931. Il est directeur du Cercle de la Jeunesse catholique d'Alep (1932-1934 et 1935-1945) dans lequel il organise recollections, retraites, mais aussi activités sportives et théâtre avec des pièces en arabe et français. Il a été Recteur du Collège secondaire et des Facultés à Beyrouth (1945-1951), puis Administrateur du vicariat apostolique d'Alep (1947-1949), Recteur au Caire (1953-1959) et du séminaire copte catholique de Maâdi (1959-1965). Henri Jalabert, « Victor Pruvot », *Jésuites au Proche-Orient*.

élèves des Collèges jésuites et de la Conférence Ampère ont donné des tableaux vivants, statistiques et saynètes pour accompagner la conférence du jésuite Alban de Jerphanion¹, ancien élève de Mongré. Dans la lutte d'influence contre l'Islam, l'importance de l'université Saint-Joseph est soulignée au travers de son œuvre civilisatrice et humanitaire.

« Des élèves de l'Externat de la rue Sainte-Hélène, présentent les progrès du christianisme depuis Notre-Seigneur jusqu'à l'arrivée courageuse et triomphale des Croisés en Asie-Mineure. De son côté l'Externat de la rue de Sèze, continuant l'idée amorcée, montra pas des chants et des danses fort bien exécutés, les premiers pas des fils de saint Ignace en pays infidèle. Malgré les persécutions, malgré les progrès énormes de l'Islam, les efforts acharnés des missionnaires ne furent pas vains. Ainsi, en 1860, le RP Monnot fonde l'Université Saint-Joseph, à laquelle s'attachent dès lors de solides espérances. C'est ce que les Mongréens essayèrent de prouver par des statistiques animées. Chaque division eut sa part. Des élèves de troisième division, habillés en avocats, avec la toque et la robe, firent l'histoire de la faculté de droit. Des élèves de l'École apostolique, par des graphiques vivants, mirent sous nos yeux, grâce aux numéros qu'ils avaient dans le dos, le nombre de prêtres sortis du séminaire de Beyrouth. Des petits de quatrième division nous présentèrent l'Observatoire de Ksara² : avec une grosse lunette il essayèrent de deviner dans la lune les destinées de la Faculté. Les Moyens, avec des numéros, firent défiler, dans des mouvements de gymnastique, le nombre toujours croissant des écoles et , affublés d'immenses flacons pharmaceutiques, comme des hommes sandwiches, ils montraient les médecines distribuées dans la mission, ce qui provoqua le rire général. Ce furent les élèves de la Conférence Ampère qui terminèrent la séance par une petite pièce, où les réflexions d'un vieux cheikh donnent à réfléchir à un jeune homme lancé dans une grande exploitation agricole. La vue des moissons le rappelle à la moisson idéale, pour laquelle le Christ réclamait des ouvriers, et il retourne à la religion de son enfance. En termes chaleureux, le RP de Bonneville remercia tous ceux qui, de si grand cœur, avaient pris part à cette journée missionnaire et insista sur l'encouragement plein d'espoirs, que les missionnaires reçoivent des enfants de nos collègues catholiques³. »

La section missionnaire de la 3^e Division a poursuivi ses activités. Présidées par le Père Badet et le Père Daniel, les réunions ont été l'occasion de conférences et de commentaires de textes évangéliques. Le Père de La Chapelle est venu faire une conférence sur les Missions d'Égypte⁴. Les échanges de courriers ont lieu entre les

¹. *Les Nouvelles* évoquent le « Père » de Jerphanion, même si Alban de Jerphanion est encore scolastique. Né à Lyon en 1901, neveu du Père Guillaume de Jerphanion (1877-1948), ancien de Mongré (M VI 1886 – II 1891), missionnaire en Arménie devenu spécialiste de l'histoire de l'art chrétien d'Orient, il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1918 après ses études à Mongré. Il est « détaché militaire » au Caire de 1922 à 1924 où il enseigne la rhétorique. Après une année de régence au Collège de Saint-Étienne, puis deux autres au Caire de 1928 à 1930, il est affecté au Liban. Préfet du Collège de Beyrouth, (1935-1945), directeur du Cercle de la Jeunesse catholique (1945-1948), vice-chancelier de la Faculté de Médecine (1948-1953), Chancelier de l'École d'Ingénieurs (1953-1965), il est aussi Recteur de l'Université Saint-Joseph (1958-1965). De nouveau Chancelier de l'École d'ingénieurs de 1966 à 1974, il est Ministre de la communauté de Jamhour lorsqu'il est tué le 14 mars 1976, victime des guerres du Liban. « Alban de Jerphanion », Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient*.

². L'observatoire de Ksara a été fondé en 1907 par Bonaventure Berloty (1856-1934). Ancien de Mongré (M VII 1864 – P 1874), il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1874. Docteur ès sciences mathématiques en 1886 (*Théorie des quantités complexes à "n" unités principales*, par l'abbé Bonaventure Berloty, Paris, Gauthier-Villars, 1886, 126 p. ; thèses présentées à la Faculté des sciences de Paris, n° 554), il est ordonné prêtre en 1889. Avant de quitter Lyon, il a été professeur aux Facultés catholiques. Restaurateur de l'observatoire après la guerre, il en est le directeur jusqu'en 1925, date à laquelle son assistant le Père Charles Combier (1880-1950), ancien de Mongré (M VI – V 1890), lui succède et s'engage dans la météorologie. Il se spécialise ensuite en sismologie. Jacques Damiens, « la météorologie française au Levant (1921-1929) », *La météorologie*, n° spécial, avril 1995, p. 28-34.

³. Victor Sirot, Joseph Brunel (Groupe missionnaire de la II^e Division), « Centenaire des Missions jésuites en Syrie », *Nouvelles de Mongré*, janvier - février 1932, p. 147-148.

⁴. Gilbert de La Chapelle (1889-1939). Jésuite depuis 1907, profès en 1926, son nom apparaît en 1936 dans *Jésuites missionnaires* dans la liste des « centres d'abonnement » au 10, rue Sainte-Hélène, c'est-à-

missionnaires et leurs « correspondants » dans la section. Depuis le vaste monde parviennent à Mongré les échos des missions catholiques, particulièrement celles de la Compagnie de Jésus. Outre les Jésuites, des Pères de Saint-François de Sales, du Sacré-Cœur et des Oblats de Marie Immaculée écrivent aux Mongréens depuis la Syrie, le Liban et précisément Beyrouth, le Maroc, la Haute-Egypte, les Indes, la Chine et de Fort-Smith en Amérique du Nord¹.

En ce début des années trente, la publicité faite aux missions jésuites a pour but de susciter de nouvelles vocations. L'idée de pages spéciales voire d'une revue spécifique est soutenue en 1933 par le Provincial Christophe de Bonneville.

« Peut-être avons-nous encore quelque chose d'analogue à faire pour nos revues missionnaires. L'ensemble magnifique de l'œuvre missionnaire de la Compagnie n'est pas assez connu. Nos amis les plus intimes et les plus dévoués ne se renseignent d'ordinaire que sur le champ relativement étroit des Missions d'une Province et loueraient davantage Notre-Seigneur s'ils étaient mieux instruits. Ce que je dis ici ne comporte aucune pensée critique à l'égard des revues de nos diverses procures. Elles intéressent leurs lecteurs et elles portent des remerciements à des bienfaiteurs fidèles. Mais il reste quelque chose à faire sur un plan plus large et dans un but moins utilitaire. Des nouvelles, des récits de toutes les Missions de la Compagnie pourraient être donnés ou bien par les revues déjà existantes dans une partie spéciale, ou bien par un autre organe à créer sur le modèle des *Jesuits missions* d'Amérique ou des *Missionni della Compagnia di Gesù* édités dans la Province de Venise². Et, s'il faut aller au devant de quelques craintes, je n'hésite pas à dire que l'attention attirée sur l'ensemble, loin de nuire à la générosité de nos bienfaiteurs, rendra plus vif leur intérêt à l'égard des Missions mêmes qu'ils soutiennent déjà »³.

La « revue » *Jésuites missionnaires* paraît en 1935. Même si elle se définit comme une revue, elle a davantage la forme d'un magazine.

« Aidez les Missions : La Revue *Jésuites missionnaires*, mensuelle, artistique, abondamment illustrée, grand format de 32 pages, héliogravures. Donne des nouvelles de 52 Missions répandues à travers le Monde entier. Contient un roman missionnaire. La Revue la moins chère pour son format et le nombre de ses pages⁴. »

Le numéro 2 est présenté dans les *Nouvelles de Mongré* du « Mardi Gras 1936 »⁵. La double page reproduit la couverture de *Jésuites missionnaires*, avec la photographie du profil d'un chef « indien » portant sa coiffe de plumes. Le texte présente les

dire à l'Externat Saint-Joseph de Lyon. La Mission d'Égypte a été inaugurée en 1879 avec l'ouverture du Collège du Caire à la demande du pape Léon XIII. Catherine. Mayeur, « Un collège jésuite face à la société multiconfessionnelle égyptienne : la Sainte-Famille du Caire (1879-1919) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1992, vol. 78, n° 201, p. 265-286.

¹. Dans le Nord-Ouest canadien, Fort Smith fut fondée par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1874. Les missions concernaient avant tout les Amérindiens. Sur ces missions et leurs difficultés : Joseph Le Treste, omi, *Souvenirs d'un missionnaire breton dans le Nord-Ouest canadien, Texte établi et commenté par Juliette Champagne*, Québec, Les éditions du Septentrion, 1997. Donat Levasseur, *Les Oblats de Marie Immaculée dans l'Ouest et le Nord du Canada, 1845-1967*, The University of Alberta Press et Western Canadian Publishers, Edmonton, 1995.

². Le premier numéro de la revue née de l'initiative du Père Giuseppe Petazzi a paru en 1915. L'objectif est de raconter et promouvoir l'œuvre missionnaire des Jésuites.

³. Christophe de Bonneville, « Lettre sur les vocations, à faire lire au réfectoire », 13 novembre 1933, 11 p. dactyl., AFSI. En 1933, la rédaction du périodique *En Terre d'Islam* s'installe au sein du scolasticat de Lyon-Fourvière. Sa reprise en 1928 par les Jésuites a fait de ce bulletin d'échanges entre missionnaires, une revue consacrée à la missiologie de l'Islam. Le périodique est d'abord édité à Paris par Dillen, l'éditeur de la *Bibliothèque de l'Union missionnaire du clergé de France* et, en 1931, de *Missionnaires de vingt ans* et des douze plaquettes de *Les Jésuites en Syrie, 1831-193*, Université Saint-Joseph. Claude Prud'homme et Oissila Saaiadia, « Jésuites lyonnais au Proche-Orient : la rencontre du monde arabo-musulman (1843-2002) », *Les jésuites à Lyon*, p. 205-230.

⁴. Texte du verso d'une carte publicitaire.

⁵. *Les Nouvelles de Mongré*, Mardi Gras 1936, p. 74-75.

détails du contenu en révélant que la publication est une riposte contre la vogue des illustrés pour la jeunesse.

« Ce n'est pas un Inconnu dont nous entretenons aujourd'hui nos Amis les Mongréens : depuis le lendemain de la Fête des Missions, nous avons dévoré avec avidité cette Revue que nous trouvions sur les tables de nos Salles de Récréation. Le mouvement s'est accru, les mamans se sont inquiétées et ont demandé des explications au Père Préfet sur cette publication pour laquelle leurs fils, enthousiasmés, réclamaient quinze francs pour s'abonner. Il ne suffisait plus de la lire le soir et de monter au dortoir la tête pleine de randonnées sur les grandes pistes des pays lointains, on voulait avoir sa revue à soi. On s'était bien cotisé à plusieurs pour recevoir *Jésuites missionnaires*. « Tu en garderas un numéro sur trois », expliquait un petit bonhomme à l'un de ses deux complices. Un autre disait, plus malin : « Vous recevez la Revue, vous la lisez tant que vous voulez et moi, quand vous l'avez bien lue, vous me la passez, comme ça j'ai la collection. » Quand le numéro de janvier, avec ses belles photos de neige, est paru, toutes ces belles combinaisons se sont écroulées : il fallait un numéro qu'on puisse garder... C'est dire tout le succès de *Jésuites missionnaires*. *Benjamin et Jeunes de France* sont bien malades...¹ *Jésuites missionnaires* raconte les conversions obtenues à travers le MONDE par ceux qui ont TOUT donné et cela comme les petits Français ne l'avaient encore jamais entendu faire. Des photos excellentes, des récits qu'on lit en tournant fiévreusement les pages : on a l'impression « d'y être », on a la fierté de les suivre dans les durs voyages, on sait pour quoi et pour qui on prie et on se sacrifie. Rappelons, pour tous les Mongréens et amis des Mongréens qui ne l'auraient pas encore fait, les conditions d'abonnement. [...]

D'un pôle du Monde à l'autre où s'étend leur action, ces Missionnaires :

Vous charmeront par des récits documentés et instructifs

Vous élèveront vers un idéal peut-être insoupçonné

Vous parleront de leurs pacifiques conquêtes

Vous les aiderez par cette bien minime collaboration

Vous partagerez par là, un peu, leurs mérites

Vous doublerez leur action bienfaisante

Accueillez onc généreusement cette Revue, Faites-vous en les propagandistes

Donnez UN PEU pour ceux qui ont TOUT donné. »

Après la rentrée scolaire d'octobre, les *Nouvelles* publient de nouveau les deux pages sur *Jésuites missionnaires*², car elles « offrent des renseignements précieux pour les Nouveaux Mongréens et peut-être aussi pour pas mal d'anciens, trop vite oubliés...³ ». S'il n'est pas seulement question dans *Jésuites missionnaires* des

¹. *Benjamin*, *Le premier grand hebdomadaire français pour la jeunesse*, publié de 1929 à 1944, a compté parmi ses rédacteurs en chef Jaboune (pseudonyme de Jean-Marie Legrand (1900-1981), dit Jean Nohain, qui anime alors des émissions radiophoniques pour la jeunesse) et Alain Saint-Ogan (1895-1974), le créateur de *Zig et Puce*. Dans son premier numéro, en novembre 1929, il se présente ainsi : « Voici donc enfin - enfin ! enfin ! – mes chers Benjamin, un hebdomadaire digne de vous... Vous ne trouvez pas, en effet, qu'il était inouï, insensé, extravagant qu'on n'eut jamais pensé encore à offrir à des jeunes gens et à des demoiselles de votre âge, un grand journal avec des photographies, avec des actualités, avec des enquêtes, avec de la science, avec des beaux contes intelligents, écrits par de grands écrivains français ? [...]. *Benjamin* que nous sommes heureux et fiers d'être les premiers en France à vous proposer, *Benjamin* qui va être maintenant "votre journal", *Benjamin* sera, enfin, un grand journal français pour la jeunesse – vivant, gai, sain, propre, amusant, instructif, moderne ». *Les Jeunes de France*, édité de 1934 à 1935, avec Erik (pseudonyme d'André René Jolly 1912-1974) pour le dessin de *Fricasse détective* et de *Pic et Mouche*, est issu de la revue *Éducation*, destinée aux parents. Le titre contient romans, récits d'aventure, rubriques d'actualité, de sports. Le périodique est absorbé en janvier 1936 par *Les Enfants de France*, édité depuis 1928 par *Le Figaro*.

². La présentation est illustrée par la couverture du numéro de mars où la photographie d'un enfant noir tout sourire se trouve sous le titre « À travers le monde... »

³. *Nouvelles de Mongré*, Vacances – novembre 1936, p. 43. *Les Nouvelles* donnent auparavant lecture d'un courrier de l'archevêché de Paris, du 9 mai, et une mise au point parue dans la *Revue des lectures* du 15 juin à propos d'*Enfants et Jeunes de France*. L'absorption de *Jeunes de France* par *Les Enfants de France* a suscité la défiance des plus intransigeants. L'Archevêché exprime sa confiance. La *Revue des lectures* demande que le nouveau périodique ne perde pas « l'esprit de *Jeunes de France* ».

missions de la Compagnie de Jésus, celles de Lyon occupent toutefois une place de choix. Le numéro de mai, titré « À travers le Proche-Orient », est consacré à la Mission des Jésuites au Liban et en Syrie. « Berceau de la chrétienté » pour le Père Badiou, le Liban est pour le Père Jalabert la terre où l'islam a stagné tandis qu'une élite de Chrétiens a surgi grâce au travail des éducateurs jésuites. Confortant le projet de conversion des Musulmans¹, Robert Louisgrand explique qu'« en Syrie musulmane », « la vérité catholique est encore incomprise. [...] Mais maintenant bien des préjugés sont tombés, et déjà la grâce, dont les cheminements mystérieux nous déconcertent, a transfiguré telle ou telle de ces âmes, généreuses et de bonne volonté². » La photographie du fondateur de « l'Imprimerie catholique » est d'ailleurs celle du Frère Elias, « musulman converti, qui renouvela par son talent la typographie arabe ». Malgré le carême et les nombreuses sollicitations, le Père de Poidebard se plie à « une interview » pour évoquer son parcours³, « des Arméniens à l'Aviation », c'est-à-dire jusqu'à un travail scientifique conduit grâce à la photographie aérienne. Le Père Chanteur, chancelier de la Faculté de Médecine, rappelle les mots admiratifs de Maurice Barrès : « L'Université Saint-Joseph est le phare de la Méditerranée Orientale. » Plus près sans doute de ce qu'offre un journal pour la jeunesse, il a aussi des « mots croisés missionnaires », une petite leçon de parler arabe entre deux enfants de Beyrouth, et « Une tribu passait », la nouvelle par Ada avec des dessins de Kikou. En ce printemps 1936 empli des tensions politiques françaises, la Province jésuite de Lyon commémore le centenaire de sa naissance. Dans les *Lettres de Fourvière*, Christophe de Bonneville signe un texte programme intitulé « notre vocation méditerranéenne. Refusant les positions antagonistes des « disciples » du « politique d'abord » ou de « l'apostolat institutionnel », il appelle à « l'apostolat social » dans les Missions. « Tandis que les événements économiques et politiques pousse, ici et là, tous les peuples dans des voies nouvelles, nous devons prendre conscience de la réalité et l'illuminer, pour nous-mêmes et pour nos ouailles, des lumières de la foi⁴. » Dans le même volume des *Lettres de Fourvière*, le Père Chanteur traduit cette recommandation à partir du cas de la Mission de Syrie : « La « primauté du spirituel » ne s'imposera que par des moyens adaptés. En s'adaptant, en s'insinuant dans toute la vie du pays, la Mission maintiendra sa consigne et poursuivra sa tâche de lumière et d'action⁵. » L'appréhension de l'islam est indispensable pour espérer convertir. La création d'un Institut dans lequel des Jésuites pourraient étudier les spécificités de l'islam. Christophe de Bonneville

¹. Même si, dans les faits, les missions soutiennent d'abord les Chrétiens, isolés ou marginalisés au Proche-Orient. Chantal Verdeil, dir., *Missions chrétiennes en terre d'islam (XVII^e-XX^e siècles). Anthologie de textes missionnaires*, Turnhout, Brepols, 2013. Voir aussi Chantal Verdeil, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien. Les missions latines en Syrie (1830-1945) », *Proche-Orient Chrétien* (Beyrouth, USJ), 2001, 51 (3-4), p. 267-316.

². Robert-Marie Louisgrand (1904-1989), ancien élève de Mongré (M 1913 – 1922), Officier de Spahis connaissant bien la langue arabe et ses dialectes, affecté à la Procure des Missions de Lyon, a été ensuite Ministre du Collège de Jamhour de 1963 à 1973.

³. Antoine Poidebard (1878-1955) jésuite à partir de 1897, a été envoyé dans la Mission d'Arménie en 1904. Missionnaire, il apprend le turc et l'arménien. Prêtre en 1910, il est aumônier militaire puis officier interprète durant la guerre. Muté dans l'aviation, il recherche la trace des anciens canaux d'irrigation. Il publie en 1934 une première contribution à l'archéologie aérienne : *La trace de Rome dans le désert de Syrie*. Il applique ensuite sa méthode aux ruines sous marines. Henri Jalabert et Paul Duclos, « Antoine Poidebard », *DMRFC*, 1 ; Lévon Nordiguian et Jean-François Salles dir., *Aux origines de l'archéologie aérienne. A. Poidebard (1878-1955)*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint-Joseph, 2000 ; Fabrice Denise et Lévon Nordiguian dir., *Une aventure archéologique, Antoine Poidebard, photographe et aviateur*, Beyrouth, Université Saint Joseph, Arles, Musée de l'Arles et de la Provence Antiques, Marseille, éditions Parenthèse, 2004.

⁴. Christophe de Bonneville, « Notre vocation méditerranéenne », *Lettres de Fourvière*, t. 1, 1936, p. 170. Le texte est postérieur aux élections législatives d'avril et mai.

⁵. Claude Chanteur, « La Mission de Syrie », *Lettres de Fourvière*, t. 1, 1936, p. 91.

voudrait convaincre le Préposé général Ledochowski¹. Cette concentration sur l'aire méditerranéenne n'empêche pas un élargissement de l'éducation missionnaire en l'ouvrant à des terres plus lointaines. Dans les préoccupations nouvelles résonne l'écho des mouvements politiques européens, dont le Communisme dans les Missions. À Rome, le Pape et les autorités de la Compagnie de Jésus projettent un apostolat plus spécifique. L'Orient doit faire l'objet d'une attention toute particulière après la lettre « *De die Orientis christiani* » du Préposé général le 6 avril 1935. Le 20 août 1935, il a été commandé aux Recteurs des Collèges et des Scolasticats (*ac rectores collegiorum alumnorum et nostrorum*) d'organiser chaque année une journée de l'Orient chrétien. « La fin de l'institution nouvelle est de faire connaître l'Orient aux catholiques latins par des prédications et des académies solennelles et d'obtenir par de ferventes prières la grâce de l'unité », explique la lettre. Le Père Ledochowski fait suite à une demande de la Congrégation romaine des Séminaires et des études universitaires. Il s'agit d'œuvrer au rapprochement et à une meilleure connaissance des Chrétiens d'orient, de différents rites orientaux, aussi bien Catholiques que « séparés de Rome ». En 1928, l'encyclique *Rerum Orientalium* (1928) a prescrit le développement de cours de théologie et de liturgie orientales dans les universités catholiques ainsi que dans la formation des séminaristes. Un Institut pontifical oriental a été confié en 1922 à la Compagnie de Jésus. Sept ans plus tard est fondé le *Collegium Russicum*, d'après l'idée du jésuite Michel d'Herbigny. Les Jésuites participent ainsi très activement à la politique russe du Saint-Siège². Ils tâchent aussi de « vulgariser » la connaissance de l'Orient parmi les Catholiques occidentaux. Revues et congrès sur le sujet se doivent d'être plus ouverts et moins « érudits ». Lors de la fête des Missions d'octobre 1933, le Père Salet a proposé une conférence avec projection sur l'Égypte³. L'année suivante, Mgr d'Herbigny célèbre la messe du matin à Mongré⁴. La situation en Russie soviétique domine la journée. À quinze heures, il donne une conférence « très émouvante sur la persécution russe » dans la salle de théâtre ouverte aux parents d'élèves, venus nombreux⁵. La fête des Missions de 1935 est « très réussie » avec l'organisation par les Grands de souks arabes, de

¹. Oissila Saadia, *Catholiques et musulmans sunnites, discours croisés, 1920-1950, approche historique de l'altérité, religieuse*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Lumière Lyon 2, 2001, 585 p.

². Laura Pettinaroli, *La politique russe du Saint-Siège (1905-1939)*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Lumière-Lyon 2, 2008, 3 vol.

³. Gaston Salet (1891-1966) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1908. Ordonné prêtre en 1922, profès en 1926, il est professeur en Collège puis au scolasticat de Fourvière à partir de 1929. Ses vacances sont de grands voyages méditerranéens « sur les traces de saint Paul. » Érudite, traducteur de textes médiévaux, il a publié dans l'entre deux guerres des ouvrages où spiritualité et théologie s'accordent avec le mouvement de l'Action catholique. Auguste Demoment, « Gaston Salet », *DMRFC*, 1.

⁴. Michel d'Herbigny (1880-1957), ancien élève du Collège Saint-Joseph de Lille, est devenu jésuite en 1897. Professeur de théologie à Enghien de 1912 à 1921, il est préfet des études à l'Université grégorienne puis président et recteur de l'Institut oriental. Très actif dans l'action religieuse en Russie, il a abandonné en mars 1934 ses fonctions à Rome pour se retirer en Belgique. Hugues Beylard, « Michel d'Herbigny », *DMRFC*, 1. Voir aussi Paul Lesourd, *Entre Rome et Moscou, le jésuite clandestin. Mgr Michel d'Herbigny*, Paris, Lethielleux, 1976, et Laura Pettinaroli, *La politique russe du Saint-Siège (1905-1939)*, cité.

⁵. *Diaire du Préfet des études*, dimanche 21 octobre 1934. AFSI QMon 15. De 1932 à 1933, la famine liée à la collectivisation a tué des millions de personnes. L'information officielle soviétique ne fait pas même mention des famines, mais les évêques de l'Église gréco-catholique ukrainienne appellent à l'aide le 24 juillet 1933 et des rumeurs de plus en plus insistantes se répandent en France. En août, *Le Matin* publie la première enquête par Suzanne Bertillon. Toutefois, au terme de son séjour en Ukraine, Édouard Herriot déclare qu'il n'y a pas de famine. Alors que Staline impose de plus en plus brutalement son autorité, l'URSS est admise en septembre 1934 à la Société des Nations (SDN). Étienne Thévenin, « La famine de 1932-1933 en Ukraine », dans Catherine Coquio, dir., *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 225-236. Étienne Thévenin, « France, Allemagne et Autriche face à la famine de 1932-1933 en Ukraine », colloque de l'International Association of Ukrainian Studies, Donetsk, juillet 2005 [en ligne] <http://www.colley.co.uk/garethjones/ukraine2005/Etienne%20Thevenin.pdf> Voir aussi Étienne Thévenin, *Ces famines qui ont bouleversé notre monde, du XIX^e siècle à nos jours*, Tours, CLD, 2008.

villages et de boutiques nègres par les Moyens, la construction d'un temple égyptien par les Petits, et la présentation d'une maquette de Zikawi par les externes pour évoquer la Chine¹. Le 26 janvier 1936, Mongré organise une journée de l'Orient. Le Père Costaz présente les Églises orientales aux Grands et aux Moyens². La conférence avec projection sur Rome « n'a pas intéressé les Grands » et s'est limitée à l'auditoire des élèves de Septième à Cinquième³. Mongré porte aussi son regard vers de nouveaux lointains : la Chine et le Japon. Le renouvellement de l'éducation missionnaire nécessite des institutions nouvelles et l'exaltation de grands missionnaires parmi lesquels des « experts » de la mission⁴. Pourquoi ne pas tirer parti de certains engouements juvéniles pour les faire connaître ? Il y a d'abord leur goût du dessin, conforté par le succès de la bande dessinée. La lecture de *Jeunesse et missions* inspire le dessin d'un missionnaire qui montre la croix à un jeune indigène⁵. S'il n'est pas très apprécié par certains Jésuites, Tintin enflamme tant les jeunes imaginations qu'il ouvre à travers ses aventures les portes de l'Orient et de l'Extrême-Orient et peut servir à révéler l'œuvre des missionnaires jésuites. En France, l'hebdomadaire *Cœurs vaillants* publie alors le récit en image des aventures de « Tintin et Milou en Orient »⁶. Au début de l'histoire, Tintin est à bord de l'Époméo pour une croisière à destination de l'Extrême-Orient. Le bateau fait une escale à Port-Saïd en Égypte. Tintin et Milou découvrent ainsi le Caire avant de participer à la recherche du tombeau du pharaon de Kih-Oskh. Drogués, ils sont enlevés et abandonnés en mer. Sauvés par Henri de Monfreid ; trafiquant d'armes en mer Rouge⁷, ils débarquent en Arabie, mais doivent la quitter précipitamment. En Inde où s'écrase l'avion dont Tintin s'est emparé, ils sont reçus par le maharadjah de Rawhajpoutalah, chasseur de tigre à dos d'éléphant. Après un peu de repos, Tintin poursuit ses aventures en Chine. Dans le numéro du 22 décembre 1935 de *Cœurs vaillants*, une carte dresse le parcours qui aboutit aux aventures de « Tintin et Milou en Extrême-Orient ». Terme de ce long feuilleton, l'ultime planche paraît le 24 janvier 1937⁸. Le 7 février débutent les aventures de « Tintin chez les Arumbayas ». Même si ce que vivent Tintin et Milou en Orient est invraisemblable aux yeux de Jean Rimaud, le réalisme dont sait faire preuve Hergé dans ses bandes dessinées ne rejoint-il pas la réalité⁹? Si son activité de prédicateur peut paraître éloignée des

¹. *Idem*, dimanche 20 octobre 1935.

². Louis Costaz (1903-1964) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1920 après avoir été élève de l'École apostolique à Lanzo et Thonon-les-Bains. Il apprend l'arabe à Bikfaya de 1923 à 1925 avant d'être régent à Homs en 1925-1926. Prêtre en août 1935, il devient profès en février 1940. Socius du Maître des novices à Bikfaya puis Préfet et professeur au séminaire de Ghazi, auteur d'un *Atlas historique de l'Ancien Testament* (1951), il étudie le syriaque, langue liturgique des Maronites, et publie une *Grammaire syriaque* (1955, 5^e éd. 2003) ainsi qu'un *Dictionnaire syriaque-français-anglais-arabe* (1963 et 1994).

³. *Idem*, dimanche 26 janvier 1936.

⁴. Christelle Rabier, éd., *Fields of Expertise. A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2007. La notion et son application sont analysées dans l'introduction de Christelle Rabier, « Expertise in Historical Perspective », p. 1-15.

⁵. Reprise de la couverture d'octobre 1935 de *Jeunesse et missions*, le dessin accentue le signifiant chrétien par l'adjonction d'une croix. Voir en annexes.

⁶. *Les aventures de Tintin reporter en Orient (Les Cigares du Pharaon)*, le quatrième album des aventures de Tintin par Hergé, a été publié en noir et blanc dans *Le Petit Vingtième* du 8 décembre 1932 au 8 février 1934. Édité par Casterman en 1934, l'album porte en couverture une image de Tintin passant derrière une colonne sous-titrée « Reporter en Orient ».

⁷. Henri de Monfreid (1879-1974) a publié *Les Secrets de la mer Rouge* en 1931.

⁸. L'album a paru en Belgique l'année précédente. Hergé, *Les aventures de Tintin, reporter en Extrême-Orient (Le Lotus Bleu)*, Paris et Tournai, Casterman, octobre 1936.

⁹. Empruntant au cinéma et aux romans pour la jeunesse, dont *Les voyages excentriques* de Paul d'Ivoi (Paul Deleutre 1856-1915) qui exploite l'œuvre de Jules Verne, Hergé se documente très précisément à partir du début de 1934. L'abbé Léon Gosset (1904-1981), aumônier d'étudiants chinois à l'université de Louvain l'a mis en garde dès 1932 sur l'inconvénient des stéréotypes à l'égard de la Chine. « Authentifier les décors : documentation », écrit-il alors dans l'un de ses carnets. Magazines illustrés, brochures et prospectus de toutes sortes lui servent d'appui pour ses croquis. Soucieux du détail des

préoccupations des jeunes Mongréens, le voyage du Père Albert Valensin n'emprunte-t-il pas le chemin de Tintin ? Au printemps 1937, l'élève d'Humanités Jacques Allard établit sans le dire le parallèle dans les *Nouvelles de Mongré*. Auteur du texte et des illustrations de l'article intitulé « Voyage du R.P. Valensin », il a d'abord exhumé des archives de la Congrégation des Moyens des notes sur l'activité d'Albert Valensin lorsqu'il était professeur d'Humanités à Mongré à la fin du siècle dernier¹. C'est toutefois son voyage en Asie qui intéresse les élèves. Jacques Allard le commente en guidant ses auditeurs dans les pays d'Extrême-Orient grâce à « un schéma très net sur l'écran »². Parlant une fois devant la Section missionnaire de la Congrégation dont le Préfet, Roland Ducret, est aussi le Président³, il a également donné sa conférence avec projections aux « Croisés »⁴. Tous ont ensuite voulu soutenir le missionnaire dont il était question. « Nous aidons le missionnaire des missionnaires dans la mesure du possible par nos prières et nos sacrifices. » Le 13 novembre 1936, Albert Valensin s'est embarqué à Marseille. « Le missionnaire des missionnaires » a quitté le Châtelard pour un périple apostolique en Extrême-Orient.

« Professeur aux Facultés catholiques de Lyon, directeur de Retraites sacerdotales, auteur de nombreux ouvrages ! Il y a quelques mois encore, nous ignorions ces titres du RP Albert de Valensin, nous ignorions même son nom qui nous est si familier aujourd'hui. [...] Le missionnaire des missionnaires a sollicité nos prières et a promis de nous écrire. »

Après avoir tracé l'itinéraire de son voyage sur une carte⁵, de Marseille jusqu'à Kobé au Japon, en passant par Port-Saïd, Djibouti, Colombo, Rangoon et Penang, Jacques Allard décrit d'autant plus aisément le périple qu'il s'appuie sur les lettres d'Albert Valensin. Dans le récit de ce voyage lointain, l'exotisme côtoie les ethno-types et les notations ethnologiques.

« Marseille... Canal de Suez... Port-Saïd où retentissent les cris joyeux des "galas-galas", petits marchands de tapis, de colliers d'éventails⁶. Voici la Mer Rouge et une chaleur lourde à laquelle le Père, quoique marseillais, ne doit guère être habitué. »

Arrivé le 29 novembre à Ceylan, « visitée autrefois par saint François-Xavier », le Père Valensin a été reçu par les Pères Oblats qui lui ont fait visiter les œuvres catholiques et lui ont proposé une excursion en auto, « une véritable expédition », racontée par l'intéressé lui-même. Il a fallu sept heures de route, sept passages de bac pour franchir des fleuves ou des bras de mer et la traversée d'une quarantaine de

lieux et des objets, il explique en 1939 : « les enfants d'aujourd'hui tiennent essentiellement à ces précisions-là. » Huibrecht Van Opstal, *Tracé RG. Le phénomène Hergé*, Bruxelles, Claude Lefrancq, 1998, p. 64-67.

¹. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1890, frère aîné d'Auguste, Albert Valensin (1879-1953) a d'abord enseigné la théologie en Angleterre puis aux Facultés catholiques de Lyon. Défenseur de Maurice Blondel, il est un opposant de l'Action française. Proche de l'Action populaire et de la Chronique sociale, il a publié des articles et des ouvrages, dont un *Traité de droit naturel* (2 vol. 1922-1925). De 1930 à 1936, il se consacre exclusivement au ministère des « Exercices spirituels ». Auguste Demoment, « Albert Valensin (1873-1944) », *DMRFC*, t. 1, et Xavier de Montclos, « Albert Valensin (1873-1944) », *DMRFC*, t. 6. Auguste Valensin, *La vie intérieure d'un jésuite. Journal spirituel du P. Albert Valensin (1873-1944)*, Paris, Éditions Montaigne, 1953.

². *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 112.

³. Devenu dominicain, Roland Ducret (1921-2002) a été à partir de 1955 le directeur spirituel de Paul Touvier. René Rémond, dir., *Touvier et l'Église : rapport de la Commission historique instituée par le cardinal Decourtray*, Paris, Fayard, 1992.

⁴. *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1937, p. 121.

⁵. Comme dans les aventures de Tintin, ainsi celle qui accompagne la planche publiée dans *Cœurs vaillants* du 22 décembre 1935.

⁶. Ces marchands évoquent le senhor Olivera da Figueira rencontré par Tintin dans *Les Cigares du Pharaon*. Ce petit marchand ambulant originaire de Lisbonne est capable de vendre à ses clients, notamment à Tintin, beaucoup de marchandises inutiles.

kilomètres de jungle ceylanaise où les villages indigènes très peuplés sont entourés de palissades faites de feuilles de cocotiers.

« Partout [les indigènes] montrent une grande déférence pour les missionnaires. Mais comme ils parlent peu ou à voix basse ! Ceylan serait-elle une île de silence ? La grande route que nous suivons est assez fréquentée. Chars à bœufs (petits bœufs gros comme des ânes et qui courent assez bien)¹, hommes portant leur charge sur la tête, voyageurs isolés. Ces derniers ne se risqueront pas la nuit. Car la jungle est habitée par les panthères, les ours, les éléphants sauvages². Nous n'en avons heureusement rencontré aucun³, mais seulement quelques chacals fuyant devant l'auto ou des singes sautant de branches en branches avec la légèreté d'un oiseau. Nous traversons plusieurs villages chrétiens⁴. Nous nous arrêtons quelques instants dans l'un d'eux pour saluer le curé qui est un prêtre indigène. Les enfants, tous catholiques, nous entourent. Ils me chantent des chants tamouls, et comme ma soutane est criblée de petites épines accrochées dans la jungle, voilà une dizaine de petites mains qui se mettent à les enlever gentiment en tournant leurs grands yeux vers le nouveau swami (= père). Il y a sur ces visages et sur ces poitrines nues toutes les nuances du noir, depuis le noir ciré et luisant jusqu'au noir discret et tournant au cuivre à peine bronzé. Mais comme ils sont en général sympathiques ! Ils aiment les missionnaires et les missionnaires les aiment ! âmes simples que la bonté gagne à la religion de Jésus⁵. »

Le 12 décembre, Albert Valensin a visité le séminaire pontifical de Kandy. Trois jours plus tard, il est parti pour Rangoon où il a été reçu par les Pères des Missions étrangères. À Noël, il a confessé et prêché en anglais à la cathédrale. La semaine suivante, il a visité la léproserie des Sœurs franciscaines de Marie. « Rien de plus touchant, nous dit le Père, que de voir ces doigts rongés ordinairement par la lèpre s'ingénier à construire en papier des animaux de grandeur naturelle : tigres, éléphants... » Admirant le dévouement « sans borne » des Sœurs pour les contagieux, le Père a présidé la fête « de ces pauvres lépreux : danses birmanes, illumination, enfin messe de minuit avec 18 baptêmes et 18 premières communion. » Après avoir visité les Collèges à Ceylan, en Birmanie et à Ceylan, le Père Valensin a fait remarquer un détail susceptible d'intéresser les Mongréens : malgré le nombre des élèves, presque 1 800 dans chaque établissement, c'est le « silence quand les divisions évoluent. » Et pour cause ! « On marche pieds nus : scouts en costume, garçons en habits du pays ou à l'européenne. » Le voyageur s'amuse d'un détail qui intéressera les jeunes Mongréens. « Il est plaisant de voir une partie de ballon se jouer avec les pieds nus. » Le jésuite a aussi observé les pagodes et les bonzes.

« Tous les matins, les bonzes s'en vont par troupes ou isolés mendier leur pitance, et vers cinq heures on les voit de nouveau faire par trois leur promenade, comme des séminaristes de chez nous : en les voyant s'avive le désir de déchiffrer l'énigme de leur vie et de découvrir le secret qui a permis au bouddhisme de conquérir les trois-quarts de l'Asie⁶. »

¹. Dans *Les Cigares de Pharaon*, Milou s'est disputé avec une vache sacrée et a commis le sacrilège de mordre l'une de ses pattes. Il a manqué d'être mis à mort sur l'autel de Çiva (Shiva).

². Pris dans un piège à Tigre, Tintin est secouru par le Maharadjah. Il sauve ce dernier en parvenant à maîtriser un Tigre. Si les éléphants sont très présents dans cette aventure, il n'est en revanche pas fait allusion au Léopard indien (*Panthera pardus fusca*) ou à l'Ours lippu (*Melursus Ursinus*) qui vivent aussi dans cette région tropicale.

³. Après que son avion soit tombé dans la jungle indienne, Tintin a soigné un éléphant et est parvenu à communiquer avec l'animal à l'aide d'une trompette de sa fabrication.

⁴. Dans le poste au milieu de la jungle où l'a conduit l'éléphant, Tintin fait la connaissance d'un groupe d'Européens, dont le « pasteur Mr Peacock ». Bien identifiable en tenue de clergyman, il n'appartient pas comme Mr et Mrs Snowball, sans doute eux aussi anglophones et... Anglicans, à la confrérie criminelle qui porte le signe de Kih-Oskh.

⁵. *Les Nouvelles de Mongré*, p. 116-117.

⁶. *Idem*, p. 117.

Le Père Valensin était en pays plus familier à Pénang, petite île dans le détroit de Malacca. Les séminaristes sont Chinois, Siamois, Birmans, Indiens, Kariens, Laotiens, mais c'est en latin qu'il leur a prêché. Il a ensuite repris sa route vers Kobé, au Japon. Dans sa lettre aux Mongréens qui ont bien voulu l'accompagner de leurs prières, il décrit l'enjeu de la Mission. « Quand on parcourt les cités asiatiques, on se sent ému devant ces multitudes d'hommes qui ne connaissent pas le Bon Dieu et on appelle des apôtres¹. » Au dos de sa carte postale représentant le palais d'Ankor, au Cambodge², le Père Valensin a écrit : « heureux d'apprendre que vous suivez mon voyage apostolique. Je vous envoie l'itinéraire de ma tournée en Corée et en Mandchourie. » Avant de répéter ses remerciements pour les prières qui l'accompagne, il a redit l'importance de l'action missionnaire : « Et songez au milliards de païens qui vous attendent... » Juste avant, il s'est interrogé, tout près de rejoindre l'ami de Tintin : « Où se trouve Tchang en Chine ? Et par quel fleuve le rejoint-on ?³ »

L'après-guerre, au moins jusqu'en 1930, est le temps de l'enthousiasme et du renouveau de la Mission. Restauré, Mongré relance l'éducation missionnaire et institue de nouvelles fêtes. Soigneusement préparées, elles permettent la mise en scène de l'action missionnaire et servent à recueillir des fonds. L'extension du règne du Christ-Roi est l'idéal. Durant l'année, outre leur prière, les élèves destinent leurs correspondances à des missionnaires tout en se formant au travers de conférences. Une nouvelle période débute avec le Centenaire de la Mission de Syrie. Cette occasion de célébrer l'œuvre missionnaire des Jésuites de la Province de Lyon marque aussi le départ d'une action de promotion pour soutenir les missions et attirer de nouvelles vocations. En 1931, l'École apostolique vient s'installer à Mongré⁴. L'élan de l'après-guerre fléchit en effet. Sous la forme d'un magazine illustré, *Jésuites missionnaires* diffuse à Mongré les images de l'œuvre missionnaire jésuite. Quand la mission rend nécessaire la spécialisation, les compétences linguistiques portent les valeurs religieuses du missionnaire. Cependant, entendre la langue arabe, même à propos de l'Égypte, étonne à Mongré⁵. À la fin des années trente, un certain désenchantement pointe à l'égard des colonies. *L'escale sous les tropiques* montre que la mission civilisatrice des missionnaires est gangrenée par des Européens divisés entre eux, victimes de leurs préjugés, voire malhonnêtes. Si Tintin au Congo a entendu Milou s'exclamer « quels as ces missionnaires ! », il a dû lutter contre la pègre américaine. À travers lui, *Les Cigares du Pharaon* et *Le Lotus bleu* ont révélé les réseaux du trafic d'opium dans les nouveaux lointains, Chine et Japon, qui fascinent les Mongréens. Sans toujours le dire, l'éducation missionnaire emprunte à ces images nouvelles qui séduisent tant la jeunesse pour promouvoir l'œuvre du missionnaire jésuite. Il appartient à l'Église catholique de rappeler, encore une fois, l'idéal. À Mongré, où la Section missionnaire complète l'éducation jésuite par l'usage de l'art oratoire, les élèves portent en mai 1939 la voix du cardinal Pacelli à Notre-Dame de Paris le 13 juillet 1937⁶. Après ce « tournoi » qu'il a présidé, le Recteur

¹. *Idem*, p. 118.

². *Idem*, p. 119. L'image et le texte de la carte sont reproduits en fac-similé.

³. *Idem*, p. 119. Dans *Le Lotus bleu*, Tintin a quitté la concession internationale de Shangaï pour se rendre à Hou-Kou. Le train est immobilisé près d'Hou-Kou car la voie ferrée a été endommagée par la crue du fleuve. Tintin sauve la vie d'un jeune Chinois, Tchang, tout près de se noyer dans le Yang-Tsé-Kiang (Yangzi Jiang). Tchang et Tintin deviennent amis. « Comme celle du dessinateur et du jeune Chinois étudiant les beaux-arts, la rencontre de Tintin et de Tchang permettra de faire un sort aux idées préconçues qu'entretenaient à l'égard les uns des autres Occidentaux et Orientaux. » Philippe Goddin, *Hergé. Chronologie d'une œuvre, tome 2, 1931-1935*, Bruxelles, éditions Moulinsart, 2001, « Tchang sauvé des eaux », p. 377.

⁴. Voir *infra*.

⁵. Voir en annexe : « Dans la cour d'honneur on accueille le Père Ayrout. »

⁶. Le Cardinal Pacelli, Secrétaire d'État de Pie XI, est venu présider aux cérémonies de la dédicace de la basilique de Lisieux. Au retour de ces solennités, il intervient à Notre-Dame de Paris.

Simon Jacquet a souligné « l'importance de la parole à l'heure actuelle »¹. Les orateurs se sont affrontés devant un parterre d'une centaine d'élèves, chacun déclamant un passage du discours du légat du Pape sur la mission universelle et chrétienne de la France².

« Le passage de la France dans le monde à travers les siècles est une vivante illustration de cette grande loi de l'histoire de la mystérieuse et pourtant évidente corrélation entre l'accomplissement du devoir naturel et celui de la mission surnaturelle d'un peuple. [...] Nous sommes à une heure de crise. À la vue d'un monde qui tourne le dos à la croix, à la vraie croix du Dieu crucifié et rédempteur, d'un monde qui délaisse les sources d'eau vive pour la fange des citernes contaminées ; à la vue d'adversaires, dont la force et l'orgueilleux défi ne le cèdent en rien au Goliath de la Bible, les pusillanimes peuvent gémir d'avance sur leur inévitable défaite ; mais les vaillants, eux, saluent dans la lutte l'aurore de la victoire ; ils savent très bien leur faiblesse, mais ils savent aussi que le Dieu fort et puissant, *Dominus fortis et potens, Dominus potens in praelio* (Ps 23, 8)³, se fait un jeu de choisir précisément la faiblesse pour confondre la force de ses ennemis. [...] *Regina pacis* ! Oh ! oui ! En ces jours où l'horizon est tout chargé de nuages qui assombrissent les cœurs les plus trempés et les plus confiants, soyez vraiment au milieu de ce peuple qui est vôtre la « Reine de la Paix » ; écrasez de votre pied virginal le démon de la haine et de la discorde ; faites comprendre au monde, où tant d'âmes droites s'évertuent à édifier le temple de la paix, le secret qui seul assurera le succès de leurs efforts : établir au centre de ce temple le trône royal de votre divin Fils et rendre hommage à sa loi sainte, en laquelle la justice et l'amour s'unissent en un chaste baiser, *justitia et pax osculatae sunt* (Ps 74, 11)⁴. Et que par vous la France, fidèle à sa vocation, soutenue dans son action par la puissance de la prière, par la concorde dans la charité, par une ferme et indéfectible vigilance, exalte dans le monde le triomphe et le règne du Christ Prince de la paix, Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Amen ! »

Les problèmes européens occupent maintenant les esprits. Mongré, véritable laboratoire de la pédagogie jésuite en France, doit affronter une crise économique, sociale mais aussi politique qui bouleverse le monde.

¹. Jean Volland, *Huma. II, Nouvelles de Mongré, 1938-1939*, n° 3, « 6 mai : Académie de déclamation », p. 108.

². *Idem.*

³. « Le seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans le combat ».

⁴. « Justice et paix se sont embrassées ».

Chapitre 4

Mongré, laboratoire éducatif des Jésuites français (1919-1939)

On se connaît peu, on se rencontre difficilement et l'on aurait tant d'idées à échanger, de pensées chères et précieuses à communiquer. Et l'on sent aussi, dans le désarroi des méthodes et des programmes, qu'il faut de toute nécessité, former un bloc de toutes les énergies existantes.

François Charmot
Trait d'Union, janvier 1925.

En 1919, le retour en nombre des Jésuites à Mongré offre l'occasion d'un retour aux méthodes prescrites par le *Ratio studiorum*. La volonté ne suffit cependant pas. Sous couvert de restauration, alors que l'époque est aux bouleversements sociaux et culturels, il faut confronter le *Ratio studiorum* aux nouveautés pédagogiques. Il ne s'agit pas seulement de rédiger des brochures ou des manuels, utiles dans l'enseignement du français et des langues classiques, mais de réagir face aux courants novateurs qui touchent l'Éducation et l'enseignement. En même temps que le rappel de la tradition pédagogique jésuite, les initiatives s'expriment dans les pages des *Nouvelles*, véritable vitrine du Collège et de « l'École nouvelle » à Mongré. Face aux questions éducatives, il apparaît nécessaire de favoriser les échanges entre les établissements scolaires jésuites. Une réflexion plus large s'avère aussi nécessaire. Mongré relance le *Trait d'union*, un bulletin destiné à aider les éducateurs et les maîtres dans leur pratique quotidienne. Peu à peu, alors que la rédaction s'élargit pour ne plus concerner seulement Mongré, le *Trait d'union* fait écho à la question de l'application du *Ratio studiorum*. Suffit-il seulement de faire connaître le texte du *Ratio* pour établir un Collège jésuite ? À l'heure de transformations culturelles et de changements politiques, l'éducation mongréenne s'affirme humaniste et chrétienne. Se voulant intégrale, elle compose toutefois avec le programme scolaire issu du Front populaire. Au nom de sa fidélité à l'éducation jésuite, Mongré proclame pouvoir accomplir la réforme voulue par Jean Zay.

L'École nouvelle des Nouvelles de Mongré

En 1919, Mongré retrouve un corps d'éducateurs et d'enseignants jésuites conséquent. Maître d'œuvre d'une restauration des traditions de Mongré, le Préfet des études François Charmot entend à la fois dynamiser l'ensemble des professeurs, associer les familles à l'œuvre d'éducation, informer les Anciens élèves qui sont souvent des parents d'élèves et stimuler les Collégiens dans leur travail scolaire. Deux ans après son arrivée à Mongré, il organise la parution d'un bulletin périodique dont le premier but est de faire circuler les informations. L'intention annoncée en 1921 lors du lancement des *Nouvelles du Collège et des Anciens* est

modeste. « Ce n'est pas une Revue que nous inaugurons aujourd'hui ; nous n'avons pas cette prétention. Nous voulons seulement resserrer davantage les liens qui unissent les familles avec leurs enfants, les Anciens avec les Anciens et leurs Cadets¹ ». Le Père Charmot évoque une « correspondance », mais il annonce toutefois le récit de « certaines innovations ».

« Cette correspondance sera rédigée de la façon la plus simple et la plus brève, sans aucun apprêt littéraire, comme il convient à une lettre. Toutes les nouvelles n'intéresseront pas tout le monde, certains détails plairont plus à l'un qu'à l'autre, certaines allusions ne seront comprises que des initiés, certaines innovations exciteront surtout la curiosité des Anciens². »

Lien du Collège avec les anciens élèves, mais surtout entre les Parents et le Collège, les *Nouvelles* servent à informer et à rassurer sur la qualité du travail de leurs enfants. Elles créent l'espace où peut se réunir, pour un effort partagé en éducation, la « vaste famille » de Mongré. Le projet est réaffirmé au début des années 1930. Les familles sont clairement associées à l'éducation humaniste mongréenne.

« Les *Nouvelles* de Mongré sont envoyées d'office aux familles de nos élèves présents au Collège. Ces familles et le Collège sont en collaboration étroite pour assurer l'éducation physique, intellectuelle, morale, sociale et religieuse de nos enfants ; les *Nouvelles* établissent un lien entre les deux pour faciliter cette œuvre si importante et difficile. Les familles y trouveront tout ce qui s'y rapporte : des articles de pédagogie, des renseignements sur les études et les succès de leurs fils, le récit des principaux événements de la vie scolaire. C'est l'histoire vécue et presque quotidienne de la vie de Mongré. Nos Anciens Éèves sont heureux d'y lire les vieux souvenirs du passé, d'y retrouver leur jeune temps dans le cadre d'aujourd'hui et d'y apprendre ce que deviennent leurs camarades. Mongré est une vaste famille dans laquelle règne l'union à la fois la plus étendue et la plus étroite ; les faits intéressant la grande famille, autant que ces faits parviennent à notre connaissance. Il est à souhaiter que chaque jour s'étende davantage le champ de nos informations, et, pour cela, que nos Anciens soient fidèles à s'abonner et à nous écrire tout ce qui mérite d'être communiqué³. »

Après les « Nouvelles des Anciens » et les « Nouvelles diverses », jusqu'à la fin de l'année 1930, toutes les informations sur les naissances, mariages, carrières ou décès, sont réunies au début de 1931 dans un unique « Carnet de famille ». Les pages des *Nouvelles* ne doivent pas détacher l'innovation pédagogique d'une tradition que les pédagogues mongréens entendent bien maintenir. À l'intention d'abord des Anciens⁴, Louis Badet fixe à partir de 1928 une première histoire de Mongré puisée aux archives de la Compagnie de Jésus et du département du Rhône⁵. Après l'historique du domaine et de la famille de la Barmondrière et la chronique des

¹. Liminaire, [novembre ?] 1921, p. 1.

². *Idem*.

³. « À nos lecteurs », *Les Nouvelles de Mongré*, 1ère année, n° 1, août – septembre - octobre 1931, p. 2.

⁴. François Charmot a quitté Mongré en 1927. L'auteur de la notice nécrologique du Père Badet méconnaît le rôle fondateur de François Charmot et écrit que c'est pour les « chers Anciens » que le Père Badet « assumait la tâche de rédiger, dès leurs débuts, les *Nouvelles de Mongré* : d'abord modeste bulletin de quelques feuilles, qu'il agrandit peu à peu, qu'il enrichit d'articles demandés aux élèves actuels et aux premiers anciens, qu'il orna de gravures sur bois ou à la plume et de photos, afin de mieux concrétiser les fêtes et les souvenirs. » Le Collège de Mongré, « Le Père Badet », *Nouvelles*, août – septembre - octobre 1933, p. 7-9.

⁵. Louis Badet est le premier à consulter méthodiquement le fonds Bottu de la Barmondrière pour rédiger la série d'articles intitulés « Archives de famille ». Les Archives départementales du Rhône conservent un fonds Famille Bottu de la Barmondrière (1524-1854) à la cote 56 J 1 - 377. La sous-série 56 J est issue d'un don de Madame de la Perrière en 1925, d'un autre de Paul Mech, jésuite, en 1960 et d'un achat à Monsieur Alain Grolée de Virville en 1995. Un répertoire numérique détaillé a été établi de 2004 à 2007 par Simon-Pierre Dinard, Nathalie Favre-Bonvin et Pierre Quernez. Les pièces du « Fonds des Pères Jésuites du Collège de Mongré » sont aux cotes 56 J 366 à 372.

premières années du Collège, une mémoire de Mongré s'établit avec la publication de notices nécrologiques des grands Anciens¹. Au souvenir de temps héroïques s'ajoute le récit de l'engagement des glorieux aînés pour la cause du Pape, de la défense de la foi et du maintien de l'enseignement catholique. Dans les premiers numéros, François Charmot livre mois après mois les résultats scolaires. Il explique aussi l'organisation des études et détaille ce que sont les fêtes et les exercices religieux. Il cite les noms et les fonctions des personnels. Rapidement, les *Nouvelles* ne se limitent pas à cela. S'il s'agit toujours de comptes rendus des activités scolaires, les pages sont de plus en plus l'exposé, par les élèves eux-mêmes, de leurs expériences d'apprentissage. Dès le second numéro, un élève de Philosophie rend compte de la fête de la Sainte-Catherine. À l'époque où les philosophes du Cercle d'études ACJF rédigent leur « journal », *L'Action de demain*, la pratique du « journalisme scolaire » est une nouveauté. Dans l'éducation jésuite, la place du maître reste dominante. Sans son contrôle, la « parole » ne saurait être donnée aux élèves. Cela est d'autant plus vrai lorsque les textes sont destinés aux parents. Même un peu distancié avec l'usage du « nous », le texte d'un élève constitue un nouveau moyen de s'exprimer et d'apprendre en s'exprimant. Au siècle de la presse écrite et des grands titres², ce but pédagogique est affirmé. À propos des *Nouvelles*, François Charmot appelle dans son *Directoire* les professeurs à collaborer à ce « nouveau moyen d'émulation³ ». Contribution à une démocratie d'expression où s'entendent les voix des maîtres et des élèves et sorte d'Académie élargie, la part des Collégiens aux *Nouvelles* ajoute au sentiment d'appartenance à une unité, une communauté, sinon un collectif. Au travers de son bulletin, le Collège forme un tout. Il rayonne d'autant plus que le lectorat des *Nouvelles* est important⁴. Après les « Grands », le Préfet des études étend aux « Moyens » la possibilité de s'exprimer dans les *Nouvelles*, d'abord pour la prière pour les morts. L'élite du Collège est directement concernée : rédacteur, Jacques des Monts est aussi Préfet de la Congrégation. Au seuil des années 1930, la tendance s'accroît jusqu'à faire des élèves les rédacteurs des *Nouvelles*. La livraison de la fin de l'année 1933 publie la photographie du « comité des *Nouvelles* 1933-1934 » : composé de cinq élèves, l'équipe est entourée du Professeur de Rhétorique François Varillon⁵. Le propos est toujours positif. Il ne peut s'agir de critiques. Les récits sont toutefois souvent teintés d'humour. C'est d'autant plus le cas lorsque le Surveillant est lui-même facétieux. Pierre Lyonnet met ainsi en scène l'arrivée au Paradis des élèves de sa Division au Paradis⁶. Il en est de même avec l'évocation de la fête de Patay chez les « Grands ». En développant la capacité

¹. Comme Charles Jacquier (1845-1928), l'« arrière-petit-neveu de Sainte Marguerite-Marie Alacoque », à Mongré de 1855 à 1863 (les *Nouvelles*, février 1938, p. 61-68) ou Jean Terrel (1857-1932), à Mongré de 1865 à 1873, reçu Congréganiste en 1872 (les *Nouvelles*, mai-juin-juillet 1932, p. 247-250, reproduisent le texte d'Auguste Crétinon de la Chronique sociale de France), ou le Père Badet (*Nouvelles*, août – septembre – octobre 1933, p. 7-9), ancien du Collège revenu à Mongré en 1909 pour ne plus le quitter comme maître.

². Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, dir., *Histoire générale de la presse française*. 3, De 1871 à 1940, Paris, Presses universitaires de France, 1972.

³. *Directoire*, « Les *Nouvelles* », p. 64.

⁴. Fonctionne alors ce que Jean Peytard, en 1975, a désigné comme une « aire scripturale » dans l'usage éducatif du journal mais dont le concept a été ensuite élargi. Voir les introductions de Jean-François Tétu dans Claude Jamet et Anne-Marie Jannet, *La mise en scène de l'information*, Paris ; Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999, et Claude Jamet, Anne-Marie Jannet, *Les stratégies de l'information*, Paris ; Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999.

⁵. François Varillon (1905-1978) a été un prédicateur et un aumônier pédagogue auprès des étudiants. Étienne Fouilloux, *François Varillon, essai biographique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007. Claude Thélot, *François Varillon, éveilléur spirituel*, Ivry-sur-Seine, les Éditions de l'Atelier-les Éditions ouvrières, 2011.

⁶. Au paradis, Saint-Pierre reçoit l'ange tutélaire de Mongré venu lui annoncer une épidémie de « flémmingite aiguë » en 2^e division. Chaque élève doit alors rendre compte de ses défauts devant le Père Éternel. Pierre Lyonnet, « Le Jugement de la 2^e Divi », *Nouvelles*, janvier-février 1934, p. 131-148. Ph. Rocher, « Le collège jésuite école de sainteté ? Pierre Lyonnet, éducateur et maître spirituel », dans François Raviez, dir., *Le maître spirituel*, colloque de l'université d'Artois, Arras, actes à paraître.

d'écriture des élèves, la rédaction d'articles pour les *Nouvelles*, s'apparente à l'une des grandes expérimentations de « l'Éducation nouvelle » : le « journal scolaire ». Aux États-Unis, John Dewey l'a recommandé avant guerre¹. Il le juge avant tout bénéfique pour l'apprentissage de la langue, estimant secondaire l'aspect technique de l'impression. En France, influencé en cela par le médecin et pédagogue belge Ovide Decroly², Célestin Freinet l'inscrit avec le « texte libre » au centre de sa pédagogie à partir de 1927³. En milieu catholique, et particulièrement à Mongré, il ne saurait en effet être question de citer John Dewey, influencé par l'évolutionnisme, d'abord celui d'Herbert Spencer avant d'en venir directement à Charles Darwin⁴. François Charmot est cependant très intéressé par l'action d'Adolphe Ferrière, l'un des fondateurs de l'École nouvelle, qui ne rejette pas le spirituel⁵.

À leurs débuts, les *Nouvelles* sont constituées d'une quinzaine de pages dont l'esthétique est marquée par les désirs de « retour en chrétienté » des années 1920. Le dessin de Philippe Burnot, ancien élève, figure ainsi à la rentrée 1921.

« Notre ancien camarade Philippe Burnot (M 1886-1895), a exposé au Salon d'Automne de Lyon une gravure de sa composition intitulée "Saints de pierre" ; la ville de Lyon la lui a achetée. Il a été admis à exposer à la section du Livre au Salon d'Automne de Paris pour le mois de novembre 1921 »⁶.

¹. John Dewey (1859-1952), philosophe, fondateur d'une école expérimentale à l'université de Chicago et professeur à l'université Columbia à New York, est l'adepte du « hands-on learning » (« apprendre par l'action ») où le maître guide l'élève qui apprend en agissant.

². Ovide Decroly (1871-1932) s'est d'abord intéressé aux enfants déficients. Il s'est intéressé aux travaux de Dewey qu'il fait connaître en France (John Dewey, *Comment nous pensons*, traduit de l'anglais par Ovide Decroly, Paris, Flammarion, 1925, « Bibliothèque de philosophie scientifique ») et a développé un projet éducatif dans lequel l'enseignement est ouvert sur la vie, facteur de paix sociale dans une démocratie où émergent des élites. « Cette école doit prendre en compte l'intelligence verbale mais aussi et surtout ce qu'il nomme « l'intelligence sociale », c'est-à-dire la capacité à organiser et diriger ainsi que les « dons artistiques d'invention et de découverte, dans le domaine des sciences et de la vie réelle ». Ensuite, la mise en œuvre pédagogique doit être active en s'inspirant des réalisations de Ferrière et de Dewey et encadrée par des enseignants « préparés » et conscients que l'une de leurs tâches est d'éduquer « ceux qui seront demain les chefs et les dirigeants dans tous les organismes importants de la cité, de la patrie, du monde ». Cette structure éducative doit également permettre que les enfants les « mieux doués » bénéficient d'un système « d'auto-éducation et d'individualisation des activités ». Influencé et très proche du scoutisme de Baden-Powell, Ovide Decroly souligne que cette école, comme le scoutisme, doit offrir à « cette élite douée » la possibilité de « diriger et de prendre des initiatives ». Sylvain Wagnon, « Ovide Decroly, un programme d'une « école dans la vie » aux accents leplaysiens ? », *Le Télémaque*, 2008/1, n° 33, p. 42.

³. Célestin Freinet (1896-1966), influencé par Ovide Decroly (1871-1932), développe l'imprimerie à l'École et publie la Bibliothèque de Travail à partir de 1932. Sur le « journal scolaire » de Freinet, Ségolène Régner-Le Mouillour, *Le projet de socialisation de l'enfant dans la pédagogie de Célestin Freinet : socialisation, individualisation, moralisation*, thèse de doctorat de l'université Lumière Lyon 2, Sciences de l'éducation, 2004, p. 117-119. Célestin Freinet a lui-même décrit la valeur de la pratique pédagogique dans *Technique de l'imprimerie à l'école : le journal scolaire. Composition, impression, illustration ; nouvelle édition préparée par C. Drevet*, Cannes, Éditions de l'École Moderne Française, 1949, 24 p.

⁴. Herbert Spencer (1820-1903), *Les bases de la morale évolutionniste* [traduction de *The Data of ethics*], Paris, Baillière, 1880, « Bibliothèque scientifique internationale 35 » ; John Dewey, *The Influence of Darwin on philosophy and other essays in contemporary thought*, New-York, H. Holt, 1910. Daniel Becquemont, Dominique Ottavi, dir., *Penser Spencer*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2011.

⁵. Ph. Rocher, « François Charmot, pédagogue de "l'élite chrétienne" ». Adolphe Ferrière (1879-1960), d'abord enseignant dans une école expérimentale suisse, publie au lendemain de la Première guerre mondiale plusieurs ouvrages sur l'autonomie et l'activité des élèves chez l'éditeur de Neuchâtel, Delachaux et Niestlé : *L'autonomie des écoliers*, 1921 ; *L'activité spontanée chez l'enfant*, 1922 ; *L'école active*, 1922 ; *La pratique de l'école active*, 1924. L'un des principaux acteurs de l'École nouvelle, il est regardé avec méfiance par ceux qui lui reprochent son « spiritualisme ». Daniel Hameline, « Adolphe Ferrière », *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée*, Paris, UNESCO, Bureau international d'éducation), vol. XXIII, n° 1-2, mars - juin 1993, p. 379-406.

⁶. *Nouvelles de Mongré*, n° 1, octobre 1921, p. 14.

Quand s'affirme le modèle du reporter, Tintin étant l'un des plus célèbres pour les enfants, les *Nouvelles* s'empressent de petits reportages, mais aussi, à l'ère de l'image, de dessins, de croquis, de frises et de photographies. Dans les *Nouvelles* datées de Mardi-Gras 1936, un dépliant présente ainsi le dessin par Albert Poupon de la façade du collège. La livraison de l'été 1937 reproduit les créations émanant du cours de dessin dont l'activité fait l'objet d'un article. Elle contient aussi des illustrations réalisées à la demande du Surveillant par des élèves à propos des lectures faites au réfectoire. L'effort d'adaptation du code pédagogique jésuite à Mongré, entrepris par François Charmot à partir de 1921 au travers des *Nouvelles*, s'est donc ainsi concrétisé avec un bulletin qui n'a cessé d'évoluer jusqu'en 1940. D'abord mensuelles, pour une vingtaine de pages, les *Nouvelles* voient le jour grâce à l'imprimerie du *Réveil* de la famille Giuliani¹. Les numéros de février et mars 1928 contiennent les premiers clichés des « témoins du vieux Montgré » : les charmilles et le Collège vu depuis les charmilles. Alors que ces clichés donnent lieu à l'édition de cartes postales², la publicité fait son apparition au début de l'année scolaire 1930-1931. « Si les familles de nos élèves ou nos Anciens désiraient faire un peu de publicité, dans le but de s'entraider, nous leur offrons nos pages pour leurs annonces³. » Le coût de l'impression n'est pas étranger à cette nouveauté. Dans le numéro de fin d'année, sur une double page, l'Épicerie parisienne Laroche (« fournisseur du collège de Mongré ») et les Fruits primeurs Robin sont les premiers annonceurs avec la Librairie Fernand Lanore, rue Assas à Paris, elle aussi « fournisseur du collège de Mongré ». Au printemps suivant, les *Nouvelles* comptent trois annonceurs supplémentaires, deux de Villefranche, un autre de Lyon, mais il reste un espace à louer. Maintenant fabriquées par l'imprimerie Cohendet frères de Lyon, les *Nouvelles* n'ont paru que cinq fois durant l'année 1928-1929. De plus en plus accompagnées par de la publicité, elles sont envoyées d'office à toutes les familles et fournies aux Anciens Élèves sur abonnement⁴. La rédaction est assurée à partir de 1931 par Simon Jacquet et Louis Badet. À compter de décembre 1929, l'impression est réalisée sur papier glacé. En guise de liminaire, « Un Ancien » disserte sur la lecture, constatant qu'aujourd'hui « on ne lit plus lentement » car parmi les contemporains « les uns montent et descendent d'auto, d'autres passent avec une perpétuelle raquette de tennis, d'autres en costume de bain, ou de foot-ball, ou de boy-scout... Nos jeunes gens sont condamnés, non pas aux galères, mais au sport à perpétuité⁵. » Le constat d'un tournant moderne n'empêche pas la publication des résultats du baccalauréat ou des hommages à « Nos Morts », ainsi Marc Duchamp offrant sa vie « pour le recrutement sacerdotal » et Albert Helly, tombé pour la France au Maroc, resté fidèle à sa promesse de retraite de fin d'études en étant « toujours chevalier de Notre-Dame ». Ne souhaitant oublier personne, les *Nouvelles* s'arrêtent, le 30 octobre, « jour de la Saint Alphonse Rodrigue, patrons des serviteurs patients et fidèles », sur les carrières exemplaires des frères Barbey et Fusy, depuis quarante ans au service de Mongré. Jeunes et Anciens ont fait du 1^{er} décembre, une journée de souvenir des Zouaves pontificaux de Patay en même temps qu'un « hommage à Celui qui, maintenant, s'impose au monde comme le véritable Vicaire du Christ-Roi, le Pape-Roi. [...] Oui, Patay fut la journée de la fidélité de tous à l'âme si jeune, toujours, de Mongré ». Les *Nouvelles* rendent aussi compte du congé du 11 novembre⁶, à l'occasion duquel les élèves ont utilisé le Chemin de Fer du Beaujolais. À quelques kilomètres de Sales, l'escalade des collines a été encouragée par les photographies réalisées par un élève. Il ne s'agit pas de déchoir devant l'objectif... « Mongré se modernise » : l'affirmation

¹. Voir les notices dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

². Voir le cahier iconographique en annexe.

³. *Nouvelles de Mongré*, août-septembre-octobre 1930, p. 4.

⁴. La page entière pour 5 livraisons, coûte 300 francs, 1/2 page 175, 1/4 de page 100 et le 8^e de page revient à 75 francs.

⁵. *Idem*, p. 5.

⁶. En 1931, il est nommé « Congé de l'Armistice ».

sert de titre à l'une des rubriques de « au jour le jour », un bilan des aménagements conduits pendant les cinq dernières années.

« Une salle de douches très confortables, une buanderie dernier cri, une machine à laver la vaisselle, une boulangerie modèle, un chauffage central à deux chaudières avalant à volonté le mazout ou le charbon, installé à la perfection pour les deux tiers du Collège par notre ancien élève M. Eugène Goullioud (M. 1906-11). C'est là un progrès incontestable. Grâce aux initiatives de quatre Pères Ministres successifs et à la sollicitude avisée de MM. les Administrateurs, les Mongréens sont douchés et blanchis chaque semaine au Collège, leur pain est aussi bon que la brioche, les études, les classes, les chambres et les dortoirs sont dûment chauffés selon les fluctuations de la température ; les fumées, les poussières sont réduites au minimum ; et même, faut-il le dire ? les élèves de première division peuvent se laver le matin à l'eau tiède ; M. E. Goullioud s'étant souvenu combien il est dur de passer de la chaleur du lit à l'âpreté de l'eau glacée, a gracieusement installé des serpents d'eau chaude dans leurs réservoirs¹. »

Dans un cahier de deux pages hors-texte, les photographies des Frères coadjuteurs Barbey et Fusy, du congé du 11 novembre, de Monsieur Walter parmi ses choristes, et des aménagements au Collège servent de preuves. Dans les numéros suivants, de grandes photographies hors-textes illustrent l'histoire de Mongré et notamment la biographie de Désiré Walter pour l'année de ses cinquante ans au Collège. Elles servent aussi à la présentation des crèches de Noël ou de la fête des missions. L'Imprimerie Besacier imprime les *Nouvelles* à partir de la fin de l'année 1933². Le format augmente à la rentrée 1935. Gagnées par l'image, qu'il s'agisse de dessins, croquis ou photographies, les reproductions photographiques sont désormais seules à être sur papier glacé. Crise économique et financière oblige, les *Nouvelles* devenues trimestrielles en 1938 contiennent une douzaine d'annonces publicitaires. L'entrée en guerre quelques mois plus tard les réduit à la plus simple expression : les pages ronéotypées ne donnent que des informations sur la nouvelle organisation du Collège et sur les mobilisés. Mongré a changé d'époque. Entre tradition et innovation, Mongré doit choisir. École nouvelle ? Méthodes actives ? Si tous les éducateurs s'interrogent, les maîtres de la Compagnie de Jésus ne peuvent échapper à la question : la pédagogie jésuite, telle qu'elle est codifiée dans le *Ratio studiorum*, doit elle et peut-elle s'adapter ?

Le Trait d'union à Mongré : le Ratio studiorum en débat

Au lendemain de la guerre, le foisonnement des questions pédagogiques fait naître le besoin de trouver des réponses respectueuses de la tradition éducative jésuite. Comment faire ? Pourquoi ne pas en discuter ? Une réunion de Jésuites spécialistes de la pédagogie est accueillie à Mongré les 25, 26 et 27 juillet 1924 sous la présidence du Provincial de Lyon, Louis Chauvin. Les quatre Provinces sont représentées avec les Pères Raphaël de Vaureix (1879-1961) et François Datin (1880-

¹. *Idem*, p. 28.

². Le travail des imprimeurs lyonnais révèle leurs choix confessionnels. Paul Besacier imprime *Routes mariales*. 1932-1933. En 1940, il réalise l'impression de l'ouvrage du jésuite André Desqueyrat, *Le Gouvernement de l'État français* des Éditions Pays de France. Entre 1941 et 1945, les *Cahiers du Témoignage chrétien* sont clandestinement imprimés, à Saint-Etienne d'abord, puis à Lyon, chez Eugène Pons, Rue de la Vieille Monnaie, et chez Louis et Lucien Besacier, Rue Gustave Nadaud, enfin à Paris, par Artra, Avenue Sœur-Rosalie et par l'imprimerie de la *Démocratie sociale*, boulevard Raspail. L'orientation confessionnelle se manifeste aussi dans les unions, y compris matrimoniales. Robert Lescuyer, fils du fondateur en 1904 de l'imprimerie Lescuyer, épouse dans l'entre-deux guerres l'une des filles de la famille Mondésert. Installée à Lyon, rue des Remparts d'Ainay, l'imprimerie de travaux d'art et d'édition, cartes postales et d'albums industriels, également « éditeur pontifical », est devenue l'Imprimerie M. Lescuyer et Fils. Après guerre, elle s'installe Cours Albert Thomas où elle est devenue l'Imprimerie Besacier Lescuyer.

1943) appartiennent à la Province de Paris¹, Louis Bureau (1869-1945) et Gilbert Josson (1860-1943) à celle de Champagne², Joseph Demaux-Lagrange (1880-1964) et Émile Carnus (1857-1944) à celle de Toulouse. Pierre de Castelneau (1875-1937) et François Charmot représentent la Province de Lyon. Parmi les conclusions, il est décidé de relancer un petit bulletin traitant de pédagogie : le *Trait d'Union*. La publication a connu jusque-là une existence mouvementée. Un premier bulletin intitulé *Entr'collèges* a d'abord été rédigé par des Jésuites toulousains à l'instigation du Père Pupey-Girard³. Le petit bulletin d'esprit « pratique » a permis de partager des initiatives originales pour organiser les jeux, préparer des lectures ou faire l'acquisition de matériels. Dans « quelques idées », entre deux « concertations », dont une sur l'électricité, Gustave Desbuquois, de la Province de Champagne, donne une note sur « le jeu de boucliers ». Dans les pages du deuxième numéro, il est question, à côté de « deux jeux du moment : l'épervier et la balle au camp » par le Père de Nadaillac⁴, de la Ligue du Sacré Cœur fondée à Sarlat. Paul de Jabrun⁵, l'un des deux frères de Louis de Jabrun, signe aussi quelques textes⁶. Sous son apparence modeste, *Entre collèges* aborde aussi des questions de fond. En 1900, sept rubriques constituent la livraison d'*Entre collèges*. Dans la « petite chronique »⁷, il est par exemple question du vœu, lors du Congrès à Bourges de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, de marquer le jubilé de la loi Falloux de 1850. À propos des « fêtes préparatoires », les rédacteurs signalent l'Académie consacrée à Montalembert au Collège de Mongré et, à l'Externat du Trocadéro à Paris, le jeu du *Fais ce que dois* du Père Delporte et une séance de Cinématographe. Un extrait du livre *Les Jésuites et la pédagogie au XVI^e siècle* du Père Delbrel⁸, dont quelques pages à propos de Juan Bonifacio, compose la rubrique « nos vieux maîtres ». Un extrait du *Manuel des jeunes professeurs* du Père Sacchini forment les « pages oubliées ». Le troisième numéro traite des innovations en cours : « Conférences » Olivaint et Laennec ou de Saint Vincent de Paul, Cercles

¹. Le Père de Vaureix a été Préfet des études puis Recteur du Collège Sainte-Croix du Mans pendant une vingtaine d'années. Dans son *Abécédaire*, Hervé Bazin voit en rêve plusieurs figures : « le flic a souvent la tête du Père de Vaureix ». Hervé Bazin *Abécédaire*, Paris, Grasset, 1984.

². Le Père Bureau a été Recteur du Collège de Florennes de 1909 à 1914.

³. Henri-Régis Pupey-Girard (1860-1948) est le fondateur de l'Union des Ingénieurs Catholiques (UIC), devenue en 1906 l'Union Sociale des Ingénieurs Catholiques (USIC), et, avec la fusion du Mouvement des Ingénieurs et Chefs d'Industrie l'Action Catholique (MICIAC) né en 1936, le Mouvement des Cadres, Ingénieurs et Dirigeants Chrétiens (MCC) en 1965. Henri du Passage, *Soixante ans d'effort allègre, Le père Henri-Régis Pupey-Girard, 1860-1948*, Paris, Alsatia, 1949. Voir aussi DMRFC, 1.

⁴. Charles de Nadaillac a été Surveillant de 1868 à 1880. Joseph Rousseau, *Le Père Charles de Nadaillac, de la Compagnie de Jésus. 1839-1918*, Jersey, Maison Saint Louis, 1923, 34 p.

⁵. Paul d'Eymar de Jabrun, « Ligue du Sacré Cœur », *Entre Collèges*, n° 2, 1900-01, p. 26-29 ; « L'association catholique de la jeunesse française », n° 4, 1900-01, p. 99-103. Paul de Jabrun (1875-1939) a été durant l'entre-deux guerres Recteur du Collège de Tivoli à Bordeaux.

⁶. Louis d'Eymar de Jabrun (1883-1943) a été élève du Petit séminaire de Marvejols puis du collège des jésuites à Sarlat. Bachelier en 1901, il a refusé d'enlever de sa boutonnière l'insigne de la ligue du Sacré Cœur, au risque d'indisposer certains examinateurs. Novice d'abord à Rodez, il poursuit sa formation en Belgique jusqu'en 1904 avant d'effectuer son service militaire. Régent à Sarlat en 1912, il étudie l'année suivante en Allemagne. Différant son ordination, il est soldat et blessé durant la guerre. Il est titulaire de la médaille militaire, la Croix de Guerre et la légion d'honneur. Prêtre en 1920, il retrouve Sarlat en 1922 où il impressionne les élèves par sa pratique de la bicyclette. Avec le Père Dieuzayde, il résiste à l'influence de l'Action française auprès des jeunes en militant pour l'ACJF. Participant aux activités de l'Armée secrète, il est nommé en juin 1943 par Mgr Feltin, archevêque de Bordeaux, « aumônier auprès des ouvriers catholiques travaillant sur la côte pour l'organisation Todt ». Arrêté en juin, il est déporté en octobre au camp de Buchenwald où il meurt quelques semaines plus tard [Albert Bessières, *Un martyr de la charité : le Père de Jabrun 1883-1943*, Paris, Ed. du Témoignage chrétien 1945 ; Ph. Rocher, « Valeurs du sport catholique, valeurs catholiques du sport, l'Église catholique et le vélo », *Le Mouvement social*, n° 192, juillet-septembre 2000, p. 65-97].

⁷. *Entre Collèges*, n° 1, Toulouse, novembre 1900, p. 6-7.

⁸. Joseph Delbrel, *Les Jésuites et la pédagogie au XVI^e siècle. Juan Bonifacio*, Paris, A. Picard, 1894, 89 p. Ces pages ont d'abord paru dans les *Études*. Ancien élève des Petit et Grand séminaires, Joseph Delbrel (1856-1927) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1878. D'abord affecté au collège de Montpellier, puis père spirituel à Sarlat, il a beaucoup agi pour l'Œuvre du Recrutement sacerdotal.

d'études religieuses et d'études sociales ou causeries d'études pratiques, Union ou Société indépendantes, comme celles des artistes de la Société Saint-Jean, Union des ingénieurs catholiques. Interrompu en 1901, le bulletin a un successeur quelques années plus tard. Le *Trait d'Union* est en effet lancé en 1907 au Collège d'exil des Jésuites de la Province de Paris, Marneffe, en Belgique¹. Il est dirigé à la demande du Recteur, le Père Maurice de Vallois (1860-1943), par Louis Lenoir². Ce dernier est un expérimentateur. Il pratique une manière d'autonomie laissée à l'élève³, fondant sa réflexion sur l'enseignement d'Ignace de Loyola⁴. » Louis Lenoir loue l'efficacité de la règle acceptée, non pas subie. « Plutôt que de violenter une volonté, il préférerait attendre avec patience... » Le Père d'Ambrières, Préfet des études à Marneffe⁵, a ainsi caractérisé ses idées ses méthodes : « L'éducation plus par l'ascendant moral du maître que par le cadre et la contrainte du règlement ; le développement de la conscience et de la personnalité chez l'enfant, en lui faisant mieux comprendre le devoir qu'il a de s'éduquer *lui-même* et d'apporter *son* initiative à l'organisation de la discipline »⁶. Lorsqu'il quitte Marneffe pendant le temps de ses études, il est remplacé par Léon Dauchez (1884-1959)⁷. D'emblée, le bulletin n'a pas bénéficié de beaucoup de soutiens dans et hors du Collège⁸. Depuis le Scolasticat où il effectue ses études de théologie, Louis Lenoir tâche cependant de continuer à l'animer en lui donnant des articles. Peu à peu, le bulletin s'étoffe. Le *Trait d'union*, « alors métamorphosé en un périodique polyglotte abondant, très digne de figurer dans le monde des revues »⁹. Si dans ses pages, le *Trait d'Union* expose des activités qui sont autant d'applications pratiques du *Ratio studiorum*, il est donc aussi la marque d'un renouvellement de la pédagogie jésuite. En 1914, le bulletin doit cesser de paraître. Son maître d'œuvre est parti aux armées. En 1917, Louis Lenoir, « l'aumônier des Marsouins », est tué. Le conflit terminé un nouveau *Trait d'Union* réparaît au Collège Sainte-Croix du Mans en janvier 1920. Le travail du Père Lenoir est prolongé par un éducateur inventif, le Père Alfred Foreau¹⁰. Sous le titre « Renaissance », le jésuite manceau rend d'abord un hommage au fondateur du bulletin, « aimé et adoré de tous ». Il dit aussi la volonté qu'a eu le défunt de poursuivre sa tâche « si les Boches l'épargnent » en revenant dans « ce collège idéal où la grâce du Maître a fait et doit faire encore tant de merveilles. » Selon le Père Foreau, « il veut espérer que du moins, quelque part, ressuscitera "un second Marneffe, français ou belge, où rallieront nos chers petits, où l'on reprendra l'œuvre, toutes les œuvres du premier, les Conférences de Saint-Vincent de Paul et le T.U."¹¹. » L'espoir du Père Lenoir ne s'est pas concrétisé au Mans : après trois numéros, le bulletin a disparu à la fin de l'année scolaire. Le *Trait d'Union* revoit le jour à Mongré en janvier 1925. Son nouveau directeur, le Recteur du Collège, est prudemment dénommé « Monsieur » Tissot. François Charmot, Préfet des études, est le rédacteur. Les intentions affichées sont modestes. Il s'agit d'abord de reprendre l'ancienne formule des échanges

¹. Georges Guitton, *Un « preneur d'âmes », Louis Lenoir, aumônier des Marsouins, 1914-1917*, Paris, de Gigord, 1922, p. 28.

². Louis Lenoir (1879-1917), *DMRFC*, t. 1. Louis Lenoir est professeur en classe de « grammaire médiane ».

³. Sur les conceptions pédagogiques et les méthodes du Père Lenoir : Georges Guitton, *Un « preneur d'âmes », Louis Lenoir*, p. 29-42.

⁴. *Idem*, p. 30. Voir *Supra*.

⁵. Henri Emmanuel Gouin d'Ambrières (1876-1915), jésuite, Sous-lieutenant au 90^{ème} Régiment d'infanterie, Mort pour la France le 9 mai 1915 à Loos Liévin, frère d'André d'Ambrières inhumé au cimetière Montmartre. Michel d'Ambrières est l'auteur de la notice sur Marneffe dans *Les établissements des Jésuites* dirigé par le Père Delattre.

⁶. Georges Guitton, *Un « preneur d'âmes », Louis Lenoir*, p. 30-31.

⁷. *Idem*, p. 28.

⁸. *Idem*.

⁹. *Idem*, p. 42.

¹⁰. Ph. Rocher, « Alfred Foreau, *DHECEF*.

¹¹. La Rédaction [Alfred Foreau], « Renaissance », *Trait d'Union*, 9^e année, n° 1, janvier 1920.

d'expériences entre maîtres et surveillants des collèges. Dans le premier numéro, François Charmot le rappelle, en même temps qu'il établit une filiation du nouveau *Trait d'Union*.

« Le *T.U.* a-t-il besoin de se présenter ? Ceux qui, entre 1907 et 1915, étaient dans les collèges ou s'intéressaient aux collèges ont gardé, très vivant, le souvenir des immenses services que leur a rendu le *T.U.* Il était en vérité le *Trait d'Union*, l'agent de liaison qui va des uns aux autres, recevant, transmettant tout ce qu'on lui confiait, réalisant une fraternelle mise en commun, un charitable change de toutes sortes de richesses. Jamais trop on ne redira à quel point il servit, et jamais trop on ne bénira son si modeste, mais tenace et laborieux et si charitable fondateur, l'inoubliable P. Lenoir. Ce que fut le premier *T.U.*, son cadet, qui se présente aujourd'hui, voudrait l'être. Unir et servir : c'est toute son ambition. Ambition plus que jamais opportune. On se connaît peu, on se rencontre difficilement et l'on aurait tant d'idées à changer, de pensées chères et précieuses à communiquer. Et l'on sent aussi, dans le désarroi des méthodes et des programmes, qu'il faut de toute nécessité, former un bloc de toutes les énergies existantes »¹.

Les dernières lignes signalent l'urgence d'une réaction des éducateurs et pédagogues jésuites face aux changements à l'œuvre depuis la fin de la guerre. Elles rappellent l'intention qui décida les autorités romaines à soutenir la publication de 1907. Le bulletin devait servir à la transmission d'un savoir-faire pédagogique entre les générations de Jésuites.

« L'échange de vues, de renseignements, d'expérience est intéressant et peut être fort utile. Professeurs, surveillants et autres, principalement les jeunes, peuvent y trouver des indications précieuses. Pour que cette publication garde sa valeur, il faut que les conseils, les appréciations, les questions de méthode soient réservés à ceux que leur âge et leur expérience mettent en état de parler avec autorité ; et que les autres plus jeunes, s'ils ont à faire des communications, se contentent de communiquer les bons résultats qu'ils ont obtenus par l'emploi de tels moyens, de telles méthodes, etc.². »

Rédigé, administré et publié à Villefranche-sur-Saône, le *Trait d'Union* d'abord mensuel a paru ensuite tous les deux mois. Au fil des années, les difficultés s'accumulent. La crise s'ouvre à la fin des années vingt, précisément avec le départ de Mongré, en 1928, de son directeur, le Père Antoine Tissot³. Un an après le départ de François Charmot, les changements dans le *status* accentuent les difficultés alors que le *Trait d'Union* reste à Mongré, confié Jacques Bonnet-Eymard⁴. Aidé par Henri de Lagrevol en 1930-1931, lui aussi Surveillant et Catéchiste⁵, le Surveillant des Grands demeure seul en charge du périodique l'année suivante. Unique rédacteur, il est alors tellement absorbé par d'autres tâches qu'il doit souvent « improviser » chaque numéro⁶. Le bulletin connaît des années difficiles, tant au regard de la baisse

¹. *Trait d'Union*, n° 1, janvier 1925.

². Le R.P. Assistant [Édouard Fine], octobre 1908, cité dans le *Trait d'Union*.

³. En juillet 1928. Le Père Chamussy lui succède.

⁴. Jacques Bonnet-Eymard (1902-1994), Surveillant et Catéchiste à Mongré de 1929 à 1932, il enseigne aussi les sciences naturelles de 1931 à 1932. Ordonné prêtre à Lyon en 1935, il a été affecté au Liban où il a entre autres exercé les charges de Préfet des études, Recteur du Collège Notre-Dame de Jamhour et de l'Université Saint-Joseph, Supérieur du Grand séminaire et Provincial.

⁵. Henri de Lagrevol (1905-1980), ancien élève du Collège Saint-Joseph à Lyon, est devenu jésuite en 1924. Il a débuté sa Régence à Beyrouth, de 1928 à 1930, où il a enseigné en Troisième tout en étant Surveillant. Après avoir poursuivi sa formation, il est ordonné prêtre en 1937 et devient directeur en 1938-1939 de *Jésuites missionnaires*. Aumônier des « Chantiers de Jeunesse » de 1941 à 1944, il est professeur d'Humanités à Lyon de 1944 à 1962, avant d'enseigner au Collège de Jamhour de 1962 à 1980. Il est l'auteur de deux « romans missionnaires » : *Le Volcan sur les glaces*, Toulouse, Éditions du Clocher, 1946, 48 p., « Collection Romans missionnaires n° 31 » (réédité en 1953) ; et *Le Message inachevé*, Toulouse, Éditions du Clocher, 1945, 48 p., « Collection Romans missionnaires n° 33 ».

⁶. « Historique, septembre 1936 ». QMon 51 - *Le Trait d'Union* 1933-1936, AFSI.

de son audience, puisque l'échange des premières années n'existe presque plus, que du point de vue des finances, car il coûte cher à Mongré. Alerté sur ces problèmes, le Provincial Christophe de Bonneville intervient en janvier 1933. Ancien Recteur de l'Université Saint-Joseph¹, il crée d'abord un conseil pour l'assister dans les questions d'éducation et de pédagogie.

« Pour m'aider à soutenir dans une meilleure unité les progrès de nos collèges, et à contrôler d'une façon éclairée les initiatives nécessaires ainsi que l'exécution des directions données, je constitue un Conseil pédagogique de la Province. Les conseillers seront les RR. PP. de Castelnaud, Jacquet et Charmot ».

En mai, une circulaire est adressée aux Collèges jésuites. Elle exprime le désir des Provinciaux de faire progresser le *Trait d'Union* par une meilleure administration et une rédaction comprenant un plus grand nombre de collaborateurs. Le courrier explique aussi que les Provinciaux des quatre Provinces ont été prévenus « de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la communauté de Mongré de faire face, elle seule, aux frais du *Trait d'Union* ». Mongré demande en conséquence à ses correspondants « de bien vouloir subvenir à ces frais par le versement annuel de 250 fr² », la formule de l'abonnement « ne répondant plus aux nécessités pécuniaires du *Trait d'Union*³. » L'organisation de la Rédaction et de l'Administration est précisée.

« Nous avons établi une organisation de rédaction plus large par une entente plus étroite entre le centre d'Administration qui reste à Mongré et les deux Secrétariats de rédaction qui sont établis à Fourvière et à Enghien⁴. Il nous sera ainsi plus aisé de faire appel à toutes les compétences et à toutes les initiatives⁵. »

Le bulletin annonce la nouvelle ambition de soutenir une réflexion plus générale sur l'éducation et la pédagogie jésuites.

« Notre effort portera surtout sur les points suivants : nous donnerons à la Revue un caractère plus large en assurant périodiquement des articles sur les différentes rubriques qui y sont habituellement signalées. Ainsi nous éviterons, — sans toutefois les exclure — de trop fréquents numéros spéciaux qui répondent moins exactement au but de la Revue.

Le *Trait d'Union* s'engage aussi à réaliser une « revue des revues très régulière » pour proposer dans chaque numéro des « documents intéressants qui pourraient se trouver dans les Revues de Pédagogie les plus importantes. » De même, il y aura une « revue des livres de Pédagogie et des livres de classe ou de lecture » demandés aux éditeurs. « Les comptes rendus seront faits le plus rapidement possible. » Pour que le *Trait d'Union* « soit vraiment le conseiller des Régents », il a été également décidé que

¹. « Haute intelligence, d'une absolue loyauté, très cultivé, remarquable orateur, il voyait grand, haut et loin. S'efforçant de réaliser au mieux la pensée des Supérieurs majeurs, il avait également un souci personnel et attentif de chacun de ses subordonnés, auxquels il faisait confiance avec un imperturbable optimisme. » (*Jésuites au Proche-Orient*). Ayant grandi en Algérie, Christophe de Bonneville (1888-1947), jésuite 1907 et prêtre en 1923, a été Directeur du Cercle de la Jeunesse catholique à Beyrouth de 1925 à 1927, puis Recteur de l'Université Saint-Joseph de 1927 à 1930, Provincial de Lyon de 1930 à 1936, Supérieur de la Mission de Syrie (1936-1937), de la Mission du Proche-Orient (1937-1939), de la Vice-Province du Proche-Orient (1939-1945), et Recteur du Collège du Caire de 1945 à 1947.

². Le *Trait d'Union*, Lettres circulaires du 25 mai 1933 et du 20 octobre 1934. QMon 51 - Le *Trait d'Union* 1933-1936, AFSI.

³. Le *Trait d'Union*, lettre circulaire, Villefranche, 25 mai 1933.

⁴. Il s'agit des scolasticats de théologie de Lyon, pour les Provinces de Lyon et de Paris, et d'Enghien, en Belgique, pour les Provinces de Toulouse et de Champagne.

⁵. Le *Trait d'Union*, lettre circulaire, Villefranche, 25 mai 1933.

chaque établissement pourra recevoir jusqu'à quatre exemplaires¹. Le Provincial de Lyon désigne officiellement Simon Jacquet comme Directeur du périodique et lui adjoint un scolastique², Raoul de Prémoré³. En septembre, alors que *Le Trait d'Union* adopte le sous-titre de *Revue d'application des principes pédagogiques du Ratio studiorum de la Compagnie de Jésus*⁴, une autre innovation apparaît. Lors de la « réunion pédagogique » qui se tient à Mongré avec plusieurs représentants des Collèges des provinces de France, la décision est prise de créer une publication mensuelle dont but serait de faire connaître aux professeurs et aux éducateurs toutes les nouveautés scolaires destinées à l'Enseignement secondaire. Le nouveau périodique est appelé le *Fichier scolaire*⁵, et plus précisément le *Fichier scolaire, publication mensuelle du Trait d'union*, puisque le *Trait d'Union* est chargé de lancer la publication. Le Secrétariat de rédaction s'installe à Enghien à la fin de la première année de lancement, tandis que l'administration financière et la « propagande » sont remises aux éditions Dillen et C^{ie} de Paris. Le but du *Fichier scolaire* est de mettre au courant les professeurs des productions d'ordre scolaire, de leur valeur technique, morale et éducative, pédagogique, de leur efficacité pour l'étude des programmes officiels, de leurs prix et présentation. Le *Fichier scolaire* entend étendre son intérêt à toutes les productions, aussi bien disques et films fixes d'enseignement. Au même titre que les livres, les disques et films auront donc leur fiche particulière. Tous les mois, il sera ainsi produit une douzaine de fiches pour enrichir les collections des Professeurs et Préfets des études, avec une documentation complète et rapide, jusque-là dispersée dans des revues pédagogiques⁶. Les résultats de cette relance du *Trait d'Union* sont sensibles : les collaborateurs reviennent en même temps que l'intérêt des Maîtres⁷. Fort de cette dynamique, le *Trait d'Union* veut depuis Mongré étendre son influence aux autres Collèges de l'Assistance de France. En septembre 1933, des « Journées pédagogiques » sont organisées à Mongré⁸. Ce « triduum pédagogique » réunit près de 80 Pères Recteurs, Préfets, Pères spirituels et Régents autour du Provincial Christophe de Bonneville. Intervenant une première fois la veille, ce dernier invite les participants à se saisir de « l'importance religieuse de notre œuvre », avec pour modèle « Jésus au Temple au milieu des docteurs. » Le Provincial rappelle que le lien entre science sacrée et science profane est décrit dans la quatrième partie des

¹. *Idem*.

². La mention figure sur le Catalogue de la Province de Lyon.

³. Surveillant à Mongré de 1932 à 1935, Raoul de Durand de Prémoré (1908-1995) est officiellement adjoint du Directeur du *Trait d'Union* de 1933 à 1935. Il a aussi succédé à Jacques Bonnet-Eymard comme professeur de sciences naturelles, un enseignement pour lequel il se contente de répéter le manuel [Témoignage du Père de Prémoré, 1992]. Il a été Père Spirituel à Dôle et Saint-Étienne, Supérieur à Dijon, Recteur du Collège d'Avignon, « avec de durs affrontements en 1968 » (*Jésuites de France*, 1996), aumônier de groupes à Montpellier, puis à en Résidence à Marseille où il a assuré l'accueil à Notre-Dame de la Garde.

⁴. Elle devient en octobre 1938 *Le Trait d'Union, Revue de pédagogie appliquée selon les principes du Ratio studiorum*.

⁵. *Courriers, France-Levant*, n° 25, février 1936.

⁶. Après ses trois premières années, le bilan du *Fichier scolaire* est jugé encourageant. Un rapport note qu'« il est actuellement très apprécié de tous les éditeurs parisiens, et le nombre de ses abonnés augmente régulièrement - le contrat qui règle les rapports entre le *Fichier scolaire* et le *Trait d'Union* est conservé dans les archives du TU. » Ce contrat n'a pas été retrouvé. *Le Trait d'union, 1. Historique*, septembre 1936, 1 feuillet dactyl. QMon 51 *Trait d'union*, 1937-1938. Publié à Paris par l'éditeur Dillen en 1933, le *Fichier scolaire* a ensuite été repris par le Centre d'études pédagogiques. En 1929, Célestin Freinet a créé le *Fichier scolaire*, une documentation destinée aux « élèves qui désirent apprendre sur un sujet particulier ».

⁷. *Idem*.

⁸. Jacques Bonnet-Eymard, *Journées pédagogiques à Mongré*, Lyon, Imprimerie Bascou, 1934, 49 p. Les multiples approximations dans l'orthographe des noms propres donnent à penser qu'il s'agit d'un compte rendu imprimé à partir de notes. Les textes de synthèse des exposés non repris dans cette brochure, destinée aux seuls Jésuites, ont été publiés dans le *Trait d'Union*.

Constitutions de la Compagnie de Jésus¹. Il cite aussi longuement l'encyclique de Pie XI, « *Representanti [sic] in terra* », à propos de la nature de l'École que l'adjonction du catéchisme ne suffit pas à faire catholique². Aux Régents, il raconte une histoire pouvant « servir à fixer les pensées ». Chargé de surveiller une vingtaine de bambins « qui n'étaient pas méchants », il doit composer avec quatre auxiliaires. Au premier, il ne dit rien. Les conseils qu'il donne aux deux suivants ne les empêchent pas d'échouer.

« Je dis au quatrième : débrouillez vous, j'ai aidé vos deux prédécesseurs à se perdre. C'était le conseil décisif. Nos enfants nous formeront et feront de nous de bons régents, et par suite, de bons ouvriers de la Compagnie, si nous savons nous appliquer à eux et recevoir d'eux la leçon de vérité qui émane de l'enfant, et de tout homme aussi. Ils nous formeront aussi dans la vie surnaturelle : *Scholasticorum virtus perficiatur*. Et cela davantage exige de nous un effort de discernement et de volonté. [...] Le collège sera pour nous spirituellement bienfaisant, et nous préparera aux nécessaires détachements du ministère des âmes, si nous y gardons une austérité sans raideur, qui d'ailleurs est aussi la condition de notre influence surnaturelle, si nous évitons de nous tromper nous-mêmes et de laisser nos sens sournoisement s'attacher, sous prétexte de vivre près de nos élèves, si tout notre cœur est attaché à le voir grandir en eux. Alors, en effet, nous recevrons de Jésus vivant dans ces petits hommes, des leçons d'infini respect, de détachement, de zèle et une grande lumière sur ce qu'il faut dire et sur la signification de chacun des actes de la journée. C'est Lui qui nous écoute, c'est Lui qui nous interroge, c'est Lui qui se tient devant nous, qui va, qui vient, qui joue, qui prie, qui dort. Qu'attend-il de nous ? »

En ces temps où le trouble s'insinue dans la formation des jeunes jésuites, le Père de Bonneville s'adresse en fait spécifiquement aux Scolastiques.

« La journée du 10 septembre ouvre ce *triduum* pédagogique auquel devaient assister les quelques 35 scolastiques qui sortent de régence, y sont ou vont y aller. Le Père Recteur ou le Père Préfet de chaque collège avaient également été convoqués. Une vingtaine de Prêtres, actuellement Pères spirituels, Professeurs ou Surveillants, invités eux aussi étaient là³. »

En convoquant les participants, le Provincial avait écrit :

« Ces journées comporteront deux sortes de travaux : 1° des conférences (une par jour) auxquelles tous les participants devront assister ; 2° des séances d'information, de caractère pratique, dont l'horaire sera prévu de façon que tous puissent y assister, sans que toutefois, la présence à toutes soit obligatoire⁴. »

Le Père Charmot est le premier conférencier. Il présente une étude historique sur les origines de l'apostolat jésuite dans les Collèges. Il détaille le but de l'éducation jésuite et sa « méthode traditionnelle »⁵. Après « le zèle de l'aventure », l'apostolat des Collèges a été préféré à l'apostolat individuel pour « atteindre les élites, et

¹. Texte dans Ignace de Loyola, *Écrits*, traduits et présentés sous la direction de Maurice Giuliani, Paris, Desclée de Brouwer ; Montréal, Bellarmin, 1991, « Collection Christus. Textes 76 ».

². « Il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, soit régi par un esprit vraiment chrétien, sous la direction et la maternelle vigilance de l'Église, de telle façon que la Religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur. » Cité par Christophe de Bonneville. L'encyclique *Rappresentanti in terra* du 31 décembre 1929 qui porte sur l'éducation de la jeunesse est publiée dans le contexte de la rivalité entre l'Église catholique et le Fascisme italien.

³. *Idem*, p. 4.

⁴. Christophe de Bonneville, « Lettre aux Recteurs et Préfets des Collèges », cité par Jacques Bonnet-Eymard, *Idem*.

⁵. *Idem*, p. 5.

surtout les former, les éduquer, les élever¹. » À la suite de Jouvancy, toute la tradition jésuite a désormais été de se « faire accepter, agréer et aimer. » Il n'y a pas de « méthode », ni de « procédés » ou « recettes artificielles », et les « systèmes d'éducation dits nouveaux » ne sont pas opérants sur ce sujet.

« Valeur humaine et valeur religieuse [...] mettent en contact une âme déjà "élevée" avec une âme à "élever" ; seule une grande âme peut remplir ce rôle, car seule une grande âme peut remplir ce rôle, car seule, elle a sur l'imagination de l'enfant la force d'attrait du modèle à suivre, modèle à suivre, modèle vraiment complet puisqu'il donne tout ce qu'il doit à l'humain et au divin². »

Le Provincial qui assure la direction des débats revient sur l'un des points signalés par le Père Charmot. Il « affirme que, autant et plus que beaucoup d'autres œuvres, l'œuvre de l'instruction et de l'éducation est un véritable apostolat. » Le conférencier avait expliqué qu'Ignace de Loyola s'était rendu compte qu'il fallait « convertir les Rois, les princes, les Chefs » et que pour cela, il « était nécessaire d'entreprendre la formation des élites sociales », origine de « l'apostolat des collèges³. » Cette évolution n'avait cependant pas été sans conséquences. « L'apostolat en devenait moins épique, moins chevaleresque — les premiers Jésuites, au dire de Ribadeneira en ont souffert dans leur sensibilité⁴ — mais évidemment plus efficace — parce qu'il remontait aux sources⁵. » Le Père Charmot appuie son propos en mentionnant sa conversation sur ce sujet avec le Père Ledochowski à Rome quelques mois auparavant⁶. Pour répondre aux objections qui suivent la conférence, Christophe de Bonneville insiste sur le fait que tous les membres de la Compagnie, quelles que soient leurs fonctions, qu'ils soient Professeurs de Sciences ou Économistes, exercent « un apostolat surnaturel⁷. » Traitant de la « méthode », le Père Charmot a avancé deux moyens dans la « stratégie ignatienne ». Le premier tient au choix d'une « amorce ». « Nous ne conquerrons personne par la force, en fulminant des anathèmes. [...] De l'histoire de nos traditions nous apprenons que si l'on veut faire du bien il est nécessaire d'abord de se faire accepter, agréer, aimer. » Le Père Jouvancy l'a transcrit « dans sa lettre du *Ratio* »⁸. Le second élément tient à la valeur humaine du religieux jésuite.

« Saint Ignace était persuadé que, pour enchaîner les âmes au christianisme, la valeur humaine, la compétence scientifique, les dons naturels éminents, étaient de toutes les séductions naturelles la plus puissante, et, par surcroît, la plus intègre. En d'autres termes, sans condamner ce qu'on pourrait appeler les industries du zèle, il recommandait surtout et presque exclusivement la réclame par le talent, au sens évangélique du mot⁹. »

Ces journées étant destinées aux jeunes jésuites, leur programme est composé de conférences sur la pratique de l'enseignement et de l'éducation selon les méthodes de la Compagnie de Jésus. Après chaque demi-journée, le Provincial Bonneville dirige la discussion et apporte les précisions qu'il juge nécessaires. L'après-midi du

¹. *Idem*.

². *Idem*.

³. *Idem*, p. 27.

⁴. Pedro de Ribadeneira, ou Pierre de Ribadeneira (1526-1611), entré à treize ans dans la Compagnie de Jésus avant son approbation officielle, a été le secrétaire d'Ignace de Loyola avant d'occuper des fonctions de Provincial. Il est l'auteur d'une *Vita Ignatii Loiolæ (Vie d'Ignace de Loyola)* en 1572.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*.

⁷. *Idem*, p. 5.

⁸. Le *Ratio discendi et docendi*. Sur ce texte, voir François de Dainville, « Le *Ratio discendi et docendi* de Jouvancy », *Archivum historicum Societatis Jesu* (Rome), vol. 20, 1951, p. 3-58.

⁹. *Idem*, p. 29-30.

deuxième jour est réservée aux interventions des Pères Galtier¹ et de Lumley, l'un sur le « rôle spirituel du Préfet, des professeurs, des surveillants », l'autre sur « la classe de catéchisme ». L'exposé du Père Galtier donne lieu à une intense discussion. Une « tenue religieuse » et « une attitude distinguée », pour l'exemple et l'édification, ne doivent pas conduire à une distinction « figée, froide, compassée, distante. Une certaine rondeur peut s'allier à cette distinction, tout en évitant la camaraderie. » Second point de ses remarques, le Père Galtier affirme que « la première influence à exercer est celle du devoir d'état : être l'apôtre du devoir d'état et en donner l'exemple sans défaillance². » Il est entendu par les participants que les élèves ne doivent pas pouvoir prendre en faute les religieux. Au contraire, il faut montrer aux élèves la vie religieuse en communauté, ce qui est « souvent très important pour le choix d'une vocation. » Le troisième point qu'aborde le Père Galtier soulève de très nombreuses questions. Le débat s'anime aussi. À propos de la tenue pendant la prière et la façon de faire les prières, les questions fusent : « Faut-il faire réciter les prières en français ? faut-il expliquer les prières ? Faut-il varier les prières ? Faut-il diminuer le nombre des prières ? Faut-il dans les externats faire une prière du soir lorsque celle-ci doit se réciter normalement en famille ? Faut-il que le surveillant récite lui-même à la chapelle et en étude les prières, qui souvent sont mal dites par le Préfet de congrégation ou son remplaçant ? » Pour arrêter les échanges, le Provincial intervient. Il conclut qu'il n'y a « aucune recette générale, mais il faut s'ingénier à vivifier les formules de prière. » Le débat se poursuit à propos de la possibilité pour les Professeurs et les Surveillants de pratiquer la « direction ». Pour le Père Galtier, le Surveillant est mieux placé que le Professeur pour le faire. Il reste cependant un « écueil » : « que le surveillant et le professeur qui, par leur talent de divination et de conversation, savent comprendre et faire parler, se gardent de nuire au Père spirituel³. » Le Provincial intervient pour préciser le domaine d'intervention de chacun et proposer une synthèse sur le sujet.

« Le surveillant doit normalement faire un peu de direction, en obtenant la discipline et l'obéissance par l'intérieur. Le professeur doit normalement faire un peu de direction intellectuelle. Mais où est la ligne à ne pas franchir, surtout en Seconde, Première et Philosophie ?⁴ »

Christophe de Bonneville propose « plusieurs amorces de solutions. »

« Que le professeur ou le surveillant disent au Père spirituel ce qu'ils savent pour que celui-ci en reparle à l'enfant ; si un enfant ne sympathise pas avec le Père spirituel l'aiguiller vers un autre Père spirituel ; mais celui qui commande au for externe devrait plutôt laisser une âme à l'abandon que de risque les très graves ennuis venant de confidences qui lui lieront les mains ; à l'enfant qui vient le voir, un professeur, un surveillant doivent montrer la nécessité d'avoir un Père spirituel ; si on le lui fait bien comprendre, il sera plus apte à passer sur ses préférences ou ses antipathies⁵. »

La conversation roule sur la comparaison entre la Compagnie de Jésus où le rôle spirituel est tout entier confié à un « préfet des choses spirituelles. » D'autres systèmes, comme celui institué par Mgr de Juleville à Sainte-Croix de Neuilly, donnent le rôle spirituel aux professeurs de l'établissement. Au regard de l'histoire, « la Compagnie a été amenée à introduire dans les fonctions d'un Collège la charge d'un Préfet des choses spirituelles du jour où elle a accepté les internats et où elle

¹. Il s'agit de Louis (Aloisius) Galtier (1878-1954), ancien Préfet des études à Beyrouth. De 1929 à 1941, Francisque Galtier (1893-1962), frère aîné de Joseph (1897-1969) et Jean-Marie (1905-1960), eux aussi jésuites, a enseigné la Morale au scolasticat de Lyon-Fourvière.

². *Idem*, p. 7.

³. *Idem*, p. 8.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*.

s'est imposé par là un ministère dans lequel normalement et fréquemment son autorité se trouvait engagée dans la discipline au for externe. Cette méthode imposée par les faits donne de bons résultats¹. » Comme la séance a été levée sans conclusion, le Provincial revient sur le sujet lors de la séance suivante : il renvoie à sa lettre du 26 septembre 1931. Il s'agit de permettre à chacun, Professeur, Père spirituel, Surveillant d'intervenir auprès des élèves. Le lien de la direction avec la confession, il est toutefois nécessaire de respecter le Droit canon qui prévoit qu'un Supérieur ne peut pas recevoir la confession régulière de ses inférieurs. Toutefois, comme le même Droit n'interdit pas au Professeur de confesser, il pourra le faire dans certaines circonstances, avec « du tact et de la discrétion ; s'il n'en a pas, au Supérieur de lui enlever, en vertu de son autorité disciplinaire, non les pouvoirs mais le droit de confesser². » Cette solution donnée par le Provincial, le Père de Lumley, ancien Surveillant à Mongré, peut exposer l'initiative qu'il a prise en Avignon pour le catéchisme³. L'essai de distribuer l'Enseignement religieux tout au long du cycle scolaire s'est révélé fructueux.

« Il ne s'agit pas tant de connaître la Religion sous sa forme abstraite que de connaître la personne de Notre-Seigneur, personne qui enseigne, personne qui s'offre en modèle, de qui toute grâce découle et que l'on peut aimer plus qu'on ne ferait d'un texte ou d'un code : voilà le principe fondamental⁴. »

Dans la pratique, l'Évangile est à la base de tout l'enseignement religieux. Les classes de 6^e et 5^e ont un catéchisme fondé sur l'Évangile. En 4^e, les élèves étudient la personne de Jésus-Christ au travers de l'Évangile. En 3^e, 2^e et 1^{ère} le programme est une reprise beaucoup plus en détail et toujours « sous la même lumière, maintenant très familière et très chaude, de l'Évangile. » Lors de la discussion, le Père de Lumley revient sur les difficultés de l'expérience qu'il a conduite comme Professeur.

« Au début de l'année, un bref rappel de la situation de l'humanité pour poser le problème de la Rédemption, puis on met entre les mains des élèves une édition des Quatre Évangiles en un seul. On rappelle aux enfants les grandes lignes de la vie de Notre-Seigneur, puis, à travers les paraboles, les discours, les miracles, on retrouve à l'occasion l'enseignement déjà donné dans les classes précédentes : cet enseignement est alors mieux compris et prend corps davantage. Les résultats de cette expérience d'une année sont encourageants : un bon tiers des élèves connaît Notre-Seigneur d'assez près, et leur vie en est réellement transformée⁵. »

Lors de la discussion, il est demandé ce qu'il faut modifier dans les classes supérieures où l'enseignement du dogme, de la morale et de la grâce est lié à l'Évangile. Le « danger d'imprécision et de sentimentalisme religieux » est évoqué dès lors que l'enseignement exclusif de l'Évangile écarte les « arguments de tradition et d'autorité⁶. » Des précisions sont alors apportées sur la nécessité de mêler l'enseignement du catéchisme et la connaissance de l'histoire de l'Église, car « le développement dogmatique et sacramentaire reste incompréhensible sans elle. » Prudent, le Provincial se contente de résumer le sujet en trois questions : « admet-on le fait de l'enseignement de l'Évangile dans la classe de quatrième ? Peut-on suffisamment enseigner le dogme, la morale et les sacrements en s'appuyant uniquement sur l'Évangile ? L'Évangile doit-il servir de preuve ou bien de simple illustration ? » Une synthèse émerge néanmoins.

¹. *Idem*, p. 9.

². *Idem*, p. 9-11.

³. Sur le Père de Lumley, ses activités à Mongré et les reproches du Père Louis Badet, voir *Infra*.

⁴. *Idem*, p. 11.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*, p. 12.

« On est d'avis qu'il faut faire plus qu'autrefois, connaître l'Évangile et que l'expérience de la classe de quatrième semble bon. On rapporte l'initiative d'un surveillant des moyens, dont toutes les lectures spirituelles de division, pendant l'année, ont été une étude de l'Évangile, la méthode employée étant la même que celle du Révérend Père de Lumley¹. »

Pour terminer cette première journée, lecture est faite, en soirée, d'un passage du livre de Schimberg, *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus sous l'Ancien régime*, qui fait « revivre de très pittoresques scènes de la vie d'internat et d'externat autrefois. »

« Et puisqu'il faut, entre éducateurs, se tenir au courant des nouveautés qui ont quelque intérêt pédagogique, dans la salle de récréation des Grands, on a offert à tous ceux qui le désiraient une démonstration du dernier appareil de cinéma Paillard-Bolen. [...]»²

La deuxième journée débute par la conférence de Simon Jacquet sur « la discipline et l'autorité. » La conclusion du Recteur de Mongré est qu'il faut « considérer notre autorité d'abord comme une fonction et l'exercer de façon impérative et désintéressée : le véritable but de notre éducation est de faire naître et s'épanouir la personnalité de l'éduqué et non de la subordonner à une personnalité plus puissante³. » Après beaucoup de questions, comme celle sur l'accord entre ce que demande l'individu et ce qu'exige le bien commun, le Père de Bonneville intervient pour dire que « le point de vue social » et le « point de vue individuel » ne s'opposent pas.

« Le point de vue que nous appelons social comprend tout ce qui concerne l'exécution extérieure, le point de vue individuel regarde la formation intérieure. Il faut savoir exiger de l'enfant qu'il exécute, ce qu'on lui commande ou du moins, qu'il fasse preuve de bonne volonté dans un essai d'exécution. On cherchera ensuite, en particulier, à le lui faire comprendre, contribuant ainsi à former en lui un jugement droit⁴. »

Dans son compte rendu, Jacques Bonnet-Eymard écrit que « cette explication règle aussi la question qui avait été posée : faut-il donner les raisons du commandement ? » Il fait aussi mention de ce qui a été évoqué lors des échanges.

« Comment ne pas jeter un regard sur des méthodes de discipline différentes des nôtres, méthodes dites "d'éducation nouvelle", où semble plus à son aise le normal épanouissement des libertés individuelles. Impossible d'entrer dans une discussion de principe. Les faits sont là pour montrer que ces méthodes ne suppriment pas la mauvaise nature ; elles ne se sont pas davantage révélées supérieures aux autres pour développer positivement les tendances heureuses de l'enfant. D'ailleurs, est-il bien vrai que, actuellement dans nos collèges, on souffre vraiment d'une discipline trop militaire ? ... Si peut-être elle a existé ici ou là, la vie et l'impulsion des Supérieurs majeurs ont déjà bien remédié à cet excès. Et l'on termine en souhaitant que l'on puisse constituer dans les collèges, à la place des divisions, des groupes plus homogènes et plus réduits⁵. Ce jour-là, bien des difficultés seraient résolues. Mais il faudrait bâtir... Et la pierre s'édifie moins vite et à plus de frais que l'idéal. »

¹. *Idem*, p. 12.

². *Idem*. Il s'agit d'un appareil de projection de la société Paillard-Bolex. Après un brevet de caméra 35 mm et la conception en 1928 d'une caméra 16 mm, l'ingénieur Jacques Bogopolsky a vendu en 1930 sa société BOL à la société suisse Paillard. La nouvelle société Paillard-Bolex a proposé en 1935 la Bolex H16 16 mm, à partir de la caméra conçue sept ans auparavant.

³. *Idem*, p. 13.

⁴. *Idem*, p. 14.

⁵. Il y a là une référence à « l'école des Roches ». Nathalie Duval, *L'école des Roches*, Paris, Belin, 2009. L'école fondée par Edouard Demolins, ancien élève de Mongré, intéresse alors beaucoup de jeunes

D'autres interventions, durant cette journée et la suivante, s'attachent à des aspects pratiques. Jacques Bonnet-Eymard présente ainsi un rapport sur « la pratique du commandement et des punitions ». Le Surveillant complète le propos de Simon Jacquet en parlant d'une « collaboration » entre l'éducateur et l'enfant. Le premier pas « vers la perfection de cette œuvre de collaboration est la conquête de l'estime. »

« Il est bon d'avoir une connaissance théorique de l'enfant pour éviter de trop grosses fautes ; il faut surtout une grande psychologie pratique... et c'est là qu'est tout le secret du véritable commandement, à condition toutefois que le chef sache, dans l'exécution, prévoir et tenir. »

Le Père de Bonneville conclut l'exposé en citant le « Père Tréguart » [sic]¹, « Soyez forts, soyez justes, soyez bons ». Il ajoute : « la violence n'est pas la force, l'égalité n'est pas la justice, la faiblesse n'est pas la bonté². » Écho du débat contemporain sur l'Externat, un rapport sur la manière de rendre vivant le groupe des élèves externes est présenté par le Père Poncet³. Dans l'organisation du Collège, les externes forment traditionnellement une Division à part, l'idée étant de ne pas perturber l'ordre des autres Divisions, toutes composées d'internes selon l'âge des élèves.

« Le Père Poncet pose le problème suivant : comment faire d'une division d'Externes un foyer vivant attaché à son collège ? Nous aurions manqué notre but si nos externes ne voyaient dans l'Externat que la classe à laquelle on va rapidement assister, ou l'étude qu'il faut subir parce qu'on ne travaille pas à la maison. »

Le sujet intéresse au premier chef les Surveillants et c'est justement sur cette fonction qu'insiste le Père Poncet.

« Le surveillant semble être le plus à même de donner à l'Externat, par l'esprit de sa division, ce caractère attrayant et familial que l'on recherche. C'est pourquoi, plus peut-être que dans un Internat, le Surveillant devra allier à une ferme autorité, une compréhension très fine de ses élèves et se dépenser sans compter, puisque tout compte fait, ils ne sont nullement obligés d'être là. De plus il lui faudra grouper autour de lui tous les moyens pratiques qui donneront à son zèle, à son dévouement et à sa psychologie, l'occasion de s'exercer : jeux, sports, groupements, fêtes, bibliothèques, etc. Et si l'on veut qu'il réussisse pleinement, il est souhaitable qu'il reste dans le même collège, et dans la même division, le plus longtemps possible⁴. »

En ces temps où l'externat peut permettre d'accueillir de nouveaux élèves dans les Collèges jésuites, de nouveaux groupements sinon de nouvelles formes d'encadrement peuvent apparaître comme des concurrents des établissements scolaires. Aussi le rapport du Père Poncet suscite-t-il beaucoup de réactions.

jésuites. Elle inspire pour partie les « Équipes » fondées au Collège de Reims par André Valton. Voir Ph. Rocher, « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », dans Étienne Fouilloux et Bernard Hours, dir., *Les Jésuites à Lyon XVI^e-XX^e siècles*, Lyon, E.N.S. Éditions, 2005, p. 113-130 ; et « André Valton », *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne*, 2010.

¹. Louis Trégard (1854-1921) a été professeur de philosophie dans différents établissements avant de devenir Préfet des études des Collèges Saint Ignace puis Saint-Louis de Gonzague, à Paris. Soucieux de la collaboration avec les familles, il entretient aussi des relations suivies avec nombre de personnalités, dont le maréchal Foch, Paul Bourget et Georges Clemenceau. Paul Duclos, « Louis Trégard », *DMRFC*, t. 1.

². *Idem*, p. 19.

³. Jean-Baptiste Poncet (1904-1987). Notamment professeur en classe d'Humanités, il a aussi beaucoup utilisé le théâtre et encadré une chorale au Collège Notre-Dame d'Afrique à Alger. Après l'Indépendance de l'Algérie, il est revenu à Lyon où il a encore été actif durant ses dernières années au Centre Saint-Marc.

⁴. *Idem*, p. 17.

« On insiste sur la nécessité d'avoir une forte organisation de la Division, — sports, œuvres, livres, etc, — dès la rentrée, pour que les enfants soient pris dès le début et n'aillent pas s'engager ailleurs parce que l'Externat ne leur offre rien. »

Compte tenu de l'importance du sujet, le Père de Bonneville intervient de nouveau. Il insiste sur « la nécessité de "faire valoir" auprès des élèves l'Externat. Il faudrait, dit-il, que les élèves trouvent à l'Externat des foyers comparables aux Cercles ou Conférences créés pour les lycéens. » Deux autres points sont aussi débattus par les participants : les bibliothèques et les sorties.

« Pour la bibliothèque, plusieurs préféreraient la voir organiser [...] par chaque professeur dans sa classe plutôt que par le Surveillant ; en classe, on aura moins tendance à donner des livres d'amusement, des romans policiers, la "honte de nos bibliothèques", dit quelqu'un. En fait, il importe peu, pourvu que le Surveillant sache comprendre le véritable intérêt des enfants et le leur faire comprendre. De toutes façons, il faut s'occuper de ces bibliothèques, car, en famille, les enfants n'ont souvent pas la possibilité de se procurer des livres, et la plupart du temps, s'ils le peuvent, c'est sans conseils¹. »

Critiques à l'égard des familles², les participants entendent répondre à un reproche des parents au sujet des sorties.

« Il faut laisser les enfants en famille ; on n'a pas le temps de faire ces sorties : on risque des accidents. Aussitôt échange de points de vue : ces sorties sont excellentes pour connaître les élèves, on peut former ceux-ci à l'abnégation, se les attacher et former des groupes d'amis très sérieux. Il y a là, dit le RP Provincial, un excellent moyen de s'attacher les cœurs si toutes les conditions sont réalisées.

- Est-ce le surveillant ou le professeur qui devra diriger ces excursions.

Peu importe. Mais que le Père spirituel y soit invité le plus souvent possible, sans être en aucune façon l'organisateur.

- Faut-il encourager les excursions de plusieurs jours ?

Oui, dit le RP Provincial ; mais là on ne peut donner de directive générale et absolue ; c'est une question d'hommes ; si on a les hommes, il faut aller de l'avant. Mais alors qu'il y ait un Prêtre, si on sort plusieurs jours³. »

Quand la campagne et la montagne servent éduquer la jeunesse⁴, la question des sorties et des excursions amène les participants à aborder celle du scoutisme.

« La question du scoutisme à l'Externat ayant été posée, plutôt que de faire discuter — interminablement sans doute — le principe, le RP Provincial demande au RP Sciaffert [sic]⁵, venu de Toulouse, d'exposer sur ce point l'expérience faite au Caousou, même

¹. *Idem*.

². La « direction » des lectures est l'une des activités de la revue *Études*, avec particulièrement le Père Alphonse de Parvillez (1881-1970) qui collabore aux activités de l'abbé Bethléem, sans approuver toutefois toutes ses actions. Sur l'abbé Bethléem et la lecture, voir Jean-Yves Mollier, *La mise au pas des écrivains, l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2014, et Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, avec la collaboration d'Emmanuel Fraisse, Martine Poulain, Jean-Claude Pompougnac, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Paris, BPI-Centre Pompidou, Fayard, 2000.

³. *Idem*, p. 17-18.

⁴. Olivier Sirost, dir., *La vie au grand air, Aventures du corps et évasions vers la nature*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2009. Voir aussi André Rauch, « Les loisirs sous la tente », *Ethnologie française*, 2001/1, vol. 31, p. 599-605.

⁵. Clément Sciaffert (1887-1969), entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1905, a été ordonné prêtre en août 1921. Profès en 1925, il a succédé en 1930 au Père Henri Lalande, nommé aumônier général de la Jeunesse catholique à Paris, à la tête du Caousou. Cette année-là, il est aussi nommé aumônier du Comité régional de la Jeunesse catholique et aumônier adjoint des Scouts de France à Toulouse. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *L'âme religieuse de Montaigne* (1951) et le fondateur des Petites Sœurs des Malades : *Un saint François d'Assise auvergnat. Le Bon Père Serres, fondateur des Petites-Sœurs des malades, 1827-1904*, Aurillac, 1962.

chez les Internes. Il n'y a pas de troupe chez les Petits, chez les Moyens et chez les Grands. L'"Aumônier" du Collège, qui est Père Spirituel des Grands Externes, est aumônier de la troupe. Il y a sortie tous les jeudis et dimanches. Au début, il y eut des difficultés avec la Congrégation : les scouts voulant s'opposer aux dévots congréganistes. L'aumônier s'est employé à réagir et actuellement les meilleurs scouts sont recrutés parmi les dignitaires de la Congrégation. Le scoutisme a même été introduit chez les Internes, qui ont une troupe spéciale dont un Père du Collège est aumônier. L'expérience a fort bien réussi au Caousou¹ : elle prouve qu'il ne faut pas sur ce point dogmatiser, mais se prêter aux circonstances². »

Les deuxième et troisième jours, des conférences portent sur les méthodes d'enseignement proprement dites, notamment des sciences, de la géométrie ainsi que du latin et du grec. Plus redoutés par les Scolastiques, souvent plus littéraires que scientifiques, les travaux pratiques en sciences naturelles et la géométrie sont traités par les Pères Charignon et Guilhermier³. Malgré leur coût, le Père Charignon est partisan des TP⁴. L'avis des Préfets qui voient là une possible « dissipation » rejoint selon lui le jugement d'un Proviseur sur l'un des ses Professeurs. « Perd son temps à amuser les élèves en faisant des expériences au lieu de dicter un cours !⁵ » Le Père Charignon est affirmatif.

« Quand les plumes crient sur le papier, que les élèves se fatiguent à prendre au vol des lambeaux de phrases qu'ils ne comprennent pas toujours, ils abîment non seulement l'écriture et la colonne vertébrale mais encore et surtout la cervelle. Une classe ainsi faite et suivie pendant des années peut entraîner chez les élèves un dégoût très fâcheux des sciences et de l'étude, une vraie antipathie pour les maîtres et les collègues où ils enseignent⁶. »

Pour le Père Charignon, la crainte de la « dissipation » est « chimérique ». « Si le travail est fait, et préparé soigneusement, il captivera les enfants⁷. » En vue des examens, les travaux pratiques donneront à l'élève « une précision de langage, une assurance, une connaissance personnelle des problèmes qui produisent sur l'examineur la meilleure impression. » Mieux encore, selon le conférencier, « il y a dans les Travaux pratiques un remarquable moyen de formation générale. Dans ce travail, plus qu'ailleurs, peut-être, l'esprit apprend à être tout à son affaire : une distraction peut tout gâcher⁸. » Ce qui peut paraître mineur est aussi une excellente

¹. Lié au Collège jésuite Sainte-Marie de Toulouse, le Caousou désigne depuis les années 1870 des classes préparatoires aux Grandes Écoles, d'abord à l'École militaire de Saint-Cyr, puis à l'École militaire polytechnique.

². *Idem*, p. 18. Allusion peut-être aux « Cadets de Mongré ». Voir *Infra*.

³. Jean de Guilhermier (1903-1992), ancien élève du Collège d'Avignon, spécialisé en sciences, est devenu en 1936 Chancelier de l'école d'ingénieurs de l'université Saint-Joseph à Beyrouth. Il a été, de 1953 à 1977, professeur de mathématiques et de sciences physiques et responsable des laboratoires au Collège de Jamhour. Il est l'auteur d'un article sur le jésuite archéologue et paléontologue Godefroy Zumoffen (1848-1928) : « Le Père Godefroy Zumoffen », *Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, en 1940. Fils d'une famille où quatre des six garçons sont prêtres, il est le frère de Louis de Guilhermier (1911-1992), lui aussi jésuite, Père spirituel au Collège de Saint-Étienne. Il est l'auteur des *Exercices pour le catéchisme, fiches et images, dessins des Bénédictines de La Rochette*, Paris, de Gigord, s. d., 4 fasc., 8 p. dont : 1. *La Messe* ; 2. *Le Salut, Passion, résurrection* ; 3. *Les Mystères du rosaire* ; 4. *Vie de Marie d'après le Nouveau Testament*, « Centre d'études pédagogiques. Collection Fils de lumière ».

⁴. Après neuf années d'enseignement dans les Collèges jésuites de Lyon et de Saint-Étienne, André Charignon (1901-1991), a dirigé à Lyon pendant près de cinquante ans le groupe des étudiants catholiques en médecine lié à la Maison des Étudiants Catholiques (MEC) : il a laissé à l'œuvre sa dénomination courante : « Le Cha ».

⁵. *Idem*, p. 45.

⁶. *Idem*.

⁷. *Idem*, p. 15.

⁸. *Idem*, p. 16.

introduction aux sciences dont la place grandissante dans les programmes scolaires reflète une évolution profonde de la société¹.

« Les études scientifiques posent actuellement des problèmes philosophiques très ardu², elles élargissent jusqu'à l'infini la vue du monde : ainsi elles exercent au plus haut point l'esprit de finesse et d'invention. Toutes ces qualités, unies à l'impeccable logique de l'esprit scientifique, qu'elles assouplissent, semblent assurer la plus complète formation³. »

Après les précisions données par le Père Charignon sur l'entretien d'un laboratoire et sur le travail des manipulations, les auditeurs rejoignent l'amphithéâtre des Sciences de Mongré où le Père Guilhermier traite de l'enseignement de la géométrie en 4^e et 3^e. Loin d'être austère, le sujet est présenté au travers d'exemples sur le tableau noir. Il s'agit en effet d'initier dès le jeune âge à la formation scientifique.

« Cette initiation, dit le Père de Guilhermier, doit se faire de la façon la plus concrète possible. Il faut partir continuellement de l'expérience concrète, et y revenir, en montrant les applications pratiques, chercher à faire naître l'admiration qui stimule la curiosité, et ainsi faire collaborer activement toute la classe à la réinvention des théorèmes. Méthode qui demande avant tout un grand effort d'adaptation⁴. »

¹. Sur ce processus à l'œuvre en France depuis la fin du XIX^e siècle, Hélène Gispert, Nicole Hulin, Marie-Claire Robic, dir., *Science et enseignement, L'exemple de la grande réforme des programmes du lycée au début du XX^e siècle*, Paris, Vuibert ; Lyon, INRP, 2006.

². Les premières difficultés de Pierre Teilhard de Chardin, docteur ès sciences en 1922, datent du début des années vingt. Dans ses articles, comme en 1921, il décrit la « complication croissante du processus reconnu par la science à l'évolution biologique » et constate la « confirmation grandissante, par les faits, d'un certain transformisme » [« Comment se pose aujourd'hui la question du transformisme », *Études*, 5 juin 1921, p. 524-544]. Comme le point de vue scientifique sert l'expression de sa foi, les soupçons se multiplient sur sa conception du « péché originel ». Il a dû renoncer à son enseignement à l'Institut catholique de Paris et a été contraint à un séjour en Chine où il a mis à profit ses compétences en géologie et paléontologie. Il a ainsi beaucoup travaillé sur le chantier de fouilles sur lequel a été découvert le « Sinanthrope de Choukoutien » (ou « Homme de Pékin »). Claude Cuénot, *Pierre Teilhard de Chardin, les grandes étapes de son évolution*, Monaco et Paris, Éditions du Rocher, 1986 (1^{ère} éd., Plon, 1958). Dans son introduction à l'enquête pour *L'Enseignement chrétien*, François Charmot cite Pierre Teilhard de Chardin qui dénonce le point de vue de « l'humanitarisme » de ceux qui « font du monde un Dieu. » Il ajoute : « Un dieu achevé ou en chantier pour ainsi dire ? Ne précisons pas ; c'est une question qui met en querelle les philosophes. Mais l'Église ne confond rien, ni ne rabaisse rien non plus. La matière n'est pas esprit. Elle est liée à l'esprit, bien plus, à l'Incarnation du Verbe. Et par cette alliance, elle entre, pour ainsi parler, dans une évolution générale, qui est non seulement cosmique mais spirituelle. » François Charmot, *L'Humanisme et l'humain. Psychologie individuelle et sociale*, Paris, Éditions Spes, 1934, p. 76.

³. *Journées pédagogiques à Mongré*, p. 16. Dans *L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*, François Charmot développe la même argumentation à propos des sciences dans l'apprentissage desquelles après la théorie, il convient de vérifier « l'hypothèse formulée ». Insistant d'abord sur les Sciences physiques, il les présente comme une manière de former l'esprit. Il explique ensuite que plusieurs des idées qu'il expose sont proches de « l'initiation à la méthode expérimentale » inscrite dans les *Instructions officielles* du 2 septembre 1925. « L'expérimentation [...] requiert des qualités d'imagination et d'ingéniosité pratiques : il faut, en effet, avant de la réaliser, préparer l'expérience, jusque dans le plus petit détail. Le succès exige encore, pour la conduite même de l'expérience, de l'adresse manuelle, le souci minutieux du détail, — toutes choses » qui ont leur place dans une formation humaine complète. » À propos des « conseils relatifs aux travaux pratiques » proprement dits, pour la « manipulation » et « l'établissement des résultats », sous le contrôle du professeur, et des remarques sur « la formation de l'esprit par les sciences », il remercie François Dupré-Latour. François Charmot, *L'Art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*, Paris, de Gigord, 1932, p. 250, 258 et 266-268. Ancien élève de Mongré (1914-1917), François Dupré-Latour (1900-1977) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1918. À l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, de 1920 à 1922, il assiste le Père Charles Neyron de Méons (1879-1959), autre ancien de Mongré (1889-1896), dans son laboratoire. Prêtre en 1928, il est docteur ès sciences en 1932. Professeur à la Faculté de Médecine à Beyrouth de 1932 à 1976, il est docteur en médecine en 1942.

⁴. *Idem*, p. 16.

La réunion est clôturée par la visite du « Musée et des laboratoires de Physique et de Chimie¹. » Si les Sciences tâchent de gagner une place nouvelle, malgré les réticences de certains, le latin et le grec conservent, comme à Mongré, le premier rang dans l'enseignement jésuite. Ancien professeur de Philosophie à Mongré, maintenant Préfet des études au scolasticat de Lyon-Fourvière où il enseigne aussi le grec, Victor Fontoyntont a été sollicité pour venir exposer sa « méthode ». Il rappelle le principe des deux manuels qu'il a rédigés pendant ses années à Mongré :

« En toute science, dit-il, il faut faire porter l'effort principal sur un minimum central à étudier à part et à posséder à fond, — non pas seulement à savoir — et auquel le reste s'accroche ensuite. Il faut faire passer l'esprit et la formation avec les éléments eux-mêmes, toutes les fois que c'est possible. Il faut rétablir tous les ponts avec le concert et le vivant : vie d'autrefois et vie d'aujourd'hui, y compris et surtout, vie chrétienne². »

À propos de son *Vocabulaire latin*, le Père Fontoyntont cite le Père Laurand, comme il l'a fait dans l'introduction de son manuel, sur la valeur du latin de la liturgie. Il ajoute aussi quelques détails sur l'usage des vocabulaires par des débutants. Jacques Bonnet-Eymard conclut : « On a retrouvé, avec plaisir, dans cet exposé du Père Fontoyntont, plein de conviction et de charme, les qualités de précision et de finesse qui font tout le prix de ces Vocabulaires. »

Après lui, le Père André Noché³, de la province de Champagne, parle du nouveau « Cours de langue latine Debeauvais⁴ ». Composé en deux parties, l'une pour les débutants, l'autre pour les classes de Sixième à Troisième, accompagné d'exercices, il est inspiré par « un souci constant d'adaptation pédagogique. » « La méthode de tout ce Cours est commandée par un souci constant de récapituler, d'enseigner méthodiquement le vocabulaire, et, simultanément, morphologie et syntaxe⁵. » Les 2 000 mots de vocabulaire ont été choisis parmi les plus utiles sont groupés par idées en fonction de « centre d'intérêt ». Chaque volume contient des illustrations « dont le but est de rendre concrètes aux yeux des petits, les choses de la vie antique, et peut-être plus encore de capter, au profit du latin, quelques-unes de leurs sympathies, par la présentation agréable des manuels scolaires⁶. » La présentation n'a pas fait l'objet d'une discussion. Sur le latin, la dernière conférence du « congrès » est pour tous les participants comme le « bouquet ». Le Père Chantre a intitulé sa leçon « De la prélection latine dans les classes supérieures », sa nature, sa nécessité, sa possibilité. « Ce fut une vraie leçon magistrale », analyse Jacques Bonnet-Eymard.

¹. Voir l'annexe « Musée et des laboratoires de Physique et de Chimie » de Mongré.

². *Idem*, p. 22.

³. André Noché (1903-1992) a été professeur de latin dans les Collèges de Lille, Amiens et Cormonteuil. Grammairien, il poursuit l'œuvre du Père Debeauvais. Traducteur, il a adapté *The Vocation of Aloysius Gonzaga* du Père Cyril Martindale : *Saint Louis de Gonzague et la Renaissance italienne, 1568-1591*, Le Puy, Xavier Mappus, 1945.

⁴. Voir *Supra*.

⁵. *Idem*, p. 23.

⁶. *Idem*. À propos de la vulgarisation par l'image de la culture antique dans les manuels scolaires, voir Stéphane Ratti, éd., *Les manuels scolaires de langues anciennes, Hommage à Gérard Jeunet*, Besançon, *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, 1997, spécialement Odette Touchefeu-Meynier, « L'iconographie des manuels de langues anciennes », p. 147-156. De cette dernière, voir également *Images pour Homère*, Paris, éditions de l'INRP, 1963, « Textes et documents ». Sur l'étude des manuels scolaires, voir Alain Choppin, *Les manuels scolaires en France de 1789 à nos jours. 7, Bilan des études et recherches*, Paris, INRP, Service de l'histoire de l'éducation, 1995, et « Le manuel scolaire, une fausse évidence historique », *Histoire de l'éducation*, 117, 2008, 7-56. Concernant plus particulièrement leur illustration, Yves Gaulupeau, « Les manuels scolaires par l'image : pour une approche sérielle des contenus », *Histoire de l'éducation*, 1993, vol. 58, n° 58, p. 103-135. À propos des manuels de sciences naturelles de l'entre-deux guerres, Ph. Rocher, « La Cigale dans les manuels scolaires : une vulgarisation de la "science" de Jean-Henri Fabre ? Delagrave, Magnard et Hachette, 1902-1952 », *Spirale* (Lille), n° 48, 2011, p. 11-34.

« [Il a] livré à ses anciens élèves du jувénat, très nombreux dans l'assistance, le secret de ces prélections latines d'autrefois que nul d'entre eux n'a pu oublier. Ce secret consiste avant tout à se faire une très haute idée de l'importance et surtout de la valeur humaine de la prélection. Puis, pour illustrer par un exemple ce qui pouvait paraître à d'autres un idéal bien chimérique, le Père nous fit déguster le régal d'une prélection savoureuse : les huit premiers vers du deuxième chant des Géorgiques¹. »

Face à l'exigence et l'ambition de l'exercice, le Père Chantre n'a pas mâché ses mots.

« Il y a nos exigences personnelles, notre temps mesuré, peut-être nos infériorités relatives (que nous exagérons d'ailleurs). Nous n'arriverons pas du premier coup à composer d'excellentes prélections, ni davantage à donner le coup, le heurt, Montaigne dirait "le branle", à tous nos élèves ; il y a parmi eux de petits bourgeois qui sont faits pour débiter du jambon toute leur vie ! mais il y a les meilleurs, un Yves Frontenac qui sommeille encore², qui s'ignore, et à qui vous allez ouvrir les fontaines sacrées ; oui, les meilleurs, qui ont des droits, et qui, plus tard, pourront nous reprocher de n'avoir été que des marchands de soupe, si nous ne les avons jamais entraînés sur la vieille mer latine où chante encore les syrènes³. »

Des sujets d'actualité ayant trait à l'École ont aussi abordés durant la réunion à Mongré. Lors de la troisième journée, le Père de Castelnau a traité de la « collaboration » et de « l'union », c'est-à-dire des relations du Préfet des études avec les familles. Le Provincial a aussi réuni des Recteurs et des Préfets pour un entretien avec le Père Caye⁴ sur les APEL⁵. Les *Journées pédagogiques* ayant lieu à Mongré, une séance concerne aussi le *Trait d'Union*.

« On y expose les modifications apportées dans l'administration et dans la rédaction de la revue ; on écoute les desiderata et les critiques. On insiste sur le besoin de collaboration active de chaque collège. La conclusion de cette réunion est que l'on désignera dans chaque collège un correspondant officiel du *Trait d'Union* qui enverra, tous les trimestres, les renseignements utiles, et sera chargé de répondre aux circulaires envoyées par la revue ; il signalera aussi à la direction les qualités et les lacunes du *Trait d'Union*. Cette revue doit garder, dans nos collèges, entre nous, la place qu'elle y occupe déjà, car elle rend beaucoup de services. On s'engage d'ailleurs, grâce à une active collaboration, à le rendre de plus en plus utile⁶. »

Malgré les *Journées pédagogiques* et l'effort de mobilisation sur le terrain pédagogique, la situation du *Trait d'Union* ne s'améliore pas. En octobre 1934, le Recteur de Mongré s'adresse de nouveau aux Recteurs des Collèges jésuites de France. À ceux

¹. *Idem*, p. 23. La « communication » du Père Antoine Chantre est résumée dans la brochure *Journées pédagogiques à Mongré*, p. 40-44.

². Le Père Chantre fait référence au premier roman de François Mauriac, *Le mystère Frontenac*, publié en 1933. Dans la famille bordelaise des Frontenac, Yves, le cadet, écrit en secret jusqu'à ce que son activité de poète talentueux soit surprise et encouragée par son frère aîné.

³. *Idem*, p. 44. « Syrènes » correspond à l'orthographe médiévale, comme chez le savant évêque Nicole Oresme. Antoine Chantre (1885-1954), entré dans la Compagnie de Jésus en novembre 1903, a enseigné au Caire, en 1911 à 1912, puis à Beyrouth, en 1912-1913, lorsqu'il était scolastique. Prêtre en août 1917, *Socius* du Maître des novices, il est ensuite professeur et Père spirituel à l'École apostolique de Thonon-les-Bains. Il est profès en 1922, l'année où il enseigne en Rhétorique puis au Jувénat à Lyon. À Yzeure, où le jувénat des Jésuites de la Province de Lyon s'installe en 1927, il est bibliothécaire avec pour tâche d'organiser une bibliothèque permettant de servir les études littéraires de jeunes jésuites qui sont aussi souvent étudiants en licence de Lettres. Sheza Moledina, *L'histoire des bibliothèques jésuites à l'époque contemporaine, 1814-1998*, thèse de doctorat d'histoire du Livre, EPHE, Paris, 2007.

⁴. Henri Caye (1874-1963), natif de Metz, est entré dans la Compagnie de Jésus en octobre 1892. Prêtre en août 1906, il est profès en 1909. Préfet des études du Jувénat à Florennes et rédacteur aux *Études*, son texte critique dans cette revue, en 1913, sur la morale du scoutisme, jugée laïque, est resté fameux.

⁵. Sur les Associations de Parents de l'Enseignement libre, particulièrement à Mongré, voir *Infra*.

⁶. *Idem*, p. 15.

qui ont accepté le versement des 250 francs annuels, il dit vouloir rendre compte comme à des « actionnaires »¹. Certes, la situation du *Trait d'Union* s'est améliorée et la « collaboration a plus que décuplé depuis mai 1933. » La direction est assurée à Mongré par Simon Jacquet et Raoul de Prémoré. La revue dispose de deux secrétariats, l'un à Enghien pour les Provinces de Champagne et Toulouse, l'autre à Fourvière pour celles de Lyon et Paris. Le *Trait d'Union* a toujours sa rubrique « Revue des revues ». Depuis novembre 1933, la « Revue des livres » s'est muée en un nouveau titre : le *Fichier scolaire* édité à part.

« Nous restons toujours en principe une Revue d'échange et de collaboration entre nos collègues de la Compagnie en France, en Belgique et au Canada et dans nos Missions. Aucune diffusion organisée n'a été faite pour les collègues secondaires libres ; cependant nous avons un certain nombre d'abonnés hors de la Compagnie — pensionnats et collèges secondaires libres — une cinquantaine. »

Le *Trait d'Union* pratique désormais l'échange avec d'autres revues. Il s'agit en France de *L'Education* (École des Roches), *Le Prêtre éducateur*, les *Cahiers catéchistiques*, *La Revue des Lectures*, *Le Bulletin de l'Union des œuvres*, *Choisir*, *Le Recrutement sacerdotal*, *Les Cahiers Notre-Dame*, *Le Messager du Sacré-Cœur*, le *Bulletin de l'union des Physiciens*. De la Belgique, le *Trait d'Union* reçoit les *Études classiques*², *Nova et Vetera*³. Du Canada lui parviennent *L'Entr'aide*⁴, *La Vie nouvelle*, le *Messager du Sacré-Cœur*⁵. L'état financier du *Trait d'Union* s'est amélioré. Depuis que Mongré a repris le titre, le déficit a été de près de 15 000 francs. Cependant, les recettes ont augmenté, notamment grâce aux droits d'auteur du volume sur les *Carrières*⁶. Après sa première année, *Fichier scolaire* accuse un lourd déficit de 7 254,10 francs, mais cela n'est toutefois pas inquiétant quand il s'agit des débuts d'une publication.

« En résumé, à partir de l'exercice 1935, Mongré ne perdra plus sur le *TU* et fera même quelque léger bénéfice, si tant est que ce soit un bénéfice que de commencer à rentrer dans ses débours, Mongré ne sera plus intéressé aux finances du *Fichier scolaire* que pour avoir part aux bénéfices quand ceux-ci viendront. »

Au vrai, la question qui demeure est celle de savoir si, face aux difficultés d'administration et de finances, « ceux pour qui nous travaillons sont satisfaits. » Après enquête, il apparaît que le *Trait d'Union* n'est pas lu, que « la majorité des Nôtres ne nous connaissent pas », et que certains « mésestiment œuvre de collaboration ». Même après avoir adressé quatre à exemplaires dans les établissements, aucun exemplaire n'atteint les Scolastiques. Il a même été rapporté

¹. Lettre circulaire adressée par le *Trait d'Union* aux Supérieurs de Communauté, 20 octobre 1934. QMon 51, AFSl.

². Sur les relations des Jésuites de France et de Belgique à propos de pédagogie, voir Ph. Rocher, « Un dictionnaire de pédagogie catholique pour le 20^{ème} siècle ? Histoire d'un projet franco-belge », *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain), n° 3-4, 2001, p. 391-426.

³. La revue porte le sous-titre de « Revue d'enseignement et de pédagogie. »

⁴. « Genre *TU* », il s'agit d'un titre des Jésuites québécois. Voir Ph. Rocher, *L'enseignement religieux dans les collèges jésuites au Québec (1900-1960), Du Dieu du catéchisme au Christ de l'Évangile*, rapport pour le Groupe de recherche sur l'histoire de l'enseignement religieux, Université Laval (Québec), 1998, inédit, et aussi « Jésuites français et québécois. Regards croisés : Se « voir », se rêver, se détacher », dans Jean-Pierre Bardet et René Durocher, dir., *Français et Québécois : le regard de l'autre*, colloque du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, Paris, 7-8-9 octobre 1999.

⁵. Sur les Jésuites au Québec, Ph. Rocher, *La Compagnie de Jésus au Québec au XX^e siècle : image d'un rêve de chrétienté ?*, rapport pour le Groupe de recherche sur l'histoire de Vatican II, Université Laval (Québec), 1998, inédit, et « Devenir jésuite au Québec : Piété, lettres et théologie au Canada français » (1842-1924), dans Annette Becker, Frédéric Gugelot, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule, dir., *Écrire l'histoire du christianisme contemporain. Autour de l'œuvre d'Étienne Fouilloux*, Paris, Karthala, 2013, « Signes des Temps », p. 53-63.

⁶. *Carrières. Documentation, pour guider le choix des jeunes gens*, Paris, éditions Spes, 1930. Voir *Infra*.

qu'un Préfet des études de la Province de Lyon déchirait les exemplaires dès leur l'arrivée. Certains établissements trouvent le prix du *Trait d'Union* trop élevé et dans certains Collèges « quelques uns pensent que Mongré a trouvé là une bonne affaire. » Ce bilan étant dressé, Simon Jacquet s'adresse quelques semaines plus tard au Provincial de Lyon. En novembre 1934, il constate le petit nombre de réponse à la consultation qu'il a organisé. Le « silence » permet selon lui de mesurer l'utilité et l'intérêt du *Trait d'Union*. « Je viens donc demander à Votre Révérence, comme je le demande aux autres Pères provinciaux de l'Assistance, de vouloir bien contresigner l'arrêt de mort du *Trait d'Union*¹. » En s'adressant au Provincial de Lyon, Simon Jacquet entend d'abord provoquer une réaction des Supérieurs jésuites. L'appel ne reste pas sans résultat. Alors que les questions d'enseignement agitent l'École, la réponse n'est plus à la seule relance du *Trait d'Union*. Compte tenu des urgences, la réaction impose de nouvelles ambitions. La première décision est de publier, à partir du *Trait d'Union*, une revue plus ambitieuse et de l'inscrire dans le mouvement de renouveau de l'éducation et de l'enseignement jésuites. Avec le débat sur l'application du *Ratio studiorum*, les choix relatifs à l'organisation et au contenu du *Trait d'Union* accompagnent une réflexion sur l'humanisme promu par les Jésuites². Récemment publiée sous le titre *L'humanisme et l'humain*³, l'enquête de François Charmot pour *L'Enseignement chrétien* fixe un état du problème et dessine les contours d'un programme de réforme. À l'heure d'un essor de l'Action catholique spécialisée qui renouvelle les formes de l'éducation de la jeunesse, la Compagnie de Jésus évolue dans son rapport à l'Enseignement, en cherchant de nouveaux publics scolaires⁴. En janvier 1935, le Provincial de Lyon consulte les spécialistes jésuites des questions pédagogiques. Il entend établir les contours du problème. Son constat porte à la fois sur la forme et le fond de la pédagogie jésuite, et sur la situation de l'enseignement jésuite dans l'Enseignement libre. L'Académie de pédagogie du scolasticat de Fourvière, créée en 1920⁵, sans lien avec les activités du *Trait d'Union*, témoigne d'un manque dans la formation des jeunes jésuites. Christophe de Bonneville s'interroge aussi sur le fonctionnement du *Trait d'Union* et son utilité. En février, il désigne l'inadéquation de la pédagogie dans l'Enseignement libre et appelle à la rénovation des pratiques éducatives dans la Compagnie de Jésus.

« Si l'on veut conserver et faire rendre l'enseignement libre, il faut en augmenter la valeur. En trop de cas les méthodes pédagogiques sont antiques, et les maîtres trop peu formés. Dans ce travail de rénovation, la Compagnie a sa place à prendre. À cause

¹. Simon Jacquet, lettre aux Recteurs, novembre 1934.

². Notre lecture s'inspire de Nicole Gagnon, « L'idéologie humaniste dans la revue *L'Enseignement secondaire* », dans Pierre W. Bélanger et Guy Rocher, éd., *École et société au Québec, Éléments d'une sociologie de l'éducation*, Montréal, éditions HMH, 1970, p. 59-89. Texte d'abord publié dans les *Recherches sociographiques*, IV, avril-juin 1963, p. 167-299.

³. François Charmot, *L'Humanisme et l'humain : psychologie individuelle et sociale*, Paris, Éditions Spes, 1934.

⁴. L'époque est aux débuts de l'École professionnelle de Saint-Étienne de l'École technique de Nantes, ainsi qu'aux foyers de jeunes travailleurs et de jeunes ouvriers à Lyon et Saint-Etienne. Pierre Vallin, « Église, société chrétienté, vers 1930 », dans Pierre Colin, éd., *Les catholiques français et l'héritage de 1789*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 123-139.

⁵. La formation de « l'Académie de pédagogie » à Ore Place (Hastings) est annoncée dans le *Trait d'Union* en 1920. « Se proposant d'étudier des questions pédagogiques », l'Académie est composée de « gens de collège, anciens Préfets, professeurs et surveillants, et la plupart aumôniers ou officiers pendant la guerre. » Son « programme », qui « pourrait être le thème de plusieurs articles du *Trait d'Union* », porte sur l'éducation physique (vue générale et théorique, importance, esprit, législation, gymnastique, jeux, récréation, sports, fêtes de jeux, promenades (scouting), hygiène, tenue, propreté), l'éducation intellectuelle (travail, goût, manière, classe, étude, travail personnel, conférences, académies, cercles, lectures, émulation, leçons et devoirs, « comment traiter les paresseux, les *minus habentes*) et l'éducation morale (sensibilité : éducation de la pureté, théorie et pratique, éducation du sentiment, famille et camarades ; volonté : responsabilité, initiative, discipline, autorité, règlement, sanctions, qualités sociales, franchise, politesse et abnégation, initiation aux œuvres sociales). « Académie de Pédagogie », *Le Trait d'Union*, n° 1, juillet – septembre 1920, p. 3.

de ses propres collègues d'abord, ensuite, parce qu'il y a là une œuvre d'intérêt général, et qui pousse en profondeur. »

Le Provincial avance l'idée d'une œuvre capable de fédérer la réflexion et les initiatives au sein de la Compagnie de Jésus. Ce « Centre de Documentation et de renseignements » s'appuierait sur des revues travaillant à l'élaboration et à la diffusion de « notre doctrine pédagogique », en donnant notamment des renseignements. Outre le *Fichier scolaire*, le *Trait d'Union* serait transformé sous la forme des actuels *Cahiers d'Action sociale*¹. Il « rendrait, avec ses feuillets séparés, de grands services aux professeurs, aux surveillants, à tous les éducateurs. » À ces deux titres s'ajouterait une « revue technique de valeur [qui] étudierait les questions de Psychologie de l'enfant du point de vue doctrinal, et [qui] serait l'organe principal d'élaboration et de diffusion. » Il conviendrait de former « une petite équipe d'hommes spécialisés, au courant de la science pédagogique moderne. » Cette équipe travaillerait à la marche des revues, répondrait aux questions, mais donnerait aussi des retraites aux membres de l'Enseignement, voire occuperait une chaire de Pédagogie dans une Université catholique, « tout ceci, en liaison constante avec les collègues et écoles de l'Enseignement libre, de façon à conserver toujours une osmose constante entre les idées et les faits et à ne pas raisonner en l'air. » Il y aurait certes à surmonter les difficultés de l'apathie et de l'individualisme des établissements libres en général. Il faudrait aussi contourner l'opposition de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne et son congrès annuel voyant dans l'œuvre jésuite, ainsi que de *L'Enseignement chrétien* et de « ses supporters, hostiles en principe à la création d'une revue nouvelle ». Il faudrait de même affronter l'hostilité de l'UTO « qui commence à travailler les différents ordres d'enseignement, primaire surtout ; et ceci sans nous². » Christophe de Bonneville juge pouvoir appuyer l'initiative sur le *Fichier scolaire* et les collaborations et échanges de vue qui ont eu lieu pendant l'année et durant les réunions de vacances dans les Collèges de la Compagnie de Jésus. Dans cette dernière, la « jeunesse » est pleine de « bonnes volontés » qui « seraient aptes au travail. » Il y a aussi les « compétences du Père Charmot. » Tirant parti de tous ces atouts, il convient de préparer le terrain en consultant, dans la Compagnie et parmi les amis du Clergé et de l'Université, en gagnant aussi les évêques à l'idée et des sympathies dans le mouvement UTO. Pour le Provincial, il faut éviter l'apparence d'un comité directeur, mais faire entendre qu'il s'agit seulement de « rendre service. » Afin de parvenir à une revue technique, il faut obtenir des collaborations très larges, s'étendant jusqu'aux universitaires.

« Pour le départ, on peut concevoir qu'au début cet Institut soit comme une extension de l'Action populaire ou des *Études*. (En toute occurrence, il faut le placer à Paris.) On profiterait ainsi d'une réputation, d'une bibliothèque, d'un bâtiment. Cependant l'indépendance aurait ses avantages. Elle assurerait une plus grande liberté de rayonnement et de pénétration. Il y aurait aussi à craindre un risque de surcharge pour les raisons précédentes. Ce serait à étudier de très près. La Compagnie est la seule à pouvoir assumer une œuvre de cette importance et de ce rendement. Elle est parfaitement dans la ligne, et répond à un vrai besoin. »

¹. Il s'agit des *Cahiers d'action religieuse et sociale* (Paris, Spes) publiés par l'Action populaire.

². L'UTO (Union des trois ordres) est un groupe d'universitaires et d'enseignants formé à Lille autour de Pierre Deffontaines. Son comité de direction comprend le Père François Chatelain, dominicain (1896-1978), professeur aux Facultés catholiques de Lille, les abbés Flageolet et Carrière, le Père Jean Jaouen, missionnaire salettin, et Mademoiselle Taphanel. Son premier congrès pédagogique a eu lieu à Lille en 1927, l'année du premier numéro de l'UTO, *Revue de pédagogie catholique de l'Union des Trois Ordres de l'Enseignement*. L'UTO prône l'adaptation des méthodes éducatives, particulièrement par l'emploi de méthodes actives, dans le respect de la doctrine catholique. Sur les Catholiques et « l'École nouvelle », voir Laurent Gutierrez *L'éducation nouvelle et l'enseignement catholique en France (1899-1939)*, thèse de doctorat en Sciences de l'éducation de l'Université de Paris VIII, 2008, 536 p.

Au fil des semaines, le Provincial multiplie les interventions sur les questions d'enseignement et d'éducation. En avril, il diligente une enquête statistique sur l'origine sociale des élèves des Collèges jésuites.

« L'efficacité de notre œuvre scolaire en France me préoccupe, vous le savez, et je réfléchis aux moyens de l'augmenter en l'adaptant aux besoins particuliers de notre époque. Cette considération m'a conduit à m'interroger sur l'étendue et la qualité de la pénétration sociale des Collèges¹. »

L'essai de classification distingue les élèves selon qu'ils sont de milieux haut-bourgeois, bourgeois », petit-bourgeois, ou d'un « milieu populaire ». En mai, les contours de l'Institut pédagogique à venir se dessinent. Il aurait pour objectifs de « renseigner l'Enseignement libre sur ce qui se publie et s'essaie au point de vue pédagogique, en France et à l'étranger » et d' « amener ainsi les éducateurs à se poser des questions et à renouveler leurs idées. » Plus profondément, il aurait pour mission d'élaborer « une pédagogie chrétienne, adaptée à la formation de l'homme de notre temps. » Cette pédagogie serait appuyée « sur une connaissance parfaite de l'enfant et de son milieu, des conditions de vie dans lesquelles il se trouvera, - visant un idéal d'humanisme chrétien, - et déterminant les méthodes d'éducation les plus appropriées aux conditions posées et au but poursuivi. » L'œuvre aurait ainsi une « foule de questions à résoudre », comme celles des rapports entre autorité et liberté, et sa solution aux différents âges de l'enfant, de la méthode directe dans l'enseignement des différentes branches du savoir, du rôle de l'émulation et de la formation du sens social, « sans compter toutes les questions générales sur l'humanisme, ses conditions, etc... » Selon le Provincial de Lyon, en travaillant « plus directement à la formation des pédagogues par un enseignement, des conférences, des semaines pédagogiques », l'œuvre aurait aussi à « représenter l'effort chrétien sur le plan pédagogique aux yeux de l'Université et du Pays. » ce ne serait pas la moindre tâche d'un Institut de Pédagogie. Il faudrait « désigner dès l'année prochaine quelqu'un » pour le diriger. Il pourrait se préparer pendant un an avant de lancer, « évidemment à Paris », les revues. Christophe de Bonneville recommande d'intéresser des jeunes, pour constituer une équipe, peu nombreuse mais spécialisée, qui serait celle du personnel de l'Institut pédagogique. La réalisation pourrait avoir lieu dans quatre ou cinq ans. En Juin, alors qu'il intervient sur les « fondations pour les Collèges », il évoque aussi les mesures à prendre, notamment pour leur formation, en faveur des auxiliaires. L'action suit désormais la réflexion.

« Après que j'ai beaucoup réfléchi sur l'avenir de nos collèges et leur adaptation, en certains points, à la réalité présente, voici le moment venu de poser des actes². »

Les décisions sont annoncées le mois suivant. Difficulté de l'heure, il s'agit de surmonter les problèmes d'ordre financier que provoque la crise économique et sociale³. Il y a d'abord les remèdes à apporter à « la crise de pauvreté qui atteint la classe bourgeoise ». Les bourses de l'Œuvre Saint-Louis de Gonzague doivent servir à faire admettre des élèves dans les Collèges malgré les difficultés financières de leurs parents. De la sorte, le Provincial estime qu'une « certaine gratuité » pourra s'établir dans les Collèges jésuites face à la gratuité de l'Enseignement secondaire public. Des ressources nouvelles doivent aussi permettre d'offrir des salaires convenables aux « auxiliaires. » De la sorte, la qualité de l'enseignement des Collèges de la Compagnie de Jésus sera maintenue. En septembre, Christophe de Bonneville réunit à Mongré ses homologues des trois autres Provinces jésuites de France afin de

¹. Christophe de Bonneville, « *Ad Rectores Collegiorum alumnorum* », Alger, 6 avril 1935, 2 pages dactylographiées.

². Christophe de Bonneville, « *Ad Rectores Collegiorum* », Lyon 30 juin 1935, 8 pages dactylographiées.

³. Christophe de Bonneville, Lyon, 27 juillet 1935, 2 pages dactylographiées.

leur annoncer ses décisions concernant le *Trait d'Union*. Le bulletin ne s'adressera plus seulement aux « Nôtres » mais aussi aux auxiliaires. Il contribuera à leur formation pédagogique et apostolique et montrera que l'enseignement est un apostolat « conformément à nos traditions et à nos documents. [...] Cette modification dans le but commandera une nuance nouvelle dans la rédaction même. » Afin que le *Trait d'Union* soit reçu individuellement, puisque « chacun doit l'avoir sur sa table », un plus grand nombre d'exemplaires sera adressé à chaque collège. Pour éviter de donner l'impression « d'un embrigadement » et suggérer au contraire une « collaboration », le Provincial de Lyon décide la création d'un comité de direction du *Trait d'Union* avec quelques Pères éminents en pédagogie dans les quatre Provinces de France et en nombre égal des « auxiliaires marquants et particulièrement affectionnés à la Compagnie ». Ce comité sera réuni avant fin du mois à Mongré. Les noms déjà retenus sont ceux des Pères Charmot, Fontoynton et Rimaud, et de Messieurs Mondésert, de Mongré, et Coppey, de Dôle. Les vingt-quatre membres du comité n'assisteraient pas à toutes les réunions, mais formeraient un comité représentatif, de par leurs noms, leurs avis et leur collaboration. Il organiserait également les Journées de formation pédagogique.

« Chers maîtres de nos collègues [...] c'est à vous désormais, non plus aux religieux seuls, que s'adresse le *T.U.* Le *T.U.* vous unira d'un collègue à l'autre, vous unira dans le même collège à vos compagnons laïcs, scolastiques ou prêtres, penchés sur une même tâche dans un seul esprit. Ce qu'il veut dire à chacune de ses pages ceci. Comme pour faire de l'enseignement chrétien, il ne suffit pas d'enseigner dans un collège chrétien, mais il faut être chrétien jusque dans l'acte d'enseignement, ainsi, pour soutenir la tradition pédagogique de la Compagnie, il ne suffit pas de professer une matière de classe, mais il faut se faire... quoi ? acceptons de l'avouer : jésuite un peu. Le *Trait d'union* se met à votre service pour vous y guider »¹.

Au début de l'année 1936, un changement se produit : le Père Rouillet accepte la direction du groupe des conseillers pédagogiques autour du Provincial². L'invitation aux Journées pédagogiques du *Trait d'Union* est lancée. Quelques semaines plus tard, la maison du Châtelard à Francheville, accueille les conférences consacrées à l'enseignement et à la pédagogie jésuites. La rencontre, présidée par le Provincial, débute le samedi 25 mars par la réunion des quatre secrétaires provinciaux pour les questions d'enseignement, les Pères de Castelnau, de Lyon, Arlot, de Paris, du Parc, de Champagne, de Jabrun, de Toulouse. Le lendemain, une assemblée examine les « problèmes, spirituels et techniques, que pose actuellement la collaboration entre tous les membres du personnel enseignant, soit dans le collège, soit entre les collèges. » Parmi les maîtres laïcs, sont présents Messieurs Mondésert, de Mongré, Gaucière, de Lyon « Sainte-Hélène », Baumgartner du Bourg, de Lyon « les Brotteaux », Coppey, Garnier et Roussel, de Dôle, Souvignet de Marseille, Vidal pour Saint-Étienne. Hors de la Province de Lyon, les collèges de Paris, Poitiers, Evreux, Lille, Amiens, Metz, Toulouse, Bordeaux et Sarlat ont envoyés leurs représentants. Le directeur du *Trait d'Union* dirige les débats autour de quatre rapports. Intervenant le premier, le Père Rouillet présente « le *TU*, instrument de l'union de tous dans l'œuvre des collègues ». Le Père Rimaud traite ensuite « de l'utilisation actuelle des méthodes du *Ratio* », tandis que Jean Coppey, directeur du Collège de Dôle et Professeur de « Math. élem. », répond à l'interrogation : « le professeur, métier ou

¹. Christophe de Bonneville, circulaire, novembre/décembre 1935.

². Jean Rouillet (1871-1965), jésuite depuis décembre 1890, profès en février 1908, Préfet des études au Collège du Caire, a été dès l'avant guerre aumônier à Lyon de l'ACJF et de la « Conférence Joseph de Maistre ». Héros de la Grande guerre où il a été aumônier, il a reçu François Varillon à la Maison des étudiants catholiques et l'a « fait entrer dans les exigences humaines et apostoliques de la vie chrétienne » (J. Guillet, *Dictionnaire de spiritualité*). Le Père Edouard Margot lui a succédé à la MEC en 1935, lorsqu'il est devenu Recteur du Collège Saint-Michel de Saint-Étienne.

vocation ? » Le Père Drujon, aumônier général de la JEC à Paris¹, explique pour sa part ce que la JEC « apporte aux élèves et aux maîtres ». Jean Rimaud entendait répondre à une question : « le *Ratio* peut-il être encore un instrument d'unification dans nos Collèges ? »

« Tout le monde reconnut sans peine que les principes fonciers du *Ratio* n'étaient plus appliqués chez nous d'une façon suffisante, que de multiples déformations et la désorganisation des collèges d'après-guerre en avaient parfois oublier [sic] jusqu'à l'existence. Tous reconnurent qu'il y avait donc à poursuivre dans chaque collège une adaptation patiente de l'enseignement et de l'éducation aux conditions actuelles de vie et aux programmes, et cela selon les principes traditionnels de la Compagnie². »

Nommé Supérieur de la Mission de Syrie en août, Christophe de Bonneville a préparé et organisé l'essentiel des réformes nécessaires à la réflexion des Jésuites sur l'éducation. Même si son successeur, Joseph du Bouchet, n'est pas animé de la même ardeur réformatrice³, le mouvement est lancé. Le *Trait d'Union* dispose désormais pour son fonctionnement d'une équipe élargie à l'ensemble de la Compagnie de Jésus en France, malgré sa forte inscription dans la Province de Lyon ainsi qu'en témoigne le Comité de patronage établi en 1937. Mongré domine le Comité au regard des activités présentes ou passées de ses membres. Comparée à la vitalité pédagogique lyonnaise, la faiblesse de la représentation de la Province de Toulouse fait contraste. Sauf à Lyon et en Champagne, l'absence de laïcs illustre le poids du cléricisme enseignant. Au vrai, avec ce partage entre religieux et laïcs, le comité montre l'insignifiance des collaborateurs ecclésiastiques. Les grands établissements sinon les grandes classes, de fait plus prestigieuses et avec des sociabilités entre collègues de renom, laissent à l'écart les Collèges de moindre importance. La Compagnie de Jésus apparaît isolée dans l'ensemble des œuvres et institutions de l'Enseignement libre.

Provinces	Jésuites	« Auxiliaires » laïcs
Lyon	F. Charmot Préfet des études au Scolasticat d'Yzeure V. Fontoynt Préfet des études au Scolasticat de Fourvière, Lyon S. Jacquet, Recteur du Collège Notre-Dame de Mongré J. Rimaud, Rédacteur aux <i>Études</i> , Paris J. Rouillet, Recteur du	J. Coppey, professeur de Math Elém. Collège de Mont-Roland, Dôle E. Gaucière, professeur de Math Elém. à l'Externat Saint-Joseph, Lyon C. Mondésert, Professeur de Rhétorique au Collège Notre-Dame de Mongré L. Pize, Professeur d'Humanités à l'Externat Saint-Joseph, Lyon

¹. Sur la JEC, Bernard Giroux, *La Jeunesse étudiante chrétienne, des origines aux années 1970*, Paris, Cerf, 2013, Collection « Histoire religieuse de la France » n° 40.

². L'essentiel du propos, de même que celui du Père Drujon, a été publié dans le *Trait d'Union*.

³. Natif de Souvigny (Allier), Joseph Vimal du Bouchet (1890-1972), religieux de la Compagnie de Jésus depuis octobre 1908, a été professeur à Bollengo sous le rectorat du Père Alfred Mulsant. *Socius* du Provincial, il a exercé la fonction de maître des novices à Yzeure de 1929 à 1936. Provincial de Lyon à partir d'août 1936, il ne poursuit pas l'action rénovatrice du Père de Bonneville. Pendant la Seconde guerre mondiale, il s'oppose à l'engagement des Jésuites dans la Résistance armée et encourage le départ des jeunes religieux pour le STO. « Religieux vertueux et estimé, attaché au strict respect de la règle, il est peu éclairé sur la marche du monde et peu apte à prendre en compte les données humaines des problèmes » (B. Comte, *Les Jésuites à Lyon*, p. 194). Prudent maître des novices, de nouveau à partir de 1943, d'abord à Mongré, puis au Châtelard et à Yzeure, il rejoint ensuite comme Supérieur la Mission jésuite au Tchad où il est nommé Préfet apostolique en 1947. Supérieur à Fort-Archambault de 1958 à 1961, chargé de divers ministères, il devient Administrateur apostolique en 1965.

	Collège Saint-Michel, Saint-Étienne	
Paris	F. Datin, Provincial A. Arlot, Externat Saint- Louis de Gonzague, Paris	
Champagne	J.-B. Hanrion Préfet des études au Collège Saint- Joseph, Lille R. du Parc, Préfet des études au Collège de la Providence, Amiens J. Torris, Recteur du Collège Saint-Clément, Metz	P. Dubois Matra, Professeur 3 ^e Collège de la Providence, Amiens C. Lallemand, Professeur de 6 ^e au Collège Saint-Joseph, Reims
Toulouse	P. de Jabrun, Recteur du Collège Saint-François Régis, Montpellier	

Le « tropisme lyonnais » est évident en ce qui concerne le Comité de rédaction du *Trait d'Union*. Sauf un, Pierre Faure, ils appartiennent tous à la Province de Lyon : Jean Roulet, Simon Jacquet, Jacques Bonnet-Eymard, André Ravier, Henri de Lagrevol, Raoul de Prémoré, Louis Doutreleau¹. Intéressé par les questions de pédagogie, Pierre Faure a participé aux Journées pédagogiques à Mongré en 1934². Depuis Vanves, dans les locaux de l'Action populaire, où il est secrétaire de rédaction du *Trait d'Union*, il envoie la documentation aux collaborateurs et communique les manuscrits à Jacques Bonnet-Eymard pour la révision. À Mongré, l'administration est assurée par le Père Duperray. De la sorte, le scolasticat de Fourvière n'a plus de responsabilité quant au *Trait d'Union*. Le Comité de rédaction se réunit en principe une fois par trimestre. Sous une forme proche des *Dossiers de l'Action populaire*, chaque article étant une fiche détachable, le *Trait d'Union* publie des réflexions et des échanges de vues, des informations sur les programmes de l'Enseignement secondaire, des articles de pédagogie théorique et pratique, des conseils de didactique des disciplines scolaires, des comptes rendus d'ouvrages, des résultats d'enquêtes menées auprès des établissements, par exemple sur les lectures de réfectoire et les lectures spirituelles, l'enseignement du catéchisme ou l'utilisation des manuels d'instruction religieuse. Comme il est fréquent dans l'édition, le *Trait d'Union* étend son influence au travers de publications qui ne ressortent plus de la presse³. Revue semi mensuelle, le *Trait d'Union* édite aussi des ouvrages. Parmi la douzaine de titres publiés⁴, dont les *Principes de diction* du Père Charmot et le *Mémento de géométrie plane* du Père Charignon ou *Le dernier voyage* par Victor

¹. Natif d'Arles, ancien élève du Collège de Bollengo auquel il reste très attaché, Louis Doutreleau (1909-2005) est devenu jésuite en 1926. Scolastique à Jersey puis à Lyon, prêtre en 1940, il a enseigné à Beyrouth et au Collège de la Sainte Famille du Caire lorsqu'il devient, en 1944 avec une traduction des *Homélie sur la Genèse* d'Origène, l'un des auteurs de l'Institut des « Sources chrétiennes ». Il a ensuite collaboré pendant plus de quarante ans à l'Institut lyonnais fondé par Henri de Lubac et Jean Daniélou à partir de l'hellénisme mongréen. Étienne Fouilloux, *La collection "Sources chrétiennes", éditer les Pères de l'Église au XX^e siècle, Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Cerf, 2011.

². Anne-Marie Audic, *Pierre Faure s.j. 1904-1988, Vers une pédagogie personnalisée et communautaire*, Paris, éditions don Bosco, 1998, p. 15.

³. L'Action populaire a connu la même évolution, des publications périodiques ayant donné naissance à une véritable maison d'édition, Spes. Voir Ph. Rocher, « Une reconquête éducative catholique par le livre : les éditions SPES (1922-1960) », dans Jean-François Condette, éd., *Éducation, religion, laïcité (XVI^e-XX^e s.), Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, CEGES – Lille 3, 2010, p. 479-507.

⁴. Sans être nominativement attaché aux éditions du *Trait d'Union*, le volume *Carrières, Documentation pour guider le choix des jeunes gens*, édité par SPES en 1936, participe de ce travail d'édition ainsi qu'en témoigne le versement des droits d'auteur au Collège. Voir *Infra*, chapitre 5.

Fontoynton, les brochures sur le Catéchisme et l'enseignement religieux sont les plus nombreuses. Après la *Bibliographie catéchistique* du Père Delpierre, les brochures de Louis Tellier¹, sur l'Ancien et le Nouveau Testament, sont les plus nombreuses : *L'Évangile de Jésus-Christ (Chronologie, Géographie)*² ; *Atlas historique de l'Ancien Testament*³, *Actes des apôtres et les épîtres de Saint-Paul*⁴. Certaines ont été reprises après guerre aux éditions Spes. L'ambition pédagogique est liée à la volonté de mettre en carte comme façon de faire voir. « L'enseignement de la Bible ne trouverait-il pas un renouveau d'intérêt, si l'on replaçait dans le milieu géographique l'histoire d'Israël », est-il écrit dans l'avant-propos. « Pour faciliter l'intelligence du texte, nous avons indiqué sur la carte le tracé de l'itinéraire qu'il relate. » Souvent catéchistes pendant leur régence, les scolastiques sont directement concernés par le renouveau de l'enseignement du catéchisme. Un sentiment de crise s'est répandu dans l'après-guerre. L'esprit de reconquête catholique s'accommode mal d'une forme de sécularisation de l'enseignement scolaire⁵. En 1931, le Provincial Christophe de Bonneville constate avec regret que le Catéchisme est enseigné comme un « accessoire ». Comme il réclame la « vertu infuse de la foi », il devrait être enseigné le plus souvent possible par le religieux qui est le professeur principal de la classe. Le Recteur lui-même pourrait se charger d'une ou deux classes, comme les Pères spirituels, si aucun problème de discipline ne vient gêner leur action. Selon les directives du Préposé général, l'enseignement devrait être confié à un prêtre, spécialement préparé. Il faut enseigner aux scolastiques les « bonnes méthodes », utiliser « les méthodes pédagogiques modernes », rattacher « cet enseignement à la Sainte Écriture ». Le Provincial demande que soient aussi utilisées l'histoire de l'Église et celle des missions. Il demande que le cours soit illustré par les arts ou par des projections. Il faut que « les élèves aient une part active, donc qu'ils fassent académies, conférences, concertations ». Dans l'enseignement auprès des enfants, il faut employer le temps opportun ; suivre la règle du *Ratio* qui conseille de profiter de tout enseignement profane pour éclairer la foi des élèves ». Christophe de Bonneville ajoute qu'il ne faut pas oublier « d'enseigner doctrine de l'Église sur différents états, pour éclairer les vocations ». En matière de catéchisme, Mongré a expérimenté dès 1921. Le 13 novembre, le prédicateur a inauguré un enseignement du catéchisme sous forme de réponses aux difficultés que les élèves lui envoient par écrit. Plusieurs questions de dogme et de morale sont ainsi mises au point en un seul sermon du dimanche - ceci sans préjudice de la prédication ordinaire : les élèves s'intéressent beaucoup à cette causerie, où ils ont une plus grande part personnelle⁶. Une douzaine d'années plus tard, quand les éditions du *Trait d'Union* publient les

¹. Louis Tellier (1900-1965) est entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1920. Appartenant à la Province de Paris, il est ordonné prêtre en août 1934 et prononce ses derniers vœux en février 1938. Dans la brochure, il est signalé qu'elle est une œuvre de « collaboration », avec la participation d'autres jésuites, Louis Costaz ou Charles Imbert, par exemple, pour « les Juges » et le « Partage de la Terre Promise. »

². Le *nihil obstat* de Christophe de Bonneville est en date du 2 septembre 1932.

³. Le *nihil obstat* du tome 2, accordé par Christophe de Bonneville, indique le 2 juillet 1934, le tome 1 du 26 janvier 1935.

⁴. L'auteur de cette brochure d'une vingtaine de pages publiée aux éditions du *Trait d'Union* en 1935 est Henri Holstein (1906-1980). Jésuite depuis 1923, titulaire d'une licence de lettres, il est ordonné prêtre en 1937. De retour de captivité en Prusse Orientale, il est l'auteur d'une thèse intitulée *La tradition des apôtres dans saint Irénée* (1949). Il a été professeur de théologie à la Faculté catholique d'Angers et à l'Institut catholique de Paris. Collaborateur des *Études* et co-fondateur de *Christus*, « esprit sage et prudent » (P. Duclos), troublé par la crise de l'Église catholique après 1968, il a participé à l'histoire du mouvement catéchétique, notamment comme auteur de manuels scolaires dans la collection « Fils de Lumière » (de Gigord), et a conseillé les évêques sur des points de doctrine et de pastorale. Paul Duclos, « Henri Holstein », *DMRFC*, 1.

⁵. À titre d'histoire comparée, voir Ph. Rocher, « L'enseignement religieux dans les collèges jésuites au Québec (1900-1960), Du Dieu du catéchisme au Christ de l'Évangile », rapport pour le Groupe de recherche sur l'histoire de l'enseignement religieux, Université Laval (Québec), 1998, inédit.

⁶. *Nouvelles de Mongré*, n° 2, novembre 1921, p. 8.

brochures pour aider l'enseignement du Catéchisme, certains jésuites tentent de nouvelles expériences, plus originales encore. En 1936, le Père Villard, catéchiste en 3^{ème}, explique d'abord à ses élèves combien l'Évangile use de comparaisons familières prises dans la vie des auditeurs du Christ. » Il donne ensuite comme sujet de devoir, « la Faune de l'Évangile »¹. Les *Nouvelles* publient « sans retouche » l'une des copies d'élèves. Les loups renvoient par exemple à Matthieu X, 16 : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. » Les chiens apparaissent dans Matthieu XV, 26 : « Il ne convient pas de prendre le pain des enfants pour le jeter aux petits chiens. » À côté des grands animaux, il y a aussi les animaux divers, dont « Les scorpions » dans Luc X, 19 » : « Les scorpions et sur la route la puissance de l'ennemi. » Non sans rapport avec les programmes d'enseignement scientifique², le récit de l'expérience constitue la matière d'un article dans la rubrique « la classe » du *Trait d'Union* sous le titre « Devoirs de catéchisme »³. Pour l'Instruction religieuse, la revue propose également l'usage des « films fixes. » Quelques semaines plus tard, le Centre d'études pédagogiques devient son nouvel éditeur. Déjà directeur du *Fichier scolaire*, Pierre Faure le dirige à partir le 15 août 1937. Après le Collège Saint-Joseph à Marneffe, celui de Sainte-Croix, au Mans, Mongré a redonné vie au petit bulletin et participé de près au renouvellement du projet de nouveau pédagogique qu'il a porté à partir du début des années trente. Au centre du mouvement de rénovation de l'éducation jésuite encouragé par Christophe de Bonneville, Mongré a été à l'origine de la fondation d'une nouvelle œuvre interprovinciale⁴. L'Institution a aussi voulu participer aux transformations de la pédagogie des Collèges de la Compagnie de Jésus⁵.

L'éducation intégrale mongréenne au temps du Front populaire

Après avoir relancé et dirigé le *Trait d'Union*, accueilli des « Journées pédagogiques », Mongré entend en effet toujours être un laboratoire pédagogique. Dans le respect de la tradition éducative jésuite, le Collège veut renouveler, en l'adaptant, la pédagogie de la Compagnie de Jésus. À l'heure des grands débats sur l'éducation, tandis que s'affirme un nouvel humanisme chrétien⁶, Mongré revendique son projet d'éducation intégrale. Son Recteur, Simon Jacquet, l'a fait connaître en apportant sa contribution à la réflexion d'un groupe de spécialistes, médecins, biologistes, philosophes et théologiens, inscrits dans la mouvance des

¹. « Faune de l'Évangile », Dessins de Jacques Allard, *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1936, p. 123-128.

². Une place plus grande est faite à l'histoire naturelle dans les programmes scolaires dès 1902. Elle est défendue comme une discipline de culture générale, notamment par Louis Liard. « Au lycée, l'enseignement des sciences naturelles doit être une discipline éducatrice, et non pas un chargement de mémoire. Des faits, d'abord, exactement perçus et ce sera une culture de la faculté d'observation ; puis des faits comparés, et ce sera une culture de la faculté de comparaison ; enfin, à la suite de ces comparaisons, des liaisons positives, constatées entre les faits, et ce sera une culture de la faculté de généralisation, une première conception de la loi, un premier éveil du sens scientifique. » Cité dans Nicole Hulin, dir., *Sciences naturelles et formation de l'esprit, Autour de la réforme de l'enseignement de 1902. Études et documents*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002, p. 19. La réforme qui introduisait les manipulations scientifiques est prolongée dans le plan d'études de 1923, modifié en 1925. Voir aussi *Supra*.

³. P. Villard, « Devoirs de catéchisme », *Le Trait d'Union*, octobre 1936, p. 65.

⁴. Après les *Études* ou l'Action populaire.

⁵. Sur le Centre d'études pédagogiques de l'après-guerre et l'évolution de ses activités, voir Ph. Rocher, « "L'école ? Ce lieu symbolique où les différences s'éprouvent dans la rencontre et la séparation des êtres" : Les jésuites de France pédagogues et éducateurs et les sciences humaines (années 1960-1980) », dans Étienne Fouilloux et Frédéric Gugelot, dir., *Jésuites français et sciences humaines (années 1960)*, Lyon, *Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires*, n° 22, 2014, p. 111-133.

⁶. Bernard Besret, *Incarnation ou eschatologie, contribution à l'histoire du vocabulaire religieux contemporain, 1935-1955*, Paris, Éditions du Cerf, 1964.

Catholiques sociaux lyonnais¹. Le « Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques » est né à Lyon en 1924. Intéressé par les questions de famille, de natalité et de sexualité et désireux d'apporter une explication totale, il étudie aussi le lien entre l'éducation et la médecine. Parmi les laïcs qui forment le groupe, les médecins dominant². L'un d'entre eux, le jeune René Biot, dirige cette section du Secrétariat social³. L'initiative de fonder le Groupe appartient à Marius Gonin et Joseph Vialatoux, animateurs de la Chronique sociale. L'abbé Jules Monchanin en est conseiller théologique à partir de 1925-1926⁴. La biologie et plus largement l'évolution des connaissances sur ce qui touche au vivant, sont au cœur d'une réflexion catholique sur la portée pratique des sciences. La matière des conférences données lors des réunions est publiée à partir de 1931. Après *Hérédité et races*⁵, *Les Rythmes et la vie*, en 1933⁶, *Formes, vie et pensée*⁷, *Médecine et éducation* paraît en deux volumes, l'un édité en 1934⁸, l'autre en 1935⁹. Sur les questions d'éducation, François Charmot est intervenu le premier pour un « Appel des éducateurs à la collaboration des médecins »¹⁰. Après l'ancien Préfet des études de Mongré, c'est son Recteur, Simon Jacquet, qui propose une « Esquisse d'un plan d'éducation intégrale »¹¹. Sa synthèse débute avec le rappel de l'idéal de toute éducation tel qu'il est résumé dans « l'axiome » des Anciens : *Mens sana in corpore sano*. Le propos du Recteur de Mongré complète et conclut les précédents chapitres qui ont insisté sur la santé du corps, condition de la santé de l'âme. « C'est pourquoi, sans oublier l'unité foncière du "composé humain", nous ne parlerons pas de l'éducation physique, non plus que des facteurs physiologiques d'une bonne formation morale. Mais, recevant des mains des médecins un enfant, que leurs soins attentifs auront mis en état de bonne "éducabilité", dans ce corps parfaitement sain, nous allons nous préoccuper d'éduquer une âme. » Simon Jacquet ne promet qu'une « esquisse ». Il entend principalement aborder la nécessaire collaboration entre l'éducateur et l'enfant. « Remarquant, en effet, que l'éducation doit amener l'enfant à vivre par lui-même et

¹. Régis Ladous, *Médecine humaine. Médecine sociale. Le Docteur Biot (1889-1966) et ses amis*, Paris, Cerf, 1992. Rachel Laulagnier, *Le Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques (1924-1969)*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Lumière Lyon 2, 1997.

². Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Denis Pelletier, et al., dir., *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, les Éditions de l'atelier-les Éditions ouvrières, 2005, p. 134.

³. René Biot (1889-1966), médecin spécialiste de biologie virale passé à l'endocrinologie, s'est aussi intéressé aux liens entre santé et psychisme. Attaché à la République laïque, il choisit le lycée d'État pour l'éducation de ses fils.

⁴. Jacques G. Petit, *La Jeunesse de Monchanin (1895-1925). Mystique et intelligence critique*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 176.

⁵. Paris, Éditions du Cerf, 1931.

⁶. Lyon, Librairie Lavandier, 1933.

⁷. Lyon, Lavandier, 1934.

⁸. *Médecine et éducation : conférence 1934 du groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques*, Lyon, Lavandier, 1934, 234 p.

⁹. L'activité éditoriale du Groupe se poursuit jusqu'en 1938 : *Médecine et adolescence*, en 1936 [Lyon, Lavandier, 1936], précède *Médecine et mariage*, en 1937 [Lyon, Lavandier, 1937], avant *Médecine et vie familiale*, en 1938 [Lyon, Lavandier, 1938]. Certains volumes sont réédités, et leurs sujets repris, au lendemain de la Seconde guerre mondiale lorsque le Groupe reprend ses activités. *Problèmes médico-psychologiques*, Paris, Spes, 1947 ; *Médecine et éducation : principes directeurs*, Paris, Spes, 1947 ; *Médecine et éducation : problèmes médico-psychologiques*, Paris, Spes, 1947 ; *Médecine et éducation : Obstacles et recommencements*, Paris, Spes, 1948 ; *Médecine et adolescence*, Paris, Spes, 1947, 1948, 1952 ; *Médecine et éducation. [III], obstacles et recommencements*, Paris, Spes, 1948 ; *Médecine et sexualité*, Paris, Spes, 1950. Voir Ph. Rocher, « Une reconquête éducative catholique par le livre : les éditions SPES (1922-1960) », dans Jean-François Condette, éd., *Éducation, religion, laïcité (XVI^e-XX^e s.)*, *Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, CEGES – Lille 3, 2010, p. 479-507.

¹⁰. Ph. Rocher, « François Charmot, pédagogue de l'élite chrétienne », dans René Cailleau dir., *Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens, actes du colloque international d'Angers, septembre 1995*, Paris, Éditions Don Bosco, 1996, p. 355-366.

¹¹. R. Biot, A. Feyeux, J. Froment, A. Mestrallet, et al., éd., *Groupe lyonnais d'Etudes Médicales philosophiques et biologiques. Médecine et éducation, Deuxième série*, Lyon, Lavandier, 1935, p. 204-230.

qu'ainsi toute la tâche du maître est de préparer son disciple à se passer de lui, on peut se demander à quelles conditions l'éducateur réalisera ce programme. »

« Le but de l'éducation est de former tout l'homme, de préparer l'enfant à sa tâche de demain ; par conséquent de dégager et de faire épanouir dans l'ordre et la puissance toutes les richesses, toutes les virtualités d'une nature humaine *intelligente* et *libre* ; et nous ajouterons, puisqu'il est trop clair qu'il s'agit pour nous de l'éducation chrétienne : *pénétrée de surnaturel*. »

S'il les distingue dans son exposé, Simon Jacquet précise qu'il s'agit là d'une distinction « artificielle ». En effet, la culture de l'intelligence, de l'instruction, de la formation de la volonté, « qui est à proprement parler l'éducation », ainsi que la formation religieuse, « qui est le complément nécessaire, ou mieux, l'âme de l'instruction, et de l'éducation », sont indissociables. Pour « l'éducation de la volonté », il explique que les habitudes intellectuelles étant déjà une formation du caractère, elle doit être prolongée.

« Il faut apprendre à un enfant à vouloir, que notre discipline devienne sa discipline, qu'elle s'établisse par l'intérieur, que le Devoir rencontre en lui une bonne volonté et suscite une libre adhésion. Car cela ne revient pas seulement à faire exécuter par l'enfant un devoir imposé. Une police toute extérieure suffirait. "Nous devons amener l'enfant à vouloir librement l'exécuter. C'est dire que la discipline éducative, par laquelle l'enfant acquerra la maîtrise de lui-même, doit venir de l'intérieur, encore que soit nécessaire une certaine contrainte imposée du dehors. Le dosage de ces deux éléments constitue, en somme, tout le problème de l'éducation de la volonté¹. »

Dessinant l'éducation religieuse telle qu'elle est conçue à Mongré, c'est-à-dire comme l'alliance d'un enseignement religieux et d'une pratique religieuse, mais aussi comme le témoignage d'un croyant, il conclut par une citation empruntée à Pierre Pacary², dans le *Bulletin des professeurs catholiques de l'université* de Noël 1912 :

« Tout éducateur est un prophète qui annonce et prépare Noël dans l'âme de l'enfant. Pour ces jeunes gens dont je me souviens aujourd'hui devant vous, ai-je su trouver les paroles, les gestes, les silences qui annoncent, qui préparent et achèvent votre enfantement : Seigneur Jésus, je vous prie pour eux, pour votre venue plénière en leur âme. Faites-en de vrais chrétiens³. »

Il espère avoir fait « entrevoir la grandeur et la responsabilité de cette tâche d'éducateur, chargé d'arracher des âmes d'enfants au ténébreux esclavage de leurs instincts pour les amener à la lumineuse liberté des fils de Dieu. » L'intervention du Père Jacquet est remarquée. À propos du volume, *La Croix* écrit que « les éducateurs y trouveront [...] des études fouillées, au regard de la science médicale, des grands problèmes psychologiques, moraux, sociaux religieux. Ils pourront aussi embrasser l'ensemble de questions médicales controversées à la lumière de la sociologie, de la philosophie, de la théologie même. Elle ajoute : « À noter que « l'*Esquisse d'un plan d'éducation intégrale* qui couronne le volume est due au RP Simon Jacquet, S.J., recteur du collège de Mongré »⁴. Six mois plus tard, Mongré expose ses réalisations devant

¹. *Idem*, p. 214.

². Pierre Pacary est le pseudonyme de Pierre Paris (1884-1939), prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice et auteur de la première biographie sur Joseph Lotte dont il a été proche : *Un compagnon de Péguy, Joseph Lotte (1875-1914), pages choisies et notice biographique, par Pierre Pacary. Préface par Pierre Batiffol*, Paris, Gabalda, 1920 (1^{ère} éd. 1916). Le *Bulletin Joseph Lotte* qui a fait suite au *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* a paru en 1946 sous le titre de *Cahiers de la Paroisse universitaire*. Notice par Irénée Noye, « Pierre Paris, sulpicien, 1884-1939 », dans le *Dictionnaire de spiritualité, Ascétique et mystique, Doctrine et histoire*, t. 12, Paris, Beauchesne, 1986, col. 234.

³. *Idem*, p. 230.

⁴. *La Croix*, 8 décembre 1935.

le grand public du Palais de la Foire de Lyon. Tournant dans la vie politique française, la victoire du Front populaire vient d'avoir lieu après les élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936. L'événement politique est aussi important du point de vue éducatif. Dans son programme électoral figure en effet un plan de réforme qui concerne l'organisation de l'enseignement secondaire et le contenu des programmes. Léon Blum président du Conseil, Jean Zay est ministre de l'Éducation nationale dans un Cabinet composé de socialistes et de radicaux. L'inquiétude est grande chez les Catholiques, déjà mobilisés depuis les années vingt contre le laïcisme et l'École unique. Depuis le début des années trente, des « Journées de l'Enseignement libre » ont eu lieu en France. Après Bayeux en 1931, puis Lille en 1933, Lyon et Alger ont organisé la leur en 1934. Organisées par l'Union des Associations catholiques, la journée du dimanche a débuté par la messe présidée par Mgr Bornet, le directeur diocésain de l'Enseignement libre. L'après-midi, des « productions artistiques », c'est-à-dire des représentations théâtrales, et une exposition kermesse permettent de faire connaître les travaux des élèves. En fin de journée, l'évêque auxiliaire visite l'exposition en présence de personnalités, dont le Provincial des Jésuites, Christophe de Bonneville, et le Père Aloysius Rosette¹. En 1936, quelques semaines à peine après les débuts du Gouvernement du Front Populaire, le Palais de la Foire accueille l'Exposition catholique de Lyon². Le diocèse expose « aux regards de tous la merveilleuse vitalité du catholicisme »³. De l'avis du comité organisateur, les exposants, « au prix de bien des sacrifices, ont su installer les stands si captivants où les visiteurs ont pu lire, comme dans un livre magnifiquement illustré, le récit sincère et vivant de toute l'histoire religieuse du diocèse⁴. » Jean Rimaud s'amuse d'y voir « l'esprit lyonnais. »

« À Lyon, l'apostolat, la charité doivent valoir ce qu'ils coûtent. La générosité ne se croit pas dispensée de méthode. Bien caractéristiques, les quatre sobres panneaux où la Direction des Œuvres résumait sa tâche : former, servir, coordonner, promouvoir⁵. »

Il note, réaliste, que l'enseignement secondaire a le « même souci des résultats⁶. »

« Presque partout, des statistiques des baccalauréats. Tel collège présentait des paquets de copies sans triage préalable, où l'excellent et le médiocre se mêlaient : les annotations permettaient d'apprécier la conscience professionnelle des maîtres. Tel autre avait eu l'heureuse idée de rechercher la répartition de ses anciens élèves dans les principales carrières. Les grands "anciens", célèbres ou simplement notables, témoignaient de la valeur de leur éducation. Très souvent, pour les collèges de garçons, le rappel des prêtres donnés aux âmes et parmi eux des missionnaires⁷. »

L'événement est pour les Jésuites de Lyon l'occasion de faire connaître leurs activités. Parmi les mille huit cents stands, celui de Mongré est au fond de la deuxième galerie du rez-de-chaussée, une fois passé le grand calicot qui proclame : « Collèges des Pères Jésuites : Mongré, Externat Saint-Joseph, Externat de la Trinité : 1 450 élèves⁸. » Mongré se présente d'abord au travers des grandes dates de sa « vie aventureuse », avec tous les événements qui ont fait varier l'effectif de ses élèves, de 4 à 500 jusqu'à « une toute petite centaine ». « La courbe arrête sa marche ascendante en 1936... De

¹. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1^{er} juin 1934, p. 24.

². Antoine Lestra, *Une Page d'histoire religieuse en France. L'Exposition catholique de Lyon*. 17 mai-7 juin 1936, Lyon, Emmanuel Vitte, (S. M.) (28 février 1937), 316 p.

³. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, n° 24, 8 mai 1936, p. 406.

⁴. *Idem*, n° 29, 12 juin 1936, p. 51.

⁵. Jean Rimaud, « La Foi qui agit. Images de l'exposition catholique de Lyon », *Études*, 5 juillet 1936, p. 36.

⁶. *Idem*, p. 37.

⁷. *Idem*.

⁸. *Nouvelles de Mongré*, juillet 1936, p. 168-171.

quoi demain sera-t-il fait ? » Le portrait de Madame de la Barmondière surplombe deux cartouches où sont indiqués le nombre des bacheliers et celui des vocations durant les trente dernières années, les statistiques depuis la fondation de Mongré n'ayant pas été possibles faute de documents d'archives. Une maquette du Collège, le *Livre d'Or des Morts de la guerre*, les noms de quelques anciens élèves les « plus illustres », Jacquier, Gailhard Bancel, Piguët, Romier, Saint-Exupéry et Berthelot, complètent l'évocation de l'histoire mongréenne. Deux grands panneaux servent à présenter, l'un la vie quotidienne à Mongré, l'autre la vie spirituelle. Un cadran reproduit les vingt-quatre heures de la journée. Illustrée par des photographies, cette horloge coupe court aux critiques contre l'ennui du pensionnat : elle « ne fonctionne que sur un rythme accéléré qui symbolise combien le temps passe vite au Collège, et avec un terrible ronflement qui fait croire à l'envol d'un avion et traduit d'une façon sonore l'activité de la ruche mongréenne. » Les ouvrages « publiés par Mongré » sont présentés sur une table : il y a là les *Vocabulaires* Fontoynt et des collections « des *Nouvelles de Mongré* et du *Trait d'Union*, la Revue de pédagogie appliquée selon les principes du *Ratio studiorum* »¹. La vie spirituelle est illustrée par la maquette du bas-relief qui orne le tympan du porche du Collège. « C'est toute la synthèse de l'œuvre poursuivie : "*Christo in adolescentibus sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis*". » Alors qu'un vitrail de papier donne l'allure d'une chapelle, toute l'action spirituelle de Mongré est figurée au travers de la Congrégation, des Conférences Saint-Vincent-de-Paul et des Groupes missionnaires. Selon les *Nouvelles*, le stand de Mongré « dit notre petite part dans ce splendide témoignage de la vitalité catholique que présente l'Exposition de Lyon. » Dans l'apologétique catholique, l'apologétique scolaire de Mongré a sa place, malgré l'humilité apparente des tâches quotidiennes.

« Tous ceux qui ont parcouru les galeries de l'immense bâtiment, en rapportent une impression consolante de fierté, en même temps que de surprise : nous ne pensions pas peut-être que la charité catholique, que la science catholique, que le travail catholique pouvaient accomplir tant de merveilleuses choses ; c'est une véritable révélation qu'une promenade à travers toutes ces œuvres indéfiniment variées., toutes ces réalisations que nous ne soupçonnions même pas, nous qui, si facilement, nous enfermons dans un petit christianisme tranquille et sans grand horizon. [...] Pris dans la monotonie de la tâche quotidienne, on serait tenté parfois d'en méconnaître la valeur, d'en discuter l'utilité ou d'en mésestimer les résultats. Mais lorsque prenant le recul nécessaire on essaye de faire le point qu'on tâche de mesurer l'œuvre accomplie dans ce collège depuis sa fondation, lorsqu'on dénombre ces cinq ou six mille mongréens qui ont reçu ici une vraie et profonde formation chrétienne, on doit bien reconnaître que tant d'efforts n'ont pas été stériles, que la vie aventureuse de Mongré a bien été une vie toute entière au service du Maître et qu'après tout, le résultat vaut bien la peine qu'on se donne. »

Lorsque l'Exposition catholique de Lyon offre à Mongré l'occasion de faire connaître au public catholique sa méthode éducative, le Gouvernement prépare de grandes réformes parmi lesquelles celle de l'enseignement se double d'un projet d'éducation populaire. Comme tout établissement d'enseignement, Mongré est directement concerné. Sa pédagogie et son éducation intégrale, humanistes et chrétiennes, doivent répondre aux nouvelles dispositions réglementaires. Or, le climat politique se dégrade et les positions se durcissent. « L'Alsace fait de nouveau parler d'elle, attire l'attention de la France et du monde... », écrit le Père Henri Caye dans les *Études* en novembre.

« Ce n'est pas sa faute, et elle ne l'ambitionnait pas. Mais, quand on l'interpelle impertinemment, elle répond haut et clair ; quand un aventurier entreprenant essaye

¹. *Idem*, p. 170.

de l'enlacer, elle riposte, comme une honnête fille, par un soufflet retentissant. Le Cartel en a goûté en 1924 ; le communisme vient de renouveler l'expérience¹. »

Le ton est donné dans la réaction au projet d'étendre à l'Alsace et à la Moselle les dispositions scolaires existantes dans le reste du pays². La réception en milieu catholique d'une réforme scolaire est contrariée par de nouvelles tensions. Dans la Compagnie de Jésus des voix s'expriment pour exprimer la défiance à l'égard du nouveau Gouvernement. Dans les *Études*, le Père de la Brière exprime refus et critiques.

« Dans la France actuelle, le pouvoir appartient au Front populaire, c'est-à-dire à une coalition hétéroclite de partis avancés qui subissent l'influence des syndicats révolutionnaires et dont le parti communiste constitue l'aile marchante. Depuis le mois de juin, ce gouvernement soumet notre pays à un véritable *caporalisme démagogique*, et nul ne saurait prévoir quelles nouvelles mesures exorbitantes il pourra bien imposer demain, autant qu'il en aura la force »³.

La politique économique ne suscite pas davantage l'adhésion des *Études*, faute d'autorité du Gouvernement.

« Depuis cinq mois, les occupations d'usines, les attentats à la liberté syndicale, se perpétuent, au mépris des accords conclus, garantis par la sanction gouvernementale. Au lieu d'intervenir pour assurer l'exécution des promesses contractées, le gouvernement propose sans cesse des remèdes inédits : il impose l'arbitrage obligatoire ; propose de "démocratiser" les grèves ; laisse prévoir la neutralisation généralisée des usines..., cherchant à dirimer, par des procédures nouvelles, des différends dont la solution vient d'être déjà précisément prévue par lui⁴. »

En matière d'éducation et d'enseignement, la revue des Jésuites n'est pas moins critique. Elle soutient la mobilisation des Catholiques face aux projets gouvernementaux.

« Pour la défense du droit familial et de son libre exercice la DN [Délégation nationale des APEL] se prononce pour une action défensive résolue, pouvant aller, si besoin était, jusqu'à opposer la force à la force. Mais il faut, en ce qui concerne les requêtes justifiées de la puissance publique, prendre les devants et opérer les réformes et progrès désirables. Et c'est ce que les APEL ont décidé de faire sur les deux autres questions : éducation physique et orientation professionnelle⁵. »

Selon elle, en effet, le Gouvernement ne prolonge pas seulement la scolarité obligatoire jusqu'à quatorze ans. Il est à l'origine « des expériences d'éducation physique obligatoire et quotidienne [...] dans plusieurs départements. » Il annonce la gratuité de la Dixième « comme marquant la nécessité d'assimilation entre les classes primaires des lycées et celles des écoles publiques⁶. » Les *Études* soulignent l'intervention contre le surmenage scolaire et pour la révision des programmes et des horaires du député « Voisin »⁷, lors des débats sur le budget de l'Éducation nationale.

¹. Henri Caye, « La réaction alsacienne », *Études*, 5 novembre 1936, p. 355-365.

². Paul Christophe, 1936, *les catholiques et le Front populaire*, Paris, Éditions ouvrières, 1986 (1^{ère} éd. 1979), p. 175-181.

³. Yves de La Brière, « L'histoire religieuse du temps présent. Liberté de la presse et doctrine catholique », *Études*, 5 janvier 1937, p. 99.

⁴. « Regards sur la France », *Idem*, p. 103.

⁵. *Idem*, p. 106.

⁶. *Idem*.

⁷. Il s'agit plutôt de Maurice Voirin (1891-1980), élu socialiste des Ardennes. Partisan de l'École unique et du développement de l'enseignement post-scolaire, il est successivement membre, secrétaire, en 1935, puis vice-président de la commission de l'enseignement et des beaux-arts de 1936 à 1940. Extrait

Alors que la campagne contre le surmenage scolaire a repris, la revue constate que « l'opinion se montre de plus en plus favorable à une organisation enfin sérieuse de l'éducation physique selon la méthode naturelle et française du lieutenant Hébert¹. » Les *Études* font part de leur étonnement face à la composition du « Conseil supérieur des émissions radiophoniques, de la "section d'enseignement, sports, loisirs et tourisme" »². La Société des agrégés n'est pas officiellement représentée à côté du Syndicat national des instituteurs. La Fédération sportive et gymnique du Travail a sa place, mais pas la Fédération gymnique et sportive des Patronages de France, « beaucoup plus importante cependant ». De même, « le scoutisme n'est pas représenté, au moment même où le ministre de l'Éducation nationale en fait l'éloge à la Sorbonne³. » Déçues, les *Études* concluent : « On aurait enfin voulu plus de champions du sport, amateurs bien entendu, et moins de journalistes sportifs »⁴. L'heure est à la régénération de la société par l'éducation physique. Le 9 mars 1937, le rapport de Léo Lagrange et d'Henri Sellier souligne l'urgente nécessité d'un effort pour améliorer l'état physique de la Nation, principalement contre la tuberculose. Au même moment, Jean Zay propose un vaste plan de réforme de l'enseignement. Tout ce qu'il prévoit ne devient immédiatement une réalité. La crise économique et la situation internationale imposent d'autres impératifs. Le ministre a toutefois le temps de proposer plusieurs innovations, comme la classe d'orientation et les loisirs dirigés. Ces derniers visent à créer, le samedi après-midi dans les collèges, les lycées et les écoles primaires supérieures, un lieu de liberté pédagogique où élèves et enseignants pourront travailler différemment. Les sources d'inspiration sont les idées de l'Éducation nouvelle et les méthodes scoutistes. Spécialiste de ces dernières, Jean Rimaud, appelle à la vigilance quant à la portée du projet de réforme de l'enseignement déposé le 2 mars par Jean Zay⁵. Il relève l'approbation « de la part de ceux des catholiques qui se sont montrés, depuis des années, non seulement résignés, mais favorables au mouvement de l'école unique. On est plus étonné que les partisans de la culture désintéressée, dite culture secondaire, n'aient retenu du projet pour s'en réjouir que l'article imposant désormais le baccalauréat aux maîtres de l'enseignement primaire. Mais il nous semble grave que les catholiques, dans l'ensemble, n'aient pas été plus sensibles à la menace dirigée contre les droits et devoirs des parents par l'organisation de l'orientation ». Le chroniqueur aux *Études* pour les questions d'éducation détaille les principaux aspects du projet et relève son manque de précision sur de nombreux points. Un fait s'impose : « Une étape décisive est faite dans la réalisation de l'école unique »⁶. L'évidence s'impose avec la suppression des classes élémentaires des lycées et collèges⁷. Le projet contient cependant d'autres dispositions. Le Certificat d'études primaires élémentaires est désormais obligatoire pour l'entrée dans l'enseignement du second degré. Il remplace l'examen d'entrée en sixième⁸. Le baccalauréat est exigé de tous les maîtres

de la notice de Jean Jolly du *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940* sur le site de l'Internet de l'Assemblée nationale :

http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=7284

¹. « Regards sur la France », *Idem*, p. 106-107.

². *Idem*, p. 107. La nomination des membres du nouveau Conseil Supérieur des Émissions a eu lieu le 13 décembre 1936. Défavorable à la radio privée, le gouvernement du Front populaire entend développer la puissance des radios d'État après avoir réorienté les émissions politiques radiophoniques. Le Conseil supérieur des émissions a été officiellement créé le 29 octobre 1936. Il est consulté sur la nomination de « secrétaires des émissions ». Robert Prot, *Dictionnaire de la radio*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Institut national de l'audiovisuel, 1997.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*.

⁵. Jean Rimaud, « La Réforme de l'enseignement. Construction ou démolition ? », *Études*, 5 avril 1937, p. 71-76.

⁶. *Idem*, p. 73.

⁷. *Idem*, p. 71.

⁸. *Idem*.

de l'enseignement primaire qui recevront une formation dans les Écoles normales primaires. Surtout, selon l'article 10 du projet de loi, l'enseignement du second degré commence par une année d'études dans une classe d'orientation¹. L'incertitude sur ce que sera le baccalauréat après la transformation des programmes inquiète Jean Rimaud qui espère le maintien du recrutement des maîtres de l'enseignement primaire aussi bien parmi les bacheliers de la section classique que dans la section moderne². « Le péril nous semble là, dans cette incertitude. Il est clair que la loi, telle quelle, est une permission donnée au gouvernement de construire ou détruire par décret »³. Selon Jean Rimaud, le « plus grave » est cependant dans la classe d'orientation décidée à titre expérimental.

« Il est impossible de préjuger l'expérience avec plus de sans-gêne scientifique. Sur les dangers, l'impossibilité pratique, l'injustice acceptée de cette orientation à onze ou douze ans, psychologues et médecins sont pourtant d'accord. Décider souverainement de la vie avant la puberté consommée ou en pleine crise de puberté est une absurdité certaine »⁴.

Cette orientation ne remplace pas la sélection et la spécialisation prématurée. En plus de cela, elle est une atteinte à « l'autorité que les parents tiennent de leur incessible responsabilité »⁵. Jean Rimaud prévient : « On promet de tenir compte du désir des familles en même temps que de l'intérêt général et des prévisions économiques ; mais on retire en définitive aux parents le droit de décider. En cas de conflit avec les "orientateurs", ils n'ont d'autres ressources que de confier leurs enfants à l'enseignement libre, s'ils en ont les moyens et si la liberté d'enseignement subsiste. Or, sans avoir besoin de connaître certaines confidences de M. Zay à des instituteurs ni certains textes de M. Blum sur le monopole inséparable de l'école unique, on comprend que cette liberté est menacée, précisément parce qu'elle permet d'échapper à cette orientation par l'État »⁶. Jean Rimaud admet l'urgence de l'orientation et estime « juste de ne pas vouloir se contenter de la sélection actuelle par simple expulsion »⁷. Il déplore toutefois de ne rien savoir de la loi en préparation sur l'éducation physique et les loisirs. « Il est pourtant évident qu'il faudrait la connaître pour porter un jugement éclairé sur cette réforme de l'enseignement et sur la situation qui sera faite en définitive à la famille. Nous nous refusons résolument à faire confiance — comme d'ailleurs à protester — sans savoir, par préjugé⁸. » Les défauts du projet de loi sont à ses yeux très importants.

« Aucun compte tenu des efforts, expériences, réalisations de l'éducation nouvelle. Sur le contenu [...] de l'enseignement du second degré, aucune précision. [...] Menace certaine aux droits sacrés des parents, à leur indépendance dans l'accomplissement de leur devoir. Par l'orientation, mainmise de l'État sur les enfants. Ce projet pourrait être la préface d'une œuvre de destruction sociale. Orientation décidée avant les expériences promises, et d'ailleurs contre l'expérience, celle de la psychologie et celle de la biologie. Ce projet nous semble un défi à l'esprit scientifique⁹. »

Comme les *Études*, le *Trait d'Union* suit attentivement la réforme de l'enseignement et commence, la veille de la rentrée scolaire, à informer ses lecteurs.

¹. *Idem*, p. 72.

². *Idem*, p. 73.

³. *Idem*, p. 74.

⁴. *Idem*, p. 74-75.

⁵. *Idem*, p. 75.

⁶. *Idem*.

⁷. *Idem*, note 1.

⁸. *Idem*, p. 75.

⁹. *Idem*, p. 76.

« Les réunions de professeurs — ou les conversations de rentrée — seront vraisemblablement alimentées par la discussion des réformes de l'enseignement. Nous énumérons brièvement les dispositions qui entrent en vigueur dès cette année dans l'enseignement officiel. [...] Le *T.U.* se propose de faire connaître au cours de cette année, les adaptations, discussions, critiques et approbations auxquelles ces modifications des programmes auront donné lieu¹. »

Quels que soient les doutes et les incertitudes des éducateurs jésuites, le projet de réforme de l'enseignement donne naissance à de nouvelles instructions qui doivent être appliquées. Mongré cherche à s'en accommoder. La première session du Brevet sportif populaire, nouveau diplôme, est organisée le 22 mai 1937. 100 000 brevets sont attribués dès octobre, 300 000 autres le sont jusqu'à la fin de l'année. Mongré intègre le nouveau diplôme en se passionnant pour le « Challenge Gerson ».

« Mais pareille au dieu Janus, elle a double visage : l'un tourné vers le passé, pour se souvenir de ce règlement de compte définitif que fut la victoire de notre première équipe ; l'autre tourné vers l'avenir, pour nous inviter à chercher dans une pratique des sports plus rationnelle un rendement plus étendu et plus régulier. Le signal en est donné cette année par l'effort d'un grand nombre en vue du Brevet Sportif populaire »².

Les rédacteurs des *Nouvelles de Mongré* n'ont pas de doute : l'éducation dispensée à Mongré constitue une bonne préparation au Brevet. « L'ensemble des jeux offerts aux Mongréens assure à tous ceux qui savent en profiter la forme suffisante pour passer d'emblée leur Brevet ». Le ballon, « par les qualités qu'il exige et développe », est une excellente préparation générale : « vitesse, endurance, solidité des muscles appelés à fournir des efforts brusques, sang-froid ». D'autres jeux, traditionnels à Mongré, sont aussi très utiles : « le bouclier, le hockey, les échasses ». « Il n'est pas jusqu'à la marelle qui ne puisse devenir un bon exercice pour les jambes des "microbes" s'il s'obligeaient à jouer indifféremment sur le pied gauche ou sur le droit³. » Dans chaque division, il est également possible de faire de la barre fixe, des anneaux, du trapèze, de la corde lisse, du mât. Bien plus encore, Mongré dispose même d'une piscine.

« La piscine, enfin, avec le bain quotidien, permet un entraînement modéré mais très régulier, donc très efficace, pour la nage, ou mieux pour les nages, avec toutes les ressources propres à chacune d'elles pour le développement physique du nageur. Ceux qui ne joueraient guère qu'au foot-ball et aux jeux de course, y trouveraient encore le complément indispensable d'exercice pour les bras. Ce qui manquerait peut-être, c'est une meilleure coordination de tant d'efforts, et leur remplacement partiel pour ceux qui ne jouent presque pas et qui craignent le "serpent de la piscine". [En note : « On est à la page. Le serpent de mer revient "sur l'eau". La piscine se devait d'avoir son serpent. C'est une inoffensive couleuvre à collier à qui l'on doit de la reconnaissance pour les crapauds dont elle nous débarrasse... Mais quel beau prétexte pour ceux qui ont peur de l'eau »]. La gymnastique traditionnelle semble toute indiquée pour y pourvoir, à condition d'être plus fréquente⁴. »

En définitive, les résultats de Mongré aux examens ont été excellents. Sur 163 candidats présentés, le Collège peut se flatter de compter 148 reçus. Tandis que le Front populaire se prolonge, son projet de réforme scolaire se précise. Jean Zay en est

¹. « La réforme de l'enseignement. Enseignement réformes Zay », *Trait d'Union*, octobre 1937, p. 1 [17] et 6 [22]. Une note de bas de page ajoute : « Le Secrétariat du *T.U.* pourrait procurer à ceux qui le désirent le texte des Circulaires et Arrêtés Officiels. »

². « Le Brevet sportif populaire », *Nouvelles de Mongré*, été 1937, p. 188.

³. *Idem*, p. 188-189.

⁴. *Idem*, p. 189.

le promoteur¹. Approuvé le 2 mars 1937, le projet de loi de réforme de l'enseignement organise « l'École unique ». Selon les termes du discours à la Chambre, « l'école unique, telle qu'elle s'affirme dans ce projet, sera tout à la fois une œuvre de justice et un instrument de progrès social². » Après le décret du 21 mai 1937 qui prévoit l'aménagement des programmes entre les trois types d'établissements du second degré, c'est-à-dire les filières d'enseignement secondaire, primaire supérieur et technique, afin de « permettre éventuellement en cours d'études le passage d'une section à une autre », un arrêté pris le 22 mai stipule la fusion des enseignements élémentaire et primaires. Le décret du 1^{er} juin organise la coordination administrative. L'orientation scolaire découle de cette unification. Il faut en effet pouvoir décider de l'affectation des élèves dans une des trois filières du second degré : classique, moderne ou technique. Ce rôle est assigné à la future classe de 6^{ème}. À titre d'expérimentation, le Ministère crée dès la rentrée de 1937 des classes d'orientations. L'essai a lieu dans trois départements symboliques, Meurthe-et-Moselle, Aude, Loiret en 1936-1937. L'expérience est étendue en 1937-1938 dans 29 départements. Jean Zay intervient aussi dans le débat sur l'effet négatif de l'éducation physique sur le développement intellectuel de l'enfant et sur le temps à consacrer à la préparation du Certificat études. Dans sa circulaire du 22 mars 1937 adressée aux Recteurs d'Académie, il prend position contre le bachotage : « Le baccalauréat n'est pas le but des études secondaires ; il en est seulement la vérification », écrit-il. « Le diplôme doit attester, non point que le candidat connaisse toutes les parties du programme, mais qu'il est capable, même sur une question qu'il n'a pas directement étudiée, de faire preuve d'intelligence et de méthode. » Le Ministère veut aussi favoriser les pédagogies novatrices qu'il inscrit dans nouveaux programmes et qu'il acclimate par expérimentation. C'es pour cela que sont prévus les « Loisirs dirigés », à organiser le samedi après-midi. Les élèves pourront alors être conduits « dans les musées, les monuments, les usines, à la campagne, au spectacle ». Il conviendra « de déterminer, par une Commission des loisirs où les élèves eux-mêmes seront représentés, tout ce qui peut donner à nos jeunes élèves l'impression que, s'évadant en quelque sorte de la discipline de l'enseignement, ils prennent un libre contact avec ce monde où bientôt ils vivront³. » Coalition de partis de gauche qui gouverne la France depuis 1936, le Front populaire prend fin en avril 1938. Les bases de la réforme scolaire ont toutefois été posées. Simon Jacquet en propose rapidement la synthèse pour les Parents d'élèves dans les *Nouvelles de Mongré*⁴.

« Voici à tire de document, une petite somme d'idées relatives au projet de réforme Jean Zay. Certains parents soupçonnent, d'autres connaissent déjà l'importance du projet. Ces quelques pages ont pour but d'aider à mieux comprendre, et à mieux juger cette importante question. Le RP Recteur lui-même nous expose la situation de l'Enseignement libre dans la législation de demain⁵. »

Simon Jacquet critique la procédure des arrêtés qui sert à mettre le Parlement devant le fait accompli. Si toutes les idées dont s'inspire la réforme ne sont pas toutes mauvaises, « l'esprit » de cette dernière « doit nous demeurer très suspect. » Pour le Recteur, « elle est faite par des gens qui, systématiquement, méconnaissent l'autorité de la famille et les droits de la personne, et dont la volonté persévérante est de

¹. Olivier Loubes, *Jean Zay, L'inconnu de la République*, Paris, Armand Colin, 2012, « Refonder la République en démocratisant l'enseignement : un ministre réformateur », p. 107 et suiv.

². Cité par Olivier Loubes, p. 109.

³. Cité par Antoine Prost, « Les instructions de 1938 », dans Antoine Prost, dir., *Jean Zay et la gauche du radicalisme*, Paris, Presses sciences po, 2003, p. 193-208.

⁴. Le Recteur, « À propos de la réforme Jean Zay », *Nouvelles de Mongré*, vacances – novembre 1937, p. 5-9.

⁵. *Idem*, p. 5.

soustraire l'enfant à ses parents, pour le confier exclusivement à la Nation. » La réforme puise à la source de la Loge « Locarno » et se retrouve dans la préface de Léon Blum au livre de Marceau Pivert : *L'Église et l'École. Perspectives prolétariennes*¹. Simon Jacquet résume : « la "nationalisation" de l'enseignement, ce n'est pas seulement, pour ces gens-là, le monopole de l'instruction et de l'éducation réservée aux organismes d'État ; mais c'est encore l'éviction plus ou moins rapide et complète des parents qui n'ont plus rien à voir ni à dire, alors qu'il s'agit de la formation et de l'avenir de leurs enfants. » Il désigne « cette idée de derrière la tête » dans « la classe d'orientation². » Il cite un cas "d'orientation" dans un lycée du Sud-Est où un bon élève de 7^e dispensé de l'examen de passage a été mis d'office en sixième B. « malgré la volonté expresse de ses parents qui voulait lui faire commencer le latin³. » Concernant la situation de l'Enseignement libre, Simon Jacquet tranche entre Jean Zay qui n'en dit rien et les positions prises lors du Congrès du Front laïque. Parmi les vœux de ce dernier il y a son refus de « l'autorisation d'enseigner à certaines Congrégations en violation de la loi », le refus du maintien dans l'administration de personnels à « l'activité antilaïque », ou l'opposition à des crédits accordés par des municipalités aux écoles libres⁴. Le même congrès a émis le vœu d'une application stricte des lois laïques en matière scolaire et dans les colonies et celui de l'abrogation de la loi Falloux et de celle de 1865 sur les cours secondaires spéciaux⁵. En cela, le Recteur de Mongré voit une offensive laïque contre l'Enseignement libre.

« On ne peut avoir plus claire déclaration de guerre à la Liberté d'enseignement ; et ce serait une puéride illusion de croire que les autres problèmes de l'heure empêcheront un gouvernement de Front populaire de réaliser ce programme de haine et de servitude. Comme le disait l'abbé Bergey⁶ : "Dès qu'apparaîtra jugulé le danger social et que le coffre-fort sera assuré de résister aux coups de pince-monseigneur du prolétariat thorzien et jouhautiste⁷, c'est encore nous qui trinquerons". »

Le fait que Jean Zay procède par arrêtés ouvre la possibilité d'une fin de la Liberté d'enseignement sans qu'il y ait eu de débat au Parlement. Dans ce contexte alarmant, le rôle des APEL, est dès lors très important. Ses dirigeants ont déjà eu l'occasion d'intervenir auprès du Ministère. Mais ils doivent pouvoir se réclamer d'associations

¹. Marceau Pivert. *L'Église et l'école, perspectives prolétariennes. Préface de Léon Blum*, Paris, E. Figuière, 1932. Marceau Pivert (1895-1958), enseignant, est depuis 1931 membre du bureau du Syndicat national des instituteurs (SNI). Membre de la SFIO et militant laïque, il défend le projet d'École unique. S'il entend par ailleurs que la « main tendue » aux Catholiques des classes populaires est possible, il maintient la nécessité de l'opposition à l'Église catholique. Il refuse aussi de transiger sur la question scolaire. « D'abord, aucun compromis avec l'adversaire, particulièrement dans le domaine scolaire, périscolaire et postscolaire où toutes les œuvres laïques doivent être développées autant pour arracher l'enfance à l'influence cléricale que pour préparer des générations capables de se défendre contre toutes les menaces d'oppression. » Marceau Pivert, *Tendre la main aux catholiques ? Réponse et réflexions d'un socialiste*, Paris, Librairie populaire du Parti socialiste S.F.I.O., 1937, 35 p.

². Simon Jacquet, « À propos de la réforme Jean Zay », p. 6.

³. *Idem*, p. 7.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*, p. 8.

⁶. Daniel Bergey (1881-1950), prêtre en 1904, curé de Saint-Émilion, aumônier durant la guerre, orateur de la Fédération nationale catholique et membre influent de la DRAC, a été député de la Gironde de 1924 à 1932. Philippe Henriot lui a succédé dans sa circonscription. Ardent maréchaliste, l'abbé dirige pendant la guerre le journal de la Ligue des Prêtres anciens combattants, *Soutanes de France*. Ses articles et les positions collaborationnistes du journal lui ont valu à la Libération un procès duquel il est sorti acquitté.

⁷. Maurice Thorez (1900-1964) a été secrétaire général du PCF de 1930 à 1964. Il a été ministre de la Fonction publique de 1945 à 1947 et Vice-Président du Conseil en 1947. Léon Jouhaux (1879-1954) est secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail (CGT) depuis 1909. Il fonde et préside la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) en 1947. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1951.

nombreuses et puissantes. L'APEL ne peut réduire son action à la Vente de Charité annuelle.

« Leur fédération [des APEL] est l'organisme le plus qualifié pour rappeler et défendre au besoin les droits familiaux ; son rôle est donc de maintenir en état d'alerte les parents de France et d'assurer entre eux une liaison très étroite : l'union fait la force et malheureusement trop souvent ont tort ceux qui n'ont pas le nombre pour eux. Il ne peut, évidemment, être question, pour les familles mongréennes, si dispersées, d'organiser comme dans d'autres APEL des "réunions de parents", mais au moins, que chacun lise soigneusement le journal *École et Liberté*, pour être au courant des grandes questions qui se posent, sur le plan familial et pédagogique¹. »

À l'intention des Jésuites, Simon Jacquet est moins radical lorsqu'il établit quelques mois plus tard le bilan de la réforme. Il détaille certes davantage et peut ainsi préciser ce qui doit être refusé ou retenu et appliqué². La « réforme sociale » ayant déjà des conséquences sur le personnel³, elle pose aussi problème quant aux domestiques. Le jugement du Recteur de Mongré reste sans appel à propos du « côté politique » de la réforme. Son « esprit » est d'instaurer « en fait une dictature cégétiste »⁴.

« Sans nous laisser séduire par tout ce qu'il peut y avoir de bon dans telles mesures de détails, ne craignons pas de le dire : les Réformes de Jean Zay doivent aboutir à la mort de l'enseignement libre⁵. »

Il voit en cela le « plan d'ensemble » annoncé lors de « la Tenue de la loge "Locarno" »⁶. Il reconnaît cependant que « nulle part dans ses projets de réforme, M. Jean Zay ne parle de supprimer l'enseignement libre⁷. » Le Ministre s'en est d'ailleurs défendu en déclarant publiquement à Feurs, le 4 avril 1937 :

« Je n'ai jamais songé à mettre en péril si peu que ce soit la liberté d'enseignement. Tout monopole, dans un pareil domaine, relèverait d'une conception totalitaire de l'État, dont je suis particulièrement éloigné⁸. »

Le Recteur de Mongré n'est pas pour autant convaincu : « Nous avons le droit de rester sceptiques, et les conceptions totalitaires ne sont point totalement différentes de la thèse socialiste que nous ayons tous nos apaisements⁹. » Hors ce côté politique, Simon Jacquet admet que la réforme n'est pas mauvaise du point de vue technique et pédagogique.

« À lire maintes circulaires du ministre ou de ses services, on est heureux de constater que d'excellents principes pédagogiques sont souvent rappelés, ou encore que sont présentés comme des innovations de génie, des procédés d'enseignement ou d'éducation, depuis toujours en usage dans l'enseignement libre¹⁰. »

¹. Simon Jacquet, « À propos de la réforme Jean Zay », p. 9.

². Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », *Lettres de Fourvière, Province de Lyon, 1938*, Lyon, 1938, p. 5-54.

³. Voir *infra* chapitre 5.

⁴. Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », p. 6.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*.

⁷. *Idem*, p. 7.

⁸. Cité par Simon Jacquet, p. 7.

⁹. *Idem*, p. 7.

¹⁰. *Idem*, p. 6.

Elle divise. À propos du Certificat d'études, elle sépare les Jésuites des Provinces de Lyon et de Paris¹. La Province de Lyon envisage de présenter les candidats à la fin de la classe de 5^e voire de 4^e. Celle de Paris a décidé d'un examen à la fin de la 7^e en faisant du programme de cette classe celui du Certificat. Les élèves qui n'auraient pas « l'âge ou la science nécessaires » prépareraient l'examen à la fin de la 6^e. Sur le principe, Simon Jacquet n'est pas opposé à la classe d'orientation. Elle rend toutefois nécessaire la formation de très bons professeurs afin que les jeunes enfants ne partent pas vers écoles primaires publiques où les classes pourraient avoir un niveau assurant l'orientation dans la bonne filière². De tels enseignants devraient avoir une « formation secondaire » afin que « cette préparation au certificat ne "primarise" pas nos enfants ». Simon Jacquet approuve aussi le principe du livret d'observation, pour peu toutefois que soit retenu le modèle proposé par le *Trait d'Union* ou qu'il s'agisse d'une fiche comme celle utilisée rue de Madrid³. La meilleure connaissance de l'enfant sert en effet l'orientation. Cette dernière pose surtout le problème des voies de formation vers les carrières, donc des examens et des « humanités modernes », ces dernières étant tout à fait respectables.

« Dans la forme nouvelle qu'à prise depuis un siècle notre civilisation, il est certain qu'un nombre de plus en plus considérables d'enfants renonceront à la formation gréco-latine et prétendront arriver à un véritable humanisme par des disciplines plus modernes. (Il ne faudrait pas que la grande vogue actuelle de la série A nous fasse illusion à ce sujet). Il convient donc d'envisager, à côté des humanités classiques, une éducation fondée sur les langues vivantes et les littératures étrangères, sur l'histoire des peuples et de la civilisation, sur les sciences exactes et les sciences d'observation⁴. »

Sur ce point, Simon Jacquet reprend et prolonge les conclusions de François Charmot à l'issue de son enquête pour *L'Enseignement chrétien* dont le résultat a paru sous le titre *L'humanisme et l'humain*⁵. Si l'humanisme intégral est chrétien et catholique, et s'il est la voie vers le spirituel pour l'homme comme être personnel et social, il n'est pas le fruit des seules humanités gréco-latines, mais aussi celui des sciences et techniques du monde matériel. François Charmot prend parti pour l'orientation scolaire. Il ne faut pas laisser les sciences les langues vivantes à l'enseignement supérieur et s'assurer qu'une formation générale précède la spécialisation de l'élève⁶. Le jésuite philosophe André Bremond a insisté plus encore sur la faiblesse voire l'inhumanité d'un « humanisme du travail » non chrétien, c'est-à-dire opposé à l'Évangile, dans « la Querelle des humanités »⁷. En 1938, Simon Jacquet envisage

¹. *Idem*, p. 32.

². *Idem*, p. 33.

³. La « rue de Madrid » sert à désigner le Collège Saint-Ignace, ouvert à Paris par les Jésuites à la fin du XIX^e siècle.

⁴. *Idem*, p. 39.

⁵. François Charmot, *L'Humanisme et l'humain. Psychologie individuelle et sociale*, Paris, Éditions Spes, 1934.

⁶. *Idem*, p. 272-273.

⁷. En octobre et novembre 1936, André Bremond (1872-1949), frère cadet d'Henri Bremond, a publié dans les *Études* une série d'articles successivement intitulés « Humanisme et philosophie », « Apologie des humanités techniques » et « L'humanisme et le saint ». Ce dialogue imaginaire entre un professeur de rhétorique et un technicien est conclu par un théologien qui démontre que l'humanisme chrétien est bien le plus intégralement humain. Un volume reprenant ces articles a été édité en 1944 avec un avant-propos faisant écho aux préoccupations de l'heure. « La question des "Humanités" ou d'une culture proprement humaine, apte à développer dans leur ordre les vertus et les valeurs humaines, est aujourd'hui plus actuelle que jamais. Dans une crise de Révolution nationale, une des tâches les plus pressantes est sans doute celle de l'éducation. [...] La présente étude envisage un des aspects du problème. C'est l'examen et un essai de solution d'un double conflit, d'abord entre la formation littéraire et classique à laquelle l'usage a réservé le beau nom d'Humanités, et la culture scientifique et technique, disons mieux, entre deux Humanismes, l'une et l'autre cultures prétendant bien avoir une valeur humaine et humanisante. En second lieu conflit entre l'Humanisme

cependant pour les Jésuites un humanisme chrétien dans lequel les sciences et les langues vivantes auraient toute leur place.

« La Compagnie pourrait sans doute, par rapport à cette forme nouvelle de culture, avoir à jouer le rôle que nos Père du seizième siècle ont eu en christianisant l'humanisme de la Renaissance. Tâche extrêmement intéressante et, par surcroît, éminemment apostolique...¹ »

Il laisse toutefois sous entendre que les actuels Collèges jésuites, destinés à la formation gréco-latine sont désormais inadaptés.

« Mais, ne devrions-nous pas songer plutôt à fermer des collèges plutôt qu'à en ouvrir de nouveaux ? »

Pour l'heure, Simon Jacquet poursuit en écrivant que la collaboration avec les Parents prévue par la réforme n'est pas une découverte pour l'Enseignement libre. Il la juge cependant excellente à l'heure même où les familles n'ont plus une « confiance aveugle » dans les Maîtres. Il estime qu'il devrait y avoir une « École des Parents » à côté des Collèges. Pour faciliter leurs contacts avec les familles, les Jésuites français peuvent désormais avoir recours au « Secrétariat pédagogique de Vanves »², éditeur d'un bulletin trimestriel, *Aux Parents*, que chaque Collège peut insérer dans sa revue³. Pierre Faure et l'institution qu'il dirige sont d'ailleurs bien utiles aux Recteurs jésuites. À propos de l'éducation physique, comme la loi s'imposera, « le parti le plus sage et de nous y mettre résolument et tout de suite⁴. »

« Nous avons d'ailleurs, dans la plupart de nos maisons, une organisation sportive, une pratique du jeu, et, d'une façon générale, un souci du développement physique de nos enfants qui marquent une réelle avance sur les lycées. Mgr de la Serre nous disait, au Congrès de l'UGSEL (Pentecôte 1938) : "C'est dans nos libres initiatives qu'il faut souvent chercher l'origine de beaucoup de projets actuels"⁵. Nous pouvons être, par conséquent, en très bonne posture le jour où la loi sera votée⁶. »

L'après-midi de plein air peut être une promenade⁷. Dans les cinq heures officielles du programme, il est possible de faire entrer les récréations. Il s'agit que le jeu soit organisé et contrôlé. L'athlétisme répondra mieux aux exigences de l'éducation physique. La préparation du Brevet sportif populaire, organisée depuis deux ans à titre expérimental dans plusieurs Collèges a prouvé qu'il était assez pratique d'occuper des groupes en les exerçant au saut ou au lancer. Outre la question de « l'inspection médicale », pour laquelle il convient d'avoir des médecins de Collège capables de porter le titre d'Inspecteur, et qui permettront d'éviter le problème de l'éducation sexuelle⁸, il s'agit seulement de se « défendre » de « l'emprise étatique » de l'OSSU (Office sportif scolaire et universitaire) auquel il faut préférer l'UGSEL

classique, littéraire et gréco-latin, et l'esprit chrétien. » André Bremond, *La Querelle des humanités*, Le Puy, X. Mappus, 1944, « Avant-propos », p. 2 ; « Appendice », p. 95-98.

¹. Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », p. 39.

². Paul Droulers, *Le Père Desbuquois et l'Action populaire, Politique sociale et christianisme, 2, Dans la gestation d'un monde nouveau (1919-1946)*, Paris, les Éditions ouvrières ; Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1981, p. 251-252.

³. L'idée reprise après guerre a donné naissance à *Parents et Maîtres*, supplément de la revue *Pédagogie* du Centre d'études pédagogiques.

⁴. Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », p. 50.

⁵. Sur Mgr de La Serre, François Hochepeid, *Mgr René Barbier de La Serre (1880-1969), Un éducateur conservateur et novateur*, Paris, les Éditions du Cerf, 2009.

⁶. Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », p. 50.

⁷. À Mongré, « les matches des diverses équipes » ont lieu le jeudi après-midi. Voir *Infra*.

⁸. *Idem*, p. 53.

(Union générale sportive de l'Enseignement libre)¹. Du 15 août au 8 septembre, Mongré a accueilli une réunion de professeurs portant sur « la culture physique au collège et de l'UGSEL à Mongré ». Le secrétaire général de l'Union est venu, accompagné de quatre jeunes athlètes, de quatorze à seize ans scolarisés dans la région parisienne, pour faire durant deux jours un ensemble d'exposés en salle de conférences et de démonstrations sur le terrain. Son but était de « montrer la nécessité et la possibilité dans nos collèges d'une organisation sportive plus technique et plus complète »². Fort de sa tradition éducative, Mongré entend assimiler les nouveautés de la réforme scolaire. Très largement illustré, ce document pour convaincre les familles de lui confier leurs enfants résume l'histoire du Collège et les principaux traits de sa pédagogie³. Le récit de la « légende » de Mongré décrit d'abord les années de croissance et de développement puis insiste sur l'épreuve de la confiscation et du rachat du Collège. L'hagiographie distingue aussi les héros. « En cette période pénible, la Providence avait suscité les deux hommes qu'il fallait pour faire face à la situation : MM. Bouteyre et Pasquier. » Cette histoire impose un devoir de respect et oblige quant au prolongement de la lutte contre ce qui menace Mongré. La petite brochure est aussi une sorte de manifeste de l'adhésion de Mongré, Collège jésuite, aux « méthodes actives » de l'École nouvelle.

« Les Maîtres s'efforcent d'assurer aux élèves les avantages d'une solide culture classique et d'une éducation chrétienne. Mongré suit les programmes officiels, mais Mongré applique les méthodes universellement réputées et qui ont fait leurs preuves, du *Ratio studiorum* : des classes actives, dans lesquelles des "industries" multiples, dont la principale est la "concertation", stimulent les élèves et empêchent que les leçons ne soient qu'un long soliloque du professeur ; la division des élèves d'une même classe en équipes rivales — les camps — met en mouvement l'esprit sportif et le goût de l'émulation. »

Les photographies n'illustrent pas la gravité du propos. Les automobiles devant la façade du Collège donnent d'abord idée du milieu social de ses élèves. Comme le montre la photographie aérienne, Mongré est un établissement scolaire posé dans une vaste propriété entre champs, prairies, bois, ferme et château. Les images qui témoignent du travail des élèves, un tiers environ, sont bien moins nombreuses que celles qui montrent les jeux, la récréation et les promenades ou les excursions. Les clichés des salles d'étude, de « l'amphi » et des salles de travaux pratiques de chimie et de sciences naturelles ne donnent à voir aucun Maître. La « reconstitution par les élèves de machines de guerre antique » laisse deviner l'attachement des Professeurs à la culture classique et demeure la marque du talent manuel des Collégiens. La grande bibliothèque représente le lieu où « la substantifique moelle est absconde. » Pour le théâtre, les costumes abondent. La musique et le chant participent d'une formation que complète l'éducation physique avec les sports et les pyramides humaines⁴. Le football, le tennis, le cross et la piscine ont semble-t-il supplanté les jeux de « la petite guerre » et des courses de char. La bataille de boules de neige, le patinage et le hockey sur glace constituent les sports d'hiver⁵. Dans les salles de

¹. *Idem*, p. 51.

². *Courrier France-Levant*, octobre 1938.

³. « Mongré », Lyon, Imprimerie Besacier, sd [1938], np [32 p.]. Le numéro est annexé aux *Nouvelles de Mongré de l'été 1938*

⁴. Ce que l'on appelle aujourd'hui la gymnastique acrobatique, « acrosport » ou « acrogym ».

⁵. Quelques semaines plus tard, au début de l'année scolaire 1938-1939, un accord avec la Mairie de Villefranche-sur-Saône permet aux élèves de Mongré de fréquenter la piscine municipale. Un maître nageur est à leur disposition pour faire passer le brevet de natation scolaire délivré par la FFN (Fédération française de nage). Les jeunes Mongréens l'apprécient. « Qui donc a eu l'heureuse idée de nous faire aller baigner ? Le Père Recteur ? Monsieur Vidal ? Je ne sais ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que chacun est enthousiasmé par cette piscine. Tout le monde la trouve à son goût et quand on pense à celle du collège, il n'y a pas de comparaison. Pensez donc ! Un grand bâtiment, bien éclairé, bien

récréation la presse et les journaux, la TSF et le « pick-up¹ » sont bien visibles. À Mongré, où leurs visages sont joyeux ou graves et sérieux, les enfants mangent bien. La ferme du Collège fournit le lait du petit déjeuner, une partie du blé et de la viande. « Les "Ogres" peuvent reprendre des forces. » Le repos est pris dans la « cabine » dont chacun dispose au dortoir. L'élève « la décore selon ses goûts : photos de famille, gravures, dessins... Il est heureux, le soir, de se retrouver seul et "chez soi". » La piété a bel et bien sa place. La chapelle, les vitraux, les statues, mais aussi les processions dans le parc, en témoignent. Mongré vit aussi hors de ses murs. Des soutanes sont visibles dans les groupes en promenade dans le Beaujolais des alentours de Villefranche-sur-Saône, en excursion de vacances à Lourdes ou dans les Alpes, ensoleillées ou enneigées. Le visage du Frère Demonteil, occupé avec ses bœufs au hersage, et celui d'une religieuse des Sœurs de Saint-Joseph, préposées à l'Infirmierie et à la Lingerie, rappellent l'humilité des tâches qui font de Mongré un substitut de la famille. Le croquis où la façade de Mongré paraît s'estomper signale en dernière page ce que devra être le souvenir. « Les élèves restent très attachés à leur collège. Ils le montrent par leur joie à y revenir et en particulier pour la fête des Anciens. Mais c'est par leur générosité au service de l'Église et du Pays qu'ils témoignent de leur fidélité à Mongré et à l'enseignement qu'ils y ont reçu. Vingt six anciens donnèrent jadis leur vie pour le Pape comme soldats pontificaux ; près de 200 sont morts pour la France. Mais à côté de ces héros tombés au jour du "Grand Devoir", que de dévouements obscurs et de vies fécondes Mongré a fait éclore dans tous les milieux et dans tous les emplois. » Nombre de photographies ont déjà parus dans les *Nouvelles de Mongré*. Qu'importe si la bibliothèque est celle des Professeurs et si les élèves en route avec sacs à dos et bâtons pour « Pras de Lys », en Haute-Savoie, appartiennent à l'École apostolique. Les élèves sont heureux d'être entre culture et plein air dans leur Collège au milieu du Parc et de ses ombrages. Le 4 juin 1939, au terme de l'année scolaire, Simon Jacquet explique aux Parents comment la réforme est appliquée à Mongré. Il appelle d'abord à la collaboration entre les familles et le Collège sur le plan pédagogique. Il donne aussi des précisions sur « notre attitude à l'égard de certaines réformes qui ont fait plus ou moins de bruit et dont les APEL se sont justement occupées »². Il aborde ensuite la question des loisirs, des travaux manuels, du baccalauréat et de l'éducation physique. « Les loisirs du samedi soir n'ont pas été adoptés à Mongré : La semaine de travail n'est point tellement chargée qu'il faille supprimer les classes d'une demi-journée. » Pour le Recteur, le report de cette demi-journée sur les autres jours provoquerait un déséquilibre fâcheux : « des jours beaucoup trop bourrés et d'autres trop vides. Outre le surmenage qui peut en résulter, on semble oublier que le facteur temps est nécessaire pour l'imprégnation des esprits ». Pour finir, le Père Jacquet Simon Jacquet dit qu'il considère que les principaux objectifs de la réforme sont atteints.

« Il faut du reste inlassablement redire, au sujet des loisirs, que nous avons déjà, sous d'autres formes, bien des nouveautés qu'on nous propose : nos académies, nos réunions de congrégations, de JEC, de cercles missionnaires, nos répétitions de chant, nos classes de catéchisme, nos salles de récréation, rentrent très exactement, parfois

chauffé ! Avant d'aller à l'eau, on passe sous les douches, en général brûlantes, ce qui n'est qu'un très léger inconvénient. [...] Le fond de l'eau est carrelé. Les abords sont recouverts de caoutchouc granulés, ce qui empêche de glisser. Enfin, près des murs, se trouvent des bancs chauffés. En haut de la piscine il y a un bar... qui ne nous intéresse pas d'ailleurs. L'eau n'a qu'un petit désavantage ; elle est claire, propre, tiède, mais elle contient un peu de javel, très peu bien sûr, mais quand on boit une "tasse" ou quand on ouvre les yeux dans l'eau, cette javel est très désagréable. [...] Voilà en bref ce qu'est cette piscine tant aimée des élèves, mais où nous n'allons, hélas, seul grave inconvénient, qu'une fois tous les quinze jours. » Henri Loucel, *Troisième*, « Mongré au jour le jour : vendredi 28 octobre » et « La piscine de Villefranche », *Nouvelles de Mongré*, 1938-1939, n° 1, 1^{er} trimestre, p. 22-23.

¹. La dénomination qui a succédé à celle du phonographe.

². *Nouvelles de Mongré*, 1938-1939, 3^e trimestre, p. 99.

littéralement, dans le programme des activités dirigées, sans qu'il soit nécessaire d'y consacrer une journée entière¹. »

Par la voix de son Recteur, Mongré affirme donc que son enseignement s'accorde avec le programme scolaire du Gouvernement, même si Mongré n'a pas pour autant renoncé à sa tradition. Dans la brochure de présentation du Collège, Mongré l'affirme avec une pointe d'ironie.

« En somme, sous la direction du Préfet des études qui assure la coordination des efforts et garde fidèlement ces traditions, les maîtres s'efforcent depuis longtemps déjà, d'appliquer les méthodes que prônent les Écoles Actives, et que découvrent les Instructions Ministérielles². »

Il veut aussi en témoigner publiquement. Le 20 mai 1939, Mongré participe encore une fois à la kermesse lyonnaise de l'Enseignement libre³. Sa présentation lors de l'exposition a été réalisée par une équipe d'Humanistes. Mongré affirme être la synthèse de la pédagogie jésuite et des apports de la modernité pédagogique tout en se plaçant « Sous le Signe de la Fidélité ». Il s'agit d'abord de la fidélité à ses Maîtres : neuf de ses professeurs totalisent deux cent soixante-huit ans d'enseignement à Mongré. Certains atteignent même des records : cinquante neuf, quarante neuf ou quarante et un ans de « dévouement au Collège ». Vient ensuite la fidélité des Familles, illustrée par une carte de France sur laquelle les « départements mongréens » sont représentés en teintes plus ou moins foncées. Mongré est aussi fidèle lorsqu'il s'agit des « Méthodes ». Une image montre tout cela. Une sorte d'Atlas supporte sur ses épaules la tradition, représentée comme un bloc, et les bâtiments du Collège de Mongré⁴. Cette tradition n'empêche pas les apports, voire le mélange, ainsi que le montre le panneau central de l'exposition, reproduit en ouverture du numéro des *Nouvelles*.

« Une alchimie bizarre s'accomplit dans des cornues, d'où s'échappent les différents courants pédagogiques qui ont contribué, au XVI^e siècle, à l'élaboration du *Ratio Studiorum*. L'Humanisme gréco-latin, la Philosophie moyennageuse, le Catéchisme, les méthodes de l'Université de Paris, sont recueillies et se mêlent dans une vasque, surmontée d'un jésuite de légende, et qui représente le fameux code scolaire de la Compagnie de Jésus. À son tour cette liqueur savante se déverse dans une coupelle supportée, non sans peine, par un mongréen qui sue à grosses gouttes. C'est le *Directoire de Mongré*, issu directement du *Ratio*, mais enrichi de nouveaux apports : enseignement des sciences modernes et des langues vivantes, méthodes actives des Écoles nouvelles, plus ou moins dépendantes de J.-J. Rousseau. Tout cela est bien subtil ; mais les pastels de J. Ferrier ont su faire parler toutes ces abstractions, et devant ses bonshommes les visiteurs s'arrêtent amusés, même s'ils ne comprennent pas toute l'astuce de l'ensemble⁵. »

« Restauré » à partir de 1919, le Collège de Mongré s'impose dans les années suivantes comme le laboratoire pédagogique de la Compagnie de Jésus en France. Les nouveaux maîtres jésuites peuvent développer un ensemble d'initiatives qui visent à la fois à relever le niveau des études et à renforcer la formation religieuse des élèves. Pédagogue novateur au nom de la tradition jésuite, le Préfet des études François Charmot fonde en 1921 les *Nouvelles de Mongré*. Ce bulletin est très vite bien plus que la publication des nouvelles sur la vie du Collège et celle de ses anciens

¹. *Idem*.

². « Mongré », *op. cit.*

³. *Nouvelles de Mongré*, 1938-1939, p. 112.

⁴. Le dessin est signé « B. Michel. »

⁵. p. 112.

élèves. Vitrine de la pédagogie mongréenne, il constitue en effet aussi un instrument de « collaboration » entre les éducateurs et les familles. Au fil des années, les pages des *Nouvelles* s'affirment également comme le moyen de faire participer les élèves à leur éducation. Emplies d'images, c'est-à-dire de dessins et de photographies, elles sont le « journal » dont des élèves sont les rédacteurs. Comme dans le scoutisme et plus généralement l'École nouvelle, les Collégiens rendent compte de leurs activités et témoignent de leur perception de l'éducation reçue des éducateurs et des enseignants. Mongré a aussi relancé le *Trait d'union*. Il s'agit d'abord d'un simple bulletin d'échanges de savoir-faire. Le cercle de ses collaborateurs est cependant restreint et son audience ne lui permet pas d'éviter le déficit financier. L'effort de relance est contemporain d'évolutions dans l'enseignement. Autour du *Trait d'Union*, le Provincial de Lyon dirige en septembre 1934 à Mongré des *Journées pédagogiques* dont le but est d'aider les Scolastiques à exercer leur régence au plus près des exigences des programmes. Les *Nouvelles de Mongré* ont annoncé que le Père Provincial avait réuni à Mongré les Pères voués à l'apostolat des Collèges « pour un examen en commun des différents aspects que présente actuellement le problème de l'enseignement. » Il s'agissait, — tâche délicate et nécessaire, — de doser efficacement des méthodes éprouvées et les opportunes innovations qui s'imposent dans les disciplines pédagogiques. » Les *Nouvelles* n'ont voulu retenir que « deux conclusions essentielles : - la valeur de notre tradition pédagogique ; l'union parfaite de sentiments et la communauté d'idées permettant d'organiser une action convergente. » Parmi les conférences et les séances d'information figurait « l'utilisation des programmes universitaires pour notre enseignement scientifique, le choix des instruments de travail¹. » Quelques semaines plus tard, un nouveau Philosophe évoquait avec nostalgie son année de Rhétorique, toute emplie de lettres classiques², tandis qu'un autre rendait compte avec une pointe d'ironie provocatrice des « travaux pratiques d'Histoire naturelle à Mongré »³.

« Sur le demi bachelier, tout fraîchement débarrassé du latin et du grec, vient fondre un nouveau fléau plus terrible encore : l'Histoire naturelle. Notre mémoire doit encaisser neuf cent pages du bouquin où à la complexité des enseignements se joignent des termes hétéroclites. Nous serions assurément engloutis dans cette science si un facteur spécial ne venait s'y joindre. Je veux parler des expériences, qui sont à la fois intéressantes et utiles. Leur utilité, elle est facile à voir : faire approuver à notre esprit, par le contact immédiat des objets, les vérités apprises dans le manuel. Ce fait seul suffit à les rendre intéressants : on préfère toujours la vue d'un objet à sa description. Et c'est ainsi que nous préférons les dissections aux classes d'Histoire naturelle. »

Un élève de « Math » écrit dans la chronique « Mongré au jour le jour » que le 8 novembre fut « jour de massacre. Trois cobayes ont été disséqués pendant la classe d'histoire naturelle, par des Philosophes. Ce travail sanguinaire a dérangé le cœur sensible de Gruffaz. D'autres philosophes, plus sérieux, ont examiné soigneusement des coupes au microscope⁴. » La nouveauté de ces travaux pratiques ne perturbe-t-elle pas l'ordre traditionnel ? Le Préfet des études le déplore à demi-mot dans son commentaire du travail du troisième trimestre : « Sur le latin, [...] notre attention doit rester vigilante ; après avoir été longtemps une de nos parties fortes, il a été quelque peu délaissé peut-être : le travail, par l'effet des nouveaux programmes et aussi de certains déficits, s'est porté durant ces dernières années surtout sur les

¹. « Pendant les vacances à Mongré », *Nouvelles de Mongré*, août – septembre – octobre 1933, p. 24-25.

². Gérard Wattel, « Un philosophe se souvient de sa rhétorique », *Nouvelles de Mongré*, novembre – décembre 1933, p. 69-73.

³. Pierre Crainiceanu, « Les travaux pratiques d'Histoire naturelle », *Nouvelles de Mongré*, novembre – décembre 1933, p. 76-77.

⁴. *Idem*, p. 96.

mathématiques et les sciences ; et le latin en a souffert¹. » Comment mettre encore en œuvre la pédagogie jésuite ? Sous l'effet de la réforme des programmes d'enseignement, la question de l'application du *Ratio studiorum* se mue en une réflexion sur les modalités de son adaptation au nouveau contexte éducatif. Quand les programmes de l'État s'imposent, le *Trait d'Union* devient le « lieu » du débat autour du *Ratio studiorum*. Même s'il est lié à la forte tradition pédagogique jésuite, Mongré est un « laboratoire de pédagogie », comme les « Écoles nouvelles » entendent l'être à l'époque². Mongré définit sa pédagogie comme celle d'une éducation intégrale où l'humanisme est étroitement lié au catholicisme. Confrontée aux réformes éducatives et pédagogiques issues du Front populaire, la réalisation de cette éducation intégrale se heurte toutefois aux effets de la crise économique et sociale qui affecte la France. Au temps de la croissance des totalitarismes, la crise de l'éducation intégrale mongréenne est celle de l'humanisme chrétien jésuite.

¹. Le Préfet [Jacques Perrin-Beaussier], « Le travail du 3^{ème} trimestre », *Nouvelles de Mongré*, mai - juin - juillet 1934, p. 230. Jacques Perrin-Beaussier (1901-1967) est entré dans la Compagnie de Jésus en octobre 1917. Prêtre en 1931, il est profès en 1938. À Mongré dont il est un ancien élève, le Père Antoine Hedde (1890-1966) succède au Père Charmot comme Préfet des études et de discipline pendant une seule année et part enseigner en Rhétorique à Beyrouth. Les Recteurs successifs, Charles Chamussy (1890-1974), de 1928 à 1930, puis Simon Jacquet, de 1930 à 1932, assument ces deux responsabilités. Jacques Perrin-Beaussier, que les élèves surnomment « Bibus » et qui est réputé pour sa sévérité, a en charge ces fonctions de 1932 à 1936.

². Les établissements du mouvement de l'École nouvelle se conçoivent alors comme des laboratoires de pédagogie, selon la « définition qu'en donnent Alfred Binet et Théodore Simon. « On tâtonnera, on fera des essais, on commettra certainement des erreurs, ce qui n'est pas grand dommage si l'on a le bon esprit de les reconnaître et le courage de les réparer. L'essentiel est que tout le monde comprenne que l'empirisme a fait son temps et que les méthodes de précision scientifiques doivent être introduites dans toutes les œuvres d'éducation afin d'y porter partout le bon sens et la lumière. » Alfred Binet et Théodore Simon, *Les enfants anormaux, Guide pour l'admission des Enfants anormaux dans les classes de perfectionnement*, Paris, Armand Colin, 1907, p. 211.

Chapitre 5

L'humanisme mongréen dans la crise de l'enseignement jésuite (1933-1940)

En aucun temps, c'est trop clair, les préoccupations n'ont manqué aux Supérieurs de nos Collèges ; mais il est bien certain qu'à notre époque, des problèmes nouveaux se posent qu'ont ignorés nos devanciers.

Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », *Lettres de Fourvière*, 3^e série, n° 11, 1938, p. 5.

La contre-offensive pédagogique des Jésuites intervient à l'heure d'une crise qui menace le modèle éducatif des Écoles catholiques. Dans l'enseignement secondaire, la crise des « humanités chrétiennes » n'est pas nouvelle¹, tant la place du latin a été discutée et réduite dans les programmes scolaires depuis la fin du XIX^e siècle. Mais elle s'est aggravée avec la destruction des valeurs traditionnelles opérée par la Grande guerre et la contestation de la culture des élites des « années folles ». La rhétorique classique et son alliance avec les cultures et les langues latines et grecques, points d'appui des « humanités chrétiennes », ont bien été revigorées par un retour à l'humanisme né de l'écoeurement suscité par les horreurs de la guerre. Le primat des humanités latine et grecque a été réinscrit dans les programmes scolaires français. Cette volonté d'une adhésion renouvelée aux valeurs humanistes s'est toutefois accompagnée d'une recherche de voies nouvelles. À l'accord quasi général sur la nécessité d'un « retour à l'homme » succèdent en effet très vite des divergences quant aux réponses à apporter à la question du contenu et de la méthode de la formation humaniste. Pour les Catholiques, dans leur majorité traditionnellement défenseurs d'une culture littéraire, elle ne peut et ne doit être humaniste que si elle se forge par le recours massif aux lettres, particulièrement latine et grecque, étudiées dans un esprit de désintéressement. À leurs yeux, il s'agit par là d'aider aussi l'explicitation de la foi chrétienne, car la promotion de l'humanisme débouche inévitablement sur le christianisme qui le couronne. Une telle conception achoppe contre l'idée selon laquelle une formation moderne ne peut-être valable sans offrir un débouché direct dans l'univers professionnel. À l'inverse de ce que défendent les Catholiques, la crise économique et sociale provoque la recherche d'une éducation plus pratique, davantage tournée vers les activités professionnelles et techniques. Dans cette perspective, les disciplines scientifiques doivent avoir plus de place dans les formations scolaires. Alors que s'avive le débat entre partisans des « humanités

¹. Le débat de l'époque sur « l'École unique », c'est-à-dire l'unification des systèmes d'enseignement, conduit à la question de la place et de la fonction des « humanités » dans les programmes scolaires. Jean-François Garcia, *L'École unique en France*, Paris, PUF, 1994, p. 80-84.

classiques » et des « humanités modernes », Mongré est aussi comme « découronné » avec le départ de Victor Fontoynt.

L'humanisme jésuite en temps de crises

Apogée de Mongré au XX^e siècle, les fêtes jubilaires de 1926 marquent aussi le début d'une crise pour le Collège jésuite caladois. Cette année-là, en effet, la crise de l'Action française divise le Catholicisme et la Compagnie de Jésus en France. Certains Pères Jésuites acceptent difficilement, voire très difficilement, la condamnation du journal et des œuvres de Charles Maurras¹. L'événement est aussi un tournant dans l'histoire de l'ACJF². L'opposition de l'ACJF aux positions de l'Action française donne à penser pour certains Jésuites que l'ACJF s'est politisée.

« Il m'a bien paru que les dirigeants du mouvement pour la plupart sont en proie à l'illusion démocratique, estime le Père du Passage, jugeant qu'ils sont trop favorables aux "hommes des partis au pouvoir" »³.

La controverse est au moins « l'occasion d'une redéfinition du rôle de l'ACJF sous la forme d'un recentrage sur sa dimension apostolique »⁴. Mongré, pour sa part, ne laisse rien transparaître. Pères et Maîtres, même si certains sont contrariés, se soumettent aux consignes romaines⁵. Il n'y aura plus dans les *Nouvelles*, comme en 1923, à propos de Lucien Romier, d'extrait de *L'Action française*⁶. L'unité proclamée au nom de l'obéissance au Pape, l'action pour la reconquête catholique de la France s'impose. En 1927, cependant, le Père Charmot doit quitter Mongré pour rejoindre le scolasticat des Jésuites à Yzeure. Son départ marque le début de la fin des Cadets. Le Père Badet en profite pour dresser son bilan de cette initiative originale. Se sentant mis à l'écart, il rapporte que le Provincial Louis Chauvin aurait laissé faire, même s'il n'avait pas été préalablement prévenu et ne l'avait approuvé « qu'à son corps défendant »⁷. Le Père Badet évoque une opposition aux Cadets parmi les élèves, particulièrement ceux qui en furent écartés. Le Père Charmot aurait défendu un dimanche en chaire l'institution contre ses opposants, ce qui aurait redoublé les critiques.

« Il eut tort, à mon avis, de menacer ceux qui continueraient à s'opposer aux cadets. Car par ses menaces, il rendit l'opposition sournoise, alors qu'elle était ouverte. Elle n'en continua pas moins. Ce qui l'accentua encore, ce furent les réunions du soir qui se prolongeaient dans la nuit peut-être plus qu'il n'aurait fallu, et comme les cadets

¹. Voir la synthèse de cette controverse dans Dominique Avon et Philippe Rocher, *Les jésuites et la société française. XIX^e-XX^e siècles*, Toulouse, Privat, 2001, p. 128-132.

². Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, Paris, éditions du Cerf, 2006, p. 65-102.

³. *Idem*, p. 100.

⁴. *Idem*, p. 101.

⁵. La discussion divise la famille Pasquier. Voir la notice « Jean Pasquier », dans le *Petit dictionnaire mongréen*. Si nombre d'anciens élèves sont adhérents ou proches de l'Action française, la communauté des Pères, sauf peut-être François Charmot et Victor Fontoynt par exemple, a sans doute aussi de fortes sympathies pour le « nationalisme intégral ».

⁶. *Nouvelles du Collège et des Anciens*, 1^{er} mars 1923, p.13. Il s'agissait de signaler la nomination de Lucien Romier (1865-1944), ancien élève de Mongré, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Dans *L'Action française*, Étienne Bernard-Précy salue les éditoriaux du directeur de *La Journée industrielle* : « Exacte connaissance des fait, juste appréciation des hommes, répugnance et dédain pour les formules et les poncifs des libéralismes désuets et des conservatismes impuissants, en même temps qu'attachement raisonné aux grandes traditions nationales, sens très avisé de l'action constructive, goût des solutions positives, voilà ce que révèle, chaque jour, ces éditoriaux qui expliquent, enseignent et suggèrent. » *La Journée industrielle* est proche des hommes d'affaires partisans de l'Action française. Michel Leymarie, Jacques Prévotat, eds, *L'Action française, Culture, société, politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 300.

⁷. « Rapport du P. Louis Badet, P. spirituel des Petits, Les Cadets de Mongré (1921-1928) », QMon 84, AFSI.

étaient assez bruyants, leur retour au dortoir était toujours remarqué : il en résulta de petites manifestations hostiles, qui se traduisirent par des cris de hiboux, et le nom leur resta quelques temps¹. »

Le Père Badet assure avoir défendu les Cadets « alors que dans la Province on critiquait beaucoup la nouvelle institution [...] tout en faisant quelques petites réserves, principalement sur le danger de voir les Congrégations dépréciées. » Ayant voulu alerter le Recteur Alfred Mulsant dans un courrier, le Père Charmot eu connaissance de cette correspondance et lui retourna « une lettre fort longue et très amère. » C'est après cette dispute qu'il fut décidé de faire des Pères spirituels les « Directeurs officiels des Cadets, comme des Congréganistes. » Le Père continua cependant à être tenu à l'écart.

« Il me fallut beaucoup de patience pour tenir jusqu'au bout ce rôle de Directeur dirigé par des élèves, ou par des Pères surveillants. C'est avec grand-peine que j'arrivais à glisser un mot, un avis dans les réunions. Parfois même on me coupait la parole brutalement, comme à quelqu'un qui radote. Pour le bien de la paix, il valait mieux se taire ; c'est ce que je fis. Du reste, je ne commençai à assister aux réunions de Cadets qu'à l'arrivée du P. Margot comme surveillant de 3^e Division. Il se passa donc près de trois ans avant que le Directeur officiel des Cadets pût prendre une part très réduite à la vie des bataillons fondés en 3^e et 4^e Divisions ».

Le Père Badet dit penser avoir compris ce que souhaitait le Père Mulsant au travers des Cadets : obtenir d'eux « un dévouement entier pour l'organisation des fêtes du Collège », but facilement atteint car « les élèves aiment tant tout ce qui fait sortir de la règle ordinaire et les met un peu en évidence. » Cela eu selon lui un effet sur la qualité du travail. « Le soir, les Cadets se couchaient souvent fort tard, même après dix heures. » Or, comme « les surveillants ne se reposaient guère non plus », il fallut « accorder des levers tardifs. » Au total, « il y eut au baccalauréat des échecs qu'on attribua non sans raison à ces pertes de temps. » Même s'il obtint « des résultats scolaires appréciables dans les progrès scolaires des Cadets », le Père Charmot fut incapable de revenir sur les faveurs accordées. « En somme, pour avoir voulu introduire à Mongré l'esprit de Bollengo, collège de 150 élèves, on perdit l'avantage gagné depuis 1913 dans l'élan donné aux études par le RP J. Costa de B². » Venant après le Père Camille Ancey³, et occupant les mêmes fonctions, le Père de Lumley « donna aux Cadets une impulsion vigoureuse dans un sens totalement imprévu par le P. Charmot, et qui a été une véritable déviation de l'esprit des fondateurs⁴. »

¹. Cette situation et les suivantes sont extraites du rapport de Louis Badet.

². Jean-Baptiste Costa de Beauregard. 1913 est l'année où Mongré revenu d'Yzeure a de nouveau compté plusieurs jésuites parmi ses Professeurs.

³. Camille Ancey (1882-1970), entré dans la Compagnie de Jésus en 1900, arabisant formé à Ghazir, a été professeur et surveillant à Beyrouth, avant d'arriver à Mongré où il est Ministre, Infirmier, catéchiste des élèves et Directeur de la Congrégation Saint-Louis de Gonzague de 1922 à 1924. Après avoir quitté Mongré, il a été attaché à la Province de Sicile dans les îles grecques de Naxos et Syros de 1928 à 1948. Il a été Vice-Supérieur à Syros, de 1947 à 1948.

⁴. Le Père de Lumley est plus proche des Pères Charmot et Fontoyntont que du Père Badet. Raoul de Lumley-Woodyear est né à Marseille en 1888 dans une famille aux origines britanniques. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1908, il termine la guerre décoré et titulaire de plusieurs citations. Ordonné prêtre en 1922, il est ministre, catéchiste et confesseur des élèves, directeur de Congrégation à Mongré de 1924 à 1926. Il accompagne les Mongréens en pèlerinage à Rome à Noël 1926 et leur présente François à Assise. Profès en 1929, il est successivement Recteur à Paray-le-Monial et en Avignon. Il est membre du bureau directeur de la DRAC. Durant la Seconde guerre mondiale, il est aumônier des Écoles militaires de Saint-Maixent et de Saint-Cyr repliées en zone non occupée, de 1941 à 1942. Après novembre 1942, il libère les élèves officiers, parmi lesquels Paul Aussaresses (1918-2013), de leur serment au Maréchal en expliquant : « Je vais vous dire où est le Devoir. Il s'appelle de Gaulle. Vous n'avez rien à faire ici. Alors vous allez rejoindre de Gaulle en Angleterre. » Comme Paul Aussaresses lui objecte l'obéissance au Maréchal, le jésuite ajoute : « Un serment est sans valeur s'il est prêté sous la contrainte et, sous la contrainte, le Maréchal y est aussi. En Angleterre, vous vous trouverez à la

« Ce qu'on avait en vue dès le début, c'était de préparer des Chefs et de rendre les Cadets aussi parfaits que possible *dans le cadre scolaire* ; puis, lorsque le TRP Général (je le tiens de lui-même, lorsque je le vis à Rome), empêcha que la nouvelle institution débordât sur la Congrégation, en recommandant qu'elle ne soit pas autre chose que le *Circulus restrictus* de l'ancienne Compagnie, c'est-à-dire une élite dans la Congrégation même, on chercha à unir de plus en plus Cadets et Congréganistes, en insufflant à ceux-ci l'esprit cadet et en choisissant ceux-là autant que possible dans la Congrégation. »

Selon le Père Badet, la « direction » telle que pratiquée par le Père de Lumley était en cause. Il a laissé beaucoup de liberté aux élèves, parle beaucoup de l'Évangile avec eux, les laisse lire le *Nouveau Testament* et aboutit ainsi à « un mysticisme à outrance. »

« L'idée du Père de Lumley fut de développer la vie intérieure chez les Cadets, animé sans doute de la grande idée de *L'âme de tout apostolat*. Mais il dépassa son but. Il obtint finalement un mysticisme à outrance, une sorte de courant spirituel à haute tension, qui a certainement produit une floraison luxuriante de vie spirituelle, mais qui a faussé l'esprit de la plupart des Cadets dans la compréhension de leurs devoirs. Les moyens employés ne furent pas tous conformes à nos traditions ni à nos règles. Ainsi il s'établit assez rapidement entre les Cadets dans la même Division et même d'une Division à l'autre des rapports spirituels contestables : conversations deux à deux dans la cour ou dans les corridors, parfois même dans les classes, sous le prétexte de parler de Notre-Seigneur, ou de s'aider à corriger ses défauts ; véritable direction spirituelle entre certains, même de grands à petits. Le P. de Lumley s'était astreint à appeler officiellement tous ses dirigés (et ils étaient fort nombreux) très régulièrement, les uns chaque semaine, le plus petit nombre moins souvent. Presque tout son temps y passait, récréations et études comprises, la veillée aussi. Il avait organisé des visites au St Sacrement le soir après souper ; on voyait les Cadets et les Congréganistes quitter le dortoir, chaussés de pantoufles se rendre ou seuls, ou deux à deux, à la grande chapelle et y faire une adoration d'un petit quart d'heure. Ils n'étaient jamais surveillés. Le matin après le petit déjeuner on pouvait s'entretenir de choses spirituelles. Quelques uns avaient véritablement charge d'âmes et voyaient leurs dirigés tour à tour. Presque tous avaient en mains le *Nouveau Testament* et le lisaient assidûment ; le Père, je le tiens de lui-même, en faisait le thème habituel de ses conversations en chambre avec ses dirigés. Les conférences hebdomadaires des Cadets roulaient habituellement sur un sujet tiré de l'Évangile ; leurs petits articles de *Christus* (revue mensuelle entre Cadets) étaient presque tous des développements de l'Évangile¹. »

À cause d'une telle nouveauté, Louis Badet ne manque pas de relever les nombreux problèmes qui ont surgi à Mongré. Le premier est rien moins que médical. Plusieurs élèves « ont contracté des maux de tête dont ils ne peuvent plus se défaire, et il n'y a rien à leur dire pour les persuader de cesser : ils vous objectent que ce serait ruiner leur santé. » Le Père Badet ajoute d'autres défauts, non moins importants à ses yeux : la mise au second plan par les Cadets de leurs études, le fait que les Cadets soient les plus « apostoliques », mais pas les plus « intelligents », l'opposition entre les élèves, Cadets et non Cadets, leur manque d'obéissance y compris face au Recteur, la

source de cette Résistance qui déjà prend corps en France... » [Jean Delmas, Patrice Gélinet et Benjamin Stora, *La bataille d'Alger*, Paris, Larousse, 2007, et ALMA, (Amicale du Lycée militaire d'Aix), *Les Ecoles militaires de Saint-Maixent et de Saint-Cyr à Aix-en-Provence, Miollis 1940-1942 et leurs actions de résistance 1942-1945*, 2004, p. 18 et 38]. Supérieur à Nice, il succède en 1947 à Christophe de Bonneville comme Recteur du Collège du Caire, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort des suites d'un accident de la circulation, le 17 janvier 1956.

¹. Sur la nouveauté de cette relecture de l'Évangile au sein des mouvements de jeunesse, voir Pierre Vallin, « Courants théologiques et spirituels autour des années 1930 », dans *L'ACJF : une création originale*, Paris, MédiaSèvres, 1988, p. 47-51.

prétention des Cadets qui savent que l'expérience pédagogique dont ils font partie intéresse d'autres Jésuites de la Province de Lyon. Sur le fond, Louis Badet considère que l'institution des Cadets fait double emploi avec la Congrégation. Il suggère de simplement former comme de véritables « chefs » les dirigeants de la Congrégation tout en laissant les Congréganistes se voir et causer entre eux en dehors de leur local ainsi que cela se fait dans les Collèges d'Italie et d'Autriche.

« Il serait aisé d'insuffler ainsi à l'élite de la Congrégation l'esprit apostolique qui entraînera la masse. »

La prévention du Préposé général des Jésuites contre les Cadets, telle que rapportée par le Père Badet, n'est pas exagérée dès lors l'institution mongréenne constitue une forme d'entrée du scoutisme dans les Collèges, ce que le Père Ledochowski proscrit précisément. En 1926, Supérieur de la Compagnie de Jésus l'explique au Provincial de Paris en lui demandant de répercuter l'information auprès des autres Provinciaux de l'Assistance française.

« Les Scouts : mon intention n'est pas de les condamner ni de désapprouver le zèle de ceux qui s'en occupent avec succès. L'œuvre d'ailleurs a les encouragements du Souverain pontife. Ce n'est pas que tout soit merveille dans le scoutisme, mais tel qu'il a été corrigé, amélioré et surnaturalisé par les dirigeants catholiques, il peut faire beaucoup de bien. Il a même été jugé nécessaire par de bons juges pour empêcher la jeunesse d'aller aux scouts protestants ou neutres. Malgré cela, je n'approuverais pas l'introduction du scoutisme dans nos collèges. Je vous demande même de vous y opposer avec tout le tact et la prudence désirables, mais cependant avec fermeté. Il ne peut en être question pour les pensionnaires, ni pour les externes au collège. Mais ceux-ci peuvent lorsqu'ils sont libres s'occuper de scoutisme en dehors du collège comme des autres œuvres catholiques »¹.

En 1933, des Mongréens sont pendant les vacances d'été « Cadets de France » ou des Scouts de Villefranche-sur-Saône². François Charmot est devenu Préfet des études du juvénat d'Yzeure. Le Père Théolier a aussi quitté Mongré : il continue à bénéficier du statut particulier qui convient à sa santé fragile. Le scolasticat est alors en pleine réorganisation. Le Père Chantre commence à constituer une véritable bibliothèque³. L'enseignement supérieur jésuite est en crise, à cause notamment de la contestation d'une certaine forme de vie religieuse. Pour les Supérieurs, il faut rétablir parmi les Scolastiques une discipline amoindrie par les effets de la Grande guerre et faire face à une véritable crise autour de « l'affaire Marcel Méry », du nom d'un scolastique exclu du scolasticat de Fourvière et de la Compagnie de Jésus⁴. En réaction, les meilleurs professeurs jésuites des Collèges sont affectés dans les scolasticats. Ils doivent rétablir la confiance avec leurs élèves et relever le niveau des études. L'influence des Pères Charmot et Théolier sur de jeunes jésuites en formation s'est

¹. Le Préposé général Ledochowski à Félix Mollat, Provincial de Paris, 23 février 1926 [ARSI].

². Des Mongréens partent avec les « Cadets de France ». Ils assistent à Bethléem à la messe célébrée par le Père Donœur. « Les cadets et les routiers sont partis, ils vont vers l'Orient. [...] Des trois Mongréens qui étions là-bas, la prière montait souvent pour notre collège aux chants joyeux. » André Sourries, « Route Palestinienne », *Nouvelles de Mongré*, août – septembre – octobre 1933, p. 15-22. « Le 17 juillet, à 6 heures, tous les Scouts de Villefranche sont au local. C'est aujourd'hui le départ pour le camp. Nous apprenons que les Chamois et les Coqs seront mêlés aux Loups et aux Cigognes. Voyage lent : retard à Villefranche, à Lyon, à Grenoble. Après 6 kilomètres à pied dans la nuit, nous parvenons au but, contraints de coucher dans une grange. » Maurice Fournet (Quatrième I), « Camp Scout », *Idem*, p. 23.

³. Sheza Moledina, *L'histoire des bibliothèques jésuites à l'époque contemporaine, 1814-1998*, thèse de doctorat « Histoire du livre », École pratique des hautes études (Paris). Section des sciences historiques et philologiques, 2007, 3 vol.

⁴. Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 180.

avérée profonde¹. À Mongré, la mobilisation pour la « défense religieuse » se poursuit. Au début de 1930, le Père Croizier, de l'Action populaire, donne une conférence, d'abord aux Grands, puis aux Moyens, « sur les conditions concrètes de l'apostolat, dans la France d'aujourd'hui »². Une semaine plus tard, les Grands écoutent « Monsieur Henriot, orateur de la FNC », que leur a présenté « Monsieur Thouvard »³. Trois ans plus tard, à l'occasion d'une « journée DRAC » à Villefranche-sur-Saône, Mongré reçoit Jacques Péricard, le « sympathique héros du *Debout les morts !* La pièce donnée lors de la soirée de gala l'est aussi en matinée afin que toutes les personnes intéressées puissent y assister. Quelques élèves sont conviés pour déjeuner à la table du Président de la DRAC⁴. « C'est pour témoigner que les adolescents que nous formons s'intéressent aux problèmes auxquels votre dévouement est attaché », explique le Recteur Simon Jacquet à l'hôte⁵. Après la représentation de *La dépêche de minuit* de Pierre Dumaine⁶, le livre de l'invité, *À vaillants cœurs*⁷, est « emporté par nombre d'élèves comme souvenir de cette journée d'art, de sympathie et d'éducation sociale⁸. » L'intransigeance fait se dresser des Catholiques contre la politique gouvernementale. Ils combattent aussi le « laïcisme » de la République⁹. Une nouvelle tendance se dessine néanmoins dans les rangs de la Compagnie de Jésus où la lecture renouvelée de l'Évangile suscite une énergie nouvelle¹⁰. En 1932, Mongré a perdu son maître des humanités gréco-latines au profit du scolasticat de Fourvière. Comme Préfet des études, le Père Fontoynt doit réunir une nouvelle équipe de Professeurs et regagner la confiance des scolastiques¹¹. Dans

¹. Jacques Guillet, *Habiter les Écritures. Entretien avec Charles Ehlinger*, Paris, le Centurion, 1993.

². *Nouvelles de Mongré*, avril - mai 1930, p. 32. Venu à Mongré le 13 février, le Père Paul Croizier (1878-1943) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1896 dans la Province de Champagne. Profès depuis 1913 et l'un des membres de l'Action populaire, il publie alors un ouvrage sur l'apostolat des Catholiques face aux renouvellements imposés par la modernité économique, sociale et culturelle dont certaines affirmations ont suscité la polémique. Paul Croizier, *Pour faire l'avenir. Leçons du passé. Devoirs d'aujourd'hui*, Paris, Action populaire ; éditions Spes, 1929.

³. Philippe Henriot (1889-1944) a d'abord été professeur de lettres dans un collège catholique près de Bordeaux. Directeur du journal *L'Action Catholique*, il devient membre de la Fédération nationale catholique. Il a cessé d'enseigner pour participer à partir de 1925 aux conférences de la FNC dont il est l'un des grands orateurs. Entré en politique, il a été élu député en 1932. Partisan de l'Armistice en 1940, il se rallie au Maréchal Pétain. Rédacteur à *Gringoire* et *Je suis partout*, il s'engage dans la Milice française et devient en 1943 secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande. Ultra de la collaboration qu'il défend dans ses chroniques radiophoniques, il est exécuté par la Résistance en juin 1944. Pascal Ory, *Les Collaborateurs. 1940-1945*, Paris, Seuil, 1980 (1^{ère} éd. 1977). Henri Thouvard (1874-1957), industriel papetier à Renage (Isère) et secrétaire du Syndicat régional des Fabricants de papier et carton du Sud-Est, a été très actif au sein de l'Union diocésaine de Grenoble dans l'organisation, avec son beau-frère Bonnet-Eymard, des manifestations catholiques suscitées par la politique du Cartel des Gauches. Le Père Charmot a été lié à cette famille dans laquelle figurent des Mongréens : Émile (M 1920-1924), « Cadet » devenu moine à Tamié, Pierre (M 1920-1924), successeur de son père à la papeterie, et François (M 1934-1939), abbé. Lionel Ferrière, « La Papeterie de Renage, près Rives », *Chroniques rivoises*, n° 32 (novembre 2001), p. 23-30.

⁴. Jacques Péricard (1876-1944), ancien combattant est journaliste est auteur de plusieurs livres à succès. Nationaliste, il est Président d'honneur des « Croix de Feu » depuis 1927. Vice-Président de la Légion française des combattants, il est tué le 18 mars 1944 alors qu'il franchissait un barrage routier.

⁵. Roger Couprie, « La DRAC à Villefranche », *Nouvelles de Mongré*, novembre - décembre 1933, p. 99-100.

⁶. Cette comédie en trois actes, où tous les rôles sont masculins, illustre les fâcheuses conséquences d'une mauvaise pratique du journalisme.

⁷. Voir annexes.

⁸. *Idem*, p. 100.

⁹. Ph. Rocher, « Une reconquête éducative catholique par le livre : les éditions SPES (1922-1960) », journée d'études du PPF, université Lille 3, 27 novembre 2009, dans Jean-François Condette, éd., *Éducation, religion, laïcité (XVI^e-XX^e s.), Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, CEGES - Lille 3, 2010, p. 479-507.

¹⁰. Pierre Vallin, « Courants théologiques et spirituels autour des années 1930 », dans *L'ACJF : une création originale*, Paris, MédiaSèvres, 1988, p. 43-45.

¹¹. Étienne Fouilloux, *La collection "Sources chrétiennes". Éditer les Pères de l'Église au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 1995, p. 54-64.

la crise de l'enseignement jésuite, il obéit aux autorités romaines de la Compagnie de Jésus qui veulent rétablir la qualité de l'enseignement supérieur jésuite¹. Bon nombre à Mongré considèrent le Collège comme « découronné »². François Charmot et Victor Fontoynt ont partis, c'est Simon Jacquet, nouveau Recteur de Mongré, qui doit affronter la crise de l'humanisme intégral mongréen. Ancien surveillant, il entame un Rectorat qui ne prendra fin qu'en août 1939³. Et encore, il sera donné au père Jacquet de veiller encore longtemps après sur la destinée du grand collège de Villefranche-sur-Saône. Au printemps de 1931, ses débuts apparaissent excellents pour le Provincial de Lyon et ses Consultants.

« Collège de Mongré : très bonne impression. Le père Jacquet fait un excellent recteur ; les études sont en progrès ; la communauté est délicieuse »⁴.

« Vocation tardive » venue apprendre le latin au Collège, Jacques Sommet trouve dans la communauté un maître admirable en la personne du Père Alfred de Soras⁵, successeur du Père Fontoynt.

« Mongré est un temps de grâce. Là le jeune homme rencontre des maîtres de réflexion qui parlent philosophie et culture. Il est enthousiasmé, comblé. Le Père Alfred de Soras, dont la passion et la puissance intellectuelle l'éblouissent, se fait son mentor et le met en contact avec les travaux du Père Yves de Montcheuil. Comment ne pas être impressionné par le rythme vigoureux des études dans cette maison et par la qualité des professeurs. Il ressent une sorte d'admiration pour cette réussite collective de la Compagnie. Le jeune technicien entre enfin dans le milieu littéraire et philosophique, apprend à s'exprimer, à intégrer les différents aspects d'une question : philosophique, religieux, spirituel, pratique. Ce sont les prémices d'une première unité de l'esprit. Il faudrait tout un chapitre pour évoquer le climat de Mongré et toutes les influences qui y convergent. Jacques Sommet, passionné de lecture, est heureux ici.⁶ »

Parmi les Scolastiques, Pierre Lyonnet est joyeux et facétieux quoique diminué par la maladie⁷ ; François Varillon enseigne les lettres avec un cours débuté au piano et

¹. Lettre du TRP W. Ledóchowski aux Pères provinciaux de l'Assistance de France, Sur la formation des scolastiques, 7 octobre 1930, Romæ, « apud curiam præpositi generalis », 1930, 36 p. C'est à cause de « l'indiscipline » de jeunes jésuites du scolasticat de Lyon-Fourvière que s'opère sa reprise en main au début des années 1930. Étienne Fouilloux, *Yves de Montcheuil, Philosophe et théologien jésuite (1900-1944)*, Paris, MédiaSèvres, 1995, « Essai biographique », p. 7-46 ; Étienne Fouilloux, *Une Église catholique en quête de liberté, La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 172 et suiv.

². Le mot est celui du Père Auguste Demoment, Directeur de Congrégation au Collège à partir de 1936 et futur historien de Mongré.

³. Voir sa notice dans le *Petit dictionnaire mongréen*.

⁴. Consulte du 16 mars 1931, registre des Consultes, MLY 174, AFSI.

⁵. Issu d'une famille du Haut-Vivarais, Alfred Veyre de Soras (1899-1966) est entré dans la Compagnie de Jésus en 1917. Ordonné prêtre le 24 août 1931, il est profès depuis février 1939. À Mongré, il est Professeur de philosophie et Bibliothécaire de 1932 à 1934. Affecté à l'Action populaire, il a surtout été prédicateur et auteur d'ouvrages sur la question du lien Église et politique et « morale internationale ». À propos d'Alfred de Soras, Ph. Rocher, « Cité Nouvelle 1941-1944. Les jésuites entre incarnation et eschatologie », *Chrétiens et sociétés*, n° 2, 1995, p. 7-82 ; *Idem*, « Refuser la guerre au temps de la guerre froide : Un chrétien peut-il être objecteur de conscience ? de Pierre Lorson (S.J.) », dans Jacqueline Lalouette et Séverine Blenner-Michel, dir., *Servir Dieu en temps de guerre. Guerre et clergés à l'époque contemporaine (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 249-264. Son frère Bernard (1902-1989) le remplace à ce poste jusqu'en 1938. Les élèves désignent l'un et l'autre sous l'appellation de « grande 'sophie » et « petite 'sophie ». Bernard Veyre de Soras a été le dernier Recteur du Collège de Mongré en 1939-1940. Il a exercé cette charge dans presque tous les Collèges de la Province de Lyon avant celle de Ministre dans ses dernières années.

⁶. Jacques Sommet, *L'Honneur de la liberté. Entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, le Centurion, 1987, p. 19.

⁷. Ph. Rocher, « Le Collège jésuite école de sainteté ? Pierre Lyonnet, éducateur et maître spirituel », dans François Raviez, dir., *L'Image du maître spirituel*, colloque international organisé par l'Université d'Artois, Textes et Cultures, TransLittéraires, mai 2014, actes à paraître.

anime le groupe des rédacteurs des *Nouvelles*¹. Quand le Père Badet meurt au début de 1933, d'importantes questions commencent cependant à se poser. Des graves difficultés qui tendent à s'imposer, les premières sont financières. Après l'Angleterre l'année précédente, la crise économique née trois ans plus tôt aux États-Unis touche la France à partir de 1932. La production industrielle française diminue grandement tandis que le chômage augmente dangereusement, jusqu'à 10 % dans le secteur industriel. Les prix des produits français sont trop élevés sur le marché mondial, les déficits publics se creusent. Les périls économiques affectent la vie politique. Les gouvernements se succèdent. La France se divise en partis et camps antagonistes. Le renchérissement des prix occasionne la hausse des coûts des produits et des services auxquels à recours le Collège de Mongré. Touchées elles aussi, les familles paient moins aisément, et l'internat, d'abord en raison de son coût, est moins prisé. La crise économique et sociale est d'autant plus malvenue que s'amorce au même moment une démocratisation de l'enseignement secondaire public². Amorcées dans les années 1920, les réformes du gouvernement français qui visent à démocratiser l'école n'ont pas immédiatement mis à mal l'équilibre financier des établissements scolaires privés confessionnels. Mais inaugurée par la loi de finances du 27 décembre 1927, la gratuité de l'enseignement secondaire public s'étend progressivement à toutes les classes de la Sixième à la Troisième. La loi de finances qui prescrit cette gratuité pour tout l'enseignement secondaire est promulguée le 31 mai 1933. L'enseignement secondaire privé confessionnel est désavantagé par rapport aux Lycées. Les établissements d'État conservent un recrutement élitiste, mais ils captent désormais, avec la gratuité scolaire, les enfants des classes moyennes que la crise sociale frappe durement. Comme tous les Collèges de la Compagnie de Jésus, traditionnellement centrés sur la formation d'une grande et moyenne bourgeoisie, Mongré et son pensionnat sont affectés. Les difficultés financières du Collège inquiètent. La Consulte provinciale pointe les causes. Simon Jacquet, Recteur de Mongré, doit réagir.

« La question financière, en déficit, inquiète : très mauvaise administration, et diminution régulière du nombre des internes ; aussi a-t-il été décidé d'améliorer la qualité des études, d'ouvrir un cours de math-élém, et d'organiser une publicité convenable³ ».

Rendre Mongré plus attractif, c'est espérer augmenter son recrutement. Dans l'immédiat, il faut réduire les dépenses. Jusque-là mensuelles, les *Nouvelles du collège et des Anciens de Notre-Dame de Mongré* deviennent trimestrielles en 1931⁴. Toutefois, les expédients ne suffisent pas et le bilan financier s'aggrave. Non seulement le nombre des élèves diminue toujours, mais certains parents peinent de plus en plus à payer la pension de leur enfant. La direction de Mongré désigne ces difficultés comme un danger mortel contre lequel les familles mongréennes doivent se mobiliser. L'Association des Parents de l'Enseignement Libre (APEL) apparaît comme le moyen de soutenir les finances de l'établissement. Simon Jacquet signe d'abord un article en forme de question au printemps 1932 : « Formerons-nous une

¹. Témoignage de Raoul de Prémoré à l'auteur, 1992.

². À la même époque, le Lycée du Parc de Lyon est lui aussi affecté par les effets de la crise. Les familles hésitent à faire s'engager leurs enfants dans des formations supérieures et préfèrent des carrières professionnelles. Le chiffre des élèves continue toutefois d'augmenter. Dominique Achille, Walter Appel, Jean-Paul Berlioz, *et al.*, *Le Lycée du Parc. 100 ans d'histoire*, Lyon, Lieux dits éditions, 2014, p. 36.

³. Consulte du 16 mars 1931, registre des consultes, MLy 174, AFSI.

⁴. *Nouvelles du collège et des Anciens de Notre-Dame de Mongré*, Lyon puis Villefranche, impr. div., à partir de 1921. Mensuel de 1922 à 1929 ; trimestriel de 1931 à 1939 ; un numéro en 1950 ; nouvelle série à partir de 1952, n° 1, trimestriel puis bi-annuel. [Archives municipales de Villefranche-sur-Saône, EE 921]

APEL à Mongré ?¹ » La question de l'intitulé sous-entend l'espoir que la réponse sera positive. Le Recteur cite l'exemple d'associations de parents qui existent déjà dans les lycées et collèges de l'État et dont les interventions auprès des pouvoirs publics « se font de plus en plus fréquentes et efficaces. » Il en existe déjà d'autres dans les établissements secondaires libres, pleinement approuvées par les Évêques. Une douzaine d'académies sur dix-huit ont leur APEL académique, membre de la Fédération nationale présidée par Philippe de Las Cases². Le mouvement est récent. La première APEL a été instituée à Marseille en février 1930³. L'organisation a été aussitôt encouragée par le chanoine Audibert, directeur des Œuvres dans la cité phocéenne. Au mois d'août suivant, l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne a chargé l'une de ses commissions d'étudier les moyens d'étendre de telles associations⁴. Les premiers groupements se sont formés à Paris et Bordeaux. L'objectif est de former dès que possible une fédération nationale à partir des fédérations régionales. Selon *La Croix*, l'intention est « pacifique et sociale », les parents « veulent la réforme et le progrès, dans la concorde⁵. » Il n'est pas exclu de collaborer avec les associations de parents des lycées et collèges de l'État. Les efforts s'ajouteront à ceux de l'Association des Chefs de famille présidée par Jean Guiraud⁶, des Associations de familles nombreuses, de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, des Syndicats et Associations de Maîtres de l'enseignement libre et des Amicales d'anciens élèves. Dans les *Nouvelles*, Simon Jacquet présente les buts de la Fédération nationale à partir de la lettre du président Las Cases. L'APEL a pour but d'étudier toutes les questions qui intéressent l'enseignement secondaire pour l'améliorer. Son rôle est aussi défensif. La sauvegarde des établissements de l'enseignement secondaire libre passe par la lutte contre « l'École unique. »

« Par ailleurs, les établissements secondaires libres sont menacés. La gratuité des études est accordée dans les lycées et collèges de l'État. Elle est refusée aux familles qui choisissent, comme c'est leur droit, l'enseignement libre. De cette concurrence, les écoles secondaires libres souffrent et peuvent mourir. Sans doute les familles aisées continueront à faire les sacrifices nécessaires pour envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. Mais il y a des familles chrétiennes à condition modeste qui devront renoncer à l'enseignement qui aurait leurs préférences. Allons-nous les abandonner ? Vous connaissez la supériorité de l'éducation chrétienne. Ne ferez-vous rien pour aider les parents qui voudraient faire profiter leurs enfants de cette éducation meilleure ? Nos associations luttent pour obtenir du Parlement l'égalité des droits entre toutes les familles françaises. Elles veulent obtenir la création d'un Office national des bourses, qui répartirait également les subventions d'études entre tous les enfants, quelle que soit l'école choisie par leurs parents »⁷.

Les APEL luttent pour obtenir l'égalité des droits entre toutes les familles françaises en réclamant la création d'un « Office national des Bourses qui répartirait également des subventions d'études entre tous les enfants, quelle que soit l'école choisie par

¹. Le RP Recteur [S. Jacquet], « Formerons-nous une APEL à Mongré ? », *Nouvelles de Mongré*, mars - avril 1932, p. 197-202.

². Fils du sénateur Emmanuel de La Cases, le comte Philippe de Las Cases (1881-1962) est avocat et journaliste, notamment à *La Vie catholique*. Catholique social, promoteur des syndicats agricoles et de l'Enseignement libre, il a publié aux éditions de la Chronique sociale et Spes.

³. « Une intéressante initiative. L'Association des parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre », *La Croix*, 14 février 1931.

⁴. Un petit livre a présenté les intentions et la forme de l'association : Henri Baudriet, *L'A.P.E.L. ou l'Association des parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre*, Marseille, Éditions Publiroc, 1930, 60 p. Les APEL publient *École et liberté*, *Organe des droits familiaux d'éducation*.

⁵. « Une intéressante initiative. L'Association des parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre », *La Croix*, 14 février 1931.

⁶. Née en 1905, elle défend d'abord la liberté scolaire et le respect de la neutralité de l'École publique et combat après guerre le « laïcisme » et « l'École unique ».

⁷. *Nouvelles de Mongré*, n° 4, mars - avril 1932, p. 198.

leurs parents. » La décision de faire naître des APEL dans le diocèse de Lyon a été prise au début de 1932 lors d'une réunion présidée par le chanoine Bornet¹. Mongré a été invité à participer au mouvement.

« Nous avons donc été invités à organiser pour Mongré une Association de parents. L'organisation de cette APEL mongréenne présente une certaine difficulté du fait de la dispersion des familles qui rend plus compliquée la réunion d'une assemblée générale, nécessaire pour l'élaboration ou l'adoption des statuts et l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901. Néanmoins il ne paraît pas impossible d'arriver à constituer cette association². »

Pour Simon Jacquet, il s'agit d'obtenir un traitement équitable entre l'Enseignement libre et l'Enseignement d'État.

« Nous nous permettons d'insister en faveur de ce projet, qui contribuerait pour sa part à fédérer l'Enseignement libre, lui permettrait de faire valoir ses droits au même titre que l'enseignement public, puisque nos établissements religieux comptent à peu près le même nombre d'élèves que les lycées et collèges d'État³. »

Au niveau de l'établissement, il ne s'agit pas d'empiéter sur l'autorité des Jésuites ainsi que le dispose l'article 2 des statuts : « L'association propose toute démarche qui, sans ingérence aucune dans l'administration morale ni matérielle de l'Institution, pourrait apporter une collaboration utile aux maîtres qui en ont charge⁴. » Sans que cela gêne le Collège, l'APEL propose aussi « l'entraide entre les familles, par l'orientation professionnelle, la constitution de bourses ou de prêts d'honneur en faveur d'élèves méritants qui manqueraient de fortune⁵. » L'APEL prend forme dans l'année qui suit. Il a été décidé que les parents d'élèves sont inscrits d'office comme membres de l'association⁶. Il faut faire front dans l'urgence. L'Enseignement libre est d'autant plus menacé par la politique gouvernementale en matière scolaire qu'un nouveau Cartel des Gauches est au pouvoir depuis les élections législatives de mai 1932. « Il ne faut pas nous dissimuler l'extrême danger qui menace la liberté d'enseignement, ou plus exactement la liberté d'éducation », préviennent les *Nouvelles de Mongré*. « L'ensemble des projets sur l'École ne tend à rien moins qu'à réaliser méthodiquement et complètement l'emprise sur tous les enfants de France, en excluant non seulement les maîtres non officiels, mais encore les parents⁷. » Pour preuve de ce danger, les Maîtres de Mongré citent les propos de Léon Blum. Les Socialistes ne participent pas au Gouvernement, mais ils fixent le contenu de son programme.

« La sélection est un attribut de la puissance publique. Le droit et le pouvoir de choisir et de peser par le choix sur la destinée entière d'un individu n'appartiennent qu'à la collectivité, qu'à la souveraineté, et ne peuvent être déléguées par elle à aucune personne ou association privée... Gratuité et sélection aboutissent à une sorte de prise en charge de l'enfant par la Société, à une orientation déterminée tout à la fois par les vocations individuelles et par les besoins sociaux, à une sorte de conscription et d'affectation sociale des tempéraments et des intelligences... Orientation et affectation portent nécessairement, pour être efficaces, sur la totalité des enfants : l'ensemble des générations scolaires doit nécessairement être inclus dans le même système, trié et

¹. Le chanoine Étienne Bornet a été supérieur du petit séminaire de Saint-Jean. Il est vicaire général du diocèse. Voir aussi *Infra* la Quatrième partie.

². *Nouvelles de Mongré*, n° 4, mars - avril 1932, p. 199.

³. *Idem*, p. 200.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*.

⁶. « Chronique de l'APEL », *Nouvelles de Mongré*, août - septembre - octobre 1933, p. 35-37.

⁷. *Idem*, p. 35.

dirigé selon les mêmes règles, dont l'application n'appartient qu'à la collectivité nationale¹. »

L'APEL de Mongré appelle à faire de « la tactique de la DRAC » un « modèle. » En effet, il est « indispensable, si nous ne voulons pas voir disparaître le droit inaliénable de la famille, de freiner et d'arrêter l'offensive étatiste et totalitaire, qui veut mettre la main sur l'éducation nationale. » Or, ce n'est « que par notre nombre et par l'appel à l'opinion que nous pourrions obtenir un résultat quelconque². » Lors de son assemblée générale annuelle à Lyon, au début de 1934, l'APEL s'enorgueillit d'être la plus vivante de la fédération. Souhaitant tirer parti des réseaux catholiques locaux, les participants désignent Joseph Bosse-Platière³, cadre de la JAC, comme responsable de la « propagande »⁴, et décident de solliciter l'Amicale des Anciens élèves de Mongré afin qu'Henri Gormand et Henri Girier intègrent son Conseil d'administration. Le Provincial est pris la parole sur les buts de l'Enseignement libre. Il a d'abord conforté les parents d'élèves dans leur refus d'avoir à payer l'impôt en même temps que les frais pour « les maisons de [leur] choix. » Sachant que les familles attendent « autre chose » des Collèges, c'est-à-dire « l'Éducation », il a tenu à décrire la conséquence d'établissements fermés sur certains « milieux sociaux » en raison du prix de leur scolarité.

« Le collège libre vous donne tout d'abord un milieu éducateur. Et ceci n'est pas à entendre dans le sens étroit de milieu social. On a reproché quelquefois à nos Collèges de donner une éducation de milieu et trop exclusivement bourgeoise. Si ce reproche était justifié il serait grave. Car il faut maintenir qu'il est bon qu'il y ait dans les maisons d'éducation un mélange des milieux sociaux. Ceci a toujours été une tradition dans la Compagnie de Jésus : les fils des princes ne suivaient-ils pas, dans les mêmes classes, les mêmes cours que les fils des petites gens qui les servaient ? Mais il n'en est pas moins vrai qu'une promiscuité sans discernement est très dangereuse et si vous vous adressez à un collège de Jésuites, c'est que vous y trouvez la continuité des traditions de votre milieu chrétien. Et si malgré la séduction de la gratuité l'École unique provoque de nouvelles demandes d'admission dans les écoles libres, c'est que beaucoup de parents préfèrent comme vous que leurs enfants soient élevés dans le milieu de leur choix⁵. »

Il existe certes selon lui des professeurs dévoués dans l'Enseignement d'État, mais les Collèges de l'Enseignement libre un « dévouement institutionnel » car l'enfant peut y recevoir, au travers de l'éducation chrétienne, un « regard d'Église » selon le mot de Maurice Barrès. Christophe de Bonneville réfute la sélection, l'orientation et la gratuité, jugeant cette dernière « inopportune » car « injuste ».

« Je n'ose pas la condamner, car si les Jésuites n'en sont pas les inventeurs, du moins ont-ils eux-mêmes institué leurs anciens collèges sur la base de la gratuité. Ce n'est donc pas un mal essentiel. Mais cette gratuité, inopportune à l'heure actuelle, constitue en outre une injustice souveraine parce qu'elle fait payer deux fois les catholiques.

¹. *Idem*, p. 35-36. Les propos de Léon Blum sont extraits du numéro de *Voilà* daté du 15 avril 1932. Quand une nouvelle presse cherche à peser autrement sur l'opinion, le nouvel hebdomadaire de reportage fondé par Gaston Gallimard a réalisé un entretien avec Léon Blum sur le sujet précis de « L'École unique ». Paul Aron, « Entre journalisme et littérature, l'institution du reportage », *COntEXTES* [En ligne], 11, 2012.

². « Chronique de l'APEL », *Nouvelles de Mongré*, août – septembre – octobre 1933, p. 36.

³. Secrétaire de l'Association cantonale des pères de famille pour la surveillance de la neutralité scolaire, fondée en 1910, il participe en 1914 aux côtés de « M. Pasquier » au congrès des œuvres dans le canton d'Anse et présente alors « la question scolaire ». Exploitant à Lucenay, il œuvre à partir du début des années trente pour le développement de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC). Il est membre de son Comité diocésain puis Président.

⁴. « Chronique de l'APEL », *Nouvelles de Mongré*, mars – avril 1934, p. 186.

⁵. *Idem*, p. 192.

Pour qu'elle soit admissible, il faudrait que le budget de l'Éducation nationale subventionnât l'enseignement libre, puisqu'il est alimenté aussi par les usagers de cet enseignement. Mais en attendant cette juste répartition proportionnelle, il y a lieu de remédier à un état de chose lamentable, par des bourses pour l'enseignement secondaire libre¹. »

Dès 1933, l'activité de la fédération lyonnaise, outre le recrutement de ses membres, porte sur l'organisation de « Bourses pour l'Enseignement secondaire », ainsi que le rappelle le communiqué publié dans *Echo et Liberté* du 15 septembre.

« Les maisons d'éducation secondaire libre, en effet, se trouvent, pour la plupart, dans une situation d'autant plus difficile que leur générosité paraît sans limites. Elles se voient devant le dilemme : ou de renvoyer des enfants qui leur sont chers parce que leurs parents ne peuvent plus subvenir aux frais de leur éducation, ou de prendre cette éducation à leur charge. Leur sens chrétien de l'éducation leur fait naturellement adopter la seconde solution, mais cette générosité devenant avec les années une charge écrasante, il est de toute nécessité de les aider dans le plus bref délai². »

La Fédération des APEL participe à la mise en œuvre de Bourses, particulièrement l'œuvre Saint-Louis de Gonzague que la Compagnie de Jésus soutient et encourage.

« Grâce à l'initiative des Pères Jésuites dont les maisons adhèrent aux APEL et particulièrement du Père de Castelnaud, recteur du collège de la Trinité, à Lyon, et du Père Rosette, fondateur de l'œuvre Saint-Louis de Gonzague pour les orphelins de la guerre, cette œuvre touchant à l'extinction du fait de la suppression des orphelins de guerre, met à la disposition des APEL, dès l'année prochaine, son organisation, son expérience et le capital disponible qu'elle a pu acquérir. Cette œuvre, fondée pour subvenir aux frais d'éducation des orphelins de guerre, a versé depuis sa fondation — 1915 — plus de douze cent mille francs pour ce but³. »

L'APEL considère « qu'en substituant les enfants méritants de l'Enseignement secondaire aux orphelins de la guerre », elle ne fait « qu'étendre les buts de l'œuvre Saint-Louis de Gonzague, tout en lui laissant son même principe de bourses pour l'Enseignement secondaire, et espère par la même, intéresser les mêmes bienfaiteurs⁴. » Déjà constituée, « L'Œuvre saint Louis de Gonzague pour l'Éducation secondaire libre des Orphelins de la Guerre », créée en 1915⁵, dispose à la fois d'une expérience et d'un réseau de relations. Ayant son siège à Lyon, elle s'est en effet développée grâce à des laïcs proches des Jésuites, notamment de Charles Jacquier qui, vice-président, « occupa ce poste, comme l'avaient escompté ceux qui l'y avaient placé, en apportant à l'œuvre non seulement l'autorité de son nom, mais son temps, sa peine et ses soins⁶. » Parmi les premiers notables lyonnais de la mouvance conservatrice qui l'administrent, un autre Mongréen, Joseph Rambaud, fondateur et directeur du *Nouvelliste de Lyon*, figure aux côtés de Louis Manhès, avocat, et Edouard Payen, ancien membre de la Chambre de commerce. La Présidence est assurée par Hyacinthe de Gaillard-Bancel, ancien député de l'Ardèche. Auguste Rivet, doyen faculté catholique de Droit, et Louis de Longevialle, conseiller général de la Lozère, sont Vice-Présidents. Aloysius Rosette, jésuite très actif dans les milieux

¹. *Idem.*

². « Chronique de l'APEL », *Nouvelles de Mongré*, août – septembre – octobre 1933, p. 36-37.

³. *Idem.*, p. 37.

⁴. *Idem.*

⁵. *Les Orphelins de la Guerre. L'Œuvre saint Louis de Gonzague pour l'Éducation secondaire libre des Les Orphelins de la Guerre*, tract, (1926-27 ?), 3 p.

⁶. Pierre Ravier du Magny, *Charles Jacquier. L'éloquence faite homme (1845-1928)*, Lyon, Vitte, 1930, p. 239.

catholiques conservateurs lyonnais, est le Secrétaire général¹. Depuis l'origine, ses ressources sont dues à la charité privée ainsi qu'aux démarches et sollicitations personnelles. En 1926, pour son action limitée aux diocèses du Sud-Est, l'œuvre annonçait avoir payé 4 000 pensions en faveur de 450 orphelins, soit 1 268 000 francs versés. Elle affirmait aussi avoir rendu possible les études pour des élèves ayant acquis des « situations en rapport avec leur condition sociale » : 25 officiers de terre ou de mer, 15 ingénieurs, 13 agriculteurs, 50 employés de banque ou de commerce. 20 étaient encore en voie d'arriver aux Ordres sacrés. D'abord uniquement destinée aux Orphelins de guerres, l'œuvre avait déjà peu à peu étendu son aide à toutes les sortes d'orphelins. Des « Comités de Dames » ont été créés dans les principales villes de la Région pour provoquer des adhésions et recueillir les cotisations, et aussi dans le but de faire connaître les orphelins et fournir des renseignements sur ceux qui seraient proposés². En 1933, Mongré appelle à participer à ce qui l'un de ses moyens de financement, la vente de charité.

« La Vente de Charité annuelle de l'œuvre Saint-Louis de Gonzague aura lieu à Lyon, au début de l'année 1934 ; les APEL y participeront et nous prions les mamans et les sœurs de nos élèves de travailler pour garnir les comptoirs de la vente³. »

Si des parents de Mongré font preuve de générosité tandis que des élèves bénéficient de bourses⁴, l'œuvre ne parvient pas à résoudre la crise et les difficultés demeurent. En 1936, à l'heure d'un bilan de l'apostolat des Jésuites de la Province de Lyon, André Ravier explique que le problème financier des Collèges est à la fois conjoncturel et structurel, le sujet étant aussi lié à une position de principe, celle des Jésuites face aux modèles de l'externat et de l'internat. Le jeune jésuite rapporte qu'au XIX^{ème} siècle Mongré faisait figure d'exception en échappant à la « complainte financière générale »⁵. Mieux encore, Mongré, « parfaitement agencé », ses dettes éteintes, aidait « gracieusement de ses deniers le Collège de Lyon alourdi de dettes »⁶. Hélas, les problèmes n'avaient fait que s'aggraver autour après 1901, les soucis financiers étouffant toute « rénovation pédagogique », les « progrès » en la matière ne pouvant se dessiner que dans les Collèges d'exil. Dans ces derniers, les jeunes religieux en cours de formation n'étaient plus surchargés par les tâches d'éducation et d'enseignement. Toutefois, le problème financier concernait désormais les Collèges de France obligés de recruter des « collaborateurs laïques et ecclésiastiques [...] ». Comment les recruter ? les payer ? Quelle situation leur faire ? »

« Le temps n'était plus aux demi-mesures, aux compromis : tels Collège, pour s'en tenir à *l'aurea mediocritas* du recrutement de son personnel, voyait sa courbe d'inscription ou de succès s'infléchir et tendre vers la chute vertigineuse. Actuellement il fallait à ces Collèges des professeurs et des directeurs de valeur qui ne fussent pas Jésuites : il s'agissait de les trouver et de les rétribuer⁷. »

André Ravier se veut optimiste : « ce n'est guère que beaucoup plus tard, en septembre 1935, qu'une solution d'ensemble et vraiment profonde sera envisagée.

¹. Aloysius Rosette (1851-1945), originaire de la Nièvre, et entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1878. Profès en février 1891, il a été le directeur de la Congrégation des Messieurs de Lyon de 1907 à 1912, puis Recteur de Collège à Dôle, tout en poursuivant une œuvre d'aumônier auprès de Congrégations mariales d'hommes. Bruno Dumons, « Jésuites lyonnais et catholicisme intransigeant », dans *Les Jésuites à Lyon*, p. 137.

². *Les Orphelins de la Guerre. L'Œuvre saint Louis de Gonzague*.

³. « Chronique de l'APEL », *Nouvelles de Mongré*, août – septembre – octobre 1933, p. 37.

⁴. « Saint Louis de Gonzague, réductions accordées à des élèves », QMon 190, AFSI.

⁵. André Ravier, « Le mouvement pédagogique dans les Collèges de la Province de Lyon », *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 2, p. 529.

⁶. *Idem*, p. 530.

⁷. *Idem*, p. 539.

Malheureusement ces directives n'appartiennent pas encore à l'histoire¹. » Une solution ? Le 6 mai 1936, Mongré se rend en pèlerinage à Paray-le-Monial. Dans le souvenir des grandes heures des décennies passées, Mongré entend dire sa reconnaissance à l'égard du Sacré-Cœur... de compter 300 élèves. Le Recteur explique que le nombre n'est rien par lui-même, mais le fait de pouvoir « atteindre ce nombre montre que le Bon Dieu nous bénit », explique-t-il. Un Collège qui marche attire des recrues, et plus il marche, plus des parents lui confient leurs enfants. Durant la messe, il évoque après l'Évangile ce que Mongré doit au Sacré Cœur et ce que le geste d'aujourd'hui consacre. Lors des « persécutions » de 1901, Mongré risquait de disparaître ou d'être tronqué comme d'autres Collèges. Mongré a continué à vivre car il a été confié au Sacré Cœur, ainsi qu'est venu l'expliquer le Père Perroy. Simon Jacquet en conclut « que nous ne devons pas déchoir, nous avons le devoir de maintenir la tradition de reconnaissance au Sacré Cœur. Le pays va vers une destinée chargée, tournés vers le Christ, marchons en fiers Mongréens². » Face à la situation des Collèges jésuites, le Provincial de Bonneville s'inquiète cependant devant ses Consulteurs.

« Exposé du provincial sur la situation financière assez inquiétante de certains collèges par suite d'une grande difficulté d'y faire rentrer les pensions. Examen des moyens à employer »³.

Au terme de la réunion, les Consulteurs conviennent de faire appel plus souvent aux Conseils d'administration, notant au passage qu'il faut développer une plus grande collaboration mais pas seulement dans des « cas graves comme celui-ci ». Mongré fait partie de la liste des établissements en situation critique. Année après année, la Société immobilière voit fondre son capital. Les parents sont pressés d'acquitter leurs dettes, mais cela ne suffit pas. Il faut donc procéder à une première augmentation du capital. Cependant, comme celle-ci n'est obtenue en totalité qu'en 1938, alors que les dépenses dépassent encore les ressources, il faut avoir recours à l'emprunt.

« Dès 1934, par suite de la carence d'un grand nombre de familles, qui ne payaient pas les pensions ou ne donnaient que de faibles acomptes, la situation financière de la Société devenait chaque année plus difficile. En 1936, le capital social de 150 000 F ayant disparu, une assemblée extraordinaire fut convoquée le 27 novembre 1936 pour décider si la Société devait être liquidée. L'Assemblée décida de continuer l'exploitation et, dans ce but, de faire un appel pressant aux Parents pour le règlement des pensions arriérées et de procéder à une augmentation de capital de 350 000 F au maximum. Cette augmentation ne put être réalisée entièrement. Une première tranche de 150 000 F, ne fut couverte qu'en septembre 1938. La Société put continuer avec l'aide d'emprunts. Mais malgré les mesures sévères prises pour faire rentrer les pensions non payées, leur montant ne cessait de s'accroître, et dépassait 200 000 F. Le fonctionnement du Collège devenait difficile. Chaque mois le déficit d'exploitation augmentait, résultant de la hausse continue du coût de la vie, et de la difficulté d'élever le prix de la pension. Une deuxième tranche d'augmentation de capital fut appelée par le Conseil. Elle devait s'élever à 150 000 F. On ne put obtenir que 100 000 F. La souscription fut arrêtée pour permettre de disposer de ces 100 000 F et cette augmentation de capital fut constatée le 20 octobre 1939 par une Assemblée extraordinaire⁴.

¹. *Idem*.

². Albert Poupon, *troisième*, « Le pèlerinage à Paray-le-Monial », *Nouvelles de Mongré*, juillet 1936, p. 181-189, citation p. 185.

³. Consulte du 26 décembre 1936, registre des consultes, Mly 174, AFSI.

⁴. « Société d'enseignement libre du collège de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 23-24.

Confronté aux problèmes de la carrière des enseignants et des revendications des personnels de maison vivés par le syndicat CGT¹, Simon Jacquet parle d'expérience et exprime le point de vue de nombre de Recteurs de Collège.

« En aucun temps, c'est trop clair, les préoccupations n'ont manqué aux Supérieurs de nos collèges ; mais il est bien certain qu'à notre époque, des problèmes nouveaux se posent qu'on ignorés nos devanciers. La crise économique, avec ses répercussions sur l'équilibre de nos budgets et le recrutement de nos élèves, les lois sociales avec toutes leurs incidences, la réforme de l'enseignement en cours, ont singulièrement compliqué la situation². »

Face à la politique du Gouvernement et à sa préférence pour les établissements d'État, il croit reconnaître de mauvaises intentions à l'égard de l'Enseignement libre avec notamment « le monopole des débouchés » pour les carrières de hauts fonctionnaires.

« Ce régime de faveur accordé aux établissements d'État ne doit-il pas avoir comme conséquence logiquement nécessaire la désertion massive des collèges libres ? On ne les supprime pas ; mais on les vide et on les ruine. En présence des difficultés, des sacrifices, des risques peut-être pour l'avenir de leurs enfants, qu'entraîne leur fidélité à l'enseignement libre, nous ne pouvons nous étonner qu'un nombre chaque jour plus grand, de "nos" familles nous quittent pour le lycée. Aussi bien, c'est souvent pour elles, malheureusement, la seule solution possible, celle que nous-mêmes avons dû, sinon conseiller, du moins approuver³. »

Publiant régulièrement des tableaux des effectifs du Collège, les *Nouvelles de Mongré* communique sous le titre « École chrétienne, Devoirs et Droits des Catholiques, Quelques textes à relire », plusieurs extraits de différents documents, tous en rapport avec l'enseignement catholique⁴. Il y a d'abord l'encyclique *Repraesantanti* [sic] sur l'Éducation chrétienne de la jeunesse, avec ses passages où sont rappelées les règles canoniques que doivent respecter les familles catholiques.

« La fréquentation des écoles non catholiques, ou neutres ou mixtes (celles à savoir qui s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non catholiques, sans distinction), doit être interdite aux enfants catholiques ; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu et sous spéciales garanties »⁵.

Dans son entretien avec François Veillot, publié par le *Petit Journal*, le cardinal Baudrillart rappelle avec vigueur le devoir des Catholiques de défendre l'Enseignement catholique.

« Pour tout bon Français, soucieux de l'avenir de la civilisation française, c'est donc un devoir primordial, urgent, de garantir et de protéger la liberté de l'enseignement chrétien. Et contre toute mesure qui la menacerait, nous devrions résister pas tous les moyens que nous donne la loi... et le droit...

¹. « La CGT en effet a constitué depuis quelques années un syndicat du personnel enseignant de l'enseignement libre. » Elle a « bien l'intention de recruter des adhérents dans le personnel des écoles et des collèges spécifiquement chrétiens : elle a fait parvenir très discrètement, dans quelques maisons, une invitation à laquelle certains de nos auxiliaires auraient répondu. » Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un Recteur de Collège », *Lettres de Fourvière, Province de Lyon, Troisième série, n° 11, 1938*, Lyon, 1938, p. 17.

². *Idem*, p. 5.

³. *Idem*, p. 12-13.

⁴. *Nouvelles de Mongré*, n° 1, 1938-1939, 1^{er} trimestre, p. 5-10.

⁵. *Idem*, p. 5.

Et le Cardinal, faisant une pause et me fixant, droit dans les yeux, ajoute, en martelant les mots : "Et en cas d'extrême besoin, par la force !"

- Éminence !

- Hé ! mon ami, les ennemis de la religion ne l'ont-ils pas toujours employée contre nous ? Mais je ne me prévaux pas de leur exemple : je parle encore en évêque, gardien et proclamateur de la doctrine, à temps et à contre-temps, comme l'Apôtre. Et au nom de cette doctrine, je vous rappelle simplement, à propos de l'enseignement, que le recours à la force n'est pas en soi coupable ; sans quoi le droit serait fatalement vaincu en un temps plus ou moins long¹. »

Les *Nouvelles de Mongré* citent aussi la consigne de l'épiscopat lors de la session de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France en 1938 : les encouragements donnés aux Catholiques à l'Université ne constituent pas une « approbation de la laïcité officielle » ; les familles doivent donner, pour la formation de leurs fils, « la préférence aux Instituts catholiques » ; une propagande active doit être faite dans les institutions libres en faveur des Instituts catholiques. Elles ajoutent un extrait des propos du cardinal Gerlier intervenant à Lyon lors du Congrès des Amicales de l'Enseignement catholique où il a demandé le soutien de l'État aux écoles « voulues par les familles. » « En matière scolaire, le devoir de l'État, c'est d'aider la famille, et non pas de l'évincer, et non pas de la supplanter². » Une statistique commentée conclut ce recueil d'extraits de voix concordantes en faveur de l'École libre.

« Heureusement, une élite de Français ont voulu garder ces forces spirituelles dans la masse française et ils ont fait leur école (bâtiments, maîtres, outillage, etc) au prix de leur argent, au prix surtout de leur dévouement. Cette école tient, malgré d'immenses difficultés. On l'accuse quelquefois de faire "bande à part" dans la communauté nationale. Il le faut : car de garder une élite dans le pays est un service éminemment national. Un jour, on lui rendra justice³. »

Les chiffres sont ceux des effectifs de l'Enseignement libre, Primaire, Secondaire, Professionnel et Supérieur, soit pratiquement 1 200 000 élèves un budget annuel d'un milliard « dû à la générosité des fidèles⁴. » Le trimestre suivant, Simon Jacquet insiste. *Les Nouvelles de Mongré* s'ouvre sur un texte où il est dit comment des élèves de Mongré ont appris par la radio, de retour de leur promenade, la nouvelle de l'élection du nouveau Pape. Ils ont été les premiers au Collège à écouter la bénédiction donnée par Pie XII. « Est-ce simple hasard ? Est-ce l'infaillible instinct ou l'affection divinatrice que possède, par héritage, tout "mongréen moyen", quand il s'agit du Vicaire du Christ ? » Déjà, des projets se font jour.

« Certains malicieux font déjà plus qu'un rêve ; ils commencent à faire, avec leur audace sûre d'elle-même, de véritables projets : ils ont déjà combiné dans leur tête que 1940 n'est plus très loin ; ils ont entendu dire que 1940 était le 4^e centenaire de l'approbation officielle de la Compagnie de Jésus par Paul III ; ils savent que Pie XII est l'authentique successeur de Paul III ; ils sont convaincus que témoigner de la reconnaissance au pape régnant, c'est la témoigner au Pape tout court... Alors ? ... alors, la conclusion s'impose : ne faudrait-il pas que Mongré ait ses représentants aux fêtes de Rome de 1940 ?

Un Ancien, jésuite, actuellement à Mongré, se souvient du discours de Pie XI lors du pèlerinage de Mongré en 1926.

¹. *Idem*, p. 7-8. Alfred Baudrillart (1859-1942), normalien et agrégé d'histoire, professeur puis Recteur de l'Institut catholique de Paris, membre de l'Académie française, a été créé cardinal en 1935. Anticomuniste fervent, il a soutenu le régime de Vichy. Sur l'auteur des *Carnets*, voir Paul Christophe, dir., *Cardinal Alfred Baudrillart*, Paris, Cerf, 2006.

². *Idem*, p. 9.

³. *Idem*, p. 9-10.

⁴. *Idem*, p. 10.

« Il suffit de dire que vous êtes nos fils de France, de cette France qui est toujours si chère au Pape, au Vicaire de Jésus-Christ, quel que soit le nom qu'il porte, quel que soit le moment où il occupe le siège de Pierre... Et nous voulons bénir tout particulièrement vos collègues, vos institutions, vos Congrégations, avec ces bons pères qui travaillent, de tout leur cœur, à les organiser, les diriger et les administrer, afin que cette floraison de bonnes œuvres augmente sans cesse, en qualité et aussi en quantité...¹ »

Simon Jacquet insiste dans le texte qui suit. Traitant de « la situation financière de l'Enseignement libre », il rappelle d'abord la préparation de la Vente de Charité. Il aborde ensuite « la grande pitié des collègues de France ». Depuis 1914, l'indice du coût de la vie a été multiplié par huit, alors que le prix des pension n'a augmenté en proportion que de cinq à six fois. Les traitements des professeurs et des domestiques ont été multipliés par neuf ou dix « (et cependant ils restent encore bien modestes et à peine suffisants) ». D'autre part, « les lois persécutrices et l'hécatombe de la guerre » ont réduit le nombre des religieux et des prêtres disponibles pour les collègues, ce qui a entraîné des frais supplémentaires. « Nous sommes obligés de faire appel à des collaborateurs laïcs plus nombreux, à qui tout de même il faut permettre de vivre et de faire vivre une famille². » Face au « problème budgétaire », l'APEL soutient qu'il ne faut pas charger davantage les familles, mais qu'il faut donner aux professeurs laïcs des traitements « qui leur permettent de vivre dignement et en règle avec leur conscience en fondant des familles, elles aussi peuplées d'enfants » ; et « maintenir le prestige acquis jusqu'à maintenant par les Établissements catholiques, surtout pour l'Enseignement secondaire, tant par le recrutement de professeurs de valeur que par l'équipement matériel de ces établissements. »

« La solution idéale, la seule conforme à la justice distributive, consisterait à obtenir de l'État, la répartition proportionnelle scolaire : chaque établissement, officiel ou libre, étant subventionné par le budget de l'Éducation nationale, au prorata du nombre de ses élèves³. »

Or, le principe de la liberté d'enseignement paraît menacé par « la reprise d'une offensive laïque ». Des débats ont lieu à la Chambre.

« En attendant, la situation reste véritablement inquiétante. Il faut que les Catholiques le sachent, en même temps qu'ils se rappellent l'importance capitale, la nécessité de maintenir à tout prix les écoles chrétiennes de tous degrés, primaires, secondaires, supérieures. Les mesures législatives viendront peut-être, si nous sommes décidés à les obtenir. Mais pour le moment, c'est, une fois de plus, l'esprit de foi et de sacrifice des parents chrétiens qui permettra de tenir, en face d'ennemis acharnés, qui espèrent bien que, sans qu'il soit besoin de l'étrangler, l'Enseignement libre finira par mourir d'inanition⁴. »

Dans sa brochure de présentation, Mongré laisse échapper une note de tristesse inquiète. « Fier de son passé, le vieux Collège n'a qu'un désir : continuer la même œuvre⁵. »

¹. « Un Mongréen moyen », « Pie XII », *Nouvelles de Mongré*, n° 2, 1938-1939, 2^{ème} trimestre, p. 52.

². « La situation financière de l'Enseignement libre », *Idem*, p. 54.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*, p. 57.

⁵. « Mongré », Notre-Dame de Mongré, sd, np. Le numéro est annexé aux *Nouvelles de Mongré* de l'été 1938.

Voulant vivre, Mongré évolue avec le système éducatif et ses difficultés liées à la crise économique et sociale. L'éducation jésuite a été conçue pour former des prêtres lettrés, d'où l'importance des humanités chrétiennes, avant même l'étude de la philosophie et de la théologie. Depuis la fin du XIX^e siècle, dans la perspective d'une carrière professionnelle, le Collège jésuite a fait davantage de place au baccalauréat et particulièrement aux disciplines scientifiques. Prémisses de leur entrée au Collège, le débat sur les « Cercles d'études » concerne les conséquences en terme de vocations. En 1913, le jésuite Jean Dérély fait réponse au reproche de spécialiser le chrétien des Collèges alors que l'enseignement scolaire catholique doit avoir pour but de former des « chrétiens sans étiquette » et ne pas gêner des vocations sacerdotales ou religieuses¹. Il est aussi encore question de la vocation elle-même². Face à la nouvelle culture scolaire et éducative, Mongré entend demeurer le berceau de nombreuses vocations. Les règles de l'appel de Dieu une fois posées, l'encouragement des maîtres aux vocations s'inscrit dans une demande renouvelée de prêtres au lendemain de la guerre. « Des prêtres ! Des prêtres ! » titre *La Croix de la Drôme* en décembre 1928 pour annoncer, en première page, le Congrès national à Lyon du *Recrutement sacerdotal*³. La tenue de ce congrès, le quatrième, est selon le journal liée à une insuffisance de prêtres d'autant plus criante qu'il faut dissiper une « nuit » du « matérialisme » et de « l'intelligence ». Si le sujet s'impose, il n'est pourtant pas nouveau. Il a en effet déjà suscité un mouvement et une œuvre dans lesquels est né une publication, *Le Recrutement sacerdotal*⁴. Disparu en 1914, le bulletin reparait en janvier 1921. La direction et la rédaction sont à Toulouse ; l'administration à Paris, chez l'éditeur de Gigord. Dans le Comité de rédaction figurent les chanoines Lahargou, président de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, et Ardant ainsi que deux jésuites, les Pères Joseph Delbrel et Adolphe Montillet⁵. Ce dernier, nouveau secrétaire de rédaction, succède au Père Sempé⁶. Directeur avant guerre du *Recrutement sacerdotal*, le Père Delbrel a annoncé la reprise du bulletin lors du Congrès de Metz, en août 1920, consacré à l'éveil et à la culture des vocations. Dans le premier éditorial, il écrit : « Nous recommençons ». Le bulletin qui se veut l'organe des intérêts du recrutement et de la formation du clergé est destiné aux évêques, curés, vicaires généraux, directeurs de petits séminaires et de collèges, ainsi qu'aux élèves de ces derniers. Il vise aussi bien le clergé séculier que régulier, celui de France mais également celui des missions. Dans un clair partage des tâches, il laisse les questions de pédagogie à la revue *L'Enseignement chrétien*. Joseph Delbrel, né en 1856, est entré dans la Compagnie de Jésus en 1878. Ayant connu l'exil en Espagne consécutif aux décrets de 1880, il s'intéresse à la Révolution française. Même s'il étudie particulièrement les martyrs de septembre 1792, sa

¹. Fonds collèges, U-Lyon 32, AFSI. Jean Dérély (1883-1957), jésuite depuis novembre 1901, très vite affecté à l'Apostolat de la Prière, est ordonné prêtre en décembre 1914.

². Notamment à la faveur du débat « Lahitton-Branchereau ». Raymond Darricau, « Un débat sur la vocation au début du XX^e siècle : l'affaire Lahitton (1909-1912) », dans *La vocation religieuse et sacerdotale en France XVII^e-XIX^e siècles*, actes de la 2^e rencontre d'histoire religieuse, Fontevraud, octobre 1978, Centre culturel de l'Ouest et Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées de l'Université d'Angers, 1979, p. 65-77. Voir *Infra*. En décembre 1935, Pie XI concilie les positions opposées dans son encyclique sur le sacerdoce, *Ad catholici sacerdotii fastigium*.

³. *La Croix de la Drôme*, dimanche 2 décembre 1928.

⁴. *Le Recrutement sacerdotal*, n° 1, 1901, n° 60, juillet 1914 a reparu à partir de juillet 1921 (n° 61). Interrompue en juin 1940, la publication a repris en 1947. En avril 1954, *Le Recrutement sacerdotal* est devenu *Vocations sacerdotales et religieuses*. De 1921 à 1955 (n° 1 à 321) a aussi paru le mensuel *Des prêtres !*

⁵. Adolphe Montillet (1872-1955), originaire du Lot, ordonné prêtre en 1895, est entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1901. Profès le 2 février 1912.

⁶. Louis Sempé (1869-1959) a rejoint la Compagnie de Jésus en septembre 1901. Devenu prêtre le 17 juillet 1892, il est profès depuis le 2 février 1912.

curiosité porte avant tout sur les conséquences de l'événement révolutionnaire en matière de vocations. Sur Juan Bonifacio, éducateur jésuite, il donne un texte pour un article publié dans les *Études* en 1894. Sa question à propos de l'efficacité des établissements d'enseignement du point de vue des vocations religieuses est liée à la nouvelle législation sur le service militaire mis en place à partir de 1889. Dans la brochure qu'il publie en 1897 sur les vocations sacerdotales et religieuses dans les Collèges, il conteste l'idée d'un petit séminaire pour former des prêtres, alors que le Collège formerait seulement des Chrétiens. Le Congrès de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, réuni à Montpellier a été explicite sur ce sujet.

« Un collège catholique est une maison dans laquelle la vie chrétienne intégrale, telle qu'elle est voulue par Notre-Seigneur, doit atteindre son développement complet. Dès lors, puis surtout et puisque nous y avons affaire à des jeunes gens d'élite, cette vie chrétienne doit pouvoir y trouver tout son épanouissement, la vocation au sacerdoce, à l'apostolat, aux conseils évangéliques. Le collège catholique doit être organisé de telle sorte que les vocations même extraordinaires puissent s'y développer normalement¹. »

Affecté au Collège de Montpellier puis à celui de Sarlat comme Père spirituel, le Père Delbrel a fondé *Le Recrutement sacerdotal* avec l'abbé Coste², et l'abbé Ardant³. De Rome, il a été tout près d'obtenir une encyclique de Pie X sur la question des vocations. Promoteur infatigable de cette cause, il a l'idée de congrès nationaux en 1908⁴. Du fait de la guerre, le premier congrès n'a pu avoir lieu qu'en 1925 à Paris. Le Père Delbrel publie cette année-là *A-t-il la vocation ?*, ouvrage dans lequel sont détaillés les « signes de la vocation »⁵. L'année suivante, Joseph Delbrel est chaleureusement applaudi pour son œuvre au congrès de Marseille. Il meurt au début de 1927. Son successeur, le Père Marc Dubruel, nouveau directeur du bulletin, meurt à son tour quelques mois plus tard⁶. Il a développé le bulletin la revue, l'a étoffée et l'a notamment ouverte à la psychologie expérimentale. De la Province de Toulouse, la revue passe à celle de Lyon. En 1930, le Secrétariat et la Rédaction sont à Yzeure, mais l'administration demeure à Toulouse, au sein de l'Apostolat de la Prière. En 1928, l'idée a été d'en confier la direction au Père Albert Valensin, mais c'est finalement le Père Navatel qui est choisi pour être le nouveau rédacteur en chef⁷. François Charmot, déjà auteur d'articles dans la revue, accroît sa collaboration. Préfet des études de Mongré, il a été très attentif au problème des vocations. *Le Recrutement sacerdotal* signale l'action du Collège de Mongré en écho au Congrès

¹. Cité par Joseph Delbrel, « Les vocations dans les Collèges. Directions épiscopales », *Le Recrutement sacerdotal*, novembre 1921, p. 151-152.

². Le chanoine Emmanuel Coste (1873-1934) a été plus tard évêque de Carcassonne puis archevêque d'Aix.

³. L'abbé Georges Ardant (1866-1946) a été vicaire général à Limoges.

⁴. Sur le phénomène des Congrès : *Le catholicisme en congrès, XIX^e-XX^e siècles, actes de la table ronde organisée à l'Institut européen en sciences des religions, Paris, 22-23 septembre 2005*, réunis par Claude Langlois et Christian Sorrel, Lyon Université Jean-Moulin, RESEA-LARHRA, UMR 5190, 2009.

⁵. Joseph Delbrel, *A-t-il la vocation ?*, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1925.

⁶. Né le 4 avril 1874, Marc Dubruel est entré au noviciat des Jésuites le 13 décembre 1892. Profès le 2 février 1910, il meurt le 22 juin 1928. Historien érudit, il est l'auteur de nombreux ouvrages. Il a participé à la fondation de l'École d'agriculture de Purpan et aussi polémique dans le débat sur « l'École unique ». Marc Dubruel, *Le Règne des pédagogues. L'École unique. Suivi de trois essais. La Formation secondaire. Une méthode d'enseignement supérieur. Un type de formation technique*, Paris, éditions Spes, 1926.

⁷. *Le Recrutement sacerdotal*, t. 2, 1928, p. 66. Jean-Joseph Navatel, né en 1863, est entré chez les Jésuites en avril 1897. Profès le 15 août 1909, il est mort à Yzeure le 7 novembre 1935. Tandis que le chanoine Lieutier lui succède, François Charmot lui rend hommage dans le *Recrutement sacerdotal*. Alors que le Père Sevin lui doit d'avoir été prévenu de la campagne des évêques contre le scoutisme, il a débattu de liturgie avec Dom Lambert Beauduin. Il est l'auteur de *La dévotion sensible, les larmes et les Exercices de St Ignace*, dans la collection de la « Bibliothèque des Exercices », n° 64, 1920.

national du *Recrutement sacerdotal* tenu à Paris du 26 au 28 novembre 1925¹. Il s'agissait aussi de « répondre aux désirs du Saint Père et de nos Evêques de France ». La « Journée sacerdotale comprenait trois parties : *Une Heure Sainte*², *Une Messe solennelle de Communion avec Allocution*, et une *Conférence*. » Le chanoine Thellier de Poncheville, orateur réputé³, a été au centre de l'événement. Le Saint Sacrement exposé, il est descendu « du chœur au milieu des élèves des Deux divisions supérieures et [s'est agenouillé] au centre de la chapelle. »

« Il est l'âme de la prière. Il parle à haute voix, mais il semble faire seule oraison, tant le mouvement de sa pensée et la forme même de sa parole sont naturels, spontanés, éloignés de toute convention littéraire et de toute emphase oratoire. Aussi est-il présent pour ainsi dire à tous les cœurs qui prient avec lui⁴. »

À la suite des apôtres, les premiers prêtres, les Mongréens remercient le Christ d'un nouvel appel aux vocations⁵.

« De cet appel premier, remercions le Christ, puisque nous en sommes les bénéficiaires...

Remercions-le de notre foyer et de nos parents chrétiens.

Remercions-le pour tant d'adolescents, en qui il fit grandir le même rêve,

Et qui sont devenus ceux qui ont fondé la France.

Remercions-le pour le pays que ces mains consacrées ont fait la nation très chrétienne.

Pour tout cela, grâce à Dieu.

Et dans le recueillement et le silence, prions quelques instants. »

L'orant se fait plus précis dans ses « prières méditées ».

« Quelle splendide phalange d'apôtres n'avez-vous cessé de recruter.

Depuis ces douze

Jusqu'à tous ceux d'aujourd'hui si magnifiques dans le don d'eux-mêmes.

[...]

Elle s'est fait entendre votre voix, sur le chemin de Damas.

[...]

Elle s'est fait entendre sur notre pays de France.

La terre prédestinée des chevaliers, des martyrs, des Prêtres, des saints.

Par cette nation bénie, elle a retenti sur toutes les plages du monde.

Même dans nos temps malheureux, elle continue à se faire entendre.

Elle continue cette propagande qui ne doit pas se ralentir.

Elle s'est fait entendre jusqu'au fond des tranchées.

Et des officiers ont brisé leur épée,

Changé leur uniforme couturé de décorations et de blessures,

¹. *Le Recrutement sacerdotal*, mars 1926, p. 40, mentionne le compte rendu « d'une journée des vocations », sous le titre « Une journée sacerdotale », dans *Les Nouvelles de Mongré* de décembre 1925.

². « L'Heure sainte » est une pratique de dévotion qui s'est développée depuis le XVII^e siècle à partir du Sacré-Cœur. La prière s'associe aux souffrances du Christ la veille de sa Passion.

³. Fils d'un avocat devenu député du Nord, animateur des congrès catholiques et artisan de la législation sociale, Charles Thellier de Poncheville (1875-1956), formé aux Facultés catholiques de Lille, est prêtre du diocèse de Cambrai. Rédacteur à *La Croix*, il est passionné par la « Question sociale » et proche des Semaines sociales ». Orateur dans les congrès catholiques avant la guerre, il a déjà plusieurs fois relayé « l'appel au sacerdoce ». En 1917, il s'est rendu à Montréal pour prêcher durant le Carême. Il a ainsi soutenu et stimulé l'ardeur des « Canadiens français » catholiques. Aumônier militaire de 1916 à 1919, il a fait le récit de ses souvenirs à Verdun et défendu l'action du Pape pendant la guerre. Contesté par les intégristes avant guerre, il est un prédicateur très sollicité dans l'entre-deux guerres. Il multiplie sermons et conférences et donne des causeries à la radio. Yves Marie Hilaire, « Charles Thellier de Poncheville », dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. 15, col. 380. Entre autres ouvrages, Charles Thellier de Poncheville est l'auteur de *Tout l'Évangile dans toute la vie* (1934) et *Histoire sacerdotale de Jésus* (1945), récompensés par des prix de l'Académie française.

⁴. *Nouvelles de Mongré*, n° 3, décembre 1925, p. 1.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, n° 4, janvier 1926, p. 3-11.

Pour une pauvre soutane
 Afin de sauver la France et servir la France et l'Église
 En devenant prêtres.
 Et chaque jour se lèvent des foyers chrétiens des enfants qui entendent cette voix, et
 qui répondent : "Je veux être prêtre".
 Dans les familles nombreuses, votre regard se fixe sur une de ces têtes blondes.
 Et les pères souhaitent que si cet honneur ne leur a pas été fait,
 Du moins un fils né de leur sang soit prêtre de la Sainte-Église.
 Des enfants de quinze ans vous voient apparaître,
 Et séduits s'acheminent vers les Séminaires et les Noviciats.
 Des hommes de 25, de 35, 40 ; 50 ans, après toute une carrière faite,
 Renoncent à tout.
 Et s'en vont vers la pauvreté, la chasteté parfaite, l'apostolat¹. »

La vie sacerdotale, malgré les sacrifices qu'elle impose, est de loin supérieure à toute autre.

« Pour ceux que vous avez fixés en ce monde, il y a bien quelques pauvres joies.
 Mais comme la vie tient mal ces promesses !
 Que de déceptions s'ils demandent trop à ce monde qui donne si peu !
 Et surtout si eux aussi, ont entendu cette voix et n'y ont pas répondu.
 Ceux qui ont voulu vivre pour eux-mêmes,
 Nous les retrouvons avec la tristesse, les deuils, la mort,
 Les trahisons qui séparent ceux qu'un amour indissoluble avait liés.
 Aux prises avec les difficultés de l'existence.
 Ceux qui se fient en vous, ils découvrent chaque jour votre Cœur
 De Fiancé délicat², d'ami si tendre.
 Le frère aîné tout puissant, qui avez été indulgent pour leur faiblesse.
 ... Quelle compensation de leur sacrifice ! »

« On peut refaire la France avec des jeunes hommes, vraiment catholiques, qui portent
 un Christ dans leur cœur.
 MAIS IL FAUT SURTOUT DES PRÊTRES.
 Voulez-vous, ô Jésus, que je sois un de ceux-là ?
 Faisons notre examen de conscience.
 Nous nous sommes posé la question sérieusement ?
 Quels remords plus tard si nous avons refusé de voir clair au fond de nos âmes.
 Nous sommes à l'âge où l'on fait un pas décisif.
 Où l'on peut faire une merveille de son avenir, ou, au contraire, en faire de la
 médiocrité.
 Il faut se décider à grandir.
 Il faut se décider aux grands élans de générosité.
 D'autres âmes restent toujours petites. Elles se refusent à grandir³.

Mongré est tout spécialement concerné, ses élèves étant des « cadets » dont le devoir est d'assumer un héritage où christianisme et patriotisme sont indissociables.

« Quelle bénédiction pour cette maison qui a donné tant de religieux, de missionnaires,
 de prêtres.
 Les cadets mentiront-ils aux légions de leurs aînés ?
 Cœur sacerdotal de Jésus, ayez pitié de notre France, qui se meurt sans vous, qui ne
 pourra renaître que par des ouvriers qui feront votre œuvre.
 Rendez-nous des prêtres¹. »

¹. *Idem*, p. 7.

². L'orant reprend la métaphore du Cantique des Cantiques avec l'amour du fiancé pour son épouse. Davantage élaborée à partir du VI^e siècle, elle devient l'image de l'alliance mystique de l'âme avec le Christ et fait du chrétien, particulièrement le religieux, « le fiancé du Christ. »

³. *Idem*, p. 9.

Après cette « Heure Sainte » coupée deux fois par un chant pieux, l'abbé Thellier de Poncheville a célébré la messe solennelle. À l'Évangile, mêlant christologie cléricale et mariologie avec un accent alarmiste, il a parlé « de nouveau avec une voix où coulent des flots d'eau vive, de la grandeur du sacerdoce² » :

« Ce qu'est le prêtre pour la foule, — jugements contradictoires sur lui. — Ce qu'est le prêtre pour ceux qui ont la foi : il est l'intermédiaire entre le ciel et la terre... par lequel tout est rattaché à Dieu — par lui passent les dons de Dieu et les offrandes des hommes — il occupe un poste éminent dans la création, aux confins de la divinité — entre deux mondes qu'il unit — Anneau d'Or, d'Arc-en-Ciel — Jésus-Christ prêtre idéal, unique, achevé, deux natures en une personne, n'a pas voulu être seul ; il a voulu communiquer son privilège ; il s'est reproduit sous les espèces sensibles du prêtre ; il n'enverra pas seulement des mandataires ; il se survivra en d'autres "Lui-même." Être prêtre, c'est porter en soi la vie sacerdotale de Jésus-Christ. Le prêtre reproduit le sacrifice de Jésus ; il va chercher l'Agneau au ciel pour le mettre sur l'autel ; messe de la terre et messe du ciel ne faisant qu'un sacrifice : œuvre impossible sans le prêtre ; la Sainte Vierge elle-même sur la terre, aurait besoin de son ministère pour retrouver son fils. En France, les prêtres manquent, mais le blé ne manque pas. Le Christ regarde les mains des jeunes et on entend le cri de son cœur : "Au secours ! " Prions pour la phalange des consécrateurs ! Action de grâces pour ce don du sacerdoce catholique ! »

Lors de sa conférence au théâtre, le Père Charmot rapporte qu'il a encore beaucoup ému son auditoire.

« Nous avons tous senti notre cœur oppressé par la grande misère des prêtres, et les larmes venaient aux yeux tout doucement, sans secousse ; l'émotion intérieure nous envahissait peu à peu, tout entiers. En trois tableaux, vraiment tragiques, l'orateur nous montra les conséquences : 1° religieuses ; 2° sociales ; 3° nationales, du manque de prêtres. Nous espérons retrouver dans les différents discours et articles qu'il publie à l'occasion du Congrès du Recrutement sacerdotal, les magnifiques paroles que nous avons entendues ce jour-là³. »

En 1928, le chanoine Thellier de Poncheville revient à Mongré pour trois journées⁴. Dans *Le Recrutement sacerdotal*, le Stéphanois Auguste Prénat (1860-1938), avocat, chroniqueur et homme de presse et défenseur des écoles catholiques, regrette à l'époque l'abstention des éducateurs et des maîtres alors qu'il y a un lien étroit entre vocations et « Collèges catholiques »⁵.

« C'est des Collèges catholiques que devraient sortir la plupart des prêtres ; en fait, autant du moins que j'ai pu m'en rendre compte, il en sort très peu. Les directeurs cultivent, certes, avec tout le soin désirable, les vocations dont il leur est fait confiance, mais, comme s'ils craignaient, en abordant ce sujet, de provoquer la susceptibilité des élèves ou les inquiétudes des familles, ils évitent d'en parler en public. Il ne m'appartient pas de critiquer une attitude qui se justifie sans doute par d'excellentes raisons, mais ce qu'ils ne jugent pas opportun de faire eux-mêmes, ne pourraient-ils pas charger des orateurs venus du dehors, prédicateurs de retraite ou conférenciers, de le faire à leur place ? Il s'agit, qu'on ne l'oublie pas, non point de créer

¹ *Idem*, p. 11.

² *Nouvelles de Mongré*, n° 3, décembre 1925, p. 2.

³ *Idem*, p. 3.

⁴ « 30 et 31 mai. Journées sacerdot. par M. l'abbé Thellier de Poncheville. Mercredi 30. 18 h 30 ½ h. à la chapelle (heure sainte) 3^e et 4^e div. 20h. heure sainte : 1^{ère} et 2^e div. Jeudi 30. 6 h 40 sainte Messe : allocution. 16 h Belle conférence suivie d'un salut de clôture du mois de Marie. Ces journées pour la 3^e année, font beaucoup de bien, profond. » *Diaire du Préfet des études*, QMon 15.

⁵ Auguste Prénat, « Le recrutement sacerdotal dans les collèges catholiques. I. L'appel au sacerdoce », *Le Recrutement sacerdotal*, juillet 1929, p. 226.

des vocations sacerdotales, mais d'empêcher la semence jetée par Dieu dans certaines âmes d'être stérilisée par la faute des hommes. Il faut crier aux jeunes gens : La civilisation chrétienne est en danger ! Jamais un plus splendide avenir ne s'est ouvert devant les hommes ; mais, hélas ! il est menacé d'avortement par l'élimination progressive de la vérité révélée par Dieu et de la morale évangélique, qui ont fait la supériorité et le bonheur des peuples d'Occident¹. »

À Mongré déjà mobilisé en faveur des vocations, deux logiques antagonistes commencent pourtant à se dessiner. Au seuil des années trente, l'avènement de la crise économique et sociale pose le problème des débouchés professionnels dans l'après collège. Il interroge la question du but de l'éducation jésuite en regard des vocations qu'elle entend faire naître. Depuis ses origines, le Collège jésuite poursuit en effet le même objectif. Même si ses Collégiens sont tous formés à la piété et aux lettres, les uns deviendront des religieux ou des ecclésiastiques, donc des clercs, les autres des laïcs dont les Jésuites espèrent qu'ils demeureront fidèles à la pratique chrétienne. Cette tradition n'exclue pas une conception dans laquelle l'état de religieux est domine les autres choix de vie. L'apostolat scolaire jésuite du second XIX^e siècle, au temps de la lutte anticléricale de la République française, n'a pas empêché l'émergence d'un laïcat catholique. Tandis que l'ACJF cherche à s'affirmer, le mouvement des retraites fermées a encouragé ce mouvement. À Mongré, en 1931, Victor Fontoynt ont entérine cette évolution tout en rappelant la tradition. Disparus, un maître et deux anciens élèves, prêtre, soldat et Normalien, sont « trois exemples », chacun pour sa « vertu solide » et son respect du « devoir d'état. »

« Quoi de commun entre eux ? — Un professeur de seconde, à la personnalité vigoureuse, tombé à 58 ans dans la plénitude de sa force. Un tout jeune officier de spahis, Prince charmant et entraîneur d'hommes, tué au Maroc à 23 ans. Un futur normalien, au nom déjà marqué pour la gloire, mûrissant des dons exceptionnels, pour tout sacrifier à vingt ans. Rien de commun, hormis ce fait qu'aucun d'eux n'est médiocre. Pourtant si l'on regarde en profondeur, tous trois nous livrent le même secret, — le plus brillant d'entre eux, aussi bien que le plus modeste : C'est une égale estime des qualités solides, de ce qui est valeur authentique ; une égale horreur du facile et du "tape-à-l'œil" ; — par suite, l'amour du vrai travail, et cette vie intérieure que traduisait une réserve virile et parfois excessive : égale défiance de l'impressionnabilité, souci d'être maître chez soi, et de garder sa part à Dieu. La providence a voulu nous donner cette leçon de vertu solide en nous les prenant et montrant tous les trois : leçon essentielle, en ces jours de mollesse agitée et de neurasthénie, mais que travaille aussi un besoin d'action véritable. La manière de leur rendre un pieux hommage, ce sera d'y être attentif en évoquant leur souvenir². »

Originaire de la Lozère où il est né en 1872, Camille Olivier, mort le 21 mai 1931³, était un ancien élève de Timon-David à Marseille¹, dans cette Provence à laquelle « il

¹. *Idem*, p. 225-226. La deuxième partie de l'article paraît en octobre 1929 : « Le recrutement sacerdotal dans les collèges catholiques. II. Les obstacles à la vocation », p. 327-334. Sur le lien entre vocation religieuse et projet scolaire ou sur la « reproduction du corps des prêtres », voir Charles Suaud, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, 1974, 15-1, p. 75-111, et « L'imposition de la vocation sacerdotale. Les catégories de l'entendement professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 3, mai 1975, p. 2-17.

². Victor Fontoynt, « Trois exemples », *Les Nouvelles de Mongré*, mai - juin - juillet 1931, p. 3.

³. Louis de Mondadon (1878-1949 M 1886 – 1894), professeur de lettres aux Facultés catholiques de Lyon et critique littéraire aux *Études*, plus péguyste que claudélien et spécialiste de Saint-Augustin, lui succède jusqu'à la fin de l'année scolaire en classe d'Humanités. *Nouvelles de Mongré*, mai – juin – juillet 1931, p. 23. Louis de Mondadon a débuté dans l'enseignement à Alexandrie où, comme scolastique, il a été professeur d'Humanités puis de Rhétorique de 1905 à 1907. En 1921, l'Assistant Édouard Fine fait part au Père Henri du Passage, directeur des *Études*, des regrets quant aux textes du Père de Mondadon. « Je veux encore ajouter une observation, ou plutôt faire part de mon impression personnelle au sujet des articles du Père de Mondadon. Je trouve qu'on ne voit pas assez le prêtre, le religieux ; que, même dans des articles de pure littérature, la pensée apostolique devrait se remarquer

reviendra sans cesse », la parcourant à pied, connaissant sa langue et relisant toujours Mistral. Ordonné prêtre en 1898, licencié ès lettres, il a débuté dans l'enseignement comme professeur de rhétorique à Langogne. Aumônier durant la guerre à Marseille. Devenu Chanoine en 1922, « pour services exceptionnels à l'éducation et au diocèse », il vint à Mongré à la rentrée scolaire de 1923. « Il fit la Troisième, bientôt la Seconde ; il refusa la Rhétorique. Puis lentement Mongré prit son cœur². » Attaché à la terre et à ses racines paysannes, « Péguy avait beau heurter son classicisme, il le lut d'un bout à l'autre avec une admiration irritée. » Plus encore, « il était « d'Eglise ».

« Il aimait se sentir d'un diocèse riche en prêtres, où la formation est solide, où, en face de la "protestation" calviniste toujours présente, le catholicisme accuse ses arêtes³. Sa théologie était forte. Il estimait la dialectique scolastique et latine : à Mende, ce n'était pas pure forme, et il y avait excellé. Il aura l'amitié du fameux Père Pie de Langogne, le conseiller intime de Pie X⁴. Son orthodoxie était plutôt sévère ; non point fermée⁵. »

Le chanoine Olivier était conscient de ses limites, mais il était fidèle, comme prêtre, à son « devoir d'état ».

« Pour lui, il savait qu'il n'était pas un saint. Mais, dans toute la force du terme, il était un vrai prêtre. Il sentait au fond qu'il était le bon serviteur : bougon, mais sans intention trouble, et qu'il remplissait son devoir d'état⁶.

Professeur, il l'était d'autant plus, et mieux, qu'il était prêtre, la vocation ecclésiastique permettant seule d'accomplir pleinement la fonction d'éducateur.

« Grande leçon pour les éducateurs : il ne comprenait pas qu'on pût, non pas négliger, mais ne pas aimer un enfant, parce que l'enfance, c'est toujours de l'espérance, et surtout parce que remédier aux défauts, c'est cela notre métier. Mais, exemple bien plus rare, il tirait de cette bonté, non une leçon de molle indulgence, mais une leçon de sévérité. Le proverbe "qui aime bien, châtie bien" avait chez lui un sens si plein, la preuve de son affection robuste y était si éclatante, que ceux qu'il a le plus durement menés lui furent peut-être le plus attachés. Il pouvait tout dire et le plus crûment sans blesser. Ils le savent bien tels qui me liront, et ils savent qu'au jour où il seraient tentés de succomber lourdement ils se souviendront de leur vieux chanoine, et que, même

davantage. Le Père me semble faire une très bonne analyse des ouvrages dont il rend compte, mais comme le ferait un laïque quelconque, sans relever son compte rendu par une pensée plus haute. Je vous livre cette impression : voyez ce qu'elle peut avoir de vrai. » Édouard Fine à Henri du Passage, 13 octobre 1921, ARSI.

¹. Joseph-Marie Timon-David (1823-1891), ancien élève des Jésuites du Collège de Fribourg, prêtre en 1846, fondateur en 1847 d'une œuvre des catéchismes à Marseille, a créé au sein de son œuvre une école en 1864. Une Congrégation née de son œuvre a été érigée canoniquement en 1852. Roger Sauvagnac, « Joseph-Marie Timon-David », *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne*.

². *Idem*, p. 9.

³. Sur ce diocèse riche en vocations, Gérard Cholvy, dir., *Le Diocèse de Montpellier*, Paris, Beauchesne, 1976, Collection « Histoire des diocèses de France. Nouvelle série ; 4 ». Voir aussi sa thèse : Gérard Cholvy, *Religion et société au XIX^e siècle. Le diocèse de Montpellier*, 1973, 3 vol., et Patrick Cabanel, *Cadets de Dieu, Vocations et migrations religieuses en Gévaudan, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS éd., 1997.

⁴. Blaise-Armand de Sabadel (1850-1914), originaire de Langogne, Capucin en 1873 sous le nom de Père Pie, il est à Rome secrétaire du Procureur général de l'ordre, puis Supérieur de l'ordre des Capucins. Archevêque de Corinthe en 1911, il est consultant des Congrégations de l'Index, du Concile, des Évêques et Réguliers. Proche de Pie X, dont il est confesseur, favorable à l'Action française, il a été membre d'un parti « vieux catholique et vieux français » refusant le modernisme. Patrick Cabanel, « Une foi de granit : les montagnes romaines du XIX^e siècle », dans *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe, actes du Colloque Religion et montagnes, Tarbes, 30 mai-2 juin 2002*, textes réunis et publiés par Serge Brunet et Nicole Lemaitre, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 336-337.

⁵. Victor Fontoynt, « Trois exemples », p. 6.

⁶. *Idem*, p. 7.

mort, sa rudesse pourra les aider. — Par là encore il était éminemment sacerdotal ; cela sans déborder son rôle de professeur. Rendre à tel point un tel service est bien difficile quand on n'est pas prêtre¹. »

Le second « exemple » du Père Fontoynt, « est de Lyon, du vieux quartier d'Ainay », d'un « autre milieu social » que les deux autres hommes, mais avec « la même grâce d'appartenir à une forte et noble famille. » Bernard Blanc est né en janvier 1907.

« Tous les dons sont dans son berceau ; mais surtout celui de l'honneur et du christianisme sans tache. Il en a conscience lui aussi, et sait à quoi cela oblige. Dans une de ses lettres, il s'accuse d'un certain orgueil, et il ajoute : "mais mon orgueil est fait surtout de la fierté de mon nom de Chrétien, de Français et de Blanc"². »

D'abord élève du Collège rue Sainte-Hélène, il termine sa scolarité à Mongré, de la Troisième jusqu'à la Philosophie. Il est moins brillant qu'à Sainte-Hélène « parce que son caractère cherche son équilibre. » Bachelier, « il lui manque, non pas la réalité, — il l'avouera plus tard, — mais la pleine conscience de la vie intérieure. » Le tournant advient en 1925.

« Cette année 1925, celle de son entrée à St-Cyr, et, plus exactement la retraite qu'il fit rue Cassette, est la grande date de sa vie spirituelle et le sommet de sa jeunesse. Il s'y reportera toujours. Sur le moment même, il écrit : "J'espère que de ce jour j'aurai et je garderai une vie intérieure". Pour ce qui est de la retraite, "il recommencera l'année prochaine". Ce qui plaît surtout à ce jeune réalisateur, c'est qu'il s'agit de "progresser" et "de se corriger". Donc "habitude de l'examen de conscience" : il le faudrait "au moins chaque soir". Que, de sa part, on y invite tel et tel ; — "de loin, ajoute-t-il, on n'a pas de respect humain"³. »

Bernard Blanc a choisi.

« Désormais, cavalier plus brillant que jamais, homme du monde accompli, camarade plus joyeux que les autres, il mettra à la base de sa vie chrétienne ce même souci de valeur solide qui, dans sa vie militaire, s'appellera amour du vrai travail et compétence techniques. Livres, conversations philosophiques et religieuses, tout l'intéresse qui nous éclaire sur Dieu, mais il va avec persévérance aux sources proprement pieuses. À Saint-Cyr, c'est l'Évangile ; au 3^e dragon, à St-Avold, c'est Saint-François de Sales et des livres comme dom Chautard⁴ ; après, l'amour de la liturgie le prendra, — non pas la superstition de la lettre méticuleuse, mais avec le sens de sa beauté, la docilité de l'esprit qui est en elle. Il en parle naturellement le langage, et sa dernière lettre en est pleine. Et la nourriture de cette vie intérieure, ce sera l'Eucharistie⁵. »

¹. *Idem*, p. 10.

². Victor Fontoynt, « Le Lieutenant Bernard Blanc », *Nouvelles de Mongré*, Août – septembre – octobre 1931, p. 5.

³. *Idem*, p. 7-8.

⁴. L'ouvrage du Trappiste Dom Chautard (1858-1935), *L'âme de tout apostolat*, a connu un immense succès. Ancien élève de Timon-David et Jean-Joseph Allemand, il est entré en 1877 à l'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle. Tirant parti de sa formation dans le Commerce, il contribue à la prospérité de la chocolaterie du monastère. Il tâche aussi d'évangéliser les ouvriers qui travaillent pour le monastère selon la méthode élaborée par Timon-David. Ami du président Clemenceau, il obtient que les moines ne soient pas expulsés après les lois de 1901. En 1907, il publie *L'Apostolat des catéchismes et vie intérieure*, d'abord destiné à des religieuses et qui est devenu *Âme de tout apostolat*, pour les séminaristes et les prêtres. Dans cet ouvrage plusieurs fois refondu et très souvent réédité, Dom Chautard rappelle qu'avant les œuvres, il y la primauté de la vie intérieure, avec particulièrement l'oraison comme voie d'union à Dieu. Jean-Baptiste Chautard, *L'Âme de tout apostolat. Ouvrage honoré d'un autographe de Benoît XV*, 5^e édition, Abbaye de Sept-Fons, 1915.

⁵. *Idem*, p. 8.

Le Père Fontoyntont a eu l'occasion de revoir à Lyon son ancien élève, peu après qu'il ait obtenu ses premiers galons.

« Ce fut comme une conversation suspendue qu'on reprend plus à l'aise et avec un obstacle en moins. Il était vrai et plus jeune. Une des plus belles leçons qu'il nous donne, c'est qu'il prenait cette jeunesse telle qu'elle est, — dans sa vérité. Être humble, c'est être vrai, se mettre naturellement à sa place et éviter de se "gonfler"¹. »

Il est tué au Maroc, le 6 avril 1931, dans les combats de « pacification »².

« C'est de l'amour de son métier et de celui de la France qu'il est mort ; et cela ne faisait pas deux choses avec son amour pour Dieu. Sa vie spirituelle et sa joie s'incarnaient dans le devoir d'état. (Cet amour pour sa profession suppose en lui "vocation véritable". Il a des manières de s'en expliquer bien expressives et qu'il applique de même à tout grand amour total et très pur. Pourquoi j'ai choisi la carrière d'officier ? C'est tout un ensemble de choses grandes comme la vie et qui ne peuvent se détailler en petits morceaux... Cela colle admirablement avec moi, c'est ce qu'il me faut, et voilà tout³.) S'il reste un point du monde où la carrière des armes garde sa pleine noblesse, c'est là : la guerre elle-même sauve et étend la paix, et le soldat, comme disait Péguy, mesure le sol où règnera l'Esprit. Bernard sentait d'instinct cette noblesse et aussi celle de former des hommes⁴. [...] Devoir d'état jusqu'à la mort, jeunesse loyale que rien ne ternit : la leçon grave et la leçon joyeuse. [...] Brave petit, nous dirait le chanoine : cela vous regarde en face et vous pouvez lire jusqu'au fond⁵. »

André Bordeaux, le troisième « exemple » du Père Fontoyntont, « était l'influence même, tout en étant réservé⁶. »

« Cette force secrète, cette maîtrise intérieure, qu'il avait patiemment conquise, était ce qu'il y avait de plus extraordinaire en lui⁷. [...] Il avait derrière lui la Maison aux richesses humaines et divines, la famille exemplaire. Lisez, pour les situer, Le Pays de mon enfance » de son oncle Henry Bordeaux, et surtout le livre fraternel de Louis Bordeaux le père de notre André, ce juriste et ce économiste et surtout ce chrétien robuste. Il n'est pas jusqu'à sa vocation littéraire qui n'ait ses sources familiales : ce n'est pas seulement de son oncle Henry, c'est de son oncle le Général, et c'est de son père aussi qu'il a de qui tenir⁸. »

Un « malentendu » l'a séparé de « l'élite officielle de la division des Grands » et il n'est pas Congréganiste. Il ne s'empêche pas pour autant « de faire du bien en Division. »

« Il gardera une réserve parfois un peu trop grande dans la manifestation familière et aisée de son christianisme : sorte de pudeur qui n'a rien à voir avec le respect humain et défiance extrême des piétés trop sensible. Quant à son souci de la vertu solide, en voici la formule exacte. Le mot fut dit à un de ses amis⁹ [...] : "Est-ce que tu ne crois pas que ce que Notre Seigneur demande avant tout maintenant, c'est de nous former à devenir des hommes pour faire quelque chose plus tard ?" C'est la formule même du

¹. *Idem*, p. 9.

². Le lieutenant Blanc a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de guerre en juin 1931. Les circonstances de sa mort sont rapportées par le colonel Louis Voinot dans son livre, *Sur les traces glorieuses des pacificateurs du Maroc*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1939.

³. En note, p. 12.

⁴. *Idem*, p. 12.

⁵. *Idem*, p. 14.

⁶. Victor Fontoyntont, « Trois exemples. III. André Bordeaux », *Les Nouvelles de Mongré*, Novembre – décembre 1931, p. 53.

⁷. *Idem*, p. 54.

⁸. *Idem*, p. 55.

⁹. *Idem*, p. 58.

devoir d'état, et du devoir qui sait attendre. Attendre en se préparant, se réserver¹. [...] Il est désireux d'action. Il veut être ce qu'il appelle, pour marquer son souci réaliste, un "social worker", un ouvrier social. Il s'y prépare et met la main aux œuvres. Mais il tient que la première préparation c'est, ici encore, le devoir d'état, c'est-à-dire avant toute chose, le travail. »

En octobre 1927, il prépare Normale. « Or la cagne lyonnaise était spécialement brillante cette année-là. Ses deux camarades Soustelle et Pillard, à qui il disputait les premières places, entreront à Normale, l'un premier, l'autre quatrième². » Comme la maladie le rattrape, il doit cependant tout interrompre en janvier 1929. Un temps rétabli, il est de nouveau condamné au repos et comprend qu'il lui faut renoncer à « la carrière choisie³. »

« Il a mesuré le sacrifice et n'a pas la plus petite plainte. » Malgré cela, « il travaillera jusqu'au bout dans toute la mesure du possible, s'accusant de paresse quand il ne peut le faire assez activement et avec assez de méthode. [...] Les livres de l'abbé de Tourville ont à ce moment sur lui une grande influence et lui apprennent à bien mourir⁴. »

Il meurt le 3 juillet 1930. Sans contredire une certaine pensée cléricale, l'évocation par Victor Fontoynt des trois disparus insiste sur le « devoir d'état » cher à la Réforme catholique et aux Jésuites. L'ordre social sert de référence à la morale et à la spiritualité. Ce nouvel ordre « politique » (M. de Certeau)⁵, avec sa hiérarchisation des états sociaux⁶, s'est substitué à la hiérarchie des fonctions ecclésiales et aux degrés spirituels constitutifs d'un imaginaire du Christianisme construit au Moyen-âge⁷. Si Mongré, dans son utopie de chrétienté, atteint son but, c'est parce qu'il associe et forme également trois types d'hommes respectueux de leur « devoir d'état » : d'abord ceux qui prient, ensuite ceux qui combattent et, enfin, ceux qui sont appelés à servir les deux premiers. Le renouvellement de ce schéma n'empêche pas l'affaiblissement de la hiérarchie qu'il sous-entend. Proche de la société idéale pour Mongré, il n'augmente pas le nombre des vocations religieuses au Collège. L'innovation en matière d'éducation religieuse, comme avec les « Cadets » à Mongré, a peut-être fait naître de nouvelles vocations, mais si la Congrégation mariale n'avait pas eu cette concurrence n'auraient-elles pas été plus nombreuses ? C'est ce que

¹. *Idem*

². *Idem*, p. 59.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*. Henri de Tourville (1842-1903) a été l'un des continuateurs de Frédéric Le Play en créant le groupe de *La Science sociale* qui voulait lier science et réforme sociale. Étudiant les familles américaines, le groupe dépasse le modèle leplaysien basé sur la famille-souche qui se perpétue par l'héritage et réfléchit à la famille particulariste pour laquelle l'éducation est capitale dans la transmission du patrimoine. Il a eu pour disciple Edouard Demolins, l'ancien Mongréen qui a adapté avec l'École des Roches la « formation particulariste » de l'abbé sociologue. Dominique Ottavi, « Henri de Tourville et l'éducation particulariste », *Télémaque*, 2008/ 1 (n° 33), p. 75-82. Henri de Tourville a influencé François Charmot et des Jésuites de sa génération. Parmi ses ouvrages publiés à titre posthume, dont plusieurs recueils d'articles, celui auquel fait allusion le Père Fontoynt est sans doute *Piété confiante, lettres de l'abbé de Tourville*, Paris, Lecoq, 1905. Directeur de conscience, l'abbé de Tourville, lui-même malade, a correspondu avec deux religieuses auxquelles, par-delà les scrupules et les hésitations, il a conseillé l'Espérance et l'engagement ferme dans la vocation.

⁵. Michel de Certeau, « Le XVII^e siècle français. Le devoir d'état », dans *Les Jésuites, Spiritualité et activités. Jalons d'une histoire*, p. 96.

⁶. « Le devoir d'état et son contraire », Jean-Yves Calvez, Philippe Lécrivain, *Comprendre le catholicisme*, Paris, Eyrolles, 2008, p. 149-150.

⁷. Georges Duby, *Les trois ordres ou l'Imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978. Cet imaginaire médiéval peut s'apparenter à la société trifonctionnelle de Georges Dumézil et être comparé à l'organisation sociale des anciennes sociétés germaniques ou scandinaves. Jacques Le Goff, « Les trois fonctions indo-européennes, l'histoire et l'Europe féodale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol. 34, n° 6, p. 1187-1215.

sous-entend et veut démontrer le Père Badet dans le rapport qu'il a adressé en 1928 à ses Supérieurs¹.

« Ce qu'il faut reconnaître, c'est que les vocations ont fleuri et que les Cadets ont fourni de très bons sujets. Aurions-nous obtenu les mêmes fruits sans eux ? Il me semble qu'entre 1913 et 1919 les mêmes fruits ont produits, en proportion avec le nombre : »

Années	Effectifs d'élèves	Nombre de vocations
1913-1914	160	0
1914-1915	204	3
1915-1916	248	4
1916-1917	298	3
1917-1918	307	5
1918-1919	319	6
1919-1920	364	5
Années des Cadets		
1920-1921	380	1
1921-1922	404	5
1922-1923	362	6
1923-1924	376	4
1924-1925	362	2
1925-1926	373	6
1926-1927	351	8

Le Père Badet dresse ses statistiques : l'absence de vocation en 1913-1914 ne doit pas dissimuler qu'« il y en avait eu les années précédentes et d'excellentes ». Il faut aussi compter « deux vocations qui ne se sont décidées qu'après la sortie de Mongré mais qui étaient déjà en germe. » En dépit de cela, pour un effectif moyen de 271 élèves chaque année, le résultat de 28 vocations équivaut à 10 % de vocations annuelles pour les années 1913 à 1920. Or, de 1920 à 1927, c'est-à-dire les années pendant lesquelles l'institution des Cadets a été instituée et a fonctionné, 32 vocations ont été comptabilisées pour environ 372 élèves chaque année, soit 8,6% des promotions. Louis Badet le reconnaît : « ce critérium n'a pas de valeur absolue. Mais où en trouver de meilleur ? »

Quelle que soit la réalité de cette concurrence, possiblement observable pendant les seules années vingt, il est une autre cause profonde à la diminution des vocations à partir des années trente : l'orientation professionnelle. En 1930, les éditions Spes publient *Carrières, Documentation pour guider le choix des jeunes gens*². Si l'initiative n'est pas mongréenne, les éducateurs de Mongré se l'approprient ainsi que l'expliquent les *Nouvelles*³.

« Ce livre, qu'on réclamait de nous depuis longtemps sera de la plus grande utilité, non seulement aux jeunes gens, mais aussi à leurs parents et à leurs maîtres, pour les guider dans le choix de leur carrière. Il est tout à fait au point : écrit par des spécialistes, il donne les renseignements les plus complets sur les carrières libérales, les grandes carrières de l'Etat, les carrières d'ingénieur, les carrières agricoles, les carrières commerciales, les carrières artistiques, les carrières coloniales et le sacerdoce. »

¹. « Les Cadets de Mongré (1921-1928). Rapport du P. Louis Badet, P. spirituel des Petits », QMon 84, AFSI, p. 10-11.

². *Carrières, Documentation pour guider le choix des jeunes gens*, Paris, Spes, 1930. L'ouvrage a fait l'objet d'une réédition en 1936. Le volume fait suite à une enquête sur les carrières réalisée trois ans auparavant « dans une Revue de Collège. »

³. Novembre – décembre 1930, p. 42.

Le volume veut mettre à la portée de tous « un tableau d'ensemble des principales branches d'activités ouvertes aux jeunes gens de l'Enseignement secondaire, avec l'indication succincte des aptitudes qu'il faut y apporter, les grandes lignes de la préparation par les Écoles ou par le travail personnel, et les débouchés qui s'offrent »¹. Viennent ensuite de « Simples notes, sur la préparation au bon choix d'une carrière², qui s'adressent à l'éducateur. Elles rappellent qu'il ne s'agit pas de spécialiser trop tôt l'enfant, mais de le diriger vers sa carrière. Les maîtres doivent permettre à l'enfant de trouver sa juste place dans le dessein divin. « En effet Dieu appelle tout individu à telle vie déterminée que nous appelons carrière, vocation »³. L'auteur ne cache pas la complexité de la tâche. L'aide ne doit pas contrarier le « devoir d'état ».

« Il faut, en public et en privé, rappeler aux enfants la loi providentielle : chacun à sa place ; place plus importante pour qui a plus reçu de Dieu ; préparation plus sérieuse pour place plus en vue⁴. »

Dans l'idéal, l'orientation doit débiter à partir d'une documentation spécialisée, des visites et des contacts dans l'univers professionnel, une culture des mouvements d'idées, les sciences et les découvertes, les formes diverses de l'activité humaine. Toutes ces étapes respectées, « la retraite de fin d'études n'aurait plus qu'à cueillir un fruit mûr⁵. » Il est fortement conseillé de ne pas attendre cette échéance : « plusieurs y échappent ; d'autres y passent sans voir le travail à faire ; beaucoup sont trop pris de court pour conclure sagement⁶. » Dans le volume apparaissent d'abord les carrières libérales, puis successivement celles de l'État, d'ingénieur, les carrières agricoles, commerciales, artistiques et coloniales. Le huitième et dernier chapitre évoque le sacerdoce. « Il faut avant tout avoir la vocation », est-il rappelé. La mise en garde qui suit immédiatement est plus solennelle.

« Il est criminel d'obliger quelqu'un, pour quelque raison que ce soit, à l'état ecclésiastique, ou de l'en détourner si canoniquement il y est apte (*Code de droit canonique*, 971). C'est qu'on ne choisit pas cette carrière comme une autre ; Dieu y appelle (Saint Jean, XV, 16) »⁷.

Dans la présentation, la distinction est bien faite entre le prêtre séculier et le prêtre religieux, ce dernier ayant à sa charge l'apostolat missionnaire, même si des laïques peuvent aussi apporter leur aide aux missions. Le détail des aptitudes physiques et intellectuelles précède les qualités psychologiques et morales. La prééminence de la carrière ecclésiastique est-elle révolue ? Le « vocation » n'est plus seulement religieuse, elle est aussi professionnelle. Le Père Charmot juge que cela ne contredit pas l'humanisme chrétien, mais impose le fait qu'il n'y a pas une seule culture pour une seule élite.

« Il faut compter autant de cultures et d'élites possibles et nécessaires à la société qu'il y a de techniques et de professions. Celles-ci peuvent toutes être l'origine et l'instrument d'une formation humaine très enviable. Une seule condition nous paraît indispensable : c'est qu'on y insère la méthode humaniste et l'Humanisme chrétien. [...] Il ne reste donc plus, pour chacun, qu'à bien choisir la culture et la technique qui

¹. *Idem*, Avant-propos, p. 6.

². Empruntées à la première enquête, elles sont signées « R de L. », peut-être Rodolphe de Lumley. Voir *Infra*.

³. *Idem*, « Simples notes : préparation au bon choix d'une carrière », p. 11.

⁴. *Idem*, p. 12.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*.

⁷. *Carrières, Documentation pour guider le choix des jeunes gens*, p. 315.

lui conviennent. Le principe de solution de ce dernier problème est que chacun suive sa *Vocation*¹. »

Pour ceux qui entendent accomplir leur « vocation », le problème est maintenant de choisir une carrière et de s'assurer un emploi au sortir du Collège. La crise économique et sociale accentue cette tendance. En 1932, l'Association des Anciens élèves entend être fidèle à rôle d'assistance en annonçant « Venir en aide, par l'intermédiaire des *Nouvelles de Mongré*, à nos anciens élèves qui sont à la recherche d'une situation ». Elle a adhéré à l'« Office Amical de Placement des Anciens Élèves de l'Enseignement Libre »². L'organisme, fondé en 1905 et reconstitué en mars 1920, est en train de connaître un important développement à la faveur de la crise économique. Pour sa part, Mongré recommande d'adapter la formation scolaire à l'emploi recherché. En 1937, *Les Nouvelles de Mongré* incitent les familles à préférer pour leurs enfants la voie de l'enseignement professionnel et technique, susceptible de carrières assurées, plutôt que celle du secondaire général, aux débouchés professionnels incertains.

« Nous nous faisons un devoir de faire connaître à nos Lecteurs la note suivante que nous communique la Direction de l'Enseignement Libre. Il s'agit d'une initiative qui pourrait rendre de grands services à quelques-uns de nos élèves ».

Le titre choisi par les *Nouvelles* est explicite : « De l'enseignement secondaire à l'enseignement professionnel »³. La publication d'un extrait de la « Note » du vicaire général Borne explicite cette orientation qui correspond également au fait que certains élèves sont inaptes à la poursuite d'études supérieures.

« Un certain nombre d'élèves de nos institutions secondaires se révèlent, avant leur entrée en rhétorique, comme inaptes à cette formation intellectuelle. Voués à un échec au baccalauréat, ils vont au devant d'une vie manquée. D'autres peuvent prévoir qu'au-delà du baccalauréat ils ne pourront poursuivre des études supérieures : leur avenir matériel n'est aucunement garanti. Parmi les uns et les autres, il se trouve, cependant, des jeunes gens intelligents, doués de bonne volonté. Les carrières libérales sont menacées d'un encombrement progressif... »

Des conférenciers viennent aussi à Mongré pour donner des informations sur les orientations possibles après le Collège. Certains métiers ont la faveur des élèves, sinon peut-être des familles. À la fin de l'année scolaire 1934-1935, c'est un journaliste parisien, reporter à « *L'Intran* »⁴, *Paris-Soir* et *Miroir du Monde*, qui donne un aperçu du travail de journaliste en expliquant « comment faire un reportage moderne ? »⁵ Le 7 janvier 1939, Monsieur André Fourest présente l'Armée comme un « service » exigeant une « vocation ». Les chefs pour qui l'on se fait tuer sont ceux qui ont su se faire aimer », a bien relevé René Jacques, Philosophe, l'auteur du compte rendu pour les *Nouvelles*. Le 28 février, c'est le Père Henri Rostan d'Ancezune qui vient évoquer le métier d'avocat⁶. Il a rappelé que la morale était la base de cette

¹. François Charmot, *L'Humanisme et l'humain, psychologie individuelle et sociale*, Paris, Éditions Spes, 1934, p. 319-320.

². *Nouvelles de Mongré*, n° 4, mars - avril 1932, p. 243. L'Action populaire a relevé et encouragé l'initiative. Etienne Fougère, « Les Amicales de l'enseignement libre catholique libre et leurs offices de placement et de renseignements », *Dossiers de l'Action Populaire*, n° 167.

³. *Nouvelles de Mongré*, n° 3, Pâques 1937, p. 140-141.

⁴. *L'Intransigeant* a été publié à Paris de 1880 à 1948.

⁵. Compte rendu par Jean Bertucat et Jacques des Monts, *Nouvelles de Mongré*, vacances - novembre 1935, p. 13.

⁶. Issu d'une famille légitimiste de Marseille, Henri Rostan d'Ancezune (1906-2002), auditeur de l'EPHE (1935-1936), est Provincial de Lyon au lendemain de la Seconde guerre mondiale, il a subi personnellement les conséquences de « l'affaire de Fourvière ». Il a enseigné le droit et la théologie et a été Provincial des Jésuites du Liban.

profession. Quand Mongré, contribue à l'information sur les carrières professionnelles, l'importance du sujet des vocations religieuses a déjà fait réagir les autorités de la Compagnie de Jésus. En 1931, l'École apostolique, jusque-là installée à Thonon et qui a déjà plusieurs fois changé d'adresse¹, rejoint Villefranche-sur-Saône². L'École apostolique a été fondée en Avignon par Albéric de Foresta³. Faute d'avoir pu lui-même devenir missionnaire, car de santé médiocre, il a cependant la volonté d'aider les Missions. Dans ce but, il obtient d'ouvrir, vingt ans après son *Appel aux missions boréales*, une école de formation de futurs missionnaires. Soutenue par le Préposé général de Beckx, l'École apostolique débute grâce au concours du Collège jésuite d'Avignon. Ses élèves, issus de milieux souvent modestes, peuvent y entrer à l'âge de douze ans s'ils sont « portés à la piété et à l'étude » et « doués d'un bon jugement et d'un caractère droit et énergique ». Il leur est donné gratuitement « une éducation soignée, l'enseignement secondaire classique, l'initiation à la vie apostolique ». Les élèves choisissent leur congrégation missionnaire au moment de quitter l'école. Reproduite au sein de la Compagnie à Amiens, en 1868, Poitiers, l'année suivante, Turnhout, en Belgique en 1871, et à Bordeaux en 1872, l'expérience de l'École apostolique s'étend ensuite en Italie, Autriche, Irlande et jusqu'aux Amériques. Elle est aussi imitée par d'autres Congrégations religieuses⁴. Le Recteur Simon Jacquet annonce l'arrivée de l'École à la veille de la Distribution des Prix. De « nouveaux condisciples » et « futurs missionnaires » seront mêlés aux Mongréens « pour acquérir la science nécessaire à leurs travaux apostoliques dans les Missions »⁵. Simon Jacquet explique aux élèves « le double profit qu'ils en retireraient : d'abord celui de vivre côte à côte avec des jeunes gens généreux, disposés à tout sacrifier pour étendre le règne de Notre-Seigneur ; ensuite celui d'avoir des émules dans leur travail, ce qui les aiderait à s'appliquer davantage »⁶. Les nouveaux arrivants partageront les classes des Collégiens, mais ils auront leur étude, à côté de l'infirmerie, deux petits dortoirs dans le pavillon du Sud-Ouest, un réfectoire au premier étage, derrière la scène du théâtre, avec accès au monte-plats, une cour de récréation à l'Est de l'annexe et au nord de la cour des Grands. Leur chapelle sera celle des Pères, dite « domestique ». L'École a son directeur, le Père Maysonnial⁷, mais ses finances sont gérées avec celles de Mongré par le Ministre et

¹. Sainte-Garde (Vaucluse) en 1880, Montciel (Jura), 1880, Le Valentin (Drôme), 1896, Salussola (Italie), 1903), Lanzo (Italie), 1909, Thonon-Concise, 1918.

². Paul Maysonnial [Maysonnial], « Les écoles apostoliques », *Lettres de Fourvière*, 1936, t. 2, p. 589-597. Le Père Maysonnial donne ces « chiffres d'ensemble » : des 1 700 élèves scolarisés depuis la fondation de l'École, 464 ont persévérés dont 223 sont devenus Jésuites, 128 ont rejoint d'autres Instituts religieux missionnaires, 82 sont devenus prêtres séculiers. En 1909, *Le Recrutement sacerdotal* publie une statistique de 1865 à 1905 : 1 133 élèves sont passés par l'École, 350 sont devenus prêtres séculiers, séminaristes, religieux ou missionnaires. « École apostolique de Notre-Dame des Anges (à Salussola, Haute-Italie) », *Le Recrutement sacerdotal*, n° 34, juin 1909, p. 136-137.

³. Ph. Rocher « Albéric de Foresta (1818-1876) », *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Don Bosco, 2010 (1^{ère} éd. 2001) ; Hugues Beylard, « Albéric de Foresta », *DMRFC*, 1 ; *La Compagnie de Jésus en France*, tome 1, 1814-1830, p. 247-254 et p.450-456 ; Régis de Chazournes, *Albéric de Foresta, de la Compagnie de Jésus*, Lyon Poussielgue, 1880 (3^{ème} éd. 1887). Dans son roman *L'Approbaniste*, publié en 1937, André Billy a évoqué la formation dispensée par les Écoles apostoliques. Sur André Billy et l'usage romanesque de sa connaissance des milieux ecclésiastiques, voir Jacques Maître, *L'autobiographie d'un paranoïaque. L'abbé Berry (1878-1947) et le roman Introïbo de Billy* ; avant-propos dialogué avec Pierre Bourdieu, Paris, Anthropos, Économica, 1994.

⁴. *Le Recrutement sacerdotal* publie une liste générale en 1922. « Écoles sacerdotales interdiocésaines, Maisons de recrutement et de formation pour les Missions, et pour les Ordres religieux ou Congrégations de Prêtres », *Le Recrutement sacerdotal*, n° 70, juillet 1922, p. 101-108.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, août - septembre, octobre 1931, p. 19.

⁶. *Idem*.

⁷. Paul Maysonnial est directeur de 1932 à 1936. Paul Villard (1898-1986), professeur de sciences naturelles, est son adjoint de 1935 à 1936, tandis que le Père Auguste Chometon est maître des vocations tardives et confesseurs des élèves. À partir de 1936 et jusqu'en 1940, l'École apostolique est dirigée par le Recteur du Collège de Mongré, Simon Jacquet d'abord, puis Bernard de Soras. Paul

Procureur Jean Duperray¹. Selon les termes de sa présentation, l'École apostolique « est un petit séminaire de vocations missionnaires et religieuses. Son but est de grouper une élite d'enfants et de jeunes gens pour les préparer à devenir un jour missionnaire ou religieux dans un Institut missionnaire². » L'École a aussi sa « méthode » :

« L'éducation s'y inspire naturellement du but à atteindre : former des religieux, des prêtres, des missionnaires. La formation spirituelle y occupe dès lors le premier rang. Les élèves y sont initiés à l'esprit surnaturel, à la pratique généreuse des vertus évangéliques, à l'exercice d'une piété à la foi tendre et virile, basée sur la liturgie. Pour répondre aux exigences de l'apostolat moderne, les études doivent être tenues à un niveau plutôt élevé. C'est ce que les élèves trouvent au Collège de Mongré, dont ils suivent les classes et partagent la formation intellectuelle, qui y est organisée conformément aux programmes universitaires, sans qui soient négligées pour cela les traditions de la Compagnie de Jésus. Le cycle des études comprend ordinairement six années ; chaque année est divisée en deux semestres qui se terminent par les examens en février et en juillet. [...] La formation morale est facilitée par l'esprit de famille qui règne à l'École apostolique, dont la discipline n'est que la continuation de celle du foyer paternel, toute faite de confiance mutuelle, d'autorité ferme et douce de la part des maîtres, d'obéissance filiale et affectueuse de la part des élèves³. »

Du point de vue vestimentaire, les élèves de l'École ne se distinguent pas de ceux de Mongré⁴. Ils « portent l'uniforme du Collège : complet bleu marine et casquette. » Toutefois, à cause de leur recrutement, ils sont issus de milieux sociaux plus divers. « L'École recrute ses élèves dans toutes les conditions sociales. Elle trouve dans tous les milieux de la société des sujets tels qu'elle les désire⁵. » En 1933, le Provincial de Lyon présente l'installation de l'École apostolique à Mongré comme le moyen de lui assurer les enseignants dont elle a besoin. Le but est aussi d'entamer une expérience de « brassage social ». En mêlant dans le même Collège, des jeunes garçons issus de classes sociales différentes, le Père de Bonneville entend faire participer la Compagnie de Jésus à l'esprit de conquête du Catholicisme, manifeste au travers de l'Action catholique. Or, la Compagnie de Jésus apparaît comme un « milieu » trop fermé. Ses Collèges sont trop liés à la bourgeoisie que Christophe de Bonneville désigne sans la nommer.

« La clientèle de nos collègues, bien qu'elle se soit peut-être dans une certaine mesure, modifiée, appartient encore à des milieux sociaux assez restreints. Ailleurs pourtant, des volontés généreuses nourries d'excellentes traditions chrétiennes, se donneraient à nous si elles nous connaissaient ou si elles ne considéraient pas la Compagnie comme un milieu fermé. Nous devons essayer d'élargir l'horizon. [...] L'École apostolique a été transférée à Mongré, non seulement pour que les futurs missionnaires aient l'abondance des professeurs nécessaires à leur formation et préparent le baccalauréat, mais encore pour obtenir un contact et préparer une continuité entre eux et les élèves

Villard enseigne toujours les sciences naturelles, mais il est désormais surveillant et catéchiste des élèves du Collège.

¹. « École Apostolique N.-D. des Anges », École Apostolique , Mongré, 1932-1933, 67^e-68^e année, Villfranche-sur-Saône, imprimerie du *Réveil du Beaujolais*, sd., 3^e de couverture. Jean Duperray (1881-1963), originaire du Loir-et-Cher, est entré dans la Compagnie de Jésus en août 1901. Il a été affecté, « en demi-repos », au Caire, pour de « petites occupations, répétiteur et préfet d'église », puis Surveillant, de 1909 à 1911 [Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient*]. Il est profès depuis 1921. À Mongré, de 1931 à 1940, l'année où il rejoint le Collège d'Avignon, chargé de ministères divers : Ministre et Procureur, Préfet d'église, infirmier de la communauté, confesseur et Père spirituel des élèves, catéchiste du personnel du Collège, prédicateur chez les Petites Sœurs des Pauvres. Il est Consultant jusqu'en 1935.

². *Idem*, 2^e de couverture.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*.

d'un grand Collège. Il est tout à fait désirable que, dès leurs années de première formation, les élèves de l'École expérimentent cette fusion de toutes les classes sociales qui est la pratique des grands Ordres religieux. En fait, à Mongré, la rencontre s'est opérée, ainsi qu'on le désirait, dans un parfait esprit de camaraderie chrétienne »¹.

Fidèle à la doctrine sociale de l'Église catholique, le Provincial de Lyon refuse, comme le Père Henri du Passage, l'opposition entre classes sociales². Considérant l'École apostolique, le Provincial il espère toutefois des vocations nouvelles pour la Compagnie de Jésus par l'apport d'un public différent de celui des Collèges. Son intervention est une réaction face à la crise. Elle est l'objet même de sa « Lettre » du 13 novembre 1933³, dont la lecture est ordonnée dans le réfectoire des communautés. Son inquiétude s'appuie sur des statistiques qu'il n'hésite pas à détailler. L'Assistance de France ne s'accroît que dans des proportions « insignifiantes ». En 1932, année « relativement heureuse », l'accroissement des effectifs n'a été que de 0,60 % quand la croissance générale de l'Ordre é été de 3,34 % (avec 4,66 % en Amérique, 4,35 % en Italie, 4,23 % en Allemagne). « Nous sommes aujourd'hui, en France, sensiblement le même nombre qu'en 1870. La province de Lyon comptait alors 707 religieux ; elle en comptait 715 en 1933 », déplore le Provincial.

« Ce sont des chiffres qui nous permettent de mesurer le mal que nous ont fait, de façon différente, la persécution et la guerre. Nous n'avons pas réparé encore la grande saignée de 1914. Nous n'avons pas non plus reconstruit notre vie religieuse démantelée par la dispersion, ni retrouvé l'esprit d'affirmation, de confiance et de conquête que les entreprises légales contre les Congrégations ont eu pour effet certain de diminuer en nous. »

Christophe de Bonneville désigne les Collèges comme n'étant pas à la hauteur des résultats attendus, alors que l'apostolat jésuite réclame davantage de religieux.

« Cependant les âmes et les œuvres nous adressent un appel pressant. Nous ne tenons pas dans nos dix collèges retrouvés, la place qu'il faudrait pour en faire de vrais collèges de la Compagnie. Les beaux mouvements spécialisés de Jeunesse Catholique, sous peine de manquer leur but de conquête et de christianisation sociale, demandent des aumôniers qui se donnent entièrement et trouvent encore le temps de réfléchir et

¹. Christophe de Bonneville, « Lettre sur les vocations, à faire lire au réfectoire », 13 novembre 1933, 11 pages dactylographiées. AFSI. Une brochure souvenir sur l'École a paru en 1942. Les rédacteurs sont d'anciens élèves, André Berthier, François Hamamdjian, Albert Laurent, Jean Quénard, les dessins sont de Jean Quénard. *École apostolique Mongré. 71^e-72^e années. 1936-1937*, Lyon, imprimerie de Paul Besacier, 1942, 41 p.

². Henri du Passage, « La classe bourgeoise va-t-elle disparaître ? », *Études*, 5 septembre 1925, p. 554-568. Dans cet article inspiré de la lecture de l'ouvrage d'Edmond Goblot, *La Barrière et le Niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Alcan, 1925, le Père du Passage se distingue des conceptions socialistes de la bourgeoisie et critique le tableau de la culture bourgeoise que dresse Edmond Goblot. En 1937, il réfute encore la critique d'Edmond Goblot, même si des voix catholiques critiquent désormais la bourgeoisie et ses valeurs. Henri du Passage, « Le bourgeois, ce pauvre homme », *Études*, 5 avril 1937, p. 37-48. Henri du Passage, directeur des *Études*, est alors l'un des Jésuites spécialisés dans les questions de sociologie. Voir Ph. Rocher, « École, morale et société. Les Jésuites français gagnés par la sociologie scolaire (1902-1971) », dans Olivier Chatelan, Denis Pelletier, Jean-Philippe Warren, dir., *Voir clair pour agir efficacement. La sociologie catholique aux XIX^e et XX^e siècles*, colloque international, Lyon, 26 Juin 2015, actes à paraître. Dans son ouvrage, Edmond Goblot analyse les traits de la culture bourgeoise à la fin du XIX^e siècle. La distinction par la richesse n'étant plus suffisante, l'enseignement secondaire, avec notamment le latin et le baccalauréat, permet notamment à la bourgeoisie de se distinguer des classes « populaires ». Le livre a été réédité en 2010 avec la préface de Georges Balandier pour l'édition de 1984 et une introduction de Bernard Lahire. *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « le lien social », 2010. Delphine Moraldo, « Edmond Goblot, La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, 2010.

³. Lettre du 13 novembre 1933, À faire lire au réfectoire, mention manuscrite: "Lettre sur les vocations". 11 p. dactyl.

d'étudier. Les secrétariats de l'Apostolat de la Prière et de la Croisade Eucharistique devraient pouvoir être pris en main efficacement dans tous les diocèses où on nous le demande. Les paroisses ne cessent pas de réclamer des missionnaires. Les œuvres sacerdotales, les maisons de retraites ne sont pas pourvues aussi largement qu'il le faudrait. Et, avant tout cela, les Supérieurs ne peuvent oublier le devoir qui leur incombe de discerner et de préparer « *viros excellentes qui cum laude ac fructus Nostros et extornos docere, concionari, scribe re... valeant* » (Ep. N° 309). »

Face à « l'apparente stérilité des Provinces de France », les Jésuites doivent selon lui faire l'effort de s'unir pour soutenir les vocations.

« Il faut donc se montrer à la fois difficiles à recevoir et à retenir les sujets, et désireux d'une augmentation de leur nombre. Ces deux préoccupations ne se contredisent pas. Bien au contraire, elles s'appuient l'une sur l'autre. Toutes proportions gardées, comme, dans un collège, plus les examens de passage sont rigoureux, plus affluent les demandes d'admission, ainsi, dans un Ordre, plus s'élève par de sages efforts, le niveau, non seulement des vertus, mais des dons naturels et humains, plus les âmes sont attirées et conduites par la divine Providence elle-même, vers les gras pâturages de la religion. »

Christophe de Bonneville enjoint à tous les religieux d'être moins timorés et de se sentir tous concernés.

« Travailler au recrutement de la Province est l'affaire de tous. C'est une œuvre commune et non pas seulement la tâche individuelle de quelques Pères spirituels de Collège ou de quelques directeurs d'œuvres de jeunesse. Il n'est presque pas un ouvrier apostolique, pourvu que son attention soit éveillée sur ce point, qui ne rencontre et ne puisse provoquer l'occasion de diriger de jeunes hommes bien doués vers le noviciat. »

Par l'exemple de leur vie, marquée par les vertus de modestie et de pauvreté, c'est-à-dire en cherchant à vivre saintement en se défiant de l'orgueil de l'individualisme, les Jésuites pourront susciter des vocations. « Le goût de la réalisation et une sorte d'américanisme latent qui n'est point mort, peuvent nous en éloigner », rappelle le Provincial.

« Nous faire connaître, c'est d'abord vivre selon les formes extérieures de notre vocation. Quand nos élèves, ou même à l'occasion, des gens du monde, voient les Pères se rendre au réfectoire, ou du réfectoire à la chapelle, et de la chapelle au lieu de la récréation, en silence et avec gravité simple qui suggère le souvenir de la présence de Dieu et révèle la paix intérieure ; quand il les surprennent tous réunis en récréation, causant avec une aimable familiarité et une saine gaieté qui sont le signe de la charité fraternelle ; quand ils savent, et ils ont les moyens de le savoir, que leurs Professeurs, leurs Surveillants, leurs Pères spirituels sont exactement fidèles à l'heure d'oraison, aux deux quarts d'heure d'examen, aux Litanies du soir, ils en éprouvent une profonde édification et se sentent attirés, quelques uns avec une puissance qui les entraîne jusqu'au noviciat. Inlassablement donc, refaisons la conquête de toutes les formes extérieures de notre profession ; utilisons nos églises, donnons-leur une belle tenue ainsi qu'à nos parloirs et à l'atrium de nos maisons ; dispensons-y le bon accueil dans la gravité ; retenons ou retrouvons la noblesse d'allure d'une vie religieuse sûre d'elle-même. »

Mongré, comme tout autre Collège, doit travailler au renouveau des vocations.

« Nos collègues doivent rester la source principale des vocations à la Compagnie. Là aussi la responsabilité du recrutement incombe à tous et non pas seulement au Préfet spirituel. Cela ne signifie pas que tous doivent parler de la vocation et diriger les âmes. Mais tous doivent édifier et donner une haute idée de la Compagnie ; tous doivent

répandre autour d'eux la bonne odeur de Jésus-Christ ; tous doivent observer les règles et marcher en la présence de Dieu ; tous doivent aimer la pauvreté comme une mère et ne pas craindre d'en éprouver les effets, tous enfin doivent pratiquer la charité dans l'obéissance et la coordination des efforts. Les régents s'ils veulent édifier aimeront leur tâche, croiront à son opportunité, seront convaincus de sa valeur apostolique immédiate et directe, et, animés ainsi intérieurement, feront allègrement leur travail quotidien. Le travail, le succès aux examens, le bon ordre sont les bases indispensables de notre action dans les collèges. Ruinez cela et l'édifice est ébranlé. L'esprit de famille même, et de piété, sans cela, déçoit et ne tarde pas à se muer en mauvais esprit. Notre action, cependant, n'est assurée que si l'esprit familial l'emporte enfin et si les élèves aiment le collège comme leur maison, et leurs Maîtres comme des Pères. »

En précisant la méthode à employer, Christophe de Bonneville rappelle une conception du Collège héritée du XIX^e siècle.

« Au collège, nous sommes les Pères. La fonction paternelle appartient premièrement au père recteur. Il doit toujours se réserver les moyens et le loisir de l'exercer réellement. Qu'il connaisse ses enfants, comme le Bon Pasteur connaît ses brebis, et ses brebis le connaissent. Qu'il appelle en particulier ses Grands. Qu'il entretienne avec les familles des relations suivies et cordiales. Dans la dépendance du Père Recteur, en union avec lui, c'est une autorité paternelle encore qu'exercent les professeurs, les surveillants, le Père Préfet. L'autorité paternelle n'est pas moins forte qu'un pouvoir despotique ou rigoureusement disciplinaire, mais elle est douce. Elle ne se détend pas dans une bonté molle. Elle commande. Elle ne discute pas et ne se croit pas obligée de descendre à donner l'explication de chacune de ses exigences, mais elle est raisonnable et prend soin de former la raison et le cœur en obtenant des soumissions intimes. Elle s'adresse à la conscience chrétienne qui est une conscience filiale, et notre but, enfin, doit être, par la discipline même, de développer l'homme intérieur, solidement exercé aux vertus chrétiennes et conduit surtout par la sainte crainte et par l'amour de Dieu. (Ep. nn. 381, 386, 390). De même, dans l'ordre doctrinal, il faut s'attacher au solide, au fondamental, et le rendre savoureux. À ce titre le catéchisme bien su et bien compris, assimilé d'une façon vivante, est le moyen le plus indispensable de cultiver les vocations. Formons de vrais chrétiens ; nous préparerons des prêtres et des religieux. »

Le Provincial de Lyon incite les Jésuites à « considérer l'effort qui se fait depuis deux ans à l'École apostolique et l'orientation qui s'y marque » et à chercher des vocations parmi tous les enfants que les Jésuites peuvent encadrer et qu'ils n'accueilleraient pas *a priori* dans leurs Collèges.

« Tous les *operarii* de la Province devraient se faire les recruteurs de l'École. Ce n'est pas seulement parmi les jeunes gens, les séminaristes, les grands élèves de nos Collèges que nous devons accueillir et discerner les vocations, mais c'est parmi les enfants que nous pourrions, avec un zèle attentif, les découvrir et les orienter. Au cours des Missions et Retraites paroissiales, dans les patronages dont nous nous coupons, dans les troupes scoutes dont nous sommes aumôniers, dans les sections de Croisade Eucharistique, lorsque nous rencontrons des enfants purs, généreux, bien doués, qui ont le goût de la Sainte Eucharistie et de la Messe, pour qui la pensée du sacerdoce et des âmes à conquérir est comme l'aurore d'un beau jour qui illumine l'âme, pourquoi ne parlerions-nous pas de l'École Apostolique. Nous dirions que les petits appelés peuvent étudier là, en pleine lumière, leur vocation, se former, et que les parents, selon leurs moyens et les ressources disponibles à l'École, paieront la pension entière, la moitié ou le quart, ou même seulement les frais accessoires et les voyages. Ce qui est requis dans le candidat, c'est, avec les aptitudes et des qualités supérieures, la volonté actuelle et sincère de se donner au Bon Dieu dans la vie religieuse et missionnaire. Tel est le genre de collaboration que je désire voir s'établir entre l'École Apostolique et les ouvriers de la Province.

Les œuvres ne doivent pas être concurrentes, mais complémentaires.

« Devenons moins les hommes d'une œuvre chacun pour soi que les hommes de la Compagnie. Que nos œuvres soient les œuvres de la Compagnie. Que l'on ne puisse pas opposer l'A.C.J.F. à la Congrégation ni à telles œuvres de jeunesse étudiante. Qu'il n'y ait pas une sorte de rivalité jalouse entre une œuvre et une œuvre, entre la Résidence et les œuvres, entre la Résidence, les œuvres et le Collège. Que toutes ces choses, au contraire, sorties d'un même cœur, animées d'un même esprit, tendant vers un même but, s'appuyant l'une sur l'autre, se fassent connaître et estimer l'une l'autre. »

C'est toute l'œuvre des Jésuites qui doit témoigner. Des publications nouvelles, comme *Jésuites missionnaires* par exemple, doivent servir l'effort en faveur des vocations.

« Portons encore plus loin nos regards et sachons voir au-delà des frontières. Pour être fidèles à l'esprit de Saint Ignace, attentif à se faire écrire de longues lettres de tous les points du monde, afin d'en tirer des copies et de les communiquer tant aux maisons déjà fondées qu'à ses amis et bienfaiteurs, faisons connaître autour de nous non seulement nos propres travaux et ceux de la Province, mais ceux de la Compagnie toute entière. C'est par l'ensemble de la Compagnie, par la grâce qui est en elle, Dieu le voulant ainsi dans sa bonté, par sa fidélité généreuse à l'Église, que nous pouvons avoir quelque grandeur, et non point par nos médiocres efforts personnels. Nos amis le comprennent et, avec un sens très droit, avec une parfaite délicatesse d'âme, ils aiment la Compagnie d'autant plus ardemment et plus joyeusement qu'ils la sentent catholique dans toute la force agissante de ce mot."

L'appel du Provincial a-t-il été entendu et les résultats souhaités ont-ils été atteints ? À Mongré, de l'avis d'observateurs extérieurs au Collège, la ferveur n'a pas diminué ni pâti du développement des mouvements de jeunesse. « Nous sommes frappés de la vie intérieure personnelle qui caractérise la piété mongréenne », résume le rédacteur du bulletin *Courrier France-Levant*.

« Cette piété, de note mariale surtout, se manifeste dans des œuvres très vivantes : patronages, conférences Saint-Vincent de Paul, JEC. Les petits 3^{ème} se sont retirés durant trois jours au Châtelard pour la Rénovation¹. »

Cette année-là, sur vingt et un novices jésuites, quinze sont d'anciens élèves des Collèges jésuites. Sainte-Hélène, la Trinité, Mongré, l'École apostolique comptent chacun trois apprentis religieux. Les établissements de Saint-Étienne, Marseille et Le Caire ont donné chacun une vocation. Au total, quinze de ces nouveaux religieux sont d'anciens élèves des Collèges². Deux ans plus tard, une tendance se confirme et un constat s'impose : les grands Collèges de la Province de Lyon ne sont plus l'unique vivier des vocations. Les vocations jésuites ont beaucoup baissé. Elles viennent aussi d'ailleurs. Pour la Province, sur dix-huit novices en 1937, quatre sont d'anciens élèves de l'Externat de la rue Sainte-Hélène, trois du Collège de Saint-Étienne, deux du pensionnat de Dôle. Deux novices sont des anciens des Lycées d'État de Lyon. Mis à part les deux recrues du petit séminaire de Beyrouth, il faut constater, qu'Avignon, Marseille et Mongré sont bien loin de leur fécondité d'hier avec pour chacun un seul novice, soit un chiffre semblable à celui des petits séminaires de Roanne et de Charlieu³. Mongré, pourtant, ne renonce pas. En 1938, par exemple, la vocation religieuse, particulière jésuite, est évoquée lorsqu'il est question de la « vie spirituelle » au Collège. En deux pages illustrées de quatre

¹. *Courrier France-Levant*, n° 22, novembre 1935.

². *Idem*, n° 23, décembre 1935.

³. *Idem*, n° 34, janvier 1937.

photographies légendées, « on se promène, on se délasse, on bavarde, on prie », les *Nouvelles de Mongré* montrent le passage du « vieux Mongéen » au « jeune jésuite ». Ces pages, écrit un élève, Jacques Grosjat, « sont emplies de joie calme et sereine de celui qui confie à un ami que la voie idéale dans laquelle [Blaise Arminjon¹] s'est engagée est parfaitement sienne, joie qui n'exclut pas la difficulté des durs et nécessaires abandons, puisque c'est au prix de ces abandons eux-mêmes qu'on la retrouve définitivement... »

« Ce n'est pas triste, je t'assure, une entrée au Noviciat. Ce n'est pas qu'on ne soit pas un peu dépaycé les premiers temps. On a beau avoir été un grave philosophe, il me semblait à moi, — avec ma tête rasée et l'embarras que j'éprouvais à marcher avec une soutane — être redevenu un petit de la IV^e Division, un nouveau... Mes frères Novices, que te dire d'eux ? ... Il y en a de tous les âges — depuis 17 ans jusqu'à 35 — quelques-uns sont déjà prêtres ; les uns sortent tout fraîchement du collège, d'autres furent également ingénieurs, avocats ou officiers ou étudiants, avant d'entrer... ... Les deux années de noviciat achevées, celui qui a tout quitté — sa maison et ses parents, sa patrie quelquefois — fait à Jésus Hostie l'offrande si simple des vœux : "Je voue perpétuelle pauvreté, chasteté et obéissance..." Le Juvénat commence alors. On retrouve Platon, Thucydide, les héros de Sophocle, le doux Virgile, Racine, Pascal — ces vieux auteurs qu'on avait laissés et que l'on semble retrouver avec une âme nouvelle. À leur contact, deux années se passent à se former le jugement et le goût, à élargir ses horizons — deux ans de large culture humaine qui permettront au futur apôtre de mieux comprendre les âmes, de les aborder avec plus d'intelligence et de sympathie, de leur faire mieux aimer et désirer connaître le visage très séduisant et si beau de notre Christ². »

Rome qui s'inquiète du problème des vocations s'informe auprès des Provinces. En réponse à la circulaire du Préposé Ledochowski du 5 juin 1939, la Province de Lyon établit ses statistiques. L'attention porte sur l'origine des vocations, les fonctions des anciens élèves et la « renommée des Collèges ». Pour Mongré, l'enquête fait apparaître les chiffres de la dernière décennie. En 1931, le Père Badet avait produit sa propre statistique.

¹. Blaise Arminjon (1917-1998, M 1932 - 1935), frère cadet de François (1914-1998), a été affecté durant sept ans au Collège de Saint-Étienne, avant d'être rédacteur à *Christus*, Provincial de Lyon, Recteur du scolasticat à Laval, et chargé de ministères dans les centres spirituels de Marseille et Annecy. Il est l'auteur d'ouvrages de spiritualité, notamment des commentaires du *Cantique des cantiques* et des psaumes. Il a été l'un des acteurs de « l'affaire Touvier » en agissant pour obtenir la grâce présidentielle de l'ancien milicien de Lyon.

². *Les Nouvelles de Mongré*, Janvier - février - mars 1938, p. 98-99.

<i>Élèves de Mongré ecclésiastiques ou religieux depuis 1906</i> (Statistique établie par Louis Badet en 1931)			
<i>Années</i>	<i>Pro clero sæculari</i>	<i>Pro Societate</i>	<i>Pro aliis ordinibus</i>
1907		3	
1908		1	
1909		2	
1910		2 (1)	
1911		2	
1912		3	
1913		1	1 (1)
1914			
1915	1	2	
1916	2	2 (1)	
1917	2	3	1
1918		3	
1919	1	5 (2)	1
1920		5 (1)	
1921		2	
1922	2	3	
1923		3 (1)	1
1924	1	3 (1)	2
1925	1	3	1
1926	2	3	1
1927	2	6	
1928	1	1	
1929	4		
1930		2	1
1931		1	
Totaux	19	61	9

<i>Provinciae Lugdunensis Collegium Mongrense Vocationes ultime decennii 1929-1938</i> (Statistique établie en 1939)			
<i>Années</i>	<i>Pro clero sæculari</i>	<i>Pro Societate</i>	<i>Pro aliis ordinibus</i>
1929	1		
1930	1		1
1931		1	
1932		1	
1933	2	3	
1934	1	3	
1935	1	2	1
1936	1	1	
1937		1	
1938	1		1
Totaux	8	12	3

À Mongré, entre les décennies 1919-1929 et 1930-1939, les vocations de Jésuites ont diminué des deux tiers. Depuis le début du siècle, Mongré, outre des Jésuites et

d'autres religieux, a certes donné à l'Église catholique deux évêques, Mgr Piguet, à Clermont-Ferrand, et Mgr Rouche, évêque auxiliaire à Lyon¹, et huit chanoines : Joseph Payen, Pierre Deshaires, Max de Lavernette, Henri de Saiserey, Humbert Pasquier, Bruno de Soras et Ludovic Tarchier, et de trois abbés, Emmanuel Chenevaz, curé de Saint-Georges à Lyon, André Jullien, auditeur à la Rote, et Jean Mondésert, directeur des œuvres du diocèse de Belley. La Compagnie de Jésus partage le point de vue du cardinal Gerlier sur la grande importance des vocations². Toutefois, si l'appel du prélat est entendu, avec un chiffre de vocations supérieur au chiffre moyen enregistré sous l'épiscopat du cardinal Maurin, les vocations pour la Compagnie de Jésus ne viennent plus majoritairement de ses Collèges. Ainsi se dessine une discordance : le cardinal Gerlier est attaché à l'enseignement comme source de vocations, mais la réflexion des Jésuites porte sur la réduction du nombre de leurs Collèges. En 1938, une Consulte provinciale envisage néanmoins de fermer un internat, voire deux, dans la Province de Lyon. Dole ou Avignon ? Mongré n'est pas concerné.

De la conscience des totalitarismes à l'entrée dans la guerre

Depuis les lendemains difficiles de la Grande guerre, l'Europe est tourmentée. Alors que les tensions concernent aussi le monde, les élèves de Mongré s'intéressent aux nouveaux chefs de l'Italie et de l'Allemagne ainsi qu'aux questions de politique internationale. L'année 1935 a été celle des élections municipales, celle aussi de la formation, en juillet, du Front populaire, dans la suite des événements de 1934. Communistes, socialistes et radicaux se rapprochent. Si les choix partisans n'ont pas droit de cité au Collège, la confrontation avec la réalité oblige à réagir. Les activités missionnaires de la Congrégation ramènent à l'Europe, même si les affrontements entre ses États se font dans les lointains. Les « Humanistes » ont davantage de temps que leurs aînés pour réfléchir et présenter leur synthèse.

« La Congrégation, sans exclure du tout les Humanistes, s'ouvre surtout aux Philosophes et au Rhétoriciens. C'est naturel : ils sont les aînés. Mais notre nombre imposant (65 sur 112) exigeait que nous ayons notre groupe à nous, humanistes. D'ailleurs, plus que les Rhétoriciens et les Philosophes avec leur "bachot"... , nous avons le loisir d'étudier des questions "qui ne sont pas au programme"³. »

« Réservée aux Humanistes », les travaux de la « Section missionnaire » traitent la situation aux quatre coins du monde. L'apostolat ne se désintéresse pas des réalités du temporel. Les congréganistes ont leur méthode pour aborder les questions brûlantes de l'heure. Sa valeur pédagogique n'est pas perdue de vue.

« Lorsqu'un sujet missionnaire a été traité et mis au point, l'un de nous en propose les conclusions principales aux Congréganistes : n'est-il pas important qu'eux aussi s'intéressent à cette activité catholique et soient au courant de ses progrès ? Le sujet de chaque réunion est délimité, partagé et chaque fois quatre ou cinq membres du Groupe exposent un aspect de la question choisie avec (autant que possible) photographies et projections à l'appui⁴. »

¹. Jean-Antoine Rouche, (1884-1954). Ordonné prêtre, il est prélat du Pape à Rome en 1907, vicaire à Craonne en 1911, ensuite à Saint-Georges en 1918, secrétaire de l'archevêché à partir de 1919, puis vicaire général du diocèse de Lyon et archidiacre en 1926.

². Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier (1880-1965), Itinéraire d'un laïc, d'un prêtre puis d'un évêque, catholique intégral au XX^e siècle*, thèse de doctorat d'Histoire, université Lyon 3, 2003, p. 716-717.

³. « Section missionnaires », *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1936, p. 99.

⁴. *Idem*.

En octobre et novembre 1935, les premières réunions ont été « consacrées à l'étude de la situation religieuse et missionnaire en Éthiopie¹. » Le 2 octobre, le Duce a en effet déclenché l'invasion de l'Éthiopie. En décembre, les élèves se documentent « sur les efforts des prêtres et des catholiques d'Allemagne pour résister aux vexations d'Hitler². » La lecture des *Études* et les propos du directeur de la Congrégation orientent la réflexion des élèves. Alors que des Jésuites allemands affrontent le nazisme³, l'information sur ce sujet circule d'autant mieux au sein de la Compagnie de Jésus que des Jésuites français s'informent au plus près de la réalité du nazisme, comme Pierre Chaillet séjournant en Autriche et en Allemagne. Depuis les années vingt, des Catholiques allemands, dont le jésuite Rupert Mayer⁴, s'opposent au national-socialisme. D'autres, parmi lesquels le jésuite Max Pribilla⁵, ont critiqué le Concordat signé en juillet 1933. L'un des opposants notoires au régime, Fritz Gerlich, arrêté en mars 1933, a été assassiné durant la « Nuit des longs couteaux » de l'été 1934. Depuis lors, *La Croix* cite des extraits des lettres pastorales d'évêques allemands mettant en garde contre l'idéologie nazie et dénonce les atteintes portées contre l'Église catholique en Allemagne. Dans les *Études*, Paul Donceur a dénoncé en 1924 le nazisme et affirmé son incompatibilité avec le Christianisme⁶. Dix ans plus tard, en avril 1934, Henri du Passage a analysé dans la revue jésuite le contenu de l'édition française de *Mon combat* d'Adolf Hitler. L'auteur de *Mein Kampf* est devenu Chancelier de l'Allemagne. Dans son livre, il affirme que le monde moderne est le théâtre de l'éviction du pouvoir des représentants de la race aryenne par les Juifs. Le Père du Passage précise qu'une telle conception s'entend comme exclusive. « Une doctrine philosophique comme le racisme ne doit pas admettre la compromission avec des théories différentes ou divergentes, elle se donne pour infaillible⁷. » Hitler expose une idée : « la race supérieure doit imposer son intérêt et faire prévaloir ses titres⁸. » L'État ne doit pas avoir d'autre but. Ce principe justifie « un eugénisme qui se dit nécessaire. L'État se constitue le gardien de la race. » Le premier « a pour but de ne laisser venir au monde que des échantillons exempts de tares ». La « stérilisation » qui est l'adversaire du néo-malthusianisme « a pour effet d'empêcher

¹. *Idem*.

². *Idem*.

³. Les Nazis ont intensifié à partir de 1934 leurs pressions sur les Jésuites allemands. Augustin Rösch (1893-1961), jésuite en 1912, prêtre en 1925, Préfet de discipline puis Recteur au Collège Stella Matutina de Feldkirch est devenu Provincial des Jésuites d'Allemagne en 1935. Comme Supérieur, il a à défendre les Communautés accusées par les Nazis d'atteintes aux mœurs ou de trafics financiers et à soutenir les Jésuites qui sont emprisonnés. Alois Grimm (1886-1944), par exemple, jésuite depuis 1907, prêtre en 1920, professeur au Collège *Stella Matutina* en Autriche en 1926, puis au Collège Saint-Blaise en Forêt-Noire, à partir de 1934, s'est opposé dès les années vingt à l'idéologie nazie. Arrêté en novembre 1943, il est exécuté par pendaison l'année suivante. Alfred Delp (1907-1945), ordonné prêtre en 1937, a lui aussi été un opposant actif au régime national-socialiste qui le fait exécuter en 1945.

⁴. Rupert Mayer (1876-1945) prêtre en 1899, entré dans la Compagnie de Jésus en 1900. Aumônier militaire pendant la guerre, il est grièvement blessé et doit être amputé de la jambe gauche. Opposant à l'idéologie national-socialiste dès les années vingt, ses sermons écoutés par la Police, il lui est interdit en 1936 de prêcher, sauf dans son église de Saint-Michel. Arrêté, en juin 1937, il est condamné à six mois de prison. Arrêté une seconde fois en janvier 1938, il est détenu jusqu'en mai à la prison de Landsberg. De nouveau arrêté en novembre 1939, il est transféré au camp de concentration de Oranienburg. Du fait de la dégradation de sa santé, il est enfermé à l'abbaye bénédictine d'Ettal, en Haute-Bavière, dont il ne sortira qu'en mai 1945.

⁵. Max Pribilla (1874-1954), jésuite en 1897, prêtre en 1906, a été rédacteur de la revue *Stimmen der Zeit*. Il a été dès l'entre-deux guerres l'un des acteurs du mouvement œcuménique en Allemagne. Il a participé après la Seconde guerre mondiale à la réflexion sur la culpabilité de l'Allemagne par des articles dans *Stimmen der Zeit*. Voir « Le silence du peuple allemand », *Documents*, cahier 4, 1947.

⁶. Paul Donceur, « Wotan ou Jésus ? Le conflit entre le nationalisme païen et le catholicisme loyaliste en Allemagne », *Études*, 20 avril et 5 mai 1924, p. 156-173 et 283-300. Paul Donceur n'hésite cependant pas à séjourner en Allemagne avec les « Cadets », ainsi en 1936 où il rencontre Otto Abbeitz et est accueilli à Nuremberg par des SA et des SS, et en août 1938. Voir Dominique Avon, *Paul Donceur, s.j., un croisé dans le siècle (1880-1961)*, Paris, Cerf, 2001, p. 256-259.

⁷. Henri du Passage, « Mon Combat », *Études*, 20 avril 1934, p. 210.

⁸. *Idem*, p. 211.

de naître, indistinctement, des enfants dont plusieurs seraient peut-être des représentants qualifiés de la race¹. » Par l'éducation, la propagande et des mesures économiques, les mariages « précoces et féconds sont à encourager. »

« "L'image du Seigneur", c'est, dans ce vocabulaire spécial, le type d'humain réussi. L'État voudrait que, pour cette tâche, les confessions religieuses viennent à son aide. Mais leur persistance à enseigner l'égalité foncière, la dignité essentielle des êtres humains, fâche Hitler et l'inquiète. Les Églises, à son avis, en ne prenant pas assez le parti de la race privilégiée, sont responsables de la dégradation physique et morale des peuples européens. »

Après avoir aussi abordé les traits de l'éducation voulue par Hitler, le choix de sa politique économique, ses vœux d'expansion territoriale et son animosité contre la France, et donc « écouté tant de couplets nationalistes et tant d'affirmations péremptoires »², le directeur des *Études* a conclu sans qu'il ait cru nécessaire « de rappeler longuement que cette habileté est loin d'être toujours en règle avec la morale chrétienne. »

« Cette divinisation de la race, avec les rites de son culte, la brutalité de ses haines et de ses gestes, procède d'un paganisme dont les dirigeants de l'Allemagne actuelle seraient les grands prêtres. Ce n'est point qu'Hitler ait personnellement, pour ce rôle sacerdotal renouvelé de l'antique, un goût très prononcé. Jadis même, il a désavoué, dans son livre, à propos de certains souvenirs historiques, l'erreur des partis qui se faisaient persécuteurs du christianisme et assumaient un rôle religieux, fût-ce celui de réformateurs. "On ne doit pas mêler la religion à la lutte des partis politiques". À cette sagesse relative il faut peut-être assigner la modération des discours du Führer comparée aux diatribes antichrétiennes de certains parmi ses lieutenants. Mais cette sagesse même est instable chez son titulaire, en raison du principe erroné qui en compromet l'équilibre. Visiblement, Hitler n'a jamais pénétré le sens de la foi surnaturelle. Si les prêtres catholiques, par exemple, lui semblent parfois excusables de se montrer trop tièdes dans l'amour de la race, les circonstances atténuantes qu'il admet à leur décharge dénoncent elles-mêmes son incompréhension. Car, en termes alambiqués qui ne lui sont pas habituels et trahissent ici une spéciale incompetence, Hitler explique comment le clergé manque de zèle raciste par suite d'un attachement à une idée "abstraite". Et la pensée ne lui vient pas que cette "idée abstraite" pourrait constituer la raison d'être de l'Église catholique et tenir au dépôt de sa foi.³ »

Le Père du Passage a été catégorique quant à l'attitude des Catholiques.

« Pour tout croyant, la première place dans la hiérarchie des valeurs sera toujours réservée à la destinée des âmes individuelles. Cette perspective commande, sans doute possible, des vues inconciliables avec celles des hitlériens. Ceux-ci estiment que l'État n'est que le serviteur d'une race privilégiée. L'Église catholique reconnaît à cet État le soin d'organiser le milieu social où les citoyens trouvent une aide pour atteindre leur but ici-bas en préparant leur sort ultime. Elle oblige même ses fidèles à répondre aux requêtes légitimes du pouvoir civil, car il est juste qu'ils fournissent leur apport à ce "bien commun" dont ils tirent avantage. Par cette consigne elle contredit les thèses de l'individualisme anarchique. Mais toujours elle placera la dignité de l'âme au-dessus de la fierté de la race. Et le sang du Christ, qui a racheté ces âmes et leur confère une valeur sans prix, lui semblera toujours infiniment supérieur au sang dont on voudrait lui montrer les hautaines et absolues exigences⁴. »

¹. *Idem*, 212.

². *Idem*, 217.

³. *Idem*, p. 219.

⁴. *Idem*, p. 219-220.

Il a laissé ouverte la question de l'attitude à venir d'Hitler. Lourde de possibles affrontements, elle est susceptible d'orienter l'action des Catholiques.

« Hitler se laissera-t-il entraîner dans une logique païenne et "totalitaire" ? Poursuivra-t-il son "combat" sur ce terrain religieux dont une sagesse superficielle lui faisait naguère reconnaître les périls ? Il y apprendrait alors, et sans doute, plus vite qu'ailleurs, que la violence au service d'un "mythe" ne saurait suppléer, de façon définitive, une énergie authentique contrôlée par la vérité¹. »

Devant le triste tableau de la situation, le Président de la Section missionnaire, rapporteur des activités de la Congrégation, conclut : « notre pauvre Europe ne devient-elle pas, elle-même un pays de missions et non des plus faciles ? » En janvier et février, l'étude a porté sur la *Mission des Alaouites et l'apostolat des Nomades*, dans le désert de Syrie. En mars, de retour d'Orient, l'exposé était intitulé « *Au pays des soviets* »² Il a fallu quatre élèves pour traiter du sujet sous ses différents aspects. Il y a eu d'abord « La Russie d'autrefois ». Pour « La Russie d'aujourd'hui », le premier exposé a porté sur le clergé, particulièrement le « calvaire des prêtres ». Pour la jeunesse, il a été question de « l'épidémie de suicides ». À propos du gouvernement, l'étude a porté sur « les intentions de Staline ». Pour être complet, le panorama ne doit pas oublier le continent américain. Les jeunes membres de la Section missionnaire entendent « franchir l'Atlantique pour [s'] édifier de l'héroïsme des *Catholiques Mexicains* — ou bien analyser avec quelques détails les difficultés de la *Vie missionnaire* : voyages, maladies, sorciers, fauves, etc, etc³ ». Les Philosophes ont repris de leur côté leurs « conférences. » Les élèves se succèdent à la chaire tandis que le Père de Soras, mêlé aux auditeurs, encourage l'orateur. Sa conférence terminée, ce dernier est soumis à « la critique bienveillante de ses camarades. » Parmi les sujets abordés, dont « la physionomie de l'illustre » Pierre Termier, « la figure si originale de Léon Bloy », « la vie excessive de Charles de Foucauld », Henri Fabre présente Mussolini et le fascisme. André Prêle, l'auteur du résumé des conférences dans les *Nouvelles de Mongré* écrit que l'orateur « sut mettre en relief l'intelligence

¹. *Idem*, p. 220.

². Cette formulation rappelle le titre de la première des *Aventures de Tintin reporter, Au pays des Soviets*, publiée dans le *Petit Vingtième* de Bruxelles. L'album a paru en 1930 chez Casterman. *Cœurs Vaillants* l'a publié à partir du 26 octobre 1930 sous le titre *Tintin et Milou au pays des Soviets*, avec pour chaque case un texte explicatif de l'abbé Gaston Courtois (1897-1970). Hergé s'est précisément reporté à l'ouvrage de Joseph Douillet (1878-1954), *Moscou sans voiles, Neuf ans de travail au pays des Soviets*, publié par les éditions Spes, en 1928 puis en 1931 et de nouveau, avec une couverture différente (un crâne portant le symbole du Parti communiste, un marteau et une faucille croisées) en 1934. Dans les *Études*, Henri du Passage écrit en 1928 que les « documents s'accumulent sur la situation vraie de la Russie. Ceux que M. Douillet rapporte d'un séjour de neuf ans au pays des Soviets se classent parmi les plus importants. [...] Parlant couramment la langue du pays, familiarisé avec les mœurs et les choses, le témoin n'est pas de ceux qu'on dupe aisément. Il a tout vu puisque son séjour s'est terminé par un stage de neuf mois dans les prisons des Soviets. Et son témoignage, basé sur des faits vécus, sur des observations personnelles, est accablant. La misère, les violences, l'immoralité y sont dénoncées à chaque page, avec preuves incontestables à l'appui, telles même qu'elles ne sauraient être mises sous tous les yeux. M. Douillet indique encore comme l'on arrange, à l'usage des visiteurs étrangers, un décor de convention. Et il marque, toujours sur documents tirés de son propre dossier, la toute puissance arbitraire de la police, du *Guépéou*. » Henri du Passage, *Études*, 20 juillet 1928, p. 244-245. Le titre du témoignage de Joseph Douillet paraît répondre à celui du livre de Mauricius [Maurice Vandamme, 1886-1974], *Au pays des Soviets, Neuf mois d'aventures*, édité par Figuière à Paris en 1922. Le récit du séjour en Russie de ce libertaire, pacifiste et communiste, a paru la même année que l'ouvrage du Père assomptionniste Roger Des Fourniels (1851-1924), *Au pays des Soviets*, publié par La Bonne Presse dans sa collection de « romans populaires ». Sur *Tintin au pays des soviets*, voir *L'œuvre intégrale de Hergé*, 1, Textes d'introduction de Benoît Peeters, Paris, Rombaldi, et Tournai, Casterman, 1985, p. 63-66. Sur les expériences de la Russie soviétique durant l'entre-deux guerres, voir *Au pays des Soviets, Le voyage français en Union soviétique, 1917-1939*, choix de textes présenté par Fred Kupferman, Paris, Gallimard et Julliard, 1979, « Collection Archives ».

³. « Section missionnaires », *Nouvelles de Mongré*, Pâques 1936, p. 99-100.

profonde et réaliste et la force de volonté qui firent du fils d'un forgeron, le maître de l'Italie¹. »

« Nous connaissons mieux désormais la vraie grandeur du fascisme, son culte de l'autorité, de l'ordre, de la famille et du travail, mais aussi ses faiblesses : les restrictions apportées à la liberté individuelle, l'asservissement des "personnes" aux réalités sociales devenues exclusives². »

Cette admiration à peine nuancée pour le dirigeant fasciste s'exprime à l'heure de « l'affaire éthiopienne ». » L'autorité du Duce paraît grande. En Italie, dans les années vingt, des Catholiques ont adhéré à la politique du Régime³. Ils ont été un peu contredits à partir de 1928, lorsque le Pape a émis ses premières réserves quant à la situation faite à l'Action catholique. La résolution de la « question romaine » en 1929 a ensuite servi Benito Mussolini. Peut-être cette action a-t-elle été abordée lors de la conférence des élèves à Mongré. La signature du Traité entre le Saint-Siège et l'Italie a en effet permis un dédommagement pour la perte de souveraineté territoriale de la Papauté et établi un Concordat. L'hégémonie fasciste a été affectée en 1931 par l'intervention du Pape au travers de l'encyclique *Non abbiamo bisogno* pour défendre la Jeunesse catholique italienne contre l'hégémonie de l'État fasciste⁴. La crise entre l'Église catholique et l'Italie fasciste n'a eu qu'un temps. Elle a donné naissance à un « consensus »⁵. La conférence des Philosophes en ce début 1936 se situe dans ce temps là. Pour l'heure, les problèmes et l'adversaire sont ailleurs. Les événements historiques se précipitent. Le matin du dimanche 8 mars parvient au Collège une information inquiétante :

« Le matin, à la musique⁶, on apprend la nouvelle du jour : Hitler vient de faire occuper la Rhénanie. Divers sentiments se lisent sur les visages ; les uns sont pessimistes et voient la patrie les appelant à son secours ; ils pourraient s'engager... je vois là, ne leur en déplaise, bonne occasion de jeter loin livres et cahiers ; d'autres disent que tout s'arrangera. Le Père Préfet a plus de travail que d'habitude⁷ : il a l'air soucieux, serait-ce à cause d'Hitler ?⁸ »

Faisant occuper par ses troupes la zone démilitarisée de la Rhénanie, Hitler affirmait la puissance de l'Allemagne face à ses vainqueurs de 1918. La communauté des élèves de Mongré se divise. Le 7 mai, le chroniqueur des *Nouvelles de Mongré* peut le relever. « Les Italiens sont entrés à Addis-Abeba : partisans du Négus et "fascistes" s'affrontent, les mines suffisent à révéler les sympathies de chacun⁹. » En France, quelques jours auparavant, les élections législatives ont eu lieu. La Droite a fait campagne sur la peur du bolchévisme et l'annonce de catastrophes en cas de victoire de la Gauche. Le cardinal Maurin a demandé entre les deux tours, les 26 avril et 3 mai, le regroupement des voix catholiques et le vote au second tour contre le

¹. « André Prêle, « Les conférences en Philosophie », *Les Nouvelles de Mongré*, Mardi-Gras 1936, p. 57.

². *Idem*.

³. Des Catholiques ont vu dans le Fascisme un possible soutien à l'effort catholique contre la sécularisation de la société italienne. Matteo Baragli, « Catholicisme et nationalisme dans l'Italie fasciste : la réponse cléricofasciste à la sécularisation d'une nation catholique (1919-1929) », *Amnis* 11, 2012, [En ligne], <http://amnis.revues.org/1709>

⁴. Jan Nelis, *Catholicisme et altérité. La "Civiltà cattolica", de la montée du fascisme à l'après-guerre*, Fernelmont (Belgique), EME Editions, 2014.

⁵. Jean-Dominique Durand, « L'Italie », dans Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri, André Vauchez, Marc Venard, dir., *Histoire du christianisme*, 12, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Desclée, Fayard, 1990, p. 386-389.

⁶. Certains enseignements ont lieu le dimanche, catéchisme ou cours de musique.

⁷. Jacques Perrin-Beaussier.

⁸. « Mongré au jour le jour, Journal d'un Grand », *Nouvelles de Mongré*, juillet 1936, p. 148-149.

⁹. « Au jour le jour », *Nouvelles de Mongré*, juillet 1936, p. 192.

candidat du Front populaire¹. Pierre Lermite, dans *La Croix*, a mis en garde les catholiques.

« De quel monstre accouchera le suffrage universel, enivré, dopé par un tel superbourrage de crâne... et c'est ce monstre qui demain gouvernera la France ! Terrible croisée des chemins ! Qui l'emportera ? Sera-ce Moscou, avide de faire de nous une Russie ou une Espagne, avec la suppression de la liberté individuelle ? Sera-ce la France traditionnelle et libérale ?² »

Les *Nouvelles de Mongré* s'amuse à rapporter l'écho de l'événement en moquant un Professeur. « Aujourd'hui, ce sont les élections. Si vous rencontrez M. Lafond, ne lui demandez pas pour qui il a voté : il se mettra en colère : ce qui fait croire que sous des dehors posés M. Lafond est un extrémiste³. » Le Front populaire victorieux, Léon Blum devient président du Conseil avec un Cabinet composé de socialistes et de radicaux. Jean Zay est ministre de l'Éducation nationale. Dès le 26 mai débute une vague de grèves dans les usines de la banlieue parisienne. En juin et juillet, malgré la signature des « accords de Matignon », les grèves, souvent avec occupation d'usines, paralysent le pays. À Villefranche-sur-Saône, où le député-maire Armand Chouffet appartient à la SFIO, la grève touche surtout l'usine Vermorel, avec 75 % de ses employés en grève. Les autres entreprises comptent en moyenne 20 % de grévistes dans leurs effectifs⁴. Les 17 et 18 juillet, un soulèvement nationaliste bouleverse l'Espagne. L'écho de la guerre civile qui débute en Espagne durcit les oppositions de point de vue. En Europe, les populations vivent l'angoisse larvée d'une nouvelle guerre provoquée par les fortes tensions dans les relations internationales. Pour les Catholiques, la menace est dans la croissance de deux forces antagonistes : le nazisme et le communisme soviétique. Certains jugent que des réformes sont indispensables, car le communisme est le fruit d'un mal plus profond, né d'un laïcisme suscité par la bourgeoisie voltairienne⁵. D'autres demeurent conservateurs et préfèrent défendre l'ordre social. À Mongré, le 14 octobre, « grand émoi dans la cour des Grands. Un de nos "matheux", aspirant à Navale, bien connu pour ses idées réactionnaires, a pavoisé aux couleurs royalistes. Il est à craindre que notre Gouvernement "Front populaire" ne lui interdise les cadres de sa marine. À la réflexion, on hésite à attribuer à une soudaine explosion de patriotisme l'exposition de ce drap blanc et de ce petit pyjama bleu...⁶ » L'humour révèle que la politique occupe les esprits. Le 1^{er} novembre, jour de la fête de Toussaint, il y a le soir, chez les Grands, la projection d'un film sur l'Allemagne, particulièrement les Jeux Olympiques⁷. « Nous devons cette documentation fort intéressante à l'amabilité de

¹. Paul Christophe, *Les catholiques et le Front populaire*, Paris, éditions ouvrières, 1986, p. 44.

². Cité par Paul Christophe, p. 60.

³. « Mongré au jour le jour. Journal d'un Grand », *Nouvelles de Mongré*, juillet 1936, p. 192.

⁴. *Regard sur Villefranche-sur-Saône*, Villefranche, Association pour la promotion de Villefranche, 1986, p. 92.

⁵. Jean-Jacques Becker et Serge Berstein, avec la collaboration de Pierre-Marc Renaudeau, *Histoire de l'anticommunisme. 1, 1917-1940*, Paris, Olivier Orban, 1987, p. 267.

⁶. « Mongré au jour le jour. Journal d'un Grand », *Nouvelles de Mongré*, vacances-novembre 1936, p. 15-16.

⁷. Il ne s'agit pas d'*Olympia (Les Dieux du stade)*, de Leni Riefenstahl. Le film est en effet distribué en Allemagne à partir du 20 avril 1938 et n'a été à l'affiche en France que le 22 juin 1938. Peut-être s'agit-il d'un film d'actualités avec une séquence sur l'ouverture des JO. Voir l'extrait dans l'Encyclopédie multimédia de la Shoah :

http://www.ushmm.org/wlc/fr/media_fi.php?ModuleId=284&MediaId=416

La participation de sportifs français aux Jeux Olympiques a fait l'objet d'un vif débat dans l'opinion française, depuis les athlètes, les parlementaires, jusqu'aux milieux intellectuels. Dans la presse, les titres se sont divisés entre partisans et opposants de la participation française. Fabrice Abgrall et François Thomazeau, 1936. *La France à l'épreuve des Jeux Olympiques de Berlin*, Paris, Alvik éditions, 2006. En janvier 1937, les *Études* assimilent les Jeux olympiques à l'éducation et à la propagande nazies : « les Jeux olympiques n'ont-ils pas été, autant qu'une manifestation triomphale de solidarité

M. Laplanche, neveu de M. Walter¹. » Le dessin qui illustre l'entrefilet des *Nouvelles* porte l'inscription « Berlin, JO », et le drapeau à croix gammée. A l'approche de Noël, il est question d'une « crèche soviétique »², à cause de l'étoile qui l'orne... L'inquiétude grandit tandis que Communisme et Nazisme occupent les esprits et les consciences des Catholiques³. En mars, Pie XI adresse aux Catholiques les encycliques *Mit brennender Sorge* et *Divini Redemptoris*, l'une à l'intention des Catholiques allemands contre les menaces du national-socialisme sur le catholicisme en Allemagne, l'autre contre le communisme qualifié « d'intrinsèquement pervers »⁴. Tandis que les *Études* font écho aux encycliques⁵, le Père du Passage affirme dans la revue sa ferme opposition au Front populaire⁶. À Mongré, le 1^{er} mai, les *Nouvelles* ironisent sur la Fête du Travail.

« Chez les Grands, en l'honneur de la Fête Nationale du Travail, grève générale des questeurs. Notre service actif de reportage, heureusement, ne chômait pas ce jour-là, ce qui nous permet d'offrir à nos lecteurs un document unique et absolument inédit »⁷.

Le congé de l'été, avec le départ du Collège, provoque la nostalgie, avec le souvenir d'une piété doublée par les efforts d'une conscience chrétienne.

« Partir, c'est mourir un peu... Joie des vacances, animation des derniers jours; pointe de mélancolie perce un instant, forme douloureuse de ce qui sera plus tard le bon souvenir... Attaché par mille petites amarres. Place en classe, bureau en étude. Collection de multiples bricoles qu'on ne peut emporter. "Mais surtout, comment ne pas se sentir le cœur serré quand il faut, comme des pauvres chassés par un huissier impitoyable, déménager tout son "chez soi", cette petite cabine de dortoir, qu'un autre habitera, l'an prochain, sans même se douter, le rustre, du palais de rêve qu'elle était jadis... Rêves sportifs pour celui-ci : photos de matches, de courses, portraits de

sportive, un vaste effort de publicité pour l'Allemagne hitlérienne ? » (Jean Minéry, « Le camp de travail. Ecole de civisme national-socialiste », *Études*, 5 janvier 1937, p.). L'article, centré sur les aspects de la formation, ne traite pas explicitement du fond mais renvoie aux pages de Robert d'Harcourt, *L'Évangile de la Force* qui reprennent et complètent ses deux articles dans les *Études* des 20 mai et 5 juin : jeunesse nationale-socialiste : nouveau visage de Siegfried.

¹. « Mongré au jour le jour », *Nouvelles de Mongré*, décembre 1936-janvier 1937, p. 91.

². *Idem*, p. 84.

³. Des articles des *Études* en témoignent : Jean Minéry, « Le camp de travail. École de civisme national-socialiste »; Yves de la Brière, « Robert d'Harcourt, *L'Évangile de la force. Le visage de la Jeunesse du III^e Reich*, *Études*, 5 janvier 1937, p. 65-76 et 124-125 ; Robert d'Harcourt, « Catholicisme, hitlérisme, bolchévisme », *Études*, 20 janvier 1937, p. 145-167 ; Alexandre Brou, « Bulletin des missions. Madagascar. Faucille et marteau », *Études*, 5 février 1937, p. 372-379 ; Yves de la Brière, « L'histoire religieuse du temps présent. Intervention, non intervention, belligérance », *Études*, 5 février 1937, p. 380-389. De leur côté, les éditions Spes, publient de nombreux ouvrages sur le Communisme, dont ceux de Gustave Gautherot, *Une enquête sur le communisme* (1936), après *Le Monde communiste* (1925). Gustave Gautherot (1880-1948), docteur ès lettres et licencié en Droit, est « professeur d'Histoire de la Révolution française aux facultés libres de Paris ». Après avoir collaboré à la *Revue internationale des sociétés secrètes (RIIS)*, il est le correspondant français de « l'Entente internationale contre la III^e Internationale ». Directeur fondateur de *La vague rouge*, précédemment *La Revue antibolchévique*, il est Sénateur de la Loire-Inférieure (1932-1941).

³. « Mongré au jour le jour », *Nouvelles de Mongré*, été 1937, p. 204.

⁴. Sur ces deux encycliques, asymétriques dans leurs condamnations, voir Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre crise et libération (1937-1947)*, Seuil, 1997, « Le Vatican entre Hitler et Staline », p. 19-30.

⁵. Yves de la Brière, « Histoire religieuse du temps présent. La Papauté contre les Sans-Dieu et les faux Dieux », *Études*, 5 avril 1937, p. 97-107 ; Robert d'Harcourt, « En Allemagne. Après l'encyclique », *Études*, 5 mai 1937, p. 293-307.

⁶. Henri du Passage, « Les catholiques dans la cité. Une interview de Léon Blum », *Études*, 5 mars 1937, p. 646-650. L'ancien directeur de la revue des Jésuites intervient à propos de l'interview parue dans *Sept* où le Président du Conseil est interrogé sur la contribution de la doctrine sociale de l'Église « à l'ordre nouveau qu'il construit ».

⁷. « Mongré au jour le jour », *Nouvelles de Mongré*, été 1937, p. 202.

boxeurs, de cyclistes, vues du Tour de France...¹ Voyages lointains, pour cet autre : la mer, des vaisseaux, des paysages exotiques, qui l'ont fait dormir sous les palmiers... Celui-ci encore pouvait faire chaque soir un véritable tour du monde, grâce aux images de *Jésuites missionnaires*... Quelques photos de famille ne donnaient-elles pas à ce pauvre cafardeux la fugitive illusion de s'endormir tout près de sa maman ? ... Et les cabines les plus aimées n'étaient pas forcément les plus riches : un souvenir, un bibelot, quelques images, dont on avait cherché avec tant de soin la meilleure place, comme si c'était pour toujours..." Images qui rayonnent, celles où "je m'étais endormi avec le témoignage intérieur d'un sacrifice sincère, d'un véritable effort, et cette joie luisait dans mon cœur, déjà noyé de sommeil, comme la petite veilleuse dans les ombres de l'église. Oui, c'est celui-là, le meilleur soir. Et s'il n'y avait pas ce soir-là, de tous les autres, dans la cabine vide, il ne reste rien... Mais celui-là, c'est le soir éternel, vivant pour toujours² ».

Au retour des vacances, un élève de Rhétorique fait le récit de son séjour à Berlin, durant le mois d'août. Certains de ses camarades avaient déjà fait ce voyage, « ils en étaient revenus enchantés. » Sa famille recevait un jeune Berlinoise, lui quittait Besançon pour la capitale du Reich. Un tel échange est encouragé comme une pratique « d'Action catholique ». « Vivre, c'est agir ! ... Agissons-nous notre catholicisme ? écrit le Père Dassonville, l'un des rédacteurs de l'Action populaire³, dans *La Croix*⁴.

« Les lecteurs de *La Croix* ont la conscience en paix. Ils vivent catholiquement : ils pratiquent leur religion, ils participent à l'Action catholique, ils aiment le Pape et lui témoignent un attachement filial très respectueux. Beaucoup sont allés à Rome, au centre de la catholicité. Est-ce tout ? Nous chantons : "Catholiques et Français, toujours !" Catholiques français, attachés au "centre" de la catholicité, ne négligeons-nous pas de regarder au delà de nos frontières, mieux d'y aller voir ? En fait, notre vie catholique n'est-elle pas un peu repliée sur elle-même ? En dehors de quelques relations avec nos frères de l'étranger, relations organisées par l'internationale des Syndicats chrétiens, par exemple, ou par tel autre groupement de jeunesse ou professionnels : *Pax romana*⁵, Union des médecins catholiques, ou autres associations de même ordre qui organisent des rencontres internationales, combien de catholiques qui ne sont jamais allés visiter chez eux les catholiques étrangers ? Est-il possible, en voyageant à l'étranger, de rencontrer des âmes et d'être mieux qu'un simple touriste, réduit à ne rien voir de plus que les curiosités cataloguées du *Guide Bleu* ? C'est précisément ce que proposent les Voyages d'amitié des catholiques français. »

Le Père rappelle que des rencontres ont déjà eu lieu sur ce principe, en 1932 en Tchécoslovaquie, et l'année suivante en Pologne. Le troisième voyage d'amitié est prévu en Autriche, de Lindau à Oberammergau (avec « la Passion »), « à moins que la situation politique ne commande un sacrifice ! »

« Les militants catholiques de tout âge et sexe, les intellectuels, les hommes et femmes d'œuvres surtout profiteront d'un pareil voyage. Ils y apprendront beaucoup et pourront aussi, au cours des conversations, faire connaître la France catholique telle qu'elle est. Quelle mission ! [...] Faut-il préciser que les étudiants surtout sont attendus

¹. *Idem*, p. 204.

². *Idem*, p. 206.

³. Joseph Dassonville (1878-1944), spécialisé dans la question familiale, entendue au sens large puisqu'il s'intéresse aussi au cinéma considéré comme une contre éducation, il publie ses « Radio-sermons » et voyage en Europe et en Amérique du Nord.

⁴. Joseph Dassonville, « Pour vivre catholiquement », *La Croix*, 28 juin 1934.

⁵. *Pax romana* a été instituée en 1921 à Fribourg par les représentants d'étudiants de vingt-trois pays. Après la Seconde guerre mondiale, l'organisation est devenue le Mouvement international des intellectuels catholiques. Guillaume de Weck, *Histoire de la confédération internationale des étudiants catholiques "Pax romana", 1887-1921-1946*, Fribourg, 1946. *Pax Romana, 1921-1981, fondation et développement*, Fribourg, 1981.

par leurs camarades autrichiens ? ... Quelle occasion unique pour les militants catholiques, d'aller enquêter sur l'Autriche, avec la certitude de prendre langue avec des militants, peut-être avec des collaborateurs directs du chancelier Dollfuss¹ ? »

Joseph DassoVille conseillait d'abord de s'adresser à la Compagnie des wagons-lits à Paris. Il signalait, « dans le même esprit, des cours de vacances pour étude de l'allemand avec l'agrément de rencontrer avec de jeunes Autrichiens catholiques », organisées « à Salzbourg, la ville d'art, patrie de Mozart », et indiquait pour cela d'écrire à la rédaction du *Trait d'Union* à Mongré. Trois ans plus tard, quelques ethno-types et l'évocation du germanisme belliqueux n'empêchent pas la fraternité catholique et une certaine fascination pour le « nationalisme » allemand et l'ordre nazi dominé par le « dieu » Hitler.

« La réception de ces bons Fritz fut cordiale au possible². Dès le premier jour, je suis à mon aise. Les Allemands sont plus indulgents que nous autres pour les étrangers : ils considèrent comme tout à fait normal qu'on ne sache pas leur langue puisqu'on va chez eux pour l'apprendre. De plus, par tempérament, ils sont professeurs et se font un plaisir de vous faire remarquer, dix fois s'il le faut, que "forst", la forêt, n'est pas du féminin comme en français. Ce qui m'a le plus frappé au point de vue caractère, c'est la différence très nette qui existe dans le peuple allemand au point de vue du nationalisme. On trouve pas mal de "vieux" qui ont eu leur père tué à la guerre de 1870. Des cuirassiers témoins leur ont raconté les batailles et les victoires du peuple allemand. Ce sont de vrais "Allemands" ceux-là, et les caricatures que nous en faisons en France sont à peine exagérées : face ronde avec les inévitables lunettes, petits de taille et culottes courtes, habits verts et chapeaux à plumes... Ces vieux sont les plus enragés contre nous. L'âge n'a point adouci leur humeur guerrière, au contraire, semble-t-il. L'homme qui a fait la guerre de 1914-18 est tout autre. Souvent je lui ai entendu dire : "Nous en avons assez de la guerre, nous ne voulons pas la guerre, car nous y étions nous autres". Contradiction des hommes : beaucoup parmi ceux-là sont SA (Sturm-Abteilungen) ou SS (Schutz-Staffel), ce sont les célèbres chemises brunes... Il faut nous rappeler cependant que toute association allemande ou autrichienne prend une attitude militaire et cela, naturellement, sans arrière-pensée. Nous aurions tort de croire que c'est une attitude militariste et belligérante... Un exemple : tous les deux ans des milliers de congréganistes de la Sainte-Vierge, convoqués aux journées mariales, défilent en rangs impeccables et tous au pas cadencé... Quant aux jeunes, ils sont enrôlés dès l'âge de 9 ou 10 ans dans le "Jung-Volk" ; à 14, ils passent dans les fameuses "Hitler-Jugend" : Jeunesses hitlériennes. Actifs, ardents pour le sport, dans leurs "régiments", ils sont habitués à la vie rude du soldat et de la discipline. Un petit détail : les jeunes Allemands ne se cultivent pas autant que les Français au point de vue intellectuel. Ainsi, ils ont des cours de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Et c'est tout. Ce qui reste de l'après-midi est consacré aux sports, aux "entraînements". Et Hitler ? C'est le "Führer", le chef incontesté. Partout où l'on passe et à tout propos, on entend ces mots "Mein Führer". Ces mots sont prononcés avec respect et sérieux toujours, avec un accent de fierté souvent et même de piété. Il n'y a pas à dire, pour beaucoup, Hitler est un dieu. En lui ils espèrent et se confient. L'Allemand aime son Führer comme il aime son pays. Toute réunion à caractère officiel se termine par le "Deutschland über alles" et l'hymne "Horst Wessel Lied" qu'Hitler a apporté³ : ces

¹. Chrétien social, Engelbert Dollfuss (1892-1934) est chancelier fédéral d'Autriche du 20 mai 1932 jusqu'à sa mort en juillet 1934, assassiné par ses opposants nazis. Il a instauré à partir de mars 1933 une dictature, officiellement corporatiste « au nom de Dieu de qui émane tout droit » en mai 1934, avec la dissolution du Parlement et des Tribunaux d'assises, l'interdiction du droit de grève et de réunion et l'internement des membres du Parti communiste, du Parti nazi et du Parti socialiste qui sont supprimés. Signé en juin 1933, le Concordat avec le Saint-Siège a été ratifié le 1^{er} mai 1934. Jean-Marie Mayeur, « L'Autriche », dans Luce Pietri, André Vauchez, Jean-Marie Mayeur et Marc Venard, dir., *Histoire du christianisme*, 12, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Desclée, Fayard, 1990, p. 611-615.

². Ce sobriquet est employé de manière péjorative ou injurieuse depuis la Première Guerre mondiale.

³. "Deutschland über alles" sont les premiers mots du *Chant des Allemands*, composé au XIX^e siècle. Interprété par les Nazis, ils ne sont plus entendus comme un appel aux Souverains pour l'unité de

deux chants patriotiques sont inséparables. Mon séjour en Allemagne me fut agréable et utile à tout point de vue. Quant à moi, je n'ai qu'un désir, c'est d'y retourner. Et pour vous, je n'ai qu'un souhait à faire, c'est que vous puissiez y aller : car il est "suève, dit Montaigne, et bon de frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui"¹. »

Dans les mois qui suivent, de telles affirmations n'ont plus cours alors que l'histoire se précipite. Le 13 mars 1938, au lendemain de l'entrée des troupes allemandes en Autriche, l'Anschluss est proclamé. En avril, les troupes allemandes sont prêtes à envahir la Tchécoslovaquie. Démissionnaire le 8 avril, Léon Blum est remplacé le 12 par Edouard Daladier. À Mongré, « un groupe important de Grands et même de Moyens » écoute le Père Magand leur parler de « leur rôle social de demain » à partir des conceptions de la doctrine sociale de l'Église.

« Même les plus distraits parmi nos grands n'ont pas pu ne pas entendre parler de grèves, de crise, de chômage et d'occupation d'usines. Dans tous les journaux, ils ont vu ces groupes d'ouvriers aux poings tendus. L'expérience a montré qu'à ces maux, il faut des remèdes appropriés. En ces circonstances un peloton de gardes mobiles, fut-il bien armé, est d'un secours bien illusoire. La force empêche — mais pour un temps seulement - de crier sa souffrance et sa révolte ; elle ne supprime pas la souffrance, au contraire. Les vrais remèdes sont ailleurs. Doivent-ils être cherchés dans une organisation économique meilleures et plus sociale, moins égoïste et plus chrétienne ?² »

Le 6 septembre, alors que l'État fasciste prépare une législation antisémite, Pie XI exprime publiquement sa pensée sur l'antisémitisme devant des pèlerins belges venus à Rome. *La Croix* rapporte ses propos en première page³.

« Par le Christ, et dans le Christ, nous sommes de la descendance spirituelle d'Abraham. Non, il n'est pas possible aux chrétiens de participer à l'antisémitisme. Nous reconnaissons à quiconque le droit de se défendre et de prendre les moyens de se protéger contre tout ce qui menace ses intérêts légitimes. Mais l'antisémitisme est inadmissible. Nous sommes spirituellement des sémites ».

La signature d'accords entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, au terme de la conférence à Munich les 29 et 30 septembre, ne met pas fin aux tensions. L'Allemagne nazie apparaît sûre de sa force. Le 22 janvier 1939, le chanoine Paris vient à Mongré pour donner une conférence sur la Russie « anti-chrétienne »⁴. Le 27

l'Allemagne, mais comme le devoir impérieux de l'Allemagne de dominer le monde. Le second chant est l'hymne officiel des SA puis du Parti national-socialiste. « Libre la rue / Pour les bataillons bruns. / Libre la rue / Pour le membre de la Section d'Assaut ! / Des millions, remplis d'espoir, regardent déjà la croix gammée. / Le jour de la liberté / Et du pain arrive. »

¹. P.[ierre] Caire, *Rhét.*, « En Allemagne », *Nouvelles de Mongré*, Vacances – novembre 1937, p. 42-44. L'été suivant, Pierre Caire et son frère André participent à la « Route mariale » dans les environs de Tamié avec le Père Demoment. Lors de leur halte à Tamié où ils sont reçus par le P. Thouvard, ils réfléchissent à partir du sujet suivant : « Quelles qualités physiques, intellectuelles et morales doit avoir un élève pour qu'il exerce une bonne influence dans sa division ? » *Nouvelles de Mongré*, 1938-1939, 1^{er} trimestre, p. 31-33.

². H.[enri] Vignon, *Rhét.*, « Initiations sociales. Les groupes patronaux », *Les Nouvelles de Mongré*, avril – mai - juin 1938, p. 183. D'origine stéphanoise, Paul Magand (1899-1969), jésuite né en 1922, prêtre en 1931, profès en 1935, est affecté cette année-là au Châtelard. Il est aumônier de la LOC (Ligue ouvrière chrétienne) et directeur de la MAJO Cavenne. Il a été prêtre-ouvrier à Lyon à partir de 1947.

³. *La Croix*, 17 septembre 1938.

⁴. François Paris (1878-1948), prêtre séculier, est délégué général de l'Œuvre d'Orient. Récent auteur d'un ouvrage intitulé *La prière des Eglises de Rite byzantin* (1937), il a publié une brochure : *Bolchévisme et christianisme*, Versailles, 1923, 2^{ème} éd., 35 p. Le chanoine Paris a déjà parlé le dimanche 16 janvier de l'état de l'Église dans les pays orientaux. Il a accompagné son propos de « vues très intéressantes » sur Constantinople et Sainte-Sophie, la Turquie, la Roumanie, la Grèce, la Syrie et Beyrouth. M.[aurice] Dubost, *Philo.*, « Chez les Grands en la Sainte Épiphanie », *Nouvelles de Mongré*, janvier – février – mars 1938, p. 154.

janvier, les Philosophes sortent du Collège pour aller écouter Joseph Folliet qui intervient au Secrétariat social de Villefranche¹. Dans la cité caladoise, le conférencier de la Chronique sociale traite du racisme et dénonce sa dimension contemporaine dans le nazisme et l'antisémitisme².

« Les philosophes se devaient d'écouter un tel orateur sur un sujet aussi actuel... et qui est à leur programme³ ! Le Racisme était un problème presque entièrement ignoré, il y a une dizaine d'années. Il est actuellement une réalité vivante et dangereuse. Il est devenu une doctrine, une religion d'État. Il est une révolution mondiale. — Il est une hérésie condamnée. Le racisme prend pour fondement, pour fin et pour critère la notion de race. Il y a des hommes de races différentes, c'est un fait, mais celles-ci peuvent se hiérarchiser, et la première est la race aryenne. Le bien et le mal se déterminent par rapport à la race. Est bon ce qui lui est favorable, mauvais ce qui lui porte atteinte. La race aboutit à l'État en passant par le peuple et le parti. Le peuple représente la race. Le peut à son tour est incarné dans le parti. Enfin le parti est lui-même incarné dans le chef — le führer. — Les moyens de gouverner sont la terreur et la propagande. Mais le racisme est avant tout un phénomène religieux. Il a rendu aux hommes une raison de vivre, de mourir et... de tuer. Il est une contre-Église, il persécute les confessions religieuses ; il est antisémite⁴. »

Joseph Folliet n'est pas seulement descriptif, il est aussi critique.

« Il y a des races différentes, c'est certain, mais il n'y a plus ou presque de races pures. D'autre part, même si on trouvait ces races pures, il faudrait pouvoir en faire un classement ! Au point de vue politique, il n'y a pas identité entre la race et le peuple, ni entre le peuple et le parti qui ne représente qu'une fraction du peuple, ni entre le parti et l'État dont le rôle est d'être au-dessus des partis. À ces critiques, l'Église, qui sait qu'aux yeux du Christ en croix, il n'y a plus "ni Grecs...", ni Juifs...", ajoute encore sa défiance à l'égard d'une doctrine qui demande à la seule biologie le moyen de classer les hommes et de donner un sens à leur vie⁵. »

Joseph Folliet a été « très applaudi. » Peu après, cinq Rhétoriciens vont trouver le Père Mollaret, professeur à « l'aura sympathique »⁶, pour lui demander de former un

¹. Ancien élève de l'Externat Sainte-Marie, à Lyon, Joseph Folliet (1903-1972) a étudié aux Facultés catholiques de Lyon puis à l'Université de Clermont-Ferrand. Auteur de deux thèses de doctorat, l'une en philosophie et l'autre en sciences sociales, il milite à la Chronique sociale et à la « Jeune République ». Fondateur des « Compagnons de Saint-François », de spiritualité franciscaine, et proche des mouvements de l'Action catholique, il dirige depuis 1938, la *Chronique sociale de France*. Successeur de Marius Gonin, il collabore à *Sept*, puis à *Temps présent*. Roger Voog, « Joseph Folliet », *DMRFC*, t. 6, Lyon. Voir aussi Antoine Deléry, *Joseph Folliet (1903-1972) Parcours d'un militant catholique*, Paris, Cerf, 2003.

². *Nouvelles de Mongré*, 2^{ème} trimestre, 1938-1939, p. 68.

³. Depuis les « Instructions » de 1925, dont Anatole de Monzie (1876-1947) a été l'auteur et qui sont maintenues en 1938, la partie « morale » du programme de philosophie contient un thème sur « La patrie. La morale et les relations internationales. L'humanité. Devoirs envers l'homme sans considération de race. Devoirs des nations colonisatrices. » En 1942, les « devoirs envers l'homme » subsistent, mais la précision « sans considération de race » disparaît. Sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie, voir Bruno Poucet, *Enseigner la philosophie. Histoire d'une discipline scolaire 1860-1990*, Paris, Hatier, 1999.

⁴. Bernard Dupond, *Philo.*, « Mongré au jour le jour. Le 27 janvier », *Idem*.

⁵. *Idem*.

⁶. « "Vous aurez le P. Mollaret". Inconnu pour inconnu... Mais le lendemain matin, nous le voyons apparaître, grand, maigre, tout jeune encore. Il nous parle et se présente : Ancien mongréen ; ancien professeur au collège de Dôle ; il venait de terminer sa théologie et se disposait à faire son troisième an (c'est le second noviciat des Pères Jésuites), quand un ordre du P. Provincial l'a fait revenir à Mongré. La simplicité avec laquelle, lui, professeur, s'est fait connaître à nous, ses élèves, a de suite créé cette "aura" sympathique qui est un des charmes des hautes classes. Son but, il nous l'a dit lui-même, est moins de nous faire accumuler des détails et des connaissances dans la cervelle que de nous apprendre à travailler. Être méthodique, c'est la façon normale de travailler en hommes raisonnables. Plusieurs fois déjà nous avons admiré son habileté à se servir de ce que nous voyons en

« Cercle » d'histoire politique et sociale. Il s'agit de se former aux questions sociales à l'époque des crises économiques, sociales et politiques. « Aucune place bien entendu, n'y était prévue pour les disputes de partis où chacun veut convertir les autres et reste sur ses positions, avec je ne sais quelle amertume », prend bien soin de préciser le Rhétoricien Robert Bois-Gerdil, l'auteur du compte rendu pour les *Nouvelles*¹. Mongré et ses Collégiens ne sauraient s'abaisser à des querelles partisans alors que la situation est grave tant les enjeux politiques et stratégiques sont importants. Un groupe consacré à l'histoire et à la littérature contemporaine est né. L'histoire de la III^e République, depuis l'Affaire Dreyfus en particulier, permet d'abord de « faire mieux comprendre le temps présent. » Le samedi suivant, le Père Chaillet², professeur de théologie à Fourvière, vient traiter de l'histoire politique et sociale de l'Autriche depuis la dernière guerre et exposer la genèse de l'Anschluss.

« Il nous fit pénétrer un moment dans les coulisses de la politique internationale. On sait que ce Père fut en contact direct avec d'éminentes personnalités autrichiennes, comme le cardinal Innitzer³. Nous revîmes l'Autriche, sous l'impulsion d'une renaissance patriotique, prendre son vol vers la liberté, mais malade encore, chanceler... et le grand aigle noir l'absorba au passage. "La raison du plus fort est toujours la meilleure". Rien n'est plus vrai... Rien n'est plus triste lorsque les destinées d'un grand peuple sont en jeu... Les faits racontés avec une logique imperturbable, une vivacité pittoresque resteront longtemps gravés dans notre mémoire. Le Père Chaillet, vivement ému de la ruine d'un pays qu'il aimait, sut parler aussi à notre cœur, et nous inspirer une pitié profonde pour une nation morte dans un bel élan. Napoléon avait frappé... Hitler donna le coup de grâce... Notre groupement, encore bien jeune, grandira, nous l'espérons. Nous avons entrepris quelques travaux personnels, sur le communisme et l'hitlérisme ; d'autres sur Péguy. Nous souhaitons que des conférenciers de marque viennent de nouveau encourager nos efforts⁴. »

Pie XI meurt le 10 février. L'Église catholique perd son souverain. Le 2 mars, Eugenio Pacelli devient le nouveau pape sous le nom de Pie XII. À Mongré, dans la grande tradition du Collège, une séance d'académie est donnée le 19 mars⁵. Le 4 juin, lors de la traditionnelle Fête des Anciens, Simon Jacquet répond au discours du président de l'Amicale faisant état de souvenirs sur l'austère formation de jadis. Il rappelle l'objectif du Collège.

« Si l'éducation donnée à Mongré avait pour objectif de préparer à jouir plus complètement du confort à venir, il faudrait sans retard fermer la maison. Le but de

classe, pour nous former moralement et chrétiennement. » J.[ean] Crabières, *Rhét.*, « Le Père Mollaret », *Nouvelles de Mongré*, Vacances – novembre 1937, p. 53. René Mollaret (1905-1994), ancien de Bollengo puis de Mongré de 1916 à 1923, congréganiste, a présidé en Philosophie le groupe ACJF fondé par le Père Fontoynt. Jésuite en 1922, il étudie au scolasticat de Lyon-Fourvière de 1933 à 1937. À Mongré, il enseigne en Rhétorique et est Père spirituel et directeur de la Congrégation des Grands en 1938-1939. Il s'initie au scoutisme avant de débiter son « Troisième An », interrompu par la guerre. Affecté au Collège de Saint-Étienne, il est aumônier scout avant de rejoindre Marseille où il reste jusqu'en 1959, étant aussi très actif lors de multiples réollections en Algérie, au Liban ou en Corse. Aumônier diocésain de la Route, il en devient à la demande du Père Doncoeur aumônier régional. Parti seconder Joseph Devillard à Ben Smen, maison jésuite à Alger, il enseigne ensuite l'Écriture Sainte au Grand séminaire de la cité algérienne. Sa santé s'étant altérée à partir de 1968, il réside d'abord à Gap, comme aumônier des Sœurs de Saint-Joseph, puis rejoint La Louvesc où il exerce un ministère spirituel jusqu'en 1985.

¹. *Idem*, p. 66-67.

². Pierre Chaillet (1900-1972) publie en 1939 *L'Autriche souffrante* (Paris, Bloud et Gay, 128 p.). Renée Bédarida, *Pierre Chaillet, Témoin de la résistance spirituelle*, Paris, Fayard, 1988. Voir aussi *Infra*.

³. Theodor Innitzer (1875-1955), archevêque de Vienne de 1932 à 1955, cardinal depuis 1933, a publiquement soutenu l'Anschluss, au nom de la lutte du Troisième Reich contre le bolchévisme, et le national-socialisme.

⁴. Robert Bois-Gerdil, *Rhét.*, 1, « Fin janvier : Section Histoire et Littérature contemporaine », *Idem*, p. 67.

⁵. *Nouvelles de Mongré*, 2^e trimestre, 1938-1939, p. 71.

l'éducation mongréenne est immensément plus élevée. Elle a toujours tendu, et elle tendra toujours, à faire des hommes intelligents, de solides chrétiens et de vrais français »¹.

Entre la fin du banquet et le début de la fête des jeux, il parle aussi aux parents d'élèves réunis à l'occasion de l'assemblée générale de l'APEL. Il rappelle leur nécessaire collaboration avec le Collège. La réunion permet aussi de donner connaissance des projets pour les années scolaires à venir : « adaptation aussi complète que possible du régime des études aux exigences des programmes actuels ; achèvement de certaines mises au point, déjà en cours d'exécution, sans oublier un rendement meilleur encore de la collaboration entre parents et maîtres du collège »². Le 12 juillet, le « Prix de sagesse » est décerné à Roland Ducret, en première Division, Paul Gwinner, en deuxième, Jean Richard, en troisième, Rémy Gauthier, en quatrième, et à Georges Adamczyk, élève polonais de l'École apostolique, lors la distribution solennelle des Prix. Le prix d'honneur a été attribué à Henri Courcelle, élève de Philosophie, pour sa composition sur le sujet suivant : « On a dit : L'homme passe la première partie de sa vie avec les morts ; la deuxième avec les vivants et la dernière, avec lui-même »³. À Louis de Crécy revient le Prix d'anglais offert en Rhétorique, depuis 1934, par le Consul d'Angleterre⁴. En philosophie, rhétorique et humanités, des prix portent toujours les noms d'anciens élèves de Mongré : un zouave pontifical, des soldats et un aviateur, morts ou héros durant la Première guerre mondiale ou, comme Albert Helly, tué en 1929 au Maroc⁵. Du 12 au 14, la France commémore le 150^e anniversaire de la Révolution française. Édouard Daladier a souhaité en faire « la fête de l'unité nationale ». Après l'anniversaire du drapeau tricolore, à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence du président de la République et de 5 000 enfants des écoles, le défilé du 14 a lieu en présence du sultan du Maroc, du premier Lord de la Mer britannique et du Chef d'État-Major général de l'armée anglaise alors que des troupes britanniques défilent avec l'armée française⁶. La rentrée est fixée au vendredi 29 septembre. Au seuil des vacances scolaires, l'imminence d'une guerre gagne les esprits. Le 23 août, l'Allemagne et l'URSS signent un pacte de non-agression. L'été n'est pas encore achevé lorsque le Monde bascule dans la guerre. Le 3, le Royaume-Uni et la France, mais aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande, déclarent la guerre à l'Allemagne. Depuis le 15 août, Bernard de Soras est Recteur de Mongré. Simon Jacquet a rejoint le Collège d'Avignon⁷. À la rentrée, il accueille une vingtaine de Mongréens, dont Louis Mondésert⁸, venus pour être encore internes. De même qu'en 1914, Mongré est d'abord affecté par la mobilisation de ses Professeurs, laïcs et jésuites. Le 2 septembre, ses bâtiments sont aussi réquisitionnés pour être remis au Service de Santé Militaire⁹. Le grand Collège est désormais indisponible. Pour pouvoir poursuivre l'enseignement, il est procédé à un partage des classes. Celles de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} s'installent dans un immeuble

¹. *Nouvelles de Mongré*, 1938-1939 3^e trimestre, p. 122-123.

². *Idem*, p. 124.

³. La phrase est empruntée au jésuite Baltasar Gracián (1601-1658) et à son *El Discreto (L'homme universel)*, 1646.

⁴. « Ce prix est décerné à l'élève de Rhétorique qui a obtenu les meilleures notes d'oral dans les Examens préparatoires au Baccalauréat » (p. 13).

⁵. Lieutenant Albert Helly du 7^e Régiment de Tirailleurs Marocains, mort le 8 juin 1929 au combat d'Aït Yacoub. Musée du Souvenir - Ecole de St Cyr - La Saint-Cyrienne. <http://www.saint-cyr.org/flipbooks/Memorial/>

⁶. Claude Quélet, *Le mythe du 14 juillet ou La méprise de la Bastille*, Paris, J.-C. Lattès, 2013, « D'une guerre à l'autre ».

⁷. « Collège Saint-Joseph à Mongré, novembre 1949 », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 28-30.

⁸. Témoignage de Louis Mondésert à l'auteur, juillet 2006.

⁹. Société d'enseignement libre du collège de Mongré, *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 24-25.

de Villefranche-sur-Saône qui devient, Rue Nationale, l'Externat de MM. Gauthier et Genet. De son côté, le nouveau Recteur dirige l'aménagement du vieux château pour installer dans ses murs les classes de Philosophie, Rhétorique et Humanités. La capacité du château ne permet en effet que de recevoir entre soixante-dix et soixante-quinze élèves, un peu plus en se serrant un peu, dont cinquante pensionnaires¹. Après une première rentrée le 15 octobre, une seconde a lieu le 1^{er} novembre : quatre-vingt un garçons sont présents. Mongré toujours en activité, Monsieur Mondésert demeure le directeur légal du « petit collège » au château mais il l'est aussi de l'externat de la rue Nationale. Un budget provisionnel est examiné par le Conseil de la Société d'Enseignement lors de sa réunion du 20 septembre. Pour trouver les fonds nécessaires au fonctionnement du petit Collège, il est décidé de clore la 2^{ème} tranche de souscription ouverte l'année précédente et de vendre le surplus des approvisionnements nécessaires à l'existence du « petit collège ». Des démarches sont également entreprises pour pouvoir utiliser une partie du « grand collège ». La Société d'Enseignement obtient la jouissance des deux préaux des 2^{ème} et 4^{ème} Divisions, de la cour des moyens (2^{ème} Division), d'une chambre et d'un compartiment de la grande cave. Relativement au personnel enseignant, elle obtient, à titre provisoire, quatre affectations spéciales². L'exploitation du « petit collège » s'avère cependant très vite problématique. La Société d'Enseignement doit en effet faire face à d'importantes difficultés financières, en raison du petit nombre des pensionnaires, de l'impossibilité de plus en plus grande de faire rentrer le montant des pensions arriérées et de l'amenuisement continu du fonds de roulement. L'activité est aussi compliquée par le recrutement difficile de nouveaux professeurs et personnels de service en remplacement de ceux mobilisés³. La mobilisation pour la guerre, mais avant elle déjà la détente dans les relations entre l'Église catholique et la République française, ont nettement adouci l'intransigeance au sujet de l'École. En janvier 1940, dans un article non signé, les *Études* fixent le nouvel esprit d'unanimité nationale.

« C'est à dessein que nous avons parlé de l'école en nous référant à la conduite tenue ou tracée par les autorités responsables de l'éducation nationale. Nous n'avons pas cru devoir distinguer deux écoles. Un même devoir leur incombe. Que les parents des enfants confiés à l'enseignement libre et leurs maîtres veuillent bien croire que nous n'ignorons rien des difficultés qui sont les leurs propres, du poids de leurs sacrifices, ni même des inquiétudes légitimes qui leur restent sur le respect sincère de leur liberté. Un temps viendra, nous l'espérons, où la France, qui commence à s'apercevoir que cette civilisation qu'elle défend est la civilisation chrétienne, comprendra qu'il est vain de vouloir cette civilisation sans accorder à l'éducation chrétienne plus qu'une tolérance précaire, une liberté chichement mesurée et toujours menacée, sans renoncer à un laïcisme totalitaire. Nous ne renonçons pas, quant à nous, à préparer ce temps d'une unanimité nationale sincère, à travailler, même à lutter pour qu'il vienne. La conscience de notre devoir envers notre pays ne nous le demande pas moins que la fidélité à notre foi⁴. »

Comme le Père de Soras a dû lui aussi rejoindre les armées, c'est le Père Dumonchau, Préfet des études, qui a pris la direction du Collège⁵. Quelles que soient les difficultés, le Conseil de la Société d'Enseignement décide en avril de continuer à faire fonctionner le Collège jusqu'à la fin de l'année scolaire, non sans envisager de ne pas le rouvrir en octobre. Début mai, les événements militaires se précipitent. La bataille de France est engagée. L'enseignement doit cesser. Après l'offensive allemande et deux semaines de combat, les troupes françaises et anglaises sont

¹. *Idem*, p. 28-30.

². *Idem*, p. 24-25.

³. *Idem*.

⁴. « L'École et la guerre », *Études*, 20 février 1940, p. 452, note 2.

⁵. *Idem*, p. 28-30.

quasiment défaites. Le 28, le roi Léopold III annonce la reddition de l'armée belge. Mongré perd Désiré Walter, son célèbre organiste et maître de chapelle, mort le 6 juin. Les bâtiments du grand Collège ne sont plus habités que par deux Pères et un Frères Jésuites. L'un des médecins de l'hôpital militaire est resté, mais les autres personnels ont fui. Quatre-cents réfugiés venus avec l'exode du Nord et de l'Est de la France s'installent à Mongré. Le 10, un nouveau front militaire s'ouvre sur les Alpes avec l'entrée en guerre de l'Italie contre la France. Le 17, Philippe Pétain, nouveau président du Conseil, annonce à la radio la demande d'armistice. Depuis Londres, le général de Gaulle lui répond le lendemain, grâce à la BBC. Lyon est officiellement déclarée « ville ouverte ». Le 19, des troupes allemandes font leur entrée à Villefranche-sur-Saône. Des soldats occupent Mongré. Après deux jours, une formation sanitaire cède sa place à des artilleurs. Des combats ont lieu les 19 et 20 juin, à Montluzin et Chasselay, dans la plaine des Chères, après lesquels deux-cents soldats sénégalais sont massacrés par les troupes SS. Le 25, date d'entrée en vigueur de l'armistice, est aussi jour de deuil national. Selon la convention d'armistice, Villefranche-sur-Saône se trouve désormais en zone non occupée par les armées allemandes. Les militaires quittent Mongré le 6 juillet. À la fin du mois, les réfugiés se dispersent aussi peu à peu. En août, la décision est prise : le Collège ne rouvrira pas ses portes à la rentrée. La Société d'enseignement reste locataire du grand collège, du vieux château et de la ferme, aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire avec toujours la faculté de sous-louer ces immeubles à qui voudrait les occuper à titre provisoire¹. Le 10 juillet, un nouveau régime, l'État français, voit le jour dans le grand Casino de Vichy où les parlementaires se sont réunis pour donner les pleins pouvoirs à Philippe Pétain. Le 29, la Consulte provinciale se réunit à Lyon. Autour du Provincial Joseph du Bouchet, les Pères Décisier, Recteur de Fourvière, Simon Jacquet, Recteur du Collège d'Avignon, Joseph de Gurgy, remplaçant le Père Chamussy mobilisé, sont consultants. Les Pères Bernard de Soras et Dumonchau, respectivement Recteur et Préfet des études à Mongré, sont invités à la réunion car il convient de débattre d'une question qui les concerne. Il faut statuer sur le cas des Collèges de la Trinité et de Mongré. Tous prennent acte de la position du cardinal Gerlier, « pour le moment » non opposé « à leur fermeture temporaire, vu les nécessités alléguées ». Il est décidé de le faire savoir très nettement aux parents qui font des demandes d'inscription. Les Consultants s'entendent aussi pour prévenir les Recteurs et Supérieurs de la région de Lyon afin qu'ils empêchent « qu'on interprète avec malveillance cette décision et calmer l'emphase de certains des nôtres »². Fort de cette décision, aux heures du « trauma » provoqué par la défaite et des premiers accents de la Révolution nationale, le Recteur de Mongré adresse un courrier aux parents d'élèves le 10 août 1940. Pour expliquer la fermeture de Mongré, il avance plusieurs motifs directement liés à la guerre. Il mêle aussi quelques-uns des éléments qui, dès la fin des années 1930, motivaient le projet d'une « mise en veilleuse » de Mongré, l'un des grands Collèges internats de la province de Lyon.

« Lorsque l'an dernier la réquisition du Collège par le Service de Santé nous obligea à nous réfugier au Château, nous avions le très ferme espoir (et c'était alors un plan adopté) qu'après la guerre Mongré rouvrirait [...] Les événements récents ont modifié tous ces projets : le grand nombre de religieux encore prisonniers, le petit nombre de pères actuellement disponibles pour les collèges, la nécessité absolue de regrouper nos forces ne nous permettent pas pour le moment de rouvrir le grand Mongré ni même le petit internat que nous avons tant bien que mal installé au Château. Vous devinez avec quels regrets j'ai dû me soumettre à cette décision et avec quels regrets je viens aujourd'hui officiellement vous en faire part. À l'heure même où les événements ont

¹. « Société d'enseignement libre du collège de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 24-25.

². Registre des Consultes, MLy 174, AFSI.

douloureusement démontré que seule une éducation chrétienne pouvait donner à l'âme française les qualités de dévouement et de désintéressement qui autrefois la caractérisaient, vous comprendrez que seules aussi des raisons supérieures et impératives ont pu nous contraindre à ne pas rouvrir immédiatement un collège comme Mongré. N'est-ce pas, d'ailleurs, simple loyauté envers nos élèves et les parents de nos élèves, envers nos collaborateurs et nos amis que de nous refuser à reprendre immédiatement une tâche de cette importance sans être suffisamment équipés pour la mener à bien ? Quelle sera la durée de cette interruption dans la vie de Mongré ? Dans les circonstances aussi déconcertantes que celles que nous vivons, Dieu seul le sait ; il nous reste permis de souhaiter qu'elle soit courte. Beaucoup de Mongréens, déjà exilés de force l'an dernier, ont retrouvé au Collège d'Avignon (Collège Saint-Joseph, 62 rue des Lices) l'esprit, les habitudes, les directives qu'ils avaient appréciées ici. Dans la mesure des places encore libres, bien d'autres Mongréens y seront accueillis par le RP Jacquet, ancien Recteur de Mongré. Quant aux externes, quelques professeurs laïcs du collège se groupent entre eux pour organiser, à leur intention, à Villefranche, un petit externat. Les *Nouvelles de Mongré* vous diront bientôt ce que sont devenus, pendant les semaines de guerre et d'invasion, professeurs et anciens élèves et quel fut le sort de Mongré lui-même. Sachez dès maintenant qu'il garde profondément gravé dans ses murs et dans son cœur le souvenir de l'affection que vous lui avez si souvent témoignée, des secours qui l'ont aidé à vivre dans bien des passes difficiles, des encouragements que, par votre confiance même, vous lui avez continuellement donnés. En retour de tant d'attachement et après 88 ans de travail, Mongré ne se reconnaît qu'une fierté : celle d'avoir sincèrement cherché, selon la consigne de son fronton, à graver dans l'âme de vos enfants l'image du plus parfait des hommes (*Christo in adolescentibus*) ; il n'aurait qu'un regret : celui de n'avoir pas toujours atteint un si haut idéal »¹.

Les précautions des Consultants n'ont pas été inutiles : « les récriminations n'ont pas manqué contre la décision de fermeture ; délégations, réquisitions et en particulier une lettre de tout un groupe de professeurs de Mongré adressée au cardinal qui s'en montre ému. Cette lettre présente pourtant de faibles arguments et contient plus d'une inconvenance ; les choses seront mises au point », relèvent les Consultants réunis quelques jours après l'envoi de la circulaire². Le problème demeure de deux établissements à Lyon. Les Consultants s'interrogent sur une décision qui appartient selon eux à la Compagnie et non à l'archevêché. Mongré fermé, comment conserver un seul Collège sur les deux lyonnais existants ? L'on pourrait donner deux ou trois Pères à la Trinité où un directeur laïc serait chargé de l'administration. Pour l'un des consultants, cette solution ne peut qu'aboutir à un échec. Si c'est le cas, dit un autre, la formule n'est-elle pas à suggérer pour d'autres collèges ? De l'avis d'un autre, il faut surtout ne « pas faiblir dans la décision et réserver au maximum notre personnel ». Car si le rôle de quelques Pères dans un établissement dirigé par un laïc peut tromper sur la véritable identité jésuite de ce collège, une telle « méthode aurait du bon » puisqu'elle serait une manière de « retour aux fondations d'autrefois avec deux ou trois pères » jouant un « rôle spirituel » sans avoir à assumer le poids de l'administration. Le Provincial ne partage pas ce point de vue. Il juge que ce « système n'est pas apte à la formation des enfants ». Il rappelle que dans tous les cas « l'intention du cardinal prévaut », ce qui oblige la Compagnie à y répondre « loyalement »³. Le Provincial et les Pères sont toutefois confortés dans leur choix par le Père Desbuquois, l'influent directeur de l'Action populaire maintenant repliée à Lyon pour assurer une « présence spirituelle » auprès du Gouvernement à Vichy⁴.

¹. Lettre-circulaire, 10 août 1940.

². Consulte du 16 août 1940, registre des Consultes, MLY 174, AFSI.

³. Consulte 16 août 1940, registre des Consultes, MLY 174, AFSI.

⁴. Ph. Rocher, « *Cité Nouvelle, 1941-1944 : les Jésuites entre incarnation et eschatologie* », *Chrétiens et sociétés...*, p. 7-82.

« Le RP Desbuquois, consulté, approuve le bien fondé de la décision prise, et, allant au vrai fond de la question, appuie sur la nécessité de pousser les hommes de valeur sans les immobiliser dans les collèges indéfiniment. Mais actuellement nous nous trouvons devant un conflit d'obligations : cette nécessité grave d'une part et d'autre part une reprise large et très opportune de l'Enseignement libre, qui s'impose au maximum. Dans de telles conditions, il semble bien que nous ne puissions guère former à la fois deux collèges sur le territoire de Lyon ! »

Conclusion

« Il faut avant tout s'efforcer de choisir ce qu'il y a de mieux parmi les choses existantes ». Telle est la sage directive que la Compagnie de Jésus donnait en 1586 à tous ses hommes de Collège, au moment de se constituer un code idéal d'éducation. Formule féconde d'où sortit le célèbre *Ratio* de 1599 et toute la réputation d'éducateurs, dont bénéficient encore les Jésuites.

André Ravier, « Le Mouvement pédagogique dans les Collèges de la Province de Lyon », *Lettres de Fourvière*, 3^e série, n° 9, vol. II, 1936, p. 499.

La « Grande guerre » terminée, les Jésuites peuvent reprendre possession de Mongré. Il ne s'agit pas d'une pleine possession puisque Mongré, depuis 1911-1913, appartient désormais à une Société immobilière dont les Anciens Élèves sont les actionnaires majoritaires. Mongré ne peut toutefois être pleinement un Collège que parce que les Jésuites y pratiquent « l'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat ». Si le retour au *Ratio studiorum* doit permettre d'améliorer le niveau des études, c'est aussi parce que le Collège est *a priori* un vivier de vocations jésuites. Les langues classiques latine et grecque sont les humanités que le Christianisme accomplit. Pie XI a réaffirmé au travers de ses encycliques la finalité de l'école libre : « l'enseignement libre répond d'abord à une exigence religieuse ». Le Pape a aussi insisté sur l'importance de l'école dans la formation du Chrétien. Dans la perspective d'un renouveau consécutif à l'immense deuil que vit la France, Mongré participe d'un esprit de reconquête catholique après le temps des épreuves causées par le laïcisme des Républicains. Mongré entend s'inscrire dans la tradition d'un glorieux passé où Religion et Patrie sont étroitement liées. Les héros de la Grande guerre prennent la suite des héros des guerres du Pape et de 1870. Une élite catholique doit être formée dans la jeunesse française. Le scoutisme et l'Action catholique doivent servir à forger ses « Cadets ». Au plus fort de la campagne contre le Cartel des gauches et la politique d'Édouard Herriot, « l'esprit DRAC » est développé chez les élèves. Le nouveau héros est le chevalier moderne d'une chrétienté à rebâtir, dans le souvenir des glorieux aînés. Dans le souvenir de sa contribution à l'œuvre des missions catholiques, Mongré entend participer au renouveau missionnaire entrepris à l'appel de Pie XI, le Pape des missions afin d'habiter une chrétienté aux dimensions du monde. Depuis la fin du siècle dernier, Mongré n'a pas seulement été affecté par les épreuves de l'anticléricalisme et de la politique anti congréganiste de la Troisième République. Un nouveau mouvement pédagogique a inauguré au le « Siècle de l'enfant ». Tout l'Enseignement catholique, et pas seulement du fait du baccalauréat, est concerné. Les « méthodes actives » de l'Éducation nouvelle se sont insensiblement ajoutées à la réforme générale des programmes scolaires pour questionner la pédagogie des Jésuites. La pédagogie jésuite et le *Ratio studiorum* ont

été mis en question. Sous l'impulsion de François Charmot, la reprise du *Trait d'Union* a constitué le début d'échanges voire d'une concertation entre les pédagogues jésuites. La publication a souffert du départ du Père Charmot de Mongré en 1927. Le Père Tissot et le scolastique qui en ont été chargés à sa suite ont eux aussi quitté Mongré. Devant les difficultés financières, la charge considérable que représentait sa rédaction, le Provincial de Bonneville a décidé une réorganisation d'ensemble. Le *Trait d'Union* a eu pour ambition de devenir une véritable revue de pédagogie dont l'objectif a été de défendre la culture d'un humanisme chrétien selon la méthode du *Ratio studiorum*. Lieu d'accueil pour des réunions pédagogiques, Mongré a aussi été, comme lieu d'enseignement, un laboratoire éducatif des Jésuites, non pas de la seule Province de Lyon, mais bien des Jésuites de France. Au seuil des années 1930, lorsque l'esprit de reconquête religieuse passait par l'Action catholique spécialisée, particulièrement l'extension de la JEC, Mongré a créé ses premiers groupes. Les difficultés ont cependant aussi abondé et la crise de l'humanisme chrétien jésuite est apparue de plus en plus patente. La crise économique et sociale a en effet eu des répercussions sur le fonctionnement du Collège et principalement le recrutement des élèves. Des familles affectées par les problèmes économiques ont peiné à s'acquitter des frais de scolarité croissants depuis les années 1920. Pour des familles lyonnaises, la gratuité du lycée d'État a été une tentation à laquelle elles ont cédé. De ce fait, le désir de continuité, l'espoir d'un renouveau s'est heurté à de graves difficultés. Rétrospectivement, l'humanisme mongréen a connu son apogée au sortir des premières années après la Première guerre mondiale. L'année du jubilé de Mongré a coïncidé avec l'année jubilaire pour l'Église catholique. Au temps de la proclamation du Christ-Roi, le Collège a proposé un programme exceptionnel de fêtes. Tirant parti d'une mémoire mongréenne exaltant le combat héroïque des anciens élèves morts pour la foi catholique, Mongré a affirmé sa certitude quant la force de ses valeurs. Au premier rang, Mongré exprimé le primat de la foi catholique au travers de sa devise : « Le gré de Dieu, mon gré ». Dans la référence à un Moyen âge idéalisé où le combat est précédé d'une méditation sous la haute protection de Notre-Dame, Mongré a construit l'utopie chrétienne d'une société reconquise par la chevalerie moderne de ses « Cadets », prêtant le serment martial de ne pas déchoir, et de ses « Croisés », engagés dans la lutte pour les causes de la « Croisade eucharistique ». Le poids de la mémoire du Collège a été d'autant plus important qu'étaient alors encore nombreux les anciens élèves et maîtres ayant vécu les temps héroïques du Mongré persécuté par la République opposée aux Congrégations. Transmise au fil des années, la mémoire qui nourrit cette nouvelle chevalerie est encore active au cœur des années 1930. Préfet de Congrégation et Chef de Patrouille chez les Scouts de France, Théodose Morel¹, dit Tom dans l'Armée secrète, est resté, après avoir embrassé la carrière militaire, l'un des preux de cette chevalerie moderne². François Charmot et sa génération ont cherché à maintenir à transcender

¹. Il est le préfet de la Congrégation des Grands en 1931-1932.

². « D'où lui venait cette force ? Sans doute de son énergie naturelle, qui était impressionnante, de son caractère intrépide et fougueux. Mais elle tenait aussi à un idéal de générosité et de sacrifice, qui était le fruit conscient et voulu de sa foi : « Priez, écrivait-il un jour au prêtre qui était son confident, pour que je garde jusqu'au bout, au milieu des difficultés comme au centre du bonheur et des joies de la famille, cette âme qui répugne à la médiocrité et qui voudrait s'élever toujours dans la noblesse. » Cité dans Pierre Golliet, Julien Helfgott et Louis Jourdan, *Glières - Haute-Savoie - Première bataille de la Résistance - 31 janvier - 26 mars 1944*, Paris, Association des rescapés des Glières, 1946. L'action et la mort de Tom Morel sont rapportées et analysées dans Claude Barbier, *Le maquis de Glières : mythe et réalité*, Paris, Perrin, Ministère de la Défense, 2014. André Ravier, *Lieutenant Morel, être de lumière et entraîneur d'hommes*, Paris, Sarment/Éditions du Jubilé, 1990. André Ravier a été à Lyon le professeur de Théodose Morel et, plus tard, son directeur spirituel. Il écrivit après guerre un premier texte sur Tom Morel à l'intention de ses enfants. Tom Morel était donné en exemple au Collège Saint-Joseph de Lyon par l'un de ses professeurs à Mongré, M. Dubourg. Michel Lapras, *Culottes courtes et bottes de cheval : c'était comment la guerre ?* Paris, l'Harmattan, 2011, p. 63. « Tom Morel, c'était pour nous la personnification d'un de ces héros entreprenants, audacieux, pleins de vaillance et de générosité, en

le temps court de la mémoire d'une génération par la mise en place de lieux, de symboles et de rituels. Les bouleversements des années 1930 bousculent cette organisation. Le départ de François Charmot pour Yzeure met fin à la commémoration de Patay. Coïncidence ? La crise de l'Action française déstabilise le camp conservateur et réactionnaire. L'intervention du Pape à propos de la fidélité de Louis de Gonzague et le pèlerinage de Mongré à Rome soulignent le devoir d'obéissance au Pontife. À l'heure du projet d'instaurer un « Ordre social chrétien », l'humanisme chrétien des pédagogues mongréens apparaît cependant autrement menacé. Rendu plus urgent par les « mystiques purement humaines¹ » contemporaines, particulièrement celles des totalitarismes, il doit affronter la crise économique et sociale et subir la pression des programmes scolaires et éducatifs du Front populaire. Dans la « querelle des humanités », Mongré entend pratiquer et défendre un « humanisme chrétien intégral ». Comme le rappelle leur tradition pédagogique, les Jésuites ont à intégrer, à côté des dispositions du *Ratio studiorum*, les nouvelles pratiques scolaires, qu'il s'agisse des humanités modernes, des loisirs dirigés ou des exercices sportifs. Après André Ravier qui le réclame en 1936, Simon Jacquet l'affirme en 1938. Témoignage d'un « nouvel esprit »², Pierre Faure relève dans les réformes en cours ces « essais d'enseignement différencié » qui sont « la première esquisse d'une école nouvelle mieux adaptée aux besoins de la cité et soucieuse de refaire, en dehors des luttes de partis, la véritable union spirituelle de la nation dans le respect des nécessaires diversités matérielles et morales qui sont la marque de sa richesse »³.

Le Catholicisme mongréen s'est ouvert à un catholicisme social lyonnais renouvelé et à la nouvelle apologétique d'une génération de Jésuites formée dans les scolasticats d'exil à la philosophie blondélienne. Tandis que les Jésuites cherchent à recentrer leurs activités sur Lyon et sa proche banlieue, Mongré apparaît comme trop périphérique. Certes, certains de ses élèves participent aux actions des catholiques à Lyon. Mais quand la Compagnie de Jésus cherche, parmi d'autres Catholiques, à redéfinir le rapport entre ville et religion⁴, le Collège près de Villefranche-sur-Saône demeure trop éloigné de la grande métropole. En 1939, si la fidélité aux principes du *Ratio studiorum* donne à penser aux jeunes Jésuites qu'il est possible de renoncer à l'Internat et de revenir à l'Externat des origines de la Compagnie de Jésus, la fermeture définitive de Mongré, conséquence logique de cette réflexion ne peut encore être décidée. Le rapport de force existant entre les deux générations de Jésuites ne permet pas encore un tel choix. Mongré n'en est pas moins considérablement affaibli à la veille d'une guerre que toute annonce, tant la tension

un mot chevaleresque, donnés comme modèles dans les romans d'aventure des livres pour la jeunesse de cette époque, notamment ceux de la collection "Signe de Piste". Tom, c'était, en vrai, notre "Prince Éric". » Tom Morel a aussi servi de modèle d'officier catholique dans l'œuvre cinématographique de Pierre Schoendoerffer (1928-2012). Bénédicte Chéron, « La représentation du héros militaire dans le cinéma français : actes et modèles héroïques dans le cinéma de Pierre Schoendoerffer », dans Claude d'Abzac-Épezy et Jean Martinant de Préneuf, dir., *Héros militaire, culture et société (XIX^e-XX^e siècles)*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS-Institut de Recherches Historiques du Septentrion (« Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest », n° 52), 2012 [En ligne] <http://hleno.revues.org/255>

¹. René Salomé, « Rénovation dramatique en profondeur. Sous le signe des deux Colombes », *Études*, 20 juillet 1935, p. 640.

². Jean-Marie Mayeur, « La Politique religieuse », dans René Rémond et Janine Bourdin, dir., *La France sous le Gouvernement Daladier, d'avril 1938 à septembre 1939*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 243-254.

³. Pierre Faure, « La réforme de l'enseignement. Conséquences sociales et politiques », *Études*, 5 juillet 1939, p. 63.

⁴. Bruno Dumons et Bernard Hours, dir., *Ville et religion en Europe du XVI^e au XXI^e siècle, La cité réenchante*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010, particulièrement Christian Sorrel, « Les congrès catholiques et la ville dans la France contemporaine », p. 147-164 ; Bruno Dumons, « Lyon, "Rome de France" ? Une "utopie" intransigeante (XIX^e-XX^e siècles) », p. 345-366, et Bruno Benoit, « Le maire et l'archevêque. L'exemple lyonnais des années 1912-1916 », p. 367-376.

est évidente dans les relations internationales. Dès le début du conflit, le grand Collège est réquisitionné. Les maîtres, religieux ou laïcs, n'échappent pas à la mobilisation. L'enseignement se poursuit dans le château. La catastrophe de l'été 1940 précipite une décision suspendue depuis l'avant-guerre. La fermeture du « Grand Collège » met fin à l'enseignement des Jésuites. Un scolasticat s'installe dans les murs de l'établissement scolaire voulu par Madame de la Barmondière un siècle auparavant. Une utopie éducative a vécu.

Quatrième partie

*Épilogue mongrén : le primat de l'éducation sur
l'enseignement ?*

Mongré ne se reconnaît qu'une fierté : celle d'avoir sincèrement cherché, selon la consigne de son fronton, à graver dans l'âme de vos enfants l'image du plus parfait des hommes (*Christo in adolescentibus*) ; il n'aurait qu'un regret : celui de n'avoir pas toujours atteint un si haut idéal.

Lettre circulaire du Recteur de Mongré, 10 août 1940.

Introduction

Mongré est plus encore affecté par la guerre au commencement de l'été 1940. Il est un Hôpital militaire quand des combats se déroulent près de Villefranche-sur-Saône. Délaissé par l'Armée française, Mongré est occupé par des militaires allemands. Quelques semaines après la signature de l'Armistice et les débuts de l'Occupation de la France, Mongré doit traverser un nouveau temps d'épreuves. Comment ? Les Jésuites décident de ne pas reprendre l'enseignement. Un siècle après la donation de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière de son domaine de Mongré, les bâtiments du « Grand Collège » n'accueilleront plus d'élèves. Villefranche-sur-Saône est jusqu'en 1942 dans la « zone libre », c'est-à-dire hors de portée de l'occupant. Pour la Compagnie de Jésus qui se réorganise, le vieux Collège peut ainsi réunir plusieurs formations : noviciat, scolasticat et Troisième an. Que penser, que dire, que faire lorsqu'il s'agit de questions d'éducation et d'enseignement ? La « Révolution nationale » et la politique scolaire et éducative du gouvernement de Vichy brouillent la visibilité des enjeux fondamentaux. Quelle attitude adopter à l'égard de la politique la Révolution nationale du nouveau régime et de sa volonté de collaboration avec l'Allemagne nazie ? Acceptation ? Attentisme ? Refus ? Jusqu'à la Résistance ? L'écho de ces questions résonne entre les murs de Mongré. Dès 1940 et jusqu'à la fin de l'Occupation, les Jésuites ont à se situer entre « présence spirituelle » aux côtés du Gouvernement de Vichy et « Résistance spirituelle » au nazisme. Que faire, à partir de 1943, face au STO ? Les Jésuites enseignent. Ils ont aussi un rôle d'éducateurs auprès d'une jeunesse qui attend des religieux une réponse à cette question. Les Jésuites français évoluent comme les Catholiques, notamment en fonction des décisions et attitudes de la hiérarchie de l'Église catholique. Les événements historiques dictent le rythme des débats de conscience. Comment Mongré a-t-il vécu « les Libérations » de la France¹ ? De grandes questions agitent alors la Compagnie de Jésus au sujet de ses apostolats. Les interrogations sont nombreuses et d'autant plus aiguës qu'elles sont avivées par l'expérience et le bilan de la guerre. Aux heures du renouveau de la Mission, pourquoi et comment reprendre l'enseignement ? De nouvelles formes d'éducation ne sont-elles pas plutôt à envisager ? Les Jésuites doivent-ils rouvrir le Collège de Mongré ? Une réponse négative signerait la fin d'une histoire. Mongré pourrait-il être Mongré sans les Jésuites ? Une nouvelle génération de jésuites s'affirme en 1945. N'est-ce pas à elle d'emporter la décision dans les débats au sujet de l'enseignement et de l'avenir de Mongré ? L'épilogue mongréen a débuté en 1940. Quinze ans plus tard, Mongré et les Jésuites se sont séparés.

¹. L'expression est de Jean-Pierre Azéma dans « C'était... le bel été 1944 : 6 mois pour libérer la France », *L'Histoire* et *Paris-Match*, mai 2014.

Chapitre 1

Mongré entre guerre et Libérations (1940-1945)

Nous espérons surtout rendre service aux éducateurs d'après guerre qui désireraient revivifier par l'esprit de la tradition les méthodes nouvelles. [...] Notre désir est de montrer qu'en suivant les directives générales des maîtres qui ont fait éclore le siècle classique, nous pouvons garder l'espoir de donner à la société actuelle les éducateurs hardis et sages dont elle a le plus pressant besoin.

« Fr. Ch., Mongré. En la fête de la Toussaint 1942, *La Pédagogie des Jésuites*¹. »

D'une guerre à l'autre, la forme de la mobilisation a changé. En 1939, les bâtiments du Grand Collège sont réquisitionnés. Une « drôle de guerre » a commencé. Comme en 1914, les maîtres sont mobilisés. Après de longs mois d'attente, la campagne de France débute au mois de mai. Quelques semaines plus tard, la France est vaincue. Le pays s'est effondré. Un nouveau temps d'épreuves vient de débiter. Comment l'enseignement peut-il se poursuivre ? La rentrée scolaire aura-t-elle lieu en octobre ? Les religieux jésuites doivent faire face aux questions de l'heure. Que faire à Mongré et que faire « de » Mongré ? Tout un passé est en question à la lumière d'un présent incertain. La Révolution nationale a-t-elle à voir avec l'École voire avec le Catholicisme ? Quand le maréchal Pétain est en visite à Lyon à la fin de l'année 1940, les Jésuites sont sur le point d'entrer en « résistance spirituelle » au scolasticat de Fourvière. Un partage s'opère déjà dans la Compagnie de Jésus entre une majorité maréchaliste ou attentiste et une minorité résistante. Quelques mois plus tard, lorsque le Maréchal vient à Villefranche-sur-Saône en septembre 1941, ce partage des Jésuites est sensible à Mongré. Car les scolastiques et leurs maîtres sont de plus en plus concernés par les débats de l'heure. Les Jésuites doivent ou devront choisir. L'avenir de Mongré est lié à ces choix faits dans « les libérations » de 1944 à 1946.

Un autre Mongré

La décision des Consultants jésuites de ne pas rouvrir Mongré mécontente les maîtres laïcs. Certains des anciens professeurs du Collège tentent une démarche auprès du cardinal Gerlier. Faute de pouvoir obtenir satisfaction, Marcel Jandot

¹. François Charmot, *La Pédagogie des Jésuites. Ses principes. Son actualité*, Paris, Spes, 1943, « Préface. Intentions de l'auteur », p. 12.

décide de prendre en charge une quarantaine d'élèves venant de l'Externat de MM. Gauthier et Genet, ainsi qu'une douzaine d'élèves issus de la classe de seconde de l'ancien Collège de Mongré. Marcel Jandot a été professeur à Mongré à partir de 1932. Il a été tout récemment démobilisé de l'Armée des Alpes. Sous sa conduite, un nouvel établissement rouvre dans le château. Comme les Jésuites refusent que lui soit attribué le nom de « Collège de Mongré », il s'agit de « l'Externat du Château de Mongré ». Ce Mongré retrouve un peu les origines du Grand Collège. Les débuts sont difficiles. L'établissement compte à peine soixante-dix élèves externes et la Société d'Enseignement, faute de moyens, ne peut en assurer la gestion. Elle loue à un prix modique le vieux château à l'Externat. Tout repose sur Marcel Jandot aidé de Joseph-Henri Genet et Henri Gauthier¹. Les mots ont rendu compte de ces « temps héroïques ».

« Le dévouement des maîtres et la sympathie des parents étaient les seules richesses de cette école, qui eut à faire face à tant de difficultés matérielles et morales, à cette époque si dure et si incertaine. L'installation présente peu de confort ; la vieille toiture sans chéneau avait maintes gouttières et les poêles fournissaient plus de fumée que de chaleur ; la boue des cours de récréation collait lourdement aux chaussures des élèves. De plus, nous nous sentions en exil, loin du grand Mongré qui était tout proche et dont seule la vue du clocher était permise à nos regards. Pourtant, dans l'ombre et le silence, derrière ces vieux murs lézardés et lépreux, les âmes se sentaient au chaud, dans une véritable atmosphère de famille. Nous entretenions avec une sainte ardeur la petite flamme Mongréenne en pensant à nos illustres prédécesseurs, dont le souvenir hantait tout spécialement ces lieux : MM. Pasquier, Mondésert², Walter... Nous vivions ces jours sombres avec un ferme optimisme au cœur, certains qu'ils seraient de courte durée et que Mongré, la guerre terminée, accueillerait tous ses enfants en recommençant une nouvelle jeunesse. Les professeurs étaient tous, au début, d'anciens professeurs de Mongré : MM. Gauthier, Mathevon, Genet, Martin, Poupon, Prinz, Baguet, Mademoiselle Didierjean. Puis vinrent se joindre à nous deux anciens élèves de Mongré : MM. Perrut et Mathieu, et plus tard un troisième : Albert Poupon, qui devait réussir chez nous son agrégation³. Tous avaient l'ambition de servir, en même temps que la cause supérieure de l'Enseignement Libre, celle de Mongré, voulant conserver une parcelle de cet idéal qui avait été trop beau pour disparaître aussi subitement⁴ ».

À la rentrée 1941, l'Externat compte quatre-vingts élèves ; les années suivantes, 90. Au début, toutes les classes primaires sont entre les mains des Demoiselles Raymond et Didierjean. Ancien élève, bachelier en 1938, étudiant en lettres classiques à l'Université de Lyon, Francisque Perrut est à la fois enseignant et sous-directeur. Tout près de là, entre les murs du Grand Collège, les Jésuites assurent un autre enseignement. La France vit aux heures de la « Révolution nationale ». « C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie », a affirmé Philippe Pétain dans son message du 25 juin 1940⁵. Cette « Révolution nationale » qu'annonce le Maréchal a l'assentiment d'une très large partie du Clergé et des fidèles catholiques⁶. Ils espèrent voir le nouveau Gouvernement, formé sous l'autorité du

¹. Henri-Raymond Genet (1901-1955) a débuté en 1921 à Mongré comme Surveillant. Il est professeur de Grammaire de 1922 à 1945. Avec Henri Gauthier, autre principal « mainteneur de la flamme de Mongré » (M. Jandot) il fonde en 1939 un Petit Collège rue Nationale pour les Externes avant d'installer en octobre 1940 l'Externat dans le château de Mongré. Ayant quitté l'enseignement, il a été Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche. Marcel Jandot, « *In memoriam*, Monsieur Henri-Raymond Genet », *Nouvelles de Mongré*, juin 1955, p. 12-13.

². Il est enseigne désormais à Lyon.

³. Agrégé de lettres classiques en 1947, Albert Poupon (1921-2005), finalement professeur émérite de lettres au lycée de Mâcon, a écrit et publié sous le nom d'Albert Loranquin, notamment à propos de Lamartine, Saint-John Perse, Paul Claudel, Louis Émié (1900-1967) ou le poète grec Constantin Cavafy (1863-1933).

⁴. « Collège Saint-Joseph à Mongré, novembre 1949 », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 28-30.

⁵. Cité par Jean-Pierre Azéma, « Le régime de Vichy », dans Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, dir., *La France des années noires*, t 1, *De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 1993, p. 160.

⁶. Renée Bédarida, « Églises et chrétiens », p. 105.

vieux Chef, sauver ce qui peut être sauvé. De même, si l'Église catholique accepte de participer au redressement du pays, ils croient que le régime favorisera les institutions et les œuvres religieuses¹. En cet été traumatique qui voit « une nation assommée par l'ampleur de la catastrophe »², il importe d'abord de reprendre et poursuivre les tâches spirituelles. Avec l'exode lors de la campagne de France, nombre de Jésuites ont quitté le Nord et l'Est ou la région parisienne. L'Action populaire est venue s'installer à Lyon. Selon les clauses de l'Armistice entré en vigueur le 25 juin, le territoire national est partagé entre une zone, au Nord, sous contrôle allemand et une zone, au Sud, sous administration française. Moulins-Yzeure et Paray-le-Monial en zone occupée, la province de Lyon est coupée de trois de ses maisons de formation, Noviciat, Juvénat et Troisième an. Le Provincial Joseph du Bouchet décide de les réinstaller dans les bâtiments de l'ancien Collège de Mongré. Pour mettre la formation des jésuites français hors de la portée directe des occupants Allemands, les scolasticats des provinces de Champagne et de Paris rouvrent également à Villefranche-sur-Saône et à Lyon-Fourvière. Le « Séminaire » des Provinces de Lyon et de Paris loue les bâtiments du Collège à la Société d'Enseignement devenue, pour l'heure, Société d'Exploitation dès lors que l'établissement pour les Collégiens a fermé³. Comme au XIX^e siècle, Mongré est un scolasticat⁴. À la fin de septembre, les noviciats des provinces jésuites sont installés à Mongré. Jean-Baptiste Costa de Beauregard devient le maître des novices lyonnais. Il est plus tard Recteur jusqu'à sa maladie qui provoque son remplacement en 1943 par Joseph du Bouchet, sorti de la charge de Provincial. François Charmot retrouve Mongré comme Recteur du juvénat. Le « Troisième An » est dirigé par le « bon et pittoresque Père Constantin, à l'humilité légendaire⁵. » Il est commun aux deux provinces de Lyon et de Paris⁶. Claude Pairault, jeune novice, découvre le confort d'autant plus spartiate d'un ancien Collège qu'il est atteint par les effets des pénuries de l'Occupation⁷.

« Dans cet énorme bâtiment, j'ai eu la chance de connaître certains effets, bien atténués, des rationnements alimentaires, et de crever de froid l'hiver. Il incombait aux novices d'assurer la propreté des lieux. Je me rappelle être arrivé un jour, en sifflotant intérieurement, avec un seau d'eau et un balai pour nettoyer le bout d'un couloir carrelé ainsi que les toilettes adjacentes ; sitôt répandu à terre, le contenu du seau d'eau se transforma immédiatement en couche de glace. Après cela, il a fallu gratter par terre, comme tu grattes ton pare-brise lorsqu'il est givré. Puisque la France comptait alors quatre "provinces", il y avait par conséquent quatre noviciats. Quand je fus admis dans celui de la province de Lyon, à Villefranche-sur-Saône, en novembre 1940, nous étions vingt-cinq nouveaux arrivants, et une dizaine d'anciens, – novices de deuxième année [...]. L'effectif important de notre groupe tenait sans doute à ce qu'un certain nombre d'entre nous, mobilisés en 1939, avaient dû retarder leur entrée au noviciat. [...] Francis Hours [...] était de cette génération-là : lui et moi nous sommes présentés devant le "Père maître" des novices à un jour de distance. J'ai donc passé deux ans de noviciat à Mongré, deux ans pendant lesquels il ne s'agissait pas du tout d'anthropologie, mais simplement d'entrer dans une "vie religieuse", au sens à la fois commun et technique du terme⁸. »

Juvéniste sous « la houlette débonnaire du Père François Charmot »⁹, Xavier Tilliette n'a pas conservé un meilleur souvenir de la vie dans les murs du Collège de Villefranche-sur-Saône après une installation « dans le froid et la faim ».

¹. *Idem*, p. 107.

². Stanley Hoffman, « Le trauma de 1940 », dans *La France des années noires*, p. 131-150. Citation p. 131.

³. « Société d'enseignement libre du Collège de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 24-25.

⁴. Pierre Delattre, « Scolasticat », dans *Les établissements des Jésuites*.

⁵. Xavier Tilliette, « Avant-propos », dans J. Daniélou, *Carnets spirituels*, Cerf, 1993, p. 24.

⁶. Jean Daniélou, *Carnets spirituels*, Cerf, 1993, p. 231, note 1.

⁷. Henry Rousso, « L'économie : pénurie et modernisation », p. 427-451.

⁸. Claude Pairault et Jean Benoist, *Portrait d'un jésuite en anthropologue. Entretiens*, Paris, Karthala, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, p. 28-29.

⁹. Xavier Tilliette, « Avant-propos », dans Jean Daniélou, *Carnets spirituels*, Paris, Cerf, 1993, p. 23.

« Les grands bâtiments désertés par leurs occupants scolaires, puis militaires, n'étaient pas l'idéal pour accueillir une jeunesse transie et sous-alimentée. Combien la grande chapelle était glaciale, mortelle ! La bise cinglante s'engouffrait sous les arcades, s'insinuait dans les vastes corridors. [...] La "séparation des communautés", alors en vigueur, ne permettait pas que nous visitions librement nos aînés, nous ne nous rendions que sur permission dans leurs chambrettes poussiéreuses et enfumées (juvénistes et novices étaient regroupés dans des dortoirs sinistres et des "musées" glacés). À l'occasion de ces rares visites, d'ailleurs, mais cette fois sans autorisation, nous nous faisons ravitailler en Teilhard clandestin et en Monchanin de contrebande¹. Mais à défaut de contacts directs, nous nous côtoyions sans cesse, une complicité du malheur s'établissait, nous servions les messes (accélérées) des tertiaires, du moins celles qui cadraient avec nos horaires de lever, nous nous rencontrions aux rares "cafés-fusion" (brevage piteux, mais climat cordial), nous battions la semelle ensemble sous les arcades² ».

François Varillon et Jean Daniélou, récemment démobilisé, sont « tertiaires ». Comme les autres religieux, ils effectuent, « dans des conditions épouvantables de promiscuité, de froideur et de disette »³, leur formation jésuite à Mongré, devenu l'un des hauts lieux intellectuels et spirituels de la Compagnie de Jésus en France. En cet automne 1940, le gouvernement installé à Vichy fait un choix d'importance pour la France. Après la collaboration technique prescrite par la Convention d'armistice, Pierre Laval et Philippe Pétain manifestent à Montoire les 22 et 24 octobre leur volonté d'une collaboration d'État de la France avec l'Allemagne nazie⁴. Ce choix provoque d'abord la perplexité⁵. Il est ensuite désavoué par l'opinion française et plus encore par les religieux de la Compagnie de Jésus. Ces derniers considèrent en effet le nazisme, identifié au paganisme, comme une menace pour le christianisme. À Avignon, depuis le Collège des jésuites, *La Voix du Vatican* sert à diffuser le contenu des émissions de Radio Vatican⁶. La collaboration est ainsi formellement dénoncée peu après la rencontre entre Hitler et Pétain :

« On entend dire qu'il faut collaborer et s'intégrer à l'ordre nouveau... Il est extrêmement inquiétant d'entendre répéter avec insistance actuellement ces mots qui peuvent tout couvrir, sans qu'on prenne la peine d'en déterminer le sens, ni sans lever le voile de l'avenir qu'ils préparent... À quel mobile obéissent ceux qui parlent ainsi de se livrer à un avenir au moins inquiétant, sans avoir l'assurance d'aucun contrepoids, d'aucune garantie, sinon des promesses cent fois violées. Quel est le mobile de ces gens-là : ignorance, trahison, sottise, intérêt personnel, bonne foi aveugle, on de sait ; impossible de choisir... ; il faut savoir à quoi on s'engage, tout en ayant les garanties nécessaires⁷. »

Recteur du Collège, Simon Jacquet met pour sa part en garde contre le nazisme raciste au travers des conférences qu'il donne de novembre à février⁸. Souhaitant aborder « les problèmes actuels à la lumière de l'Encyclique *Summi Pontificatus* », il développe les principaux thèmes qui ont trait à l'éducation dans le texte pontifical. Après « le paganisme envahissant », le 12 novembre, et avant « la Déification de l'État », le 10 décembre, et « La Famille et l'État », le 14 janvier, il traite le 26

¹. Pierre Teilhard de Chardin a rédigé en 1926 *Le Milieu divin*. Le texte a d'abord circulé sous une forme multigraphiée avant d'être édité en 1957 aux éditions du Seuil.

². Xavier Tilliette, « Avant-propos », *Idem*.

³. *Idem*, p. 24.

⁴. Robert O. Paxton, « La collaboration d'État », *La France des années noires*, p. 333-361.

⁵. Pierre Laborie, « Montoire », dans François Marcot, dir., *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, Paris, 2006, p. 600.

⁶. Renée Bédarida, « *La Voix du Vatican* (1940-1942). Bataille des ondes et résistance spirituelle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 64, n° 173, 1978, p. 215-243. « Le véritable aîné des Cahiers [du *Témoignage chrétien*] fut *La Voix du Vatican* » affirme Henri de Lubac dans *Résistance chrétienne à l'antisémitisme, Souvenirs 1940-1944*, Paris, Fayard, 1988, p. 128.

⁷. Cité par Renée Bédarida, p. 224.

⁸. AFSI, Fonds « Simon Jacquet ». Voir aussi Joseph Girard, Jean Bremond, Georges Pitavy, Louis Ruy, *Le Collège des jésuites, Avignon, 1565-1950, Centenaire du Collège Saint-Joseph, 1850-1950*, Avignon, Collège Saint-Joseph, 1950.

novembre « les oppositions de Races et les Impérialismes », sujet qui n'est pas explicitement abordé dans cette encyclique en référence à la consécration par Léon XIII du « genre humain » au Sacré-Cœur¹. Pie XII, en effet, a surtout concentré son propos sur le refus d'une éducation matérialiste et du pouvoir absolu de l'État et la défense des droits des familles en dénonçant la mauvaise conception de l'Éducation par l'État totalitaire.

« Si l'État s'attribue et ordonne à soi les initiatives privées, celles-ci régies comme elles le sont par des règles internes délicates et complexes, garantissant et assurant l'obtention du but qui leur est propre, peuvent être lésées au détriment du bien public lui-même, du fait qu'elles se trouvent exclues de leur milieu naturel, autrement dit de leurs propres responsabilités et de leurs activités privées. [...] Une formation qui oublierait, ou - pis encore - négligerait délibérément de diriger les yeux et le cœur de la jeunesse vers la patrie surnaturelle, serait une injustice contre la jeunesse, une injustice contre les inaliénables droits et devoirs de la famille chrétienne, une déviation, à laquelle il faut incontinent porter remède dans l'intérêt même du peuple et de l'État. »

Simon Jacquet rappelle qu'il appartient aux laïcs de renverser ce mouvement au travers de l'Action catholique². Les Catholiques ont justement à faire face aux événements. À Lyon où il est en visite les 18 et 19 novembre, Philippe Pétain est acclamé par une foule de 150 000 personnes³. Dans son discours prononcé le deuxième jour, lors d'une messe à la mémoire des morts de la Patrie célébrée à la cathédrale, le cardinal Gerlier entend décrire en quelques mots la situation actuelle d'une France héritière d'une longue histoire. S'adressant au vainqueur de Verdun, il prononce un vibrant plaidoyer maréchaliste.

« La France endeuillée et meurtrie, avait besoin d'un Chef qui lui montrât la voie du redressement et lui rendît confiance en son destin. Dieu à permis que vous fussiez là, auréolé d'une gloire dont l'éclat pouvait suffire à de moins nobles, animé d'un dévouement patriotique qui vous a rendu plus grand encore à tous nos yeux. Aux instants les plus dramatiques de notre épreuve, vous vous êtes, en termes inoubliables, donné à la France. Et la France, remuée jusqu'en ses profondeurs, vous a répondu en se donnant à vous. [...] Hier, pendant que défilaient là-bas, Place Bellecour, sous nos yeux embués de larmes, ces troupes superbes et ces drapeaux que le malheur, loin d'abolir leur gloire, nous a rendus deux fois sacrés, avez-vous remarqué, Monsieur le Maréchal, que les appels vibrants de la foule, d'abord multiples, se sont fondus bientôt en deux seuls cris : "Vive Pétain !" - "Vive la France !" Deux cris ? Mais non : ils n'en font plus qu'un seul. Car Pétain c'est la France et la France aujourd'hui, c'est Pétain ! Pour relever la Patrie blessée, toute la France, Monsieur le Maréchal, est derrière vous⁴. »

¹. Les contemporains ont-ils entendu dans ce texte la condamnation du racisme nazi ? Henri de Lubac l'affirme en citant François-Charles Roux (*Huit ans au Vatican*, Paris, Flammarion, 1947, p. 351-352) dans *Résistance chrétienne à l'antisémitisme*, p. 30-31. Dans sa présentation pour les *Études*, en 1939, Yves de La Brière n'y fait pas allusion et insiste surtout sur le rappel par Pie XII du droit naturel, avec la charité dans les relations entre les peuples, l'opposition du Pontife à la déification de l'État, la limitation du droit de ce dernier permettant que soit respecté le droit de la famille dans son rapport avec l'école et l'éducation. Yves de La Brière, « *Summi pontificatus*. Encyclique inaugurale du pontificat de Pie XII », *Études*, 20 novembre 1939, p. 369-381. Michel Rondet (né en 1923) se souvient, alors qu'il était étudiant à Grenoble, avoir reçu d'un aumônier de la JEC un texte d'Yves de Montcheuil dans lequel le jésuite expliquait comment le nazisme distille l'antisémitisme et « la religion de haine et le mépris des faibles ». Michel Rondet, *Résister et oser l'espérance. Le combat chrétien. Entretiens avec Yves de Gentil Baichis*, Paris et Namur, Vie Chrétienne et Fidélité, 2014, p. 10-11. Ce texte est sans doute de ceux qu'Yves de Montcheuil a écrits depuis 1937 pour les enseignants de l'enseignement public et pour les étudiants de la JEC. Étienne Fouilloux, *Yves de Montcheuil. Philosophe et théologien jésuite (1900-1944)*, Paris, Médiasèvres, 1995, p. 30-31.

². « Le rayonnement Catholique » est le sujet de la conférence du 4 février. Simon Jacquet termine son cycle le 18 février avec « Les Devoirs de l'heure ». Les programmes de l'année 1940-1941 et 1942-1943 figurent seuls dans le « fonds Jacquet » des AFSI. Des notes accompagnent en revanche le cycle annoncé avec le programme de l'année 1941-1942 consacré à la situation de l'Enseignement libre en France.

³. André Latreille, *Histoire de Lyon*, Toulouse, Privat, 1988, p. 841.

⁴. Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier...*, t.2, annexe IX. Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier, le cardinal militant (1880-1965)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014, p. 211-214.

Toute la France ? Tous les Jésuites ? Au scolasticat de Fourvière, le Préfet des études Victor Fontoynt ne partage pas l'émotion du cardinal et encore moins son point de vue à propos du Maréchal dont la propagande orchestre les voyages¹. Il a refusé de se rendre à la cathédrale Saint-Jean. « Il suffit de lire les *Mémoires* de Foch ; Pétain est un dégonflard², si j'y allais, je pleurerais »³. L'opinion de Victor Fontoynt est loin d'être partagée par tous les religieux de la Compagnie de Jésus. Elle n'est cependant pas isolée. En cette fin d'année 1940, les Jésuites sont en effet divisés quant au soutien à l'égard du Maréchal et de son gouvernement. L'Armistice consécutif à la défaite, d'abord, les conditions de l'occupation allemande, ensuite la politique du nouveau régime installé à Vichy, avec notamment son choix d'une collaboration d'État et la législation antisémite qu'il impose en octobre 1940 et durcit en juin 1941, provoquent discussions et débats au sein de la Compagnie de Jésus. Une Résistance à Lyon-Fourvière ? Le retour au scolasticat de Pierre Chaillet renforce cette position. Démobilisé, après avoir servi en Hongrie pour le Bureau des renseignements de l'État major des armées et avoir séjourné à l'université Saint-Joseph de Beyrouth où la sympathie politique se porte sur l'action de Charles de Gaulle⁴, il reprend en janvier 1941 les enseignements de théologie fondamentale et d'ecclésiologie qu'il assurait à Fourvière depuis 1935. Fort de son expérience de la dictature en Allemagne ou en Autriche, il ne croit guère à la Révolution nationale et à la politique de présence à Vichy pratiquée par des Jésuites, particulièrement ceux de l'Action populaire dirigée par Gustave Desbuquois⁵. Auguste Décisier, le Recteur du scolasticat⁶, laisse Pierre

¹. La visite de Philippe Pétain participe d'une action de propagande retransmise au travers des actualités cinématographiques diffusées sous le label "Actualités mondiales". « Les séquences relatives aux voyages sont construites de manière récurrente : arrivée du Maréchal où une foule enthousiaste scande "Vive Pétain" ou "Vive le Maréchal", visite à l'hôtel de ville ou à la mairie, défilé militaire, Pétain serre les mains aux blessés de guerre et aux anciens combattants (des manifestations folkloriques sont parfois organisées pour l'accueillir), recueillement au monument aux morts, messe à l'église, visite d'un hôpital. Il faut montrer le maréchal Pétain proche des populations auxquelles il s'adresse sans intermédiaire », explique Françoise Berger pour l'INA, « Jalons, Pour l'histoire du temps présent ».

<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00232/visite-du-marechal-petaain-a-lyon.html>

². Foch doute dès 1917 des capacités offensives du général Pétain, son rival. Pierre Servent, *Le Mythe Pétain. Verdun ou les tranchées de la mémoire*, Paris, Payot, 1992, p. 90 et 98. Clemenceau juge Pétain trop pessimiste et lui préfère Foch pour diriger l'offensive de 1918. Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Hachette, 2009 (1ère éd. 1987), p. 25. Dans ses mémoires, Foch attribue la victoire de Verdun, non à Pétain, mais à Nivelle et Mangin. Ferdinand Foch, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930.

³. Entretien de Renée Bédarida avec Maurice Pontet, cité dans Renée Bédarida, *Pierre Chaillet, Témoin de la résistance spirituelle*, Paris, Fayard, 1988, p. 103.

⁴. Renée Bédarida, *Pierre Chaillet, Témoin de la résistance spirituelle*, Paris, Fayard, 1988, p. 85-100. Ce n'est toutefois pas le cas de la majorité des Jésuites.

⁵. *Idem*, p. 113. Voir aussi Ph. Rocher, « Cité Nouvelle 1941-1944. Les jésuites entre incarnation et eschatologie », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 2, 1995. URL : <http://chretiensocietes.revues.org/149> ; DOI : 10.4000/chretiensocietes.149

⁶. Auguste Décisier (1878-1963), a suivi des études de théologie au grand-séminaire après deux ans d'études littéraires aux Facultés catholiques de Lyon. Entré au noviciat d'Aix-en-Provence en 1900, il a pour maîtres Raymond de Lanversin et Louis Chauvin. Scolastique à Jersey puis Hastings, il est auditeur à l'École des Chartes en 1907. Profondément littéraire et humaniste, il se défie d'une certaine forme de poésie et de tous les « ismes » qui entraînent loin du réalisme. Chargé des œuvres de jeunesse à Grenoble à partir de 1910, et jusqu'en 1937, il compte parmi ses étudiants Emmanuel Mounier et Pierre Cot. Aumônier durant la Première guerre mondiale, il est revenu blessé, décoré de six Citations et de la Légion d'honneur, pour « Bravoure, bon esprit, belle humeur, dévouement absolu, abnégation, superbes services de guerre. » Recteur du Collège de Marseille (1937-1939), puis Recteur du scolasticat de Fourvière (1939-1943), il est Provincial de Lyon de 1943 à 1949. « Comme Supérieur il avait un souci visible et continu de l'unité dans la communauté, malgré toutes les différences d'âge et de tempérament ; il était aussi fort préoccupé de l'union entre les diverses maisons de la Compagnie. [...] On a dit de lui qu'il était plus conseiller que Supérieur. De fait, il n'appréciait guère les galons, les "grandeurs d'établissement", dont parle Pascal, l'autorité qui veut s'imposer. Mais il savait écouter inlassablement, même les propos les plus excités et les plus saugrenus ; dans "la conversation longue, méandreuse, confiante", il excellait à donner le conseil opportun et salutaire. [...]

Chaillot à ses activités de Résistance¹. L'ancien aumônier militaire « a résolu, fort de demi confidences, de couvrir l'action de confrères en qui il avait confiance, en faisant en sorte de ne pas trop en savoir, de manière à pouvoir faire comme s'il ne savait rien et en évitant d'en référer au Supérieur Provincial [Joseph du Bouchet], qu'il jugeait incapable de comprendre cette situation »². Pierre Chaillot peut ainsi s'appuyer sur des amis jésuites proches de ses idées : Henri de Lubac, Pierre Ganne, l'un et l'autre du « groupe Fontoyfont »³, et Gaston Fessard. L'action politique du gouvernement, particulièrement celle liée à l'École, intéresse la Compagnie de Jésus⁴. Des religieux l'approuvent. Ceux des Collèges ne peuvent l'ignorer, peut-être jusqu'à manifester leur attachement au Maréchal⁵. Elle suscite aussi les prises de position des Jésuites résistants. Après une première phase depuis juillet 1940, la politique scolaire du gouvernement connaît en effet un changement important à partir de décembre⁶. Il s'est d'abord agi de lutter contre la puissance du SNI (Syndicat National des Instituteurs) précisément son rôle dans la carrière des instituteurs. Le pouvoir des directeurs d'École a été renforcé, les Écoles normales sont supprimées le 6 octobre⁷. Surtout, dans un geste politique favorable à l'Église catholique, la loi du 3 septembre a abrogé la loi du 7 juillet 1904 qui avait supprimé l'enseignement congréganiste. La politique scolaire du Gouvernement de Vichy paraît cependant s'orienter davantage en direction des intérêts catholiques après le renvoi de Pierre Laval au lendemain de la rencontre de Montoire et des doutes qu'elle a suscités sur la Collaboration. En décembre 1940, le philosophe catholique Jacques Chevalier est devenu secrétaire d'État à l'Instruction publique. Secrétaire général, il a d'abord été l'inspirateur du secrétaire d'État à l'Instruction publique Georges Ripert⁸. Ses décisions, liées à ses convictions personnelles et inscrites dans une lutte idéologique contre certaines idées laïques, sont très vite regardées comme cléricales. Elles indignent de ce fait les laïques, amusent les indifférents mais gênent aussi certains de ses amis⁹. Il y a l'extension du bénéfice des bourses de l'Enseignement secondaire technique aux élèves des établissements techniques privés ou, plus important, les humanités grecques et latines imposées à tous dans le secondaire. S'il peut s'agir avec cette dernière mesure d'un retour à la source de la pensée européenne, le projet de suppression de la filière B a peut-être pour but d'éviter la formation d'un homme

D'aucuns pensaient qu'il avait commencé trop tard à être Supérieur et qu'alors il avait dépassé l'âge du commandement et de l'exécutif et en était déjà à celui du sénat et du conseil. Au souvenir du fameux vers du *Cid* : "Laisse faire le temps, ta vaillance et ton roi !" peut-être estimait-il que le "roi", le Supérieur, avant d'intervenir, devait laisser faire la "vaillance" de ses sujets et plus encore devait laisser le temps résoudre tout seul et au mieux les problèmes. On peut surtout expliquer sa lenteur hésitante par une vue très lucide de la complexité des situations et par le respect des âmes et des libertés : il répugnait aux solutions simplistes, efficaces mais brutales. » *Courriers de la Province de France-Méditerranée*, juin 1963, p. 1-4. « L'homme des étudiants », et « l'homme de la vie et du diocèse », selon les mots de Mgr Caillot, l'évêque de Grenoble, en 1937, Auguste Décisier n'a été l'homme que d'un seul livre : une traduction. Léopold Fonck, *Le travail scientifique : école, pratique*, adapté de l'allemand par J. Bourg et A. Décisier, Paris, Beauchesne, 1911.

¹. Renée Bédarida, *Pierre Chaillot, Témoin de la résistance spirituelle*, p. 104.

². Bernard Comte, « Jésuites lyonnais résistants », dans *Les Jésuites à Lyon*, p. 193.

³. *Esprit de novembre 1940 à août 1941, Reproduction intégrale présentée et annotée par Bernard Comte*, éditions Esprit, Paris, 2004, p. 470.

⁴. « Questions politiques. Pendant la guerre. Statut de l'enseignement privé, 1941-1943 », Fonds Collèges, IP - 217, AFSI.

⁵. La communauté du Collège Saint-Michel, à Saint-Étienne, adresse ses vœux au Maréchal le 1^{er} janvier 1941. Paul Sordet, *Histoire du Collège Saint Michel et des Jésuites à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, 1991, p.141.

⁶. Michèle Cointet-Labrousse, « La politique scolaire du gouvernement de Vichy », dans *Églises et chrétiens*, p. 171-183.

⁷. Nicholas Atkin, *Church and schools in Vichy France 1940-1944*, New-York, London, Garland, 1991 (publication de la thèse Ph. D. de l'University of London, 1988).

⁸. *Esprit de novembre 1940 à août 1941, Reproduction intégrale présentée et annotée par Bernard Comte*, éditions Esprit, 2004, p. 467.

⁹. Michèle Cointet-Labrousse, « La politique scolaire du gouvernement de Vichy », p. 176.

épris de science et d'idéologie du progrès¹. Ce qui suscite de vives réactions c'est, après la mise en place en décembre d'une heure hebdomadaire pour « des entretiens familiaux et lectures sur les principaux devoirs envers nos semblables (famille et patrie) et envers Dieu », le décret du 6 janvier 1941 qui intègre un enseignement de morale hebdomadaire d'une heure trente dans les programmes scolaires. Bien plus qu'une matinée libérée pour le catéchisme, cet enseignement des devoirs envers Dieu et des finalités divines instaure une rupture avec le principe de la neutralité de l'École laïque en matière confessionnelle. Elle mécontente les enseignants qui arguent de leur manque de formation personnelle et qui renâclent face à cette obligation attentatoire à leur liberté. Elle suscite également l'opposition de certains Catholiques qui l'expriment immédiatement dans les pages d'*Esprit* sous le titre « Dieu à l'École »². Les réactions suivantes sont publiées dans la revue d'Émmanuel Mounier jusqu'en avril 1941³. Parmi les adversaires de la décision gouvernementale, Pierre Ganne réitère d'abord le refus traditionnel d'une neutralité de l'École en matière religieuse.

« L'idée de Dieu, ou plutôt une connaissance de Dieu confuse et quasi intuitive, est le fruit normal de l'activité spontanée de l'esprit. Mais elle n'est pas une donnée ou une conquête de la seule raison, elle est une exigence de l'âme toute entière [...]. En rencontrant l'idée de Dieu dans l'enseignement scolaire qu'il reçoit, l'enfant apprendra qu'elle n'est pas une idée aberrante ou sectaire, mais le patrimoine de l'humanité, une base solide sur laquelle il peut bâtir avec sécurité, une donnée sûre autour de laquelle il peut unifier son expérience. [...] C'est pourquoi la neutralité, une neutralité négative à l'égard non seulement des diverses confessions religieuses, mais encore de l'idée même de Dieu, est une lacune immense, disons un scandale⁴. »

Il s'interroge ensuite sur les dangers de « l'enseignement d'une morale rationnelle », et propose de définir « l'esprit et l'idéal de l'enseignement moral ». Il s'agit d'abord d'une « atmosphère de respect », non seulement le respect des consciences mais le respect « des valeurs incluses dans la conscience, valeurs qui nous dépassent en un sens, et qui nous obligent à nous dépasser [...] ; valeurs qu'un Dieu rationnel peut fonder et garantir, mais non transfigurer jusqu'à les rendre aimables et faciles, jusqu'à provoquer cet engagement personnel qui est l'essence de la vie morale concrète. » Car il faut encore, selon Pierre Ganne, influencé par la philosophie de Maurice Blondel⁵, « aider l'enfant à enrichir son expérience, à l'unifier, à l'approfondir⁶. Lui montrer que l'idée de Dieu n'est pas une notion abstraite, mais une idée-force ; qu'une fois installée dans la conscience, elle la travaille, la soulève, comme un ferment prodigieux, lui donne cette tension qui est la condition et le signe de la vie. » De la sorte, l'objectif véritable sera atteint car « l'enseignement moral doit être au service de la conscience, pour l'**orienter**⁷, l'aider de parvenir à se mettre dans un certain état de polarisation vers la vérité vivante. Mais seule une démarche personnelle lui vaudra une réponse personnelle ; du moins sera-t-elle préparée à la recevoir, si les obstacles sont écartés. La vérité ne répond qui si l'homme l'interroge non pas seulement avec sa raison, mais avec tout son être.⁸ » L'écho de cette controverse dépasse les limites de la zone non occupée. À Paris, Yves de Montcheuil s'interroge lui aussi publiquement.

¹. *Idem*, p. 176.

². *Idem*, p. 177.

³. *Esprit de novembre 1940 à août 1941, Reproduction intégrale présentée et annotée par Bernard Comte*, éditions Esprit, 2004.

⁴. *Esprit*, n° 97, février 1941, p. 398.

⁵. « Le lecteur est incité à porter un regard neuf sur la tradition chrétienne confrontée à l'expérience — méthode d'immanence apprise de Blondel et de ses disciples jésuites ». Bernard Comte, *Esprit*, n° 97, février 1941, p. 470.

⁶. p. 406.

⁷. C'est Pierre Ganne qui souligne.

⁸. *Idem*, p. 407.

« Pour faire accepter Dieu par ceux qui ne lui appartiennent pas et n'admettent pas le Dieu de la Révélation, au moins les valeurs qui relèvent de ce qu'on appelle l'ordre naturel, pourquoi ne pas les appuyer sur une idée de Dieu qui, accessible à la raison, peut-être démontrée à tous ? Il s'agirait d'une sorte d'expédient pratique, de la recherche d'un minimum, à la portée de tous, et qui cependant fournirait une base assez ferme à la vie morale. En dernière analyse, c'est du christianisme que viendraient en fait ces valeurs qu'on retient, mais on recourt au Dieu de la raison pour les appuyer dans la conscience. Cette solution peut séduire parce qu'elle paraît simple : elle l'est en effet, — et peut être jusqu'au simplisme, — car elle ne se rend pas compte des problèmes qu'elle soulève sans pouvoir y répondre¹. [...] Ne vaut-il pas mieux, quand on ne peut entreprendre la formation morale dans le cadre de la religion, prendre son point d'appui dans cette sensibilité aux valeurs morales, dans cette capacité de les reconnaître et de les apprécier, puis d'en poursuivre l'éducation ?² [...] Cette éducation ne sera donc qu'un simulacre si elle n'est pas l'œuvre d'un homme qui, croyant ou non, est comme un foyer de la vie morale et communique ce dont il vit³. »

La Croix s'est réjoui des nouvelles dispositions. *Le Figaro* et *Le Petit Journal* de La Rocque ont été satisfaits. Alors que *Le Temps* et *L'Action française* sont demeurés discrets sur le sujet, la presse collaborationniste a exprimé sa vive opposition. *Les Nouveaux Temps*, ont désigné Jacques Chevalier comme l'homme des Jésuites. « M. Chevalier sort de son rôle ; la confiance des Français en très grand nombre incroyants, n'a pas chargé le Maréchal et ses équipes de revenir sur ce qu'il y avait de juste, d'indiscutable dans les lois laïques⁴. » Le 22 février une loi permet aux enfants de l'enseignement libre de bénéficier des bourses nationales. L'hommage de Jacques Chevalier à Henri Bergson, récemment disparu⁵, mécontente les collaborationnistes. Il contribue aussi à éloigner son auteur de l'action dans le domaine scolaire. Le lendemain, il doit céder la place à Jérôme Carcopino. Ce dernier, Recteur de l'université de Paris, est secrétaire d'État à l'Instruction publique jusqu'en avril 1942. Il fait retour à une politique plus laïque, mais aussi plus élitiste et socialement conservatrice⁶. L'École doit éliminer les moins doués et les orienter vers l'enseignement technique. La réforme de septembre 1941 vise à revaloriser l'enseignement classique, à supprimer un enseignement court trop primaire et sans débouchés techniques immédiats et à orienter la masse des enfants vers l'enseignement technique. Avec la suppression des Écoles primaires supérieures est aussi supprimée la gratuité de la classe de sixième. Le but est que les parents réfléchissent avant cette classe aux capacités de leurs enfants et, donc, pensent à leur orientation. Contre toute attente, la disposition provoque la ruée sur l'enseignement en lycée et un rejet de l'enseignement technique. L'abandon de la gratuité de l'Enseignement secondaire public sert l'Enseignement libre. Il élimine en effet un concurrent pour l'Enseignement secondaire libre⁷, par ailleurs déjà moins menacé que l'École primaire ou l'Enseignement supérieur⁸. Toutes ces mesures doivent au moins satisfaire les Catholiques. Même si le problème des Congrégations demeure

¹. Yves de Montcheuil, « Dieu et la vie morale », *Construire*, VI, 1941, repris dans Yves de Montcheuil, *Mélanges théologiques*, Paris, Aubier, 1946, p. 155.

². *Idem*, p. 156.

³. *Idem*, p. 157.

⁴. 13-14 février 1941.

⁵. Henri Bergson (1859-1941) s'est rapproché du catholicisme à la fin des années 1930, mais n'a pas souhaité abandonner le judaïsme et les Juifs aux heures d'un antisémitisme de plus en plus virulent. « Mes réflexions m'ont amené de plus en plus près du catholicisme où je vois l'achèvement complet du judaïsme. Je me serais converti si je n'avais vu se préparer depuis des années [...] la formidable vague d'antisémitisme qui va déferler sur le monde. J'ai voulu rester parmi ceux qui seront demain des persécutés. Mais j'espère qu'un prêtre catholique voudra bien, si le Cardinal archevêque l'y autorise, venir dire des prières à mes obsèques. » Cité par Floris Delattre, « Les dernières années de Bergson », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° 3 à 8, mai-août 1941, p. 136.

⁶. Michèle Cointet-Labrousse, « La politique scolaire du gouvernement de Vichy », p. 180.

⁷. *Idem*, p. 181.

⁸. L'attente des évêques français date de l'avant-guerre. Le cardinal l'a exprimé à la fin de décembre 1939 au président du Conseil Édouard Daladier. Robert Vandebussche, « La politique scolaire du cardinal Liénart pendant l'Occupation », *Revue d'histoire de l'Église*, t. 65, n° 175, 1979, p. 279.

difficile à résoudre, le Gouvernement de Philippe Pétain souhaite au moins entretenir de bonnes relations avec l'Église catholique. Pour les deux parties cependant, la question scolaire n'est pas séparée de la lutte politique. À Mongré, où les Jésuites sont conscients de cet enjeu, des réticences à l'égard du Régime sont perceptibles. Au travers du théâtre, pièce maîtresse dans la pédagogie jésuite, l'œuvre de Charles Péguy permet de faire entendre la voix d'un patriotisme français et chrétien cher aux Jésuites¹, mais différent de celui qu'exaltent les maréchalistes et leurs sympathisants. Les Scolastiques mettent en scène la *Jeanne d'Arc* républicaine et patriote imaginée par Péguy en 1897². Après la représentation, Jean Daniélou rédige un article qui doit paraître dans le numéro de mai de *Cité Nouvelle* : « Péguy poète national »³. Il examine la « francité » de l'œuvre péguyste, la vertu de la race, l'amour de la patrie charnelle et le sens de la patrie spirituelle⁴. Il cite *L'Argent suite* : « Il y a tout de même des fois où il faut bien qu'on cède à la force - pas avant d'avoir usé toutes les ressources de guerre jusqu'au bout⁵. » Une forme de « Résistance spirituelle » s'insinue ainsi entre les murs du Scolasticat de Villefranche-sur-Saône⁶. Claude Pairault l'expérimente :

« La "résistance" prenait alors corps à mes yeux. Je constatais la différence (y compris dans le milieu jésuite où je vivais) entre des suppôts de la révolution nationale et ceux qui, directement ou indirectement, se rangeaient aux côtés de la résistance. J'expérimentais cela à Mongré, qui ressemblait à une sorte de caravansérail, abritant non seulement noviciat et juvénat, mais aussi une génération d'hommes mûrs accomplissant leur "troisième an" [...] : entre autres, J. Daniélou, B. Liran, G. Pierre, A. Ravier⁷. »

Au printemps, les religieux de la Compagnie de Jésus sont désormais profondément divisés. Deux anciens de Mongré illustrent les deux points de vue opposés. D'un côté, Alfred de Soras invite en avril l'Action catholique à collaborer avec le gouvernement du Maréchal, selon lui pleinement légitime⁸. Au contraire, depuis Lyon, Henri de Lubac adresse le 25 avril un mémoire à ses supérieurs pour demander une attitude catholique plus prudente à l'égard du régime de Vichy et davantage d'informations sur le nazisme qui menace le christianisme. Il tente aussi de convaincre des évêques de ne pas s'engager auprès du pouvoir⁹. Soutien d'Henri de Lubac, Victor Fontoynt s'adresse lui aussi à ses Supérieurs le 31 mai. Le cléricisme alimente selon lui le laïcisme et le seul respect de l'autorité contrarie la mise en pratique de la doctrine chrétienne. La promulgation du deuxième Statut des

¹. Ph. Rocher, « Révolution du Sacré ou spiritualité de la Liberté ? Les jésuites français et l'œuvre de Charles Péguy (1910-1975) », *Cahiers de l'Amitié Charles-Péguy*, n° 111, juillet-septembre 2005, p. 235-253.

². Xavier Tilliette, « Avant-propos », dans J. Daniélou, *Carnets spirituels*, Paris, Cerf, 1993, p. 27.

³. *Idem*, p. 27.

⁴. Jean Bastaire, *Péguy contre Pétain : l'appel du 17 juin*, Paris, Éd. Salvator, 2000 p. 78.

⁵. *Idem*, p. 79.

⁶. Outre des Chrétiens dans la Résistance (sans étiquette confessionnelle) et des Résistants chrétiens (qui sont devenus Résistants en tant que Chrétiens), il y a eu des Chrétiens qui se sont engagés pour un motif purement spirituel, "dépourvu de toute adhérence temporelle", comme dans le cas de *Témoignage chrétien*. Étienne Fouilloux, « La Résistance spirituelle en débat », dans *Les chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997, p. 133-145.

⁷. Jean Daniélou, Bernard Liran, Gonzague Pierre (1908-1994), André Ravier. Claude Pairault et Jean Benoist, *Portrait d'un jésuite en anthropologue. Entretiens*, Paris, Karthala, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, p. 28-29. Bernard Liran a été l'un des amis de Maurice Zundel. Le grand-père maternel de Claudé Pairault, Louis Liran, a été directeur civil du Collège jésuite de Tours. Gonzague Pierre a secondé le Père Michel Riquet à la Conférence Laënnec.

⁸. Gaston Fessard, *Au temps du prince-esclave : écrits clandestins 1940-1945* ; présentation et notes de Jacques Prévotat, Limoges, Critéion, 1989, p. 175. En novembre, l'ancien professeur de philosophie à Mongré écrit que « le loyalisme des hommes de l'Église envers le Pouvoir ne semble pas aujourd'hui, à juger l'ensemble, devoir être mis en question. » *Idem*.

⁹. Bernard Comte, *L'Honneur et la conscience* p. 245. De Lubac parle du 15 avril. *Résistance chrétienne*, p. 25.

Juifs, le 2 juin, suscite un projet de protestation publique des Facultés catholiques lyonnaises où enseignent Henri de Lubac et Pierre Ganne¹. D'autres Jésuites, encore en formation, partagent ce même point de vue : Adolphe Andrieu, Henri Chambre, Ferdinand Desmurs ou Lucien Fraisse, en régence à la Conférence Ampère². C'est avec leur assentiment qu'Albert Gortais, Gilbert Dru, André Mandouze et René-Maurice Simonnet publient alors le premier numéro des *Cahiers de Notre Jeunesse* dont le titre est une double référence à l'œuvre de Charles Péguy, mais dans la fidélité au poète opposé à la dégradation du spirituel en politique. Ces militants de la JEC défendent d'abord les valeurs spirituelles chrétiennes et n'adhèrent pas à la « Révolution nationale » pétainiste³. Jean Neyra, un militant de la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC), rend de nouveau visite à François Varillon à Mongré. Il l'interroge sur les grandes questions de l'heure. « On ne parle, lui dit-il, que de collaboration en chaire, tout le monde se laisse prendre⁴ ». Ce qui le trouble, c'est qu'on le fait « au nom de l'Évangile et de l'exigence de paix⁵ ». Ne sachant vers qui orienter Jean Neyra, François Varillon interroge Jean Daniélou.

« Vous connaissez Lyon mieux que moi, lui répond celui-ci, demandez la permission d'aller à Lyon, puis vous verrez ». Dans la cité lyonnaise, le Provincial Décisier recommande à François Varillon de s'adresser à Gaston Fessard, ancien rédacteur aux *Études* installé rue Sainte-Hélène. Gaston Fessard regrette de savoir certains de ses confrères plus ou moins « empétinés ». Il accepte de rédiger un tract à distribuer dans les boîtes aux lettres, surtout celles des ecclésiastiques et des maisons religieuses. Huit jours plus tard, il remet au père Varillon un texte d'une cinquantaine de pages intitulé « France, prends garde de perdre ton âme⁶ ! »

Face aux religieux qui s'engagent avec Charles de Gaulle dans la « dissidence » ou qui expriment leurs doutes sur l'attitude des Catholiques à l'égard du Pouvoir, les Supérieurs jésuites réagissent. En juin, le Scolastique Louis Tresca est tué sous l'uniforme des Forces françaises libres dans les combats de Syrie. Le Provincial de Lyon refuse d'ordonner les prières d'usage pour ce jésuite qui se serait exclu lui-même de la Compagnie de Jésus⁷. En visite en France, Norbert de Boynes, Assistant du Préposé général, fait de son côté réponse aux réticences ou oppositions plus au moins manifestes, dans un mémoire qu'il adresse le 12 juillet à tous les Jésuites français.

« Les Jésuites de France sont prévenus qu'on leur reproche de se montrer "opposés au gouvernement du maréchal Pétain" et d'influencer en ce sens "certains mouvements de jeunesse" dont ils sont les aumôniers⁸. »

Des négociations ont alors lieu entre l'État français et les autorités de l'Église catholique. La loi du 18 juin a déjà procédé à des aménagements fiscaux : elle exonère les établissements religieux d'une partie des droits de mutation. Si Jérôme Carcopino fait toujours montre de réticences quant à l'aide à apporter aux Écoles catholiques, Philippe Pétain affirme dans sa lettre du 26 juillet vouloir « développer

¹. Bernard Comte, « Conscience catholique et persécution antisémite : l'engagement de théologiens lyonnais en 1941-1942 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1993, p. 635-654.

². Bernard Comte, Jean-Marie Domenach, Christian Rendu, Denise Rendu, *Gilbert Dru : un chrétien résistant*, Paris, Beauchesne, 1998, p. 25.

³. De plus en plus résistants à partir de la fin de l'année 1942, les *Cahiers de notre jeunesse* marquent une hostilité croissante à la politique du gouvernement. Opposés au STO, ils cessent de paraître en 1943.

⁴. Renée Bédarida, *Les Armes de l'Esprit, Témoignage chrétien (1941-1944)*, les éditions ouvrières, 1977, p. 50.

⁵. François Varillon, *Beauté du monde et souffrance des hommes, Entretiens avec Charles Ehlinger*, Le Centurion, 1980, p. 83.

⁶. *Idem*, p. 84 et Renée Bédarida, *Les Armes de l'Esprit, Témoignage chrétien (1941-1944)*, p. 50. Le texte de Gaston Fessard constitue la matière du premier numéro des *Cahiers du Témoignage chrétien*.

⁷. Bernard Comte, « Jésuites lyonnais résistants », dans *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 194.

⁸. Lettre du père de Boynes, visiteur de la Compagnie, aux Jésuites de France, 12 juillet 1941, cité par Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 123.

un enseignement libre et protégé ». De fait, seules des subventions ont été accordées par loi du 15 octobre 1940. Elles le sont seulement à titre de secours par les Préfets à des écoles en difficulté¹. Aucun droit n'est ainsi créé. Les négociations se prolongent entre le Gouvernement et les Évêques, mais, à partir de juillet, le climat est à Vichy moins favorable aux Ecclésiastiques : le « groupe Darlan » cherche en effet à limiter l'influence des Catholiques dans l'entourage du Maréchal². Malgré ce changement de cap, des Jésuites pensent qu'il est toujours nécessaire d'accorder l'éducation et l'enseignement de la Compagnie de Jésus au projet éducatif de Vichy³. François Datin justifie ainsi le rôle des Collèges jésuites dans la France du Maréchal⁴.

« Le but actuel des Collèges AMDG. Le "relèvement" et la rechristianisation de la France. Les dominantes de notre éducation à l'heure présente demeurent la lutte contre certains défauts : mensonges, fraude, désobéissance, égoïsme, fuite de la responsabilité ; le goût de certaines vertus naturelles ; goût de l'effort ; sens de la discipline, de la droiture et de l'honneur, politesse et bonne éducation dans la tenue et le langage, respect de l'autorité, fierté du travail bien fait dans la haine de l'à peu près. En un mot, la lutte contre l'individualisme et ses subtiles ramifications ; en contrepartie culte de ce que l'on appelle aujourd'hui le sens communautaire. »

François Datin compte sur les secours surnaturels, mais aussi sur le souci de développer l'esprit chrétien de sacrifice, « la discipline entre nous ». Il faut éclaircir la situation financière de chaque maison, se limiter à 25 ou 30 élèves par classe. Pour l'équilibre financier, il faut faire appel à l'APEL et lutter contre les dépenses superflues. Il convient également de rénover la formation du personnel auxiliaire : dans l'Enseignement libre, il y a toujours la « carrière de dévouement. » Quant au recrutement des élèves, il faut augmenter leur qualité par le choix et la sélection, contre la « mystique du nombre. » François Datin rappelle aussi l'importance de la formation religieuse des élèves et le rôle du Père spirituel. Il s'interroge : la formation intellectuelle et les études classiques officiellement restaurées, comment les revivifier ? Pour la formation morale des élèves, la discipline ne suffit pas. Plus que « les tenir », il faut leur donner l'habitude, le sens, le réflexe de l'obéissance. Ils ne doivent pas discuter les ordres. Quant à l'Éducation physique, termine-t-il, ses exigences sont de plus en plus impératives⁵. Comment des Catholiques pourraient-ils refuser d'obéir à un Gouvernement qui œuvre dans l'intérêt de l'Église catholique et qui statue sur les Congrégations dans un sens favorable aux Jésuites ? Pour les Jésuites concernés par l'apostolat scolaire, l'attitude à l'égard du Gouvernement est conditionnée par les discussions sur l'École qu'il a entamées avec l'Église catholique. La loi du 3 septembre 1940 abroge celle du 7 juillet 1904 et assouplit les dispositions du titre III de la loi du 1er juillet 1901⁶. La fondation d'une Congrégation n'est plus

¹. *Idem*, p. 182.

². Robert Vandenbussche, « La politique scolaire du cardinal Liénart pendant l'Occupation », *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 1979, p. 286. Il y a, parmi ces Catholiques, Lucien Romier (1885-1944), né en Beaujolais, ancien élève de Mongré (E 1894 - P 1902), chartiste formé à l'École française de Rome. Docteur en histoire, journaliste au *Figaro*, proche de Philippe Pétain, il est ministre d'État jusqu'en décembre 1943. Il est aux côtés de Philippe Pétain lors de sa visite à Villefranche le 28 septembre 1941. [Christophe Gallet, *Chroniques de la Résistance en Beaujolais*, Châtillon-sur-Chalaronne, Éd. la Taillanderie, Lyon, *Le Progrès*, 2005, p. 35]. En 1942, alors que les Conseils généraux sont remplacés par des « conseils départementaux » dont les membres sont nommés par le Préfet, il préside celui du Rhône.

³. Limore Yagil, *L'homme nouveau et la révolution nationale de Vichy, 1940-1944*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

⁴. Il doit s'agir d'un résumé d'une conférence ou d'uns cours, peut-être à des scolastiques. François Datin, « Note sur les Collèges », 31 juillet 1941, AFSI, Fonds Collèges.

⁵. Le nouveau régime entend procéder à une véritable régénération physique de la Nation et former une jeunesse saine et virile par le sport. Continuatrice de la politique du Front populaire sur ce point, l'efficacité de la politisation du sport est cependant limitée. Christophe Pecout, « La politique sportive du gouvernement de Vichy : discours et réalité », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], n° 7, Juillet 2005.

⁶. Elle est prolongée par loi du 8 avril 1942. Les deux ont été confirmées à la Libération.

soumise à une autorisation légale, mais à un décret pris après avis conforme du Conseil d'État (article 13). Le délit de Congrégation (article 14) est supprimé¹. Dans l'Église catholique, qui n'obtient toutefois pas pleine satisfaction sur l'École et la législation sur les religieux², le débat se prolonge un temps. Simon Jacquet poursuit ses conférences à Avignon sur la Révolution nationale durant l'année 1941-1942³. Après un premier partage entre ceux qui soutiennent le Maréchal Pétain et ceux qui, au contraire, ne lui accordent pas leur confiance, la coupure s'opère plus encore au sein de la Compagnie de Jésus à propos de la résistance dite « spirituelle⁴ ». Si les Jésuites sont opposés au nazisme, les « résistants spirituels » ne sont pas favorables à un régime qui pactise avec l'ennemi nazi. Ils estiment qu'un Catholique doit d'abord obéir aux exigences du christianisme, si nécessaire jusqu'au martyre⁵. Ils considèrent que la Justice est à placer au-dessus des intérêts confessionnels⁶ – car comme l'a écrit Georges Bernanos, il n'y a pas d'ordre sans justice⁷ –, et qu'un mauvais régime ne peut être obéi même s'il donne des avantages à l'Église catholique. Faute d'une prise de parole publique, les partisans de cette « résistance spirituelle » se sont résolus, hors du contrôle officiel de la presse, à une publication clandestine. La rédaction du premier numéro des *Cahiers du Témoignage chrétien* n'est pas dictée par un « patriotisme intransigeant », mais par « la défense de la foi chrétienne⁸ ». Fourvière participe du « réseau » jésuite qui lui donne naissance à l'automne 1941 et fait du milieu lyonnais « le principal foyer d'expression de la résistance spirituelle⁹ ». L'initiative est née d'une question. La réponse s'inscrit plus largement dans une mouvance jésuite où se retrouvent Victor Fontoynont, Préfet des études et professeur de grec biblique à Fourvière, quelques-uns de ses « disciples », comme François Varillon ou Henri de Lubac, et d'autres jésuites comme Pierre Chaillet, Pierre Ganne ou Jean Daniélou¹⁰. Il s'agit de contribuer à « l'éducation de la conscience » de jeunes laïcs comme Fernand Belot, Louis Cruvillier ou Jacques Miguët, et de leurs amis de la « Chronique sociale » ou des « Compagnons de Saint-François¹¹. »

Mongré et la fin des illusions (1942-1943)

En 1941, la municipalité de Villefranche a souhaité acquérir trois hectares du terrain de Mongré pour y construire un hôpital régional. Saisie de la question, la Consulte provinciale admet que s'il n'était pas possible de refuser, l'on donnerait une bande de terres parallèle au boulevard Gambetta. Mais « quatre au moins des Consultants » ont été d'avis « qu'il faut maintenir l'intégrité de la propriété, dans toute la mesure du possible, au nom des raisons d'autonomie scolaire tant prônées à l'heure actuelle, et de l'importance vitale de l'exploitation agricole de ce très bon terrain, l'hôpital pouvant facilement être créé ailleurs, dans d'aussi bonnes

¹. Mises au point et échos de la satisfaction des Jésuites quant à la nouvelle législation : Auguste Rivet, « La fin de deux impôts d'exception contre les congrégations 1880-1943 », *Cité Nouvelle*, n° 55, 10 juin 1943, p. 996-1010 ; Auguste Rivet, *Traité des congrégations religieuses. 1789-1943*, Vanves, Action populaire ; Paris, Éditions SPES, 1944. Auguste Rivet (1868-1954), juriste catholique, est resté proche des Jésuites dont il a été l'élève à l'Externat Saint-Joseph de Lyon. Roger Voog, « Auguste Rivet », *DMRFC*, 6.

². Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997, p. 127.

³. AFSI, Fonds Simon Jacquet.

⁴. Sur la « résistance spirituelle », Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997, p. 134.

⁵. *Idem*, p. 240.

⁶. *Idem*, p. 235.

⁷. *Idem*, p. 236.

⁸. *Idem*, p. 224.

⁹. Bernard Comte, *L'honneur et la conscience, Catholiques français en Résistance (1940-1944)*, Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 140.

¹⁰. *Idem*.

¹¹. *Idem*, p. 227.

conditions »¹. Il est finalement décidé que le président de la Société immobilière reverra le Provincial avant de s'entretenir avec le Maire de la question. Le 30 mars, toutefois, Ernest Planche succède à Armand Chouffet, député-maire socialiste de Villefranche-sur-Saône depuis 1925². Le projet d'un hôpital sur le domaine de Mongré n'aura pas de suites. À sa manière et selon ses moyens, l'Externat du Château de Mongré entend toujours maintenir un enseignement dans l'attente de la réouverture du « Grand Collège ». Ses maîtres souffrent d'être tenus à l'écart et de ne recevoir le soutien que de quelques religieux³. Ces derniers le sont en effet à titre individuel, car la Compagnie ne souhaite pas que soit marqué un quelconque lien entre elle et cet établissement.

« Au point de vue spirituel, le petit Collège ne fut pas très favorisé à ses débuts : pas de père spirituel en titre ; pendant trois ans, un Père de Mongré nous dit la messe chaque mercredi, dans la Chapelle du château, ou M. Gauthier tenait l'harmonium⁴. M. l'Aumônier des Petites Sœurs des Pauvres venait confesser le samedi et les Scholastiques enseignaient l'instruction religieuse. À partir de 1943, un Père jésuite prêtre s'intéressa de près à la vie spirituelle des enfants et dès l'année suivante nous eûmes deux Aumôniers. Le petit Collège garde à tous ces Pères, qui se sont dévoués avec d'autant plus de zèle désintéressé qu'ils ont tous compris l'intérêt de notre œuvre, une reconnaissance sincère et profonde : les RRPP Perrin, Caldeleri, Hutard, Neyrand, Charles Jacquet, Lefranc, Ackermann, Franchet, de Leffe et d'autres qui, sans mandat officiel, ont fait ou font encore beaucoup de bien à nos élèves et n'ont cessé de nous encourager dans notre tâche⁵. »

Le Scolasticat Mongré est plus directement concerné par les changements politiques et militaires durant l'année 1942. Les discussions et les divergences s'avivent alors au sein de la Compagnie de Jésus. L'Église catholique réalise au printemps qu'elle n'est qu'un enjeu de luttes politiques. En mars, Pierre Pucheu prépare en effet les fondements d'une jeunesse unique, profasciste, qui risque de dévitaliser et détruire les mouvements de jeunesse catholiques. Plus encore, en juillet et août, l'antisémitisme nazi auquel collabore l'État français entre dans une phase plus active. Les grandes rafles anti-juives posent avec plus de force le problème de l'attitude des Catholiques. Après le pèlerinage du Puy⁶, Paul Doncœur reste fidèle au Maréchal mais le nombre des soutiens au Régime dans la Compagnie de Jésus diminue considérablement. Maintenant, et plus que jamais peut-être face à la gravité des problèmes de l'heure, une autre tâche d'éducateur s'impose à nombre de Jésuites. Elle apparaît comme plus importante que celle, restrictive, d'enseignant. N'est-il pas temps de prendre garde au risque de se satisfaire des avantages consentis par le régime de Vichy à l'École catholique ? Cela au détriment des exigences de la foi chrétienne ? Henri de Lubac n'hésite pas à expliciter ce danger en fustigeant dans *Témoignage chrétien* l'égoïsme au nom duquel sont sauvegardées les écoles et les œuvres⁷.

« Il est aujourd'hui des chrétiens qui veulent sauver d'abord le matériel : les écoles et les œuvres de toutes sortes. Mais que vaut tout cela aux yeux de Dieu, si tout cela n'est pas l'incarnation de l'esprit de Son Fils ? Il y a loin, hélas ! du "Crucifix partout" sur les murs des écoles et des

¹. Consulte du 15 décembre 1941. AFSI.

². *Regard sur Villefranche-sur-Saône*, « Les Maires de Villefranche », p. 103.

³. Le récit, après-guerre, de ce temps d'épreuves témoigne de cette souffrance.

⁴. Joseph Henri Gauthier, né le 20 septembre 1886 à Coligny, dans l'Ain. Élève à Dole de 1897 à 1904, puis Surveillant en 1910-1911, il est arrivé à Mongré en 1911. Après sa participation à la guerre, il est revenu à Mongré où il exerce jusqu'en 1940. De 1941 à 1946, il est professeur en 6^e et 5^e. En 1946, dans les notes en vue de l'attribution de la Croix de Saint Grégoire le Grand, il est ainsi décrit : « Il représente aux yeux de toutes les familles mongréennes, avec Monsieur Mondésert, le plus grand idéal de professeur de l'Enseignement libre. » Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier, 11 II 144

⁵. *Bulletin* 1950. *Association amicale des Ancien Elèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, p. 29.

⁶. Dominique Avon, « Le pèlerinage du Puy, 12-15 août 1942 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1997, vol. 83, n° 211, p. 395-434.

⁷. Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 233.

prétoires, au "Christ partout", dans le cœur des vrais chrétiens. [...] Malheur à nous si une certaine politique, qui se croit prudente et habile, l'emporte sur le sens chrétien et les exigences les plus claires de l'esprit du Christ ! »

Le 11 novembre 1942, l'invasion de la zone Sud par les troupes allemandes ajoute à cette prise de conscience. Peut-on et doit-on encore obéir ? Paul Doncœur, par exemple, persiste dans un « maréchalisme » résolu en expliquant qu'il ne peut y avoir d'objection de conscience de la part d'un fidèle catholique à l'égard du régime. Un Catholique doit obéir. Du côté des Supérieurs, Norbert de Boynes, Assistant de France à Rome visiteur puis « substitut » du Préposé général décédé, en fait le mot d'ordre de la Compagnie de Jésus². La Wehrmacht venue en zone non occupée, Mongré voit s'installer dans ses murs des troupes militaires allemandes. Le « Grand Collège » sert toutefois à dissimuler l'un des fichiers du Service national des Statistiques³. Le fichier devait servir à organiser la mobilisation d'une nouvelle Armée. Son auteur, René Carmille, a demandé à Raymond Gaudriault de le transporter depuis Lyon jusqu'à Mongré⁴. Il est membre du Réseau « Marco Polo » de Pierre Sonnevile, comme Pierre Chaillet. Ce dernier a-t-il soufflé l'idée d'une cache à Mongré ? Raymond Gaudriault est en tout cas d'abord venu prendre des mesures d'hygrométrie afin de s'assurer des bonnes conditions de conservation de ce fichier⁵. Mongré n'est pas seulement directement concerné par l'occupation et sollicité par la Résistance. Les événements apparaissent comme autant de signes d'une véritable crise de civilisation qui oblige à un renouveau de l'éducation et de l'enseignement. Comment toutefois participer à l'effort de renouveau promis par la « Révolution nationale » ? La Compagnie de Jésus doit-elle s'associer à cet effort ? Peut-elle encore le faire au travers de son traditionnel apostolat scolaire alors que de nouveaux champs d'action s'offrent à la mission des catholiques ? En ce temps de renouvellement des pratiques éducatives, l'éducation scolaire jésuite ne peut éviter de s'affronter au projet éducatif du pays. La naissance « d'Équipes » au Collège de Reims, en 1942, est contemporaine de « l'homme nouveau » de la « Révolution nationale ».

« La question qui, en éducation, se pose inévitablement, est la suivante : nos institutions éducatives qui formèrent les hommes de l'Empire et de la Troisième République sont-elles aptes, telles qu'elles, à enfanter les *hommes nouveaux* que réclament à l'évidence les conditions radicalement nouvelles dans lesquelles, de gré ou de force, il va nous falloir vivre, dans lesquelles nous vivons déjà quelque peu ? »

Les premières lignes du jésuite Guy Kehrig dans *Cité Nouvelle* pour présenter les « Équipes » donnent immédiatement à comprendre que leurs fondateurs⁶, André Valton, Bernard Leib et Charles de Sèze, ont répondu par la négative à la question. Ils veulent former au sein du Collège des jeunes garçons volontaires, groupés en « unités de vie » conduites par un chef choisi par le Préfet de Division. Les « Équipes » organisent elles-mêmes leur travail scolaire et leurs activités manuelles,

¹. Introduction au Cahier *Antisémites*, avril-mai 1942, *Cahiers et Courriers du Témoignage chrétien 1941-1944*, réédition intégrale en fac-similé par Renée Bédarida et Adrien Nemoz, 2 vol. Paris, 1980, t. 1, p. 119. Cité par Bernard Comte, *L'honneur et la conscience, Catholiques français en résistance (1940-1944)*, Paris, les éditions ouvrières, 1998, p. 233.

². Lettre du père Brouillard, « Nos devoirs civiques dans la situation actuelle », 24 novembre 1942, cité dans Dominique Avon et Philippe Rocher, *Les jésuites et la société française : XIX^e-XX^e siècles*, 2001, p. 134 [version dactylographiée aux AFSI].

³. Devenu après la guerre l'INSEE.

⁴. Robert Carmille, *Les services statistiques français pendant l'Occupation : étude*, Saint-Cloud, R. Carmille, 2000.

⁵. Ce qu'il est advenu de ce fichier est à ce jour inconnu.

⁶. Guy Kehrig (1903-1960), « Pour une orientation nouvelle en éducation », *Cité Nouvelle*, n° 70, 10-25 mai 1944, repris dans *Les Equipes de Saint-Joseph de Reims, présentées par elles-mêmes*, Paris, les Jeunes presses ; Vanves, C.E.P. ; Reims, 1947, p. 59.

artistiques ou artisanales. Leurs promoteurs espèrent qu'elles serviront à faire advenir un homme responsable, à la fois sur le plan familial, professionnel et humain, qui sera capable d'assumer un service des autres par un sens profond de la communauté¹. Représentative d'une recherche d'un type de formation qui renouvellerait le modèle du Collège classique, les « Équipes » s'inspirent surtout des méthodes de « l'École nouvelle », telle qu'elle se pratique à « l'École des Roches. » Qu'est donc devenue la pédagogie jésuite ? En mars 1943, François Charmot publie l'un de ses maîtres livres, *La Pédagogie des Jésuites*, préparé depuis la fin des années 1930². Que reste-t-il de l'éducation des Jésuites après le renouveau général de la pédagogie ? Peut-elle être encore mise en œuvre à partir du *Ratio studiorum* ? Est-il possible de l'adapter aux innovations qui ont vu le jour depuis vingt ans ? L'ancien Préfet des études de Mongré, revenu dans l'ancien grand Collège pour diriger la formation religieuse des jeunes Jésuites, entend livrer une sorte de traité. La pédagogie des Jésuites est issue d'une spiritualité ; elle sert une formation avant tout spirituelle. Au cœur de la guerre, la réception de *La pédagogie des Jésuites, ses principes, son actualité*, témoigne du rapport de la nouvelle génération d'éducateurs jésuites à l'égard du vieux maître. Déjà chroniqueur pour les questions d'éducation aux *Études*, Jean Rimaud écrit toujours sur ce sujet dans *Construire*, la collection qui leur a fait suite à Paris³. Dans sa recension, le chroniqueur souligne d'abord l'intérêt de l'ouvrage par l'autorité de son auteur⁴. Le livre qui répond à des sollicitations répétées est l'occasion d'un aperçu sur la réflexion des Jésuites français à l'égard de leur pédagogie. Pour Jean Rimaud, il est clair que l'auteur expose avec la « doctrine pédagogique des Jésuites » la mesure de la « différence entre l'idéal et la réalité ». François Charmot sait bien que « la Compagnie a rarement réalisé tout ce qu'elle a voulu ». Il s'attache donc à l'étude de l'idéal poursuivi, des principes de cette pédagogie et de la méthode conçue et élaborée pour réaliser cette ambition. Il ne fait pas œuvre d'historien et ne dit pas ce qui a été mais ce « qu'aurait dû être le Collège, la classe, l'enseignement d'un professeur, dans l'esprit des traditions que le *Ratio studiorum* a codifiées en sa lettre abstraite et sèche ». François Charmot laisse parler les premiers écrivains pédagogiques de la Compagnie : Sacchini, Le Gaudier, Bonifacio, Possevin, Nadal, tous du premier siècle ; Jouvancy, du siècle suivant, représentant spécialement autorisé de la « tradition primitive ». Si François Charmot rapproche le *Ratio* des *Exercices spirituels* c'est justement parce que les futurs professeurs appelés à utiliser le premier ont été formés à l'École des « Exercices ». Jean Rimaud estime qu'un tel rapprochement mérite d'être nuancé.

« Peut-être, cependant, [le Père Charmot] exagère-t-il le rapprochement entre le directeur des Exercices et le professeur, le retraitant et l'élève ; car les « Exercices » sont une recherche strictement individuelle de la volonté de Dieu pour orienter sa vie, et la méthode du *Ratio* est celle d'une éducation collective ».

Jean Rimaud fait aussi reproche à l'auteur de s'être limité à l'éducation intellectuelle.

¹. Ph. Rocher, « André Valton », dans *DHECEF*.

². Ph. Rocher, « François Charmot, pédagogue de l'élite chrétienne », dans René Cailleau, éd., *Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens, actes du colloque international d'Angers, 28-30 septembre 1995*, Paris, éditions Don Bosco, 1996, p. 355-366 ; « Un dictionnaire de pédagogie catholique pour le 20^{ème} siècle ? Histoire d'un projet franco-belge », *Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 3-4, 2001, p. 391-426 ; « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », dans *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 113-130.

³. Auguste Demoment, « Jean Rimaud (1889-1972) », *DMRFC*, 1 ; Ph. Rocher, « Jean Rimaud », dans Guy Avanzini, René Cailleau et alii, dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, éditions Don Bosco, 2010.

⁴. François Charmot, *La pédagogie des Jésuites, ses principes, son actualité*, Paris, SPES, 1943, compte rendu par Jean Rimaud dans *Construire, Études et Croquis*, n° 12, 1943, p. 247-248.

« Même s'il ne nie pas lien avec éducation morale et religieuse, dans la dernière partie, deux chapitres sur "l'Esprit du Collège" et "la vie chrétienne" montrent que l'éducation intellectuelle des jésuites ne se comprend que comme une partie d'une "éducation intégrale" ».

Sur le fond, Jean Rimaud est critique, mais il nuance son propos pour ne pas heurter le maître.

« Le Père Charmot pense que les Collèges sont ouverts pour donner une éducation intellectuelle, et, par elle et à sa faveur, une éducation totale. Or, depuis les débuts du dix-neuvième siècle, on a souvent oublié cette vérité élémentaire ; on a tant fait valoir l'action du surveillant et du Père spirituel qu'on a méconnu celle du professeur et la valeur même de l'enseignement ; on a fait consister l'essentiel de la pédagogie des Jésuites dans une formation du caractère par la discipline et la direction de conscience. On ne saurait reprocher au Père Charmot de ne pas être tombé dans cette erreur ».

Il objecte cependant plus encore à l'auteur sur l'actualité de la pédagogie jésuite. Cette dernière n'existe pas vraiment, faute de pouvoir être mise en œuvre par des Pères trop peu nombreux et à qui l'on demande avant tout une éducation « morale », au vrai une « discipline », pour réussir aux examens. Or, cette pédagogie est étrangère à l'éducation jésuite originale qui était fondée sur une spiritualité originale.

« Peut-on parler de l'actualité de la pédagogie des Jésuites ? Les Pères ne sont plus assez nombreux, en France du moins, pour que leurs Collèges soient vraiment des Collèges de jésuites tandis qu'ils ne sont que des Collèges dirigés par les jésuites. Qu'il s'agisse d'autre part de programmes, de méthodes, horaires, visées même de l'enseignement, la liberté des Pères est réduite. Aussi, de plus en plus, les parents ne leur demandent pas pour leurs enfants une éducation intellectuelle originale qu'eux seuls donneraient, mais une éducation morale répondant à une spiritualité qui, elle, est restée originale. Tout au plus, beaucoup de parents pensent-ils que leurs enfants feront chez les Jésuites de bonnes études, parce que la discipline y est une condition assurée du travail. Quand il veut, dans sa conclusion générale, montrer l'actualité de la pédagogie intellectuelle des Jésuites, le père Charmot est obligé de prendre la méthode dans un sens très large. Dans les Collèges de la Compagnie, en France, le *Ratio studiorum* n'est plus appliqué parce qu'il ne peut plus l'être. Le père Charmot affirme en effet avec force que la méthode d'éducation intellectuelle que le *Ratio* a codifiée n'est pas un assemblage de pièces détachées, que son unité est spirituelle, qu'elle ne peut donc être maniée que par des religieux vivant de l'esprit qui l'anime. Il montre aussi que le *Ratio* suppose un corps de professeurs faisant œuvre commune sous la direction d'un supérieur ; sans « l'unité de vues, la similitude des exercices, la cohérence des méthodes, la continuité des efforts dans le même sens, de la première à la dernière classe », il ne faut pas parler de *Ratio*. Allons plus loin. Depuis près de deux siècles, un problème est posé qui n'a pas été résolu, celui d'un humanisme chrétien nouveau et donc d'une éducation répondant à cet idéal, aux besoins et aux conditions de la vie moderne. Sans aborder ce problème, par le simple exposé de ce qu'était cette pédagogie ordonnée à former le chrétien humaniste de l'âge classique, le Père Charmot met en évidence ce qu'elle renferme de vérité permanente qui devrait se retrouver dans toute pédagogie moderne, soucieuse de mener des enfants à la perfection de l'homme chrétien. »

Jean Rimaud est pleinement d'accord avec François Charmot sur un point : il ne peut y avoir d'éducation jésuite... sans Jésuites. Il tire cependant plus encore la leçon d'une époque : la pédagogie jésuite telle qu'elle est, héritée des XVI^e et XVII^e siècles, est donc un programme désormais inapplicable compte tenu des enjeux nouveaux dont les Jésuites n'ont pas pris encore la véritable mesure. Bien plus que d'un rappel d'une lettre, les Jésuites ont besoin du retour à un esprit. Est-ce déjà faire retour à cet esprit que d'explorer des voies nouvelles en éducation et de tenter de renouveler la pédagogie jésuite ? Pierre Faure, qui est de ces chercheurs au sein du Centre d'études pédagogiques qu'il dirige, s'attarde peu sur l'ouvrage de François Charmot. Sa brève recension dans *Cité Nouvelle*, en octobre 1943¹, révèle que son attention est ailleurs²,

¹. Pierre Faure, « Revue des livres », *Cité Nouvelle*, n° 60, 10 octobre 1943, p. 379-380.

². Pierre Faure (1904-1988) s'intéresse depuis la fin des années 1930 aux Humanités féminines et aux Maisons familiales rurales. Se référant à la pédagogie de l'École nouvelle, il s'intéresse aux œuvres d'Édouard Seguin et de Maria Montessori. Disciple du personnalisme d'Émmanuel Mounier,

dans la désormais nécessaire recherche des techniques d'une pédagogie nouvelle inspirée de la traditionnelle pédagogie jésuite.

« Cet ouvrage sur la pédagogie des Jésuites cherche moins à exposer les méthodes qui ont fait la réputation des Collèges de l'Ordre qu'à remonter à leurs sources historique et spirituelle. Il ne fait cependant double emploi ni avec les histoires des Collèges de la Compagnie de Jésus, ni avec les ouvrages de synthèse qui marquent les apports de l'Ordre dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation. Plus limité en ses objectifs, l'ouvrage du Père Charmot remet en contact avec de nombreux textes des premiers éducateurs jésuites. Il dégage les principes pédagogiques généraux qui furent les leurs. Toute imprégnée de la spiritualité des "Exercices spirituels", cette pédagogie ne pouvait être qu'éminemment active. Saint Ignace renouvela la prédication et les retraites en exerçant les âmes à trouver Dieu par un effort soutenu par la grâce, ses fils s'ingénierent à faire collaborer les élèves à leur propre formation. Aussi le Père Charmot, rejoignant à travers les siècles les modernes promoteurs des écoles nouvelles, conclut-il son étude en affirmant qu' "un Collège moderne conçu selon les principes de la pédagogie des Jésuites", se distinguerait par des méthodes de convergence, imposant à l'enseignement une profonde unité ; par une collaboration confiante, très intime entre maîtres et élèves ; par une activité personnelle incessante des enfants, activité tant individuelle que collective ; par le souci d'assurer une entière et progressive assimilation des éléments enseignés. Sans doute l'ouvrage du Père Charmot ne dit-il pas à quelles exigences techniques conduirait aujourd'hui un si beau programme, mais il montre du moins que ce programme est dans la droite ligne de la spiritualité de la Compagnie de Jésus. »

Quelle est la valeur de la formation dispensée dans les Collèges de la Compagnie de Jésus à l'heure du passage de « l'interprétation prophétique à l'éducation des consciences »¹ ? Est-elle au moins suffisante ? Victor Dillard répond négativement. *Personnalité originale dans la Compagnie de Jésus*², il prolonge l'idée d'avant-guerre de l'émergence d'une élite, mais oriente sa formation vers une découverte de la réalité sociale. Pour « faire des Chefs » dans la jeunesse peu ou prou bourgeoise des Collèges jésuites, il propose une « formation par contact » sensée faire découvrir aux jeunes collégiens les autres classes sociales, particulièrement ouvrières³. Le premier obstacle à la formation, ce sont les familles dont les valeurs sont propres à leur milieu social.

« Le relèvement de la France postule que les générations à venir soient meilleures que celles qui les ont précédées. Il faut donc un changement d'orientation, une rupture entre le passé et l'avenir de notre pays. Cette rupture demande des éducateurs capables d'apporter l'amélioration désirée. La famille ne peut donner que ce qu'elle a, c'est-à-dire que ce qu'elle est⁴. »

Alors que la France manque d'abord et surtout de cadres, Victor Dillard vitupère l'unique intérêt des familles pour les études alors que c'est de formation humaine et sociale qu'il faudrait se préoccuper.

« Quand donc verrons-nous [les parents] donner à l'éducation générale des garçons la moitié du souci passionné qu'ils apportent à leurs notes de classes ou au sacro-saint bachot qu'il faut parfois enlever "à la cravache" !⁵ »

fortement marqué par l'activité d'Hélène Lubienska de Lenval, il a ouvert en 1947, rue de Madrid, une école de formation des maîtres pour les classes enfantines et primaires, bien loin de l'apostolat scolaire traditionnel des Jésuites. Anne-Marie Audic, « Pierre Faure », dans *DHECEF*. Anne-Marie Audic, *Pierre Faure, S.J. (1904-1988). Vers une pédagogie personnalisée et communautaire*, Paris, éd. Don Bosco, 1998.

¹. L'expression est de Bernard Comte dans *L'honneur et la conscience*.

². Ph. Rocher, « Victor Dillard », dans *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*.

³. Victor Dillard, « Pour faire des Chefs. Une expérience de formation par contact », *Cité Nouvelle*, n° 61, 25 octobre 1943, p. 414-430.

⁴. *Idem*, p. 414

⁵. *Idem*, p. 419.

Victor Dillard était sous-lieutenant dans l'Artillerie, lorsqu'il a rejoint la Compagnie de Jésus en 1919. Son tempérament énergique n'a pas trouvé dans les Collèges où il a été Scolastique le cadre approprié pour ses initiatives éducatives. Formé à l'Économie politique et au Droit, il a été affecté à l'Action populaire en 1937. Il entend comme éducateur donner à comprendre les problèmes sociaux dans une véritable expérience de vie. Sa formation est un stage de huit jours à la mine pour un groupe d'une quinzaine d'enfants. La formation est riche en leçons, l'expérience dure, très dure, mais il permet à de jeunes catholiques d'appréhender en situation les conditions de la vie ouvrière.

« L'important, c'est que ce choc a révélé chez eux l'existence d'une question sociale. Après la mine, il fut facile de leur parler du problème, de leur expliquer la solution communiste, la solution capitaliste et la solution chrétienne, de leur commenter les encycliques. Il ne s'agissait pas là pour eux de problèmes abstraits, mais de réponses concrètes à des questions vitales dont ils avaient expérimenté l'angoissante réalité. Les jugements qu'ils porteront sur ces problèmes ne seront pas appuyés sur des opinions entendues, des journaux lus, des influences subies, mais basés sur des faits impartialement constatés, et même vécus¹. »

Déçu par la Révolution nationale, Victor Dillard a été avant-guerre un animateur passionné de la JEC. La méthode de formation du Mouvement n'a pas perdu de sa pertinence². Il lui appartient même de renouveler l'École. Grâce à elle, en effet, « une classe difficile sera transformée, sans plan préétabli, sans intention même, par la franche camaraderie de quelques jécistes, un professeur sera réhabilité, une querelle politique apaisée, une composition davantage prise au sérieux : autant de riens dont est faite la vie, et qui peu à peu rechristianiseront la France. C'est insensé, mais le profond travail Jéciste n'est pas seulement intéressant en lui-même. Il nous semble encore révélateur du travail d'ensemble de l'action catholique elle-même, dont nous ne faisons que commencer de comprendre la révolutionnaire nouveauté³. » Victor Dillard inscrit le mouvement dans le renouveau de la Mission catholique.

« L'action catholique peut être dite à juste titre une révolution dans l'Église, et les mouvements n'y sont pas à considérer comme des "œuvres" à côté des autres traditionnellement existantes. Dans le concret, la paroisse n'aurait pas à dénombrer telle ou telle activité de plus, avec la JOC, la JEC ou la JAC, elle aurait à se transformer insensiblement (comme certaines l'ont d'ailleurs admirablement réalisé) pour s'adapter à l'action catholique et intégrer les mouvements dans une activité d'ensemble toute tendue vers la conquête⁴. »

En revenant, sans la citer, sur l'expérience des « Équipes », Jean Rimaud prend sa part au dépassement du Collège pour la nouvelle formation dont la France a besoin. Son éducation modèle, c'est le Scoutisme⁵. Une équipe est un petit groupe, mais un petit groupe n'est pas nécessairement une équipe. Quatre ou cinq adolescents, unis par l'amitié qui travaillent ensemble, jouent ensemble, se confient leurs idées, projets, ambitions et peines ne forment pas une équipe. Une bande de copains inséparables n'est pas une équipe. Le sport, même s'il a servi à populariser l'idée d'équipe, ne fait pas l'équipe. La véritable équipe se définit à partir de l'image d'un bateau sur la mer. Elle est un petit groupe formé par un travail, pour un travail qui soit une œuvre, estimé sinon aimé, goûté. L'équipe a un chef sous l'autorité duquel sont réunies des volontés⁶. La discipline propre à l'équipe « n'est pas le respect d'un ordre hiérarchique ni la soumission à une loi morale ; elle peut n'avoir pas directement une

¹. *Idem*, p. 429.

². Victor Dillard, « La Jeunesse étudiante chrétienne a quinze ans », *Cité Nouvelle*, n° 63, 25 novembre 1943, p. 611-617.

³. *Idem*, p. 615.

⁴. *Idem*, p. 616-617.

⁵. Jean Rimaud, « L'Équipe et l'esprit d'équipe », *Construire. XI. Foyers de vie française. Études et chroniques*, 1943, p. 107-127.

⁶. *Idem*, p. 112.

valeur morale. Pour autant que l'autorité du chef d'équipe ne s'exerce pas par commandement, cette discipline n'est pas non plus une obéissance. »

« L'esprit d'équipe n'est pas autre chose que la conscience de l'engagement par lequel l'équipe existe et la fidélité à ces exigences envers la tâche à accomplir ensemble, les équipiers, le chef d'équipe, l'équipe dans son unité¹. »

De la sorte, l'Équipe peut transformer l'École. La compréhension de ce qu'elle est vraiment est opportune dès lors qu'il est question de changer la formation de la jeunesse.

« On parle beaucoup de l'équipe et de son esprit. Notamment, la plupart de ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, au redressement de l'éducation française, s'accordent à réclamer qu'on donne aux enfants l'esprit d'équipe, qu'on les prépare à travailler plus tard en équipe². »

L'Équipe a déjà commencé à se réaliser dans le Scoutisme et, précisément, son unité de base, la « patrouille ». « Le scoutisme, école de la nature, est une pédagogie de l'équipe ; c'est en patrouilles que les garçons sont mis à l'école de la nature. [...] Le scoutisme vaut ce que vaut la patrouille³. » Même s'il prend soin de préciser que l'Équipe devra rester à sa place dans le système éducatif, Jean Rimaud désigne la pédagogie scoutée comme la pédagogie nécessaire à la transformation du Collège.

À sa place limitée et subordonnée dans l'œuvre totale de l'éducation, la pédagogie active de l'équipe peut contribuer à corriger ou contredire cet individualisme, ce refus de l'engagement qui sont parmi nos défauts permanents, à développer notre goût du travail bien fait, notre besoin d'agir et de réaliser, notre esprit d'initiative et d'entreprise, notre sens du compagnonnage. Ce n'est pas rien. Ne limitons pas notre réflexion à la situation exceptionnelle où nous nous trouvons. Dans une période de paix et de bien-être, la place du travail et des groupements de travailleurs resterait une des caractéristiques de notre civilisation. [...] Ne nous contentons pas d'enseigner aux jeunes gens une philosophie et une morale du travail. Les professeurs de philosophie de l'Enseignement secondaire savent la vanité de cette morale sociale qui ne s'appuie chez les élèves à aucune expérience concrète. La valeur pédagogique du camp scout consiste en partie à donner cette base expérimentale à une formation sociale ultérieure, en faisant vivre des équipes de garçons dans des conditions telles que le travail de chacun profite à tous, que la paresse de chacun nuit à tous, que l'ingéniosité personnelle a une fin communautaire, qu'il ne suffit pas de se débrouiller chacun pour soi et que, sans esprit d'équipe, le garçon le plus débrouillard est un poids lourd pour son équipe⁴.

Jean Rimaud critique au passage l'un des ressorts de la pédagogie jésuite. « On peut regretter que notre éducation fasse trop uniquement appel à l'émulation⁵. » Elle est responsable de l'individualisme.

« On a dit du Français qu'il était, religieusement, un bon paroissien anticlérical. On dirait aussi justement qu'il est un mauvais citoyen patriote. Car, plus qu'individualistes, nous sommes indisciplinés par instinct profond et premier mouvement. La liberté pour nous consiste à ne pas dépendre. L'enfant de France n'aime pas obéir ; mais il aime le galon. L'éducation doit redresser en lui deux erreurs, sur l'obéissance qu'il conçoit d'abord comme humiliante, sur l'autorité où il voit un droit plutôt qu'un service. D'une obéissance plus ou moins arbitrairement imposée, contrainte, réticente, mesurée, accompagnée de critique, il faut amener l'enfant à une obéissance volontaire et fière, intelligente aussi et donc cherchant à comprendre. D'une prétention à commander, de la fausse imagination de l'autorité comme un avantage, un droit de s'imposer, une exemption de l'obéissance, il faut l'amener à l'intelligence de l'autorité qui est accomplissement d'un devoir, d'une mission qui est service, le chef s'engageant en commandant pour le bien de ceux à qui il commande. »

¹. *Idem*, p. 115.

². *Idem*, p. 116.

³. *Idem*, p. 117.

⁴. *Idem*, p. 122-124.

⁵. *Idem*, p. 125.

Jean Rimaud se veut réaliste. C'est, écrit-il, dans sa famille que l'enfant peut faire la première expérience « des activités d'équipe », celle de la vie d'équipe qui « tend à rendre fier dans l'obéissance, humble dans le commandement¹. » Ensuite, il appartient aux éducateurs d'entreprendre de transformer l'École en introduisant l'Équipe.

« La pédagogie de l'équipe ne saurait être le remède magique aux maux dont nous souffrons. Ne lui demandons pas plus qu'elle ne peut donner. Mais l'introduction des activités d'équipe dans notre éducation, à l'école et surtout hors de l'école, contribuerait certainement au progrès de cette éducation. À certaines conditions toutefois que les théoriciens de l'éducation nouvelle n'ont pas toujours respectées. Si ces activités sont dirigées de trop près par les adultes, elles perdent le plus clair de leur valeur éducative ; et c'est pourquoi l'école n'en est pas le terrain le plus favorable, parce que les maîtres y restent toujours des maîtres tandis que les dirigeants et chefs des mouvements de jeunesse sont des compagnons et des aînés, laissant plus volontiers aux jeunes équipiers la responsabilité effective de l'entreprise et la liberté de la conduire. Mais il n'est pas question d'abandonner simplement à eux-mêmes des enfants et des adolescents ; à l'école, le travail par groupes doit être dirigé de haut, l'autonomie des écoliers transforme, mais n'abolit pas l'autorité des maîtres ; dans les groupements de jeunesse, l'autorité des chefs est nécessaire à la bonne marche des équipes, autorité qui est moins de commandement que d'influence directrice. Les activités d'équipe peuvent aider à corriger ce qu'il y a d'égoïsme dans l'émulation des individus. Elles ne pourraient pas devenir sans danger la forme habituelle du travail scolaire. À l'école et hors de l'école, méfions-nous de ces équipes où le travail des uns masque la paresse des autres. Pour être bon équipier, il faut être capable d'effort solitaire. Nous n'avons que trop réduit, avec le bachotage universel, la part du travail personnel, plus coûteux que tout autre, contraignant à se dépasser. Ne confondons pas l'égoïsme avec une ambition personnelle, mesurée, saine, source d'effort et dont la société profite. Enfin et surtout, ne revenons pas à l'esprit de facilité d'avant guerre, quand les loisirs étaient tenus pour plus saints que le travail. À l'école, que les activités d'équipe ne soient pas des récréations, prenant la place du travail commun et ennuyeux, évasion ou alibi pour les paresseux. Hors de l'école, dans les mouvements de jeunesse, qu'elles ne soient pas du jeu pur, mais pratiquées avec une ambition morale, un désir et une volonté de grandir, animées par un idéal. À l'école et hors de l'école, qu'elles exigent effort et peine dans une atmosphère d'entrain joyeux.² »

Le Collège jésuite remis en cause quant à la possibilité d'avoir sa pédagogie propre, clos sur une jeunesse bourgeoise éloignée de la réalité sociale, pourrait être réformé par l'inclusion dans sa pratique d'une pédagogie inspirée du scoutisme. Peut-il cependant être le terrain d'apostolat de jeunes jésuites en recherche de nouveaux terrains de mission ? En 1943, l'institution du STO pose avec gravité le problème du rôle de l'éducateur jésuite et de l'autonomie qu'il peut ou non laisser aux jeunes qu'il encadre. Il s'agit en effet non plus de conseiller, mais d'aider à passer de la formation à l'action. Les jeunes Catholiques doivent-ils partir travailler en Allemagne ? N'est-ce pas d'abord obéir à l'injonction du Gouvernement ? Même dans le pays ennemi, ne sera-t-il pas ainsi possible d'exercer en Chrétien un apostolat parmi les requis français ? Sur le conseil de certains Jésuites du Scolasticat, Francisque Perrut quitte ainsi Mongré en 1943, au titre du Service du travail obligatoire (STO)³. Il part avec d'autres Scolastiques jésuites, encouragés par François Charmot. Depuis Mongré ce dernier correspond par lettres avec Xavier Tilliette ou Paul Beschet⁴.

« Vous êtes les messagers de l'Amour et les porteurs du feu divin. Bien plus, vous portez dans des vases d'argile (peu importe !), le sang de Jésus-Christ. La semence des moissons spirituelles, ce sont ces gouttes du sang du Christ, cachées sous le Sacrement de votre présence, de vos paroles et de vos dévouements. Vous verrez de belles choses avec le temps qui feront regretter à d'autres de n'avoir pas été vos compagnons de voyage, les routiers du Christ avec vous, et qui vous feront chanter plus d'un *Magnificat*... Hâtez-vous d'achever votre œuvre avant que sonne l'heure du retour... Vous possédez le Saint-Esprit. Il fallait pour cela, sortir de soi ; la

¹. *Idem*, p. 125.

². *Idem*, p. 126-127.

³. Témoignage de Francisque Perrut à l'auteur, 8 novembre 2003.

⁴. Paul Beschet, *Mission en Thuringe au temps du nazisme*, Paris, les Ed. Ouvrières, 1989.

porte de sortie, vous l'avez trouvée le jour où vous êtes entrés dans ce pays qui voulait vous incarcérer dans ses frontières et qui vous a délivrés du monde... Vous voyez que je vous comprends et que je vis du même idéal que vous. Que Pâques vous apporte de grandes consolations¹ !... »

Le jour du départ de Scolastiques, le père Donceur leur remet le texte du message que le cardinal Saliège a adressé aux routiers scouts partis pour le STO².

« Vous m'avez compris : vous allez en mission, ce n'est peut-être pas le but que l'on poursuit, mais c'est la consigne que je vous donne. Vous êtes en mission française, en mission chrétienne³. »

Victor Dillard qui soutient ce projet d'apostolat spirituel des jeunes catholiques s'engage personnellement⁴. Il est de ceux qui considèrent qu'au-delà du combat contemporain contre le nazisme, la lutte est aussi à mener contre le communisme et l'athéisme. Ces partisans d'un « apostolat spirituel » élargi aux requis du STO entendent former des aumôniers clandestins, sinon des militants catholiques déterminés, qui accompagneront la jeunesse française dans les usines du Reich. La France n'est-elle pas aussi, selon le titre de l'ouvrage des abbés Godin et Daniel qui paraît alors et dont les nouveaux missionnaires du STO reçoivent des exemplaires grâce à l'aumônerie Rhodain en Allemagne⁵, un nouveau « pays de Mission » ? Les Jésuites sont là encore divisés. Les partisans de la « Résistance spirituelle » luttent d'abord contre le nazisme. Ils réfutent le choix nécessaire entre le nazisme et le bolchévisme⁶. Répondant à des demandes de conseils, ils écoutent plus qu'ils ne dirigent, cherchent à éclairer les consciences, tout en aidant chacun à prendre une décision qui n'appartient qu'à lui⁷. Léon Chainé agit ainsi au sein de la « CA », la Conférence Ampère, à la fois foyer, cercle d'études et organisatrice de loisirs, pour les lycéens lyonnais⁸. Lucien Fraisse, son adjoint, l'a mis en contact avec Pierre Chaillet lorsque celui-ci cherchait des volontaires pour diffuser *Témoignage chrétien*. Ferdinand Desmurs⁹, son autre adjoint, est membre du réseau Marco Polo, dirigé par un ancien de la CA, Jean Alziary de Roquefort, représentant de l'Office of Strategic Services. Nombreux sont les membres de la CA qui refusent le STO et, « réfractaires », rejoignent la Résistance et le maquis.

Mongré et les Libérations (1944-1946)

Le refus du STO engage en effet forcément. Le maquis est l'une des conséquences de la désobéissance et de la clandestinité. Le risque est grand d'être enrôlé de force à la fin des Chantiers de jeunesse. Si, à Mongré, Joseph du Bouchet, Supérieur du juvénat, et François Charmot, maître des novices, commandent l'obéissance, le Provincial, Auguste Décisier, a laissé Francis Hours choisir. Le Scolastique a rejoint les combattants clandestins¹⁰. Henri Chambre, ordonné prêtre l'année précédente, et Lucien Fraisse, font de même en 1944 et rejoignent le colonel

¹. Paul Beschet, *Mission en Thuringe au temps du nazisme*, Paris, les Ed. Ouvrières, 1989 (1^{ère} éd. 1946), p. 80-81.

². *Mission en Thuringe*, p. 68.

³. *Idem*, p. 68.

⁴. Engagé volontaire comme ouvrier électricien, il est arrêté par la Gestapo, emprisonné avant d'être envoyé au camp de Dachau où il meurt en janvier 1945. Il est considéré comme l'un des premiers « prêtres ouvriers ». Émile Poulat, *Les prêtres-ouvriers : naissance et fin*, Paris, Cerf, 1999.

⁵. *Mission en Thuringe*, p. 68.

⁶. Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 262.

⁷. Bernard Comte, « Jésuites lyonnais résistants », dans *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 198.

⁸. Josette Roca, *Un mouvement de lycéens à Lyon. La Conférence Ampère*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lumière Lyon 2, 1983, p. 55-85. Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 215-216.

⁹. Ferdinand Desmurs, *Passage de témoin*, 1998.

¹⁰. Bernard Comte, « Jésuites lyonnais résistants », dans *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 196.

Descours au maquis du Vercors¹. Yves de Montcheuil est venu depuis Paris, où il animait des « conférences » pour de jeunes étudiants. Arrêté avec les jeunes résistants, il meurt fusillé à Grenoble le 11 août 1944. Dans leurs conseils aux jeunes Catholiques, tous ces partisans de la « Résistance spirituelle » rappellent, bien loin des conceptions traditionnelles sur l'obéissance enseignées dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, l'enseignement de saint Thomas et le *dictamen* de la conscience². Ils défendent ainsi l'idée que l'obéissance aux autorités politiques ne relève pas du domaine de la morale³. Le 3 septembre 1944, Villefranche-sur-Saône est libérée. Dans les mois qui ont précédé la libération de la ville, de nombreuses actions de sabotages ont eu lieu. Une nuit, le grand Collège s'est laissé dépouiller par un groupe de résistants⁴. Face à la Résistance en Beaujolais, la répression allemande a été sévère, particulièrement en juillet et août 1944. Des troupes mongoles supplétives des troupes allemandes se sont livrées au pillage. La guerre se poursuit ailleurs. Pierre Mulsant, ancien de Mongré devenu combattant du War Office, est fusillé le 5 octobre à Buchenwald où il a été déporté le 8 août⁵. Après les combats de la libération, Mongré devient un dépôt des matériels militaires abandonnés un peu partout dans Villefranche et ses alentours⁶. Une aile des bâtiments est occupée par des services de l'Armée française. Ils quitteront les derniers le « Grand Collège » en mai 1945. La guerre est alors terminée. Un an plus tard, alors qu'une réouverture de Mongré est espérée du côté des Anciens Élèves et de la Société civile immobilière, Mongré est de nouveau menacé. Compte tenu de la pénurie des logements à Villefranche-sur-Saône, l'Office du Logement s'intéresse en effets aux imposants bâtiments du Collège. Le RP Motte, Recteur du scolasticat, et M. Mulsant sont aussitôt alertés. En mai, Mongré n'est « sauvé » de la réquisition que par l'installation de l'Externat dans l'aile qu'occupaient jusque-là les Services de l'Armée. Le Provincial des Jésuites n'a pas été consulté et le déménagement s'est fait un dimanche à l'instigation de Marcel Jandot et Francisque Perrut. Dans la crainte de ne pouvoir utiliser les locaux du Collège à des fins d'enseignement, les deux hommes ont chargé du mobilier et du matériel scolaire sur la charrette de la ferme et opéré la « translation » de leur Externat du vieux château dans les bâtiments du grand Collège⁷. Les Jésuites laissent faire. L'Institution bénéficie maintenant d'une sous-location par le scolasticat qui reste installé dans la plus grande partie du Collège. L'Externat devient « Institution Saint-Joseph à Mongré », mais le Provincial a été très clair : il interdit l'ouverture d'un internat sous la dénomination de « Collège de Mongré ». Tandis que les mois passent, l'impatience grandit, aussi bien du côté des anciens élèves que de l'Institution Saint-Joseph. La Compagnie de Jésus maintient sa décision de ne pas enseigner à Mongré. Elle tire seulement parti des locaux pour assurer la formation de ses religieux. Après la libération de Villefranche, noviciat, juvénat et Troisième an

¹. *L'honneur et la conscience*, p. 193. Renée Bédarida, « Les catholiques et la lutte armée », dans François Marcot, éd., *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, volume 617, 1996, p. 48.

². Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 238.

³. *Idem*, p. 239.

⁴. Témoignage de Paul Mech à l'auteur.

⁵. Pierre Mulsant est devenu le beau-frère de Dominique Lavirotte après avoir épousé sa sœur Marguerite en octobre 1942. Dominique Lavirotte, son ancien condisciple de à Mongré, lui a rendu visite au début de mai 1943 à Troyes où il vit avec son épouse. Pierre Mulsant est membre du réseau anglais « Buckmaster ». Il veut se battre sans faire de politique, celle-ci étant remise à plus tard. C'est pourquoi il s'est engagé dans un réseau de résistance anglais. Christophe Gallet, *Chroniques de la Résistance en Beaujolais*, Châtillon-sur-Chalaronne, Éd. la Taillanderie ; Lyon, *Le progrès*, 2005, p. 126 et 129.

⁶. Le 3 septembre, après les combats entre Allemands et Alliés, 1 800 soldats et officiers allemands se rendent vers 18 h. Enfermés au Marché couvert et dans une salle de l'hôtel de ville, les canons, camions, armes et matériels militaires sont rassemblés dans les cours du Collège de Mongré. Le 8 septembre, il est demandé de remettre armes et matériel «provenant des champs de bataille, à la gendarmerie de Villefranche et au Collège de Mongré ». *Idem*, p. 114 et 123.

⁷. Témoignage de Francisque Perrut à l'auteur, 8 novembre 2003.

quittent Mongré pour retrouver leurs anciennes maisons respectives. Du fait du retard pris dans la formation des religieux, le Scolasticat de Fourvière est alors surchargé. Les deuxième et troisième années du Théologat sont donc transportées à Mongré en octobre 1944 où elles restent jusqu'en septembre 1946. La Compagnie de Jésus ne veut pas rouvrir le Collège de Mongré, mais elle utilise toujours Mongré comme Scolasticat. Au mois d'août 1945, la Consulte provinciale a ainsi décidé l'aménagement de dix à douze chambres supplémentaires à Mongré¹. Le temps est à une « vitalité » nouvelle : « les étudiants des quatre provinces françaises restent rassemblés à Fourvière et à Mongré [...] [dans] un climat de stimulation intellectuelle, de dynamisme, de discussions ouvertes². » En 1947, les provinces de Toulouse et de Champagne retrouvent Enghien.

L'épreuve ouverte en mai 1940 a partagé Mongré entre le vieux château et le Grand Collège. Si les classes ne reprennent pas pour les Jésuites, des professeurs laïcs ont au contraire décidé de poursuivre la tâche d'enseignement et d'éducation. La Compagnie de Jésus fait de Mongré son scolasticat. La théologie et la spiritualité ne sont seules aux programmes. Les débats politiques de l'heure sont d'importance. Même à vouloir les tenir à distance, ils s'imposent à la Communauté religieuse. La Révolution nationale peut bien vouloir avantager l'Enseignement catholique, des Jésuites refusent l'allégeance au Maréchal. S'engager contre le nazisme antichrétien revient à entrer dans le camp des opposants au Régime. Mongré s'est encore une fois partagé, entre les maréchalistes et les résistants de la « Résistance spirituelle ». Des partisans de la présence spirituelle à Vichy et leurs opposants, favorables à la Résistance, occupent Mongré. Des troupes allemandes stationnent aussi dans le Grand Collège dans les années 1943 et 1944. Les « années noires » sont un temps de recherche, d'élaboration et de maturation pour ce qui concerne l'éducation et l'enseignement. Ceux qui résistent abandonnent l'idée d'une chrétienté par l'École catholique, sinon d'une chrétienté scolaire. Un nouvel apostolat éducatif naît hors de Mongré. Il tient aussi à distance le modèle éducatif que représentait encore avant guerre Mongré. Si le vieux Collège est épargné par les combats de l'été 1944 à Villefranche, il lutte au sortir de la guerre pour que l'enseignement et l'éducation jésuites reprennent à Mongré. Les Jésuites qui ont dû choisir durant les « années noires » doivent maintenant décider de l'avenir de Mongré. Dans ses années de libération, Mongré vit alors des années décisives et, sans qu'il le sache, définitives.

¹. Consulte du 16 août 1945.

². Jacques Guillet, *Habiter les Écritures. Entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, Centurion, 1993, p. 141.

Chapitre 2

Rouvrir un Collège jésuite à Mongré ? (1945-1951)

Mongré, dont le nom évoque de si glorieux souvenirs et un si magnifique effort au service de l'enseignement chrétien, subsistera, avec le même caractère, parmi les établissements libres dont le diocèse est fier.

Pierre-Marie Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon.

Les Libérations de la France ouvrent un immense chantier : épuration, retour des prisonniers, des déportés et des travailleurs du STO, renouvellements, nouveaux, reconstruction. L'École figure parmi les nouveaux problèmes de l'heure. L'École libre doit-elle, veut-elle et peut-elle être « l'École de la Cité »¹ ? Quelle peut-être la place de Mongré dans les apostolats que les Jésuites d'une nouvelle génération entend renouveler. Des Jésuites veulent appartenir à un Ordre de religieux enseignants. D'autres, considérant le renouveau de la Mission ne le souhaitent pas. Ces débats s'ouvrent en 1945 sur des décisions à prendre. Un premier retrait des Jésuites s'opère à Lyon avec le Collège de la Trinité. Une génération nouvelle de Jésuites décide aussi de la fin du Collège de Mongré, c'est-à-dire de l'avènement d'un Collège à Mongré sans les Jésuites. Selon eux, une séparation sans rupture peut avoir lieu.

Mongré : une École libre dans la Cité ?

En 1944, la France de la Libération s'interroge sur son École², car au travers de la transformation de l'École, c'est l'évolution de toute la société qui est en cause. Des questions plus ou moins anciennes reviennent au premier plan : la gratuité progressive de l'Enseignement secondaire depuis les années 1920 ; le développement de l'Enseignement primaire supérieur puis son intégration dans l'Enseignement secondaire moderne des lycées à partir de la loi Carcopino de 1941. En novembre, la commission Langevin-Wallon est constituée. Il est désormais largement question de « démocratisation » de l'École. Quand l'opinion publique se mobilise, un certain débat à l'œuvre au sein du Catholicisme éclate au grand jour. En décembre, la revue *Esprit* publie un texte d'Henri-Irénée Marrou. Ce dernier, proche de la « Paroisse universitaire », a une position très « ouverte » sur l'École libre et la laïcité en France. Dès l'avant-guerre, il a déjà fait montre d'une curiosité scientifique intéressée pour l'évolution des systèmes scolaires. Ses travaux sur l'histoire de l'éducation grecque et romaine, sont liés à une interrogation plus générale sur la place de l'École dans la

¹. Référence au titre du livre de Pierre Faure, *L'école et la cité, préface de S. E. Mgr Saliège*, Paris, Éditions Spes, 1945.

². Jean-Louis Ormières, *Politique et religion en France*, Bruxelles, éditions Complexe, 2002, « La question scolaire », p. 192-193. Jean-François Muracciole, *Les enfants de la défaite. La Résistance, l'éducation et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 123-127.

culture de son temps¹. Résistant, Henri-Irénée Marrou n'a pas cessé de s'interroger. Fin 1943, il a même rédigé le *Protoschéma d'un plan de réforme universitaire*. Deux ans plus tard, dans *Esprit*, il écorne les positions des partisans de l'École libre en se disant favorable à « l'École unique », au moins dans le primaire². L'École libre dans l'École unique ? Le jésuite Pierre Faure, directeur du Centre d'études pédagogiques installé à Vanves près de l'Action populaire, défend une position proche³. Il est d'abord un adepte de l'innovation pédagogique, qu'il s'agisse de l'incidence des « méthodes actives » de « l'École nouvelle » ou de l'expérience des « Équipes » de Reims. Il n'écarte donc *a priori* rien qui puisse servir au renouvellement de l'enseignement jésuite traditionnel. Mais il est aussi un partisan de l'ouverture de l'École catholique et de sa mise au service de la Cité. Dans sa préface à *L'École et la Cité*, le livre que Pierre Faure vient de rédiger, l'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège, fait précisément remarquer « l'ébauche du statut national » de l'École catholique par l'auteur et « une nouveauté » plus grande encore : la proposition d'« une pré-scolarité unique ». Pierre Faure développe ainsi l'idée soutenue par les « Compagnons de l'Université nouvelle » au lendemain de la Grande guerre, « une sorte de fusion de l'enseignement libre et de l'enseignement public devenu autonome »⁴. Il retient la suggestion des Juristes pour lesquels un « service public » pourrait naître.

« L'État garantirait à tous les citoyens la liberté d'ouvrir des écoles et assurerait les conditions générales de leur bon fonctionnement. L'État veille à l'organisation générale des programmes, à l'inspection des établissements, au contrôle des études. Il fournit l'aide financière nécessaire. Selon les besoins, il recourt pour les établissements dits publics au régime d'exploitation en régie, mais il n'impose, à proprement parler, ni un enseignement ni ses enseignants⁵. »

Du fait de son nouveau rôle, l'État donnerait ainsi naissance à un statut pour l'École qui « pour être national [...] doit pouvoir s'appliquer avec souplesse à toutes les catégories d'établissements, faire place à leur personnel, les professeurs, et à leurs usagers qui sont les familles, mais aussi les professions, les municipalités, les régions et l'État lui-même »⁶. Selon Pierre Faure, la guerre scolaire ainsi terminée, la concorde nationale pourrait voir le jour.

« L'École en l'adoptant donnera à la nation le haut exemple, souverainement éducateur, d'une conciliation d'intérêts et d'une collaboration de pouvoirs dont la leçon lui est un grand besoin. C'est une des missions de l'école, de l'école privée comme de l'école publique ; une mission dont l'école devrait se faire gloire et qu'elle devrait être dans le pays la première à loyalement remplir⁷. »

Comme sur les questions de méthodes pédagogiques, la position de Pierre Faure est audacieuse. Si elle n'est pas le fait de l'ensemble de la Compagnie, elle n'est toutefois pas isolée alors que la querelle scolaire se durcit à partir de 1945. À l'heure des bilans, l'École est en effet aussi convoquée. « Le vrai problème est celui de la probité à restaurer », estime Jean Rimaud dans le premier numéro des *Études* qui recommencent à paraître⁸. Du point de vue de l'éducation morale, les institutions

¹. Les travaux universitaires d'Henri-Irénée Marrou ont été prolongés par ceux de Pierre Riché sur le monde médiéval : Pierre Riché, *Éducation et culture dans l'Occident barbare, VIe- VIIIe siècles*, Paris, Seuil, 1962.

². Pierre Riché, *Henri-Irénée Marrou, historien engagé*, spéc. « Combats pour une école unique », Paris, Cerf, 2003, p. 216-224.

³. Anne-Marie Audic, *Pierre Faure, S.J. (1904-1988). Vers une pédagogie personnalisée et communautaire*, Paris, éditions Don Bosco, 1998.

⁴. Pierre Faure, *L'École et la cité*, Paris, Éditions Spes, 1945, p. 302. Préface de Mgr Saliège.

⁵. *Idem*, p. 303.

⁶. *Idem*, p. 304.

⁷. *Idem*, p. 304-305.

⁸. Jean Rimaud, « Tâches urgentes de l'éducation », *Études*, janvier 1945, p. 120.

scolaires et éducatives n'ont-elles pas failli ? À côté des familles, elles ont encore à redevenir de véritables lieux de formation.

« N'a-t-il pas fallu, quelques jours à peine après la libération, s'inquiéter des trafiquants de tabac américain et de commerçants plus experts en "coups de fusil" qu'en résistance, qui voulaient déjà réaliser les mêmes profits avec nos alliés qu'avec les occupants d'hier ? Pourquoi s'étonner alors que, quatre mois après la libération, tel grand établissement d'instruction, connu pour être hier un marché du beurre, reste un centre actif des échanges les moins scrupuleux¹ ? »

Comment surmonter, s'interroge encore Jean Rimaud, le plus grave dommage causé à la conscience des enfants, le « nihilisme moral » dénoncé par Gabriel Marcel ? Le problème est d'autant plus difficile que les enfants ne sont pas des hommes et que leur conscience ne peut porter ce que les adultes supportent sans fléchir.

« Or, nous-mêmes, nous avons été secoués par le doute et la tentation, éprouvés dans notre volonté de fidélité. Le refus de toute valeur morale au pouvoir de l'envahisseur allait de soi. Que le gouvernement de Vichy fût tenu pour illégitime ou légitime mais ne jouissant pas de la liberté nécessaire à l'exercice de l'autorité, sans cesse il fallait décider si, quand, comment, dans quelle mesure, le souci du bien commun nous obligeait, en l'absence de tout devoir d'obéissance. L'obéissance militaire elle-même avait perdu son intransigeante simplicité. Et comment garder le respect de l'autorité quand il fallait sans cesse distinguer entre la personne et la fonction ? Et dans ces conditions, dans un pays qui, depuis l'automne 1942, était évidemment privé de gouvernement, bien qu'il y eût encore des administrations et des services publics, que restait-il de la notion même de la loi ? De la normale et nécessaire autonomie de la conscience, peu à peu, presque contraint à le faire, on passait à un individualisme plus ou moins absolu, à une anarchique liberté de jugement moral. Dans la vie politique, il faudra sans doute encore longtemps pour que les Français réapprennent à obéir, c'est-à-dire à se conformer à une loi parce qu'elle est la loi et non parce qu'ils l'approuvent, à respecter un chef non parce qu'il leur agrée, mais parce qu'il est le chef². [...] Ici comme en matière de probité, la conscience des enfants ne se redressera que dans la mesure où les adultes retrouveront le sens du devoir et le respect de l'autorité et de la loi. Mais ce n'est pas une raison d'attendre pour agir. L'éducation a toujours été une œuvre d'autorité. [...] À l'école, il faut rétablir et exiger un ordre ferme, la tenue, la politesse, le respect des maîtres et de la règle. [...] Mais c'est dans la famille surtout que se fait la formation de la conscience. [...] L'effondrement même de l'autorité politique a eu pour effet d'obliger la famille à prendre toutes ses responsabilités. Redevenue avec évidence la cellule sociale, elle s'est affermie³. »

Jean Rimaud ne signale que les tâches les plus urgentes en éducation : le retour à la loyauté par la suppression de la fraude scolaire, la restauration de la probité et la formation d'une conscience morale.

« Les ravages moraux causés par l'inondation hitlérienne sont encore plus étendus. En se retirant, le flot trouble laisse une boue immonde : épais matérialisme, débordement de la violence et de la haine, accoutumance à la brutalité et à la délation, alliance immorale de la culture et de la barbarie... Mais, pendant quatre ans, dans les pires conditions, les maîtres de l'école et les dirigeants des mouvements de jeunesse ont maintenu l'esprit et les ambitions de l'éducation française. Et, traquée à l'école, dans les rues, au cinéma et dans la presse, dans les locaux où se réunissaient nos enfants et dans les camps, la tradition morale de la France a été, au foyer familial, conservée sous la cendre avec une pieuse ferveur⁴. »

Le 28 mars, le débat s'accélère avec le vote, par l'Assemblée consultative, à l'instigation des communistes, de la suppression immédiate des subventions à l'Enseignement libre. La division gagne les rangs catholiques. Dans son numéro de mars, *Esprit* publie deux réfutations du texte d'Henri-Irénée Marrou. Contre ce dernier, Mgr Bornet et le jésuite André Valton défendent la spécificité de l'École libre. Mgr Étienne Bornet, évêque auxiliaire depuis 1938, installé à Saint-Étienne,

¹. *Idem.*

². *Idem*, p. 121.

³. *Idem*, p. 122.

⁴. *Idem*, p. 123.

seconde le cardinal Gerlier pour ce qui concerne les œuvres catholiques. Depuis 1941, il est le spécialiste des questions d'enseignement au sein de l'ACA¹. Au Collège jésuite de Reims, André Valton a créé en 1942 les « Équipes », comme une réponse pédagogique au programme de la Révolution nationale². En mai, le débat sur la mission de l'École libre se prolonge dans les *Études*. Avec son article, Louis Beirnaert suppose réconcilier les points de vue en rappelant le but chrétien de l'École libre. Il réclame l'adaptation de l'École catholique car « elle ne doit pas se présenter comme l'héritage d'une chrétienté défunte et un instrument de défense contre l'école publique, mais proclamer sa volonté de construire une nouvelle chrétienté et une nouvelle France³ ». Dans ce numéro de la revue jésuite, Henri de Lubac signe un texte à première vue moins « offensif » que celui d'Henri-Irénée Marrou. Il suscite pourtant aussitôt les passions⁴. Le théologien lyonnais n'hésite en effet pas à fustiger les « éléments mécontents (hier souvent « collaborationnistes »), voulant utiliser l'Église comme force d'opposition politique ». Il défend les projets scolaires élaborés à Alger par le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) entre les partisans de l'École laïque et de l'École libre, afin que soit dépassée l'opposition « des deux Frances » héritée de la fin du XIX^e siècle.

« Il est normal, écrit-il, que l'État qui a la charge du bien commun et de l'unité nationale, impose certaines conditions à l'ouverture des écoles, écartant celles qui n'assureraient pas vraiment un service public ou qui seraient une cause sérieuse de division. Il est normal aussi qu'il exerce un certain rôle dans l'éducation de tous les enfants du pays, quelle que soit leur école⁵. »

La prise de position d'Henri de Lubac n'est pas sans lien avec les tensions qui existent alors au sein de la Compagnie de Jésus. Elles sont liées au souvenir des analyses et attitudes divergentes des Jésuites pendant l'occupation. Le point de vue d'Henri de Lubac détonne dans les rangs catholiques. Nombre de Catholiques réclament plus que jamais, avec les autorités de l'Église, l'aide de l'État tout en défendant le principe d'une École confessionnelle comme une contre-proposition face à l'enseignement de l'État⁶. Dans ce contexte fortement polémique, l'Assemblée des cardinaux et archevêques s'essaie à la souplesse en tentant d'évoluer entre les partisans de deux camps aux positions radicalement différentes. Prudents, les Evêques rappellent toujours la position du Pape dans l'encyclique de 1929. Toutefois, le 13 novembre, ses membres déclarent accepter la laïcité à condition qu'elle se limite à l'expression de « la souveraine autonomie de l'État dans son domaine de l'ordre temporel » et ne devienne pas « une conception matérialiste et athée de la vie humaine et de la société ». L'opinion catholique n'est pas de cet avis et demeure majoritairement hostile à la laïcité. En 1946, le refus de l'Assemblée constituante d'introduire le principe de la liberté d'enseignement dans la nouvelle Constitution provoque ainsi d'importantes protestations, particulièrement dans les diocèses de l'Ouest où l'Enseignement libre est puissant. En plus des manifestations, il est question d'un projet de grève de l'impôt. Le calme revenu, les catholiques partisans

¹. Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier, le cardinal militant 1880-1965*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014, p. 159, 162, 223.

². André Jacquinet, *Histoire du Collège Saint-Joseph de Reims, 1874-1949* [Les Équipes, 1942-1949, par le P. André Valton], Reims, les Équipes, 1952, 71 p. Ph. Rocher, « André Valton », dans Guy Avanzini *et alii*, *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, éditions don Bosco, 2010.

³. Louis Beirnaert, « Vocation chrétienne de l'école catholique », *Études*, mai 1945, p. 198.

⁴. Pierre Vallin, « De la connaissance historique, Notes de lecture à propos de Pierre Riché, *Henri-Irénée Marrou, historien engagé* », *Études*, juin 2003, p. 842-843.

⁵. Henri de Lubac, « D'une attitude devant le problème scolaire », *Études*, mai 1945, p. 218 et p. 217.

⁶. Philippe Rocher, « Les catholiques français en congrès pour l'École libre et l'enseignement chrétien », dans Claude Langlois et Christian Sorrel, éd., *Le catholicisme en congrès, actes de la table ronde organisée par l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses) et l'Université de Savoie (laboratoire Langages, Littératures, Sociétés)*, Lyon, *Chrétiens et Sociétés*, « Documents et Mémoires » n° 8, 2009, p. 117-135.

d'un effort national de scolarisation restent mobilisés. A contrario, les cadres de l'ACJF considèrent la proposition de la commission Langevin-Wallon sur la « démocratisation » de l'enseignement comme une invitation à mettre fin au monopole culturel de la bourgeoisie. « L'Université, figée sur le moule napoléonien et maintenant la domination d'une classe en lui assurant le monopole de la culture », a fait son temps, elle est « un vestige du passé¹ », disent les auteurs du rapport de 1947. À leurs yeux, l'École publique n'est pas seule concernée : l'Enseignement catholique doit aussi s'ouvrir à la diversité de la société française. L'avenir de Mongré est suspendu aux réponses apportées à toutes ces questions dans un débat national auxquels ont pris part les différents courants du Catholicisme.

Un ordre de religieux enseignants face au renouveau de la Mission

Depuis la guerre et les expériences nouvelles en éducation, l'enseignement dans les Collèges est pour la plupart des scolastiques assimilé à la défense d'une chrétienté dépassée. Il n'enthousiasme plus guère les jeunes jésuites. D'autres missions paraissent plus urgentes. Une critique sourd au sein même de la Compagnie en défaveur de son apostolat scolaire. Pour beaucoup de jeunes religieux, l'heure n'est plus à un nouvel « humanisme chrétien » tel qu'il a été pensé durant l'entre-deux guerres. L'apostolat des Jésuites doit emprunter de nouvelles voies dans un après-guerre où le Catholicisme est désireux de pénétrer « au cœur des masses ». Pour certains jeunes Jésuites, ce changement de cap, ce retour à la Mission, se manifeste par le refus de leur affectation dans les Collèges au nom même des exigences de la nouvelle Mission ouvrière. Les plus radicaux pétitionnent pour pouvoir se consacrer à l'apostolat en milieu ouvrier. Depuis Paray-le-Monial, où il est alors en formation, Jean Lacan, ordonné l'année précédente, adresse le 16 avril 1944 aux Provinciaux de France une lettre, signée par dix de ses condisciples, dans laquelle est réclamée leur affectation en milieu ouvrier.

« De tous côtés, ça bouge. La Compagnie ne devrait-elle pas être à l'avant-garde de cette renaissance ouvrière, comme elle fut à l'avant-garde de la renaissance humaniste ? Et comme elle a inventé les Collèges pour christianiser l'humanisme, ne peut-elle créer une formule pour plonger le prêtre dans la masse ouvrière² ? »

Auguste Décisier, Provincial, reconnaît de son côté que la régence est une période difficile pour un Scolastique, à cause de la charge de travail trop importante. Sans Père spirituel, le jeune jésuite manque de formation pédagogique et religieuse. Dès lors les Collèges peuvent lui apparaître comme des unités juxtaposées, isolées, sans esprit commun, sans élan unanime : une troupe de religieux corrects et fervents, sous des supérieurs timides³. » En guise de réponse, Norbert de Boynes rappelle, en juin, la nécessaire discipline, la règle du latin et l'enseignement de la scolastique « sans fantaisies personnelles ». La guerre terminée, la Mission du Tchad des Jésuites lyonnais débute en 1946. Cette année-là, en janvier, Simon Jacquet, *socius* du Provincial, réunit des Pères affectés aux Collèges, à des œuvres, ou bien encore professeurs au scolasticat de Lyon-Fourvière pour tenter de concilier les points de vue sur la question scolaire. Sont présents à cette réunion, Victor Fontoynt, Henri de Lubac et André Ravier. Du compte rendu de la discussion, il ressort que certains

¹. Alain-René Michel, « Mobilité sociale ou séparatisme ouvrier à l'ACJF », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux, Alain-René Michel, Georges Mouradian, Nathalie Viet-Depaule, dir., *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 299.

². *Lettre des Jésuites en mission ouvrière*, n° 151, janvier 1992, n° spécial, « Il y a dix ans J. Lacan nous quittait », citation p. 4.

³. Ph. Rocher, « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », *Les Jésuites à Lyon*, 2005, p. 124.

Jésuites réclament un engagement d'autant plus important de la Compagnie dans le domaine scolaire que l'on constate une « Crise de la jeunesse ». Pour Simon Jacquet, en cela disciple et peut-être l'interprète de François Charmot, l'investissement des Jésuites, légitimé par la tradition, est nécessaire à cause d'un climat de « contre éducation¹ ». Finalement, les Pères qui se sont réunis arguent que l'apostolat scolaire est devenu trop lourd en regard des effectifs de la Compagnie et qu'il faut désormais concentrer les forces jésuites dans un nombre moins important de Collèges. Cet apostolat ne peut se faire, selon eux, dans la périphérie des grandes villes. L'idée qui domine est de revenir à des établissements dont l'équipe serait pareille à celle des Collèges d'exil du début du siècle. Si le choix est fait, les établissements scolaires de la Compagnie seraient moins nombreux, mais ils fonctionneraient grâce à une équipe de maîtres jésuites seuls capables d'appliquer vraiment le *Ratio studiorum*. Le sort de Mongré n'est pas directement évoqué. Il ne l'est pas davantage lors des réunions qui sont organisées dans le courant de cette même année. Des Recteurs discutent ainsi le 10 mai du barème applicable selon les normes du ministère et de divers points dont la messe quotidienne. Le 28 novembre, il est question de l'organisation de l'Enseignement libre et de l'Exposition internationale de l'enseignement chrétien à Paris. La question de la réouverture de Mongré paraît donc avoir été quasiment réglée à l'occasion de la réunion de janvier 1946. Si la Compagnie veut bien encore enseigner, le constat d'une nécessaire réaffectation de ses pédagogues dans des établissements implantés dans des centres urbains condamne Mongré situé à l'écart de Lyon. À Mongré, justement, sont venus s'installer les philosophes de la Province de Paris jusque-là rassemblés à Vals-près-le-Puy, Jersey étant occupé par les Allemands. En novembre, Mongré étant sujet à une épidémie de typhus, c'est là que meurt l'intransigeant Pedro Descoqs. Mongré reste un scolasticat. En septembre 1950, les travaux de restauration du château de Chantilly enfin terminés, les Jésuites en formation peuvent désormais s'y installer. Les derniers Scolastiques quittent alors Mongré². Rédigées entre la fin 1946 et le début de 1947³, les pages d'André Ravier paraissent en 1948 aux éditions du Centre d'études pédagogiques. L'ouvrage s'intitule *Fils de Lumière, principes d'éducation selon l'esprit de Saint Ignace et l'Institut des Jésuites* ». Sous la forme d'un recueil d'extraits de textes qu'agrémentent de belles photographies⁴, il reprend le plan de la *Ratio studiorum*. L'auteur rappelle d'abord le but de la Compagnie, l'éducation chrétienne d'une jeunesse « éprise de sainteté et de conquête au cœur d'un monde qui retombe sans cesse en paganisme ». L'Action catholique et le renouvellement de la mission implicitement évoqués, André Ravier rappelle également que le Collège, une « maison d'éducation chrétienne », est un « moyen de choix pour implanter le Christ dans la cité humaine ». Dans ce Collège missionnaire, les Jésuites entendent former « l'homme total » par l'éducation de la personnalité et la transmission à l'élève d'une « religion personnelle éclairée et vivante ». Dans le respect de la tradition des Congrégations mariales de la Compagnie, la Vierge Marie est donnée comme « modèle de vie ». Relativement à l'organisation des classes et aux méthodes, André Ravier explique que la pédagogie de l'honneur, avec ses « grades, victoires, prix et académies, activent l'esprit de l'enfant ». La pédagogie jésuite n'est pas contradictoire de celle de « l'École active ». Pour cette formation humaniste qui fait toute sa place au corps par une « vie physique, saine, raisonnable et vigoureuse qui contrebalance l'effort intellectuel et spirituel, les religieux jésuites forment « l'équipe organique » des maîtres. Pour l'apostolat de l'éducation, les Supérieurs doivent choisir des maîtres de valeur, obéissants et zélés, qui auront « l'Amour du Christ et des âmes ». De même qu'il

¹. La revue *Pédagogie* explique ainsi en 1946 que les valeurs qui ont alors cours ne sont plus celles qui étaient à l'honneur avant-guerre.

². « Mongré de 1939 à 1949 », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 26-27.

³. Il s'agit des dates des premières autorisations des Supérieurs avant l'imprimatur de novembre 1947.

⁴. Reproduites selon le procédé de l'héliogravure.

avait introduit son propos par une citation du préposé général Janssens, André Ravier conclut par l'extrait de la lettre du préposé général Beckx. « Changent les Temps. Il nous faudra toujours pénétrer la jeunesse en même temps que de culture, de foi et de morale chrétienne, si nous voulons pourvoir à la Vie du Peuple de Dieu ». L'enseignement n'est pas explicitement évoqué. Dans l'avertissement qui suit la citation, André Ravier évoque d'abord les « Jésuites Éducateurs » pour justifier « quelques textes qui [lui] paraissent de sens plus riche et d'actuelle succulence ». Il reconnaît que ses courtes présentations des textes que contient le petit volume ne sont pas sans « audace ». Il pense cependant que « ceux de [ses] compagnons qui partagent avec [lui] la Grâce d'être voués à l'obscur et passionnant apostolat des Collèges » les approuveront. Les mots du Préposé général Beckx au comte de Thun, cités en conclusion, servent l'idée fondamentale du André Ravier depuis l'entre-deux guerres : le *Ratio studiorum* a la capacité de s'adapter aux nouveaux besoins du temps ; ce qui rend le Collège apte à servir la nouvelle mission des lendemains de la guerre.

« Nous ne pensons pas devoir nous attacher si servilement à notre *Ratio studiorum* que, dans les questions qui regardent seulement la méthode d'enseignement, nous ne puissions admettre aucune modification ; tout ce que le véritable progrès des lettres, tout ce que les circonstances du temps semblent exiger, notre *Ratio studiorum* peut l'admettre ; car il n'est pas semblable à un corps mort, mais bien plutôt à un organisme vivant, qui renferme en lui-même le germe de tous ses développements ultérieurs ».

André Ravier convient que les Collèges ne doivent pas être comme des « monts Thabor », des milieux clos et étouffants, pour les seuls enfants de la bourgeoisie. Il souhaite aussi que ces établissements servent mieux encore qu'hier l'idéal missionnaire de l'Ordre fondé par saint Ignace. Il se refuse en revanche, en disciple de François Charmot, à l'idée d'un abandon par la Compagnie de ses établissements d'enseignement. Tout au plus concède-t-il de ne maintenir des Collèges jésuites que pour autant qu'ils soient servis par des Jésuites. À la même époque, Pierre Lyonnet développe sa propre vision d'un Collège jésuite missionnaire. À sa manière, il assure une médiation entre les Scolastiques opposés à la Régence et les autorités de la Compagnie de Jésus qui l'impose. Sans influence spirituelle est en effet grande du fait de sa pratique personnelle de l'apostolat scolaire jésuite¹. Ancien Surveillant à Mongré, Père spirituel, puis Recteur du Collège de Saint-Étienne, son activité n'est interrompue que pour son Troisième an à Paray-le-Monial, de 1945 à 1946, avec comme Instructeur François Charmot. De retour à Saint-Étienne, Pierre Lyonnet devient le maître de l'Institution, avec autorité sur les religieux et les professeurs, les collégiens et leurs familles. S'il bénéficie d'un charisme d'institution, il ne s'abrite toutefois pas derrière son statut et son rôle. Il ne se contente pas non plus de son statut de Recteur ou de maître dans ses relations avec les Collégiens. Il parvient par exemple à convaincre des familles de payer le prix des études en fonction de leur niveau de revenu². Il manie l'humour et la provocation, au risque de scandaliser. Ainsi répond-t-il à une maman fière d'elle qui est venue lui rendre visite après la guerre :

¹. Ph. Rocher, « Le Collège jésuite école de sainteté ? Pierre Lyonnet, éducateur et maître spirituel », dans François Raviez, *L'Image du maître spirituel*, colloque international, Université d'Artois, Textes et Cultures, TransLittéraires, Arras, mai 2014, actes à paraître. Auguste Demoment, « Pierre Lyonnet (1906-1949) », *DMRFC*, 1. André Ravier, « Pierre Lyonnet (1906-1949) », t. 9, colonne 1272, dans Michel Viller, Ferdinand Cavallera, Joseph de Guibert, continué par André Rayez et Charles Baumgartner, *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1932-1995, 17 t. en 21 vol.

². « Il était arrivé à décider les parents, non sans difficultés, que les uns paient plus pour le séjour de leurs enfants, et d'autres moins, suivant l'état de la fortune, de façon à assurer à ceux qui avaient moins, la même formation. Il y avait l'idée de faire profiter de cette formation des fils d'ouvriers ». Entretien avec Charles Monnier, 1986, dans Charles Suaud, Nathalie Viet-Depaule, *Prêtres et ouvriers : une double fidélité mise à l'épreuve, 1944-1969*, Paris, Karthala, 2004, p. 123.

« - Que pensez-vous de mon garçon, mon père ? Nous avons fait pour lui tout ce que nous avons pu. Il n'a jamais manqué de beurre, le matin, pendant toute l'occupation.
- Madame, c'est une catastrophe. Vous l'avez gâté. Vous en avez fait un séparé, un malheureux. Comment comprendra-t-il la souffrance des autres ? »

Pierre Lyonnet, Consultant du Provincial¹, est aussi, avec Charles Chamussy et Jean Baptiste Costa de Beauregard, le soutien du projet de Maurice Gounon. Ce dernier veut se consacrer, comme trois autres scolastiques, Yves Cheminan, Yves et Michel Jaouen, qui ont fait une demande analogue au Provincial de Paris, à « l'enfance moralement abandonnée », plutôt qu'à la jeunesse des Collèges. Maurice Gounon peut ainsi devenir un « éducateur sans Collège » et fonder les AJD, les « Amis de Jeudi Dimanche »². La voie de ces jeunes Jésuites désireux d'agir hors du cadre de l'enseignement n'est pas du goût de François Charmot qui conteste le désengagement jésuite dans l'éducation. Dans la préface de *L'Âme de l'éducation, la direction spirituelle*, une fois encore réédité, il le déplore en dressant le bilan funeste pour la jeunesse du non respect de cette méthode.

« Aujourd'hui, les exigences d'une éducation spirituelle sont plus urgentes qu'autrefois. Car la discipline familiale et scolaire s'est beaucoup relâchée. On a compté, plus que de raison, sur les bienfaits de la liberté. Si la "Direction" avait pris une importance égale à celle des méthodes modernes d'épanouissement par la spontanéité, la liberté aurait produit de bons fruits et ses dangers mortels auraient été évités. Malheureusement, on n'a pas réussi - sauf de rares exceptions — à remplacer la discipline extérieure obligatoire par les lois intérieures de la sagesse et de la prudence qu'enseignent les hommes d'expérience. Aussi la jeunesse, livrée à sa présomption naturelle, a-t-elle beaucoup souffert, dans sa santé, dans sa foi, dans ses mœurs, dans son équilibre mental, dans son jugement, dans sa maîtrise de soi, bref dans sa valeur humaine et chrétienne, de cette contre éducation qui lui a été donnée par la licence moderne et par l'abstention des maîtres. »³

Les regrets teintés d'amertume de François Charmot sont liés au constat d'un profond changement dans la Compagnie de Jésus, particulièrement chez les Jésuites engagés dans la Résistance. Pour ceux-la, comme pour le Catholicisme en France⁴, le rapport entre la Conscience et l'Institution a évolué. Il n'est désormais plus question d'enseigner l'obéissance comme par le passé. Le « *dictamen* de la conscience » est passé pendant la guerre avant l'obéissance à l'autorité. Les combats dans la Résistance ont aussi favorisé l'acceptation de la laïcité et d'un certain pluralisme dans la société française. De nouvelles expériences d'éducation ont laissé le goût d'une autre manière d'éduquer, ou d'enseigner pour les Jésuites qui souhaiteraient encore le faire. La nécessité d'un Collège comme l'institution d'une chrétienté à défendre sinon à restaurer ne se fait plus sentir. À Lyon, des Jésuites préfèrent s'engager dans des aumôneries de Lycée d'État. Lucien Fraisse, par exemple, est au Lycée du Parc⁵.

¹. Pierre Lyonnet est nommé consultant de la Province durant l'été 1948. Il est emporté par la maladie en janvier 1949. Cette année-là, Auguste Décisier a pour *socius* Jean Louisgrand, et autres Consultants Charles Chamussy et Henri Rostan d'Ancezune.

². Ph. Rocher, « Un jésuite éducateur sans Collège : Maurice Gounon (1915-1999) et les Amis de Jeudi-dimanche au service des jeunes qui n'ont personne », dans *60^{ème} anniversaire des AJD, Actes du Colloque de Lyon, 21 novembre 2003, Textes du Père Maurice Gounon*, Édition AJD, Lyon, janvier 2005, p. 6-33.

³. François Charmot, *L'Âme de l'éducation, La direction spirituelle*, Paris, Spes, 1953, « préface, octobre 1951 ».

⁴. Bernard Comte, *L'honneur et la conscience*, p. 288-289.

⁵. Jacques Julliard (1933-), ancien élève au Collège de Nantua, entre en khâgne en 1950. Deux proches d'Émanuel Mounier le marquent alors. D'abord, Jean Lacroix, collaborateur d'*Esprit* et philosophe personnaliste ne cachant pas son intérêt pour Proudhon. Ensuite, l'aumônier de la khâgne, Lucien Fraisse, qui enseigne un mélange de christologie et de réflexion sur l'insertion politique de la religion. Mais les lectures de Marx, Proudhon, Pascal, Kant et Jules Lagneau restent prépondérantes chez un

L'après-guerre bruisse de débats sur l'évolution de l'ACJF auprès de laquelle les Jésuites sont très influents¹. Les prises de position de certains de ses membres durant la guerre ne sont pas désavouées. La présence de certains religieux de la Compagnie de Jésus, dans le mouvement, comme François Varillon par exemple, exaspère des évêques. Entre eux et l'ACJF, les tensions s'expriment désormais ouvertement².

Le temps des retraits : la Trinité et Mongré sans les Jésuites

La guerre terminée, le débat de 1940 sur l'apostolat scolaire à Mongré est rouvert. Plus encore qu'hier, les religieux lyonnais de la Compagnie de Jésus projettent de concentrer leurs forces sur la métropole lyonnaise. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les projets d'avant-guerre. Instance qui doit aider le Provincial dans le gouvernement de la Province, la Consulte se compose alors, outre le Provincial Décisier et son *socius* Jean Louisgrand, de Charles Chamussy, Recteur du scolasticat de Fourvière, Simon Jacquet, Recteur du Collège Saint-Joseph et, depuis le 14 août 1946, Vice-Provincial, ainsi que d'André Charignon, de la Résidence de Lyon. En mars 1946, la Consulte étudie le projet d'une fusion du Collège Saint-Joseph avec celui de la Trinité. L'idée en revient à Simon Jacquet et André Ravier. Les Consultants sont conscients du reproche qui peut être adressé à la Compagnie d'un « abandon de la position quand l'Enseignement libre est gravement mis en péril », mais ils s'accordent « pour reconnaître que ce raccourcissement de notre front est désirable » et qu'un seul Collège « de pleine valeur » à Lyon suffira³. Les premières démarches sont entreprises dans les jours qui suivent. Le dossier s'avère rapidement délicat. Quand le caractère de l'établissement de la rue de Sèze est jugé « un peu étroit, étriqué », le Recteur du Collège n'est cependant pas en cause. Son influence paraît même excellente. Mais les premières consultations révèlent que si un administrateur laïc consent et même approuve, un Père et surtout le cardinal archevêque de Lyon s'opposent à la fermeture du Collège⁴. En avril, on examine ce qui fait obstacle au projet. Au-delà des difficultés d'ordre « moral et psychologique », parmi lesquelles « l'opposition des autorités ecclésiastiques », on trouve aussi le problème d'ordre financier qui découlera du fait que des élèves habitant le quartier des Brotteaux n'iront pas suivre des cours en presqu'île. Les Consultants relèvent aussi qu'il sera difficile de s'opposer aux Sociétés immobilières. On note au passage que le fait pour la Compagnie de quitter la rue de Sèze et de continuer d'utiliser Mongré pour son propre usage alors qu'il s'agit d'un bâtiment destiné à l'enseignement risque de laisser assimiler les Sociétés immobilières à de simples « étiquettes qui masquent l'action des Congrégations »⁵. Quelles que soient pourtant ces difficultés, les Consultants se déclarent résolus à « tout faire pour mener à bien l'entreprise ». La nouvelle Mission du Tchad leur paraît un argument nouveau à faire valoir dans ce sens⁶. En juin, les modalités du projet se précisent. Pour pallier les

esprit qui se définit alors comme « catho-proudhonien ». Jacques Julliard, *Le Choix de Pascal*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003, p. 35.

¹. Alain-René Michel, « Mobilité sociale ou séparatisme ouvrier à l'ACJF », dans Duriez Bruno, Fouilloux Étienne, Michel Alain-René, Mouradian Georges, Viet-Depaule Nathalie, dir., *Chrétiens et ouvriers en France, 1937-1970*, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 291-301.

². Étienne Fouilloux, *François Varillon : essai biographique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007. Bernard Giroux, *La Jeunesse étudiante chrétienne : des origines aux années 1970*, Paris, Cerf, 2013.

³. AFSI, Consulte du 3 mars 1946.

⁴. AFSI, Consulte du 31 mars 1946.

⁵. AFSI, Consulte du 21 avril 1946.

⁶. Les Jésuites de la Province de Lyon reçoivent en 1946 la Préfecture apostolique de Fort-Lamy. Paul Dalmais (1917-1994), supérieur des Jésuites du Tchad en 1951, en est le vicaire apostolique à partir de 1957. Essertel, p. 248. La Compagnie de Jésus œuvre avec les Capucins et les Oblats pour implanter l'Église catholique. Parmi les premiers Pères et Frères qui vivent cette aventure sur un territoire de 4 000 km² se trouve Léon Chaine (1888-1958). L'animateur de la Conférence Ampère meurt à N'Djamena.

oppositions et surmonter les difficultés, il est décidé de maintenir rue de Sèze un « Petit Collège » avec les classes de Sixième et Cinquième sous l'autorité d'un directeur, d'un Préfet des études et d'un Père spirituel¹. Las, c'est compter sans la détermination des Anciens élèves. L'un d'entre eux a présenté lors d'une visite à Rome le projet de manière négative à un cardinal. Ce dernier a écrit à l'archevêque de Lyon qui a décidé de convoquer une délégation de parents du Collège et de reprendre personnellement la question. L'intervention de Simon Jacquet en tant que Vice-Provincial de Lyon pour exposer les inconvénients d'un retour en arrière n'a pas suffi². Dans sa lettre de réponse au cardinal Pizzardo, l'archevêque de Lyon déplore que l'on ait interprété sa non-opposition de mai comme une approbation. Devant l'ampleur de ce qui est devenu « l'affaire de la Trinité », la Consulte s'interroge sur la nature de la réponse à faire au cardinal : accusé-réception laconique et officiel ou réponse plus complète ? Finalement, elle opte pour un courrier circonstancié et charge Simon Jacquet d'adresser une réponse de la Compagnie au cardinal à partir de la première version de sa lettre élaborée dès le mois de septembre³. Dans les mois qui suivent, l'idée du retrait des jésuites du Collège de la rue de Sèze fait peu à peu son chemin. Le cardinal s'est rallié au projet d'un transfert de responsabilité de la direction de l'établissement à une autre congrégation. Au début de 1948, il a convoqué Simon Jacquet pour lui faire part de son entretien à ce sujet avec le Provincial des Dominicains dont la Congrégation vient de fermer l'établissement de Sorrèze. On en débat au sein de la Compagnie de Jésus. Les Dominicains ne peuvent pas reprendre le Collège des Jésuites et ces derniers ne peuvent transférer leur résidence de la presqu'île à la rue de Sèze. Bouleversant la géographie religieuse lyonnaise, avec la Compagnie de Jésus dans la Presqu'île et les Prêcheurs dans le quartier des Brotteaux, l'arrivée de Dominicains serait une concurrence scolaire pour les Jésuites tandis que le *statu quo* dans la situation actuelle serait « inviable »⁴. Le retrait de la Compagnie de Jésus du Collège de la Trinité apparaît dès lors comme la seule solution⁵. Coïncidence ? Une exposition est organisée du 7 au 9 mai à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'Externat Saint-Joseph⁶. André Ravier en profite pour rappeler l'histoire de l'ancien Collège de la Trinité, prestigieuse institution de l'Ancienne Compagnie⁷. Cette manière de faire mémoire d'un passé glorieux, éclairé par les travaux historiques de Georges Guitton⁸, intervient alors que la Compagnie de Jésus réduit le nombre de ses établissements d'enseignement secondaire⁹. Dans ce contexte où « la question scolaire » apparaît comme d'une brûlante actualité, la destination des bâtiments de Mongré reste encore incertaine. Les Jésuites lyonnais entendent éviter toute confusion quand Marcel Jandot, d'une part, et les Anciens élèves d'autre part, réclament la réouverture du Collège de Mongré. À Marcel Jandot, le Provincial Décisier répond clairement. Si l'Institution peut bel et bien fonctionner à Mongré, elle ne peut utiliser dans son titre le nom de Mongré, au risque, sinon de laisser penser que les Jésuites auraient repris l'enseignement.

¹. AFSI, Consulte du 24 juin 1946.

². AFSI, Consulte du 20 septembre 1946.

³. AFSI, Consulte du 12 octobre 1946.

⁴. AFSI, Consulte du 30 janvier 1948.

⁵. Ph. Rocher, « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », dans *Les jésuites à Lyon*, 2005, p. 128.

⁶. *Un Collège de jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Collège de la Très Sainte-Trinité de Lyon. Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'externat Saint-Joseph*, Lyon, 1948.

⁷. Stéphane Van Damme, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine, Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

⁸. Georges Guitton, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV, activités, luttes, suppression, 1640-1768*, Lyon, Procure, 4, montée St-Barthélémy, 1954.

⁹. Externat Saint-Joseph (Lyon), *Un Collège de jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Collège de la Très Sainte Trinité de Lyon.*, Lyon, éd. Sainte-Hélène, 1948.

« Le Père Motte me transmet la lettre que vous lui avez écrite au sujet du titre officiel de votre maison. Vous proposez : Institution St Joseph à Mongré. Je vous demande de ne pas faire figurer le nom de Mongré dans votre raison sociale et de mettre simplement 18 Bd Gambetta. Ave mes vœux les meilleurs pour votre Institution, veuillez agréer l'assurance de mes sentiments tout dévoués¹. »

Les Anciens élèves veulent aussi voir rouvrir un Collège de Mongré dirigé par des Jésuites. Le signal de la mobilisation est donné à l'assemblée générale de la Société Immobilière et de la réunion de l'Amicale des Anciens élèves, en juin 1948. Lors du traditionnel banquet des Anciens élèves, la Croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand est remise à Monsieur Mondésert. Reçue des mains du cardinal Gerlier, la décoration permet de raviver la mémoire mongréenne et de relancer le projet de réouverture. Elle rappelle en effet le glorieux passé de Mongré et participe d'un manifeste de la grandeur de l'Enseignement libre au sein du diocèse de Lyon. Pour les Anciens Élèves qui patientent depuis trois ans maintenant, l'heure est venue pour les Pères de revenir à l'éducation et à l'enseignement. Deux ans après l'événement, le bulletin des Anciens élèves présente les faits, non sans prendre quelques libertés avec la réalité de leur déroulement.

« Le Banquet du 6 juin 1948 avait bénéficié d'une affluence exceptionnelle d'Anciens qui étaient venus nombreux féliciter Monsieur Mondésert. C'est à cette réunion que fut posé avec acuité le problème de la réouverture du Collège et qu'un Comité fut constitué, ayant pour mission d'entreprendre des démarches pour obtenir des Pères Jésuites la réouverture du Collège et pour chercher à recueillir les fonds nécessaires à sa remise en état². »

Quelques familles tiennent les associations et sociétés concernées par la réouverture. L'Amicale des Anciens élèves est présidée par Paul Ducottet. Par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, elle intervient dans la Société immobilière propriétaire du domaine de Mongré dont le président est Daniel Chamussy, le frère du jésuite Charles Chamussy, Recteur de Fourvière. Les Anciens sont également actifs au sein de la Société d'Enseignement Libre de Mongré que préside Georges Mulsant³. Enfin, ils sont aussi présents dans le « comité de réouverture » créé en 1948 sous l'autorité d'Henry Gormand⁴. C'est elle encore qui soutient le projet d'une Association familiale des Parents pour prendre la charge de l'Institution Saint-Joseph. Rendant compte de la réunion devant la Consulte provinciale, Simon Jacquet fait bien sûr écho de cette publicité des projets de réouverture. Le jugement est sévère sur une requête que l'on identifie comme trop liée à la bourgeoisie catholique lyonnaise.

« Il est difficile de ne pas remarquer le caractère assez peu réaliste, assez court, en définitive assez bourgeois de ces réclamations... Le jour où l'on voudra rouvrir, pourra-t-on faire fond sur tout ce sentiment ?⁵ »

Le 30 avril, le directeur de l'Institution Saint-Joseph a de nouveau présenté une demande de réouverture. Il souhaite l'ouverture d'un internat de 60 lits. Avec 150 élèves, l'Institution pourrait selon lui fonctionner normalement « en attendant les décisions ultérieures ». Pour appuyer sa demande, Marcel Jandot fait état du soutien

¹. Auguste Décisier à Marcel Jandot, 5 juillet 1946.

². « Comité de réouverture », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 31.

³. Georges Mulsant (1879-1953) est alors co-gérant de la Société Mulsant B. Mulsant & Cie.

⁴. Henry Gormand (1892-1963), notaire à Villefranche, est l'époux de la fille de Louis Neyron de Champollon, le bienfaiteur qui a racheté Mongré en 1913. Georges Mulsant et Henry Gormand appartiennent, avec Alfred Mulsant, à l'une ou l'autre des nombreuses branches de la famille caladoise des Mulsant. Dans l'une d'entre elles s'inscrit aussi, par alliance, le nom des Chamussy de Lyon. Marc Mulsant, *Les Mulsant, Du XVI^e siècle à nos jours, Généalogie et histoire d'une famille issue du Haut Beaujolais*, chez l'auteur, Écully, 2002.

⁵. AFSI, Consulte du 7 juin 1948.

du Comité des Parents et du curé de la paroisse. Il prévient aussi l'argument du coût en avançant que « plusieurs familles du Beaujolais [seraient] prêtes à fournir l'appui financier ». L'internat s'installerait dans les locaux laissés libres par le départ des soldats allemands prisonniers¹. Les Jésuites n'ont-ils pas changé d'avis sur la question de l'internat, s'interroge M. Jandot². Dans sa lettre du 1^{er} mai au Provincial, le curé de Notre-Dame des Marais, l'abbé Devay, rappelle une démarche déjà faite de vive voix. L'ouverture d'un pensionnat est « seule capable d'assurer à l'Externat de Mongré le sursaut de vie qui lui est nécessaire en attendant la réouverture du grand Mongré dont je vous ai entretenu il y a quelques semaines »³. Le 6 mai, le Provincial inscrit deux mots dans la marge de la lettre de Marcel Jandot : « répondre négativement ». Au nom du Comité des Parents, l'ancien élève Paul Marduel insiste. Il argue du « danger moral » que constitue pour les élèves la présence de « travailleurs libres » après celles des prisonniers allemands. L'ouverture d'un internat est donc nécessaire « conformément aux instructions formelles adressées par le Saint-Père aux Parents chrétiens par l'intermédiaire de la hiérarchie. Il faut ainsi maintenir l'unique institution libre secondaire à Villefranche. La Compagnie de Jésus est discrètement rappelée à l'ordre. « Votre refus, ajoute le président du Comité des Parents, signifierait que vous prenez la responsabilité totale et de sa fermeture et des conséquences graves qu'elle entraînerait »⁴. Conséquence de ce courrier, le Provincial interroge Marcel Jandot sur ses besoins en cas de réouverture. Le nouveau Mongré nécessitera d'au moins un régent, prêtre ou scolastique, et deux aumôniers. Le 6 juillet, le Provincial répond qu'il n'y a pas de Jésuites disponibles pour un nouvel internat. Quant aux locaux, Auguste Décisier renvoie Marcel Jandot à la Société immobilière, propriétaire, et à la Société d'Enseignement, locataire.

« Quand au projet d'internat, je n'y suis pas favorable. Je ne puis vous donner absolument personne car je n'ai aucun père disponible et valable pour le poste envisagé et parce que je ne puis prendre aucune responsabilité dans une entreprise qui engage l'avenir et qui me paraît aventureuse et improvisée. »

Répondant aux arguments déjà avancés par Paul Marduel, le Provincial ajoute :

« Ces conclusions vont vous décevoir, et je le regrette, mais je les crois conformes à vos intérêts, comme aux intérêts supérieurs de l'enseignement chrétien. Voyez dans ma réponse, non une brutale fin de non-recevoir, mais l'exposé franc et amical d'une situation que nous avons le devoir de regarder en face⁵. »

Marcel Jandot insiste pourtant encore. Il fournit le détail d'un nouveau projet d'internat mais qui ne nécessiterait pas de recourir à des Jésuites. De nouveau, le Provincial répète son opposition.

¹. Marcel Jandot fait peut-être allusion aux prisonniers d'un commando qui travaille à Villefranche. Pour pallier la pénurie de main d'œuvre dans la ville, il a été décidé le 28 novembre 1945 de créer un commando de prisonniers de guerre allemands. Venu du camp de Feyzin-Saint-Fons, ces anciens soldats sont logés dans sous-sols du marché couvert. Seize sont employés chez Vermorel et trois sont mis à la disposition de la voirie. Seize suivent la messe au Collège de Mongré. Christophe Gallet, *Chroniques de la Résistance en Beaujolais*, Châtillon-sur-Chalaronne, Éd. la Taillanderie ; Lyon, *Le progrès*, 2005, p. 139.

². Lettre du 30 avril 1948, AFSI, QMon 52, « projet d'internat à l'Institution Saint-Joseph de Mongré, 1948-49 ».

³. Lettre du 1^{er} mai 1948, AFSI, QMon 52, « projet d'internat à l'Institution Saint-Joseph de Mongré, 1948-49 ».

⁴. Lettre du 16 juin 1948, AFSI, QMon 52, « projet d'internat à l'Institution Saint-Joseph de Mongré, 1948-49 ».

⁵. Lettre du 6 juillet 1948, « projet d'internat à l'Institution Saint-Joseph de Mongré, 1948-49 », AFSI, QMon 52,

« Ma conviction est que vous allez très imprudemment au devant de difficultés et de responsabilités (matérielles et morales) dont vous ne paraissez pas soupçonner le nombre ni la gravité. Amicalement, je vous donne le net conseil de renoncer à ce dangereux projet¹. »

La Compagnie de Jésus, pressée de rouvrir, le Provincial dégage la responsabilité de l'Ordre. « La Compagnie et moi-même n'assumons dans votre projet aucune responsabilité matérielle ni morale, et cela doit être connu des Parents qui vous confieront leurs enfants » et « en cas d'insuffisance de matériel ou de personnel, Mongré ne saurait en aucune façon y suppléer ». Revenant à la charge, le Comité des parents forme une Association Familiale Scolaire dont l'objet est d'obtenir l'ouverture d'un internat. À la rentrée d'octobre 1948, l'Institution Saint-Joseph compte 15 internes². La résolution du problème apparaissant lointaine, les Anciens élèves ont alors idée de faire usage de l'argument juridique. Depuis la guerre, c'est en effet au Séminaire des Provinces de Lyon et de Paris, que la Société d'Enseignement, devenue par la force des circonstances Société d'Exploitation, loue le grand Collège. En raison de la pénurie de logements, elle a fait installer des appartements dans le vieux château où peuvent loger six locataires. Enfin, la Société exploite la ferme à l'aide d'un maître-valet. Grâce à ces diverses ressources, la Société a peu à peu procédé au remboursement des emprunts contractés. Elle a amélioré sensiblement sa situation financière et considère donc qu'elle peut de nouveau assumer la gestion d'un Collège³. Contre la réponse « assez évasive » du Provincial à leur demande de réouverture, les Anciens élèves ont l'idée d'une augmentation de capital de la Société Immobilière⁴. Devenus majoritaires, ils pourraient imposer la réouverture à la Compagnie de Jésus en rappelant les termes du contrat grâce à laquelle elle se maintient à Mongré. Face à cette mobilisation de leurs anciens élèves, les Jésuites répondent négativement et tergiversent. Devant de tels attermoissements, les Anciens élèves reprennent l'initiative. Lors de l'assemblée générale du 6 mars 1949, à l'externat Saint-Joseph à Lyon, le Président de l'association, Henry Gormand, prononce un discours offensif. Si le Comité de réouverture qui vient d'être créé trouve les fonds suffisants auprès des Anciens et amis pour la gestion du Collège, « nous pourrions mieux exiger des RP Jésuites la réouverture du Collège. Les reproches iront aux Anciens qui n'auront pas compris leur devoir en refusant leur aide au Comité ». Il parle des « obligations morales des Anciens actuels et des RP Jésuites vis-à-vis des Anciens de 1913, qui ont racheté Mongré 700 000 francs-or, pour que notre Collège redevienne un lieu d'éducation et qui l'ont confié aux RP Jésuites dans ce but ». Au Père Voisin qui fait alors remarquer que la « Compagnie de Jésus manque d'éléments pour assurer la réouverture », des participants rétorquent « que la Compagnie ne semble pas faire l'effort nécessaire et ne pas obéir aux ordres du Saint-Père qui demande que les écoles et Collèges libres soient maintenus envers et contre tout⁵. » Le 12 juin, lors du Banquet à Mongré, Henry Gormand et M^e Gayot se font encore les interprètes des Anciens et réclament encore une fois que Mongré soit rendu à l'Enseignement Libre. Ils rappellent aux Jésuites et à tous ceux qui ont la charge du Collège l'obligation de tenir ses engagements en regard de l'histoire de Mongré.

¹. Lettre du 19 juillet 1948, « projet d'internat à l'Institution Saint-Joseph de Mongré, 1948-49 », AFSI, QMon 52.

². « Collège Saint-Joseph à Mongré, novembre 1949 », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 28-30.

³. « Société d'enseignement libre du Collège de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 24-25.

⁴. « Comité de réouverture », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 31.

⁵. « Assemblée générale du 6 mars 1949 à l'externat Saint-Joseph à Lyon », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 17.

« Mongré a été donné par M^{elle} de la Barmondière et racheté par les Anciens pour que sa destination unique soit l'Enseignement Libre d'Études Secondaires¹. »

Une fois encore, Henry Gormand reçoit une réponse négative². Si la Compagnie de Jésus a décidé de ne pas reprendre l'enseignement à Mongré, certains Jésuites doutent que d'autres religieux veuillent prendre leur suite. Le Provincial lui-même en doute. Sans trop croire à une réponse positive, il sollicite l'accord de Daniel Chamussy, Président de la Société civile immobilière, avant d'écrire aux Maristes et Dominicains et aux Oratoriens.

« À dire vrai, je doute qu'aucune congrégation veuille prendre actuellement la charge d'un internat secondaire. Peut-être pourrait-on s'adresser à des Frères des Écoles chrétiennes ou Frères de Marie, ou encore aux Salésiens de Don Bosco, ou aux Pères du Prado, pour installer à Mongré une école technique ou agricole, qui, nous le savons, répondrait tout à fait aux désirs du clergé caladois et beaujolais et qui pourrait sans doute avoir un recrutement assuré, ans le Rhône, l'Ain et la Saône-et-Loire. Si l'on ne peut maintenir à Mongré une école, est-il impossible de songer à une œuvre d'assistance privée, qui accepterait de s'y établir : préventorium, orphelinat ? Il semble bien que cela ne pourrait se faire que sous le couvert de la Sécurité sociale. Est-ce à tenter ? Faudra-t-il en venir à la vente pure et simple. Vente en bloc à la ville ou lotissement ? Vous êtes assurément, Monsieur, mieux renseigné que moi sur les possibilités et l'intérêt de cette opération. Il est bien évident que ce doit être la dernière des solutions à envisager et celle à laquelle nous ne nous résignerions que si toute autre s'avérait impossible. Je ne parle pas de la combinaison qui consisterait simplement à développer le petit Collège actuellement dirigé par Monsieur Jandot. Je crois, en effet, difficile de faire marcher un *grand* Collège avec une direction purement laïque : l'aumônerie se transformera fatalement en direction et c'est pourquoi il faut chercher une organisation congréganiste ou diocésaine³. »

Quatre principaux acteurs sont alors en présence. Il y a d'abord « l'Institution Saint-Joseph à Mongré » de Marcel Jandot. Le petit établissement ne compte que 140 élèves. L'Association des Anciens élèves, l'institution la plus ancienne, a élu Paul Ducottet comme son Président en mars 1948. Elle exprime publiquement le point de vue des Anciens élèves lors de ses assemblées annuelles. Ces membres sont surtout les administrateurs de la Société civile immobilière, ou Société Anonyme Immobilière du Domaine de Mongré⁴, l'entité juridique qualifiée pour la gestion de Mongré. Le Conseil de cette Société est composé de sept membres, nommés pour 6 ans et rééligibles. Après l'Assemblée Générale du 13 octobre 1949, il est ainsi composé de : Daniel Chamussy, Président, Directeur général ; Maurice de Longevialle, Administrateur, Secrétaire du Conseil ; Jean Janoray, Jean Valentin-Smith, Jean Combier, François Napoly et Philippe Lacroix, Administrateurs. La Société Anonyme Immobilière du Domaine de Mongré loue à bail tout le domaine à la Société d'Enseignement Libre de Mongré qui est chargée de l'exploitation du Collège, moyennant un prix de bail fixé par le Conseil. Entre 1913 et 1939, la Société Anonyme Immobilière du Domaine de Mongré a dû procéder à plusieurs ventes de terrain, particulièrement sur la rue Gambetta et dans la partie ouest du Domaine pour permettre l'entretien du Collège, notamment le crépissage des bâtiments.

¹. « Banquet à Mongré du 12 juin 1949 », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 19.

². « Au mois de juillet 1949, le RP Provincial nous notifiait l'impossibilité où se trouvait la Congrégation de reprendre le Collège. La situation devenait assez grave, car laisser le Collège vide revenait à le faire réquisitionner. Il convenait de s'orienter vers un autre Ordre religieux pour prendre la suite ». *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 32.

³. Henri Rostan d'Ancezune, Provincial, à Daniel Chamussy, 8 octobre 1949.

⁴. L'usage est encore de parler de la Société civile immobilière, même si, le 3 juillet 1913, la Société civile s'est transformée en Société Anonyme, dont les Statuts ont été déposés aux Études de M^e Gormand, notaire à Villefranche, et de M^e Charrat, notaire à Lyon. Ces statuts comportent 44 articles, qui fixent les apports et leur origine ainsi que le règlement de la gestion dans le cadre de la loi de juillet 1867. Ils ont été modifiés le 18 novembre 1941 pour les mettre en rapport avec les lois des 18 septembre et 16 novembre 1940.

L'autorisation est donnée après guerre pour aliéner deux parcelles de terrain sur la rue Gambetta. La vente est destinée à amortir les travaux de toiture effectués récemment, tant au Collège qu'aux bâtiments annexes. Elle permet aussi de disposer d'un capital pour financer des travaux à venir¹. En face de ces trois acteurs, la Compagnie de Jésus est représentée par le Provincial, à Lyon, et le Préposé général, à Rome. Après une première réponse négative du Provincial de Lyon à la demande de réouverture, une autre réponse officielle des Jésuites est venue de Rome en septembre 1949. Le Préposé général Jean-Baptiste Janssens a confirmé la décision du Provincial et n'a laissé planer aucun doute : le Collège de Mongré est supprimé. Cette décision arrive mal à propos. Elle précède en effet l'anniversaire, en 1950-1951, de la loi Falloux et de l'ouverture consécutive de Mongré². Elle a valeur de symbole et alimente les regrets des Anciens élèves. Les échanges entre les Anciens élèves et la Compagnie de Jésus sont également d'autant plus délicats qu'ils se déroulent avec pour toile de fond, de 1950 à 1951, « l'affaire de Fourvière ». L'affaire s'ouvre en mai 1950 et concerne le retrait des bibliothèques jésuites d'ouvrages suspects. Elle se prolonge, le 12 juin, avec l'éloignement de Lyon du premier de leurs auteurs et soutiens réputés : Henri de Lubac. Le 14, Henri Bouillard, Alexandre Durand et Pierre Ganne sont concernés. L'émotion dans milieux intellectuels catholiques se concentre sur cas d'Henri de Lubac. Le cardinal Gerlier obtient le maintien de son enseignement aux Facultés catholiques de Lyon. Les soupçons et condamnations contre les Jésuites français sont encore révélés publiquement en août avec la publication de l'encyclique qui vise plus directement Pierre Teilhard de Chardin, *Humani generis*³. Le Préposé général Janssens intervient à Rome le 30 septembre devant les procureurs pour confirmer ces condamnations. Il adresse une lettre sur ce sujet à toute la Compagnie de Jésus de Janssens en février 1951. Dernier avatar, en juillet 1951, Henri Rondet, Préfet des études au Scolasticat de Fourvière, est démis de ses fonctions⁴. C'est dans ce contexte qu'intervient le « coup de force » des Anciens élèves. Paul Ducottet, Président des Anciens élèves en fait lui-même le récit dans le bilan de ses trois années d'activité à la tête de l'association.

« À la suite de cette réunion, M. Mulsant met les Actionnaires présents au courant de la lettre du Père Provincial l'informant que les Pères Jésuites renoncent à ouvrir le Collège et abandonnent Mongré. À la demande générale, il fut décidé de faire faire un devis des frais qu'entraînera la remise en état du Collège. [...] Il a été décidé que pendant l'année 1950-51, le Collège Saint-Joseph continuerait de fonctionner et d'occuper une partie des locaux. Étant donné la décision récente des Pères Jésuites, il a été décidé de faire appel à un autre Ordre religieux. La Société d'Enseignement, avec un Comité de Parents d'élèves et d'Anciens prendrait alors en mains la gestion financière et matérielle de Mongré, l'Ordre religieux se chargeant de la partie éducative, formatrice et religieuse et incorporant le Petit Collège Saint-Joseph dans le Collège de Mongré, en octobre 1951⁵. »

En juillet 1950, les Jésuites de la province de Paris quittent le grand Collège de Mongré. La Société Immobilière, propriétaire du Collège, effectue les gros travaux de remise en état. En octobre, l'Association Familiale présidée par Henry Gormand

¹. « Société anonyme immobilière du domaine de Mongré », *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 21-22.

². « Il est bon de rappeler à cette occasion que dès maintenant il faut nous préparer, nous Mongréens, au Centenaire de notre Collège. En 1840 [sic] le Domaine avait été donné par M^{lle} de la Barmondrière aux Pères Jésuites avec l'obligation de faire bâtir un Collège. C'est en 1852 que les Pères Jésuites commencèrent à occuper les locaux inachevés du Collège de Mongré ». *Idem*.

³. Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté : la pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 290-294. Les théologiens jésuites sont sous étroite surveillance romaine depuis 1946, voire 1941.

⁴. *Idem*, p. 294.

⁵. « Procès-verbal », Assemblée générale des Actionnaires de la Société Immobilière du Domaine de Mongré, 13 octobre 1949, *Bulletin 1950, Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 35.

devient locataire de tout le Collège et installe l'Externat Saint-Joseph dans ses nouveaux locaux. L'établissement reprend le titre de « Collège Notre-Dame de Mongré ». Il reçoit 205 élèves. Une importante manœuvre est engagée à l'automne. Le Président des Anciens élèves la relate. Il explique avoir cherché à obtenir la réouverture du Collège et « donc plaidé cette cause » en demandant « à Monsieur Gormand et à son comité de faire aboutir les efforts pour cette réouverture. » Son récit du rôle de l'Amicale dans l'histoire de Mongré révèle toutefois l'esprit dans lequel est alors conduite l'opération.

« L'Association restant seule après l'abandon de Mongré par les Pères Jésuites pour représenter les Anciens qui répondant à l'appel du RP Perroy, rachetèrent Mongré en 1913 et le firent renaître à l'enseignement libre, devait avoir toutes les garanties pour mener à bien cette réouverture et l'assurance de pouvoir aider le comité de réouverture à gérer Mongré sans encombre. Pour cela, un seul moyen légal était possible, avoir la majorité des actions de la Société Immobilière du Domaine de Mongré, et ainsi obtenir la possibilité d'empêcher toutes décisions défavorables aux intérêts et à la bonne marche du Collège. Entrant en relation avec tous les Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière, je leur ai demandé de céder à notre Association les actions anciennes qu'ils possédaient. La plus grande partie d'entre eux acceptèrent. »

Paul Duccottet appuie son récit sur des extraits de courriers reçus lors du rachat qui est doublé d'une augmentation du capital de la Société.

« Je suis disposé à la cession de mes actions pour permettre à de plus jeunes élèves de Mongré de faire la "relève des Anciens", écrit le Comte Olivier Costa de Beauregard (cette lettre définit très justement le but de ce regroupement d'actions). »

Il cite encore deux autres correspondances représentatives du soutien apporté par les anciens élèves à cette opération.

« "Nous avons été heureux en vous cédant nos actions, considérez-les comme définitivement à votre Association, de pouvoir contribuer pour notre petite part à la garde du Collège de Mongré. Je serai toujours heureuse lorsque vous nous fournirez l'occasion d'entendre parler du cher Collège de mon Père", dit la Comtesse de Prunele, née de Boissieu. "Mon père, fidèle des Anciens de Mongré, aurait été infiniment peiné d'apprendre la fin de son Collège. Dieu veuille le ressusciter », écrit encore le chanoine de Gailhard Bancel¹. »

Il affirme aussi que certains ont donné leurs actions quand d'autres les ont cédées « pour la modique somme de 1 500 francs » par action payée sur la Trésorerie de l'Association. Après cette première étape, l'Association appuie l'augmentation de capital, en octobre, de la Société Anonyme Immobilière. Cette seconde étape en vue de la réouverture vise officiellement à faire face aux dépenses urgentes pour la remise en état de locaux du Collège. Chaque actionnaire se voit attribuer cinq actions nouvelles par action ancienne, contre le versement de la somme de 10 000 francs². La Société Immobilière du Domaine de Mongré est constituée d'un capital de 3 500 actions, chacune ayant une valeur nominale de 1 000 francs. Vendues 2 000 francs l'une, leur vente apporterait 7 millions de francs à la Société. La priorité de l'achat est donnée aux anciens porteurs. S'ils ont soutenu l'augmentation de capital, décidée au début de l'année, les Jésuites ont toutefois été d'abord un peu inquiets. Au mois de mars, Simon Jacquet a écrit au Provincial des Assomptionnistes pour le mettre en garde contre la gestion d'un établissement par un administrateur laïc, manière de déposséder les religieux de leur pouvoir sur un Collège. Si le système existe déjà au Collège de Saint-Étienne, il est basé sur le travail en commun d'un Père jésuite

¹. « Mandat de trois ans » par Paul Duccottet, président sortant », dans *Notre-Dame de Mongré*, brochure éditée par l'Association familiale scolaire de ND de Mongré, Villefranche-sur-Saône, l'Association des Anciens élèves du Collège de Mongré, Lyon, sd. Citations p. 94.

². *Idem*.

mandataire avec le directeur laïc, représentant de l'Association des parents en charge de la responsabilité financière. En mai¹, le Père Perroy a été alerté par le Père Nicolet² au sujet d'un projet de vente de Mongré pour la somme de 140 millions de francs. Le maire de Villefranche, Armand Chouffet aurait fait cette proposition à Daniel Chamussy qui l'aurait refusée. L'intention de la Mairie daterait de plusieurs mois. Suite à une conversation entre Daniel Chamussy et Simon Jacquet, il a été décidé que la Compagnie de Jésus ferait l'acquisition de nouvelles actions en proportion des anciennes actions qu'elle détenait³. Simon Jacquet a obtenu de Daniel Chamussy l'assurance que la vente de Mongré parcelle par parcelle ne servirait pas à combler les déficits d'exploitation du nouveau Collège. Le Vice-Provincial a aussi appris que Paul Ducottet cherchait à racheter des actions à bas prix.

« Monsieur Chamussy juge puérite, imprudente et même pas très correcte la tentative de Ducottet de racheter à 1 200 francs les actions des anciens porteurs pour le compte de l'Association des Anciens⁴. »

Les Jésuites réalisent alors qu'il y a derrière l'opération la tentative des Anciens élèves de prendre le pouvoir dans la Société⁵. Par là, il serait possible de contraindre la Compagnie de Jésus à reprendre l'enseignement sinon à quitter Mongré. Dans un premier temps, les Jésuites tentent d'attirer à eux des actions. Au nom de la fidélité au passé, Claude Mondésert soutient sans hésiter cette démarche de Simon Jacquet.

« Votre lettre m'arrive bien à propos. Comme je n'ai pas l'intention d'utiliser mes droits de souscription, je me ferai un plaisir de vous les céder de préférence à tout autre. J'ai deux actions anciennes, donc droit à dix actions nouvelles. [...] J'ai dû renoncer à tout enseignement : mais ces loisirs, je l'avoue, me sont bien pénibles. Souvent j'évoque les vieux et chers souvenirs de Mongré : le vôtre y tient une très large place. Veuillez, mon Révérend Père, agréer l'expression de nos sentiments respectueux et reconnaissants pour tout le passé⁶. »

Dans la campagne de rumeurs qui s'est faite jour autour de l'opération, la Compagnie de Jésus choisit en décembre d'intervenir en adressant un courrier aux actionnaires de la Société Immobilière⁷. Les deux pages dactylographiées en date du 11 décembre ne sont pas expédiées. Seul le dernier des quatre points qui composent la lettre a fait l'objet, remanié, d'un exposé par le Père Chambon lors de l'Assemblée qui a homologué l'augmentation⁸. Le début du projet de texte entend d'abord lever un malentendu.

¹. *Memorandum* au sujet de Mongré, 19 mai 1950, 1 f. dactyl. Il s'agit d'un compte rendu d'une entrevue entre Simon Jacquet et Daniel Chamussy. AFSI QMon 54, fermeture, tractations diverses.

². Charles Nicolet (1897-1961) est Supérieur de la Résidence de Lyon et Consultant. Philosophe, devenu peu après le Supérieur de la Communauté des Sources chrétiennes, Henri de Lubac a évoqué l'un de ses écrits sur l'obéissance dans un livre d'hommage : *Trois jésuites nous parlent : Yves de Montcheuil, Charles Nicolet, Jean Zupan*, Paris, Lethielleux, 1980. Charles Nicolet a pris la défense d'Henri de Lubac en 1950.

³. Simon Jacquet évoque un million de francs soit environ un tiers du capital de la Société.

⁴. *Memorandum* au sujet de Mongré, 19 mai 1950

⁵. Après avoir liquidé le cabinet de physique venu de Jersey, Simon Jacquet mentionne l'opération à quelques semaines de l'AG de la Société immobilière de Mongré et alors que se pose à nouveau la question du partage des mobiliers. « Nous aurons à l'AG de la Société propriétaire une difficile partie à jouer, à propos d'une augmentation de capital qui risque de déposséder assez gravement la Compagnie. Je voudrais que la solution des difficultés mobilières nous rendît plus aisée notre intervention, en ne laissant subsister chez personne l'impression que nous prétendons piller Mongré comme les Hébreux quittant l'Égypte. » Simon Jacquet à Jean-Baptiste Roche, 3 octobre 1950, AFSI.

⁶. Claude Mondésert à Simon Jacquet, 30 octobre 1950, AFSI, QMon 154, « fermeture ».

⁷. « Projet de lettres aux actionnaires de la S^{té} du Domaine », AFSI, QMon 154, « fermeture ».

⁸. Le projet de lettre est donc antérieur à la date inscrite dans le texte. Sans attache particulière avec le milieu mongréen, Paul Chambon (1897-1977) est toutefois le jésuite qui représente la Compagnie de Jésus dans le Conseil d'administrateur de la Société Immobilière. C'est sans doute à ce titre qu'il a été délégué à l'Assemblée générale pour lire la déclaration. Il a d'abord été aumônier de la JOC à Saint-

« L'attitude prise par les Pères Jésuites, à l'occasion de la réouverture de Mongré et de l'augmentation de capital qui l'a accompagnée, a été, plusieurs fois ces temps-ci, présentée par certains de façon inexacte, et a pu ne pas être comprise de beaucoup. »

Le courrier qui devait être sans doute signé du Provincial ou du Vice-Provincial, rappelle ensuite que la Compagnie a « déclaré définitive », en octobre 1949, son impossibilité « de reprendre le Collège, faute des hommes nécessaires. » Il explique que le Provincial « avait dit, en même temps, que nous souhaitions que le Collège pût continuer sous la direction d'autres religieux, et il acceptait de faire les démarches auprès des diverses Congrégations susceptibles de prendre cette place. »

« Ces démarches furent assez laborieuses et nécessitèrent une abondante correspondance et des visites à Paris et à Rome¹ : plus de dix ordres ou Congrégations furent sollicités. Mais nous eûmes enfin la satisfaction de confier aux Pères Assomptionnistes la tâche que nous ne pouvions plus remplir, et de les mettre en rapport avec le Comité pour la réouverture de Mongré, qui, comme du reste il était normal, ne s'était, pas plus que l'Association des Anciens, occupé de mener ces négociations. »

Dans son deuxième point, le courrier mentionne les craintes de la Compagnie de Jésus.

« Lorsque nous apprîmes que la Société du Domaine avait l'intention d'augmenter son capital, nous avons fait part au Conseil d'administration de certaines inquiétudes : il nous semblait regrettable que les 3 500 actions nouvelles diminuassent la valeur et les droits des 700 actions anciennes, sans que, d'autre part, celles-ci pussent négocier leur droit de souscription : elles ne pouvaient que l'abandonner, si, elles n'en usaient pas. Nous aurions voulu assurer du moins aux actions anciennes une part privilégiée, si, par suite d'une expropriation, la Société du Domaine était obligé de liquider son avoir. »

Dans sa première version, le quatrième point était plus offensif.

« La souscription ouverte, nous nous sommes efforcés de recueillir le plus possible de droits, entrant par là en concurrence avec l'Association des Anciens, qui, de son côté, regroupait sous son nom un grand nombre d'actions anciennes. [...] « La souscription ouverte, nous avons tenu à souscrire largement à cette émission d'actions nouvelles, entrant par le fait en concurrence avec l'Association des Anciens, qui, de son côté, regroupait sous son nom un grand nombre d'actions anciennes. »

Dans la seconde, il est nettement adouci, mais l'exposé du reproche fait aux Jésuites est plus vif. La rumeur a d'abord été ainsi résumée : « On a prétendu que nous voulions réunir la majorité des actifs pour faire échec à la réouverture de Mongré » est devenu : « On nous a accusés de vouloir réunir la majorité des actions... » Pour faire taire la rumeur le courrier explique :

« Nous avons voulu simplement éviter que l'émission nouvelle soit entièrement souscrite par la, ou les quelques personnes, qui ont fourni à l'Association les fonds nécessaires, et qui par là, s'assurant une écrasante majorité dans la Société du Domaine de Mongré, seraient devenues avec quelques millions les véritables propriétaires de Mongré. [...] Nous avons simplement voulu garantir les droits de la Compagnie et de l'Église sur ce domaine qui par la donation de Mademoiselle de la

Étienne. Pierre Vallin, « Les Jésuites à Lyon et la question sociale », dans *Les Jésuites à Lyon*, 2005, p. 184-185.

¹. Entre octobre et décembre 1949, les Pères Maristes et les Assomptionnistes ont été d'abord contactés. Le Président du Syndicat des Chefs d'Établissement ainsi que le Provincial des Frères des Écoles chrétiennes ont été rencontrés à Paris. La question a été évoquée lors de la réunion des Supérieurs majeurs de huit congrégations ayant une maison d'enseignement en France : Petits Frères de Marie, Frères de Ploërmel, etc.

Barmondière est devenu bien ecclésiastique. » N'usant pas encore de ce dernier argument, le projet de courrier expliquait encore :

« Il ne nous paraissait pas sans inconvénient que les membres du Comité gestionnaire du Collège soient, en même temps, les maîtres, à peu près absolus, du Domaine ; car ils résisteraient difficilement à la tentation, dans les moments difficiles, de vendre des parcelles de la propriété pour assurer l'exploitation du Collège. Jusqu'à présent au contraire, grâce à la séparation très réelle des deux Sociétés, les ventes réalisées par la Société du Domaine avaient servi à des réparations immobilières indispensables pour la conservation des bâtiments (réfection de la toiture, recrépissage des façades, etc) et non pas à combler les déficits de la Société d'Enseignement. »

Dans la version lue par Paul Chambon lors de l'assemblée générale, l'argument du bien ecclésiastique est au contraire détaillé :

« Après la spoliation de 1901, le domaine, en vertu des lois canoniques, n'a pu être racheté par une Société laïque qu'avec le consentement et l'accord des anciens propriétaires, pour des buts déterminés : sans cet accord avec les anciens et légitimes propriétaires la Société ne pouvait en conscience acquérir le Collège. Obligés de nous retirer actuellement de la direction du Collège, par suite d'une crise d'effectifs, il nous a paru que nous ne pouvions cependant renoncer à garder dans la Société la place qui nous permettrait de porter la part de responsabilité que nous impose la donation de Mademoiselle de la Barmondière, en maintenant à Mongré son caractère de bien religieux, consacré par les intentions de la donatrice à une œuvre dont nous ne pouvons nous désintéresser, même si nous ne sommes pas actuellement en mesure de l'assurer nous même. »

Les Jésuites arguant de cette sorte de droit moral, le climat est toujours aussi pesant. La décision étant prise de laisser l'enseignement aux Assomptionnistes, les conditions du déménagement de ce qui appartient en propre à la Compagnie de Jésus deviennent la cause de multiples frictions. La restitution de mobiliers par le Collège d'Avignon révèle aussi que le choix de la Compagnie n'est pas partagé par tous les religieux. Après une lettre à Henry Gormand et Marcel Jandot à propos de tables, Jean-Baptiste Roche fait ainsi part à Simon Jacquet de sa différence d'appréciation sur la fermeture de Mongré. « Bien que je n'ai jamais travaillé à Mongré, je regrette sincèrement qu'on l'ait abandonné. Je ne désirais donc en aucune manière leur créer l'ombre d'une difficulté »¹. Le 24 novembre, Simon Jacquet justifie auprès de la Société Immobilière la conservation de certains meubles par la Compagnie. En 1913, le rachat du domaine fut fait avec le mobilier, vendu à la société pour 5 000 francs. Or, le mobilier n'avait qu'une faible importance, car il avait été avant l'expulsion déménagé de Mongré sans qu'il y ait eu un inventaire. En 1929, un recensement détaillé de la maison a été réalisé par Bernard de Gevigney, ministre. Selon Claude Mondésert, ce mobilier sauvé de la spoliation était resté la propriété des Pères. Simon Jacquet précise :

« Il n'y a pas volonté de la Compagnie de reprendre ce mobilier. Le coût de son remplacement serait important pour l'Association de Parents. Il est normal, puisque la Compagnie n'a pas le droit légal de posséder, ni même d'exister, que la Société reste propriétaire juridiquement du mobilier qu'elle loue à la Société d'Enseignement. « Mais il faudrait que par un acte, strictement privé, la Société d'Enseignement reconnaisse cette propriété de la Compagnie de Jésus ».

L'accord ne peut être établi. Des tables puis toute une série de matériels, dont deux microscopes, ont en effet été envoyés depuis Mongré au Collège d'Avignon durant l'été 1940. En août 1951, Marcel Jandot réclame la literie, anciennement utilisée à Bollengo, et qui, après la fermeture du Collège d'exil, appartient donc à Mongré. Il rappelle que le matériel envoyé à Avignon a été seulement loué de 1941 à 1951. La bibliothèque est le problème le plus important à résoudre. Antoine Chantre a été

¹. Jean-Baptiste Roche à Simon Jacquet, 10 octobre 1950. AFSI, QMon 54, « fermeture ». Le Père Roche est Préfet des études au Collège d'Avignon.

délégué à la liquidation de la bibliothèque des professeurs¹. Elle occupe en 1950 les meubles de l'ancienne salle de récréation des Pères. Devrait-elle appartenir toute entière à la Société d'Enseignement et rester à la disposition des professeurs ? Antoine Chantre, Préfet général des bibliothèques de la Province de Lyon, en a dressé l'inventaire le 14 septembre 1950. Elle contient des ouvrages acquis entre 1920 et 1940 (soit environ 13 000 francs d'avant guerre) et ceux acquis par les Pères ou tirés de leur bibliothèque et affectée à celle des professeurs. Un accord est signé le 20 octobre 1950 entre le Président de la Société d'enseignement et le Père Chantre au nom de la Compagnie de Jésus. De l'avis du père Chantre une partition à l'avantage de la Compagnie aurait été pleinement justifiée puisqu'elle « avait été constituée en partie par nous, en partie par la Société d'enseignement². » Dans un souci d'apaisement, le Provincial Rostan d'Ancezune, conforté par les Pères Jacquet et Nicolet, commande toutefois d'en laisser la meilleure part à la Société d'enseignement c'est-à-dire au nouveau Collège.

« En octobre et novembre 1950, j'ai remis en ordre cette bibliothèque scolaire et j'en ai complété et reconstitué le fichier. Nous n'avons donc plus aucun droit sur elle, sinon en tant qu'actionnaires de ladite Société », relate, non sans regret, le père Chantre. Les jésuites laisse aux assumptionnistes « outre des ouvrages qui pouvaient les intéresser, le 3^{ème} lot de la bibliothèque de philosophie ». Ils laissent aussi, « comme faisant partie de la vie du Collège, tous les livres de notes des élèves, les collections d'éphémérides, de palmarès, des *Nouvelles de Mongré*, les albums de photographies anciens et récents ». Les livres de compte de la période 1851 à 1912, « période où les livres de compte ont passé à la Société d'enseignement », ainsi que « les archives vraiment familiales, groupées avec soin par le père Louis Badet, [...] les compte rendus d'académie, de congrégation, d'exercices scolaires », sont versés aux archives de la province. Les archives de la famille Bottu de la Barmondière sont jointes aux trois volumes d'*adversaria* en vue de « les offrir aux archives départementales afin de constituer un fonds pour être conservées et consultées³. »

La même largesse un peu contrainte prévaut pour ce qu'Antoine Chantre appelle la « Grande bibliothèque » qui contenait 35 000 volumes environ et qui appartenait entièrement à la Compagnie ». Son fonds est l'objet d'un tri grâce auquel des volumes iront alimenter le fonds des bibliothèques des Scolasticats d'Yzeure et de Fourvière. Une priorité d'achat est offerte à la Bibliothèque orientale du Collège de Jamhour pour « les ouvrages d'orientalisme, la partie littéraire de Mongré, et le 2^{ème} lot des livres de philosophie ». Le premier lot de la « Bibliothèque de philosophie de Mongré » est venu à la Résidence de Lyon. Des instruments de travail sont laissés à la disposition de la Province, de même que des ouvrages de fond utiles pour des maisons en formation. Enfin, le Père Chantre prévoit « de vendre au mieux, notamment à nos maisons de l'étranger, Scolasticats, Facultés, Troisième an, qui payent en dollars les ouvrages intéressants, recherchés mais qui n'ont pas d'emploi dans nos résidences, Collèges et que nous possédons déjà dans nos bibliothèques d'études ». S'assurant de la mise en caisse, il reçoit l'aide du Père Paul Mech, bibliothécaire du Scolasticat de Fourvière.

« Pour le gros du travail qui demeure, le Père Mech a été chargé par le RP Provincial de prendre sur lui ce qui est trop lourd pour moi, notamment les ventes à l'étranger dont il a l'habitude. C'est la vente de cette partie qui nous permettra, nous l'espérons, de tirer de la bibliothèque de Mongré un bénéfice. Jusqu'ici en effet, payé ou non, nous avons vendu environ pour 600 000 francs, mais nous avons à couvrir les achats de caisses, nos frais de transport, nos frais de pension à Mongré, c'est-à-dire 150 000 francs ».

¹. Paul Mech, « Antoine Chantre », *Courriers de la Province de Lyon*, n° 63, 1955, p.1-2. Témoignage de Paul Mech à l'auteur. Sur les bibliothécaires et les bibliothèques jésuites, Sheza Moledina, *L'histoire des bibliothèques jésuites à l'époque contemporaine (1814-1998)*, thèse de doctorat, EPHE, 2007.

². Consulte, « Note lue par le Père Chantre sur la Bibliothèque de Mongré », novembre 1951, AFSL, Registre des consultes, MLY,

³. Ces documents figurent dans l'inventaire des Archives départementales du Rhône sous la mention d'un don par Paul Mech.

En février 1951, Antoine Chantre se rend à Mongré pour la liquidation de la bibliothèque. Il apprend que Monsieur Ducottet a dit que sa présence gênait les Pères Assomptionnistes. Ces propos lui ayant été rapportés, le Provincial des Jésuites pense que malgré la bienveillance des Assomptionnistes, il faut dès lors se montrer plus discrets. « Certains laïcs pourraient prétendre que nous maintenons "l'œil de Moscou". » Il demande au Père Chantre de liquider son travail à Mongré. Il publie également pour toute la province « une note interdisant sans sa permission les visites à Mongré (même à la ferme)¹. » Des négociations se prolongent jusqu'en 1954 lorsqu'est évoquée la dissolution de la Société anonyme lors d'une assemblée générale extraordinaire. Dans sa lettre à Pierre Souche, représentant de la Société d'Enseignement libre de Mongré, Simon Jacquet propose l'attribution des mobiliers à l'Association des Parents de Mongré. En une sorte de troc, il demande :

1° en échange de l'abandon par la Compagnie de son mobilier, l'Association des Parents accorderait quelques bourses scolaires au nom de la Compagnie de Jésus « qui perpétueraient dans le Collège le souvenir de ses fondateurs » ;

2° en cas de destruction ou aliénation de ces meubles, par exemple les tableaux des corridors, on ne le fera pas sans nous prévenir et sans nous reconnaître le droit de retirer ce qui nous conviendrait². »

Dans ce cas serait posée la question de la dévolution des biens, mobilier et matériels scolaires du Collège de Mongré. « Une partie de ce mobilier est la propriété de la Compagnie de Jésus ». Simon Jacquet renvoie sur ce point à la lettre du 24 novembre 1950. Les tensions entre les Jésuites et l'Association de leurs Anciens élèves, de 1948 à 1951, témoignent de regrets et, plus profondément face à la rudesse de la décision³, d'un sentiment d'abandon voire de trahison⁴. Sous l'autorité du cardinal Gerlier, une paix s'instaure entre les Anciens élèves et les Jésuites. L'année 1952 donne lieu à la célébration du Centenaire de Mongré. Le 6 mai, Henry Gormand annonce que la fête sera présidée par le cardinal Gerlier. Personnalité unanimement appréciée, Claude Mondésert se verra remettre la Légion d'Honneur. Henry Gormand sollicite du Provincial l'autorisation pour que soient présents à la fête les Pères Perroy, Tissot, de Soras, Chamussy et Jacquet. Le 10, Simon Jacquet répond que trop ou pas du tout de Pères risquent d'être de « mauvais goût ». Il assure toutefois que la Compagnie de Jésus ne boudera pas Mongré afin de ne pas gêner les Assomptionnistes.

« Nous serons désolés que notre présence — ou inversement notre absence — soient mal interprétées, ou donnent lieu, de la part de certains hurluberlus, à des manifestations déplacées à l'égard des Pères Assomptionnistes ou de la Compagnie de Jésus⁵. »

¹. Antoine Chantre, notes manuscrites, 1951. AFSI, QMon 154, « fermeture ».

². Simon Jacquet à Pierre Souche, 17 mars 1954. AFSI, QMon 154, « fermeture ».

³. La décision pour Sarlat est rude. La rupture avec les enseignants et les parents d'élèves est toute aussi dure qu'à Mongré. Le 27 juin 1961, c'est le coup de tonnerre : le Père Louis Santrot, sj, Recteur de l'Ecole Saint Joseph de Sarlat, adresse une lettre aux parents d'élèves pour leur annoncer l'abandon progressif du Collège par la Compagnie de Jésus. En 1963, les enseignants et personnels laïques refusent de se résigner. Roger Jonckheere, professeur d'anglais, décide avec d'autre de continuer malgré tout. Ils forment un recours à Rome et au Préposé général des Jésuites. Un accord entre Rome, l'Évêché et les Jésuites dispose que le Collège passe sous la responsabilité de M. Jonckheere, Directeur des études, la tutelle étant assurée par le Diocèse. Un Directeur capable d'assurer la continuité de l'établissement est recherché.

⁴. Dans la famille Giuliani, par exemple, il est fait reproche à Maurice Giuliani de la décision de la Compagnie de Jésus de renoncer à Mongré. En 1962, Pierre Giuliani est ainsi placé chez les Maristes de Lyon, plutôt que chez les Jésuites, tant est grand le sentiment d'une trahison, la Compagnie de Jésus ayant failli à sa mission traditionnelle d'éducation et d'enseignement. Témoignage de Pierre Giuliani à l'auteur.

⁵. Simon Jacquet à Henry Gormand, 10 mai 1950. AFSI QMon 54.

Pour la journée du Centenaire du Collège de Notre-Dame de Mongré, le dimanche 8 juin, les Anciens élèves annoncent la venue du cardinal Gerlier et la réunion de « tous ceux qui ont contribué et contribuent à la grandeur de Mongré. [...] Une cinquantaine d'invités : personnalités officielles, anciens supérieurs, anciens professeurs civils. » Ils promettent une « journée de grandes cérémonies comme vous les avez connues et aimées autrefois. » Conviant à la fête le plus grand nombre des fidèles de Mongré, leur invitation est un mot d'ordre :

« Prouvez par votre présence qu'un Mongréen aime et veut l'enseignement Libre d'abord et Chrétien ensuite¹ ».

En réalité, la fête marque surtout la naissance d'un autre Mongré. Mongré n'est plus le Collège de la Compagnie de Jésus à Villefranche-sur-Saône et devient le Collège des Assomptionnistes.

« La tourmente a passé... Mongré ressuscité
Connaît de jour en jour une vie plus brillante.
Ces pages vous diront, Lecteurs, l'activité
Que déploie en ses murs une jeunesse ardente². »

Le plan de la table officielle a été sagement et diplomatiquement ordonné³. Le nouveau Supérieur, Bernard Ract, entend aider à surmonter la déception, faire accepter le changement, dépasser les divisions, et soutenir la mémoire du passé de Mongré en regardant vers l'avenir.

« Le centenaire de Mongré ne célèbre ni une mort, ni une naissance, mais il s'insère dans une continuité qui, forte de son passé, se rattache avec confiance à l'avenir. Le passé nous a légué des murs amples et solides, avec les amitiés de tous ceux qui y ont vécu, un nom à la résonance magnifique, le souvenir du dévouement et de la compétence de ses maîtres, un ensemble qu'il faut appeler l'âme de Mongré. Notre-Dame qui a protégé cette maison accueille dès à présent notre prière reconnaissante ainsi que nos souhaits. Les *Nouvelles de Mongré*, dont les pages sont encore bien modestes, le diffusent en clair à l'intention de tous nos amis. L'avenir exige de nous de l'audace et de la confiance. Certes l'entreprise n'est pas impossible, mais elle requiert une collaboration étroite de tous ceux qui aiment Mongré et lui souhaitent longue vie. Il faut peupler cette maison, l'équiper, lui rendre tous ses prestiges afin qu'elle soit digne de son passé. Le dévouement de nos anciens, de tous ceux qui prennent une part active à sa restauration, la confiance des parents d'élèves, les nombreuses sympathies qui ne cessent de s'affirmer : tout permet de légitimes espoirs. Nous remercions du fond du cœur son Éminence le Cardinal Gerlier dont la protection bienveillante, les paternelles bénédictions sont les plus précieux des appuis en ce moment de notre histoire⁴. »

La fête terminée, la rentrée scolaire d'octobre annonce une continuité. Les premiers mois du nouvel établissement ne sont pas sans rappeler fortement la « tradition » de Mongré. Ainsi le 11 novembre, les nouveaux élèves sont-ils comme leurs devanciers appelés à se souvenir.

« Le 11 novembre est une date importante dans la vie du Collège, et les Mongréens ne laissent jamais passer cette fête sans célébrer avec une grande ferveur la mémoire de tant d'anciens tombés en héros sur tous les champs de bataille. 1870, 1914-1918, 1939-1945, toutes ces dates ont laissé de sanglantes traces dans l'histoire de Mongré. Un petit nombre d'anciens et de parents étaient venus joindre à celui des élèves l'hommage des générations passées. À 9 heures, un service solennel fut célébré par le père supérieur, au cours duquel la Chorale exécuta la *Messe des Morts* à quatre voix du regretté M. Walter, ainsi que le chant du *De Profundis*, qui fut suivi de l'absoute. Après l'office, devant tous les élèves réunis sous l'atrium face aux plaques ornées de fleurs et de drapeaux, le RP supérieur, après avoir fait l'éloge de ces héros, dégagea la leçon

¹. Tract, 1952.

². *Nouvelles de Mongré, 1852-1952, centenaire, exergue*, p. 1.

³. Voir Annexes.

⁴. *Nouvelles de Mongré, 1852-1952*, p. 4.

à tirer de cette fête du souvenir, et c'est de tout leur cœur que Mongréens d'autrefois et d'aujourd'hui unirent leurs voix dans le chant de l'hymne traditionnel : « Pour nous ils sont vivants », qui termina cette cérémonie »¹.

Le 8 décembre est lui aussi encore chargé des souvenirs de Mongré.

« C'est encore une des grandes dates si chères au cœur de tout Mongréen. Comme par le passé, les élèves de Mongré ont fêté avec une grande solennité la Patronne de leur Collège. [...] Le grand jour tant attendu arriva enfin. À 9 heures, sonnait à toute volée, les cloches annonçaient à tous les échos l'heure de la grand'messe. Mais une panne de moteur rendit soudain muettes nos grandes orgues, au grand dépit de notre organiste, M. Huet, qui ne put jouer l'entrée ; et M. Perrut avait grand peur que toute la peine prise aux répétitions n'ait été inutile... Cependant quelques grands s'installèrent à la soufflerie, et la chorale put chanter la Messe des Anges de M. Walter, sans trop d'accrocs... »²

Faire le récit de la fête du Centenaire prend du temps. Le temps nécessaire pour réunir les souscriptions avant l'édition d'un volume, mais aussi pour ménager les susceptibilités et accorder les points de vue dans un climat apaisé. La nostalgie n'efface pas toutes les blessures. En 1958, Jean Vivien, ancien élève, peut enfin publier le *Livre d'or du Centenaire*³. Les maîtres civils, Messieurs Mondésert, Pasquier et Walter sont à l'honneur. Avec la chronologie de la grande et petite histoire de Mongré, il est fait récit du rachat en 1913 du Collège de Mongré par ses anciens élèves.

« Chers Anciens ! Ne lisez pas ces lignes avec la sécheresse de cœur et le scepticisme désabusé d'hommes mûrs que vous êtes. Au travers de ces lignes, retrouvez le parfum intact de votre jeunesse, la foi et l'enthousiasme de vos mêmes d'enfants et la chaude lumière de cet idéal que vous enseignaient des Maîtres hors lignes dont la mémoire ou la figure en demeure à jamais nimbée : Mondésert, Pasquier, Walter, Fontoynt, Théolier, Bonnet... et tant d'autres⁴. »

Ce Mongré appartient au passé. En 1958, aux heures de la concurrence scolaire du nouveau lycée d'État de Villefranche, ce Mongré demeure avant tout un « esprit ».

« Si demain l'incendie ravageait ses murs ; si des gratte-ciels s'élevaient à sa place, MONGRÉ ne serait pas mort pour autant. Non. Son passé est tel qu'il ne peut disparaître. Quant à son avenir... Si MONGRÉ est vaincu par un rival puissant, s'il n'est plus déjà et ne peut plus être le Collège un peu orgueilleux et hautain que nous avons connu, peut-être demain, à l'avant-garde du progrès, peut-il devenir par exemple le premier établissement technique de la région. Et si, grâce à ses fidèles, à ses Anciens, son ESPRIT subsiste ; si son ÂME demeure telle, MONGRÉ sera toujours MONGRÉ, car MONGRÉ est une grande âme avant tout : l'âme de tant d'âmes⁵. »

En 1945, Mongré est toujours occupé par un Externat dans le vieux château et un scolasticat dans le grand Collège. Les années de guerre ont été cependant le temps d'une nouvelle expérience pour les Jésuites. Si la décision d'interrompre l'enseignement avait été annoncée comme dictée par les événements de l'année 1940, elle a été dans son principe conforme à ce qui avait été déjà décidé en Consulte provinciale. Ignorant ces débats internes à la Compagnie de Jésus, les Anciens élèves ont cependant conservé l'espoir d'une réouverture du Collège de Mongré une fois la paix revenue. Après la Libération, les Jésuites font face sur fond de « question scolaire » aux nombreuses difficultés de leurs œuvres. Ils entendent aussi assurer au

¹. *Nouvelles de Mongré, 1852-1952*, D. Bonnet-Eymard, H. Geoffray, M. Guillard (4^{ème}), « La vie de Mongré... au jour le jour », p. 9.

². *Idem*.

³. *Centenaire de Notre-Dame de Mongré, [1852-1952], Livre d'or édité par l'Association des anciens élèves du Collège de Notre-Dame de Mongré, 1958, 64 p.* Sauf les extraits de discours, tous les textes sont de Jean Vivien.

⁴. Préface, *Idem*, p. 3.

⁵. Conclusion, *Idem*, p. 64.

mieux la formation de leurs jeunes recrues. Comme leur nombre n'apparaît pas suffisant et que les Scolastiques sont portés loin des Collèges vers d'autres horizons, la Compagnie de Jésus est obligée d'opérer un redéploiement de ses effectifs en les concentrant dans un nombre limité de Collèges. Les Jésuites doivent parer la critique contre leur abandon des Collèges. Le cardinal Gerlier reste à convaincre. En face de la Compagnie de Jésus, le « cartel » des anciens élèves revendique de manière de plus en plus insistante la reprise par la Compagnie de Jésus de l'enseignement à Mongré. Le cas du Collège est d'autant plus délicat à résoudre que « l'affaire de la Trinité » a récemment démontré combien l'affrontement de deux logiques pouvait conduire à un possible divorce entre les Anciens élèves et leurs familles, d'une part, et la Compagnie de Jésus, d'autre part. Dans cet affrontement de deux logiques, la tension est vive. Convoquée par les Anciens élèves, l'autorité diocésaine cherche la résolution de ce conflit en défendant la nécessité d'établissements congréganistes. Comme à son habitude, le cardinal Gerlier s'investit beaucoup dans la « question scolaire »¹. L'année 1950-1951 est celle de la préparation d'un Centenaire au goût amer : Mongré devra maintenant fonctionner sans les religieux de la Compagnie de Jésus. Les Jésuites laissent derrière eux Mongré en Beaujolais alors qu'André Ravier désigne en 1954 l'Externat de Lyon comme le modèle de l'éducation jésuite.

« C'est dans une grande ville comme Lyon que l'on peut le mieux tenter de retrouver la vieille finalité de nos Collèges : le Collège S.J. instrument d'apostolat, pièce de choix dans le jeu des diverses activités apostoliques d'une ville². »

Mongré, si chargé de mémoires, il est pourtant toujours difficile à Pierre Gerlier d'imaginer son avenir sans les Jésuites...

¹. Xavier de Montclos, « Pierre Gerlier », *DMRFC*, 6 ; Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier (1880-1965), Itinéraire d'un laïc, d'un prêtre puis d'un évêque, catholique intégral au XX^{ème} siècle*, thèse pour le doctorat d'histoire de l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, 2003.

². *Jésuites de l'Assistance de France*, 1954.

Chapitre 3

Mongré jésuite « lieu de mémoire(s) »

Sous les cloîtres du rez-de-chaussée ouverts à tous les vents, des ombres surgies d'un lointain passé m'accompagnent dans ma flânerie. Elles me pressent de toute part.

Fernand Martin, *Figures qui passaient*, 1990.

À propos de la « mémoire nationale », Pierre Nora propose la définition des « lieux » qui la composent¹. La France a ses « lieux de mémoire » : dans tous les sens du mot, du plus matériel et concret au plus abstrait et intellectuellement construit, comme la notion de lignage, de génération, ou même de région et d'homme mémoire. « Du haut lieu à sacralité institutionnelle, Reims ou le Panthéon, à l'humble manuel de nos enfances républicaines. » Pierre Nora a entrepris avec d'autres auteurs de « cartographier notre propre géographie mentale, psychologique, puisqu'il nous faut postuler l'adéquation de l'individuel au collectif et transporter à tâtons dans le champ du social des notions - inconscient, symbolisation, censure, transfert - dont, au plan individuel, la définition n'est ni claire, ni sûre. » Il y a « Les France », les conflits et partages, le niveau local où se rejouent les divisions des France, les divisions politiques, entre Laïques et Catholiques conservateurs, mais aussi entre « Catholiques et laïcs »². En juillet 1904, l'interdiction de l'enseignement congréganiste a aussi consacré la victoire d'un modèle éducatif sur un autre. La République n'a toutefois pas « brisé les idoles ». Elle en a proposé d'autres. Après 1945, la question scolaire est réveillée par la remise en cause des initiatives scolaires de Vichy. En 1951, l'École oppose MRP et Socialistes, pourtant alliés dans la Troisième Force. Les partisans de l'École libre sont mobilisés et s'affrontent aux laïques unis sous le slogan « École publique, fonds publics ». Deux mémoires s'affrontent ou... composent entre elles. Mongré, lieu d'une mémoire jésuite, subsiste à Villefranche à côté d'une autre mémoire locale, laïque celle-là. Le nouveau Collège issu de l'ancien Collège doit faire face à la Ville et à un nouveau lycée. L'année du quatrième centenaire de la mort d'Ignace de Loyola, les Jésuites fixent leur mémoire de Mongré. Mongré est ainsi devenu un lieu de mémoires partagées, parfois antagonistes, que le cardinal Gerlier, infatigable défenseur d'une chrétienté diocésaine et paroissiale tente en vain de rapprocher. Car, Mongré n'est plus, sauf dans une certaine « lyonnitude ».

¹. Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1^{ère} éd. 1984), présentation, p. 15-16.

². Claude Langlois, « Catholiques et laïcs », *Idem*, p. 2327-2358.

Mongré dans les mémoires laïque et catholique

L'abolition de la législation scolaire de Vichy à la Libération a rouvert la question scolaire¹. Les « deux France » s'opposent de nouveau à partir de 1951², alors que Mongré demeure dans les mémoires laïque et catholique. Redevenu maire après les élections municipales d'octobre 1947, Armand Chouffet est encore réélu après les élections d'avril 1953. Ayant voté en faveur des pleins pouvoirs au maréchal Pétain et signé la déclaration de Gaston Bergery en juillet 1940, l'ancien député du Front populaire n'a cependant pas pu réintégrer la SFIO. Alors que le développement de Villefranche-sur-Saône nécessite son extension à l'Ouest, le domaine de Mongré constitue un grand espace en pleine zone urbaine. Dans un premier temps, reprenant un projet qui date au moins de 1950, la Mairie a imaginé obtenir la vente du Domaine de Mongré, si nécessaire par expropriation. Malgré des avis contraires au sein du Conseil municipal, Armand Chouffet n'est sans doute pas désireux d'affronter l'Enseignement libre³. Il refuse pour cette raison d'inscrire à l'ordre du jour de l'expropriation du Collège de Mongré et de la vingtaine d'hectares des terrains qui l'entourent. Le projet vise à permettre la construction d'un nouveau bâtiment pour le lycée Claude-Bernard⁴. Chef du groupe des sept élus de l'opposition, Charles Germain demande à Dominique Lavirotte, ancien de Mongré, d'être le porte-parole des opposants sur cette question. Comme en 1941, il n'est d'abord pas question de céder du terrain à la ville, au nom du maintien de l'intégrité du « grand Collège » de Mongré. Une telle intransigeance apparaît toutefois vite intenable. Elle divise aussi le camp catholique. Alors que Villefranche-sur-Saône entend rénover ses quartiers insalubres, restructurer le centre-ville et étendre les quartiers périphériques de Belleruche et Béliigny⁵, certains Jésuites jugent qu'il n'est pas possible de refuser d'accompagner cette évolution. À l'étroit dans ses limites, la ville cherche des espaces supplémentaires au Sud-Est, à l'Est, vers les rives inondables de la Saône, et au Nord-Ouest. À Béliigny, au Sud, les premières HLM ont été construites de 1933 à 1937. De nouveaux immeubles pour le logement populaire sont construits à partir de 1953 sur l'ancien domaine de Belleruche. Le château a été démoli l'année précédente. La grande allée des marronniers est devenue l'avenue Laurent-Bonnevay. L'étang laisse la place à un nouveau stade⁶. Au Nord-Ouest, les premières villas ont été bâties aux limites de Gleizé dans les années 1930. Elles se multiplient depuis l'après guerre le long de l'avenue du Beaujolais qui marque désormais la limite entre Villefranche et Gleizé. Le nouveau bâtiment du lycée Claude-Bernard s'inscrit dans le projet d'un nouveau groupe scolaire installé dans le

¹. Ph. Rocher, « Les catholiques français en congrès pour l'École libre et l'enseignement chrétien », dans Claude Langlois et Christian Sorrel, éd., *Le catholicisme en congrès, actes de la table ronde organisée par l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses) et l'Université de Savoie (laboratoire Langages, Littératures, Sociétés)*, Lyon, *Chrétiens et Sociétés*, Documents et Mémoires n° 8, 2009, p. 117-135.

². Claude Langlois, « Catholiques et laïcs », dans Pierre Nora, dir., *Les Lieux de mémoire, Les France*, Paris, Quarto Gallimard, 1997, « Conflits et partages », p. 2327-2358.

³. Armand Chouffet a été l'un des douze élus sur la Liste républicaine d'action municipale. Charles Germain et Dominique Lavirotte appartenaient au Groupement républicain d'administration municipale qui a obtenu sept élus. Deux autres listes ont obtenu cinq et trois élus : la liste ouvrière et démocratique pour la défense des Libertés, l'Indépendance nationale et de la Paix est présentée par le Parti communiste, l'autre par le Mouvement républicain populaire d'action communale et familiale. Deux autres listes n'ont pas obtenu d'élus lors de ces élections : la liste d'Union Républicaine Résistante et Laïque et celle du Rassemblement populaire français. Archives municipales de Villefranche-sur-Saône, Tableau des conseillers municipaux.

⁴. Société Immobilière du Domaine de Mongré, Séance du 3 août 1954, 2 f. dactyl.

⁵. Association pour la promotion de Villefranche, *Regard sur Villefranche-sur-Saône*, Villefranche, Association pour la promotion de Villefranche, 1986, p. 144.

⁶. Marcel Bruel et Francisque Perrut, *Villefranche ancien, Villefranche XX^e siècle*, Villefranche-sur-Saône, 1971, p. 46.

quartier¹. En mars, Jean-Batiste Roche², réaffirme ses doutes quant au départ des Jésuites à Mongré. Ils auraient pu davantage s'opposer au projet immobilier de la Mairie.

« Je continue de penser que nous devrions accepter Mongré en veilleuse durant quelques années. Je ne sous-estime des difficultés que vous rappeliez avant hier. Mais je ne trouve que durant ces temps difficiles, nous manquons d'audace et de confiance en Dieu. Nous ne cessons de nous replier, de battre en retraite : la manière la meilleure d'être toujours vaincus. Ceci ne veut pas être un reproche, mais au contraire un encouragement, pour oser. Une autre idée m'est venu, un peu compliqué et certainement discutable. Mais dans ces années de vaches maigres, quelles solutions ne sont pas compliquées si nous voulons refuser les pratiques d'abandon³. »

Simon Jacquet et Dominique Lavirotte partagent un point de vue inverse sur la question. Le Provincial André Ravier pense de même et considère « qu'il ne faut pas défendre *Unguibus et rostro* l'intégrité du Domaine de Mongré qui devient moralement et socialement de plus en plus difficile à défendre avec les accroissements de la ville⁴. » Réuni durant l'été⁵, le Conseil d'administration de la Société Immobilière a envisagé la recherche d'une solution amiable avec la Municipalité dans laquelle Mongré obtiendrait la sauvegarde d'un terrain suffisant et certaines servitudes. Le 3 septembre, Marcel Jandot s'adresse au Provincial Rostan d'Ancezune et à Henry Gormand et Maurice de Longevialle, tous deux administrateurs de la Société Immobilière. Cette dernière est selon lui prête à vendre une partie du Domaine pour la construction d'un lycée. Il souhaite alerter ses interlocuteurs du « danger mortel » que cette décision risque de causer au Collège de Mongré.

« En effet, à plus ou moins longue échéance, le Collège sera appelé à disparaître par manque de clients. Il ne pourra jamais rivaliser avec son luxueux voisin, auquel les autorités publiques ne manqueront pas de donner tout leur zèle étant que subsistera le modeste Collège de Mongré. »

Le directeur du nouveau Collège de Mongré estime que les Assomptionnistes sont par le fait en droit de reconsidérer leur présence. Les élèves externes ne viendront plus à Mongré, sauf ceux dont le lycée ne voudrait pas. Or, les externes sont actuellement les « meilleurs éléments » du Collège. Avant de proposer de lotir pour la construction d'immeubles locatifs, Marcel Jandot fait remarquer l'étonnant de la situation :

« Madame de la Barmondière n'avait certes pas prévu que sur son domaine s'élèverait un lycée d'État ! »

Dans sa réponse, le 6 septembre, le Provincial assure d'abord le Directeur qu'il comprend les difficultés de ceux qui ont essayé de réaliser les généreuses intentions de Madame Bottu de la Barmondière. Il exprime ensuite le doute que puisse être écarté le projet municipal.

¹. *Idem*, p. 47.

². Recteur du Collège jésuite d'Avignon depuis juillet 1948, il a été Consultant du Provincial de 1946 - 1948.

³. Jean-Baptiste Roche au Provincial, 12 mars 1954.

⁴. *Unguibus et rostro* : « Bec et ongles ». Lettre de Simon Jacquet à Dominique Lavirotte, 12 juillet 1954. AFSI QMon 52. Déjà, en 1949, le Père Franchet, ancien adjoint du directeur de l'École apostolique à Mongré en 1934-1935 et désormais au Collège d'Avignon, avait écrit au Provincial de Lyon que Mongré était un domaine trop grand, mal vu à Villefranche. « Même de bons chrétiens y voyaient un luxe un peu anormal. » Maurice Franchet au Provincial, 10 octobre 1949. AFSI Qmon 54.

⁵. Étaient présents : Maurice de Longevialle, secrétaire, le Père Chambon, Henry Gormand, Philippe Lacroix et Jean Valentin-Smith, administrateurs. Daniel Chamussy, président, était excusé. René Depagneux, Jean Janoray et Jean Combié étaient absents.

« Il semble en effet difficile, sinon impossible, de se refuser indéfiniment à un morcellement : on ne peut sans un certain scandale conserver une telle propriété d'un seul tenant et situé maintenant en pleine ville. Nous devons faire confiance à ceux qui au Conseil municipal défendent Mongré et lui garantiront au moins son espace vital. Quand au voisinage d'un lycée et d'un Collège, il faut remarquer que c'est le cas qui se trouve réalisé rue Sainte-Hélène et à Dole, où Collèges et lycées sont mitoyens, sans que cela entraîne des inconvénients majeurs¹. »

Parmi les Conseillers municipaux, Dominique Lavirotte est partisan d'une stratégie de concession. Pour sauver le Collège de Mongré et un espace suffisant tout autour, l'acquisition d'une grande partie des terrains se fera dans un traitement amiable de « l'affaire ». Maître Lavirotte est d'abord plutôt favorable à la construction du nouveau lycée Claude-Bernard sur un autre terrain tout en transformant une partie du domaine de Mongré en parc public d'une quinzaine d'hectares en plein centre-ville. Cette proposition n'étant pas retenue, il obtient que soit constituée une commission dite du lycée. Il en est le Président à la demande d'Armand Chouffet. Les talents de médiateur de l'avocat caladois ne sont pas superflus. La négociation s'avère en effet longue. Elle est aussi très dure, en raison surtout de l'opposition des anciens condisciples de Dominique Lavirotte, majoritaires dans la Société civile immobilière de Mongré². Après dix-huit mois de tractations, le règlement amiable intervient cependant en octobre 1955. Le 19 est signé l'acte de vente d'une partie des terrains du domaine de Mongré en vue de construire un nouveau bâtiment pour le lycée. Le projet municipal ravive les tensions des années 1948-1950 entre les Anciens élèves et la Compagnie de Jésus. Même si cette dernière est elle-même divisée, avec une minorité restée hostile au retrait de Mongré, elle est bien désireuse d'accompagner le projet urbain de la Mairie de Villefranche. Dans une réaction de défense, la peur de perdre le nouveau Collège de Mongré face à l'ouverture d'un lycée moderne réactive aussi la mémoire du Mongré des Jésuites. Jusqu'en 1956, le cardinal Gerlier, attaché aux formes de la chrétienté traditionnelle avec un Enseignement libre pourvoyeur de vocations, relance le Préposé général des Jésuites. Chacun des principaux acteurs est sollicité par les représentants des familles catholiques qui n'ont pas admis le retrait des Jésuites et ne se sont pas résignés à leur départ. Bien qu'agé alors de soixante-quinze ans et affecté par de récurrents ennuis de santé, le cardinal Gerlier répond aux sollicitations de ces dernières. Il ne ménage pas son énergie pour tâcher d'obtenir le règlement de « l'affaire de Mongré ». Les Anciens Élèves qui n'entendent pas renoncer le sollicitent. Ils le savent très préoccupé par le problème³. Trois ans auparavant, au moment d'étudier l'attribution de la Croix de Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, il a d'abord considéré qu'il fallait récompenser ceux qui acceptent d'établir la continuité du Collège⁴. Au printemps 1955, alors que la longue discussion autour de la construction du nouveau lycée de Villefranche est sur le point de s'achever, la rumeur court de la fermeture du nouveau Collège de Mongré. Le 6 mai, le second de Marcel Jandot, Francisque Perrut, écrit au cardinal Gerlier pour lui annoncer qu'il est prêt à démissionner et à quitter l'Enseignement libre.

¹. L'Externat Saint-Joseph est située à Lyon rue Sainte-Hélène.

². *Chroniques de la Résistance en Beaujolais*, p. 129.

³. Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier, 11 II 144 Collège de Mongré 1951-1960.

⁴. « Demande par Paul Duccottet à chanoine Duquaire 10 mars attribution Croix chevalier Saint-Grégoire le Grand. » Après avoir examiné les candidatures de MM. Gormand, Chamussy, Mulsant, Jandot et Gauthier, un classement est d'abord établi. 1^{er} rang Gormand, Jandot ; 3^e rang Chamussy ; 4^e rang Gauthier, « 43 années d'enseignement. » Monsieur Mulsant n'est pas retenu. Il « n'est déjà pas très chaud partisan du Collège (pour ne pas dire plus depuis que les PP sj ont quitté Mongré) ». Toutefois, « nous avons peur que si MM. G et Ch. reçoivent la Croix et pas lui, ce soit une cause de plus contre Mongré alors que nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de tous les dévouements pour que le Collège puisse avoir le plus important et retrouve sa réputation d'avant guerre. Croix aux trois présidents. » Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier, 11 II 144 Collège de Mongré 1951-1960.

« Professeur depuis 13 ans, j'avais consacré mon avenir à l'Enseignement libre après avoir fait mes études supérieures à la Faculté des Lettres. J'enseignais depuis plusieurs années en Première, tout en secondant, comme Sous-Directeur, Monsieur Jandot dans certains détails de l'administration du Collège. Or le nouvel état de choses créé à Villefranche, allié à la propagande hostile de certain membre du clergé contre Mongré, ne me permet plus d'envisager de poursuivre le but que je m'étais assigné. L'avenir du Collège de Mongré est, de l'avis unanime, très compromis, et, désireux d'assurer d'une manière stable mon avenir et celui de ma famille, je me verrai dans l'obligation de donner ma démission à notre Président, M. Gormand. J'ai maintenant 35 ans, j'avais jusqu'à ce jour fait confiance à l'enseignement libre, mais j'ai bien peur d'avoir fait fausse route. Je viens donc, Éminence, avec beaucoup de regret vous faire part de cette décision. Vous comprendrez sans doute que, faute d'une certitude absolue sur la continuation d'un Collège abandonné de tous, et dans la perspective d'une fermeture qui peut se produire à plus ou moins brève échéance, il est peut-être plus sage de ne pas attendre le dernier moment. [...] Francisque Perrut, Professeur Collège de Mongré¹. »

Dès le lendemain, le cardinal répond à Francisque Perrut.

« Il y a des mois que je m'en occupe : et je crois pouvoir dire que je fais tout ce qui est en mon pouvoir. Je déclare, d'ailleurs, à qui veut l'entendre – et je le répétais notamment jeudi à M. le Maire de Villefranche – que nous sommes formellement résolus à garder le Collège de Mongré et à ne reculer devant aucun sacrifice pour y parvenir. Je ne puis évidemment donner sur l'avenir des précisions absolues. Mais je puis tout de même au moins affirmer que vous vous trompez en considérant que le Collège est abandonné de tous. En ce moment même, nous multiplions nos efforts². »

Le 11 mai, les Anciens élèves s'adressent au Primat des Gaules. Leur « aide-mémoire » est sensé l'aider à comprendre le problème de Mongré. Il est au passage fait allusion à la polémique autour de l'augmentation de capital de la Société Immobilière. Les Jésuites sont accusés d'avoir voulu faire une opération financière.

« Le Domaine de Mongré a été donnée, vers 1850, par Mademoiselle de la Barmondière à la Compagnie de Jésus, à la condition expresse qu'il y soit construit un Collège d'Enseignement Libre. Pris par l'État, il a été racheté par des Anciens Élèves et des Amis de Mongré, à l'instigation du Père Henry Perroy en 1913, et une Société Immobilière a été constituée. Le Collège de Mongré a été fermé en 1939 par la Compagnie de Jésus. Malgré des demandes pressantes des Anciens Élèves de Mongré qui désiraient leur retour, les Jésuites opposèrent un *non possumus* et poussèrent à la vente de l'ensemble du domaine et du Collège afin de récupérer le montant des parts dont ils sont propriétaires. »

« L'aide-mémoire » explique ensuite les démarches effectuées par Marcel Perroy, Paul Ducottet et Henry Gormand en même temps que l'action de Marcel Jandot. Ce dernier a, « malgré de nombreuses obstructions », déjà ouvert un externat pour ainsi maintenir « une pépinière d'élèves » et accepté de s'effacer avec abnégation devant les Assomptionnistes. La première année fut très difficile. « La Mairie avait aussi depuis longtemps des vues sur le Collège et sur son Parc. Elle espérait pouvoir profiter du départ des Jésuites pour réaliser une expropriation. » Depuis la réouverture de l'établissement en 1951, elle a changé de tactique et a procédé en trois temps : elle a d'abord cherché à obtenir la cession d'une partie du domaine et de exploitation agricole. Maintenant que le principe de la vente est acquis, elle en est à « démasquer son jeu en indiquant que c'est pour construire un lycée pilote. »

« Or, quand le lycée aura été construit, il aura attiré un certain nombre d'élèves de Mongré. D'où à plus ou moins brève échéance, fermeture du Collège et rachat par l'État ou la Ville. D'où Liquidation de la Société Immobilière et distribution aux actionnaires, entre autres, à la Compagnie de Jésus du montant de leurs parts. Le point de vue de la Mairie semble bien, hélas, rejoindre ici le point de vue des Jésuites. »

¹. Lettre de Francisque Perrut à Pierre Gerlier, 6 mai 1955. Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier, 11 II 144 Collège de Mongré 1951-1960.

². Lettre de Pierre Gerlier à Francisque Perrut, 7 mai 1955. *Idem*.

Selon « l'aide-mémoire », Dominique Lavirotte est le seul parmi les membres du Comité de l'Association des Anciens à être entièrement d'accord pour cette vente. Il est vrai qu'il est aussi Conseiller municipal. Les Anciens élèves demandent une intervention publique du Cardinal par un avis dans *L'Écho liberté* et la Presse de Villefranche, ainsi qu'un message lu en chaire dans toutes les églises de la région de Villefranche. Ils demandent surtout que le Cardinal exige un vote lors de l'assemblée générale de la Société Immobilière qui aura lieu le 15 mai à Villefranche. De leur côté, les Anciens Élèves donneront à leurs mandataires les ordres nécessaires sur l'étude d'une vente des terrains pour la construction, non d'un lycée mais d'immeubles d'habitations qui amèneront par la suite des élèves à Mongré. Les Anciens élèves savent l'archevêque de Lyon très sensible à la question des Institutions catholiques comme pourvoyeuses de vocations religieuses.

« Un lycée sera construit ailleurs. Deux cent vingt cinq Mongréens continueront à recevoir un enseignement religieux. Des vocations de Prêtres et de militants d'Action catholique seront nombreuses à Mongré. Et le CHEF DU DIOCÈSE aura sauvé un Établissement d'Enseignement LIBRE, indispensable à toute la région Beaujolaise. »

Le nouveau Collège de Mongré étant ainsi sauvé, les Anciens élèves demandent au cardinal d'établir une lettre confirmant les professeurs dans leur poste lorsque l'établissement recevra une nouvelle équipe de prêtres. Les Anciens élèves rappellent au cardinal Gerlier que la Municipalité ne réalisera son programme qu'avec son accord. Or, il aurait fait dire au Maire par Henry Gormand :

« Si les Jésuites reviennent à Mongré, je dirai oui à M. Chouffet, qui m'a promis, en échange de mon acceptation, un terrain à Belleruche pour y construire un chapelle et l'autorisation d'avoir un aumônier au futur lycée. Si les Jésuites disent qu'ils ne veulent pas revenir à Mongré, je dirai "non" à M. Chouffet. »

« L'aide-mémoire » conclut que le cardinal est dans une impasse, tout cela étant provoqué par la légèreté du Conseil municipal et l'incompréhension des Jésuites. Il invite à demi-mots le cardinal à s'informer des effectifs et de l'activité réelle des Jésuites à Lyon.

« La Compagnie de Jésus, qui compte, au début de 1954, 32 501 Jésuites, dont 3106 en France, a eu des centaines de novices et de prêtres séculiers au Collège de Mongré et à l'Externat Saint-Joseph à Lyon. Il serait intéressant de savoir combien de Jésuites sont sortis du Collège laïque de Villefranche et des lycées de Lyon, qui ont des aumôniers. »

Face à cet argumentaire, le cardinal Gerlier écrit le 13 juin au Préposé général Janssens qu'il a rencontré une dizaine de jours plus tôt à Rome.

« J'ai trouvé, en rentrant à Lyon, tous ceux qui s'intéressent à ce problème dans une très grande préoccupation, qui est chez quelques une effervescence. Ce matin même on me téléphone de la part du Maire de Villefranche. Je suis vraiment dans la nécessité de ne pas trop faire attendre. »

Pour convaincre le Supérieur général des Jésuites de revenir sur la décision prise quelques années plus tôt et pour le décider à engager de nouveau des Jésuites à Mongré, il sollicite son intervention, bénéfique pour Mongré et toute la région.

« Il m'apparaît de plus en plus que la présence des Jésuites en cette Maison dont le nom est inséparable du leur nous permettra seul de franchir une étape très grave. Je vous rappelle, d'ailleurs, mon TRP, que je demande seulement une petite équipe de Pères susceptibles d'occuper les postes essentiels, et qui trouverait dans le corps des professeurs laïques les collaborations nécessaires pour les autres postes. Pardonnez-moi l'indiscrétion que je commets en renouvelant mes instances les plus vives pour que la Compagnie ne nous refuse pas ce service de tout premier ordre. »

Pierre Gerlier demande une réponse rapide, avant son départ à Rio pour un congrès.

« Ce que j'ose attendre surtout, mon TRP, c'est que cette réponse soit favorable. Vous ne pouvez imaginer le soulagement que vous m'apporterez ainsi. Je supplie Notre-Dame de Fourvière de vous inspirer. »

Le 16 juin, le Préposé général Janssens ne peut que confirmer ce qui a été décidé. André Ravier l'avait d'ailleurs déjà informé du souhait de l'archevêque.

« En admettant tout à fait l'importance des motifs qui ont poussé la sollicitude de Votre Éminence, je ne vois guère comment les Provinces de France, déjà trop chargées, pourraient trouver les hommes nécessaires sans causer un tort grave aux autres Collèges et à la vie religieuse de ceux qu'il faudrait encore surcharger. »

Trois jours plus tard, dans un nouveau courrier, Jean-Baptiste Janssens réitère et justifie plus encore sa précédente réponse.

« C'est avec grand regret, mais bien nettement, qu'après avoir étudié de plus près le problème du Collège de Mongré, je dois donner à votre Éminence une réponse négative. Comme le laissait prévoir la lettre du 16, il nous est tout à fait impossible de fournir à votre Éminence la petite équipe de Pères susceptible d'occuper les postes essentiels du Collège de Mongré. Nous ne pourrions les trouver sans nuire gravement à d'autres Collèges déjà privés d'hommes, même si nous les cherchions dans toute la France. La responsabilité de la vie religieuse de nos Provinces, qui m'a fait ordonner la visite actuelle en cours, me fait un devoir non seulement de ne pas ajouter à leurs charges mais même de les soulager dans toute la mesure du possible. De plus, outre le reproche d'incohérence qui nous serait à juste titre adressé, alors que nous avons dû récemment imposer notre départ et que nous fermons ailleurs d'autres Collèges, nous nous estimons incapables dans les circonstances actuelles de reprendre un Collège que dès avant 1940 nous avions peine à maintenir. C'est pourquoi je prie votre Éminence de vouloir bien nous excuser et de croire toujours à notre sincère désir d'aider d'ailleurs autant que nous le pourrons votre Éminence et le diocèse de Lyon, comme nous essayons de le faire selon nos forces. »

S'il ne se satisfait pas de cette réponse, le vieux cardinal doit demander aux Assomptionnistes de ne pas renoncer. Ils sont inquiets quant à la situation du Collège qu'ils ont repris. La rumeur l'annonce comme bientôt ruiné. Aussi, le 20 juin, Pierre Gerlier écrit-il au Provincial des Assomptionnistes, Bruno Linder. Il l'exhorte à renoncer à l'abandon de Mongré ou, au moins, de le conserver au moins une année encore.

« Même si Jésuites finissaient par ne pas découvrir une solution susceptible d'être mise en œuvre à la rentrée, je vous rendrai votre liberté sans discussion. Il m'en coûte de demander une prolongation qui vous est pénible. Mais mesurez gravité et poids des raisons qui m'y contraignent. »

Pour faire suite à la demande des Anciens élèves et rassurer aussi les nouveaux maîtres de Mongré, le cardinal Gerlier rédige également le texte d'une note à lire dans les églises de Villefranche et de ses environs et à publier dans le bulletin paroissial et les *Nouvelles de Mongré*. Il écrit aussi que son texte paraîtra dans la *Semaine religieuse* de Lyon et la presse lyonnaise. Il s'agit de dissiper les rumeurs sur la fermeture de Mongré. Quant à l'inscription de nouveaux élèves au Collège de Mongré, l'évêque utilise l'argument d'autorité :

« Les bruits les plus divers et les rumeurs les plus fantaisistes ont couru depuis quelques temps au sujet du Collège de Mongré. Je tiens à préciser, en peu de mots, l'exacte vérité. En dépit des difficultés qu'il a traversées, et qui ne sont pas encore à leur terme, le Collège de Mongré est en sera maintenu. Je l'ai dit déjà à plusieurs reprises. Je le répète formellement. Les diverses Sociétés ou Associations intéressées ont dû envisager, avec mon assentiment, et après un examen approfondi, et parfois des discussions assez vives, certaines cessions de terrains à la Ville, cessions que les circonstances rendaient inévitables, et que ceux-là seuls peuvent juger équitablement qui ont connaissance de tous les éléments très complexes, de ce difficile

problème. On se tromperait étrangement si on croyait discerner dans ce geste une sorte d'abandon du Collège. En toute hypothèse, au contraire, Mongré, dont le nom évoque de si glorieux souvenirs et un si magnifique effort au service de l'enseignement chrétien, subsistera, avec le même caractère, parmi les établissements libres dont le diocèse est fier. Je fais donc appel plus que jamais à la fidélité et au dévouement des familles catholiques pour qu'elles nous aident efficacement non seulement à maintenir, mais à développer un Collège qui a donné déjà tant de bons serviteurs à l'Église et à la France. J'ai confiance que les parents chrétiens comprendront la gravité du devoir qui leur incombe de répondre avec discipline à cet appel instant de leur Archevêque. Pierre-Marie Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon. »

Un temps rassurés, les Assomptionnistes menacent encore en février 1956 de quitter Mongré. Le cardinal Gerlier doit donc encore intervenir. Le 3 mars, il en informe le Provincial des Jésuites. Lors d'un entretien à Paris, le Père Général de l'Ordre lui a fait part du départ quasi certain des religieux. Il avancé le besoin de jeunes Pères pour les Collèges d'Algérie et la nécessité de leur faire étudier l'arabe.

« Or, je ne puis vraiment me résoudre et je dirais même moins que jamais, étant donné l'ensemble des circonstances – à envisager la fermeture de Mongré. Je voudrais donc faire une suprême tentative auprès du RP Plaquet. »

À André Ravier, l'Archevêque de Lyon demande qu'il appuie sa requête.

« Je suis vraiment dans une dure anxiété à ce sujet. La Compagnie pourrait nous en libérer en nous donnant seulement trois Pères, un Recteur, un Directeur des études, un Surveillant Général (je crois bien que ce n'est pas le nom en usage). De grâce qu'on ne nous refuse pas ce geste de salut. »

Le Provincial étant occupé à Marseille, Simon Jacquet rappelle au cardinal que la Province jésuite de Lyon, en l'état actuel de ses effectifs, ne peut reprendre charge de Mongré, même dans les conditions réduites que propose Pierre Gerlier.

« Notre recrutement insuffisant des années passées fait sentir ses effets parmi les jeunes Pères qui achèvent leur formation et qui doivent assurer les relèves nécessaires. Même en supposant une amélioration très sensible de ce recrutement (amélioration que nous espérons, sans encore la constater), il faudrait 15 ou 20 ans pour que la situation soit redressée. En ce moment, nous devons envisager plutôt des suppressions de maisons et ce sera sans doute une des conclusions de la "Visite". Il ne peut donc être question de reprendre un Collège. Les trois hommes que demande Votre Éminence : un recteur, et des préfets, sont précisément ceux dont nous avons le plus besoin : les huit Collèges que doit alimenter la Province manquent de cadres de valeur ou de santé suffisante. Le Père Provincial ne peut donc donner à Votre Éminence aucun espoir pour une reprise de Mongré. Et ce n'est pas faute d'aimer les Collèges, ni regretter l'abandon auquel nous avons été contraints par la nécessité. Moi-même, en transmettant à Votre Éminence cette réponse, je sens douloureusement toute l'amertume d'une décision que je voudrais autre, mais dont je ne puis qu'approuver la sagesse¹. »

Malgré cette information, le cardinal Gerlier peut, le 10 mars, s'adresser au jésuite belge Clément Plaquet, alors Visiteur de la Compagnie de Jésus en France. Dans sa lettre, Pierre Gerlier affirme que les Assomptionnistes ont assez bien réussi, mais ils sont effrayés par la perspective du grand Lycée face au Collège. Obligés par des besoins urgents, notamment en Afrique, ils lui ont demandé de pouvoir se retirer de Mongré. Pierre Gerlier dit avoir obtenu, après de difficiles tractations, qu'ils acceptent de rester une année encore. Devant une telle situation, Pierre Gerlier a de nouveau sollicité le Supérieur général des Assomptionnistes. Il a déjà eu deux entretiens à Paris à l'occasion de la réunion de l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Le Supérieur a déploré une forme de malentendu.

¹. Simon Jacquet à Pierre Gerlier, 9 mars 1956. AFSI QMon 54.

« Nous manquons à notre devoir en gardant Mongré. C'est par le fait d'un malentendu qu'on a cru que nous revenions sur notre décision d'abandonner le Collège. Les circonstances nous imposent de rester fidèles à notre décision première. »

Selon le cardinal, après « [ses] insistances réitérées », le Supérieur général a laissé un espoir, « d'ailleurs fort vague » : si l'Archevêque de Lyon ne trouvait réellement aucune autre solution, il envisagerait peut-être de prolonger la présence des Pères à Mongré pendant une nouvelle et dernière année. Face à la perspective du départ des Assomptionnistes, Pierre Gerlier tente donc encore une fois d'obtenir des Jésuites qu'ils reprennent, avec un petit groupe de Pères, la direction de Mongré.

« Je crois pouvoir dire que, depuis que je suis Évêque, aucun problème scolaire ne m'a donné un souci comparable à celui que j'éprouve aujourd'hui. Et c'est à cause de cela que je vous demande de me permettre de me tourner à nouveau vers la Compagnie. La fermeture de Mongré serait une véritable catastrophe, en même temps qu'un recul douloureusement sensible dans toute la région de la cause de l'Enseignement Chrétien. Le Père Jacquet, qui a eu l'occasion de passer récemment à Mongré, me disait l'émotion véritable qu'il avait ressentie à la pensée que cet Établissement, qui a représenté une tradition si glorieuse de la Compagnie, pourrait être amené à disparaître. Permettez-moi donc, mon Très Révérend Père, de faire un suprême appel à votre bienveillance et à votre compréhension. Aidez-nous, je vous en prie, à sauver Mongré. J'ajoute que nos exigences sont aujourd'hui très réduites. Il y a là-bas un corps professoral laïque, dont plusieurs membres sont de qualité. Nous en recruterions d'autres. Et, au total, je ne demanderais à la Compagnie que de nous donner un Supérieur et un Père Spirituel. L'idéal serait d'y adjoindre un Directeur des Études. Nous en ferions le sacrifice, si c'était indispensable. »

Pour conclure cette supplique empreinte d'émotion, Gerlier convoque la mémoire des Jésuites à Mongré dans le cri d'un diocèse de Lyon heureux si la Compagnie de Jésus reprenait sa place dans l'Enseignement libre.

« Laissez-moi vous dire qu'il y aurait dans toute la région une explosion de joie si l'on apprenait que, même avec ce personnel réduit, c'est la Compagnie qui reprend la direction et la responsabilité de Mongré. Elle servirait, une fois de plus, en le faisant les intérieurs [sic] supérieurs de notre jeunesse et elle libérerait l'Archevêque de Lyon et son diocèse d'une angoisse dont vous devinez qu'elle est bien profonde puisqu'elle me détermine à vous écrire cette lettre. [...] Je garde l'espoir que vous entendrez notre cri de détresse. »

Le Préposé général des Jésuites ne reviendra pas sur la décision de la Compagnie de Jésus de renoncer à Mongré. Cette année-là, l'histoire du Collège Mongré devient une notice « Villefranche-sur-Saône », rédigée par l'un de ses anciens professeurs, Auguste Demoment, dans la somme commémorative et apologétique dirigée par Pierre Delattre¹. De son côté, après avoir demandé au Maire de Villefranche d'obtenir une aumônerie dans le nouveau lycée de la Ville, le cardinal Gerlier l'a interrogé sur les conditions du bail d'un terrain sur lequel serait construite la nouvelle église de Belleruche². En novembre, un bail emphytéotique est signé entre la ville de Villefranche-sur-Saône et l'Association diocésaine de Lyon pour le paiement d'un loyer par l'association en contrepartie de la location d'un terrain. Il est convenu que l'Association « ne pourra utiliser le terrain que pour la construction d'un presbytère et d'une Église, sans pouvoir édifier des bâtiments qui auraient une autre destination que celle de la célébration des Offices religieux et des Œuvres qui s'y rattachent. » En annexe, le document rapporte la délibération du Conseil municipal, le 28 mars 1955, par laquelle les élus ont approuvé la vente du terrain à la Ville par la Société Immobilière de Mongré et la demande par le Maire, lorsqu'il sera membre du

¹. Pierre Delattre (1876-1961), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoires topobibliographiques publ. à l'occasion du quatrième centenaire de la compagnie de Jésus 1540-1940*, Enghien, Inst. Supérieur de Théologie, 1949-1956.

². Pierre Gerlier à Armand Chouffet, 6 décembre 1955. Archives municipales de Villefranche-sur-Saône, M 500 47 9

Conseil d'administration du Lycée, de « la désignation d'aumôniers ayant accès au nouvel établissement¹. »

D'une mémoire à l'oubli ?

Mongré génère une mémoire. La mémoire qui « apparaît lorsque les mêmes souvenirs, vécus ou transmis, reviennent de façon répétitive et qu'ils sont présentés comme spécifiques de la communauté. [...] Elle idéalise le passé qui devient "le beau passé", gommant les tensions sociales et les luttes de clan, dans une vision unanime et pacifique². » « Collective », la mémoire de Mongré s'organise autour de l'histoire du Collège, avec sa tradition, ses maîtres et ses élèves. Elle ramène tout à une époque, simplifie et ne retient le plus souvent que des faits de la vie quotidienne. Elle s'amenuise au fur et à mesure que ses acteurs disparaissent, et que le cadre à partir duquel se sont formés leurs souvenirs se transforme. Désiré Walter mort en 1940, l'année de la fermeture du Collège des Jésuites, la décennie 1950 est marquée par l'effacement progressif d'une génération de religieux et de laïcs qui ont été les principaux protagonistes de l'humanisme mongréen façonné durant l'entre-deux guerres. Monsieur Mondésert disparaît au début de 1955. Une histoire s'achève. Le 14 janvier, à Bourg-en-Bresse, ses funérailles réunissent une assistance nombreuse. « Une foule considérable a rendu un émouvant hommage à M. Claude Mondésert », titre *La Voix de Bresse et des Dombes* dont l'abbé Mondésert est le rédacteur en chef. *L'Écho-Liberté* annonce en première page : « Les funérailles de M. Claude Mondésert ont marqué la reconnaissance de ses anciens élèves et ont été un hommage unanime des Catholiques au chrétien, au professeur et à l'homme »³. Dans le cortège au devant duquel marchent les enfants des écoles libres de la paroisse et du Collège Saint-Pierre, figurent des personnalités civiles et religieuses. Présentes en grand nombre, elles témoignent de l'autorité et du rayonnement du maître décédé. Outre le Procureur de la République, Monsieur Novel, le directeur des PTT, Monsieur Touzet, Maître Georges, conseiller général et adjoint au maire de Bourg, Mademoiselle Sommier, adjointe au maire, la presse relève la présence de Messieurs Babey, Duc, Barberot, conseillers municipaux. Au premier rang des autorités catholiques se remarquent Mgr Mercier, vicaire capitulaire, Mgr Gardette, Recteur des facultés catholiques de Lyon, le RP Ravier, Provincial des Jésuites de Lyon, Messieurs les chanoines Calvet, curé-archiprêtre de Notre-Dame, et Charbonnet, Supérieur du Grand séminaire. L'absoute est présidée par Mgr Mercier. André Ravier prend la parole lors de la cérémonie dans l'église. De son côté, le Docteur Friehe, président de l'Association des anciens élèves de Mongré, prononce une allocution sur le parvis de l'église de Bourg-en-Bresse. Parmi tous les proches amis jésuites de Claude Mondésert, Victor Fontoynt confie sa peine à la famille du défunt.

« Il y a bien peu d'amis dont le départ m'ait fait une si grande peine, et qui me laissent un si vénéré, réconfortant et reconnaissant souvenir. C'est peut-être aussi le meilleur des éducateurs que j'ai rencontré, et certainement le plus indiscuté. Et il trouvait le moyen, si exigeant et "sans faiblesse" qu'il ait été, d'être non seulement estimé, mais aimé de tous ».

François Charmot dissimule moins encore son émotion devant la perte de son ami. Son texte est tout empreint d'une nostalgie d'autant plus lourde à porter qu'avec le temps enfui, c'est l'un de ses grands témoins qui s'efface. L'hommage dit la reconnaissance de l'ancien Préfet des études pour le labeur extraordinaire du

¹. Bail emphytéotique par la Ville de Villefranche-sur-Saône à l'Association diocésaine de Lyon, 16 et 13 novembre 1957, acte reçu par Paul Besson, notaire. Archives municipales de Villefranche-sur-Saône, M 500 47 9.

². Philippe Joutard, « Mémoire collective », dans André Burguière, dir., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 447-449.

³. *L'Écho-Liberté*, 15 janvier 1955.

professeur, l'admiration aussi du jésuite pour l'humaniste chrétien entièrement dévoué à l'œuvre éducative de la Compagnie.

« L'histoire du Collège de Mongré, pendant près de cinquante ans, fut l'œuvre d'éminents éducateurs qui ont collaboré, dans un extraordinaire esprit de compréhension, de charité et de dévouement, avec les Pères de la Compagnie; parmi eux, on a toujours rendu un hommage spécial à M. Pasquier dont les *Nouvelles de Mongré* (mars 1927) ont célébré les mérites, et à M. Mondésert. Tous deux ont rendu à la Compagnie d'immenses services ; à ne considérer que le don total qu'ils ont fait d'eux-mêmes à l'œuvre qu'elle avait entreprise, on peut affirmer qu'aucun jésuite ne paraissait l'aimer davantage ». [...] Sa pédagogie faisait l'admiration de ses collègues et de ses élèves. Il suivait spontanément les principes du *Ratio* de la Compagnie, mais avec une telle science et un tel art que les Jésuites eux-mêmes apprenaient beaucoup à son école. [...] Cet homme vraiment saint disait jusqu'au dernier jour sa reconnaissance à la Compagnie et répétait ces mots : "Bénissez la Compagnie de Jésus". La vérité est que la Compagnie a reçu par son amitié et son dévouement sans défaillance, durant un demi-siècle, une grande bénédiction de Dieu pour l'accomplissement de son œuvre d'éducation. Elle ne l'oublie pas et ne l'oubliera jamais. Et sa gratitude est trop considérable pour que le temps qui passe suffise à la témoigner¹. »

En ce milieu des années 1950, Mongré demeure entre histoire et mémoire. Le « grand Mongré » des Jésuites est entré dans le domaine du souvenir et il ne peut que se perpétuer dans la mémoire de ses anciens élèves. Regroupés dans l'Amicale des Anciens élèves, les plus fidèles de ces derniers demeurent bien souvent amers. N'est-ce pas par la faute de la Compagnie si Mongré est alors réduit à n'être plus qu'une épure ? Respectueux de leurs anciens maîtres, les élèves d'hier témoignent discrètement de leur déception lorsqu'ils font part de leurs souvenirs. Un voile de silence couvre désormais l'œuvre des Jésuites qui, s'ils n'ont pas trahi, ont toutefois déçu. Pour exalter la grandeur passée, c'est donc la figure du laïc Claude Mondésert qui sert à entretenir la fidélité au passé. En 1955, Francisque Perrut a lui aussi rendu hommage au vieux maître dans les *Nouvelles de Mongré*². Les Jésuites ne sont pas mentionnés.

« Avec lui disparaissait une des plus grandes figures Mongréennes : M. Mondésert avait en effet consacré près de cinquante années de son existence au service de Mongré, d'abord comme professeur de Seconde et de Première, puis comme Directeur. Depuis 1897, date de son entrée à Mongré comme professeur-surveillant, jusqu'à la fermeture du Collège en 1940, combien de générations d'élèves sont passées « entre ses mains », et ont conservé un souvenir impérissable de son enseignement dont la vigoureuse méthode était associée à une bonté toute paternelle ? »

L'orateur évoque pourtant aussi le souvenir d'une classe de grec rapporté par Jean Mulsant dans les *Nouvelles*, en avril 1938, et la Fête organisée cette année-là en l'honneur de Claude Mondésert. De fait, une mémoire de Mongré s'estompe avec ses témoins. Raoul de Lumley disparaît la même année que Claude Mondésert. Victor Fontoynt et Simon Jacquet meurent en 1958, Louis Théolier et Antoine Tissot en 1959. François Charmot, dernier survivant des grands éducateurs de l'entre-deux guerres, meurt en 1965. Parmi les laïcs qui ont exercé à leurs côtés, Henri Gauthier disparaît en 1967. Un passé s'efface d'autant plus que le souvenir qui s'accroche à un certain paysage s'estompe lui aussi. « Il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule pas dans un cadre spatial³. » Une sélection s'opère et la mémoire se concentre sur le seul Collège. La mémoire de ce dernier se divise autour de l'action des Jésuites. Il y a ceux qui conservent de la reconnaissance pour leur enseignement.

¹. François Charmot, « Maître éducateur, Monsieur Mondésert », *Jésuites de l'Assistance de France*, n° 2, 1956, p. 45-50 [citations p. 46, 47 et 50].

². Francisque Perrut, « In memoriam, Monsieur Claude Mondésert (Mongré 1897-1940) », dans *Les Nouvelles de Mongré*, n° 11, février 1955, p. 15-17.

³. Maurice Halbwachs, *La mémoire collective* (1950), cité par Philippe Joutard, « Mémoire collective », dans André Burguière éd., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 448.

Il y a les autres qui opposent le reproche d'un abandon de Mongré par les religieux. L'évocation de tels souvenirs, partiels et partiiaux, n'empêche pas l'avènement d'une nouvelle histoire, en train de s'écrire, et, avec elle, de la préparation d'un avenir pour un nouveau Mongré. Le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, en 1958, marque en effet un tournant dans l'histoire de l'Enseignement libre. Un peu plus de cent ans après les dispositions législatives du comte Falloux, la « loi Debré » du 31 décembre 1959 cherche à mettre un terme à la « querelle scolaire »¹. Pour dépasser les conflits passés et récemment encore ravivés entre les deux Écoles, publique et confessionnelle, le législateur écarte la demande de certains d'un monopole scolaire de l'enseignement public en France et consacre officiellement le pluralisme scolaire auquel participe pleinement l'enseignement confessionnel. En vue de rapprocher les deux enseignements, il projette des contrats entre l'État et les établissements privés volontaires. De surcroît, si la législation stipule l'existence d'un « caractère propre », elle entend que les établissements privés respectent à la fois les programmes d'enseignement de l'État et accueillent tous les enfants dans le respect de leur liberté de conscience. En contrepartie, l'Enseignement privé bénéficie d'un financement public pour le traitement de ses professeurs. Dans les faits, la nouvelle loi, comme celle de 1905, se révèle une construction juridique originale. Comme l'État ne connaît que des établissements privés, la loi nouvelle oblige ainsi « l'enseignement privé » à s'organiser pour négocier avec lui des modalités de la participation des établissements scolaires à un service national d'éducation². En 1959, l'annonce par le nouveau pape Jean XXIII, de la convocation d'un Concile pour procéder à l'*aggiornamento* de l'Église est un autre événement d'importance. Ouvert en 1962, il se veut pastoral et entend procéder à une révision des positions ecclésiales. Le domaine scolaire est concerné alors que l'éducation et l'enseignement n'ont cessé d'être repensés depuis le début du siècle et plus encore au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Cette même année, à Villefranche-sur-Saône, a lieu l'inauguration du nouveau lycée Claude-Bernard. Ainsi qu'il a été prévu en 1955, il est installé sur une partie des anciennes terres du domaine de Mongré. L'événement donne lieu à un reportage dans le magazine *Paris-Match*. Dans le même temps, la réalisation des projets d'urbanisme caladois se poursuit. En 1964, l'ouverture de l'avenue Saint-Exupéry rend nécessaire l'arrachage des marronniers de la grande allée du domaine de Mongré³, et, deux ans plus tard, la démolition de l'ancien château de la famille Bottu de la Barmondière, berceau du premier Collège jésuite. Nombre de ses anciens occupants vivent à cette occasion un véritable déchirement. « Ses pierres séculaires allaient se perdre dans l'anonymat d'une quelconque décharge publique⁴. » Mongré est désormais réduit aux seuls bâtiments du Collège avec les quelques parcelles qui les bordent. Le Collège de Mongré, héritier de l'établissement scolaire que projetait jadis Madame Bottu de la Barmondière, fait maintenant face au Lycée public Claude Bernard qu'il a laissé s'installer sur ses anciennes terres. En 1972, la réception de Michel Mondésert à Mongré donne à voir un conflit de mémoires. Le banquet est organisé à l'occasion de la récente ordination comme évêque à Ars du fils de l'ancien

¹. *La loi Debré. Paradoxes de l'État éducateur*, CRDP d'Amiens, 2001, 275 p.

². La nouvelle législation ne met pas fin aux tensions, car elle ne règle pas toutes les difficultés. Les décennies suivantes ont été encore l'occasion d'affrontements. Ainsi, avec la loi Guerneur « les extrémistes de deux camps se sont retrouvés pour casser l'économie de la loi Debré, qui était de constituer un même corps enseignant, formé de la même manière, ayant les mêmes intérêts pédagogiques, et une même solidarité professionnelle », a dit Edmond Vandermeersch, qui fut, jésuite, secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique. Quand les vocations religieuses enseignantes s'amenuisent au tournant des années 1970 et que « la pédagogie se sécularise au sein des établissements eux-mêmes [...] et ne se réfère plus à une identité commune de l'enseignement privé ou public » (Jean Houssaye), l'affirmation des évêques selon laquelle « l'apport original de l'enseignement catholique est de lier, dans le même temps et le même acte, l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi », est, pour Edmond Vandermeersch, une « hérésie ».

³. *Villefranche ancien, Villefranche XX^e siècle*, p. 58. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁴. *Idem*.

directeur civil du Collège. L'écho de la cérémonie permet de nouveau aux anciens de communier, plus de trente ans après la fermeture du Collège des Jésuites, dans le souvenir des maîtres d'hier et de la culture classique qu'ils transmettaient. Mais si le directeur, Monsieur Jandot, peut ainsi évoquer des souvenirs de Collège du nouvel évêque et, surtout, l'action de son père, chef d'une famille « profondément chrétienne », il reste lui aussi silencieux sur l'œuvre des Jésuites. Il ne cite pas même l'un d'entre-eux.

« Mais ce rappel de biographie est bien inutile pour tous les anciens des années antérieures à 1940. Le nom seul de Mondésert évoque toute leur jeunesse et fait revivre une foule innombrable de souvenirs parfois émouvants, toujours bienfaisants. Il était agréable, ce dimanche, de voir la joie sur les visages et d'entendre la satisfaction maintes fois exprimée de ces hommes mûrs qui entouraient les frères Mondésert dans le parloir du Collège, sous les cloîtres ou dans les salles à manger.

Cette promotion, cet honneur attribué à l'un de leurs condisciples, rejaillissait un peu sur eux-mêmes. Mais aussi, ils reportaient sur les fils leur fidélité à la mémoire du père. Monsieur Mondésert, le professeur, le père de famille, a été aussi pour des générations le « Pat », le « Pater », le Père comme le rappelait avec émotion et vénération M. Lavirotte dans sa remarquable allocution. C'est un homme qui a marqué Mongré et les Mongréens. [...] On ne pouvait séparer dans cette action de grâce la famille Pasquier de la famille Mondésert : les liens étaient si étroits entre les deux familles. Monsieur Pasquier aussi habitait depuis toujours au château, était professeur éminent, d'un dévouement rare, avait été directeur des études, et chef d'une famille remarquable d'où sont sortis quatre prêtres ». [...] « Merci, m'écrit un des participants à cette journée, pour le bien que nous a fait à tous ce retour à des sources infiniment précieuses¹ ».

Comme le Directeur, Dominique Lavirotte a insisté dans son allocution sur l'action du professeur Claude Mondésert. Comme le Directeur, il n'a pas fait mention des Jésuites.

« Me sentant honteux, voire ridicule, moi, Avocaillon de Sous-Préfecture, de la dérisoire concurrence déloyale de ce sermon, me permettez-vous, pour terminer, de l'illustrer en évoquant parmi tous ceux qui sont en ce moment-même avec nous, un homme que je n'ai pas besoin de nommer. Rappelez-vous sa voix rocailleuse :

"Faites vos groupes, Lavirotte, faites vos groupes.
Ce garçon, regardez-moi ce garçon : c'est une marmotte en hibernation.
Et celui-là, c'est une charrette gauloise à roues carrées.
Dupond, neuf, portez-vous comme lui mon ami.
Et vous là-bas, mais c'est un escargot, une limace sur le mur".

Et voici que nous avons devant nous cet homme étonnant, ce professeur extraordinaire, râblé de corps, aux cheveux dégarnis mais drus, aux yeux noirs et sourcilleux pétillants d'intelligence et de malice, embusqués derrière des lunettes cerclées de fer, cachant mal sa bonté sous une rudesse voulue, calculant ses colères. Impossible de l'évoquer en le séparant de sa classe et de tous les siens, éducateur complet, humaniste d'abord mais n'ignorant pas la discipline mathématique. Quel exemple de la règle et de la rectitude a-t-il su nous donner ! Quel exemple aussi de l'adaptation à chacun de nous ! Sans avoir à le dire, en dépit parfois des protestations de nos corps (admirable charogne), il savait créer une collectivité. Il savait réaliser l'union profonde : la symbiose des cœurs, des âmes, des esprits s'accomplissaient dans la peine, mais aussi dans le respect, la satisfaction intérieure, l'étanchement d'une soif ignorée. Au-delà de notre âge sans pitié, le surnom même que nous lui avons donné me paraît aujourd'hui le plus bel hommage que nous, ses anciens, puissions lui rendre : Le pat ! Le pater ! »

De fait, seul le Docteur Pasquier évoque ce jour-là l'œuvre des Jésuites dans son adresse à Michel Mondésert. Fils de « Monsieur Pasquier » et frère de Camille, jésuite, Victor Pasquier rappelle d'abord un poème de 1920, signé Simon Jacquet, sur

¹. Marcel Jandot, « Monseigneur Michel Mondésert à Mongré », dans *Les Nouvelles de Mongré*, n° 49, janvier 1972, p. 22-23.

les carrières à venir après le Collège, avant de citer les noms de grandes figures jésuites de l'entre-deux guerres.

« Pour tes condisciples et amis, [ta consécration épiscopale] éveille deux sortes de sentiments : d'abord celui d'une certaine fierté pour notre vieux et cher Collège, ensuite et surtout un sentiment de reconnaissance à l'égard de tous ces éducateurs religieux (j'ai cité le père Jacquet parce qu'il se trouvait l'auteur de ces vers, mais selon les générations dont vous faites partie, combien d'autres noms sont à votre esprit... ceux des pères Costa, Charmot, Fontoynt, de Lumley, Mulsant... je ne puis tous les citer), mais également éducateurs laïques (et nous sommes trop bien placés toi et moi mon cher Michel pour ne pas leur faire une mention très spéciale). Tous ces éducateurs, dis-je, qui ne se sont pas contentés de rêver, même poétiquement, à notre Avenir, mais se sont appliqués et ont consacré leur vies à forger cet Avenir et à essayer de faire de leurs élèves des hommes auxquels on puisse un jour confier les plus hautes responsabilités. Or, voici que dans ta discipline, si j'ose dire, tu viens d'accéder à ce stade... et nous te faisons confiance pour ne pas décevoir l'attente de tous ces Maîtres. [...] Nous savons qu'après tout, le vrai fondement de toute ton Action est inclus dans l'esprit et dans l'intention de cette formule que nous connaissons bien, nous autres Mongréens, pour l'avoir entendue ici même si souvent et particulièrement au terme de nos années scolaires : « *Et haec omnia ad majorem Dei gloriam...* Je pourrais presque conclure en disant « Amen ! » mais je ne suis qu'un laïque et plus prosaïquement je me contenterai de lever mon verre... de Beaujolais à ta santé, mon cher Michel, en te disant... toujours en latin (car les occasions de se faire comprendre dans cette langue que nous a si bien enseignée ton Père se font rares) : « *Ad multos annos !* » »

La mémoire de Mongré, tout au moins de « l'ancien Mongré » des Jésuites, survit désormais dans le récit d'une légende rapportée par des anciens élèves, comme Jean Vivien, en 1974, sur le ton de l'humour². Aux anecdotes personnelles s'ajoute ce qui a été répété depuis des décennies des premiers temps du Collège. Il s'agit par exemple des bons mots du Père Futy, professeur de Rhétorique entre 1860 et 1870. Le religieux n'appréciait pas un buste du Bienheureux de la Colombière³, placé au dessus de la porte qui donne accès à la salle de réunion des Pères et des Professeurs, et qui tient comme une sorte de pancarte avec son cœur. Il avertit celui qui, non prévenu, s'apprête à franchir pour la première fois le seuil : « N'entre pas ici, mon Petit, n'entre pas ! Tu vois bien que c'est un tripot... Regarde donc cet autre, avec son as de cœur !⁴ » « Entonnoir » pour Désiré Walter, Jean Vivien se souvient aussi des jurons du maître de chapelle. Il rappelle aussi comment professeurs et maîtres réprimaient les activités des « élèves libidineux. » Un surveillant qui a surpris deux élèves en train de s'embrasser dans un escalier arrête toute la Division et dit aux deux intéressés : « Montez vous mettre à genoux sur la première marche, je vais vous donner la bénédiction... "nuptiale" !!!⁵ » Certaines petites histoires ont été rapportées à Jean Vivien par Henri Gauthier, professeur à Mongré de 1912 à 1967. Ainsi, celle de l'abbé Jussot, « un énorme curé ventru, fessu et effroyablement sale, mais excellent latiniste », qui n'est pas satisfait du travail de traduction de ses élèves.

« Traduisant du Tacite, tous ses élèves ont traduit l'ordre d'un général romain à ses hommes : "Tace" par "Tais-toi", ce qui est certes bien exact, mais Jussot n'en est pas moins furieux. "Dans la bouche d'un général romain, rugit-il, ça ne peut se traduire que par "ta gueule" !" ⁶ »

En Sixième, Monsieur Faverge apporte à ses élèves, « au mépris des règlements », des tablettes de chocolat⁷. En Quatrième, en revanche, Monsieur Vuillermoz est très sévère. En Seconde, heureusement, enseigne « le charmant, l'exquis » Monsieur

¹. « Extraits de l'Allocution du Docteur Victor Pasquier », p. 24-25.

². Jean Vivien, *D'une histoire... à l'autre... Mongré*, 1974, 23 p. dactyl.

³. Il a été canonisé par le pape Jean-Paul II le 31 mai 1992.

⁴. *D'une histoire... à l'autre... Mongré*, p. 3

⁵. *Idem*, p. 7.

⁶. *Idem*, p. 8.

⁷. *Idem*, p. 16.

Bonnet, « d'un caractère très doux, sensible, poète, charmant, nous aimant infiniment, il avait de la sympathie pour tous. Nous ne le chahutions jamais¹. » Le Collège compte aussi « Monsieur Ollier, très avare, qui collectionnait les boutons de culotte et les bouts de ficelle... que nous semions exprès sur son passage². » Le Père Théolier est un « jésuite extraordinaire, élève du célèbre abbé Bremond, d'une culture et d'une science immenses, d'un caractère charmant bien que versatile. [...] Il nous amusait beaucoup, quand il nous disait, par exemple, qu'il ne lui restait plus que 1 m 25 de Saint Simon à relire, ou bien quand il s'enfermait dans sa chambre avec quelques litres de café et des boîtes de cigares ! Il en sortait les traits tirés par l'insomnie, et le jeûne, deux jours après, "dans un indicible état de collapsus" nous disait-il, mais ayant accouché d'un admirable poème et de quelque petite merveille³. » Bien sûr, il y a aussi les surnoms donnés par les élèves à leurs maîtres. « Monsieur Rozier, dit Benzène⁴. » Le chanoine Olivier est « Bornecque », car il « parlait toujours de Rome et des romains de Bornecque⁵. » Monsieur Mondésert, « surnommé "Pataud", car c'était un homme massif aux gestes lents, sauf quand il était en rage... !⁶ C'était un homme merveilleux, que nous adorions, et dont le savoir était immense, et la piété admirable. » De l'avis de Jean Vivien, il était cependant « le plus terrifiant.⁷ » Un jour, il commande à un élève de traduire Quintilien. Le maître exprime son insatisfaction au travers de ses formules habituelles : « Il est vraiment bête ce garçon ; mais lisez donc le texte ! On dirait, vrai, qu'il va avaler le Mont Blanc avec une petite cuillère !!! On dirait une poule qui a trouvé un sabre de cavalerie dans les glaces du pôle etc... etc... !!! Soudain le candidat fond en larmes, et cet exutoire étant insuffisant pour le degré de son émotion, fait un long pipi dans sa longue culotte ! "Pataud", livide de rage, sort et dans le couloir croise Monsieur Gauthier. Il explose : "C'est un peu fort, rugit-il, on ne peut même plus "parler" sans ouvrir les écluses !!"⁸ » À propos encore des surnoms, Monsieur Gauthier s'entend appeler « gros cul » par un élève et il s'en plaint au Père Tissot, même s'ils « ne sympathisaient pas particulièrement. » « Bah ! » dit le Recteur, « vous prenez l'affaire bien au tragique. » Irrité, Monsieur Gauthier réplique en révélant que les élèves surnomment le Père Tissot « la fouine. » Le Père Tissot est furieux...⁹ Jean Vivien ne veut pourtant pas résumer Mongré à cette somme de petites histoires plus ou moins drôles.

« Non. Mongré, ce n'était pas ça... J'ai eu le grand bonheur d'écrire sa grande et sa petite histoire dans le "bulletin du centenaire". Merveilleuse histoire tourmentée, fertile en épreuves, mais où toujours, comme par un destin providentiel évident, les jours sombres sont suivis de la joie des nouveaux départs dans l'espoir et dans la joie de la jeunesse. Mongré, c'était bien autre chose ! c'était l'esprit, le souffle spirituel et la science qui animaient nos maîtres, c'était leur tangible amour, c'était la grande ferveur de nos traditionnelles cérémonies : cette messe de Minuit, si célèbre à 100 kilomètres à la ronde, ce fameux *Sabbat Mater* et le Choral de Gounod devant la Croix du Vendredi Saint... et nos chants traditionnels : l'*Alleluia* de Franck, et les concerts, etc... [...] Mongré, c'étaient aussi ces merveilleuses classes, où des maîtres extraordinaires nous faisaient d'inimitables causeries pour nous initier à tout ce qui était beau, à tout ce qui révélait Dieu dans la création ; Mongré, c'était beau, très beau, c'était grand, très grand... grand aussi par le sacrifice de tant de Mongréens dont les noms sont inscrits sur les plaques de marbres de l'Atrium. »

¹. *Idem*, p. 17.

². *Idem*.

³. *Idem*.

⁴. *Idem*.

⁵. *Idem*.

⁶. *Idem*, p. 10.

⁷. *Idem*, p. 11.

⁸. *Idem*, p. 12.

⁹. *Idem*, p. 9.

Quinze ans plus tard, soit désormais « Mongré, cinquante ans après... », Fernand Martin, vieux professeur qui chemine « sur les routes du soir pour la dernière étape »¹, fixe des « figures qui passaient » sous les cloîtres de Mongré². La personnalité de chaque jésuite n'est pas sans influencer sur sa manière d'être ou la façon d'exercer son ministère. La barrette du Père Mouterde « est usée à force d'avoir servi. »

« Le Père salue tout le monde, à tout propos. Un plaisantin a même affirmé qu'un mille-pattes traversant le cloître aurait été honoré de son salut. Le Père Mouterde, si poli et si délicat, était affligé de la maladie du scrupule. Il éprouvait perpétuellement le besoin de "se rétracter" (c'était son mot) quand il avait émis un jugement trop personnel. Bibus est le surnom donné au préfet Perrin-Beaussier. Toujours sur le tas, toujours imprévu, il avait la déplorable manie de se trouver là où on l'attendait le moins. À l'angle d'un couloir, à un tournant d'escalier, derrière une porte, Bibus "coïnçait" infailliblement l'élève en défaut. Il rugissait alors, terrifiait sa victime qui se jurait bien de ne plus se mettre en "état d'infraction" comme disent les gendarmes. Le Père Charmot accueillait ses visiteurs avec le sourire et d'une voix chantante, dans sa cabine de l'atrium qui était en fait la poste de commandement du Collège. Il "concoctait" [...] d'épais traités de pédagogie. Il en avait tiré un résumé sous le titre de *Directoire*. Chaque professeur en recevait un exemplaire. Ce devait être son bréviaire. Il trouvait là de précieux conseils dont, malgré les bouleversements de programmes et les réformes de structure, l'enseignement d'aujourd'hui, si chaotique, trouverait profit à s'inspirer. Pauvre Père Badet ! S'il revenait, lui qui était viscéralement attaché à son Collège, il constaterait que Mongré a été démembré, que le parc et la roseraie ont disparu, que la Chapelle du vieux Château où il aimait réunir ses congréganistes a été rasée avec le Château lui-même et que même le monticule qui portait son nom n'existe plus. On le rencontrait collectant ses billets de confession. Il est mort un jour, à sa table de travail, alors qu'il était en train de les classer. »

Le Père de la Chevasnerie était « l'athlète chrétien, un hercule vendéen dont les ancêtres ont fait le coup de feu contre les bleus, aux chemins creux de son pays. Grand blessé de la guerre 14/18, il a trois passions : son bréviaire, son cours d'anglais et le football. » Parmi les religieux les plus impressionnants ou étonnants figurait le Père Chometon. Tout le monde le rencontrait alors qu'il récitait son bréviaire dans les couloirs.

« L'air apparemment farouche, il décourageait tout d'abord. La seule fois où j'ai tenté de lui parler, il m'a regardé comme si j'étais le diable. Il a frappé le sol du pied et grommelé je ne sais quel exorcisme. C'était pourtant le plus doux des hommes. "Un vieux dur-à-cuir de l'enseignement" (l'expression est du P. Jacquet [...]). Il a laissé un Commentaire de l'Évangile de Saint Jean, plein de fleurs, d'oiseaux, de beautés de la nature qui dénotait une sensibilité d'enfant et une grande fraîcheur d'âme³. »

Le Père Théolier était « un délicat lettré qui n'a pu donner toute sa mesure » et le Père Michel « rayonnait la Charité. » Le chanoine Olivier était « trapu, bougon et rugueux. [Il] possédait la solidité des chênes de son pays cévenol. Solide était sa foi, solide son enseignement, solide son amitié que voilait un certain détachement apparent et la pudeur de ses sentiments intimes. Sa conversation était riche d'expressions truculentes. On apprenait beaucoup à l'écouter. [...] Ayant assuré sa classe du matin, il mourrait comme il l'avait prévu, en bon laboureur, au bout du sillon. » Autant le chanoine Olivier était négligé, autant Monsieur Panzarella était « l'arbitre des élégances. [...] Rasé de frais, tiré à quatre épingles, avec un costume de bon faiseur, il était particulièrement bien vu du groupe sportif dont il était le généreux supporter. [...] Sa vocation le conduisit à la Chartreuse où son état de santé ne lui permit pas de rester. Prêtre séculier, il mourut prématurément à Paris, occupant le poste de directeur de Division à l'École Bossuet. » Les maîtres laïcs

¹. Il a été professeur de Troisième, 2^e section, durant l'année 1926-1927.

². « Mongré 1926-1940. Figures qui passaient », 4 p. dactyl.

³. Le Père Chometon était aussi Père spirituel de l'École apostolique. Augustin Chometon, *Le Christ. Vie et Lumière. Commentaire spirituel de l'évangile selon saint Jean*, Paris, Lethielleux, 1927.

formaient un autre groupe, avec aussi ses personnalités originales. « Qui donc est ce professeur déjà grisonnant qui se hâte en trotinant vers sa classe d'Humanités ? Il taquine sa barbiche, salue ses collègues d'un "Voilà, voilà. Très bien, très bien"... C'est Monsieur Bonnet, le doux et conciliant Monsieur Bonnet qui se prépare à commenter Ronsard, son poète favori, à ses élèves ». Il y a aussi Monsieur Launay qui raconte « d'une voix larmoyante une histoire sans intérêt ». « Monsieur Vuillermoz était un virtuose de la concertation [...] un exercice de l'ancienne pédagogie de la Compagnie de Jésus. La Concertation, opposait, dans une classe divisée en deux camps, Romains et Carthaginois pour une lutte à mort. On se battait non avec des épées mais à coups de citations, de règles de grammaire, de formes morphologiques, de vocabulaires... Les résultats étaient éclatants. De mauvaises langues chuchotaient bien parfois que ces joutes étaient adroitement sophistiquées et légèrement truquées sur les bords... Mais s'il fallait écouter les mauvaises langues ! » Deux enseignants assuraient l'enseignement des sciences physiques et des mathématiques, Monsieur Rozier « avec une rondeur bonhomme et quelque naïveté vantait les mérites de son "petit cours", véritable panacée qui permettait tous les espoirs aux examens, mais il ne le commercialisait pas. » Monsieur Noury, « "Le Bey", lui, venu des sables de Syrie, dans le but louable mais imprévu de donner un nouvel essor à l'enseignement des mathématiques, faisait preuve de beaucoup plus d'entregent. On le croisait, toujours pressé, entre deux juteuses répétitions. » Pour l'allemand, Monsieur de La Vallière et Monsieur Von T... se sont succédés, l'un et l'autre de la plus authentique noblesse, mais le second, « un Autrichien racé, distingué et courtois », revenu à Lyon en 1940 « dans les fourgons de l'armée allemande, chargé à la suite d'Abetz¹, d'un travail de séduction auprès de l'élite française. » Professeur de dessin, Monsieur Couvert « travaillait à l'instauration d'un nouvel ordre politique qui ne vit jamais le jour...² » Il y a, enfin et surtout, Monsieur Walter, « toujours vert et droit comme les sapins de sa chère Alsace. Chaleureux et spontané, il serre des mains. Il est heureux quand, au début de chaque année scolaire, il a (qu'on excuse l'expression - elle lui appartient), "fait péter le Saint Esprit" en jouant à l'orgue le *Veni creator*. Il est l'âme du Collège. On a abondamment parlé de lui. Son souvenir ne risque pas de périr. » Bien plus cependant que tous les maîtres, religieux ou laïcs, Fernand Martin se souvient de trois Frères coadjuteurs, trois figures « familières aux Mongréens d'il y a cinquante ans. »

« Ce ne furent ni des lettrés, ni des savants. Ils ne faisaient pas parler d'eux et visaient au contraire à rester inaperçus dans une vie de dévouement, silencieuse et effacée. L'abnégation de ces Frères jésuites imposait le respect. Un Frère Barbey près de sa chaudière, le Frère

¹. Otto Abetz (1903-1958), social-démocrate pacifiste passé au national-socialisme était l'ambassadeur de l'Allemagne à Paris pendant la Seconde Guerre mondiale. Son épouse, française, a été la secrétaire de Jean Luchaire. Avant la guerre, il entretient des relations avec les milieux intellectuels parisiens et soutient la fondation, en 1936, du Comité France-Allemagne par Fernand de Brinon (1885-1947) et Georges Scapini (1893-1976). En 1939, il est déclaré *persona non grata* en France. Le Comité est dissous, mais sa section lyonnaise, présidée par le très actif Henri Madinier, ancien Consul de Belgique et propriétaire du comptoir « France Atlas », continue un temps ses activités. Responsable de la mise en œuvre de la politique antisémite du Reich, Otto Abetz encourage les activistes collaborationnistes et soutient avec une conviction moindre une Collaboration qui maintiendrait la France dans une position d'infériorité par rapport à l'Allemagne.

². Étienne Couvert est né Lyon le 13 décembre 1856, d'un père originaire de Maurienne, et d'une mère lyonnaise, artiste elle-même. Il entre à 23 ans à l'École des Beaux-arts de Lyon. Il y reste jusqu'en 1884, remportant de nombreux prix. En 1885, il épouse Antoinette Bonnet, fille de Guillaume Bonnet, statuaire. Il est trop âgé pour concourir au prix de Rome, mais fréquente néanmoins la Villa Médicis, où son talent d'excellent violoniste est fort apprécié. Peintre, il est professeur de dessin et premier violon à l'Opéra de Lyon. Il est l'auteur du décor de la coupole de l'église Saint-Pothin à Lyon, auteur de toiles et de dessins pour vitraux en France, au Canada et en Nouvelle Calédonie (à Balade). Il dessine de nombreux vitraux en France surtout, mais aussi au Canada et pour la Nouvelle Calédonie. Il meurt en 1933. Jacques, Amaz, « La Cène de l'archevêché de Sherbrooke : un témoin du séjour de l'artiste lyonnais Étienne Couvert au Canada », *Journal of Eastern Townships Studies/Revue d'études des Cantons de l'Est*, n° 12, printemps 1998, p. 5-19.

Midrouillet vaquant aux besognes inférieures, le Frère Demonteil conduisant ses bœufs dans les terres du Collège... S'il me fallait choisir une unique image de ce temps là, c'est celle-là que je garderais. Ces Frères nous ont donné le plus bel exemple d'une vie vécue en plénitude. Avec eux, on côtoyait la sainteté. »

Comment atteindre une certaine objectivité dans le témoignage ? *L'Empreinte* d'Edouard Estaunié, roman publié en 1896, peut éventuellement servir à juger l'éducation jésuite dispensée au XIX^e siècle. Il est inadapté pour le siècle suivant. Jean Lacouture, un ancien élève et fils d'ancien élève des Jésuites, a plaidé la « relaxe »¹.

« J'ai lu bien des choses sur ce type de formation, signées par exemple de Marcel Prévost ou d'Édouard Estaunié. Mais rien à vrai dire qui recoupe ma propre expérience. [...] D'emblée, je ne retrouve rien, nulle « empreinte », nul conditionnement, et moins que tout la révolte. [...] Cet enseignement emmitouflé dans une religiosité prudente, très attentive au « siècle », très soucieuse d'efficacité sans larmes, n'était propre ni à susciter la ferveur, ni à provoquer la colère. Peu d'hommes éminents s'y manifestaient – mis à part le R.P. Bernard de Gorostazu qui, préfet de discipline vers 1935, devait achever à Rome, comme lieutenant du "général", une carrière étincelante [...] À Tivoli, l'éducation était soignée, mais l'enseignement terne. Les "pères" de Tivoli proposaient plus qu'ils n'imposaient une culture moyenne dans ses orientations, sa qualité, ses exigences, ses refus, tendant moins à vouer au service de Dieu des âmes ardentes qu'à procurer à la société française des cadres de bon aloi. Pour peu qu'on y mît sagement du sien, on y apprenait le latin et le grec, bien ; la littérature française, de Ronsard à Hugo, faiblement ; l'histoire, mal – le Malet-et-Isaac étant exclu au bénéfice d'un fâcheux Guiraud², calotin de courte vue ; peu de sciences exactes, et de philosophie point : notre maître, en ce domaine à hauts risques, se targuait de ne goûter aucun penseur plus que Marcel Aymé, dont il nous faisait volontiers, en classe, la lecture...³ »

Pas « d'empreinte » donc, mais un jugement tout de même sévère à l'encontre de l'éducation jésuite. Toute collecte des sources auprès des témoins serait-elle inévitablement une charge ? « Collecter un grand nombre de témoignages sur la vie à l'école, au Collège ou au lycée, rassembler les évocations de leur scolarité par d'anciens élèves, puiser dans les romans de formation ou les livres de mémoires, tout cela conduit généralement à être submergé par un flot de représentations chargées de rancœur⁴. » Qu'en est-il à Mongré ? Un sondage auprès des Anciens élèves de l'Association a révélé une certaine variété des profils⁵. Le milieu social a sans doute été plus homogène au XIX^e siècle qu'il ne l'a été au XX^e siècle, plus ouvert à la bourgeoisie, grande et petite. Les parents des jeunes Mongréens ont choisi Mongré car il avait déjà été le Collège de leur père, grand-père ou oncle. L'internat par les facilités qu'il procure pour des parents peu disponibles, mais aussi pour celui que l'on juge « élève paresseux », a été un autre critère de choix. Le niveau de ses études, la valeur de son enseignement « classique », la solidité de son instruction et de son éducation, la « bonne réputation » de Mongré ont été plus encore que son éducation chrétienne et sa discipline des motifs de scolarisation. La formation de Mongré était réputée pour être plutôt « littéraire ». La lecture était « la distraction principale, la véritable évasion », notamment lors de l'étude du soir. Culture littéraire partagée : les « humanités » latine et grecque. La qualité de l'écrit et la rigueur du style se remarquaient particulièrement lorsque la formation se prolongeait ailleurs, au lycée notamment. Les représentations théâtrales étaient intéressantes et de bonne qualité. Il y eut par exemple *Athalie*, avec chœur et orchestre, *La nouvelle idole* de François de

¹. Jean Lacouture, *Enquête sur l'auteur*, Paris, Arléa, 1989.

². Jean Guiraud (1866-1953), *polémiste chrétien*, Journée d'étude du 29 septembre 2006, Centre d'histoire du XIX^e siècle (Paris 1 - Paris 4) et le Centre historique des archives nationales.

³. *Enquête sur l'auteur*, p. 31-32.

⁴. François Grèzes-Rueff et Jean Leduc, *Histoire des élèves en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand, Colin, 2007, p. 15.

⁵. Un questionnaire a été adressé aux membres de l'Association amicale des anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré durant les années 1992-1993 et 1994. Il a été diffusé grâce au concours de Monsieur Philippe Lacroix.

Currel, la *Farce de maître Patelin* mais aussi des pièces et des monologues de Benoit-Marie, créateur de la « mère Cotivet », dont la valeur littéraire est « discutable ». Molière a toujours été à l'honneur : un ancien élève se souvient d'avoir tenu le rôle de Chrysale dans les *Femmes Savantes*. L'apprentissage des sciences devait se faire ailleurs. La faiblesse du niveau « scientifique », faute de maîtres compétents, était manifeste dans le refus de la préparation au baccalauréat « moderne », l'insistance sur les matières littéraires, tout en négligeant les langues vivantes. Claude Mondésert est restée la figure marquante : « Il nous obligeait à travailler ; il était très intéressant, mais exigeant ». L'enseignement du latin et du grec, « plus de soixante ans après, laisse ses marques indélébiles avec les racines, les décompositions de phrases des versions mises à nu dans le meilleur français distillé par le "Pat", Monsieur Mondésert, qui en arrivait à faire pleurer ses élèves (dont ses fils) qui "n'étaient que des ânes, des charrettes à roues carrées ou des chars mérovingiens". » Parmi les autres professeurs dont l'empreinte est restée forte, il y eut le chanoine Olivier en Seconde, le Père Margot, pour le latin et le grec en Cinquième, et Victor Fontoynt en Philosophie. Dans la formation religieuse, les exercices de piété étaient nombreux. Leur très grand nombre nuisait parfois à leur ferveur. Mongré imposait une messe quotidienne, mais très rapide, le cours d'apologétique chaque dimanche. Le Catéchisme était donné « de façon doctorale et sans grande référence à la réalité ». Ont été appréciés le cours d'instruction religieuse du Père Varillon et l'apologétique du Père Fontoynt, une « véritable formation ». Les confessions étaient obligatoires. Louis Badet était un Père spirituel très actif. Les contacts avec les Pères étaient faciles et de qualité, ainsi avec les Pères Tissot, Chamussy, de Ravinel, Badet, de Lumley, Pontet. « Le Père Tissot m'a marié en 1942. » Le Père Fontoynt était « au dessus du lot. Par contre le Père Badet, Père spirituel, était trop rigoriste, il m'a donné des complexes. » Le Père Bonnet-Eymard était un Surveillant exceptionnel. Parmi les prédicateurs marquants ou conférenciers renommés Paul Donœur était venu pour parler des Droits des religieux anciens combattants. Il y avait des prières quotidiennes avant chaque classe, de même qu'avant et après chaque repas. « On nous faisait beaucoup prier ensemble, chacun se soumettait très bien à cela ; on insistait beaucoup sur la « Présence Réelle », et on parlait des Saints comme des êtres accessibles ». Mongré imposait aussi des retraites de début et de fin d'année, des cérémonies avec des messes superbes, parmi lesquelles une « sublime semaine sainte » avec l'Office des ténèbres et ses lamentations émouvantes. Lors des messes un grand chœur et petit chœur animaient la liturgie. Il existait une tradition du pèlerinage à Ars, de la procession du 8 décembre à travers les cloîtres illuminés et de la procession de la Fête-Dieu dont le triomphe se manifestait dans la qualité des massifs de fleurs de chaque Division. Le jour des morts, la cérémonie était émouvante. Les Journées des missions « rompaient d'une façon folklorique avec la monotonie du Catéchisme. » Mongré a su proposer une intimité et un élitisme renouvelés, dans la Congrégation et les Cadets. Un ancien élève a été marqué « à tout jamais par le culte marial ». Un autre par la retraite de fin d'études, avec le Père Perroy, à cause de la fin des études, mais aussi du cadre et des échanges. Le Père Court était un remarquable directeur de Congrégation en Première et en Philosophie. Des élèves ont aussi fait partie d'une équipe de DRAC : « le dimanche après-midi par équipes de deux, à bicyclette, nous allions dans les villages voisins jusqu'à 15 kilomètres, avec des tracts à distribuer dans les cafés ou des affiches à coller. L'idée était de faire accorder aux enseignants les mêmes avantages que dans l'Enseignement d'État ». Une coupe DRAC réunissait aussi les travaux des élèves de Première, lors de conférences. Les plus intéressants gagnaient une coupe. « Par la suite, je suis rentré dans le scoutisme avec des Routiers. Le Père de Soras de Mongré nous a aidés. Par la suite, j'ai créé des unités à Beaujeu et à l'Arbresle. » D'aucuns regrettent une « influence parfois pesante » des « Pères recruteurs dont ma classe a eu à subir les effets ». Le même dit avoir « appartenu aux Congrégations, Cadets, mais pas à la JEC, inexistante alors. Je dois dire que ces groupements, vus avec un

certain recul, me paraissent avoir un effet néfaste en développant un faux élitisme basé sur la piété et une docilité parfaite aux "Pères spirituels". J'ai fait par la suite du Scoutisme dont l'esprit me convenait mieux que l'esprit jésuite. » Beaucoup d'élèves entraient au noviciat des Pères jésuites. « Une année, 9 élèves sur 11 entrèrent au noviciat ou au séminaire. À la fin de l'année, débarquait au Collège un Père recruteur, le Père de Lumley et chacun passait au confessionnal. La première phrase qu'il prononça m'a frappé et je ne l'ai jamais oubliée : "N'envisagez pas que vous n'avez pas la vocation..." » Le Collège proposait une véritable « vie de famille ». L'élève était suivi durant toute la journée par les Professeurs et les Surveillants. Dans ce « véritable cocon », la seule distraction était la visite des parents. Les promenades le long des routes par tous les temps étaient « ce que nous détestions », s'il n'y avait pas la découverte des châteaux des environs. Les repas sans *Deo gratias* étaient agrémentés par des lectures pieuses ou profanes. Il existait à Mongré une grande variété de jeux pendant les grandes récréations, avec des batailles qui donnaient un esprit d'équipe et permettaient le défoulement. Monsieur Vidal, Surveillant, avait la charge de l'équipe de football. Il était mal vu de se tenir à l'écart ; les Surveillants faisaient la chasse aux amitiés particulières, aux mauvais esprits, d'où une vigilance et « un certain espionnage ». L'encadrement avait lieu du matin jusqu'au soir. L'ambiance était studieuse et très occupée mais aussi coupée par des moments de détente où s'épanouit la camaraderie. Lors d'une maladie, un élève se souvient du réconfort à l'infirmerie du Père Mouterde, « Ramsès II ». Mongré, ce fut aussi le froid, la privation de ses parents, la longueur des classes, la monotonie de la formation et la sévérité de la discipline. L'internat était une coupure du monde préjudiciable au choix d'une carrière. Pour un élève « bon en maths. », les Jésuites ont fait pression sur son père pour que son fils prépare l'École polytechnique. Il a ainsi fait Maths-sup au lycée du Parc. Mais là, son niveau a été jugé trop moyen et il a fait le choix de préparer l'École navale. À la sortie du Collège, la majorité des élèves entraient à la fac de droit ou de lettres, dans une école de commerce.

« La formation par les Jésuites a eu l'inconvénient de développer en nous le goût du compromis, l'habitude de prendre les choses et les gens par le biais, ce qui nous a été souvent reproché à juste titre. J'ai rencontré des Jésuites qui s'insurgeaient contre cette accusation car nous avons rencontré aussi des jésuites francs du collier et droits comme des "i". Inutile de dire que ces derniers ralliaient d'emblée notre sympathie. »

Le Mongré des grands mongréens et de la « lyonnitude »

Les souvenirs peuvent parfois alimenter la légende. L'éducation dispensée à Mongré est bien souvent illustrée par deux anciens élèves. Chaque récit de leur vie est l'occasion de donner une certaine image de Mongré. En 1956, Louis Barjon, ancien du Collège, a donné la sienne en voulant se faire biographe de Pierre Teilhard de Chardin dans *Le combat de Pierre Teilhard de Chardin*¹.

« Il s'agissait alors, dans ma pensée, de réussir à faire paraître dans les délais les plus brefs, sous la signature de l'un de ses frères en religion, une première présentation de la vie, de l'œuvre et de la pensée du Père Teilhard. Mais malheureusement, à cette époque, du fait de l'opposition des autorités romaines, la publication de ce témoignage ne fut pas autorisée². »

Louis Barjon pense que Teilhard de Chardin « ne s'est sans doute pas acheminé, valise à la main, à travers les mornes quartiers de la cité caladoise », mais il décrit son arrivée vers ce Collège qui passait alors « pour une des plus belles maisons d'éducation de France. »

¹. Louis Barjon, *Le combat de Pierre Teilhard de Chardin*, Québec, Presses université Laval, 1971, « Note liminaire ». L'ouvrage était entièrement rédigé en 1956.

². « L. B. "Liminaire", Nice, le 10 avril 1970 ».

« De la grille d'entrée, boulevard Gambetta, empruntant le chemin qui conduit jusqu'au porche, les nouveaux arrivants purent découvrir les premiers éléments du parc. Vastes pelouses, longues allées bordées de marronniers, sévères bosquets de sapins noirs, à partir desquels s'amorcent les célèbres charmilles dessinées, dit-on, par Le Nôtre, qui mènent au château de la Barmondière, résidence des anciens propriétaires du lieu. Au premier tournant, sur la droite, se découvre à leurs yeux le Collège construit tout d'une pièce, avec son ensemble de bâtiments commodes, bien aérés, rigoureusement symétriques, son perron flanqué de part et d'autre de somptueux massifs de magnolias, et, "bien au milieu comme le cœur", sa chapelle que surmonte un clocher banal. Érigée quelque quinze années plus tôt (1865) selon les plans de Bossan (architecte de Fourvière), avec ses dix colonnes de pierre soutenant de hautes voûtes et sa nef spacieuse capable de contenir 500 élèves, cette chapelle avait été consacrée au Cœur de Jésus.¹ »

En 1958, Claude Cuenot décrit le même cadre.

« En avril 1892, Pierre entre au Collège des Jésuites à Notre-Dame de Mongré, à Villefranche-sur-Saône (Rhône) : grand rectangle de bâtiments à trois étages, subdivisé en deux rectangles plus petits par une immense chapelle médiane, dont le clocheton domine un perron flanqué de somptueux massifs de magnolias, et un parc bien dessiné, avec sa longue avenue et ses pelouses ombragées de touffes de marronniers et de conifères, — géométrique îlot encadré par la platitude rectiligne de vastes champs rectangulaires aussi. Pieuse et champêtre caserne, avec je ne sais quoi de cartésien et seigneurial, bâtie grâce au legs généreux de Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière. Sur une plaque de marbre, au fronton de ce Collège d'élite : *Christo in adolescentibus sub invocatione Beatæ Mariæ Virginis*. Au bas de l'escalier d'honneur, un immense tableau de S^t Ignace, en vêtements sacerdotaux, portant les traces des baïonnettes poméranienes². »

Sauf la référence à la Poméranie, allusion erronée à la guerre de 1870³, et la « caserne », la description de Claude Cuénot diffère peu de celle faite par Louis Barjon des bâtiments construits par Bresson, collaborateur de Bossan. Émile Rideau insiste plutôt sur la fréquentation du Collège. « Mongré était réservé aux privilégiés de la naissance et de la fortune. Les enfants appartenaient aux milieux de l'aristocratie et de la bourgeoisie aisée⁴. » Condisciple de Louis Barjon, l'autre célébrité du Collège, c'est Antoine de Saint-Exupéry. Né à Lyon, il n'est pourtant pas resté beaucoup à Mongré non plus qu'au Collège de Sainte-Croix du Mans, dont son père était un ancien élève. Il n'a pas été à son aise dans l'un et l'autre établissement : « Quand on est un petit garçon au Collège, on se lève trop tôt. On se lève à six heures du matin. Il fait froid. On se frotte les yeux et on souffre à l'avance de la triste leçon de grammaire⁵. » Après un seul trimestre en Humanités à Mongré, Antoine de Saint-Exupéry a terminé ses études secondaires à Fribourg, chez les Frères marianistes. Malgré sa brève scolarité dans ses murs, Mongré est cependant aujourd'hui limité au Sud par l'avenue Saint-Exupéry. Il est cerné à l'Ouest par la rue Ernest Renan, à l'Est par le boulevard Léon Gambetta et au Nord par l'avenue Joseph Balloffet, historien de Villefranche et du Beaujolais⁶. Bien plus que cette image des bâtiments du Collège, la mémoire de Mongré est surtout liée à un certain catholicisme lyonnais, plutôt éloigné d'une certaine « lyonnitude », tout en y participant. Mongré a été

¹. *Idem*, p. 32-34.

². Claude Cuénot, *Pierre Teilhard de Chardin, les grandes étapes de son évolution*, Paris, Plon, 1958, p. 13-14.

³. Louis Barjon emprunte à Frédéric Rouvier dans *Devant l'ennemi*. L'ouvrage « patriotique » du Recteur de Mongré ne montre pourtant pas le Collège assailli par l'ennemi prussien mais par des soudards des Légions mobiles. Frédéric Rouvier, *Devant l'ennemi, avec une lettre de M. le comte Albert de Mun*, Paris, V. Retaux et fils, 1893, p. 122. Voir en annexe le cahier iconographique.

⁴. Émile Rideau, *La pensée du père Teilhard de Chardin*, Paris, Seuil, 1965, p. 14.

⁵. « 1909-1921. "Je suis un collégien qui connaît son bonheur" », dans Simone de Saint-Exupéry, *Cinq enfants dans un parc*, édition établie par Alban Cerisier, Paris, Gallimard, 2000. La maison familiale des Saint-Exupéry, le « Château de Saint-Maurice-de-Rémens », dans l'Ain, disposait d'un parc. Elle est donnée comme la résidence du jeune Mongrén et de son frère François, élève en 4^e dans la liste des élèves en 1914.

⁶. Joseph Balloffet (1873-1952), fils d'un négociant textile et d'une mère fille de banquier, négociant lui-même à Villefranche-sur-Saône, a publié à partir de 1903 plus d'une centaine d'études dont son *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolais* (1932), encore rééditée en 2003.

fondé en Beaujolais, ancien baillage de la généralité du Lyonnais¹. A-t-il participé de la « lyonnitude », ce « sentiment d'appartenance que peuvent ressentir les Lyonnais pour leur ville, qu'ils en soient natifs ou non² » ? La réponse est non pour le XIX^e siècle, s'il s'agit de la Lyonnitude entendue comme un modérantisme des élites lyonnaises face au royalisme légitimiste³. Mongré est à partir de 1830 à l'opposé des élites lyonnaises qui n'adhèrent pas à la contre-Révolution et qui refusent l'extrémisme et la négation des libertés acquises sous la Révolution. Mongré est identifié aux « Blancs », minoritaires après 1880, et est très actif au travers de quelques-uns de ses anciens élèves, fervents du Catholicisme intransigeant. Mongré est alors inscrit avec les Jésuites dans le paysage urbain de Lyon, précisément dans le quartier d'Ainay où ils sont porteurs de « la mémoire blanche de Lyon⁴ ». Ce quartier était très peu construit avant 1793. Il n'a été le théâtre d'aucune violence particulière sous la Révolution⁵. Mongré est pourtant identifiable à ce lieu qui est « le conservatoire de la mémoire blessée lyonnaise, qu'elle soit royaliste, réactionnaire ou ultra conservatrice »⁶. L'idée du Collège de Mongré est née dans cet espace où « se sont regroupées [...] les élites traditionnelles, nostalgiques de l'Ancien Régime, devenues légitimistes et passésistes et enfin hostiles à la République laïque et maçonnique. » Il est le produit de « ces élites, riches des domaines qu'elles possèdent hors de Lyon et garantes d'une foi non polluée par les philosophies dix-neuviémistes, [qui] se sont repliées géographiquement sur ce quartier en le transformant presque en un îlot coupé du Lyon moderne⁷. » Mongré s'est édifié dans le Beaujolais, peu touché par la Révolution française, sur la terre des grands propriétaires aristocrates qui ont conservé leurs terres après la tourmente révolutionnaire⁸. Le Collège de Mongré à Villefranche-sur-Saône s'est ainsi fixé comme le lieu de l'intransigeance jésuite lyonnaise au XIX^e siècle. L'évolution de cet ancien Mongré illustre toutefois la capacité de la Compagnie de Jésus à se muer pour suivre les changements d'époque et, si possible, s'adapter. Des anciens de Mongré comme Joseph Rambaud, « Catholique avant tout », animent *Le Nouvelliste*⁹, lorsque la métamorphose de l'Intransigeance débute au seuil des années 1890. Vingt années plus tard, Mongré est successivement devenu le creuset d'une élite proche du « Catholicisme intégral » et celui d'un nouvel « humanisme chrétien ». Mongré rejoint Lyon dans l'évolution d'un catholicisme social désormais pour partie formé dans les externats jésuites. La « Chronique sociale de Lyon » a pourtant été fondée par d'anciens Mongréens et elle a renouvelé l'intransigeance passée¹⁰. Il est facile « de distinguer ceux qui souhaitent réconcilier l'Église moderne et ceux qui récusent ce monde moderne¹¹. » La mémoire, celle qui s'attarde alors qu'évolue l'objet¹², a peut-être tort de se fixer seulement sur le Mongré intransigeant. L'intransigeance a certes ses persistances¹³, mais si l'éducation unit, dans une « mémoire » de la pédagogie, le

¹. Bruno Benoît, « Lyonnais », dans Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, *et al. Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Stéphane Bachès, 2009, p. 803.

². Bruno Benoît, « Lyonnitude », *Idem*, p. 804.

³. Bruno Benoit, « Les adversaires de la Lyonnitude. Les Blancs », dans Bruno Benoît, *Lyonnitude. Dictionnaire historique et critique*, Lyon, Éditions lyonnaise d'art et d'histoire, 2000, p. 69-72.

⁴. « Le quartier d'Ainay », *Idem*, p. 98-100.

⁵. *Idem*, p. 99.

⁶. *Idem*, p. 100.

⁷. *Idem*, p. 100.

⁸. André Latreille, dir., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1988, p. 431.

⁹. Louis de Vaucelles, « *Le Nouvelliste de Lyon* » et *la défense religieuse (1879-1889)*, Paris, les Belles lettres, 1971.

¹⁰. Christian Ponson, *Les Catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1979, p.

¹¹. Jean-Marie Mayeur, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1972, p. 484.

¹². Julien Gracq, *La forme d'une ville*, Paris, J. Corti, 1993.

¹³. C'est l'un des axes de l'œuvre d'Émile Poulat. Valentine Zuber, dir., *Émile Poulat. Un objet de science, le catholicisme*, Paris, Bayard, 2001.

Mongré des XIX^e et le Mongré du XX^e siècle demeurent mêlés, même discrètement. Comme au-delà de l'histoire, Paul Foulquié a une dernière fois réuni *La pratique du Ratio studiorum* de François-Xavier Passard et *La pédagogie des Jésuites* de François Charmot dans la bibliographie de son *Dictionnaire de la Langue pédagogique*¹. L'auteur, il est vrai, est jésuite.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, lorsque les partisans de l'École libre et de l'École laïque s'opposaient, le temps est venu de l'affrontement de deux mémoires de Mongré. Mongré a été le lieu d'une mémoire jésuite, plus ou moins fixée l'année du quatrième centenaire de la mort d'Ignace de Loyola. Au plan local, Mongré appartient alors aussi à une mémoire laïque. Ce partage s'inscrit dans un espace partagé. Un nouveau Mongré a fait face à un nouveau lycée, bâti sur l'ancien domaine de Mongré. Lié presque exclusivement au souvenir d'une certaine « lyonnitude » intransigeante, le Mongré de la Compagnie de Jésus a fait place à celui dirigé par les Assomptionnistes. Pendant quelques décennies encore, Mongré conserve le souvenir de son passé jésuite au travers du choix de la tutelle de l'URAREC². Jusqu'à ce que de nouvelles pages d'histoire de l'établissement caladois s'écrivent à partir des dernières années du XX^e siècle avec la tutelle des Assomptionnistes.

¹. Paul Foulquié, *Dictionnaire de la langue pédagogique*, Presses universitaires de France, 1991, « bibliographie », p. 485-492.

². Louis Manger, *La vie aventureuse de Mongré, 150 ans, Livre du cent-cinquantième*, Association scolaire Notre-Dame de Mongré, 1998, 59 p.

Conclusion

Si Mongré avait survécu en 1940, les *Nouvelles* du Collège auraient sans doute consacré à M. Mondésert un numéro tout entier à l'occasion de sa 50^e année dans l'Enseignement Libre, qui aurait été aussi sa 50^e année de présence à Mongré.

Association amicale des Anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré, *Bulletin*, 1950.

La défaite de la France en juin 1940 a interrompu l'enseignement des Jésuites à Mongré. Dès le début de la guerre, le Collège a accueilli un hôpital militaire. Avec la campagne de France, l'établissement a dû subir une occupation par des troupes allemandes. La nouvelle guerre a changé le cours de l'histoire du Collège. Dès l'été, il est décidé que le Collège ne rouvrira pas à la rentrée avec les Jésuites. Un Petit Collège avec quelques classes a ouvert sans les Jésuites dans les murs du vieux château. Il est le cadre des « années héroïques » de l'Externat de Monsieur Jandot. D'autres classes se sont installées dans le centre-ville de Villefranche-sur-Saône. « Le Collège » est devenu un scolasticat pour de jeunes jésuites. Outre un Noviciat et un Juvénat, il accueille des religieux pour leur Troisième an. L'enseignement philosophique et théologique est dispensé au Scolasticat de Lyon-Fourvière. Les années 1941-1943 sont pour les Jésuites français, particulièrement ceux de la Province de Lyon un temps d'enthousiasme ou de défiance à l'égard de la Révolution nationale ainsi que de réflexion sur le renouveau de l'apostolat catholique. Après les illusions suscitées par la Révolution nationale et la politique scolaire de Vichy, le microcosme jésuite qu'est Mongré ne peut rester à l'écart des questions posées par l'évolution du conflit. Il ne s'agit pas de se satisfaire d'un certain retour à l'élitisme scolaire avec la défense des études classiques dans l'enseignement secondaire. Mongré s'est partagé entre le maréchalisme et la Résistance. Comme certains Catholiques, des Jésuites évoluent vers l'opposition au STO et la Résistance armée. La Libération, avec l'après guerre qui s'annonce, ne lève pas toutes les incertitudes. La crise est à la mesure des temps nouveaux qu'ouvre la fin de la guerre. Dans le renouveau de la Mission, de jeunes Jésuites veulent s'engager dans l'éducation, des jeunes et des adultes, plutôt que dans l'enseignement au sein des Collèges. Le « Collège de Notre-Dame de Mongré, dirigé par les PP. de la Compagnie de Jésus » ? Une histoire trouve son épilogue. La « drôle de guerre » n'a pas mis fin temporairement à l'enseignement de Mongré. Elle a été l'occasion de prendre une décision déjà réfléchie avant le début du conflit. En 1945, quand l'École française prolonge le programme scolaire lancé par le Front populaire, l'heure est à la « question scolaire ». Aux yeux de certains Jésuites, il apparaît nécessaire de rouvrir le Collège de Mongré. L'Enseignement libre n'est-il pas menacé dans la concurrence entre l'École privée et l'École publique ? Les Anciens élèves de Mongré veulent la réouverture, mais ils se heurtent à la Compagnie qui tergiverse face à leurs demandes de plus en plus pressantes. Rouvrir ? Le Mongré des Jésuites ne rouvrira pas. Pour André Ravier, si

le Collège jésuite peut être missionnaire, il doit être un Externat de Jésuites, à Lyon, donc au cœur de la Cité. La lutte est un peu rude entre les Pères de la Compagnie de Jésus et leurs Anciens élèves : les objectifs des uns et des autres diffèrent. Le Comité pour la réouverture tentent la pression sur les anciens maîtres par l'intermédiaire de la Société Immobilière. Les relations se tendent, mais la Compagnie de Jésus ne plie pas. La laïcité catholique cède devant les religieux. En désespoir de cause, une autre Congrégation religieuse, les Augustins de l'Assomption accepte la proposition de prendre la suite des Jésuites. Avec les Assomptionnistes un « Grand Collège » peut rouvrir à Mongré. L'Amicale des Anciens élèves est contrainte d'accepter cette solution, guidée par les multiples interventions du cardinal Gerlier, nouvelle partie dans l'affaire. Avec une certaine idée de la chrétienté par l'École, défendue par les laïcs, l'Intransigeance catholique dont veulent s'éloigner les Jésuites est ainsi défaite à Mongré.

Conclusion générale

On peut toujours parler, tout n'est pas dit.

Éric Rohmer

Enfin, l'heure vint où il fallut quitter le refuge
secret et rentrer dans la vie.

Mikhaïl Boulgakov

En octobre 1851, lorsque le Collège de Mongré reçoit ses premiers élèves, leurs parents appartiennent aux élites légitimistes du catholicisme. Quand la Seconde République a pris un tour conservateur, les Catholiques ont approuvé ses dispositions. La loi dite Falloux a permis à l'enseignement congréganiste de se développer. L'intransigeance du Catholicisme est alors bien réelle. Dans le contexte de la « Question romaine » ouverte depuis « le Printemps des peuples », le *Syllabus* publié en 1864 a confirmé sa condamnation de « la civilisation moderne ». Si tous les Catholiques ne sont pas intransigeants, un certain Catholicisme intransigeant né au XVIII^e siècle a déjà durci ses positions au lendemain de la Révolution française et ne s'oppose plus seulement aux idées des Lumières mais aux institutions et aux valeurs issues de 1789 ainsi que de la société transformée par la « Révolution industrielle ». Cette même année 1851, le jésuite Marin de Boylesve publie son *Appel à la jeunesse catholique contre l'esprit du siècle*¹. Vingt-cinq ans plus tard, dans l'édition revue de son texte, il maintient son intransigeance en dénonçant les Lumières et la Révolution du camp adverse, en progrès à cause de « l'inertie des honnêtes gens » et de « l'incertitude des demi catholiques ». En 1876, son analyse de la situation contemporaine n'a pas varié. Pis, des faits nouveaux, sont venus renforcer son jugement : « Aujourd'hui la révolution parle encore. Partout, et surtout dans les pays catholiques, elle tient, sinon le monopole, du moins le haut domaine de la presse, de la tribune, de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Elle règne dans l'histoire, par la négation des faits les plus incontestables ; dans la philosophie, surtout dans la philosophie sociale ou politique, par la négation des principes les plus inébranlables et des droits les plus irrécusables. Tel est son empire que, séduits par les promesses du nouveau serpent, des catholiques mêmes ont porté la simplicité jusqu'à réclamer pour le mensonge, pour le blasphème, pour l'hérésie, pour l'impiété, en un mot pour la parole de Satan, la même liberté, le même droit que pour la parole de Dieu. Aussi chaque matin la presse annonce pour demain le renversement définitif du vieux droit de la vieille foi : et ce lendemain ne se lève jamais !² » Le jésuite dénonce le scepticisme d'un certain rationalisme face au miracle. Il désigne la parole du Pape comme la seule arme disponible contre « la civilisation du siècle ».

« Seul et sans autre arme que la parole, le vieillard du Vatican défend tous les droits, combat toutes les tyrannies ; seul, et par la seule parole, il tient en échec toutes les têtes de l'hydre révolutionnaire.³ »

Confiant dans la « forte et grande » puissance de la parole, c'est d'abord contre les catholiques libéraux, enclins à transiger, qu'il s'insurge. « Arrière donc ces hommes qui se donnent un double nom, qui ont une double parole, une pour le vrai, l'autre pour le faux, une pour le bien, l'autre pour le mal ; arrière ces hommes qui suivant deux drapeaux, celui de l'Église et celui de la Révolution, trahissent l'un et l'autre ! » Marin de Boylesve appelle à l'intégrité au nom même de la foi : « N'ayons qu'une parole, qu'une doctrine, celle de Jésus-Christ, celle de l'Évangile, celle de l'Église, celle du Pape. N'ayons qu'un nom, soyons catholiques *tout court*, soyons les hommes d'une idée, d'une seule idée, de l'idée divine, de l'idée chrétienne, de l'idée catholique, de l'idée pontificale, et la victoire est à nous. *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra*⁴. » Mongré, citadelle de l'Intransigeance ? Il n'est pas douteux que la première génération de jésuites constituée au lendemain du rétablissement de la Compagnie de Jésus a été liée à l'intransigeance. Dans le creuset de la contre-

¹. Marin de Boylesve (1813-1892), *Appel à la jeunesse catholique contre l'esprit du siècle*, Paris, A. Le Clère, 1851.

². *Idem*, p. 109.

³. *Idem*, p. 110.

⁴. « C'est par la foi que nous devenons victorieux du monde ». *Idem*, p. 111.

révolution, elle a été formée à l'étranger, en Suisse, à Fribourg, et en Belgique à Brugelette. « Blancs » ou « légitimistes », les Jésuites de la Province de Lyon sont alors des adeptes résolus du « catholique d'abord » ou d'un « légitimisme pur », selon l'analyse de Jean-Marie Mayeur, et pour cela, plus encore que ceux de Paris, de farouches adversaires de « l'esprit du siècle ». « L'esprit du siècle » ou « la civilisation moderne », c'est la « modernité » née au XIX^e siècle¹. L'un ou l'autre bouleverse le rapport traditionnel au présent et au passé, pour penser autrement l'avenir, et s'éloigne de la vision chrétienne pluriséculaire du monde. La Révolution de 1830 a signé une défaite du légitimisme mais n'a pas abattu l'intransigeance catholique. La Restauration est alors pourtant bien terminée. La tentative d'un retour au culte sacré du monarque a échoué. L'épisode révolutionnaire a consacré un divorce entre le nouveau pouvoir et ceux qui s'y opposent. Dès lors que ce pouvoir faiblira, l'opposition légitimiste retrouvera de sa vigueur. L'Intransigeance catholique, du fait même de son intransigeance, a perdu dans les années 1830 une part de ses soutiens parmi la population des fidèles². Les Jésuites se sont alors isolés et sont devenus l'objet d'un anticléricalisme spécifique, l'antijésuitisme³. La décennie 1840 a paru s'offrir comme celle d'une reconquête catholique, notamment sur le terrain de la liberté scolaire. Si la Révolution de 1848 a relancé la dynamique de la modernité politique, sa suite a offert à ses opposants, dont les Jésuites, l'opportunité de reprendre en France l'apostolat scolaire. Les plus intransigeants des religieux auraient préféré ne pas le faire. L'intransigeance à l'égard de la Liberté et des libéralismes, politique ou économique, ne pouvait cependant pas empêcher l'accommodation ou, au moins, des accommodations⁴. Rouvrir des Collèges, c'était la possibilité de reformer le corps de la Compagnie de Jésus. Mais éduquer et enseigner obligeait, sinon à transiger, au moins à certaines transactions. Réprouver la modernité ne conduisait pas nécessairement à refuser d'utiliser certains de ses outils pour développer un apostolat dont les Jésuites espéraient que les moyens ne contrarieraient pas fondamentalement l'objectif. Comment toutefois maintenir le principe d'une méthode pédagogique intangible lorsque la société française évolue ? De 1814 à 1850, les Jésuites ont pu se réapproprier leur héritage éducatif et pédagogique et en faire, lors de leur exil consécutif aux ordonnances de 1828, l'expérience dans leurs Collèges laboratoires de Suisse et de Belgique. Sans concessions majeures, une nouvelle élite est née dans ce creuset à la faveur d'un certain type d'enseignement, proprement jésuite et intransigeant, destiné aux élèves issus de familles parmi les plus fidèles à l'éducation de la Compagnie de Jésus. En mars 1850, la loi Falloux n'a pas été une surprise, mais pour les Jésuites l'occasion de prolonger et d'amplifier leur apostolat. De nouveau permis, le Collège jésuite s'est inscrit dans un nouveau contexte politique et social où l'éducation de la Compagnie de Jésus était en adéquation avec la demande sociale de la Seconde République conservatrice. Les Jésuites n'ont pas approuvé d'avoir à plier leurs méthodes pédagogiques aux exigences nouvelles du Baccalauréat⁵. Leurs réticences n'ont cependant pas mis en cause leur obéissance. La Compagnie de Jésus historiquement liée à la défense de la rhétorique, les pédagogues jésuites ont participé à sa

¹. Christophe Charle, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 17-19.

². Philippe Boutry, « Théologie de l'air du temps et ecclésiologie de circonstance : l'abbé Chatel et l'Église catholique française », dans Patrick Harismendy, dir., *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 85-110.

³. Philippe Boutry, « Edgar Quinet et le mythe jésuite en 1843 : *nova et vetera* », dans Pierre Antoine Fabre et Catherine Maire, éd., *Les Antijésuites : Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 91-138.

⁴. Étienne Fouilloux, « Intransigeance catholique et "monde moderne" (19^e-20^e siècles) », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, vol. 96, 2001, n° 1-2, p. 71-87.

⁵. Ph. Rocher, « Les Jésuites au 19^e siècle : Un Ordre de religieux enseignants ? », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique* (Paris), n° 71, 1998, n° spécial, Enseignants et société, p. 69-87.

renaissance au XIX^e siècle¹. Point clef de leur formation, ils n'ont pas accepté en 1902 la suppression de cette dénomination pour désigner la classe. Quand le Lycée a inauguré la Première, le Collège a conservé la Rhétorique. Sur le fond pourtant, les exigences propres au Baccalauréat ne paraissaient pas la menacer, même si les religieux purent déplorer qu'elle ne serve qu'à s'y préparer.

« Malheureusement aujourd'hui, écrivait en 1896 le Père Passard, le programme de la rhétorique n'est le plus souvent que celui du baccalauréat. Quelque chargé et compliqué que soit ce dernier, les élèves n'auront pas grand'peine à le préparer en rhétorique, s'ils ont été exactement formés selon la méthode et les règles du *Ratio*.² »

Un âge d'or de Mongré a pris fin durant les années 1870. Il y a bien eu un effort considérable après la guerre et l'année terrible. Mais le retour à l'ordre jésuite sous l'autorité du recteur Henri Rochette n'a été qu'une embellie trompeuse : la tradition intransigeante était bel et bien assaillie par la modernité. Le climat s'étant alourdi avec les décrets signés par Jules Ferry contre l'enseignement jésuite, il a bien fallu consentir à la « défense religieuse ». Religieux et laïcs se sont donc mobilisés³. À l'égard de la politique gouvernementale voire de la République elle-même, le front des Catholiques n'a pourtant pas été uni. « Néo-ultramontains » et « Libéraux » n'ont pas fait, ni dans les principes de théologie politique, ni dans la pratique lorsqu'il s'est agi des congrégations religieuses, les mêmes choix⁴. Malgré la perte par le légitimisme politique de son héros en 1883, le comte de Chambord, le « Catholicisme libéral » est demeuré l'adversaire des Catholiques intransigeants. Âme de l'Apostolat de la Prière qu'il a réorganisée à la suite du Père François-Xavier Gautrelet⁵, Henri Ramière n'a eu de cesse de le dénoncer, considérant que le Catholicisme est constitutif de la société et que, donc, le Libéralisme est de fait et par principe antichrétien dans les sociétés modernes. Un temps rédacteur aux *Études* publiées à Lyon après 1870-1871, il a constamment réaffirmé la nécessité d'un ordre chrétien basé sur la Royauté sociale du Christ. Professeur de philosophie du Droit à l'Institut catholique de Toulouse dans les dernières années de sa vie, il a contesté le droit de l'État en matière d'enseignement à l'occasion des débats qui aboutirent aux décrets de Jules Ferry.

« Vos propres principes de 89 vous condamnent, lançait-il dans la *Revue catholique des Institutions et du droit* ; vous faites de la déclaration des droits la charte des États modernes et vous en déchirez les articles 2, 3, 10 et 11 il y a incompatibilité absolue entre le libéralisme de ces articles et le monopole de l'enseignement que vous revendiquez ; vos principes mêmes font du gouvernement le délégué de la nation, comme prouvez-vous que vous avez mandat de revendiquer le monopole exclusif des idées ; vous attribuer ce monopole au nom d'une majorité parlementaire, c'est réclamer l'omnipotence de l'ignorance, puisque celle-ci est le lot du plus grand nombre ; et, en outre, vous étouffez de la province au profit de Paris, les libres forces vitales au profit d'une administration centraliste ; votre prétention est d'autant plus odieuse et ridicule, que, selon vous, c'est la gloire de l'État moderne d'être fondé sur l'indifférence doctrinale et l'absolue liberté de penser ; en m'obligeant donc, moi catholique, à suivre les leçons de vos

¹. Françoise Douay-Soublin, « Y-a-t-il une renaissance de la Rhétorique en France au XIX^e siècle ? », dans Samuel Ijsseling, Geert Vervaecke, éd., *Renaissances of rhetoric*, Leuven, Leuven University Press, 1994, p. 51-154 ; Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au XIX^e siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », dans Marc Fumaroli, dir., *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 1071-1274.

². François-Xavier Passard, *La Pratique du Ratio studiorum pour les collèges, Nouvelle édition*, Paris, Poussielgue, 1896, p. 200.

³. Daniel Moulinet, *Laïcité catholique et société française. Les comités catholiques (1870-1905)*, Paris, Cerf, 2008, « Société d'histoire religieuse de la France ».

⁴. Jacques Gadille, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III^e République 1870/1883*, Paris, Hachette, 1967, t. 1, p. 46-108 et t. 2, p. 139-194.

⁵. François-Xavier Gautrelet (1807-1886) est le fondateur de l'Apostolat de la Prière en 1844. Henri Ramière (1821-1883) a fondé en 1861 puis dirigé *Le Messager du Cœur de Jésus*.

professeurs athées, vous attendez à cette liberté de ma conscience dont vous dites que c'est la fonction de l'État de me la garantir¹. »

À l'approche du Centenaire de la Révolution française, les positions antagonistes se sont fixées, voire durcies. Face à la France des Républicains, le jésuite Victor Alet a alors dressé « la France du Sacré-Cœur² ». Parmi « les trois 89 », il oppose 1789 à 1689.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ [...] demande formellement au roi de France, par l'organe de la bienheureuse Marguerite-Marie, de se consacrer avec son royaume au divin Cœur, et lui promet en retour mille bénédictions. [...] En 1789, juste un siècle après, c'est la Révolution, représailles terribles, bien qu'au fond miséricordieuse, de l'amour offensé. [...] En 1889, que verrons-nous ? Sur les hauteurs de Montmartre s'achève le splendide monument de nos réparations pour le passé et de notre dévouement pour l'avenir : *Gallia pœnitens et devota*. Est-ce l'aurore de notre réconciliation avec Celui que nos pères se faisaient gloire d'appeler leur roi ? Pourquoi pas ? 1789 a déchaîné la tempête préparée par de trop longues prévarications, et proclamé audacieusement "les droits de l'homme", au détriment des droits imprescriptibles de Dieu : pourquoi 1889 ne serait-il pas au moins le prélude de notre pacification sociale et de la reconnaissance publique des droits de Dieu, au profit des légitimes droits de l'homme ? Quel vrai Français refusera de s'associer à cet espoir, et ne s'écriera d'avance, avec Israël repentant : "Renouons le pacte de l'antique alliance ! *Ineamus fœdus cum Domino Deo Israel !*"³».

Le vœu du Père Alet ne connut pas d'accomplissement. L'union de la Religion et de la Patrie dans un même projet politique trouva une opposition dans la laïcisation mise en œuvre par la Troisième République. En 1892, le Recteur de l'Académie de Lyon a mis en garde le Recteur du Collège de Mongré et lui a enjoint de respecter les dispositions des décrets de 1880 en ne conservant que trois Jésuites au plus dans le personnel enseignant du Collège. En réponse, les Jésuites firent la proposition de scinder le Collège en deux parties, dont une au château, avec la Rhétorique et la Philosophie, et l'autre dans les bâtiments du Collège. Le Recteur de l'Académie de Lyon refusa. Il n'est pas étonnant de ne pas trouver trace du « Ralliement » à Mongré. Les dispositions de *Rerum novarum* ne se trouvent pas non plus accueillies avec enthousiasme. Pourtant, l'enseignement qui demeure pour les Catholiques le moyen d'une régénération du pays, diffuse son esprit. « La société périclite et réclame partout des bras qui s'arment pour sa défense », constate-t-on en 1893 au congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne⁴. La mission des Maîtres est clairement affirmée. « Tout chrétien arrivé à l'âge d'homme doit être aujourd'hui militant s'il veut conserver sa foi, apôtre s'il veut défendre la religion et la société⁵ ». Au sein du Collège, l'éducation au « devoir social » est la réponse à la « question sociale ».

« On se trouve en face de cette fameuse question sociale qui menace le monde d'un cataclysme nouveau ou permet d'espérer un retour de la classe populaire à la religion, suivant que la solution en sera révolutionnaire ou chrétienne. Nous devons prendre position sur ce champ de bataille où sont engagés des intérêts si graves, et lutter pour Dieu et pour la France ; sinon, nous ne remplissons pas le devoir social, nous refusons à la société le secours qu'elle est en droit

¹. *Revue catholique des Institutions et du droit*, octobre 1879, cité dans Charles Parra, Paul Galtier, Blaise Romeyer, Paul Dudon, *Le père Henri Ramière de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1934, p. 348.

². Victor Alet (1827-1890) a publié en 1871, *La France et le Cœur de Jésus*. Une quatrième édition a paru en 1873. L'ouvrage de 1889 est une belle édition, avec tranches dorées, couverture en percaline et de nombreuses illustrations.

³. Victor Alet, *La France et le Sacré-Cœur*, Paris, 1889, p. 1-2. L'introduction est datée de la « fête de Saint Remi », le 1^{er} octobre 1888.

⁴. Cité par Louis Secondy, « L'enseignement secondaire catholique de 1850 à 1914 », dans Hélène Fréchet, dir., *Religion et culture de 1800 à 1914*, Paris, éditions du Temps, 2001, p. 78.

⁵. *Idem*, p. 77.

d'attendre de tous ses membres, et nous préparons, par une abstention coupable, des catastrophes dont nous serons peut-être les premières victimes¹ ».

À Mongré, en 1896, un Surveillant rappelle aux élèves, parmi lesquels Pierre Teilhard de Chardin, que c'est en Chrétiens qu'ils ramèneront la France au christianisme.

« Le meilleur moyen de montrer son amour à la Sainte-Vierge, est de travailler à devenir des hommes de devoir, des chrétiens. Ainsi, lorsque nous serons sortis de ce Collège, nous pourrons travailler utilement à ramener la France dans la voie que Dieu lui a tracée, à la rendre de nouveau chrétienne. Ce sera rendre à Marie un des plus beaux fleurons de sa couronne, car comme le dit si bien le vieil adage *Regnum Galliaë Regnum Mariaë*. »

À la fin du siècle, les Catholiques se sont interrogés à propos de leur École. Des abbés démocrates ont par exemple publiquement exprimé leurs doutes de sa pertinence, espérant la réintégration des catholiques dans une seule École de la Nation française. Les reproches contre l'éducation jésuite empruntent les voies de la sociologie universitaire ou plus largement du roman. Les Jésuites enseigneraient la passivité dans une spiritualité mièvre. 1901 marque une nouvelle étape dans l'histoire des proscriptions de la Compagnie de Jésus. À Mongré, « le drapeau passe entre d'autres mains ». Éducation et enseignement sont laissés aux laïcs amis et fidèles. La Compagnie de Jésus refuse les offres des évêques pour la sécularisation de ses religieux dans les diocèses. Défendant la spécificité de ses Collèges, elle ne participe pas à la mutation de l'École catholique née d'une moindre intransigeance, quand l'École congréganiste devient l'École libre². Les Jésuites s'exilent de nouveau hors de France. Saisi par les Domaines, le Collège de Mongré est vendu aux enchères en 1911. Racheté, grâce à ses anciens élèves, il rouvre en 1913. Entre 1907 et 1919, les Jésuites de la Province de Lyon qui fondent le Collège d'exil à Bollengo, près de Turin, font en réalité l'expérience d'un autre Mongré. La guerre qui s'ouvre en 1914 offre-t-elle la Revanche tant attendue ? Depuis plusieurs années, les tableaux du corridor du Recteur illustraient les combats de 1870. Mobilisés, les religieux et les professeurs participent au conflit mais vivent tout autant un « baptême dans le réel » (Teilhard de Chardin), avec la découverte de la diversité de la société française et de l'autre France, loin des institutions catholiques et de leurs fidèles. La guerre terminée, les Jésuites retrouvent Mongré. Il s'agit d'abord d'un retour à l'ordre, de la réorganisation des études avec un retour au *Ratio studiorum*. Latin et grec sont privilégiés dans l'enseignement, au même titre sinon davantage que les Belles lettres. Cette promotion des lettres classiques est un combat pour les valeurs chrétiennes. Dans une véritable culture du deuil, elle est aussi un espoir d'une reconquête catholique qui s'incarne dans une jeunesse d'élite. Pour la former, l'exigence quant à la qualité de l'enseignement des lettres classiques n'empêche pas l'innovation. L'intransigeance n'empêche pas plus la création que la mobilisation. L'adaptation du Scoutisme à la vie du Collège, dans l'organisation des « Cadets » nécessite seulement de préciser la place de la traditionnelle Congrégation mariale. Le Cadet doit être Congréganiste. L'effort d'adaptation pour offrir une capacité d'initiative à l'élève ne peut cependant contrarier la vague montant d'une culture enfantine et adolescente nouvelle considérée avec méfiance par les éducateurs et pédagogues jésuites. Le sport scolaire, apparu avant guerre, se développe au Collège sans qu'il soit toujours possible d'encadrer ses multiples ramifications. La pratique de la bicyclette lors d'excursions, les multiples matchs de football ou de tennis sur les terrains installés dans l'enceinte de Mongré n'empêchent pas de rêver aux exploits des champions. Même en tentant d'instrumentaliser le sport, ce dernier poursuit sa croissance envahissante. Au temps du projet d'une reconquête de la société française

¹. *Idem*, p. 78.

². André Lanfrey, *Les Catholiques français et l'école (1902-1914)*, Paris, Cerf 1990.

par l'Action catholique, Mongré porte l'espoir d'un renouveau de « l'humanisme chrétien ». De 1919 à 1932, François Charmot a, selon son expression, pratiqué « l'humanisme intégral » entre les murs du Collège. En 1934, devenu un auteur réputé¹, il commente dans *L'humanisme et l'humain* les résultats de l'enquête diligentée par *L'Enseignement chrétien*. L'œuvre de Charles Péguy inspire alors les catholiques favorables au lien du « spirituel » dans le « temporel »². Les Jésuites sont de ses lecteurs³. Pierre Teilhard de Chardin défend la nécessité de l'attitude « incarnée » du chrétien⁴. « En vertu de l'interliaison Matière-Âme-Christ, quoi que nous fassions, nous ramenons à Dieu une parcelle de l'être qu'il désire »⁵. Il s'agit, soit de partir de l'Incarnation du Verbe et, par la médiation du concept de Corps mystique ; soit de partir de l'incarnation comme conception spiritualiste de l'homme avec « une attitude positive à l'égard des valeurs humaines et de l'action, dont elle trouve un symbole et comme une solennelle confirmation dans l'Incarnation du Christ »⁶. En ces années 1920-1930, l'expansion de l'École nouvelle pose toutefois la question de sa compatibilité avec la pédagogie du Collège jésuite. Ce nouvel esprit dans l'éducation s'insinue alors que deux conceptions éducatives s'affrontent toujours : l'éducation chrétienne et l'éducation laïque. Entre les deux, selon François Charmot, les méthodes de l'École active trouvent leur meilleure application du côté de la pédagogie jésuite. La « méthode humaniste », liée à cette dernière, est « régie par la loi de collaboration » entre le maître et l'élève.

« Il ne suffit pas de demander à l'élève une participation intellectuelle à l'enseignement, par des efforts soutenus d'attention, de réflexion et de mémoire, mais [il] faut (sauf aux heures de lecture et de prélection), lui donner le rôle d'acteur. Donc, une initiative, un élan spontané, un esprit de recherche et d'invention. Le maître prend alors celui de guide et d'éclaireur. Il excite, il dirige, il contrôle, il corrige, il encourage, il seconde. Le modèle serait ici la Providence qui, bien loin de se substituer aux causes naturelles, leur fournit au contraire, sans intermittence, le pouvoir d'agir à leur façon et de produire un accroissement continu de l'être. Ce principe est essentiel à la méthode humaniste. Toutefois, ce serait une erreur de donner à l'activité personnelle du disciple une telle importance qu'on en vint à faire du maître un camarade, un partenaire, et nullement un docteur⁷. »

Le temps est cependant aussi aux crises profondes. Crises économiques, politiques, sociales et culturelles auxquelles appartient la crise de l'enseignement secondaire, n'épargnent pas l'enseignement jésuite : quelle est la valeur de sa formation ? L'internat se justifie-t-il toujours ? À l'heure des débats autour de « l'École unique », comment faire face aux effets de la démocratisation de l'enseignement secondaire ? Pour de jeunes jésuites, l'École des Roches, émanation de l'École nouvelle, fait figure de modèle. En 1936, André Ravier plaide l'adaptation aux humanités dites nouvelles, c'est-à-dire les disciplines scientifiques. Dans la France du Front populaire, le Gouvernement entend donner leur place à d'autres formes de cultures, aux côtés de la culture scolaire. Les programmes d'enseignement en sont changés. Quand sport, cinéma et arts sont appelés à forger la culture nouvelle des enfants et des adolescents, le catholicisme se recentrent au travers des ses mouvements de jeunesse, particulièrement, sur la figure du Christ. Comment conserver toute leur place à la

¹. Ph. Rocher, « François Charmot, pédagogue de « l'élite » chrétienne », dans *Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens, actes du colloque de l'Université catholique d'Angers, septembre 1995*, Paris, Éditions Don Bosco, 1996, p. 355-366.

². Bernard Besret, *Incarnation ou eschatologie ? Contribution à l'histoire du vocabulaire religieux contemporain 1935-1955*, Paris, Cerf, 1964, p. 31-34.

³. Ph. Rocher, « Révolution du sacré ou spiritualité de la Liberté ? Les jésuites français et l'œuvre de Charles Péguy (1910-1975) », *Cahiers de l'Amitié Charles-Péguy*, n° 111, juillet-septembre 2005, p. 235-253

⁴. *Incarnation ou eschatologie ?*, p. 34-35.

⁵. Cité par Bernard Besret, *Idem*, p. 36.

⁶. *Incarnation ou eschatologie ?*, p. 37-38.

⁷. François Charmot, *L'humanisme et l'humain*, Paris, Spes, 1934, p. 227.

piété mariale et au culte du Sacré-Cœur ? Pour défendre l'humanisme chrétien intégral, l'éducation des Jésuites de Mongré entend intégrer toute cette évolution et être toujours directement issue du *Ratio studiorum*. Elle se veut aussi composée de ce qui fonde l'apport de l'École nouvelle dans le respect des programmes scolaires de l'État. Le XX^e siècle de l'éducation jésuite peut-il être pensé au travers de Mongré ? En 1940, la suspension de son enseignement n'est que provisoire. Mais la guerre et l'Occupation sont des épreuves nouvelles, le temps d'expériences et de réflexions neuves. L'innovation pédagogique se fait ailleurs : à Reims, dans la Province de Champagne où sont organisées les premières « Équipes ». En 1945, quand le modèle de la chrétienté est remis en question, la Province de Lyon décide de ne pas reprendre l'enseignement à Mongré. Pour certains jésuites, en effet, si l'existence d'une École catholique peut encore être défendue, avec ses spécificités, cela n'empêche nullement les catholiques de contribuer à la grande École de la Nation française. Dans l'esprit même de l'éducation des Jésuites à l'époque moderne, l'intransigeance dans le domaine scolaire n'a plus de raison d'être. Si dans les années 1950 la mémoire de Mongré est invoquée par certains au cœur de la guerre scolaire, le Mongré des Jésuites, catholique et intransigeant d'abord, puis transigeant ensuite avec les exigences de la modernité éducative et scolaire, est cependant déjà entré dans l'histoire. Après la loi Debré en 1959, le nouveau Mongré pourra signer un contrat d'association avec l'État pour l'école primaire, désormais adjointe au Collège d'enseignement secondaire. Quelques mois plus tard, les évêques réunis durant le concile Vatican II ont cherché à faire preuve d'une plus grande ouverture à l'égard du « monde de ce temps ». Les *Études* expliquent alors que l'Église catholique veut ainsi se rapprocher de ceux qui sont loin d'elle en renouant le dialogue « pour que l'Église de Jésus-Christ, avec tous ses bienfaits, puissent être plus réellement présente au monde d'aujourd'hui¹. » La fin du Collège de Mongré des Jésuites signe-t-elle pour autant la fin des Collèges de la Compagnie de Jésus en France ? Pour quelques temps encore, et tant que les effectifs le permettent, la Compagnie de Jésus assure aux familles le service d'éducation et d'enseignement qu'elle leur a si longtemps proposé. Consécutive au concile Vatican II, la 31^e congrégation générale de la Compagnie de Jésus qui s'est réunie en 1965-1966 a statué sur son apostolat scolaire. Le décret 28 en a réaffirmé son principe. Il stipule cependant aussi que « le choix des élèves doit, dans la mesure du possible, se porter sur ceux dont on peut espérer qu'ils profiteront davantage de notre éducation et exerceront une influence plus efficace, quelle que soit leur condition sociale². » À propos des « élèves non chrétiens », les religieux précisent que cette éducation a pour objectif de « former des jugements sains et des vertus solides, des consciences droites et des volontés résolues. C'est le meilleur moyen de préparer des hommes capables d'exercer dans leur famille et dans la société une influence salutaire, de rendre service à leur patrie et d'obtenir la récompense dans la vie éternelle³. » En France, trois ans après la campagne de la Compagnie de Jésus pour l'acceptation de la loi Debré qui institue la possibilité de contrat entre les établissements d'enseignement privé et l'État, la réflexion porte sur la signification apostolique de ses Collèges. De l'avis de ceux qui répondent à l'enquête du Centre d'Études Pédagogiques⁴, la Compagnie doit conserver des établissements scolaires qui sont le moyen d'un contact apostolique entre les maîtres et les familles et le lieu d'une œuvre commune de tous les professeurs et éducateurs. Mais elle doit aussi, à partir d'un retour à sa tradition pédagogique et pour tenir compte des requêtes de l'humanisme contemporain, les faire évoluer pour adapter les modalités et le contenu de leurs formations. Sur l'ouverture à des activités non directement liées à l'enseignement, un religieux

¹. René Marlé, « Aggiornamento », *Études*, octobre, 1962, p. 29.

². Décret 28 - 509 10 a.

³. Idem, p. 257, 518 f.

⁴. CEP Intercollèges, *Trait d'union des collèges s.j.*, n° 8, juillet 1965.

rappelle que les Collèges d'Ancien Régime « offraient des possibilités d'apostolat », ce que précisément les établissements d'aujourd'hui ne font plus aussi bien. Des Pères spirituels imaginent les contours d'une formation nouvelle de l'homme selon l'Évangile.

« Elle devrait inventer, ces temps-ci, le genre de garçon qui dans le monde actuel saurait unifier sa foi et cette nouvelle manière de vivre. Le travail fait au XVI^e siècle est à reprendre entièrement maintenant. »

En 1967, lorsque le directeur du CEP, Jean Sainclair, dresse un tableau des « Collèges jésuites sur la carte de France », il établit que la Compagnie possédait vingt-six Collèges en 1939 alors qu'elle n'en dirige désormais plus que quatorze. La liste des établissements fermés depuis quinze ans témoigne de la volonté des Jésuites de se recentrer sur les grandes métropoles en renonçant à Boulogne, Brest, Dole, Evreux, Lyon-Brotteaux, Mongré, Montpellier, Poitiers, Saint-Étienne (Collège technique), Sarlat et Tours. Quelques mois plus tard, en mai 1968, la grande fièvre contestatrice, avec ses effets sur l'éducation et l'enseignement, n'épargne pas les établissements que dirigent encore les Jésuites. L'idéologie libertaire qui perce au cœur du mouvement les change sans les faire disparaître, même si une telle tentation s'est faite jour... La plupart des religieux, loin de se désoler, se sont en effet réjouis des changements. Lors de la Congrégation générale en 1974, les Jésuites décident de réaffirmer « l'importance particulière de la réflexion théologique, de l'action sociale, de l'éducation et des *mass media*, comme moyens de notre annonce de l'Évangile aujourd'hui. »

La Compagnie de Jésus entend « donner une plus large part à la recherche et à la réflexion théologique, poursuivies dans l'interdisciplinarité et intégrées aux diverses cultures et traditions, pour élucider les grands problèmes auxquels l'Église et l'humanité doivent aujourd'hui faire face ; [...] développer les activités de conscientisation évangélique des agents de la transformation sociale et à privilégier le service des pauvres et des opprimés ; [...] poursuivre et intensifier l'œuvre de formation, en la révisant sans cesse, dans tout le secteur de l'éducation. Il faut préparer jeunes comme adultes à s'engager dans une existence et une action pour les autres et avec les autres en vue de l'édification d'un monde plus juste ; il faut aussi, très particulièrement, donner aux élèves chrétiens une formation telle qu'animés par une foi mûre et personnellement attachée à Jésus-Christ, ils sachent Le trouver dans les autres et, L'y ayant reconnu, Le servent dans leur prochain ; nous contribuerons ainsi à la formation de multiplicateurs pour le processus même d'éducation du monde¹. »

La Compagnie de Jésus a auparavant précisé les contours de « notre collaboration avec les autres. » Elle a ainsi établi que « l'insertion souhaitée sera vraiment apostolique dans la mesure où elle nous conduira à une plus étroite collaboration avec les autres membres des Églises locales, avec les chrétiens d'autres confessions, avec les croyants d'autres religions, avec tous ceux qui ont "faim et soif de justice" et veulent faire de notre monde une terre des hommes, où la fraternité ouvre à la reconnaissance de Jésus-Christ et à l'accueil de Dieu notre Père². » À la même époque, le Père Jean-Yves Calvez suggère de donner plus de place aux laïcs dans le fonctionnement des Collèges. Des associations nouvelles ont alors été mises en place à partir de 1975³. Dans chaque nouvelle structure qui met fin à l'ancienne Association de gestion, un jésuite est nommé comme représentant du provincial mais sans droit de veto. Des Unions régionales sont constituées. Leur regroupement, en une Fédération d'Unions Régionales d'Associations Responsables d'Établissements d'Enseignement Catholiques est fondé en 1991, appuyée sur un nouveau Centre

¹. « Décret 4, 108 », *Décrets de la 32e congrégation générale de la Compagnie de Jésus et documents annexes, Traduction française du texte des Acta Romana*, Paris, 1976, p. 76-77.

². « Décret 86 », *Idem*, p. 70.

³. *Jésuites de France*, 1986, « Le mouvement associatif », p. 40-41 ; *Jésuites de France « Les collèges de la Compagnie en France depuis vingt ans »*, 1993, p. 27-34.

d'études pédagogiques (CEP). Une question a en effet été posée au tournant des années 1980 : « Y a-t-il encore des Collèges jésuites en France ?¹ » Dans les faits, la Compagnie de Jésus est en France encore liée à des Collèges, mais dans chacun d'entre eux s'est instauré bien plus qu'un partage des fonctions entre clercs et laïcs : ces derniers enseignent et dirigent désormais pour une éducation selon les principes de saint Ignace. Les reproches d'abandon, qui n'ont pas manqué depuis un demi-siècle, s'expriment toujours. En 2003, au sujet de la crise des vocations, le Père Maisonneuve fait ainsi allusion aux critiques contre le manque d'obéissance de la Compagnie de Jésus à Jean-Paul II et fait grief aux Jésuites d'avoir succombé aux conséquences de l'après Concile, ces années ayant été une forme de « déconditionnement ».

« En fait, les instituts qui ont su tenir clairement la finalité que leur avait assignée leur fondateur n'ont certainement pas connu de crise de vocations. Mais où sont ces instituts ? Il ne suffit pas d'un travail archéologique de documentation sur les sources, aussi précieux soit-il au demeurant, si avec cela on se coupe de la tradition vivante, représentée par des personnes, des œuvres concrètes. Si la Compagnie de Jésus oublie son lien avec le Saint-Siège et se désaffectionne en fait de l'œuvre apostolique du Saint-Père au mépris du « quatrième vœu », occupée qu'elle est à ses préférences internes ; si elle ferme les Collèges au lieu de les multiplier et de les renouveler, de les ouvrir à d'autres milieux sociaux, d'y impliquer ses intellectuels, d'en retrouver la tradition humaniste et les principes éducatifs ; si elle oublie sa mission de faire connaître les secrets du Cœur de Jésus et de travailler à de profondes transformations sociales et politiques sur la base de cette connaissance au lieu de se mettre à la traîne de l'utopie communiste : elle aura beau éditer toutes sortes de traductions de la correspondance de saint Ignace, un travail si méritoire restera à mi-chemin si l'on n'y puise pas l'inspiration qui a donné un essor merveilleux à ladite Compagnie dès sa fondation². »

Si elle appelle d'autres recherches, l'étude historique du Collège des Jésuites à Villefranche-sur-Saône peut au moins éclairer l'évolution du demi-siècle écoulé en montrant la genèse de ces années. Depuis Mongré, grâce à Mongré, une histoire d'un Collège de la Compagnie de Jésus en France à l'époque contemporaine complète en effet l'histoire des Jésuites³. Elle s'ajoute à l'histoire de leur évolution depuis l'hostilité à la société du XIX^e siècle jusqu'au développement d'un humanisme chrétien au XX^e siècle. La fin du Collège jésuite de Mongré a-t-elle participé, avec la fin d'un certain modèle d'éducation à base d'humanités, au déclin de cet humanisme ? D'aucuns ont vu dans la distance à l'égard de cette culture de l'Enseignement secondaire qui était la première étape de la formation des futurs religieux jésuites, le motif de la chute des vocations. En renonçant à Mongré, les Jésuites de la Province de Lyon ont réorienté leur apostolat dans le contexte du renouvellement général de la mission. Leur choix d'un apostolat renouvelé les a éloignés de leur Intransigeance passée. L'histoire du Collège jésuite de Mongré illustre au moins cela. Tout n'a pas été dit au sujet de Mongré et de la grande aventure humaine des élèves et de leurs maîtres. Le pouvait-on ? Sûrement pas dès lors qu'il s'agissait d'éducation et d'enseignement, alchimie toujours mystérieuse⁴. De toute façon, « on peut toujours parler, tout n'est pas dit⁵. » Le reconnaître, c'est aussi « rentrer dans la vie »...

¹. Paul Watrelot s.j., « Y a-t-il encore des collèges jésuites en France ? », *Études*, mai 1982, p. 675-685.

². Jean-Paul Maisonneuve, « Crise des vocations, essai de diagnostic », *Catholica*, n° 81, Automne 2003, p. 86-87.

³. *Les jésuites et la société française*, 2001.

⁴. « Le grand enseignement est celui qui éveille les doutes chez l'élève, qui est école de dissension. C'est préparer le disciple au départ ("Quitte-moi maintenant", commande Zarathoustra). Au terme, un maître valable doit être seul. » George Steiner, *Maîtres et disciples*, Paris, Gallimard, 2003, p. 108

⁵. Antoine de Bæcque et Jean-Marc Lalanne, « À mes acteurs, je serai fidèle toute ma vie : entretien avec Éric Rohmer », *Cahiers du cinéma*, n° 527, septembre 1998, p. 34, cité dans David Heinemann, « Vision, volition, ré-vision : le point de vue dans *La Collectionneuse*, *Le Genou de Claire* et *Le Beau Mariage* », dans Noël Herpe, *Rohmer et les autres*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 26.

L'atelier de l'historien

L'écriture d'une histoire du Collège jésuite de Mongré appelle quelques explications sinon quelques précisions. Sur l'objet de l'étude lui-même ainsi que le désigne son titre : *Un Collège de la Compagnie de Jésus...* Comment l'interpréter à la lumière de l'historiographie ? Une présentation des sources s'impose ensuite. De quelles sources tirer parti ? Enfin, il s'agit d'expliquer un peu comment Mongré a été soumis à « l'opération historique ».

Un Collège de la Compagnie de Jésus

Le choix des termes pour le titre a eu pour intention de suggérer l'ambition du projet et la manière de traiter le sujet d'étude.

L'histoire de la Compagnie de Jésus en France

L'histoire d'un Collège jésuite n'est possible qu'inscrite dans l'histoire des Jésuites. L'histoire du Collège de Mongré est celle de l'un des établissements de la Compagnie de Jésus. De ce fait, l'étude d'une institution dont les maîtres sont indissociables devient, dans un jeu d'échelles permanent, une histoire des Jésuites en France. Le récit de cette dernière est la relation d'une aventure chaotique. En effet, depuis la fondation de l'Ordre au XVI^e siècle, l'histoire des Jésuites est aussi l'histoire de l'antijésuitisme¹. S'il y a d'un côté une volonté missionnaire, d'apostolats divers, dont la prédication, la confession, l'éducation et l'enseignement ou la direction spirituelle, de l'autre abondent les reproches de pratiques apostoliques douteuses, avec séduction et endoctrinement, d'orgueil et de goût du pouvoir, jusqu'au complot, d'appels au régicide, de morale relâchée, d'une pédagogie contraignante encourageant le mensonge et la délation. Si la Compagnie de Jésus n'a pas été la dernière à écrire sa « légende dorée »², ses adversaires ont publié sans se lasser jusqu'au XIX^e siècle sa « légende noire »³. La situation changée au XX^e siècle où un « philojésuitisme » a émergé⁴. Sur la longue période, ce retournement de tendance n'a profité que tardivement aux travaux scientifiques sur l'histoire de la Compagnie de Jésus. Pendant longtemps, seuls ou presque des Jésuites ont écrit sur leur Ordre et ses activités. Jacques Crétineau-Joly et Alain Guillermou étaient l'exception, l'un mandaté par les autorités de la Compagnie de Jésus, l'autre bénéficiant d'un accès privilégié à la documentation conservée dans les bibliothèques jésuites⁵. La

¹. Pierre-Antoine Fabre et Catherine Maire, dir., *Les Antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

². En 1640, un siècle après la fondation de l'Ordre les Jésuites des Pays-Bas ont publié *l'Imago primi sæculi Societatis Jesu a provincia Flandro-Belgica ejusdem Societatis repræsentata*. L'album, un volume in-folio avec plus d'une centaine de gravures, imprimé par l'Officina Plantiniana d'Anvers, tout à la gloire de la Compagnie de Jésus, est blâmé par le Préposé général Muzio Vitelleschi, mais il est largement utilisé par les adversaires des Jésuites. Voir Marc Fumaroli, « Classicism and the Baroque, The *Imago primi sæculi* and Its Detractors », dans John W. O'Malley, dir., *Art, Controversy, and the Jesuits, The Imago Primi Sæculi (1640)*, Philadelphia, Saint Joseph's University Press, 2015.

³. Étienne Fouilloux, « Épilogue. Les Jésuites en France du XIX^e au XX^e siècle », dans *Les Jésuites à Lyon*, p. 247-264. Voir aussi Geoffrey Cubitt, *The Jesuit myth, Conspiracy theory and politics in nineteenth-century France*, Oxford, Clarendon press, 1993, et Michel Leroy, *Le mythe jésuite, De Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 2014 (1^{ère} éd. 1992).

⁴. Étienne Fouilloux, p. 254-259.

⁵. Jacques Crétineau-Joly (1803-1875), *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Lecoffre et C^{ie}, 1859 (1^{ère} éd. 1844-1846), 6 vol. ; Alain Guillermou (1913-1998), *Saint Ignace de Loyola et la Compagnie de Jésus*, Seuil, Paris, 2007 (1^{ère} éd. 1960), « Maîtres spirituels, 23 » ; Les Jésuites,

Compagnie de Jésus a produit à partir de la fin du XIX^e siècle, au travers de l'Institut historique fondé à Madrid et transféré en 1930 à Rome, un grand nombre de documents sur les premiers siècles de l'Ordre¹, l'*Archivum Historicum Societatis Iesu* étant la revue semestrielle depuis 1932. Pour la seule France et l'époque contemporaine, les Jésuites ont publié une histoire et un instrument de travail : *La Compagnie de Jésus en France* par Joseph Burnichon, avec l'aide d'Edouard Fine, assistant à Rome, a été préparé dans la perspective du centenaire, en 1914, du rétablissement de la Compagnie de Jésus². Autour du quatrième centenaire de l'Ordre, en 1940, et de la mort d'Ignace de Loyola, en 1956, Pierre Delattre a dirigé la somme sur *Les établissements des Jésuites en France*³. Jugé trop polémique, le cinquième volume du Père Burnichon est resté inédit. Très riche en informations, le résultat de l'entreprise conduite par le Père Delattre n'a pas toujours évité la visée apologétique. Un rapprochement plus marqué avec les milieux universitaires au lendemain de la Seconde guerre mondiale a permis de faire évoluer cette perspective. Après les travaux de François de Dainville sur l'éducation des Jésuites⁴, la valeur historique de la notice « Jésuites » du *Dictionnaire de spiritualité*, notamment avec les parties rédigées par Michel de Certeau, pour le XVII^e siècle⁵, et Pierre Vallin pour le XIX^e siècle⁶, a retenu l'attention des historiens universitaires⁷. De leur côté, ces derniers ont produit à partir des années 1970 de nombreuses études en histoire moderne dans lesquelles les activités de la Compagnie de Jésus étaient abordées. Un colloque a permis une synthèse en 1985⁸. Marc Fumaroli y intervenait après avoir publié quelques années auparavant une grande étude sur la rhétorique dans laquelle les Jésuites occupaient une grande place⁹. Dans les années qui ont suivi, plusieurs publications, particulièrement celles dirigées par Luce Giard, comme *Les Jésuites à la*

PUF, coll. « Que sais-je ? », 1999 (1^{ère} éd. 1961). Entre les deux, un auteur très actif parmi les « intellectuels » catholiques de l'entre-deux guerres a publié un ouvrage bien informé : Gaëtan Bernoville (1889-1960), *Saint Ignace de Loyola et les jésuites*, Paris, Fayard, 1956 (1^{ère} éd. 1934).

¹. Après les lettres d'Ignace de Loyola, l'*Institutum historicum Societatis Iesu* a édité les *Monumenta Historica Societatis Iesu* contenant les textes fondamentaux de la Compagnie de Jésus.

². Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France, Histoire d'un siècle, 1814-1914*, Paris, Beauchesne, 1914-1922, 4 vol.

³. Pierre Delattre, dir., *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles, Répertoire topographique, publié à l'occasion du 4^{ème} centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, 1540-1940, par les quatre provinces de l'ordre avec le concours de nombreux collaborateurs*, Enghien (Belgique), Institut supérieur de théologie, 1940-1957, 19 fascicules en 5 volumes.

⁴. François de Dainville, *L'éducation des jésuites, XVI^e-XVIII^e siècles ; textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère*, Paris, Éditions de Minuit, 1978. Le Père de Dainville est l'auteur de deux thèses, *La naissance de l'humanisme moderne* et *La géographie des humanistes* éditées sous le titre *Les Jésuites et l'éducation de la société française*, Paris, Beauchesne, 1940, 2 vol. Sur François de Dainville, Catherine Bousquet-Bressolier, éd., *François de Dainville S.J. (1909-1971), Pionnier de l'histoire de la cartographie et de l'éducation, actes du colloque international organisé par l'U.M.R. 8586 PRODIG à Paris, les 6 et 7 juin 2002*, Paris, École des chartes, 2004.

⁵. Outre les études sur l'œuvre de ce jésuite qui a exploré plusieurs champs des sciences humaines, voir *Mémorial du Bienheureux Pierre Favre, traduit et commenté par Michel de Certeau*, Paris, Desclée de Brouwer, 1960, « Collection Christus. Textes ; n° 4 », *Correspondance de Jean-Joseph Surin, texte établi, présenté et annoté par Michel de Certeau*, Paris, Desclée, 1966, « Bibliothèque européenne », et sa biographie par François Dosse, *Michel de Certeau, Le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2007.

⁶. Historien, ancien professeur au Centre Sèvres, à Paris, Pierre Vallin est surtout l'auteur d'une multitude de notices dans des dictionnaires spécialisés ainsi et de textes dans des ouvrages collectifs ou différentes revues : *Études, Projet, Recherches de science religieuse*.

⁷. Le texte de cette notice, dans le tome VIII, a été repris en un volume : *Les Jésuites, Spiritualité et activités, jalons d'une histoire*, introduction par Alain Guillermou, postface de Karl Rahner, bibliographie par André Derville, Paris, Beauchesne, Rome, Centrum Ignatianum, 1974.

⁸. Guy et Geneviève Demerson, Bernard Dompnier et Anne Regond, *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI^e et XVII^e siècles, actes du colloque de Clermont-Ferrand, avril 1985, organisé par le Centre de recherches sur la Réforme et la Contre-Réforme de l'Université de Clermont II*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1987.

⁹. Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence, Rhétorique et res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 2002 (1^{ère} éd. 1980).

Renaissance et *Les Jésuites à l'âge baroque*¹, ont contribué à faire de l'histoire des Jésuites une « histoire désenclavée », selon l'expression utilisée par les auteurs d'un bilan de cet apport dans l'historiographie dans un numéro spécial de la *Revue de synthèse*². Cette histoire des Jésuites s'est intéressée à la contribution de ces derniers dans l'avènement de la modernité, en étudiant leur insertion dans les milieux « intellectuels », savants et scientifiques, que dans la culture littéraire et artistique. Indépendamment de cette riche production dans laquelle l'éducation jésuite constituait un important objet d'histoire, la « Nouvelle Compagnie », c'est-à-dire l'Ordre des Jésuites depuis son rétablissement en 1814, ne suscitait pas le même intérêt. Autour des anniversaires de 1990-1991, quatre-cents cinquante ans depuis l'approbation des Jésuites par la Papauté et cinq-centième année depuis la naissance d'Ignace de Loyola, ont paru les *Écrits* du fondateur³. Dans une grande fresque écrite avec son style particulier, Jean Lacouture prolongeait l'épopée de l'Ancienne Compagnie par le tableau des Jésuites aux XIX^e et XX^e siècles⁴. Sans même prétendre avoir abouti à une histoire scientifique⁵, son travail a investi les bibliographies. Dix ans plus tard a paru un essai de synthèse, *Les Jésuites dans la société française*⁶, quelques mois avant le premier colloque organisé par le Conseil scientifique du « Fonds des Fontaines », à la Bibliothèque municipale de Lyon⁷, auquel des historiens modernistes et contemporanistes ont participé⁸. Cette rencontre a marqué le début de réunions régulières où ont été abordées des questions particulières propres à l'histoire de la Compagnie de Jésus⁹. La dernière en date, en 2014, a répondu à l'interrogation « y a-t-il une spiritualité jésuite ? »

L'éducation jésuite XVI^e - XXI^e siècles

Qu'est-ce que l'éducation jésuite ? La réponse à cette question a tardé à advenir. D'abord à cause d'un manque de sérénité. Longtemps, dans un contexte où la France s'est distinguée par « une très forte charge polémique » dans l'histoire de

¹. Luce Giard, dir., *Les jésuites à la Renaissance, Système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, « Bibliothèque d'histoire des sciences » ; Luce Giard et Louis de Vaucelles, *Les Jésuites à l'âge baroque, 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, « Histoire des Jésuites de la Renaissance aux Lumières ».

². La copieuse présentation est signée par Pierre-Antoine Fabre et Antonella Romano. *Revue de Synthèse*, numéro 2-3, novembre 1999, *Les Jésuites dans le monde moderne, nouvelles approches*. La livraison contient des articles, la synthèse des réponses à Louis Châtellier, Luce Giard, Dominique Julia et John O'Malley, et un dossier bibliographique composé de comptes rendus d'ouvrages.

³. Ignace de Loyola, *Écrits, traduits et présentés sous la direction de Maurice Giuliani, S.J.*, Paris, Desclée de Brouwer ; Montréal, Bellarmin, 1991, « Christus. Textes ; 76 ». Pour ne pas citer seulement des publications françaises, il faut ajouter John W. O'Malley, *Les premiers Jésuites, 1540-1565*, traduit par Édouard Boné, Paris, Desclée de Brouwer ; Saint-Laurent (Canada), Bellarmin, 1999, traduction de l'ouvrage *The first Jesuits*, publié en 1993.

⁴. Jean Lacouture, *Jésuites, une multibibliographie, 1. Les conquérants, 2. Les revenants*, Paris, Seuil, 1991-1992, 2 vol.

⁵. « Il n'allait guère en bibliothèque : "C'est trop impressionnant !", préférant confier à des étudiants le soin de constituer des fiches sur chaque livre. "Je suis un bricoleur", reconnaissait-il lorsque des historiens blanchis sous le harnais lui reprochaient parfois des imprécisions, des erreurs, des lacunes. » Pierre Assouline, « Jean Lacouture, le bricoleur superbe », *L'Histoire*, septembre 2015, p. 98.

⁶. Dominique Avon et Philippe Rocher, *Les jésuites et la société française, XIX^e-XX^e siècles*, Toulouse, Privat, 2001, « Hommes et communautés ».

⁷. Étienne Fouilloux et Bernard Hours, dir., *Les jésuites à Lyon, XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS éditions, 2005.

⁸. Dans cette brève synthèse qui n'a pas la prétention d'être exhaustive, il n'a pas été question de citer les travaux sur les missions hors d'Europe, pourtant très abondants. Étrangères au contexte polémique français, elles abordent l'évolution des formes de la mission pratiquée par des Jésuites européens hors d'Europe.

⁹. À ce jour, deux volumes ont été publiés sous la direction d'Étienne Fouilloux et de Frédéric Gugelot : *Jésuites et littérature (XIX^e – XX^e siècles)*, Lyon, LARHRA RESEA, 2011, *Chrétiens et Sociétés Documents et Mémoires n° 13* ; *Jésuites français et sciences humaines (années 1960)*, Lyon, LARHRA RESEA, 2014, « Chrétiens et Sociétés Documents et Mémoires n° 22 ».

l'éducation¹, l'histoire des Collèges jésuites a pâti de la polémique autour de la Compagnie de Jésus. Attaquée par ses nombreux adversaires, elle a été l'un des sujets de l'antijésuitisme le plus virulent. Au XIX^e siècle, il a été question de la réalité de l'enseignement jésuite que de ses succès pour les uns et de ses défauts voire de ses vices pour les autres. Assimilé depuis 1814 au cléricisme, à l'ignorance et au conservatisme politique, l'histoire de l'éducation jésuite a encore servi à alimenter la controverse après 1870-1871. L'époque est alors au débat sur la valeur de l'enseignement et sa responsabilité dans la défaite française face à la Prusse. C'est pour contredire les accusations contre l'œuvre éducative des religieux de saint Ignace que le Père Sengler a réuni ce qui constituait selon lui les preuves de l'attachement des éducateurs jésuites aux valeurs patriotiques françaises². Sans parler des très nombreux pamphlets, les essais d'étude historique n'ont pas tous échappé au tour polémique, sinon à la volonté de répondre à un sujet disputé. L'éducation de la Compagnie de Jésus de l'Ancien Régime étant objectée aux Jésuites, Charles Daniel a rétorqué aux accusations de Gabriel Compayré dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation*³. L'enseignement officiellement interdit aux Jésuites depuis les décrets de 1880, d'autres réfutations sont venues du même Ordre, mais avec un plus grand souci d'érudition, comme avec la grande relation du Père de Rochemonteix sur le Collège de La Flèche au Mans⁴. L'auteur dit avoir voulu s'en tenir à la seule description de son objet :

« Nous nous proposons de faire connaître un collège de Jésuites aux XVII^e et au XVIII^e siècles, d'en reproduire la physionomie. Nous dirons comment il se fondait, quelle éducation on y suivait, ce qu'on y enseignait. Aucun livre de ce genre, n'a été composé ; les preuves et les documents peu connus ou nouveaux que nous apportons à l'appui de ce travail, seront lus avec plaisir, croyons-nous, de ceux qui s'intéressent aux questions d'Instruction publique⁵. »

Sa méthode est de produire le récit selon les règles alors appliquées par les historiens de « l'École méthodique » de Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos⁶.

¹. Dominique Julia, « Éducation », dans André Burguière, dir., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.

². Antoine Sengler, *Souvenirs d'académie, Séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus, en France, de 1815 à 1878*, Paris, Lefort, 1879. Le Républicain Eugène Pelletan résume ce type de critique : « La Compagnie de Jésus ne tient à notre société par aucun lien social, ni de famille, ni de propriété, ni de patrie, puisque le monde est sa patrie et que le monde lui est un exil ; elle campe sur notre sol et en quelque sorte comme une armée d'occupation [...] et quelquefois même elle entend nous traiter en pays conquis, car elle a divisé la France en Provinces à son usage particulier. En un mot, le jésuite n'est ni notre contemporain, ni notre compatriote ? Notre contemporain, car il pense à trois cents ans en arrière ! Notre contemporain, car il repousse ce qui est l'essence même de la Patrie ». Eugène Pelletan, *Les jésuites*, Paris, A. Degorce et Cadot, 1880, p. 8-10 [cité par Jacqueline Lalouette, *La république anticléricale XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2002, p. 50].

³. Gabriel Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, Paris, Hachette, 1879, 2 vol. Charles Daniel, *Les jésuites instituteurs de la jeunesse française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, V. Palmé, 1880. D'autres auteurs sont encore intervenus sur la légitimité de l'enseignement par les Jésuites : *L'Université et les jésuites, Deux procès en cour de Parlement au XVI^e siècle, étude historique par Édouard Pontal*, Paris, E. Baltenweck, 1887, 83 p., est l'ouvrage d'un ancien Mongréen, l'autre d'un juriste spécialiste du tyrannicide, Aristide Douarche, *L'Université de Paris et les jésuites (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Hachette, 1888, IX-327 p.

⁴. Camille de Rochemonteix, *Un collège de jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, Le collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, Leguicheux, 1889, 4 vol. En 1883, Camille de Rochemonteix a déjà publié des *Souvenirs de Sainte-Croix du Mans*, dont l'histoire est selon lui pareille à celle des autres Collèges.

⁵. *Idem*, p. II.

⁶. « L'école méthodique », dans Guy Bourdé et Hervé Martin, en collaboration avec Pascal Balmand, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1996, « Points. Histoire ; 67 ».

« Raconter les faits, éviter autant que possible, de les discuter et de les apprécier, telle sera notre ligne de conduite ; la simple exposition de la vérité historique a plus de force et d'empire sur l'esprit pour les éclairer et les convaincre, que l'esprit polémique où la passion s'insinue presque toujours par quelque endroit¹. »

Le Père de Rochemonteix a voulu « écrire l'histoire des grands établissements scolaires des Jésuites » sous l'Ancien Régime et faire remarquer « la différence entre les collèges d'aujourd'hui et ceux d'autrefois »².

« Le récit qu'on va lire rétablira la vérité dans ses droits, il apprendra sur l'organisation et le fonctionnement des collèges de la Société avant sa dispersion en 1762, bien des choses que notre génération ignore ou ne sait qu'imparfaitement. Il ressortira aussi de cet ouvrage que la Compagnie de Jésus a puissamment contribué au développement des lettres et des sciences en France, et qu'en se consacrant à l'enseignement, elle a eu, pour premier mobile comme pour dernière fin la gloire de Dieu et le salut des âmes³. »

Pour permettre à ses contemporains de lire le texte qui organise l'éducation et l'enseignement des Jésuites, le professeur Henri Ferté publie en 1892 sa traduction française du *Ratio studiorum*⁴. Elle est demeurée pendant un siècle la référence pour ceux qui ne lisaient pas le texte latin de la Compagnie de Jésus. Il faut attendre l'entre-deux guerres pour voir une nouvelle monographie d'un grand Collège : celle consacrée au Collège de Clermont, devenu à Paris le Lycée Henri IV⁵. La Compagnie de Jésus qui s'intéresse à ses origines, et donc aussi à l'histoire de ses Collèges, désigne des religieux pour qu'ils se spécialisent dans les sciences et l'érudition. Tandis que sont édités les textes des premiers Jésuites, l'écriture de l'histoire de l'éducation jésuite commence à se renouveler dans la Compagnie de Jésus⁶. En France, les épreuves de la fin du siècle précédent — des décrets de 1880 jusqu'à la proscription de 1904 — ont transformé le Collège par le recours aux auxiliaires ecclésiastiques et laïcs. La réforme des programmes de l'enseignement secondaire, avec la place faite aux sciences tandis que le baccalauréat devient l'objectif de la scolarité, amène les Jésuites à adapter leur enseignement aux conditions de l'époque. De façon plus générale, les Jésuites doivent repenser leur apostolat éducatif à la lumière de l'évolution de l'éducation, bouleversée par le mouvement de « l'École nouvelle », le débat sur les « méthodes actives », mais aussi parce que se développent le Scoutisme et l'Action catholique spécialisée. Leurs recherches sur les origines de l'éducation jésuite ont pour but de retrouver sinon la lettre, au moins l'esprit de la pédagogie des Jésuites. Parmi les nouveaux historiens jésuites, François de Dainville produit à la veille de la Seconde guerre mondiale la première grande étude historique, selon la règle universitaire, sur la pédagogie des Jésuites⁷. Auteur d'une thèse principale sur *La Géographie des humanistes*, il consacre la seconde à *La Naissance*

¹ Camille de Rochemonteix, *Un collège de jésuite*, p. II.

² *Idem*, p. III.

³ *Idem*, p. IV.

⁴ *Programme et règlement des études de la Société de Jésus, comprenant les modifications faites en 1832 et 1858*, traduction par Henri Ferté de *Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu*, Paris, Hachette, 1892.

⁵ Gustave Dupont-Ferrier, *La Vie quotidienne d'un collège parisien pendant plus de trois cent cinquante ans, Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, Paris, de Boccard, 1921-1925, 3 vol. : t. 1. *Le Collège sous les Jésuites, 1563-1762. Le Collège et la Révolution, 1763-1799*, t. 2. *Du Prytanée au lycée Louis-le-Grand (l'organisation moderne, 1800-1920)* ; t. 3. *Mémoires justificatifs, appendices, index général*.

⁶ La Jean-Baptiste Herman, *La Pédagogie des Jésuites au XVI^e siècle*. Ses sources, ses caractéristiques, Louvain, Bureaux du Recueil, 1914, « Université de Louvain. Recueil de travaux, 36. » Voir Ph. Rocher, « Un dictionnaire de pédagogie catholique pour le 20^e siècle ? Histoire d'un projet franco-belge », vol. XCVI, n° 3-4, 2001, p. 391-426.

⁷ Voir *supra*.

de l'humanisme moderne. Dans l'esprit du renouveau de l'apostolat jésuite, il envisage d'intituler le second tome de cette dernière *Le Collège et la Cité*, mais renonce¹. Après la Seconde guerre mondiale, il poursuit son travail de recherche en s'intéressant aux effectifs des Collèges d'Ancien Régime et à l'origine sociale de leurs élèves. Grâce à de nouvelles archives, il fait aussi connaître le contenu de la formation dispensée, notamment en précisant les modalités de la pratique du théâtre, de l'enseignement des sciences ou en montrant quelles étaient les lectures des Collégiens². Importante contribution sur un sujet, l'œuvre de François de Dainville marque une étape importante dans l'avènement d'une nouvelle histoire de l'éducation jésuite dans laquelle Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia ont apporté une ample contribution. Marie-Madeleine Compère³, collaboratrice du Père de Dainville, et auteur d'un florilège de textes sur le Collège et le Lycée, qui est une histoire dans une perspective de « longue durée »⁴, a auparavant participé à une autre synthèse qui a manifesté la voie nouvelle dans laquelle s'est engagée l'histoire de l'éducation⁵. Avec Dominique Julia, elle a dirigé l'édition d'un répertoire de tous les Collèges français sous l'Ancien Régime⁶. Il ne s'agissait pas de s'intéresser seulement aux institutions, mais d'étudier à travers elles leur fonctionnement, leur pédagogie, avec leurs personnels et leurs élèves, l'importance de chaque établissement étant évalué en termes d'effectifs et d'influence aux niveaux local et national. L'idée était aussi que l'étude d'un établissement scolaire permet d'observer la pratique pédagogique réelle et non pas de la déduire de textes normatifs⁷. Fidèle à François de Dainville, Marie-Madeleine Compère a tiré parti de toutes sortes de documents, des textes normatifs comme les règlements, mais aussi des livres de comptes, des copies d'élèves ou de leurs cahiers d'exercices. S'intéressant à l'histoire des disciplines, elle a précisé ce qu'étaient les « humanités classiques »⁸, observé leur évolution, et, par tout cet ensemble, montré comment l'institution a peu changé au regard de la manière et de la matière de son enseignement. Instrument de travail d'autant plus utile qu'il est précédé de commentaires et introduit par des mises en perspectives, l'édition du *Ratio studiorum* lui doit aussi beaucoup⁹. Grâce à cet ensemble, auquel il faut ajouter les ouvrages collectifs dirigés par Luce Giard¹⁰, et quelques études qui bien que sur des sujets particuliers éclairent la culture jésuite¹¹, la connaissance de l'éducation des

¹. Le texte demeure inédit. Son désaccord avec le Père François Charmot porte sur la méthode, d'abord, puis la perspective d'une histoire « jésuite » de la pédagogie jésuite. François Charmot, *La Pédagogie des Jésuites, Ses principes, son actualité*, Paris, Éditions Spes, 1951 (1^{ère} éd. 1943). Voir Ph. Rocher, « Un dictionnaire de pédagogie catholique ».

². La plupart de ses textes ont été repris en un volume : François de Dainville, *L'éducation des jésuites XVI^e-XVIII^e siècles ; textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

³. Boris Noguès et Philippe Savoie, « Marie-Madeleine Compère (1946-2007) », *Histoire de l'éducation*, 124, 2009, p. 7-26.

⁴. Marie-Madeleine Compère, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard/Julliard, 1985, coll. « Archives ».

⁵. Roger Chartier, Dominique Julia, Marie-Madeleine Compère, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976.

⁶. Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, éd., *Les collèges français, 16^e-18^e siècles*, Paris, INRP et CNRS, 1984-2002, 3 vol.

⁷. *Histoire de l'éducation*, n° 90, mai 2001, *L'établissement scolaire*. Ce numéro spécial a été dirigé par Marie-Madeleine Compère et Philippe Savoie.

⁸. *Histoire de l'éducation*, n° 74, mai 1997, *Les humanités classiques*.

⁹. *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus, édition bilingue latin-français, présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, traduite par Léone Albriex et Dolorès Pralon-Julia, annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère*, Paris, Belin, 1997.

¹⁰. Luce Giard, dir., *Les jésuites à la Renaissance, Système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, et, avec Louis de Vaucelles, *Les Jésuites à l'âge baroque, 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996.

¹¹. Antonella Romano, *La contre-réforme mathématique, Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance, 1540-1640*, Rome, École française de Rome, de Boccard, 1999 ; Jean-Marie Valentin, *Les jésuites et le théâtre, 1554-1680, Contribution à l'histoire du monde catholique dans le Saint*

religieux de saint Ignace à l'époque moderne a grandement augmenté. L'Ordre des Jésuites est désormais connu au travers de l'organisation de ses institutions scolaires dont on sait l'origine, les principes et le but, la place dans l'apostolat, mais également le fonctionnement, les méthodes et le contenu d'enseignement. L'élaboration de la *Ratio studiorum* révèle l'organisation des pouvoirs au sein de la Compagnie de Jésus et les modalités de la circulation des échanges entre les religieux qui la composent. Loin d'être un Ordre monolithique¹, la Société de Jésus cherche, expérimente, débat, se dispute, se divise tandis que ses membres commentent et discutent les grands textes qui la fondent².

Dans les faits, la maîtrise d'une certaine culture est aussi importante pour les Jésuites que la piété ou l'obéissance aux règles de l'Ordre. Dans leur enseignement, les Jésuites pratiquent la « *praelectio* », c'est-à-dire la leçon où le maître lit et commente pour les plus jeunes élèves et l'exercice de l'élève le contrôle du professeur dans les classes supérieures. Si les lettres et la philosophie permettent d'accéder à la philosophie, cette dernière ouvre à la théologie, où la question de la morale est posée au travers des « cas de conscience », la « casuistique ». Les textes anciens et modernes sont expurgés, mais fidèles à l'esprit de la Renaissance, les Jésuites considèrent la culture de l'Antiquité comme un modèle utile pour aider à diriger l'action présente. Cette recherche de la vérité humaine, christianisée par la piété, cohabite au sein du Collège avec le travail de Jésuites qui peuvent être savants ou « écrivains ». Le Collège donne aussi vie aux Congrégations mariales qui peuvent se prolonger hors de ses murs, et constitue la base de départ de missions intérieures et extérieures. Au regard de cet apostolat multiforme, le Collège témoigne des activités d'un Ordre religieux qui évolue, sous la direction de ses Préposés généraux et Provinciaux, entre ouverture et repli, plus ou moins grande ostentation, selon que l'époque est à la conquête ou à la défensive.

Un devoir d'intelligence

Une histoire du Collège de Mongré peut-elle tirer avantage de cette histoire de l'éducation à l'époque moderne ? Le Collège hérite de la tradition scolaire de la Compagnie de Jésus dans une époque dont l'histoire commence à être précisée. En tant qu'établissement scolaire, il s'intègre dans l'histoire désormais connue de l'enseignement et de l'éducation en France³. Collège de la Compagnie de Jésus en France, Mongré a été ouvert en octobre 1851 officiellement dans la suite de la loi Falloux et de la demande scolaire d'établissements congréganistes. Les Jésuites avaient auparavant administré, depuis leur rétablissement en 1814, des petits séminaires puis des Collèges d'exil quand les ordonnances de 1828 leur avaient interdit l'enseignement. Le Collège Notre-Dame de Mongré a donc commencé à

Empire romain germanique, Paris, Desjonquères, 2001 ; Stéphane Van Damme, *Le temple de la sagesse, Savoirs, écriture et sociabilité urbaine, Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 ; Anne Piéjus, dir., *Plaire et instruire, Le spectacle dans les collèges de l'ancien régime, actes du colloque de Paris, 17-19 novembre 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Édith Flamarion, éd., *La chair et le verbe, Les jésuites de France au XVIII^e siècle et l'image*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2008.

¹. Ce que certaines descriptions tendent à accréditer : « Une armée pédagogique, dont le quartier général est à Rome, dont les collèges jésuites des diverses assistances nationales sont les *castra*, occupe les territoires reconquis par les armes des princes, par la diplomatie des nonces, par l'éloquence des missionnaires, et enracine la culture et la foi romaines à l'intérieur d'un *limes* qui rêve d'englober l'Europe entière et le monde ». Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, p. 179.

². Les Jésuites parlent de « l'Institut » pour désigner cet ensemble formé des écrits d'Ignace de Loyola, des *Constitutions* et des *Exercices*. S'y ajoutent les décrets des Congrégations générales et les textes des Préposés généraux successifs.

³. Louis-Henri Parias, dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, G.-V. Latat, 1981, 4 vol. La matière de cette synthèse a été reprise, sans les illustrations, en volumes aux éditions Perrin, « Tempus », en 2003-2004.

fonctionner avec les débuts du Second Empire. Son histoire peut être retracée au travers de quelques pages de l'ouvrage du Père Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*¹. Jésuite de la Province de Lyon, Joseph Burnichon a été le témoin direct de la contestation des Collèges par les Républicains à partir de 1880. Originaire de Blacé, au cœur du Beaujolais, où il est né en 1847, il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1868². Prêtre en 1878, il a d'abord été prédicateur dans le Midi de la France, lorsqu'il devient membre du comité de rédaction des *Études* à partir de 1888. La revue des Jésuites, après une période d'interruption suivi de quelques années « ultra » à Lyon³, reprend alors à Paris. Dans l'un de ses premiers textes, il réproche l'antijésuitisme des professeurs de l'Université⁴. Il est l'auteur de nombreux articles sur l'éducation et l'enseignement, dénonçant le monopole de l'État sur l'enseignement en France⁵, et réfutant ses programmes, défendant les « études classiques » ou intervenant sur la réforme de 1902⁶. Dans *La Compagnie de Jésus en France*, l'œuvre à laquelle il se consacre presque exclusivement à partir de 1912, le Père Burnichon retrace brièvement l'histoire de la fondation du Collège de Mongré, avec la donation de Madame Bottu de la Barmondière contestée devant les tribunaux mais finalement confirmée. Il explique comment le Collège compte un « cours complet » à partir de 1855-1856. Cette année-là, le scolasticat s'installe dans le vieux château, à la place des élèves qui peuvent désormais occuper le nouveau Collège bâti à proximité à partir de 1853. Sa description du Collège est flatteuse :

« Le Collège de Mongré s'élève isolé, au milieu d'un vaste domaine, parc, pelouses, vignes, terres de culture, s'étendant sur vingt-sept hectares ; il forme un quadrilatère de cent mètres de façade sur soixante de côté ; l'église monumentale partage l'espace intérieur en deux cours péristyles ; l'ensemble est d'une ordonnance simple et non sans majesté. Pendant les trente années que dura pour les Jésuites la période de liberté, Mongré fut le joyau de la Province de Lyon⁷. »

Pour le Père Burnichon, le Collège a tiré parti de cette situation qui a fait de lui un établissement original en regard des autres Collèges des Jésuites.

« La vente des terres données par la fondatrice avait couvert en partie les frais de la construction ; elle laissa sans doute une assez lourde dette qui pesa longtemps sur le collège ; néanmoins, plus heureux que d'autres il n'eut pas à faire face pendant toute la durée de son existence aux dépenses de premier établissement⁸. »

¹. Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France, Histoire d'un siècle, 1814-1914*, Paris, Beauchesne, 1914-1922.

². Hugues Beylard, « Joseph Burnichon (1847-1936) », *DMRFC*, t. 1.

³. Pierre Vallin, *Études, Histoire d'une revue, Une aventure jésuite, Des origines au Concile Vatican II (1856-1965)*, Paris, *Études*, numéro spécial, mai 2000, p. 9-14.

⁴. Joseph Burnichon, « Une soutenance de doctorat ès-lettres en Sorbonne », *Études*, juin 1888, p. 206-232. La soutenance portant sur la thèse du Père Lallemand, prêtre oratorien, consacrée à l'éducation de l'Oratoire, il écrit : « On pouvait prévoir que les grands personnages de l'université saisiraient l'occasion de dauber sur le jésuite et la Société de Jésus. En effet, ils n'y ont pas manqué. » (p. 209-210).

⁵. Joseph Burnichon, *Les manuels d'éducation civique et morale et la condamnation de l'Index*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1883 (10^{ème} éd.), (XIV-137 p. ; *L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire*, Paris, Poussielgue, 1898, « Alliance des maisons d'éducation chrétienne », 352 p. ; *La Liberté d'enseignement. Cinquante ans après*, Paris, V. Lecoffre, 1900.

⁶. Plusieurs de ces articles ont été diffusés sous forme de brochures : *L'Enseignement secondaire et les mécomptes de l'Université*, Paris, V. Retaux et fils, 1892, 63 p. ; *Le Retour aux champs et l'enseignement agricole dans les collèges catholiques*, Paris, V. Retaux et fils, 1894, 98 p. ; *Les Études classiques, discours prononcé à la distribution solennelle des prix de l'externat Saint-Joseph de Lyon, le 1^{er} août 1898*, Lyon, M. Paquet, 1898, 23 p.

⁷. Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. 3, p. 431.

⁸. *Idem*, p. 431-432.

À propos de l'incident de 1857 — les crachats d'élèves sur un portrait de l'Empereur —, il évoque un « enfantillage » durement réprimé. Il évoque très brièvement les « récriminations amères » de la population contre le Collège à cause de la vente d'une terre côté Sud dans laquelle est intervenu un « homme d'affaires ». Il conclut en insistant sur la qualité des études et la très bonne réputation du Collège de Mongré.

« En regard de ces petites misères on pourrait citer les témoignages innombrables à l'honneur de Mongré, venus du dehors aussi bien que de l'intérieur de la famille religieuse. Ce sont en particulier les comptes rendus des visites provinciales où reviennent, avec une honorable monotonie, les formules de satisfaction pour l'état général du collège, le bon esprit des élèves, leur piété et même leur travail¹. »

Dans le quatrième tome de son histoire, Joseph Burnichon insiste sur les dégradations commises durant l'occupation militaire de 1870. Malgré cela, « Mongré était déjà parvenu à un degré de prospérité qu'il ne paraissait plus possible de dépasser »². La situation décrite est due selon l'auteur à l'action des Pères Perrolaz, Samuel et Masclat. La mort en mai 1874 de ce dernier, malade, ne contrarie pas la fortune de Mongré.

« Sur la fin de la période que nous racontons, Mongré semble, dans la mesure du possible, avoir réalisé l'idéal. C'est du moins l'opinion du Père Jullien, Provincial après le Père Gaillard : "Collège parfaitement agencé, écrivait-il après sa visite. (8 mars 1877). Le nombre des élèves, des plus jeunes du moins, diminue un peu à cause du Demi-Pensionnat de Lyon" ; mais il a ses quatre divisions de quatre vingt élèves chacune. "La discipline générale est arrivée à la perfection qu'on peut obtenir. La piété est en honneur ; les dettes sont éteintes", la situation financière bien équilibrée. Mongré, en effet, grâce au don initial qui en facilita la création et, bien qu'il ait connu des années difficiles, fut un des rares collèges de la Compagnie de Jésus où la question pécuniaire ne fut pas pour les Supérieurs un perpétuel cauchemar³. »

Pour le Père Burnichon, le chaos créé par les décrets de 1880 entraîna la fin de cet « âge d'or » de Mongré. Prenant comme la suite du Père Burnichon une vingtaine d'années plus tard, Auguste Demoment, acteur direct de l'histoire mongréenne a rédigé la notice consacrée au Collège dans *les établissements* de Pierre Delattre. Il souligne lui aussi l'épreuve de l'occupation militaire de Mongré en 1870, mais décrit une nouvelle phase de prospérité dans les dernières années du dix-neuvième siècle. Respectueux des consignes de ne pas excéder l'année 1901 afin de ne pas avoir à critiquer trop durement l'anticléricalisme de la République, responsable de « l'expulsion ». Il outrepassa toutefois cette règle lorsqu'il évoque les anciens élèves et particulièrement les plus célèbres : Xavier de Magallon est désigné comme poète et député de l'Hérault en 1919, Lucien Romier comme économiste, journaliste et Ministre d'État durant trois dans le gouvernement du Maréchal Pétain, Hyacinthe de Gailhard Bancel comme député de l'Ardèche pendant un quart de siècle, « intrépide défenseur des droits de l'Église au Parlement et fondateur des premiers syndicats agricoles... » Parmi le groupe des religieux issus du Collège, les Pères Victor Poucel et Pierre Teilhard de Chardin font l'objet, surtout pour ce dernier, d'un développe

¹. *Idem*, p. 433.

². Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. 4, p. 459.

³. *Idem*, p. 460-461.

plus détaillé. Dans les six paragraphes précédents, le Père Demoment a dessiné un tableau avec quelques ombres et beaucoup de lumière. Après l'ouverture du Collège au château de Mongré, il présente l'horaire type d'une journée et précise que « dès le début, on met en pratique les méthodes pédagogiques habituelles de la Compagnie de Jésus : concertations, académies, examens d'honneur. » Dans un second temps, il s'attache à la construction des bâtiments du grand Collège, « ouvert solennellement » en octobre 1854. Le coût est tel qu'il faut différer l'édification de la chapelle. Le Père reprend l'expression d'un « enfantillage » pour décrire l'événement de 1857, finalement clôt par la réintégration des deux fautifs avec l'autorisation de l'Empereur. À propos des Zouaves pontificaux, il affirme que « le Père du Bouchaud dut réfréner les demandes d'engagement. Auguste Demoment distingue la décennie ouverte par l'occupation du Collège en 1870. Mongré est saccagé par la troupe. Les effectifs baissent et les élèves « sont moins affectionnés à la maison. » Toutefois, « Mongré était en pleine prospérité au moment des décrets de Jules Ferry contre les Jésuites (1880) ». Les vingt années de 1881 à 1901 sont le temps d'un « nouvel essor ». L'action du Père Rochette se fait sentir, notamment par le rétablissement de la discipline. Mongré prospère sous les Recteurs qui lui ont succédé. La communion fréquente se développe parmi les élèves. Le Père Demoment détaille enfin quelques figures de la « pléiade de maîtres éducateurs », parmi lesquels les Pères de Bouchaud, Perrolaz, Rion et Babaz. Il insiste beaucoup sur le Père Rochette, citant largement le Père Louis Perroy dans sa biographie du Recteur. Il souligne le rôle du Père de Maillardoz et cite les Pères Henri Bremond et Albert Valensin qui ont fait « leurs débuts à Mongré » avant de détailler le rôle de Désiré Walter et de mentionner d'autres maîtres laïcs. « Hommes d'unité, de convictions, de courage, le seront aussi MM. Bouteyre, Pasquier et Mondésert, incarnant aux yeux attentifs de plusieurs générations qu'ils auront contribué à former, la continuité de Mongré ». Quant à la vie scolaire, le Père Demoment la résume par l'ardeur au travail. Mongré a été un « Collège chrétien avant tout » du fait de ses retraites, processions, pèlerinages et Congrégations. Il évoque enfin l'Œuvre des Écoles d'Orient et les jeux. La fonction de ces derniers est pleinement éducative :

« Cette ambiance de foi et de travail qui crée en même temps un esprit de corps est aidée par les jeux qu'organisent les surveillants choisis parmi la Compagnie de Jésus parmi les jeunes Pères. Lourde tâche, mais combien éducative, que celle de préparer des jeux qui plaisent à l'ensemble, de les animer, d'avoir l'œil pour secouer la mollesse des uns, empêcher parfois la tyrannie et la méchanceté des autres. »

Citant pêle-mêle divers jeux, « ballon anglais (foot-ball), ballon chasseur, barres, saut de mouton, échasse, le diable boiteux, les chars romains, le jeu de l'ours, le jeu de la Mère Garuche redouté des "souffre-douleurs", les montagnes russes en hiver ainsi que le patinage », il précise que pour la natation « chaque division peut entrer entièrement dans la longue piscine » et conclut que « le sport par excellence reste, avec les promenades du jeudi et du dimanche, aux jours de congés mensuels, les grandes randonnées à pied ». Le Père Demoment appuie son propos sur des « sources non imprimées¹ » et d'un beaucoup plus grand nombre de « sources imprimées », *Nouvelles de Mongré*, *Bulletins des Anciens élèves*, articles de journaux et livres d'anciens élèves ou sur ces derniers. La notice répète une partie de ce qu'a écrit, sans qu'il soit cité, le Père Burnichon, sauf quelques variantes. Le bâtiment mesure 100 sur 60 mètres pour le premier tandis que pour le Père Demoment, le Collège de Mongré est un quadrilatère de 100 mètres sur les côtés Nord et Sud et de 80 mètres pour les côtés Ouest et Est.

¹. Certaines ont aujourd'hui disparu, peut-être à cause du Père Demoment lui-même.

Auguste Demoment a surtout fait œuvre originale dans le texte resté inédit qui prolonge pour l'entre-deux guerres l'histoire de Mongré des *Établissements*. Il évoque d'abord la vie clandestine des religieux après 1901, ensuite le rachat du Collège et sa réouverture en 1913. À propos de Mongré hébergeant un hôpital durant la guerre¹, la légende des intentions pieuses rejoint l'apologétique.

« Presque 3 000 soldats y furent soignés. Le soin de leurs âmes ne fut point négligé. Librement ils se rendaient à la grande chapelle, attirés qu'ils étaient par la beauté des chants et des cérémonies liturgiques. Si un grand nombre de soldats hospitalisés à Mongré y moururent, notons qu'un seul moribond refusa obstinément les derniers sacrements... Il s'en fallut de peu que, vers la fin de la guerre, le collège ne fut totalement réquisitionné pour les soldats américains : un vœu du RP Supérieur au Sacré-Cœur écarta ce péril. »

Sur l'après-guerre, il cite l'inauguration de la plaque des Morts de la Grande guerre lors de la réunion des Anciens en 1921², mentionne l'édition d'un *Livre d'or*. Le Père Demoment distingue ensuite une période de prospérité (1919-1932).

« C'est en 1921 aussi que fut fondée par le P. Charmot, préfet des études, une œuvre importante : "L'Avant-Garde des Cadets de Mongré" qui formait, à l'intérieur même des Congrégations de chaque division, un groupement de l'élite ».

Il n'en dit pas davantage et ne suggère rien sur le bon accueil ou le refus de la nouvelle institution et ne mentionne même pas le scoutisme. Il livre en revanche un éclairage sur la mentalité religieuse. En 1921, l'épidémie de grippe cesse après le vœu fait au saint Curé d'Ars dont le Collège garde plusieurs reliques. L'année suivante a lieu l'érection dans l'église un *ex-voto* consécutif au vœu fait pour le retour du Collège dans ses murs après l'exil à Moulins Bellevue de 1911-1913. La plaque portant les noms des Zouaves pontificaux est contemporaine. L'histoire du Père Demoment prend la forme d'une chronologie : il y a la fondation du *Trait d'Union*³, le pèlerinage d'un groupe d'élèves à Rome à la Noël 1926, puis encore au printemps 1927 et 1928 ; les fêtes jubilaires de 1926, avant la mort de Jean Pasquier. Pour Auguste Demoment, l'un des signes de la bonne marche du Collège à cette époque est le nombre des vocations. Il traite ensuite d'une « période de fléchissement (1932-1940) ». Mongré participe à l'exposition catholique de Lyon en 1935⁴. Tout le Collège se rend en pèlerinage à Paray le Monial en 1936. Pour attester des difficultés financières de Mongré, le Père Demoment mentionne la vente du potager pour payer le recrépissage façade. Éléments significatifs de la nouvelle situation sociale, il fait état, en 1938, de l'affiliation de Professeurs au syndicat CFTC et la direction du Collège au syndicat des Chefs d'établissements. « Cette dernière période a été marquée en 1932 par la fin d'un « découronnement », a-t-on dit, non sans raison. Cette année-là, le P. Fontoynt qui enseignait avec succès la philosophie depuis 12 ans était nommé directeur des études au Scolasticat de Fourvière ». Son départ a été précédé par les Pères Charmot et Théolier. Malgré la compétence et le dévouement de leurs successeurs, leur remplacement, écrit-il, « ne se fit pas du jour au lendemain ». Il précise : « A la même époque, il fallait compter sur des professeurs ou surveillants parfois improvisés. Quatre surveillants scolastiques à la santé ou à la

¹. François Olier et Jean-Luc Quénechdu, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918, Répertoire général, marques postales sanitaires, indice de rareté Hopmil, tome 4, Zone de l'intérieur, France Sud-Est, 500 communes, 1950 hôpitaux et annexes*, Louviers, Ysec éditions, 2014.

². Elle a eu lieu en novembre et non en juin, date de la traditionnelle réunion des Anciens élèves.

³. Le bulletin créé avant guerre par le Père Lenoir est en fait repris à Mongré.

⁴. La participation a en réalité eu lieu en 1936.

vocation branlantes envoyés à Mongré¹, quittèrent coup sur coup la Compagnie de Jésus, tandis que quelques Pères âgés, et scrupuleux à l'excès, s'abstenaient de dire la messe ; tout cela ne provoquait guère l'estime de la Compagnie. Les élèves, en grand nombre, faisaient preuve du scepticisme commun à l'époque dans la jeunesse française. L'éducation à Mongré ne paraissait plus adaptée à la vie, et l'organisation de l'enseignement y était fortement déficiente. Ainsi les « études dirigées » presque chaque jour par les professeurs — excellente institution établie précédemment par le P. Charmot — était devenue de simples heures d'études surveillées et rétribuées, qui mettaient les Pères spirituels dans l'impossibilité de voir leurs dirigés et d'avoir avec eux les conversations parfois longues et nécessaires. » Le diagnostic du Père Demoment est plus inquiétant encore dès lors qu'il s'agit de décrire les années 1930. La médiocrité des résultats au Baccalauréat, avec de « rares mentions en comparaison d'autres collèges »², n'est rien en regard des difficultés du recrutement.

« Le recrutement des élèves devenait de plus en plus inquiétant. Il fallait le nombre pour pouvoir "tourner". Le P. Simon Jacquet, recteur, eut la loyauté de donner ce conseil aux maîtres dans la dernière réunion qui se tint à la fin du trimestre de l'été de 1939 alors que nul ne savait la guerre si proche : "Je vous demande de ne pas faire de publicité pour Mongré ni à Lyon ni dans les familles d'enfants déficients. Trop de parents considèrent Mongré comme une maison de redressement ou un sanatorium". De fait, le refrain menaçant circulait dans certaines familles lyonnaises : "Ah ! tu ne veux rien faire à Lyon, on te mettra pensionnaire à Mongré !" On pouvait parfois se demander si, dans telle division, la moitié des enfants étaient normaux. D'autre part, des élèves renvoyés du collège Sainte-Hélène³ ou même du Lycée était quelquefois admis ; d'où un esprit déplorable. Certains grands élèves aussi qui connaissaient à fond la maison où ils étaient pensionnaires depuis une douzaine d'années, profitaient des fêtes traditionnelles beaucoup trop nombreuses — certaines étaient devenues une plaie — pour manifester vis-à-vis de tel ou tel maîtres qu'ils méprisaient un raffinement d'hypocrisie qu'on rencontre rarement dans une maison d'éducation. Deux maîtres laïques étaient profondément estimés et respectés : Walter et Mondésert. Les Jésuites étaient peu nombreux et l'entente laissait beaucoup à désirer. Le nombre des maîtres et employés dans cette bâtisse trop vaste, aux larges couloirs, augmentait et, malgré les appels de fonds adressés par circulaires aux

¹. Le Père Demoment compte parmi ceux-là Pierre Lyonnet, gêné les débuts de sa maladie, et Oresto Kéramé, qui a quitté ensuite la Compagnie de Jésus.

². Le Père de Prémoré a conservé un souvenir semblable : « Mongré rassemblait là ce qu'il y avait de plus difficile à éduquer, à faire passer des bachots de la région lyonnaise parce que Villefranche-sur-Saône ne suffisait pas à fournir le Collège de Mongré, externat, petit externat, grand internat. C'était toute la crème lyonnaise des environs que l'on envoyait là entre les mains des Jésuites pour discipliner un peu les garçons, leur apprendre à se tenir bien et à travailler un peu ». Témoignage de Raoul de Prémoré, 9 octobre 1992.

³. Théodose « Tom » Morel a fait partie de ces élèves. Après des études au Collège de Lyon, rue Sainte-Hélène, et son activité scout dans une patrouille dont le second était Henry Grouès (l'abbé Pierre), il a passé deux années à Mongré dont il a livré en 1931, pour l'un de ses camarades, une description peu flatteuse. « Vous n'avez connu que Sainte-Hélène où les camarades, les mœurs, tout était bon, mais vous n'avez pas connu Mongré. Loin de moi la pensée de vouloir "tomber" sur ce cher pensionnat que j'ai appris à aimer autant que Sainte-Hélène, mais il ne faut rien cacher, non plus... Si tous les élèves sont en général de chics types qui ne demandent qu'à bien faire, par contre ils ont un langage, une tenue que démentent leurs pensées... Il ne faut pas les blâmer tout à fait, car ce n'est pas beaucoup leur faute. Passer deux ans dans un internat où les Pères spirituels, pour ainsi dire n'existent pas... où le Surveillant est un foutrac, vous imaginez ce que cela peut donner... [...] Il s'est créé une mentalité toute mongréenne et qui est un état d'esprit médiocre tendant vers le pire. [...] Oh ! comme je remercie le Père X de m'avoir envoyé à Mongré, car j'ai appris à être un homme ». Théodose Morel, 5 janvier 1931, cité par André Ravier, *Lieutenant Tom Morel, être de lumière et entraîneur d'hommes*, Paris, le Sarmant-Fayard, 1990.

familles, le budget devenait déficitaire. Il y avait en tout en 1939 : 103 salariés pour 400 élèves ; de temps en temps des procès à soutenir contre des membres du personnel renvoyés ; des pensions à payer à d'anciens professeurs et serviteurs ; des remises à faire à un nombre croissant de familles nécessiteuses auxquelles on ne pouvait refuser l'admission des enfants parce que le grand-père, le père, les oncles... avaient été jadis eux-mêmes élèves de la chère et illustre maison. »

La description très sombre du Père Demoment s'explique pour partie par la connaissance de « fin de Mongré ». Même si les embarras financiers étaient réels, cette reconstruction *a posteriori* accentue l'idée d'un déclin et sous-entend que la décision pour les Jésuites de ne pas rouvrir Mongré était inéluctable. Laissant supposer de possibles difficultés personnelles d'Auguste Demoment, cette présentation de faits discutables voire contestables manifeste aussi un regret quant à l'abandon d'une sélection stricte au profit d'un début de démocratisation du public de Mongré. Cela pourrait se confirmer avec ce qu'il écrit lorsqu'il essaie de nuancer, un peu, son bilan.

« Au tableau de cette dernière période il ne convient pas toutefois de mentionner seulement des ombres. Toujours, à Mongré, on a cultivé avec soin une élite d'élèves sortant pour la plupart, de familles excellentes ; ordinairement ils faisaient partie des œuvres plus ou moins vivantes dans chaque division : Croisade eucharistique, Congrégations de la Sainte Vierge auxquelles se dévoua notamment le P. Emmanuel Court, Conférences de Saint-Vincent de Paul, Sections missionnaires qui entretenaient une correspondance avec des missionnaires et des élèves de collèges lointains, JEC, les dernières années... En 1934, la Rénovation solennelle des Promesses de baptême par les élèves de classes de Troisième. Cette solennité était préparée, de façon éloignée, dès le début de l'année par des instructions mensuelles ; de façon immédiate par une retraite fermée de trois jours au Chatelard, près de Francheville-le-Haut où les élèves se rendaient par cars. La fête du grand jour a été brièvement décrite dans la revue *Hostia* (n° de mars avril 1938, p. 109-119) »¹.

Le Père Demoment rapporte ici un peu de son expérience à Mongré, où il a dirigé la Congrégation Saint-Louis de Gonzague et la Croisade eucharistique de 1936 à 1940. Il mentionne à décharge quelques noms illustres anciens élèves, surtout ceux d'avant la Première guerre mondiale et espère que le brassage des « mentalités » servira l'Action catholique.

« Parmi les Anciens du début du XX^e siècle, on cite aujourd'hui les noms de : Antoine de Saint-Exupéry qui fut un an à Mongré² ; des PP. Dubarle, dominicains, des PP. Henri de Lubac, Edouard des Places, et d'autres, jésuites. Peut-être, à leur suite, pourra-t-on citer un jour des apôtres du Christ dans l'Action catholique, dans le sacerdoce et la vie religieuse. Ils auront eu cet avantage, dans leur jeunesse, d'avoir été mêlés au collège à des camarades de mentalité très variée. »

Qu'est-ce donc qu'un Collège jésuite à la veille de la Seconde guerre mondiale ? Qu'est devenu le modèle du Collège hérité de l'époque moderne ? Vu de l'après guerre, l'entre-deux guerres déclinant révélerait-il un changement par rapport à un

¹. *Hostia*, Revue mensuelle d'ascèse et d'action eucharistique, est publiée à Toulouse par l'Apostolat de la Prière.

². Il est resté un trimestre.

XIX^e siècle brillant car « fidèle » à « l'esprit » de l'éducation jésuite et à ses bonnes pratiques ? Il n'y a pas eu après le Père Demoment d'autres histoires de Mongré¹. Dans son étude sur les Collèges français, John W. Padberg s'est concentré sur la période 1814-1880². Considérant des établissements dont l'influence a été considérable sur les enfants de familles légitimistes des classes sociales élevées, il a traité précisément du contenu de l'enseignement dans les Collèges de la loi Falloux après l'expérience des petits séminaires et la rénovation du *Ratio studiorum* en 1832. Dans un apprentissage que domine, en principe, le catéchisme, le latin et le grec ont été prééminents, mais les « accessoires », histoire et géographie par exemple, et les mathématiques et sciences, sous l'influence du baccalauréat, ont gagné leur place. L'établissement est considéré comme une famille. Cette tendance a été pour partie due au fonctionnement de Collèges d'exil constitués comme des pensionnats. De ce fait, le rôle des religieux a pu s'affirmer comme celui de « Pères » de substitution pour les jeunes élèves. La petite société hiérarchisée à la tête de laquelle le Recteur est assisté du Préfet des études est organisée jusque dans le détail par une multitude de règles. Elle a offert le cadre d'une forte pratique religieuse, depuis la première messe à cinq heures du matin. Même si le Père Padberg cite à plusieurs reprises les règlements de la Province de Lyon, la quasi-totalité de ses sources appartient aux Provinces jésuites de Paris et de Champagne³. En fondant aussi les informations dans un modèle unique, John W. Padberg dénie plus encore la spécificité de la Province de Lyon. Mongré est cité à trois reprises, seulement pour la situation avantageuse du financement de sa construction par la vente de terres de son domaine, l'affaire de 1857 et son occupation en 1870. Il l'est incidemment au travers des citations de *La Pratique du Ratio studiorum* du Père Passard, volonté d'un retour au *Ratio* de 1850. Même en notant quelques innovations à la marge, comme les classes préparatoires de l'École Sainte-Geneviève ou du Caousou, le Père Padberg considère que l'éducation et l'enseignement des Jésuites ont été marqués par le conservatisme, il juge que cette tendance a été le fait d'une contrainte de l'époque. L'idée de la fin des Collèges est accentuée par son emploi du terme de « suppression » à propos des événements de 1880. Avec cette fin des établissements est sous-entendu l'échec d'une tentative des Jésuites de faire vivre ce que serait, selon la lettre et l'esprit, un Collège de la Compagnie de Jésus. Autre jésuite, également historien, Pierre Vallin s'est interrogé à la même époque sur la dimension spirituelle de l'apostolat scolaire des Jésuites⁴. Avant d'insister sur le partage de des Jésuites de France en deux tendances plus ou moins antagonistes entre deux manières d'être au monde, il a analysé ce qu'était aux yeux des Supérieurs un Collège de la Compagnie de Jésus⁵. Parcours de formation pour les jeunes religieux, il peut être, à cause des nombreuses activités qu'il impose, une atteinte à la vie spirituelle. C'est pourquoi une littérature spirituelle exalte à la fois l'humilité des tâches à accomplir par le « régent » ou surveillant et l'édification mutuelle entre les éducateurs et les maîtres. De manière plus originale, pour Pierre Olivaint par exemple, l'autorité et la discipline ne doivent pas être les seuls fondements du Collège dans lequel la confiance entre les Pères et les élèves doit pouvoir s'établir. Dans la suite de étude sur la spiritualité des Jésuites

¹. Si l'on excepte la synthèse de Louis Manger, *La vie aventureuse de Mongré, 150 ans, livre du cent-cinquantième*, Villefranche, Association scolaire Notre-Dame de Mongré, 1998.

². John W. Padberg, *Colleges in controversy, The jesuit schools in France from revival to suppression, 1815-1880*, Cambridge Mass (USA), Harvard University Press, 1969, « Harvard historical studies ; 83 ». Historien, le jésuite John Padberg a été le directeur de l'Institut des sources jésuites (*The Institute of Jesuit Sources*) de Boston.

³. Il se peut qu'il s'agisse de la conséquence d'un problème d'accès aux archives. La documentation de chaque Province n'a été réunie en un seul lieu, Vanves, qu'à partir de 1988. Les archives de la Province de Lyon, administrées par le Père Demoment, n'ont été vraiment classées qu'à partir de cette époque.

⁴. Pierre Vallin, « La nouvelle Compagnie en France », dans *Les Jésuites, Spiritualité et activités, Jalons d'une histoire*, Paris, Beauchesne, Rome, Centrum Ignatianum, 1974, 155-196.

⁵. *Idem*, p. 171-174.

au XIX^e siècle, Pierre Vallin a traité dans une perspective historique certains aspects de l'éducation et de l'enseignement jésuites, depuis la suppression de la Compagnie de Jésus jusqu'au milieu des années 1930¹. Ces dernières années, parmi les études historiques qui ont porté sur l'apostolat éducatif de la Compagnie de Jésus, les plus complètes ont porté sur la JEC ou certaines des Conférences animées par des Jésuites². L'histoire du Collège jésuite de Mongré demeurait donc possible.

Aux sources de Mongré

Il n'y a pas d'histoire « scientifique » sans sources. Les archives constituent le matériau de l'historien. Le rapport au document est au cœur de la recherche historique : c'est dans ce rapport que se fonde la démarche critique et au-delà l'écriture de l'histoire.

Pour l'histoire du Collège de Mongré, les sources sont presque exclusivement privées. Les archives du Collège de la Compagnie de Jésus occupent la première place. Manuscrites et imprimées, il s'agissait d'abord des archives de l'établissement. Dans le contexte tendu de l'après-guerre, elles ont été rapidement triées et sélectionnées. Une partie a quitté Villefranche-sur-Saône. Une partie de la bibliothèque a été transportée au nouveau scolasticat de philosophie de Chantilly. Paul Mech a participé à la mise en caisses des ouvrages de la bibliothèque et des archives. Une autre partie des volumes et des archives ont été transférées à Paray-le-Monial où le Père Demoment était archiviste. Il était entendu qu'une partie des volumes s'ajouteraient aux documents de la bibliothèque provinciale. Le Père Demoment a utilisé les documents de Mongré pour rédiger sa notice pour *Les établissements des Jésuites* du Père Delattre. Lorsque le Père Padberg a étudié l'histoire des Collèges jésuites français, l'organisation des archives de la Compagnie de Jésus était la suivante : à Chantilly pour la Province de Paris, à Lille pour celles de Champagne, à Toulouse pour celles de Toulouse, à Paray-le-Monial pour celles de Lyon. De Paray-le-Monial, les archives lyonnaises ont été transférées entre 1967 et 1969 à Francheville, précisément à la Chauderaie qui n'est qu'ensuite devenue une maison de soins pour les religieux jésuites âgés et malades³. Des volumes devaient s'ajouter à ceux de la bibliothèque provinciale. Une vingtaine d'années plus tard, en 1988, le Père Paul Mech, bibliothécaire mué en archiviste, a organisé le regroupement à Vanves des archives des quatre Provinces jésuites de France.

¹. Trois de ses textes peuvent éclairer l'évolution de la période : « Vues sur l'éducation dans la Compagnie de Jésus au moment de sa suppression », *Les Cahiers de Fontenay*, n° 49-50, Pédagogie, valeurs sociétés, actes du colloque du CERIC, Chantilly, 1986, ENS Fontenay-Saint-Cloud, mars 1988, p. 69-100 ; « Les Jésuites français vers 1848 », Bédouelle Guy, dir., *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Cerf, 1991, p. 303-313 ; « Un projet de société à travers l'éducation », dans *Politique et mystique chez les Jésuites, Hier et aujourd'hui*, colloque du Centre Sèvres, décembre 1989, organisé par le Centre Sèvres ; sous le patronage de la Fondation de Montcheuil, Paris, Médiasèvres, 1990, « Travaux et conférences du Centre Sèvres ; 20 », et « Église, société, chrétienté, vers 1930 », dans Pierre Colin, éd., *Les catholiques français et l'héritage de 1789*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 123-139.

². Alain-René Michel, *La JEC (Jeunesse étudiante chrétienne) face au nazisme et à Vichy (1938-1944)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1988 ; Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, Paris, Cerf, 2006. Bernard Giroux, *La jeunesse étudiante chrétienne, des origines aux années 1970*, Paris, Cerf, 2013. David Colon, « Les jésuites et la Jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres », dans *Histoire@Politique. Politique, culture, société, Revue électronique du Centre d'histoire de Sciences-Po*, n° 4, janvier-avril 2008, *Les jeunes, sujets et enjeux politiques (France, XX^e siècle)*, dossier coordonné par Ludvine Bantigny.

³. À Francheville, à l'Ouest de Lyon, la maison de la Chauderaie a été un pensionnat de jeunes demoiselles dirigé à partir des années 1930 par les « Dames de Nazareth », congrégation fondée par le Père Pierre Roger. Dans un domaine boisé de la même ville, le Châtelard, ancienne propriété de la famille de Ruolz, vendue d'abord à l'industriel Pierre Cabaud, a été acheté en 1929 pour devenir une maison de retraites où pourraient être donnés les « Exercices spirituels ».

Successeur du Père Demoment, un temps son adjoint, il en commence alors le tri et le dépouillement, particulièrement pour la documentation de Lyon, restée à peu près non classée¹. Les atteintes de l'âge ne lui permirent pas de poursuivre ce grand œuvre. Il retrouva alors Francheville et la Chauderaie comme résidence médicalisée où il continua, ne renonçant pas à servir le travail des historiens², à réunir et classer divers documents, dont ceux qui n'avaient pas été transférés à Vanves. Il y eut là plusieurs ouvrages, manuels scolaires ou documents divers qui étaient liés à Mongré et qui, avaient pu servir au Père Demoment. Les majorité des volumes et des séries de revues avaient toutefois appartenus à des bibliothèques liquidées à l'occasion de la fermeture de résidences, de maisons de formation ou d'autres organismes plus ou moins directement liés à la Compagnie de Jésus.

En 1992, le Père Robert Bonfils, ancien professeur au collège d'Avignon et nouveau directeur des Archives de la Province jésuite de France, entamait le dépouillement et le classement de l'énorme masse documentaire. Le fonds du Collège de Mongré fut l'un des premiers constitués. Son classement permettait l'ouverture d'une recherche historique. Au fil des années, la constitution de fonds « collèges », intéressant l'éducation et l'enseignement, et personnels, propres à chaque jésuite, complétèrent le fonds de Mongré. Les fonds sont de volume et de valeur inégaux. Il est possible de consulter sur place divers instruments de travail ainsi que les textes des *Constitutions*, du *Ratio studiorum*, de l'*Epitome*, des consignes provinciales, ou des lettres des Préposés généraux, le cinquième tome de *L'Histoire d'un siècle* de Joseph Burnichon et le volumineux essai inédit du Père Vallin, *Les Jésuites à Lyon depuis le rétablissement de la Compagnie en 1814*, 598 p. (un autre exemplaire est disponible à la Bibliothèque municipale de Lyon).

Jusqu'en 1999, beaucoup d'autres documents liés à l'histoire de l'éducation et de l'enseignement des Jésuites ont été conservés par la bibliothèque du Centre culturel « Les Fontaines », à Chantilly. La fermeture du Centre et la partage de sa collection a fait que certains de ses documents sont désormais pour partie à Vanves et d'autres à la Bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu, dans le « fonds des Fontaines ». En rapport avec l'histoire du Collège de Mongré, le fonds contient de nombreux ouvrages de spiritualité, sur les congrégations mariales ou d'auteurs ayant écrit sur la pédagogie. Il est à noter que la bibliothèque conserve des livres qui ont constitué la bibliothèque de Mongré, par exemple : *Institutiones divines*. 1579 L. *Coelij Lactantij Firmiani Diuinaru[m] Institutionu[m] lib. VII. De ira Dei Lib. I. De Opificio Dei Lib. I. Epitome in libros suos, Liber acephalos. Carmen de Phoenice. Resurrectione dominica. Passione Domini. Omnia ex fide & autoritate librorum manuscriptorum emendata*, Lugduni : Apud Ioannem Tornaesium, Typog. Regium, 1579 (SJ D 187/13. L'Ex-libris imprimé sur le contreplat supérieur indique « *Ex Libris Domus S. I. Immaculatæ Conceptionis Aquensis. Bibliotheca artium* », ainsi qu'un cachet à l'encre noire sur la page de garde « Bibliothèque Les Fontaines S. J. 60 – Chantilly », et le cachet ovale à l'encre bleue, p.3, « École Libre N. D. de Mongré à Villefranche, Rhône »).

De son côté, le Lycée Notre-Dame de Mongré a peu à peu organisé l'ensemble des documents laissés sur place par les Jésuites. Avant le partage des années 1950 entre la Compagnie de Jésus et le nouveau Collège de Mongré, l'ensemble documentaire était constitué de la Bibliothèque des professeurs, dont un inventaire partiel a été établi lors de la vente aux enchères consécutive à la confiscation au

¹. Témoignage du Père Paul Mech à l'auteur.

². P. Rocher, « *In memoriam, Paul Mech (1911-1999)* », *Chrétiens et société, XVI^e-XX^e siècles*, Bulletin du Centre André Latreille de l'Université Lumière-Lyon 2 et de l'Institut d'histoire du christianisme de l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, 1999.

début du XX^e siècle, reconstituée ensuite et alimentée par des livres venus des bibliothèques des Collèges de Monaco et Bollengo. Il y avait aussi le contenu des bibliothèques de chaque Division, constituées de livres pour les élèves. La collection contenait aussi des « documents non livres », c'est-à-dire des documents manuscrits, comme les registres des élèves, des albums de photographies, ainsi que beaucoup de documents imprimés : *Nouvelles de Mongré* ; *Éphémérides* ; listes d'élèves ; *Bulletin de l'Association amicale des Anciens élèves* ; *Trait d'Union* ; palmarès de la Distribution des Prix. À tout cela, il faut ajouter des documents divers, des panneaux réalisés par des élèves pour l'exposition de Lyon en 1936, le dessin au fusain d'un Christ apparaissant aux « Poilus », le portrait de Pie XI avec le texte de sa bénédiction donnée au Collège en 1927¹, etc. Il y avait aussi des objets divers, depuis la paramentique jusqu'aux bannières, fanions et cœurs de vermeil. Les matériels des laboratoires, avec la « momie de Mongré », constituaient aussi une masse importante très utile à l'historien². En 1992, cette masse apparaissait d'autant disparate qu'elle était dispersée entre les murs du grand bâtiment de Mongré. Après le partage de la fin du Collège des Jésuites, la destruction avait été l'autre nom de la disparition. Réunie dans un même local, l'ensemble fit l'objet en 2003 d'une première sauvegarde par Franck Segretain, assistant de gestion au Lycée, sur le conseil de Maryse Del Zotto des Archives départementales du Rhône. Toujours non inventoriées, ces archives ont été déplacées une nouvelle fois et regroupées avec un classement sommaire dans ce qui fut la lingerie du Collège de Mongré. En 2015, ces documents auxquels se sont ajoutées les archives de la Société civile immobilière et de la Société d'Enseignement font l'objet d'un premier inventaire sous la direction des Archives départementales du Rhône. Longtemps presque inaccessibles, car entassés dans des locaux très inconfortables, ces documents sont aujourd'hui consultables. Hélas, certaines pièces, vues au début la recherche restent maintenant introuvables.

La situation est toute autres aux Archives romaines de la Compagnie de Jésus (*Archivum Romanum societatis Iesu*, ARSI). Tout près de la Curie Générale des Jésuites, Borgo San Spirito à Rome, un bâtiment sert à la conservation des archives de la Compagnie de Jésus du monde entier. Il abrite un grand nombre de documents jésuites, historiques et contemporains. La source la plus importante est celle des « registres de la minute ». Chaque volume contient en effet la transcription de toutes les lettres adressées par les Provinciaux au Préposé général et qui rendent compte au Préposé de leur action. Le Provincial visite chaque année au moins les Collèges et Résidences et établit les *status*. Il règle aussi tous les types de problèmes. Les registres contiennent aussi la copie de toutes les lettres de réponse aux Recteurs et Supérieurs, Consultants, Pères et Frères du Collège ou de la Résidence qui ont écrit au Préposé général. Le volume est important car chaque Provincial, Supérieur et Consultant écrit régulièrement au Préposé général. Chaque année, le préposé général adresse au provincial un tableau récapitulatif de ce qu'il a appris de l'activité de la province au travers des correspondances. Les registres disponibles à la consultation ont été entièrement lus : IV - 1856-1868 ; VI - 1875-1888 ; VII - 1888-1896 ; VIII - 1896-1905 ; IX

¹. Voir le cahier iconographique.

². Renaud d'Enfert, « Les objets de l'École, XIX^e-XX^e siècles, Une approche matérielle de la culture scolaire » et Jean-François Condette, « Entre mémoires éducatives et histoire de l'éducation. Une "inflation patrimoniale" qui doit être maîtrisée par la recherche », dans Jean-François Condette, Marguerite Figeac-Monthus, dir., *Sur les traces du passé de l'éducation, Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, p. 149-162 et 313-332. Depuis 1999, date du lancement du programme de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain, est réalisé un inventaire du patrimoine scientifique et technique contemporain (XX^e et XXI^e siècles) qu'il soit matériel ou immatériel. Il a pour but de sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherches, les structures culturelles et les entreprises privées, et d'organiser des actions de mise en valeur. Voir Catherine Ballé, Catherine Cuenca, Daniel Thoulouze, dir., *Patrimoine scientifique et technique, Un projet contemporain*, Paris, la Documentation française, 2010.

- 1905-1921. Afin de trouver les documents qui traitent de problèmes non spécifiques à une seule Province, il est nécessaire de consulter tous les registres car lorsque le Préposé général adresse une lettre à tous les Provinciaux, la copie de cette lettre n'est conservée que dans un seul registre. La lecture des registres de correspondances du Préposé général avec la Curie et les non jésuites, évêques, laïcs et bienfaiteurs, est aussi utile. C'est en effet dans ces registres que se trouvent par exemple les correspondances liées à l'affaire de « l'Internationale noire », lorsque des anciens élèves ont demandé au Préposé général que l'un de leurs anciens professeurs, en l'occurrence le Père de Chazournes, participe à leur projet d'influencer l'opinion par la rédaction d'articles dans des organes de presse spécialisés et par là obtenir des pouvoirs publics des politiques favorables au Saint Siège. L'histoire d'un Collège jésuite demande que soit aussi consultés les registres des correspondances des Assistants du Préposé général. Pour cette étude, les registres III, IV et V se rapportent à la période étudiée. Les Archives conservent aussi les textes des débats des Congrégations provinciales avec leurs *postulatas* adressés au Préposé général ou aux Congrégations générales. Les douze volumes forment un ensemble de plus de 4 000 pages manuscrites rédigées en latin. Les comptes rendus comportent les noms des participants et la nature des échanges réunis en *postulatas* auxquelles le Préposé général ou les Congrégations générales répondent. Des sujets d'éducation peuvent être abordés. L'étude permet de mesurer les différences pouvant exister entre les provinces françaises. Seuls ont été lus systématiquement les registres des années 1841, 1853, 1862 correspondants à des réunions. Les Archives conservent bien sûr les textes des décrets adoptés lors des Congrégations générales. Dans les fonds privés des Préposés généraux peuvent aussi se trouver des documents très divers. Les biographies spécialisées qu'ils contiennent ont été parfois utilisées. Le contenu des Archives romaines ont été utilisées par les Pères Burnichon et Fine pour la rédaction de *L'Histoire d'un siècle*, le premier recevant du second une copie des documents conservés. Sur l'Internet, le site de des archives (<http://www.sjweb.info/arsi/>) propose l'accès aux catalogues des différentes Provinces jusqu'à l'année 1914 incluse. Le *Catalogus Defunctorum* établi par le Père Rufo Mendizabal pour les religieux décédés entre 1814 et 1970 est proposé par les « Jesuits Archives, Central United Stats » des Jésuites américains : <http://jesuitarchives.org/catalogus-defunctorum/>

Outre les Archives du diocèse de Lyon, pour quelques pièces autour des questions d'incardination de Jésuites après les lois de 1901 et 1904, d'autres informations utiles à l'histoire du Collège de Mongré ont été trouvées dans certains fonds des Jésuites de Belgique (Archives de la Province belge méridionale et du Luxembourg, ABML, à Bruxelles) et du Québec (Centre d'Archives des Jésuites au Canada, à Montréal). Elles ont permis non seulement de mesurer l'importance des contacts de François Charmot, par exemple, avec ses confrères belges, mais aussi d'évaluer l'influence du *Vocabulaire grec* de Victor Fontoyont. Cette connaissance a permis de placer l'étude du Collège de Mongré dans une perspective d'histoire comparée¹.

Concernant les sources disponibles dans des institutions publiques, des renseignements ont été fournis par les Archives municipales de Villefranche-sur-

¹. Ph. Rocher, « Les Jésuites québécois à la veille du Concile Vatican II : une pastorale de l'intelligence », dans Gilles Routhier, dir., *Vatican II : enracinement et réception*, actes du colloque du Groupe de recherche sur l'histoire de Vatican II de la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval et du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), Sainte-Foy, Québec, Canada, 23-24-25 août 1999, Montréal, Fides, 2001. ; « Un dictionnaire de pédagogie catholique pour le 20^{ème} siècle ? Histoire d'un projet franco-belge », *Revue d'histoire ecclésiastique* (Louvain), n° 3-4, 2001, p. 391-426 ; « Devenir jésuite au Québec : Piété, lettres et théologie au Canada français » (1842-1924) », dans Annette Becker, Frédéric Gugelot, Denis Pelletier et Nathalie Viet-Depaule, dir., *Écrire l'histoire du christianisme contemporain. Autour de l'œuvre d'Étienne Fouilloux*, Paris, Karthala, 2013, "Signes des Temps".

Saône, particulièrement au travers de quelques titres de périodiques locaux, mais surtout pour les questions d'urbanisation au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Le Fonds Bottu de la Barmondière des Archives départementales et nationales contient surtout des documents antérieurs à l'ouverture du Collège de Mongré. La copie des pièces des rapports de Police autour de l'application des lois de 1901 et 1904 est disponible aux Archives des Jésuites à Vanves. Quelques documents intéressant enfin les séquestres, l'inventaire du Domaine de Mongré sont désormais accessibles au Centre des archives économiques et financières (CAEF, Ministère de l'Économie et des Finances) à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne).

Nécessairement soumise à la « conversion numérique »¹, l'histoire du Collège de Mongré a pu tirer parti de la révélation de nouvelles sources grâce aux documents ou périodiques numérisés par la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque municipale de Lyon et les Archives départementales du Rhône ainsi qu'à des sites marchands sur l'Internet où peuvent s'afficher des copies de cartes postales anciennes. Sans ce nouvel accès à des sources sans cela restées ignorées, la découverte de l'invitation au premier banquet des anciens élèves de Mongré n'aurait pas eu lieu², et les plans des cadastres n'auraient pas été aussi aisément consultés.

En conclusion de cette présentation des sources, il faut faire mention de l'aide reçue des anciens élèves des Jésuites du Collège de Mongré. Un questionnaire a été adressé aux membres de l'Association amicale des anciens élèves du collège Notre-Dame de Mongré durant les années 1992-1993 et 1994, tout particulièrement grâce au concours de Philippe Lacroix, membre très dévoué de l'association avec lequel l'auteur a eu plusieurs conversations. Conséquence de « la remise en cause d'une conception scientifique de l'histoire fondée sur le dogme que seul l'écrit établit la vérité historique »³, le produit de cette enquête est formé de témoignages précieux qui ont ouvert des voies d'investigation et, surtout, et suscité un devoir de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont répondu : Blaise Arminjon sj, François Arminjon sj, veuve Ennemond Bégule, Jacques Bonnassieux, Pierre Bouchard, Arnaud d'Espaglungue d'Arros, Bernard de Fréminville, Jacques Grosjeat, Guy de La Salle, Loÿs du Marais, Régis Meaudre, André Passot, Jean Puvilland, Jacques Racine, Marc Reynaud, Michel Voisin sj.

Mongré et « l'opération historique »

« Heureux temps, malgré tout, ou le Quoi ? était encore plus important que le Comment⁴ ? » C'était avant d'entrer dans le « métier » d'historien, avant d'aller vers l'archive et de là au passé, passant ainsi de la trace à l'histoire.

Histoire et « opération historique »

De « l'École des *Annales* », l'historien d'aujourd'hui n'a pas hérité de Marc Bloch et Lucien Febvre une définition de l'histoire¹. Il considère cependant après eux que

¹. Milad Doueïhi, *La grande conversion numérique* ; traduit de l'anglais par Paul Chemla, Paris, Seuil, 2011 (1^{ère} éd. 2008).

². Sa mise en ligne date du 28 juin 2010 (mention affichée sur le site de Gallica.bnf.fr).

³. Françoise Lepagnot-Leca et Pierre Mignaval, « L'enquête et les sources orales en éducation », dans Jean-François Condette, Marguerite Figeac-Monthus, dir., *Sur les traces du passé de l'éducation, Patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, p. 99.

⁴. Ernst Jünger, *Le cœur aventureux*, 1929. Ph. Rocher, « Le long cours de l'historien. Hommage au professeur Daniel Rivet », dans Dominique Avon et Alain Messaoudi, dir., *De l'Atlas à l'Orient musulman, Contributions en hommage à Daniel Rivet*, Paris, Karthala, 2011, p. 13-24

l'histoire est la science des hommes dans le temps et, plus encore, du changement. Le passé ne peut être compris sans une connaissance du présent dans lequel peuvent se renouveler les questions sur ce qui n'est plus. Pour Marc Bloch, il s'agit de « comprendre » et non de juger. Selon les mots de Lucien Febvre, l'historien ne va pas « rôdant au hasard à travers le passé »². Il interroge l'histoire, cherche à résoudre un ou des problèmes, ne voit pas une situation donnée sans en rechercher des causes. Il appartient à l'historien de repérer des faits, de construire un objet et de déterminer quels outils sont les plus utiles pour mener à bien ses investigations. Dans son *Apologie pour l'histoire*, Marc Bloch explique combien l'historien n'a accès au passé qu'au travers de ses « traces ». Il n'aura donc avec ses sources qu'une connaissance toujours indirecte, comme celui qui sait grâce à ceux qui ont parlé, y compris ceux devenus « témoins malgré eux », c'est-à-dire tous les objets laissés par les humains. La méthode s'entend surtout comme rationnelle et critique. Au legs des maîtres de l'histoire des *Annales* s'ajoute l'apport considérable de l'histoire des mentalités telle que l'a présentée Philippe Ariès³.

« Certaines chose étaient donc concevables, acceptables, à une certaine époque, dans une certaine culture, et elles cessaient de l'être à une autre époque et dans une autre culture⁴. [...] D'une manière générale, malgré les séductions récentes de la synchronie et la méfiance à l'égard de "l'unidimension" (Edgar Morin), l'histoire des mentalités laisse apparaître un souci constant de mieux comprendre le passage à la modernité⁵. »

Une telle histoire, appliquée au Moyen-âge par Georges Duby dans *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, permet de lier ensemble l'étude d'une société au travers de l'image qu'elle donne d'elle-même, via le symbole, et celle d'une structure symbolique comme objet d'histoire⁶. *Saint Bernard L'art cistercien* en demeure un exemple dans l'essai d'ego-histoire⁷.

« Par sa fonction initiatique, emblématique, l'œuvre d'art s'établit par conséquent en correspondance avec une vision du monde, et son histoire rejoint celle d'un système de valeurs. Mais par ses deux autres fonctions, sacrificielle et propitiatoire, l'œuvre d'art se montre dépendante des richesses d'une société, qui la produisent et qu'elle prétend renouveler. Son histoire rejoint donc aussi celle d'un système de production. La création artistique prend ainsi place à la rencontre de l'économique et du spirituel, et cet événement, l'édification du bâtiment cistercien, directement déterminé par l'évolution d'une morale, l'est également par le développement matériel qui entraîne alors la civilisation d'Occident⁸. »

¹. Christian Delacroix, « Le moment de l'histoire — science sociale — des années 1920 aux années 1940 », dans Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, *Les courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècle. Édition revue et augmentée*, Paris, Gallimard, 2007, p. 240-261.

². *Idem*, p. 252.

³. Philippe Ariès, « L'histoire des mentalités », dans Jacques Le Goff, dir., *La Nouvelle histoire*, Bruxelles, Complexe, 1988 (1^{ère} éd. 1978), p. 167-190.

⁴. *Idem*, p. 168.

⁵. *Idem*, p. 177.

⁶. François Dosse, « Expansion et fragmentation : la "nouvelle histoire" », dans Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, *Les courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècle. Édition revue et augmentée*, Paris, Gallimard, 2007, p. 422.

⁷. Pierre Nora, éd., *Essais d'ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1987.

⁸. Georges Duby, *Saint Bernard L'art cistercien*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1981 (1^{ère} éd. 1976), p. 20.

Par sa matérialité, le Collège de Mongré offre l'image que la Compagnie de Jésus a voulu donner d'elle-même ou au moins du cadre de son éducation¹. Sa représentation imagée peut aussi éclairer la représentation que la société française s'en faisait². Dépassant toutefois ses murs, tirant parti des archives, l'historien peut entamer « l'opération historique ». Cette dernière permet d'éviter un premier écueil. Elle s'oppose en effet à ceux qui compromettent l'histoire : les « faiseurs baptisés historiens compromettent l'histoire avec l'anecdote, la philosophie fumeuse ou les légendes³. » L'histoire de la Compagnie de Jésus a beaucoup pâti et pâti encore du mythe et de la légende. Le Collège de Mongré a pu et pourrait encore en souffrir. Comment faire son histoire ? Comment la fabriquer ? La méthode a ici toute son importance. « Que *fabrique* l'historien, lorsqu'il "fait de l'histoire" ? À quoi travaille-t-il ? Que produit-il⁴ ? » En 1974, Michel de Certeau a proposé un essai de réponse. S'il considère d'abord l'histoire comme un « lieu social », il présente et analyse ensuite les éléments d'« une pratique ». Selon lui, dans un lien « nature-culture », l'historien « travaille sur un matériau pour le transformer en histoire⁵. » Michel de Certeau n'hésite pas à parler de « manipulation ». Il faut d'abord saisir un certain nombre d'éléments conservés, retrouvés ou découverts ici ou là. En effet, « "il peut muer en culture les éléments qu'il extrait des champs naturels. [...] Il "civilise" la nature — ce qui a toujours voulu dire qu'il la "colonise" et la change. » À en croire Michel de Certeau, il y a un peu de l'alchimiste dans l'historien. « Est "scientifique", en histoire comme ailleurs, l'opération qui change le "milieu" — ou qui fait d'une *organisation* (sociale, littéraire, etc.) la condition et le lieu d'une *transformation*⁶. » Voilà pourquoi, avec tout ce qu'a été Mongré, tout ce qu'il a laissé, tout ce qui a été conservé et tout ce qu'il faut chercher et deviner, une histoire est possible. Établir ses sources a bien été, selon l'expression de Michel de Certeau, une « redistribution de l'espace ». L'emploi d'une telle « technique » a nécessité des instruments de sélection des sources. Il a fallu identifier, sélectionner, retenir, c'est-à-dire « mettre à part ». Pour construire une histoire de Mongré, il fallait réunir le matériau nécessaire. Les mots de Michel de Certeau disent bien une fois encore la forme de cette action qui dépend de la volonté propre de l'historien.

« En histoire, tout commence avec le geste de *mettre à part*, de rassembler, de muer ainsi en "documents" certains objets répartis autrement. [...] En réalité elle consiste à *produire* de tels documents, par le fait de recopier, transcrire ou photographier ces objets en changeant à la fois leur place et leur statut. Ce geste consiste à "isoler" un corps, comme on le fait en physique. Il forme la "collection". [...] Bien loin d'accepter des "données", il les constitue⁷. »

Même sans pratiquer l'histoire sérielle sous-entendue par l'historiographe Michel de Certeau, la « collection » des matériaux a peu à peu donné à voir des différences entre le « modèle » éducatif rendu par les textes normatifs, et plus encore la légende de l'éducation jésuite, et la pratique des éducateurs telle qu'elle était révélée par l'observation de leur façon d'accomplir leurs tâches. La « collection » de sources disponibles sur Mongré, l'effort de « construction, accumulation, exploitation », aboutit « à *découvrir de l'hétérogène*⁸ ». Pénétrant dans une institution

¹. Voir en annexe « Construire un Collège jésuite au XIX^e siècle ».

². Voir le cahier iconographique.

³. Jacques Le Goff, *L'histoire en France*, Paris, La découverte, « Repères », 1990, « Comment on devient historien », p. 116. L'ouvrage est une reprise de textes publiés en 1986 dans *L'état des sciences sociales*.

⁴. Michel de Certeau, « L'opération historique », dans Jacques Le Goff et Pierre Nora, dir., *Faire de l'histoire*. I. *Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 3.

⁵. *Idem*, p. 19.

⁶. *Idem*, p. 20.

⁷. *Idem*.

⁸. *Idem*, p. 25.

au cadre strict, avec ses pratiques précisément codifiées, l'historien qui a voulu prendre la mesure d'une évolution de la pratique éducative, a ainsi « fait un écart », même modeste, vers des « zones silencieuses. » L'occasion lui a été donnée de voir la norme et l'écart. D'un côté, la norme héritée, mais aussi voulue et appliquée, et de l'autre, les écarts, dans ce qui s'est produit entre le texte et la réalité, et parfois la réalité souhaitée par les maîtres et la réalité vécue par les élèves. Il s'agissait là de la mise en œuvre de l'histoire. Car « le passé est d'abord le moyen de *représenter une différence*¹. » De la sorte, l'historien a conscience de ce qui le sépare de son temps en l'obligeant « à prendre de la distance par rapport à une situation acquise et à marquer ainsi par un discours le changement effectif qui a permis cette distanciation². »

Penser l'histoire d'un Collège de la Compagnie de Jésus

Comment écrire l'histoire du Collège de Mongré et à travers lui parvenir à exprimer le changement sensible et visible au fil des années ? Ce Collège de Jésuites a évolué aux XIX^e et XX^e siècles en un lieu et durant des époques différentes dans plusieurs dimensions.

En tant qu'établissement scolaire, il convenait d'abord de le situer géographiquement. Souligner sa situation dans un réseau de circulation et d'échanges, au niveau local, régional et national, avait de l'importance. Mongré était lié au développement de modes de modes de transports et à certains types de déplacements. Le Mongré a été en tant que Collège un établissement qui a participé d'une manière d'éducation et d'enseignement, dans le respect plus ou moins souhaité sinon contraint des programmes. Scolarisant des élèves, il posait à l'historien la question des origines, géographiques et sociales jeunes gens accueillis. Considérant l'origine sociale, plutôt homogène, il fallait illustrer la nature du rapport entre la culture dispensée par les maîtres du Collège et celle des familles. Au cœur du Collège, la méthode pédagogique est un objet d'étude indispensable. Décrire le *Ratio studiorum* devait permettre de saisir comment était organisé l'apprentissage : depuis les « éléments », avec la maîtrise de la lecture et de l'écriture, le Collégien passe ensuite à l'acquisition des modes d'expression, puis à la rhétorique, c'est-à-dire l'art de l'éloquence, pour aboutir enfin mais au raisonnement et à la compréhension de la morale chrétienne. Dans cette chaîne continue, l'objet d'étude concerne le savoir et les formes de sa transmission, qu'il s'agisse de la mémorisation, de l'exercice écrit ou de la pratique de l'oral, particulièrement au travers des « séances d'académie » ou des « séances dramatiques », selon le vocable préféré par les Jésuites pour opérer la distinction d'avec le théâtre contemporain, à leurs yeux mondain et immoral. Le Collège de Mongré a cherché à former un certain type d'homme qui serait adapté à la société future et à son organisation. De la sorte, le Collège s'est constitué en école préparatoire à une certaine vie en société. Procédant ainsi, il a voulu sauvegarder un certain ordre social et politique ou tâché d'en faire émerger un nouveau qui serait conforme à ses vues. En préparant cet avenir, il a imaginé et voulu mettre en place le cadre intellectuel et moral, en s'intéressant au plus près à la personnalité de l'élève. Il est significatif que le Père spirituel ait été à la fois celui à qui le Collégien rendait compte de ses états d'âme, au sens premier du terme, et qui avait à se prononcer sur les choix de vocation ou de carrière professionnelle. Dans le milieu clos que représente en la matière le Collège, l'histoire d'une formation humaine se bâtit au travers de l'étude des programmes, de l'équilibre des disciplines, principalement entre celles littéraires et scientifiques, surtout à partir de l'entre-deux guerres. L'équipement de l'établissement, avec ses bibliothèques et ses laboratoires, ont partie liée à cette attention. L'analyse des livres utilisés, nécessaire, aurait dû être

¹. *Idem*, p. 33.

². *Idem*, p. 33.

plus détaillée, si toutefois elle n'avait pas réclamé une étude en soi et n'avait pas été pour partie réalisée par ailleurs¹. Même si Mongré a suivi l'évolution générale, avec la multiplication des manuels scolaires à partir de la fin du XIX^e siècle, l'usage s'est doute développé surtout à partir des premières années du XX^e siècle. Exception faite des manuels du Père Fontoyront, Mongré a utilisé les manuels utilisés dans l'Enseignement libre.

Le Collège de Mongré étant un établissement d'enseignement dirigé par des Jésuites, son histoire a inclus l'histoire de cet Ordre religieux : la Compagnie de Jésus a son organisation, son fonctionnement hiérarchique, son processus de décision. Le Collège a établi des liens avec d'autres œuvres, ainsi l'Apostolat de la Prière et l'Action populaire. Chacune de ces institutions a d'ailleurs tiré parti du Collège pour étendre ses activités. La relation de Mongré avec « l'Ordinaire », c'est-à-dire la hiérarchie ecclésiastique a été suivie au travers des archives du Collège et du diocèse. Si les relations des Jésuites avec les évêques lyonnais ont pu varier, le Collège a toujours reçu les Prélats. L'attention de l'historien devait être plus soutenue au moment de la sécularisation du clergé régulier au moment des lois de 1901 et 1904. Sur le plan strictement local, la recherche n'a pas permis d'établir une tension avec le curé de la paroisse. Dans l'histoire du fait religieux à laquelle participe Mongré, le Collège a bien sûr été le lieu des pratiques normées et habituelles du Catholicisme. La piété a en effet toujours été l'un des fondements du Collège. L'enseignement religieux est resté inscrit dans le programme d'enseignement, même s'il a évolué. La comparaison avec l'évolution générale de l'enseignement religieux aux XIX^e et XX^e siècles avait son intérêt dans le cadre de l'histoire religieuse. L'étude du Collège de Mongré devait sur ce plan être prolongée par une attention portée aux rapports du Catholicisme mongréen avec la société française. Le premier aspect de ces relations concernait le lien du Collège avec les autorités de l'Académie voire des ministères parisiens. Certaines périodes sensibles, toujours autour des lois de 1901 et 1904, mais aussi autour des décrets de 1880, nécessitaient de s'intéresser à l'attention portée au Collège par le Préfet du Rhône et le Maire de Villefranche-sur-Saône. Le fait que Mongré soit dirigé par des religieux, donc du clergé et de l'Église catholique institutionnelle requérait une observation de la place faite aux laïcs par les Jésuites. Le sujet du rapport avec les familles des Collégiens constituait une partie de l'histoire du Collège. De façon générale, la position de Mongré par rapport au statut de monopole de l'État s'inscrivait dans cette question de l'inscription de Mongré dans la société française. L'importance du recrutement et de l'origine sociale de ses élèves, la question aussi de la formation d'une élite, avec la préparation aux grandes écoles et le choix des carrières et des professions, devait être traitées dans une ouverture vers l'histoire sociale qui conduisait aux lisières d'une histoire économique voire politique de Mongré. Choisi comme élément de problématique générale, l'évolution de l'intransigeance du catholicisme mongréen a finalement été la clef de lecture de toute l'histoire de Mongré. Tout autant que la Compagnie de Jésus, le Collège de Mongré a été intransigent dans sa confrontation au monde moderne en héritant de la Restauration contre-révolutionnaire. Son refus de la société a été surtout dicté par le rejet de la Révolution française. Il convenait de mesurer la réalité de son opposition à l'individualisme et à la sécularisation de l'État, de la société et de la pensée. Mongré pouvait-il ne pas condamner le nouvel ordre économique et social issu de la Révolution ? Le catholicisme intransigent privilégiait la « moralité » au détriment de plus l'économie d'enrichissement et de croissance. Son refus du libéralisme politique et économique a bien été aussi celui du

¹. L'étude pionnière en la matière est celle de Jacqueline Freyssinet-Dominjon, *Les Manuels d'histoire de l'école libre, 1882-1959, de la loi Ferry à la loi Debré*, Paris, Armand Colin, 1969, « Travaux et recherches de science politique ». Les manuels spécialement destinés à l'Enseignement libre ont disparu à partir de la mise en place de la loi Debré.

libéralisme religieux. Mongré n'en a pas moins fait preuve de vitalité spirituelle. L'histoire montre que son idéal politique et social a été celui des intransigeants mobilisés dans la dévotion au Sacré-Cœur. Il convenait toutefois d'éviter le dualisme à partir de la découverte de sensibilités différentes à partir de la fin du XIX^e siècle. Effet de génération, l'adhésion au Catholicisme social ne pouvait pas être assimilé à la disparition immédiate du Catholicisme intransigeant. Ce dernier a en effet été la « matrice » du Catholicisme social ainsi que l'a expliqué Jean-Marie Mayeur¹. L'imprégnation du Catholicisme social, y compris derrière l'emploi par certains Jésuites de l'expression « Catholicisme intégral ». Dans un établissement scolaire où l'idéal est logiquement mis en avant dans l'enseignement, il fallait chercher comment l'emploi de la formule de mettre la religion dans toute la vie et instaurer le règne social du Christ n'empêchait pas les maîtres de se rallier à certains traits d'accommodation avec la modernité. Au vrai, l'intransigeance voire le conservatisme religieux, devait être recherché dans les relations du Collège avec la politique, même si ce dernier, officiellement, n'entendait pas faire de place aux querelles politiques. L'affaire des enfants qui n'avaient pas respecté le portrait de Napoléon III sous le Second-Empire a toutefois révélé qu'il n'était pas toujours possible de contraindre certaines expressions de l'idéologie des maîtres et de leurs élèves influencés par leurs parents. Chercher des traces de la crise de l'Action française entre les murs de Mongré était-elle vouée à l'échec ? L'enquête méritait tout au moins d'être menée. Finalement, l'histoire du Collège de Mongré se dessine en prenant la forme d'un récit chronologique partagé en quatre parties de tailles inégales. Conformément au projet de révéler l'importance du changement à l'œuvre dans la Compagnie de Jésus, la période de l'entre-deux guerres est plus détaillée. Après les premières années du Collège, celles de « l'âge d'or », survient en effet un temps de fortes épreuves à partir de 1880, tandis que l'épilogue de cette longue histoire se noue dans les années 1940, lorsque les Jésuites réalisent qu'il n'est plus possible de faire vivre un Collège de l'importance de Mongré quand leurs objectifs apostoliques sont désormais ailleurs.

Écriture historique et récit de l'histoire

« Comment souffrir que l'histoire s'efface derrière les historiens ? » s'interroge Marc Bloch dans *La société féodale*. Un tel choix ne renvoie pas forcément à l'intransigeance de « l'École méthodique » quant aux documents et aux faits. L'histoire scientifique a ses règles, particulièrement pour attester ses affirmations : l'historien est lié à aux sources dont il fait usage. Des choix parfois difficiles sont à opérer. L'écriture historique conduit finalement à un certain récit de l'histoire. La voix des témoins de l'histoire est toujours à privilégier. Ce devoir d'humanité relatée se double du choix de ne pas rebuter le lecteur du récit historique.

« Mais l'historien n'a rien d'un homme libre. Du passé, il sait seulement ce que ce passé veut bien lui confier. En outre, lorsque la matière qu'il s'efforce d'embrasser est trop vaste pour lui permettre le dépouillement personnel de tous les témoignages, il se sent incessamment limité, dans son enquête, par l'état des recherches. Certes, on ne trouvera pas ici l'exposé d'aucune de ces guerres de plumes dont l'érudition a, plus d'une fois, donné le spectacle. Comment souffrir que l'histoire puisse s'effacer devant les historiens ? En revanche, je me suis attaché à ne jamais dissimuler, quelles qu'en fussent les origines, les lacunes ou les incertitudes de nos connaissances. Je n'ai pas cru courir, par là, le danger de rebuter le lecteur. Ce serait au contraire à dépeindre sous un aspect faussement sclérosé d'une science toute de mouvement qu'on risquerait de répandre sur elle l'ennui et la glace. Un des hommes qui ont poussé le plus avant dans l'intelligence des sociétés médiévales, le grand juriste

¹. Jean-Marie Mayeur, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, vol. 27, n° 2, p. 483-499.

anglais Maitland, disait qu'un livre d'histoire doit donner faim. Entendez : faim d'apprendre et surtout de chercher. Ce livre-ci n'a pas de vœu plus cher que de mettre quelques travailleurs en appétit¹ ».

Pour ne pas défaire l'unité du récit historique en rédigeant un récit parallèle dans les notes de bas de pages, l'information relative aux sources peut être renvoyée à la bibliographie. Encore une fois, la pratique de Marc Bloch a pu servir de modèle, même si elle n'a pu être égalée.

« Tout ouvrage d'histoire, pour peu qu'il s'adresse à un public relativement étendu, pose à son auteur un problème pratique des plus troublants : celui des références. L'équité eût voulu, peut-être, que fussent multipliés, dans les notes, les noms des savants travaux sans lesquels ce livre n'existerait pas. Quitte, cependant, à encourir le désobligeant reproche d'ingratitude, j'ai cru pouvoir laisser à la bibliographie, que l'on trouvera à la fin du volume, le soin de guider le lecteur dans les chemins de la littérature érudite. Par contre, je me suis fait une loi de ne jamais citer un document sans jamais donner à tout travailleur un peu expérimenté le moyen de retrouver le passage visé et d'en vérifier l'interprétation. Si le renvoi manque, c'est que les renseignements fournis par l'exposé lui-même et, dans la publication dont le témoignage est tiré, la présence de tables bien conçues suffisent à rendre la recherche aisée. Dans le cas contraire, une note sert de flèche indicatrice. À un tribunal, après tout, l'état civil des témoins importe beaucoup plus que celui des avocats² ».

Ces choix ne doivent pas étonner puisque l'historien œuvre aussi pour parvenir à un livre³. « Nous tenons au livre, donc à l'édition, par la nature même de notre discipline qui veut, faut-il le rappeler, que la démonstration passe prioritairement par la narration »⁴. Indissociable de la pratique historique, le récit est, après « une longue éclipse », aujourd'hui réinscrit dans la manière de faire de l'histoire⁵. L'histoire de Mongré est elle ainsi plus « lisible » ? « Un surcroît de lisibilité contre une perte inévitable de scientificité ? » Claude Langlois a déploré « une question importante qui ne peut se régler au détour d'une note⁷. » Au cours des dernières décennies, l'histoire a-t-elle moins cherché le « réel » que « l'intelligible », selon le constat de Roland Barthes⁸ ? En 1975, Michel de Certeau décrivait un équilibre difficile. Il a alors placé « d'emblée le genre historique en tension entre un version scientifique et un versant fictionnel⁹. » De son côté, face à une réalité opaque, Carlo Guinzburg n'a eu bien souvent que des indices pour la déchiffrer¹⁰. Il lui a donc fallu tirer parti de la médiation de la narration pour restituer une réalité complexe. Sauf à avoir renoncé à l'histoire, c'est cette nécessité qui a contribué au retour du récit. Paul Ricœur, dans *Temps et récit*, a ainsi observé comment, parmi les historiens éminents, Fernand Braudel « procède analytiquement, par distinction de plans, laissant aux

¹. Marc Bloch, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 1968 (1^{ère} éd. 1939), « Introduction, Orientation générale de l'enquête », p. 16-17.

². *Idem*, « notes », n° 5, p. 621.

³. Claude Langlois, « Les effets retour de l'édition sur la recherche », dans Jean Boutier et Dominique Julia, dir., *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire, Autrement*, janvier 1995, n° 150-151, « Série Mutations », p. 112-124.

⁴. *Idem*, p. 112.

⁵. François Hartog, « L'art du récit historique », dans Jean Boutier et Dominique Julia, dir., *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire, Autrement*, janvier 1995, n° 150-151, « Série Mutations », p. 184-193, et François Dosse, « Récit », dans *Historiographies II. Concepts et débats*, p. 862-876.

⁶. Claude Langlois, « Les effets retour de l'édition sur la recherche », p. 114.

⁷. *Idem*, p. 114.

⁸. Cité par François Hartog, « L'art du récit historique », p. 187-188.

⁹. François Dosse, « Récit », p. 867.

¹⁰. Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980/6 - n° 6, p. 29.

interférences le soin d'engendrer une image implicite du tout¹. » Il a « inventé un nouveau type d'intrigue comme conjugaison de structures, de cycles et d'événements². » Même « la longue durée » de Fernand Braudel n'a pas refusé le récit. L'historien ne peut que s'effacer lorsqu'il entend donner toute la place à l'histoire des sans voix. L'historienne Arlette Farge, attentive à l'archive, mais avec toujours la volonté de restituer sans la trahir une autre, a procédé ainsi. « Arlette Farge pratique l'effacement pour mieux laisser place aux êtres parlants que l'histoire efface sous son récit officiel³. » Sans doute aurait-il fallu faire preuve de plus d'audace et oser les mots et la forme littéraire pour embrasser tous les aspects de l'histoire d'un Collège, c'est-à-dire de ses professeurs et de ses élèves. Comment écrire dans ces cas là ? Quel degré de familiarité avec le sujet aurait-il fallu atteindre ? Écrire, selon la « méthode » de Joseph Joubert, rejoindrait l'acte de lire ainsi que l'explique Jean Mambrino. « Lire comme on se souvient. J'emprunte à Joubert, en la transposant, sa lumineuse formule : "écrire, après un long repos de l'âme, et comme on se souvient"⁴. » Un « long repos de l'âme » ? La « connaissance historique » n'est jamais une connaissance « vraie », puisque les vivants d'hier sont morts aujourd'hui. Il faut donc du temps pour imaginer, c'est-à-dire mettre en images, ceux que l'histoire rend moins étrangers au présent. « Un moment d'attention ou d'illusion : tout semble revivre⁵ ». Il faut du temps pour écrire. Il faut du temps pour respecter le pouvoir de l'image. « Les idées tirées de lecture seront toujours des idées de livres. Aller aux personnes et aux objets directement », note Robert Bresson⁶. Scientifique, l'histoire ne doit pas pour autant à renoncer aux sentiments et aux sensations. Étape finale de l'opération historique, faire de l'histoire devient, une fois franchie la ligne du choix d'une interprétation et de l'inévitable partialité d'un regard d'historien, un travail d'écriture. Georges Duby l'affirmait sans ambages. « L'Histoire n'est pas une science exacte mais un genre littéraire ». Dans « l'autobiographie professionnelle » de Georges Duby, Pierre Lepape a vu d'abord un « bonheur d'écrire », surtout lorsqu'il s'agit de faire connaître au plus grand nombre.

« S'interrogeant un moment sur la rencontre de l'école historique française avec un large public, sur ses causes et sur ses effets négatifs et positifs, Duby, reconnaissant que cette rentrée de "l'histoire sérieuse" dans "le champ des productions littéraires de forte consommation (est) une inflexion considérable dans le cours de l'histoire culturelle française, ajoute : "Nous n'en sommes en rien responsables." C'est accorder trop peu de poids à un bonheur qui irradie pourtant chaque page de *L'histoire continue* : celui d'écrire. Le conquérant des espaces nouveaux de l'histoire est aussi, inséparablement, un séducteur. Et l'écriture, celle qui clarifie sans simplifier, celle qui sait jouer des émotions avec tact, celle qui orne d'un sourire complice l'âpreté d'une démonstration savante, celle qui frappe une formule avec élégance ; en un mot, celle qui sait transformer le savoir en plaisir est la plus irrésistible des séductions⁷. »

S'il n'est pas uniquement question de séduire dans la manière d'écrire l'histoire, il est tout de même possible de trouver là le plaisir de dire. Faute de tout dire puisqu'il faut savoir reconnaître, selon les mots d'Éric Rohmer, qu'« on peut toujours parler, tout n'est pas dit. »

¹. Cité par François Hartog, « L'art du récit historique », p. 192.

². *Idem*.

³. François Dosse, *Idem*, p. 873. François Dosse cite « Le temps, les mots et la mort » d'Arlette Farge.

⁴. Jean Mambrino, *Lire comme on se souvient, Livres pour éclairer la solitude*, Paris, Phébus, 2000.

⁵. Fernand Braudel, *Les mémoires de la Méditerranée, Préhistoire et Antiquité*, Paris, Éditions de Fallois, 1998, « Voir la mer », p. 21.

⁶. Robert Bresson, *Notes sur le cinématographe*, Paris, Gallimard, 1995, « collection Folio ».

⁷. Pierre Lepape, « Le bonheur selon Duby », *Le Monde des livres*, 20 septembre 1991, p. 17.

Sources

Que d'autres se vantent des pages qu'ils ont
écrites ; moi je m'enorgueillis de celles que j'ai
lues.

Jorge Luis Borges

Sources

Sont ici indiquées les sources manuscrites et documents imprimés à valeur de sources conservés dans des Archives privées et publiques et des bibliothèques.

Archives françaises de la Compagnie de Jésus

Fonds « Collège de Mongré » QMon

- 1 - *Mongré et ses environs* (album photos) 2^{ème} éd.
- 2 - L. de Longevialle, *La chapelle du château de Mongré et sa prébende (1641-1789)*, Villefranche-sur-Saône, 1902, 17 p.
- 3 - Louis Badet, sj, *Histoire de Mongré*, ms dactylographié, 276 p.; généalogie des Bottu de la Barmondière
- 4 - *Nouvelles de Mongré* a) le *Centenaire de Mongré* (J. Vivien) b) article Mongré dans *Les établissements* de Delattre, 1957.
- 5 - Louis Badet, « Histoire de Mongré », extrait des *Nouvelles de Mongré*, 1930-1932.
- 6 - Louis Badet, « Les origines de Mongré », extrait des *Lettres de Fourvière*, 1931-1932.
- 7 - *Deux centenaires à l'école libre Notre-Dame de Mongré*, Trévoux, 1890-91, 109 p.
- 8 - Documents d'histoire (fondation : notes d'histoire ; A. Demoment : suite à son article dans Delattre ; prospectus ; circulaires aux parents (1853-1933); divers
- 9 - *Litteræ annuæ* 1851-1897 et *Historia domus*
- 10 - Rapports (guerre 1870)
- 11 - Occupation militaire du collège de Mongré 1870-1871; cahier manuscrit 238 p.
- 12 - Rapport d'expert (dégâts faits par l'occupation militaire) 1871. Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de Première Instance de Lyon.
- 13 - *Diaire* du préfet 1851-1864
- 14 - *Diaire* du Préfet 1869-1877
- 15 - *Diaire* du préfet 1882-1936 [1901-1902 et 1924-1936]
- 16 - *Diaire* du préfet d'église 1867-1890

- 17 - *Diaire* du ministre 1874-1900
- 18 - *Diaire* 1913-1928
- 19 - *Diaire* des lectures au réfectoire (communauté) 1886-1920
- 20 - *Diaire* du ministre 1938-1940
- 21 - *Directoire, recueil des coutumes et règlements intéressant les maîtres*, 1923, 110 p.
- 22 - Règlements divers; programmes des études (dossier)
- 23 - Principes de littérature 1854-1855 ; 165 p. relié (abrégé des règles de l'art d'écrire)
- 24 - Une exposition: travaux littéraires offerts à la Sainte-Vierge, mai 1855. Relié.
- 25 - Cahier d'honneur Humanités 1885-1886
- 26 - Cahier d'honneur Troisième 1887-1889
- 27 - Cahier d'honneur Troisième 1887-1914
- 28 - Cahier d'honneur Quatrième-2 1888
- 29 - Cahier d'honneur Humanités mai 1890
- 30 - Cahier d'honneur Humanités première section 1898-1899
- 31 - Cahier d'honneur Humanités deuxième section 1898-1899
- 32 - Cahier d'honneur Humanités 1901-1905
- 33 - Cahier d'honneur Seconde-A 1920-1923
- 34 - Académie de littérature 1858-1880 ; procès verbaux des séances
- 35 - Académie de Mongré 1887-1888 ; devoirs d'académie
- 36 - Académie 1890-1911
- 37 - Académie de Mongré. Séances ; 1852-1863
- 38 - Académie 1855-1868
- 39 - Réunions d'académie 1887-1888 (petit carnet)
- 40 - Académie d'Humanités 1896-1897
- 41 - Séances d'académie (feuilles séparées dans dossier)
- 42 - Académie d'Humanités 1921-1924
- 43 - Fêtes (dans boîte d'archives)
- 44 - Fête de 1892

- 49 - Mémoires du provincial 1922-1939 (collés dans cahier)
- 50 - Mongré après 1939 (chemise)
- 51 - *Le Trait d'Union* 1933-1936 (chemise)
- 52 - Projet d'un internat à l'institution Saint-Joseph 1948-1949 (refusé) (chemise)
- 53 - Correspondance du recteur avec le P. Général 1926-1940
- 54 - Fermeture 1949-1956 (dossier)
-
- 60 - Journal des pauvres
- 61 - Catalogue des congréganistes 1854-1881
- 62 - Congrégation de la Sainte-Vierge; consécrations 1861-1868
- 63 - Congrégation de l'Immaculée-Conception. Conseils 1865-1874
- 64 - Congrégation de l'Immaculée-Conception 1866-1900
- 65 - Congrégation de la Sainte-Vierge 1874-1887
- 66 - Congrégation de Saint-Louis de Gonzague 1- 1887-1924
- 67 - Congrégation de Saint-Louis de Gonzague 2- 1925-1938
- 68 - Congrégation de l'Immaculée-Conception 1887-1900
- 69 - Congrégation de l'Immaculée-Conception, actes de consécration 1900-1937
- 70 - Congrégation de l'Immaculée-Conception. Séances 1900-1929
- 71 - Congrégation de l'Immaculée-Conception 1929-1937
- 72 - Congrégation de l'Enfant Jésus 1887-1936
- 73 - Congrégation de Saint-Louis de Gonzague (deuxième division) 1895-1929
-
- 77 - Trésor spirituel des classes
- 79 - *Christus*
- 80 - Cadets (première division) comptes rendus 1923-1929
- 81 - Cadets (deuxième division) comptes rendus 1922-1927
- 82 - Jeunesse catholique 1921-1928

83 - « L'action de demain », Journal des philosophes et de la « Jeunesse catholique » 1921-1923

84 - Congrégation mariale 1932-1936 ; groupes spirituels ; cadets, Conférences Saint-Vincent de Paul

85 - Routes mariales 1932-1933 (brochure 28 p.)

90 - Terret Régis, *Mongré caserne (1870-1871)*, manuscrit, 237 p.

Fonds « Collèges »

Couplet P., *Mémoire contre le projet des modifications à introduire dans notre ancien Ratio studiorum*, Amiens, 24 octobre 1862, 85 p.

Encyclique du RP. Maillard, provincial de Toulouse, sur quelques points concernant les collèges, 13 octobre 1853 ; *Encyclique du RP de Jocas, provincial de Lyon, sur les études et la discipline dans nos collèges*, 17 octobre 1853.

Loriquet Jean-Nicolas, *Plan d'études*, 1805-1808, 78 p.

Ordo scholarum, coutumier du pensionnat, Brugelette (Belgique), 1849-50, lithographié.

Ratio atque institutio studiorum societatis Jesus, Romæ, 1805, 194 p.

Simpson (Louis), *Plan d'études*, 88 p. manuscrites suivies de « notes sur l'arithmétique », 23 p., s.d. [Bibliothèque jésuite de Chantilly, Mss 478 in 8].

Fonds divers

Fonds « Collège de Bellevue-Yzeure » ; « Collège de Bollengo » ; « Congrégations mariales », « François Charmot » ; « François de Dainville » ; « Victor Fontoynt » ; « André Ravier », etc.

Fonds « Auguste Demoment » pour *Les Établissements* sous la direction de Pierre Delattre

Tome II Lyon décrets Ferry à Sainte-Hélène, Mongré, Saint-Étienne 1880

Tome IV Mongré 1 XIX^e-XX^e siècles

Tome V Mongré 2 Documents historiques

Tome VI Mongré 3 Anciens maîtres et élèves

Tome VII « Éducation », collègue 1 ; orientations, gratuité 1932-1936.

Fonds « Burnichon-Fine » (tables générales dans *Compendium II*)

Tome VI « Résidences et collèges de Lyon sj »

Tome VII 1117-8 1851 (?) Prospectus

1119-24 1852 Prospectus. Deux exemplaires. Avec questionnaire adressé aux parents

1125-8 1863-4 Programme des études (Écriture du P. Perrolaz, préfet)

1129 1865 15 novembre. Règlement de la Retraite

1133-5 1869 13 avril et 20 avril. Deux listes de compositions signées Futy

Tome XXII

- 1172 1851 ou 52 Prospectus ordinaire. Pension 800
- 1173-4 186.. Prospectus ordinaire (Le collège est maintenant dans l'Octroi de Villefranche). Pension 1 000.
- 1175 186.. Prospectus ordinaire. Pension 900
- 1177-80 1880 8 novembre Projet de Société anonyme pour l'exploitation de l'École libre de Notre-Dame de Mongré
- 1181-82 1876 25 mai Image-souvenir de Première communion
- 1183 185.. Liste de la Congrégation des Grands et de la Congrégation des moyens (dirigées par le père Rion)
- 1184-5 1856 à 60 Plan du laboratoire de physique et chimie
- 1187 1898 Carte d'invitation à une recollection mensuelle de prêtres à Mongré
- 1189-92 1898 29 novembre Programme de l'Œuvre des recollections mensuelles sacerdotales approuvée par le Cardinal Coullié
- 1193-6 1853 12 juillet de Villeneuve Bayernon. Lettre de Mgr de Barruel, petit neveu du Père de Barruel au Père de Jocas, provincial, son ami (alors à Rome pour la Congrégation générale) pour lui demander une bourse pour deux enfants à Mongré.

Tome XXIX

- 159-60 187.. Prospectus de l'École libre Notre-Dame de Mongré à Villefranche
- 161-62 187.. Prospectus de l'École libre Notre-Dame de Mongré à Villefranche (presque semblable au précédent)
- 163-5 1874 15 juin Prospectus de l'École libre Notre-Dame de Mongré à Villefranche
- 965-8 1890- 1 Plan d'études pour toutes les classes

Burnichon Joseph, Sj, *La Compagnie de Jésus en France, Histoire d'un siècle, 1814-1914*, tome 5, dactylographié.

Périodiques

Compagnie [ce bulletin interne à la Compagnie de Jésus contient des notices nécrologiques de religieux, souvent rédigées par des confrères bien renseignés].

Entr'collèges, Toulouse, 1900-1901.

Trait d'Union, Marneffe (Belgique), 1907-1914 .

Lettres de Fourvière ; Lettres d'Aix ; Lettres de Fourvière ; Lettres de Mold ; Lettres de Fourvière ; Lettres de Vals [publications *ad usum privatum*, c'est-à-dire interne à la Province jésuite de Lyon. L'intitulé est fonction des déplacements du scolasticat de la Province. Cette publication en série s'inspire des « Lettres édifiantes » de l'Ancienne Compagnie. Elle contient des études de longueur et de valeur inégales du point historique].

- *Lettres de Fourvière* : « Bollengo », 1930, p. 191-203 ; « Congrégations mariales », 1936, p. 289-302 ; « Journées pédagogiques », 1933, p. 64-110 ; « Lettre du Père Général aux collèges d'Italie », 1935, p. 135-168 ; Jacquet Simon, « Préoccupations actuelles d'un recteur de collège », 1938, p. 5-54 ;

- *Lettres de Fourvière, Province de Lyon, 1836-1936*, volume 1, « En terre de missions », RP Chanteur, « La mission de Syrie », p. 73-92, P. Le Masson, En Algérie, p. 93-110, P. H. Péliissier, La mission d'Égypte, p. 111-138, P. Pignal, La mission d'Arménie, p.

139-156, RP de Bonneville, « Notre vocation méditerranéenne », p. 157-175 (illustrations, notes bibliographiques, courbes graphiques) ; volume 2, Gustave Neyron, sj, « Le travail scientifique dans le Proche-Orient », p. 372-392 (illustrations, notes bibliographiques, index des noms de personnes, de lieux et de choses), "Hors commerce, *Ad usum privatum N. N.*"

- *Lettres de Vals*, « Retraite des élèves de philosophie au collège de Saint-Étienne, Lettre à un scolastique de Vals », octobre 1874, p. I-VI ;

- *Lettres de Jersey*, Becdelièvre A. de, « Les congrégations de collège », tome XXV, 1906, p. 175-191.

Jésuites de l'Assistance de France, Revue trimestrielle destinée aux Parents des Pères et Frères Jésuites de l'Assistance, et à tous leurs amis [Publié à Lyon, n° 1, 1^{er} trimestre 1953, ce petit bulletin contient des informations diverses, parmi lesquelles des nécrologies].

Archives romaines de la Compagnie de Jésus (ARSI)

- Congrégations générales (débat et décisions qui, pour toute la Compagnie, concernent l'activité des collèges et le contenu de l'enseignement)

CG XXe 1820

1 - *De rebus et perturbationibus*

2 - *Congregationes polocences*

3 - *Acta*

CG XXIe 1829

1 - *Acta XX et XXI*

2 - *Acta XX et XXI*

CG XXIIe 1853

1 - *Acta*

2 - *Acta*

CG XXIII 1883

1 - *Acta*

CG XXIV 1892

1 - *Acta*

2 - *Acta*

CGXXV 1920

1 - *Acta*

2 - *Acta*

3 - Acta

CGXXVI 1915

1 - Acta Commiss. ad regnoscenda

2 - Acta

- Congrégations provinciales (débat et décisions qui, pour la Compagnie dans le cadre de sa province de Lyon, à partir de 1836, concernent l'activité des collèges et le contenu de l'enseignement) :

1-25 1829-1953

- Documents propres aux Constitutions de la Compagnie (*Institutum*) :

Visitaciones et *varia* sur la *Ratio studiorum inferiorum*

- Assistance Europe occidentale, ex Assistance *Gallia, Lugdunensis* (« Province de Lyon ») : lettres et documents adressés au père général à Rome ;

- *Pars 1 Documenta, assistantia Gallia, registri* (delle minute) : lettres adressées depuis Rome par l'Assistant français du Préposé Général ;

- *Provincia Lugdunensis* : courrier - lettres et encycliques - adressé par le Préposé général aux religieux de la Province de Lyon.

- Assistance Europe occidentale, ex Assistance *Gallia, Lugdunensis* (« Province de Lyon ») : lettres et documents adressés au Préposé général à Rome) :

I - *Epistolæ*

1001 - 1836-1848

1002 - *pars 2 domicilia*

1003 - 1848-1852

1004 - 1852-1861

1005 - 1861 - 1871

1006 - 1872-1882 *pars 1 communia et miscell.*

1007 *pars 2 domicilia*

1008 - 1883-1900 *pars 1 communia et miscell.*

1009 *pars 2 domicilia* (1)

1010 *pars 3 domicilia* (2)

1011 - 1900-1918 *pars 1 communia*

1012 *pars 2 domicilia*

1013 - 1919-1922

III- *Negotiæ specialia*

1401 - 1835-1875 Lettres choisies des Provinciaux

IV - *Documenta triennalia*

a - *litteræ annuæ*

b - *historia domus*

c - *summaria vitæ*

c - *catalogus primus*

- *Documenta assistantia Galliaë*, Registres des lettres adressées depuis Rome par l'assistant français du père Général, cinq registres.

I - 1851-1854

II - 1854-1858

III - 1858-1863

IV - 1863-1872

V - 1872-1882

- *Registri delle minute, Assistantia Galliaë, Provincia Lugdunensis*, lettres adressées par le Préposé Général aux Jésuites de la Province de Lyon.

I - 1836-1843

II - 1843-1850

III - 1850-1856

IV - 1856-1868

V - 1868-1875

VI - 1875-1888

VII - 1888-1896

VIII - 1896-1905

IX - 1905-1921

Lycée Collège Notre-Dame de Mongré (Villefranche-sur-Saône)

Sources manuscrites

Congrégation de Saint-Louis de Gonzague, Actes de consécration, 1863-1887.

Lectures de table, 1882-1900, 136 p.

Périodiques

Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'école libre Notre-Dame de Mongré, 1876-1910

Congrégation de Saint-Louis de Gonzague 1853-1876

Congrégation de la Sainte-Vierge et de Saint-Louis de Gonzague 1876-1895

Congrégation des Saints-Anges, eucologe 1868

École apostolique de Mongré 1936-1937

Éphémérides

Liste des élèves, 1851-1879

Mongré, livre du centenaire, 1952

Mongré-Iseure-Bellevue, 1851-1892 (noms des anciens élèves)

Nouvelles du collège et des Anciens, Collège de Mongré, Villefranche-sur-Saône, n° 1, 1921.

Monographies

Badet Louis, *Louis de Gonzague (1568-1891), Le saint patron et modèle des jeunes clercs*, Moulins, Crépin-Leblond, Imprimeur-éditeur, 1931, 190 p.

Damade E., *Directoire à l'usage des collèges 1 - la surveillance*, Amiens, Imprimerie générale L. Darchy, 1925, 76 p.

Damas Amédée de, *En Orient, Voyage en Galilée*, Putois-Cretté, Libraire-éditeur, 1867, 282 p.

Deux centenaires à l'École libre Notre-Dame de Mongré, AMDG, Trévoux, Imprimerie Jules Jeannin, 1892, 109 p.

École libre Notre-Dame de Mongré, Souvenir de la Congrégation de la Très-Sainte-Vierge, Trévoux, Imprimerie Jules Jeannin, sd (1891 ?), 92 p.

Élèves du collège Notre-Dame de Mongré [édition annuelle à l'intention de chaque élève scolarisé].

Livre d'or des Anciens élèves du Collège Notre-Dame de Mongré pendant la guerre de 1914-1918, Villefranche, Macon, Protat frères imprimeurs, 1921, 311 p.

Manuel des chants religieux en usage à N.-D. de Mongré, sl, sd (1920), 328 p.

Nouveau souvenir de l'œuvre des Écoles d'Orient à Notre-Dame de Mongré, SJ, Lyon-Paris, Félix Girard libraire-éditeur, 1866, 108 p.

Principaux verbes irréguliers latins, Dôle, Imprimerie Émile Delcey, sd, 8 p.

Ceuvre des Écoles d'Orient à Notre-Dame de Mongré, SJ, Rapports annuels, Lyon-Paris, Félix Girard libraire-éditeur, 1866, 252 p.

Ceuvre des Écoles d'Orient à Notre-Dame de Mongré, SJ, Rapports annuels, Trévoux, typographie de V^e Damour, 1873, 178 p.

Souvenirs de l'œuvre des Écoles d'Orient à Notre-Dame de Mongré, SJ, Lyon, Imprimerie de Girard et Josserand, 1862, 108 p.

Manuels et classiques scolaires (non classés)

Fontoynt Victor, *Vocabulaire grec, commenté et sur textes*, Villefranche-sur-Saône (Rhône), Mongré, (s. d.). In-8°, XVI-199 p.

Documents divers

Archives de la Société civile Immobilière (exemple : certificats d'action) ; comptes rendus du Conseil d'administration 1950 : membres présents

Albums de photographies

Objets divers

Cœurs de vermeil

Paramentique

Matériels de laboratoire

Archives municipales de Villefranche-sur-Saône

Fonds local ancien

Archives de la correspondance entre la municipalité de Villefranche-sur-Saône et le cardinal Gerlier [comme le courrier de Pierre Gerlier à Armand Chouffet, 6 décembre 1955, M 500 47 9]

Notre-Dame de Mongré, 1852-1952, Livre d'or de l'Association des Anciens élèves. [FLMON]

« Le château de Mongré » par Perrut Francisque, *Activités beaujolaises*, n° 7, mai 1964, p. 5-9.

Nouvelles du collège et des Anciens de Notre-Dame de Mongré, Lyon puis Villefranche, impr. div., à partir de 1921. Mensuel de 1922 à 1929 ; trimestriel de 1931 à 1939 ; un

numéro en 1950 ; nouvelle série à partir de 1952, n° 1, trimestriel puis bi-annuel. [EE 921].

Périodiques

Presse locale ancienne

L'Indépendant du Beaujolais
Le Journal de Villefranche
Le Réveil du Beaujolais

Monographie

Regards sur Villefranche-sur-Saône, Villefranche-sur-Saône, Imprimerie Maury, 1986, 439 p. [spécialement les p. 272-273].

Bibliothèque nationale et Bibliothèque municipale de Lyon-Part-Dieu

Périodiques

L'Ami de la religion et du Roi (Paris) et *L'Ami de la religion et du Roi. Journal ecclésiastique, politique et littéraire*
A. Le Clère (Paris) et De Soye et Bouchet (Paris) : 1814-1862

Christus, depuis 1954. Tables

Cité Nouvelle, Lyon, revue mensuelle, soixante-quatre numéros de 1941 à 1944.

Construire, Paris, quinze volumes de 1941 à 1944¹.

Études, fondées en 1856. Publiées à Paris, à Lyon puis de nouveau à Paris avec des changements dans le titre et la périodicité.

De 1856 à 1861, *Études de théologie, de philosophie et d'histoire par les Pères Charles Daniel et Jean Gagarin de la Compagnie de Jésus*, un volume par an.

De 1862 à 1871, *Études religieuses, historiques et littéraires par des Pères de la Compagnie de Jésus*, bimestrielles puis mensuelles à partir de 1864.

De 1872 à 1896, *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires par des Pères de la Compagnie de Jésus*, mensuelles.

Interrompues de juin 1880 à 1887.

Depuis 1897, *Études*, revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus, bimensuelle, sauf entre septembre 1914 et décembre 1915, interrompues de juin 1940 à décembre 1944, mensuelles depuis janvier 1945².

Tables : 1856-1880, Paris, Bureaux des *Études* ; 1888-1900, Paris, Bureaux des *Études*, 19.. ; 1901-1910, Paris, Bureaux des *Études*, 1912, 331 p. ; 1961-1978, Paris, *Études*, 1979, 303 p. ; 1979-1990, Paris, Assas éditions, 1991, 196 p.

À partir de 1941, *Cité Nouvelle*, mensuel dirigé par l'équipe des Jésuites de l'Action populaire installée à Lyon, en zone non occupée, et la « collection » *Construire*, publiée à Paris, succèdent aux *Études*. De 1911 à 1940, puis de 1945 à 1960, des tables

¹. Sommaire des quinze volumes dans Benjamin Villemagne, *Une revue jésuite sous l'Occupation: Construire, 1941-1944*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Lumière-Lyon 2, juin 1998, 243 p., p. 216-230.

². Informations détaillées dans *Études*, revue mensuelle, « Tables générales 1979-1990 », Paris, Assas éditions, 1991, p. 2.

annuelles ont été publiées dans chaque numéro de décembre. Il existe des tables inédites portant sur ces mêmes années au siège parisien des *Études*.

Datin François, « Maîtres de l'enseignement libre et parents », *Études*, tome 206, janvier 1931, p. 52-63.

Datin François, « Principes anciens et méthodes nouvelles en éducation, À propos du sixième congrès mondial de la Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle (Nice, 29 juillet-12 août 1932) », *Études*, tome 213, 5 octobre 1932, p. 25-49.

Guennégan P., « Compte rendu du livre du père Toulemont, sj, *La providence et les châtements de la France* », *Études*, novembre 1871, p. 813-815.

Monneret Florian, sj, *Étude sur l'enseignement littéraire et le Ratio studiorum de la Compagnie de Jésus*, Lons-le-Saunier, 1876, 88 p. lithographiées. Repris la même année dans les *Études* sous le titre "Le Ratio studiorum de la Compagnie de Jésus".

Monographies

Au service du pays, Les équipes de Saint-Joseph de Reims présentées par elles-mêmes, Les jeunes presses, Paris, CEP, Vanves, 1947, 78 p.

Litteræ annuæ societatis jesu in Gallia 1814-1835, rédigées par le P. A. Leroux, publiées par le P. Carayon, Poitiers, Henri Oudin, 1865, 493 p.

Souvenirs de mon Académie au collège des Jésuites à Fribourg en Suisse, Lyon, Périsse frères, [1833], 1 vol. (312 p.) ; in-8 (20 cm)

Inf. locale : fait partie du recueil (SJ BC 825/8). Pièce de titre : « Mélanges poétiques » ; pièce n° 1 ; BML SJ B 825/8, 1 Bibliothèque jésuite des Fontaines

Vadon Henri, *La régénération de la France par la liberté de l'enseignement chrétien*, discours prononcé à la distribution des prix le 4 août 1875 , Lyon, Lecoffre, Paris, Victor Palmé, 1875, 48 p.

Manuels scolaires

Bail Le Gabriel, *Cours abrégé d'algèbre élémentaire à l'usage des classes de lettres*, Lille, Desclée, 1888, 10^{ème} éd.

Bail Le Gabriel, *Exercices d'algèbre*, Lille-Paris, 1896, réed. 1906 ; *Arithmétique, théories*, Desclée de Brouwer, 1896, 4^{ème} éd.

Bail Le Gabriel, *Tableaux de cosmographie à l'usage du baccalauréat ès-sciences*, nouv. éd. rev. et augm., Lille, Desclée de Brouwer, 1884.

Bainvel Jean-Vincent, *Causeries pédagogiques*, Paris, Poussielgue, 1898, « Alliance des maisons d'éducation chrétienne », 360 p.

Ouvrages divers

Barbier Emmanuel, *La discipline dans quelques écoles libres, manuel pratique du surveillant*, Société générale de Librairie catholique, 3^{ème} éd., 1897, 219. p.

- Butel Fernand, *L'éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui, un collège breton*, Firmin Didot, 1890, 529 p.
- Chabot M., Charléty Sébastien, *Histoire de l'enseignement secondaire (1789-1900)*, Paris, Picard, Lyon, Rey, 1901, 238 p.
- Charmot François, *La pédagogie des Jésuites, Ses principes et son actualité*, Paris, Spes, 1943, 614 p.
- Charmot François, *Méthodes, Explication d'auteur latin (ou grec), version latine, dissertation française, explication d'auteurs français, la lecture*, Trévoux, sd [1922], 46 p.
- Clair Charles, *Un poète réformateur de l'éducation, examen des théories de M. de Laprade, Lettre à M. de Laprade. L'Éducation homicide et l'éducation libérale. L'Éducation chrétienne, discours du R. P. Olivaint*, Paris, J. Albanel, 1873, 103 p.
- Damas Amédée de, *Le surveillant dans un collège catholique*, Paris, Adrien le Clerc et Compagnie, 1857, 383 p. ; Lille Maison Saint-Joseph-Grammont Belgique, 1895, 298 p.
- Debussi, Louis, *Plan de lectures classiques, adressé en forme de lettre à un jeune élève par son ancien précepteur* [par le P. Louis Debussi, édité par le P. Achile Guidée], Amiens, 1827, 71 p.
- Plan de lectures classiques, adressé en forme de lettre à un jeune élève par son ancien précepteur* [par le P. Louis Debussi, édité par le P. Achile Guidée], Lyon, Laurent, 1832, 71 p.
- Didierjean, sj, *Élèves des Jésuites, Souvenirs des collèges de la Compagnie de Jésus*, Société générale d'édition catholique, Paris, V. Palmé, Bruxelles, J. Albanel, 1882.
- Doncœur Paul, *Cadets*, Abbeville ; Paris, l'Art catholique, 1924, 59 p.
- Eucologe romain à l'usage des collèges de la Compagnie de Jésus*, 9^{ème} éd., Paris, Poussiègue, 1871.
- Fontoynt Victor, *Vocabulaire grec*, Éditions Auguste Picard, 2^{ème} édition 1933 (1^{ère} édition 1930), 199 p.
- Fontoynt Victor, *Vocabulaire latin, Sur textes liturgiques et citations courantes*, chez l'auteur, N.-D. de Mongré, Villefranche-sur-Saône (Rhône), Trévoux, Imprimerie G. Patissier, 1932, 196 p.
- Herman Jean-Baptiste, sj, *La pédagogie des Jésuites au XVI^{ème} siècle, Ses sources, ses caractéristiques*, Louvain, Dewit, Paris, Picard, 1914, XVIII-336 p.
- Jaffré François, *Cours de philosophie adapté au programme du baccalauréat ès-lettres*, I, Lyon, Briday, [1874 ?], t. II, III, IV lithographiés [Sommervogel t. IV, col. 724-5].
- Lac Stanislas du, *Jésuites*, Plon, 8^{ème} éd. 1901 (1^{ère} éd. 1901), XXII-411 p.
- La Vaissière Jules de, *Éléments de psychologie expérimentale*, Paris, Beauchesne, 3^{ème} éd. 1914 (1^{ère} éd. 1912), 382 p.

La Vaissière Jules de, *Psychologie pédagogique, L'enfant l'adolescent, le jeune homme*, Beauchesne, 4^{ème} éd. 1921 (1^{ère} éd. 1916), 479 p.

« Lettre du préposé général Beckx au comte de Thun, ministre de l'Instruction publique d'Autriche, 15 juillet 1854 », *Monatsblatt für Katholisches Unterricht - und Erziehungswesen*, t. XII, Munster, 1857, p. 251 et s., 291 et s. [Traductions partielles dans *Nouveaux essais pédagogiques* (Belgique), janvier 1910, et dans RP du Lac, *Jésuites*, Plon, 8^{ème} éd. 1901, p. 221, avec variantes et erreur de date].

Livre d'or des élèves du pensionnat de Fribourg-en-Suisse, n^{elle} éd., 1889, 530 p.

Longhaye Georges, *Théorie des belles-lettres, l'âme et les choses dans la parole*, Paris, V. Retaux, 1900, 3^{ème} éd. [1^{ère} éd. 1885], X-513 p.

Ma division, ad usum Nostrorum tantum, préface par le R. P. François Charmot, Le Puy, Imprimerie Jeanne d'Arc, sd [1942 ?], 184 p.

Mestre Pierre, *Analyses des auteurs français latins et grecs prescrits pour le premier examen du Baccalauréat ès-lettres*, Lyon, Librairie Briday, 4^{ème} éd., 1879, 658 p.

Monneret Florian, sj, *Étude sur l'enseignement littéraire et le Ratio studiorum de la Compagnie de Jésus*, Lons-le-Saunier, 1876, 88 p. lithographiées. [Repris la même année dans les *Études* sous le titre « Le Ratio studiorum de la Compagnie de Jésus »].

Olivaint Pierre, *Aux jeunes gens, conseils du R. P. Olivaint recueillis par le P. Ch. Clair*, Paris, A. Taffin-Lefort, 15^{ème} éd. 1894, 433 p.

Nadaillac Charles de, (avec la collaboration de Rousseau Joseph), *Les jeux de collège et de patronage*, 3^{ème} éd. (1^{ère} éd. 1875), Delalain, 1891, IX-228 p.

Nadaillac Charles de, Rousseau Joseph, *Les jeux de collège et de patronage*, 6^{ème} éd., revue et enrichie de plusieurs jeux nouveaux, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1922.

Passard François-Xavier, *Choix de lettres et d'histoires tirées de Cicéron, Classe de sixième, livre de l'élève*, Poussielgue, 1897, 74 p.

Passard François-Xavier, *La pratique du Ratio studiorum pour les collèges, nouvelle édition*, Paris, Poussielgue, 1896, XIV-240 p.

Passard François-Xavier, *Livre du maître*, Paris, Poussielgue, 1897, 148 p.

Passard François-Xavier, *Classe de cinquième, livre de l'élève*, Paris, Poussielgue, 1898, 144 p.

Passard François-Xavier, *Livre du maître, classe de cinquième*, Paris, Poussielgue, 1898, 308 p.

Passard François-Xavier, *Livre du maître, classe de quatrième*, Paris, Poussielgue, 1898, VII-144 p.

Passard François-Xavier, *Classe de quatrième, livre de l'élève*, Paris, Poussielgue, 1898, IV-190 p.

À ceux qui abdiquent. Une leçon d'honneur, discours prononcé par le P. Henry Perroy, à la bénédiction d'une bannière franco-belge offerte à S. E. le cardinal Mercier par un groupe d'ouvrières lyonnaises, Lyon, E. Vitte, 1915, 32 p.

Perroy Henry, *Discours aux Mongréens*, sl. Sd. 1936.

Il Ratio studiorum adattato ai tempi presenti dal P. Enrico Vasco, sj, Roma, 1851, 4 vol.

Ratio atque institutio studiorum societatis Jesus, Paris, Firmin Didot, 1850, p. III-XII, lettre du RP Roothaan, 25 juillet 1832, « *ad præpositos provinciales rectores collegiorum, præfectos studiorum, ac professores* ».

Ravier André, *L'éducation de l'homme nouveau. Tome I. Essai historique et critique sur le livre de l'« Émile » de J.-J. Rousseau*, Paris, Spes 1941, XXXIV-298 p.

Ravier André, *L'éducation de l'homme nouveau. Tome II. Essai historique et critique sur le livre de l'« Émile » de J.-J. Rousseau*, Paris, Spes, 1941, 583 p.

Ravier André, *Principes d'éducation selon l'esprit de Saint Ignace et l'institut des jésuites*, Centre d'études pédagogiques, 1948, 80 p.

Ravier du Magny Pierre, *Charles Jacquier, l'éloquence faite homme (1845-1928)*, Lyon, Vitte, 1930, 271 p.

Rimaud Jean, *L'éducation, direction de la croissance*, Aubier Montaigne, 1946, 477 p.

Romette Jules, *Dix huit années de scolasticat et de régence dans diverses maisons de la Compagnie de Jésus en France, en Angleterre et en Belgique, Mémoires véridiques*, Paris, Charles Amay éditeur, Bollène, la Croisière, chez l'auteur, 1901, 404 p.

Rouvier Frédéric, *Loin du pays*, Retaux, 1896, 401 p.

Rouvier Frédéric, *Mongré et ses environs*, album précédé d'une préface, Saint-Étienne, Belloté, 1897, np.

Sengler Antoine, *Souvenirs d'Académie, séances littéraires et dramatiques données dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France de 1815 à 1878*, Lille, Paris, 1879, 871 p.

Sevin Jacques, *Le scoutisme*, préface de Georges Goyau, Action populaire, 1922, 337 p.

Terret Régis, *En Suisse et en Lombardie (1862), En Tyrol et en Vénétie (1863), En Espagne (1865), En Tyrol et en Bavière par les Grisons (1868), Autour du Mont-Blanc et du Mont-Rose (1870), En Autriche par le Mont-Viso (1872)*

Tissot Jean-François, *L'éducation dans la famille et dans les écoles, Questions pratiques*, Lyon, Briday, 1872, 173 p. [« Quelques mots sur les pensionnats », p. 143-157].

Vadon Henri, recteur de l'école Saint-Michel à Saint-Étienne, *La régénération de la France par la liberté de l'enseignement chrétien*, discours prononcé à la distribution des prix le 4 août 1875, Lyon, Lecoffre, Paris, Victor Palmé, 1875, 48 p.

Vasco Enrico, *Il Ratio studiorum adattato ai tempi presenti ossia esposizione ragionata di alcune modificazioni che salva la sostanza del Ratio studiorum potrebbero introdursi nell'insegnamento letterario dei nostri collegi d'Italia affine di renderlo più efficace nell'ottenere lo*

scopo delle nostre costituzioni proposta all'esame e al giudizio dei superiori e dei padri della Compagnia di Gesù, Roma, Presso La Civiltà cattolica, 4 vol. 216, 140, 338 et 340 p.

Romans, essais et récits évoquant l'éducation jésuite

Billy André, *L'approbaniste*, Paris, Le Livre de poche, 1967 (1^{ère} éd., 1937), 189 p. [Le milieu décrit est celui d'une École apostolique].

Estaunié Édouard, *L'empreinte*, Paris, Perrin, 1896, 350 p. [Polytechnicien, promotion 1882, Édouard Estaunié (1862-1942), auteur d'ouvrages techniques, a aussi été romancier. Il a été membre de l'Institut, de l'Académie française et Président de la Société des gens de lettres. Dans l'Empreinte, il condamne l'éducation des Jésuites dont il a été élève au Collège de Dijon].

Lacouture Jean, « Un collège de province dans les années trente », *Jésuites*, tome 2, *Les revenants*, Paris, Seuil, 1992, 571 p. [Jean Lacouture, (1921-2015) s'inspire de son expérience personnelle au Collège de Bordeaux pour évoquer l'éducation jésuite de l'entre-deux guerres (p. 315-341) : « je suis un pur produit. Ils m'ont donné une bonne formation humaniste, j'ai étudié le latin et le grec. Ils voulaient faire de nous des cadres dans ce qu'ils peuvent avoir de meilleur. C'était un projet certes conservateur, libre à nous de nous en désengager... ce que j'ai fait. Mais chrétien j'étais. Chrétien je demeure profondément. Je n'ai jamais "décru" en Dieu »].

Perez de Ayala Ramón, *AMDG, La vida en un colegios de jesuitas*, Madrid, 1910, 266 p. [plusieurs fois réédité le roman qui critique l'éducation jésuite a été traduit en plusieurs langues, dont la française par Jean Cassou, précédée d'une étude sur Ignace de Loyola par René-Louis Doyon, Paris, La Connaissance, collection des chefs d'œuvre, 33, 1929, LXXXVI-274 p].

Prévost Marcel, *Le scorpion*, Paris, A. Lemerre, 1887, 346 p. [Polytechnicien, ingénieur des manufactures de tabac, Marcel Prévost a été membre de l'Institut et de l'Académie française où il a été élu en 1909].

Congrégation mariale dans les Collèges

Périodiques

Brucker Pierre, « Que doit-être une congrégation de collège », *Études*, 20 novembre 1905, p. 521-540.

Monographies

Anglade Jules, sj, *Nouveau manuel des congrégations de la Très-Sainte Vierge*, Toulouse, Apostolat de la prière, 1885 (1^{ère} éd. 1884).

Bessières Albert, *Le livre de la Croisade eucharistique*, Toulouse, Apostolat de la Prière, Paris, Maison Bleue, 1922, 414 p.

Brucker Pierre, sj, *Petit livre des congrégations de la Sainte-Vierge dans les collèges*, Poussielgue, 1905.

Carayon Auguste, *Histoire abrégée des congrégations de la Très-Sainte Vierge*, Paris, Bruxelles, Lyon, Librairie catholique Périsset frères, 1863.

Clair Charles, *La congrégation de la Très-Sainte Vierge à Saint-Acheul*, Baltenweck, 1877, 220 p.

Les congrégations de la Sainte-Vierge, Congrégations postsecondaires d'hommes et jeunes gens, Actes du congrès des Directeurs réunis au scolasticat d'Enghien les 5, 6 et 7 septembre 1904 (à l'usage exclusif des nôtres), Tournai, Établissements Casterman, sd.

Cros L.-J.-M., *Le confesseur de l'enfance et de la jeunesse*, Toulouse, Privat, Paris, Victor Palmé, 1877 (1^{ère} éd., 1873).

Delplace E., sj, *Histoire des congrégations de la Sainte-Vierge, Souvenir du jubilé 1584-1884*, Imprimerie de Saint-Augustin, DDB, 1884. [livre III, « la Congrégation de la T. S. Vierge au XIX^{ème} siècle », chapitre 3 « les congrégations d'élèves », p. 171-191].

Fleury A. sj, *Le livre du chrétien, Missel et vespéral, rituel des fidèles et pratiques de piété*, Tours, Mame, 1923 (6^{ème} édition).

Fleury A. sj, *Manuel des congrégations de la Très-Sainte Vierge (Hommes et jeunes gens)*, Tours, Mame, 1919 [d'après les règles nouvelles du 8 décembre 1910].

Franchet Charles, *Directoire des congrégations dans les collèges*, Lyon, 1875.

Schoupe François-Xavier, *Manuel des directeurs de congrégations, Recueil d'instructions pour les congrégations de la Sainte-Vierge*, Paris-Bruxelles, Société générale de librairie catholique, 2^{ème} éd., 1881.

Villaret Émile, *Congrégation de la Sainte-Vierge, Manuel des directeurs*, Cahiers Notre-Dame, Messager du Cœur de Jésus, 1930, 450 p.

Émile Villaret, *Les congrégations mariales. I, Des origines à la suppression de la compagnie de Jésus (1540-1773)*, Paris, Beauchesne, 1947, 607 p.

Bibliographie

Historiographie

Périodiques

Jean Boutier et Dominique Julia, dir., *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire, Autrement*, janvier 1995, n° 150-151, « Série Mutations ».

Monographies

Bloch Marc, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 1968 (1^{ère} éd. 1939), 704 p.

Burguière André, dir., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de Franche, 1986, X-693 p.

Delacroix Christian, Dosse François, Garcia Patrick et Offenstadt Nicolas, dir., *Historiographies, I et II, Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, Folio histoire, 1325 p.

Delacroix Christian, François Dosse, Patrick Garcia, *Les courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècle. Édition revue et augmentée*, Paris, Gallimard, 2007, 724 p.

Farge Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1997 (1^{ère} éd. 1989), 152 p.

Le Goff Jacques, dir., *La Nouvelle histoire*, Bruxelles, Complexe, 1988 (1^{ère} éd. 1978).

L'histoire en France, Paris, La découverte, « Repères », 1990, 127 p.

Nora Pierre, éd., *Essais d'ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1987, 369 p.

Histoire économique et sociale en Europe (XIX^e-XX^e siècle)

Andrey Georges, *Les émigrés français dans le canton de Fribourg 1789-1815*, Genève, Éditions de la Baconnière, 1972, 408 p.

Combe Jean-Marc, Escudié Bernard, Payen Jacques, *Vapeurs sur le Rhône, histoire scientifique et technique de la navigation à vapeur de Lyon à la mer*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Paris, CNRS, 1991.

Coste Laurent, *Les bourgeoisies en France, du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

Daumard Adeline, « Noblesse et aristocratie en France au XIX^e siècle », dans *Les noblesses européennes au 19^e siècle*, actes du colloque de Rome, 21-23 novembre 1985, École française de Rome, Paris, de Boccard, 1988, p. 81-104.

Figeac Michel, *Les noblesses en France, Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Colin, 2013.

Les Noblesses européennes au XIX^e siècle. Actes du colloque de Rome (21-23 novembre 1985), Publications de l'École française de Rome, 1988.

Pierre Léon, dir., *Histoire économique et sociale du monde*, tome 3, *Inerties et révolutions 1730-1840*, Bergeron Louis, dir. vol., tome 4, *La Domination du capitalisme 1840-1914*, Garrier Gilbert, dir., tome 5, *Guerres et crises 1914-1947*, dir. Dupeux Georges, Paris : A. Colin, 1977-1978, 619 p., 623 p., 623 p.

Histoire de Lyon et du Lyonnais

Périodiques

Claudey Guy, « Le collège des Frères, Villefranche-sur-Saône, 1806-1904 », *Chroniques du pays beaujolais*, Publication 1994, Académie de Villefranche-en-Beaujolais, bulletin n° 17, Travaux de l'année 1993, p. 73-79.

Francisque Perrut, « Le château de Mongré », *Activités beaujolaises*, n° 7, mai 1964, p. 5-9.

Monographies

Bayard Françoise, Cayez Pierre, dir., *Histoire de Lyon, Des origines à nos jours*, tome 2, *Du XVI^e siècle à nos jours*, Roanne, Horvath, 1990, 479 p.

Benoît Bruno, Roland Saussac, *Histoire de Lyon*, Brignais, Éditions des Traboules, 2008, « Mémoires de la ville », 270 p.

Benoît Bruno, *La Lyonnitude, dictionnaire historique et critique*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2000, 141 p.

Gérard Chauvy, *Affaires et mystères de Lyon*, Ecully, Horvath, 1992.

Chopelin Paul, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, L'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey & Ané, 2010.

Compère Marie-Madeleine et Julia Dominique, *Les Collèges français (XVI^e-XVIII^e siècles), Répertoire, t. 1, France du Midi*, Paris, CNRS-INRP, 1984.

Coupry Isabelle, *L'école Ozanam de Lyon, un externat catholique pour lycéens, 1881-1950*, Tain L'Hermitage, 1985.

André Latreille, dir., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1988 (1^{ère} éd. 1975).

Le Marguet Claude, *Myrelingues la Brumeuse ou L'an 1536 à Lion sur le Rosne*, Lyon, C. Le Marguet, 1930.

Jacques Gadille, dir., *Le Diocèse de Lyon*, avec la collaboration de René Fédou, Henri Hours, Bernard de Vregille, Paris, Beauchesne, 1983, « Histoire des diocèses de France ; 16 », 350 p.

Garden Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles lettres, 1970.

Gardes Gilbert, *Le voyage de Lyon*, Lyon, Editions Horvath, 1993.

- Guillermin Yvette, *L'institution des Chartreux à Lyon, 1884-1905, Un collège de notables catholiques libéraux*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Lyon 2, 1977.
- Guillon Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV, activités, luttes, suppression (1640-1778)*, Lyon, Procure des RR. PP. Jésuites, 1954.
- Ladous Régis, dir., *Médecine humaine, médecine sociale, Le Docteur René Biot et ses amis (1889-1966)*, Cerf, 1992.
- Latreille André, dir., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1988, « Univers de la France et des pays francophones », 519 p.
- Lestra Antoine, *Histoire de la congrégation de Lyon (1801-1831)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1967, 367 p.
- Mazouyer Claude, *Les réalisations des syndicats agricoles drômois d'Anatole de Fontgalland et de Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1884-1914)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Lyon 2, 1985.
- Montclos Xavier de, dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome 9, *Lyon-Le Beaujolais*, Beauchesne, 1994.
- Pelletier André, Jacques Rossiaud, Bayard Françoise, dir., *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, Lyon, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, 955 p.
- Pellissier Catherine, *La vie privée des notables lyonnais au XIX^{ème} siècle* ; préface de Raymond Barre, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, 239 p.
- Pellissier Catherine, *Loisirs et sociabilités des notables Lyonnais au XIX^e siècle*, préface de Jean-Pierre Chaline, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Presses universitaires de Lyon, 1996, 272 p.
- Ponson Christian, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale, 1892-1914*, Presses universitaires de Lyon, 1979, 379 p.
- Quand les Lyonnais découvraient l'Extrême-Orient : exposition, 3 octobre-30 décembre 1995*, Bibliothèque municipale de Lyon, catalogue par Jean-Louis Bouilly, Pierre Guinard et Claude Prudhomme, Paris : Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1995, « Re-découvertes ; 25 », 108 p.
- Ravier du Magny Pierre, *Charles Jacquier. L'Éloquence faite homme (1845-1928)*, Lyon et Paris, Vitte, 1930.
- Rocher Philippe, « Le diocèse de Lyon, XIX^e-XX^e siècles, Une Église entre restauration et post-chrétienté », dans *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX^e-XX^e siècles. Bourgogne, Franche-Comté et Lyonnais, Savoie et Dauphiné, Grand Midi et Algérie*, fondateur, Fernand Boulard ; directeur, Bernard Delpal ; présentation et organisation assurée par une équipe composée de Bernard Delpal, Claude Prudhomme, Christian Sorrel ; coordination de Bernard Hours ; avec le renfort de Guillaume Fantino, cartographie, Christine Chadier et Stéphane Nivet, notices, tableaux et graphiques, Lyon : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, LARHRA, UMR 5190, 2011, *Chrétiens et sociétés*. Documents et mémoires. Hors-série ; 1 », 590 p.

Royon Claude coord., *Lyon, l'humaniste, depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, préface de Marc Lambron ; postface de Patrick Viveret, Paris, Éditions Autrement, 2004, 229 p.

Van Damme Stéphane, *Le temple de la sagesse, Savoirs, écriture et sociabilité urbaine, Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

Vaucelles Louis de, *Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse (1879-1889)*, Les Belles Lettres, 1971, 283 p.

Histoire culturelle et politique

Aprile Sylvie, *La révolution inachevée, 1815-1870*, Paris, Belin, 2010, 670 p.

Baecque Antoine de, Mélonio Françoise, *Lumières et liberté, les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Seuil, 2004, « Histoire culturelle de la France ; 3 ; Points. Histoire ; 345 », 496 p.

Delporte Christian, Molliier Jean-Yves, Sirinelli Jean-François, dir., *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2010, « Quadrige. Dicos poche », XVI-900 p.

Leroy Michel, *Le mythe jésuite, De Béranger à Michelet*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Martin Philippe, *Petite anthologie du bien-mourir*, Paris, La Librairie Vuibert, 2012.

Étienne Roland et Françoise, *La Grèce antique, Archéologie d'une découverte*, Gallimard, « Découvertes », 1990 (rééd. 1998), 176 p.

Krumeich Gerd, *Jeanne d'Arc à travers l'Histoire*, Albin Michel, 1993, 348 p.

Ory Pascal, dir., *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987.

Petiteau Nathalie, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Seuil, 1999, 444 p.

Poirrier, Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, « Histoire de l'éducation », p. 131-136 et « Histoire religieuse et histoire culturelle : à chacun son territoire ? », p. 274-282.

Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François, *Le temps des masses, le vingtième siècle*, Paris, Seuil, 2004, « Histoire culturelle de la France ; 4, Points. Histoire », 505 p.

Wahnich Sophie, dir., *Histoire d'un trésor perdu. La transmission de l'événement révolutionnaire, 1789-2012*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013

Histoire de l'enseignement, de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse

Dictionnaires

Avanzini Guy, Audic Anne-Marie, Cailleau René, Pénisson Pierre, dir., *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, éditions Don Bosco, 2010 (1^{ère} éd. 2001).

Périodiques

Frédéric Chauvaud, « Gavroche et ses pairs : aspects de la violence politique du groupe enfantin en France au XIX^{ème} siècle », *Cultures et conflits*, 1995, n° 18, p. 21-33.

Cholvy Gérard, « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1982, p. 235-256.

« L'École des Roches, creuset d'une éducation nouvelle », *Les Études sociales* (Paris), Société d'économie et de sciences sociales, n° 127-128, 264 p.

Gérard Alice, « La représentation de l'histoire contemporaine dans les manuels d'enseignement secondaire (1902-1914) », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1970, n° 14, p. 10-25.

Gerbod Paul, « L'éthique héroïque en France (1870-1914) », *Revue historique*, n° 544, p. 409.

Gerbod Paul, « Les catholiques et l'enseignement secondaire, 1919-1939 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XVIII, juillet-août-septembre 1971, p. 375-414.

Guérin Christian, « Le scoutisme français : une expérience pédagogique parallèle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1981, n° 28/1, p. 118-206 [d'abord paru dans *Historical Abstracts*, été-automne 1980].

Hilaire Yves-Marie, « ACJF, Les étapes d'une histoire (1886-1956) », *Revue du nord*, t. LXVI, 1984, p. 903-916.

Hilaire Yves-Marie, « L'éducation de la Foi de 1850 à 1950 », *Les quatre fleuves*, cahier 11, 1980, p. 69.

Molette Charles, « L'ACJF et la politique (1907-1914) », *Quaderni internazionali di storia economica e sociale*, tome IX, 1978, p. 279-286.

Plonger Bernard, « Cent ans d'Alliance des maisons d'éducation chrétienne », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LVII, n° 161, p. 292-

Thiercé Agnès, « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIX^{ème} siècle », *Histoire de l'éducation*, janvier 2001, n° 89, p. 53-93.

Instrument de bibliographie

Charmasson Marie-Thérèse, dir., *L'histoire de l'enseignement XIX^e-XX^e siècles, Guide du chercheur, Seconde édition revue et augmentée*, INRP, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2006.

Généralités

Albertini Albert, *L'École en France XIX^e-XX^e siècle, De la maternelle à l'université*, Hachette « Supérieur », 1992, 191 p.

Parias Louis-Henri, dir., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome 2 *De Gutenberg aux Lumières 1480-1789*, Nouvelle librairie de France, 1981. Réédité sous le titre *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, à Paris, par Perrin, 2003-2004, « collection Tempus ».

Monographies

Adler Gilbert, Vogeleisen Gérard, *Un siècle de catéchèse en France, 1893-1980*, Beauchesne, 1981, 601 p.

Agulhon Maurice, « La loi Falloux », « Sa portée », *1848 ou l'apprentissage de la république, 1848-1852*, "Points-Seuil", 8, 1973, p. 144-149.

Aux sources du scoutisme et de la Sainte-Croix de Jérusalem, Le père Jacques Sevin, édité par la Fondation "Les orphelins apprentis d'Auteuil", 1986, 96 p.

Avanzini Guy, dir., *Alfred Binet*, Presses universitaires de France, "Pédagogues et pédagogies", 1999, 127 p.

Avanzini Guy, dir., *Éducation et pédagogie à Lyon de l'Antiquité à nos jours*, Lyon, Clerse, 399 p.

Baubérot Jean, *La morale laïque contre l'ordre moral*, Seuil, 1997, 366 p.

Caron Jean-Claude, *À l'école de la violence, Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*, Aubier, 1999, « Collection historique », 337 p.

Caron Jean-Claude, « Les jeunes à l'école, Collégiens et lycéens en France et en Europe (fin XVIII^e-fin XIX^e siècle) », dans Levi Giovanni, Schmitt Jean-Claude, dir., *Histoire des jeunes en Occident*, tome 2, *L'époque contemporaine*, 1996, 409 p. (1^{ère} édition italienne, 1994).p. 143-207.

Chervel André, *La culture scolaire, Une approche historique*, Paris, Belin, « Histoire de l'éducation », 1998, 239 p.

Cholvy Gérard, *Histoire des organisations et mouvements de jeunesse chrétiens en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Cerf, 1999, 419 p.

Cholvy Gérard, *Mouvements de jeunesse, chrétiens et juifs, Sociabilité juvénile dans un cadre européen 1799-1968*, Paris, Cerf, 1985, 432 p.

Chartier Roger, Julia Dominique, Compère Marie-Madeleine, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècles*, Sedes-CDU, 1976.

Compère Marie-Madeleine et Julia Dominique, *Les collèges français, 16^{ème}-18^{ème} siècles*, Répertoire 1 – *France du Midi*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, éditions du CNRS, 1984 ; Répertoire 2 – *France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, éditions du CNRS, 1988 ; Répertoire 3 - *Paris*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, éditions du CNRS, 2002.

Compère Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850), généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard, Julliard, 1985, 285 p.

- Crubellier Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Armand Colin, 1979, 389 p. [chapitre 8, « l'éducation chrétienne », p. 163-185].
- De Reyke Régis, *L'École des Roches, une école modèle, Un modèle d'école. Son rayonnement pédagogique et social dans le champs français, 1899-1952, Un réseau dans le champ éducatif français*, thèse de doctorat, STAPS, Université Paris XI-Orsay, 2000, 429 p.
- Dhôtel Jean-Claude, *Les origines du catéchisme moderne, d'après les premiers manuels imprimés en France*, Aubier, "Théologie", 1967, 471 p.
- Dupont-Ferrier Gustave, *La vie quotidienne d'un collège parisien pendant trois-cent cinquante ans, Du collège de Clermont au lycée Louis-Le-Grand, 1563-1920*, de Bocard, 1921, 3 vol.
- Duval Nathalie, *L'École des Roches*, Paris, Belin, 1999, 303 p. [thèse de doctorat d'histoire, Université Paris IV].
- Freyssinet-Dominjon Jacqueline, *Les manuels d'histoire de l'école libre 1882-1959*, Armand Colin, 1969, 295 p.
- Gerbod Paul, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1968, 272 p.
- Gontard Maurice, *L'enseignement secondaire en France, de la fin de l'Ancien régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Aix-en-Provence, 1984, 256 p.
- Germain Élisabeth, *Deux mille ans d'éducation de la Foi*, Desclée, 1983, 204 p.
- Grevet René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, 258 p.
- Guérin Christian, *L'utopie Scout de France*, Paris, Fayard, 1997, 583 p.
- Hameline Daniel, Jornod Arielle, Belkaïd Malika, *L'école active, Textes fondateurs*, Presses universitaires de France, « Pédagogues et pédagogies », 1998, 128 p.
- Héry Évelyne, *Un siècle de leçons d'histoire, L'histoire enseignée en lycée de 1870 à 1970*, Presses universitaires de Rennes, 1999, 432 p.
- Houdart-Merot Violaine, *La culture littéraire au lycée depuis 1880*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 274 p. [édition d'une thèse de doctorat en littérature française intitulée *La culture littéraire au lycée depuis 1880 : devoirs d'élèves et discours officiels* soutenue à Paris VIII en 1997].
- Lalouette Jacqueline Boniface Xavier, Chanet Jean-François et al., dir., *Les religions à l'école, Europe et Amérique du Nord, XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Letouzey et Ané, 2011, « Mémoire chrétienne au présent, n° 8 », 344 p.
- Lanfrey André, *Les catholiques français et l'école (1902-1914)*, Cerf, 1990, 2 vol., 415 et 368 p. [rééd. Cerf 2003].
- Lanfrey André, *Une congrégation enseignante : les frères maristes de 1850 à 1904*, Lyon, 1979.

- Launay Michel, *L'Église et l'École en France XIX^e-XX^e siècles*, Desclée, « Bibliothèque d'histoire du christianisme », 1988, 172 p.
- Mayeur Françoise, « L'enseignement secondaire et supérieur », dans Avanzini Guy (dir.), *Histoire de la pédagogie du XVII^e siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1981, p. 195-213.
- Mayeur Jean-Marie, *La question laïque, XIX^e-XX^e siècle*, Fayard, 1997 (« Les républicains et la laïcité », p. 29-71).
- Milo Daniel, « Les classiques scolaires. "Classiques : qu'on enseigne dans les classes" », p. 2085-2130 ; Nora Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard "Quarto", 1997.
- Mosse Georges L., *L'image de l'homme, L'invention de la virilité moderne*, 220 p.
- Nora Pierre, « Le Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson cathédrale de l'école primaire », dans Nora Pierre, dir., *Les lieux de mémoire*, Gallimard "Quarto", 1997, p. 327-347,
- Molette Charles, *L'Association catholique de la jeunesse française, 1886-1907*, Armand Colin, 1968, ... p.
- Molette Charles, « Les origines de l'ACJF », *L'ACJF, Une création originale*, Colloque du Centre Sèvres, novembre 1987, Paris, Médiasèvres, 1988.
- Moulinet Daniel, *Les classiques païens dans les collèges catholiques, Le combat de Mgr Gaume*, Paris, Cerf, 1995, 485 p.
- Ozouf Mona, *L'école, l'Église et la République, 1871-1914*, (1^{ère} édition 1963), ... p.
- Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens*, actes du colloque d'Angers des 28, 29 et 30 septembre 1995, Éditions Don Bosco, 1996, 554 p.
- Prost Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Armand Colin, 1^{ère} éd. 1968.
- Segondy Louis, *L'enseignement secondaire libre dans l'Académie de Montpellier, 1854-1924*, thèse de doctorat d'histoire, 1974.
- Saint Martin Martine, « Noblesse sociale et noblesse scolaire », *Les noblesses européennes au 19^e siècle*, actes du colloque de Rome, 21-23 novembre 1985, Ecole française de Rome, de Boccard, 1988, p. 395-406.
- Waquet Françoise, *Le latin ou l'empire du signe, XVI^e-XX^e siècle*, Albin Michel, 1999, 420 p.
- Zind Pierre, « Les doctrines d'inspiration catholique », p. 45-74, Avanzini Guy (dir.), *Histoire de la pédagogie du XVII^e siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1981.
- Zind Pierre, *Les nouvelles congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Centre d'histoire du catholicisme français de l'université de Lyon, 1969, 2 vol.

Histoire du christianisme, du catholicisme et du fait religieux

Généralités

Mayeur Jean-Marie, Pietri Charles et Luce, Vauchez André, Vénard Marc, dir., *Histoire du christianisme*, t. 8, *Le Temps des confessions (1530-1620/30)*, Desclée, 1992 ; t. 9, *L'Âge de raison (1620-1750)*, Desclée, 1997 ; t. 10, *Les défis de la modernité (1750-1840)*, Desclée, 1997 ; t. 11, *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Desclée, 1995 ; t. 12, *Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Desclée, 1990 ; t. 13, *Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*, Desclée, 2000 ; t. 14, *Anamnèsis (Origines, perspectives, index)*, Desclée, 2001.

Périodiques

Jean-Marie Mayeur, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, vol. 27, n° 2, p. 483-499.

Monographies

Azria Régine et Hervieu-Léger Danièle, dir., *Dictionnaire des faits religieux*, Paris : Presses universitaires de France, 2010, XVI-1340 p. (Quadrige. Dicos poche)

Baumont Jean-Claude, « La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX^e siècle », *Les réveils missionnaires en France, du Moyen-âge à nos jours (XII^e-XX^e siècles)*, Beauchesne, 1984.

Boutry Philippe, Cinquin Michel, *Deux pèlerinages au XIX^{ème} siècle, Ars et Paray-le-Monial*, Beauchesne, 1980.

Boutry Philippe, « La Légitimité et l'Église en France au XIX^e siècle », *Catholiques entre Monarchie et République, Monseigneur Freppel en son temps, 1792-1992*, Actes du colloque de l'UCO, Plongeron Bernard (dir.), Letouzey et Ané, 1995, p. 165-176.

Boutry Philippe, « Le mouvement vers Rome et le renouveau missionnaire », *Histoire de la France religieuse*, tome 3, *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine*, p. 423-452.

Boutry Philippe, *Les vénérés pasteurs du diocèse de Belley, Cheminement des mentalités et des opinions religieuses dans les paroisses rurales du département de l'Ain, 1815-1880*, thèse 3ème cycle, EHESS, 1982, 2 vol., Cerf, 19..

Comte Bernard, *L'honneur et la conscience, Catholiques français en Résistance, 1940-1944*, Les éditions de l'Atelier, 1998, 304 p.

Dumons Bruno et Warren Jean-Philippe, dir., *Les zouaves pontificaux en France, en Belgique et au Québec. La mise en récit d'une expérience historique transnationale (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles-Berne-Berlin, Peter Lang (Enjeux internationaux), 2015, 157 p.

Durand Jean-Dominique et Ladous Régis, dir., *Histoire religieuse, histoire globale, histoire ouverte. Mélanges offerts à Jacques Gadille*, Paris, Beauchesne, 1992.

Guenel Jean, *La dernière guerre du Pape, Les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège (1860-1870)*, Presses universitaires de Rennes, 1998, 200 p.

Guillaume Pierre, *Médecins, Église et foi, XIX^e-XX^e siècles*, Aubier, « collection historique », 1990, 270 p.

Le Goff Jacques et René Rémond, dir. *Histoire de la France religieuse*, tome 2, *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières XIV^e-XVIII^e siècle*, dir. par François Lebrun ; tome 3, *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine XVIII^e-XIX^e siècle*, dir. par Philippe Joutard ; tome 4, *Société sécularisée et renouveau religieux XX^e siècle*, dir. par René Rémond, Paris, Seuil, 1988-1992, « L'univers historique ».

Launay Marcel, *L'Église et l'École en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Desclée, 1988.

Martin Jean-Clément, dir., *Dictionnaire de la contre-révolution XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2011.

Maurain Jean, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Félix Alcan, 1930.

Mayeur Jean-Marie, « Mgr Dupanloup et Louis Veillot devant les “prophéties contemporaines” en 1874 », « La fonction du miracle dans la spiritualité chrétienne : études historiques », *Revue d'ascétique et de mystique*, t. 48, 1972, 2, n° 190, p. 193-204.

Mayeur Jean-Marie, Pietri. Charles et Luce et al., dir., *Histoire du christianisme : des origines à nos jours*, Tomes IX à XIV, Paris, Desclée, 1997-2001.

Montclos Xavier de, *Lavigerie, Le Saint-Siège et l'Église de l'avènement de Pie IX à l'avènement de Léon XIII (1846-1878)*, de Boccard, 1965, 662 p.

Pierrard Pierre, *Louis Veillot, Avec un témoignage d'Émile Poulat*, Paris, Beauchesne, 1998.

Prévotat Jacques, *Les catholiques et l'Action française ; histoire d'une condamnation, 1899-1939* ; préface de René Rémond, Paris, Fayard, 2001, « Pour une histoire du XX^e siècle », 742 p.

Savart Claude, *Le livre catholique témoin de la conscience religieuse (en France au XIX^{ème} siècle)*, thèse pour le doctorat ès-lettres, Paris-Sorbonne, 1984, 624 p.

Walch Agnès, *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français, XVI^e-XX^e siècle*, Cerf, 2002, 543 p.

Histoire de l'art religieux chrétien des XVI^e-XX^e siècles

Périodiques

Bruneau Philippe, « Études d'archéologie du catholicisme français, IV, Les grottes de Lourdes », *Revue d'archéologie moderne et d'archéologie générale*, fascicule 4, 1986, p. 167-189.

Focart Bruno, « Comment peut-on aimer une église du XIX^{ème} siècle ? ou la réhabilitation du pastiche », *Monuments historiques de la France*, 1974/1, p. 64-71.

Leniaud Jean-Michel, « Les constructions d'églises sous le Second Empire : architecture et prix de revient », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXV, 1979, n° 175, p. 267-278.

Pirotte Jean, « Les images de dévotion, témoins de la mentalité d'une époque, 1840-1965, Méthodologie d'une enquête dans le Namurois », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 50, 1974, p. 479-505.

Savart Claude, « À la recherche de l'art dit de Saint-Sulpice », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 1976, n° 3-4, p. 265-282.

Monographies

Audin Marius et Vial Eugène, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*, Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918-1919, 2 vol. « Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France par provinces ».

Benoist Jacques, *Le Sacré-Coeur de Montmartre*, tome 1, *Spiritualité, art et politique, 1870-1923*, tome 2, *Contestation : de 1870 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières, 1992, « Patrimoine ».

Berthod Bernard et Elisabeth Hardouin-Fugier, *Paramentica, Tissus lyonnais et art sacré, 1800-1940, catalogue de l'exposition au Musée de Fourvière*, 1992, Lyon, Musée de Fourvière, 1992, 197 p.

Bouchon Chantal, Brisac Catherine, Chaline Nadine-Josette, Leniaud Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, 1993, Hier ; 4, 270 p.

Charvet, Léon (1830-1916), *Lyon artistique. Architectes : notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms*, Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, IX-436 p.

Dufieux, Philippe (1970), *Le mythe de la primatie des Gaules, Pierre Bossan (1814-1888) et l'architecture religieuse en Lyonnais au XIXe siècle* ; préf. de Jean-Michel Leniaud. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2004, 311 p.

Hardouin-Fugier Élisabeth, *Voir, revoir Fourvière*, Lyon, É. Hardouin-Fugier, 1988, 222 p.

Lagrée Michel, « Les répliques de la grotte de Lourdes. Suggestions pour une enquête », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 25-33.

Leniaud, Jean-Michel (1951), *La révolution des signes, l'art à l'église, 1830-1930*, Paris, Éditions du Cerf, 2007, « Histoire religieuse de la France, 29 », p. 429 p.

Leniaud Jean-Michel et Saint-Martin Isabelle, dir., *Historiographie de l'histoire de l'art religieux en France à l'époque moderne et contemporaine bilan bibliographique (1975-2000) et perspectives* ; avec Frédéric Chappey, et al., Louvain, Brepols, 2005, « Bibliothèque de l'Ecole des hautes études. Sciences religieuses ; 127 », 299 p.

Sale Giovanni, dir., *L'art des Jésuites*, texte traduit de l'italien par Marie-Paule Duverne et Étienne Schelstraete ; révisé par Philippe Lécivain, Paris, Mengès, 2003, 318 p.

Instruments de bibliographie jésuite

Périodiques

Archivum historicum societatis Iesu, Rome (depuis 1932), semestriel, bibliographie annuelle dans le deuxième numéro de l'année.

Moniteur bibliographique de la Compagnie de Jésus : catalogue des ouvrages publiés par les Pères de la Compagnie de Jésus et des publications d'auteurs étrangers relatifs à la Compagnie, supplément aux Études religieuses, Paris, 1888-1921.

Monographies

Carayon Auguste, *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus ou catalogue des ouvrages relatifs à l'histoire des Jésuites depuis leur origine jusqu'à nos jours*, 1970 (1^{ère} éd. 1864), 612 p.

Polgar Lázsló, *Bibliographie sur l'histoire de la Compagnie de Jésus, 1901-1980*, 6 tomes, Roma, Institutum historicum societatis Iesu, tome 1, « Toute la Compagnie », 1981, 556 p. ; tome 2, « Les pays, Europe », 1983, 601 p. ; tomes 4 à 6, « Dictionnaire des personnes ».

Sommervogel Carlos, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, 1890-1932*, 10 volumes et 2 suppléments, réimpr. Héverlé-Louvain, 1960.

Ouvrages généraux

Dhôtel Jean-Claude, *Les jésuites de France, Chemins actuels d'une tradition sans rivage*, Paris, Desclée de Brouwer, Saint-Laurent (Canada), Bellarmin, 1987.

Lebrun François et Antébi Élisabeth, *Les jésuites ou la gloire de Dieu*, Paris, Stock-Antébi, 1990.

Ouvrages spécialisés, dictionnaires biographiques

Mayeur Jean-Marie, Hilaire Yves-Marie, dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 1, *Les Jésuites*, Duclos Paul (dir.), Beauchesne, 1985, 270 p.

Mendizábal Rufo, SI, *Catalogus defunctorum in renata Societati Iesu, ab. a 1814 ab. a 1970*, Rome, Collegit Romæ, 1972.

Histoire de la Compagnie de Jésus, de son éducation et de son enseignement

Périodiques

Bataillon Marcel, « D'Érasme à la Compagnie de Jésus, Protestation et intégration dans la Réforme catholique au XVI^e siècle », *Archives de sociologie des religions*, n° 24, juillet-décembre 1967, p. 57-81.

Bush John, sj, « Education an social status : the jesuit "college" in the early Third Republic », *French historical studies* (Royaume Uni) 9, 1975.

Clavel Pierre, « De Newman à Teilhard : une piste de recherche, Ore Place à l'arrivée de Teilhard en 1908 », *Études Newmaniennes*, n° 8, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 244-255.

Gontard Maurice, « Les Jésuites et l'enseignement secondaire en France, De la Restauration à la loi Falloux (1814-1850) », *Pædagogica historica*, 25 (1985), 1, p. 109-128.

« Les Jésuites dans le monde moderne, Nouvelles approches », *Revue de synthèse*, 4^{ème} série, n° 2-3, avril-septembre 1999, série générale, t. 120.

Julia Dominique, Frijhoff Willem, « Les grands pensionnats, de l'Ancien régime à la Restauration : la permanence d'une structure éducative », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 243, janvier-mars 1981, p. 153-198.

Langdon John W., « Jesuits schools and french society, 1851-1908 », *Indiana social studies quaterly*, (Muncie), t. 37, n° 3, hiver 1984-1985, p. 31-44.

Langdon John W., « The Jesuits and french education ; A comparative study of two schools, 1852-1913 », *History of education quaterly*, 18, 1978.

Vallin Pierre, « *Études*, Histoire d'une revue, Une aventure jésuite, Des origines au Concile Vatican II », *Études*, n° spécial hors-série, avril 2000.

Vandermeersch Edmond, « *Ad majorem Dei Gloriam*, Le "plus" dans l'éducation et la démarche des Jésuites », *Autrement*, n° 86, 1987, p. 90-94.

Monographies

Ashe Kathleen, *The Jesuit Academy (pensionnat) of Saint Michel in Fribourg, 1827-1847*, Éditions universitaires, « Études et recherches d'histoire contemporaine », 1, Fribourg, 1971, 196 p.

Audic, Anne-Marie, *Pierre Faure, S.J. (1904-1988), Vers une pédagogie personnalisée et communautaire*, Paris, Éditions Don Bosco, 1998, « Collection Sciences de l'éducation », 308 p. Texte remanié d'une thèse de doctorat en Sciences de l'éducation de l'université Lyon 2, 1997.

Bailly Paul, « Brugelette », « Collèges », dans Delattre Pierre, dir., *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles, Répertoire topo-bibliographique, 1540-1940*, Enghien (Belgique), 1949-1957.

Avon Dominique, *Paul Donœur sj (1880-1961), Splendeur humaine et grandeur française par un christianisme intégral ?*, thèse de doctorat d'histoire de l'université Paul-Valéry-Montpellier III, janvier 1999, 3 volumes.

Avon Dominique et Rocher Philippe, *Les jésuites et la société française XIX^e-XX^e siècles*, préface par Étienne Fouilloux, Toulouse, Privat, 2001, « Hommes et communautés », 288 p.

Bédouelle Guy, dir., *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Paris, Cerf, 1991.

Bertrand Dominique, *La politique de Saint-Ignace de Loyola*, Cerf, 1985, 687 p. (« L'université et la culture », p. 215-250).

Bianchini Paolo, dir., *Morte e resurrezione di un Ordine religioso. La strategie culturali e educative della Compagnia di Gesù durante la soppressione (1759-1814)*, Milan, Vita e Pensiero, 2006.

Brucker Joseph, sj, *La Compagnie de Jésus, Esquisse de son Institut et de son histoire (1521-1773)*, Paris, Beauchesne, 1919, 842 p.

Burnichon Joseph, *La Compagnie de Jésus en France, Histoire d'un siècle, 1814-1914*, Gabriel Beauchesne, 1914-1922, 4 tomes.

Chartier Roger, Julia Dominique, Compère Marie-Madeleine, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècles*, Sedes-CDU, 1976, 304 p.

Codina Mir Gabriel (1933-2008), *Aux sources de la pédagogie des jésuites, le "modus parisiensis"*, Roma : Institutum historicum S.J., 1968, XVI-370 p. Bibliotheca Instituti historici Societatis Jesu. 28.

Les caractéristiques de l'éducation jésuite, Rome, Maison généralice, 1987, 82 p.

Constitutions de la Compagnie de Jésus et normes complémentaires, traduction française intégrale du texte latin officiel, original publié en latin à Rome en 1995, *Constitutiones Societatis Iesu et Normæ complementariæ*, traduction P. Antoine Lauras avec la collaboration des PP. Schuind, Gellard et Roubert, Paris, 1997, 610 p.

Chastenay Pierre de, *Les Constitutions de l'Ordre des Jésuites*, Paris, Aubier, 1941, 562 p.

Châtellier Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987.

Corrieras Paul, *Le collège Saint-Michel (1850-1980) vu à travers le "Bulletin des Anciens élèves"*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Jean-Monnet, Saint-Étienne, 1991.

Cretineau-Joly Jacques, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, Composée sur les documents inédits et authentiques*, Paris, Paul Mellier, Lyon, Guyot, 1845-1846, 6 vol. (le sixième volume, 1846, traite des années 1773 à 1846).

Dainville François de, *Les Jésuites et l'éducation de la société française, La naissance de l'humanisme moderne*, Beauchesne, 1940, tome 1, 391 p.

Dainville François de, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

Dainville François de, *Les jésuites et l'éducation de la société française, La géographie des humanistes*, Paris, Beauchesne, 1940.

Danieluk Robert, *Les Jésuites de la Province de France sous le Second Empire : une approche d'un temps entre deux crises*, mémoire de DEA, direction Claude Langlois, École pratique des hautes études, section des sciences religieuses, Paris, 2000, 102 p.

Demerson Guy, Dompnier Bernard, Regond Annie, éd., *Les Jésuites parmi les hommes, Aux XVI^e et XVII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, 1987.

Deneef Alain, Dusautoit Xavier, Evers Christophe, Pilette Maurice, sj, Rousseau Xavier, *Les Jésuites belges, 1542-1992, 450 ans de Compagnie de Jésus dans les provinces*

belges, Bruxelles, AESM éd., Association Royale des Anciens élèves du collège Saint-Michel ASBL, 1992, 378 p.

Demoustier Adrien, « Les Jésuites et l'enseignement à la fin du XVI^e siècle », dans *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, édition bilingue latin-français, présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, traduite par Léone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia, annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère, Belin, 1997, p. 12-28.

Demoustier Adrien, « La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir selon les règles de la Compagnie de Jésus », dans Giard Luce, dir., *Les Jésuites à la Renaissance, Système éducatif et production du savoir*, Presses universitaires de France, 1995, p. 3-33.

Delattre Pierre, dir., *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles, Répertoire topo-bibliographique, 1540-1940*, cinq volumes, Enghien (Belgique), 1949-1957.

Desjardins Paul, sj, *Le collège Sainte-Marie de Montréal*, Montréal, Collège Sainte-Marie, 1940-1945, 2 tomes, 316 et 436 p., tome 2, *Les recteurs européens, Les projets et les œuvres*.

Donzel Chantal, *Les Études sous la direction du RP de Scoraille, (1888-1895), une revue de défense religieuse au tournant des années 1890*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris IV, 1993.

Droulers Paul, *Politique sociale et christianisme, Le père Desbuquois et l'Action populaire*, tome 1, *Débats, Syndicalisme et Intégristes (1903-1918)*, Les éditions ouvrières, 1969, 435 p., tome 2, *Dans la gestation d'un monde nouveau (1919-1946)*, Paris, Les Éditions ouvrières, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1981, 455 p.

Duclos Paul, « Introduction, Esquisse historique », p. 5-16, Duclos Paul, dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 1, *Les Jésuites*, Beauchesne, 1985, 270 p.

Farrel A. P., *The Jesuit Code of Liberal Education, Development and scope of the Ratio studiorum*, Milwaukee (États-Unis), 1938, 478 p.

Faure, Pierre, *Précurseurs et témoins d'un enseignement personnalisé et communautaire*, préface de Jean-Marie Diem ; présentation par Anne-Marie Audic, postface de Laurent Gutierrez, Paris, Éditions Don Bosco, 2008, « Sciences de l'éducation », 337 p.

Ferté Henri, *Programme et règlement des études de la société de Jésus (Ratio atque institutio studiorum societatis Jesu) comprenant les modifications faites en 1832 et 1858*, Hachette, 1892, 144 p.

Flageat Marie-Claude (1969), *Les jésuites français dans la Grande Guerre, Témoins, victimes, héros, apôtres* ; préface par Jean-Marie Mayeur, Paris, Éditions du Cerf, 2008, « Histoire religieuse de la France ; 31 ». III-597 p. [Texte remanié d'une thèse de doctorat d'histoire de l'université Paris 4, 1999].

Fouilloux Étienne, *La collection « Sources chrétiennes », Éditer les Pères au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 1995, 238 p.

Fouilloux Étienne, *Une Église en quête de liberté, La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, Paris, Desclée de Brouwer, « Anthropologiques », 1998, 325 p.

Fouilloux Étienne, « Yves de Montcheuil, philosophe et théologien jésuite (1900-1944) », *Yves de Montcheuil en ses milieux*, Paris, Médiasèvres, 1995, p. 79-93.

Giard Luce, « Le devoir d'intelligence, ou l'insertion des Jésuites dans le monde du savoir, Le passage à l'enseignement », dans Giard Luce, dir., *Les Jésuites à la Renaissance, Système éducatif et production du savoir*, Presses universitaires de France, 1995, p. XI-LXXIX.

Grevet René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001

Guillet Jacques, « Courants théologiques dans la Compagnie de Jésus en France (1930-1939) », *Spiritualité, théologie et résistance, Yves de Montcheuil, théologien au maquis du Vercors*, Colloque de Biviers 1984, Presses Universitaires de Grenoble, 1987, p. 35-41.

Grimaud Louis, *Histoire de la liberté d'enseignement en France*, t. V, *La Restauration*, t. VI, *La Monarchie de Juillet*, Paris, Rousseau et Apostolat de la presse, 1950-1954, XXXVII-695 p. ; XXXVI-836 p.

Les jésuites du collège Saint-Michel à Fribourg en Suisse, Lausanne, 1834, 2 vol.

Julia Dominique, « Les réseaux scolaires », dans Burguière André, Revel Jacques, dir., *Histoire de la France, L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, p. 379-502.

Julia Dominique, « L'élaboration de la *Ratio studiorum*, 1548-1599 », dans *Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, édition bilingue latin-français, présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, traduite par Léone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia, annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère, Belin, 1997, p. 29-69.

Langlois Claude, « Le difficile rétablissement de la Compagnie de Jésus en France », dans *Politique et mystique chez les Jésuites, Hier et aujourd'hui*, colloque du Centre Sèvres, décembre 1989, Médiasèvres, 1990, p. 21-35.

L'Estang du Rusquec Roselyne, *Les questions d'enseignement et d'éducation posées par la société moderne en France à travers la revue des Jésuites les Études, 1875-1880*, maîtrise d'histoire, Paris IV, 1992, .. p.

Loyola Ignace de, *Écrits*, traduits et présentés sous la direction de Maurice Giuliani, sj, Desclée de Brouwer-Bellarmin, « Christus », 1991, 1109 p.

Loyola Ignace de, *Exercices spirituels*, traduits et annotés par François Courel, sj, Paris, Desclée de Brouwer, Montréal, Bellarmin, « IHS, collection Christus, textes », n° 5, 5^{ème} éd., 1979, 1^{ère} éd., 1960, 232 p.

Lull Martí Enrique, *Jesuitas y pedagogia, El Colegio San José en la Valencia de los años veinte*, Madrid, UPCO, 1997, 710 p.

Maryks Robert A., Wright Jonathan, eds, *Jesuit survival and restoration. A global history, 1773-1900*, Leiden & Boston, Brill, 2015.

- Mesnard Pierre, « La pédagogie des Jésuites », dans Chateau Jean, dir., *Les grands pédagogues*, Presses Universitaires de France, 1966.
- O'Malley, John W. (1927), *Les premiers Jésuites 1540-1565* ; trad., Édouard Boné, Paris, Desclée de Brouwer ; Saint-Laurent (Canada), Bellarmin, 1999, « Collection "Christus" », 629 p.
- Padberg J. W., *Colleges in controversy, The Jesuits Schools in France from revival to suppression, 1815-1880*, Cambridge, Massachussets (E.U.), 1969.
- Plongeron Bernard « Du modèle jésuite au modèle oratorien dans les collèges français à la fin du XVIIIe siècle », *Église et enseignement*, actes du colloque de l'université libre de Bruxelles, avril 1976, 1977, p. 89-136.
- Quinemant Hélène, « Henri Bremond et les éducateurs anglais du 19e siècle », *Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours*, Actes du 95^{ème} congrès national des sociétés savantes, Reims, 1970, Paris, Bibliothèque nationale, 1974, p. 227-236.
- La Ratio studiorum, il metodo degli studi umanistici nei collegi dei Gesuiti alla fine del secolo XVI*, Testo latino e traduzione italiana, Introduzione e traduzione Giuliano Raffo, sj, A cura di Gesuiti di la *Civiltà cattolica*, Roma, e di San Fedele, Milano, 1989, 331 p.
- Ratio studiorum, Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, Édition bilingue latin-français, Présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, Traduite par Léone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia, Annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère, Belin, "Histoire de l'éducation", 1997, 314 p.
- Riquet Michel, *Augustin de Barruel, Un jésuite face aux Jacobins francs-maçons (1741-1820)*, Paris, Beauchesne, 1989.
- Rochemonteix Camille de, *Les congrégations religieuses non reconnues en France 1789-1881*, Le Caire, Imprimerie polyglotte, 1901, 2 vol. 470 p., 523 p.
- Rocher Philippe, *Le goût de l'excellence, Quatre siècles d'éducation jésuite en France*, préface de Guy Avanzini, Paris, Beauchesne, 2011, « Bibliothèque Beauchesne, religions, sociétés, politique ; 38 », 438 p.
- Rocher Philippe, « De la scolarisation des enfants de « familles honorables » aux nouveaux externats jésuites : l'apostolat éducatif de la Compagnie de Jésus et le coût des études secondaires (1850-1960) », dans J-F. Condette, éd., *Le coût des études, ses implications scolaires, sociales et politiques (XVIe-XXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 389-407.
- Rocher Philippe, « Une reconquête éducative catholique par le livre : les éditions SPES (1922-1960) », journée d'études du PPF, université Lille 3, 27 novembre 2009, dans J-F. Condette, éd., *Éducation, religion, laïcité (XVIe-XXe s.), Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, CEGES – Lille 3, 2010, p. 479-507.
- Rocher Philippe, « Face à "une forme et une force d'éducation populaire formidable" : l'apostolat cinématographique des jésuites français (1919-1939) », dans *Jeunesse, éducation et religion au XXe siècle. En mémoire à Alain-René Michel*, textes réunis par Philippe Guignet et Jean-François Chanet, *Revue du Nord*, hors série, collection histoire, n° 23, 2009, p. 63-86.

Rocher Philippe, « De l'enseignement à l'éducation jésuite en région lyonnaise (1850-1950) », dans Étienne Fouilloux et Bernard Hours, dir., *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècles*, Lyon, E.N.S. Éditions, 2005, p. 113-130.

Roduit Benjamin, *Les collèges en Valais de 1870 à 1925, Tradition ou modernisation*, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande, 4ème série, tome 1, Lausanne, 1993, 397 p.

Rosette Aloisius, sj, *La Compagnie de Jésus à Dôle après son rétablissement, Un siècle de labeur, 1823-1920*, Paris, Picard, Lyon, Le Nouvelliste, 1945, II-359 p.

Rouët de Journal Marie-Joseph, *Un collège de jésuites à Saint-Pétersbourg (1800-1816)*, Paris, 1922.

Saint Ignace, *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, traduction du texte officiel, notes et index par François Courel, sj, tome 1, Desclée de Brouwer, collection Christus n° 23 textes, 1967, 315 p.

Saint Ignace, *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, introduction à une lecture par François Roustang, sj, traduction du texte primitif par François Courel, sj, tome 2, Desclée de Brouwer, collection Christus n° 24 textes, 1967, 291 p.

Scaglione Aldo, *The Liberal Arts and the Jesuit College system*, Amsterdam Philadelphia, John Benjamins publishing Company, 1986, 248 p.

Schimberg André, *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'Ancien régime (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles)*, Honoré Champion, 1913, 599 p.

Sordet Paul, *Histoire du collège Saint-Michel et des Jésuites à Saint-Étienne*, Saint-Étienne, Action graphique éditeur, 1991, 175 p.

Sutton Michael, *Charles Maurras et les catholiques français, 1890-1914, Nationalisme et positivisme*, Beauchesne, 1994, 367 p.

Tackett Timothy, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Cerf, 1986.

Vallin Pierre, « Les Jésuites français vers 1848 », dans Bédouelle Guy dir., *Lacordaire, son pays, ses amis et la liberté des ordres religieux en France*, Paris, Cerf, 1991, p. 303-313.

Vallin Pierre, « Un projet de société à travers l'éducation », *Politique et mystique chez les Jésuites, Hier et aujourd'hui*, colloque du Centre Sèvres, décembre 1989, organisé par le Centre Sèvres ; sous le patronage de la Fondation de Montcheuil, Paris, Médiasèvres, 1990, « Travaux et conférences du Centre Sèvres, ; 20 », p. 37-49.

Van Damme Stéphane, *Le temple de la sagesse, Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005 [Publication partielle de la thèse de doctorat d'histoire intitulée *Savoirs, culture écrite et sociabilité urbaine. L'action des professeurs du collège de la Trinité de Lyon (1630-1730)*, Université Paris I, 2000].

Vénard Marc, « Y a-t-il une stratégie scolaire des Jésuites en France au XVIe siècle ? », dans *L'université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps*, Nancy, 1974, p. 67-85.

Willette Thibaud, *L'externat Saint-Joseph, un collège jésuite à Lyon, 1871-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Jean-Moulin-Lyon 3, septembre 1993, 138 p.

Polémiques anti-jésuites

Brou, Alexandre, *Les Jésuites de la légende*, tome 1, *Les Origines jusqu'à Pascal* ; tome 2, *De Pascal à nos jours*, Paris, V. Retaux, 1906-1907, 2 vol., 484p., 551 p.

Cubitt Geoffrey, *The Jesuit myth., conspiracy theory and politics in nineteenth-century France*, Oxford, Clarendon press, 1993, VIII-346 p.

Leroy Michel, *Le mythe jésuite : de Béranger à Michelet*, Paris : Presses universitaires de France, 1992, 467 p.

Rémond René, *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Fayard, 1999, X-420 p.

Rocher Philippe, « Des corbeaux au service d'un complot. La caricature de l'éducation jésuite au XIX^e siècle », dans Avon Dominique, dir., *La caricature au risque des autorités politiques et religieuses*, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2010, « Histoire », p. 35-57.

Histoire du Collège Notre-Dame de Mongré

Périodiques

Badet Louis, « Le Montgré des Bottu de la Barmondière », *Lettres de Fourvière*, 1930-1931, p. 142-174.

Badet Louis, « Mongré pendant la Révolution », *Lettres de Fourvière*, 1932-1933, p. 89-129.

Forest Laurent, « Sous la présidence du cardinal Gerlier : les anciens élèves de Notre-Dame de Mongré », *Écho liberté*, Lyon, 9 juin 1952.

Lestra Antoine, « Le collège de Mongré à cent ans », *Écho liberté*, Lyon, 2 juin 1952.

Lestra Antoine, « Mongré », *La Croix*, 5 juin 1952.

Martin d'Auxois F., « Un collège de la loi Falloux : Notre-Dame de Mongré », *Écho liberté*, Lyon, 27 mars 1950.

Monographies

Burnichon Joseph, sj, *La Compagnie de Jésus en France, Histoire d'un siècle, 1814-1914*, Paris, Beauchesne, 1914-1922, 4 tomes (t. V, manuscrit, p. 129-130 à propos de Jassans).

Demoment Auguste, « Villefranche-sur-Saône », dans Delattre Pierre dir., *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, Répertoire topo-bibliographique,

1540-1940, Enghien (Belgique), 1949-1957. [La notice est suivie d'une importante bibliographie].

Pellissier Catherine, « Marie-Thérèse Bottu de la Barmondière », dans Mayeur Jean-Marie, Hilaire Yves-Marie, dir., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 6, Montclos Xavier de dir., « Lyon-Le Beaujolais », Beauchesne, 1994, 460 p.

Histoires de familles mongréennes (XIX^e-XX^e siècle)

Mulsant Marc, *Les Mulsant, Du XVI^e siècle à nos jours, Généalogie et histoire d'une famille issue du Haut Beaujolais*, chez l'auteur, 2002, 307 p.

Rambaud Philippe, *Les Rambaud, de la Maurienne au Lyonnais XIV^e-XIX^e siècle*, Lyon, Éditions nouvelles de Lyon, 2010, 4^{ème} éd., « Collection Histoire », 235 p.

Les Missions de la Compagnie de Jésus

Missions intérieures

Les missions intérieures en France et en Italie du XVI^e siècle au XXI^e siècle : actes du colloque de Chambéry, 18-20 mars 1999, réunis par Christian Sorrel et Frédéric Meyer ; rencontres organisées par le CNRS, Groupement de recherche 1095, Histoire religieuse moderne et contemporaine ; le Centre André Latreille ; l'Institut d'histoire du christianisme, Chambéry, Institut d'études savoisiennes, 2001, 499 p. (Bibliothèque des Études savoisiennes ; 8).

Sevrin Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830)*, t. 1, *le missionnaire et la mission*, Paris, Procure des prêtres de la Miséricorde, 1949, 366 p., t. 2, *Les missions (1815-1820)*, Paris, Vrin, 1959, 531 p.

Missions extérieures

Perriol Judith, *La mission jésuite en Syrie de 1860 à 1920*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Lyon 3, 1995.

Verdeil Chantal, *La mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie, 1830-1864*, Paris, les Indes savantes, 2011, 504 p.

Spiritualité jésuite

Monographies

Bertier de Sauvigny G., *Le Comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Les Presses continentales, 1948, ... p.

Châtellier Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, « Nouvelle bibliothèque scientifique ».

Guerber Jean, sj, *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne, l'abbé Gousset et ses précurseurs (1785-1832)*, Universita gregoriana editrice, Roma, 1973, 378 p.

Guibert Joseph de, *La spiritualité de la Compagnie de Jésus, Esquisse historique*, Roma, Institutum Historicum S. I., 1953, 659 p.

Les Jésuites, spiritualité et activités, jalons d'une histoire, Paris, Beauchesne, Rome, Centrum Ignatianum, 1974 [introduction par Alain Guillermou, Pierre Vallin, « La Nouvelle Compagnie », postface par Karl Rahner ; le volume reprend les notices du *Dictionnaire de spiritualité*].

Vallin Pierre, « Le père Ramière, fondateur de l'Apostolat de la prière », "Le mépris du monde", Cerf, collection "Problèmes de vie religieuse", n° 22, 1965, 202 p. [n° spécial de la *Revue d'ascétique et de mystique*].

Biographies historiques et témoignages de Jésuites

Périodiques

Chandlery Peter, « Le TRP Louis Martin », *Varia biographia*, Rome, bibliothèque de la Curie généralice, p. III - CXXXI.

Décout Alexis, « Le P. Louis Trégard (1854-1921) », *Lettres de Jersey*, XXXVII, n° 2, Noël 1923, p. 351-557.

Mollat Donatien, « Victor Fontoynt », *Messenger du Cœur de Jésus*, novembre 1959, p. 400.

Pontet Maurice, « Le père Alfred de Soras, 1899-1966 », *Compagnie*, n° 7, avril 1967, p. 114-116.

Rousseau Joseph, sj, « Le père Charles de Nadaillac (1839-1918) », *Lettres de Jersey*, XXXVII, n° 2, Noël 1923, p. 499-530.

Monographies

Berne Louis, SJ, *Deux morts de la Guerre, Guy Neyrand, SJ, 1888-1914, Charles Neyrand, SJ, 1890-1916*, Lyon, Impressions de M. Audin et Cie, 1921, 128 p.

Cent écrits du père Dieuzayde, Bordeaux, Association B. Rollot, 1958.

Clair Charles, *Pierre Olivaint, Prêtre de la Compagnie de Jésus*, Paris, Victor Palmé, Bruxelles, J. Albanel, 1878, 13e éd., 1890, 490 p.

Cuenot Claude, *Pierre Teilhard de Chardin, Les grandes étapes de son évolution*, Plon, "Écrivains de toujours", 1958, 489-LVIII p.

Demoment Auguste, « Emmanuel de la Chevasnerie », *Jésuites à Mont-Roland 1850-1961*, (notices biographiques), sl, 1972, 140 p. dactylographiées.

Dudon Paul, *Vie du RP de Scoraille* .

Goichot Émile, *Henri Bremond*,

Guillet Jacques, *Habiter les Écritures, Entretiens avec Charles Ehlinger*, Centurion, 1993, 350 p.

Hamon A., *Un Maître de la Vie mystique, Le père René de Maumigny de la Compagnie de Jésus*, Beauchesne, 1921, 279 p.

Lac de Fugère Yves du, *Le RP Stanislas du Lac SJ 1835-1909, De la légende à la réalité*, Téqui, 1998, 240 p.

Lighthart C. J., sj, *Le retour des Jésuites au XIX^e siècle, La vie du père général J. Ph. Roothaan*, Namur, Culture et Vérité, 1991, 289 p.

Lubac Henri de, *Mémoire sur l'occasion de mes écrits*, Namur, Culture et Vérité, 1989, 400 p.

Parra Charles, Galtier Paul, Romeyer Blaise, Dudon Paul, *Le père Henri Ramière de la Compagnie de Jésus*, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1934, 384 p.

Perroy Louis, *Un religieux, Le Père Henri Rochette, De la Compagnie de Jésus, 1834-1906*, Lyon, A. Michel éditeur, 1907, 115 p.

Ponlevoy A. de, *Vie du RP Xavier de Ravignan*, Téqui, 1900, 2 tomes, tome 2, collèges de Saint-Étienne, Metz, interventions auprès de l'Empereur, p. 177-185.

Pontet Maurice, *Le père Joseph Michel, l'apôtre des tout petits*, Lyon, Besacier, 1932, 37 p.

Porter Fernand, « François Charmot », « Jean Rimaud », *Guides en éducation, Anthologie bio-bibliographique, France, Belgique, Suisse*, Les éditions franciscaines, Montréal, 1954, 333 p.

Severin Jules, *Vie du P. Lintelo, de la Compagnie de Jésus, Apôtre de la communion quotidienne, Membre du Bureau des Congrès eucharistique*, Bruxelles, Librairie de l'Action catholique, Toulouse, L'Apostolat de la Prière, 1921, 352 p.

Sommet Jacques, *L'honneur et la liberté, entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, Le Centurion, 1987, 297 p. [souvenirs sur Mongré p. 18]

Terret Régis, *Derniers jours du RP Charles Rion, mort à Mongré le 9 juin 1874*, Trévoux, 1874, 23 p.

Vaux de Foletier Guy Jourda, Riondel Henri, *Le père Jean Roothaan, XXI^e Général de la Compagnie de Jésus (1785-1853)*, Paris, Lethielleux, 1935, 208 p.

Varillon François, *Beauté du monde et souffrance des hommes, entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, Bayard, 2005 (1^{ère} éd. 1980), 399 p.

Petit dictionnaire mongréen

Anciens élèves (Association amicale des)

Née lors d'un banquet parisien, l'Association amicale a été ensuite fondée officiellement à Lyon. De cette origine liée à l'éloignement de la cité lyonnaise, elle a d'autant plus conservé la volonté de « réunir le corps » des anciens élèves de Mongré que les Maîtres d'hier étaient l'objet de critiques et d'attaques. L'association est très majoritairement composée par des laïcs, mais des ecclésiastiques et des religieux peuvent en être membres. Si la place et l'influence de ces Jésuites ne sont pas bien connues, la direction effective appartient de toute façon au comité formé du Président, du Secrétaire, du Trésorier et des administrateurs. L'association peut soutenir des membres par un secours financier. Contrainte à la neutralité politique et interdite d'engagement sur ce terrain, elle contribue à l'éducation et à l'enseignement donnés par le Collège. L'élaboration du sujet pour le Prix qu'elle attribue lors de la Distribution des Prix de fin d'année scolaire procure une activité pédagogique supplémentaire aux élèves philosophes. La récompense accordée à la dissertation jugée la meilleure est une forme d'hommage à la Philosophie des maîtres. Le rapport présenté après l'attribution du Prix de Sagesse est repris dans le *Bulletin* de l'Association. La publication peut aussi parfois donner à lire le compte rendu d'un ouvrage publié par un ancien élève. L'Association amicale appelle tous les anciens élèves de Mongré à la rejoindre en adhérant. Pour la « Fête du Recteur » toutefois, le jour de la traditionnelle réunion avec banquet des Anciens au Collège, les Jésuites sélectionnent et invitent seulement les anciens élèves ayant terminé « honorablement » leurs études « et se comportant bien dans le monde ». Considérée comme une aide par les religieux, l'Association amicale a contribué au travers de ses membres à protéger le Collège de la confiscation sinon à le racheter en 1913 au moment de sa mise en vente par les Domaines. Alors que les membres de l'association occupent les principaux postes dans la Société civile immobilière ou la Société d'enseignement, le désaccord avec la Compagnie de Jésus a été grand lorsque cette dernière a souhaité renoncer à l'enseignement scolaire dans le Collège de Mongré.

* * * * *

Archives de Famille

Titre d'une chronique rédigée par le Père Louis Badet dans les *Nouvelles de Mongré*. Avant les fêtes de l'année jubilaire, en 1925-1926, François Charmot et Louis Badet adressent un questionnaire aux anciens élèves pour les interroger sur le passé de Mongré. La publication des articles de la chronique a débuté après le départ de François Charmot du Collège. Louis Badet a effectué un travail de recherche dans les archives publiques, le Collège disposant alors de ses propres archives. Le propos des notes historiques laisse affleurer une sympathie pour la famille de la fondatrice qu'il entreprend de réhabiliter contre la Révolution française. Cette histoire établit un lien entre le passé et le présent, celui d'une tradition à laquelle le Collège doit demeurer fidèle.

- I. Le Montgré des Bottu de la Barmondrière, janvier 1928, p. 53-57 ;
- II. Le domaine de Montgré, février 1928, p. 76-82 ;

- III. La famille Bottu de la Barmondière, mars 1928, p. 105-115 ;
- III. La famille Bottu de la Barmondière, avril 1928, p. 126-135 ;
- IV. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles, mai 1928, p. 149-157 ; musique et Walter
- IV. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles (suite), juin 1928, p. 170-173 ; référence à article de La Brière sur Saint-Sacrement ; évoque registre CR assemblées de la confrérie à Villefranche 1677 à 1686.
- IV. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles : la Compagnie du Saint-Sacrement à Villefranche (suite), juillet 1928, p. 195-208 ;
- IV. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles, septembre-octobre 1928, p. 19-26 ;
- IV. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles, novembre-décembre 1928, p. 38-44 ;
- V. Épreuves et tristesse, janvier-février 1929, p. 36-45 ; (inventaire des biens, dont la bibliothèque)
- VI. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVII^e et XVIII^e siècles, mars-avril 1929, p. 39-50 ;
- VI. Rôle des Bottu de la Barmondière dans la vie sociale de leur temps : XVIII^e siècle : États généraux, mai-juin 1929, p. 57-66 ; ingratitude des foules.
- Sur le cachet des Bottu de la Barmondière, octobre-novembre 1929, p. 30 ;
- Le pillage du château de Mongré en 1789, décembre 1929, p. 30-35
- Le pillage du château de Mongré en 1789 (suite), janvier-février 1930, p. 32-41
- L'acheminement vers 1793, avril-mai 1930, p. 19-25
- Mort tragique de Louis-François Bottu de la Barmondière, août-septembre-octobre 1930, p. 13-24
- Mademoiselle Bottu de la Barmondière, novembre-décembre 1930, p. 29-33
- Les libéralités de Madame Bottu de la Barmondière, janvier-février 1931, p. 27-31
- La fondation du Collège de Mongré, mars-avril 1931, p. 28-36
- Les premières années du Collège de Mongré en 1789, mai-juin-juillet 1931, p. 31-36
- Les premières années de Mongré (suite) août-septembre-octobre 1931, p. 24-35
- Le Rectorat du RP Edouard de Bouchaud, I. Les Zouaves pontificaux (suite et fin), mars-avril 1932, p. 225-235.

* * * * *

Août

Le mois d'août est traditionnellement celui du terme de l'année scolaire, avec la solennelle Distribution des Prix. En 1895, la rentrée scolaire a lieu le 3 octobre, le départ pour les vacances étant fixée au 1^{er} août 1896. En 1939, les élèves quittent le Collège le 12 juillet et la rentrée est prévue le 29 septembre.

* * * * *

Babaz Jean-Marie (Cormano (Haute-Savoie) 11 février 1822 - Villefranche-sur-Saône (Mongré) 27 août 1883)

Entré dans la Compagnie de Jésus le 18 novembre 1841. Profès des quatre vœux le 2 février 1859.

Professeur de philosophie, apiculteur "scientifique".

- AFSI

Badet Louis (Beaujeu 22 juin 1873-Villefranche-sur-Saône 4 février 1933)

Fils de Jacques Hippolyte Badet (M 1854-1860), décédé le 10 janvier 1908, et de Céline Marie Alida Dutilleux, Louis Badet a fait ses premières études à Claveisolles. Prix d'honneur de l'Association amicale des anciens élèves, il entre quelques mois plus tard dans la Compagnie de Jésus. Novice et juvéniste à Ghazîr (1891-1895), surveillant et professeur, maître de chœur au Caire (1895-1899), sous-directeur du Séminaire copte, 1898-1899, étudiant en philosophie à Ghazîr (1899-1901), il a gardé durant toute sa vie un attachement pour le Proche-Orient. Il retrouve Mongré comme jésuite en 1909 et y accueille Jules Monchanin. Il réorganise les Congrégations de l'Enfant-Jésus et des Saints-Anges. Les réunions dans la chapelle domestique sont l'occasion de chants, avec lumières et fleurs cueillies dans les parterres du Collège. Chargé de la préparation des cérémonies à la grande chapelle, il a aussi la responsabilité des enfants de chœur. Il fonde à Mongré durant la Première guerre mondiale la Croisade eucharistique dont il thésaurise chaque mois les prières, communions et sacrifices. Après le décret de Pie X, il prend en charge la première communion des tout petits. Il étend son apostolat aux vacances pendant lesquelles il visite les familles de Mongréens. Il assure la surveillance des élèves de l'École apostolique de Thonon avec qui ils parcourt les Alpes. Il a participé à l'édition des cantiques mongréens, auxquels il mêle quelques-unes de ses compositions et adaptations. Le volume est orné de bois réalisés à Philippe Brunot, un artiste son parent. Après le départ de François Charmot du Collège, il collabore de plus près aux *Nouvelles de Mongré*. Ses chroniques dans le bulletin lui permettent d'évoquer le passé du Collège auquel il est très attaché. Il veille sur la restauration de la chapelle du château et lui rend ses ornements de soie brochés ou brodés au petit point, ses tableaux, le grand Christ qui domine l'autel. Il ajoute de précieuses reliques du Curé d'Ars dont il rapporte qu'il aurait visité le Collège naissant. Regardé comme rigoriste par certains élèves, il ne s'accommode pas de certaines nouveautés introduites par certains de ses confrères, particulièrement les Pères Charmot et de Lumley. Les élèves surnomment « Mont Badet » le petit édifice dédié à la Vierge et installé dans le parc, tout près de la piscine. Il a été inhumé dans le caveau du Collège, installé dans le parc.

- Louis Badet, *Le Chapel des roses* [Préface de Victor Poucel], [Marseille], Editions Publiroc, 1933, 230 p. [méditations sur le Rosaire].

- Louis Badet, *Louis de Gonzague, 1568-1591 : le saint patron et modèle des jeunes clercs*, Moulins, Crépin-Leblond, 1931, 190 p.

- *Chants liturgiques des coptes, notés et mis en ordre par le Père Louis Badet*, Le Caire, Collège de la Sainte Famille, [s.d.], 1 partition IX-47 p.

- *Chants liturgiques coptes. II^e partie : missel comprenant trois messes, notées par le Père Louis Badet*, Le Caire, Collège de la Sainte Famille, s.d. 1partition 83 p.

- QMon 3 - Louis Badet, sj, *Histoire de Mongré*, ms dactylographié, 276 p.; généalogie des Bottu de la Barmondrière

- État civil, Mairie de Villefranche-sur-Saône.

- Le Collège de Mongré, « Le Père Badet », *Nouvelles*, août-septembre-octobre 1933, p. 7-9.

- B. S. (Bernard de Soras ?), *Le père Louis Badet, 1873-1933*, Lyon, Imprimerie du *Nouvelliste*.

- Pierre Aubry, *Le rythme tonique dans la poésie liturgique et dans le chant des églises chrétiennes au Moyen-âge*, Paris, H. Welter, 1903, p. 16, 22 et 30.
- Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient, Notices biographiques*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1987.
- Jacques-Guy Petit, *La Jeunesse de Monchanin 1895-1925*, Paris, Beauchesne, 1997, p. 36.

* * * * *

Barbou des Places Édouard (Coudray (Indre), 24 juillet 1900-Paris, 19 janvier 2000)

Fils d'officier, héritier d'une prestigieuse famille d'imprimeurs, élève de Mongré, Édouard des Places est très marqué par sa formation au Collège. Il a dit devoir au Père Henri Costa de Beauregard professeur de rhétorique au collège en 1914-1915, sa vocation jésuite. L'un des points de son « élection », lors de sa retraite de fin d'études en Philosophie, à l'âge de seize ans, avait été « d'enseigner dans la Compagnie ». Juvéniste, il entame en 1918 une licence de lettres suivie, en 1922. Élève de l'helléniste Paul Mazon (1874-1955), professeur à La Sorbonne et traducteur, qu'il considérait comme l'un de ses maîtres, il s'inscrit en thèse au retour de sa régence au Liban. Ses deux thèses sont intitulées *Études sur quelques particules de liaison chez Platon*, et *Une formule platonicienne de récurrence*. En 1948, il est nommé à l'Institut Biblique Pontifical (le « Biblicum »). Le champ de ses recherches s'élargit jusqu'à une étude comparée des religions sur les traces de Franz Cumont. Auteur, éditeur scientifique, traducteur, préfacier, collaborateur des *Sources chrétiennes*, helléniste réputé, il a produit nombre d'éditions critiques et de traductions ainsi que des présentations et réflexions sur la religion grecque et l'héritage grec des Pères de l'Église.

- *Une formule platonicienne de récurrence*, Paris, les Belles lettres, 1929.
- *La religion grecque, Dieux, cultes, rites et sentiments religieux dans la Grèce antique*, 1969.
- DMRFC, 1
- *Le Monde*, 21 janvier 2000.

* * * * *

Belot Jean-Baptiste (Lux, Côte d'Or, 1822 – Beyrouth, 1904)

Jean-Baptiste Belot, devenu religieux de la Compagnie de Jésus en 1842, est envoyé dès le noviciat à l'orphelinat de Ben Aknoun près d'Alger, où il apprend l'arabe, puis à Constantine (1843-1846). De retour en France à Vals près-le-Puy pour sa philosophie, ordonné prêtre en 1852, il publie des *Éléments* de la grammaire arabe sur le modèle de celle de Silvestre de Sacy. Parcours obligé dans son *cursus* jésuite, il est à Mongré de 1858 à 1860 comme Ministre, catéchiste des Frères et des domestiques. Consultant, il est aussi Directeur de la Congrégation. Professeur dans les Collèges jésuites de France, il s'affirme aussi comme lexicographe et grammairien de la langue arabe. Il est également l'auteur des *Sept Dons du Saint-Esprit, traité ascétique d'après les saints docteurs* (1864). L'auteur d'un compte rendu le juge destiné « aux personnes qui manquent d'aptitude pour suivre une grande thèse ou qui aiment mieux se reposer doucement dans leur foi que de la soumettre à de longues analyses ». À propos du Saint-Esprit, le livre indique « ce qu'il faut pratiquer de préférence pour jouir de ses grâces. [...] Conformément à l'usage adopté par plusieurs docteurs et Pères de l'Église, il les a rangés dans l'ordre suivant : la crainte, qui commence par dompter les saillies de notre orgueil ; la piété, qui incline le cœur vers l'amour et prévient les duretés de l'égoïsme ; la science, dont les lumières

dissipent les nuages de l'esprit et démasquent les sophismes ; la force, énergie surnaturelle opposée aux attaques de l'ennemi ; le conseil, qui éloigne de notre conduite une précipitation pleine de périls ; l'intelligence, force surnaturelle de l'esprit ; enfin la sagesse, à l'aide de laquelle l'âme triomphe de la prudence humaine ou de la folie du siècle, et couronne l'œuvre de son salut ».

Jean-Baptiste Belotil est envoyé en 1865 à Bikfaya puis à Beyrouth (1867) où il prend bientôt la direction générale de l'imprimerie catholique, se consacrant spécifiquement aux publications arabes à partir de 1898. Il publie la revue missionnaire *al-Bachâr* [*Le Messager*] qu'il a fondée en 1870 et la nouvelle traduction en arabe de la Bible à la révision de laquelle il a participé (1875). Il est l'auteur de publications à l'usage des apprentis arabisants : après un *Manuel de conversation* (1871), la chrestomathie arabe, avec le Rère Rodet, *Nukhab al-mulah* [*La Fleur des bons mots*] (1875-1877) reste en usage après l'anthologie en 1882-1884 du Père Cheikho. Son *Cours pratique de langue arabe* (1896) conclut son œuvre de diffusion d'une langue arabe classique auprès du public francophone.

- Compte rendu dans *Bibliographie catholique, Revue critique*, t. XXXV, janvier à juin 1866, p. 237-238.
- Maurice Borrmans *Dictionnaire des orientalistes de langue française* <http://dictionnairesorientalistes.ehess.fr/document.php?id=263>
- Henri Fleisch, « Les Pères Cuche, Belot et Hava, auteurs de dictionnaires arabes », *Arabica*, X, 1963, p. 56-63.
- Henri Jalabert, *Jésuites au Proche-Orient. Notices biographiques*, Beyrouth, 1987.

* * * * *

Bernardini Marie Stanislas Léon (Strasbourg 17 avril 1837-Villefranche-sur-Saône 9 novembre 1918)

« Fils des défunts Émile Caton Bernardini et Marie Salomé Albertine Chevalley », dit l'Etat-civil qui ajoute les mentions de célibataire et Professeur. En 1901, il est sous-directeur et Préfet des études, membre du conseil d'administration. Il apparaît sur les photographies de classe des philosophes de 1897 à 1911-1912. Mort à Mongré, il est resté dans la mémoire d'élèves, comme Henri de Lubac, mais à laissé, pareil au autres laïcs professeurs, peu d'informations à son sujet.

- État civil, Mairie de Villefranche-sur-Saône.
- Liste des professeurs de Mongré, fonds Mongré 178.

* * * * *

Bouteyre Michel (Yssingeaux 10 décembre 1839-Villefranche-sur-Saône 13 août 1917)

Fils de Pierre Bouteyre et Anne Pelissier, veuf de Marie-Louis Remiguière, il a été directeur de Mongré à partir du 1^{er} octobre 1901). Son fils Joseph est devenu prêtre. S'il n'y avait pas l'expression de la reconnaissance au moment de sa disparition, sa vie et son œuvre n'auraient pas laissé beaucoup de trace dans les archives.

« Mongré doit beaucoup à Monsieur Bouteyre. Pendant les premières années qui suivirent le départ des Pères, son dévouement à la cause du collège fut mis parfois à rude épreuve. Sa haute foi, l'énergie de son caractère et la fermeté de ses principes l'aidèrent à faire sortir Mongré d'une passe difficile, et sa meilleure récompense ici-bas aura été de voir reflourir pour une maison qu'il a tant aimée, quelque chose des beaux jours d'autrefois. Les élèves d'aujourd'hui qui n'ont connu qu'un Directeur déjà bien affaibli par l'âge, ne lui rendraient pas la justice qu'ils lui doivent, si on ne leur affirmait hautement son activité des premières années : mais combien d'anciens lui doivent personnellement leur baccalauréat et se souviennent affectueusement des répétitions reçues ! » (J-B Costa de Beauregard).

- État civil, Mairie de Villefranche-sur-Saône.
- Liste des professeurs de Mongré, Q Mongré 178.
- Jean-Baptiste Costa de Beauregard, 14 août 1914, 4 p.

* * * * *

Brunot Philippe (1877-1956)

Ancien élève de Mongré de 1886 à 1895, Philippe Burnot est devenu dessinateur de soieries et dentelles à Lyon à partir de 1900. Vingt ans plus tard, il est membre de la Société des artistes décorateurs. Dès 1923, il illustre des titres des « éditions du Pigeonnier » que dirige Charles Forot, conservateur et monarchiste, éditeur de Massis, Bainville, Barrès, Maurras. Paul Valéry, rencontré en 1922 et devenu son ami, lui ouvre le monde de l'édition. Ami également de l'imprimeur et auteur lyonnais Marius Audin (1872-1951), Philippe Burnot devient illustrateur, graveur sur bois ou cuivre, et ex-libriste. Il fonde en 1929, avec Albert Pauphilet (1884-1948), professeur de littérature française du Moyen-âge, d'abord à Lyon puis à Paris, « l'Association du Bois gravé lyonnais ». « Moderne tailleur d'images » (Laurence Berthon), il pratique après la Seconde guerre mondiale le « papier collé » et évolue vers l'abstraction, influencé par Kandinski et Paul Klee. Pour les Jésuites, outre l'illustration de la couverture des *Nouvelles de Mongré*, il a réalisé des illustrations pour *Le livre d'or de Mongré*, *Le Chapel des Roses* de Louis Badet, *Les églises rupestres de Cappadoce* de Gabriel de Jerphanion, *Missionnaires de vingt ans* d'Henri Charles.

- *Philippe Burnot*, Lyon, Audin, 1961. Le volume contient des « Études et témoignages réunis par Charles Forot », une liste des livres et plaquettes qu'il a illustrés, de ses gravures et des expositions auxquelles il a participé.
- Patrice Béghain, « Burnot Philippe-Charles », dans *Dictionnaire historique de Lyon*, p. 216-217.
- Sur Charles Forot et les éditions du Pigeonnier, informations et images dans Ph. Rocher, *Pour une mémoire d'avenir en Vivarais : la mise en valeur du fonds Charay. Un fonds spécialisé dans la collection généraliste de la Médiathèque d'Aubenas*, mémoire de DUT Métiers du Livre et du Patrimoine, Université de Grenoble II, 2007 [en ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1296>

* * * * *

Chahut

Il n'est pas fait mention de chahuts dans les archives du Collège aujourd'hui conservées. Toutes les descriptions font mention de l'ordre et de la discipline qui règne dans l'établissement. Il a pourtant bien existé à Mongré, comme dans d'autres

établissements scolaires, des chahuts c'est-à-dire des troubles dans l'ordre scolaire. Un ancien Surveillant, Raoul de Prémorel, et d'anciens élèves en témoignent.

« Le Surveillant des Grands qui était un Monsieur important avait quelqu'un, un Second, on l'appelait le Second surveillant, qui le remplaçait le premier surveillant de temps en temps de façon que le premier surveillant puisse manger. Il ne faisait pas grand chose très souvent parce qu'en général il était chahuté. C'était quelqu'un que l'on prenait et qui se présentait, que l'on avait cherché et que l'on avait trouvé, et qui n'avait pas nécessairement beaucoup d'autorité. La plupart du temps, c'était un laïc. C'était très fragile. Toute la bonne vie, la bonne conduite et la bonne vie du groupe des internes reposait sur le premier surveillant. Le Père Bonnet-Eymard n'a jamais craqué, moi j'aurais pu craquer une fois ou l'autre mais j'ai tenu pendant trois ans. [...] Un soir au retour d'une promenade, je rentre avec le quart de ma division perdu. J'avais pas réussi à rameuter tout le monde. "Petit père Perrin Beaussier" en haut de son perron :

- Mon Père, qu'avez-vous fait de vos élèves ?
- Justement, c'est mon problème...
- Mais mon Père, c'est inadmissible !
- Eh bien, si vous voulez les retrouver, allez les chercher !

Je suis parti avec le reste, on est entré en étude directement et puis ils sont revenus petit à petit. J'étais en colère ce soir-là, épuisé, j'en pouvais plus. » (Raoul de Prémorel)

La mémoire familiale des Giuliani conserve ainsi le souvenir d'un chahut au cours duquel des élèves, parmi lesquels un Giuliani, avaient introduit un cheval dans le Collège. L'animal eut quelque peine pour redescendre l'escalier d'honneur...

- Jacques Testanière, « Chahut traditionnel et chahut anémique dans l'enseignement du second degré », *Revue française de sociologie*, 1967, vol. 8, n° 1, « Sociologie de l'éducation (I) », p. 17-33.
- Témoignage de Raoul de Prémorel, 9 octobre 1992.
- Témoignage de Pierre Giuliani.

* * * * *

Chambert [Jean-]Pierre Chambert (Rieux-Minervois 1^{er} janvier 1825 - Lyon 17 février 1904)

[Jean-]Pierre Chambert a été directeur de l'École Fénelon, une « Institution laïque » de Lyon. Le 25 mai 1872, il a rendu publique le courrier qu'il a adressé au Maire de Lyon pour exprimer son refus de sa circulaire du 23. Le Maire avait sollicité les directeurs d'Institution pour connaître le nombre et les noms des enfants des Écoles primaires lyonnaises. En 1880, il devient directeur de Mongré à la faveur de l'application des décrets de Jules Ferry. Le rapport du Recteur d'Académie donne quelques informations sur ce laïc dont les archives du Collège de Mongré ont à peine gardé trace.

« Bachelier es-lettres et licencié en sciences mathématiques, Monsieur Chambert a obtenu en 1862 du Conseil de l'Instruction publique du Rhône un certificat de stage. Ancien chef d'Institution secondaire à Lyon il a déposé, le 15 juillet 1880, de Monsieur Chambert, « qui n'a jamais appartenu, au moins ouvertement, à la Compagnie de Jésus », une déclaration d'ouverture d'établissement d'enseignement secondaire, avec pensionnat, à Mongré. Monsieur Chambert sera légalement en

possession de l'institution des jésuites de Mongré le 15 août. De l'entretien que j'ai eu avec Monsieur Chambert et des renseignements que j'ai pris à Villefranche, il résulte que l'immeuble de Mongré, avec les dépendances et son aménagement, sauf la bibliothèque pour laquelle il a été fait quelques réserves dont j'ignore la nature, a été loué à Monsieur Chambert ou, plus probablement, à une association civile, dont Monsieur Chambert est le représentant ou le gérant responsable ; que Monsieur Chambert compte venir en prendre possession bientôt et s'y installer avec sa famille ; et que l'acte relatif à la cession de l'établissement et à sa location a été fait sous seing privé. L'ouverture de l'établissement a été annoncée officiellement pour le 5 octobre, le jour de la distribution des prix. J'ai pu rien savoir de plus des discours qui ont été prononcés à l'occasion de cette cérémonie. En définitive, il est à présumer que Monsieur Chambert sera ostensiblement le directeur de la maison, mais qu'il aura à ses côtés un conseil d'administration composé de quelques-uns des membres de l'association civile formée en vue d'exploiter l'établissement pour le compte des jésuites et que ceux-ci, qui peut-être composeront en majorité ce conseil, en conserveront la direction effective. On croit généralement à Villefranche que les anciens professeurs, ou d'autres jésuites venus d'ailleurs, resteront chargés de l'enseignement, qu'ils résideront en ville isolément et en apparence indépendants les uns des autres et qu'ils ne viendront à Mongré qu'aux heures de classe. Les surveillances internes seront confiées, comme elles l'étaient déjà, à des frères des écoles chrétiennes et l'école primaire à des sœurs. Vous trouverez annexés à mon rapport la copie de la déclaration de Monsieur Chambert et la liste nominative du personnel enseignant au mois de mai dernier ».

Premier directeur civil du Collège de Mongré, Monsieur Chambert a été un militant de l'intransigeance catholique. En 1889, il accueille à son domicile l'Assemblée Provinciale lyonnaise du Centenaire de 1789. En 1897, il adresse un courrier à Mgr Péchenard après la conférence donnée par Anatole Leroy-Beaulieu à l'Institut catholique de Paris sur l'antisémitisme.

- État-civil de Lyon (2^e arrondissement).
- *La Croix*, 12 mai 1889, 13 mars 1897 et 27 février 1904.
- *Journal de Lyon*, 27 mai 1872, p. 3.

* * * * *

Chamussy Charles (Romanèche, Saône-et-Loire, 1890 - Francheville, 6 septembre 1974) (É) (M)

Fils de Léon Chamussy, né en 1853, ingénieur des arts et manufacture, président honoraire de la Chambre de commerce de Mâcon, frère de Daniel, François et Jean. Oncle de Léon Chamussy (Mongré 1921-1927). Entré à Mongré en 1898, il en est sorti après la Philosophie en 1907. Sergent au 29^{ème} Régiment d'Infanterie au début de la guerre, Lieutenant en août 1917, il a été deux fois blessé : une fois le 25 août 1914 et encore le 12 septembre 1918. Deux fois cité, il est titulaire de la Légion d'honneur. Devenu Recteur de Mongré d'août 1928 à août 1930, son départ, inopiné et sans doute causé par le choix des Supérieurs jésuites d'une reprise en main du scolasticat de Lyon Fourvière, est difficilement vécu à Mongré.

« 15 août [1930] : En cette belle fête de Notre-Dame un coup de foudre : le RP C. Chamussy fait ses adieux à Mongré : c'est une désolation générale. Tous espéraient le voir finir ses six ans de rectorat. Il est nommé Recteur de la maison de Théologie au Séminaire des Missions d'Orient à Fourvière. »

Bénéficiant de la confiance des Supérieurs, Provinciaux et Préposés généraux, il est Recteur du scolasticat de Fourvière de 1931 à 1937 et encore de 1943-1949. Entre temps, il a été Recteur du Collège Saint-Joseph à Lyon. Après guerre, il est Recteur de l'Université Saint-Joseph de 1951 à 1959. Il a été l'intermédiaire entre la Compagnie de Jésus, d'une part, et l'Association des Anciens Élèves et la Société civile immobilière, d'autre part, lors des discussions autour du retrait des Jésuites de Mongré. Il est en effet le frère de Daniel Chamussy, né le 19 octobre 1888, entré à Mongré en 1897 et sorti en 1904, devenu Président Société Immobilière de Mongré à partir de 1940. Au diocèse de Lyon, on relève : « Fabricant de soieries à Lyon, frère du RP Chamussy sj, il a pris une très grosse part aux tractations et entretiens qui ont amenés la réouverture du Collège. Membre de la Commission de l'Ain de l'ANC. Un des trois successeurs de Maître Jacquier à la tête des œuvres mongréennes ».

- *Nouvelles de Mongré*, janvier-février 1930, p. 49.

- *Nouvelles de Mongré*, août – septembre - octobre 1930, p. 11.

- Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier 11 II 144

* * * * *

Charmot François (Thonon-les-Bains 21 décembre 1881-Paray-le-Monial 19 mars 1965)

Fils de Gustave Charmot (M 1864 – 1866), neveu de Félix Charmot (Thonon, 1849-1930 ; M 1865 – 1869), avocat et bâtonnier, Congréganiste de la Sainte-Vierge le 15 janvier 1865, oncle du petit-fils de ce dernier, Jacques Charmot (M 1920-1922). Gustave et Félix « ont toujours parlé de Mongré avec enthousiasme : les Père Perollaz, Futy, Babaz, de Bouchaud, Terret, etc... leur ont laissé un souvenir extraordinaire » (*Nouvelles de Mongré*, Janvier-Février 1930, p. 48). François Charmot était lui-même ancien élève des Jésuites. Il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1899. Après ses études religieuses, il est professeur dans les collèges de Monaco et Bollengo et à l'université Saint-Joseph de Beyrouth. Réformé militaire, il n'a pas directement connu la guerre. Préfet des études au Collège de Mongré à partir de 1919, il entend d'abord restaurer la pratique du *Ratio studiorum* pour rendre toute sa place au christianisme dans l'enseignement. Convaincu que la France traverse une profonde crise morale, il cherche, s'inspirant du scoutisme catholique naissant, à susciter une nouvelle « élite chrétienne ». Conscient de l'élitisme social des collèges jésuites, sa formule des « Cadets », sorte de Congrégation mariale mâtinée de pédagogie scoute, se propose de rénover la formation du Collège. Intéressé par toutes les recherches nouvelles en éducation, il défend une éducation humaine et chrétienne laissant plus de responsabilité à l'élève. En 1927, il devient directeur des études du juvénat d'Yzeure de 1927. Il retrouve les bâtiments de Mongré durant la Seconde guerre mondiale. En 1947 il est attaché à la résidence de Paray-le-Monial. Au travers de ses nombreux ouvrages, il exprime la pensée pédagogique optimiste de l'humanisme chrétien. Nourrie aux sources de la tradition jésuite, sa pensée éducative a marqué la génération des Jésuites français formée durant les années 1920 à 1950.

« Le Père Charmot, je l'ai beaucoup connu et il m'a beaucoup aidé à vivre. Au moment où j'étais à Mongré, il n'y était plus. Il est resté du Père Charmot et du Père Fontoyfont — un homme admirable, professeur de philosophie et éducateur, auteur du *Vocabulaire* grec et latin selon une méthode concrète et vivante — qui avaient rêvé un certain temps de fonder aussi, avec les jeunes du Collège, un groupe de garçons ouverts sur le monde, spirituellement et religieusement bien formés, une sorte d'élite

pour marquer ensuite, comme adulte, leur vie d'adulte, qu'ils appelaient les « Cadets de Mongré. Ils n'existaient plus quand je suis arrivé, quand j'étais moi au Collège. Ils n'existaient pas ou plus. [...] Le Père Charmot a marqué Mongré avant que j'y arrive. C'est pendant qu'il était là, avec le Père Fontoynt, qu'il a rêvé, je dis rêvé parce ça n'a pas pris corps de façon durable, ça a marqué le Collège au moment où j'y suis arrivé par un souci qui commençait à s'élaborer, à s'institutionnaliser, pour les garçons de prendre à charge personnellement leur travail, leur recherche religieuse, leur vie en commun. Quand je suis arrivé, il n'y a pas de types comme à Reims [des « Équipes »], mais il y avait ce souci là. Cela s'est marqué au niveau de l'enseignement des plus grands par un mode d'éducation en 1^{ère}, de formation au travail en 1^{ère} et en Philo. par un effort de mettre les élèves à la recherche des textes, à l'écoute » (Raoul de Prémoré).

- François Charmot, *Une élite dans la jeunesse française, Une expérience de formation morale*, Spes, 1925.

- François Charmot, « La personne, fin de l'éducation », cours donné à la Semaine sociale de Nice, juillet 1934.

- François Charmot, *La pédagogie des Jésuites, Ses principes, son actualité*, Paris, Spes, 1943, 614 p.

- Témoignage de Raoul de Prémoré, 9 octobre 1992.

* * * * *

Congrégation (directeurs)

Les Jésuites appelés à diriger la Congrégation mariale au Collège, adaptée depuis le XIX^e siècle au cadre de la Division scolaire, ont peu ou prou exercé une influence sur leurs « dirigés » et, conséquemment, laissé un souvenir plus ou moins durable dans l'histoire mongréenne.

Charles Rion (1855-1857 ; 1859-1861), Auguste Barthet (1857-1858), Charles Franchet (1858-1859), Charles de Damas (1861-1863 ; 1872-1873), Henri Jouve (1863-1865), Jean-Marie Babaz (1865-1866), Marie Cohanier (1866-1867), Henri Vadon (1867-1870), Stéphane Chalvet (1870-), Benoît Samuel (1873-1877), Charles Billet (1877-1878), Paul Gauthier (1878-1879), Élie Guyon-Vernier (1879-1880), Pierre Bartet (1880-1889), Henri de Maillardoz (1889-1892), Valéry Siveton (1892-1900) ; Hippolyte Froment (1900-1901) ; Henry Perroy (1906-1909) ; Antoine Foujols (1909-1910) ; Eugène Hains (1910-1912) ; Louis Deschamps (1912-1913) ; Jean Costa de Beauregard (1913-1919) ; François Charmot (1919-1924) ; Rodolphe de Lumley (1925-1927) ; Bernard de Gevigney (1927-1929) ; Ludovic de Hainaut (1929-1930) ; Albert Moreau (1930-1931) ; Emmanuel Court (1931-1935) ; Bernard de Soras (1935-1938) ; René Mollaret (1938-1939) ; Henri Verne (1939-1940).

* * * * *

DRAC

Bien que le Collège de Mongré, comme les autres établissements jésuites, se défende de faire une place aux questions politiques, il a très vite et fortement soutenu la DRAC en mobilisant jusqu'à ses élèves. La défense des religieux face à la République anticléricale n'est pourtant pas sans conduire à certain positionnement politique

ainsi qu'en témoigne les choix des militants de la Fédération nationale catholique, également très présente à Mongré.

« Il y avait collage d'affiches le jeudi après-midi à vélo. Le dimanche, à l'église, avec le Père Duchamp, une photographie d'un Père blessé nous était montrée. "Nous ne partirons pas". (Louis Arragon).

« Il y a eu lecture d'un article, du Père Doncœur avec la DRAC. J'ai été colleur d'affiches pour la DRAC.

- Témoignage de Louis Arragon

- Témoignage de Jacques Racine, 18 décembre 1992.

* * * * *

Eymieu Antonin-Hyppolyte (Chamaret (Drôme) 21 novembre 1861-Marseille 9 octobre 1933)

Antonin-Hippolyte Eymieu est l'aîné de trois garçons. Après ses premières études de latin avec le curé de Chamaret, l'abbé Dorey, il fréquente ses premières classes de 1874 à 1879 au petit séminaire de Valence. En 1879, il suit les cours de philosophie au grand séminaire de Romans que dirigent les pères de la Compagnie de Jésus. Le 15 août 1879, il exprime son désir d'entrer dans la Compagnie en lien avec son aspiration à une vie religieuse intense. « J'ai résolu d'être un saint ». Novice en Angleterre, sa santé s'altère au point qu'il lui faut rentrer d'Angleterre en mars 1881. Second surveillant à Mongré de la troisième division, il a, durant le dernier trimestre de l'année scolaire, en charge une section de la classe de cinquième. Il reprend en novembre 1883 sa formation religieuse et repart comme novice en Angleterre. Mais à nouveau malade, il doit encore revenir en France en mars 1884. C'est à Mongré qu'il prononce, le 8 décembre 1884, ses premiers vœux, alors qu'il est devenu le premier surveillant de la troisième division. Durant sa régence qui va durer jusqu'à l'été 1886, il apporte un soin tout particulier, ainsi qu'en témoignent les plans qu'il trace sur ses petits cahiers manuscrits, à l'organisation des Séances académiques, des jeux et des fêtes au collège. Ordonné prêtre en 1892 après ses études de philosophie et de théologie, il est d'abord préfet au collège d'Avignon avant de revenir à Lyon où il est attaché à la résidence de la rue Sala jusqu'en 1908, année où il est attaché à celle de Marseille. Auteur d'ouvrages d'apologétique et de spiritualité, conférencier apprécié, directeur de conscience recherché, il a créé la *Mutualité intellectuelle*, participé à la fondation de la "Ligue patriotique des françaises" en 1901 et encouragé l'engagement des catholiques sur le terrain social par l'organisation pour les hommes de l'*Association du Sacré cœur* et pour les femmes l'*institut N. Dame du Travail* et celui des *Xavières*.

- Joseph Ferchat, *Le Père Eymieu*, Librairie Académique Perrin, 1936 (2^{ème} éd.), p. 21-22.

* * * * *

Fine Edouard (Marseille le 28 Mai 1847 – Lyon 13 Mai 1927).

Après sa scolarité à Mongré, de 1857 à 1864, où il étonne le Recteur par son sérieux et son calme imperturbable, « élève appliqué et consciencieux, d'une bonne moyenne en tout », il est entré au noviciat des Jésuites à Clermont-Ferrand le 1^{er} septembre

1865, son père lui ayant refusé une entrée dès la fin de la classe d'Humanités. Dès lors, sa « carrière » dans la Compagnie de Jésus suit une voie quasiment rectiligne. Il retrouve Mongré en 1868 comme Surveillant. Durant les deux suivantes, il étudie à Paris les mathématiques dans lesquelles il excellait déjà au Collège. De 1871 à 1872, il est de nouveau Surveillant mais enseigne aussi les mathématiques au Collège Avignon. Il fait de même à Mongré en 1873 avant ses études de philosophie à Vals-près-le-Puy et sa formation théologique à Aix en Provence. Encore professeur à Avignon, il est à Marseille de 1881 à 1884 comme enseignant de mathématiques puis Préfet des études et ensuite professeur de sciences. Il retrouve Lyon après son « Troisième An » et devient Recteur du Collège de 1884 à 1890. « Il était ferme et doux, écrit son biographe, inflexible pour l'observation du règlement. Ancien élève de ce temps, le Père supérieur qui assista le Père Fine à sa mort, quarante ans plus tard, raconte ce souvenir : "C'était aux vacances de Pâques. Ma famille était dans le Midi. Mon père vint demander au P. Préfet la permission de me faire partir la veille du jour marqué aux éphémérides pour la sortie. À la suite de son entretien, il télégraphia à ma mère : Fine refuse catégoriquement". » Après six années, alors que Marius Bouillon, lui aussi ancien de Mongré lui succède, il reçoit la charge de Recteur du Scolasticat d'exil à Mold en Angleterre avant, en ce temps du « Ralliement », d'être, de 1896 à 1900, Provincial de Lyon. Le biographe précise : « L'œuvre des Collèges fut toujours l'œuvre de prédilection du P. Fine ; on peut même dire qu'il ne fut homme d'œuvres que par là. « En 1891, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, le P. Anderledy, dans une lettre à toute la Compagnie, avait fait ressortir en quelques pages la beauté et l'importance de l'œuvre des Collèges. » Le Père Fine, alors Recteur à Mold, en prit occasion pour faire aux scolastiques, plusieurs conférences sur ses chers Collèges. « Cette œuvre, disait-il, est une des plus importantes, la plus importante peut-être de la Compagnie ; elle est particulièrement chère à Notre-Seigneur et à saint Ignace ; c'est une œuvre féconde entre toutes et dont les fruits demeurent. » Il rejoint Rome où il est jusqu'en 1914 Assistant des Préposés généraux. À la disparition de Franz Xaver Wernz, en août 1914, il assure le vicariat jusqu'à l'élection de Wladimir Ledochowski après avoir présidé les premières séances de la Congrégation générale. Il a publié en 1909 un grand ouvrage, *Jus regulare Societatis Jesu*, recueil des règles pour la vie religieuse jésuite. Il tire aussi parti de sa présence à Rome pour aider le Père Burnichon dans la rédaction de son ouvrage *Les Jésuites en France* en obtenant de consulter et copier des archives de la Compagnie de Jésus. Adeptes de la pauvreté, il pratique aussi la mortification de manière rigoureuse, ce qu'un Frère de la Curie résume ainsi : « Dans cette maison, il n'y a à jeûner vraiment tout le Carême que le P. Fine. » Le biographe rapporte que son austérité a fait dire à quelqu'un : « Quand je le vois, il me semble voir la règle vivante. » Ayant obtenu d'être déchargé, il retrouve Lyon où il exerce, même diminué par les atteintes de l'âge, un ministère de Père spirituel de la Communauté jésuite et de confesseur.

- « Le P. Edouard Fine », *Lettres de Fourvière*, 1, p. 58-62.

* * * * *

Fontoynont Victor (Gannat (Allier) 12 mars 1880-Lyon 4 décembre 1958)

Ancien élève du Collège jésuite de Moulins, Victor Fontoynont entre en 1897 dans la Compagnie de Jésus. Après son noviciat et ses études littéraires, philosophiques et théologiques, il est professeur à Bollengo, faute d'être autorisé par les Supérieurs à enseigner dans un scolasticat de la Compagnie. Dans le collège d'exil, il enseigne la philosophie de 1911 à 1914. Déjà, il influence durablement ses élèves, parmi lesquels Gabriel Madinier ou Georges Bidault, et acquiert la réputation d'un maître capable de conjuguer harmonieusement l'enseignement de la philosophie et l'ouverture aux

dimensions profondes de la foi chrétienne. Du 27 septembre au 20 novembre 1914, Victor Fontoynt effectue son « Troisième An » avant d'être mobilisé comme infirmier. En octobre 1915, il part avec l'expédition de Salonique. Pendant la Première guerre mondiale, il prend part à la campagne de Serbie. Alors que l'armée bat en retraite, il est gravement malade. Il manque encore de mourir en 1916. Décoré de la Croix de guerre, il revient à Salonique en décembre 1916 et fait partie de l'armée d'Orient. Il participe aussi à l'expédition militaire d'Athènes qui détrône le roi Constantin. Victor Fontoynt a de l'ascendant sur ses chefs et aime le contact avec les soldats d'origine sociale modeste, comme ceux qui sont des mineurs du Pas-de-Calais. Comme prêtre il entend porter le poids de la guerre. Le 22 mai 1918, encore soldat, il prononce ses grands vœux à Aix-en-Provence devant le Père Chanteur. Démobilisé, il devint professeur de philosophie à Mongré. Il occupe cette fonction jusqu'en 1932. Ami du Père Charmot leurs années de leur formation religieuse, il participe à la pleine réorganisation des études en rédigeant un *Vocabulaire* appelé au succès hors des murs du Collège. Depuis le Canada, Wilfrid Gariépy exprime à la fin des années son point de vue sur « la méthode Fontoynt ».

« Comme méthode d'enseignement secondaire, je ne connais rien qui approche davantage de la perfection que le *Vocabulaire Grec* de Victor Fontoynt." Ainsi parle le P. Charmot dans son volume *La Teste bien Faite* (1931). Il n'est pas question, je crois bien, de mettre en doute la bonne foi ou la compétence de ce pédagogue. Son autorité européenne et ses lumineux écrits sur l'humanisme nous garantissent la valeur de son jugement¹. »

Rançon de ce succès, Victor Fontoynt compose un *Vocabulaire latin* publié peu après son départ de Mongré en 1932.

« C'est à nos frères de l'Enseignement Secondaire catholique que nous dédions ce petit livre. À eux seuls appartient l'Humanisme total, celui qui ne s'interdit pas les nourritures terrestres et qui puise aux sources divines². »

Le *Vocabulaire latin* n'a pas eu le succès du *Vocabulaire grec*. Ce dernier connaît une seconde édition en 1923. Encore destiné à l'usage exclusif des élèves du Collège, la troisième édition, en 1930, vise un large public. Victor Fontoynt est aidé par trois jésuites : Stanislas Lyonnet, Édouard des Places et Pierre Chaillet. Trois ans plus tard, il est devenu *Le vocabulaire grec, commenté et sur texte* grâce à l'éditeur parisien Picard. Réédité en 1936, 1949, 1955 et 1958, l'ouvrage a reçu pour l'ultime révision l'aide du jésuite Claude Mondésert. Victor Fontoynt, « père spirituel » des *Sources chrétiennes* (É. Fouilloux), confie ainsi son ancien élève à Mongré son *Vocabulaire* : « c'est à Claude Mondésert que j'ai été heureux de confier, en cette 78^{ème} année de mon âge, l'avenir du *Vocabulaire* ». Le manuel a encore fait l'objet de réimpressions par l'éditeur Picard en 1982 et 1995. Pendant les douze années de son professorat à Mongré, il étend le cercle de ces élèves. Chez les jeunes scolastiques en régence au Collège, l'influence n'est pas moins grande.

- « Fontoynt partait toujours de notre position, notre doctrine. Il m'a fait connaître Pascal, beaucoup, ses *Pensées*. » (Louis Arragon)

- « Le Père Fontoynt enseignait une philosophie très vivante. Il utilisait la poésie de Sully-Prud'homme pour l'introduction de son cours. Il parlait de saint Thomas et

¹. Wilfrid Gariépy, « La méthode Fontoynt », *L'Entr'aide*, L'Immaculée-Conception (Montréal), n° 5, 1938-1939, p. 256.

². *Ibidem*, p. VII.

de Bergson et donnait un esprit critique. Il avait un culte pour Bergson ». (Philippe Lacroix).

- DMRFC, 6.

- Étienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2006 (1^{ère} éd. 1998).

- Wilfrid Gariépy, « La méthode Fontoyfont », *L'Entr'aide, L'Immaculée-Conception* (Montréal), n° 5, 1938-1939, p. 256.

- Témoignage de Louis Arragon.

- Témoignage de Philippe Lacroix.

* * * * *

Franchet Charles (Lyon 15 février 1807- 4 mai 1879)

Au sortir pension, manifestant le désir d'être prêtre, sa mère a voulu l'éprouver en le retenant près d'elle. Pendant cette année, écrit son biographe, il est l'âme de la famille tandis que se révèle son amour des enfants. Il fonde alors dans la paroisse de Cuire une petite société saint Louis de Gonzague qu'il compose d'enfants qui venaient de faire leur première communion. Il les réunit chaque dimanche après vêpres, leur faisant une instruction courte et solide, et les garde toute la soirée dans le jardin, où il les fait jouer. Jusqu'à son entrée dans la Compagnie de Jésus, après une année au grand séminaire de Lyon, il continue pendant les vacances ces réunions du dimanche. Trop jeune pour être ordonné juste après ses études théologiques, il est prêtre deux ans plus tard, en 1831. D'abord professeur au petit séminaire des Minimes à Lyon, il rejoint la Compagnie de Jésus le 27 septembre 1834. Profès le 2 février 1847, il devient d'abord professeur au Collège de Melan, puis Supérieur de la résidence de Grenoble en 1848. Il est nommé vice-recteur, de Mongré, c'est-à-dire supérieur nommé par le Provincial, Charles Franchet assume cette fonction jusqu'en septembre 1855. Quelles que soient les qualités de l'homme, sa nomination révèle la difficulté du moment pour trouver un religieux capable de diriger un établissement auquel est assigné un important développement. Joseph de Jocas exprime au Préposé général ce qu'il projette pour Mongré et ce qu'il pense de Charles Franchet.

« Mongré [...] sera naturellement un jour notre *Collegium maximum*. Nous ne montons que d'une classe tous les ans, la Seconde a lieu seulement cette année. J'ai bien composé la maison et de manière à ce que chaque professeur puisse monter d'une classe l'année prochaine. On l'avait un peu traité jusqu'ici en maison peu importante pour le moment. Ajoutons que le bon et excellent P. Franchet, parfait pour de petits enfants, n'aura bientôt plus ce qu'il faut pour un collège complet, qui demande un recteur complet lui-même, et ce père ne l'est ni par la science, ni par la capacité du gouvernement proprement dit. Je crois cependant qu'il pourra rester un an ou deux encore, avec le préfet des classes bien capable, attendu que je ne vois personne pour le remplacer. »

En juillet 1855, Joseph de Jocas propose au Préposé général, le nom d'Antoine Jourdant comme nouveau Recteur, le jugeant plus apte à diriger le grand établissement qu'est devenu Mongré et tirant parti de son expérience de Supérieur à la tête d'une Mission.

« Tous les consultants veulent que j'insiste auprès de Votre Paternité pour obtenir d'elle que le P. Jourdant, même au Troisième An, en soit le recteur dès le mois d'octobre : ce Père peut aussi en être le directeur légal. La maison de Mongré prend tous les jours de plus grandes proportions et le bon et très bon P. Franchet, outre

qu'il nous endette de plus en plus, ne domine ni les enfants ni les Nôtres et il est intellectuellement incapable de diriger une grande maison. Or, nous n'avons personne autre à présenter que le P. Jourdan, à moins de faire un nouveau bouleversement dans la Province. Le plus grand bien ne semble t-il donc pas de demander cette exception du Troisième An en faveur du P. Jourdan, lui qui a eu pendant si longtemps une autorité de Provincial en Amérique ? »

Joseph de Jocas obtient satisfaction et Antoine Jourdan succède, le 10 septembre 1855, à Charles Franchet. Antoine Jourdan reste moins de deux ans à la tête de Mongré et Edouard de Bouchaud lui succède. Charles Franchet reste à Mongré comme Directeur de la Congrégation mariale en 1858-1859, avant d'être nommé à Saint-Étienne.

« Il avait le don des belles âmes, d'interpréter tout en bonne part, quand ce n'était pas impossible. Il ne manquait pas de courage et sut en faire preuve en 1869, quand des émeutiers voulurent mettre le feu au collège de Saint-Étienne ; il s'avança au milieu de ces pauvres égarés, et sur les calmer par sa tenue digne et quelques paroles fermes et simples : il fut dans cette occasion légèrement blessé à la tête. »

Outre un petit texte sur "le lycéisme" (défaut constaté par le Père Franchet dans les établissements scolaires où, contrairement aux collèges de la Compagnie, ne se pratiquent pas une éducation "paternelle"), Charles Franchet est l'auteur d'un ouvrage à succès : le *Directoire des congrégations dans les collèges, Conseils pratiques* (1875). Il s'agit un peu de son testament spirituel. De nouveaux collèges jésuites ont ouvert en France après 1871. La génération des religieux qui ont été actifs dans les collèges fondés dans la suite de la loi Falloux est en alors train de s'effacer. Depuis les années 1860, un débat anime aussi les Jésuites sur l'équilibre entre enseignement scolaire et formation spirituelle. La Congrégation mariale est concernée. Avant l'ouvrage du Père Franchet, il n'existait que des recueils de *Souvenirs* sur les congrégations mariales, comme celui sur le petit séminaire de Saint-Acheul (avant 1828). Des indications écrites servaient à préciser les règles d'agrégation. Quant aux activités de piété, les directeurs tiraient parti de leurs expériences dans les collèges d'exil, à Brugelette et à Fribourg. Peu à peu pourtant, les limites entre l'activité spirituelle et les actions sociales ayant fini par s'estomper, il apparaissait nécessaire de les préciser. En 1875, la publication du Père Franchet a été appréciée au sein de la Compagnie et regardée comme une initiative heureuse et opportune. À Mongré, fruit de son expérience, « l'Idéal du Congréganiste de la Très Sainte Vierge » du Père Franchet est encore en usage dans la 3^e Division, pour des élèves de 11-12 ans. Le Père Badet s'est fait le continuateur de ce petit recueil de sujets d'instruction qui « comprend sept points substantiels : piété, travail, obéissance, charité, direction spirituelle, zèle apostolique, persévérance. »

- *Catalogue de la Province de Lyon de la Compagnie de Jésus*.

- ARSI, Lugd 4 I, 11 et Lugd 4 I, 27.

- A. F., « Nécrologie, Le Révérend Père Franchet. Premier recteur du collège de Mongré », dans Association des Anciens élèves de Mongré, Compte rendu de l'AG du 22 janvier 1880, Bulletin, Statuts, Liste des souscripteurs, Lyon, 1880, p. 24-32.

- *Les Nouvelles de Mongré*, avril 1925, « Programme de Vie spirituelle », p. 9.

* * * * *

Gailhard-Bancel Hyacinthe de (Alex (Drôme) 1er novembre 1849- ??? 1936) (E)

Né et mort au château de Ramière à Alex dans la Drôme, il a été élève de Mongré de 1859 à 1867. Il est pour le Collège, un modèle d'ancien élève. Avocat, conseiller municipal, conseiller général, député de l'Ardèche de 1899 à 1924, sauf une interruption de 1910 à 1912, il est l'ami du marquis de la Tour du Pin et du comte Albert de Mun. Ce « catholique ardent ne pensait pas qu'il fut possible d'être catholique sans porter dans le domaine de l'action sociale l'ardeur de ses convictions », écrivent les *Nouvelles de Mongré* au moment de sa disparition. Il a fondé à Alex dès 1884, le premier des Syndicats agricoles de la région du Sud-Est, « ce qui fait de lui l'un des initiateurs d'un mouvement dont on connaît les magnifiques développements », dit-on encore à Mongré. A la Chambre, il est le défenseur des « libertés catholiques » et particulièrement de l'enseignement des Jésuites dont il se réclame haut et fort. Auteur de plusieurs propositions de lois d'ordre social et « l'un de ceux qui eurent le premier l'idée des assurances sociales, conçues, il est vrai, sur un plan corporatif », il a eu aussi trois de ses fils tués en 1914-1918. Deux autres ont survécu. L'un d'eux, l'abbé Maurice de Gailhard-Bancel, a été curé de la Motte-Chalançon (Drôme).

- *Les Nouvelles de Mongré*, n° 3, Pâques 1936, p. 93-94.

* * * * *

Giuliani (famille)

Parmi toutes les familles qui ont confié leurs enfants au Collège de Mongré, celle des Giuliani illustre à la fois le lien entre l'éducation et la foi catholique et le soutien aux activités des Jésuites. Pierre François Giuliani, le père, né en 1847 à Piedicorte-di-Gaggio, en Corse, est imprimeur à Villefranche-sur-Saône. En 1913, lui est revenue l'imprimerie lyonnaise Mougins-Rusand, acquise en 1899 par Paul-Octave Waltener. Rusand a été l'imprimeur de l'Église et de la Compagnie de Jésus et Paul Mougins celui des Missions catholiques. Parmi ses sept enfants, six garçons nés en Corse, Jean Dominique, Joseph, Antoine, Louis, Albert, ont été élèves à Mongré. Tous ou presque ont exercé des activités « visibles » dans la société.

Dominique (1870-1926) a été le directeur de l'hebdomadaire nationaliste, anti-dreyfusard et anti-radical, *Le Réveil du Beaujolais, journal de l'arrondissement de Villefranche*. Le titre a paru de 1896 à 1944, avec une suspension entre le 31 juillet 1914 et le 7 avril 1920. Dominique a aussi dirigé *Le Sud-Est* et adhéré en 1899 à l'Union patriotique du Rhône fondée six ans plus tôt par Ferdinand Brunot. De septembre 1899 à février 1901, il a publié un feuilleton dans *Le Réveil du Beaujolais* « Les Mystères des bois d'Alix ». La centaine d'épisodes évoque les déboires de l'armée commandée en 1793 par le comte de Précly, réfugiée aux alentours de Theizé après le siège de Lyon. La publication de ce roman à clef servant à dénoncer des ambitions municipales à Theizé à la fin du XIX^e siècle aurait été interrompue sous la pression.

Jean (1870-1933), à Mongré de 1888 à 1893 a été élève à l'École de Saint-Cyr. Licencié en Droit, il est admis en 1904 à l'École supérieure de guerre. Capitaine à l'État major de la 30^{ème} Division d'Infanterie pendant la guerre, il demande et obtient en 1916 de commander un bataillon du 40^{ème} Régiment d'Infanterie. Il devient ensuite Chef d'État major de la 165^{ème} Division d'Infanterie nouvellement créée.

Titulaire de cinq citations, il est en 1919, Chef de bureau puis Sous-Chef à l'État major de la 14^{ème} Région, puis Commandant pendant deux ans du 99^{ème} RI et enfin directeur de la PMS (préparation militaire spéciale). Le 12 décembre 1933, il a été promu au grade de Général de brigade. Le discours prononcé à l'issue de ses funérailles par le général Hartung a été publié dans les *Nouvelles de Mongré*. Pour aider son fils, aveugle, avocat à la Cour, il s'était inscrit au barreau pour mieux l'aider. Les *Nouvelles* rappelle qu'il s'est également occupé de plusieurs œuvres catholiques et qu'il a été Président de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-

Jean, Conseiller paroissial de Saint-Jean, Président régional de l'Aumônerie militaire coloniale, membre des Hospitaliers-Veilleurs, trésorier de la Providence Caille. Comme ancien Congréganiste, il allait encore « souvent le samedi catéchiser une colonie de pauvres gens ». Il était membre du Tiers-Ordre de Saint-François et du Tiers-Ordre de Marie.

Joseph Giuliani (1877-1946), médecin ophtalmologiste à Lyon et écrivain sous les pseudonymes de Germain Trézel et Jean Delhys, Il est le père de neuf enfants dont quatre religieuses et un jésuite, Maurice Giuliani (1916-2003). Son fils Albert, né en 1920, ancien élève de l'Externat Saint-Joseph et ouvrier en Allemagne au titre du STO, est mort en mars 1945 au camp de Mauthausen-Gussen.

Antoine (1879-1961) a été chirurgien-chef à l'hôpital Saint-Joseph de Lyon, et aussi romancier et essayiste.

Albert (1884-1962), devenu avocat, a aussi été romancier et essayiste. Albert est, entre autres, l'auteur des *Berceaux tragiques* (1917, sur les naissances illégitimes) et *Vous êtes mon Lyon* (1928).

- Dominique Giuliani, *Un mois à Rome : la mort de Léon XIII, l'élection de Pie X, Impressions, souvenirs, anecdotes*, Lyon, E. Vitte, 1903, 71 p.

- « Jean Giuliani », *Les Nouvelles de Mongré*, été 1937, p. 159-161.

- Albert Giuliani, *Les Jardins ouvriers et l'enfant*, Villefranche, 1904.

- Id., *L'adolescence criminelle : contribution à l'étude des causes de la criminalité toujours croissante de l'adolescence et des remèdes à y apporter*, Villefranche, Imprimerie du Réveil du Beaujolais et du Sud-Est, Lyon, Librairie P. Phily, 1908, 324 p.

- Antoine Giuliani, *Des tumeurs musculaires de l'estomac*, Lyon, A. Rey, 1904, 98 p.

- Joseph Giuliani, *De l'ostéomyélite tuberculeuse : (formes aiguës et subaiguës)*, Villefranche, Imprimerie du Réveil du Beaujolais, 1902, 62 p.

- Joseph Giuliani, *Les Yeux de l'enfant*, Paris, A. Maloine, 1906, 46 p.

- *L'Ophthalmol*, Villefranche, imprimerie du Réveil du Beaujolais, 1906, 11 p.

- Germain Trézel, (pseud. du Dr Joseph Giuliani), *Myrtes et lauriers*, Lyon : P. Phily, 1912, 155 p.

- Bernard Poche, *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains lyonnais 1880-1940*, Lyon, Éd. BGA Permezel, 2007.

- Bernard Poche, *Une culture autre. La littérature à Lyon, 1890-1914*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 558, note 39.

- Jean-Paul Pellegrinetti, *La Corse et la République : la vie politique de la fin du Second Empire au début du XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2004.

- Jean-Claude Chevalier, « F. Brunot (1860-1937) : la fabrication d'une mémoire de la langue », *Langages*, n° 114, 1994, p. 54-68.

- Christophe Charles, « Ferdinand Brunot et la défense des modernes », [en ligne] *Fabula*, La recherche en littérature, 2005.

- Jacques Branciard, *Les Muscadins de Theizé : histoire et mémoire*, Villefranche, Éd. du Poutan, 2009 (1^{ère} éd. 1996), préface de Françoise Bayard (il s'agit du texte remanié d'un mémoire de maîtrise en Histoire soutenu à l'université Lyon 2 en 1994).

- Renseignements fournis par Pierre Giuliani, professeur de Lettres au lycée Sainte-Marie de Lyon.

* * * * *

Gormand Henry (1892-1963)

Né à Villefranche-sur-Saône, fils de Jules (M 1868-1875), il a été élève à Mongré de 1901 à 1908. Licencié en droit, capitaine d'artillerie durant la Première guerre

mondiale, Croix de guerre et Chevalier de la Légion d'honneur, il a aussi été fait chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Marié en 1919 avec Marie-Marguerite Neyron (dite de Champollion) issue d'une famille d'industriels lyonnais, il est très actif au moment du rachat de Mongré en 1913 grâce aux capitaux financiers apportés par son beau-père. Membre de l'association des Anciens élèves, il n'a pas cessé ensuite de veiller sur le fonctionnement du Collège, notamment au travers de la Société civile immobilière ou de la Société d'Enseignement. Homme entreprenant et influent, il a exercé une activité syndicale et publique : suppléant au tribunal de commerce de Lyon (1934-1936), puis juge titulaire (1937-1949), membre du comité d'organisation du cycle (1943-1944), président du tribunal de commerce de Lyon (1950-1953), président de la Caisse d'allocations familiales de l'agglomération lyonnaise, président de la société d'HLM (1952), vice président de l'Office d'HLM (1954), président du groupement social de l'hygiène et de l'habitat (1961-1962), vice-président de la chambre syndicale des industries métallurgiques, vice-président de la chambre de commerce de Lyon de 1958 à 1962. Il s'est intéressé à la société MAVIC dès sa création en 1922 par Charles Idoux et Lucien Chanel. Fondé de pouvoir de la société en nom collectif Idoux et Chanel, manufacture de garde-boue et d'articles vélocipédiques, il en devient très vite actionnaire majoritaire lors du passage de la société en Société anonyme en 1924 avec pour raison sociale MAVIC : Manufacture d'articles vélocipédiques Idoux et Chanel. Juriste de formation, catholique fervent, passionné de technique, Henry Gormand dépose un brevet sur les clignotants électriques en 1926, imagine une voitures à pédales, des canoës en tôle et des dériveurs. Il a été parmi les membres fondateur de la société editrice Radio-Cinéma-Télévision (ancêtre de *Télérama*) le 18 janvier 1950. Dans le capital initial, La Vie Catholique illustrée apportait 3 millions de francs ; les Editions du Cerf, 500 000 AF) ; Témoignage Chrétien, 1 million ; l'Association pour la diffusion de la Culture chrétienne, 1 million, et Henri Gormand 500 000.

- *Le Progrès*, 10 décembre 1963.

- Alexandre Giandou, « Mavic : une entreprise dans la légende du Tour de France », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, 3-4, 1999, p. 87-101.

* * * * *

Grognier Charles (Loriol, 20 septembre 1855 - Lyon 19 février 1929)

La famille Grognier est une famille de robe originaire de Picardie dont un membre a fait souche à Aurillac au XVII^e siècle, puis à Lyon au XIX^e siècle. Il est l'unique fils de Camille Grognier. Ses quatre sœurs ont été religieuses : l'aînée, Hélène Grognier, a restauré le couvent du Verbe-Incarné à Lyon en 1833 et de Belmont-de-la-Loire en 1840 dont elle est devenue supérieure. Charles Grognier est devenu jésuite le 27 novembre 1880, profès des quatre vœux le 2 février 1895. Il est Surveillant à Mongré.

- AFSI

- Bulletin de l'Amicale des Anciens Élèves.

* * * * *

Instruction religieuse

« Un soin exceptionnel est donné à l'Instruction Religieuse. Il est fait chaque semaine au moins deux leçons de catéchisme. Une composition en Instruction Religieuse a lieu chaque trimestre. L'enseignement religieux des classes est complété par les instructions faites à la chapelle les Dimanches et jours de Fête : aussi la présence des élèves, ces jours-là, est-elle strictement obligatoire. »

« L'instruction religieuse, le Catéchisme était sans effet par exemple. » (Louis Arragon).

- Témoignage de Louis Arragon

* * * * *

Jacquet Simon (Marseille 26 février 1894-Lyon 1^{er} avril 1958)

Novice de la Compagnie en 1911, il a effectué ses études de rhétorique supérieure au Sainte Mary's College de Canterbury. Après deux années de philosophie, il est pendant deux ans professeur d'Humanités et Surveillant à Bollengo alors que François Charmot est Préfet des études. Nommé à Mongré en 1919, Surveillant et catéchiste de la 1^{ère} Division, il participe du climat patriotique de l'après guerre en composant, en poète, le nouvel hymne mongréen, « Aux anciens de Mongré Morts pour la France ». Les élèves de Mongré, formés en chœurs de Grands et Petits, l'intonnent à l'unisson : « Pour nous, ils sont vivants, les morts de la Patrie ». Grands d'abord, ensuite Petits, puis tous chantent

« Nous sommes les cadets de cette ardent race,
A l'appel des héros, nous ne pouvons faillir ;
Et si nous promettons de marcher sur leur trace,
C'est que la voix du sang nous fait tressaillir.

Car ils ne dorment pas, sous la table de pierre
Où nous avons gravé leur pieux dévouement.
Ils vivent nos aînés. Et leur âme si fière,
Vient réclamer de nous un solennel serment.

Pour nous, ils sont vivants, les morts de la Patrie,
Tous ceux que nous aimions, et qui nous ont quittés ;
Au jour du grand Devoir, ils ont donné leur vie,
Mais s'ils ont disparu, leurs cœurs nous sont restés. »

Viennent ensuite ses quatre années de théologie qu'il effectue à Hastings de 1921 à 1925. Ordonné prêtre, il est affecté au Collège Saint-Joseph, rue Sainte-Hélène à Lyon, comme modérateur de l'Académie littéraire et enseignant en histoire. Aumônier d'une troupe scout, il devient Préfet des études et de discipline en 1927. Son « Troisième An » terminé en 1930, il retrouve Mongré comme Recteur, charge qu'il assume durant neuf années. Cette durée exceptionnellement longue dans le même poste, illustre la difficulté des Supérieurs à trouver un autre religieux pour lui succéder. Pédagogue de terrain, Simon Jacquet l'a été durant presque toute sa vie de religieux. Directeur du *Trait d'Union* et consultant pour les questions pédagogiques auprès du Provincial, il contribue à faire de Mongré le laboratoire pédagogique des Jésuites lyonnais voire français. Recteur à Avignon de 1939 à 1943, du Collège et de l'École apostolique, et toujours Consultant provincial, il revient à Lyon au Collège Saint-Joseph comme Recteur. Encore Consultant provincial, il est à partir de 1949 *Socius* du Provincial Henri Rostan d'Ancezune. En 1954-1955, il administre la Procure des Maisons françaises d'Orient et est *Socius* du Père visiteur. De 1956

jusqu'au 6 janvier 1958, il est *Socius* auprès d'André Ravier, nouveau Provincial, et Consultant provincial jusqu'en décembre 1957. Maurice Giuliani lui succède. Sa mort affecte le cardinal Gerlier avec lequel, après des contacts fréquents, s'était établi un lien d'estime réciproque.

- Simon Jacquet, « Préoccupations actuelles d'un recteur de collège », *Lettres de Fourvière, Province de Lyon*, 1938, p. 5-54.
- Simon Jacquet, « Esquisse d'un plan d'éducation intégrale », Groupe lyonnais d'études médicales, *Médecine et éducation*, II, « Problèmes médico-psychologiques », Lyon, Lavandier, 1935, p. 204-230, (2^{ème} éd., Paris, Spes, 1947).
- AFSI, « fonds Jacquet ».

* * * * *

Jandot Marcel (né en Saône-et-Loire, le 16 septembre 1907)

Né à Germagny, Marcel Jandot est entré à Mongré comme Surveillant en 1925. Il enseigne ensuite et a notamment, en Quatrième, Francisque Perrut pour élève en 1933. Comme la plupart des professeurs laïcs, il n'apparaît quasiment jamais dans les *Nouvelles de Mongré*, tout au plus au détour d'une ligne évoquant l'organisation des classes au moment de la rentrée scolaire. Mobilisé en 1939, il sert dans l'Armée des Alpes jusqu'à l'Armistice. De retour à Villefranche, il retrouve MM. Gauthier et Genet qui, non mobilisables, ont ouvert un petit externat dans un local de la rue Nationale. Avec eux, il ouvre « l'Externat du Château de Mongré ». Il en est le Directeur de 1940 à 1950. En 1946, tandis que Mongré est encore occupé par le Scolasticat des Jésuites, il parvient à déménager les classes dans les locaux de l'ancien collège où il forme « l'Institution Saint-Joseph » doté d'un internat. Les difficultés sont de toutes sortes, notamment financières. Il accomplit à lui seul presque toutes les tâches : direction, organisation des études, économat, surveillance des études, récréations, repas, dortoir. En 1950, ses efforts sont récompensés avec la réouverture d'un Collège de Mongré avec les Pères Assomptionnistes. Il devient « directeur académique » du nouvel établissement. Il est fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand en 1951. Artisan de la signature d'un contrat d'association avec l'État en 1960, étape capitale de l'application de la loi Debré, il obtient en 1969 la Croix de Chevalier des Palmes Académiques. Retraité en 1975, mais encore disponible pour quelques surveillances et toujours président de l'association propriétaire du Collège, il a été conseiller municipal de Limas. Dans l'atrium de Mongré, une plaque apposée sur le mur indique que « Marcel Jandot, professeur et directeur 1925-1975 a grandement contribué à assurer la pérennité du Collège dans les moments difficiles de 1939-1945 ».

- « Nouvelle année, nouveaux visages, En troisième, deuxième section », *Nouvelles de Mongré*, vacances, novembre 1935, p. 9.
- Francisque Perrut, « Mongré : 1925-1975, ou... Une Carrière bien remplie », *Les Nouvelles de Mongré*, juillet 1975, p. 12-15.
- Archives diocésaines de Lyon, Fonds Gerlier, 11 II 144

* * * * *

Jeux

Le jeu, traditionnel dans les Collèges jésuite n'est pas qu'une occasion de se divertir. Il permet de dépenser un trop-plein d'énergie, mais permet aussi d'éviter la formation de groupes potentiellement antagonistes. Si des jeux sont empruntés aux « classiques » en la matière, celui dit de « la petite guerre » mime les mouvements des offensives guerrières. Un camp doit enlever le drapeau du camp adverse en franchissant un véritable parcours d'obstacles.

« Je me souviens, c'était la récréation de midi avec, dans ces immenses espaces de Mongré, on avait dans la Division des Grands la « petite guerre ». C'était un jeu qui avait été mis au point par mon prédécesseur et moi j'étais dedans, en soutane, on passait les murs, y'avait toute une technique de transport d'un drapeau d'un camp dans l'autre dans les grands espaces, et c'était obligatoire, ça devait fonctionner. Ça fonctionnait assez bien parce qu'en fait c'était assez amusant, détendant. Le pauvre surveillant, il en sortait éreinté. C'était quand même, la discipline, du jeu en commun, la discipline aussi. Y avait du point de vue de la détente, un point qui commençait à marquer un souci de vies personnelles, c'était la mise en place d'une salle de jeux, une immense salle où par petites tables quand il faisait mauvais les élèves se retrouvaient. On commençait à tourner des disques... ça c'est une découverte de mon prédécesseur. » (Raoul Prémorel)

- Raoul de Prémorel, témoignage à l'auteur, 9 octobre 1992.

* * * * *

Jogand-Pagès Gabriel-Antoine (Marseille 21 mars 1854 - Sceaux 31 mars 1907)

Issu d'une famille bourgeoise royaliste et cléricale, il est d'abord élève dans une institution cléricale à Marseille avant de devenir collégien à Villefranche. En 1865-1866, son nom figure sur la liste des élèves de Mongré en classe de 4^e, 3^{ème} div. Il fait sa première Communion au printemps 1865, un événement sur lequel il revient en détail dans ses *Confessions d'un ex-libre-penseur* rédigé après sa conversion. Il raconte aussi sa scolarité avec pour professeur Pierre Richard. Ce dernier, encore scolastique, enseigne depuis un an à Mongré. André Samuel (né en 1831, jésuite depuis 1849) est catéchiste et confesseur des élèves. Gabriel Jogand rapporte également son retour au Collège en 1885.

« En octobre 1863, mes parents m'envoyèrent au collège Notre-Dame de Mongré, à Villefranche-sur-Saône, près de Lyon. Mongré est un collège libre, appartenant à la Compagnie de Jésus. La maison, admirablement construite, est située dans une vaste campagne. Le collège peut avoir jusqu'à six cents élèves. On y est très bien sous tous les rapports. Au point de vue matériel, Mongré est supérieur à n'importe quel lycée et même à beaucoup de collèges catholiques ; j'en parle par expérience : l'établissement est tenu avec un confort dont il est difficile de se faire une idée. Quant au niveau des études, il est des plus élevés. Si ma conscience me reproche bien des appréciations d'une malveillance voulue, si j'ai à mon passif bien des critiques formulées de mauvaise foi dans ma lutte insensée contre l'Église, j'ai du moins la consolation d'avoir toujours rendu justice à mes maîtres de Mongré. L'impression que j'ai gardée de ce collège demeura constamment en moi si bonne, mes excellents souvenirs en furent si ineffaçables que, même au plus fort de mes attaques contre les jésuites en général, je ne pouvais m'empêcher de faire une exception pour les pères de Mongré : c'était plus fort que moi. Et pourtant je n'ai passé que deux années dans

cette maison. Les jésuites ont adopté une méthode d'enseignement, qui est, je crois, la meilleure, mais qui demande des professeurs bien difficiles à trouver. Chez eux, l'enfant ne change pas de professeur chaque année, comme cela se pratique dans les autres collèges : un Père a charge de ses élèves depuis la classe la plus élémentaire jusqu'aux classes supérieures ; ainsi, l'enfant, conservant toujours le même maître, travaille plus volontiers, et, d'autre part, le professeur, connaissant à fond les aptitudes spéciales de son élève, le guide mieux au travers des difficultés de l'instruction. Pour cela, il est nécessaire que chaque Père chargé de l'enseignement, soit d'une capacité hors ligne et sache en même temps se plier à toutes les exigences de sa situation. Allez donc demander à un professeur de rhétorique de l'Université de s'abaisser à faire, pendant une année, la classe élémentaire de français ! Aussi, les élèves affluent chez les jésuites. Durant les deux années que je passai à Mongré, le collège fut au grand complet. Il y avait là des pensionnaires venus des quatre coins du monde : autant que je me souviens, l'Italie et le Portugal étaient les nations étrangères les mieux représentées, numériquement ; mais, parmi mes camarades, se trouvaient des enfants de Batavia, de Sydney et de la Nouvelle-Orléans. À cette époque, le supérieur, ou Père Recteur, était le Père de Bouchaud. J'entrai en sixième ; il s'agissait de me perfectionner dans le latin, dont je n'avais appris, au Sacré-Cœur, que les rudiments. Le professeur de sixième se nommait le Père Richard. Il était très aimé de ses élèves. Incapable de la moindre brutalité, il ne se faisait respecter des enfants qu'à force de mansuétude ; et ce n'était pas affection de sa part, cela était dans son caractère. Il était la bonté même. Dans les chaudes journées d'été, parfois, profitant du beau temps, il nous emmenait à la campagne, assez loin. On emportait du pain et du chocolat : en route, il achetait des cerises à un paysan et nous les distribuait. On s'arrêtait sous bois et là, à l'ombre, il nous faisait son cours de grammaire, de latin, de catéchisme ou d'histoire. Puis on jouait et l'on goûtait sur l'herbe. Ah ! je vous réponds que c'était à qui saurait le mieux ses leçons, avec un tel maître. Les sorties de cette espèce étaient exceptionnelles ; mais comme tout le monde s'appliquait à se devoir pour plaire au bon professeur et le remercier ainsi de ces promenades instructives ! Le collège entier aurait voulu être de la classe du Père Richard. Je n'étais pas mauvais élève. J'ai pu, grâce à la complaisance du Père Recteur actuel, retrouver les "palmarès" de 1864 et 1865, et j'ai constaté, avec joie, qu'aux distributions de prix, je ne passai pas inaperçu. En sixième (1864), j'eus le premier prix d'orthographe, et les seconds accessits de thème latin et de version latine. En cinquième (1865), j'eus le premier prix de thème latin, le second prix d'histoire et géographie, les premiers accessits d'instruction religieuse, d'excellence, et de version latine, le second accessit d'orthographe, et une mention spéciale d'honneur aux examens publics. Mais laissons là ces petits succès classiques, et abordons un sujet d'une bien autre importance ; parlons d'un événement qui, certainement, a décidé de mon avenir. J'avais onze ans, en cette année 1865, la seconde passée à Mongré. C'est à ce moment que je fis ma première communion. Le collège avait alors à inaugurer sa nouvelle et grande chapelle. Pour que la cérémonie fût plus imposante, on avait réservé les enfants de la précédente année, et nous étions ainsi une soixantaine qui nous préparions à ce grand acte de la vie chrétienne. Selon l'usage, on nous avait séparés des autres élèves. Nous suivions les classes, comme à l'ordinaire ; mais nous passions le temps des études et des récréations dans un petit château attenant au collège, nommé le château de la Barmondière ; nous y avions aussi notre réfectoire et notre dortoir. Le directeur de la retraite des communiantes était le Père Samuel, religieux d'un très grand mérite et d'une piété très ardente, en un mot, un de ces hommes qui ne sont pas de ce siècle. J'ai le devoir de rendre à ce saint prêtre un hommage tout particulier. C'est à lui que je dois d'avoir on ne peut mieux préparé. J'étais dans des dispositions excellentes. J'attendais, en proie à un ravissement de toutes les heures, le beau jour où il allait m'être permis de recevoir mon Créateur et mon Dieu. Ma pensée tout entière se concentrait dans ce désir, dans cette faim céleste. Mon travail classique même me servait à exciter en

mon âme enfantine les sentiments de la foi la plus vive. Un jour, le professeur nous donna, comme sujet de composition, l'épisode d'un combat naval livré par Annibal à Eumènes. Annibal, pour gagner la victoire, porte son unique effort à combattre le vaisseau sur lequel se trouve le chef de la flotte ennemie. Il va droit à ce navire, sans se préoccuper des autres qui font pleuvoir sur lui leurs plus terribles projectiles : il aborde le vaisseau d'Eumènes, et les matelots carthaginois, sur son ordre, y jettent de nombreux pots de terre. Les ennemis se moquent. Quoi ! un navire vient seul contre leur flotte, et c'est à leur lancer des pots de terre que se borne toute son attaque ? Mais soudain, les ricanements cessent. Les vases, se brisant, ont laissé échapper des reptiles dangereux, qui, se répandant sur le vaisseau, enlacent les marins, les paralysent et les tuent ; Eumènes, chef de la flotte, est mis hors de défense, et Annibal triomphe. Je traitai ma composition comme tous mes autres camarades ; mais ce sujet, bien qu'absolument étranger à la religion, m'avait inspiré des réflexions pieuses. Après l'étude, j'envoyai à mon confesseur, le Père Futy, un billet le priant avec instance de venir au château et lui annonçant que j'avais une confidence très importante à lui faire. Le Père Futy, arrive, très intrigué.

- Qu'y a-t-il mon enfant ?

- Mon Père, je n'ai rien de caché pour vous ; vous connaissez toute mon âme, avec ses défauts et ses travers ; dites-moi, je vous prie, quel est mon vice dominant.

- Pourquoi me demandez-vous cela ?

- Voici.

Je raconte alors à mon confesseur la victoire d'Annibal sur Eumènes, et j'ajoute :

- Eumènes, le chef de la flotte ennemie, c'est mon vice dominant ; les autres adversaires, ce sont mes travers, mes imperfections, mes défauts. Eh bien, je suis Annibal, et je veux remporter une victoire complète. Comme le général carthaginois, je dois user de tactique. Faites-moi connaître Eumènes ; j'irai droit à lui, sans me préoccuper de mes autres ennemis. J'ordonnerai, aux quelques matelots qui seront avec moi, de jeter sur les adversaires des vases remplis de petits serpents : mes matelots, ce sont mes rares vertus ; les petits serpents, ce sont mes prières. Elles enlaceront mes défauts et les réduiront à l'impuissance, pendant que, seul à seul, déployant toutes mes forces contre mon vice dominant, je le terrasserai dans un combat suprême. Eumènes tué, je ferai jeter à la mer ses soldats désarmés et paralysés, et, avec les dépouilles des ennemis et le prix de leurs vaisseaux, j'élèverai un temple au Dieu vivant. Mes matelots viendront se joindre à eux, attirés par le prestige de ma victoire, et alors, glorieux et triomphant, je pourrai recevoir le Roi des rois dans un cœur digne de lui. Telles étaient mes dispositions aux approches du grand jour. Les larmes me viennent en relisant les lettres que j'écrivais à cette époque, lettres que mes divers parents, les ayant précieusement gardées ont bien voulu remettre sous mes yeux. L'année dernière, quelques temps après ma conversion, c'est-à-dire en novembre 1885, j'allai à Lyon rendre visite à ma chère marraine. Je profitai de ce voyage pour passer à Mongré ; deux ou trois jours seulement avant, j'avais prié le Père Recteur d'avoir la bonté de me recevoir. J'arrivai donc un peu à l'improviste. J'étais si heureux de revoir ce collège bien-aimé où s'étaient écoulés les meilleurs jours de mon enfance ! La première personne que je rencontrai fut le Père Samuel, ce même religieux qui m'avait préparé à la première communion. Il était, lui aussi, de passage à Villefranche ; il profitait d'un voyage pour s'arrêter quelques minutes à Mongré. Avec quelle joie je sautai, comme un enfant, au cou du saint prêtre ! Pensez donc, comme Dieu était bon de me faire retrouver, au bout de vingt ans, le vénéré directeur de ma retraite de premier communiant ! Je demandai des nouvelles de tous les pères que j'avais connus ; les uns étaient mors, les autres dispersés dans des pays lointains. Le collège n'avait plus sa physionomie si gaie d'autrefois. L'expulsion gouvernementale fut dirigée, on le sait surtout contre les jésuites. Mongré n'avait pu conserver que quatre ou cinq Pères, pour la garde de l'immeuble et la direction des études les professeurs sont maintenant des ecclésiastiques et des laïques habitant au dehors. Et j'ai été un de

ceux qui ont réclamé l'expulsion des ordres religieux, au nom de la liberté ! Quels remords pour tout le reste de ma vie ! ...Ah ! j'ai bien prié, ce jour-là, dans la chapelle du collège, et de tout mon cœur, j'ai remercié Dieu de m'avoir pardonné mes égarements et mes crimes. Cette visite à Mongré a été pour moi une immense consolation. Je n'oublierai jamais ceci : Le Père Recteur, après avoir été mon guide à travers les corridors et les classes, me conduisit à une galerie où sont accrochés tous les anciens tableaux d'honneur, depuis la fondation de l'établissement. Là, bien que je me fusse rendu indigne de mes maîtres, mon nom figurait toujours aux tableaux des années 1864 et 1865 ; on ne l'avait jamais effacé. Et comme, attendri, je manifestai mon étonnement :

- À Mongré, me dit le Père Recteur, nous n'avons jamais douté de votre retour à Dieu.

Le Père Samuel ajouta :

- Vous avez fait une si belle première communion !

Je lui rappelai certains faits de cette époque ; à son tour, il m'en remémora d'autres, insistant sur ce point que ma piété avait été réellement exemplaire.

- Un matin, au château, pendant la retraite, me raconta-t-il, j'entrai dans la chapelle pour prier avant de dire ma messe. L'aurore n'avait pas encore paru. Grande fut ma surprise en apercevant un enfant étendu par terre, sur les marches de l'autel : il avait, la nuit, quitté le dortoir, avait pris le grand crucifix de la chapelle, et là, il avait veillé ; il tenait encore entre ses bras l'image du Sauveur sur la croix, il l'embrassait et l'inondait de ses larmes. Ce spectacle me toucha profondément ; je racontai à tous nos Pères cette édifiante aventure... Cet enfant, c'était vous ; cette veillée si ardemment pieuse avait eu quelques jours avant votre première communion. Je remerciai le Père Samuel d'avoir ravivé mes souvenirs. En effet, j'en ai gardé la mémoire, ma première communion édifia tout le monde. Je fut même, pour une démarche auprès d'un des évêques venus à Mongré à cette occasion, choisi uniquement par mes camarades comme porte-parole des jeunes communiants. La solennité eut lieu le jeudi de l'Ascension. Le pain céleste nous fut donné par le S.E. Mgr de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, assisté de Mgr Mermillod, évêque de Genève, et de Mgr de Marguerye, évêque d'Autun. On me pardonnera si je suis entré dans tant de détails. J'avais à cœur d'établir l'influence d'une bonne première communion sur l'avenir du chrétien. En ce qui me concerne, le fait est particulièrement indiscutable. Catholiques, mettez tous vos soins à ce que vos enfants accomplissent avec le plus grand zèle cet acte décisif de la vie religieuse, et soyez bien certains que la grâce de Dieu, s'ils y deviennent rebelles, ne les abandonnera jamais. »

Selon Marie-France James, s'étant fracturé la jambe à l'été 1865, il n'aurait repris sa scolarité à Saint-Louis de Marseille qu'en janvier 1866. Excommunié pour ses écrits et mystifications, il annonce en 1886 sa conversion et fait un pèlerinage à Rome où il reçoit l'absolution de Léon XIII. En 1892, l'année où Léo Taxil commence à publier *La France chrétienne anti-maçonnique*, son nom figure dans la liste des « Élèves omis dans la liste générale » des Anciens Élèves de Mongré : « Jogand Gabriel, Publiciste à Paris ».

- *L'Album anticlérical, La Chasse aux corbeaux* (1879), *Les bêtises sacrées, revue critique de la superstition* (1880), *Calotte et Calotins, histoire illustrée du Clergé et des congrégations* (1880), *Les Amours secrètes de Pie IX* (1881), *La Bible amusante, pour les grands et petits enfants* (1882), *La Confession et les Confesseurs, Les Livres secrets des confesseurs, dévoilés aux pères de famille* (1883), *Les Crimes du haut clergé empoisonneur; L'Empoisonneur Léon XIII et les cinq millions du chanoine* (1883), *Les reliques amusantes* (1889).

- *Les confessions d'un ex-libre-penseur*, Paris, Letouzey et Ané, 1887 [daté d'après la signature, « Paris, le 25 décembre 1886 »], p. 13-25.

- *Notre-Dame de Mongré, Noms des élèves de l'année scolaire 1865-1866.*
- *Élèves du collège de Notre-Dame de Mongré, 1851-1892, Liste générale*, « Élèves omis dans la liste générale », Lyon, 1892, p. 152.
- Marie-France James, *Ésotérisme occultisme franc-maçonnerie et christianisme aux XIX^e et XX^e siècles, explorations bio-bibliographiques*, Paris, Lanore, 2008.
- Rémond René, *L'anticléricisme en France, De 1815 à nos jours*, Bruxelles, éditions Complexe, 1985 (1^{ère} édition 1976), p. 207-208.
- Marianne Closson, « Le Diable au XIX^e siècle de Léo Taxil ou les "mille et une nuits" de la démonologie », dans Françoise Lavocat, Pierre Kapitaniak et Marianne Closson, dir., *Fictions du diable : démonologie et littérature de saint Augustin à Léo Taxil*, Genève, Droz, 2007, p. 314-332.

* * * * *

Lettres

« Les pensionnaires écrivent à leurs parents tous les dimanches. Le bulletin hebdomadaire est joint à leur lettre qui part le lundi. Les élèves ne peuvent avoir que les correspondances autorisées par les parents. Ils ne sont pas admis à se servir eux-mêmes du téléphone ».

* * * * *

Longevialle Louis Falcon de (20 mai 1866 -Lyon 24 avril 1936)

Issu d'une famille noble originaire du Forez, fils d'Augustin Falcon de Longevialle et de Caroline Garnet de Saint-Germain, il est élève de Mongré de 1877 à 1880. Il est l'un des administrateurs de la Société propriétaire du domaine Notre-Dame de Mongré. Lors des expulsions des religieuses de Haumont, il s'interpose et doit pour cela faire de la prison. Comme administrateur, il faisait remarquer avec malice aux élèves qu'il avait droit ainsi que ses collègues à ce titre de Père donné aux religieux qui s'occupent d'eux, « puisque ils se trouvaient être les pères temporels du Collège ». Il est le père de Maurice (M 1906-1914) et de Bernard (M. 1909-1916), l'oncle d'Alban, Antoine, Régis, Jacques et Alfred de Jerphanion.

- *Nouvelles de Mongré*, n° 4, juillet 1936, p. 163-165.

* * * * *

Lubac Henri de Henri (Cambrai 20 février 1896 - Paris 4 septembre 1991)

Henri de Lubac est l'un des trois fils de Maurice de Lubac, arrêté et condamné en 1880 à Lyon suite à une manifestation de défense des religieux expulsés (parmi souscripteurs Bull 1880 : de Lubac, 23, quai de la Charité, Lyon). Catholique et légitimiste, la famille Sonier de Lubac a obéi à Léon XIII et à sa consigne de Ralliement. L'empreinte familiale est forte. Maurice de Lubac est en contact avec l'ancien recteur de Mongré, Henri Rochette de Lempdes, installé à Lyon et c'est Henri qui lui porte les courriers de son père. Henri de Lubac a d'abord été scolarisé chez les Sœurs de Saint-Joseph puis les Frères des Écoles chrétiennes lorsqu'il entre, en 1905, à l'Externat Saint-Joseph de Lyon. Joseph Michel Bent, apôtre de la Communion fréquente et de la Communion précoce, le prépare à sa première Communion. Henri de Lubac quitte en 1909 l'externat jésuite de Lyon et devient élève à Mongré. Ses frères Paul et Xavier l'ont aussi été. Mongré ne compte alors qu'une centaine d'élèves et est dirigé par des laïcs : Micehl Bouteyre, Jean Pasquier et Léon Bernardini. Antoine Foujols, jésuite, est aumônier. Eugène Hains lui succède.

Son influence est grande sur Henri de Lubac. Les professeurs maintiennent les activités traditionnelles : Séances d'Académie, grand congé à la maison de campagne, pèlerinage à Paray-le-Monial, compliment lors de la fête du directeur. C'est Henri de Lubac qui l'a rédigé et lu. Ses résultats scolaires sont bons. Léon Bernardini lui fait découvrir la poésie romantique de Lamartine. Henri de Lubac compose des poèmes dont l'un d'entre eux évoque Patay. Le football a fait son apparition parmi les Jeux. Le premier surveillant des Grands donne une conférence avec projections sur l'histoire de Notre-Dame de Fourvière. Après sa rhétorique dans une classe de douze élèves où enseigne Claude Mondésert (Henri de Lubac écrira plus tard que « le seul vraiment bon professeur de toutes mes études secondaires » a été un laïc, père de dix enfants, Claude Mondésert), il est en Philosophie à Yzeure. Mongré est là en exil, les bâtiments de Villefranche ayant été fermés et mis sous scellés dans l'attente d'une vente aux enchères par les Domaines. Henri de Lubac est bachelier en 1912. Il diffère son entrée au noviciat jésuite à la demande de son père et s'inscrit, durant l'année scolaire 1912-1913, en Droit aux Facultés catholiques de Lyon. Il lit beaucoup, entre autres *Christus*, manuel d'histoire des religions. Il est proche de l'ACJF, alors que, selon ses dires, l'Action Française « recrutait davantage dans nos milieux », et fréquente la *Chronique sociale*. Avec d'autres camarades, il fonde la Société Brunetière.

- Georges Chantraine, *Henri de Lubac, t. I. De la naissance à la démobilisation (1896-1919)*, Paris, Cerf, coll. « Études lubaciennes », VI, 2007.

* * * * *

Meudre de Sugny Jacques Auguste (Lyon 2^e 1^{er} novembre 1910 - Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) 24 janvier 1986)

Jacques de Sugny est né à Lyon dans une famille aristocratique originaire de la Loire. Le château de Trémolin se trouve près de Saint-Just-en-Chevalet. Il est le fils d'Henri Auguste Meudre de Sugny (1872-1935) et de Suzanne de Missolz (1881-1967) et le frère de trois sœurs.

Jacques de Sugny est entré à Mongré à la rentrée scolaire de 1923. N° 292, la liste des élèves mentionne son adresse au château de Trémolin. Élève de Troisième, 2^e section, il appartient à la II^e Division. Il est germaniste. Ses meilleurs résultats figurent dans les *Nouvelles* de l'année scolaire 1923-1924 ainsi qu'un peu de son quotidien scolaire. Le samedi 2 février 1924 a lieu un oral sur les grammaires. Il est préparé avec soin dans perspective « d'une joute plus solennelle et considérable ». Le lendemain dimanche, les déclamations ont lieu en l'honneur de « saint Charlemagne ». La Fontaine est à l'honneur dans une saynète en vers, composée par M. Bouard, suivie de fables de La Fontaine. Parmi les personnages, La Fontaine, Molière et Racine, Jacques de Sugny est Boileau. Après la proclamation des résultats, M. Bouard distribue des brioches. L'auteur du compte rendu écrit : « Séance intime qui a non seulement donné aux élèves plus d'affection pour leurs professeurs dévoués, plus de goût pour la classe intéressante et vivante, mais aussi a contribué à la formation générale et humaine du petit troisième, au seuil des Humanités ». Jacques Meudre de Sugny n'a pas poursuivi ses études en Humanités à Mongré. Quelques années plus tard, il est employé dans une banque à Paris, Lyon puis Annonay. En décembre 1937, il épouse Andrée Roberton (1912-2010), fille d'un soyeux Lyonnais. Gravement blessé lors d'un accident de moto, il manque de perdre ses deux jambes. Soigné par le docteur Gautier, ce dernier communiste, il se lie d'amitié et rejoint le Parti communiste. Ayant quitté la banque, il entre à « France navigation », une compagnie maritime où il est subrécargue (responsable de la cargaison). La livraison d'armes aux Républicains espagnols le conduit en prison en 1939, à Marseille. Libéré, il a des contacts avec la Résistance communiste. La zone

libre envahie par l'Occupant en novembre 1942, il quitte Marseille et rejoint sa mère en Ardèche. En mai 1943, il s'installe au château de Trémolin où il cache des personnes en fuite. Résistant communiste, Loyola est son pseudonyme, en référence à son éducation chez les Jésuites. Au moment de la libération d'Annonay, en juin 1944, il participe au groupe qui prend d'assaut la mairie, proclame la République et adresse au maréchal Pétain le télégramme suivant : « Annonay libérée par ses propres moyens a proclamé la République et ne reconnaît plus votre autorité » (*Montagnes ardéchoises dans la guerre*, t. 3, p. 34). La ville étant reprise par les troupes allemandes le 19 juin, il doit fuir. Sa femme Andrée est en revanche arrêtée par la Milice. D'abord internée à Montluc, à Lyon, elle est déportée le 4 août 1944. Revenu des camps, elle sera Partie civile lors du procès de Klaus Barbie. Assurant la liaison entre le Comité de Libération et les FFI, Jacques de Sugny, lieutenant FFI, il devient préfet de l'Ardèche à Privas le 12 août, jusqu'à la nomination du préfet Robert Pissère. Il abroge les lois de Vichy, interdit la presse collaborationniste, réorganise les administrations préfectorales et les tribunaux, la police et la gendarmerie, et le ravitaillement. Il s'appuie à la préfecture sur Charles Chabanne, responsable départemental du NAP, qu'il nomme secrétaire général, et Jacques Rueff, ancien sous gouverneur de la Banque de France, connu à Annonay, qu'il nomme à la tête des affaires financières et économiques. Dans l'après-guerre, il est membre du cabinet de François Billoux (1903-1978), ancien député devenu membre de l'Assemblée consultative provisoire, puis des deux Assemblées constituantes, directeur politique de *La Marseillaise*, avant d'être plusieurs fois ministre entre 1944 et 1947. Jacques de Sugny devient administrateur de *L'Humanité* et collabore à *La Marseillaise*, *Midi-Soir*, *Ce Soir*, *Les lettres françaises* et... *Pif*. Exclu du parti communiste en 1954 en raison de problèmes financiers, il demeure jusqu'à ses derniers jours le compagnon de Dominique Desanti qui l'appelle d'un autre de ses pseudonymes dans la Résistance : « Cheval ». Devenu journaliste au *Parisien Libéré*, il rédige dans les années 1960 son premier ouvrage. Il entre ensuite à France Inter où il devient conteur et chroniqueur sous le pseudonyme de Jacques Trémolin. Il intervient plus particulièrement en direction des enfants dans *Les Visiteurs du mercredi* sur TF1. Ses cendres ont été, le 1^{er} avril 1986, dispersées dans le col de l'Escrinet, non loin de Privas, sur le lieu où se fit en 1944 la rencontre entre les maquisards et les soldats de l'armée américaine. Une stèle rappelle que « Jacques Sugny dit Loyola » fut le « premier préfet de la Résistance installé à Privas ».

- Jean Montorsier et Jacques Trémolin, *Voyage au pays des bêtes*, Paris, A. Bonne, 1968. Illustré par Michel Gourlier.
- Jacques Trémolin, *Le Monde secret des animaux*, Paris, Hachette, 1982.
- Jacques Trémolin, *Histoires d'animaux*, Paris, Radio-France, Antony, 1988.
- Louis-Frédéric Ducros, *Montagnes ardéchoises dans la guerre. 3, Combats pour la Libération : du 6 juin 1944 au 7 septembre 1944*, Valence, L.F. Ducros, 1981.
- Jean-Louis Issartel, « Les résistants de l'Ardèche de la Libération aux débuts de la Guerre froide : espoirs et désillusions », *Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° 114, 2012.
- *Le Quotidien de Paris*, 27 janvier 1986.
- Nic Diamant, *Dictionnaire des écrivains français pour la jeunesse 1914-1991*, Paris, l'École des loisirs, 1993.
- Dominique Desanti, *Ce que le siècle m'a dit : mémoires*, Paris, Plon, 1997.
- Dominique Desanti, Jean-Toussaint Desanti avec Roger-Pol Droit, *La liberté nous aime encore*, Paris, O. Jacob, 2001.
- Béatrice et Michel Wattel, *Qui était qui, XX^e siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le XX^e siècle*, Paris, Actis, 2004.
- Thomas Baumgartner, *L'oreille en coin : une radio dans la radio. 22 ans de week-ends sur France Inter*, Paris, Nouveau monde éd. et France Inter, 2007.

Mondésert Claude (Messimy (Ain) 20 août 1874- 11 janvier 1955)

Après des études secondaires à l'Institution libre de Rimont (Saône-et-Loire) de 1886 à 1894, Claude Mondésert effectue son service militaire de 1895 à 1896 au 23^{ème} R.I. de Bourg. Étudiant à l'Université de Lyon, il est arrivé à Mongré en 1897 où il a été le second Surveillant aux côtés du jésuite Charles Grogner. Licencié ès lettres en 1898, quoique pressé par ses professeurs et ses amis de préparer le concours de l'Agrégation, il préfère l'Enseignement libre à l'espoir d'occuper un jour une chaire universitaire. Résidant Réside à Mongré, il occupe avec sa famille le rez-de-chaussée du château. Professeur de 5^{ème} en 1899, puis de 4^{ème} l'année suivante, il est chargé d'enseigner les mathématiques et l'anglais quand, en 1901 quand Jean Pasquier remplace le Père d'Autume comme Préfet des études. Professeur de Rhétorique à partir de 1905, il a eu Henri de Lubac parmi ses élèves. Mobilisé en 1914, il se trouve affecté avec son Régiment dans les Vosges, en Alsace, puis en Haute-Saône. Il est rendu à la vie civile au début de 1917. Il est professeur en Humanité jusqu'en 1925. En 1917, à la mort de Michel Bouteyre, il lui succède comme Directeur civil. De 1925 à 1940, il est de Rhétorique. Durant ces années, il acquiert une grande estime auprès des maîtres jésuites, particulièrement François Charmot et Victor Fontoynt. Ce dernier le remercie chaleureusement dans son *Vocabulaire grec*. « Parmi ceux qui nous ont aidé de leurs conseils et de leur collaboration, nous devons un merci spécial à M. Mondésert, professeur de Première. La partie grammaticale de ce livre a bénéficié des trésors pratiques de sa longue expérience et de sa révision attentive ». François Charmot a dédié *L'humanisme et l'humain, Psychologie individuelle et sociale*, à Claude Mondésert, « *benevolentissimo et humanismo viro* ». En 1940, le Collège de Mongré ayant fermé, il est professeur de Seconde à l'Externat Saint-Joseph de Lyon jusqu'à sa maladie fin octobre 1944. Domicilié à Bourg-en-Bresse, il est encore sollicité au printemps de 1945 pour remplacer un professeur de Première de l'École secondaire Saint-Pierre. Cette suppléance prolongée jusqu'en 1948, il célèbre cette année-là la 50^{ème} année de sa carrière d'enseignant. Il est resté professeur de Première jusqu'en 1950. Lors des fêtes du 75^{ème} anniversaire de l'Externat Saint-Joseph de Lyon, il reçoit la Croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand des mains du cardinal Gerlier. Il est aussi décoré de la Croix de la Légion d'honneur en 1952. Le Président des Anciens élèves Henry Gormand l'a lui remet à Mongré. Il a reçu un témoignage de reconnaissance spéciale du TRP Général de la Compagnie de Jésus. À sa mort, trois ans plus tard, François Charmot a confié son émotion.

« L'histoire du collège de Mongré, pendant près de cinquante ans, fut l'œuvre d'éminents éducateurs qui ont collaboré, dans un extraordinaire esprit de compréhension, de charité et de dévouement, avec les Pères de la Compagnie ; parmi eux, on a toujours rendu un hommage spécial à M. Pasquier dont les *Nouvelles de Mongré* (mars 1927) ont célébré les mérites, et à M. Mondésert. Tous deux ont rendus à la Compagnie d'immenses services ; à ne considérer que le don total qu'ils ont fait d'eux-mêmes à l'œuvre qu'elle avait entreprise, on peut affirmer qu'aucun jésuite ne paraissait l'aimer davantage ». [...] Sa pédagogie faisait l'admiration de ses collègues et de ses élèves. Il suivait spontanément les principes du *Ratio* de la Compagnie, mais avec une telle science et un tel art que les Jésuites eux-mêmes apprenaient beaucoup à son école ».

Victor Fontoynt a aussi été dans la peine.

« Il y a bien peu d'amis dont le départ m'ait fait une si grande peine, et qui me laissent un si vénéré, réconfortant et reconnaissant souvenir. C'est peut-être aussi le

meilleur des éducateurs que j'ai rencontré, et certainement le plus indiscuté. Et il trouvait le moyen, si exigeant et « sans faiblesse » qu'il ait été, d'être non seulement estimé, mais aimé de tous ».

Claude Mondésert était le père de Michel, Alexandre, Joseph, Louis, Claude et Bernard, tous élèves à Mongré. Claude (1906-1990) a été jésuite en 1922, docteur en théologie et docteur ès lettres, secrétaire de la collection « Sources chrétiennes », maître de recherche au CNRS.

- François Charmot dédicace son ouvrage, *L'humanisme et l'humain, Psychologie individuelle et sociale*, Paris, Spes, 1934.

- Victor Fontoynt, *Vocabulaire grec*, Paris, Picard, 1936, « remerciements ».

- *Association amicale des anciens élèves du collège Notre-Dame de Mongré*, Lyon, 1950, p. 3-5.

- F. Charmot, « Maître éducateur, Monsieur Mondésert », *Jésuites de l'Assistance de France*, n° 2, 1956, p. 45-50.

- Liste des professeurs de Mongré, AFSI, QMongré 178.

- Témoignage de Louis-Xavier Mondésert, septembre 2003.

- DMRFC, 1 et 6.

- « Grandes figures des Sources Chrétiennes »
<http://www.sourceschretiennes.mom.fr/notice-bio/p-claude-mondesert-sj>

Voir aussi Directeur et Professeur laïcs

* * * * *

Nationalisme

Voir Patriotisme

* * * * *

Obéissance

« L'éducation du Collège avec un Recteur ferme et un Préfet de discipline très ferme aussi était fondée sur une vie en commun fortement encadrée et en grande partie sur une obéissance à cette vie en commun, une participation à cette vie robustement définie fermement encadrée. [...] Le Père Perrin-Beaussier avait le titre de Préfet des études et Préfet de discipline donc il était responsable de l'organisation des études... mais la discipline pour lui, étant donné son tempérament, avait une très grosse importance, et je pense que beaucoup des élèves de l'époque n'ont pas oublié le petit bonhomme qu'il était, au dessus du perron du Collège, attendant les élèves en retard. Son bureau était dans le hall d'entrée, à gauche. Il y avait aussi à droite un petit local : le lieu de pénitence. On était condamné à y vivre, avant la dernière pénitence, avant d'être renvoyé du Collège. C'était une petite prison, avec inscriptions sur les murs. On apportait à manger. Les punitions étaient fréquentes, le renvoi — sinon fréquent — en tout cas sa possibilité était entre les mains du Père Jacquet que les élèves connaissait très peu et dont les élèves avaient très peur. Le Recteur appelait un élève avec un petit papier blanc, *l'admittatur*. Si un papier blanc arrivait en étude, le portier allait ouvrir, le type qui partait avec un papier blanc, souvent on ne le voyait plus. Pas de problème à ce moment là. Aujourd'hui, on dirait que c'est contraire aux Droits de l'Homme, aux Droits de l'élève. Mais les parents se basaient la dessus, étaient satisfaits que l'on se montre fermes. [...] Pédagogiquement, l'obéissance collective, la discipline collective bien mise en route,

bien surveillée, être ensemble pour l'enseignement, pour la vie commune avait valeur de formation. Une forte discipline qu'on estimait, si elle était bien observée, devait éveiller des vies personnelles, mais est sûr qu'à ce moment là l'obéissance collective, l'attitude commune avait plus d'importance que l'éveil personnel de chacun. On commençait à se préoccuper, on mettait à ce moment là en question cette discipline commune, pour un rapport plus personnel à chacun. Alors, ça c'est marqué dans l'enseignement, par exemple par petits groupes, des petits groupes de lecture, des petits groupes d'écoute de grands musiciens. Par exemple le Père Varillon qui était pertinent en musique nous a fait passer tout Wagner. Le prof. de philo. Alfred de Soras lui aussi faisait des choses très personnelles, il avait un rapport très personnel avec ses élèves qui n'auraient pas bougé car c'était un type qui avait une poigne terrible, une allure, une présence tout à fait extraordinaires auprès des gens. » (Raoul de Prémorel).

« La discipline était insupportable » (Louis Arragon).

« Avec le Père Hedde, venu du Liban et de la Syrie, la discipline a baissé. Le Père Chamussy qui prend sa suite est ferme et droit. Il renvoie de l'établissement pour une plaisanterie durant la messe. Le Père Jacquet Recteur, les renvois ont augmenté. » (Philippe Lacroix).

- Témoignage de Raoul de Prémorel à l'auteur, 9 octobre 1992.
- Témoignage de Louis Arragon.
- Témoignage de Philippe Lacroix.

* * * * *

Pasquier Jean Joseph (Le Reposoir 5 décembre 1868-Villefranche-sur-Saône 16 février 1927)

Fils des défunts François Pasquier et Julienne Guimet, Jean Pasquier est issu d'une famille de neuf enfants dont six garçons et trois filles toutes devenues religieuses. L'une de ses tantes a été supérieure des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy. Son grand-père paternel, Juge de paix, a démissionné pour protester contre la politique religieuse des Républicains et a trouvé un nouvel emploi dans le secteur textile. Après des études au petit séminaire de la Roche-sur-Foron, Jean Pasquier est surveillant à Mongré en 1894 et chargé des cours d'allemand. Six ans plus tard, il épouse Maria Fuzier, morte à 104 ans en 1979, et s'installe la même année au château de Mongré. La famille Pasquier réside au premier étage dans le château de Mongré. La vie est simple : l'eau courante est installée en 1922, l'électricité en 1927. « C'est la vie au château, mais pas la vie de château » (Anne-Marie Pasquier). L'entente est très bonne avec la famille Mondésert, dans l'estime et le respect : jamais de tutoiement, « Monsieur » et « Madame ». Claude Mondésert est appelé « Monsieur Pat » par les enfants. Les familles se promènent ensemble. Les enfants sont camarades des jeux auxquels se mêlent les enfants du fermier. Les parents n'interviennent pas dans fâcheries enfantines. sont également des camarades. Anne-Marie Pasquier a conservé le souvenir de conversations animées à table, notamment entre son père et son frère Camille. L'un et l'autre étaient proches de l'Action française. Jean Pasquier s'est soumis à l'injonction pontificale de 1926, mais le fils a été plus rebelle. Jean Pasquier dispute son fils Louis à l'occasion de ses mauvaises notes, proclamées le vendredi. Il assiste avec ses enfants à tous les offices religieux, messes, vêpres, saluts au saint sacrement. Pour la Fête-Dieu, le 8 décembre ou les messes dominicales, la population de Villefranche vient assister aux cérémonies dans la chapelle ou dans le parc du Collège. La famille Pasquier a de fréquents contacts avec les Pères Charmot,

Fontoynt et Chamussy. Elle reçoit aussi des visites de l'abbé Jussot, « très sale », ou de « Mano » de la Chevasnerie. Le dimanche après-midi, les Jésuites sont reçus au château pour le café. Parlant des discussions, Madame Jean Pasquier évoque son « heure de formation intellectuelle ». Les Pères viennent aussi cultiver leurs petits jardins près du château. Les vacances n'ont lieu qu'en été, après la distribution des Prix, au Reposoir. Les époux Pasquier et leurs enfants sont hébergés par une tante et se mêlent aux travaux des champs. Jean Pasquier soutient l'installation du Carmel au Reposoir, là où se trouvait auparavant une chartreuse. Devenu Préfet de discipline en 1901 puis des études jusqu'à la fin de la guerre, Jean Pasquier est aussi professeur d'allemand, d'histoire et de géographie. Il enseigne en Humanités, Rhétorique et Philosophie. Jean Pasquier a assuré le transfert du Collège à Moulins-Yzeure en 1911 et son retour en 1913. Déchargé en 1919 de la fonction de Préfet, il continue à enseigner. Il prépare toutes ses classes par écrit et corrige minutieusement toutes les copies. Son enseignement est clair et plein de méthode, illustré et animé par des lectures choisies. Toujours préoccupé du succès de ses élèves, Jean Pasquier travaille aussi en donnant des leçons avant la rentrée scolaire d'octobre. Sa mort brutale donne lieu à des funérailles au cours desquelles un hommage lui est rendu.

« Maître ! Père ! Dormez ! Votre âme est en vous, toutes !
Votre exemple vous fit des milliers d'enfants ;
S'ils font bien, c'est qu'ils vous suivent sur la route,
Et s'ils deviennent grands, c'est que vous fûtes grand ! »

En 1940, quand l'institution qui fait suite au Collège s'installe dans ses murs, les familles Pasquier et Mondésert sont logées à Villefranche-sur-Saône. Madame Pasquier a vécu avec sa fille Odette puis a quitté Villefranche en 1941 pour Bourgoin-Jallieu où vivait son fils Victor. Jean Pasquier était père de neuf enfants, dont six garçons scolarisés à Mongré : Victor a été chirurgien ; Humbert, prêtre, Georges, jésuite, est mort en 1931 ; Camille, jésuite, est mort en 1992 ; Louis, prêtre ; Odette, née en 1911, épouse Debiolle en 1938, a été professeur à Mongré ; Anne-Marie, née en 1914, a été veuve en 1940 ; Jean, tué en 1945 ; et Marguerite, née en 1922.

- État civil, Mairie de Villefranche-sur-Saône
- *Nouvelles de Mongré*, n° 9, mars-avril 1931, p. 42-43.
- Discours de Monsieur Mulsant aux funérailles, le 19 février 1927, de Jean Pasquier, 25 avril 1927.
- Louis Théolier, « À la mémoire de Monsieur Pasquier, À ses fils », poème, 18 juin 1927.
- Témoignage d'Anne-Marie Pasquier, 22 août 2003.

* * * * *

Patriotisme

« Foi personnelle, pas simplement collective ; tout ça s'exprimait à la messe du dimanche matin, tous les dimanches, dans la grande chapelle, avec un tonnerre d'orgue, un très bel orgue... C'était nationaliste aussi, la musique ou l'orientation, c'était la gloire de la France, Pétain la reprise de Strasbourg de 14. Y'avait un cantique où on chantait ça, la reprise de Strasbourg était un don du Sacré Cœur. C'est une richesse de la France, une grande nation, service de la France, service de Dieu, un peu chevaleresque et un début d'éveil personnel des consciences. » (Raoul de Prémourel).

« Le Cercle d'étude traitait de la question sociale. Il n'était pas dirigé spécialement par le Père Fontoynt. En 1929, il y a eu un voyage à Rome pour voir Pie XI. Il était

organisé par l'ACJF. Les Jésuites orientaient vers l'ACJF. Il y a eu une conférence de Philippe Henriot. Il a été question d'anticommunisme. À Mongré, les élèves étaient des aristocrates, nobles et royalistes. Le 21 janvier était marqué. Dans chaque cour, sur un petit autel, était die la prière pour Louis XVI. Il y avait aussi les démocrates populaires, la Jeune République. Fontoyfont parlait de Carnot et de la grande famille républicaine. S'il n'était pas républicain, il n'était pas anti républicain en tout cas. » (Philippe Lacroix).

« M. Walter était un patriote ardent. Il transfigurait la liturgie qui enlève la morosité du Collège [...]. Le Collège avait le "sens français". Des Jésuites survivants de la guerre avaient été décorés. Le Père Court a eu la Croix de guerre. Il y avait un culte de la Patrie. Les 1^{er} novembre dans l'atrium, devant les plaques, il y avait le serment de répondre à la défense de la Patrie. Mobilisé en 1939-1940, je me suis engagé en 1942, malgré femme et enfants comme une réponse à un devoir. Il n'y avait pas de politique, ni roi, ni République, mais des Français. Le Cercle d'étude, avec le P. Guitton comme surveillant, était une ouverture au rôle social futur. Il y avait des ferments royalistes parmi les élèves et une admiration pour Léon Daudet. Les Jésuites avaient de la méfiance contre lui et son emprise sur la jeunesse. Les journaux étaient interdits, sauf la dernière année, mais avec problème, liberté n'a pas duré. [...] Il n'y avait pas d'aiguillage vers un mouvement plutôt qu'un autre. L'Action française était suspecte. Mon grand père était légitimiste, mon père ne croyait plus à la monarchie. Il a été le camarade de Collège du Père Badet. Je ne voulais pas lui faire de peine. Les persécutions de la Révolution étaient évoquées, mais la République n'était pas citée. Il y avait deux erreurs : la République anticléricale et le légitimisme qui se mélange à la religion. La défense religieuse ne put pas faire de nous des antirépublicains. La cause chrétienne était sans contour politique et surtout pas monarchiste. Lors de la retraite de fin d'études, vers Pâques à Saint-Egrève, le Père Rouillet a mis en garde contre la déviation de la cause chrétienne. Le rôle devait être social et non pas politique. L'Action française était condamnée pour son influence et pour permettre à la jeunesse d'assumer son rôle. Manque de confiance pour le P. de Lumley » (Jacques Racine).

- Témoignage de Raoul de Prémoré, 9 octobre 1992.
- Témoignage de Philippe Lacroix.
- Témoignage de Jacques Racine, 18 décembre 1992.

* * * * *

Prédication

« Pour la prédication, il y avait un prédicateur spécialisé dans la retraite d'enfants. En chaire, il a parlé de l'éternité et de l'enfer, d'un globe en fer que tous les oiseaux venaient frôler. Lorsque la boule sera usée, l'éternité commencera. » (Louis Arragon).

- Témoignage de Louis Arragon.

* * * * *

Préfet des études

La fonction est précisément décrite dans le *Ratio studiorum*. Cette charge des questions scolaires est parfois assumée, particulièrement lorsqu'il faut réagir à une baisse du niveau des études, par le Recteur. La fonction de Préfet de discipline ou de Préfet de l'Internat peut être aussi dissociée. La durée du mandat est plus ou moins

longue, fonction de qualités de celui qui assume la charge ou des besoins dans un autre établissement. Comme ancien enseignant, le Préfet des études dispose d'une expérience qui lui permet de maîtriser à la fois la forme et le fond des enseignements. Il peut ensuite exercer la fonction de Recteur, mais il demeure bien souvent au seul niveau du contrôle de la formation. Le Préfet des études est, avec le Recteur, l'interlocuteur des familles. Une évolution se dessine toutefois à partir de l'entre-deux guerres. En 1895, par exemple, il est prescrit aux parents d'élèves de s'adresser au Père Recteur ou au Préfet des études. En 1935, le règlement rappelle à propos des professeurs : « on ne peut demander à les voir sans l'agrément » du Préfet des études. Fixant ce changement, le règlement de 1939 dispose : « Les Professeurs et Surveillants ne sont responsables qu'envers leurs Supérieurs, et ne peuvent agir que sous leur direction. On peut cependant demander à les voir avec l'agrément du P. Recteur ou du P. Préfet. »

Jean-Marie Raffin (1851-1855) ; Edmond de Lachau (1854-1857) ; Edouard de Bouchaud (1857-1858) ; Joseph Perrollaz (1858-1869) ; Régis de Chazournes (1869-1871) ; Joseph Darlin (1871-1872) ; Emile Martaux (1872-1873) ; Hippolyte Masclat (1873-1874) ; Henri Rochette (1874-1875) ; Benoît Samuel (1875-1876) ; Henri Rochette (1876-1877) ; Louis Cottet (1877-1879) ; Arthur Rénier (1879-1880) ; Paul Dromard (1880-1881) ; Henri Rochette (1880-1889) ; Paul Dromard (1889-1891) ; François-Xavier Passard (1891-1893) ; Joseph Ducoin (1893-1900) ; Stéphane d'Autume (1900-1901) ; François Charmot (1919-1927) ; Antoine Hedde (1927-1928) ; Charles Chamussy (1928-1930) ; Simon Jacquet (1930-1932) ; Jacques Perrin-Beaussier (1932-1936) ; Jean Dumonchau (1936-1940)

Voir aussi Charmot François

* * * * *

Professeurs laïcs

De plus en plus nombreux au fil des années tandis que diminue le nombre des religieux, les professeurs laïcs restent aujourd'hui méconnus. Quelques figures émergent toutefois dans la première moitié du siècle, Jean Pasquier et Claude Mondésert étant de celles-là. Le retrait des Jésuites en 1940 suscite un engagement plus grand de certains maîtres qui deviendront les nouveaux directeurs du nouveau Mongré.

Voir Claude Mondésert, Jean Pasquier

* * * * *

Promenade

Traditionnellement, la marche lors de la promenade tient lieu d'exercice physique. S'il existe aussi des jeux et la gymnastique ou l'escrime, cette sortie par tous temps, est loin de satisfaire tous les élèves et leurs maîtres. La promenade permet de sortir du milieu clos qu'est le Collège, mais elle peut être aussi la cause d'un chahut difficile à maîtriser. Avec les années, la promenade suscite de plus en plus d'hostilité, voire une véritable détestation.

« Mais il restait la chose affreuse pour le surveillant, ça commençait à être un peu secoué mais ça tenait bon. Le Père Perrin-Beaussier y tenait par dessus tout, la promenade en commun. [...] L'obligation de la promenade trois par trois au départ du Collège avec autorisation qu'on donnait d'un coup de sifflet à un endroit en

dehors de la ville... Nos gamins avaient le droit de se mettre ensemble. D'ailleurs y avait des fuites à droite à gauche qu'il fallait rassembler ensuite... Un troupeau dans la montagne, c'est pas simple. Et on parlait du Collège, je me souviens que le Père Jacquet, pour marquer cette espèce d'esprit chevaleresque marquant Mongré, des « Cadets », avait exigé que les élèves aient une casquette. Une casquette était le couvre-chef du Mongréen au cœur fervent... Les gamins commençaient à rouspéter là contre... On sortait au moment des promenades. Il fallait veiller à ce que l'on traverse la ville avec la casquette sur la tête... et quand on rentrait en remettant la casquette qui était dans une poche, ou qu'on avait semée en route..., enfin y avait de ces trucs... bon ! [...] C'était difficile pour les grands, les petits on s'en foutait, les moyens aussi. » (Raoul de Prémorel).

- Témoignage de Raoul de Prémorel, 9 octobre 1992.

* * * * *

Recteur

Sous l'Ancien Régime, le terme de *Rector*, ou chef, a servi à désigner celui qui dirige un groupe de jeunes ou une institution éducative. L'appellation insiste moins sur la direction d'un établissement scolaire que sur celle d'une communauté de religieux. La mission du Recteur est décrite dans les règles du *Ratio studiorum*. Un religieux prêtre est officiellement Recteur lorsqu'il a été nommé par le Préposé général. Le Supérieur est nommé par le seul Provincial. Dans ce cas, le Supérieur de Mongré est le subordonné d'un Recteur lyonnais. La durée du mandat, en principe de trois ans renouvelable, est en réalité variable, sujette aux événements extérieurs à la Compagnie de Jésus, comme en 1880 ou 1901, ou aux difficultés qu'il faut pallier dans d'autres établissements. Au milieu du XIX^e siècle, les conditions pour devenir Recteur ne paraissent pas précisément établies. Si les qualités du Père Franchet ne font pas de ce dernier le Recteur d'un grand Collège, Antoine Jourdant est vite appelé à de nouvelles tâches dans les missions extérieures, Édouard de Bouchaud semble fixer les critères requis pour être un bon Supérieur. Compte tenu de la taille et de l'importance du Collège de Mongré, les Provinciaux et Préposés généraux nomment des religieux déjà actifs dans des établissements de moindre importance ou déjà rompus comme Préfet des études aux habitudes de Mongré. Joseph Perrollaz au XIX^e siècle et Simon Jacquet au siècle suivant témoignent de cette deuxième option. Si les charges avant un Rectorat à Mongré peuvent être moindres, elles sont souvent importantes ensuite. Mongré ayant servi d'école de formation, son ancien Recteur dirige alors un Scolasticat, voire une Université. L'accession à la fonction de Provincial est rare. Sauf un autre religieux, avec *Du saint sacrifice de la messe et de la manière d'y assister suivi de divers exercices de piété*, par le RP de B.[Bouchaud], de la Compagnie de Jésus, Lyon, 1867, seul Frédéric Rouvier et Simon Jacquet à la toute fin des années 1930 ont été les auteurs de textes édités.

Charles Franchet vic-rect. 7 juillet 1851-10 septembre 1855

Antoine Jourdant 10 septembre 1855-8 juillet 1857

Edouard de Bouchaud 8 juillet 1857-14 septembre 1867

Michel Jullien 14 septembre 1867-24 août 1870 (provincial 7 octobre 1874-16 décembre 1877)

Edouard de Bouchaud 24 août 1870-25 septembre 1873

Joseph Perrollaz 25 septembre 1873-1er septembre 1875

Pierre Lagrange 1^{er} septembre 1875-18 août 1878

Ludovic Deschamps 18 août 1878-18 août 1881

Henri Rochette 18 août 1881-23 août 1889

Paul Dromard 23 août 1889-20 août 1893

Frédéric Rouvier 20 août 1893-4 août 1897
Joseph Ducoin 4 août 1897-17 août 1900
Louis Perroy 17 août 1900-(sup. 17 août 1905)
Henri Perroy, vic. ger. à partir du 23 septembre 1909
Antoine Foujols 23 septembre 1909- ? 1911
Louis Deschamps Min. (Mongré à Yzeure)
Jean Costa de Beauregard sup. 15 août 1913-15 août 1919
Alfred Mulsant 15 août 1919-15 août 1922
Antoine Tissot 15 août 1922-15 août 1928
Charles Chamussy 15 août 1928-15 août 1930
Simon Jacquet 15 août 1930-15 août 1939
Bernard de Soras 15 août 1939-1940)

* * * * *

Réputation

Le Collège de Mongré s'est développé au XIX^e siècle au travers d'une profusion d'images. Institution réputée, cible de l'anticléricisme, Collège monumental à Villefranche-sur-Saône, Mongré a pâti de tout cela au moment de la lutte de l'État contre les Congrégations lorsqu'il a été confisqué, mis en vente et finalement racheté. Auprès des familles, le pensionnat ou internat de Mongré a longtemps bénéficié d'une réputation d'établissement où le travail et la discipline étaient respectés, au point, après la Première mondiale, d'apparaître comme un Collège d'abord « disciplinaire ».

« Pour beaucoup de familles, soit pour des raisons familiales, car elles ne pouvaient pas garder leurs enfants chez eux, soit pour des raisons disciplinaires, on expédiait facilement à Mongré. C'était dans les milieux lyonnais une pénitence qui était riche d'avenir, parce qu'il n'y avait que les Jésuites qui pouvaient redresser leurs gamins insupportables, voilà. Il y avait donc à Mongré une réputation de discipline, et puis aussi une réputation de bon travail. » (Raoul de Prémoré).

- Témoignage de Raoul de Prémoré à l'auteur, 9 octobre 1992.

* * * * *

Rouvier Frédéric (Marseille 21 mars 1851 - Marseille 3 juillet 1925)

Ancien élève du Collège Saint-Charles, administré par les Frères de la Doctrine chrétienne, Frédéric Rouvier a ensuite étudié à l'Institut catholique de Paris. Après trois années d'études juridiques, il a fait son entrée dans la Compagnie de Jésus le 21 juin 1874, à 23 ans. Novice à Dôle, il a prononcé ses premiers vœux le 3 juin 1876. La première partie de sa « carrière » jésuite est consacrée à l'écriture, sous le pseudonyme « d'E. d'Avesne », de textes de défense religieuse. Auteur dans le journal *Le Citoyen*, il est inscrit de 1879 à 1885 dans les registres de la Compagnie de Jésus comme étant à Paris « script. a defense. soc et Ord. relig. », c'est-à-dire écrivain affecté à la défense des Jésuites et des Ordres religieux. Le ton de ses écrits est d'autant plus vif qu'à l'appel au regroupement des Catholiques, il s'oppose à la politique scolaire des Républicains et dénonce l'idéologie révolutionnaire et les Francs-maçons comme responsables de l'anticléricisme.

« Unissons-nous donc, nous tous qu'on veut traiter en parias, Catholiques et Français, tenons haut et ferme notre drapeau, et combattons pacifiquement, mais

jusqu'à la mort, s'il le faut, contre les fils des Loges, pour la liberté de la France et le respect de notre foi ! »

Ordonné prêtre à Marseille le 23 septembre 1883, il entame à partir de 1886 une seconde partie de « carrière ». Jusqu'en 1887, il est Supérieur du Collège des Jésuites marseillais et Préfet des études. Apte à la conduite d'un établissement scolaire, il est Supérieur de 1889 à 1891 du Collège de Saint-Étienne. Après son « Troisième An » en 1891-92 et encore une année comme écrivain à Paris, il est profès le 2 février 1893. Poursuivant alors son ascension dans le « *cursus honorum* » des Supérieurs jésuites, il devient Recteur de Mongré en août 1893. Pendant les quatre années de son rectorat, il agit encore beaucoup hors du Collège. Il se rend fréquemment à Paris et intervient auprès des élus, députés et sénateurs. Juriste de formation, sa cause concerne la lutte contre la fiscalité imposée aux Congrégations. Homme de contacts, de relations et d'influence, il échange avec le Père Fine, assistant auprès du Préposé général. Lorsqu'il se rend à Rome, il est aussi reçu au Vatican. Les carnets dans lesquels il consigne ses activités témoignent de l'ampleur de ses relations. L'un d'entre eux, comme un journal, débute significativement le 18 février 1892, au moment de la chute du cabinet Freycinet. Il illustre la nature de ses préoccupations :

« 8 mai 1892

Scrutin de ballotage. Les élections ont pris un tour de plus en plus républicain. 15 mai dissolution de l'Union de la France chrétienne. La coupure ci-jointe contient tous les détails.

8 juin

Déclaration anti-papale de la droite royaliste: on dit qu'ils sont une petite poignée et que c'est pour cela qu'ils n'ont pas signé.

13 juillet

Le nonce a répondu au P. Barbier qui l'invitait à présider la distribution des prix, rue de Madrid. "Je ne peux pas. Je ne vais pas dans les lycées, et alors je ne peux pas aller chez vous !" Nous et les lycées, mis sur le même pied ! Et par le nonce !

29 août

Consulte provinciale à Lyon, déterminée par la notification faite à Dôle et à Marseille qu'on ne devrait garder que trois Pères, l'an prochain. Dans les deux collèges, les inspecteurs signalent un certain nombre de pères pour prouver qu'ils n'ignorent pas que le nombre trois est dépassé. Nous remarquons : 1° qu'ils ne parlent que des surveillants et pas des professeurs ; 2° qu'ils ne visent que du père priier au catalogue de 1880. On arrête un certain nombre de mesures en conséquence pour la réorganisation du collège.

6 septembre

Même notification aux trois collèges du ressort de Lyon: mais le Recteur d'académie est un plus habile ou moins bienveillant et il se garde bien de donner les noms des jésuites qui sont visés, de peur de se tromper et de montrer qu'il n'est pas très bien au courant. Cependant la notification, telle qu'elle est, est bien préférable à ce qu'ont fait en juillet les inspecteurs d'Evreux et du Mans ; là, impossible de méconnaître une malveillance véritable. Et puis quel droit avait l'inspecteur du Mans de faire défiler le personnel devant lui pour l'interroger ?

8

On va essayer de déposer la pièce pour ouvrir à côté de Sainte-Hélène un externat où l'on emploierait trois jésuites et où l'on enverrait les élèves de certaines classes du grand collège. Même plan à Saint-Étienne et à Mongré. Cette uniformité n'éveillera-t-

elle pas la susceptibilité de l'Académie, et nous laissera-t-elle échapper à la loi qu'on nous impose d'un maximum de trois jésuites ? Je crains bien qu'il n'en soit rien. »

Après son action à Mongré où il fait réaliser un album photographique luxueux, *Mongré et ses environs*, il retrouve Marseille où il est Supérieur de la résidence jusqu'en 1914, charge diminuée de 1915 à 1925 avec le titre de vice-supérieur. Il a consacré ses dernières années à des travaux d'écriture.

- E. d'Avesne (préfacier), *La morale des Jésuites, Suivie d'un extrait de quelques assertions, par un ancien élève de l'université*, Paris, Gervais, 1879.
- Id., *La Franc-maçonnerie et les projets Ferry*, Marseille, Imprimerie du Citoyen, 1879, 96 p.
- Id., *La France chrétienne en 1870*, Paris, Gervais, 1880. 1884
- Id., *La franc-maçonnerie au pouvoir 1789-1880*, Paris, Palmé, 1880. [Reproduction en fac-similé], Lacour-Ollé, 2009
- Id., *Il signor Garibaldi en France : une véritable armée*, Paris, Palmé, 1880.
- Id., *La Légalité des congrégations non-autorisées et la consultation de M^e Rousse*, Paris, Société bibliographique, 1880, 11^{ème} éd.
- Id., *La franc-maçonnerie au pouvoir, 1789-1880*, Paris, Palmé, 1880.
- Id., *Devant l'ennemi*, Paris, Palmé, 1881 ; 1888 ; 1893

- Frédéric Rouvier, *La Révolution maîtresse d'école, étude sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire*, Paris, Palmé, 1879 ; 1880.
- Id., *Note en fait pour M. l'abbé Queslin, directeur de l'école libre N.-D. de Mont-Roland, sur la décision du conseil académique de Besançon en date du 6 novembre 1880*, Paris, Mersch, 1880.
- Id., *La Vérité sur l'instruction gratuite*, Paris, Tardieu, 1880.
- Id., *Note sur quelques propositions de loi relatives aux intérêts de l'Église et actuellement soumises à la Chambre des députés*, Paris, imp. V. Goupy et Jourdan, 1882.
- Id., *Trois apôtres de la Nouvelle-France, les PP. Jean de Brébeuf, Is. Jogues et G. Lalemant, de la Compagnie de Jésus*, Lille, Desclée, de Brouwer, 1890.
- Id., *Trois grands conquérants, Saint François Xavier, saint Pierre Claver, saint Jean-François Régis*, Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1891.
- Id., *Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus*, Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1891.
- Id., *Les Anges sur la terre, Saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka, saint Jean Berchmans*, Lille, Desclée de Brouwer et Cie, 1891.
- Id., *Au berceau de l'autre France, le Canada et ses premiers martyrs*, Paris, V. Retaux et fils, [1895]
- Id., *Loin du Pays, Les religieux français et l'influence de la France dans les Missions, Nouvelle édition illustrée*, Paris, V. Retaux, 1896.
- Id., *Mongré et ses environs*, 1897.
- Id., *Les grands Sanctuaires de la T. Ste Vierge en France*, Tours, Mame et fils, 1899.
- Id., *A la conquête du ciel (charité parfaite et contrition). Nouvelle édition, revue et augmentée*, Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1913.
- Id., *L'église de France pendant la Grande guerre (1914-1918)*, Paris, Perrin, 1919, V-544 p.
- Id., *Le Cœur du Maître, d'après Bossuet. Nouveau mois du Sacré Cœur*, Paris, 1922.

* * * * *

Saint Exupéry Antoine de (Lyon 29 juin 1900-31 juillet 1944)

Antoine de Saint-Exupéry a été élève à Mongré durant un trimestre de l'année scolaire 1914-1915 en classe d'Humanités. Louis Barjon, son condisciple, a conservé le souvenir d'un élève peu appliqué.

« Je crois revoir Antoine de Saint-Exupéry, en ce printemps déjà lointain où, sur les bancs du collège, nous achevions nos humanités. Par la fenêtre entr'ouverte de l'étude, son regard, sans cesse évadé, cherchait, entre les branches d'un cerisier fleuri, l'échappée au ciel sans limite. Ce nez pointu, toujours braqué vers le haut, lui avait valu, je m'en souviens, certain surnom que notre malice d'enfants ne soupçonnait guère prophétique. Le soir, lorsque les volets clos restreignaient l'horizon du rêve, alors, son devoir terminé, soigneusement plié au bord du pupitre, la main aux cheveux et les épaules remontées, "Pique la Lune" faisait des vers ».

Antoine de Saint-Exupéry, l'un des élèves les plus célèbres de Mongré, n'a pas été plus heureux au Collège Sainte-Croix des Jésuites du Mans. Son nom a été donné à la nouvelle avenue qui borde au Sud le nouveau domaine de Mongré, une fois réduit après la cession de parcelles de terrain à la ville de Villefranche-sur-Saône pour la construction du Lycée Claude-Bernard.

- Louis Barjon, *Études*, 5 avril 1939. Souvenirs de Louis Barjon sur son condisciple.
- *Nouvelles de Mongré*, troisième trimestre, 1938-39.

* * * * *

Sonier de Lubac Henri (voir **Lubac Henri de**)

* * * * *

Surveillant

Sujet d'une certaine littérature religieuse, les tâches et la fonction de Surveillant au Collège ne sont pas des plus faciles. La situation difficile des scolastiques a été soulignée par le Père Burnichon dans *Les Jésuites en France*. Elle peut en effet compromettre une vocation. Amédée de Damas, bien avant le Père Emmanuel Barbier, a tâché d'expliquer comment le Scolastique pouvait associer les tâches pédagogiques et la spiritualité. Alors que cet emploi était de plus en plus décrié parmi les jeunes religieux, plus enclins à d'autres missions plus apostoliques à leurs yeux, le Père Charmot a encore tenté à la fin des années 1940, sans en sous estimer la difficulté, d'en définir le sens : « Vous voici désigné par la Providence pour surveiller une division de collégiens : c'est peut-être une charge austère et difficile que l'on vous confie », écrit-il dans sa préface à *Ma Division*.

« Après avoir passé deux années en « camp de concentration », c'était le nom que nous donnions au Collège en référence à l'environnement hitlérien, à Beyrouth, j'ai été désigné pour aller en Algérie comme Surveillant. Les Pères étaient débordés et j'étais considéré comme capable d'assurer l'ordre dans une Division à Alger. Suite à un contrordre, j'ai été envoyé au Collège de Sainte-Hélène » (Louis Doutreleau).

« C'était pas simple et c'était une vie de chien pour le premier Surveillant parce qu'on vivait complètement avec son groupe. On dormait dans le dortoir des élèves, les temps de détente, récréations, promenades, jeudi, samedi et dimanche on était avec eux. On quittait la division pour aller manger, on revenait pour surveiller le réfectoire et ensuite mettre en route le « grand jeu » auquel on participait. [...] On tenait le coup. La récréation était organisée » (Raoul de Prémoré).

- Amédée de Damas, *Le Surveillant dans un collège catholique*, Paris, A. Le Clerc, 1857, 383 p.
- François Charmot, préface à *Ma Division* (voir en annexes).
- Témoignage de Louis Doutreleau, 17 juin 1992.
- Témoignage du Père de Prémoré à l'auteur, 9 octobre 1992.

* * * * *

Taxil Léo (voir Jogand-Pagès Gabriel-Antoine)

* * * * *

Teilhard de Chardin Pierre (1881-1955)

Issu d'une vieille famille auvergnate anoblie sous le règne de Louis XVIII, Pierre Teilhard de Chardin est né au château de Sarcenat, à Orcines (Puy-de-Dôme). Il est le quatrième parmi onze enfants. Après une première éducation en famille, comme il est souvent d'usage à l'époque dans les familles aristocratiques et bourgeoises, il entre à Mongré en 1892, en classe de 5^{ème}. Ses frères sont aussi scolarisés dans l'établissement. Jusqu'en 1897, il est un élève brillant, très souvent récompensé. À la distribution des prix, le 2 août 1897, il reçoit cinq premiers prix – de « belles biographies reliées et illustrées de personnages exemplaires » – et le prix d'honneur pour la meilleure dissertation sur le sujet imposé « Le bon sens et la raison ». Il n'est pas moins fier de son deuxième prix de sagesse, « décerné par le suffrage des élèves avec l'approbation des maîtres ». Congréganiste, il place, comme les autres dévots, le texte de sa promesse dans l'un des cœurs de vermeil suspendus autour du cou de la statue de la Vierge de Mongré. L'un de ses professeurs en Humanités, Henri Bremond, s'est souvenu de lui comme d'un élève très sérieux voire trop sérieux.

« J'ai eu, il y a trente ans, pour élève en humanités, un petit Auvergnat très intelligent, le premier en tout, mais d'une désespérante sagesse. Les plus rétifs de la classe et les plus lourdauds s'animaient parfois ; une lecture plus palpitante, un sujet de devoir plus excitant mettaient une flamme dans leurs yeux. Lui, jamais. Je n'ai su que longtemps après le secret de cette indifférence apparente. Il avait une autre passion, jalouse, absorbante, qui le faisait vivre loin de nous : les pierres. »

Le professeur de philosophie du jeune Pierre, le Père Camille Bonnet, l'aide à conserver le sens des réalités. « Il nous a montré, lit-on dans un compte rendu d'élèves, comment, par des vertus humbles et par le simple accomplissement des devoirs de tous les jours, on peut arriver à la sainteté, aussi bien que par le martyre et par les miracles. » Pierre Teilhard de Chardin apprécie aussi son professeur de sciences, le Père Desribes, expert en manipulations au laboratoire, mais qui entraîne aussi ses élèves en tournées d'exploration à travers les monts du Beaujolais. C'est là, disent ses biographes, qu'il a senti naître sa vocation scientifique.

- Claude Cuénot, *Pierre Teilhard de Chardin, les grandes étapes de son évolution*, Paris, Plon, 1958.
- Henri Bremond, *Le Charme d'Athènes*, Paris, Bloud et Gay, 1925, p. 29-30.
- Jean-Jacques Antier, *Pierre Teilhard de Chardin ou la force de l'amour*, Presses de la Renaissance 2011, p. 25.

Terret Régis (Lyon 28 juin 1824-Marseille 21 août 1878)

Entré au noviciat d'Avignon le 13 mars 1844, il a ensuite étudié la théologie à Vals-près-Le-Puy. Affecté au collège Bordeaux, Régis Terret est abord Préfet du pensionnat en 1850-1851. L'année suivante, il est professeur de langue allemande, adjoint à l'infirmier et veilleur de nuit. En 1852-1853, il reste au Collège, mais seulement comme adjoint de l'infirmier et préposé aux chants. Il est arrivé à Mongré à la rentrée de 1856. Professeur d'histoire pour les élèves d'Humanités, de Rhétorique et de Philosophie, il est aussi chargé de la préparation du baccalauréat, Préfet de la 1^{ère} division et catéchiste des domestiques. En 1858, il est toujours professeur d'histoire mais désormais aussi l'adjoint du Préfet de l'internat, et préposé aux chants. C'est à l'intention des élèves qui restent pendant les vacances d'été au Collège, qu'il organise et accompagne un voyage des élèves en Suisse et en Lombardie durant l'été 1862. Il renouvelle l'expérience au Tyrol et en Vénétie l'année suivante, en Espagne en 1865, puis de nouveau au Tyrol et en Bavière, par les Grisons, en 1867. Il excursionne encore autour du Mont-Blanc et du Mont-Rose en 1870 et en Autriche, par le Mont-Viso, en 1872. Le voyage pédagogique est alors l'exercice culturel de la bourgeoisie, favorisé par l'usage rendu possible du train. Parmi les contemporains, les débuts du tourisme s'accordent avec le récit dans les années 1860 des circulations d'écrivains. Louis Veuillot raconte son pèlerinage en Suisse, Théophile Gautier, son voyage en Espagne, Alphonse Cordier son parcours à travers la France, l'Italie, la Suisse et l'Espagne. Chacun relate son voyage dans la vieille Europe, décrit les gouvernement, institutions, usages, croyances populaires et coutumes. Régis Terret conçoit ses périples de la même manière, désignant parmi sa troupe les observateurs des paysages et des mœurs, relatant lui-même le parcours et la succession des péripéties. Encore enseignant, il devient à Mongré directeur de la Congrégation des externes, confesseur des élèves, adjoint du Ministre, et Consulteur. En 1873, il assume les tâches qui incombent au Ministre et, tout en restant directeur de la Congrégation des externes et confesseur des élèves, de préposé au chant, d'infirmier pour la communauté jésuite. L'année suivante, toujours Ministre, il reste infirmier, mais n'est plus que Confesseur des élèves et préposé aux chants. Ayant quitté Mongré en 1875, il réunit à Marseille des documents sur l'histoire des Jésuites. Dans l'un de ses articles les plus virulents, *La Petite République*, journal républicain et socialiste fondé en 1876 en lien avec *La République française* de Léon Gambetta, a critiqué l'enseignement de l'histoire de la Révolution par Régis Terret, particulièrement pour avoir pris « fait et cause » pour les émigrés qui en 1792 « guidaient les Prussiens dans leur marche sur Paris » et à propos de la révolte vendéenne. Le document qui l'atteste est un « cahier de Mongré », c'est-à-dire le texte de son cours au Collège et qui aurait aussi été en usage à l'École Sainte-Geneviève à Paris. L'auteur de l'article est d'autant plus remonté que l'enseignement du Père Terret, comme ceux de tous les Jésuites enseignants, est selon lui secret.

« Nos Loriguets contemporains n'opèrent point pour le grand public ; c'est devant leurs disciples seulement, en petit comité, qu'ils sophistiquent l'histoire *ad majorem Dei gloria*. Le grand jour les offusque ; ils donnent l'enseignement à huis clos, comme s'il s'agissait de quelque affaire scandaleuse. Les protégés de nos évêques craindraient-ils d'être trop bien connus ? Ah ! par exemple, dans leurs classes, la porte close, à l'abri de tout regard profane, devant un auditoire docile et confiant, ils ne se donnent plus la peine de dissimuler. Pourquoi se gêner ? Tout n'est-il pas permis dans les maisons non autorisées ? C'est là qu'il faut contempler à l'œuvre ceux que d'Alembert appelait les grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance. Entre Rome et la France ils n'hésitent point : ils se déclarent les champions "des

droits imprescriptibles de l'Église". [...] Le bon père ne peut contenir son enthousiasme, il s'exalte jusqu'au lyrisme pour célébrer dignement les révoltés vendéens, "qui transforment leurs charrues en armes offensives," et qui, armés de la sorte, "finissent par mettre en déroute les 300 000 bleus de la Convention." Avec quelle joie on énumère les triomphes remportés "sur les bleus", sur ces soldats "d'un gouvernement sans religion !" Comme on se félicite lorsque, à la bataille de Laval, "quinze mille ennemis restent sur le champ de bataille !" (Cahier de Mongré, p. 157). [...] Durant toute sa vie, le P. Terret a pu impunément traiter d'ennemis les soldats français de la Convention. Ni le directeur du collège de Mongré, ni les autres autorités de la compagnie de Jésus n'ont cru devoir s'opposer à un tel enseignement. N'en déplaise au [journal le] Français, nous voyons là un motif suffisant pour demander la fermeture des maisons qui propagent de pareilles doctrines. »
 Le texte de l'article a été repris en brochure où le chapitre est intitulé « Comment on écrit l'histoire à Mongré ». Le frère de Régis Terret a été Président du Tribunal de Villefranche-sur-Saône après avoir été juge au tribunal de Bourg-en-Bresse.

- *Catalogue de la Compagnie de Jésus, Province de Lyon, 1844-1876.*
- Émile Lehmann, *La Voiture des petites sœurs ! Mélodie, paroles du R. P. Terret, musique de E. Lehmann, Paris, Choudens, s.d.*
- Eugène Soullier, *Les Jésuites à Marseille aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'après les documents recueillis par le Père Régis Terret, Avignon, F. Seguin, 1899.*
- *La Petite République, sd, « Comment on écrit l'histoire à Mongré », p. 63-65.*

* * * * *

Théolier Louis (Paris 20 février 1882-Saint-Didier en Vaucluse 1959)

Après ses études secondaires au collège de Saint-Étienne où il est profondément marqué par l'enseignement littéraire de Henri Bremond, il entre au noviciat jésuite d'Aix-en-Provence le 17 octobre 1899. Il est ordonné prêtre le 24 août 1915 et enseigne ensuite durant deux années en Humanités à Beyrouth. Il effectue son « Troisième An » à Paray-le-Monial en 1923, avant d'être affecté au Collège de Dôle. Nommé à Mongré en 1924 comme professeur de Rhétorique, il est aussi Confesseur des élèves et, de 1926 à 1927, modérateur de l'Académie littéraire. Figure originale, traversé de fulgurances qu'il traduit en termes poétiques durant des nuits sans sommeil, il donne des textes aux *Nouvelles*, longs vers poétiques ou méditations. Affecté avec François Charmot au juvénat d'Yzeure, il enseigne durant douze années aux Scolastiques jusqu'à ce que la maladie l'empêche définitivement d'exercer. Souffrant de troubles psychologiques, le Père Théolier, humaniste et spécialiste de littérature et de poésie anciennes, a reçu de ses Supérieurs l'autorisation de ne faire au juvénat ses cours que lorsqu'il le peut, de fixer lui-même la durée de ses leçons et de traiter la question qui l'intéresse. Dans *Courriers*, son biographe écrit : « Le Père Théolier fut toute sa vie malade. Ses souffrances étaient les effets de l'excessive tension de ses dons merveilleux, naturels et surnaturels. » « Maître spontané et profond » pour le Père Louis Arragon, le Père Théolier ne laissa pas d'exercer une influence sur ses élèves ainsi qu'en a témoigné plus tard Jacques Guillet.

- *Courrier*, Lyon (Fourvière), juin 1959, p. 6-9.
- Témoignage de Louis Arragon.
- Jacques Guillet, *Habiter les Écritures, Entretiens avec Charles Ehlinger*, Paris, Centurion, 1993.

* * * * *

Tire Gabriel dit Gabriel Tyr (St-Pal-de-Mons (Haute-Loire) le 19 février 1817 - St-Étienne le 15 février 1868)

Après l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, il s'installe à Paris en 1837. Il travaille pour Victor Orsel avant d'entrer à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Peintre et lithographe, il termine le décor de l'église ND de Lorette à Paris à la mort d'Orsel en 1850. Peintre d'inspiration religieuse, il termine l'Ange gardien pour l'Exposition universelle de 1855. Il a dessiné les vitraux de l'église Saint-Louis à St-Étienne et conçu le décor de la chapelle des Sœurs de St-Joseph, rue des Chartreux à Lyon, et de la chapelle de Mongré. Il a été l'ami de Théophile Gautier.

« Gabriel Tyr s'est rarement montré aux expositions. Un "Christ enfant" au salon de 1849, moment peut favorable à la peinture mystique, quelques portraits de "L'Ange gardien" conduisant l'âme au ciel à travers les épreuves de la vie, sont à peu près tout ce que le public a pu voir de lui. La peinture murale dans des églises ou des couvents éloignés de Paris, foyer de toute réputation, l'a absorbé tout entier. Sur ces longues parois silencieuses il a déroulé de pieuses et séraphiques compositions, tendres et claires de ton comme les peintures à l'eau d'œuf ou les gouaches des missels sobrement rehaussés d'or, où sous les dalmatiques et les robes d'azur du Fiésole on devine la beauté des formes antiques dépouillées de leur sensualisme. Ses dernières fresques sont aux Chartreux de Lyon et aux Jésuites de Villefranche, dans la chapelle de Montgré. Gabriel Tyr, il est inutile de le dire est mort à cinquante et un an, pauvre et laissant à ses amis le soin de payer sa tombe. »

- Théophile Gautier, *Le Moniteur universel*, 24 février 1868, dans Théophile Gautier, *Correspondance générale, 1868-1869*, t. X, Genève, Droz, 1996, p. 45.

* * * * *

Trémolin Jacques (voir **Meandre de Sugny Jacques**)

« Un jour, le raconteur d'histoires mourut. Ses amis rayèrent une ligne sur leurs carnets d'adresses et l'oublièrent. Mais son âme cheminait dans l'espace. Si bien qu'elle arriva au fameux carrefour, avec ses deux poteaux indicateurs. D'un côté "Enfer", de l'autre "Paradis". Le vieux raconteur d'histoires hésitait : Le Paradis ? Bien sûr, il doit y avoir un monde fou, là-dedans, mais plein de gens sérieux... L'Enfer ? Évidemment, c'est chauffé, mais ça doit être d'un snob. .. Et le vieux raconteur d'histoires n'arrivait pas à se décider quand il aperçut, dans un coin, un tout petit chemin sans poteau indicateur, qui s'enfonçait on ne sait où. Il le prit, arriva à une immense vallée où il y avait une foule d'animaux. C'était le Paradis des bêtes. Alors le vieux raconteur d'histoires s'assit et il commença à raconter aux animaux... des histoires d'hommes. »

Jacques Trémolin, *Mes nouvelles histoires d'animaux*, Paris, Grasset, 1978, « La dernière histoire », p. 236.

* * * * *

Vermorel Auguste (1841-1871)

Fils d'instituteur, Auguste Vermorel étudie à Mongré depuis la Quatrième, en 1854, jusqu'en Humanités, en 1859. Il poursuit ses études de Droit à Paris. Dans la Capitale, il fonde en 1861, avec Henri Raison Du Cleuziou (1833-1896), l'hebdomadaire *La Jeune France*, journal littéraire, très vite interdit. Il dirige *Le Courrier français*, journal politique, littéraire et financier, de 1866 à 1868, devenu l'organe français

de l'Association internationale des travailleurs (AIT). Auteur, il écrit d'abord sur certaines « Dames » de la vie parisienne, pareilles à Amélie Marguerite Badel dite « Rigolboche » (1842-1920), danseuse de revue (*Ces dames. Portraits de Malakoff, de Zou-Zou, de Risette*, photographies par Pierre Petit (Maison Petit et Trinquant, Paris, 1860). Cet ouvrage est désigné dans le *Journal* des frères Goncourt comme de la « littérature pornographique » :

« Dimanche 29 juillet : Il pleut des petits livres, des Rigolbochades, tolérées, autorisées, encouragées par le gouvernement qui se garde bien de les poursuivre. Il réserve la police correctionnelle pour les gens comme Flaubert et comme nous. J'en viens d'en lire un, intitulé *Ces Dames*, où le mot miché est imprimé en toutes lettres, ce qui peut donner l'idée du reste ! La littérature pornographique va bien à un Bas-Empire, elle le sert. »

Auguste Vermorel a participé au second banquet des Mongréens à Paris à partir duquel est fondée l'Association amicales des Anciens élèves. Il publie sur Mirabeau, Danton et Robespierre, la Révolution de 1848 et ses personnalités, le rétablissement de l'Empire en 1851. Ses textes de plus en plus polémiques, pour l'abolition de l'autorité et le pouvoir rendu au Peuple, lui valent d'être emprisonné une première fois sous le Second-Empire pour propagation des idées socialistes, alors même qu'il est suspecté par les vieux Républicains. Personnalité de la Commune de Paris, il est mortellement blessé sur les barricades parisiennes en mai 1871. Son nom est absent de la liste des élèves de Mongré composée par les Anciens élèves en 1880. Il apparaît cependant dans la liste des élèves décédés de la liste générale publiée en 1892, suivi des précisions qui retracent sa vie et permettent d'espérer le pardon des Catholiques : « Publiciste, membre de la Commune de Paris, mort à Versailles, le 9 juin 1871, réconcilié à Dieu et à l'Église ».

- *Élèves du Collège Notre-Dame de Mongré 1851-1880, Deuxième catalogue*, Trévoux, 1880.

- AMDG, *Élèves du Collège Notre-Dame de Mongré 1851-1892, Liste générale*, Lyon, 1892, p. 168.

- Jean Vermorel, *Un enfant du Beaujolais, Auguste Vermorel (1841-1871) : étude biographique et littéraire*, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

- Jean Bancal, « Vermorel Auguste (1841-1871) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne] : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/auguste-vermorel/> Claude Fréjaville, « Auguste Vermorel : anarchiste proudhonien et communard », *Le monde libertaire*, n° 1625, 3-9 mars 2011, « Portraits », [en ligne] <http://www.monde-libertaire.fr/portraits/14325-auguste-vermorel-anarchiste-proudhonien-et-communard>

* * * * *

Volpette Félix (Saint-Rémy de Chagnat (Puy-de-Dôme), 2 octobre 1856, Soleymieux (Loire) 21 septembre 1922)

De parents cultivateurs, orphelin de mère à sept ans, Félix entre, à treize ans, en sixième au collège de Billom. Discipliné et travailleur il est également remarqué pour sa profonde piété, et envisage un moment de rentrer à la Trappe. Le choix de sa vocation se fait à Clermont-Ferrand, en 1876, alors qu'il rend visite à un ami novice dans la Compagnie de Jésus. Le jour de Noël 1878, à la messe de minuit, il prononce ses premiers vœux de religion, relève son biographe. Il part à Montciel, près de Lons-le-Saunier, où, pendant deux ans, il complète sa formation littéraire et se prépare à l'enseignement dans les Collèges jésuites. Son premier poste est à Dôle au Collège Notre-Dame de Mont-Roland qui compte alors 350 élèves. Il a alors la charge d'une

classe de cinquième. Pour ses études de philosophie et de théologie, Félix Volpette se rend au Pays de Galles, à Mold. Il fait là-bas connaissance avec le monde ouvrier et les villes minières. Après une période de doutes, il est ordonné prêtre le 8 septembre 1885, à 29 ans. Son retour en France a lieu en 1889. Il est affecté au Collège de Mongré. Le public scolaire d'un tel établissement peut-il lui convenir ? Il rejoint l'année suivante le Collège Saint-Michel à Saint-Etienne dont l'environnement ouvrier est sans aucun doute plus conforme à ses aspirations apostoliques. Il occupe la fonction de Père spirituel et de prédicateur dominical jusqu'en 1923. Dès son arrivée, le Père Volpette a visité les familles pauvres de la ville, accompagné de grands élèves, première prise de contact avec la population ouvrière stéphanoise. Le Collège se trouve dans le quartier du Clapier, à quelques centaines de mètres des mines de Chatelus. Peu après, le pape Léon XIII publie l'encyclique *Rerum novarum*, appelant les Catholiques à s'intéresser à « la condition des ouvriers ». Il est présent et très ému le 18 décembre 1892, dans la salle du Prado à Saint-Etienne, pour écouter le discours d'Albert de Mun qui fait écho à l'encyclique. L'idée de jardins ouvriers se fait jour.

« Avec les jardins, pas d'humiliation, pas d'aumône. C'est de l'assistance que vous faites et la meilleure de toutes : par le travail de la terre vous ramenez l'homme à son origine première, vous lui changez ses occupations habituelles, vous lui permettez de souffler et de réfléchir ». Dès 1895, il réussit à louer, acheter ou se faire prêter des terres. Les jardins peuvent prendre leur essor. L'abbé Lemire, que le Père Volpette a rencontré, est l'instigateur dans le Nord des « jardins ouvriers ».

- Louis Théolier, *L'homme noir chez les hommes noirs, le P. Félix Volpette, fondateur des "Jardins Ouvriers"*, Paris, Action populaire, Editions Spes, 1930.

* * * * *

Walter Désiré (Mackwiller 15 avril 1861- Villefranche-sur-Saône 6 juin 1940)

Fils de l'organiste de Niederhaslach (Bas-Rhin), il est maître de chapelle et organiste de Notre-Dame de Mongré pendant cinquante huit ans, de 1881 à 1939, et organiste de l'église Saint-Pierre de Villefranche-sur-Saône de 1894 à 1910. Contraint de quitter l'Alsace avec sa famille, il a conservé un fort sentiment patriotique dans l'espoir d'un retour à la France de sa région natale. Il a étudié à Paris à l'École de Musique Religieuse, située alors Passage de l'Élysée des Beaux Arts, près de la place Pigalle. Cette école, fondée en 1853 par Louis Niedermeyer afin de former les organistes et maîtres de chapelle en étudiant la musique sacrée, ainsi que les chefs d'œuvre classiques des grands maîtres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, était très connue des Alsaciens. Ami de Claude Debussy, son épouse née Berthier, il est le père d'Antoine, scolarisé à Mongré, et d'Élisabeth et Marguerite. D'abord organiste et professeur de musique, successeur d'Émile Lehmann (ancien boursier de l'évêque de Strasbourg, entre autres compositeur du *Testament d'un volontaire pontifical mourant dans la chapelle de Lorette*, paroles du R. P. J. Perrollaz, musique de Emile Lehmann, Paris, Choudens, 1869), à partir du 27 janvier 1881 (l'orgue de Mongré a été inauguré le 2 février 1870 par Charles-Marie Widor, fils de François Widor, organiste à Saint-François de Sales à Lyon), il prend la suite du jésuite titulaire et devient Maître de chapelle de Mongré. On estime à 600 ses anciens élèves non-mongréens (hors ceux du collège jésuite de Mongré). Réputé pour ses colères ponctuées de jurons, il s'est fâché avec le recteur du collège Simon Jacquet car les élèves avaient été renvoyés dans leurs familles avant la fête de Noël, occasion d'une grande cérémonie religieuse accompagnée à l'orgue. Après avoir découvert et fait jouer à Mongré en 1912, le *Quatuor en si bémol* de Mel Bonis (1858-1937), il entretient une correspondance suivie

avec la compositrice. Elle a dédié « à Monsieur Désiré Walter » son Cantabile, mais aussi "Sortie - op. 96", "Moderato pour grand orgue - op. 95" et "Toccatina pour grand orgue op. 97". Désiré Walter l'a mise en relation avec l'abbé Joubert. "Le capelmeister si apprécié",

- Désiré Walter, Marche solennelle, tirée des Bilder aus Osten op. 66 de R. Schumann, dans *Les Maîtres contemporains de l'orgue*, éditée par l'abbé Joseph Joubert (1878-1963) et publiée par Maurice Sénart (Paris) de 1912 à 1914, t. 2 La série compte huit volumes qui constitue une importante anthologie de 590 pièces pour orgue ou harmonium composées à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Les volumes 1, 2 et 4 sont consacrés à l'école française, les volumes 3, 5 et 6 aux écoles étrangères, et les volumes 7 et 8 sont dédiés au grand orgue avec pédale.

- Désiré Walter : « *Stabat mater, Recordare, Oro supplex, Fiat et Lux perpetua* », dans Joseph Joubert, éd., *Les Voix de la douleur chrétienne*, cinquième fascicule, Bruxelles, A. Ledent-Malay, 1924 (?). Publication à partir de 1921 de pièces pour orgue ou harmonium en hommage aux morts de la guerre.

- *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais, Chronique du trimestre*, juillet-août septembre 1901, p. 226.

- Pierre Guillot, « "L'Isle joyeuse" dans la gloire du ponant, une lettre inédite de Claude Debussy à l'organiste Désiré Walter », *L'Orgue*, n° 265, 2004-1, p. 126-129.

- Pierre Bouchard, « Un musicien de province : Désiré Walter », *Académie de Villefranche en Beaujolais*, communication du 12 mai 1984, p. 103-112.

- Association régionale de diffusion et d'initiation musicales Rhône-Alpes, *Les orgues du Rhône, Orgues du département du Rhône (hors Lyon)*, Inventaire réalisé par Pierre-Marie et Michelle Guéritey ; photographies Yves Neyrolles, t. 2, Seyssel, éditions Comp'act, 1994.

Il existe une collection Désiré Walter à l'École nationale de musique d'Épinal (Christine Géliot, *Mel Bonis, Femme et "compositeur" (1858-1937)*, Paris, L'Harmattan, 2009, 2^{ème} éd.).

* * * * *

Zouaves pontificaux

Les anciens élèves de Mongré qui ont servi dans les rangs des Zouaves pontificales ont été longtemps les héros du Collège. Au lendemain de la Première guerre mondiale, à l'époque de l'exaltation patriotique et religieuse, une recherche a été effectuée pour en dresser exactement la liste. Des vérifications ont ainsi été faites en 1923 auprès de l'association à partir de la matricule. Dans la rubrique « Nouvelles du vieux Mongré » du bulletin du Collège a pu ainsi paraître une liste authentique :

« Voici la liste aussi complète et aussi circonstanciée que possible de nos anciens élèves qui se sont engagés comme soldats pontificaux de 1860 à 1870 au service de Pie IX, ou comme volontaires de l'Ouest dans les Zouaves pontificaux du Général Charette en 1870-71. La plupart des renseignements proviennent de la matricule des zouaves pontificaux, d'où M. Fernand Combette (Mongré 1861-1866) les a extraits et ensuite à eu l'extrême obligeance de nous les communiquer. Les autres nous arrivant des familles mêmes de nos anciens camarades. »

Dans les archives aujourd'hui conservées, les commentaires témoignent des hésitations sur tel ou tel cas. Les mentions de l'appartenance à la Congrégation et la carrière professionnelle ont été ajoutées par les enquêteurs. Les auteurs du texte, parmi lesquels sans doute le Père Badet, remercient pour d'autres informations à venir, le but étant de dresser dans l'atrium le « tableau commémoratif annoncé,

avant la réunion des Anciens élèves en juin prochain ». Les réponses aux questions qui devaient être posées à certains intéressés ne sont pas connues.

Thomas Baudouin (sj) M 1861-1867 Ph. Mat n° 8.197
Marseille 27 septembre 1849 , ZP 19 novembre 1868. Libéré le 25 mai 1869. Mort jésuite, missionnaire en Arménie. Congr Sainte-Vierge.

Alphonse de Belleruche (mort à Rome), mat n° 4.764 M 1859-1867 rhét, né à Lacenas, 14 décembre 1848. ZP le 7 novembre 1867, mort à l'hôpital militaire du St Esprit le 2 avril 1868, à Rome, victime des fièvres paludéennes. Nous avons déjà reproduit son magnifique testament spirituel.

Henri de Boissieu n° 3987
Né à Charrost (Loire) le 10 novembre (ou mai) 1842. ZP le 25 avrik 1867. Secrétaire du lieutenant-colonel de Charrette. Libéré le 15 avril 1868. Campagne de 1867. Campagne de France 1870-71 aux Mobiles de la Loire. Chevalier de l'Ordre de Pie IX, de l'Ordre de Saint-Sylvestre, méd. D'or Mentana, et bene merenti.

Maurice de Boissieu ne figure pas sur la Matricule en ZP.

Gaston de Bonrepos mat. 402 M 1851-1853 Troisième. Né à Saint-Rambert d'Albon (Drôme) le 31 mars 1840. ZP le 10 janvier 1861. Libéré le 12 juillet 1861. Campagne de France 1870-71.

(1840-1875), ancien de Mongré (51), ancien Capitaine aux Mobiles de l'Ain, Chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire-le-Grand et de Charles III d'Espagne, mort à Paris le 25 juin 1875.

Laurent Bouvier (M III 1856 – P 1860). Mat 283. M 1856-1860 Ph. Né à Vinay, Isère, le 20 septembre 1840. FB (Franco-Belge, corps qui a précédé les ZP dont il a formé le 1^{er} noyau avec de Becdelièvre), ZP le 1^{er} janvier 1861. Libéré le 31 décembre 1861 Mort à Paris le 18 décembre 1901. Congrég de Ste V.

Charles de Buttet (M IV 1853 – IV 1854), propriétaire, château de Belmont (Savoie).

Fernand Combette (17 août 1846 - 20 février 1928 ; M 1861 H 1863 – P 1866), mat. 4.588, né à Monnières (Jura), le 17 août 1846. ZP le 29 octobre 1867. Libéré le 7 mai 1868. Campagne de 1867, 1870-71. Médaille de Mentana. Médaille *Bene Merenti*. Procureur de la République démissionnaire en 1880 aux décrets. magistrat.

Antoine Depagneux (M 1863), mort à Montivilliers le 10 février 1871, à 21 ans.

Laurent Dugas de Boissonny (Lyon 29 août 1841- 1922) mat 212 M 1851-1858 rhét. FB le 30 nov 1860. ZP le 1^{er} janvier 1861. Caporal le 31 janvier 1861. Sergent le 21 mars 1861. Libéré le 1^{er} février 1863. Médaille *Bene Merenti*.

Joseph de Fraix de Figon (Saint-Chamond, 27 décembre 1849 -), mat 7387, M 1860-1868 ph. ZP 20 mars 1868, sergent le 11 janvier 1869, siège de Rome 20 sept 1870, volontaire de l'Ouest en 1870-71. Bataille de Brou 25 novembre 1870. Bataille de Loigny 2 déc 1870. Chevalier de St Grég le Gra. Congrég Ste Vierge.

« M. Joseph de Fraix de Figon n'est pas porté à la matricule des Z P ; c'est une lacune regrettable. Il réside à Beauplan (Allier). Ne figure pas sur la matricule des ZP. Moi aussi j'ai souvenir qu'il est venu rejoindre son frère Louis, après Mentana. Il suffira de les interroger. »

Louis de Fraix

(Mort le 18 février 1931 ; M 1860 – 1868), chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, Congréganiste de la Sainte-Vierge

Henry des Garets de Garnier (Trévoux, 14 avril 1839-Lyon décembre 1892). M V 52 – II ou troisième 54. Mat. 275. FB le 14 décembre 1860, ZP le 1^{er} janvier 1861. Caporal le 21 mars 1861. Sergent fourrier le 1^{er} août 1861, libéré le 15 juin 1861. Réengagé le 27 octobre 1867. Libéré le 31 décembre 1867. Affaire de Ponte-Correse. Campagne de 1867. Campagne de France 1870-71 comme Lieutenant aux mobiles du Rhône. Chevalier de l'ordre de Pie IX. Médaille de Mentana. Médaille *Bene Merenti*.

Paul de Gatelier (Lyon 23 février 1839 – La Garde, S&L 10 juillet 1879) mat 396 M 1851-1852 cinquième. ZP 3 janvier 1861. Libéré le 5 juin 1861. Réengagé le 22 décembre 1866, libéré le 31 décembre 1867. « Affaire de Ponte-Correse ». Campagne de 1867, France 1870-71 comme capitaine des Mobiles de Saône-et-Loire. Siège de Paris. Médaille de Mentana, médaille de *Bene Merenti*.

décoré de la médaille de Mentana, chevalier de l'ordre de Pie IX, capitaine-adjutant-majour des mobiles au siège de Paris, mort à La Garde (S&L).

Septime de Goys M. 1853-1854 sixième. Omis sur la matricule.

Engagé à 18 ans dans un escadron FB en 1861 comme dragon pontifical. A servi pendant cinq ans jusqu'à la dissolution de l'escadron. Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Mort à Monfaucon, le 1^{er} juillet 1878.

Joannès Grosboz (Lyon 17 janvier 1842-) M 1856-57 6^e. Mat 284. FB 17 déc 1860. ZP le 1^{er} janvier 1861. Caporal le 20 juillet 1861. Sergent le 21 novembre 1862. A continué son engagement jusqu'au 30 juillet 1868. Affaire de Ponte-Correse. Campagne de 1867. Blessé à Mentana. Campagne de France 1870-71 comme capitaine Mobiles de l'Ain. Défense de Belfort. Chevalier de l'Ordre de Saint Sylvestre. Médaille de Mentana. Médaille *Bene Merenti*.

Alphonse de la Guère M. 1855 - H 1863

(VII 55 - H 63) ; (« ne doit pas avoir été zouave ») Chevalier de Malte, commandeur de Charles III d'Espagne et de plusieurs ordres pontificaux. Château de Dâmes, St Eloi de Gy (Cherf).

Frank de Jerphanion (Larajasse, 19 août 1844-château de Lafay 18 novembre 1900) M 1857-1862 Ph. ZP le 18 oct 1867. Mat 4 381. Caporal le 21 décembre 1867. Autorisé à rentrer en France le 18 octobre 1868 muni d'un congé de convalescence à la suite d'une pleurésie contractée pendant la campagne de 1867. Campagne de France 1870-71. Rejoint le 14 août au camp de Sathonay les Mobiles de St Symphorien où il était lieutenant. Défense de Belfort. Chevalier de l'Ordre de Pie IX et de l'Ordre du St Sépulcre. Médaille de Mentana. Médaille *Bene Morenti*. Conseiller général. Commandant du 110^e territorial. Congrégation de la Ste V.

Alban de Jerphanion, déjà père de quatre enfants a quitté momentanément sa famille pour accompagner son jeune frère Frank et faciliter les démarches nécessaires à son enrôlement dans les ZP. Frère aîné, Victor, déjà dans ZP depuis quelques mois dans compagnie où beaucoup de Lyonnais. Alban de J. zouave volontaire habillé et équipé à ses frais, resta à Rome jusqu'à la bataille de Mentana (nov. 1867) où ses deux frères furent engagés. Lettres à sa femme.

Henri de Jerphanion (M 1864) caporal au 3^e Zouaves, blessé à Werth le 6 août 1870, mort à Bâle, le 9 octobre, à l'âge de 19 ans.

Comte Hugues de Monteynard (Grenoble, 24 juin 1846-Bourg d'Yré 25 octobre 1913). M 1856- 1864 Ph. Mat 3159 ZP 26 novembre 1866. Libéré 26 mai 1867. Bataille de Mentana. Campagne de France 1870-71. Lieutenant puis capitaine aux Mobiles de l'Isère. Médaille de Mentana (pas indiqué sur matricule). Médaille Bene Merenti. Chevalier de l'Orde de Pie IX. Matricule n° 3159 (« les dates de son engagement à Rome portent 26 nov. 66, libéré 26 mai 1867, ce qui implique un engagement de 6 mois. Je fais vérifier s'il est revenu pour Mentana et ferai annoter le résultat sur un exemplaire que nous conservons. ») Campagne de France 1870 : « fut fait prisonnier le 7 janvier 1871 au combat de Villeporcher. Puis capitaine dans la territoriale.

Gaston Payen. Le matricule mentionne Payen Charles n° 4442, né à Lyon en janvier 1847. ZP le 26 octobre 1867. Médaille de Mentana, campagne de France 1870-71, mort au siège de Paris.

William Poidebard (Saint-Paul-en-Jarez 22 mai 1845 – Oullins 21 juin 1902) M 1860 – 1864 Phil. Matricule 4870. ZP de 1867 à 1868. Campagne de France 1870-71 comme lieutenant aux Mobiles de la Loire. Officier d'ordonnance du Colonel de l'Etoile. Campagne de l'Est sous Bourbaki. Chevalier de Saint Grégoire le Grand. Médaille Bene Merenti. omission sur la matricule — inexplicable— aussi faut-il tenir pour exacte la mention de la note. (figure sous le nom de Romans, mat. Vol II, p. 74) Congr Sainte V.

Henri du Roure (Monastir-sur-Gazeille (Hte Loire) 5 juin 1841-Saint-Etienne 10 janvier 1872). M 1854 – 1858 3^e, matricule 3801A servi dans armée française du 24 octobre 1859 au 24 octobre 1866 au 2^e R de C. à Cheval. ZP le 8 mars 1867. Caporal le 11 déce 1867. Sergent le 16 mai 1868. Sergent major le 26 janvier 1869. Remis Sergent sur sa demande le 20 juin 1869. Campagne de 1867. Siège de Rome en 1870. Médaille de Mentana. Volontaire de l'Ouest en 1870-71. Mort à St Etienne des suites de la campagne.

(54), volontaire de l'Ouest en 1870, mort à Saint-Étienne des suites de la campagne. N° 3801. Exact. Pour ZP, mais pas porté sur la Matricule comme « Volontaire de l'Ouest ».

Alphonse de Surigny (Mâcon, 14 mai 1840-Paris 15 octobre 1871) Iseure 1852-54 puis Mongré (1855 5^{ème}) avant l'apprentissage des arts libéraux pour devenir sculpteur. Mat. 446. ZP le 15 janvier 1861. Libéré le 21 décembre 1861. Réengagé le 20 décembre 1866. Libéré le 30 juin 1867. Réengagé le 14 octobre 1867. Libéré le 16 novembre 1867. Campagne de 1867. France 1870-71. Siège de Paris comme lieutenant mobiles de l'Ain. Décoré de la médaille de Mentana, lieutenant aux mobiles de l'Ain, mort au siège de Paris, le 15 octobre 1870, à 31 ans.

Just Jangot de Villechaize Cong de la Ste V.

- *Élèves du Collège de Notre-Dame de Mongré, 1851-1892, Liste générale, Lyon, 1892.*
- *Nouvelles*, décembre 1929, « Patay » (programme de la séance), p. 26-27.)
- AFSI. Lettre de M. de Monferrand, secrétaire général de l'association des Zouaves pontificaux et Volontaires de l'Ouest, à « Monsieur l'Abbé », 31 mai 1923.